

Niger

Program to strengthen resilience of rural communities to food and nutrition insecurity

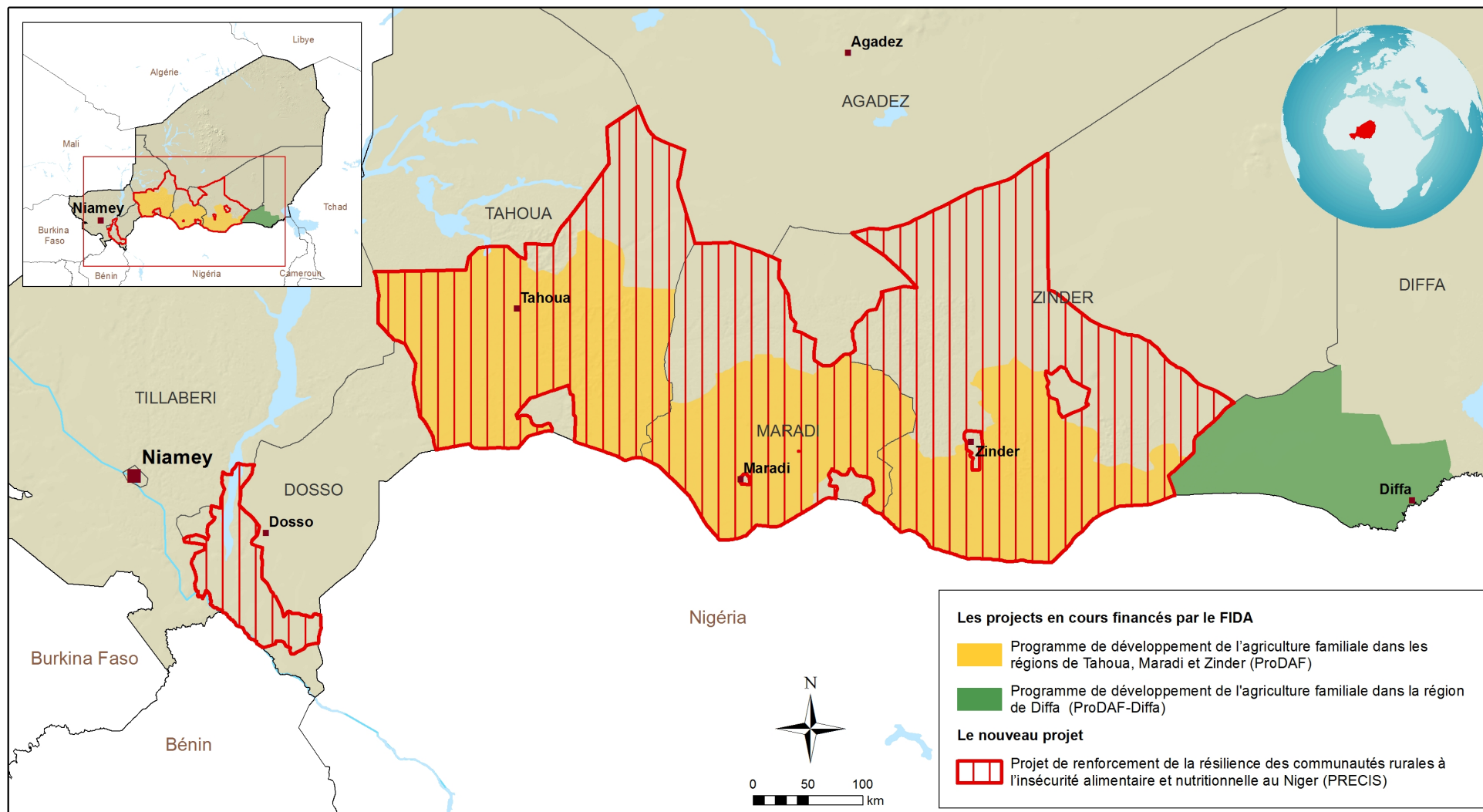
Project Design Report

Document Date: 01/08/2019

Project No. 2000002678

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Map of the Project Area



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

FIDA Source: FIDA | 19-06-2019

Abbreviations and Acronyms

AcSSA	Action Sécurité et Souveraineté Alimentaire au Sahel
AFE	Analyse Financière et Economique
AGR	Activité Génératrice de Revenu
AMI	Appel à manifestations d'intérêt
AREN	Association pour la Redynamisation de l'Élevage au Niger
AS	Activité Structurante
AUE	Associations d'Usagers de l'Eau
AVA/EPR	Animatrices Villageois d'Aviculture et d'Élevage de Petits Ruminants
BAB	Banque Aliment Bétail
BAD	Banque Africaine de Développement
BAGRI	Banque agricole du Niger
BCER	Brigades Communales d'Entretien Routier
BEOME	Brigades d'Entretien des Ouvrages de Mobilisation des Eaux
BI	Banque d'Intrants
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
BV	Bassin Versant
CAF	Cost Assurance Freight
CARE	Cooperative for Assistance and Relief Everywhere
CCIAN	Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Niger
CCS	Centre de Collecte Satellite

CDAP	Comité Départemental d'Analyse des Projets
CEP	Champ-Ecole Paysan
CEP-AE	Champ-Ecole Paysan- Agro-éleveur
CEPM	Champ-Ecole Paysan Maraîcher
CES/ DRS	Conservation des Eaux et des Sols/ Défense et Restauration des Sols
CFS	Service de contrôle financier
CMNND	Commission Mixte Nigéro-Nigériane de Coopération
COFO	Commission Foncière
CNP	Comité National de Pilotage
COGES	Comité de Gestion
COSOP	Programme d'Option Stratégique pour le Pays
CPIS	Country Programme Issues Sheet
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CRC	Chambre Régionale du Commerce
CSV	Case de Santé Vétérinaire
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DDC	Direction du développement et de la coopération - Confédération suisse
DIPE	Dispositifs d'innovations en petit élevage

DRA	Direction Régionale de l'Agriculture
DRE	Direction Régionale de l'Environnement
DRH	Direction Régionale de l'Hydraulique
DREL	Direction Régionale de l'Elevage
DTAC	Direction de l'Assistance Technique aux Communautés
ECOWAP	Politique Agricole Commune de la CEDEAO
EIES	Etudes d'Impact Environnemental et Social
EX-ACT	Ex ante Carbon Balance Analysis Tool
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FCFA	Francs de la Communauté Financière en Afrique
FOB	Free on Board
FVC	Fond vert pour le climat
GACAP	Groupement d' Appui-Conseil Agricole Paysan
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GDT	Gestion Durable des Terres
GFS	Greniers Féminins de Soudure
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

GPS	Global Positioning System
GSC	Groupement Service Conseil
HC3N	Haut-Commissariat à l'initiative 3N (« Les Nigériens Nourrissent les Nigériens »)
HG	Hadin Gwiwa
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
IMF	Institution de Microfinance
IRDAR/RCI-PAC2	Initiative de Réhabilitation et de Développement Agricole et Rural / Renforcement des Capacités Institutionnelles - Programme d'Actions. Communautaires Phase 2
K2M	Kano-Katsina-Maradi
MCC	Millenium Challenge Corporation
MER	Micro-Entreprises Rurales
MMD	Mata Masu Dubara (groupement féminin d'épargne crédit)
MP	Ministère du Plan
NEPAD	New Partnership for Africa's Development
OFID	OPEC Fund for International Development
ONAHA	Office National des Aménagements Hydro-Agricoles
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
ORMS	Operational Results Management System (Système de gestion des résultats opérationnels)

PAC	Programme d'Appui Communautaire
PAM	Programme Alimentaire Mondiale
PAMIRTA	Projet d'Accès aux Marchés et d'Infrastructures Rurales dans la région de Tahoua
PASADEM	Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire et au Développement dans la région de Maradi
PASER	Le Programme d'Appui au Secteur Rural
PASP	Projet Agro-Sylvo-Pastoral
PAU	Politique Agricole de l'UEMOA
PBA	Performance-based allocation
PDDAA	Plan de Développement Détaillé pour l'Agriculture en Afrique
PDC	Plan de Développement Communal
PDE	Pôle de Développement Economique
PDES	Programme de Développement Économique et Social
PFPN	Plateforme Paysanne du Niger
PI	Périmètre Irrigué
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMERSA	Projet de mobilisation des eaux pour le renforcement de la sécurité alimentaire dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder

PPI RUWANMU	Projet de Petite Irrigation Ruwanmu
PPILDA	Projet de Promotion de l'Initiative Locale pour le Développement à Aguié
PPP	Partenariat Public-Privé
PRACC	Projet d'Appui à la Compétitivité et aux Sources de Croissance
ProDAF	Programme de Développement de l'Agriculture Familiale
PRODEX	Projet de Développement des Exportation des Produits Agro-sylvo-pastoraux au Niger
PSNF	Prestataires de Services Non Financiers
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PUSADER	Projet d'Urgence à la Sécurité Alimentaire et Développement Rural
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RECA	Réseau des Chambres d'Agriculture
RGAC	Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel
RN1	Route nationale numéro 1
RNA	Régénération Naturelle Assistée
SA	Société Anonyme
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SCOR	Société Civile Organisée en milieu Rural
SDEA/FJ	Stratégie de Développement Equitable et Autonomisation des Femmes et des Jeunes
SDDCI	Stratégie de Développement Durable et Croissance Inclusive

S & E	Suivi et Evaluation
SFD	Système Financier Décentralisé
SIG	Système d'Information Géographique
SIM	Système d'Information sur les Marchés
SIMA	Système d'Information des Marchés Agricoles
SPIN	Stratégie de pour la Petite Irrigation au Niger
SSE	Système de Suivi Evaluation
STD	Services Techniques Déconcentrés
SVPP	Services Vétérinaires Privés de Proximité
SYGRI	Système de gestion des résultats et de l'impact
TRI	Taux de Rentabilité Interne
TRIE	Taux de rentabilité interne économique
UNHCR	Haut-Commissariat pour les Réfugiés des Nations Unies
URGP	Unité Régionale de Gestion du Programme
USD	Dollars des États-Unis
VAN	Valeur Actuelle Nette
VSF	Vétérinaire sans Frontières
XOF	Franc CFA

Executive Summary

Résumé^[1]

Contexte et justification. La population du Niger vit essentiellement de la petite agriculture et l'élevage familial qui emploient plus de 85% de la population active. La structure du PIB reste relativement stable, avec une prédominance du secteur agricole (43,4% du PIB en 2018), suivie des services (35%) et du secteur industriel (14,9%). Le pays possède toutefois des ressources importantes peu exploitées dans le domaine agropastoral telles qu'un potentiel en terres cultivables de 15 millions ha, un potentiel irrigable connu d'environ 10,9 millions ha (incluant les eaux souterraines); 62 millions d'hectares de zones pastorales et 400 000 ha de plans d'eau facilement mobilisables pour la production. Ce faible niveau d'exploitation des ressources disponibles fait que le secteur rural reste tributaire des aléas climatiques^[1] qui ont des effets négatifs sur l'agriculture à travers la dégradation des ressources naturelles. Il en résulte une faible performance en termes de production et de productivité, et une situation d'insécurité alimentaire quasi-permanente.

Le climat politique est relativement stable, cependant, le Pays est fragilisé sur le plan sécuritaire par les attaques répétées des groupes terroristes qui sévissent dans les régions de Diffa (zone du Lac Tchad), de Tillabéry et dans le Nord de la région de Tahoua où l'état d'urgence reste en vigueur.

L'ambition du Niger de réduire la pauvreté (ODD1) de 45,1% à 37,9% en 2021 (PDES^[2]) et 20% en 2035 (SDDC^[3]) reste un défi majeur. Face à ces défis, le Gouvernement du Niger a développé en 2018 un "Programme intégré de résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle" (Programme pro-résilience 2019-2021), programme qui s'aligne avec le Programme d'options stratégiques du FIDA pour le Niger (COSOP 2013-2018, révisé en 2016 et étendu jusqu'en 2021) qui vise à «contribuer à assurer durablement la sécurité alimentaire des ménages ruraux et à renforcer leurs capacités de résilience».

Le Programme pro-résilience, vise entre autres : (i) l'Accroissement et la diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, (ii) l'Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires et (iii) l'Amélioration de la résilience des populations face aux crises alimentaires et catastrophes naturelles et /ou chocs climatiques.

Le PRECIS sera aligné sur le plan d'action pour le Sahel (à paraître), des Agences du Système des Nations Unis basés à Rome (RBA). Dans le cadre de ce plan, les RBAs devront s'engager à prendre des mesures coordonnées en tant que groupe principal d'institutions au sein du système des Nations Unies pour appuyer la réalisation de l'ODD2. Ces actions coordonnées incluront entre autres, un dialogue politique continu, une analyse de risque partagée, une mise en œuvre et une mesure coordonnées de l'impact et de la résilience, ainsi qu'un apprentissage et un partage des connaissances complémentaires.

Objectif du PRECIS. Pour contribuer à la mise en œuvre du Programme pro-résilience, le gouvernement de la République du Niger a sollicité l'appui du FIDA pour la préparation et la mise en œuvre du "Projet de renforcement de la résilience des communautés Rurales à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger (PRECIS)" dont l'objectif global est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux et de renforcer leur résilience face aux chocs climatiques et dégradation des ressources naturelles. Son objectif de développement est d'accroître les revenus des ménages ruraux, d'améliorer leurs moyens de subsistance et d'existence et assurer l'insertion socioéconomique des jeunes (hommes et femmes) dans les métiers ruraux porteurs.

Zone d'intervention. Le PRECIS couvre 186 communes dans les régions de Dosso, Tahoua, Maradi et Zinder dont 46 communes et 6 606 villages supplémentaires par rapport aux localités couvertes par le PRODAF^[4]. Elle est limitée au Nord par la Région d'Agadez, au Sud par le Nigeria et le Benin, à l'Est par la Région de Diffa et à l'Ouest par la Région de Tillabéry. En matière de population, les régions d'intervention du projet comptent environ 12,9 millions d'habitants, soit 60,2% de la population nationale, avec une densité moyenne de 36 habitants par Km² nettement supérieure à la moyenne nationale (17 habitants par km²).

Groupe cible. PRECIS touchera directement d'environ 209 722 ménages, soit environ 1 468 054 personnes. Plus spécifiquement, le PRECIS ciblera: (i) les petits exploitants agricoles sédentaires investis dans les productions céréalières du milieu sahélien nigérien (maïs, sorgho, mil), la filière riz dans la région de Dosso, le maraîchage, l'aviculture et le petit élevage; (ii) les jeunes hommes et femmes (18 à 35 ans) en activité ou sans emploi et désireux de s'installer dans les différentes filières retenues, porteurs de projets de micro et petites entreprises rurales; (iii) les femmes productrices ou désireuses de mener des activités génératrices de revenus; (iv) les acteurs en amont et en aval de la production, investis dans les métiers connexes dont la distribution d'intrants, la commercialisation, la transformation, l'artisanat (l'installation et l'entretien des équipements agricoles) et la fourniture d'autres services; (v) les organisations professionnelles (groupements de base, coopératives, unions, fédérations); (vi) les ménages agricoles vulnérables motivés et désirant accroître et développer leurs exploitations agricoles et (vii) les personnes handicapées des zones rurales qui participent ou ont l'intention de participer à des activités le long des chaînes de valeur sélectionnées. Les activités du projet prendront également en compte les éleveurs transhumants dans le cadre de la gestion des couloirs de transhumances et des espaces communs avec les populations sédentaires. Le PRECIS vise à terme la parité homme-femme afin que les femmes (jeunes et adultes) représentent 50% des bénéficiaires du projet et qu'au moins 30% des Jeunes Entreprises Rurales (JER) créées et ou renforcées soient portées par les femmes.

Composantes du projet Le Projet appuiera les petits producteurs pour lever les contraintes de production et de commercialisation à travers deux composantes technique et une composante de gestion et de coordination.

La Composante 1 «Développement agricole durable et renforcement de la résilience des ménages ruraux» aura pour effets la diversification des productions, l'augmentation des rendements et des capacités d'adaptation aux chocs externes, notamment climatiques. Les producteurs ruraux (femmes et jeunes inclus), vont également améliorer leur sécurité nutritionnelle et leur santé à travers une alimentation diversifiée et équilibrée.

La composante 2 « Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et accès aux marchés » aura quant à elle pour effet de permettre aux producteurs ruraux, femmes et jeunes inclus, de mieux valoriser leurs surplus de production agro-sylvo-pastorale en les commercialisant sur des marchés de demi-gros qui approvisionnent les centres de consommation nationaux et les marchés transfrontaliers et de permettre aux jeunes entrepreneurs de voir leurs entreprises s'intégrer de façon durable dans l'économie locale, régionale et nationale.

La composante 3 «Coordination, engagement citoyen, suivi-évaluation, capitalisation et gestion des savoirs», introduira une innovation de taille pour le portefeuille du FIDA au Niger à savoir des mécanismes de transparence et de participation citoyennes pour l'évaluation de la

gestion globale du projet, la mesure indépendante des résultats et de l'impact du projet afin de renforcer la redevabilité des acteurs de mise en œuvre dans l'atteinte des résultats. De plus, les dispositifs de suivi-évaluation des interventions du ProDAF en cours seront consolidés dans le cadre du PRECIS pour suivre le progrès dans la mise en œuvre du Programme Pays du FIDA au Niger.

A travers ces deux composantes techniques, les principaux bénéfices attendus du PRECIS incluent: i) l'accroissement des revenus d'environ 209 722 ménages, soit environ 1 468 054 personnes ; ii) 30 040 Jeunes Entreprises Rurales (JER) créées et ou renforcées dont au moins 30% portées par les femmes; iii) l'appui direct à 35 000 ménages en éducation nutritionnelles permettant d'atteindre 245 000 personnes; iv) la mise en place de 660 centres d'alphabétisation permettant de renforcer les capacités de 33 000 membres des ménages ; v) le renforcement /consolidation de 2080 organisations/groupements de producteurs qui ont vu leurs capacités techniques et de gestion améliorées; vi) la création/consolidation d'environ 45 060 emplois directs en milieu rural dont 10 000 auto-emplois (promoteurs des MPER); vii) au moins 33 000 bénéficiaires formés dans les divers thématiques de gestion et promotion des micro-entreprises comprenant les producteurs, les organisations de producteurs, les acteurs le long des chaînes de valeurs, les prestataires de services et les ONG partenaires; viii) un volume d'environ 1.1 millions d'USD de crédits accordés par les Etablissements Financiers Décentralisés (EFD) pour les investissements des cibles du Projet dans le secteur agropastoral, dans le cadre du mécanisme de financement à coûts partagés; ix) 9 marchés de demi-gros construits et 18 centres de collectes opérationnels; x) 10 maisons du paysan opérationnelles offrant des services d'approvisionnement en intrants et matériels de production aux exploitants familiaux; xi) et 348 km^[5] de pistes reliant les bassins de production aux centres de collecte et aux marchés demi-gros sont réhabilités.

A travers le financement du Fond Vert pour le Climat (FVC, Processus d'Approbation Simplifié) et le partenariat avec la Banque Agricole du Niger, les bénéficiaires du projet pourront avoir accès aux lignes de crédit verts concessionnels pour promouvoir l'une agriculture sobre en carbone et climato –résiliente et l'entreprenariat vert.

Coûts et financement. Le coût global du Projet sur une période de 6 ans, y compris les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix, est évalué à 112,621 milliards de FCFA, équivalent à 195,863 millions de dollars EU, réparti comme suit: (i) Composante 1: Développement de l'agriculture durable et renforcement de la résilience des ménages ruraux pour 83,638 millions de dollars EU (42,7%); (ii) Composante 2: Promotion de l'entreprenariat des jeunes et Accès aux marchés pour 81,767 millions de dollars EU (41,7%); (iii) Composante 3: coordination, engagement citoyen, suivi évaluation, gestion des savoirs capitalisation et communication pour 30,460 millions de dollars EU (15,6%). Le coût des activités de coordination et de gestion s'élève à 25,348 millions de dollars EU soit 12,9% du financement total. Pour l'ensemble des financements les coûts récurrents s'établissent à 20,062 millions de dollars EU soit 10,2 % du financement total. Le "financement climat" des fonds alloués par le FIDA au PRECIS est estimé^[6] à US\$ 34 924 135 (100% adaptation avec co-bénéfice de mitigation), ce qui représente 39.5% de l'investissement total du FIDA^[7].

Le financement de PRECIS sera assuré à hauteur de 195,863 millions de dollars des EU par: i) Don FIDA à hauteur de 23,870 millions de dollars des EU (12,2%); (ii) Prêt FIDA pour 64,509 millions de dollars EU (32,9%); (iii) Prêt OFID pour un montant estimé à 15 millions de dollars EU, (7,7 %); (iv) Don FEM pour une contribution de 6 millions de dollars EU (3,1%) ; (v) un co-financement parallèle du Fonds vert pour le climat pour un montant de 10 millions de dollars EU (5,1%, dont 6,983 millions de dollars EU en Prêt et 3 millions de dollars EU en Don), (vi) le Gouvernement du Niger, pour 29,930 millions de dollars EU (15,3%) en exonération des impôts et taxes; (vii) le secteur privé (BAGRI) pour 1 millions de dollars EU (0,5%) et (viii) les bénéficiaires pour un montant estimé à de 5,591 millions de dollars EU (2,8%). Il en résulte un déficit de financement estimé à 39,956 millions de dollars EU (20,4%) qui pourra être couvert par la prochaine allocation du FIDA pour le Niger ou par la contribution d'autres partenaires^[8].

Stratégie de sortie et durabilité et risques. L'approche "faire faire" avec des institutions pérennes et l'implication des bénéficiaires depuis la planification des interventions jusqu'à leur mise en valeur (pour ce qui est des infrastructures) seront autant de garants de la durabilité des acquis du PRECIS. L'arrimage du PRECIS au ProDAF, lui permettra de bénéficier non seulement du personnel déjà aguerri à la plupart de ses stratégies de mise en œuvre mais également des méthodes, outils d'intervention, et favorisera un déploiement rapide des interventions. A l'instar du ProDAF, le PRECIS contribuera au renforcement des capacités des structures pérennes avec lesquelles il collaborera pour la mise en œuvre (Organisations paysannes, Services Techniques et déconcentrée de l'Etat, ONG), ce qui leur donnera les moyens de continuer le suivi et éventuellement de répliquer les activités qui leur ont été confiées au terme desdits partenariats. La dualité ingénierie civile/ingénierie sociale favorisera une plus grande appropriation par les bénéficiaires et leur autonomisation. A travers le cofinancement du Fond Vert pour le climat, des mécanismes seront mis en place au sein de la BAGRI pour faciliter l'accès des jeunes et des femmes aux crédits verts.

Les risques nécessitant une attention et des mesures d'atténuation comprennent: (a) les conditions environnementales et climatiques défavorables du milieu sahélien (sécheresse et forte baisse du niveau de la nappe phréatique) qui peuvent entraîner la décapitalisation des populations les plus vulnérables lors des crises sévères ; (b) la dégradation des conditions sécuritaires, notamment dans les localités de la partie Nord de Tahoua ; (c) les délais parfois trop longs des procédures de passation des marchés compromettant les capacités d'absorption du financement disponible ; et (d) les barrières socioculturelles qui ne favorisent pas l'accès des femmes et des jeunes aux facteurs de productions (notamment la terre et les financements dont les taux d'intérêts restent toujours élevés) et constituent un frein pour la pleine exploitations des opportunités de projet. Le projet a pris des mesures spécifiques pour atténuer ces risques.

Sur le plan environnemental et social, PRECIS a été classé comme un projet de catégorie B d'évaluation environnementale. Les interventions du PRECIS permettront d'une part de réduire la vulnérabilité des exploitations agricoles à l'érosion et aux inondations et d'autre part de faciliter leur accès aux facteurs de production et la mise en marchés des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques. Le projet devrait avoir des effets positifs sur l'environnement grâce à son soutien aux technologies agricoles favorisant l'utilisation plus efficace des ressources en eaux et du sol. Le projet contribuera à élaborer et/ou mettre en œuvre les plans d'aménagements des différents espaces protégés (sites RAMSAR) sans intervenir directement au sein de ces sites. Le projet PRECIS ne devrait pas entraîner d'importants impacts environnementaux et sociaux négatifs; les éventuels effets devraient rester temporaires et locaux.

Le risque climatique est toutefois élevé et des mesures d'atténuations et d'adaptation ont été identifiées pour réduire les impacts négatifs potentiels et renforcer la résilience climatique.

Cadre organisationnel. Le PRECIS sera placé sous la tutelle technique du Ministère en charge de l'Agriculture. Le Comité de pilotage actuel du PRODAF Maradi, Tahoua, Zinder et Diffa sera revu pour intégrer la région de Dosso et les acteurs non encore pris en compte, ceci afin de permettre la cohérence des interventions et faciliter le travail de coordination.

PRECIS sera mis en œuvre selon l'approche programme Pays du FIDA au Niger et intégrera dans un dispositif unique, le dispositif actuel

du ProDAF dans les régions de Mardi, Tahoua et Zinder et la création d'une nouvelle unité régionale de coordination de projet dans la région de Dosso. Des amendements mineurs seront cependant apportés au cadre organisationnel actuel du ProDAF pour assurer une meilleure efficacité. Ainsi, la structure du PRECIS comprendra : (i) quatre unités régionales de coordinations et de gestion de projet (URGP de Maradi, Tahoua, Zinder et Dosso) disposant chacune d'une autonomie de gestion technique, administrative et financière pour le pilotage des activités prévues dans la région et, (ii) une Cellule Nationale de Représentation et d'Assistance Technique (CENRAT), anciennement appelée "Cellule Nationale d'assistance Technique (CNAT) du ProDAF" dont le rôle a été revu.

Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs. Le PRECIS s'appuiera sur le dispositif de suivi-évaluation existant du PRODAF à Maradi, Tahoua et Zinder et l'élargira pour couvrir la région de Dosso. Ce dispositif sera conforme aux exigences de satisfaction des besoins en information pour le suivi des politiques et priorités sectorielles tel que prévu par le haut-commissariat à l'initiative 3N du Gouvernement du Niger et le Système de Mesure des Résultats Opérationnels (ORMS) du FIDA. La participation des bénéficiaires dans le S&E sera un élément important dans la mise en œuvre du projet.

En matière d'apprentissage et gestion des savoirs, le PRECIS valorisera les savoirs paysans à travers le repérage sur le terrain, des expertises locales, nationales et internationales, ainsi que les expériences des différents bailleurs intervenant notamment dans le secteur de l'adaptation au changement climatique, l'intensification agricole des cultures pluviales, la petite irrigation, du genre et de la nutrition (cadres de concertation).

Innovations et mise à l'échelle. Le PRECIS étendra et mettra à l'échelle dans la région de Dosso et dans la bande Nord des régions de Tahoua Maradi et Zinder, l'approche Pôles de Développement Economique (PDE) dont les succès ont été prouvés.

Plan de mise en œuvre. Les activités seront mises en œuvre suivant un plan de phasage incluant : (i) des activités de pré-démarrage financées à travers la facilité "FIPS " du FIDA permettant une mobilisation anticipée des ressources pour démarrer certaines activités autorisées préalablement à la ratification de l'accord de financement Principal (mise en place du système de gestion, du système de suivi-évaluation, recrutement des opérateurs et du personnel additionnel, conduites des études de base et de référence et préparation des marchés des infrastructures); (ii) des activités de consolidation qui démarreront dès la première année dans les PDE couverts par le ProDAF où le PRECIS mènera des actions de densification des investissements; (iii) des activités de mise à l'échelle dans les PDE dits d'Extension. Les activités du PRECIS se densifieront dans les quatre premières années de mise en œuvre afin d'une part d'évoluer au même rythme que le ProDAF, dont l'achèvement est prévu en 2023 et d'autre part de disposer du temps nécessaire pour préparer l'achèvement sans compromettre la durabilité. Les missions de supervision et d'appui à la mise en œuvre permettront d'aviser le cas échéant sur les ajustements requis.

Rentabilité du projet. Le taux de rentabilité interne financier (TRIF) des modèles de production retenus pour le PRECIS est compris entre 11,9% et 36%. Le Taux de rentabilité interne économique (TRIE) global du projet est de 18,8 % et la valeur actuelle nette (VAN) du flux de trésorerie nette économique générée par le PRECIS au coût d'opportunité du capital de 10% sera USD 102 millions. Ce résultat préliminaire est satisfaisant.

SUMMARY

Background justification. Niger's population is dependent upon small-scale farming and livestock. The agriculture sector employs more than 85 per cent of the labour force. The GDP structure remains relatively stable, with a predominance of the agricultural sector (43.4 per cent of GDP in 2018), followed by services (35 per cent) and the industrial sector (14.9 per cent). The country, however, has important untapped resources that could significantly boost agriculture production and productivity, including 15 million ha of potentially arable land, 10.9 million ha that could potentially be irrigated (including from groundwater); 62 million hectares of pastoral areas and 400,000 ha of water reserves easily mobilized for production. The rural sector is highly dependent on the weather^[1] and climate change is having negative effects on agriculture due to degradation of natural resources. The result is poor performance in terms of production and productivity, and a situation of almost permanent food insecurity.

The political climate is relatively stable; however, the country is challenged on the security front by repeated attacks by terrorist groups operating in the Diffa region (Lake Chad Zone), Tillabery and northern parts of Tahoua, which keeps those areas in a near constant state of emergency.

Niger's ambitions to reduce poverty (SDG1) from 45.1 per cent in 2017 to 37.9 per cent in 2021 (PDES) and 20 per cent in 2035 (SDDCI) is a major undertaking. To achieve its development goals, the Government of Niger developed in 2018 an "Integrated Program for Resilience to Food and Nutritional Insecurity" (Programme pro-résilience 2019-2021), which is aligned with IFAD's strategic objectives for Niger (COSOP 2013-2018, which was revised in 2016 and extended to 2021). These strategic objectives are aimed at "contributing to sustainable food security for rural households and strengthening their resilience capacities".

The Pro-Resilience Program aims, inter alia, at: (i) increasing and diversifying agro-sylvo-pastoral and fisheries production, (ii) ensuring regular supply of rural and urban markets in agricultural and agro-food products and (iii) improving the resilience of the population to food crises, natural disasters and climatic shocks.

PRECIS Objective. To contribute to the implementation of the Pro-Resilience Program, the Government of the Republic of Niger requested IFAD support for the preparation and implementation of the "Project to strengthen resilience of rural communities to food and nutrition insecurity in Niger (PRECIS)" whose overall objective is to sustainably improve the food and nutritional security of rural households and strengthen their resilience to climate and natural resource degradation. Its development objective is to increase the incomes of rural households, improve their livelihoods, and ensure the socio-economic integration of young people (men and women) in promising rural professions.

Project Intervention area. PRECIS covers 186 municipalities in the regions of Dosso, Tahoua, Maradi and Zinder including 46 additional municipalities with 6,606 villages in the regions covered by ProDAF^[2]. It is bordered on the North by the Agadez Region, on the South by the Federal Republic of Nigeria and the Republic of Benin, on the East by the Diffa Region and on the West by the Tillabéry Region. In terms of population, the project's intervention area has an estimated total population of about 12.9 million (60.2 per cent of the national population), with an average density of 36 inhabitants per square kilometre, well above the national average (17 inhabitants per km²).

Target group. PRECIS will directly touch about 209,722 households, which is roughly equivalent to 1,468,054 individuals. More specifically, PRECIS will target: (i) sedentary small-scale farmers invested in cereal production (maize, sorghum, millet) in Niger's Sahelian environment, rice in the Dosso region, horticulture, poultry and small-livestock raising; (ii) young men and women (18 to 35 years old) working or unemployed and wishing to settle in the targeted value chains selected as micro and small entrepreneurs; (iii) women producers or women interested in pursuing income-generating activities; (iv) stakeholders of targeted value chains (production, post-harvest, trade, services, the sale of inputs, marketing, processing, installation and maintenance of agricultural equipment, etc.); (v) professional organizations (grassroots groups, cooperatives, unions, federations); (vi) vulnerable farming households motivated and wishing to expand and develop their farms and (vii) disabled peoples in the rural areas who are engaged or intend to engage in activities along the selected value chains. The Project activities will also consider the transhumant pastoralists as part of the management of transhumance corridors and common areas with sedentary populations. PRECIS ultimately aims to achieve gender parity so that women represent 50 per cent of the project beneficiaries and at least 30 per cent of newly created and / or strengthened Young Rural Enterprises (YERs) are headed by women.

Project components. The Project will help small producers overcome production and marketing constraints through two technical components and a management and coordination component.

Component 1 "Sustainable Agricultural Development and Strengthening the Resilience of Rural Households" expected outcomes will be the diversification of production, increase of yields and adaptation to external shocks, particularly climatic shocks, for rural producers, women and men, including young people, and improvement of the health and nutritional security of vulnerable rural households.

Component 2 "Promotion of youth entrepreneurship and access to markets" expected outcomes will be enabling rural producers, including women and young people, to better exploit their surpluses of agro-sylvo-pastoral production by marketing them in midmarket markets that supply domestic consumption centres and cross-border markets and seeing young entrepreneurs sustainably integrate their businesses into the local, regional and national economy.

Component 3, "Coordination, Citizen Engagement, Monitoring and Evaluation, Capitalization and Knowledge Management" will introduce a major innovation for IFAD's portfolio in Niger, namely transparency and citizen participation mechanisms for the overall assessment of the project management and the independent measurement of project results and impact in order to strengthen the ability of the implementing actors to achieve results. In addition, monitoring and evaluation mechanisms for ongoing ProDAF interventions will be consolidated under PRECIS to track progress in the implementation of the IFAD Country Program in Niger.

Through the two technical components, the main expected benefits of PRECIS's will include: (i) increased incomes of about 209,722 households, or about 1,468,054 people; (ii) 30,040 young rural enterprises (YERs) created or strengthened, of which at least 30 per cent are women-owned; (iii) direct support to 35,000 households on nutritional education, reaching 245,000 people; (iv) the establishment of 660 literacy centres to strengthen the capacity of 33,000 household members; (v) the reinforcement / consolidation of 2,080 producer organizations that have had improved technical and managerial capacity; (vi) the creation / consolidation of about 45,060 direct jobs in rural areas, including 10,000 self-employed (promoters of MPEs); (vii) at least 33,000 beneficiaries trained in various domains of management and promotion of rural micro-enterprises including producers, producer organizations, actors along value chains, service

providers and NGO partners; (viii) approximately US\$ 1.1 million of credits granted by Decentralized Financial Institutions (DFS) for investments in project targets in the agro-pastoral sector, under the cost-sharing mechanism; (ix) nine semi-wholesale markets built and 18 collection centres established; (x) the operation of 10 farmer's houses providing input and production supply services to family farmers; and (xi) the rehabilitation of 348 km³ of tracks linking production areas to collection centres and semi-wholesale markets. Through the financing of the Green Climate Fund (GCF, Simplified Approval Process) and the partnership with the "Banque Agricole du Niger (BAGRI)", the project beneficiaries will be able to access lines of credit on concessional greens loans to promote low-carbon and climate-friendly agriculture and green entrepreneurship activities.

Project costs and financing. The overall cost of the program, over a period of six years, including provisions for physical contingencies and price increases, is estimated at CFAF 112.621 billion, equivalent to US\$863 million, broken down by component as follows: (i) Component 1: Sustainable Agriculture Development and Strengthening the Resilience of Rural Households for US\$83.638 Million (42.7 per cent); (ii) Component 2: Promotion of Youth Entrepreneurship and Market Access for US\$81.767 million (41.7 per cent); (iii) Component 3: coordination, citizen engagement, monitoring and evaluation, knowledge management capitalization and communication for US\$30.460 million (15.6 per cent). The cost of coordination and management activities is US\$25.348 million or 12.9 per cent of total funding. For all funding, recurrent costs amount to US\$20.062 million or 10.2 per cent of total funding. The "climate finance" of IFAD funds which are allocated to PRECIS is estimated^[4] at US\$ 34,924,135 (100 per cent adaptation with mitigation co-benefits), which represents 39.5 per cent of the total IFAD investment.^[5]

IFAD will mobilise most of the funding through an IFAD grant of US \$ 23. 870 million (12.2% of total financing), and an IFAD loan of US \$ 64.509 million (32.9%). Co-financiers will include OFID Loan for an estimated US \$ 15 million, (7.7%), GEF Grant for a contribution of US \$ 6 million (3.1%); the Green Climate Fund for USD 10 million (5.1% of which US\$ 7 million is a Loan and US\$ 3 million is a Grant), the Government of Niger for USD 29,930 million (15.3%) essentially taxes and duties exemptions and the private sector (BAGRI) for USD 1 million EU (5%). Beneficiaries will contribute US \$ 5.591 million (2.8%). The financing GAP is estimated at US \$ 39.956 million (20.4%). This will be covered by IFAD's next allocation for Niger or by the contribution of other partners^[6].

Exit strategy, sustainability and risks. The approach of implementation through partnerships with local institutions and the involvement of beneficiaries from the planning of interventions to their development (especially infrastructure) will guarantee the sustainability of the project's interventions after project completion.

Indeed, the linkage of PRECIS to ProDAF, which will not only allow the new project to benefit from the experienced staff, the implementation strategies, methods, tools and lessons learned, it will also help in avoiding delays often registered at project start-up. Therefore, PRECIS will be able to rapidly deploy all interventions and allow for enough time to follow the capitalization of these interventions by the beneficiaries long before completion.

The linkage of PRECIS with ProDAF, will benefit not only from the staff already experienced in most of its implementation strategies, but also from the methods and intervention tools. This will allow rapid deployment of interventions. Similarly to ProDAF, PRECIS will contribute to strengthening the capacities of permanent structures with which it will collaborate during implementation (public technical services at national and regional levels, NGOs, the Chambers of Agriculture and their national network and the Farmers Professional Organisations, etc.) which will give them the means to continue the monitoring and possibly replicate the activities entrusted to them after the end of the said partnerships. The civil engineering/social engineering duality will favour greater ownership by the beneficiaries and their empowerment. Through the co-financing of the Green Climate Fund, mechanisms will be set up within BAGRI to facilitate access for young people and women to green credits

The main risks identified at design time include: (a) the adverse environmental and climatic conditions of the Sahelian environment (drought and sharp decline in groundwater levels) that can lead to negative long-term impacts on the most vulnerable populations when subject to severe shocks; (b) the deteriorating security conditions, particularly in the localities of the northern part of Tahoua; (c) the lengthy delays in procurement procedures, which undermine the absorptive capacity of available funding, and (d) sociocultural barriers that do not support women and youth's access to productive factors (including land and loans) and constitute an impediment to full exploitation of project opportunities. The project design has taken specific measures to mitigate these risks.

On the environmental and social front, PRECIS has been classified as a category B project. PRECIS interventions will reduce the vulnerability of farms to erosion and floods and facilitate their access to production factors and the marketing of agro-silvo-pastoral and fish products. The project is expected to have a positive environmental impact by supporting agricultural technologies that promote the more efficient use of water and soil resources. The project will contribute to the development plans of the different protected areas (RAMSAR sites) without intervening directly within these sites. PRECIS is not expected to have significant negative environmental and social impacts; the possible effects should remain temporary and local. However, climate risk is high and mitigation and adaptation measures have been identified to reduce potential negative impacts and enhance climate resilience.

Organizational framework. PRECIS will be placed under the technical supervision of the Ministry of Agriculture. The composition of the current Steering Committee of PRODAF Maradi, Tahoua, Zinder and Diffa will be revised to include the region of Dosso and actors not yet involved, in order to allow the coherence of the interventions and to facilitate the work of coordination.

PRECIS will be implemented according to the IFAD Country Program Approach in Niger and will integrate in a single implementation structure the current ProDAF mechanism in the regions of Maradi, Tahoua and Zinder and the creation of a new regional coordination unit in the region of Dosso. Some minor amendments will be made to the organizational framework of ProDAF to ensure greater efficiency. Thus, the structure of PRECIS will include: (i) four regional coordination and project management units (URGP of Maradi, Tahoua, Zinder and Dosso) each with technical, administrative and financial support for the planned activities in the region and, (ii) a National Representation and Technical Assistance Unit (CENRAT), formerly known as the "National Technical Assistance Cell (CeNAT) of ProDAF" whose role has been updated.

Planning, monitoring and evaluation (M&E), learning and knowledge management PRECIS will build on PRODAF's existing monitoring and evaluation system in Maradi, Tahoua and Zinder and expand it to cover the Dosso region. This will be in line with the requirements for meeting information needs for the monitoring of sectoral policies and priorities as foreseen by the High Commission for the Government of Niger's 3N Initiative and IFAD's Operational Results Measurement System (ORMS). Beneficiary participation in M&E will be an important element in the implementation of the project.

In terms of learning and knowledge management, PRECIS will enhance farmers' knowledge through field identification, local, national and international expertise, as well as the experiences of the various donors involved in the adaptation sector. climate change, agricultural intensification of rain-fed crops, small-scale irrigation, gender and nutrition (consultation frameworks).

Innovations and Scaling-up. PRECIS will expand and scale up in the region of Dosso and in the Northern areas of the regions of Tahoua, Maradi and Zinder, the Economic Development Poles (EDP) approach to cover new municipalities.

Implementation plan. The activities will be implemented according to a phasing plan including: (i) pre-start-up activities activities funded through the IFAD FIPS facility which will aim at mobilizing resources to start key priority activities before the ratification of the main Financing Agreement (set up of management system, set up of monitoring and evaluation system, recruitment of operators and additional staff, base line studies and preparation of infrastructure technical bidding documents); to start field activities as soon as the project comes into effect; (ii) consolidation activities which will start in the first year in the Economic Development Poles (EDPs) covered by ProDAF where PRECIS will carry out densification of investments; (iii) Scaling activities in the Extension EDPs areas. PRECIS activities will be denser in the first four years of implementation, partly to keep pace with ProDAF, which is expected to be completed by 2023, and secondly to have the necessary time to prepare completion without compromising sustainability. Supervision and implementation support missions will advise if necessary, of the required adjustments.

Project profitability. The internal financial rate of return (FIRR) of the production models selected for PRECIS is between 11.9 per cent and 36 per cent. The overall economic rate of return (EIRR) of the project is 18.8 per cent and the net present value (NPV) of the net economic cash flow generated by PRECIS at the opportunity cost of capital of 10 per cent will be US\$102 million. This preliminary result is satisfactory.

1. Context

A. National context and rationale for IFAD involvement

a. National Context

1. **Contexte économique, politique, et gouvernance.** Le Niger est un pays sahélien, enclavé avec une superficie de 1 267 000 km² et une population estimée à environ 21,5 millions d'habitants en 2017 dont au moins 84% vivent en milieu rural avec une densité relativement forte dans le centre sud du Pays, le long de la frontière avec le Nigéria.
2. La population du Niger vit essentiellement de la petite agriculture et l'élevage familial qui emploient plus de 85% de la population active. La croissance du PIB réel estimée à 5,2% en 2018, en hausse par rapport à 2017 (4,9%), est principalement due à l'augmentation de la production des activités extractives, une campagne agricole satisfaisante dans l'ensemble et aux chantiers de construction liés à l'organisation du Sommet de l'Union Africaine (UA) en 2019. La structure du PIB reste relativement stable, avec une prédominance du secteur agricole (43,4% du PIB en 2018), suivie des services (35%) et du secteur industriel (14,9%). Le caractère informel de l'économie ne favorise pas son développement. Le PIB réel pourrait se situer à 5,5% et 5,6% respectivement en 2019 et en 2020.
3. Le climat politique est relativement stable. Toutefois, sur le plan sécuritaire, le Pays est fragilisé par les attaques répétées des groupes terroristes qui sévissent dans les régions de Diffa (zone du Lac Tchad), de Tillabéry et dans le Nord de la région de Tahoua où l'état d'urgence reste en vigueur. En conséquence, le Niger accueille plus de 371 000 réfugiés et déplacés dont 32% sont des réfugiés issus de la crise régionale de «Boko Haram» et 15,75% de la crise Malienne. Cette situation entraîne une hausse notable des dépenses de défense, couplée à l'insécurité alimentaire chronique et les crises naturelles récurrentes que connaît le pays (sécheresses, inondations et invasions acridiennes).
4. De plus, les performances macro-économiques du Pays sont affectées par la baisse des cours des matières premières dont le pays dépend et la hausse des dépenses d'accueil des réfugiés qui les fragilisent davantage. En effet, la dette publique extérieure du Niger est passée de 27 % à 35 % du PIB entre 2014 et 2016 et a atteint 37 % en 2018. Ainsi, l'environnement naturel, et socio-économique du Pays n'est pas propice à un développement rural inclusif et durable.
5. **Pauvreté et développement agricole et rural.** L'ambition du Niger de réduire la pauvreté (ODD1) de 45,1% à 37,9% en 2021 (PDES[1]) et 20% en 2035 (SDDC[2]) reste un défi majeur. En effet, la dernière Enquête nationale sur les conditions de vie des ménages et agriculture (ECVMA) de 2014 révèle une baisse de l'incidence moyenne de la pauvreté de 48,2% en 2011 à 45,4% en 2014. En 2018, le taux de pauvreté est estimé à 44,1% et le revenu moyen par habitant à 420 US\$. Le Niger est considéré comme l'un des pays les plus pauvres du monde avec un indice de développement humain (IDH) de 0,354[3], le classant au dernier rang. On note cependant des disparités géographiques de l'incidence de la pauvreté, notamment les régions de Maradi, Dosso et Zinder sont plus marquées et, en général, la pauvreté est plus accentuée en milieu rural (52,4%) qu'en milieu urbain (9,1%).
6. En matière d'emploi, le taux de chômage est passé de 13% en 2011 à 17% en 2014[4]. Ce taux est de 23,7% pour les jeunes dans la tranche d'âge de 15 à 29 ans. Le sous-emploi affecte en moyenne 68,4% de la population active (ECVMA, 2014).
7. Au plan agricole, le Niger dispose des ressources importantes peu exploitées: (i) un potentiel en terres cultivables de 15 millions ha; (ii) un potentiel irrigable connu d'environ 10,9 millions ha (incluant les eaux souterraines); (iii) 62 millions d'hectares de zones pastorales; (iv) un cheptel estimé à 42,8 millions de têtes en 2015; (v) des ressources halieutiques couvrant une superficie d'environ 410 000 ha (PDES 2017-2021); (vi) des ressources forestières (16 millions ha et 1 600 espèces végétales); (vii) des ressources hydriques facilement mobilisables (400 000 ha de plans d'eau). Les bassins du fleuve Niger à l'ouest et du Lac Tchad à l'est dans la région de Diffa drainent annuellement entre 24 à 30 milliards de m³ d'eau dont seulement 1% est exploité. Ce faible niveau d'exploitation des ressources disponibles fait que le secteur rural reste tributaire des aléas climatiques. Il en résulte une faible performance en termes de production et de productivité, et une situation d'insécurité alimentaire quasi-permanente.
8. Les systèmes de production agricoles basés sur les céréales (mil, Sorgho et maïs) sont extensifs, à très faible utilisation d'intrants (engrais chimiques et pesticides) et exposés aux aléas climatiques. Les techniques de production sont peu performantes, notamment le niveau de formation et d'information des producteurs sont faibles. Le développement du sous-secteur de l'agriculture est limité non seulement par la faiblesse de la pluviométrie, mais aussi par la pauvreté des sols dunaires et la pression parasitaire. Les analyses climatiques indiquent une augmentation de la température de + 2° C entre la période 1980 - 1999 et la période 2020-2039, et des variations des précipitations avec une saison sèche précoce et une saison des pluies plus courte (juillet-septembre). Les précipitations annuelles moyennes devraient augmenter de 8% d'ici les années 2020-2039 par rapport à la période 1980-1999, mais avec une forte irrégularité annulant les effets positifs de cette hausse.
9. Le développement des cultures irriguées est affecté par la faible capacité financière des exploitants, l'absence de crédit adapté, de système efficace d'approvisionnement en intrants et de commercialisation des produits agricoles.
10. Les infrastructures, notamment rurales sont globalement déficitaires et en mauvais état au Niger. En 2018, le Pays se classait 52ème sur 53 États africains en termes d'indice de développement des infrastructures avec un taux de contribution totale des infrastructures à la croissance par habitant de 0,3%, environ.
11. **Sécurité alimentaire et nutritionnelle.** En novembre 2016, l'enquête nationale SMART estimait que plus de 40% des enfants de moins de cinq ans au Niger souffraient de retard de croissance. En particulier, la prévalence nationale de la malnutrition chronique est de 42,2%, dépassant le seuil critique de 40%, mais en baisse significative par rapport aux deux années précédentes (46,4% en 2014 et 45,5% en 2015). Cette prévalence est de 45% en milieu rural contre 33,8% en milieu urbain. En milieu rural, la prévalence de la malnutrition chronique varie entre 34% à Tillabéry rural et 55,5% à Maradi rural. La forme sévère de la malnutrition chronique est particulièrement élevée dans la région de Maradi où plus de 25% des enfants souffrent d'un retard de croissance. Le taux de malnutrition aigüe globale est de 10,3%. Ce taux est en dessous du seuil d'urgence (15%), mais dépasse le seuil critique de 10% selon l'OMS. Cette prévalence nationale est de 10,5% en milieu rural contre 8,5% en milieu urbain. La prévalence nationale de la

malnutrition aiguë sévère est de 1,9% (1,1% en milieu rural et 2,1% en milieu urbain). En milieu rural, la prévalence de la malnutrition aiguë globale varie d'une strate à une autre avec les extrêmes de 13,3% à Maradi rurale et 7,4% à Dosso rurale. En général, la situation nutritionnelle n'a pas connu de changement significatif depuis six ans.

12. Sur le plan de la disponibilité alimentaire, le taux d'accroissement de la production agricole estimé à 2,5%, est largement inférieur au taux de croissance démographique (3,9%). Ceci engendre une insécurité alimentaire et nutritionnelle récurrente avec une année sur trois déficitaire. Chaque année, 15 à 20% de la population (2 à 3 millions de personnes) se trouvent en insécurité alimentaire. La faible diversité alimentaire, liée aux habitudes alimentaires peu équilibrées et la réservation des productions à haute valeur nutritive pour la vente, accentue les mauvaises conditions nutritionnelles de la population rurale. L'ambition du Niger sur l'élimination de la faim (ODD2) est de réduire à 1% la malnutrition aiguë et à 11% la malnutrition chronique à l'horizon 2035[5].
13. **Politiques et stratégies nationales.** Le Gouvernement du Niger a initié plusieurs documents de planification stratégique notamment i) la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035) adoptée en mai 2017 avec pour objectif à l'horizon 2035 de « bâtir un pays bien gouverné et pacifique ainsi qu'une économie émergente, fondée sur un partage équilibré des fruits du progrès[6] »; ii) le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2017-2021) qui est le premier plan quinquennal de l'opérationnalisation de la SDDCI Niger 2035; iii) le Plan d'action 2016-2020 de l'i3N Initiative « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » qui traduit un engagement volontariste du Gouvernement pour que « la sécheresse ne soit plus être synonyme de famine au Niger[7] »; iv) la stratégie de petite irrigation au Niger (SPIN) et, v) le Plan National d'adaptation.
14. Le PRECIS sera aligné sur le plan d'action pour le Sahel (à paraître), des Agences du Système des Nations Unies basés à Rome (RBA). Dans le cadre de ce plan, les RBAs devront s'engager à prendre des mesures coordonnées en tant que groupe principal d'institutions au sein du système des Nations Unies pour appuyer la réalisation de l'ODD2. Ces actions coordonnées incluront entre autres, un dialogue politique continu, une analyse de risque partagée, une mise en œuvre et une mesure coordonnées de l'impact et de la résilience, ainsi qu'un apprentissage et un partage des connaissances complémentaires.
15. Au niveau régional, c'est le Plan de Développement Régional qui constitue le cadre de planification de référence. Le plan d'actions 2016-2020 dispose de cinq (5) domaines d'intervention à savoir i) la maîtrise de l'eau pour les productions agro sylvo pastorales et halieutiques; ii) la promotion des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques et les chaînes de valeur; iii) la gestion intégrée et durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement; iv) la réduction de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle; et v) la création d'un environnement favorable à la mise en œuvre de l'i3N.
16. **Acteurs clés et montages institutionnels.** Le secteur agricole du Niger compte un certain nombre d'acteurs d'intérêt pour le PRECIS et le Programme Pays du FIDA au Niger. Ainsi, le pays compte huit Chambres Régionales d'Agriculture – régies par la loi 2000-15 du 21 août 2000 et son décret d'application du 18 mai 2001 et regroupent les professionnels agricoles et leurs organisations de producteurs. Les CRA se sont regroupées depuis 2006 pour créer le Réseau National des Chambres d'Agriculture (RECA) basé à Niamey. Le RECA offre un espace d'échange d'information et de concertation à toutes les OP et dispose d'une base de documentation électronique importante d'intérêt pour tous les acteurs du secteur.
17. Le pays compte cinq organisations faitières (ANFO, AREN, FCMN, FUCOPRI, MOORIBEN), organisées autour de filières spécifiques (respectivement l'oignon, l'élevage, le maraîchage, et le riz) et deux confédérations (CASPANI et CONACOP). Les cinq faitières ont été à la base de la constitution de plusieurs cadres de concertation qui ont pour mandat de porter la voix de leurs membres lors de dialogues politiques telles que le CAPAN pour l'élevage ou la PFPN.
18. Des fédérations régionales évoluent dans les différentes régions. Celles de Tahoua, Maradi et Zinder sont les plus actives; elles évoluent principalement dans la distribution d'intrants mais elles commencent à s'impliquer dans la commercialisation des produits agricoles (SA'A et FUMA à Maradi, FUCAP et FUFU à Tahoua, FUBI à Zinder). La région de Maradi compte également des Groupements d'Appui Conseil Agricole Paysan (GACAP).
19. Les interventions du FIDA nouent traditionnellement des partenariats de mise en œuvre avec ces différentes structures notamment en matière de renforcement des capacités des producteurs (faitières régionales) pour l'ingénierie sociale et l'accompagnement des JER (RECA, CRA). Les Unions de production de semences fournissent les projets (PAM, FAO, FIDA) en semences céréalières de qualité.
20. Il existe un certain nombre de structures impliquées dans le financement rural (IMF, BAGRI, sociétés d'investissement comme SINERGI), mais l'accès pour les petits producteurs et les promoteurs ruraux reste encore assez limité. Pour l'instant, le gouvernement a engagé des concertations avec les institutions de financement et les partenaires du développement en vue d'opérationnaliser le Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) qui est un des instruments de la politique du financement rural.

b. Special aspects relating to IFAD's corporate mainstreaming priorities

21. **Genre.** Avec un indice d'inégalité du genre parmi les plus élevés (0,713), le Niger est un pays où les défis de l'égalité de genre, de l'autonomisation et de l'implication des femmes dans le processus du développement se posent avec acuité. Selon les statistiques de l'INS, le Niger comptait 50,3% de femmes en 2012 et ce taux est passé à 52,4% à ce jour. Le taux de fertilité moyen est de 7,6 enfants par femme et il peut atteindre 9 enfants par femme dans les régions de Maradi et de Zinder. En dépit des efforts aussi bien législatifs que réglementaires déployés ces dernières années, les inégalités de genre persistent et se traduisent par des écarts d'accès aux services sociaux de base, aux ressources productives dont la terre, à l'éducation, aux services financiers et aux marchés et sur le plan politique par un accès limité des femmes aux instances de décision. Certaines normes socioculturelles restreignent les opportunités d'autonomisation des femmes et entravent l'accès des filles à l'éducation. C'est le cas des mariages et grossesses précoces des jeunes filles, qui ont une incidence négative sur leurs enfants (taux de mortalité, de malnutrition et de retard de croissance). Selon le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), 30 % des filles sont mariées avant l'âge de 15 ans et 75 % avant 18 ans. Les mariages précoces sont une des causes de la faible scolarisation des jeunes filles et jeunes femmes car elles sont forcées d'interrompre leurs études pour s'occuper de leur famille. De plus, les femmes sont soumises à des charges de travail journalières de 16 à 18 heures, dont les corvées de collecte d'eau pour le ménage, ce qui ne leur donne pas assez de temps pour s'occuper de leurs enfants et pour mener des activités économiques pour leur propre développement.

22. Pour faire face à ces défis, une nouvelle politique nationale sur le genre a été adoptée en 2017 avec l'Observatoire national de la politique sur le genre (ONPG) pour: (i) mettre en œuvre le programme à destination des adolescentes visant à retarder le mariage des enfants et les grossesses précoces; (ii) intégrer le genre dans les plans de développement communaux; et (iii) mettre en œuvre le programme de la loi sur le quota qui prévoit que 15% des postes électifs et 25% des postes nominatifs seront attribués aux femmes. En conséquence, il est important d'adopter une approche de transformation du genre qui va au-delà de l'amélioration de l'accès des femmes aux ressources mais permettra également aux communautés de comprendre et de questionner les normes sociales qui créent les inégalités entre hommes et femmes et exacerbent la malnutrition et la pauvreté.
23. **Jeunesse.** Le Niger a une population très jeune, avec les moins de 15 ans représentant 52% de la population. Le Niger a un taux de croissance démographique de 3,9% par an, l'un des plus élevés au monde, qui crée un défi pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la santé, l'éducation, l'emploi, l'insertion socio-économique et l'accès aux services sociaux de base. Le Gouvernement du Niger a adopté en 1998 une Politique Nationale de la Jeunesse. Ce document a été actualisé en 2016 et vise à l'horizon 2024, de rendre la jeunesse apte à impulser un développement durable, notamment réduire la vulnérabilité et améliorer le bien-être d'au moins 70% de jeunes nigériens âgés de 15 à 35 ans qui représentent environ 33% de la population. Les défis à relever restent entiers: les jeunes sont confrontés au manque d'emploi tant urbain que rural. Les jeunes souffrent également de l'accès limité aux ressources productives (foncier, crédit), aux opportunités de développement socio-économique (entrepreneuriat) et sont faiblement représentés dans les instances de décision. De ce fait, beaucoup de jeunes choisissent de migrer, soit vers les grands centres urbains à l'intérieur du pays, soit vers les pays de la sous-région (Benin, Nigeria, Côte d'Ivoire, etc.), ou vers l'Europe et certains s'exposent facilement au recrutement facile par les groupes terroristes des pays limitrophes.
24. Pour ce qui est des projets de développement, ces contraintes auxquelles font face les femmes et les jeunes se traduisent souvent par une faible participation dans les processus de planification, de programmation et de budgétisation des interventions les concernant. De ce fait, ces deux groupes vulnérables feront preuve d'une attention particulière dans la stratégie de ciblage et la mise en œuvre du PRECIS. Il en sera de même pour les personnes vivant avec un handicap qui représentent environ 4% de la population du pays.
25. **Nutrition:** La forte sensibilité du secteur agricole aux risques agro-climatiques et le taux de pauvreté élevé sont les principales sources de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et la malnutrition. La région de Maradi par exemple a été fortement touchée par la crise alimentaire de 2005 déclenchée par diverses causes inextricablement liées à savoir la sécheresse combinée aux attaques des criquets pèlerins ont dévasté la production agricole notamment les céréales (mil, sorgho, maïs) et ont provoqué un déficit de fourrage pour le bétail. Cette situation a conduit à une réduction drastique de la consommation alimentaire, à la décapitalisation des agriculteurs qui ont vendu leur bétail et autres actifs, et à une accélération des phénomènes migratoires dans la région. Il a sérieusement exacerbé la malnutrition parmi les populations les plus vulnérables (jeunes enfants, femmes enceintes et personnes âgées). La crise de 2010 a également entraîné une augmentation de 16,7% du taux de malnutrition infantile. Selon l'EDS du Niger de 2017, environ 42,2% des enfants de moins de cinq ans présentent un retard de croissance, la prévalence étant la plus élevée dans les régions de Maradi et de Zinder. La prévalence de la malnutrition aiguë ou de l'émaciation en 2018 était de 16% chez les enfants âgés de 6 à 59 mois; Maradi, Zinder et Tahoua étant les régions les plus touchées^[1].
26. De manière générale, la disponibilité alimentaire limitée, les prix de plus en plus élevés des produits alimentaires de base tels que le sorgho, le mil et le maïs et la chute des prix du bétail ont rendu de nombreux ménages vulnérables, y compris les pasteurs qui ont de plus en plus de difficultés à accéder à la nourriture. Selon une étude récente du CIAT pour le compte du FIDA^[2]: (i) moins de 10% des enfants de moins de deux ans sont nourris avec une alimentation diversifiée, et un peu plus de la moitié (51,3%) reçoivent le nombre minimum de repas requis par jour (EDS 2013); (ii) environ un enfant nigérien sur quatre naît petit pour son âge gestationnel en raison de problèmes de grossesses précoces chez les filles, de santé et de nutrition maternelles; (iii) Un ménage agricole typique du Niger ne produit que la quantité nécessaire pour couvrir sa consommation (jusqu'en mars), et doit ensuite compter sur les achats pour satisfaire ses besoins de consommation jusqu'à la prochaine récolte (en juillet-août) - en conséquence, de nombreux ménages sont incapables d'accéder à un régime alimentaire adéquat, que ce soit par l'achat ou par la production d'aliments diversifiés et nutritifs; (iv) un ménage moyen dépense plus de 70% de son revenu en nourriture et la majorité de ces dépenses est consacrée aux aliments de base car la plupart des ménages n'ont pas les moyens d'acheter des aliments riches en nutriments, tels que viande, fruits et légumes en raison du coût (PAM 2010); (v) enfin, les indicateurs liés à l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, à l'hygiène (WASH) et aux services de santé sont faibles sur l'ensemble du Niger^[3].
27. **Environnement et Changement climatique.** Avec 80% de son territoire constitué du Sahara et du Sahel, la progression du désert de 200 000 ha par an, le Niger subit de façon récurrente les effets du changement climatique qui se traduisent par: (i) une diminution de la balance d'hydrique; (ii) une variabilité et baisse de la pluviométrie et (iii) une augmentation des températures. Ces conséquences ont ainsi pour impacts les plus visibles: (i) l'augmentation du phénomène de désertification et d'érosion des terres; (ii) l'augmentation des événements climatiques extrêmes (sécheresse et inondation) et (iii) la dégradation de la biodiversité. L'ensemble de ces facteurs altèrent fortement les moyens d'existence (potentiel productif, eau, sol) et nécessitent la mise en place de mesures adaptées et ciblées afin d'augmenter la résilience des systèmes agricoles^[4]. Selon l'indice de vulnérabilité au changement climatique (ND-GAIN Index 2017), le Niger est classé à la 175ème position sur 181 pays et le 46ème pays le moins préparé pour lutter contre les effets du changement climatique.
28. Pour faire face à ces défis environnementaux et climatiques, le Niger s'est engagé, en vertu de l'Accord de Paris sur le climat en 2015, à réduire ses émissions de 3,5% d'ici 2030, sans condition, par rapport à un scénario de statu quo, ou à une réduction de 34,6% d'ici 2030 à condition de recevoir un soutien international. Le Gouvernement a adopté une série de plans cadres dont le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD), et le Programme de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PGDRN). Dans la même dynamique, l'I3N a été lancée pour relever le défi de la sécurité alimentaire par une meilleure gestion des ressources naturelles et environnementales. En 2017, le pays a adopté une politique nationale de l'environnement et du développement durable qui actualise les précédents cadres de gestion durable des terres et de la biodiversité, de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique et de promotion des énergies renouvelables. Enfin, dans le cadre plus global des pays du G5 sahel, le Niger participe à l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'investissement climatique pour la région Sahel (PIC-RS 2018-2030) qui constituera un cadre cohérent d'opérationnalisation des politiques environnementale et climatique de la région du Sahel. Enfin, il faut noter que la Contribution déterminée au niveau national (NDC) du Niger déposée lors de la COP 21 fait de l'adaptation de l'agriculture et de la restauration des terres des sujets majeurs.

c. Rationale for IFAD involvement

29. Depuis 1980, le FIDA a participé à hauteur de 255 millions US\$ environ au financement de 12 opérations de développement au Niger, ayant un coût total d'environ 556 millions US\$ (incluant les cofinancements des partenaires), bénéficiant directement à environ un million de ménages ruraux. Les investissements du FIDA mis en œuvre depuis 2015 dans le cadre du Programme de développement de l'Agriculture familiale dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder (ProDAF), portent sur l'appui au développement de l'agriculture paysanne. L'extension du ProDAF en 2018 dans la région de Diffa a mobilisé des ressources provenant de la "Facilité pour les réfugiés, les migrants, les déplacements forcés et la stabilité rurale (FARMS)" pour accompagner le Gouvernement du Niger dans la prise en compte de la problématique spécifique des réfugiés et déplacés en vue de leur insertion sociale et économique.
30. Sur la base des orientations de la SDDCI élaborée en 2017, dont l'objectif de développement à l'horizon 2035 est de « bâtir un pays bien gouverné et pacifique ainsi qu'une économie émergente, fondée sur un partage équilibré des fruits du progrès », et du PDES 2017-2021, le Gouvernement du Niger a développé en 2018 un "Programme intégré de résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle" (Programme pro-résilience 2019-2021), programme qui s'aligne avec le Programme d'options stratégiques du FIDA pour le Niger. En effet, le COSOP 2013-2018, révisé en 2016 et étendu jusqu'en 2021, vise à « contribuer à assurer durablement la sécurité alimentaire des ménages ruraux et à renforcer leurs capacités de résilience », sont conformes aux principales politiques publiques de développement adoptées par le Gouvernement du Niger depuis 2012 (SDDCI Niger 2035, PDES 2012-2015, i3N) et son Programme Pro-résilience. Le COSOP s'aligne en particulier sur les axes 1-"Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques", 2-"Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires" et 3-"Amélioration de la résilience des populations face aux crises alimentaires et catastrophes" de l'i3N. Dans le cadre du PRECIS, le FIDA propose d'appuyer le gouvernement en densifiant ses interventions dans les domaines prioritaires indiqués ci-dessus.

B. Lessons learned

31. Dans sa mise en œuvre, le PRECIS capitalisera les enseignements des interventions du FIDA au Niger et d'autres projets ruraux en Afrique œuvrant dans les domaines de l'agriculture familiale et de l'entreprenariat agropastoral des jeunes. Les leçons apprises de ces expériences passées ou en cours, dont certaines sont listées ci-après, se sont bâties sur les bonnes pratiques suivantes à savoir:
- (i) L'approche Programme Pays** qui consiste à intégrer et à fédérer l'ensemble des interventions (projets) financés par le FIDA dans le Pays dans un cadre cohérent d'intervention permettant une planification concertée des activités et des financements de manière à garantir un déploiement territorial harmonieux, une meilleure gestion/valorisation des ressources humaines disponibles, la cohérence dans les approches et outils d'intervention et un suivi-évaluation efficace. Ainsi, depuis 2015, le ProDAF fédère toutes les interventions du FIDA et de ses partenaires au Niger. Le ProDAF est organisé autour d'une Cellule Nationale d'Assistance Technique (CNAT) et quatre unités régionales de gestion de projet (URGP). La CNAT consolide les informations de gestion financière, et du suivi évaluation du Programme, veille à la cohérence des interventions en apportant des appuis techniques spécialisés à la demande aux URGP (aspects environnementaux, commercialisation et intégration régionale des échanges, etc.), et assure le dialogue avec le Gouvernement. Ce dispositif sera consolidé et amélioré par le PRECIS notamment par la redéfinition des responsabilités des postes de travail au sein de l'équipe fiduciaire pour permettre une meilleure répartition de la charge de travail liée à la gestion des financements multiples (six pour le ProDAF qui demandent parfois des rapports spécifiques et au moins quatre pour PRECIS).
- (ii) L'approche "Pôles de Développement Economique" (PDE).** L'approche PDE est une approche hybride combinant l'approche bassin versants/bassins de production et l'approche territoriale. Ces PDE sont caractérisés par l'existence: (i) de bassins de production dont les surplus sont commercialisés et (ii) d'un marché dynamique relié aux centres urbains. Cette intervention par PDE qui a fait ses preuves a été reprise dans différents Plan de Développement Régionaux (PDR) et les projets financés par d'autres partenaires économiques et financiers (AFD, Banque Mondiale, coopération danoise) car elle permet d'agir dans la durée et de façon simultanée sur le développement économique, au niveau du ménage pratiquant l'agriculture familiale, des centres de collectes satellites, ou encore des marchés de demi-gros qui créent un contexte favorisant la demande en productions agricoles. Le PRECIS fera valoir l'avantage comparatif de l'approche par PDE au sein de corridors commerciaux internationaux entre Niger et Nigéria.
- (iii) Financement à coûts partagés des activités génératrices de revenus, notamment du maraîchage** L'expérience du ProDAF a permis d'identifier des difficultés nées de la diversité des modalités de financement et d'appuis offerts par les partenaires en soutien aux activités économiques des petits producteurs. Certains pratiquent une subvention quasi-totale alors que d'autres exigent des contributions des bénéficiaires ou arrivent le financement au crédit bancaire. Cette situation fragilise le mécanisme de financement de la petite agriculture par le secteur bancaire et met à mal la durabilité des acquis du ProDAF. De plus, les nouvelles directives de la BCEAO en matière d'apport de garantie pour l'obtention des crédits excluent les détentions coutumières en milieu rural comme garanties, ce qui limite d'office l'accès des petits producteurs au crédit tel que prévu par le mécanisme de financement à coûts partagés. L'engagement du PRECIS dans le financement à coûts partagés tiendra compte de ceci et appuiera le Gouvernement à clarifier sa politique et assurer le respect des directives par l'ensemble de ses partenaires.
- (iv) Promotion de la petite irrigation.** L'expérience du PPI Ruwanmu achevé en 2017 démontre que le financement à coûts partagés de la petite irrigation (forages moyens équipés de pompes immergées plus de 15 m de profondeur) apporte une solution au problème d'insuffisance en eau d'irrigation. Cependant, il a été constaté que l'utilisation des groupes électrogènes (essence) constitue une charge souvent insupportable pour les organisations paysannes. Pour mettre ce système à l'échelle, il faudra donc évoluer vers un système solaire, pour une irrigation à moindre coût.
- (v) Promotion des énergies renouvelables sur la chaîne des valeurs** pour réduire les coûts et émissions de Gaz à effet de serre sur la petite irrigation mais surtout pour la réfrigération, vaccins, la conservation des produits, l'éclairage des ménages pour l'éducation des enfants le soir. Des prêts ont été initiés avec la BAGRI et devrait être mis à l'échelle avec le financement parallèle.
- (vii) Intégration de la régénération naturelle assistée (RNA) dans les systèmes de production en agriculture pluviale.** L'expérience du PASADEM^[1] a démontré que la reconstitution du couvert végétal par la RNA présente plusieurs intérêts d'un point de vue climatique, agronomique et économique: (i) meilleure infiltration des eaux; (ii) amélioration de la teneur en matière organique des sols, augmentation du stock de carbone au niveau de la parcelle, réduction de l'évaporation du sol (ombrage et action de brise-vent); (iii) réduction du nombre de semis^[2] avec un gain net sur les rendements en maïs^[3] et (iv) récupération de terres dégradées qui permet l'accroissement des surfaces cultivables, des pâturages et des solutions d'adaptation basées sur la nature dans le cadre des plans d'aménagement des sites Ramsar. De ce fait, le PRECIS promouvra l'intégration de la RNA dans les systèmes de productions pluviaux pour permettre la diversification et l'accroissement des revenus des ménages ruraux (vente des produits et sous-produits

forestiers non ligneux issus de la RNA) et renforcer leur résilience face aux aléas climatiques.

(viii) Ingénierie sociale et gestion des infrastructures. Afin d'assurer la durabilité des investissements, le ProDAF intervient via une phase d'ingénierie sociale de durée variable visant à sensibiliser, renforcer les capacités des différents intervenants et à assurer leur implication dans chaque étape du processus de mise en œuvre. L'emplacement des infrastructures de marchés est crucial, et la sélection du site doit impliquer tous les opérateurs économiques pour trouver un consensus avec les autorités territoriales avant le démarrage des travaux d'ingénierie civile. De plus, l'accessibilité des sites de marchés est un élément déterminant qui sera considéré afin de faciliter l'approvisionnement des marchés.

(ix) Passation des marchés. La durée des processus nationaux de passation des marchés est un élément à prendre en compte dans la mise en œuvre des projets au Niger. Le ProDAF anticipe avec succès les différentes activités prévues dans le plan de passation des marchés (PPM), en engageant les activités préparatoires des contrats de l'année N en année N-1: le PRECIS valorisera cet acquis. De plus des discussions sont en cours avec le gouvernement dans le but de décentraliser davantage et d'améliorer l'efficacité du processus de passation de marchés notamment en relevant le seuil de compétence des marchés au niveau des régions.

(x) le ciblage spécifique des jeunes, la prise en compte de la dimension genre et des personnes en situation de handicap
L'efficacité de la stratégie de ciblage repose sur: i) l'établissement de critères d'éligibilité clairement définis en accord avec les acteurs concernés et principalement avec les bénéficiaires potentiels par souci de transparence; ii) la segmentation du groupe-cible en sous-groupes en fonction de leur profil socio-économique (exploitants agricoles, coopératives, microentreprises rurales, porteurs d'initiatives économiques, groupements de femmes, associations de jeunes...), iii) la caractérisation de chaque sous-groupe pour identifier ses besoins d'appui spécifique pour une offre de services à fournir selon une approche différenciée et calibrée en phase avec ses attentes; iv) la fourniture de services sous forme de package (et non pas de manière isolée ou séquentielle) en vue d'accroître leur efficacité. La prise en compte des femmes et des jeunes comme groupe cible du PRECIS se traduit par le développement d'une sous-composante spécifique dédiée à l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes. Le dispositif de suivi-évaluation sera conçu de manière à capturer les résultats obtenus sur les jeunes et les femmes aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif.

(xi) l'accompagnement spécifiques des femmes et des jeunes pour l'accès à la terre. Sur la base de l'expérience du ProDAF dans l'accompagnement des femmes au niveau des commissions foncières locales, le PRECIS s'assurera que l'accès à la terre soit facilitée pour les femmes et les jeunes de manière à sécuriser et à stabiliser leurs investissements.

(xii) l'appui à l'organisation des producteurs. L'organisation des producteurs reste essentielle pour la professionnalisation de l'agriculture et pour permettre aux petits exploitants d'accéder à des marchés de plus grande envergure et surtout porteur de plus grande valeur. Le renforcement des capacités des organisations rurales devra leur permettre de rendre des services techniques et économiques à leurs membres et les représenter et contribuer ainsi à la structuration des filières agropastorales.

(xiii) Partenariats et synergies avec les initiatives des institutions des nations unies basées à Rome (RBA). Les synergies avec le PAM et la FAO se poursuivront, notamment dans le domaine de la récupération des terres dégradées dont le partenariat fonctionne très bien dans le cadre du PRODAF. Dans ce cadre, le PAM mènera des activités de récupération des terres selon l'approche «argent contre travail», tandis que les interventions du FIDA densifieront ces initiatives et les compléteront en fournissant des variétés améliorées de semences, des conseils techniques pour stimuler la production agricole et pastorale, des investissements dans des systèmes d'irrigation à petite échelle, des marchés ruraux et l'amélioration des routes, ce qui contribuera à créer un environnement favorable au développement agricole à long terme. En outre, le FIDA et le PAM collaboreront aux études sur l'approche multisectorielle de la nutrition au Niger, y compris la mise en œuvre des initiatives d'agriculture respectueuse de la nutrition.

2. Project Description

C. Project objectives, geographic area of intervention and target groups

32. **L'objectif global du Projet** est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux et de renforcer leur résilience face aux chocs climatiques et environnementaux. **Son objectif de développement** est d'accroître les revenus des ménages ruraux, d'améliorer leurs moyens de subsistance et d'existence et assurer l'insertion socioéconomique des jeunes (hommes et femmes) dans les métiers ruraux porteurs.
33. Le Projet appuiera les petits producteurs pour lever les contraintes de production et de commercialisation à travers: (i) des aménagements hydroagricoles pour assurer un accès à l'eau, (ii) des appuis divers pour renforcer les capacités en matière de techniques et technologies de production, (iii) des appuis spécifiques pour permettre l'accès des femmes et des jeunes aux ressources productives et assurer leur autonomie et, (iv) des investissements pour faciliter l'accès aux marchés.
34. **Trois effets complémentaires sont attendus** de la mise en œuvre du PRECIS:
- **Effet 1:** La productivité agricole et l'alimentation des ménages sont durablement améliorées;
 - **Effet 2:** Les entreprises agro-pastorales (de jeunes et femmes), rentables, intégrées dans les chaînes de valeurs, sont créées et sont opérationnelles et créent des emplois décents et durables;
 - **Effet 3:** Les volumes de produits agropastoraux commercialisés sont augmentés et les services ruraux de proximité cogérés par les acteurs locaux sont développés.
35. De manière plus spécifique, les principaux bénéfices attendus du PRECIS incluent: i) l'accroissement des revenus d'environ 209 722 ménages, soit environ 1 468 054 personnes ; ii) 30 040 Jeunes Entreprises Rurales (JER) créées et ou renforcées dont au moins 30% portées par les femmes; iii) l'appui direct à 35 000 ménages en éducation nutritionnelles permettant d'atteindre 245 000 personnes; iv) la mise en place de 660 centres d'alphabétisation permettant de renforcer les capacités de 33 000 membres des ménages ;v) le renforcement /consolidation de 2080 organisations de producteurs qui ont vu leurs capacités techniques et de gestion améliorées; vi) la création/consolidation d'environ 45 060 emplois directs en milieu rural dont 10 000 auto-emplois (promoteurs des MPER); vii) au moins 33 000 bénéficiaires formés en divers thèmes de gestion et d'entrepreneuriat rural comprenant les producteurs, les organisations de producteurs, les acteurs le long des chaînes de valeurs, les prestataires de services et les ONG partenaires; viii) un volume d'environ 1,1 millions d'USD de crédits accordés par les Etablissements Financiers Décentralisés (EFD) pour les

investissements des cibles du Projet dans le secteur agropastoral, dans le cadre du mécanisme de financement à coûts partagés; ix) 9 marchés de demi-gros construites et 18 centres de collectes opérationnels; x) 10 maisons du paysan opérationnels offrant des services d'approvisionnement en intrants et matériels de production aux exploitants familiaux; et xi) 348 km de pistes reliant les bassins de production aux centres de collecte et aux marchés demi-gros sont réhabilités.

36. **Zone géographique d'intervention.** La zone du PRECIS couvre un territoire de 338 649 km² regroupant 186 communes dans les régions de Dosso, Tahoua, Maradi et Zinder. Elle est limitée au Nord par la Région d'Agadez, au Sud par le Nigeria et le Benin, à l'Est par la Région de Diffa et à l'Ouest par la Région de Tillabéry. En matière de population, les régions d'intervention du projet comptent environ 12,9 millions d'habitants, soit 60,2% de la population nationale, avec une densité moyenne de 36 habitants par Km² nettement supérieure à la moyenne nationale (17 habitants par km²). Les régions de Maradi et Dosso ont les plus fortes densités avec respectivement 88 et 66 habitants au Km², tandis Zinder et Tahoua sont les plus vastes régions. La population de la zone est composée principalement d'Haoussa, Peulh, Touareg, de Zarma/Sonrai et de Kanouri.
37. Dans une logique de mise en échelle de l'approche Pole de Développement économique (PDE) initiée par le PRODAF et les projets antérieurs (PASADEM, PPI Ruwanmu), le PRECIS interviendra dans 3 PDE dans la région de Dosso et fera l'extension dans la zone actuelle de PRODAF de 7 nouveaux PDE (2 à Tahoua, 2 à Maradi et 3 à Zinder) en plus des 21 PDE actuellement couverte par ce dernier projet. PRECIS couvrira donc 46 communes et 6 606 villages supplémentaires par rapport aux localités de la zone du PRODAF.
38. **Groupes cibles.** PRECIS touchera directement d'environ 209 722 ménages, soit environ 1 468 054 personnes. Plus spécifiquement, le PRECIS ciblera: (i) les petits exploitants agricoles sédentaires investis dans les productions céréalières du milieu sahélien nigérien (maïs, sorgho, mil), la filière riz dans la région de Dosso, le maraîchage, l'aviculture et le petit élevage; (ii) les jeunes hommes et femmes (18 à 35 ans) en activité ou sans emploi et désireux de s'installer dans les différentes filières retenues, porteurs de projets de micro et petites entreprises rurales; (iii) les femmes productrices ou désireuses de mener des activités génératrices de revenus; (iv) les acteurs en amont et en aval de la production, investis dans les métiers connexes dont la distribution d'intrants, la commercialisation, la transformation, l'artisanat (l'installation et l'entretien des équipements agricoles) et la fourniture d'autres services; (v) les organisations professionnelles (groupements de base, coopératives, unions, fédérations); (vi) les ménages agricoles vulnérables motivés et désirant accroître et développer leurs exploitations agricoles (vii) les éleveurs transhumants (nomades touareg) dans le cadre de la gestion des couloirs de transhumances et des espaces communs avec les populations sédentaires et (viii) les personnes présentant un handicap (en particulier des jeunes et des femmes) notamment dans les activités de soutien à l'entrepreneuriat.
39. **Stratégie de ciblage.** Le PRECIS adopte une stratégie de ciblage qui comprendra:
- *un ciblage géographique.* Dans les communes retenues, le projet concentrera ses investissements dans les bassins de productions selon l'approche PDE permettant de lier la production et les marchés (construction des marchés de demi-gros, des centres de collecte, des maisons de paysans et des pistes rurales) et de développer des synergies d'action avec les différents partenaires pour assurer la complémentarité.
 - *un ciblage direct des bénéficiaires* visés (petits exploitants agricoles, ménages pauvres, femmes et jeunes, micro-entrepreneurs, personnes vivant avec un handicap) sur la base de critères d'éligibilité permettant aux populations les plus vulnérables de saisir les opportunités offertes par le projet et réduire les risques d'accaparement de certains avantages par des groupes plus dynamiques ou plus influents. Dans ce cadre, le projet effectuera **un ciblage genre** fortement inclusif et sensible à la parité homme-femme afin que les femmes (jeunes et adulte) représentent 50% des bénéficiaires. Ainsi, les activités de renforcement des capacités techniques de production et d'accompagnements viseront les femmes productrices et celles impliquées dans les autres maillons des filières ciblées. Les jeunes femmes seront également directement visées dans les activités de renforcement du leadership d'entrepreneuriat. En matière de **ciblage jeune**, le projet s'assurera qu'au moins 50% des bénéficiaires directs soient des jeunes (jeunes hommes et jeunes filles de 18-35 ans), en activité ou sans emploi et qu'ils bénéficient des activités de promotion de l'entrepreneuriat.
 - *un ciblage social* pour orienter des interventions spécifiques au profit des ménages vulnérables exposés aux effets des changements climatiques, notamment les maraichers et agro-pasteurs sollicitant des appuis techniques et financiers pour consolider et diversifier leurs activités de productions agro-pastorales. Le projet privilégiera en outre les producteurs vulnérables ainsi que les personnes vivant avec un handicap qui seront ciblés sur la base de la méthode "Household Economic Analysis (HEA)". Les opérateurs spécialisés encadreront les groupes cibles et les services techniques assureront la supervision et l'assurance qualité.
 - *un ciblage technique.* Les cultures vivrières de base (céréales), le maraîchage et le petit élevage (aviculture et petits ruminants) seront privilégiés pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes cibles. Pour relancer la production, le projet adoptera l'approche bassin versant pour restaurer les capacités productives des cultures pluviales et irriguées. Des ouvrages de mobilisation des eaux et de CES/DRS adaptés à la pente seront construits pour favoriser l'infiltration et la rétention des eaux de ruissellement qui renforceront le développement du couvert végétal herbacé et ligneux.
 - *des mesures d'auto-ciblage.* Les besoins spécifiques de chaque sous-groupe cible seront identifiés sur la base de la concertation avec les bénéficiaires eux-mêmes et seront étudiés pour permettre au projet d'y répondre avec des interventions adaptées. Les petits exploitants agricoles et les petits éleveurs auront un accès facilité aux facteurs de production, aux équipements et aux formations; les groupes les plus vulnérables recevront des kits agricoles et d'élevage pour mener leurs activités; les organisations rurales seront classifiées sur la base de leur maturité et recevront des formations ciblées; les jeunes entrepreneurs ruraux seront accompagnés selon une approche différenciée et calibrée, en fonction de leurs besoins en termes de financements, formation et d'appui-conseils ciblés. Le projet prendra également en compte les besoins spécifiques des populations nomades dans les zones de transhumances en appuyant l'aménagement des aires pastorales par la lutte contre le Sida cordifolia, la construction des bandes pare-feu pour la lutte contre les feux de brousse, la réservation des espaces destinées aux parcours et aux passages du bétail au niveau des périmètres aménagés. Le Projet s'assurera que les représentants des populations nomades participent dans toutes les instances qui ont la compétence dans le domaine de la gestion des ressources naturelles conformément aux dispositions de l'ordonnance 2010 - 029 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme au Niger.
 - *des actions de sensibilisation et d'information* seront menées au démarrage du Projet autour des objectifs, des cibles, des opportunités qu'offrent le Projet aux populations rurales notamment aux jeunes et aux femmes, le mode opératoire ainsi que les innovations qu'il entend introduire dans le secteur agropastoral. Des sessions spécifiques seront organisées en faveur des femmes et des jeunes à travers leurs organisations et associations.

40. **Stratégie Genre et d'inclusion des jeunes.** En réponse aux inégalités d'accès aux ressources basées sur le genre et l'âge identifiées dans l'analyse du contexte, le PRECIS se dotera d'une stratégie genre et jeunes visant à: i) lever les contraintes particulières qui entravent leur accès aux facteurs de production et à des services financiers adaptés, aux innovations technologiques et au marché; ii) accompagner les micro-entrepreneurs (jeunes hommes et femmes) dans le développement de leurs activités économiques; iii) mettre en place des mécanismes favorisant l'accès des femmes et des jeunes aux facteurs de productions (notamment la terre) et la réduction de la pénibilité des tâches domestiques (accès à l'eau) et agricoles des femmes par leur accès aux innovations techniques et technologiques; iv) promouvoir et renforcer la leadership des femmes et des jeunes dans les organisations de base et faïtières.
41. Par rapport au genre, le PRECIS adoptera une approche transformative. Aussi, en plus du soutien à l'autonomisation économiques des femmes et à la réduction de leurs charges de travail, il mettra l'accent sur l'alphabétisation et sur l'adoption de la méthode GALS, pour redéfinir de façon durable les équilibres genre aux niveaux des ménages et des communautés. Les interventions proposées par le PRECIS contribueront dans leur ensemble à produire une transformation économique et sociale de la vie des femmes. Les appuis spécifiques visant à renforcer l'autonomisation et le renforcement du leadership des femmes et des jeunes seront traduits sous forme d'activités/actions lisibles dans le PTBA et feront l'objet d'un suivi régulier (assorti des indicateurs de résultats quantitatifs et qualitatifs) dans le cadre du dispositif de suivi-évaluation du PRECIS. La communication des résultats de ces activités sera aussi assurée dans le cadre d'un dialogue continue engagé avec le Ministère en charge de l'agriculture et le Ministère en charge de la promotion de la femme, pour partager les bonnes pratiques et mettre en commun les efforts pour mieux contribuer à l'autonomisation des femmes.
42. L'intervention du PRECIS permettra entre autres de mettre en place un dispositif d'accompagnement spécifique des jeunes à l'entreprenariat rural et à engager le gouvernement pour l'amélioration de l'environnement institutionnel du développement de l'entreprenariat agropastoral des jeunes.

D. Components/outcomes and activities

43. Le PRECIS interviendra à travers deux composantes techniques et une composante de gestion à savoir: une composante I qui portera sur le développement agricole durable et le renforcement de la résilience des ménages ruraux; une composante II qui se focalisera sur la promotion de l'entreprenariat des jeunes et l'accès aux marchés et, une composante III qui sera axée sur la coordination, la gestion, le suivi-évaluation et le transfert des savoirs.

Composante 1: «Développement agricole durable et renforcement de la résilience des ménages ruraux».

44. Elle visera à: (a) mettre en place les investissements nécessaires à la gestion de l'eau pour les activités agricoles et pastorales et pour la consommation humaine et, (b) à sécuriser le capital naturel pour la production agricole de base; (c) assurer l'accès des producteurs aux principaux facteurs et technologies de production adaptées à leur environnement; (d) renforcer les capacités techniques et institutionnelles des acteurs pour assurer leurs métiers dans les segments des chaînes de valeur retenues et gérer durablement les investissements mis en place avec l'appui du projet et, (e) promouvoir une alimentation diversifiée et les bonnes habitudes alimentaires pour réduire la malnutrition au sein des ménages.
45. *Effets attendus.* Les interventions sur cette composante permettront la diversification des productions, l'augmentation des rendements, l'amélioration des capacités d'adaptation des bénéficiaires (femmes et jeunes inclus) aux chocs externes (notamment climatiques) et l'amélioration de la santé et la sécurité nutritionnelle des ménages ruraux vulnérables. Cette composante est structurée en trois sous composantes:
46. Sous composante 1.1 « Renforcement de la maîtrise d'eau de surface et gestion durable des terres » Les objectifs de cette sous-composante visent à remédier aux effets néfastes de la désertification et du changement climatique par des mesures de restauration de la productivité hydraulique des bassins versants et de promotion de technologies assurant une gestion durable des ressources en eau et en terre dans les bassins de production. Les **effets attendus** sont l'amélioration de l'accès durable à l'eau et le renforcement de la résilience des exploitations agricoles face aux risques climatiques. Elle sera mise en œuvre à travers quatre volets :
47. **Volet Gestion Durable des Terres et des Eaux (GDTE).** Les activités porteront sur : (a) la récupération de terres dégradées des franges hautes des bassins versants et le traitement des bassins versants (seuils en pierres sèches, diguettes en terre, murets, banquettes, demi-lunes, cordons pierreux, tranchées et brises vents) sur 5 833 ha [1]; (b) la fixation de 400 ha de dunes autour des mares ; (c) l'aménagement de 354 ha d'espaces sylvo-pastoraux au niveau des couloirs de passage des troupeaux ; (d) la diffusion/vulgarisation de la Régénération Naturelle Assistée (RNA) sur 50 000 ha et (e) la diffusion/vulgarisation de 10 000 foyers améliorés en matériaux locaux (argile, sable, bouse de vache) pour réduire la consommation de bois de feu et les émissions de CO2.
48. **Volet Ouvrages de mobilisation des eaux** . Les activités développées sont: (a) la réhabilitation ou la construction de 3 mini-barrages à buts multiples avec une capacité de stockage entre 1 et 2 millions de mètres cubes notamment dans les régions de Tahoua et Dosso - En aval de chaque mini-barrages, il sera aménagé un périmètre irrigué dont la taille sera fonction du volume de la retenue et de la topographie de chaque site. Compte tenu des conditions géomorphologiques des zones visées, il est prévu en aval de chaque barrage, l'aménagement de 540 ha de périmètre irrigué dans les régions de Dosso et de Tahoua. Le potentiel estimé autour de chaque retenue pour les cultures de décrue est de 30 et 100 ha respectivement à Dosso et Tahoua; (b) la réhabilitation ou la construction de 106 seuils d'épandage au niveau des vallées et des Koris dans les différentes régions afin de créer une zone d'épandage en amont et de favoriser l'infiltration de l'eau sur des superficies plus importantes tout en rehaussant le niveau des nappes. Globalement il est prévu l'exploitation de 5 330 ha [2] en cultures de décrue autour des seuils dans les régions d'intervention du projet (c) des petites marres seront réhabilitées pour restaurer leur capacité de stockage et optimiser la disponibilité en eau et réduire les risques liés aux sécheresses, ce qui permettra de soutenir le développement de cultures de décrue (maraichage) sur près de 280 ha et la pêche par leur empoissonnement.
49. **Volet Aménagement des bassins de production** [3]. Le PRECIS procédera à la mise en valeur du potentiel en terre irrigable créé autour des différents ouvrages de mobilisation de l'eau et dans les autres zones à nappe peu profonde : 380 ha des autour des mini-barrages (220 ha de périmètres en aval et 260 ha autour des retenues), 5330 ha autour des seuils, et 310 ha de périmètres avec pompage solaire en dehors des zones d'influence des ouvrages de mobilisation d'eau (périmètres collectifs de 20 - 100 ha et micro-

périmètres individuels de 0.25- 0.50 ha). Ces derniers constituent des microprojets, qui seront soumis au mécanisme de financement à coûts partagés décrits en sous-composante 2.1.

50. Conformément à la politique nationale de gestion intégrée des ressources en eau, le projet appuiera la mise en place d'Associations des usagers de l'eau (AUE) au niveau des bassins versant des sites d'implantation des ouvrages de mobilisation de l'eau. Le projet appuiera également ces différentes structures de gestion pour mettre en place un fonds d'entretien des ouvrages, basé sur l'instauration d'une redevance hydraulique. Le projet fera attention à la représentation plus équitable des femmes et des jeunes dans les AUE et leur prise de responsabilités dans les comités de gestion.
51. Dans les périmètres irrigués, les exploitants pourraient s'organiser en OP qui mettra en place un comité de gestion qui sera membre de l'AUE du bassin versant. Le projet assurera dans ce cadre le renforcement des capacités (formation technique, appui à la gestion, équipements ...) des OP et leurs comités de gestion. Le projet appuiera également les AUE et les comités de gestion des ouvrages hydrauliques pour une gestion durable des ressources en eau et notamment des eaux souterraines.
52. Les différents ouvrages de mobilisation de l'eau seront équipés de piézomètres pour suivre l'évolution de la nappe en amont et en aval des ouvrages et d'échelles de crue pour suivre les crues et les fluctuations des retenues d'eau. Les relevés de ces équipements de mesure, seront assurés par les AUE et les comités de gestion, qui les transmettra régulièrement à la Direction régionale de l'hydraulique.
53. Au niveau des mini-barrages⁴¹, le long des pistes rurales et dans les zones de concentration de seuils et de mares, le projet réalisera 66 forages (dont 28 le long des pistes rurales) équipés de pompe à motricité humaine ou mini-AEP pour contribuer à l'amélioration de l'accès à l'eau potable au niveau des villages d'implantation de ces infrastructures structurantes.
54. **Volet Actualisation et mise en œuvre des plans d'aménagement des sites RAMSAR** Au niveau des zones humides, sites RAMSAR, cas de la zone du Dallo Bosso et des mares de Tabalak, Dan Douchi et Lassouri, le projet appuiera la mise en œuvre effective des plans de gestion élaborés et aussi la mise en place de cadre légal et institutionnel pour la conservation et la restauration de la zone girafe et de la brousse tigrée. De plus, le projet apportera un appui à l'actualisation, l'élaboration et/ou la mise en œuvre de plans de gestion des aires classées.
55. Sous composante 1.2 « Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des bénéficiaires Elle visera à: (a) renforcer les capacités des petits exploitants agricoles (y compris les femmes et les jeunes exploitants agricoles) à augmenter leur production et productivité et à gérer leurs exploitations de façon durable et (b) renforcer les capacités des services d'appui-conseil de proximité à offrir des services adaptés aux besoins des petits exploitants familiales. Les effets attendus sont principalement l'augmentation de la sécurité alimentaire et des revenus et l'émergence de d'exploitations familiales résiliente face aux chocs externes, y inclus les changements climatiques.
56. Sur le plan de la production végétale, le projet interviendra essentiellement à travers l'amélioration de l'appui-conseil au bénéfice des producteurs y compris les femmes et les jeunes œuvrant dans les bassins de production des PDE d'interventions. L'approche principale sera les champs écoles paysans (CEP) pour les cultures pluviales et les cultures maraichères. Sur le plan de l'élevage, le projet financera également des formations thématiques spécifiques à travers les Dispositifs d'innovations en petit élevage (DIPE) et la dotation des ménages les plus vulnérables (notamment les femmes) de kits leur permettant de se lancer dans le petit élevage et ainsi diversifier leurs revenus et améliorer la nutrition familiale. Trois spéculations ont été retenues pour cette intervention : l'élevage caprin l'élevage ovin et l'élevage avicole villageois amélioré.
57. L'accès aux intrants, produits phytosanitaires et petits équipements de production végétale se fera d'une part à travers les "Maisons du Paysan" et d'autres parts à travers les groupements semenciers et les vendeurs d'intrants agréés. Pour ce qui est des espèces à cycles courts, le PRECIS favorisera l'élevage et la dissémination des espèces locales performantes et rustiques adaptés aux différentes régions à travers des modèles déjà testées par d'autres intervenants tels que le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAO). L'accès aux aliments pour bétail se fera à travers les producteurs de fourrages et les points de ventes de provende tandis que l'accès aux produits zoo-sanitaires se fera à travers les vendeurs agréés. Pour s'assurer que l'élevage se fasse dans les conditions optimales, le projet accompagnera le Gouvernement dans l'organisation de campagnes de vaccinations contre les maladies les plus débilantes pour les petits ruminants et les volailles, et ce dans tous les départements couverts par le PRECIS. Le PRECIS veillera à ce que les femmes et les jeunes exploitants accèdent de manière équitable aux intrants, produits phytosanitaires et petits équipements. Un dispositif de facilitation d'accès sera à cet effet mis en place en vue de rendre les mécanismes plus inclusifs.
58. Le volet renforcement institutionnel s'adressera principalement aux partenaires impliqués dans le Conseil Agricole et la promotion des productions de la santé animale le RECA, les CRA, les GSV et les OP et les services techniques déconcentrés. Des partenariats scientifiques seront établis avec des structures impliquées dans la recherche développement.
59. Comme les mêmes interventions sont déjà menées par le ProDAF dans les PDE existants, les activités de la sous-composante 1.2. ne seront menées que dans les PDE d'extension (14 départements) et comporteront deux volets :
60. **Volet Amélioration des capacités techniques des exploitations familiales.** Pour la production végétale, le projet mènera les activités suivantes: (i) appui conseil agricole autour des aménagements décrits dans la sous-composante 1.1. à travers 100 CEP (pluviaux), 150 CEPM (maraichers) et le dispositif d'Appui-Conseil Agricole Paysan de proximité (ACAP) avec 250 GACAP soit un GACAP par CEP pluvial au bénéfice de 7500 ménages de producteurs/trices et une couverture d'environ 50,000 ha (0,8 ha par ménage); (ii) amélioration de l'accès aux intrants et services de proximité en opérationnalisant 10 maisons du Paysan (au moins une Maison du Paysan dans chaque PDE d'extension) – à travers la mise en place de COGES et la dotation en intrants – et le renforcement des capacités des vendeurs de produits phyto sanitaires agréés et la mise en relation des producteurs avec les groupements de semenciers.
61. Pour la production et santé animale, les activités porteront sur: (i) la mise à échelle de l'approche DIPE promu par le ProDAF avec 200 DIPE et la dotation des femmes vulnérables en kits d'animaux (kits ovins, caprins, volailles); (ii) la mise en place de modèles d'élevage semi-villageois de caprins et ovins à travers : (a) 18 fermes naisseurs de petits ruminants (9 pour les races ovines Balmali et/ou Bal bali et 9 pour la Chèvre Rousse de Maradi et/ou la Chèvre du Sahel au profit de 48 auxiliaires d'élevage et/ou techniciens

des services STD par département, et (b) la mise en place de 2000 kits de petits ruminants et de chaînes de solidarité (« Habanayé ») au profit de groupements féminins; (iii) l'amélioration de l'aviculture villageoise à travers la dotation de 7 OP d'aviculteurs en couveuses ; et la mise en place de noyaux de volailles (poules locales et coqs de race ISA Brown) pour les groupements féminins (360 villages); (iv) le renforcement des capacités des producteurs de fourrage pour améliorer l'accès aux intrants animaux (appui en semences et boutures) ; (v) l'organisation des campagnes de vaccination annuelles contre la Maladie de Newcastle et la Variole aviaire (aviculture) et contre la Peste des Petits Ruminants (PPR), la Pasteurellose et le Charbon Bactérien pour les petits ruminants en lien avec la stratégie nationale.

62. **Volet Renforcement organisationnel et institutionnel.** Il inclura: (i) le Diagnostic et la mise en place des OPA opérant dans les filières porteuses de la zone d'intervention et l'appui à la mutation des groupements des producteurs pour se conformer à l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés coopérative par l'OHADA (ii) le renforcement du RECA, pour le Centre d'Appel, et des CRA par des formations thématiques et ateliers d'harmonisation des outils et approches; (iii) le renforcement des capacités des Services vétérinaires privés de proximité qui seront chargés du volet production animale à travers des équipements, des outils de travail et des produits zoo sanitaires (iv) la promotion de la concertation et des échanges entre partenaires de mise en œuvre et, (v) le développement des partenariats scientifiques avec des structures académiques nationales et régionales, les organismes de recherche développement, et le RECA.
63. Sous composante 1.3 « Education, promotion de bonnes pratiques nutritionnelles et mesures transversales. ». La sous-composante "Education, promotion de bonnes pratiques nutritionnelles et mesures transversales" a deux objectifs : (a) contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers une approche préventive aux problèmes de malnutrition et ; (b) intervenir avec des activités d'éducation dans plusieurs domaines. D'abord les activités envisagées répondent au besoin de faire face aux très bas niveaux d'alphabétisation dans le pays à travers l'établissement de centres d'alphabétisation fonctionnelle au niveau des villages, en particulier pour les jeunes et les femmes. La sous-composante 1.3 est structurée en trois volets avec les interventions clés suivantes:
64. **Volet Amélioration de la résilience des ménages les plus vulnérables:** les principales activités sont la mise en place de 80 greniers de soudure féminins dans les régions de Tahoua, Maradi, Zinder et Dosso.
65. **Volet Amélioration des pratiques d'alimentation, de nutrition et d'hygiène des ménages:** PRECIS appuiera: (a) la mise en place de 4 340 jardins nutritifs de case, et (b) la mise en place de 500 Foyers d'Apprentissage et de Réhabilitation Nutritionnelle (FARN), pour le dépistage et la prise en charge des enfants malnutris.
66. **Volet Education:** l'intervention du projet portera sur (a) l'appui à 660 centres d'alphabétisation fonctionnelle au bénéfice de 33.000 femmes et jeunes, (b) la conduite des sessions d'information sur les pratiques alimentaires et nutritionnelles et (c) l'organisation des formations interactives sur le genre (GALS) ainsi que des formations sur le leadership des femmes dans les OP et les autres institutions rurales.

Composante 2: «Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et accès aux marchés».

67. Elle vise à: (a) soutenir le développement d'entreprises agropastorales ou de services locaux portés par les jeunes ou les femmes au sein des différents segments des chaînes de valeur agro-pastorales ciblées, à travers l'amélioration de l'offre de services non financiers de proximité et des appuis financiers pour soutenir le démarrage et/ou la consolidation des projets des bénéficiaires, (b) créer les conditions d'accès aux marchés et de commercialisation des produits agro-pastoraux à travers le développement des infrastructures de marchés et l'accompagnement des bénéficiaires à valoriser leur production notamment par la promotion des initiatives transformation, et (c) appuyer la concertation des acteurs autour des marchés pour la gestion des infrastructures mises en place et l'établissement de relations commerciales gagnant-gagnant.
68. Sous composante 2.1. « Appui à la création et au développement des entreprises rurales durables des jeunes ». La sous composante vise à promouvoir l'entrepreneuriat en milieu rural et renforcer les compétences des JER, leur permettant de créer ou consolider et développer leur entreprise et leur produit. Au moins 30% des JER créées et ou renforcées seront portées par les femmes. Pour ce faire, le PRECIS se propose de mettre en place un dispositif d'accompagnement adapté, d'appui-conseil de proximité, régulièrement suivi et encadré, chargé d'accompagner dans une démarche séquentielle des entreprises rurales à la création et ou au renforcement à partir des services de développement d'entreprise^[5] (SDE) et la facilitation d'accès au financement. Les activités de la sous composante sont organisées autour de quatre volets :
69. **Volet Amélioration de la connaissance de l'environnement des entreprises rurales:** Le projet réalisera les activités suivantes : (a) Campagne de sensibilisation, de formation et de mobilisation des jeunes; (b) Etudes des chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires favorables au développement des entreprises rurales des jeunes ; (c) Voyages d'étude et d'échanges pour l'équipe du PRECIS et les partenaires clés de mise en œuvre auprès d'initiatives de promotion de l'entrepreneuriat rural dans le pays et dans la sous-région pour s'inspirer des expériences et approches dans le domaine et acquis de projets passés (tels que le PAMER, le PROFINDER et le PASPRU du FIDA qui ont permis d'améliorer et de pérenniser l'offre en SDE) ; (d) Etudes sur l'offre de formations pour les Entreprises Rurales ;
70. **Volet Amélioration de l'offre de Service de Développement d'Entreprises (SDE)** l'action du projet portera sur : (a) Convention avec la maison de l'entreprise pour accompagner la mise en place et l'opérationnalisation du dispositif de conseil en entreprise; (b) la mise en place des services de développement des entreprises à travers le recrutement, l'installation d'un réseau de 42 Conseillers d'Entreprises – CE - (12 à Zinder, 10 à Maradi, 10 à Tahoua, 10 à Dosso) qui seront renforcés et certifiés par un opérateur spécialisé; (c) le renforcement des capacités et l'accompagnement des Conseillers en entreprise (CE) pour l'exercice de leur fonction; (d) L'élaboration du manuel d'appui aux MER,.
71. **Volet Renforcement des capacités et accompagnement des microentreprises rurales** Les activités porteront sur : (a) Développement d'un modèle d'incubation du PRECIS qui comprendra une phase de diagnostic et sélection; une phase de renforcement des capacités en alternance in situ chez un entrepreneur de référence (entrepreneuriat et capacités techniques par l'incubation de 30.040 JER), et une phase de suivi-accompagnement par les Conseillers d'entreprise (installation de l'entrepreneur, accompagnement dans les démarches d'accès au crédit, commercialisation des produits et autres SDE, (b) la mise en place et gestion d'une base de données des Microentreprises en tenant compte de l'existant au ProDAF; (c) formations en alternance en entrepreneuriat (gestion simplifiée, formations professionnelles et techniques en lien avec l'immersion chez des entrepreneurs référant

- Le renforcement des capacités prendra en compte la dimension genre à travers des sessions spécifiques sur l'entrepreneuriat féminin en milieu rural) ; (d) Appui à l'élaboration des projets d'investissements climato-résilients (étude sur les profils d'investissements et accompagnement à l'élaboration des plans d'affaire ; (e) structuration des microentreprises en organisations professionnelles des MER; (f) la mise en place d'un fonds d'innovation ; et (g) l'organisation des voyages d'études pour les JER;

72. **Volet Facilitation de l'accès aux services Financiers.** A travers un partenariat avec les Institutions Financières (IF), il s'agira des interventions suivantes:

- développement d'un partenariat avec la BAGRI pour la mise en place d'un département «Financement rural. Ceci se fera par l'assistance technique à l'amélioration/la mise en place des mécanismes de gouvernance et produits de crédits verts; le développement des outils et instruments de gestion des crédits verts et l'amélioration des connaissances sur l'agriculture climato-résiliente (information, sensibilisation et formation);
- la mise en place au sein de la BAGRI des offres de crédits concessionnels verts destinées au MER, aux OP et aux coopératives pour la promotion et l'adoption des meilleures pratiques d'adaptation et d'utilisation des énergies renouvelables le long des chaînes de valeur agricoles; l'appui aux institutions financières pour développer et diversifier les produits financiers adaptés aux besoins des MER/PIE du secteur rural (renforcement des capacités des IF sur les financements verts; promotion d'entreprises vertes au profit des femmes et jeunes et appui au développement de produits adaptés);
- l'éducation financière des bénéficiaires (femmes et jeunes);
- la participation et la facilitation des processus d'élaboration et internalisation des politiques et stratégies nationales dans le cadre de l'accès des cibles du projet au financement (conduite d'études thématiques, renforcement des capacités des structures en charge d'animer les politiques et actualisation et diffusion des politiques et stratégies);
- appui au renforcement de la Finance inclusive permettant d'enrôler les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) dans le Dispositif de Financement du PRECIS (réalisation et diffusion des études pour améliorer la connaissance des filières, appui à l'amélioration de la méthodologie du crédit agricole; appui à la mobilisation des capitaux à moyen termes à travers l'organisation de foires financière; appui à la mise en place d'une centrale de risque; mise à niveau des chargés de crédit agricole au sein des IF);
- appui à l'élaboration et mise en place d'outils financiers novateurs pour la gestion du portefeuille agricole (PA) des IF (acquisition de logiciel adapté pour les IF sur les PA ; renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du volet "finance rurale");
- la participation au Salon de l'agriculture, de l'hydraulique et de l'élevage (SAHEL – FINAGRI).

73. Le mécanisme à coûts partagés du ProDAF sera modifié pour tenir compte des limites et contraintes relevées durant sa mise en œuvre. Il s'agira désormais d'un dispositif dans lequel la subvention des promoteurs deviendrait un Dépôt à Terme (DAT) conditionnant l'accès à la subvention au remboursement total du crédit octroyé.

74. **Contribution au dialogue sur les politiques de développement rural.** A travers les interventions de cette composante, le PRECIS contribuera aux concertations avec le gouvernement, les partenaires du développement et les autres parties prenantes sur les politiques de financement rural (opérationnalisation du FISAN) et d'accompagnement de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes. A cet effet le PRECIS facilitera l'organisation des rencontres, cofinancera des études spécifiques, mobilisera à travers le réseau du FIDA des ressources humaines qualifiées pour accompagner l'élaboration des politiques, organisera les ateliers de renforcement des capacités des acteurs et, mettra à la disposition des parties prenantes les documents de capitalisation de l'expérience du FIDA pour soutenir les réflexions stratégiques et l'opérationnalisation des politiques et appuiera la diffusion des résultats. Dans le domaine de la promotion des politiques genre, le PRECIS contribuera particulièrement pendant ses deux premières années d'intervention à la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'autonomisation économique des femmes et de son plan qui prendra fin en 2021. Ainsi les résultats du PRECIS et du ProDAF en cours seront capitalisés pour contribuer à la définition d'un nouveau plan d'action. De plus, PRECIS envisage de mener des études spécifiques sur le genre et la place des femmes et les chaînes de valeurs sensibles au genre. Les résultats de ces études et les leçons apprises de la mise en œuvre du PRECIS et du ProDAF serviront de base aux discussions sur les politiques de promotion du genre au Niger. Enfin, le PRECIS accompagnera le gouvernement sur la mise en œuvre des politiques genre à travers le renforcement des capacités des acteurs nationaux sur l'approche GALS.

75. Sous composante 2.2. « Développement des marchés ruraux ». Elle vise à améliorer les conditions d'accès aux marchés et de commercialisation des produits agro-pastoraux à travers des infrastructures de commercialisation et de désenclavement.

76. Les effets attendus sont comme suit: les infrastructures de collecte et de commercialisation des produits agricoles sont construites au niveau des principaux marchés ruraux et sont connectées aux bassins de production en toutes saisons par un réseau de pistes réhabilitées dont le maillage facilite l'écoulement des produits vers les centres de collectes et les marchés de regroupement. La sous-composante comporte quatre volets :

77. **Volet Infrastructures de marchés :** Le Projet réalisera : (a) la construction de 9 Marchés demi-gros (PDE existants et PDE d'extension) ; (b) la construction de 18 Centres de collecte satellite ; (c) la mise en place et le renforcement des capacités de structures de gestion pour toutes les infrastructures commerciales (ingénierie sociale). Les marchés de demi-gros seront adaptés au changement climatiques, avec des caractéristiques permettant de faire face aux hautes températures: orientation et taille des ouvertures, hauteur de toit de la halle.

78. **Volet Pistes de désenclavement** Il s'agira principalement : (i) de la réhabilitation de 348 km de pistes desservant les bassins de production et facilitant l'accès aux centres de collecte et aux marchés demi-gros (148 km de pistes dégradées, nécessitant des réhabilitations et 200 km de pistes sommaires à aménager en routes en terre classées); (ii) de la mise en place de structures de gestion des pistes (Comité villageois de gestion et d'entretien des routes rurales (CVGER), assurant la gestion du tronçon de route qui lui incombe et mobilisant les ressources nécessaires pour son entretien et, (iii) la mise en place des brigades Communales d'Entretien Routier (BCER) ou Comités communaux de gestion et d'entretien routier (CCGER).

79. Pour la mise en œuvre des infrastructures, le projet veillera à ce que les entreprises de travaux et les autres prestataires de mise en œuvre du PRECIS observent les standards prônés par l'organisation internationale du travail (OIT) en ce qui concerne l'emploi productif et le travail décent qui sont des facteurs clés pour réduire la pauvreté conformément à l'ODD 8. En particulier, il sera explicitement mentionné dans les contrats des entreprises les obligations en matière de rémunération convenable des employés, de sécurité sur le lieu de travail, de protection sociale et de liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications. Le projet veillera à ce que le travail des enfants soit proscrit.

80. **Volet Promotion des activités commerciales au sein des PDE.** L'action du projet portera sur : (i) l'organisation de 20 foires et journées commerciales au sein des PDE ; (ii) l'organisation de 20 ateliers de partage Public-privé visant des échanges et des réflexions sur les perspectives de développement des PDE ; (iii) la conduite des campagnes de communication pour améliorer la visibilité des potentiels des régions dans lequel sont positionnées les PDE.

Composante 3 « Coordination, engagement citoyen, suivi-évaluation, capitalisation et gestion des savoirs »

Il visera à assurer le pilotage, la gestion et le suivi-évaluation du projet. Elle comprendra:

81. Sous composante 3.1. « Coordination, engagement citoyen ». Elle visera à assurer la gestion des ressources humaines et financières du projet et à développer les partenariats requis pour une mise en œuvre efficace axée sur les résultats. Le PRECIS assurera également le suivi de la mise en œuvre des activités d'appui à la BAGRI qui lui permettra de mettre en place un département agricole opérationnel. Le PRECIS mettra également en place des mécanismes de transparence et de participation citoyenne pour l'évaluation de la gestion globale du projet, la mesure indépendante des résultats et de l'impact du projet afin de renforcer la redevabilité des acteurs de mise en œuvre dans l'atteinte des résultats. A cet effet, le projet développera une stratégie de suivi par une tierce partie qui donnera périodiquement la parole aux bénéficiaires pour fournir un retour d'information qui sera pris en compte par la coordination et le Gouvernement. Ce mécanisme fournira les informations sur: (i) la performance des prestataires de mise en œuvre et la prise en compte des besoins des bénéficiaires; (ii) les dispositions prise par le projet pour le suivi des plaintes bénéficiaires et acteurs de mise en œuvre et la pertinence des réponses apportées par le projet; (iii) la transparence et le respects des processus de passation des marches et la gouvernance dans les opérations du projet et (iv) retour sur la satisfaction des bénéficiaires par rapport aux services fournis par le projet et les prestataires/opérateurs de mise en œuvre.
82. Sous composante 3.2. « Suivi-évaluation, capitalisation, genre et inclusion sociale, gestion des savoirs et communication » PRECIS instaurera un dispositif de suivi-évaluation qui s'inscrira dans l'approche de Programme Pays du FIDA au Niger et s'intégrera dans le dispositif existant du ProDAF. Le dispositif permettra de rendre compte des résultats du PRECIS, et aussi de répondre aux besoins en informations pour le suivi des politiques et priorités sectorielles au niveau de l'IN, du Ministère en charge de l'Agriculture et du Ministère en charge du Plan. Les indicateurs obéiront également aux priorités du Système de Gestion des Résultats et de l'Impact (SYGRI) et le Système de Mesure des Résultats Opérationnels (ORMS) du FIDA. Le système s'articulera autour des fonctions de planification, de suivi de l'exécution et des résultats, de l'apprentissage pour une amélioration continue et du partage des résultats pour la visibilité du projet. La participation des bénéficiaires dans le S&E sera un élément important dans la mise en œuvre du projet. Au démarrage du projet, un consultant sera mobilisé pour appuyer la mise en place du système et les nouveaux responsables du projet et du Ministère de tutelle participeront au Programme de formation et certification en Suivi Evaluation (PRiME) soutenu par le FIDA. Etant donné que PRECIS contribuera fortement à la transformation genre et à la nutrition, le projet sera doté de ressources humaines et matérielles spécifiques pour l'opérationnalisations des stratégies genre, jeunes et nutrition et pour participer activement au dialogue sur les politiques y afférentes.

83.

E. Theory of Change

84. L'intervention du PRECIS apportera des solutions aux problèmes majeurs de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux au Niger, et l'investissement limité des jeunes dans les chaînes de valeur agro-pastorales ainsi que l'autonomisation des femmes à savoir:

(a) *la faible capacité de mobilisation et de gestion de l'eau pour mener les activités de production agropastorales* due notamment aux aléas climatiques et conditions environnementales contraignantes et peu favorables du milieu sahélien;

(b) *le faible niveau de production agricole et pastorale* dû à: (i) une accentuation du phénomène de changement et d'imprévisibilité du climat alliant de périodes de sécheresses fréquentes et des inondations, des vagues de chaleur augmentant l'évapotranspiration, des nouveaux types d'attaques parasitaires sur les cultures; (ii) la forte pression humaine (collecte du bois de chauffe) et animale (surpâturage) sur les ressources naturelles laissant un écosystème dégradé et exposé à la dégradation des terres; (iii) des pratiques agricoles et technologies de production peu adaptées aux changements climatiques et ayant un impact sur les ressources naturelles;

(iv) l'accès limité aux intrants de qualité et aux facteurs de production (terre pour les femmes et les jeunes, semences, fertilisation);

(c) *une forte population des jeunes sans emploi.* Cette situation résulte de: (i) l'insuffisance, voire l'absence des mesures d'accompagnement spécifiques et adaptées aux besoins des jeunes et des femmes, ce qui les exclut d'office des opportunités d'investissement dans les métiers agropastoraux et ruraux connexes; (ii) une offre de services et produits de financement quasi-absente du secteur agricole, ou peu adaptés pour les initiatives existantes;

(d) *des barrières socio-culturelles* qui produisent des fortes inégalités de genre en limitant l'accès des femmes à la terre, au capital, aux instances de décision et aux services de base incluant l'éducation. Cette inégalité constitue un frein important pour la pleine autonomisation des femmes;

(e) *un faible niveau de commercialisation des produits agricoles* causé par: (i) l'absence d'infrastructures de marchés (routes, centres de collecte et de groupage, infrastructures de stockage) et le faible niveau de transformation; (ii) un faible niveau de structuration et d'organisation des acteurs des filières agropastorales et (iii) l'absence de surplus chez les producteurs les plus vulnérables;

(f) *une prévalence de la malnutrition chronique et aigue alarmante provoquée par:* (i) la faible diversification alimentaire; (ii) l'adoption des pratiques et habitudes alimentaires inappropriées; (iii) le faible niveau d'éducation notamment des femmes qui limite le changement de comportement alimentaire et l'autonomisation de la femme; (iv) la forte pénibilité et la charge de travail des femmes qui utilisent les technologies inappropriées et ne valorisent pas les énergies renouvelables notamment pour la remontée de l'eau des puits.

85. Les problèmes ci-dessus évoqués ont pour effets: (i) un secteur agro-pastoral peu attractif pour les jeunes, (ii) une faible productivité des ménages avec une récurrence de la malnutrition, et une faible résilience des groupes vulnérables dont les femmes et les jeunes, et (iii) un secteur agro-pastoral peu porté vers le marché. Ces effets sont des freins à l'atteinte des ODD 1, 2, 5 et 6 et le PRECIS contribuera à y remédier.
86. Le projet se propose d'apporter des solutions à ces problèmes par la combinaison des interventions sur les différents maillons des chaînes de valeurs agropastorales ciblées en intégrant les pratiques de gestion durable des ressources naturelles, l'adaptation au

changement climatique, la promotion des énergies renouvelables et la nutrition et l'inclusion sociale (genre et jeune). Plus spécifiquement, les changements apportés par le projet porteront sur :

- *l'amélioration de l'accès à l'eau* par la mise en place des infrastructures et ouvrages de mobilisation de l'eau, et l'appui aux bénéficiaires à mettre en place et consolider les associations d'usagers qui assureront la gestion durable de ces investissements. En effet, la disponibilité de l'eau et sa meilleure gestion contribuera directement à l'augmentation des productions céréalières et au développement accru du maraîchage notamment en contre saison. L'accès à l'eau potable permettra également aux ménages, en particulier les femmes d'alléger les corvées pour la recherche d'eau et de dégager le temps nécessaire pour investir dans les activités de production agropastorales et génératrices de revenus pour les ménages;
- *l'amélioration de la productivité et des rendements des cultures et du petit élevage* Ceci se fera par la promotion des itinéraires techniques appropriés au milieu sahélien et la facilitation de l'accès à des intrants de qualité. Les Champs écoles Paysans (CEP) et les Dispositifs de démonstration d'innovation en petit élevage (DIPE) serviront de cadre à l'apport du conseil, à l'apprentissage et à la diffusion des innovations;
- *le développement des micros et petites entreprises rurales des jeunes* A travers des appuis cibles et un accompagnement sur mesures, le Projet favorisera la création et le développement des microentreprises rurales portées par les jeunes (hommes et femmes) en amont et en aval des chaînes de valeurs agricoles, y compris aux métiers connexes. Cette intervention contribuera à la création d'emplois jeunes et limitera l'exode des jeunes vers les villes et des destinations de migrations risquées;
- *le renforcement du leadership des femmes et leur accès plus accru aux ressources productives notamment la terre et le capital* A travers son approche transformative au genre, le projet favorisera l'accès des femmes aux facteurs de production et aux formations qui contribueront à leur autonomisation économique et stimuleront leur participation active à la vie de la communauté. Le soutien aux activités économiques sera couplé avec des formations interactives le genre, qui devraient contribuer à renforcer le rôle de la femme dans la prise des décisions et à favoriser un partage des tâches plus équilibré au niveau des ménages. L'engagement dans le dialogue politique avec les Ministères en charge de la promotion de la femme contribuera, enfin, à l'implémentation de politiques promotrices de l'égalité de genre, qui puissent aussi réduire les barrières socio-culturelles existantes;
- *l'amélioration de l'accès au marché et une meilleure organisation des producteurs et des acteurs des chaînes de valeur agropastorales ciblées*. A travers l'approche PDE retenue, et qui a déjà donné des résultats satisfaisants dans le cadre du ProDAF en cours, le PRECIS mettra en place des infrastructures de marchés (pistes rurales, centre de collectes et marchés) dans les bassins de production prioritaires et appuiera l'organisation des acteurs pour assurer l'approvisionnement en intrants, gérer les activités de commercialisation et de représentation;
- *l'amélioration de la nutrition à travers la promotion de la diversification alimentaire, la sensibilisation des ménages pour un changement de comportement alimentaire et l'adoption des bonnes pratiques nutritionnelles et d'hygiène alimentaire*. A travers l'éducation des ménages sur la nutrition notamment des femmes, le projet améliorera les connaissances des bénéficiaires sur les pratiques agricoles, la diversification agricole pour l'autoconsommation et la gestion économique des revenus des ménages.

87. De manière générale, le principe du PRECIS est basé sur le renforcement de la résilience et de la productivité des exploitations agropastorales familiales à travers: (i) la consolidation des investissements dans des zones géographiques et bassins de production ayant un potentiel de développement des spéculations retenues pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages et la commercialisation des surplus de production dans les marchés locaux existants (approche PDE) tout en développant les corridors commerciaux avec les autres villes du Pays et avec le Nigeria ; (ii) l'ancrage des investissements promus dans les plans de développement des communes et régions concernées basées sur une approche de planification participative et de participation des bénéficiaires dans la mise en œuvre pour assurer l'appropriation des investissements et leur durabilité ; (iii) le renforcement de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes et le renforcement des capacités des principaux acteurs dans les chaînes de valeurs agropastorales, notamment les organisations de producteurs et les entrepreneurs ruraux dans différents segments de métiers accompagnés; (iv) la prise en compte des questions environnementales et climatiques de manière transversale sur l'ensemble du Projet notamment les activités productives et les infrastructures; et intégreront en même temps des pratiques de gestion durable des ressources naturelles et d'adaptation au changement climatique ; (v) l'appui au développement de la microfinance rurale notamment par la création des conditions nécessaires à la réussite de l'approche de financement à coûts partagés promue par le gouvernement du Niger. Le PRECIS accompagnera à cet effet le gouvernement du Niger pour un dialogue politique inclusif impliquant les principaux acteurs (secteur privé bancaire, partenaires du développement et entrepreneurs agropastoraux). Les thématiques transversales telles que l'accès des femmes et des jeunes à la terre seront également pris en compte dans les activités de dialogue politique que PRECIS portera.

88. Le Graphe illustrant la théorie du changement du PRECIS figure dans l'Annexe 2.

F. Alignment, ownership and partnerships

89. **Appropriation national** La conception du PRECIS émane d'une forte volonté politique des autorités Nigériennes et est alignée aux domaines d'intervention du plan d'action 2016-2020 de l'i3N et du Programme Pro Résilience présenté par le Gouvernement du Niger lors de la visite conjointe du Président du FIDA, du Directeur Général de la FAO et du Directeur Exécutif du PAM au Niger en août 2018.
90. **Alignement sur les priorités institutionnelles du FIDA**. Le PRECIS est aligné au cadre stratégique du FIDA 2016-2025 qui s'attache à favoriser une transformation inclusive et durable du monde rural et les axes stratégiques du cycle de reconstitution des fonds du FIDA 11. En effet, les activités mis en œuvre dans le cadre du PRECIS permettront d'atteindre trois objectifs stratégiques du FIDA qui consistent à: (i) améliorer de manière durable et résiliente les capacités productives des populations rurales pauvres, (ii) accroître les avantages que ces populations tirent de leur intégration/participation au marché, (iii) renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience au changement climatique de leurs activités économiques. PRECIS est aussi aligné avec les engagements prévus du FIDA au Niger tels qu'énoncés dans les objectifs stratégiques du COSOP 2013 – 2022 qui s'articule autour de: (i) l'augmentation de la production, (ii) l'accès aux marchés et (iii) l'augmentation de la résilience des petits agriculteurs familiaux.
91. Le projet mobilisera des co-financements des partenaires suivants: (i) l'OFID pour le développement des infrastructures d'accès aux marchés; (ii) le Fond pour l'Environnement Mondial (FEM) dans le cadre du programme d'impact sur les systèmes alimentaires, l'utilisation des sols et la restauration des écosystèmes; (iii) le Fond Vert climat (FVC) pour les activités d'adaptation et la promotion des énergies renouvelables. Le Projet bénéficiera également de l'appui technique de l'UNEP et World Resource Institute pour la

mise en œuvre des activités du FEM. PRECIS s'alignera sur les partenariats en cours avec le PAM et la FAO dans le cadre du ProDAF pour les activités de récupération des terres et de promotion des bonnes pratiques agricoles. D'autres partenariats sont envisagés avec la Banque africaine de développement (BAD) pour un co-financement des investissements en infrastructures permettant de couvrir le déficit du financement du PRECIS.

92. Au niveau national, l'expérience de collaboration développée par le ProDAF avec les services techniques centraux et déconcentrés de l'Etat, les Chambres d'Agriculture du Niger (CRA) et leur Réseau (RECA), les Conseils Régionaux, les organisations paysannes et la société civile sera capitalisée pour assurer l'appropriation et la durabilité des investissements.

G. Costs, benefits and financing

a. Project costs

93. Le coût global du projet, sur une période de 6 ans, y compris les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix, est évalué à 112,621 milliards de FCFA, équivalent à 195,863 millions de dollars EU.
94. Le coût de 195,863 millions de dollars EU couvre le coût de base estimé à 174,303 millions de dollars EU et des provisions pour imprévus physiques et financiers d'un montant total de 21,560 millions de dollars EU (soit 11%).
95. Le coût estimatif global du projet se répartit de la façon indicative suivante: (i) Composante 1: Développement de l'agriculture durable et renforcement de la résilience des ménages ruraux pour 83,638 millions de dollars EU (42,7%); (ii) Composante 2: Promotion de l'entreprenariat des jeunes et Accès aux marchés pour 81,767 millions de dollars EU (41,7%); (iii) Composante 3: coordination, engagement citoyen, suivi évaluation, gestion des savoirs capitalisation et communication pour 30,460 millions de dollars EU (15,6%). Le coût des activités de coordination et de gestion s'élève à 25,348 millions de dollars EU soit 12,9% du financement total. Pour l'ensemble des financements les couts récurrents s'établissent à 20,062 millions de dollars EU soit 10,2 % du financement total. Le "financement climat" des fonds alloués par le FIDA au PRECIS est estimé^[1] à US\$ 34 924 135 (100% adaptation avec co-bénéfice de mitigation), ce qui représente 39.5% de l'investissement total du FIDA^[2].

Tableau 1a: Répartition des coûts par composante et par financier (Milliers de dollars E.U.)

	Components by Financier (US\$ '000)																		Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes						
	Fondateur pour le		Fondateur pour le		Fonds Vert pour le		Fonds Vert pour le		IFAD	Letteur Privé	The Government	GAP	Total		Pr. Excl.											
	Dev Agricole DON	Dev Agricole PFEI	ORD	FBI	Climat PFEI	Climat DON	Amount	%					Amount	%		Amount	%	Pr. Excl.								
A. COMPOSANTE 1 " DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE ET RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DES MÉNAGES RURAUX "																										
1. Sous composante 1.1 " Renforcement de la maîtrise de l'eau de surface et gestion durable des terres	5140.1	7.8	18177.7	27.7	-	-	3745.3	5.7	17.8	-	-	-	1150.5	1.8	-	-	12521.1	19.1	24037.9	37.8	65228.5	36.5	19253.9	36599.4	9752.2	
2. Sous composante 1.2 " Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des bénéficiaires	1528.5	14.7	4089.9	39.1	-	-	1531.3	14.7	-	-	-	-	507.8	5.0	-	-	1076.3	19.0	787.4	7.6	10482.2	5.3	1488.3	6381.6	1363.3	
3. Sous composante 1.3 " Education, promotion de bonnes pratiques nutritionnelles et mesures transversales	1429.9	18.7	3088.3	50.9	-	-	-	-	-	-	-	-	882.2	11.6	-	-	1428.1	18.8	-	-	7811.4	3.9	999.5	5173.8	1488.1	
Subtotal	8097.5	97	28110.9	31.2	-	-	5276.6	6.3	17.8	-	-	-	2534.4	3.1	-	-	15925.5	19.1	25025.4	30.6	83286.2	42.7	21761.7	48724.9	13198.6	
B. COMPOSANTE 2 " PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT DES JEUNES ET ACCÈS AUX MARCHÉS "																										
1. Sous composante 2.1 Appui à la création et au développement des entreprises rurales durables des jeunes	4420.8	11.7	15730.0	36.4	-	-	-	-	6864.4	18.4	2357.4	6.2	2640.0	7.0	1000.0	2.8	3404.1	9.0	3252.2	8.6	37399.6	19.3	5384.9	29000.0	3444.0	
2. Sous composante 2.2 " Développement des marchés "	3987.7	9.0	8548.5	19.4	15000.0	34.1	4.4	-	1.4	-	-	-	39.3	0.9	-	-	8119.4	18.5	7946.0	18.1	45988.0	22.4	14811.8	28925.5	8119.4	
Subtotal	8378.5	10.2	22288.4	27.3	15000.0	18.3	4.4	-	6865.8	8.5	2357.4	2.9	3040.0	3.7	1000.0	1.2	11523.5	14.1	11198.2	13.7	81788.5	41.7	20267.7	48983.3	11233.4	
C. COORDINATION, SUIVI EVALUATION ET GESTION DES SAVOIR																										
1. sous composante 3.1 " suivi évaluation et gestion des savoir	1180.0	21.7	3080.0	50.9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	955.1	19.5	-	-	5112.2	2.6	1300.2	2558.0	95.1	
2. Sous composante 3.2 " Coordination et Gestion "	6287.6	24.8	15088.0	51.6	-	-	721.2	2.8	-	-	630.0	2.6	-	-	-	-	1452.7	5.7	3194.4	12.4	25348.5	12.9	2399.7	28676.0	1341.1	
Subtotal	7367.6	24.3	18168.0	52.9	-	-	721.2	2.4	-	-	630.0	2.2	-	-	-	-	2408.8	6.0	3194.4	10.3	30460.6	15.6	3889.9	24224.5	2382.2	
Total PROJECT COSTS	23878.6	12.2	84588.9	32.9	15000.0	7.7	6102.2	3.1	6863.6	3.6	3064.4	1.5	539.7	2.9	1000.0	0.5	28938.8	15.3	30957.9	20.4	193863.2	100.0	45886.3	122945.7	27089.3	

Tableau 1b: Répartition des coûts par composante (Milliers de dollars E.U.)

	Project Cost Summary (US\$ '000)		
	Cost Including Contingencies	% of Total	% Financing
A. COMPOSANTE 1 " DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE ET RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DES MÉNAGES RURAUX "			
1. Sous composante 1.1 " Renforcement de la maîtrise de l'eau de surface et gestion durable des terres	65 628.5	33.5	-
2. Sous composante 1.2 " Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des bénéficiaires	10 406.2	5.3	-
3. Sous composante 1.3 " Education, promotion de bonnes pratiques nutritionnelles et mesures transversales	7 801.4	3.9	-
Subtotal	83 836.2	42.7	-
B. COMPOSANTE 2 " PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT DES JEUNES ET ACCÈS AUX MARCHÉS "			
1. Sous composante 2.1 Appui à la création et au développement des entreprises rurales durables des jeunes	37 799.6	19.3	-
2. Sous composante 2.2 " Développement des marchés "	43 966.8	22.4	-
Subtotal	81 766.5	41.7	-
C. COORDINATION, SUIVI EVALUATION ET GESTION DES SAVOIR			
1. sous composante 3.1 " suivi évaluation et gestion des savoir	5 112.2	2.6	-
2. Sous composante 3.2 " Coordination et Gestion "	25 348.5	12.9	-
Subtotal	30 460.6	15.6	-
Total PROJECT COSTS	195 863.2	100.0	-

Tableau 2: Coûts du projet par type de dépense et par année (Milliers de dollars E.U.)

	Expenditure Accounts by Years -- Totals Including Contingencies (US\$ '000)						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
I. Investment Costs							
A. TRAVAUX	571.3	12 733.7	49 643.3	7 742.8	3 129.8	89.9	73 910.9
B. VEHICLES	276.0	-	-	853.7	-	-	1 129.7
C. EQUIPEMENTS & MATÉRIELS	305.6	952.3	440.6	508.1	6.0	-	2 212.6
D. FORMATIONS	1 740.2	4 254.8	4 277.6	3 442.7	2 925.7	1 065.0	17 706.0
E. CONSULTATIONS	2 571.4	6 446.8	5 585.4	3 575.0	2 125.3	2 029.4	22 333.4
F. BIENS & SERVICES & INTRANTS	1 378.3	5 051.2	11 738.5	11 988.8	6 287.3	2 180.2	38 624.3
G. DONS & SUBVENTIONS	-	1 537.2	1 583.4	2 517.1	2 592.6	1 350.8	9 581.0
H. CREDIT	-	1 432.3	1 475.3	2 848.9	2 934.3	1 612.1	10 303.0
I. NON ALLOUE	-	-	-	-	-	-	-
Total Investment Costs	6 842.9	32 408.4	74 744.1	33 477.0	20 001.0	8 327.5	175 800.8
II. Recurrent Costs							
A. SALAIRES & INDEMNITES	915.4	942.8	971.1	2 923.4	3 011.1	2 194.1	10 957.9
B. COÛTS DE FONCTIONNEMENT	753.9	776.0	798.9	2 207.2	2 272.1	2 296.4	9 104.5
Total Recurrent Costs	1 669.3	1 718.9	1 770.0	5 130.5	5 283.2	4 490.5	20 062.4
Total PROJECT COSTS	8 512.1	34 127.3	76 514.1	38 607.5	25 284.2	12 818.0	195 863.2

Tableau 3: Coûts du projet par composantes (et sous-composantes) et par année (Milliers de dollars E.U.)

(US\$ '000)

	Totals Including Contingencies						Total
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
A. COMPOSANTE 1 "DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE ET RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES MENAGES RURAUX"							
1. Sous composante 1.1 "Renforcement de la maîtrise d'eau de surface et gestion durable des terres	901.6	13 620.2	27 808.8	15 770.7	7 365.7	161.4	65 628.5
2. Sous composante 1.2 "Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des bénéficiaires	520.7	2 108.1	2 010.2	2 304.2	1 866.8	1 896.3	10 406.2
3. Sous composante 1.3 "Éducation, promotion de bonnes pratiques nutritionnelles et mesures transversales	1 561.7	2 179.4	2 022.5	804.0	442.8	591.0	7 601.4
Subtotal	2 984.0	17 907.8	31 841.5	18 878.9	9 675.3	2 348.7	83 636.2
B. COMPOSANTE 2 "PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT DES JEUNES ET ACCES AUX MARCHES"							
1. Sous composante 2.1 "Appui à la création et au développement des entreprises rurales durables des jeunes	2 173.3	7 938.8	6 338.1	8 628.9	8 508.7	4 211.8	37 799.6
2. Sous composante 2.2 "Développement des marchés"	147.9	5 529.8	35 140.9	2 860.3	141.9	146.0	43 966.8
Subtotal	2 321.3	13 468.6	41 479.0	11 489.1	8 650.6	4 357.8	81 766.5
C. COORDINATION, SUIVI/EVALUATION ET GESTION DES SAVOIR							
1. sous composante 3.1 "suivi, évaluation et gestion des savoir	666.1	477.3	703.3	1 362.5	916.7	996.3	5 112.2
2. Sous composante 3.2 "Coordination et Gestion"	2 550.9	2 273.6	2 490.2	6 877.0	6 041.6	5 115.2	25 348.5
Subtotal	3 206.9	2 750.9	3 193.5	8 239.5	6 958.3	6 111.5	30 460.6
Total PROJECT COSTS	8 512.1	34 127.3	76 514.1	38 607.5	25 284.2	12 818.0	195 863.2

97.

b. Project financing/co-financing strategy and plan

98. Le financement de PRECIS sera assuré à hauteur de 195,863 millions de dollars des EU par: i) Don FIDA à hauteur de 23,870 millions de dollars des EU (12,2%); (ii) Prêt FIDA pour 64,509 millions de dollars EU (32,9%); (iii) Prêt OFID pour un montant estimé à 15 millions de dollars EU (7,7 %); (iv) Don FEM pour une contribution de 6 millions de dollars EU (3,1%) ; (v) un co-financement parallèle du Fonds vert pour le climat pour un montant de 10 millions de dollars EU (5,1%, dont 6,983 millions de dollars EU en Prêt et 3,01 millions de dollars EU en Don), (vi) le Gouvernement du Niger, pour 29,930 millions de dollars EU (15,3%) en exonération des impôts et taxes; (vii) le secteur privé (BAGRI) pour 1 millions de dollars EU (0,5%) et (viii) les bénéficiaires pour un montant de 5,591 millions de dollars EU (2,9%). Il en résulte un déficit de financement estimé à 39,956 millions de dollars EU (20,4%) qui pourra être couvert par la prochaine allocation du FIDA pour le Niger ou par la contribution d'autres partenaires^[1].

Tableau 4: Contribution des différents partenaires au financement de PRECIS

(US\$ '000)

	Foreign	Local	Total	Percent
Fond Inter pour le Dév Agricole_DON	6 253.8	17 616.8	23 870.6	12.2
Fond Inter pour le Dév Agricole_PRET	16 581.2	47 928.7	64 509.9	32.9
OFID	6 433.1	8 566.9	15 000.0	7.7
FEM	1 749.6	4 252.6	6 002.2	3.1
Fonds Vert pour le Climat PRET	4.3	6 979.3	6 983.6	3.6
Fonds Vert pour le Climat DON	903.1	2 113.3	3 016.4	1.5
BENEF	936.9	4 654.8	5 591.7	2.9
Secteur Privé	88.7	911.3	1 000.0	0.5
The Government	0.0	29 930.8	29 930.8	15.3
GAP	12 927.6	27 030.4	39 957.9	20.4
Total	45 878.3	149 984.9	195 863.2	100.0

c. Disbursement

Il sera ouvert un compte désigné en Francs CFA pour chaque bailleur de fonds, au nom du PRECIS, à Niamey, dans une ou plusieurs banques commerciales agréées par le Ministère des Finances et acceptable par le FIDA. Sur requête de la CENAT chargée entre autres, du contrôle qualité, de la cohérence et de la consolidation financière, les comptes seront mouvementés et gérés selon le mécanisme des fonds renouvelables. Les signataires de ces comptes désignés sont: i) l'Assistant Technique National en Consolidation Financière (ATNCF) du ProDAF et ii) l'assistant technique national senior en dialogue politique (ATNSDP). Les capacités des comptables au niveau de l'URGP seront renforcées afin de lui permettre une comptabilisation efficace des fonds provenant des différentes sources de financement.

Au niveau des unités régionales, y compris au niveau de la nouvelle unité qui sera créé à Dosso, l'URGP tiendra un seul compte d'opérations en FCFA pour recevoir les fonds liés au PRECIS. Ce compte recevra les fonds des comptes désignés ouverts à Niamey sur la base d'appel de fonds par l'URGP en fonction des besoins de trésorerie bihebdomadaires. Mensuellement, il sera procédé à une justification des dépenses à la CENAT. Les signataires du compte d'opération sont: i) le/la responsable administratif et financier de l'URGP et ii) le coordinateur régional ou, en son absence et par intérim, le responsable suivi-évaluation régional. Tous les paiements inférieurs ou égaux à un seuil de 100 millions de Francs CFA seront effectués à partir des comptes d'opération au niveau régional.

d. Summary of benefits and economic analysis

99. Le PRECIS à travers ses deux composantes opérationnelles vise à améliorer la productivité et la production d'une part et d'autres part accompagner les ménages ruraux dans leurs stratégies de diversification économique. Pour réaliser ces objectifs, le projet appuiera dans sa composante 1, l'amélioration du capital productif par la gestion durable des terres et la maîtrise de l'eau, la mise en valeur des aménagements (diffusion des intrants agricoles notamment les semences et engrais, la formation et l'appui conseil, l'organisation des producteurs ainsi que la mise en place des activités complémentaires de renforcement des capacités des partenaires publics et privés. Dans sa composante 2, le projet accompagnera le groupe cible dans la facilitation de l'accès physique au marché et aux opportunités de création et de développement d'entreprise rurales durables au profit des jeunes.

Bénéfices attendus

100. **Bénéfices directs.** Les principaux bénéfices directs attendus sont: (i) le renforcement des capacités de mobilisation des eaux à travers la mise en place de seuils et des retenues d'eau à travers le traitement de 5 883 ha en CES/DRS, 50 000 ha en RNA, l'aménagement de 106 seuils, 3 mini barrages, 8 mares et 66 forages d'hydraulique villageoise équipés de pompes à motricité humaine; (iv) 18 centres de collecte secondaires connectés à 9 MDG et aux marchés finaux à travers le désenclavement de zone de production par l'aménagement de 348 km de pistes rurales ; (iv) la mise en place de maisons de paysans visant à faciliter l'accès aux intrants; (v) 30. 040 MER créées ou renforcées. (vi) des mécanismes pérennes d'entretien des piste et des aménagements mis en place, (xi) la mise en place de dispositif privé de services agricoles (semenciers, plants maraichers SVPP etc.)

101. **Bénéfices indirects.** Les principaux sont les suivants: (i) le renforcement des prestataires de services non financiers publics et privés, (ii) l'amélioration de l'environnement institutionnel, (iii) le renforcement de la liaison « production – marché », (iv) la préservation de l'environnement physique à travers la promotion de la RNA et autres techniques de gestion durable des terres.

102. Rentabilité des appuis du projet

103. **Rentabilité financière.** L'analyse de la rentabilité s'est basée sur les résultats produits par le dispositif d'Analyse Economique et Financière (AEF) mis en place par PRODAF. Ce dispositif a permis de réactualisé l'AEF réalisé lors de la conception du PRODAF et réactualisé lors de la mission de supervision de juin 2018. Pour les principales productions, les résultats obtenus indiquent une rentabilité financière satisfaisante pour tous les modèles de production.

104. Dans le maraîchage, le taux de rentabilité interne financier (TRIF) des modèles de production est compris entre 11,9% et 36%. Pour les productions céréalières, les principaux indicateurs financiers sont présentés dans le tableau suivant:

Tableau 5: Indicateurs financiers des activités de production agricole

Rubrique	Unité	Culture pluviales (FCFA/ha)						
		Mil pur	Sorgho pur	Niébé pur	Arachide pur	Mil/niébé	mil/sorgho/niébé	mil/arachide
Sans projet								
Charges totales	FCFA/ha	64 952	54 625	56 900	74 450	36 609	37 223	44 577
Produit brut	FCFA/ha	90 675	66 300	138 900	213 500	67 048	62 618	86 388
Marge brute	FCFA/ha	25 723	11 675	82 000	139 050	30 439	25 395	41 811
Avec projet								
Charges totales	FCFA/ha	76 710	76 258	97 450	117 836	54 908	54 795	65 400

Produit brut	FCFA/ha	117 878	90 370	182 250	278 950	87 708	81 655	111 835
Marge brute	FCFA/ha	41 168	14 113	84 800	161 114	32 800	26 860	46 435
Plus-value avec Projet								
Marge brute additionnelle	FCFA/ha	15 445	2 438	2 800	22 064	2 361	1 465	4 624
% d'augmentation de la marge brute	%	60,0	20,9	3,4	15,9	7,8	5,8	11,1
TRIE	%	33%	22%	25%	34%	14,9%	11,9%	17,7%
VAN	FCFA	26 865	10 858	24 642	65 513	7 894	1 952	154

105. Sources: Dispositif d'Analyse Economique et Financière de PRODAF

106. Pour les entreprise de type micro entreprises dans les filières animales les suivants suivant montre leur niveau de rentabilité.

Tableau 6: Indicateurs financiers des MER Elevage

Rubriques	Unité	Elevage caprin	Aviculture familiale (Poulet)	Aviculture familial (Pintade)	Collecte et commercialisation de volaille
Investissements	FCFA	1 625 000	7 000	7 500	0
Charges totales	FCFA	77 000	32 700	25 200	171600
Total recettes	FCFA	2 735 000	97 450	237 600	2 028 000
Marge brute	FCFA	1 033 000	57 750	204 900	1 856 400

107. **Activité spécifiques pour les jeunes.** Le PRECIS envisage d'accompagner les jeunes ruraux dans des secteurs porteurs. L'analyse financière pour les secteurs retenus atteste que ces activités offrent des opportunités de création de richesses et d'emplois en milieu rurale. En effet, les marges financières suivantes ont été enregistrées pour les principales activités (en millions de FCFA) : (i) 2,9 pour la grillade de viande ; (ii) 1,3 à 4 pour la conservation d'oignon ; (iii) 2 pour 2 ha de bourgou ; (iv) 1,1 pour l'apiculture ; 3 pour la production d'œufs etc.

Profitabilité globale du PRECIS

108. L'analyse économique du PRECIS a été conduite du point de vue de l'intérêt national et porte sur le programme entier afin de calculer la rentabilité globale des investissements à réaliser. L'analyse économique est basée sur les hypothèses suivantes: (i) l'analyse porte sur une période de 20 ans; (ii) un taux d'opportunité de 10% a été utilisé afin de refléter le coût d'opportunité du capital au Niger; (iii) l'analyse a été faite en prix constants en utilisant le taux de change de 575 FCFA pour 1 dollar des Etats-Unis; (iv) les bénéfices économiques ont été exprimés en valeurs constantes de mai 2019 et valorisent les productions additionnelles agricoles des exploitants qui cultivent le mil, le sorgho, le niébé, l'oignon, le chou etc. Les budgets de culture tels que calculés dans l'analyse financière ont été transformés en budgets économiques en tenant compte des prix économiques (obtenus par la méthode

des prix de référence) des productions et des intrants, et en éliminant les frais financiers.

109. Les externalités positives du programme sur la collectivité, telles que les services environnementaux issus des activités de gestion durable des terres, comme la Régénération Naturelle Assistée (RNA), la récupération des terres dégradées, ou encore la production agro-écologique durable, ont été valorisées dans l'analyse économique. Le logiciel « Ex-Ante Carbon-BalanceAnalysisTool » (EX-ACT, développé par la FAO) a permis l'élaboration de bilans carbone^[1]. Le bilan carbone préliminaire des activités du montre un potentiel d'atténuation de (-) 28 t CO₂-eq par hectare en 20 ans, soit un bilan annuel de (-) 1,4 t CO₂-eq par hectare et par an. Valorisée à un coût social, la quantité additionnelle de carbone séquestrée par hectare et par an a pu être comptabilisée dans le cash-flow économique du PRECIS..
110. Compte tenu des hypothèses précédentes, le TRIE global du projet est de 18,9 % et la VAN du flux de trésorerie nette économique générée par le PRECIS sera USD 103 millions. Ce résultat préliminaire est satisfaisant.
111. **Analyse de la sensibilité.** Une analyse de sensibilité a ensuite été réalisée afin de tester la variation du TRIE dans l'hypothèse : (i) d'une réduction/augmentation des coûts et une réduction/augmentation des bénéfices de 10% ; (ii) d'une variation du taux de survie des MER ; (iii) d'une réduction des surfaces aménagées pour les cultures irriguées et ; (iv) d'une réduction des quantités de carbone séquestrés par ha. Il en ressort que le TRIE est sensible à une augmentation des bénéfices liée à une amélioration des prix de vente. Le tableau suivant donne les résultats du test de sensibilité.

Tableau 7: Résumé du test de sensibilité

	TRIE	VAN en USD
Scénario de base	18.8%	102 millions
Augmentation des bénéfices de 10%	28.80%	129 millions
Taux de survie des MER de 30%	21.90%	135 millions
Taux de survie des MER de 30%	19.40%	109 millions
Réduction de surfaces irriguées à 75%	18.30%	95 millions
Réduction de surfaces irriguées à 50%	17.70%	88 millions
Quantité de carbone séquestré réduit à 1,4 tonnes à l'ha	18.70%	101 millions

112. **Mise à l'échelle du dispositif d'EAF testé par PRODAF dans le système de suivi évaluation.** L'intégration des outils (budgets de culture et comptes d'exploitation) et des indicateurs (marges nettes dégagées par les producteurs et les opérateurs de marché) d'AEF dans le système de S&E, envisagée dans le cadre du présent projet, permettra (i) d'affiner l'évaluation de l'impact du projet lors des supervisions et des revues à mi-parcours et d'achèvement, (ii) de mieux attribuer l'augmentation des revenus des bénéficiaires aux activités du projet (indicateur de suivi de l'objectif de développement) et, (iii) d'enrichir la capital de données disponibles pour l'AFE ex-post du programme.

e. Exit Strategy and Sustainability

113. Le montage institutionnel, l'approche "faire faire" avec des institutions pérennes et l'implication des bénéficiaires depuis la planification des interventions jusqu'à leur mise en valeur (pour ce qui est des infrastructures) seront autant de garants de la durabilité des acquis du PRECIS après son retrait. En effet, l'arrimage du PRECIS au ProDAF, dont il bénéficiera non seulement du personnel déjà aguerri à la plupart des stratégies de mise en œuvre mais également des méthodes, outils et leçons apprises, permettra d'éviter les retards souvent enregistrés au démarrage des projets et donc de rapidement déployer toutes les interventions à temps et avec suffisamment de temps pour suivre la capitalisation de ces acquis par les bénéficiaires. A l'instar du ProDAF, le PRECIS contribuera au renforcement des capacités des structures pérennes avec lesquelles il collaborera pour la mise en outre (STC, STD, ONG, RECA, CRA, OP) ce qui leur donnera les moyens de continuer le suivi et éventuellement répliquer les activités confiées après la fin desdits partenariats. Pour ce qui est de la stratégie de mise en œuvre, la dualité ingénierie civile/ingénierie sociale favorisera une plus grande appropriation par les bénéficiaires et leur autonomisation. De plus, les bénéficiaires des infrastructures seront structurés pour en assurer le maintien et la mise en valeur après le retrait du projet, tandis que l'appui conseil post-CEP sera assuré par des producteurs modèles organisées dans les GACAP. Pour ce qui est du volet entrepreneurial, la stratégie de sortie sera basée sur la mise en place de prestataires en SDE et le renforcement de leurs capacités pour s'installer à titre privé.
114. Les éléments de durabilité des différents axes d'intervention du PRECIS sont détaillés en Annexe 10 Stratégie de sortie.

3. Risks

H. Project risks and mitigation measures

Identification et atténuation des risques [1]

1. Les risques nécessitant une attention et des mesures d'atténuation comprennent:
 115. (a) *les conditions environnementales et climatiques défavorables du milieu sahélien (sécheresse et forte baisse du niveau de la nappe phréatique) qui peuvent entraîner la décapitalisation des populations les plus vulnérables lors des crises sévères.* PRECIS portera une attention particulière aux prévisions climatiques et produira et diffusera des informations météorologiques pour prévenir/anticiper les crises (SIG/ télédétection), et promouvra des technologies de production adaptées permettant aux producteurs/ trices de pratiquer une agriculture résiliente aux chocs liés aux effets du changement climatique. De plus, les ménages seront encouragés à diversifier leurs sources de revenus en s'engageant dans l'agriculture pluviale et/ou irriguée couplée au petit élevage et le projet contribuera à anticiper, absorber et répondre aux chocs par le renforcement de la résilience des ménages vulnérables et la contribution aux filets sociaux (capital contre travail, éducation nutritionnelle, reconstitution de capital petit ruminant, microprojets).
 116. (b) *les conditions sécuritaires se dégradent, notamment dans les localités de la partie Nord de Tahoua* Le Projet ne s'étendra pas dans les zones jugées trop à risque. De plus le projet basera sa stratégie d'intervention sur les acteurs économiques locaux (producteurs/trices, commerçants, etc.) et organisés (PME, OP, COGES, etc.) et les communautés locales capables d'assurer la durabilité et la continuité des investissements, notamment en situation de crises politique et institutionnelle.
 117. (c) *les délais trop longs de procédures de passation des marchés compromettent les capacités d'absorption du financement disponible.* PRECIS bénéficiera de l'expérience du ProDAF et particulièrement de l'appui de la CeNRAT dans le domaine de la passation des marchés pour anticiper les opérations de préparation des marchés et respecter les délais de mise en œuvre.
 118. (d) *les barrières culturelles ne favorisent pas l'accès des femmes et des jeunes aux facteurs de productions (notamment la terre) et constitue un frein pour la pleine exploitation des opportunités de projet.* La stratégie de ciblage du Projet porte une attention particulière aux femmes et aux jeunes. L'information, la sensibilisation et la médiation sur les opportunités offertes par PRECIS sera une des activités clés. De plus, la spécificité des femmes et des jeunes et l'égalité des sexes seront pris en compte lors de la conception et seront rationalisés pendant la mise en œuvre.
 119. (e) *Sur le plan fiduciaire, le volume de travail dans la fonction financière du Projet est suffisamment élevé* pour demander le recrutement d'un auditeur interne et le renforcement de l'équipe CENRAT.
 120. (f) *Une grande partie des activités PRECIS sera exécuté par des communautés ou des ONG partenaires et les transactions entre parties liées (réels ou apparents) peuvent avoir des cas de conflits d'intérêts.* Les politiques et les procédures du PRECIS définiront clairement les mesures destinées à protéger l'organisation de ce type de situation.
 121. (g) *En matière de passation des marchés, les risques majeurs* sont les suivants : (i) la centralisation de la procédure de passation de marchés à Niamey a eu pour conséquence une lenteur des processus de passation des marchés avec un impact négatif significatif sur la performance financière, (ii) selon la procédure nationale en vigueur au ProDAF, les fournisseurs non retenus sont informés parallèlement à la notification à l'adjudicataire. En cas de désistement ou de défaillance de l'adjudicataire, toute la procédure risque d'être reprise avec ses conséquences en coûts et en retard dans l'exécution de l'activité.

I. Environment and Social category

122. La zone d'intervention du projet subit les effets liés à i) l'érosion éolienne (ensablement des bassins de production, des zones de pâturage, des cours d'eau et même des infrastructures socio-économiques) et les pertes en sols liées à l'érosion hydrique et ii) l'envahissement progressif des enclaves pastorales par les plantes non appréciées notamment le Sida cordifolia. Ces deux phénomènes réduisent les superficies et la fertilité des terres valorisables par cultures pluviales, les cultures irriguées et les espaces pastoraux.
123. En ce qui concerne spécifiquement la région de Dosso, elle regorge d'énormes potentialités agro-sylvo-pastorales. L'occupation des terres par l'agriculture croît au rythme de 7% par année, au détriment des espaces sylvo-pastoraux. L'écosystème, quoi que riche et varié est soumis à une forte pression anthropique. De son côté, l'effectif du cheptel a connu une nette progression grâce aux nombreuses campagnes de vaccination. Les campagnes de sensibilisation des éleveurs sur une meilleure gestion du troupeau ont également porté leurs fruits. À terme, peut-on s'attendre à une intensification des conflits professionnels et/ou territoriaux liés à l'accès et au contrôle des ressources naturelles. La région de Dosso héberge par ailleurs la dernière population de girafes d'Afrique de l'Ouest dont le nombre est en constante augmentation. Ceci en plus de la présence de la brousse tigrée lui a conféré le statut de zone de développement de la "Réserve de Biosphère du W" et aussi de site RAMSAR. La réhabilitation des plateaux, habitats favorables et indispensables à cette espèce pendant la saison de pluies est à la fois une opportunité et une menace pour les girafes. Il est donc fort opportun de prendre les dispositions idoines pour assurer une gestion rationnelle et équitable des ressources afin de prévenir ces conflits entre les populations riveraines et la faune.
124. Les risques et enjeux environnementaux majeurs sont constitués par: (i) le conflit autour des vocations des terres récupérées, (ii), la dégradation, voire disparition de la Réserve Partielle de Faune de Dosso (RPF), (iii) la baisse de la qualité des eaux et des sols du Dallol, (iv) la problématique de la transhumance, (v) les feux de brousse et (vi) la perte de la biodiversité (notamment le Paniraniimacriphylla et la girafe).
125. Les interventions du PRECIS permettront d'une part de réduire la vulnérabilité des exploitations agricoles à l'érosion et aux inondations et d'autre part, de faciliter leur accès aux facteurs de production et la mise en marchés des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques.
126. Selon la catégorisation et les critères environnementaux et sociaux du FIDA, ainsi que les résultats des questions directrices

concernant la sélection des risques environnementaux et sociaux, le projet ProDAF a été classé comme un projet de catégorie B d'évaluation environnementale. Cela indique que les impacts négatifs potentiels sont spécifiques aux sites, ne sont pas irréversibles et peuvent être facilement corrigés par des mesures d'atténuation appropriées. Le PRECIS ne va pas ajouter de nouveaux types d'activités spécifiques et donc peut conserver la même classification, **catégorie B**. Il mettra l'accent sur l'amélioration de la durabilité des actions, en particulier dont les femmes et les jeunes bénéficient dans les domaines de l'irrigation et l'accroissement de la production de légumes pendant la saison sèche, l'agroforesterie, l'élevage et la pêche; il appuiera également le traitement, la conservation et la commercialisation des productions agricoles, l'agroforesterie, la pêche et les produits de l'élevage. Enfin, le projet contribuera à élaborer et/ou actualiser les plans d'aménagements des différents espaces protégés (sites RAMSAR) sans intervenir directement au sein de ces sites. Le projet PRECIS ne devrait pas entraîner d'importants impacts environnementaux et sociaux négatifs; les éventuels effets devraient rester temporaires et locaux.

127. Les risques environnementaux et sociaux et les impacts du projet devraient être généralement positifs, modérés et faibles à l'échelle, la plupart du temps spécifiques au site, et donc facile à gérer. Le projet devrait avoir des effets positifs sur l'environnement grâce à son soutien aux technologies agricoles qui favorisent l'utilisation plus efficace des ressources en eaux et du sol.
128. Globalement, le projet aura des impacts environnementaux et sociaux positifs grâce à l'introduction de technologies agricoles améliorées pour augmenter la productivité et à l'amélioration des performances de l'élevage. Les programmes de renforcement des capacités pour les femmes et les jeunes, et l'accès au crédit à des conditions préférentielles aideront à créer des emplois et améliorer les moyens de subsistance pour cette catégorie de groupes vulnérables. De même, le projet prévoit une grande participation des femmes et des jeunes aux comités de gestion qui seront mis en place dans les petits périmètres d'irrigation et autres infrastructures puisqu'ils seront les principaux bénéficiaires de ce type d'investissement. Cependant, les risques environnementaux et sociaux potentiels et les impacts pourraient inclure la pollution diffuse des sources d'eau, les problèmes liés à l'utilisation des produits chimiques agricoles et des risques environnementaux et sociaux négatifs et les impacts liés à la construction d'ouvrages d'irrigation à petite échelle. On note cependant la vulgarisation des biopesticides dans le cadre des champs école paysans, en alternative avec les pesticides de mauvaise qualité venant du Nigéria.
129. Les activités du projet ne devraient pas entraîner de déplacement physique des populations. Les instruments d'évaluation environnementale élaborés dans le cadre du ProDAF seront mis à jour notamment: (i) le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), (ii) le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR), (iii) le Plan de Gestion des Pestes et des Pesticides.

J. Climate Risk classification

130. Le Projet est classé à « haut risque climatique » étant donné qu'il intervient dans le Sahel qui est une région très sensible au changement climatique. Ainsi, les bénéficiaires vulnérables peuvent subir les effets des crises sévères (inondations, sécheresse, baisse du niveau de la nappe phréatique etc.) qui pourraient entraîner leur décapitalisation.
131. En effet les risques de changement climatique et les risques de catastrophe au Niger sont principalement liés aux précipitations, car le pays est situé dans une zone à climat aride et semi-aride. La saison sèche, généralement de janvier à juin, voit également ses températures augmenter tendanciellement, et tous les modèles s'accordent sur la poursuite de la hausse des températures dans le futur, rendant plus difficile les cultures maraichères. Pendant la saison des pluies, les précipitations sont limitées. Cependant de grandes quantités peuvent tomber dans un court laps de temps (par rapport aux quantités historiques), ce qui peut causer des inondations. Les actions de gestion durable des terres proposées peuvent intervenir pour aider à réduire les inondations dans une certaine mesure à travers l'augmentation d'absorption d'eau par les ouvrages. Les activités de mobilisation des ressources en eau permettront également de lutter contre la hausse de l'évapotranspiration en saison sèche.
132. Dans le cadre de la mise en œuvre du PRECIS toutes les mesures qui découleront des cadres de gestion environnementale et l'évaluation du risque climatique seront intégrées dans les activités correspondantes des composantes du projet.
133. En outre, la mobilisation d'un cofinancement du Fonds vert climat va permettre de renforcer les activités du projet en lien avec la résilience au changement climatique. Aussi le projet contribuera à prévoir les évolutions climatiques à travers la production et diffusion des informations météorologiques pour prévenir/anticiper les crises (SIG/téledétection) et fera la promotion des technologies adaptées permettant aux producteurs/trices de pratiquer une agriculture résiliente aux chocs liés aux effets du changement climatique. Les ménages seront encouragés à diversifier leurs sources de revenus.
134. Chaque unité régionale de gestion du ProDAF dispose d'un spécialiste en Changement Climatiques et Gestion des Ressources Naturelles. Ces capacités seront renforcées sur le suivi et la surveillance environnementale des projets. Par ailleurs tous les contrats des entrepreneurs comprendront des clauses sociales et environnementales exécutables, et la prise en compte de solutions de construction tenant compte du climat, notamment pour les structures de marché.

4. Implementation

K. Organizational Framework

a. Project management and coordination

135. **Tutelle et pilotage.** Le PRECIS sera placé sous la tutelle technique du Ministère en charge de l'Agriculture. Le Comité de pilotage actuel du PRODAF Maradi, Tahoua, Zinder et Diffa sera revu pour intégrer la région de Dosso et les acteurs non encore pris en compte, ceci afin de permettre la cohérence des interventions et faciliter le travail de coordination.
136. **Coordination.** Le PRECIS sera mis en œuvre selon l'approche programme Pays du FIDA au Niger et intégrera dans un dispositif unique, le dispositif actuel du ProDAF dans les régions de Mardi, Tahoua et Zinder et la création d'une nouvelle unité régionale de

coordination de projet dans la région de Dosso. Le personnel du projet sera recruté sur une base compétitive.

137. Un nombre d'amendements seront cependant apportées au cadre organisationnel pour assurer une meilleure efficacité. Ainsi, la structure du PRECIS (structure révisée du ProDAF) comprendra :
- **Quatre unités régionales de coordination et de gestion de projet** (URGP de Maradi, Tahoua, Zinder et Dosso) disposant chacune d'une autonomie de gestion technique, administrative et financière pour le pilotage des activités prévues dans la région. La structure organisationnelle de chaque URGF sera identique à celle du ProDAF actuel. Cependant les fiches de postes du personnel de l'équipe fiduciaire des URGF seront restructurées pour avoir deux comptables chargés de la saisie des écritures comptables et un Responsable administratif et financier qui assurera le rôle de Chef comptable. En lieu et place des postes de "Points focaux Genre et leadership féminin" du ProDAF actuel, de nouvelles fiches de poste seront élaborées pour la prise en compte effective des thématiques transversales liées à la Transformation du Genre, les Jeunes et la Nutrition en vue de doter chaque région d'un/une Spécialiste Ciblage, Genre, Jeune et Inclusion sociale.
 - **Une Cellule Nationale de Représentation et d'Assistance Technique (CENRAT)**, anciennement appelée "Cellule Nationale d'assistance Technique (CeNAT) du ProDAF" dont le rôle a été La CENRAT sera dirigée par l'Assistant Technique Senior en charge du dialogue politique. Elle assurera la représentation, la cohérence de l'ensemble des interventions du Programme Pays. Toute l'équipe de la CENRAT sera désormais basée à Niamey. En matière fiduciaire, pour plus d'efficacité et de performance, la CENRAT aura l'autorité technique et assurera la supervision de l'ensemble de la fonction et du personnel fiduciaire. Dans ce cadre, la fiche de poste de l'assistant technique Senior en consolidation financière sera restructurée pour intégrer et assurer la fonction de Responsable Administratif et Financier (RAF) du Programme Pays. A ce titre, le RAF du Programme Pays contribuera à l'évaluation technique du personnel fiduciaire du programme (incluant ceux des URGF) selon les critères et le poids relatif définis dans le manuel de gestion administrative. Compte tenu du volume de travail et de la redistribution des responsabilités, l'équipe fiduciaire de la CENRAT sera renforcée à partir de janvier 2020 par un poste de comptable et un poste d'auditeur interne. L'auditeur interne aura la responsabilité de l'audit interne de l'ensemble du Programme Pays. La CENRAT sera également renforcée par un spécialiste en passation des marchés qui apportera un soutien au processus de passation des marchés passés dans les URGF, et le suivi de l'avancement des procédures au niveau national.
138. L'équipe de management du Programme Pays du FIDA au Niger, composée des Assistants techniques nationaux seniors de la CeNAT et des Coordinateurs régionaux des URGF de Maradi, Tahoua, Zinder, Diffa et Dosso se réunira chaque trimestre sous la convocation de l'ATNS/DP ou proposition d'un des membres pour traiter des questions d'orientations stratégiques, d'harmonisation opérationnelle, d'organisation des missions conjointes de supervision et d'évaluation du Projet par le FIDA et le gouvernement du Niger, et de toute question touchant à la mise en œuvre du programme pays dans son ensemble. Le secrétariat de cette équipe est assuré par le Chargé de suivi-évaluation de la CeNAT qui rédige le compte-rendu. Le Chargé d'Appui Programme du FIDA au Niger pourra participer aux réunions du Management à titre d'observateur.
139. L'essentiel des activités sera mis en œuvre par des opérateurs et prestataires de services, recrutés par voie compétitive et liés au Projet par des contrats de performance, sous la supervision conjointe des URGF et de partenaires institutionnels et / ou clés avec lesquels le projet sera lié par conventions ou protocoles.
140. Des conventions spécifiques seront signées dans le cadre de la mise en œuvre de différents volets d'activités (ex: BAGRI pour la gestion du financement du Fond Vert Climat; le Ministère en charge de l'Environnement pour le suivi de l'initiative FEM basées sur ses fonctions régaliennes). D'autres partenariats seront développés pour la mise en œuvre d'activités conjointes ou complémentaires avec la FAO, dans les domaines thématiques tels que la récupération des terres dégradées (PAM), l'introduction des bonnes pratiques agricoles (FAO), la promotion du genre et la nutrition (FAO, PAM et UNICEF).

b. Financial Management, Procurement and Governance

141. **Gestion financière.** La gestion administrative et financière du PRECIS reposera sur le dispositif actuel du ProDAF qui ultérieurement ajusté comme indiqué plus haut. Les améliorations proposées capitalisent sur la bonne performance du système de gestion du ProDAF qui confirme : (i) les capacités de mobilisation et de gestion de plusieurs ressources ou guichets de financement; (ii) les capacités des équipes du projet dans la préparation et la gestion des dossiers de passation des marchés basées sur leurs expériences et leurs capacités d'anticipation ayant abouti à la réduction des délais qui passent de 5 à 3 mois.
142. Les fonds du Projet seront gérés selon les procédures en vigueur au Niger, ainsi que celles du FIDA en matière de gestion financière des projets. Ces procédures seront détaillées dans la Lettre à l'Emprunteur et dans le manuel de procédures administratives, financière et de gestion du Projet. Ce manuel fera l'objet d'une actualisation sur la base des recommandations des missions de supervisions, des audits (internes et externe).
143. Il sera ouvert un compte désigné en Francs CFA pour chaque bailleur de fonds, au nom du PRECIS, à Niamey, dans une ou plusieurs banques commerciales agréées par le Ministère des Finances. Sur requête de la CENRAT chargée entre autres, du contrôle qualité, de la cohérence et de la consolidation financière, les comptes seront mouvementés et gérés selon le mécanisme des fonds renouvelables. Les signataires de ces comptes désignés sont: i) l'Assistant Technique National en Consolidation Financière (ATNCF) du ProDAF et ii) l'assistant technique national senior en dialogue politique (ATNSDP).
144. Au niveau des unités régionales, un seul compte d'opérations sera ouvert en FCFA pour recevoir les fonds liés au PRECIS. Ce compte recevra les fonds des comptes désignés ouverts à Niamey sur la base d'appel de fonds par l'URGF en fonction des besoins de trésorerie bihebdomadaires. Mensuellement, il sera procédé à une justification des dépenses à la CENRAT. Les signataires du compte d'opération sont: i) le/la responsable administratif et financier de l'URGF et ii) le coordinateur régional ou, en son absence et par intérim, le responsable suivi-évaluation régional. Tous les paiements inférieurs ou égaux à un seuil de 100 millions de Francs CFA seront effectués à partir des comptes d'opération au niveau régional. Les capacités des comptables au niveau de l'URGF seront renforcées afin de lui permettre une comptabilisation efficace des fonds provenant des différentes sources de financement.
145. Pour chaque année fiscale les états financiers des opérations du projet, des ressources et des dépenses relatives au projet seront préparés par l'équipe financière de la CENRAT. L'audit des comptes du PRECIS tout comme le ProDAF se fera annuellement par un cabinet comptable qualifié et indépendant, recruté par le projet, acceptable pour le FIDA, sur la base de termes de référence

préalablement approuvés par le FIDA. Les rapports d'audit seront transmis au FIDA au plus tard 6 mois suivant la clôture de l'exercice fiscal. La non-soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements.

146. **Passation des Marchés.** Les marchés de biens, de travaux et de services financés sur les ressources du PRECIS seront passés conformément au code de passation des marchés en vigueur au Niger pour autant que les dispositions dudit code sont compatibles avec celles du FIDA en la matière.
147. Au démarrage, le Plan de Passation de Marchés relatif aux 18 premiers mois de mise en œuvre du programme sera actualisé et soumis à la non-objection du FIDA. Ce plan spécifiera les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier, etc. Le processus de passation des marchés sera géré par le Responsable en passation de marchés de chaque URGP ou de la CNRAT. Dans la mesure du possible, et pour des raisons d'économie d'échelle et d'efficacité, certains marchés seront regroupés en lot. La gestion des marchés sera assurée de la manière suivante: (i) la gestion administrative et juridique par l'expert en passation des marchés de l'URGP ou de la CeNRAT; (ii) la gestion financière par le RAF de l'URGP ou l'Assistant Technique National en consolidation financière et (iii) la gestion technique par les responsables de composantes. D'une façon générale, les Coordonnateurs des URGP et l'Assistant Technique Senior en charge du dialogue politique sont responsables de la bonne exécution de toutes les activités de passation des marchés.
148. **Gouvernance.** En 2018, avec un score de 34 sur 100 de l'Indice de Perception de la Corruption de Transparency International, le Niger était classé 114ème sur 180 pays. Bien que le Niger gagne un point dans ce classement des pays les plus corrompus au monde, il perd par contre deux places par rapport à celui de 2017, dans lequel il occupait le 112e rang sur 180, avec un score de 33 points. Ainsi, la corruption demeure un problème dans le secteur public. Pour assurer la bonne gouvernance de ses opérations, le PRECIS appliquera les principes de bonne gouvernance et de transparence notamment par : (i) le respect strict des procédures en matière de gestion financière et de passation des marchés; (ii) la mise en place d'une fonction d'audit interne permettant d'alerter sur les écarts dans l'application des procédures de gestion administrative et financière et (iii) la mise en place d'un mécanisme de suivi citoyen indépendant.

L. Planning, M&E, Learning, KM and Communication

a. Planning, M&E, Learning, Knowledge Management and Communication

149. Le PRECIS s'appuiera sur le dispositif de suivi-évaluation existant du PRODAF à Maradi, Tahoua et Zinder et l'élargira pour couvrir la région de Dosso. Ce dispositif sera conforme aux exigences de satisfaction des besoins en informations pour le suivi des politiques et priorités sectorielles tel que prévu par le haut-commissariat à l'initiative 3N du Gouvernement du Niger et le Système de Mesure des Résultats Opérationnels (ORMS) du FIDA. Le système s'articulera autour des fonctions de planification, de suivi de l'exécution et des résultats et de l'apprentissage pour une amélioration continue. La participation des bénéficiaires dans le S&E sera un élément important dans la mise en œuvre du projet.
150. **Planification.** Le système de planification du PRECIS, s'adossera à celui du ProDAF. La planification sera matérialisée par l'élaboration de Programme de travail et de budget annuel (PTBA). Le processus d'élaboration annuel du PTBA sera conduit d'abord au niveau de chaque URGP et ensuite une consolidation sera faite au niveau national sous la coordination technique de la CNRAT. La planification impliquera à différents niveaux les bénéficiaires et s'assurera que les activités sont cohérentes avec les ressources prévues et correspondent aux objectifs du cadre logique et son cadre de mesure de rendement.
151. Le PTBA comprendra: (i) une description détaillée des activités prévues pour l'année à venir, assortie des modalités d'exécution et des indicateurs de suivi; (ii) un état de l'origine et de l'utilisation des fonds (plan de décaissement); et (iii) un Plan de passation des marchés. A partir de la deuxième année, le projet de PTBA intégrera une synthèse des résultats obtenus et des contraintes rencontrées au cours de l'année précédente. Le PTBA sera approuvé par le Comité de pilotage du PRECIS au plus tard le 30 novembre de chaque année avant sa soumission au FIDA pour non objection avant le 31 décembre.
152. **Suivi-évaluation.** Le dispositif de suivi-évaluation du PRECIS sera le même que celui du ProDAF. Le système reposera sur un suivi interne permanent et des évaluations internes et externes périodiques qui seront réalisées avec la participation des acteurs. Des informations seront collectées et analysées sur: i) l'avancement dans les résultats attendus tels que déclinés dans le cadre logique du projet et les performances de tous les acteurs impliqués dans l'exécution des activités prévues aux PTBA; ii) l'appréciation de la pertinence des approches et stratégies de mise en œuvre et des mécanismes particuliers de coordination et de suivi des diverses composantes et activités.; iii) l'appréciation de l'implication effective des bénéficiaires aux différents stades d'exécution; iv) la pertinence et l'efficacité du ciblage et l'attention accordée aux aspects transversaux, nutrition, genre, jeunes, changements climatiques; v) les effets du projet sur les bénéficiaires pour la mesure desquelles des enquêtes annuelles seront organisées auprès d'un échantillon représentatif de bénéficiaires dès la mi-parcours. Une étude de référence sera menée au démarrage du PRECIS pour fixer les valeurs des indicateurs quantitatifs par région. Une revue à mi-parcours et une évaluation finale sont prévues afin de comparer les changements observés à la situation de référence. De plus, un système d'évaluation périodique des résultats par une tierce partie de la société civile sera initié. Le système devra soutenir une prise de décision pour une gestion axée sur les résultats du Programme pays FIDA au Niger
153. Le système de Suivi-Evaluation du PRECIS intégrera les trois dispositifs complémentaires suivant : (i) le dispositif classique de S&E qui gère les activités de planification, de suivi des activités et d'évaluation des effets/impacts du programme (appuyé par les comités villageois de Suivi Evaluation), (ii) le dispositif de suivi environnemental géolocalisé, mené en partenariat avec le Centre National de Surveillance Ecologique et environnemental CNSEE et qui assure notamment le suivi et l'évaluation des effets/impacts des actions de traitement des bassins versants et la séquestration du Carbone et (iii) le dispositif AEF permettant le suivi des hypothèses de rentabilité économique et financière ainsi que les avantages/coûts des actions du programme. Le déploiement de ces trois dispositifs dans la région de Dosso sera effectif au cours de la première année de mise en œuvre du PRECIS ainsi que la prise en compte des activités de PRECIS dans les nouvelles zones à couvrir dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder.
154. **Apprentissage et gestion des savoirs, communication.** Le PRECIS valorisera les savoirs paysans à travers le repérage sur le terrain, des expertises locales (GSC, ONG, STD, la société civile rurale organisée), nationales et internationales (institutions de

recherche, Universités), ainsi que les expériences des différents bailleurs intervenant notamment dans le secteur de l'adaptation au changement climatique, l'intensification agricole des cultures pluviales, la petite irrigation, du genre et de la nutrition (cadres de concertation). Ce dispositif permettra : (i) le transfert des compétences aux communautés à la base (champs écoles paysans, voyages d'étude, dispositif participatif de S&E, référentiel technique, etc.); (ii) l'insertion/l'utilisation ponctuelle de jeunes diplômés/stagiaires en vue de renforcer leurs capacités en développement rural; (iii) le renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre; ainsi que (iv) la diffusion des bonnes expériences/pratiques au sein du programme même et avec les partenaires/acteurs externes.

155. Les savoirs générés de la mise en œuvre du projet permettront de produire la documentation et les supports adaptés sur les innovations en termes d'approches et outils promus par le projet mais aussi sur les expériences réussies et les bonnes pratiques.

156. **Transparence et communication.** Les résultats et gestion des ressources du projet ainsi que la participation des bénéficiaires constituent des piliers importants de la gestion axée sur les résultats. Le projet assurera la transparence dans sa gestion avec la participation des bénéficiaires à son comité de pilotage et au S&E. Les parties prenantes du projet, notamment les autorités gouvernementales du Niger, le FIDA, les opérateurs du projet, les bénéficiaires et les partenaires techniques et financiers ont besoins d'être informés sur les activités et les résultats du projet. Les rôles et les besoins en information de ces différents acteurs seront précisés dans le manuel de procédures de S&E et les modalités d'accès à l'information clarifiées. Dans le principe, les rapports du projet sont publics et seront publiés. L'introduction du système d'évaluation périodique des résultats du projet par une tierce partie de la société civile renforcera cette transparence et donnera aux citoyens la possibilité d'avoir un regard critique sur les résultats du projet.

b. Innovation and scaling up

157. **Innovation et mise à l'échelle.** Le PRECIS étendra et mettra à l'échelle dans la région de Dosso et dans la bande Nord des régions de Tahoua Maradi et Zinder, l'approche PDE dont les succès ont été prouvés.

158. Le PRECIS s'attèlera à promouvoir et à mettre en place un dispositif novateur d'accompagnement de l'entreprenariat rural des jeunes (hommes et femmes) basé sur un dispositif de Conseillers d'Entreprise adapte au contexte spécifique du Niger. Pour ce qui est du renforcement des capacités des Jeunes entrepreneurs ruraux, le PRECIS mettra à l'échelle les expériences d'incubation d'entreprises agro-pastorales des jeunes menées dans d'autres pays d'Afrique centrale et de l'ouest et axées sur le renforcement des capacités de gestion, l'éducation financière et l'immersion/apprentissage des jeunes dans des entreprises de référence.

M. Implementation plans

a. Implementation readiness and start-up plans.

159. Le PRECIS sera mis en œuvre selon l'approche Programme Pays en s'appuyant sur les acquis du ProDAF et en mutualisant la programmation de ses activités avec celles du ProDAF dont le personnel en place dispose de solides compétences en matière de plaidoyer, de développement organisationnel et planification stratégique. A cet effet, dans les communes déjà couvertes par le ProDAF, PRECIS densifiera les investissements existant pour aboutir au niveau d'impact souhaité, notamment en assurant le fonctionnement effectif des comités de gestion des infrastructures achevées et en complétant les infrastructures dont les financements manquent et en poursuivant les partenariats en cours avec les autres acteurs à l'instar du PAM et de la FAO. Pour les zones d'extension, l'approche PDE sera valorisée. Globalement, la programmation des activités et leur déploiement territorial tiendra compte de la mobilisation des financements des différents partenaires. Ainsi les financements de l'OFID sont prévus en début de 2eme année, tandis que ceux de fond Vert pour le climat et du FEM sont envisagés en fin de deuxième année. Ceci est également le cas des financements complémentaires (déficit de financement) dont la mobilisation effective est envisagée en fin de deuxième Année (BAD) et début de troisième année (FIDA 12).

160. PRECIS capitalisera sur l'expérience du ProDAF et utilisera son dispositif d'exécution déjà en place pour accélérer sa mise en œuvre. De plus, le projet utilisera le mécanisme d'avance de fonds du FIDA pour le démarrage rapide des projets (FIPS) pour engager par avance l'exécution de certaines activités clé de démarrage, notamment : (i) le recrutement du personnel complémentaire de projet, (ii) la mise en place du système de Suivi-évaluation et l'élaboration de son manuel, (iii) la réalisation des études de base et de référence, (iv) la finalisation du manuel de gestion financière et la mise en place du système de gestion, (v) la finalisation du manuel de mise en œuvre, (vi) la mobilisation d'une assistance technique au démarrage pour la préparation des conventions avec les partenaires, les termes de références des activités clés et les dossiers d'appels d'offre des premiers investissements, (vii) l'identification et la caractérisation des PDE dans les bassins de production, (viii) la finalisation et validation des plans de gestion environnementaux (mise à jours à Dosso et dans la zone actuelle du ProDAF), (ix) les études de faisabilité des infrastructures, (x) l'organisation de l'atelier de planification régionales avec les bénéficiaires et partenaires et (xi) l'organisation des ateliers régionaux et l'atelier national de démarrage incluant l'appui technique à sa facilitation. Le budget de ces activités est précisé à l'Appendice 11.

161. Les ateliers régionaux de lancement technique auront pour but de permettre aux acteurs régionaux (autorités, services techniques, opérateurs potentiels de mise en œuvre du projet d'internaliser la théorie de changement du projet, son approche d'intervention et d'être informés sur les innovations apportées au-delà du ProDAF, les modalités d'accès aux appuis offerts pour l'entreprenariat rural des jeunes.

162. Un atelier national de lancement officiel et des ateliers régionaux de démarrage seront organisés avec la participation des acteurs de haut niveau au niveau national et régional. Cette occasion sera saisie pour communiquer sur les résultats des interventions du FIDA au Niger ainsi que leurs contributions aux politiques et stratégies sectorielles de l'Etat du Niger.

b. Supervision, Mid-term Review and Completion plans.

163. **Des missions de supervision et de suivi** seront assurées conjointement par le FIDA et les autorités de tutelle à raison de deux missions de supervision par an. La supervision du PRECIS sera régie par le nouveau système ORMS informatisé et disponible en

ligne, ce qui facilitera la mise à jour des données et informations sur l'état d'avancement du projet. La première supervision sera essentiellement consacrée à appuyer le projet à lever les contraintes rencontrées pour démarrer les investissements initiaux et finaliser la mise en place de son dispositif de mise en œuvre à tous les niveaux. Les missions de supervision porteront une attention particulière sur le suivi de la mise en œuvre, l'atteinte des produits et effets, ainsi que l'efficacité des acquis institutionnels. En fonction des besoins, des missions ponctuelles d'appui à la mise en œuvre pourront également être organisées.

164. **Une revue à mi-parcours** sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la troisième année. Cette revue permettra d'apprécier à la mi-parcours la pertinence du projet et de son approche de mise en œuvre, la réalisation des objectifs et les difficultés rencontrées. La mission de revue analysera aussi l'exécution financière du projet (exécution des coûts par rapport aux réalisations). Elle émettra en conséquence des recommandations relatives aux mesures et dispositions à prendre pour les années restantes de mise en œuvre visant à consolider ou à réorienter le cas échéant la mise en œuvre, afin d'améliorer l'exécution et la performance du projet. Le cadre logique, les activités, le budget, l'analyse économique et financière du projet seront réactualisés en conséquence. Le Gouvernement préparera les termes de référence de cette revue qui seront soumis à l'approbation du FIDA.

165. **La mission d'achèvement assortie d'un atelier de clôture** sera organisée avec l'ensemble des parties prenantes à l'achèvement du projet. Elle mettra en exergue les résultats, les effets et l'impact du PRECIS sur les groupes cibles ; et permettra la capitalisation des expériences. Le rapport d'achèvement sera préparé avant la date de clôture du projet et traitera entre autres éléments des points suivants : (a) les bénéfices obtenus du projet, (b) la réalisation de ses objectifs, (c) la performance des parties concernées dans l'exécution du projet (Gouvernement, FIDA, et les autres partenaires), (d) l'exécution des coûts, et (e) les leçons tirées de la mise en œuvre. Le Rapport final de la Mission de Revue d'Achèvement est de la responsabilité du Gouvernement, qui veillera à ce que le Rapport final soit transmis au FIDA au plus tard six mois après l'achèvement du Projet (avant la date de clôture).

Footnotes

RESUME

[1] **Composition de la mission. Pour l'équipe FIDA** : M. Achancho Valentine, Directeur Pays, Chef de mission FIDA; M. Lawan Cherif, Chargé de Programmes, FIDA; Radu Damianov, Responsable Principal des finances, FIDA; Mme. Claudia Savarese, Chargée de Programmes associée, FIDA; M. Patrick Habamenshi, spécialiste en développement rural, consultant Principal; M. Abdoulaye Dicko, spécialiste en infrastructures rurales, Consultant ; M. Ahmed oumarou, spécialiste en environnement et changement climatique, consultant; M. Guy Raoul SANON, spécialiste en analyse économique et financière, consultant; M. Alain TRAORE, spécialiste en entrepreneuriat des jeunes, Consultant; M. El Hadj Issa YAHAYA, spécialiste en gestion financière, consultant. **La partie gouvernementale** était composée de: M. Abdou Chaibou, Directeur des études et de la programmation, MAG/EL, Chef de mission Gouvernement; M. Assadeck Mohamed, Assistant technique National Senior en dialogue politique, CENAT/ProDAF; M. Chaibou Magagi, Assistant technique National Senior en consolidation financière, CENAT/ProDAF, , M. Yacouba Seybou Directeur, Direction de la Gestion Durable des Terres, M. Amadou Bachir Chef Division /HC3N, M. Moussa Mai Moussa Chef de Division DP/DGPD/MP , M Issa Mano DGA/DPPV/MAG/EL , M. Alyou Abdou Ali Chef de Division DSI/MP, M. Salifou Maman Bassirou DEP/MESUD , M. Boukari Chouidi DGPIA, Mme Ali Rahila DGGR/MAG/EL, M. Oumarou Ibrahim Suivi évaluation/RECA

[2] Les précipitations annuelles moyennes devraient augmenter de 8% d'ici les années 2020-2039 par rapport à la période 1980-1999, mais avec une forte irrégularité annulant les effets positifs de cette hausse. La température annuelle moyenne devrait augmenter de 2°C entre la période 1980-1999 et la période 2020-2039.

[3] Plan de Développement Economique et Social 2017-2021

[4] Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI-Niger 2035)

[5] Le Programme de développement de l'Agriculture familiale est à sa 4ème année d'intervention sur les 8 années prévues.

[6] Il s'agit des sections de pistes non continues d'une moyenne de 10 Km.

[7] Selon les méthodologies des Banques Multilatérales de Développement pour le suivi du financement de l'adaptation et la mitigation au changement climatique .

[8] Appliquant le principe de granularité et d'approche conservatrice, certaines activités de la composante 1 (Développement agricole durable et renforcement de la résilience des ménages ruraux) et de la composante 2 (Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et accès aux marchés) ont été comptabilisées comme financement dédié à l'adaptation au changement climatique. Plus précisément 76% de la sous composante 1.1 et 28% de la composante 2.2 ont ainsi comptabilisés.

[9] La BAD reçu une requête du Gouvernement du Niger pour apporter un cofinancement à hauteur de US\$ 30 millions. Cette demande a reçu un avis favorable de la BAD et le dossier est en cours d'instruction.

SUMMARY

[1] Average annual precipitation is expected to increase by 8% by the years 2020-2039 compared to the period 1980-1999, but with a strong irregularity canceling the positive effects of this increase. The average annual temperature is expected to increase by 2° C between 1980-1999 and 2020-2039

[2] The family farming development programme (PRODAP) operates in the Maradi, Tahoua and Zinder regions and the project is at its 4th year of implementation out of the 8 years planned.

[3] These are sections of non-continuous rural road portions with an average of 10 Km each

[4] Following the methodology set by Multilateral Development Banks for the monitoring of financing for adaptation and mitigation to climate change.

[5] Applying the principle of granulation and a conservative approach, some activities of component 1 (Sustainable agricultural development and strengthening of the resilience of rural households) and of Component 2 (Promotion of youth entrepreneurship and access to market) were considered financing dedicated to adaptation to climate change. More precisely, 76 per cent of sub-component 1.1 and 28 per cent of component 2.2 were considered.

[6] AfDB has received a request from the Government of Niger to provide co-financing of US \$ 30 million. This request has received a favourable answer the AfDB and the process of mobilising the co-financing is on-going..

I. CONTEXTE NATIONAL (A.a.)

[1] Plan de Développement Economique et Social 2017-2021

[2] Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI-Niger 2035)

[3] PNUD, Septembre 2018. Rapport sur le développement Humain en Afrique en 2017.

[4] ENISED, 2016. Étude nationale d'évaluation d'indicateurs socio-économiques et démographiques.

[5] Ministère du Plan. 2018. Revue national volontaire des ODD du Niger. Rapport Provisoire, juin 2018

[6] Il est articulé autour de huit (08) priorités à savoir (i) promouvoir la renaissance culturelle, (ii) poursuivre la consolidation des institutions démocratiques, (iii) assurer la sécurité des personnes et des biens, (iv) garantir l'accès à l'eau pour tous, (v) assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers l'ISN, (vi) développer les infrastructures de communication et énergétiques, (vii) développer les secteurs sociaux : éducation et santé, (viii) promouvoir l'emploi des jeunes.

[7] Il vise l'amélioration durable des conditions de vie des populations en intégrant des interventions en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et des interventions en lien avec l'éducation de la jeune fille, considérée comme un des éléments moteurs du développement en milieu rural.

I. CONTEXTE NATIONAL (A.b.)

[1] FEWS NET. 2019. Niger: Perspectives sur la sécurité alimentaire Février-Septembre 2019

[2] Niger - International Centre for Tropical Agriculture (CIAT) Strategic Support on Mainstreaming Nutrition in IFAD's Investments Using Nutrition Sensitive Value Chain Approach (NSVC). 2018.

[3] Un peu moins de la moitié de la population avait accès à des services d'eau de base en 2015 et seulement 13% avait accès à des services d'assainissement de base (OMS 2017).

[4] L'intensité accrue des pluies a augmenté la fréquence des crues soudaines et de l'érosion de la couche arable, entraînant une réduction de la fertilité des sols et une dégradation des terres. Dans de tels scénarios climatiques, la production agricole devrait chuter de 20%[4], ce qui réduira les disponibilités alimentaires et les retombées économiques sur les produits agricoles.

LECONS APPRISES (B)

[1] Le Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire et au Développement dans la région de Maradi (2012-2018)

[2] Passer de trois à cinq semis avant l'adoption de la RNA à un à deux semis avec la RNA et donc une économie de semences de 50% (PASADEM)

[3] Variant de 30 à 220 kg supplémentaire par hectare selon l'ancienneté de la RNA (PASADEM)

COMPOSANTES :

Composantes 1 et 2

[1] Le chiffre de 10,000 ha est un agrégat. Les traitements porteront sur des parcelles isolées de moins de 100 ha chacune.

[2] La surface moyenne des parcelles ne dépasse pas 100 ha.

[3] Idem, La surface moyenne des parcelles ne dépasse pas 100 ha.

[4] Les fournisseurs votent intégrer dans leur proposition les études d'impacts pour répondre au cahier de charges.

[5] Business Development Services (BDS) en anglais

G. COÛTS, BÉNÉFICES & FINANCING (a)

[1] Selon les méthodologies des Banques Multilatérales de Développement pour le suivi du financement de l'adaptation et la mitigation au changement climatique .

[2] Appliquant le principe de granularité et d'approche conservatrice, certaines activités de la composante 1 (Développement agricole durable et renforcement de la résilience des ménages ruraux) et de la composante 2 (Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et accès

aux marchés) ont été comptabilisées comme financement dédié à l'adaptation au changement climatique. Plus précisément 76% de la sous composante 1.1 et 28% de la composante 2.2 ont ainsi comptabilisés.

G. COUTS, BENEFICES & FINANCING (b)

[1] La BAD reçu une requête du Gouvernement du Niger pour apporter un cofinancement à hauteur de US\$ 30 millions. Cette demande a reçu un avis favorable de la BAD et le dossier est en cours d'instruction.

G. COUTS, BENEFICES & FINANCING (d)

[1] Sur la base des travaux de Sutter et Tinlot. Voir Sutter, P., Tinlot, M., Evaluation carbone du « Programme d'Action Communautaire-Résilience au Changement Climatique – PAC-RCC » au Niger. Application de l'outil EX-ACT, version 3. Ressources pour l'Élaboration des Politiques (EASYPol n. 124). Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.

RISQUES

[1] Reference to Integrated Risk Framework



Investing in rural people

Niger

Program to strengthen resilience of rural communities to food and nutrition insecurity

Project Design Report

Annex 1: Logframe

Document Date: 01/08/2019

Project No. 2000002678

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Program to strengthen resilience of rural communities to food and nutrition insecurity

Logical Framework

Results Hierarchy	Indicators				Means of Verification			Assumptions
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	
Outreach PRECIS-209 722 ménages ruraux dans les régions ciblées dont 40% de femmes et 50% de jeunes	1.b Estimated corresponding total number of households members				Rapports de projet	Annuelle	UCGP	Stabilité politique et conditions de sécurité sous contrôle
	Household members	0	120000	209722				
	1.a Corresponding number of households reached				Project reports	Annuelle	UCGP	
	Non-women-headed households							
	Women-headed households							
	Households							
	1 Persons receiving services promoted or supported by the project				Projects reports	Annuelle	UCGP	
	Females							
	Males							
	Young							
	Not Young							
	Indigenous people							
	Non-Indigenous people							
	Total number of persons receiving services							
Male								
Female								
Young								

Results Hierarchy	Indicators				Means of Verification			Assumptions
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	
Project Goal La sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience des ménages ruraux sont durablement renforcées	Pourcentage de ménages ayant une période de soudure de 2 mois au maximum				Etudes de base	Année 1 et fin	UCGP	Les phénomènes climatiques et environnementaux graves (sécheresses) ne se produisent pas
	Households		40	80				
Development Objective Les revenus et les moyens d'existence des ménages sont durablement améliorés et l'insertion socioéconomique des jeunes dans les métiers ruraux porteurs assurés	Pourcentage de ménages / personnes déclarant une augmentation de revenu d'au moins 30%				Rapports de Projet et d'évaluation	Annuelle	UCGP	Les phénomènes climatiques et environnementaux graves (sécheresses) ne se produisent pas
	Households	0	40	80				
	Pourcentage de femmes qui ont vu augmenter leur niveau d'autonomisation (pro-WEAI)				Etude pro-WEAI	Année 1, 3 et fin	Cabinet d'étude à recruter par l'UCGP	
	...		40	100				
Outcome Effet 1: La productivité agricole et l'alimentation des ménages sont durablement améliorées.	1.2.4 Households reporting an increase in production				Rapports de projet et d'évaluation	Annuelle	UCGP	Climatic conditions remain favorable
	Households	0	40	80				
	1.2.8 Women reporting improved quality of their diets				Rapports de projet et d'évaluation.	Annuelle	UCGP	
	Women reporting improved quality of their diets							
	Percentage	0	40	80				
	1.2.1 Households reporting improved access to land, forests, water or water bodies for production purposes				Rapports de Projet et d'évaluation	Annuelle	UCGP	
	Size of households reporting improved access to land							
	Households reporting improved access to land							
	Non-Indigenous people							
	Households reporting improved access to water							
	0	40	80					

Results Hierarchy	Indicators				Means of Verification			Assumptions
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	
Output Produit 1.1. La maîtrise de l'eau de surface et la gestion durable des terres sont assurées	1.1.2 Farmland under water-related infrastructure constructed/rehabilitated				Rapport du projet	Semestrielle	UCGP	Bonne réactivité des prestataires de services
	Hectares of land	0	2500	5100				
Output Produit 1.2. Les capacités techniques et institutionnelles des bénéficiaires sont améliorées	1.1.3 Rural producers accessing production inputs and/or technological packages				Rapports du projet	Semestrielle	UCGP	Fonds mobilisés à temps ET les populations rurales ont une perception favorable des OP
	Females							
	Total rural producers	0	75000	150000				
	1.1.4 Persons trained in production practices and/or technologies				Rapports du projet	Semestrielle	UCGP	
	Total persons trained in crop - Lead Farmers							
	Total persons trained in crop - FSS Members	0	15000	33000				
	2.1.3 Rural producers' organizations supported				Rapports du projet	Semestrielle	UCGP	
Rural POs supported	0	1000	2080					
Output Produit 1.3. Agricultural and pastoral lands are restored and sustainably managed	3.1.4 Land brought under climate-resilient practices				Rapports du projet	Semestrielle	UCGP	Fonds mobilisés à temps
	Hectares of land	0	40000	72000				
Output Produit 1.4. Les ménages ruraux adoptent de bonnes pratiques diététiques et nutritionnelles	1.1.8 Households provided with targeted support to improve their nutrition				Rapports du projet	Semestrielle	UCGP	Fonds mobilisés à temps
	Households	0	17000	35000				
	Nombre de personnes bénéficiant d'un programme d'alphabétisation fonctionnelle				Rapport du projet	Semestrielle	UCGP	
	Nombre de personnes		11000	33000				
Outcome Effet 2: Les entreprises agro-pastorales de jeunes rentables, sont créées et sont opérationnelles et créent des emplois décents et durables	2.2.1 New jobs created				Rapports du Projet	Annuelle	UCGP	Fonds mobilisés à temps
	Number of new jobs	0	25000	45060				

Results Hierarchy	Indicators				Means of Verification			Assumptions
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	
Output Produit 2.1. Les jeunes sont soutenus dans la création et le développement d'entreprises viables le long des chaînes de valeur agro-pastorales et des métiers associés	2.1.1 Rural enterprises accessing business development services				Rapports de projet	Semestrielle	UCGP	Fonds mobilisés à temps
	Rural enterprises	0	4900	9800				
	2.1.2 Persons trained in income-generating activities or business management				Rapports de projet	Semestrielle	UCGP	
	Persons trained in IGAs or BM (total)	0	15000	30000				
Output Produit 2.2. Le dialogue politique sur les stratégies de promotion de l'entrepreneuriat agro-pastoral et rural chez les jeunes est menée	Policy 1 Policy-relevant knowledge products completed				Project reports	Half yearly	PCU	Political will of the government
	Number	0	1	2				
	Nombre de produits de savoir pertinents aux politiques d'entrepreneuriat jeunes élaborés et discutés avec le gouvernement et les intervenants				Rapports du Projet	Semestrielle	UCGP	
Outcome Effet 3: Les ménages valorisent mieux leur production agro-pastorale en les commercialisant	Pourcentage de personnes déclarant avoir un accès physique au marché				Rapports de projet	Semestrielle	UCGP	Les autorités locales facilitent l'action du projet
	Pourcentage de personnes	0		80				
	2.2.2 Supported rural enterprises reporting an increase in profit				Rapports de projet	Semestrielle	UCGP	
	Percentage	0	50	90				
Output Produit 3.1. Les routes rurales sont réhabilitées	2.1.5 Roads constructed, rehabilitated or upgraded				Rapports de projet	Semestrielle	UCGP	Bonne réactivité des entreprises
	Length of roads	0	175	348				
	Kalangala - Bubembe							
Output Produit 3.2. Les infrastructures de marché sont construites et opérationnelles	2.1.6 Market, processing or storage facilities constructed or rehabilitated				Rapports de projet	Semestrielle	UCGP	Bonne réactivité des entreprises
	Processing facilities constructed/rehabilitated							
	Market facilities constructed/rehabilitated	0	5	9				

Results Hierarchy	Indicators			Means of Verification			Assumptions
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target	Source	Frequency	
	Storage facilities constructed/rehabilitated	0	12	18			



Investing in rural people

Niger

Program to strengthen resilience of rural communities to food and nutrition insecurity

Project Design Report

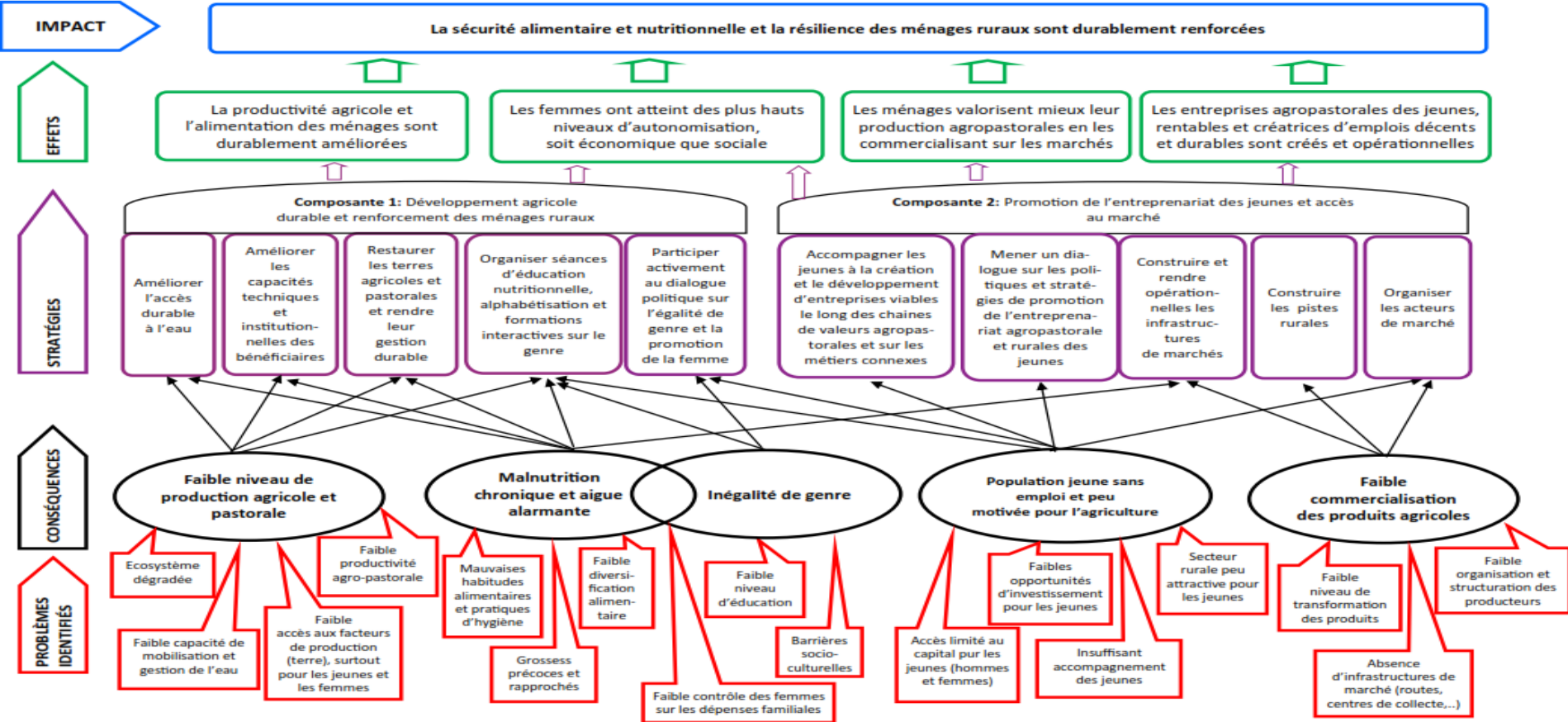
Annex 2: Theory of change

Document Date: 01/08/2019

Project No. 2000002678

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Appendice 2: Théorie du changement



Niger

Program to strengthen resilience of rural communities to food and nutrition insecurity

Project Design Report

Annex 3: Project cost and financing: Detailed costs tables

Document Date: 01/08/2019
Project No. 2000002678

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Appendice 3: Coût et financement du Projet

Introduction

1. Cette annexe porte sur l'estimation des coûts du Projet. L'estimation des coûts a été réalisée au moyen du logiciel Costab¹. La première partie du document présente les principales hypothèses retenues concernant la date de démarrage et la durée prévisionnelle d'exécution, les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix, l'évolution du taux de change, les coûts unitaires, les catégories de dépenses et la part des taxes et des devises dans les coûts totaux. La deuxième partie récapitule les résultats de l'estimation des coûts du Projet par composante, sous composante et par source de financement.

2. Les tableaux récapitulatifs des coûts ainsi que les tableaux des coûts détaillés par composante du Projet sont présentés par région.

Hypothèses de calcul des coûts

Durée et démarrage du Projet

3. **Date de démarrage du Projet.** En tenant compte des délais pour signer les accords de financement et satisfaire les conditions d'entrée en vigueur, il est estimé que le Projet pourrait démarrer ses activités en 2020.

4. **Durée d'exécution du Projet.** La durée d'exécution du Projet est estimée à six (6) ans.

Nature des coûts

5. **Présentation des coûts en TTC.** Les coûts estimés s'entendent toutes taxes comprises (TTC), c'est-à-dire qu'ils intègrent les droits et taxes à l'importation, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) .

Provisions pour imprévus physiques

6. Les provisions pour imprévus physiques sont destinées à corriger d'éventuelles erreurs d'estimation des quantités et/ou méthodes qui seront utilisées dans la mise en œuvre du Projet. Elles ont été exprimées en termes de pourcentage du coût de base et appliquées aux coûts des travaux de génie civil (mini-barrages, marchés de gros, centres de collecte) et aux coûts de fonctionnement. Sur la base de l'expérience des projets en cours d'exécution notamment le PRODAF il a été retenu des provisions pour imprévus physiques de 10% pour les travaux de génie civil.

7. La contribution du FIDA et des autres co-financiers, tels que retenus dans les conventions de financement, ne sont pas révisables. Toutefois, en ce qui concerne le financement du FIDA, la répartition des enveloppes financières entre les différentes catégories de dépenses, telle que fixée dans les conventions de financement, pourrait éventuellement être modifiée, sous réserve d'un accord préalable du FIDA et faisant suite à une demande justifiée de l'Emprunteur.

Provisions pour hausse des prix

8. Les provisions pour hausse des prix, communément appelées "imprévus financiers", sont destinées à couvrir l'inflation et la dévaluation du taux de change entre le Franc CFA

¹ Le logiciel Costab a été développé par la Banque mondiale et est utilisé par la plupart des institutions financières internationales, dont le FIDA, pour le calcul du coût des projets.

(FCFA) et le dollar des États-Unis (USD). Elles sont prises en compte par le logiciel Costab dans les coûts totaux du Projet. Leur estimation repose sur les prévisions de la Banque mondiale en ce qui concerne l'inflation au niveau international et sur les prévisions de la Commission de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) pour ce qui est de l'inflation au niveau national.

9. Les provisions pour hausse des prix au niveau international se basent sur l'indice de la valeur des exportations des produits manufacturés de quinze pays développés et émergents vers les pays en développement et à revenus intermédiaires (« Manufactures Unit Value Index »/ MUV). Le taux retenu dans le Costab pour l'inflation au niveau international est de 2,0% l'an sur la période 2020-2025.

10. Les provisions pour hausse des prix au niveau national devraient en principe être estimées sur la base des prévisions de l'inflation relative aux acquisitions prévues dans le cadre du Projet. Mais, dans la pratique, cette estimation repose plutôt sur l'inflation calculée à partir de l'indice des prix à la consommation des ménages. L'indice des prix à la consommation, publié régulièrement par l'Institut National de la Statistique (INS), fournit une approximation raisonnable de la hausse des prix au niveau national, bien que les achats du Projet soient différents du panier de consommation des ménages. Sur la base de l'historique de la hausse des prix au Niger et des prévisions de la Commission de l'UEMOA,² le taux retenu dans le Costab pour l'inflation au niveau national est de 3% l'an sur la période 2020-2025.

Évolution du taux de change

11. Le Niger faisant partie de la Zone Franc, la parité du FCFA est fixe par rapport à l'Euro (1 Euro = 655,957 FCFA), tant qu'une dévaluation n'est pas décidée au niveau de l'ensemble de la zone (comme ce fut le cas en 1994). Aussi, l'évolution du taux de change FCFA/US\$ reflète exactement celle entre l'Euro et le dollar des États-Unis. Depuis le lancement de l'Euro en janvier 1999, on a observé de grandes variations du taux de change, notamment en fonction des politiques monétaires dans les deux zones monétaires et de l'évolution des économies américaine et européenne. Mais, il reste très difficile de faire des prévisions sur l'évolution du taux de change USD/Euro comme c'est le cas pour la plupart des taux de change. La mission a jugé préférable de retenir le taux de 575 FCFA/USD dans le Costab pour toute la durée du projet.

Catégories des dépenses et part des taxes et des devises

12. La catégorisation des dépenses s'est basée sur la circulaire du FIDA relative à la standardisation des catégories de dépenses.

13. **Droits et taxes en vigueur.** La taxation prise en considération (droits de douanes, taxe sur la valeur ajoutée et autres taxes) se fonde sur les régimes fiscal et douanier de l'UEMOA. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux de 19%, s'applique à la plupart des catégories de dépenses utilisées par le Projet.

14. Concernant les biens importés, ils supportent des taxes calculées sur la valeur CAF (coût, assurance et fret): droits et taxes à l'importation, redevance douanière et statistique, taxe sur la valeur ajoutée. Ces droits et taxes sont considérés pour calculer le pourcentage moyen de taxes et de devises dans le coût total pour les biens importés.

15. Le niveau de taxes dans les coûts unitaires a été évalué afin d'estimer la contrepartie financière du gouvernement correspondant aux droits et taxes devant faire l'objet d'exonération.

16. La part des coûts en devises a été estimée afin de calculer les provisions pour hausse des prix qui s'appliquent différemment à la partie du coût en devises et à celle en

² Rapport de surveillance multilatérale de l'UEMOA, juin 2014.

monnaie locale, en raison de la différence du taux d'inflation au niveau national par rapport au niveau international.

Coûts unitaires

17. Les coûts du Projet ont été estimés à partir des prix en vigueur au Niger en mai 2019. Les coûts ont été saisis dans le Costab en Francs CFA. Le détail des coûts unitaires d'investissement et de fonctionnement est présenté dans les différents documents de travail ainsi que dans les tableaux détaillés en appendice de la présente annexe. Il est à noter que les charges salariales et les couts unitaires pour le fonctionnement sont alignés sur les données collectées au niveau du ProDAF. Les frais de personnel comprennent le salaire de base, les charges sociales (part employeur) ainsi que le coût d'une assurance maladie. Les coûts des véhicules et équipements sont basés sur les prix obtenus auprès du ProDAF. Le coût de fonctionnement des moyens de transport couvre les frais de carburant, de lubrifiant, d'assurance et d'entretien et maintenance.

COÛTS DU PROJET

18. Le coût global du Projet, sur une période de 6 ans, y compris les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix, est évalué à 112,621 milliards de FCFA, équivalent à 195,863 millions de dollars EU.

19. Le coût de 195,863 millions de dollars EU couvre le coût de base estimé à 174,303 millions de dollars EU et des provisions pour imprévus physiques et financiers d'un montant total de 21,560 millions de dollars EU (soit 11%).

20. Le coût estimatif global du projet se répartit de la façon indicative suivante: (i) Composante 1: Développement de l'agriculture durable et renforcement de la résilience des ménages ruraux pour 83,738 millions de dollars EU (42,7%); (ii) Composante 2: Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et Accès aux marchés pour 81,767 millions de dollars EU (41,7%); (iii) Composante 3: coordination, engagement citoyen, suivi évaluation, gestion des savoirs capitalisation et communication pour 30,460 millions de dollars EU (15,6%). Le coût des activités de coordination et de gestion s'élève à 25,348 millions de dollars EU soit 12,9% du financement total. Pour l'ensemble des financements les couts récurrents s'établissent à 20,062 millions de dollars EU soit 10,2 % du financement total. Le "financement climat" des fonds alloués par le FIDA au PRECIS est estimé³ à US\$ 34 924 135 (100% adaptation avec co-bénéfice de mitigation), ce qui représente 39.5% de l'investissement total du FIDA⁴.

³ Selon les méthodologies des Banques Multilatérales de Développement pour le suivi du financement de l'adaptation et la mitigation au changement climatique .

⁴ Appliquant le principe de granularité et d'approche conservatrice, certaines activités de la composante 1 (Développement agricole durable et renforcement de la résilience des ménages ruraux) et de la composante 2 (Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et accès aux marchés) ont été comptabilisées comme financement dédié à l'adaptation au changement climatique. Plus précisément 76% de la sous composante 1.1 et 28% de la composante 2.2 ont ainsi comptabilisés.

Tableau 1: Répartition des coûts par composante du PRECIS.

(US\$ '000)

	Cost		
	Including Contingencies	% of Total	% Financing
A. COMPOSANTE 1 " DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE ET RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES MENAGES RURAUX"			
1. Sous composante 1.1 " Renforcement de la maitrise d'eau de surface et gestion durable des terres	65 628.5	33.5	-
2. Sous composante 1.2. " Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des bénéficiaires	10 406.2	5.3	-
3. Sous composante 1.3."Education, promotion de bonnes pratiques nutritionnelles et mesures transversales	7 601.4	3.9	-
Subtotal	83 636.2	42.7	-
B. COMPOSANTE 2 " PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT DES JEUNES ET ACCES AUX MARCHES"			
1. Sous composante 2.1.Appui à la création et au développement des entreprises rurales durables des jeunes	37 799.6	19.3	-
2. Sous composante 2.2. "Développement des marchés"	43 966.8	22.4	-
Subtotal	81 766.5	41.7	-
C. COORDINATION, SUIVI EVALUATION ET GESTION DES SAVOIR			
1. sous composante 3.1. " suivi_évaluation et gestion des savoir	5 112.2	2.6	-
2. Sous composante 3.2. " Coordination et Gestion"	25 348.5	12.9	-
Subtotal	30 460.6	15.6	-
Total PROJECT COSTS	195 863.2	100.0	-

Tableau 2 : Répartition des coûts par catégorie de dépenses.

(US\$ '000)

	Totals Including Contingencies						Total
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
I. Investment Costs							
A. TRAVAUX	571.3	12 733.7	49 643.3	7 742.8	3 129.8	89.9	73 910.9
B. VEHICLES	276.0	-	-	853.7	-	-	1 129.7
C. EQUIPEMENTS & MATERIELS	305.6	952.3	440.6	508.1	6.0	-	2 212.6
D. FORMATIONS	1 740.2	4 254.8	4 277.6	3 442.7	2 925.7	1 065.0	17 706.0
E. CONSULTATIONS	2 571.4	6 446.8	5 585.4	3 575.0	2 125.3	2 029.4	22 333.4
F. BIENS & SERVICES & INTRANTS	1 378.3	5 051.2	11 738.5	11 988.8	6 287.3	2 180.2	38 624.3
G. DONS & SUBVENTIONS	-	1 537.2	1 583.4	2 517.1	2 592.6	1 350.8	9 581.0
H. CREDIT	-	1 432.3	1 475.3	2 848.9	2 934.3	1 612.1	10 303.0
I. NON ALLOUE	-	-	-	-	-	-	-
Total Investment Costs	6 842.9	32 408.4	74 744.1	33 477.0	20 001.0	8 327.5	175 800.8
II. Recurrent Costs							
A. SALAIRES & INDEMNITES	915.4	942.8	971.1	2 923.4	3 011.1	2 194.1	10 957.9
B. COUTS DE FONCTIONNEMENT	753.9	776.0	798.9	2 207.2	2 272.1	2 296.4	9 104.5
Total Recurrent Costs	1 669.3	1 718.9	1 770.0	5 130.5	5 283.2	4 490.5	20 062.4
Total PROJECT COSTS	8 512.1	34 127.3	76 514.1	38 607.5	25 284.2	12 818.0	195 863.2

Financement de PRECIS

21. Le financement de PRECIS sera assuré à hauteur de 195,863 millions de dollars des EU par: i) Don FIDA à hauteur de 23,870 millions de dollars des EU (12,2%); (ii) Prêt FIDA pour 64,509 millions de dollars EU (32,9%); (iii) Prêt OFID pour un montant estimé à 15 millions de dollars EU (7,7 %); (iv) Don FEM pour une contribution de 6 millions de dollars EU (3,1%) ; (v) un co-financement parallèle du Fonds vert pour le climat pour un montant de 10 millions de dollars EU (5,1%, dont 6,983 millions de dollars EU en Prêt et 3,01 millions de dollars EU en Don), (vi) le Gouvernement du Niger, pour 29,930 millions de dollars EU (15,3%) en exonération des impôts et taxes; (vii) le secteur privé

(BAGRI) pour 1 millions de dollars EU (0,5%) et (viii) les bénéficiaires pour un montant de 5,591 millions de dollars EU (2,9%). Il en résulte un déficit de financement estimé à 39,956 millions de dollars EU (20,4%) qui pourra être couvert par la prochaine allocation du FIDA pour le Niger ou par la contribution d'autres partenaires⁵.

Tableau 3: Contribution des différents partenaires au financement du PRECIS

(US\$ '000)

	Foreign	Local	Total	Percent
Fond Inter pour le Dév Agricole_DON	6 253.8	17 616.8	23 870.6	12.2
Fond Inter pour le Dév Agricole_PRET	16 581.2	47 928.7	64 509.9	32.9
OFID	6 433.1	8 566.9	15 000.0	7.7
FEM	1 749.6	4 252.6	6 002.2	3.1
Fonds Vert pour le Climat PRET	4.3	6 979.3	6 983.6	3.6
Fonds Vert pour le Climat DON	903.1	2 113.3	3 016.4	1.5
BENEF	936.9	4 654.8	5 591.7	2.9
Secteur Privé	88.7	911.3	1 000.0	0.5
The Government	0.0	29 930.8	29 930.8	15.3
GAP	12 927.6	27 030.4	39 957.9	20.4
Total	45 878.3	149 984.9	195 863.2	100.0

⁵ La BAD reçu une requête du Gouvernement du Niger pour apporter un cofinancement à hauteur de US\$ 30 millions. Cette demande a reçu un avis favorable de la BAD et le dossier est en cours d'instruction..

Tableau 4 : Répartition des coûts par composante de PRECIS par financier.

(US\$'000)

	Fond Inter pour le		Fond Inter pour le		OFD		FEM		Fonds Vert pour le		Fonds Vert pour le		BENEF		Secteur Privé		The Government		GAP		Total		Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	
	Dév Agricole_DON	Dév Agricole_PRET	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			For. Exch.
A. COMPOSANTE 1 " DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE ET RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES MENAGES RURAUX"																									
1. Sous composante 1.1 " Renforcement de la maîtrise d'eau de surface et gestion durable des terres																									
	5 147.1	7.8	18 177.7	27.7	-	-	3 745.3	5.7	17.8	-	-	-	1 150.5	1.8	-	-	12 552.1	19.1	24 837.9	37.8	65 628.5	33.5	19 253.9	36 599.4	9 775.2
2. Sous composante 1.2. " Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des bénéficiaires																									
	1 528.5	14.7	4 064.9	39.1	-	-	1 531.3	14.7	-	-	-	-	517.8	5.0	-	-	1 976.3	19.0	787.4	7.6	10 406.2	5.3	1 478.3	6 951.6	1 976.3
3. Sous composante 1.3. " Education, promotion de bonnes pratiques nutritionnelles et mesures transversales																									
	1 421.9	18.7	3 868.3	50.9	-	-	-	-	-	-	-	-	883.2	11.6	-	-	1 428.1	18.8	-	-	7 601.4	3.9	999.5	5 173.8	1 428.1
Subtotal	8 097.5	9.7	26 110.9	31.2	-	-	5 276.6	6.3	17.8	-	-	-	2 551.4	3.1	-	-	15 956.5	19.1	25 625.4	30.6	83 636.2	42.7	21 731.7	48 724.9	13 179.6
B. COMPOSANTE 2 " PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT DES JEUNES ET ACCES AUX MARCHES"																									
1. Sous composante 2.1. " Appui à la création et au développement des entreprises rurales durables des jeunes																									
	4 420.8	11.7	13 751.8	36.4	-	-	-	-	6 964.4	18.4	2 357.4	6.2	2 649.0	7.0	1 000.0	2.6	3 404.1	9.0	3 252.2	8.6	37 799.6	19.3	5 364.9	29 030.8	3 404.0
2. Sous composante 2.2. " Développement des marchés"																									
	3 956.7	9.0	8 547.5	19.4	15 000.0	34.1	4.4	-	1.4	-	-	-	391.3	0.9	-	-	8 119.4	18.5	7 946.0	18.1	43 966.8	22.4	14 881.8	20 965.5	8 119.4
Subtotal	8 377.5	10.2	22 299.4	27.3	15 000.0	18.3	4.4	-	6 965.8	8.5	2 357.4	2.9	3 040.3	3.7	1 000.0	1.2	11 523.5	14.1	11 198.2	13.7	81 766.5	41.7	20 246.7	49 996.3	11 523.4
C. COORDINATION, SUIVI EVALUATION ET GESTION DES SAVOIR																									
1. sous composante 3.1. " suivi_évaluation et gestion des savoir																									
	1 108.0	21.7	3 009.0	58.9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	995.1	19.5	-	-	5 112.2	2.6	1 560.2	2 556.8	995.1
2. Sous composante 3.2. " Coordination et Gestion"																									
	6 287.6	24.8	13 090.6	51.6	-	-	721.2	2.8	-	-	659.0	2.6	-	-	-	-	1 455.7	5.7	3 134.4	12.4	25 348.5	12.9	2 339.7	21 667.6	1 341.1
Subtotal	7 395.7	24.3	16 099.6	52.9	-	-	721.2	2.4	-	-	659.0	2.2	-	-	-	-	2 450.8	8.0	3 134.4	10.3	30 460.6	15.6	3 899.9	24 224.5	2 336.2
Total PROJECT COSTS	23 870.6	12.2	64 509.9	32.9	15 000.0	7.7	6 002.2	3.1	6 983.6	3.6	3 016.4	1.5	5 591.7	2.9	1 000.0	0.5	29 930.8	15.3	39 957.9	20.4	195 863.2	100.0	45 878.3	122 945.7	27 039.3

Tableau 5 : Cout du PRECIS année par année et par composante/sous composante

(US\$ '000)

	Totals Including Contingencies						Total
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
A. COMPOSANTE 1 " DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE ET RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES MENAGES RURAUX"							
1. Sous composante 1.1 " Renforcement de la maîtrise d'eau de surface et gestion durable des terres	901.6	13 620.2	27 808.8	15 770.7	7 365.7	161.4	65 628.5
2. Sous composante 1.2. " Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des bénéficiaires	520.7	2 108.1	2 010.2	2 304.2	1 866.8	1 596.3	10 406.2
3. Sous composante 1.3. "Education, promotion de bonnes pratiques nutritionnelles et mesures transversales	1 561.7	2 179.4	2 022.5	804.0	442.8	591.0	7 601.4
Subtotal	2 984.0	17 907.8	31 841.5	18 878.9	9 675.3	2 348.7	83 636.2
B. COMPOSANTE 2 " PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT DES JEUNES ET ACCES AUX MARCHES"							
1. Sous composante 2.1. Appui à la création et au développement des entreprises rurales durables des jeunes	2 173.3	7 938.8	6 338.1	8 628.9	8 508.7	4 211.8	37 799.6
2. Sous composante 2.2. "Développement des marchés"	147.9	5 529.8	35 140.9	2 860.3	141.9	146.0	43 966.8
Subtotal	2 321.3	13 468.6	41 479.0	11 489.1	8 650.6	4 357.8	81 766.5
C. COORDINATION, SUIVI EVALUATION ET GESTION DES SAVOIR							
1. sous composante 3.1. " suivi_évaluation et gestion des savoir	656.1	477.3	703.3	1 362.5	916.7	996.3	5 112.2
2. Sous composante 3.2. " Coordination et Gestion"	2 550.9	2 273.6	2 490.2	6 877.0	6 041.6	5 115.2	25 348.5
Subtotal	3 206.9	2 750.9	3 193.5	8 239.5	6 958.3	6 111.5	30 460.6
Total PROJECT COSTS	8 512.1	34 127.3	76 514.1	38 607.5	25 284.2	12 818.0	195 863.2

Tableau 6 : Cout de PRECIS par catégorie et par an

(US\$ '000)

	Totals Including Contingencies						Total
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
I. Investment Costs							
A. TRAVAUX	571.3	12 733.7	49 643.3	7 742.8	3 129.8	89.9	73 910.9
B. VEHICLES	276.0	-	-	853.7	-	-	1 129.7
C. EQUIPEMENTS & MATERIELS	305.6	952.3	440.6	508.1	6.0	-	2 212.6
D. FORMATIONS	1 740.2	4 254.8	4 277.6	3 442.7	2 925.7	1 065.0	17 706.0
E. CONSULTATIONS	2 571.4	6 446.8	5 585.4	3 575.0	2 125.3	2 029.4	22 333.4
F. BIENS & SERVICES & INTRANTS	1 378.3	5 051.2	11 738.5	11 988.8	6 287.3	2 180.2	38 624.3
G. DONS & SUBVENTIONS	-	1 537.2	1 583.4	2 517.1	2 592.6	1 350.8	9 581.0
H. CREDIT	-	1 432.3	1 475.3	2 848.9	2 934.3	1 612.1	10 303.0
I. NON ALLOUE	-	-	-	-	-	-	-
Total Investment Costs	6 842.9	32 408.4	74 744.1	33 477.0	20 001.0	8 327.5	175 800.8
II. Recurrent Costs							
A. SALAIRES & INDEMNITES	915.4	942.8	971.1	2 923.4	3 011.1	2 194.1	10 957.9
B. COUTS DE FONCTIONNEMENT	753.9	776.0	798.9	2 207.2	2 272.1	2 296.4	9 104.5
Total Recurrent Costs	1 669.3	1 718.9	1 770.0	5 130.5	5 283.2	4 490.5	20 062.4
Total PROJECT COSTS	8 512.1	34 127.3	76 514.1	38 607.5	25 284.2	12 818.0	195 863.2

Niger

Program to strengthen resilience of rural communities to food and nutrition insecurity

Project Design Report

Annex 4: Economic and Financial Analysis

Document Date: 01/08/2019
Project No. 2000002678

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Appendice 4: Analyse économique et financière

I - Introduction

1. Le Projet de renforcement de la résilience des communautés Rurales à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger (PRECIS) s'inscrit dans les orientations définies dans la Stratégie I3N de Développement du Secteur Rural (SDSR) de la NIGER et dans la Note stratégique pour le programme pays du FIDA pour le NIGER (COSOP 2019-2021). Le PRECIS envisage s'arrimer au PRODAF – programme pays du FIDA au Niger en cours depuis 2010. Son objectif global est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux et renforcer leur résilience face aux chocs climatiques et environnementaux. Son objectif de développement est l'accroissement des revenus des ménages ruraux, l'amélioration de leurs moyens de subsistance et d'existence et l'insertion socioéconomique des jeunes (hommes et femmes) dans les métiers ruraux porteurs.
2. Sa stratégie d'intervention est aussi basée sur l'approche PDE avec une orientation vers les marchés ruraux et nationaux. La particularité du PRECIS est l'élargissement de sa zone d'intervention sur DOSSO, l'accroissement de la portée dans les anciennes zone de concentration du PRODAF et une prise en compte plus marquée de la problématique de la MER le long des filières retenues, un accent plus porté sur la gestion des ressources naturelles.
3. La zone d'intervention du PRECIS reste à forte concentration de population rurale qui affiche une forte incidence de la pauvreté et une prévalence élevée de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition chronique. Le groupe cible du projet est principalement constitué de ruraux pauvres insérés dans les filières végétales et animales. Il est prévu une stratégie de ciblage inclusive qui combine ciblage des pôles de développement économique et ciblage direct des bénéficiaires suivant une approche participative.
4. Cette annexe présente la méthodologie utilisée, les hypothèses de base et les principaux résultats de l'analyse économique et financière du projet. L'objectif est d'identifier, calculer et comparer les coûts et les avantages du PRECIS afin d'apprécier sa viabilité d'une part du point de vue des agents économiques (analyse financière) et d'autre part du point de vue de l'économie nationale dans son ensemble (analyse économique).
5. La méthodologie utilisée est l'analyse coûts-bénéfices qui repose sur l'estimation en termes monétaires des coûts et des avantages du projet. La présente analyse repose essentiellement sur les données collectées par la mission de conception auprès de l'unité d'exécution du PRODAF et des acteurs et partenaires des filières ciblées.

II . Analyse financière

6. L'analyse financière vise principalement à évaluer l'impact de l'adoption des nouvelles pratiques proposées par le projet sur la situation financière des principales parties prenantes. Elle permet de s'assurer que le groupe cible aura des incitations financières suffisantes pour s'intéresser et participer aux activités du projet. En effet, les participants potentiels ne seront amenés à participer durablement que s'ils pourront à faire face aux dépenses encourues grâce aux recettes attendues et dégager un bénéfice relativement plus élevé dans la « situation avec projet » que dans la « situation sans projet ». La réalisation de cette analyse est d'une importance particulière d'autant plus que la participation du groupe cible constitue une condition nécessaire à l'atteinte de l'objectif même du projet.
7. L'analyse financière du PRECIS est conduite pour les activités qui s'y prêtent (génératrices de revenus) et pour lesquelles des données suffisantes sont disponibles. Elle est réalisée du point de vue : (i) des producteurs et des groupements dans les filières retenues, ii) des producteurs de micro entreprises rurale et (iii) des infrastructures de mise en marché (MDG articulés avec des centres de collecte et des comptoirs des produits maraichers). L'analyse effectuée vise à apprécier la viabilité financière de l'exploitation, c'est-à-dire le retour sur l'ensemble des ressources investies. Elle vise d'une part à évaluer la capacité de

l'exploitation à générer des résultats positifs et d'autre part à analyser la situation financière de l'exploitation afin de s'assurer que l'équilibre financier sera maintenu en vue de la continuité de l'activité. Il est à noter que les modèles d'exploitation ont été élaborés aux fins de l'analyse, étant entendu que dans la réalité les caractéristiques des exploitations et des modèles d'entreprises rurales varient d'un endroit à un autre, généralement en fonction de la demande du marché.

Rentabilité des activités de productions végétales

8. **Etablissement des budgets de culture.** Il a été réalisé sur la base des données du PRODAF qui pour l'essentiel, sont basé sur la réactualisation des données issues, des fiches technico-économiques ont été développées par PASADEM/Ruwanmu dans les scénarii « sans projet » et « avec projet » (en année de « croisière ») pour estimer le bénéfice additionnel attendu par les bénéficiaires.

- Le produit brut est la valeur de la production totale à l'hectare valorisée au prix au producteur en vigueur dans les zones de production en 2019;
- Les charges d'exploitation correspondent aux dépenses effectuées par l'exploitant pour l'acquisition des intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires) et le fonctionnement des équipements d'irrigation pour le maraîchage. Les amortissements n'ont pas été pris en compte dans les budgets de culture. La main d'œuvre familiale et salariée a été considérée dans les charges d'exploitation;
- La marge brute(ou revenu brut) d'exploitation est calculée à partir de la valeur de la production (le produit brut) moins les charges d'exploitation.

Prix financier et main d'œuvre

9. **Prix financiers.** Au Niger, les prix des produits agro-pastoraux sont librement déterminés par le marché, selon la loi de l'offre et de la demande:

- **Produits agricoles:** les prix des produits agricoles correspondent à ceux qui sont payés aux producteurs pour les produits au départ de l'exploitation. Ces prix ont été obtenus lors de discussions avec les différents acteurs pendant les visites sur le terrain lors de la conception;
- **Intrants agricoles:** les prix des intrants agricoles pris en compte sont les prix effectivement payés par le producteur (prix subventionné par l'Etat à 13500 FCFA pour un sac d'engrais/ NPK de 50kg);
- **Main d'œuvre:** les petites exploitations agricoles ont recours à la main d'œuvre familiale et salariée (surtout pour les productions irriguées). Dans le cadre de cette analyse, la main d'œuvre familiale a été valorisée dans les budgets financiers de culture au de taux 2000 FCFA jour comme dans l'AEF du PRODAF.

10. De façon spécifique pour les productions maraichères, les prix sont généralement volatiles à cause de la saisonnalité de l'offre, de la faible capacité de stockage et du caractère périssable des produits maraîchers. La mise en marché de la production locale sur une période relativement courte entraîne un effondrement des prix à la récolte.

11. Pour l'ensemble des produits, les prix retenus dans les calculs correspondent à ceux qui sont effectivement payés aux producteurs au départ de l'exploitation (prix bord-champ). Sur la base des informations collectées dans la zone d'intervention du projet, il a été retenu un prix

Production céréalière

12. **Systèmes de production et typologie des ménages.** Dans les régions agro-pastorales de la zone d'intervention et sur la base, des conclusions des experts de la mission,

il a été retenu que les bénéficiaires du PRECIS seront appuyés dans le sens du développement des productions suivantes: (i) le mil, le sorgho et le niébé, et arachide en culture pluviale et; (ii) le poivron, l'oignon, le chou et la tomate culture irriguée.

13. **La rentabilité financière des activités agricoles** est considérée sur la base: (i) des budgets de cultures pluviales (mil, sorgho, niébé et arachide), (ii) des budgets de cultures irriguées (oignons, poivrons et tomate et chou). Les budgets de culture développés dans le cadre du ProDAF dans les régions de Zinder, Maradi et Tahoua, qui ont servi de base pour l'analyse, ont été revus et mis à jour par la mission de conception de PRECIS. Ces budgets permettent d'estimer les accroissements de revenus dus aux appuis du programme (pratiques améliorées et des aménagements hydro agricoles). Les calculs permettent également d'analyser l'impact financier du programme sur les producteurs ciblés, ainsi que d'évaluer la capacité des exploitants à financer les charges additionnelles d'exploitation (par exemple dues à l'augmentation de l'utilisation d'intrants et la demande additionnelle en main d'œuvre) par les seuls revenus de ces productions.

14. **Rendements de cultures.** Pour les cultures pluviales, l'introduction d'itinéraires techniques améliorés, au travers des champs écoles paysans (CEP) et de l'appui-conseil, combinant: (i) l'utilisation de semences sélectionnées, (ii) l'intégration raisonnée de l'engrais minéral avec la fumure organique et, (iii) l'utilisation de produits phytosanitaires, engendreront des augmentations de rendements tels que présentés dans le tableau 1. Pour le scénario « sans projet », les estimations de rendements des cultures sont basées sur les données de la conception initiales et sur les données du RECA en ce qui concerne la culture du poivron et du riz.

15. Pour les productions céréalières, les principaux indicateurs financiers sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 1 : indicateurs financiers des activités de production céréalière.

Rubrique	Unité	Culture pluviales (FCFA/ha)						
		Mil pur	Sorgho pur	Niébé pur	Arachide pur	Mil/niébé	mil/sorgho /niébé	mil/arachide
Sans projet								
Charges totales	FCFA/ha	64 952	54 625	56 900	74 450	36 609	37 223	44 577
Produit brut	FCFA/ha	90 675	66 300	138 900	213 500	67 048	62 618	86 388
Marge brute	FCFA/ha	25 723	11 675	82 000	139 050	30 439	25 395	41 811
Avec projet								
Charges totales	FCFA/ha	76 710	76 258	97 450	117 836	54 908	54 795	65 400
Produit brut	FCFA/ha	117 878	90 370	182 250	278 950	87 708	81 655	111 835
Marge brute	FCFA/ha	41 168	14 113	84 800	161 114	32 800	26 860	46 435
Plus value avec Projet								
Marge brute additionnelle	FCFA/ha	15 445	2 438	2 800	22 064	2 361	1 465	4 624
% d'augmentation de la marge brute	%	60,0	20,9	3,4	15,9	7,8	5,8	11,1
TRIE	%	33%	22%	25%	34%	14,9%	11,9%	17,7%
VAN	FCFA	26 865	10 858	24 642	65 513	7 894	1 952	15 154

Sources : Dispositif d'Analyse Economique et Financière de PRODAF

Production maraichère

16. **Dans le maraîchage**, le taux de rentabilité interne financier (TRIF) des modèles de production est compris entre 24,9% et 36% et la valeur actuelle nette (VAN) au coût d'opportunité du capital de 16% est comprise entre 1,9 millions et 2,8 millions de FCFA.

Modèle de type « MER » pour les jeunes

17. L'appui du PRECIS sera orienté vers (i) l'accompagnement des MER insérées dans les chaînes de valeurs existant et/ou à promouvoir et visant l'approvisionnement des marchés nationaux et internationaux (conservation et commercialisation ou transformation des produits agricoles); (ii) la promotion ou l'accompagnement des MER en vue de leur connexion aux PME existantes (établissement de ferme laitière autour d'une mini laiterie, mise en place de coopérative de production d'œufs autour d'une unité moderne); (iii) l'accompagnement des MER dans les secteurs impliquant un nombre élevé de promoteurs et pour les produits de consommation de masse (kilichi), (iv) la production semencière; (v) la promotion de services agricoles; (vi) la transformation des produits agricole et d'élevage et; (vi) le développement de MER spécifique.

Filière animale

18. Pour les modèles de micro entreprise dans la filière animale, les marges brutes présentées dans le tableau ci-dessous, ont été calculées par le PASADEM et réactualisé lors de la mise en œuvre du PRODAF dans les régions de Zinder, Maradi et Tahoua.

Tableau 2 : Analyse financière des activités dans les filières animales.

Rubriques	Unité	Elevage caprin	Aviculture familiale (Poulet)	Aviculture familial (Pintade)	Collecte et commercialisation de volaille
Investissements	FCFA	1 625 000	7 000	7 500	0
Charges totales	FCFA	77 000	32 700	25 200	171600
Total recettes	FCFA	2 735 000	97 450	237 600	2028000
Marge brute	FCFA	1 033 000	57 750	204 900	1 856 400

Autres modèles de micro entreprises

19. Le PRECIS envisage d'accompagner les jeunes ruraux dans des secteurs porteurs. L'analyse financière pour les secteurs retenus atteste que ces activités offrent des opportunités de création de richesses et d'emplois en milieu rurale. En effet, les marges financières suivantes ont été enregistrées pour les principales activités (en millions de FCFA) : (i) 2,9 pour la grillade de viande; (ii) 1,3 à 4 pour la conservation d'oignon; (iii) 2 pour 2 ha de bourgou; (iv) 1,1 pour l'apiculture; 3 pour la production d'œufs etc.

Rentabilité financière des infrastructures de mise en marché

20. L'analyse se base sur les modèles se base sur les modèle en cours d'expérimentation par le PRODAF : Marchés de Demi-gros (MDG) pour les céréales et les comptoirs de commercialisation des produits maraichers.

21. **Source de données.** Il s'agit essentiellement les données actualisées de la mission de conception du ProDAF Tahoua, Zinder et Maradi qui a élaboré des comptes d'exploitation financiers des différentes parties prenantes du PDE (producteurs, collecteurs, manutentionnaires, commerçants/ demi-grossistes, collectivités, structures de gestion de marché). Les prix des produits agricoles (prix au producteur, prix collecteur et prix demi-

grossiste) ont été extraits du SIM d'AccSA-Afrique Verte et considèrent les fluctuations saisonnières entre la récolte et la période de « soudure ». Les volumes échangés sur le marché dans les scénarii « avec » et « sans » projet ont été évalués sur la base du nombre de camions, petits véhicules et charrettes chargés et déchargés. La présente analyse met ainsi en évidence la rentabilité financière attendue de marchés.

22. **Bénéfices.** Les principaux bénéfices des marchés de demi-gros et des centres de collecte sont: (i) de concentrer les productions et les producteurs/commerçants dans un même espace physique de négociations pour augmenter les transactions commerciales (augmentation des volumes vendus et réduction des coûts de transaction au sein des chaînes d'approvisionnement), (ii) d'améliorer la qualité des productions et d'assurer un ajout de valeur (i.e. tri, séchage, conditionnement), (iii) d'assurer un déchargement, reconditionnement et chargement plus « fluide » des productions agricoles, (iv) de gérer de façon transparente la collecte des taxes par les collectivités locales (mairies) et, (v) d'assurer la sécurité et l'hygiène sur le marché.

23. **Hypothèses.** Au niveau de chaque marché « type » ciblé par l'analyse, et au niveau des différents intervenants du marché, une évaluation des recettes (taxes perçues dans le cas des mairies, produits additionnels vendus dans le cas des grossistes) et des dépenses (frais de transport, charges variables et fixes d'exploitation, taxes) a été menée dans les situations « avec » et « sans investissement » (voir tableau détaillé en annexe) par la mission de conception initiale du ProDAF. Dans le scénario « avec investissement », le calcul des marges nettes a été réalisé sur la base: (i) d'une hypothèse d'augmentation des volumes vendus/ transactions sur les marchés de 30% (selon les marchés et les estimations des différents Hadin Gwiwa), (ii) d'une augmentation progressive du volume des transactions (25% de l'optimum en année 1, 50% en année 2, 75% en année 3 et 100% en année 4).

24. **Résultats.** Le bénéfice additionnel dégagé par toutes les parties prenantes, auquel ont été soustraits les coûts d'investissements du programme (ingénierie sociale et civile), ont permis le calcul d'un flux de trésorerie annuel. Pour chaque marché, un TRI et une VAN, basés sur l'évolution du flux de trésorerie, ont été calculés sur une période de 20 ans, pour les marchés « types » étudiés. Les résultats sont présentés dans le tableau suivant:

Tableau 3: Tableau récapitulatif des principaux marchés étudiés

Produits échangés	Investissements (USD) ¹	TRI	Hypothèses de simulation*
Mil, niébé, sorgho, riz	2,2 millions	14,2 %	+30% des volumes échangés
Productions maraîchères (oignon, poivrons)	0,6 million	48,0 %	+30% volumes échangés

* Hypothèses de simulation en lien avec le cadre logique du PRODAF Tahoua, Zinder et Maradi

Source: DCP ProDAF Tahoua, Zinder et Maradi

Interprétation des résultats. Sur la base d'hypothèses prudentes d'augmentation des transactions (+30% des volumes échangés), les résultats suggèrent une rentabilité financière

¹ Les investissements correspondent à ceux de l'ingénierie sociale (appui aux partenaires de mise en œuvre) et civile (infrastructures).

satisfaisante pour les différents « types » d'investissements, avec des TRI compris entre 14,2% et 48%.

III. Analyse Economique

25. L'analyse économique vise à évaluer la viabilité du projet du point de vue de l'économie nationale dans son ensemble. Elle est réalisée à partir (i) des activités créatrices de revenus (faisant l'objet d'analyse financière), aux bénéfices associés aux activités de désenclavement des zone de production et d'accès physique aux marché et ; (ii) aux activités non génératrices de revenus notamment les bénéfices associés à la gestion durable de l'environnement. Compte tenu du large éventail des activités prévues, le PRECIS aura sans doute beaucoup d'avantages économiques dont il serait difficile de prendre tous en compte dans le calcul du TRI et de la VAN. L'analyse faite prend toutefois en compte dans les calculs les principaux avantages attendus, résultant des appuis aux filières de productions végétales et animales, des appuis aux activités de type Micro entreprises rurales, ainsi que de la réhabilitation des pistes de désenclavement et des effets sur l'environnement.

Méthodologie et hypothèses

26. Comme l'analyse financière, l'analyse économique repose sur la comparaison entre la situation avec projet et la situation sans projet, le résultat du projet étant le bénéfice net additionnel. La méthodologie utilisée pour l'analyse économique du PRECIS est l'analyse coûts/bénéfices aux prix de référence dans laquelle les prix de marché des biens et services sont remplacés par des prix fictifs qui reflètent mieux leurs coûts d'opportunité pour la société. Le taux retenu dans l'analyse économique est de 10% a été utilisé comme coût d'opportunité économique du capital.

27. L'analyse économique a été conduite pour une période de 20 ans, correspondant à la durée de vie estimée des avantages générés par le projet. Elle est effectuée en prix constants de 2019 en utilisant un taux de change de référence de 575 FCFA pour 1 dollar des Etats-Unis, calculé sur la base des données de la Banque Mondiale (WDI)² concernant les importations et exportations et les données de l'Office national de la statistique (ONS) de la Mauritanie concernant les droits et taxes sur les importations et les exportations, en appliquant la formule suivante :

$$SER = OER \cdot \frac{[(M + Tm) + (X - Tx)]}{(M + X)}$$

Où SER représente le taux de change de référence,

OER le taux de change officiel,

M le volume des importations,

Tm le taux des droits sur les importations,

X le volume des exportations,

Tx le taux des taxes sur les exportations.

² World Development Indicators

28. Les prix financiers et les flux des coûts et des bénéfices ont été convertis en valeurs économiques, en supprimant les taxes, les subventions et autres transferts, et en utilisant des facteurs de conversion spécifiques dans les budgets de cultures et les comptes d'exploitation. Les coefficients de conversion des prix financiers aux prix économiques se basent sur ceux utilisés dans la formulation du PRODAF et concernent les biens échangeables. Ils sont respectivement de 1,06 pour l'oignon et 0,9 pour l'urée. Le coefficient pour l'urée a ensuite été appliqué à tous les engrais et produits phytosanitaires, les informations sur l'urée étant meilleures que celles des autres intrants³. Un coefficient de conversion de 0,75 a été appliqué au coût de la main d'œuvre qui est sous-employée. En utilisant ces facteurs de conversion, les budgets de culture élaborés dans l'analyse financière ont été transformés en budgets économiques.

Analyse économique des pistes rurales

29. **Les bénéfices économiques** liés à la réhabilitation et la construction des pistes rurales essentiellement financées sur fonds OFID et le Gouvernement sont: (i) l'amélioration de la fluidité des échanges de biens et services (y compris les intrants agricoles), de par la mise réseau des bassins de production, des centres de collecte et des marchés de demi-gros, (ii) la réduction des frais de transport qui se répercute favorablement sur le prix payé aux producteurs, (iii) la diminution des pertes post-récolte en raison de meilleurs débouchés et d'un transport plus efficace et, (iv) l'augmentation des rendements et superficies cultivées en raison d'un meilleur accès aux intrants agricoles, aux services, et d'une ouverture à la demande des marchés. Le PRECIS vise la réhabilitation environ 348 km de pistes. Le modèle économique est basé sur l'hypothèse d'un tronçon de 20 km et une zone d'influence de 10 km, soit une superficie totale de près de 55 708 hectares a été retenue pour les simulations.

30. **Hypothèses de modélisation.** Les éléments de modélisation suivants ont été pris en compte dans l'analyse économique: (i) un taux de mise en culture de 10% de la superficie totale de la zone (situation sans projet), (ii) des pertes post-récolte estimées à 5% (céréales) et 20% (cultures maraîchères) dans la situation sans projet et 2% et 18% pour les mêmes cultures dans la situation avec projet, (iii) une baisse des coûts de transport, répercutée sur une augmentation du prix payé aux producteurs de 2% ; (iv) une augmentation des superficies cultivées de 3% et, (v) une augmentation des rendements de 2%. Ces hypothèses de calculs sont comparables avec celles d'autres analyses économiques de pistes réalisées en Afrique de l'Ouest.

31. D'autres bénéfices n'ont pas fait l'objet d'un exercice de quantification et de valorisation économique en raison de la complexité de cette évaluation, c'est à dire: (i) l'accès facilité aux services de santé et d'éducation; (ii) le développement du commerce dans la zone, et (iii) autres effets induits, tels que l'installation de diverses activités génératrices de revenus, l'augmentation du trafic de véhicules et motocyclettes et la diminution du coût d'exploitation des véhicules et du transport.

32. Il est prévu dans le cadre de PRECIS la réhabilitation d'environ 348 km de pistes rurales pour désenclaver les zones de production et faciliter la commercialisation des produits des filières ciblées. La remise en bon état des pistes dégradées a de nombreux effets positifs directs et indirects sur les populations et les économies locales, qui dépassent même le cadre des filières appuyées par le projet. Il s'agit notamment de : (i) le développement des échanges intra et extra régionaux grâce à une réduction du coût et du temps de transport ; (ii) l'augmentation des rendements et des superficies emblavées grâce à un meilleur accès aux intrants agricoles et aux services d'appui-conseil ; (iii) l'accroissement des prix au

³Hypothèse faite dans de nombreuses AFE de projets financés par le FIDA.

producteur en raison du meilleur accès aux marchés pour l'écoulement des productions locales ; (iv) la diminution des pertes post-récolte grâce à l'amélioration des conditions de transport et l'élargissement des débouchés ; (v) la diminution du coût d'exploitation des véhicules (entretien, réparation, consommation de carburant), en raison du meilleur état de la piste ; et vi) l'amélioration de l'accès aux centres de santé et d'éducation, qui a un impact positif sur le développement du capital humain.

3. Analyse économique des impacts environnementaux

33. La diffusion de bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles, permettront de générer des externalités environnementales positives pour la société (réduction des émissions et augmentation de la séquestration de carbone), au-delà des bénéfices « privés » liés à l'adaptation et la résilience des bénéficiaires au changement climatique.

34. L'élaboration du bilan carbone des activités se base sur les hypothèses retenues lors de la conception du PRECIS PRODAF. Sur la base des directives de la Banque mondiale sur la valorisation sociale du carbone dans la conception des projets, il a été retenu l'hypothèse basse d'un coût social de la tonne de carbone à 15 USD.⁴

4. Coûts et bénéfices économiques

35. Les coûts économiques du projet ont été générés avec le logiciel Costab qui déduit des coûts financiers les taxes et les provisions pour hausse de prix et applique le taux de change de référence pour la conversion en monnaie locale de la partie du coût du projet en devises⁵.

36. Toutefois, les subventions ont été rajouté aux coûts du projet afin d'éviter une double comptabilisation car ces dépenses ont déjà été prises en compte dans les comptes d'exploitation

37. Les bénéfices économiques quantifiables considérés dans l'analyse économique proviennent essentiellement de l'augmentation des productions maraichères, des productions avicoles, des productions de lait de chèvre et des ventes d'animaux et autres activités tenues par les jeunes entreprises ruraux. Les bénéfices économiques globaux du projet ont finalement été déterminés en ajoutant aux bénéfices découlant des filières ceux qui résultent des pistes rurales et du bilan carbone du projet.

5. Résultats économiques et analyse de sensibilité

Profitabilité globale du PRECIS

38. L'analyse économique du PRECIS a été conduite du point de vue de l'intérêt national et porte sur le programme entier afin de calculer la rentabilité globale des investissements à réaliser. L'analyse économique est basée sur les hypothèses suivantes: (i) l'analyse porte sur une période de 20 ans; (ii) un taux d'opportunité de 10% a été utilisé afin de refléter le coût d'opportunité du capital au Niger; (iii) l'analyse a été faite en prix constants en utilisant le taux de change de 575 FCFA pour 1 dollar des Etats-Unis; (iv) les bénéfices économiques ont été exprimés en valeurs constantes de mai 2019 et valorisent les productions additionnelles agricoles des exploitants qui cultivent le mil, le sorgho, le niébé, l'oignon, le chou etc. Les budgets de culture tels que calculés dans l'analyse financière ont été transformés en budgets

⁴ Cette hypothèse a été retenue dans d'autres EFA FIDA en Afrique de l'Ouest.

⁵ Le logiciel Costab a une option qui permet de générer automatiquement les coûts économiques du projet.

économiques en tenant compte des prix économiques (obtenus par la méthode des prix de référence) des productions et des intrants, et en éliminant les frais financiers.

39. Les externalités positives du programme sur la collectivité, telles que les services environnementaux issus des activités de gestion durable des terres, comme la Régénération Naturelle Assistée (RNA), la récupération des terres dégradées, ou encore la production agro-écologique durable, ont été valorisées dans l'analyse économique. Le logiciel « Ex-Ante Carbon-BalanceAnalysisTool » (EX-ACT, développé par la FAO) a permis l'élaboration de bilans carbone⁶. Le bilan carbone préliminaire des activités du montre un potentiel d'atténuation de (-) 28 t CO₂-eq par hectare en 20 ans, soit un bilan annuel de (-) 1,4 t CO₂-eq par hectare et par an. Valorisée à un coût social, la quantité additionnelle de carbone séquestrée par hectare et par an a pu être comptabilisée dans le cash-flow économique du PRECIS.

40. Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du projet s'établit à 18,8 % et la valeur actuelle nette (VAN), au coût d'opportunité économique du capital de 10%, s'élève à 102 millions de dollars des Etats-Unis. Ce résultat est très satisfaisant, Effet, certains bénéfices n'ont pas pu être pris en compte dans les calculs en raison de l'insuffisance des données pour leur évaluation. Il s'agit notamment de l'amélioration des conditions de vie et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, grâce à l'accroissement des revenus et des disponibilités alimentaires, des effets induits du renforcement des capacités sur d'autres types d'activités économiques exercées par les bénéficiaires et des effets multiplicateurs sur les acteurs des secteurs en amont (fournisseurs d'intrants, équipements, services) et en aval (transformateurs, commerçants et exportateurs) des filières.

Analyse de la sensibilité

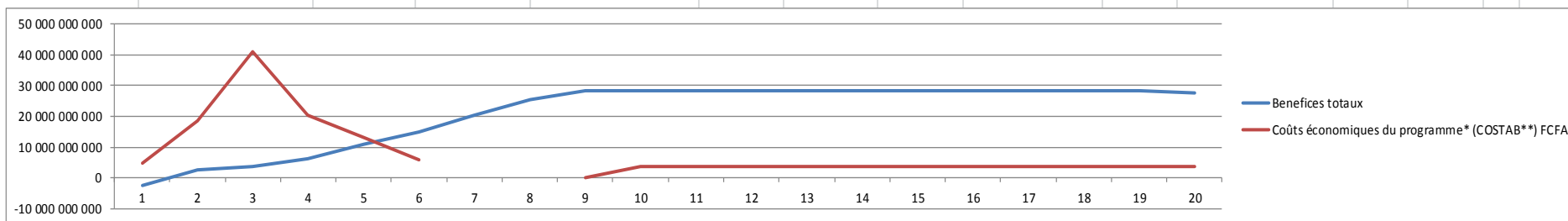
41. Une analyse de sensibilité a ensuite été réalisée afin de tester la variation du TRIE dans l'hypothèse : (i) d'une réduction/augmentation des coûts et une réduction/augmentation des bénéfices de 10% ; (ii) d'une variation du taux de survie des MER ; (iii) d'une réduction des surfaces aménagées pour les cultures irriguées et ; (iv) d'une réduction des quantités de carbone séquestrés par ha. L'analyse de la sensibilité a donné les résultats suivants :

	TRIE	VAN en USD
Scénario de base	18.8%	102 millions
Augmentation des bénéfices de 10%	28.80%	129 millions
Taux de survie des MER de 50%	21.90%	135 millions
Taux de survie des MER de 30%	19.40%	109 millions
Réduction de surfaces irriguées à 75%	18.30%	95 millions
Réduction de surfaces irriguées à 50%	17.70%	88 millions
Quantité de carbone séquestré réduit à 1,4 tonnes à l'ha	18.70%	101 millions

⁶ Sur la base des travaux de Sutter et Tinlot. Voir Sutter, P., Tinlot, M., Evaluation carbone du « Programme d'Action Communautaire- Résilience au Changement Climatique – PAC-RCC » au Niger. Application de l'outil EX-ACT, version 3. Ressources pour l'Élaboration des Politiques (EASYPol n. 124). Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.

Synthèse de l'analyse économique et financière.

Graphique sur les résultats de l'EAF de PRECIS
TRIE : 18,8 %
VAN (USD) : 102 millions



	TRIE	VAN en USD
Scénario de base	18.8%	102 millions
Augmentation des bénéfices	28.80%	129 millions
Taux de survie des MER de	21.90%	135 millions
Taux de survie des MER de	19.40%	109 millions
Réduction de surfaces irriguées à 75%	18.30%	95 millions
Réduction de surfaces irriguées à 50%	17.70%	88 millions
Quantité de carbone séquestré réduit à 1,4 tonnes à l'ha	18.70%	101 millions

PROJECT COSTS AND INDICATORS FOR LOGFRAME					
TOTAL PROJECT COSTS (inUSD)		195 863 000.00	Base costs	173.69	Region 4
Beneficiaries	1 468 054 people	209 722	Households	2080	groups enterprises
Cost per beneficiary	133 USD x person	934	USD x HH	Adoption rates	75%
Components and Cost (USD million)			Outcomes and Indicators		
<u>Composante 1</u>	83,63M	Nr of people with increased incomes		HH benefitting from increased assets/incomes	1
<u>Composante 2</u>	81,76 M	Increased quantity and quality products		Yield & production btw 15 % and 44% increase	-
<u>Composante 3</u>	30,40 M				

Niger

Program to strengthen resilience of rural communities to food and nutrition insecurity

Project Design Report

Annex 5: Social Environment and Climate Assessment (SECAP) Review Note

Document Date: 01/08/2019
Project No. 2000002678

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Appendice 5: Evaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP)

Le Projet de renforcement de la résilience des communautés Rurales à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger (PRECIS) sera mis en œuvre dans les zones actuelles d'intervention du ProDAF, à savoir Tahoua, Maradi et Zinder, auxquelles s'ajoute la région de Dosso où les populations riveraines seront accompagnées pour limiter l'impact de leurs actions sur le site RAMSAR et garantir un suivi de son plan d'aménagement. Toutes ces régions ont été prioritairement ciblées pour leurs hauts taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Ces régions comme par ailleurs le Niger en général se caractérisent par une grande aridité et connaissent une très forte variabilité des précipitations d'une année à l'autre. Ceci provoque (directement ou indirectement) les perturbations suivantes: la diminution de la superficie totale des espaces forestiers, la perte accélérée de la biodiversité animale et végétale, la faible régénération naturelle, la dégradation des sols, la diminution des eaux de surfaces et la baisse de la nappe phréatique, l'ensablement qui menace les différents cours d'eau, la perturbation et la modification des écosystèmes, la prolifération d'espèces végétales inutilisables par le bétail et la population, le stress hydrique dû à la chaleur, l'affectation des cultures lors de la floraison, l'affectation des zones humides, la perte des jeunes plantations, et la prolifération des maladies climato-sensibles.

L'agriculture familiale est déjà très vulnérable aux aléas du climat, cela étant amplifié par les effets du changement climatique qui altèrent les moyens d'existence sur le long terme (potentiel productif) et sur le court terme (décapitalisation post-crise) avec un impact négatif sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les actions retenues au titre du PRECIS viseront à atteindre le double objectif de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, en bonne adéquation avec les stratégies d'adaptation au changement climatique. Le projet est ainsi conçu comme une mise à l'échelle du ProDAF, les mêmes stratégies et approches seront adaptées pour sa mise en œuvre. A cet effet le présent document qui vise la mise en place de bases conceptuelles et des éléments techniques nécessaires à l'intégration cohérente des activités du Projet PRECIS, est une mise à jour des éléments déjà disponibles dans la note SECAP du Document Conceptuel de Projet du ProDAF en rapportant et en actualisant les conditions environnementales et sociales de ces régions, y compris la région de Dosso.

1/ Description de la situation de référence environnementale et sociale dans les régions de la zone du projet

Région de Tahoua

Milieu biophysique

La région de Tahoua présente **un relief** constitué d'un ensemble de paysages de Cuesta dans des grès ferrugineux d'une altitude moyenne de 400m. Ces Cuesta présentent des vallées larges et profondes localisés dans les parties Est et Sud de la région (vallée Tadiss, Badaquichiri, Keïta, Maggia, Tarka). L'autre ensemble est celui des formations éoliennes (dunes fixées, dunes vives) localisé dans les parties nord, ouest et est de la région (PDR, 2016-2020).

La zone de plateau (l'Ader - Douchi - Maggia) d'une altitude moyenne comprise entre 300 et 500 m et un point culminant (746) localisé à la limite des départements de Keita

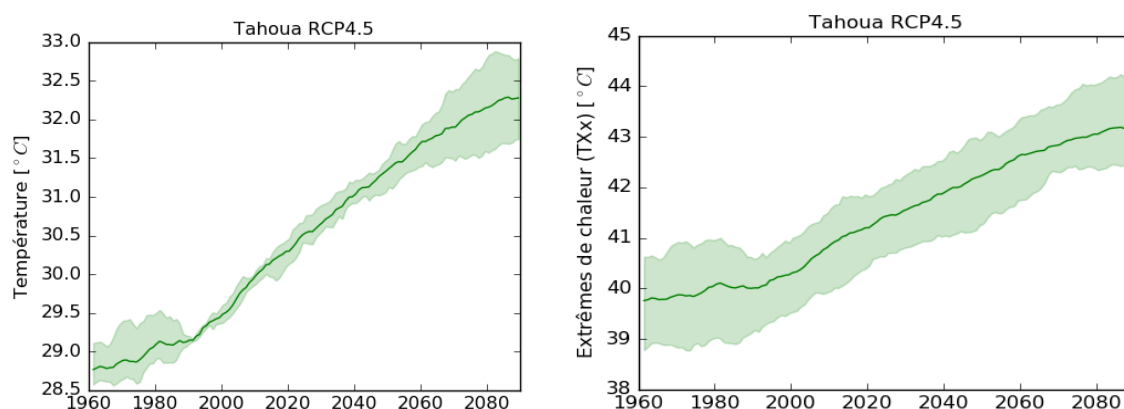
et Abalak. Ce plateau est découpé par des vallées avec des versants de 200 m à l'Est et seulement 30 m à l'Ouest.

La zone des plaines à l'Est de Madaoua, Sud-ouest de Konni, Ouest d'Illéla et dans le Nord les plaines de Tamesna et d'Azaouagh.

Le climat de la région est du type sahélien caractérisé par deux grandes saisons distinctes : une saison sèche allant d'Octobre à Mai et une saison pluvieuse allant de juin à Septembre. La saison des pluies entre Mai et Septembre est relativement courte en comparaison avec la saison sèche qui dure presque huit(8) mois (Octobre- Mai). La pluviométrie est variable, du Nord au Sud on trouve des zones du climat Sud Saharien (moins de 150 mm de pluies par an), Nord Sahélien (150 à 350 mm) et Sud Sahélien (350 à 600 mm). Le sud du département de Birni N'Konni est mieux arrosé avec plus de 450 mm, tandis que l'extrême Nord de la région (département de Tchinta) présente une moyenne annuelle des précipitations d'environ 150 mm.

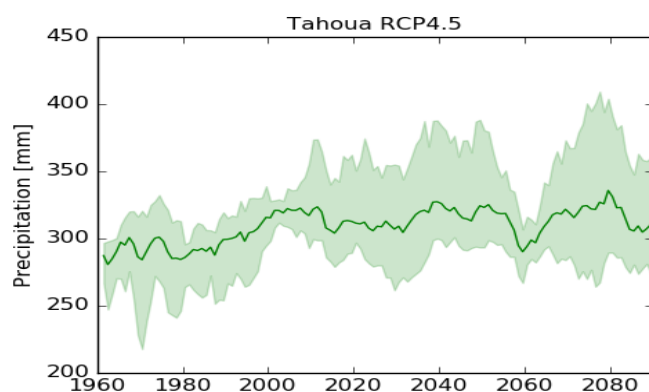
Les figures ci-dessous présentent l'évolution des températures et des extrêmes ainsi que des précipitations sur la période de 2020 à 2040.

Figure 1: Evolution des températures et des températures extrêmes dans la région de Tahoua



Source : Climate analytics

Figure 2: Evolution des précipitations dans la région de Tahoua



Source : Climate analytics

Du point de vue **pédologique**, la majeure partie des zones Nord, Ouest et Est de la région présente des sols sablonneux marqués par des dépôts d'origine éolienne. Les sols de la région sont généralement très sensibles à l'action du climat car très pauvres en matière organique. De ce fait, l'absence de végétation les expose à l'action négative des pluies et du vent entraînant ainsi une forte dégradation essentiellement due à l'érosion hydrique dans les vallées et à l'érosion éolienne sur les plateaux.

Au Sud, l'érosion hydrique apparaît comme la cause principale de la dégradation des terres des nombreuses vallées que compte la région, et risque de compromettre les opportunités d'une mise en valeur agricole offertes par ces zones.

La région de Tahoua fait partie du bassin versant du fleuve Niger. **Le réseau hydrographique** ne présente pas de cours d'eau permanent. L'Ader Doutchi renferme les 5 principaux bassins versants : Tarka, Maggia, Badéguichiri, Keita et Taddis qui drainent environ 400 millions de m³/an en moyenne (Diagnostic régional, 2004). Le caractère saisonnier des écoulements dans ces vallées se traduit par : une érosion hydrique due à la forte intensité des pluies et une série de bas-fonds marécageux. Le sud-ouest de la région (Illéla et Birni N'Konni) formé d'une plaine à pente faible vers l'Ouest ne dispose pas d'un important réseau hydrographique.

La région présente environ 285 mares dont quarante (40) sont permanentes parmi lesquelles les deux sont classées sites Ramsar (Mare de Tabalak et mare de Dan Doutchi) et trente-six (36) artificielles (Diagnostic régional, 2004). Elles sont utilisées pour l'agriculture irriguée, l'élevage et la pêche. La plupart de ces mares sont sérieusement menacées par l'ensablement.

Il est pratiqué les cultures irriguées au niveau de ces mares, des bas-fonds et dans les plaines de la Tarka. Les systèmes de production irriguée présents dans la région peuvent être répertoriés comme suit (i) le système intensif avec maîtrise de l'eau : il concerne des superficies actuellement limitées à cause des problèmes de gestion et d'entretien des périmètres. Les cultures les plus importantes sont le coton, le blé et les cultures maraîchères et (ii) le système d'irrigation traditionnelle : ce sont des petites exploitations familiales où les cultures dominantes sont l'oignon et la tomate. Mais l'arboriculture fruitière se développe de plus en plus.

Les ressources en eau souterraine sont abondantes, mais elles ne sont pas toujours faciles à exploiter pour des raisons techniques et/ou économiques. On estime un capital de 1,2 milliard de m³ annuellement renouvelables dans les aquifères profonds de bonne qualité, soit une quantité suffisante par rapport aux besoins (Diagnostic régional, 2004).

Les nappes alluviales, le long des cinq vallées principales, sont les plus exploitables pour l'agriculture et les formations végétales. Elles sont caractérisées par une profondeur d'exploitation d'environ 20 m et un débit de 10 m³/h (100 m³/h dans la Tarka) et dépendent largement de la pluviométrie annuelle, de l'infiltration et de l'intensité du ruissellement. Ces nappes présentent l'inconvénient d'être sensibles à la pollution et peuvent aussi être salées quand elles drainent les nappes salées sous-jacentes. La recharge annuelle moyenne par infiltration des principales vallées de l'Ader-Doutchi-Maggia est d'environ 300-400 millions de m³, soit l'équivalent de 10-15% de la pluviométrie moyenne annuelle (Diagnostic régional, 2004).

Dans la région, la majeure partie des formations forestières a laissé place à des steppes arbustives, des plateaux latéritiques, des dunes et des champs cultivés. Cette dégradation a entraîné la raréfaction voire la disparition de certaines espèces végétales (PDR, 2016-2020).

Dans cette région, les plantations artificielles sont nombreuses et jouent un rôle très important en matière écologique. En effet, c'est les actions de fixation des dunes et de mise en défens des terres, réalisés surtout à partir du milieu des années 80 dans l'Ader Douchi Maggia, qui ont permis de restaurer un certain potentiel ligneux dans la région.

Les sécheresses et la mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace influent de manière significative sur les capacités de reconstitution et de production du potentiel forestier. S'ajoutent à ceux-là : le mouvement des dunes, l'ensablement des plans d'eau, le surpâturage.

La faune dans la région de Tahoua, suite aux effets conjugués de l'homme (surpâturage, braconnage, destruction des habitats, etc.) et du climat (sécheresse), les effectifs ont considérablement diminué et la plupart des espèces ont même disparu. Toutefois, malgré les conditions climatiques défavorables au bon développement de son habitat dans la partie septentrionale (Abalak et Tchintabaraden), la faune sauvage continue d'exister. On note ainsi, la présence de l'avifaune, des gazelles et autres rongeurs (PDR, 2016-2020). Aussi, on remarque le retour de la faune dans les zones où sont réalisées des actions de récupération qui ont permis de rétablir la couverture végétale et une amélioration de l'habitat pour la faune

La région dispose d'importants plans d'eau (mares, retenues artificielles) comme la mare de Tabalak, de Dan Douchi qui sont classées sites RAMSAR. Ces mares représentent d'importantes potentialités halieutiques pour la région. Toutefois, elles souffrent pour leur plupart de problème d'ensablement et de colonisation par des plantes aquatiques envahissantes qui deviennent de plus en plus préoccupant, du fait des impacts négatifs sur la richesse halieutique (PDR, 2016-2020).

Milieu socio-économique

Les principaux **groupes ethniques** qui composent les populations de la région sont : les Haussa, les Peuhls, les Touareg, les Arabes et les Zarmas. Selon l'estimation de 2017, la région comptait 3 983 172 habitants soit 1 945 400 hommes (49, 53%) contre 1 997 772 femmes (50, 47%) (INS, 2017). La population présente par ailleurs une forte disparité dans sa répartition géographique selon les Départements. Le tableau 1 ci-dessous donne la répartition de la population dans les Communes d'intervention de la région de Tahoua.

Tableau 1: Répartition de la population dans les Communes d'intervention de la région de Tahoua

REGION	DEPARTEMENT	COMMUNE	MASCULIN	FEMININ	TOTAL
	ABALAK	TABALAK	25 364	25 522	50 886
	MALBAZA	DOGUERAOUA	70 373	70 812	141 185
	BIRNI N KONNI	ALLELA	31 135	31 329	62 464
	ILLELA	ILLELA	84 832	85 361	170 193
Total			211 704	213 024	424 728

Source : INS, 2017(projection sur la base des résultats du RGPH 2012)

La population de la région est caractérisée par des mouvements migratoires très fréquents, occasionnés surtout par l'état des campagnes agropastorales. En dehors des mouvements de transhumance, la population pratique l'exode, en direction des pays voisins comme la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Libye, le Cameroun, le Nigeria, et très souvent en direction de la capitale Niamey. Ces mouvements connaissent un flux important quand les campagnes agricoles deviennent déficitaires. Cependant l'exode devient de plus en plus un comportement habituel et tend à devenir un phénomène culturel et permanent.

Dans cette région, les retombées financières et économiques de l'exode sont souvent importantes. En revanche, les problèmes engendrés sont l'absence de bras valides pour les travaux champêtres, l'insuffisance et la faiblesse de la production, la non-participation à l'éducation des enfants, et la contraction de maladies dans les pays d'accueil, maladies qui constituent de véritables fléaux dans la région (VIH/SIDA).

Le potentiel économique de la région repose aussi essentiellement sur l'agriculture, l'élevage et le commerce. **L'agriculture** occupe plus de 80% de la population. Les cultures pluviales concernent : mil, sorgho, niébé, arachide, coton, gombo, maïs, riz.

En contre saison, se distinguent : les cultures de décrue : patate douce, dolique, niébé, courge, tournesol ; et les cultures irriguées : oignon, blé, chou, laitue, carotte, gombo, piment, poivron.

Le maïs et le manioc sont cultivés en décrue ou par irrigation.

Il est important de souligner que les superficies aménagées sont particulièrement menacées par l'envasement des retenues et les inondations. C'est notamment le cas du périmètre de Konni, et des vallées de la Tarka de Badaguichiri.

Les tableaux ci-dessous renseignent l'évolution de la production agricole de la région de Tahoua.

Tableau 2: Évolution de la production agricole de la région de Tahoua

Spécifications	Production annuelles (millier de tonnes)				
	2012	2013	2014	2015	2016
Mil	757 450	559 958	720 199	663 757	718968
Sorgho	388 049	283 021	316 430	385 349	328409
Niébé	341 060	558 478	278 215	356 872	390290
Maïs	2 190	1 201	1 731	1 523	1927
Arachide	25 538	23 099	30 335	44 505	31808
Oignon	429 290	525 515	551 337	686 189	...
Gombo	925	2 820	6 709	7 206	...

Tomate	18 312	58 863	40 416	57 613	...
Piment	13 641	3 635	24 751	5 800	...
Courge	3 648	18 397	13 786	69 404	...
Manioc	12 711	21 032	24 749	28 652	
Patate douce	26 248	42 708	24 646	41 120	
Pomme de terre	11 824	27 405	25 543	98 867	

Source : INS 2017

Tableau 3: Evolution à la baisse des rendements dans la région de Tahoua en 2030 et 2040

Culture	2030	2040
Arachide	- 8 %	- 12 %
Mais	- 8 %	- 17 %
Mil	- 5 %	- 5 %

Source : outil CARD (FIDA ASAP)

L'élevage qui constitue la seconde activité économique de la région, est dominant dans la zone nord à vocation pastorale et est ailleurs souvent associé à l'agriculture. La zone pastorale couvre les deux tiers (2/3) de la région et les éleveurs (Peuls, Touaregs et Arabes) représentent plus de 20% de la population totale. L'élevage dans la partie sud de la région apparaît comme une activité assez précaire en raison des incertitudes climatiques et de la diminution de la capacité de charge des zones de pâturage, déjà largement dégradées.

Tableau 4: Évolution du cheptel par espèce dans la région de Tahoua

Espèces	Effectif du cheptel (milliers de têtes)				
	2012	2013	2014	2015	2016
Bovins	2 016	2 142	2 271	2 408	2 542
Ovins	2 255	2 325	2 465	2 552	2 575
Caprins	2 165	2 646	2 807	2 918	2 973
Camelins	515	519	549	558	562
Equins	29	29	32	32	30
Asins	430	437	466	469	473

Source : INS, 2017

A côté de ces deux premières activités, on note **la pêche** qui est assez développée du fait de la présence d'importantes mares permanentes et de certaines retenues d'eau empoissonnées. Il s'agit notamment de la mare de Tabalak, et celle de Dan Douchi.

Concernant **le commerce**, la proximité du Nigéria favorise des échanges commerciaux importants avec la population de la région plus particulièrement le Département de Konni où les populations sont très actives dans le commerce de divers produits. Le commerce de produits manufacturés et de vivres est très développé entre les deux communautés : la plupart du temps les agents économiques de la région exportent les produits vivriers, mais aussi l'oignon, le coton et les animaux vers le Nigeria et y importent les produits manufacturés et les produits pétroliers.

Région de Zinder

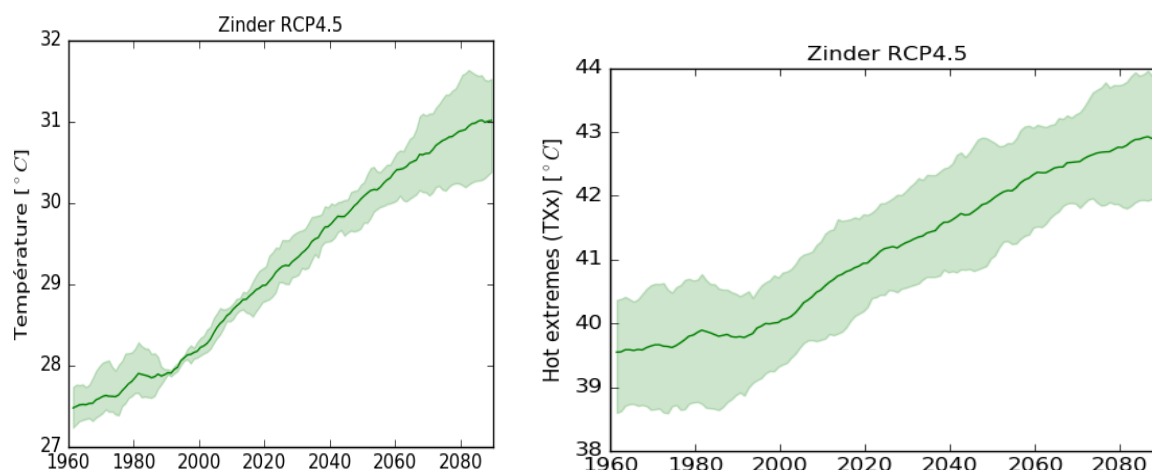
Milieu biophysique

La région de Zinder est caractérisée par un **relief** marqué par un vaste plateau. On remarque aussi des nombreux affleurements granitiques fréquemment dans la partie sud-est. La partie nord est quant à elle formée par un grand ensemble sableux (Greigert et Pougnet).

La région de Zinder est caractérisée par **un climat** de type sahélien avec des pluviométries annuelles moyennes de 472 mm. (Station Zinder aéroport). Cette pluviométrie se dégrade du sud au nord (Magaria : 575,5mm, Zinder 472mm, Tanout 260mm) Les précipitations sont concentrées sur les mois de juin, juillet, août, septembre. Il se caractérise par trois saisons distinctes : une saison sèche et froide qui va de Novembre à Février ; une saison sèche et chaude qui va de Mars à Mai ; et une saison pluvieuse qui va de Juin à Septembre, pouvant aller exceptionnellement à la mi-octobre (PDR, 2016-2020).

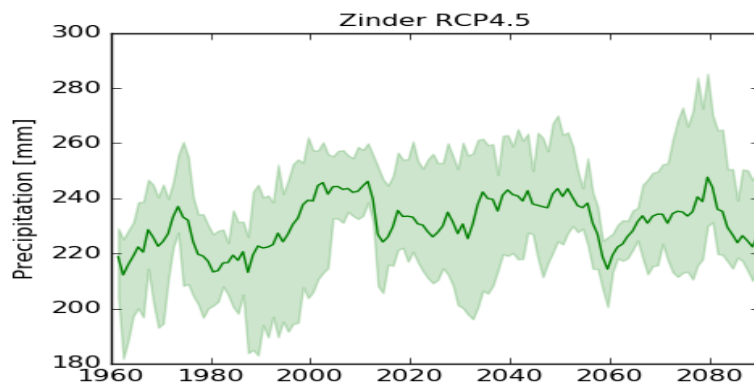
Les figures ci-dessous présentent l'évolution des températures et des extrêmes ainsi que des précipitations sur la période de 2020 à 2040.

Figure 3: Evolutions des températures et des températures extrêmes dans la région de Zinder



Source : Climate analytics

Figure 4: Evolution des précipitations dans la région de Zinder



Source : Climate analytics

La région de Zinder est caractérisée de **sols** sableux du quaternaire présentant à certains endroits des affleurements granitiques. Des zones comme Tanout, Goure, et Damagaram takaya présentent de sols argileux très fertiles en agriculture et l'élevage. On rencontre aussi des ondulations dunaires avec par endroit un socle couvert de sols sablo-limoneux à galets grossiers.

Les bas-fonds ont des alluvions sableuses et sablo-limoneuses aux sols souvent peu évolués malgré les traces d'hydromorphie en profondeur.

Il faut noter que les sols argileux, plus fertiles, localisés dans des vallées sont réservés aux cultures irriguées.

La région de Zinder ne dispose pas de cours d'eau permanent, mais elle bénéficie de **ressources en eaux** facilement mobilisables, grâce en particulier de la présence des quelques cours d'eau temporaires comme le korama et les mares de Zinder, la vallée de Tarka (Belbedji), la mare de Lassouri, classée site RAMSAR, la mare de Guidimouni, les barrages (Kassama, Toumbala, Bakatchiraba,...) ainsi que des seuils de pendages réalisés. Tous ces cours d'eau sont tributaires de la pluviométrie.

Les écoulements saisonniers et la recharge des mares dépendent naturellement des apports des eaux de pluies. Cependant, toutes ces mares souffrent de problème d'ensablement qui est assez important

La région de Zinder dispose d'importantes ressources en eau souterraine encore insuffisamment exploitées principalement à cause de contraintes techniques et par la présence du socle granitique difficile à traverser au cours du forage. La présence de ce socle fait aussi que la nappe est trop profonde par endroit.

Les systèmes aquifères rencontrés dans la région sont entre autre: le champ de captage de Ganaram, le champ de captage de Aroungouza, le champ de captage de Gogo qui sont tous du continental intercalaire et continental hamadien, on rencontre aussi par endroit des nappes libres à travers les cassures supérieures des socles. Cependant, pour les nappes phréatiques, on les rencontre que les bas fonds et les vallées.

La végétation de la région de Zinder est caractérisée par une steppe herbeuse et arbustive concentrée dans les forêts classées, les aires protégées. Cette région compte 34 forêts classés couvrant une superficie totale de 42565,57 ha. Les ressources forestières de la région de Zinder peuvent être réparties en trois (3) grands groupes à savoir (i) les parcs agro-forestiers localisés dans la bande sud et constituent l'essentiel des ressources forestières des départements de Kantché, Magaria, Matameye et Doungass, (ii) les ressources forestières du système de la cuvette et de korama,

composées essentiellement de peuplements *Hyphaenethebaica* (Palmier doum) et *Borassus aetypum* (le rônier) localisés dans les départements de Gouré, Dungas, Kantché, Magaria et Mirriah, (iii) les peuplements à Acacia et à combrétacées, regroupant le domaine classé, le domaine protégé et les périmètres restaurés et (iii) les peuplements artificiels composés des plusieurs types de plantations urbaines, périurbaines (bois de village réalisés par le projet 3M Engagement et les périmètres de restauration réalisés par l'Etat)

La région de Zinder dispose d'une réserve naturelle faunique de 9.700.000 ha (DR/EDD). La diversité de l'écosystème de Zinder fait de cette dernière un milieu riche en diversité faunique dont la Gazelle dama, la Gazelle dorcas, le Mouflon a manchette et l'Addax.

La dégradation de l'habitat (sécheresses, feux de brousse) et la pression anthropique (défrichements agricoles, braconnage, etc.) ont causé la disparition de certaines espèces fauniques.

La région de Zinder compte environ 300 mares naturelles qui permettent des activités piscicoles. Mais il existe aussi de nombreuses mares semi-permanentes où **la pêche** est également pratiquée. La pêche saisonnière aussi se pratique intensivement au niveau de certains aménagements.

Milieu socio-économique

Les principaux groupes ethniques qui composent les populations de la région de Zinder sont : les Haussa, les Kanouri, les Touareg, les Peuhls, et les arabes. La population de la région de Zinder est l'une des populations la plus dense du Niger dans le sud de la région. La population de la région de Zinder est de 4.132.321 habitants (INS 2016) soit 2069817 hommes (49, 40%) contre 2062504 femmes (INS, 2016). La population par ailleurs présente une forte disparité dans sa répartition géographique selon les Départements.

Tableau 5: Répartition de la population dans la zone d'étude (Zinder)

RE/DP	MASCULIN	FEMININ	TOTAL
Zinder	1 021 134	1 003 764	2 024 898
Gouré	110 258	109 544	219 802
Magaria	246 699	239 004	485 703
Matameye	117 394	120 838	238 232
Mirriah	378 106	371 226	749 332
Tanout	168 677	163 152	331 829

Source : INS, 2017(projection sur la base des résultats du RGPH 2012)

La populations cette région est caractérisée par des mouvements migratoires très fréquents, occasionnés surtout par l'état des campagnes agropastorales. En dehors des mouvements de transhumance, la population part en exode, en direction des pays voisins comme le Nigeria, le Ghana, la Côte d'Ivoire, la Libye, et très souvent en direction de certaines villes du pays (Niamey). Ces mouvements connaissent un flux important quand les campagnes agricoles deviennent déficitaires.

L'économie de la région se repose principalement sur l'agriculture, l'élevage. L'agriculture et l'élevage qui représentent à eux seuls plus de 85% du PIB du secteur

primaire de la région. S'ajoutent à ces activités, le commerce, l'artisanat, l'exploitation des ressources forestières et les carrières. L'économie de la région est essentiellement agro pastorale car 90 % des ménages ont l'agriculture et l'élevage comme activité (SRAT, 2008-2023). Les tableaux ci-dessous donnent des indications sur l'évolution de la production agricole à Zinder.

Tableau 6: Résultats définitifs de campagne agricole 2017 de la région de Zinder.

Départements	Variables	Mil	Sorgho	Maïs	Riz	Niébé	Arachide
Belbédji	Production	21 745	13 233	0	0	12 222	-
D. Takaya	Production	69 163	44 957	0	0	42 650	9 955
Dungass	Production	78 718	62 081	0	0	53 491	15 146
Gouré	Production	78 378	61 179	0	0	56 535	652
Magaria	Production	119 176	100 213	0	403	74 350	24 395
Kantché	Production	103 647	64 773	0	0	58 542	61 322
Mirriah	Production	105 546	87 107	301	0	83 297	47 661
Takeita	Production	49 860	38 880	0	0	29 625	13 402
Tanout	Production	74 279	81 385	0	0	49 052	1 767
Zinder Ville	Production	12 923	10 822	0	0	8 401	3 339
Totale	Production	713 436	564 630	301	403	468 164	177 648

Source : Synthèse nationale campagne 2017

Tableau 7: Evolution à la baisse des rendements dans la région de Zinder en 2030 et 2040

Culture	2030	2040
Arachide	- 9 %	- 12 %
Maïs	- 10 %	- 20 %
Mil	- 5 %	- 8 %
Riz	- 11 %	- 13 %

Source : outil CARD (FIDA ASAP)

Les cultures irriguées utilisent essentiellement les eaux souterraines et jouent un rôle important dans l'économie de la région de Zinder. Pour la plus grande partie, il s'agit de petites exploitations dotées de puits traditionnels ou de puits modernes avec motopompe. Une seule exception concerne les périmètres hydro-agricole arrosés par des stations de pompage.

L'élevage qui constitue la seconde activité économique de la région de Zinder après l'agriculture, est pratiqué partout avec des systèmes différents d'une zone agro-écologique à une autre. La caractéristique essentielle de l'élevage de la région est son intégration progressive avec l'agriculture, intégration qui découle de la pression foncière

exercée au détriment des espaces de pâturage. Le tableau ci-dessous donne les effectifs du cheptel 2018 de la région de Zinder.

Tableau 8: Effectifs du cheptel 2018 de la région de Zinder

Départem ents	Bovins	Ovins	Caprins	Camelin	Equins	Asins	Total
Mirriah	207 847	237 592	442 485	2 870	2 195	6 130	899 118
DTK	244 526	279 520	379 272	4 784	7 315	24 520	939 938
Takieta	110 037	125 784	379 272	1 435	2 438	8 173	627 140
Zinder ville	48 905	55 904	63 212	478	244	2 043	170 787
Gouré	639 546	564 662	884 974	50 617	52 222	96 982	2 289 002
Tesker	243 574	330 269	288 617	58 374	12 796	59 120	992 749
Magaria	576 178	501 006	770 958	9 449	16 491	18 613	1 892 696
Dungass	338 391	293 511	452 785	5 550	7 990	10 932	1 109 158
Matamèye	211 480	177 145	333 247	1 450	2 543	5 738	731 602
Tanout	249 059	420 293	509 198	88 764	11 583	78 811	1 357 709
Belbedji	134 110	246 838	312 090	29 588	4 964	52 541	780 131
Total région	3 003 653	3 232 524	4 816 109	253 359	120 780	363 604	11 790 029

Source : DR/M. Élevage Zinder

S'agissant du commerce, la proximité du Nigéria favorise des échanges commerciaux importants avec la population de la région de Zinder. Le commerce de produits manufacturés et de vivres est un peu développé entre les deux communautés : la plupart du temps les agents économiques de la région exportent les vivres et les animaux vers le Nigeria et y importent les produits manufacturés et les produits pétroliers.

Région de Maradi

Milieu biophysique

La région de Maradi est caractérisée par un relief marqué par un vaste plateau du continental intercalaire légèrement incliné du sud (550 m) au nord (400 m). Dans la partie sud, on note la présence des affleurements granitiques qui font rapidement place aux sables. La partie nord est quant à elle formée par un réseau d'ondulations dunaires (SRAT de Maradi, 2008-2023).

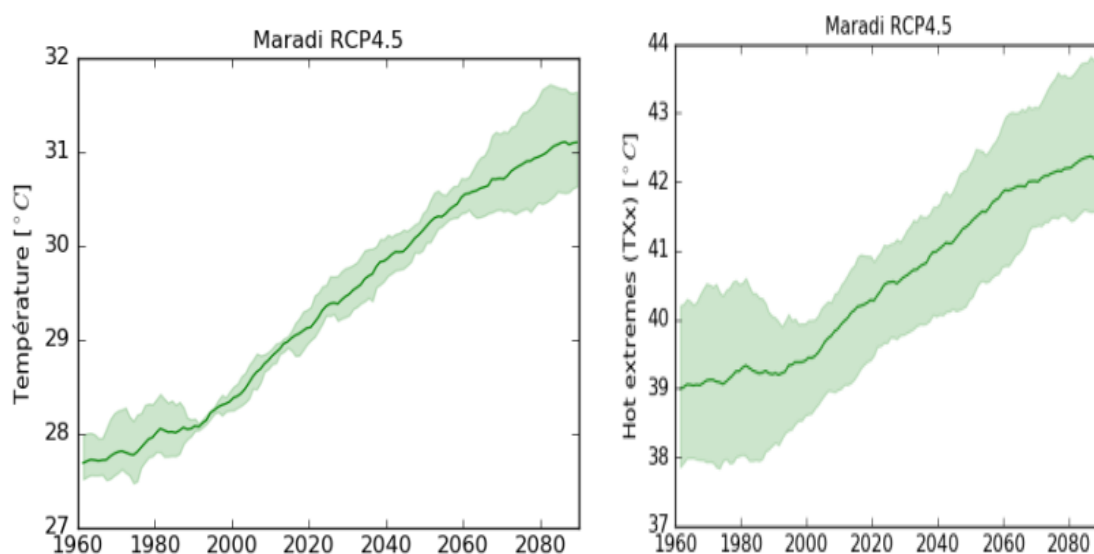
Au niveau géomorphologique, on distingue dans la région de Maradi, les formations suivantes : les carapaces ferrugineuses et les regs résiduels Ces carapaces peuvent reposer sur des grès directement (Aguié) ou par l'intermédiaire du sable (Tessaoua) ; les alluvions anciennes caillouteuses (les vallées du goulbi de Maradi et de ses affluents) ; les produits et remplissage des goulbis ; les alluvions anciennes du goulbi N'kaba et ses affluents ; les produits de remplissage de la vallée du goulbi N'kaba ; et les dépôts récents et actuels du goulbi Maradi.

Le climat de la région de Maradi est de type sahélo-soudanien. Il se caractérise par trois saisons distinctes : une saison sèche et froide qui va de Novembre à Février ; une saison sèche et chaude qui va de Mars à Mai ; et une saison pluvieuse qui va de Juin à Septembre, pouvant aller exceptionnellement à la mi-octobre (PDR,2016-2020).

Les précipitations ne durent guère plus de 4 mois. Elles sont très irrégulières, mal réparties dans le temps et dans l'espace. La pluviosité varie de moins 300 mm dans la partie nord à plus de 600 mm au sud.

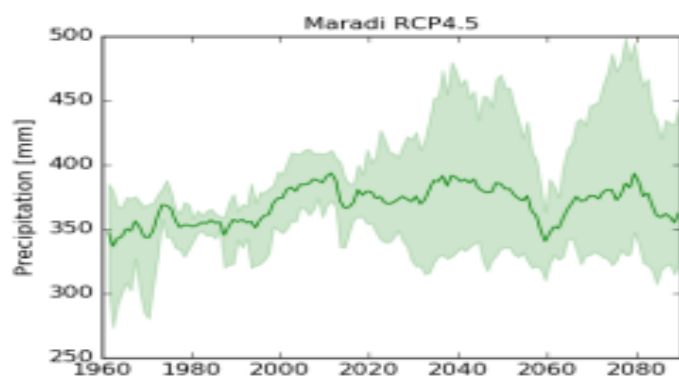
Les figures ci-dessus présentent l'évolution des températures et des extrêmes ainsi que des précipitations sur la période de 2020 à 2040.

Figure 5: Evolution des températures et des extrêmes



Source : Climate analytics

Figure 6: Evolution des précipitations dans la région de Maradi



La région de Maradi est caractérisée de point **de sols** par la présence d'un bassin supérieur de la Tarka qui est dominé en amont de Dakoro par les sols sableux ferrugineux non ou peu lessivé. Au centre, les sols sont faiblement argileux, dans le bassin moyen de Goulbi N'Kaba au sud du Goulbi de Maradi, ils sont lessivés sur les substrats dunaires, tandis que le socle est couvert de sols sablo-limoneux à galets grossiers.

Les bas-fonds ont des alluvions sableuses et sablo-limoneuses aux sols souvent peu évolués malgré les traces d'hydromorphie en profondeur.

Il faut noter que les sols argileux, plus fertiles, localisés dans des vallées sont réservés aux cultures irriguées.

La région ne dispose pas de **cours d'eau** permanent, mais elle bénéficie de ressources en eaux facilement mobilisables, grâce en particulier aux trois grandes vallées longitudinales qui la traversent : le Goulbi de Maradi, le Goulbi N'Kaba et la vallée de la Tarka. Parmi ces vallées, seul le Goulbi Maradi connaît des écoulements importants, même s'ils sont saisonniers. Mais depuis la construction du barrage de Jibia (Nigéria), les écoulements sont devenus très aléatoires.

Le lac de Madarounfa est le plan d'eau le plus important de la région. Sa superficie varie entre 600 et 800 ha selon la saison, ensuite vient la mare d'Akadaney dont la vocation est essentiellement pastorale même si elle a été empoisonnée depuis 1990.

Les écoulements saisonniers et la recharge des mares dépendent naturellement des apports des eaux de pluies. Cependant, toutes ces mares souffrent de problème d'ensablement qui est assez important

Le sous-sol de la région dispose d'importantes ressources en eau encore insuffisamment exploitées, principalement à cause de contraintes techniques. Seules les vallées offrent une nappe phréatique peu profonde et facilement exploitable.

Les systèmes aquifères rencontrés dans la région sont : les nappes du quaternaire situées le long des Goulbi, dans les alluvionnements récents et anciens, et dont la recharge peut être mise en péril par les barrages en amont ; la nappe des alluvions de la vallée de la Tarka, plus ancienne et plus profonde que les précédentes ; les nappes discontinues du socle, dans la partie sud de la région ; et la nappe du continental intercalaire (21 et 250 m de profondeur).

La végétation de la région de Maradi est caractérisée par une steppe herbeuse et arbustive concentrée dans les forêts classées, les aires protégées, les zones les plus enclavées du Sud-Ouest (Départements de Guidan Roumdji et Maradounfa), où les conditions pluviométriques sont favorables mais aussi dans la partie Nord de la région (Dakoro).

La zone Nord de la Tarka constitue la plus grande partie des ressources herbacées de la région et représente par conséquent les aires idéales pour le pastoralisme (estimées à plus de 800.000 ha).

La région de Maradi dispose de deux sites à potentiel faunique important :

1. la réserve de **faune** de Gadabédji (Dakoro) d'une superficie de 76.000 ha à laquelle trois zones cynégétiques sont contiguës (les zones de chasse de Akadaney, de Tin Simitan et de Sala). Les principales espèces rencontrées dans ces zones de chasse sont les gazelles, les outardes, les pintades sauvages et divers rongeurs;
2. la réserve de faune de biodiversité de Baban Rafi (Madarounfa). D'une superficie de 3.400 ha, elle renferme des gazelles, outardes, pintades et singes patas, et connaît souvent des incursions de troupeaux d'éléphants pouvant atteindre cent individus en provenance de la forêt de Rongou au Nigeria.

La dégradation de l'habitat (sécheresses, feux de brousse) et la pression anthropique (défrichements agricoles, braconnage, etc.) ont causé la disparition de certaines espèces telles que la Gazelle dama. La réserve de Gadabédji en particulier a connu une forte réduction de ses effectifs.

La région compte 48 mares y compris le lac de Madarounfa qui peut permettre des activités **piscicoles**. Seuls la mare de Kourfin Koura, le lac, la retenue d'eau de RafinWada et la mare de Akadaney sont permanents et l'activité piscicole s'y pratique toute l'année. Mais il existe aussi de nombreuses mares semi-permanentes où la pêche est également pratiquée. La pêche saisonnière aussi se pratique intensivement au niveau des Goulbi.

Milieu socio-économique

Les principaux groupes ethniques qui composent les populations de la région sont : les Haussa, les Peuhls, les Touareg et les arabes. La population de la région de Maradi est l'une des plus densément peuplées du Niger (72,3 hbt/km²). Selon l'estimation de 2011, la région comptait 3 117 810habitants soit 1 540 060 hommes (49, 40%) contre 1 577 750 femmes (50, 60%) (INS, 2011). La population par ailleurs présente une forte disparité dans sa répartition géographique selon les Départements. Le tableau ci-dessous donne la répartition de la population dans les Communes d'intervention de la Région de Maradi.

Tableau 9: Répartition de la population dans les Communes d'intervention de la Région de Maradi

REGION	DEPARTEMENT	COMMUNE	MASCULIN	FEMININ	TOTAL
MARADI		Gabi	50 527	51 218	101 744
		Madarounfa	43 621	44 218	87 839
		Maradi	162 292	164 512	326 804
	Madararounfa	Safo	46 428	47 063	93 491
	GAZAOUA	Gazaoua	65 953	66 855	132 808
	GuidanRoumdji	GuidanSori	56 944	57 723	114 667
		Tibiri	76 398	77 443	153 841
Total			502 163	509 032	1 011 194

Source : INS, 2017(projection sur la base des résultats du RGPH 2012)

La populations de la région est caractérisée par des mouvements migratoires très fréquents, occasionnés surtout par l'état des campagnes agropastorales. En dehors des mouvements de transhumance, la population part en exode, en direction des pays voisins comme le Nigeria, le Ghana, la Côte d'Ivoire, la Libye, et très souvent en direction de certaines villes du pays (Niamey, Zinder). Ces mouvements connaissent un flux important quand les campagnes agricoles deviennent déficitaires.

Le potentiel économique de la région repose principalement sur l'agriculture, l'élevage et le commerce. L'agriculture et l'élevage qui représentent à eux seuls plus de 90% du PIB du secteur primaire de la région. S'ajoutent à ces activités, l'artisanat, l'exploitation des ressources forestières et les carrières. L'économie de la région est essentiellement agro pastorale car 94 % des ménages ont l'agriculture et l'élevage comme activité (SRAT, 2008-2023).

Les tableaux ci-dessous renseignent l'évolution de la production agricole de la région de Maradi.

Tableau 10:Évolution de la production agricole de la région de Maradi

Spécifications	Production annuelles (tonnes)				
	2012	2013	2014	2015	2016
Mil	871 999	580 851	736 751	802 979	800337
Sorgho	401 520	410 087	436 066	611 846	488 719
Mais	1 184	514	961	717	1080
Niébé	306 415	343 072	377 567	422 160	414573
Arachide	108 926	159 882	151 182	199 323	171208
Sésame	22 781	17 134	22 583	15 044	25334
Souchet	22 788	118 129	23 831	68 139	6386

Source : INS 2017

Les cultures irriguées utilisent essentiellement les eaux souterraines et jouent un rôle important dans l'économie de la région. Pour la plus grande partie, il s'agit de petites exploitations dotées de puits traditionnels ou de puits modernes avec motopompe. Une seule exception concerne le périmètre hydro-agricole de Djiratawa qui compte 512 ha et est alimenté par 5 stations de pompage.

Des possibilités de développement du secteur irrigué existent mais paraissent essentiellement limitées aux Goulbi, car l'exploitation des nappes profondes ne serait probablement pas rentable. Au niveau des Goulbi, il faut cependant compter avec la concurrence de l'agriculture de décrue, de l'agriculture pluviale de bas-fonds et de l'arboriculture fruitière aussi.

Tableau 11: Evolution des rendements à Maradi en 2030 et 2040 du fait du changement climatique

culture	2030	2040
Manioc	- 9 %	- 13 %
Arachide	- 6 %	- 11 %
Mais	- 10 %	- 21 %
Mil	- 4 %	- 7 %
Riz	- 9 %	- 14 %

Source : outil CARD (ASAP FIDA)

L'élevage qui constitue la seconde activité économique de la région après l'agriculture, est pratiqué partout avec des systèmes différents d'une zone agro-écologique à une autre. La caractéristique essentielle de l'élevage de la région est son intégration progressive avec l'agriculture, intégration qui découle de la pression foncière exercée au détriment des espaces de pâturage.

Tableau 12: Évolution du cheptel par espèce dans la région de Maradi

Espèces	Effectif du cheptel				
	2012	2013	2014	2015	2016
Bovins	1 680 658	1 781 498	1 888 388	2 001 691	2121793
Ovins	1 858 835	1 923 894	1999 123	2 060 923	2133055
Caprins	2 568 508	2 671 248	2 278 098	2 889 222	3004791
Camelins	271 900	275 435	279 015	282 642	286317
Equins	16 910	17 079	17 250	17 423	17597

Asins	206 141	210 264	214 469	218 758	223133
-------	---------	---------	---------	---------	--------

Source : INS 2017

La pêche, constitue aussi une importante activité dans la région, notamment pour les populations riveraines des points d'eau permanents comme le lac de Madarounfa.

S'agissant du commerce, la proximité du Nigéria favorise des échanges commerciaux importants avec la population de la région qui est très active dans le commerce de divers produits. Le commerce de produits manufacturés et de vivres est très développé entre les deux communautés : la plupart du temps les agents économiques de la région exportent les vivres et les animaux vers le Nigeria et y importent les produits manufacturés et les produits pétroliers. Une particularité de la région tient au fait que les activités commerciales concernent environ 80% des individus actifs de la population sans distinction de sexe et de classe d'âge.

Région de Dosso

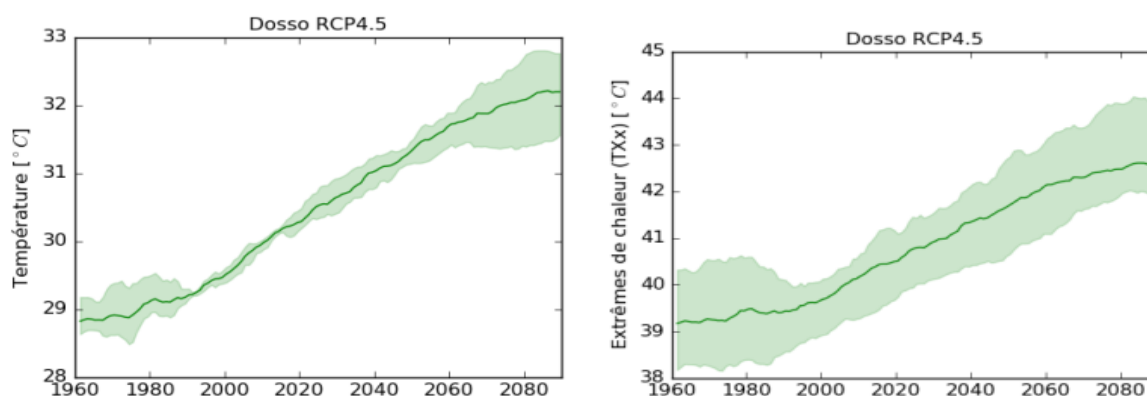
Milieu biophysique

Le climat de la région de Dosso est de type sahélien au Nord, sahélo-soudanien dans la partie centrale et soudanien dans l'extrême Sud. Il est caractérisé par une saison sèche (de novembre à mai) et une saison pluvieuse (de juin à octobre).

La région de Dosso est la plus arrosée du Niger. Cependant cette pluviométrie se caractérise par une mauvaise répartition dans le temps et dans l'espace.

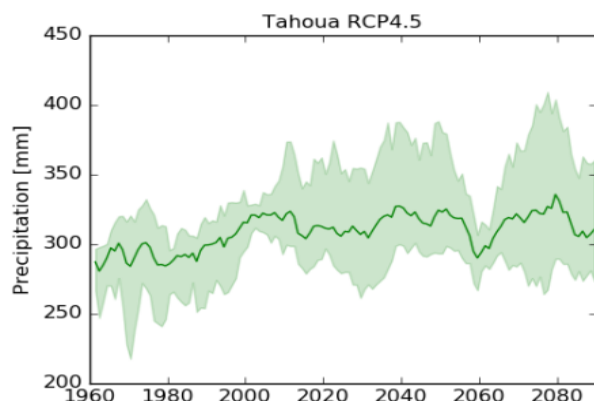
Les figures ci-dessous présentent l'évolution des températures et des extrêmes ainsi que des précipitations sur la période de 2020 à 2040.

Figure 7: Evolution des températures et des extrêmes dans la région de Dosso



Source : Climate analytics

Figure 8: Evolution des précipitations à Dosso



Le relief de la région est marqué par trois zones essentielles :

- **La zone des plateaux constituée par:**
 - o Les plateaux du Centre et du Nord de la région ;
 - o Les plateaux de Fakara à l'Ouest,
 - o Les plateaux de Gaya, au Sud de la région ;
- **La zone des dallols :**
 - o Dallol Bosso : il traverse les départements de Loga, Boboye et Falmeï suivant l'axe Nord-Sud sur une longueur de 155 km ;
 - o Dallol Maouri : il traverse les départements de Dogondoutchi, Tibiri, Dioundiou, et Gaya suivant l'axe Nord-Sud sur une longueur de 360 km ;
 - o Dallol Foga, c'est un affluent du Dallol Maouri qu'il rejoint au niveau du village de Bana dans le département de Gaya. Sa longueur est de 260 km.
- **La zone du fleuve Niger :** longue de 180 km, elle est située à l'extrême Sud de la région et fait frontière avec la République du Bénin.

Sur le plan hydrographique, la région de Dosso regorge d'importantes ressources en eaux. Elles sont composées des eaux souterraines (trois (3) principaux systèmes aquifères du continental intercalaire, du continental terminal et des nappes alluviales du quaternaire) et des eaux de surface (fleuve Niger et des nombreuses mares permanentes et temporaires)

La région de Dosso renferme, outre la plus grande rônèraie du Niger et le peuplement le plus important d'un seul tenant en Afrique de l'Ouest avec une superficie de plus de 30 000 ha, le Dallol Bosso et ses zones connexes présentant des intérêts et enjeux cruciaux pour la conservation des dernières populations des girafes de l'Afrique de l'Ouest à l'état naturel. La zone du dallol inclue un site RAMSAR de 318 966 ha.

En plus de haut potentiel d'irrigation en tant que vallée fossile, le Dallol Bosso constitue une zone géographique correspond à l'aire de répartition des dernières populations de girafes de l'Afrique de l'ouest à l'état naturel, située dans la réserve transfrontalière de biosphère incluant la réserve partielle adjacente de faune de Dosso et le complexe WAP: W(Niger), Arly (Benin) et Pendjari (Burkina Faso).

La zone renferme aussi l'écosystème des brousses tigrées, paysage forestier unique au monde.

La zone dispose enfin d'un potentiel important en terme de régénération naturelle assistée (RNA) qui favorise l'augmentation de la productivité des systèmes de productions et de la séquestration de carbone et un important potentiel d'irrigation lié à une nappe phréatique peu profonde et un chapelet de mares.

Milieu socio-économique

Les principaux groupes ethniques qui composent les populations de la région sont : Zarma, Haoussa, Peulh et Touareg. Selon l'estimation de 2017, la région comptait 2 459 812 habitants soit 1 216 291 hommes (49, 45%) contre 1 243 521 femmes (50, 55%) (INS, 2017). La population présente par ailleurs une forte disparité dans sa répartition géographique selon les Départements. Le tableau ci-dessous donne la répartition de la population dans les Communes d'intervention de la région de Dosso.

Tableau 13: Répartition de la population dans les Communes d'intervention de la région de Dosso

REGION	DEPARTEMENT	COMMUNE	MASCULIN	FEMININ	TOTAL
Dosso	Boboye	Kiota	15 091	15 428	30 519
		Harikanassou	14 067	14 382	28 449
	Dogondoutchi	Dogon Kiria	39 389	40 271	79 659
		Soukougoutane	23 100	23 617	46 716
		Dan Kassari	46 636	47 680	94 317
total			138 283	141 378	279 660

Source : INS, 2017 (projection sur la base des résultats du RGPH 2012)

L'autre caractéristique de la population de la région de Dosso est son extrême jeunesse. En effet, les jeunes de moins de trente (30) ans représentent 74,82% de la population alors que les personnes âgées de plus de 65 ans représentent seulement 3,6%.

A l'instar des régions du pays fait face aux phénomènes de mouvements migratoires des mouvements des populations se constatent à deux niveaux :

- **La migration interne** : mouvements vers les centres urbains à l'interne du pays (Niamey, Konni, Maradi) ;
- **La migration externe** : déplacements des populations en direction des pays de la sous-région (Benin, Nigeria, Cote d'Ivoire).

A l'inverse, eu égard à ses potentialités et à sa position de région carrefour, Dosso enregistre une forte entrée des populations des autres régions du Niger et aussi des pays de voisins.

Les aspects économiques

Le principal secteur d'activités de la région de Dosso est le secteur agro-sylvo-pastoral qui occupe près de 90% de la population active. Cependant, il est tributaire des aléas climatiques.

L'agriculture est la première activité économique de la région. Cette activité bénéficie d'un régime pluviométrique globalement satisfaisant par rapport aux autres régions du pays. Entre 2009 et 2013, en moyenne 1 600 000 hectares ont été emblavés en cultures pluviales, soit un taux d'occupation de 59,45%. Les principales spéculations sont résumées dans le tableau suivant.

Tableau 14: Évolution de la production agricole de la région de Dosso

Spéculations	Production annuelles (en de tonnes)				
	2012	2013	2014	2015	2016
Mil	686 102	733 414	758 732	790 070	813 678
Sorgho	76 800	99 032	97 630	144 341	156 020
Mais	4 321	4 799	5 333	2 997	3 400
Fonio	5 934	4 552	3 722	5 807	6 073
riz	3 185	11 337	7 774	6 039	4 598

Arachide	33 015	42 439	42 319	40 734	43 210
Niébé	253 015	351 343	257 383	341 393	362 381
Sésame	837	877	960	792	991
Souchet	20	25	20	21	18
Voandzou	21 970	21 422	22 069	21 793	21 381
Oseille	10 723	13 611	12 970	12 847	15 534
Total					

Source : INS, 2017

La production de mil, sorgho, Niébé et d'arachide ont connu une légère augmentation entre 2012 et 2016. Cette augmentation est le résultat d'une hausse régulière des superficies et non celui d'une intensification des productions à travers des systèmes plus performants.

L'élevage est la deuxième activité économique de la population de la région de Dosso. Les effectifs du cheptel ont régulièrement augmenté d'année en année.

Tableau 15: Situation du cheptel

année	Espèces					
	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins	Equins	Asins
2009	888 954	767 560	982 734	29 422	12 071	133 343
2009	888954	767 560	982 734	29 422	12 071	133 343
2010	930 594	753 145	993 400	29 393	11 348	136 767
2011	986 205	779 506	1 033 178	29 598	11 460	139 503
2012	1 045 377	806 789	1 074 505	29 983	11 574	142 293
2013	1 108 100	835 026	1 117 485	30 372	11 586	145 139
2014	1 174 586	864 253	1 162 184	30 767	11 807	148 041
2015	1 245 061	894 501	1 208 672	31 167	11 925	151 002
2016	1 319 765	925 809	1 257 019	31 572	12 044	154 023

Source : INS 2017

Tableau 16: Evolution des rendements du fait du changement climatique en 2030 et 2040 dans la région de Dosso

culture	2030	2040
Manioc	- 8 %	- 12 %
Arachide	- 6 %	- 10 %
Mais	- 9 %	- 19 %
Mil	- 5 %	- 6 %
riz	- 4 %	- 10 %

Source : outil CARD (FIDA ASAP)

En plus de l'agriculture et l'élevage, La région de Dosso dispose de l'une des domaines forestiers les plus boisés du Pays. C'est la zone la plus arrosée du pays et elle abrite des espèces floristiques et fauniques disparues dans les autres régions. Elle renferme d'importantes formations forestières naturelles représentant environ 18% des forêts productives du pays. Cet important potentiel forestier de la région fournit de multiples produits et avantages à la population (Produits ligneux et non ligneux, pharmacopée...).

Cependant ce potentiel est en constante dégradation du fait des changements climatiques et des actions anthropiques. Le bois constitue la principale source d'énergie pour la population. Les autres activités telles que le commerce, l'artisanat et le tourisme sont également pratiquées par la population. Le commerce tarde à décoller, malgré la position de région carrefour de Dosso et sa proximité avec le Nigéria et le Bénin..

2/ Zones humides et zones sensibles

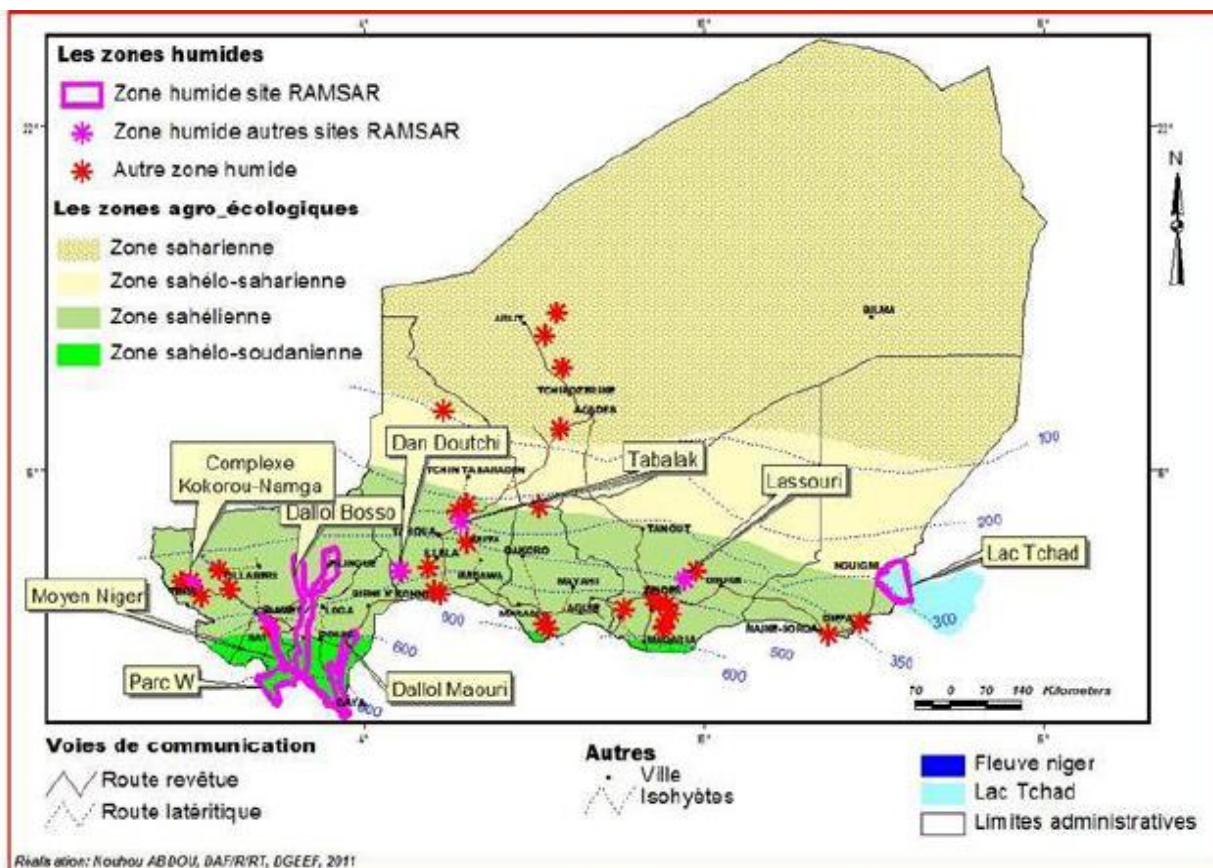
Les régions couvertes par le PRECIS comptent six (6) zones humides, dont deux (2) dans la région de Tahoua, trois (3) à Dosso et une (1) à Zinder. Le tableau ci-dessous donne la répartition des zones humides de la zone du PRECIS. Cependant, beaucoup de ces zones humides ont subi une dégradation importante de leur valeur naturelle, et certaines, autrefois permanentes, sont devenues semi-permanentes, entraînant des impacts sévères sur l'ichtyofaune et la biodiversité. La mare de Tabalak, par exemple, a été ensablée à un tel point que sa profondeur maximale a été réduite de 4 m à 1,5 m. De plus, cette mare a perdu 7 de ses 11 espèces de poissons suite à son assèchement complet durant la sécheresse de 1998. Le PRECIS prévoit d'accompagner l'aménagement des zones humides par l'actualisation de leur plan d'aménagement.

Tableau 17: Zones humides dans la zone PRECIS

Désignation	Date de classement	Région	superficie	Coordonnées GPS
Dallol Bosso	26/04/04	Dosso	376,162 ha	13°57'N 002°98'E
La mare de Tabalak	16/09/05	Tahoua	7,713 ha	15°04'N 005°38'E
Zone humide du moyen Niger II	26/04/04	Dosso	65,850 ha	12°21'N 002°54'E
La mare de Dan Doutchi	16/09/05	Tahoua	25,366 ha	14°15'N 004°37'E
La mare de Lassouri	16/09/05	Zinder	26,737 ha	14°02'N 009°35'E
Zone humide du moyen Niger I	17/06/01	Dosso	88,050 ha	12°04'N 003°13'E

Source : DGEEF

Carte 1: zones humides au Niger



3/ Principaux défis environnementaux et sociaux

Dans les quatre régions d'intervention du PRECIS, les défis et risques majeurs sont presque identiques, du moins sont très proches.

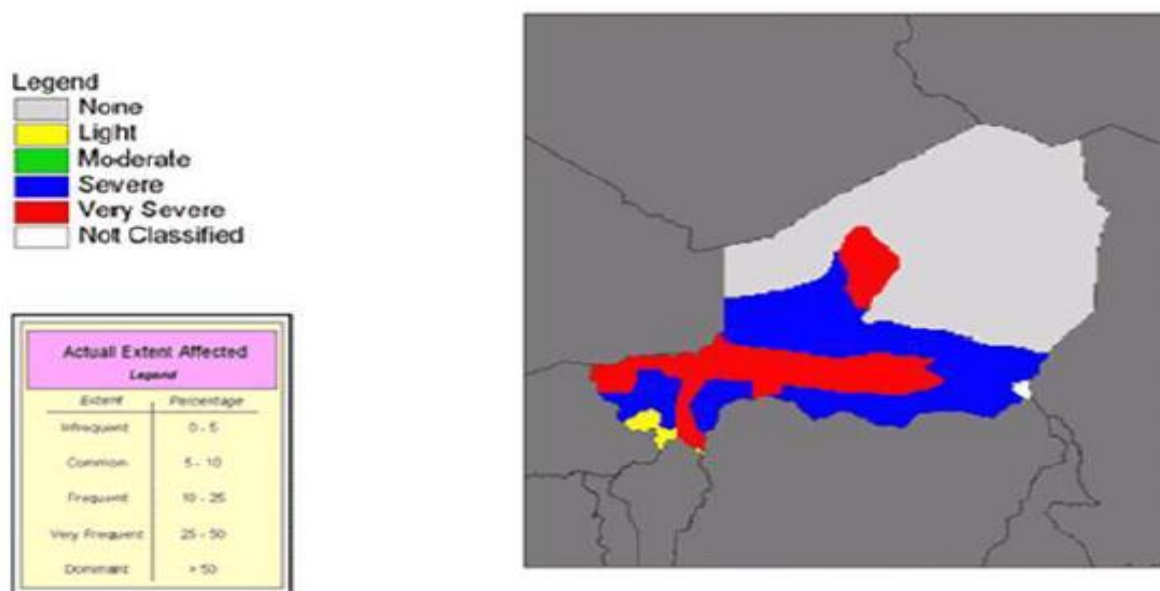
Dans la région de Dosso, en ce qui concerne le développement rural la région regorge d'énormes potentialités agro-sylvo-pastorales. L'occupation des terres par l'agriculture croît au rythme de 7% par année, au détriment des espaces sylvo-pastoraux. L'écosystème, quoi que riche et varié est soumis à une forte pression anthropique. De son côté, l'effectif du cheptel a connu une nette progression grâce aux nombreuses campagnes de vaccination. Les campagnes de sensibilisation des éleveurs sur une meilleure gestion du troupeau ont également porté leurs fruits. À terme, il faut s'attendre à une intensification des conflits liés à l'accès et au contrôle des ressources naturelles. La région de Dosso héberge la dernière population des girafes de l'Afrique de l'Ouest et dont le nombre est en constante augmentation. La réhabilitation des plateaux, habitats favorables et indispensables à cette espèce pendant la saison de pluies est à la fois une opportunité et une menace pour les girafes. C'est pourquoi les objectifs de production agro-sylvo-pastorales des aménagements envisagés doivent prendre en compte cette population des girafes.

Dans la région de Zinder, les actions anthropiques (défrichage, disparition de la jachère, etc.), les aléas climatiques, le faible apport en matière organique, un système d'exploitation et des pratiques agricoles affectant la fertilité des sols, la surexploitation des terres du fait de la forte pression agricole et pastorale, constituent l'essentiel des

contraintes majeures pour les terres agricoles de la région. Cet état de fait a comme conséquences principales la destruction du couvert végétal, la progression de l'érosion éolienne et hydrique, l'apparition d'espaces nus et incultes, l'appauvrissement, le morcellement et l'ensablement des terres agricoles. Avec la pression démographique, même les terres peu fertiles non cultivables sont progressivement colonisées pour les besoins de productions agricoles.

A l'instar des autres régions les pressions anthropiques et climatiques sont intenses dans **les régions de Tahoua et de Maradi**. Les principaux défis sont (i) le tarissement précoce, la prolifération des plantes envahissantes et l'ensablement des plans d'eau à vocation piscicole (y compris la mare de Tabalak), (ii) la prolifération des plantes envahissantes terrestres au niveau des aires de pâturage et couloirs de passage, (iii) la recrudescence des feux de brousse en zone pastorale, (iv) la dégradation et la baisse de la productivité des massifs forestiers .

Carte 1: carte FAO de la dégradation des terres au Niger



Solutions aux enjeux environnementaux

Les enjeux du développement durable au Niger sont donc liés à la réduction des facteurs péjorant les activités (dont l'amélioration de la résilience aux effets du changement climatique) et les productions issues du secteur agro-sylvo-pastoral. Les principaux enjeux environnementaux liés surtout au changement climatiques sont entre autres:

- Diversifier les sources des revenus pour réduire les pressions sur les écosystèmes ;
- Favoriser les énergies alternatives (solaire) pour réduire la pression sur les ressources ligneuses ;
- Restaurer les ressources des écosystèmes et des habitats naturels (parcours, mares, massifs forestiers) ;
- Renforcer la gestion des ressources aquatiques et forestières ;
- Renforcer la conservation de la biodiversité pour préserver les services environnementaux ;

- Traitement des Plateaux / versant contre l'érosion ;
- lutte contre l'envahissement par le *Typha australis* dans les zones humides et par le *Sida cordifolia* dans les zones de pâturage ;
- Lutte contre l'ensablement (Fixation des dunes).

L'ensemble de ces solutions sera pris en compte par la composante 1 du PRECIS et la 2 pour la diversification des revenus. Les activités de restauration des terres favoriseront en particulier une hausse de la biodiversité par la réintroduction d'espèces forestières et pastorales variées, suivi de la colonisation spontanée de ces sites par les ligneux présents dans le milieu, et le retour de la petite faune. La promotion grande échelle de la régénération naturelle assistée dans les parcelles agricoles va en outre contribuer à fournir une source alternative de prélèvement de bois à moyen terme.

Enjeux sociaux

Les enjeux sociaux touchent surtout la gestion et tenure foncière. Il apparaît que plusieurs actions visent à restaurer des terres afin de les remettre en exploitation. Il s'agit surtout de mares ou de parcours de transhumance. Selon nos premières consultations, il apparaît que les usagers (pêcheur, éleveurs, agriculteurs, extracteurs de sel, maraicher) peuvent travailler sur les mêmes types d'espace. Sur certaines zones (vallées de Dosso par exemple) le foncier exploitable est saturé et les exploitants, quelle que soit leur activité, développent des stratégies pour exploiter de nouveaux espaces (notamment sur les plateaux). Cette pression foncière conduit à considérer tous les nouveaux espaces exploitables comme des opportunités, y compris ceux qui seront restaurés. Il est donc très important, afin de limiter les conflits sur l'accès au foncier et aux ressources qu'il permet d'exploiter, de bien définir à l'avance la destination des nouveaux espaces produits par les activités de restauration ou de bonne gestion. Cela doit se faire en impliquant tous les acteurs pour aboutir à un consensus social. Les droits traditionnels, parfois non revendiqués sur des espaces inutilisables, peuvent se réactiver si ces espaces permettent d'avoir accès à des ressources naturelles. Ainsi, il a été rappelé que des espaces peuvent être affectés à une femme ou groupe de femmes, mais que s'il y a des aménagements et une mise en production, le propriétaire traditionnel peut revendiquer sa propriété et dépouiller, après quelques années, les groupes qu'il avait laissés s'installer.

Le PRECIS va systématiquement réaliser des travaux d'ingénierie sociale sur avant l'aménagement des sites pastoraux et irrigués, pour s'assurer de la bonne place des jeunes et des femmes dans les comités de gestion et parmi les bénéficiaires.

Au-delà de ces enjeux fonciers, la malnutrition des enfants de moins de 5 ans reste un problème critique dans la zone du projet. L'étude réalisée par le CIAT pour le FIDA en décembre 2018 donne les chiffres suivants:

- Les taux de malnutrition chroniques dans les 3 régions du PRODAF sont passés d'environ 50 % en 2013 à environ 35 % en 2016
- Ceux de malnutrition aigue se situent à un niveau très élevé, au-delà du seuil d'urgence de l'OMS, entre 15 et 20 %.

Les principales causes de la malnutrition sont le faible taux d'accès à l'eau potable, les fortes inégalités homme femme, une diète peu diversifiée. Le PRECIS va agir sur ces paramètres à travers des activités à la fois nutrition spécifique et nutrition sensitive:

- Augmentation et diversification de la production: nutrition sensitive
- Activités donnant du pouvoir économique et social aux femmes (greniers féminins de soudure, kits petits ruminants...): nutrition sensitive

- Amélioration de l'accès à l'eau potable: nutrition sensitive
- Mise en place de 4500 jardins nutritifs de case, de 500 Foyers d'Apprentissage et de Réhabilitation Nutritionnelle (FARN), pour le dépistage et la prise en charge des enfants malnutris: nutrition spécifique
- organisation de formations interactives sur le genre (GALS): nutrition sensitive
- vulgarisation des pratiques essentielles d'alimentation des enfants via notamment l'alphabétisation: nutrition spécifique

Le cadre logique du projet compte par ailleurs plusieurs indicateurs relatifs à la nutrition.

La zone du projet couvre également la zone agropastorale et pastorale au nord des régions cibles, ainsi que les couloirs de transhumance sud nord empruntés et exploités par deux groupes nomades, les touaregs et les peuls Mbororos.

Le projet va contribuer à la protection des modes d'exploitation des ressources naturelles par ces deux groupes de pasteurs, en consolidant les couloirs de passage pastoraux, en vertu de l'ordonnance pastorale du 10 mai 2010. Ceci est capital vu que le projet va intervenir en matière de restauration de terres pastorales et en matière de petits aménagements pour l'irrigation. Les droits de passage et d'utilisation des ressources naturelles des groupes nomades pastoraux doivent être respectés dans ce cadre.

4/ Impacts/risques environnementaux et sociaux potentiels du Projet

Les impacts sociaux potentiels

La santé humaine. La mauvaise manipulation (équipements de protection, quantités apportées, etc.) des produits phytosanitaires et de fertilisants qui seront distribués dans le cadre du Projet peut provoquer de sérieux effets négatifs sur la santé des utilisateurs. Par ailleurs, la présence de zones à eau stagnante sur les parcelles ou à proximité, est une source potentielle d'appariation et/ou développement de maladies hydriques (paludisme, bilharziose, dysenterie, etc.). Bien que le risque soit limité pour la petite irrigation privée, les retenues des seuils ou des mini-barrages fournissent un habitat propice au développement des vecteurs des maladies hydriques.

La propriété foncière. La construction d'infrastructures, particulièrement les sites d'ouvrages de mobilisation et/ou de collecte d'eau, peut empiéter sur la propriété foncière de certains ménages. Ce risque sera néanmoins géré par l'application des mesures de compensation, et ce, conformément, à la loi n2008-37 du 10 juillet 2008 modifiant et complétant la loi n61-37 du 24 novembre 1961 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire. Les aménagements hydro agricoles (zones irriguées, retenues diverses) peuvent générer des conflits fonciers dans la mesure où ils vont donner du jour au lendemain une très forte valeur à des surfaces. Ces investissements nécessiteront donc une clarification préalable des statuts fonciers afin d'éviter les conflits ou les rentes. L'appui des COFO sera donc indispensable afin de clarifier ces questions dès les phases d'identification des sites aménagés.

Les conflits avec l'élevage. L'aménagement de surfaces irriguées pose la question des rapports avec l'élevage sur les aspects d'accès à l'eau (cas des mares et du fleuve), de la disponibilité fourragère et de la protection des cultures. Les modalités d'accès à l'eau du bétail doivent être clarifiées lors du choix des sites pour éviter les conflits d'usages et les impacts de divagation des animaux sur les zones de culture irriguée.

L'accès aux ressources en eau et aux surfaces aménagées par le projet ne pourra être garanti pour l'ensemble des habitants des zones cibles. La priorisation des actions ou l'usage des investissements du projet pour les ménages les plus vulnérables, devra donc être expliquée clairement afin d'éviter de générer des tensions sociales dans les zones d'intervention.

Les impacts environnementaux potentiels

Les ressources hydriques. Une baisse du niveau des nappes phréatiques est constatée depuis plusieurs années au Niger avec un rechargement plus limité. Parmi les causes possibles de cette diminution, on peut citer les récents déficits pluviométriques observés au Niger couplés avec la dégradation des sols (ensablement, etc.) et l'aménagement en amont de cours d'eau au Nigéria voisin réduisant l'alimentation des principaux goulbis. L'effet de la petite irrigation, à travers l'intensification du pompage des eaux de surface et des nappes alluviales (aménagements de périmètres avec des motopompes) doit être pris en considération dans l'évaluation prospective des disponibilités en eau futures (équation taux de prélèvement/taux de recharge). Le développement de l'usage d'intrants et de produits phytosanitaires dans les zones aménagées pour l'irrigation peut avoir un effet délétère sur la qualité des eaux. Enfin, le développement de la RNA va améliorer la rétention d'eau sur la parcelle et réduire les ruissellements en aval des eaux de surface.

Le couvert végétal et la biodiversité. La construction de nouvelles pistes est susceptible d'entraîner la disparition des espèces forestières et l'occupation définitive des superficies agricoles sur le linéaire des pistes et de leurs bas-côtés. La mise en valeur de terres pour l'irrigation peut conduire d'une part à un déboisement/débroussaillage et d'autre part à la surexploitation du bois pour la construction de haies mortes installées autour des parcelles. Les activités de fixation des dunes pourront avoir un impact significatif sur les formations arbustives de la zone si les clayonnages sont réalisés avec des matériaux locaux (*Leptadania pirotecnica*). La diminution du couvert végétal peut provoquer une moindre diversité de l'habitat, une augmentation du taux d'érosion hydrique et éolien, l'épuisement des sols, une surcharge sur les parcours pastoraux et une régression des ressources phyto-génétiques. Enfin, la recapitalisation en petits ruminants rétablira également une forte pression animale sur les ressources fourragères. Dans la région de Dosso, l'augmentation des superficies emblavées risque d'empiéter sur la réserve partielle de faune de Dosso et éventuellement certains plateaux qui servent de refuges aux dernières girafes. La biodiversité animale et végétale serait ainsi affectée.

Les sols. Dans le cadre des interventions liés à la petite irrigation, les sols peuvent être touchés de la façon suivante: (i) l'érosion hydrique ou éolienne avec perte de la couche superficielle la plus fertile ainsi que l'ensablement des terres du fait du déboisement et de l'insuffisance du couvert végétal à proximité des parcelles irriguées; (ii) la salinisation; (iii) la contamination par une mauvaise utilisation de pesticides; (iv) la perte de fertilité liée à l'intensification de la production dans un contexte de disparition de la jachère et de restitutions insuffisantes (apports de matière organique insuffisants).

Les écosystèmes. L'utilisation de l'eau des mares et des nappes affleurant es pour l'irrigation est susceptible d'entraîner la modification de l'écosystème, et par conséquent avoir des répercussions négatives en termes de réduction de certaines espèces de la faune et la flore et même accentuer le phénomène d'ensablement. Le ruissellement des intrants et produits phytosanitaires avec l'intensification des activités maraîchères, est une source de pollution des mares et cours d'eau se trouvant à proximité des points d'eau.

Émissions de gaz à effet de serre. L'appui du PRECIS va consister entre autres, à la donation en motopompes thermiques dont la mise en service va entraîner une émission de gaz à effet de serre, avec comme source d'énergie le combustible fossile (carburant). De plus, la facilitation du trafic routier via la construction des pistes rurales, est aussi une autre source supplémentaire d'émissions carbone. Cependant, l'action du PRECIS en matière de régénération naturelle assistée (protection des repousses d'arbres utiles dans les champs) va faire du projet un puits de carbone.

La matrice du PGES en annexe 3 de cette note récapitule les mesures prévues par le projet pour faire face à ces risques.

5/ Problématique du Changement climatique

Le Niger ne bénéficie pas de bonnes conditions climatiques et les effets du changement climatique péjorent déjà et aggraveront dans l'avenir, ces conditions déjà difficiles. 85% de la population nigérienne dépend de ressources naturelles hautement vulnérables aux facteurs climatiques. Les ménages pauvres, en particulier les ménages dont le chef est une femme, sont davantage exposés aux chocs de production et, en réponse, adoptent des mécanismes de survie lourds de conséquences, comme la vente de semences ou d'animaux productifs. Au Niger le changement et la variabilité du climat affecteront sévèrement les ressources en eau et en terre, la biodiversité, la production, la santé humaine, l'habitat et les infrastructures.

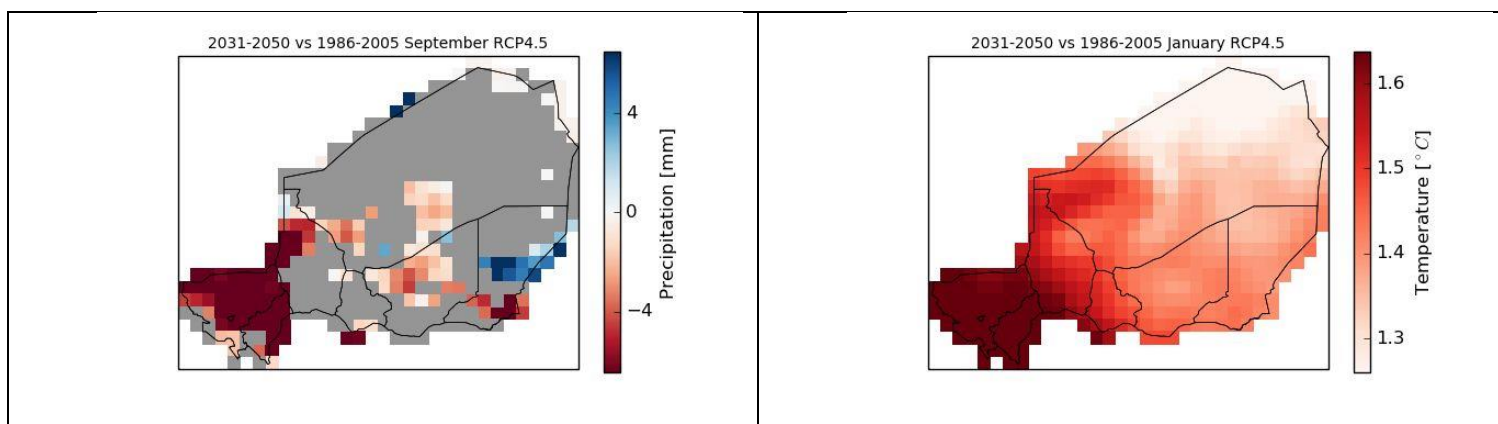
Le changement climatique se manifeste sous différentes formes dans la zone du projet notamment l'augmentation de la fréquence et de la durée des sécheresses, la hausse des températures maximales comme minimales, l'augmentation de la variabilité interannuelle des précipitations, le raccourcissement et l'instabilité de la saison des pluies, le nombre et l'intensité des inondations. Les précipitations annuelles moyennes devraient augmenter de 8% d'ici les années 2020-2039 par rapport à la période 1980-1999, mais avec une forte irrégularité annulant les effets positifs de cette hausse. La température annuelle moyenne devrait augmenter de 2°C entre la période 1980-1999 et la période 2020-2039.

Avec ces projections, il est attendu des effets négatifs sur l'agriculture à travers la dégradation des ressources naturelles. Cela accroîtra la difficulté pour les populations à satisfaire leurs besoins alimentaires. Cette situation ne pourra être évitée qu'au travers le développement de nouvelles techniques de production agro forestières adaptée à des scénarios climatiques qui prévoient des températures supérieures et des sécheresses prolongées augmentant l'évapotranspiration.

Les cartes ci-dessous illustrent deux problèmes clef à l'horizon 2030:

- baisse des cumuls de pluies en fin de saison des pluies dans les régions de Dosso et Maradi, qui va avoir un impact sur les rendements céréaliers à un moment clef du cycle, le remplissage des grains.
- hausse des températures en saison fraîche, ayant un effet sur les cultures maraichères: évapotranspiration en hausse, impact sur les pépinières.

Cartes 3 et 4: baisse des précipitations en septembre et hausse des températures en janvier à l'horizon 2030



Source: climate analytics

Tout comme le ProDAF, le projet PRECIS prendra en compte les problèmes liés aux changements climatiques en proposant diverses mesures d'adaptation en fonction de la problématique des sites d'intervention. Ces mesures sont directement liées aux composantes du Projet « protection des bassins de productions » et « renforcement des capacités des exploitations agro-sylvo-pastorales et halieutiques ».

La matrice du PGES en annexe 3 de cette note récapitule les mesures prévues par le projet pour faire face à ces risques.

6/ Catégorie environnementale et sociale

Selon la catégorisation et les critères environnementaux et sociaux du FIDA, ainsi que les résultats des questions directrices concernant la sélection des risques environnementaux et sociaux, le projet ProDAF a été classé comme un projet de catégorie B d'évaluation environnementale. Cela indique que les impacts négatifs potentiels sont spécifiques aux sites, ne sont pas irréversibles et peuvent être facilement corrigés par des mesures d'atténuation appropriées. Le PRECIS ne va pas ajouter de nouveaux types d'activités spécifiques et donc peut conserver la même classification, **catégorie B**. Il mettra l'accent sur l'amélioration de la durabilité des actions, en particulier dont les femmes et les jeunes en bénéficient dans les domaines de l'irrigation et l'accroissement de la production de légumes pendant la saison sèche, l'agroforesterie, l'élevage et la pêche; il appuiera également le traitement, la conservation et la commercialisation des productions agricoles, l'agroforesterie, la pêche et les produits de l'élevage. Enfin le projet contribuera à élaborer et/ou mettre en œuvre les plans d'aménagements des différents espaces protégés (sites RAMSAR). Le projet PRECIS ne devrait pas entraîner d'importants impacts environnementaux et sociaux négatifs; les éventuels effets devraient rester temporaires et locaux.

7/ Catégorie de risques climatiques

Les éléments clés suivants sont pris en compte pour le classement climatique:

- (a) les projections climatiques locales prévoient une augmentation de la pluviométrie lors de la saison des pluies, matérialisée notamment par un renforcement des événements extrêmes, tels que les inondations;

- (b) le Projet prévoit de mener des activités d'aménagement de sous-bassins versants permettant la réhabilitation des sols, de lutter contre la dégradation des ressources naturelles, de diminuer l'érosion des sols et les phénomènes d'ensablement et de mieux gérer leur utilisation en réduisant les risques liés à la perturbation des régimes pluviométriques.

Les points ci-dessus montrent que les objectifs et composantes du Projet prennent en compte le traitement des effets des changements climatiques. Toutefois, la zone du projet étant sahélienne, le renforcement des événements extrêmes peuvent impacter les activités du Projet. Ceci nous amène à proposer un classement de **risque climatique ELEVE**.

8/ Recommandations pour la conception et la mise en œuvre du Projet

Mesures d'atténuation

La mission de formulation déterminera les mesures d'atténuation adéquates pour la conception et la mise en œuvre du Projet selon les activités retenues et les contextes locaux relevés.

Ciblage des bénéficiaires

Il est estimé que PRECIS touchera directement 300 000 ménages, soit 2 100 00 personnes¹; mais aussi la population des zones limitrophes devrait bénéficier de façon indirecte de la dynamique créée par l'approche PDE. Sur la cible totale, le projet prévoit de cibler au moins 50% de femmes et 50% de jeunes (hommes et femmes, entre 18 et 35 ans).

Les groupes cibles prioritaires sont:

- les petits exploitants agricoles sédentaires;
- les jeunes hommes et femmes (18 à 35 ans) en activité ou sans emploi et désireux de s'installer dans les différentes filières retenues, porteurs de projets de micro et petites entreprises rurales;
- les femmes productrices ou désireuses de mener des activités génératrices de revenus;
- les acteurs en amont et en aval de la production, investis dans les métiers connexes dont la distribution d'intrants, la commercialisation, la transformation, l'artisanat (l'installation et l'entretien des équipements agricoles) et la fourniture d'autres services;
- les organisations professionnelles (groupements de base, coopératives, unions, fédérations);
- les ménages agricoles vulnérables motivés et désirant accroître et développer leurs exploitations agricoles.
- Le projet touchera enfin les populations transhumantes dans les nouvelles zones d'intervention (nord du Dakoro) et fera une analyse spécifique sur les besoins des populations y présentes. Le projet touchera ces populations exclusivement dans le cadre des activités prévues dans les corridors de transhumance (mise en place de points d'eau par exemple) et pour appuyer le fonctionnement des comités qui gèrent l'espace.

¹ En considérant 7 personnes par ménage

9/ Analyse des alternatives

Une forte proportion de producteurs maraîchers a besoin d'un soutien accru pour l'augmentation et la valorisation de leur production, de façon soutenue toutes les régions touchées par le projet. L'alternative de non-Projet, les producteurs seront maintenues dans la précarité quant à leur production et sa valorisation. La pauvreté et la malnutrition seront accentuées et joueront négativement sur le développement économique et social.

L'alternative de non-Projet ne permettrait pas de bénéficier des nombreux impacts socio-environnementaux des activités notamment: (i) augmentation de la résilience des populations aux changements climatiques; (ii) amélioration de la gestion des ressources naturelles et des caractéristiques qualitatives de celles-ci; (iii) diminution de la vulnérabilité à l'érosion des sols et de l'ensablement des cuvettes et rivières.

10/ Analyse institutionnelle

Cadre juridique national. Le cadre législatif et réglementaire sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles est régi par un ensemble de textes dont les principaux sont:

- Cadre législatif: (i) la Constitution du 25 novembre 2010; (ii) l'ordonnance n°93-015 du 2 mars 1993 fixant les principes d'orientation du Code Rural; (iii) l'ordonnance n°97-001 du 10 janvier 1997 portant institutionnalisation des études d'impacts sur l'environnement; (iv) la loi n°98-07 du 29 avril 1998 fixant le régime de la chasse et de la protection de la faune sauvage; (v) la loi n°98-042 du 07 décembre 1998, portant Régime de la Pêche; (vi) la loi n°98-56 du 29 décembre 1998 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement; la loi 2108-28 du 14 mai 2018 portant principes fondamentaux de l'évaluation environnementale au Niger (viii) l'ordonnance n°2010-09 du 1 avril 2010 portant Code de l'eau; (ix) la loi n°2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger; (x) la loi n°2001-32 du 31 décembre 2001, portant orientation de la Politique d'Aménagement du Territoire;

- Cadre réglementaire: (i) le Décret N° 97-368/PRN/MHE du 2 octobre 1997 déterminant les modalités d'application de l'Ordonnance n°93-014 du 2 mars 1993 portant Régime de l'Eau; (ii) le Décret N°97-006/PRN/MAG/E du 10 janvier 1997 portant réglementation de la mise en valeur des ressources naturelles rurales; (iii) Décret N°2000-397/PRN/ME/LCD du 20 octobre 2000 portant sur la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'Environnement; (iv) Décret n°2000-398/PRN/ME/LCD du 20 octobre 2000 déterminant la liste des activités, travaux et documents de planification assujettis aux études d'impacts sur l'Environnement; (v) l'arrêté n°00099/MESU/DD/SG/BÉEEI/DL du 5 août 2015.

- Le Code Rural constitue le principal cadre légal de référence en matière de gestion des ressources naturelles. Il fixe le cadre d'orientation de la politique foncière de l'État. Il définit les règles d'accès aux ressources naturelles par les moyens de droit (droit d'usage, droit d'accès, de prélèvement, de gestion, droits de contrôle) et leur origine (hérités, acquis par défrichement, par emprunt, par achat, par affectation familiale, coutumière ou par l'État "concession"). Les instruments de sa mise en œuvre sont les commissions foncières départementales (COFODEP), communales (COFOCOM) et de base (COFOB) ayant pour mission principale la sécurisation foncière et la prévention des conflits.

- Le Code de l'Eau définit le cadre pour la gestion, la planification et le financement de l'eau, le droit de propriété et d'usage ainsi que son cadre institutionnel. Il reconnaît à chaque citoyen le droit fondamental d'accès à l'eau (article 4), et l'article 6 stipule que l'eau est un bien écologique, social et économique dont la préservation est d'intérêt général et dont l'utilisation sous quelque forme que ce soit, exige de chacun qu'il contribue à l'effort de la collectivité et/ou de l'État, pour en assurer la conservation et la protection. Tandis que les articles 43 et 45 de la même ordonnance soumettent à autorisation, déclaration ou concession d'utilisation de l'eau du cas au cas, les aménagements hydrauliques, et d'une manière générale, les installations, les ouvrages, les travaux et les activités réalisées par toute personne physique ou morale, publique ou privée. Il inclut les dispositions relatives à l'établissement et au fonctionnement d'Associations des Usagers de l'Eau (AUE). Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Eau, le Niger a élaboré un Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) qui définit le cadre national de gestion appropriée des ressources en eau.

- Code pastoral et son ordonnance du 20 mai 2010 sur la protection des droits d'usage et de passage pour les groupes de pasteurs nomades et transhumants.

Engagements internationaux. Les politiques et stratégies nationales en matière d'environnement trouvent leur fondement dans les conventions post-Rio de Janeiro (Convention - cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Convention - cadre des Nations Unies sur la diversité biologique et Convention Internationale sur la lutte contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification particulièrement en Afrique) et divers traités internationaux signés et ratifiés par le Niger comme la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau dite "Convention Ramsar" ratifiée par le Niger le 30 août 1987.

Alignement avec la Stratégie Régionale. Le projet PRECIS sera parfaitement alignés aux cadres régionaux de développement de toutes les quatre régions qui disposent par ailleurs de PDR récents 2016-2020 et qui représentent les cadres de référence, en matière de développement économique et social. L'objectif global des PDR est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations de la région de Diffa en valorisant les ressources naturelles et en développant les secteurs socio-économiques.

Alignement avec les Stratégies, Plan et Initiatives Nationales. Les interventions envisagées dans le cadre du PRECIS sont parfaitement alignées aux axes d'intervention du plan d'action 2016-2020 de l'initiative 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » notamment les axes (i) la maîtrise de l'eau pour les productions agro sylvo pastorales et halieutiques; (ii) la promotion des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques et les chaînes de valeur et (iii) la gestion intégrée et durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

Le Projet s'aligne également sur les Plans et Stratégies mise en place: (i) le Plan national de l'environnement pour un développement durable (PNEDD), adopté en 2000; (ii) le Programme d'action national de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles (PAN/LCD/GRN); (iii) le Programme d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques (PANA) adopté en 2006; (iv) la Politique nationale en matière de changements climatiques (PNCC)²; (v) le Plan d'action pour la gestion des risques agricoles au Niger (PAGRA) 2014-2023; (vi) les Programmes de

² Avant-Projet de document de politique nationale en matière de changements climatiques (PNLCC) 2012

« changement et variabilité climatiques », de « gestion de la Diversité Biologique »; d'« eau et développement durable ».

Alignement avec la Contribution prévue déterminée au plan national (CPDN). Le projet est en parfaite harmonie avec les principaux objectifs nationaux de la CPDN: (i) assurer la sécurité alimentaire (ii) lutter contre la pauvreté (iii) promouvoir la gestion rationnelle des ressources naturelles, une stratégie de développement sobre en carbone et la croissance verte; (iv) renforcer la résilience des populations et des écosystèmes agro-sylvo-pastoraux. Les actions proposées dans le cadre du PRECIS sont en adéquation parfaite avec les orientations du CNDP comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

8.3. Annexe 3 : Superficies prévues en GDT pour la CPDN

Le coût annuel de la mise en œuvre de la CS-GDT sur les dix premières années (2016-2030), est estimé à 127 393 000 USD, comme indiqué dans le tableau ci-dessous (Calendrier et budget proposés pour les mesures d'Adaptation de la CPDN du Niger, en superficies et coûts par an, pour les dix premières années).

Techniques du CS-GDT	Surfaces annuelles prévues sur 2016-2030 (en ha/an)	Budget annuel sur 2016-2030 (en US\$)
1. Restauration des terres agricoles	68 667	30 900 000 \$
2. Régénération naturelle assistée	73 333	3 300 000\$
3. Fixation des dunes	36 666	22 000 000\$
4. Aménagement des forêts naturelles	148 000	22 200 000\$
5. Haies-vives	9 667	4 698 000 \$
6. Plantations gommiers / doumiers	50 000	30 000 000\$
7. Plantations de <i>Moringa oleifera</i>	8 333	3 750 000\$
8. Ensemencement des herbacées	20 300	3 045 000\$
9. Foresterie privée	50 000	7 500 000 \$
TOTAL		127 393 000\$

Source : Atelier de renforcement des capacités des acteurs CPDN 2015.

Annexe 1: questionnaire environnement et aspects sociaux

Guiding questions for environment and social screening	Yes/No	Comments/explanation
Category A – the following may have significant and often irreversible or not readily remedied adverse environmental and/or social implications.		
Project location		
1. Would the project develop any wetlands? (Guidance statement GS1)	No	
2. Would the project cause significant adverse impacts to habitats and/or ecosystems and their services (e.g. conversion of more than 50 hectares of natural forest, loss of habitat, erosion/other form of land degradation, fragmentation, and hydrological changes)? (GS 1, 2 and 5)	No	
3. Does the proposed project target area include ecologically sensitive areas, ³ areas of global/national significance for biodiversity conservation and/or biodiversity-rich areas and habitats depended on by endangered species? (GS1)	No	
4. Is the project location subjected to major destruction as a result geophysical hazards (tsunamis, landslides, earthquakes, volcanic eruptions)?	No	
Natural resources		
5. Would the project lead to unsustainable natural resource management practices (fisheries, forestry, livestock) and/or result in exceeding carrying capacity. For example, is their development happening in areas where little up-to-date information exists on sustainable yield/carrying capacity? (GS 4, 5 and 6)	No	
6. Would the project develop large-scale ⁴ aquaculture or mariculture projects, or where their development involves significant alteration of ecologically sensitive areas?	No	
7. Would the project result in significant use of agrochemicals which may lead to life-threatening illness and long-term public health and safety concerns? (GS 14)	No	
8. Does the project rely on water-based (ground and/or surface) development where there is reason to believe that significant depletion and/or reduced flow has occurred from the effects of climate change or from overutilization? (GS7)	No	

³ “Sensitive areas” include: protected areas (national parks, wildlife/nature reserves, biosphere reserves) and their buffer zones; areas of global significance for biodiversity conservation; habitats depended on by endangered species; natural forests; wetlands; coastal ecosystems, including coral reefs and mangrove swamps; small island ecosystems; areas most vulnerable to climate change and variability; lands highly susceptible to landslides, erosion and other forms of land degradation and areas that include physical cultural resources (of historical, religious, archaeological or other cultural significance) and areas with high social vulnerability.

⁴ The size threshold to trigger an Environmental and Social Impact Assessment (ESIA) may vary based on the country context and fragility of specific locations. Some countries have regulations on minimum size (usually ranging from a unit area of 10 to 50 hectares) and these will be adopted where they exist. However, where there are no standards, it is proposed to use 25 hectares as an aquaculture unit size to trigger ESIA.

9. Does the project pose a risk of introducing potentially invasive species or GMOs which might alter genetic traits of indigenous species or have an adverse effect on local biodiversity? (GS1)	No	
10. Does the project make use of wastewater (e.g. industrial, mining, sewage effluent)? (GS7)	No	
Infrastructure development		
11. Does the project include the construction/rehabilitation/upgrade of dam(s)/reservoir(s) meeting at least one of the following criteria? (GS8) - more than 15 metre high wall or - more than 500 metre long crest or - more than 3 million m ³ reservoir capacity or - incoming flood of more than 2,000 m ³ /s	No	
12. Does the project involve large-scale irrigation schemes rehabilitation/development (above 100 hectares per scheme)?⁵ (GS7)	No	
13. Does the project include construction/rehabilitation/upgrade of roads that entail a total area being cleared above 10 km long, or any farmer with more than 10 per cent of his or her private land taken? (GS10)	No	
14. Does the project include drainage or correction of natural water bodies (e.g. river training)? (GS7)	No	
15. Does the project involve significant extraction/diversion/containment of surface water, leaving the river flow below 20 per cent environmental flow plus downstream user requirements? (GS7)	No	
Social		
16. Would the project result in economic displacement⁶ or physical resettlement of more than 20 people, or impacting more than 10 per cent of an individual household's assets? (GS13)	No	
17. Would the project result in conversion and/or loss of physical cultural resources? (GS9)	No	
18. Would the project generate significant social adverse impacts to local communities (including disadvantaged and vulnerable groups and indigenous people) or other project-affected parties? (GS13)	No	
Other		
19. Does the project include manufacture and transportation of hazardous and toxic materials which may affect the environment? (GS2)	No	
20. Does the project include the construction of a large or medium-scale industrial plant?	No	
21. Does the project include the development of large-scale production forestry? (GS5)	No	

⁵ The size threshold to trigger an Environmental and Social Impact Assessment (ESIA) may vary based on the country context and fragility of specific locations. Some countries have regulations determining size of irrigation development requiring a full ESIA and these will be adopted where they exist. However, where there are no standards, it is proposed to use 100 hectares as an irrigation development unit size to trigger an ESIA.

⁶ Economic displacement implies the loss of land, assets, access to assets, income sources or means of livelihoods (guidance statement 13).

Rural finance		
22. Does the project support any of the above (Q1 to Q22) through the provision of a line of credit to financial service providers? (GS12)	No	
Category B – the following may have some adverse environmental and/or social implications which can be readily remedied.		
Location		
23. Does the project involve agricultural intensification and/or expansion of cropping area in non-sensitive areas that may have adverse impacts on habitats, ecosystems and/or livelihoods? (GS1, 2 and 12)	No	
Natural resource management		
24. Do the project activities include rangeland and livestock development? (GS6)	No	
25. Does the project involve fisheries where there is information on stocks, fishing effort and sustainable yield? Is there any risk of overfishing, habitat damage and knowledge of fishing zones and seasons? (GS4)	No	
26. Would the project activities include aquaculture and/or agriculture in newly introduced or intensively practiced areas? Do project activities include conversion of wetlands and clearing of coastal vegetation, change in hydrology or introduction of exotic species? (GS4)	No	
27. Do the project activities include natural resources-based value chain development? (GS 1, 6 and 12)	Yes	The project will support Cereal production(maize, millet, sorghum, rice) and vegetable crop (onion, garlic, cabbage etc.)
28. Do the project activities include watershed management or rehabilitation?	Yes	
29. Does the project include large-scale soil and water conservation measures? (GS 1 and 5)	No	
Infrastructure		
30. Does the project include small-scale irrigation and drainage, and small and medium (capacity < 3 million m³) dam subprojects? (GS 7 and 8)	Yes	The project will develop small scale hydro-agricultural and water mobilisation infrastructure.
31. Does the project include small and microenterprise development subprojects? (GS 12 and 13)	Yes	The project will target youth and women led microenterprises.
32. Does the project include the development of agroprocessing facilities? (GS 2, 6 and 12)	Yes	The project will support improved storage and the development of small processing units for income generation.
33. Would the construction or operation of the project cause an increase in traffic on rural roads? (GS10)	No	
Social		
34. Would any of the project activities have minor adverse impacts on physical cultural resources? (GS9)	No	
35. Would the project result in physical resettlement of less than 20 people, or impacting less than 10 per cent of an individual household's assets (GS13)?	No	

36. Would the project result in short-term public health and safety concerns? (GS14)	No	
37. Would the project require a migrant workforce or seasonal workers (for construction, planting and/or harvesting)? (GS13)	No	
Rural finance		
38. Does the project support any of the above (Q24 to Q37) through the provision of a line of credit to financial service providers? (GS12)	Yes	The project will establish partnership relationships with microfinance institutions (MFIs) to finance the activities of farmers organization/cooperatives.

Annexe 2: Questions servant à guider les choix dans l'examen critique du risque climatique

Question	Oui	Non	Complément d'explication à la réponse "Oui"
Est-ce que le groupe cible du Projet dépend de ressources naturelles sensibles au climat (cultures sensibles à la sécheresse, cultures pluviales, espèces halieutiques migratrices, etc.) ?	X		Les cultures irriguées dépendent de la disponibilité en eau. En raison du manque de système d'exhaure, les populations sont dépendantes des ressources en eaux superficielles
Est-ce que la zone du Projet a fait l'objet de phénomènes météorologiques extrêmes dans le passé (tels que les inondations, sécheresse, tempêtes tropicales, vagues de chaleur) ?	X		Inondations fréquentes dans les régions de Zinder et Maradi
Les changements de température, les précipitations ou les conditions météorologiques extrêmes pourraient-elles affecter l'impact du Projet, sa durabilité ou son coût pendant son cycle de vie ?	X		Perte partielle/totale de récolte par sécheresse ou inondation. Les cultures irriguées sont majoritairement
Est-ce que la variabilité du climat pourrait affecter la productivité agricole dans le cadre du Projet (cultures/élevage/pêche) ou l'incidence des ravageurs et des maladies ?	X		L'augmentation de la pluviométrie et des températures vont favoriser la pression parasitaire, le renforcement des capacités des acteurs-bénéficiaires est mise en place en conséquence
Est-ce que les aléas climatiques pourraient avoir un impact négatif sur des étapes clé des chaînes de valeur identifiées dans le Projet (de la production à la mise en marché) ?	X		Rupture de flux suite à de mauvaises récoltes Enclavement de zone en raison des inondations et difficulté de mise sur le marché
Est-ce que le Projet a un potentiel pour intégrer des mesures de résilience climatique sans des coûts supplémentaires importants (Exemple: application de normes de construction améliorées, extension des programmes de renforcement de capacités, intégration politique des enjeux liés aux risques climatiques) ?	X		Mise en œuvre d'un ensemble de techniques de gestion des ressources naturelles (fixations des dunes, RNA, valorisation de kits d'irrigations économes en eau, renforcement des compétences...)
Le Projet pourrait-il bénéficier d'une analyse des risques climatiques et de la vulnérabilité plus détaillée pour mieux identifier les populations rurales les plus vulnérables, améliorer le ciblage et identifier des mesures complémentaires d'investissement pour gérer les risques climatiques ?		X	Les populations les plus vulnérables socio économiquement sont certainement les mêmes que celles vulnérables en premier au changement climatique

Annexe 3: Matrice des risques du plan de Gestion Environnementale et Sociale

Risques sociaux	Mesures recommandées d'atténuation ou d'amélioration	Activités de consultations publiques	Institution responsable dans la phase de mise en œuvre	Moyens de vérifications (Vérification et reportage)	Fréquence de vérification	Estimation des coûts
Augmentation de la prévalence des maladies hydriques dues aux aménagements	(a) Mesures de prévention vulgarisées via les formations GALS (gender alliance learning system)	non	ONG associées au projet dans la mise en œuvre de l'outil GALS	Rapports de formation	Annuelle, par l'équipe projet	Pas de cout supplémentaire au coût des GALS indiqué dans le COSTAB
Conflits agriculteurs éleveurs transhumants	(b) PGES établis pour chaque site concernant des aménagements pour l'irrigation, mise en place de comités de gestion incluant agriculteurs et éleveurs	Au niveau communautaire et avec les nomades lors de leur période de passage, lors de la formulation du PGES	Equipe projet	Comptes rendus de consultations publiques, PGES	Audit annuel, par le BEEEEI	Voir COSTAB pour les études PGES, Continuation du contrat avec le BEEEEI pour les audits
Conflits fonciers après aménagements	(c) PGES établis pour chaque site concernant des aménagements pour l'irrigation, mise en place de comités de gestion	Au niveau communautaire lors de la formulation du PGES	Equipe projet	Comptes rendus de consultations publiques, PGES	Audit annuel, par le BEEEEI	Voir COSTAB pour les études PGES, Continuation du contrat avec le BEEEEI pour les audits
Risques environnementaux	Mesures recommandées d'atténuation ou d'amélioration	Activités de consultations publiques	Institution responsable dans la phase de mise en œuvre	Moyens de vérifications (Vérification et reportage)	Fréquence de vérification	Estimation des coûts
Baisse de la nappe aquifère	(d) Le projet investit dans des techniques d'irrigation économes en eau et dans des ouvrages	Au niveau communautaire lors de la formulation des	Equipe projet. ONG spécialisées, entreprises	Mesures piézométriques	trimestrielle	Inclus dans composante 1

	de recharge de la nappe (seuils). Il va par ailleurs investir dans la protection des bassins versant en amont des ouvrages pour contribuer à collecter les eaux de ruissellement.	PGES				
Pollutions liées aux intrants agricoles	(e) Le projet va promouvoir via les CEP et ACAP des techniques d'agriculture durable déjà vulgarisées dans le cadre du PRODAF: bio-pesticides, micro doses d'engrais, utilisation de la fumure organique	non	Equipe projet et ONG	Etudes sur taux d'adoption des conseils CEP et ACAP	Tous les deux ans	Inclus dans couts animation CEP/ACAP
Augmentation de la pression du bétail sur les ressources fourragères par la capitalisation en petits ruminants	(f) Le projet va investir dans la restauration des espaces pastoraux et va promouvoir des aliments bétail concentrés via les DIPE	Mise en place de comités de gestion de la ressource fourragère sur les espaces restaurés	Equipe projet et ONG	Etudes sur taux d'adoption des conseils DIPE, Suivi de la biomasse sur les terres restaurées, par le CNSEE	Tous les deux ans	Inclus dans couts animation CEP/ACAP et dans sous-composante 1.1
Pression sur les ressources en bois pour fixer les dunes	(g) Utilisation de haies vives au lieu de haies mortes	Information communautés et mise en place de comités de gestion avec gardiennage des dunes plantées en haies vives	Equipe projet et ONG	Rapports S/E	Semestriel	Inclus dans couts fixation des dunes
Gaz à effet de serre émis par le projet	(h) Suivi du potentiel de stockage de carbone du projet : le projet sera un puits net de carbone grâce notamment à la promotion	non	Equipe projet, CNSEE	Rapports spécifiques CNSEE Analyses EX ACT	Tous les deux ans pour les études CNSEE, à mi-parcours et en fin de projet pour les	Inclus dans composante 1

	de la RNA et à la plantation d'arbres dans les demi-lunes sur les espaces pastoraux				analyses EX ACT	
Perte en terrains agricoles liée à la réhabilitation des pistes	(i) Les pistes réhabilitées existent déjà et aucune perte notable ne devrait avoir lieu	Information des communautés sur les travaux de réhabilitation, formation de brigades d'entretien	Equipe projet	Etudes préalables, rapports de réception des travaux	Période des travaux, par BEEEEI	Prévus dans contrat avec BEEEEI
Présence de zones RAMSAR dans les régions d'intervention du projet	(j) Le projet n'intervient pas dans les zones RAMSAR avec des activités d'irrigation ou d'infrastructures. Il propose d'appuyer le plan de gestion de la zone RAMSAR du Dallol Dosso en concertation avec le point focal national RAMSAR	Information des communautés de la zone du dallol	Equipe projet et équipe nationale RAMSAR	Rapports spécifiques projet et ministère environnement	annuel	Prévus dans composante 1
Risques climatiques	Mesures recommandées d'atténuation ou d'amélioration	Activités de consultations publiques	Institution responsable dans la phase de mise en œuvre	Moyens de vérifications (Vérification et reportage)	Fréquence de vérification	Estimation des coûts
Hausse des températures en général aboutissant à une baisse des rendements des différentes spéculations, une hausse de l'évapotranspiration	(k) RNA, zai, demi lunes agricoles, agroforesterie, fosses à compost, valorisation de la matière organique, bandes enherbées	non	Projet, ONG	Rapport de S/E	trimestrielle	Inclus dans coûts de restauration des terres et d'animation des CEP/ACAP
Hausse de	(l) Agroforesterie, haies		Projet, ONG	Rapport de S/E	trimestrielle	Inclus dans

températures en saison froide aboutissant à une baisse des rendements pour les cultures maraichères, une hausse de l'évapotranspiration	vives, augmentation de la quantité d'eau stockée, pour créer un micro climat et lutter contre l'évapotranspiration	non				activités de restauration des terres, d'aménagements pour l'irrigation et les coûts d'animation des CEP/ACAP
Pluviométrie erratique, fin précoce des pluies, délais dans le démarrage de la saison, aboutissant à une baisse des rendements pour les cultures	(m) Stocker le maximum d'eau par les mini barrages, seuils, surcreusement de mares, zai, demi lunes	Lors de la formation de comités de gestion des espaces restaurés et irrigués	Projet, ONG	Rapport de S/E	trimestrielle	Inclus dans activités de restauration des terres, d'aménagements pour l'irrigation et les coûts d'animation des CEP/ACAP
Inondations et pluies violentes aboutissant à des destruction de cultures et l'érosion des sols	(n) Aménagement des bassins versants avec cordons pierreux et demi lunes, protection des berges des koris	Lors de la formation de comités de gestion des espaces restauré	Projet, ONG	Rapport de S/E	trimestrielle	Inclus dans activités de restauration des terres
Hausse de la température et problème de stockage des produits agricoles	(o) Construction de marchés de demi-gros adaptés au changement climatique	Lors de la formation des comités de gestion des marchés	Projet, entreprises	Rapport de travaux	Sur plans et à réception	Inclus dans les coûts de construction

Annexe 4: Termes de Référence en vue de l'élaboration d'un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du PRECIS

I. Contexte général

Le FIDA intervient au Niger depuis trois décennies dans les zones rurales où la concentration de familles pauvres est la plus importante, par une approche intégrée de développement de bassins versants et de leurs bassins de production, au sein de pôles de développement économique et en collaboration avec les collectivités territoriales.

Le Projet de renforcement de la résilience des communautés Rurales à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger (PRECIS) a été conçu pour transposer à plus grande échelle (scaling up) les activités du ProDAF, conformément aux priorités stratégiques définies dans le COSOP 2013-2018, notamment le renforcement de la résilience au changement climatique.

L'objectif global du PRECIS est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux et renforcer leur résilience face aux chocs climatiques et environnementaux. Son objectif de développement est l'accroissement des revenus des ménages ruraux, l'amélioration de leurs moyens de subsistance et d'existence et l'insertion socioéconomique des jeunes (hommes et femmes) dans les métiers ruraux porteurs.

L'objectif de développement est d'augmenter durablement les revenus de 100 000 ménages soit 700 000 personnes, leur résilience aux chocs extérieurs, dont les changements climatiques, ainsi que leur accès aux marchés locaux, urbains et régionaux des régions de Dosso, Maradi, Tahoua et Zinder.

Pour atteindre ses objectifs, le PRECIS s'articulera autour de 3 Composantes :

Composante 1 «Développement agricole durable et renforcement de la résilience des ménages ruraux». Elle comporte trois sous composantes à savoir :

Sous composante 1.1 « Renforcement de la maîtrise d'eau de surface et gestion durable des terres ». Cette sous-composante comportera quatre Volets que sont:

1. Gestion Durable de la biodiversité et des écosystèmes/GDTE ;
2. Ouvrages de mobilisation des eaux ;
3. Aménagement des bassins de production ;
4. Actualisation et appui à la mise en œuvre des plans d'aménagement.

Sous composante 1.2 « Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des bénéficiaires ». Cette sous-composante comportera deux Volets :

1. Amélioration des capacités techniques des exploitations familiales ;
2. Renforcement organisationnel et institutionnel.

Sous composante 1.3 « Education, promotion de bonnes pratiques nutritionnelles et mesures transversales ». Cette sous-composante comportera trois Volets que sont :

1. Amélioration de la résilience des ménages les plus vulnérables ;
2. Amélioration des pratiques d'alimentation, de nutrition et d'hygiène des ménages ;
3. Education. Les activités suivantes seront financées par le projet.

Composante 2 : «Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et accès aux marchés». Elle comporte trois sous composantes à savoir :

Sous composante 2.1. « Appui à la création et au développement des entreprises rurales durables des jeunes ». Cette sous-composante a quatre volets que sont :

1. Amélioration de la connaissance de l'environnement des entreprises rurales ;
2. Amélioration de l'offre de Service de Développement d'Entreprises (SDE) ;
3. Accompagnement des porteurs d'initiatives d'entreprises (PIE), des entreprises rurales et accès aux innovations ;
4. Facilitation de l'accès aux Services Financiers et contribution aux politiques du secteur rural.

Sous composante 2.2. « Développement des marchés ruraux ». Cette sous composante aura trois volets que sont :

1. Infrastructures de marchés ;
2. Pistes de désenclavement ;
3. Promotion des activités commerciales au sein des PDE.

Composante 3 « Coordination, engagement citoyen, suivi-évaluation, capitalisation et gestion des savoirs»: l'objectif de cette composante est de mettre en place les mécanismes permettant de planifier, coordonner, gérer, suivre et évaluer la mise en œuvre des activités et les impacts du projet. Le PRECIS sera mis en œuvre par le dispositif du Programme Pays dénommé "ProDAF" dont une unité régionale de gestion sera créée dans la région de Dosso.

JUSTIFICATION DE LA CONSULTATION

A travers les composantes 1 & 2, le PRECIS consolidera les Pôles de Développement Economique (PDE) existants à Maradi, Tahoua et Zinder et appuiera la création de nouveaux PDE dans la partie Nord de Maradi, Tahoua et Zinder et dans la région de Dosso.

Il couvrira donc les zones d'interventions du ProDAF et la région de Dosso, principalement dans les 3 PDE couvrant 16 communes localisées le long du Dallol Bosso et du corridor débouchant sur le Nigéria, où le paysage, fortement dégradé, nécessite une restauration et les populations riveraines accompagnées pour limiter l'impact de leurs actions sur le site RAMSAR pour une meilleure mise en œuvre du plan de gestion existant.

Le projet ciblera prioritairement les jeunes, hommes et femmes, en activité ou désireux de s'installer dans les différentes filières retenues, porteurs de projets de micro et petites entreprises rurales ainsi que les petits exploitants agricoles investis dans les productions végétales et animales prioritaires du projet (mil, sorgho, riz, niébé, arachide, souchet, maraîchage et horticulture, petit ruminants et aviculture ainsi que les produits forestiers non-ligneux - PFNL).

Le nombre de bénéficiaires visé par le projet est de 100 000 ménages soit 700 000 personnes.

De par ses activités le PRECIS est classé dans la catégorie des projets assujettis à une évaluation environnementale et sociale conformément à la réglementation nationale sur la gestion de l'environnement en vigueur en République du Niger, notamment la loi 2018-28 du 14 mai 2018 déterminant les principes fondamentaux de l'évaluation environnementale au Niger en son article 2.

La mise en œuvre du PRECIS aura des impacts positifs à travers, par exemple, les activités de Gestion Durable de la biodiversité et des écosystèmes/GDTE, qui pourrait renforcer la résilience des communautés face à la problématique environnementale qui, exacerbée par les événements climatiques extrêmes (inondations, températures élevées, sécheresse, etc.), est marquée par une nette dégradation des écosystèmes et la baisse des productions et la réduction, voire la disparition des services éco systémiques.

Des impacts négatifs pourraient aussi résulter de la réalisation des infrastructures, des marchés ruraux (de demi gros, des plateformes commerciales), des services économiques liés à la production (maison du paysan, centres de collectes etc.) et à la réalisation/réhabilitation des pistes rurales.

Par ailleurs, la réalisation des objectifs de développement du PRECIS aura des implications significatives sur les questions de lutte contre les ennemis des cultures et un potentiel d'utilisation accrue de produits agrochimiques dans la production agricole et donc une augmentation des soucis concernant les risques relatifs à la santé humaine et à la protection de l'environnement.

Au regard de ces différents enjeux environnementaux et sociaux liés au projet, il est important de procéder à une évaluation environnementale et sociale.

Etant donné que les détails spécifiques des différentes interventions ne sont pas définitivement connus dans les zones d'extension des régions de Maradi, Tahoua et Zinder et les nouveaux PDE de la région de Dosso au stade actuel de l'évaluation du projet, il a été retenu d'actualiser les documents de sauvegarde du ProDAF préparés en 2017 prenant en compte les nouvelles zones d'intervention qui seront couvertes par le PRECIS.

Les présents Termes de références sont élaborés pour le recrutement du prestataire chargé de l'actualisation du CGES chef de mission de l'actualisation des trois documents.

II. OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif de l'étude est l'actualisation des documents de sauvegarde (CGES, CPR et PGP) du ProDAF préparés en 2017 pour prendre en compte les nouvelles zones d'intervention qui seront couvertes par le PRECIS.

III. OBJECTIFS DU CGES, DU CPRP ET DU CGPP

3.1. Le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

La réalisation de la présente étude a pour objectif d'élaborer le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) qui permettra au PRECIS d'avoir un certificat de conformité environnemental délivré par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable avant le démarrage des activités sur le terrain.

L'étude devra donc aborder le mécanisme de tri pour les impacts environnementaux et sociaux des investissements et activités inconnues avant l'évaluation du projet. Cette évaluation consiste à évaluer les risques que peut présenter le projet, à identifier les moyens d'améliorer la sélection du projet, sa localisation, sa planification, son exécution en proposant des procédures, des critères et des mécanismes destinés à éviter, minimiser, atténuer ou compenser ses effets négatifs sur l'environnement et le milieu humain. Il convient de préciser qu'elle n'exclut pas l'élaboration des études plus détaillées (EIES-, PGES). Par conséquent le CGES est nécessaire pour sélectionner et gérer les impacts environnementaux et sociaux potentiels dudit projet et pour évaluer et gérer stratégiquement son impact environnemental et social global.

Les objectifs du CGES sont:

- i) de caractériser l'environnement initial des zones d'intervention du PRECIS;
- ii) d'analyser le cadre légal et réglementaire de gestion environnementale au regard de la législation nationale et de la procédure d'évaluation environnementale et sociale du FIDA;
- iii) d'établir un mécanisme pour déterminer et évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels des investissements et activités à financer dans le projet;

- iv) de définir les mesures de bonification et d'atténuation ainsi que les mesures institutionnelles à prendre durant la mise en œuvre du projet pour soit éliminer les impacts environnementaux et sociaux adverses soit les porter à des niveaux acceptables;
- v) de préciser les rôles et responsabilités des différentes entités impliquées dans la mise en œuvre de ces mesures;
- vi) d'élaborer un plan de surveillance environnementale et de suivi, et définir les modalités de suivi et d'évaluation;
- vii) d'évaluer les besoins de renforcement des capacités;
- viii) mesurer les impacts potentiels des réalisations des infrastructures et investissement du projet;
- ix) Vérifier pour s'assurer que les approches et composantes du projet sont cohérentes avec les réalités écologiques, sociales, économiques et culturelles des zones d'intervention du projet et les budgets proposés à cet effet sont réalistes.

3.2. Le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR)

Le CPR clarifie la réinstallation, les procédures d'acquisition des terres et de compensation, les dispositions organisationnelles et les critères conceptuels devant être appliqués aux activités d'investissement nécessitant des acquisitions de terre.

Le CPR définira les principes et les objectifs que le Gouvernement devra mettre en œuvre une fois que les coordonnées des endroits où seront implantés les futurs investissements sont connues. En plus de définir un estimatif des personnes et des biens potentiellement affectés par les activités du projet, le package et les modalités de paiement des compensations et la procédure à suivre ; le consultant devra en outre définir les dispositions institutionnelles et techniques de suivi et de surveillance à prendre en compte avant, pendant et après la mise en œuvre des activités du projet afin d'atténuer les impacts sociaux.

Le Consultant préparera le CPR qui servira de lignes directrices pour l'élaboration de Plans d'Action de Réinstallation spécifiques au projet (PAR), au besoin.

Les propositions faites dans le cadre du CPR devront tenir compte à la fois de la réglementation nationale et des directives du FIDA en la matière ainsi que les spécificités des nouvelles zones d'extension.

3.3. Le Plan de Gestion des Pesticides (PGP)

Le PGP est un document conçu pour minimiser les effets potentiels négatifs sur la santé humaine et animale et sur l'environnement pouvant découler notamment de la lutte antivectorielle, et pour promouvoir la gestion intégrée des pestes. C'est un document cadre pour lutter contre les parasites et l'utilisation des produits agrochimiques (pesticides et engrais chimiques). Le PGP vise aussi l'évaluation des capacités du cadre institutionnel et réglementaire au plan national, à promouvoir et appuyer la gestion sécuritaire, efficace et rationnelle des pestes et pesticides etc.

IV. RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE

4.1. Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

L'actualisation du **Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) de 2017** par le consultant donnera lieu aux principaux résultats attendus de l'étude suivants :

- ✓ La caractérisation de l'état initial de l'environnement dans les zones d'intervention actuelles du ProDAF et les nouvelles zones d'extension qui seront couvertes par le PRECIS est faite ;

- ✓ le cadre légal et réglementaire de gestion environnementale est actualisé et analysé au regard de la législation nationale et des politiques et procédures environnementales du FIDA ;
- ✓ les différents types d'impacts potentiels associés aux interventions du projet sont identifiés ;
- ✓ les mesures d'atténuation et/ou de compensation sont définies et leurs coûts de mise en œuvre sont chiffrés ;
- ✓ les rôles et responsabilités des différentes entités impliquées dans la mise en œuvre de ces mesures sont précisés, au regard de la législation et du cadre institutionnel du Niger en la matière et des exigences du FIDA dans ce domaine, sont définis;
- ✓ un plan de suivi et de surveillance environnementale est élaboré, les modalités de suivi et d'évaluation sont précisées;
- ✓ les besoins de renforcement des capacités sont détaillés et chiffrés (coûts) ;
- ✓ une procédure d'analyse et de tri est définie afin de déterminer, pour chaque activité ou microprojet proposé,
- ✓ le contenu type de chaque instrument, plan de gestion environnementale et sociale (PGES), est défini et les modalités de sa préparation, sa revue, les consultations, son approbation, sa publication, et le suivi de sa mise en œuvre sont décrites ;

4.2. Cadre de Politique de Réinstallation

L'actualisation du **Cadre de politique de réinstallation (CPR) de 2017** par le consultant donnera lieu aux principaux résultats attendus de l'étude suivants :

- ✓ les spécificités des nouvelles zones sont prises en compte, notamment en ce qui concerne l'élevage nomade
- ✓ les procédures d'acquisition des terres et de compensation sont clarifiées,
- ✓ les dispositions organisationnelles et les critères conceptuels devant être appliqués aux activités d'investissement nécessitant des acquisitions de terre sont précisés,
- ✓ une estimation des personnes et des biens potentiellement affectées par les activités du projet, le package et les modalités de paiement des compensations et la procédure à suivre sont définis,
- ✓ les dispositions institutionnelles et techniques de suivi et de surveillance à prendre en compte avant, pendant et après la mise en œuvre des activités du projet afin d'atténuer les impacts sociaux sont définies,
- ✓ les lignes directrices pour l'élaboration de Plans d'Action de Réinstallation spécifiques au projet (PAR) sont proposées.

4.3. Plan de Gestion des Pesticides

L'actualisation du PGP donnera lieu aux principaux résultats attendus de l'étude suivants:

- ✓ La situation de base sur la lutte anti parasitaire et de gestion des pesticides dans la zone du Projet est faite;
- ✓ le cadre légal et réglementaire de lutte anti parasitaire est actualisé et analysé au regard de la législation nationale et des normes du FIDA;
- ✓ le Plan de gestion des pesticides est élaboré, adapté à la zone d'action du Projet et les mesures d'atténuation correspondantes sont identifiées et budgétisées;

- ✓ une stratégie de lutte contre les Anophèles due à l'extension des zones irriguées est définie et budgétisée;
- ✓ les besoins de renforcement des capacités sont détaillés et chiffrés (coûts).

MANDAT DU CONSULTANT

Le consultant sera chargé de l'actualisation du CGES du ProDAF préparé en 2017 et de coordonner la mise à jour des trois documents dont il est le chef de mission. En rapport avec les experts spécifiques, il sera responsable de la qualité des documents qui seront produits séparément à savoir :

- ✓ le Cadre de Gestion environnementale et Sociale ;
- ✓ le Cadre de politique de réinstallation (CPR) ;
- ✓ le Plan de gestion des pesticides (PGP).

Les documents à consulter comprennent, entre autres :

- a. Les Procédures d'évaluation environnementale et sociale du FIDA
- b. Les politiques du FIDA relative à l'amélioration de l'accès à la terre et de la sécurité foncière;
- c. Les Aide-mémoires des missions de préparation du projet ;
- d. Les politiques environnementales et sociales du Niger
- e. La réglementation en matière d'évaluation environnementale au Niger ;
- f. Tous autres documents pertinents.

De manière spécifique la mission du consultant portera sur les aspects suivants:

Problématique environnementale et sociale : Il s'agira de faire une analyse des principaux problèmes environnementaux au niveau des différents Pôle de développement économique, des communes et sites potentiels de réalisations des activités (réhabilitation des marchés, construction des mini barrages et des seuils, construction des routes rurales, les sites de récupération des terres etc.) ainsi que les causes de ces problèmes et les réponses idoines à ces causes.

Cadre institutionnel, politique, légal, réglementaire et administratif: Le consultant devra :

- ✓ Présenter une description de la structure institutionnelle (au niveau national, régional, communal et local) établie par l'Etat pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et en particulier pour la conduite des EIE ;
- ✓ Evaluer sur la base du travail de terrain, les capacités des cadres techniques à chaque niveau institutionnel pour exercer ses fonctions de gestion, suivi et évaluation environnementale;
- ✓ Présenter une synthèse de la politique nationale de protection de l'environnement, comme exprimée dans les documents clés de politiques et autres sources, et présenter les principaux textes législatifs, réglementaires et administratifs se rapportant à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et aux procédures d'études d'impact environnemental et social;

Processus de consultation : il s'agit :

- ✓ D'une part de conduire l'étude conformément aux dispositions de l'article 10 du décret 2000-397/PRN/ME/LCD du 18 octobre 2000, portant sur la procédure nationale d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement ;

- ✓ Et d'autre part évaluer les processus participatifs (au niveau central, régional, départemental, communal et local) et la participation des bénéficiaires (société civile, institutions publiques, secteur privé) dans la mise en œuvre des actions du programme et proposer des recommandations en termes des mesures appropriées pour renforcer les processus de consultation en particulier ceux relatifs au déroulement de EIES spécifiques aux composantes du programme, leur diffusion, la mise en œuvre et le suivi des Plans de Gestion Environnementale et Social (PGES).

Le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale : Il est demandé par rapport à ce point de préparer un CGES type afin de s'assurer que le Programme est conforme aux politiques et règlements nationaux et aux politiques du FIDA ;

Evaluation environnementale et Sociale: A travers ce point la mission devra :

- Spécifier le processus d'évaluation environnementale et sociale, conformément aux procédures existantes pour les EIES spécifiques aux différents composantes du programme ;
- Identifier les rôles et les responsabilités des unités régionales de gestion du programme, de la cellule nationale d'assistance technique, des institutions gouvernementales et des autres organisations impliquées (au niveau central et décentralisé).
- Développer une fiche environnementale qui identifiera les impacts potentiels des différentes composantes susvisées ;
- Développer une matrice des impacts négatifs prévisibles pour des activités types du programme, assortie de recommandations pour les bonnes pratiques, les actions de prévention, et les mesures d'atténuation appropriées.

Surveillance et suivi des paramètres environnementaux et sociaux : Il s'agira pour le consultant de :

- Proposer un processus/cadre de surveillance et de suivi des impacts environnementaux et sociaux des investissements financés par le programme ;
- Identifier les indicateurs clés environnementaux et sociaux qui pourront être utilisés pour évaluer les impacts du programme ;
- Développer un point spécial sur le cadre institutionnel de suivi environnemental et social en relation avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur au Niger.

Renforcement des capacités : Le consultant aura à proposer un programme de formation, de sensibilisation de capacitation en évaluation et gestion environnementale à l'intention des différentes catégories d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme (Bureau d'Evaluation Environnementale et des Etudes d'Impact, INRAN, Organisations de Producteurs, services techniques étatiques, GSC etc.). Un accent particulier devra être porté sur la sensibilisation et la formation des acteurs sur les questions environnementales pour garantir la performance dans l'atteinte des résultats escomptés et la durabilité des actions proposées.

Le consultant devra estimer les coûts de la mise en œuvre du CGES pour le programme, précisément les coûts additionnels du processus d'évaluation environnementale et sociale proposé, ainsi que les coûts du programme de renforcement des capacités institutionnelles et du processus de suivi et surveillance des impacts environnementaux et sociaux.

Le consultant devra ressortir également dans son étude:

- Un mécanisme d'intégration des outils et recommandations des documents de sauvegarde environnementale et sociale (CGES, CPR et PGP) dans les différents

manuels du programme (manuels des procédures de passation de marché, d'exécution, de suivi évaluation) ;

- Une stratégie de mise à niveau des responsables en charge du suivi environnemental et social et des questions environnementales du BEEI et du programme avant le démarrage des activités (ateliers ou rencontres de mise à niveau pour une meilleure appropriation du contenu du CGES);
- L'élaboration d'une procédure de sélection environnementale des activités (vulgarisation des paquets techniques, utilisation des intrants agricoles, etc.) agricoles et s'orienter vers un screening des activités.

De façon spécifique, le travail à faire consiste à apprécier les conséquences environnementales des activités mises en œuvre dans le cadre du PRECIS pour en limiter ou atténuer ou compenser les impacts négatifs et de proposer des outils à même de permettre la prise en compte des préoccupations environnementales et sociales dans la mise en œuvre des composantes et sous-composantes du Projet.

ORGANISATION DE L'ETUDE

Approche méthodologique

Dans le cadre de la présente étude, le consultant proposera une démarche qui lui permettra d'atteindre les objectifs définis. Il dressera un planning de travail qui restera cohérent vis-à-vis de sa méthodologie.

Contenu et plan du rapport

Les trois documents actualisés seront séparés.

Spécifiquement, étant un document de cadrage, le rapport du CGES sera, autant que possible, concis. Il ne traitera donc que des impacts environnementaux et sociaux significatifs. Il se concentrera sur les résultats, les conclusions et les recommandations pour de futures actions, à la lumière des données rassemblées ou d'autres références utilisées au cours de l'étude. Les éventuels détails seront développés en annexe du rapport ou dans un volume séparé.

Le consultant fournira un rapport provisoire au Comité de supervision du Projet sur support papier en 10 exemplaires et sur support numérique. Il devra intégrer par la suite, les commentaires et suggestions des parties prenantes.

Le CGES sera structuré comme suit :

- Liste des Acronymes ;
- Sommaire ;
- Résumé analytique en français et en anglais ;
- Brève description du projet et des sites potentiels incluant la méthodologie qui sera appliquée pour la préparation, l'approbation et l'exécution des microprojets;
- Analyse de l'état initial des sites du projet et leur environnement ;
- Cadre politique, juridique et institutionnel en matière d'environnement et un aperçu des politiques de sauvegarde environnementales applicables aux infrastructures agricoles ainsi qu'une analyse des conditions requises par les différentes politiques;
- Identification et évaluation des impacts types (environnementaux et sociaux potentiels) et leurs mesures d'atténuation ;
- Procédures d'analyse et de sélection des microprojets incluant les critères de détermination du niveau d'analyse environnementale et sociale requise pour chaque microprojet ;
- Méthodologie de consultation du public pour des microprojets ;

- Dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre et le suivi du CGES, évaluation de la capacité institutionnelle, programme détaillé pour le renforcement des capacités, incluant un plan d'action et un budget de mise en œuvre du PGES ;
- Le Cadre de suivi et évaluation participative avec des indicateurs types, simples et mesurables, un calendrier de suivi-évaluation et les parties responsables de la mise en œuvre de ce plan ;
- Une description du contenu du renforcement des capacités (formation et assistance technique) nécessaire à la mise en œuvre du CGES ;
- Un budget de mise en œuvre du CGES ;
- Résumé des consultations publiques du CGES ;

Annexes:

- Détail des consultations du CGES, incluant les localités, dates, listes de participants, problèmes soulevés, et réponses données ;
- Formulaire de sélection des microprojets ;
- Grille de contrôle environnemental et social, comprenant la grille des impacts types environnementaux et sociaux et les mesures d'atténuation appropriées ;
- Un formulaire de revue environnementale et sociale (Screening) ;
- Une matrice type présentant les composantes du PGES ;
- Une matrice type présentant les composantes de l'EIES ;
- Références bibliographiques.

Pour les trois documents, des consultations avec les parties prenantes et les populations affectées, devront être organisées par le consultant et être reflétées dans les différents rapports. Le rapport du CGES particulièrement devra également comprendre un plan de consultation du public sur des activités ou composantes spécifiques au cours de l'exécution du Projet.

En préparant le CGES, le consultant suggérera également des actions pour améliorer les conditions environnementales et sociales dans la zone d'intervention du Projet.

Durée et déroulement de l'étude

L'étude sera conduite pour un crédit temps d'intervention de 21 hommes/jour sur une durée de trois semaines (21) jours durant lesquels les résultats attendus seront les suivants :

1. Un rapport d'établissement en cinq (5) exemplaires, sept (7) jours après le démarrage des prestations;
2. Un rapport provisoire en cinq (5) exemplaires, vingt et un (21) jours après la date de démarrage, et une présentation et validation des résultats préliminaires à un atelier d'un jour regroupant les parties prenantes clés;
3. Un rapport final en cinq (05) exemplaires, cinq (5) jours après la tenue de l'atelier.

La Cellule Nationale d'Assistance Technique (CeNAT) prendra en charge tous les coûts logistiques de l'atelier qui sera organisé par le BNEE. L'animation de l'atelier sera assurée par le Consultant.

Après réception des commentaires de l'Administration et du FIDA, le Consultant produira la version définitive du rapport final, en cinq (05) exemplaires.

Chaque rapport sera également fourni en version électronique non protégée.

Responsabilités du Consultant

Le Consultant prendra toutes les dispositions qui s'imposent pour la fourniture des moyens humains, matériels, techniques et technologiques nécessaires à la réussite de sa mission.

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec les unités régionales de gestion du Programme (URGP) de Tahoua, de Maradi et de Zinder, sous la responsabilité de la Cellule Nationale d'Assistance Technique (CENAT) et les Directions Régionales de l'Environnement, en particulier les services Régionaux du BNEE, les autres Services Techniques Régionaux concernés par le processus ; les Autorités Administratives et coutumières ; les organisations de la société civile organisée rurales (Groupements des Services Conseils, fédérations, CRA, associations, ONG...) et les populations.

Responsabilités de la Cellule Nationale de Représentation et d'Assistance Technique (CeNRAT)

La Cellule Nationale d'Assistance Technique (CeNRAT) agira en tant que représentant du Maître d'Ouvrage de l'opération. Elle aura pour tâches essentielles de :

- mettre à la disposition du Consultant toutes les informations susceptibles de l'aider dans l'accomplissement de sa mission et établir la liaison avec les entités impliquées dans la réalisation du projet (notamment les municipalités et les ministères concernés) ;
- veiller à la réalisation des prestations dans le respect des normes, des textes en vigueur et des règles de l'art ;
- liquider et acheminer dans les circuits administratifs de paiement, les factures des prestations du Consultant selon les termes du Contrat.

QUALIFICATION ET EXPERIENCES DES CONSULTANTS

L'étude sera conduite par un expert environnementaliste, chef de mission justifiant d'au moins dix (10) années d'expériences dans le domaine de l'évaluation environnementale et une bonne connaissance des procédures et des Politiques environnementales du Niger et du FIDA

Il/elle devrait également avoir une familiarité avec les questions de santé publique et des normes de qualité, et disposer d'une solide expérience dans l'analyse des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux respectueux de la qualité de l'environnement et de la santé humaine.

Il doit justifier d'une expérience d'élaboration d'au moins deux (2) Cadres de Gestion Environnemental et Social des projets/programmes ou d'études similaires.

Il sera appuyé par deux consultants associés dont (i) un consultants de profil socio économiste pour le CPRP et un consultant de profil agronome ou chimiste pour le volet gestion des produits chimiques.

METHODE DE SELECTION ET NATURE DU CONTRAT

Le prestataire sera sélectionné suivant la méthode basée sur la qualification fondée sur la qualité et le coût (SFQC).

Les prestations feront l'objet d'un contrat couvrant la totalité des coûts encourus par le consultant (honoraires, perdiems, frais de communication, frais d'édition et de production de documents, etc.) exceptés les frais de location des véhicules au niveau local et du carburant nécessaire aux déplacements des équipes sur le terrain, qui seront pris en charge par la Cellule Nationale d'Assistance Technique (CeNAT).

METHODOLOGIE DE L'ETUDE

L'étude sera conduite selon les orientations suivantes:

- ✓ Etudes documentaires;
- ✓ Collecte de données auprès des acteurs nationaux et régionaux impliqués lors de la formulation du Projet;
- ✓ visites des sites ciblés et consultations avec les populations bénéficiaires;
- ✓ Rencontre avec les autorités administratives, communales et coutumières ainsi que les différents partenaires techniques.
- ✓ Par conséquent, il est à noter que le consultant effectuera une mission de terrain au niveau des zones cibles pour consulter les services techniques régionaux et les populations bénéficiaires.

Organisation de l'étude

Pour mener à bien la présente étude, les consultants travailleront en étroite collaboration avec les structures concernées, notamment la Cellule Nationale d'assistance Technique (CNAT) du ProDAF, le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (DGA, DGPV, DG de l'ONAHA, DGGR) et le Bureau National d'Évaluation Environnementale (BNEE).

Sur le terrain, le consultant échangera avec les différents acteurs (autorités administratives, communales et coutumières, services techniques régionaux, PAM, FAO, ONG et populations). Il effectuera une collecte de données socio-économiques et biophysiques pour permettre une évaluation optimale des impacts du projet sur l'environnement biophysique et humain. Les bénéficiaires du projet seront également consultés au cours de cette visite dans le but d'échanger sur les impacts potentiels (positifs et/ou négatifs).

Atelier de validation

Vu l'importance de la prise en compte des questions environnementales et sociales pendant la mise en œuvre des activités du PRECIS, un atelier de validation du rapport de l'étude qui réunira toutes les parties prenantes, sera organisé sous la conduite du BNEE. Les frais d'organisation de l'atelier sont à la charge du commanditaire de l'étude. L'animation de l'atelier sera assurée par les Consultants. Après réception des commentaires et observations du Ministère en charge de l'Environnement et du FIDA, les Consultants produiront la version définitive des trois documents (CGES, CPRP, PGPP) qui seront soumis aux autorités compétentes pour la délivrance du certificat de conformité environnementale et au FIDA pour prise en compte dans l'instruction du PRECIS.

METHODE DE SELECTION

La sélection du consultant sera faite à travers une comparaison des CV des consultants compétents identifiés dans la base de données du PRODAF

Annexe 5: Analyse Ex-ACT

	dosso	maradi	tahoua	zinder	total	parametres pris dans ex act					
traitement des plateaux en amont bassins versants (ha)	850	700	850	800	3200	15 tonnes biomasse avec 150 epineux par ha au bout de 10 ans et 300 kg herbe soit 0.9 t de carbone par an					
traitement des pentes et glacis des bassins versants (ha)	600	583	700	700	2583	15 tonnes biomasse avec 150 epineux par ha au bout de 10 ans et 300 kg herbe soit 0.9 t de carbone par an					
lutte contre le sida cordifolia (ha)	54	300			354	600 kg de matiere seche herbacee par ha soit 300 kg de carbone					
nouveaux CEP (nombre ha ameliores chez stagiaires)	1500	1500	1500	1500	6000	6000 ha a raison de 2 ha par stagiaire, 900 kg de pailles laisses sur le sol par ha soit 450 kg de carbone					
Regeneration naturelle assistee (ha)					50000	5 tonnes de biomasse a l ha au bout de 10 ans avec 50 acacia albiba par ha soit 2.5 t de carbone et 0,25 t par an					
Project Name	<i>PRECIS</i>				Climate	<i>Tropical (Dry)</i>				Duration of the Project (Years)	<i>20</i>
Continent	<i>Africa</i>				Dominant Regional Soil Type	<i>Sandy Soils</i>				Total area (ha)	<i>62137</i>
Components of the project	Gross fluxes			Share per GHG of the Balance					Result per year		
	Without	With	Balance	All GHG in tCO2eq			N₂O	CH₄	Without	With	Balance
	All GHG in tCO2eq			CO₂	Soil	Other					
	Positive = source / negative = sink			Biomass							
Land use changes											
Deforestation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Afforestation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Other LUC	0	-69 580	-69 580	-75 207	5 584		44	0	0	-3 479	-3 479
Agriculture											
Annual	0	-157 080	-157 080	0	-157 080		0	0	0	-7 854	-7 854
Perennial	0	-1 494 148	-1 494 148	-1 181 205	-312 943		0	0	0	-74 707	-74 707
Rice	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Grassland & Livestocks											
Grassland	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Livestocks	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Degradation & Management											
Coastal wetlands	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Inputs & Investments											
Inputs & Investments	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Fishery & Aquaculture											
Fishery & Aquaculture	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Total	0	-1 720 807	-1 720 807	-1 256 412	-464 439	0	44	0	0	-86 040	-86 040
Per hectare	0	-28	-28	-20.2	-7.5	0.0	0.0	0.0			
Per hectare per year	0.0	-1.4	-1.4	-1.0	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	-1.4	-1.4

Annexe 6: Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du ProDAF et du PRECIS dans les Régions de Maradi, Tahoua, Zinder et Dosso (Voir Document séparé)

Niger

Program to strengthen resilience of rural communities to food and nutrition insecurity

Project Design Report

Annex 6: First Annual Work Plan and Budget (AWPB)

Document Date: 01/08/2019
Project No. 2000002678

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Appendice 6: Premier Plan de Travail et Budget (PTBA)

I. Introduction

Le FIDA intervient au Niger depuis trois décennies dans les zones rurales où la concentration de familles pauvres est très importante. Les projets et programmes financés par le FIDA sont conçus dans le cadre de son Programme d'Options Stratégiques pour le Pays (COSOP), qui est élaboré et adopté tous les cinq ans. Le COSOP 2013-2018 révisé en 2016 et étendu jusqu'en 2021 prévoit que les projets et programmes qui seront conçus dans ce cadre s'alignent et contribuent aux objectifs recherchés par les politiques et stratégies nationales, et en particulier le Plan de Développement Economique et Social (PDES), l'Initiative 3N (i3N) et son plan d'accélération.

Le Gouvernement du Niger a développé en 2018 un "Programme intégré de résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle" (Programme pro-résilience 2019-2021), programme qui s'aligne avec le Programme d'options stratégiques du FIDA pour le Niger (COSOP 2013-2018, révisé en 2016 et étendu jusqu'en 2021) qui vise à «contribuer à assurer durablement la sécurité alimentaire des ménages ruraux et à renforcer leurs capacités de résilience»

Pour contribuer à la mise en œuvre du Programme pro-résilience, le gouvernement de la République du Niger a sollicité l'appui du FIDA pour la préparation et la mise en œuvre du "Projet de renforcement de la résilience des communautés Rurales à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger (PRECIS).

Le ProDAF qui a capitalisé les bonnes pratiques de tous les projets du programme FIDA Niger (PASADEM, PPILDA, IRDAR-RCI et PUSADER, PPI Ruwanmu) et avec sa stratégie d'extension linéaire selon le besoin (cas de ProDAF Diffa en 2018) et une volonté du gouvernement de consolider et densifier les acquis pour un plus grand impact, PRECIS s'est orienté dans la même zone d'intervention que le ProDAF avec une légère remontée vers d'autres bassins au nord de la zone actuelle d'intervention et à Dosso dans le Dallol Bosso.

Le présent document constitue le premier Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) élaboré pour une période 18 mois doit permettre le recrutement et installation des équipes notamment à Dosso ainsi que le lancement des activités du Projet au niveau des quatre (4) régions (Dosso, Maradi, Tahoua et Zinder). Le budget global des activités prévues s'élève à **15 765 362 748 FCFA** répartie comme suit par centre de gestion:

- **URGP de Dosso ; 4 238 792 062 FCFA, soit 27% du budget global ;**
- **URGP Maradi : 4 452 203 562 FCFA, soit 27% ;**
- **URGP Tahoua : 3 538 883 562 FCFA, soit 22%;**
- **URGP Zinder : 3 535 483 562 FCFA, soit 22% .**

II. Présentation du PRECIS

L'Objectif global est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux et de renforcer leur résilience face aux chocs climatiques et environnementaux. **Son objectif de développement** est d'accroître les revenus des ménages ruraux, d'améliorer leurs moyens de subsistance et d'existence et assurer l'insertion socioéconomique des jeunes (hommes et femmes) dans les métiers ruraux porteurs.

La Zone d'intervention du PRECIS couvre 186 communes dans les régions de Dosso, Tahoua, Maradi et Zinder. Elle est limitée au Nord par la Région d'Agadez, au Sud par le Nigeria et le Benin, à l'Est par la Région de Diffa et à l'Ouest par la Région de Tillabéry. Dans

une logique de mise en échelle de l'approche Pole de Développement économique (PDE) initiée par le PRODAF et les projets antérieurs (PASADEM, PPI Ruwanmu), le PRECIS interviendra dans 3 PDE dans la région de Dosso et fera l'extension dans la zone actuelle de PRODAF de 7 nouveaux PDE (2 à Tahoua, 2 à Maradi et 3 à Zinder) en plus des 21 PDE actuellement couverte par ce dernier projet. PRECIS couvrira donc 46 communes et 6606 villages supplémentaires par rapport aux localités de la zone du PRODAF.

Groupe cible. PRECIS touchera directement environ 209 722 ménages, soit environ 1 468 054 personnes. Plus spécifiquement, le PRECIS ciblera: (i) les petits exploitants agricoles sédentaires investis dans les productions céréalières du milieu sahélien nigérien (maïs, sorgho, mil), la filière riz dans la région de Dosso, le maraîchage, l'aviculture et le petit élevage; (ii) les jeunes hommes et femmes (18 à 35 ans) en activité ou sans emploi et désireux de s'installer dans les différentes filières retenues, porteurs de projets de micro et petites entreprises rurales; (iii) les femmes productrices ou désireuses de mener des activités génératrices de revenus; (iv) les acteurs en amont et en aval de la production, investis dans les métiers connexes dont la distribution d'intrants, la commercialisation, la transformation, l'artisanat (l'installation et l'entretien des équipements agricoles) et la fourniture d'autres services; (v) les organisations professionnelles (groupements de base, coopératives, unions, fédérations); (vi) les ménages agricoles vulnérables motivés et désirant accroître et développer leurs exploitations agricoles. Les activités du projet prendront également en compte les éleveurs transhumants dans le cadre de la gestion des couloirs de transhumances et des espaces communs avec les populations sédentaires.

Composantes du projet. Le Projet appuiera les petits producteurs pour lever les contraintes de production et de commercialisation à travers deux composantes technique et composante de gestion et coordination.

La Composante 1 «Développement agricole durable et renforcement de la résilience des ménages ruraux» aura pour effets la diversification des productions, augmentation de leurs rendements et de capacités d'adaptation aux chocs externes, notamment climatiques, pour les producteurs ruraux, femmes et jeunes inclus, vont, au sein de leurs exploitations agricoles familiales, et amélioration de la santé et de la sécurité nutritionnelle des ménages ruraux vulnérables.

La composante 2 « Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et accès aux marchés » aura quant à elle pour effet de permettre aux producteurs ruraux, femmes et jeunes inclus, vont mieux valoriser leurs surplus de production agro-sylvo-pastorale en les commercialisant sur des marchés de demi-gros qui approvisionnent les centres de consommation nationaux et les marchés transfrontaliers et les jeunes entrepreneurs verront leurs entreprises s'intégrer de façon durable dans l'économie locale, régional et national.

1. *La composante 3 « Coordination, engagement citoyen, suivi-évaluation, capitalisation et gestion des savoirs»*, introduira une innovation de taille pour le portefeuille du FIDA au Niger à savoir des mécanismes de transparence et de participation citoyennes pour l'évaluation de la gestion globale du projet, la mesure indépendante des résultats et de l'impact du projet afin de renforcer la redevabilité des acteurs de mise en œuvre dans l'atteinte des résultats. De plus, les dispositifs de suivi-évaluation des interventions du ProDAF en cours seront consolidés dans le cadre du PRECIS pour suivre le progrès dans la mise en œuvre du Programme Pays du FIDA au Niger.

Coûts et financement. Le coût global du Projet sur une période de 6 ans, y compris les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix, est évalué à 195,854 millions de dollars des EU comprenant : (i) Don FIDA à hauteur de 23,863 millions de dollars des EU (12,2%); (ii) Prêt FIDA pour 64,518 millions de dollars EU (32,9%); (iii) Prêt OFID pour un

montant estimé à 14, 934 millions de dollars EU, (7,6 %); (iv) Don FEM pour une contribution de 5,935 millions de dollars EU (3,0%) ; (v) un co-financement parallèle du Fonds vert pour le climat pour un montant de 9,95 millions de dollars EU (5,1%, dont 6,98 millions de dollars EU en Prêt et 2,97 millions de dollars EU en Don), (vi) le Gouvernement du Niger, pour 29,807 millions de dollars EU (15,2%) en exonération des impôts et taxes; (vii) le secteur privé (BAGRI) pour 1 millions de dollars EU (0,5%) et (viii) les bénéficiaires pour un montant de 5,575 millions de dollars EU (2,8%). Le déficit de financement est estimé à 40,267 millions de dollars EU (20,6%).

L'ancrage institutionnel et la gestion du programme s'articulent comme suit :

- Le Ministère de l'agriculture (MAG) assure la tutelle du ProDAF ;
- Le Comité de pilotage actuel du PRODAF Maradi, Tahoua, Zinder et Diffa sera revu pour intégrer la région de Dosso et les acteurs non encore pris en compte, ceci afin de permettre la cohérence des interventions et faciliter le travail de coordination. est chargé de l'orientation stratégique et de la vérification de la cohérence des orientations du programme avec les stratégies nationales ;
- La maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par le dispositif actuel du ProDAF dans les régions de Mardi, Tahoua et Zinder et la création d'une nouvelle unité régionale de coordination de projet dans la région de Dosso. Ces unités régionales de coordinations et de gestion de projet (URGP de Maradi, Tahoua, Zinder et Dosso) disposent chacune d'une autonomie de gestion technique, administrative et financière pour le pilotage des activités prévue dans la région;
- Une Cellule Nationale de Représentation et d'Assistance Technique (CENRAT), anciennement appelée "Cellule Nationale d'assistance Technique (CeNAT) du ProDAF"

Sur la base de l'approche du *faire faire*, l'exécution des activités est assurée par les partenaires de mise en œuvre, OP, communautés villageoises, partenaires de mise en œuvre (STD, RECA/CRA, CCIAN, Fédérations régionales d'OP, ONG), bureaux d'études, consultants, entreprises de travaux publics, etc.

III. Synthèse des prévisions physiques et financières 2019-2020

3.1. Synthèse des produits attendus du PTBA 2019-2020

3.2. Synthèse des prévisions financières du PTBA 2020-2021

La répartition du budget par composante montre que malgré que c'est le premier PTBA du projet, 95% des montants seront affectés à la mise en œuvre des activités techniques comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 1: Prévisions financières par composante et par année (FCFA)

Étiquettes de lignes	Prévisions 2020	Prévisions 2021	Total PTBA	Proportion
Composante 1 «Développement agricole durable et renforcement de la résilience des ménages ruraux»	1 023 725 000	5 746 250 000	6 769 975 000	43%
Composante 2. Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et accès aux marchés	3 068 487 500	3 520 937 000	6 589 424 500	42%
Composante 3. Coordination, engagement citoyen, suivi-évaluation, capitalisation et gestion des savoirs»	1 221 948 624	1 184 014 624	2 405 963 248	15%
Total général	5 314 161 124	10 451 201 624	15 765 362 748	100%

Les ressources prévisionnelles pour l'exécution du PTBA seront mobilisées sur les financements FIDA à hauteur de 98%, un peu moins de 2% sur les ressources des IMF et 0,3% sur la contribution des bénéficiaires.

Les montants considérés par année sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Synthèse des prévisions financières par Centre de Coûts (FCFA)

Étiquettes de lignes	Montant 2020	Monant 2021	Total PTBA	Proportion
FIDA	5 314 161 124	10 166 801 624	15 480 962 748	98%
Banque/IMF	-	237 000 000	237 000 000	2%
Contribution Bénéficiaires	-	47 400 000	47 400 000	0,30%
Total Général	5 314 161 124	10 451 201 624	15 765 362 748	100%

Le tableau ci-après sur la répartition du budget par catégories de dépenses autorisées, montre que 30% des ressources seront consacrées à des activités de la catégorie 4, 21% sur la catégorie 5. Biens et Services et 21% pour la catégorie formation.

Tableau 3: Synthèse des prévisions financières par Catégorie de dépenses

Catégorie de financement	Prévisions 2020	Prévisions 2021	Total PTBA	Proportion
1. TRAVAUX	15 000 000	1 432 000 000	1 447 000 000	9%
2. EQUIPEMENTS & MATERIELS	832 000 000	168 000 000	1 000 000 000	6%
2. LOGISTIQUE & MATERIELS	15 000 000	-	15 000 000	0,10%
3. FORMATIONS	1 062 145 000	2 270 762 000	3 332 907 000	21%
4. CONSULTATIONS	1 638 125 000	3 040 825 000	4 678 950 000	30%
5. BIENS & SERVICES & INTRANTS	1 412 542 500	2 452 600 000	3 865 142 500	25%
7. SALAIRES & INDEMNITES, COUTS DE FONCTIONNEMENT	339 348 624	613 014 624	952 363 248	6%
8. CREDIT	-	474 000 000	474 000 000	3%
Total général	5 314 161 124	10 451 201 624	15 765 362 748	100%

Tableau 4: Synthèse des prévisions financières par Centre de Gestion

Étiquettes de lignes	Montant 2020	Montant 2021	Total PTBA	Proportion
CENRAT	294 409 152	254 753 152	549 162 304	3%
URGP Dosso	1 415 912 618	2 685 588 868	4 101 501 486	26%
URGP Maradi	1 281 513 118	3 033 399 868	4 314 912 986	27%
URGP Tahoua	1 152 413 118	2 249 179 868	3 401 592 986	22%
URGP Zinder	1 169 913 118	2 228 279 868	3 398 192 986	22%
Total général	5 314 161 124	10 451 201 624	15 765 362 748	100%

IV . Présentation des activités du PTBA 2020-2021 par Composante et volet

4.1. Composante 1 : Développement agricole durable et renforcement de la résilience des ménages ruraux

Les activités de cette composante doivent avoir comme effets "la diversification des productions, augmentation de leurs rendements et de capacités d'adaptation aux chocs externes, notamment climatiques, pour les producteurs ruraux, femmes et jeunes inclus, vont, au sein de leurs exploitations agricoles familiales, et amélioration de la santé et de la sécurité nutritionnelle des ménages ruraux vulnérables".

La composante est structurée en trois (3) sous-composantes :

4.1.1 Sous composante 1.1 Renforcement de la maîtrise d'eau de surface et gestion durable des terres :

Cette sous composante comporte trois (3) volets dont les activités visent l'amélioration de l'accès durable à l'eau et le renforcement de la résilience des exploitations agricoles face aux risques climatiques.

4.1.1.1. Volet Gestion Durable des Terres et des Eaux (GDTE)

Ce volet a pour but d'améliorer l'infiltration de l'eau, de réduire l'érosion et l'ensablement et de restaurer la capacité productive des bassins versants et des espaces agrosylvopastoraux dégradés. La GDTE sera basée sur l'approche territoriale développée par le PRODAF et les projets antérieurs, consistant en une articulation des interventions sur les bassins versants avec celles des bassins de production. Les activités qui sont essentiellement des aménagements de bassins versants, comprendront : (i) la récupération de terres dégradées des franges hautes des bassins versants et le traitement des bassins versants (seuils en pierres sèches, diguettes en terre, murets, banquettes, demi-lunes, cordons pierreux, tranchées et brises vents) sur 10.000 ha ; (ii) la fixation de 400 ha de dunes autour des mares ; (iv) l'aménagement de 400 ha d'espaces sylvopastoraux au niveau des couloirs de passage des troupeaux ; (iii) la diffusion/vulgarisation de la Régénération Naturelle Assistée (RNA) sur 50 000 ha et de 10 000 foyers améliorés.

Les activités de GDTE seront préalablement identifiées par une étude de schéma d'aménagement des bassins versants et leur mise en œuvre reposera sur une capitalisation des expériences des projets en cours et notamment du PRODAF. PRECIS renforcera l'outil SIG du PRODAF pour couvrir sa zone d'intervention.

a) Objectif opérationnel du PTBA

Au titre des 18 mois, il est prévu de: i) conduire la récupération des terres dégradées en amont des bassins versants sur 1 500 Ha au niveau des régions de Dosso, Maradi, Tahoua et Zinder ; ii) mener les activités de traitement contre l'érosions et le ruissellement sur 19 800 Ha dans toutes les quatre régions ;iii) Fixer les dunes autours des mares et cuvettes sur 1500 Ha dans les régions de Dosso et Maradi. Mettre en place un système de suivi environnemental géo localisé.

b) Modalité de mise en œuvre

Les activités d'aménagement et de récupération de terres dégradées seront réalisées en HIMO par les populations bénéficiaires sous forme de « cash for Assets » sur des sites communautaires localisés dans les franges hautes des bassins versants et dont le statut foncier aura été clarifié. Pour toutes les activités de Traitement des bassins versants, les zones à traiter seront identifiées dans le cadre de l'étude du schéma d'aménagement des bassins versants. Elles seront choisies selon des critères techniques par rapport à leur état de dégradation, à un besoin de protection du bassin versant, en lien avec les actions de mobilisation de l'eau en aval et en concertation avec les communautés bénéficiaires.

En raison de l'enjeu foncier important, cette activité démarre en mettant l'accent sur l'ingénierie sociale afin de mobiliser toutes les parties prenantes. L'accord local sur le foncier est matérialisé avant la réalisation des travaux. Une délimitation géo référencée du site est réalisée avant de commencer les travaux. Les matériaux pour la réalisation des claires sont acquis par les bénéficiaires. Le comité de gestion s'en chargera de la gestion du site et sa mise en défens. Des gardiens seront mis en place pour protéger les claires des dégâts des animaux.

La mise en œuvre de toutes ces activités sera conduite sous l'encadrement des opérateurs spécialisées qui seront recrutés à cet effet et la supervision des Services Techniques de l'Etat qui garantirons l'assurance qualité des activités menées à travers des conventions de collaboration.

c) Budget de mise en œuvre

Les activités du volet sont budgétisées à 1 211 300 000 FCFA et prévues sur le guichet FIDA. La répartition du budget par sous activités et Centre de Gestion est fournie dans le tableau ci-dessous.

Sous activité	Indicateur	Dosso		Maradi		Tahoua		Zinder		Total Cible PTBA	Total Montant PTBA
		Cible	Montant	Cible	Montant	Cible	Montant	Cible	Montant		
Récupération des terres dégradées en amont des bassins versants	Superficie traitée (Ha)	500	121 500 000	300	72 900 000	350	85 050 000	350	85 050 000	1 500	364 500 000
Traitement des bassins versants contre l'érosion et le ruissellement	Superficie traitée (Ha)	4 500	63 000 000	4 300	60 200 000	5 500	77 000 000	5 500	77 000 000	19 800	277 200 000
Fixation de dunes (mares et cuvettes)	Superficie traitée (Ha)	750	240 000 000	750	240 000 000	-	-	-	-	1 500	480 000 000
Mise en place du système de suivi environnemental géo localisé	Superficie traitée (ha)	50	22 400 000	50	22 400 000	50	22 400 000	50	22 400 000	200	89 600 000
Total Budget Volet			446 900 000		395 500 000		184 450 000		184 450 000		211 300 000

d) Période de mise en œuvre:

Les activités du volet seront déroulées de Janvier 2020 à Juin 2021.

4.1.1.2 Volet Ouvrages de mobilisation des eaux

La réalisation des ouvrages de mobilisation des eaux (seuils, mini barrages, aménagement de mares) accompagnée par des mesures d'appui au niveau des bassins versants (CES/DRS) permettront de mettre en valeur plusieurs vallées, dans lesquelles, une seule culture est actuellement possible pendant la saison des pluies en raison du déficit hydrique. De plus, les sites de rétention des eaux de ruissellement et les retenues superficielles créés avec les mini-barrages et les mares, favoriseront le retour ou le développement d'écosystèmes diversifiés, sources d'enrichissement de l'environnement. Le projet réalisera au niveau des quatre régions

142 infrastructures de mobilisation des eaux composées de mini-barrages, de seuils d'épandage et de petites mares naturelles.

a) Objectif opérationnel

Dans le cadre ce présent PTBA, il est visé à travers ce volet de : i) Conduire les études de faisabilités techniques pour la réalisation de 81 seuils d'épandage (dont 27 de type1 et 54 de type2), 2 Mini-barrages dans la région de Dosso.

b) Modalités de mise en œuvre

Les études techniques de faisabilités seront conduites par des cabinets qui seront recrutés selon les procédures en vigueur. Elles aboutiront à l'élaboration des documents APS, APD, REIES et DAO pour le recrutement des Entreprises en charge des travaux.

Les Rapports des Etude impacts Environnemental et social élaborés dans le cadre de la réalisation des OME seront partagés et validés avec tous les acteurs impliqués/concernés par les effets des réalisations des ouvrages.

c) Budget de mise en œuvre

Le budget prévisionnel des activités du volet s'élève à 635 950 000 FCFA sur financement FIDA.

Le détail du budget par activité et région est consigné dans le tableau ci-après.

Tableau 5: Détail des prévisions physiques et financière par activité et par région du volet OME

Sous activité	Indicateur	Dosso		Maradi		Tahoua		Zinder		Total Cible PTBA	Total Montant PTBA
		Cible	Montant	Cible	Montant	Cible	Montant	Cible	Montant		
Elaboration du schémas d'aménagement des bassins	Contrat	1	15 000 000	1	18 000 000	1	18 000 000	1	20 000 000	4	71 000 000
Etudes de faisabilité et détaillées pour les mini barrages et les AHA	Contrat	2	4 200 000	-	-	-	-	-	-	2	4 200 000
Etudes de faisabilité et détaillées pour les seuils de type1	Contrat	9	33 750 000	12	72 000 000	3	18 000 000	3	22 500 000	27	146 250 000
Etudes de faisabilité et détaillées pour les seuils de type2	Contrat	12	36 000 000	24	108 000 000	9	40 500 000	9	90 000 000	54	274 500 000
Etude de faisabilité pour les mini-barrage et AHA	Contrat	-	-	-	-	1	35 000 000	1	35 000 000	2	70 000 000
Elaboration du shéma d'aménagement des mares	étude	-	-	3	30 000 000	-	-	-	-	3	30 000 000
Validation du Rapport d'Etude Environnementale et Sociale	Atelier	1	5 000 000	1	5 000 000	3	15 000 000	3	15 000 000	8	40 000 000
		93 950 000		233 000 000		126 500 000		182 500 000		635 950 000	

Période de mise en œuvre

Les activités du volet seront exécutées de janvier 2020 à juin 2021.

Volet Aménagement des bassins de production

Les activités dans le cadre du PRECIS porteront sur : (i) l'aménagement des petits périmètres (10-20ha) en aval des mini-barrages ; (ii) l'aménagement des micro-périmètres maraichers individuels (moins de 1 ha) et l'aménagement des petits périmètres maraichers collectifs (5-10 ha) en dehors des zones d'influence des ouvrages de mobilisation de l'eau et dans vallées des Koris.

Le projet appuiera la mise en valeur du potentiel en terre irrigable créé autour des différents ouvrages de mobilisation de l'eau et dans les autres zones à nappe peu profonde. Il est prévu de mettre en valeur au total 6740 ha de cultures irriguées/décruées, dont 280 ha autour des mini-barrages (120 ha de périmètres en aval et 160 ha autour des retenues), 5530 ha autour des seuils, 560 ha autour des mares et 370 ha de périmètres avec pompage solaire en dehors des zones d'influence des ouvrages de mobilisation d'eau.

Objectif opérationnel

Les objectifs assignés aux activités du PTBA sont de i) Conduire les études de faisabilités techniques pour la réalisation d'un périmètre irrigué d'une superficie globale de 220 Ha en aval des mini-barrages à construire dans les régions de Dosso, Tahoua et Zinder et pour l'aménagement de 170 Ha de petits périmètres irrigués alimentés par le solaire dans les régions de Dosso et Maradi; ii) appuyer la mise en place et le renforcement des capacités des membres de 37 Comités de gestion autour des ouvrages de mobilisation des eaux et PI (AUE, Petits périmètres irrigués en amont des mini-barrages, etc.) et la conduite de 30 séances de sensibilisation des acteurs sur la durabilité des ouvrages de mobilisation et amalgament réalisés pour la petite irrigation au niveau de la région de Dosso ; iii) la réalisation des travaux d'aménagement de 70 Ha de petit périmètre irrigués par système de forage et pompage solaire dans les régions de Dosso et Maradi.

Modalités de mise en œuvre

Des sites potentiels pouvant accueillir les différents types d'ouvrages et permettre l'atteinte des résultats prévus à travers la réalisation de ces ouvrages seront identifiés avec l'appui des services techniques et validés par tous les acteurs impliqués (autorités administratives et coutumières, STD, exploitants, autres bénéficiaires ...). Des cabinets seront recrutés pour la conduite des études techniques de faisabilité et le suivi contrôle des travaux qui seront exécutés par des Entreprises.

La mise en place et le renforcement des capacités des membres des structures de gestion des ouvrages et sites aménagés seront conduites par des partenaires spécialisés à travers des conventions/contrats qui seront élaborés à cet effet.

Budget de mise en œuvre :

Le budget nécessaire à la mise en œuvre des activités du volet ainsi que sa répartition entre les régions sont renseignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6: Détail des prévisions physiques et financière par activité et par région du volet Aménagement des Bassins de production

Sous activité	Indicateur	Dosso		Maradi		Tahoua		Zinder		Total Cible PTBA	Total Montant PTBA
		Cible	Montant	Cible	Montant	Cible	Montant	Cible	Montant		
appui à la mise en place et renforcement des capacités des comités de gestion	nombre	21	157 500 000	-		-		-		21	157 500 000
Appui à la mise en place et renforcement des capacités des comités de gestion de petits périmètres	nombre	7	52 500 000	-		-		-		7	52 500 000
appui à la mise en place et renforcement des capacités des AUE	nombre	9	45 000 000	-		-		-		9	45 000 000
Etude de faisabilité et détaillée Périmètre irrigué en aval des Mini-barrage	Ha	-20	11 200 000	-		100	55 000 000	100	55 000 000	220	121 200 000
Sensibilisation et animation des bénéficiaires	scéance	30	90 000 000	-		-		-		30	90 000 000
Etude de faisabilité et détaillée (APP solaire)	Ha	70	33 600 000	100	48 000 000	-	-	-	-	170	81 600 000
Contrôle des travaux (APP solaire)	Ha	30	21 600 000	40	28 800 000	-	-	-	-	70	50 400 000
Supervision des travaux par les STD et autorités (1%) (APP solaire)	Ha	30	3 600 000	40	4 800 000	-	-	-	-	70	8 400 000
Travaux d'aménagement et d'équipement des sites (APP solaire)	Ha	30	360 000 000	40	480 000 000	-	-	-	-	70	840 000 000
Total Volet3. Aménagement des bassins de production			775 000 000		561 600 000		55 000 000		55 000 000		1 446 600 000

Période de mise en œuvre

Les activités du volet Aménagement des bassins de production sont planifiées de janvier 2020 à juin 2021.

Volet Actualisation et mise en œuvre des plans d'aménagement des sites RAMSAR

Conformément à la politique nationale de gestion intégrée des ressources en eau, le projet appuiera la mise en place d'Associations des usagers de l'eau (AUE) au niveau des bassins versant des sites d'implantation des ouvrages de mobilisation de l'eau. Les AUE et comités de gestion, bénéficieront d'actions de renforcement de capacité (formation technique, appui à la gestion...) de la part du projet. Le projet appuiera également ces différentes structures de gestion pour mettre en place un fonds d'entretien des ouvrages, basé sur l'instauration d'une redevance hydraulique.

Objectif opérationnel

Tableau 7: Détail des prévisions physiques et financière par activité et par région du volet Actualisation et mise en œuvre des plans d'aménagement des Sites RAMSAR

Sous activité	Indicateur	Maradi		Total Cible PTBA	Total Montant PTBA
		Cible PTBA	Montant PTBA		
Appui à la mise en place et renforcement des capacités des comités de gestion de petits périmètres	nombre	10	75 000 000	10	75 000 000
appui à la mise en place et renforcement des capacités des AUE	nombre	12	60 000 000	12	60 000 000
Sensibilisation et animation des bénéficiaires	Séance	46	138 000 000	46	138 000 000
Total Volet4. Actualisation et mise en œuvre des plans d'aménagement des sites RAMSAR.		68	273 000 000	68	273 0 000

Sous composante 1.2 « Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des bénéficiaires »

Cette sous composantes à deux objectifs : renforcer les capacités des petits exploitants agricoles à augmenter leur production et productivité et gérer leurs exploitations de façon durable et renforcer les capacités des services d'appui-conseil de proximité à offrir des services adaptés aux besoins des petites exploitations familiales.

La sous-composante est constituée deux volets : (i) un volet relatif à l'amélioration des capacités techniques des exploitations familiales ; et (ii) un volet relatif au renforcement organisationnel et institutionnel.

Volet Amélioration des capacités techniques des exploitations familiales

Ce volet prévoit des appuis sur la promotion de la production végétale d'une part et à la production animale d'autre part.

Dans le cadre de l'Appui à la production végétale, il s'agit de la mise en œuvre 215 CEP pour les cultures pluviales (CEP) et 250 CEP pour les cultures maraîchères (CEPM) ainsi que la mise en place de 32 000 Ha d'ACAP. Les CEP peuvent être progressivement remplacer par la nouvelle approche Champs écoles Agro-Pastoraux (CEAP) dès que le MAE sera prêt à la mettre à échelle à travers le pays. Ainsi dans le cadre des interventions du PRECIS, il est prévu un appui au MAE pour l'actualisation du Guide des CEP et production des Guides CEAP, la formation des Maitre-Formateurs¹ ainsi que la Vulgarisation de la nouvelle approche de CEAP.

Objectifs opérationnels du PTBA

Les objectifs assignés aux activités du volet pour les 18 mois sont : i) Mettre en place 40 Champs Ecoles Pluviaux et reconduire les 20 qui seront installés en première année au niveau des régions de Dosso, Maradi, Tahoua et Zinder, ii) Mettre en place et encadré 80 CEPM dont les 40 de la première année seront reconduits en année² au niveau des 4 régions ; iii) installer 40 DIPE et accompagner les ménages vulnérables à travers la mise en place de 400 kits de caprins au niveau des quatre régions, iv) organiser une session de renforcement des capacités aux vendeurs de produits phytosanitaires dans chacune des quatre régions, v) appuyer l'amélioration de l'aviculture villageoise à travers la mise en place de 4 couveuses artisanales avec panneaux solaires; vi) Mettre en place 12 fermes naisseurs pour l'élevage de caprins et de caprins au niveau des quatre régions à travers;

Modalités de mise en œuvre

Les CEP et CEPM seront mis en place par des formateurs recrutés par des ONG et partenaires privés, tels que dans le ProDAF. La mise en place des CEP et CEPM sera précédée par la formation et/ou le recyclage des formateurs sur la conduite des CEP et sur des thématiques telles que l'agriculture de conservation (CES/DRS/RNA), gestion de la fertilité des sols, gestion intégrée des ravageurs et d'autres thématiques pertinentes selon la région. Tirant les leçons du ProDAF, notamment par rapport à la difficulté de mobiliser les ressources pour les motopompes, chaque CEPM sera doté d'un groupe motopompe au bénéfice du groupement de producteurs.

La mise en place des Dispositifs d'Innovation en Petit Elevage (DIPE) promus par le ProDAF sera menée par les agents des Services Vétérinaires Privés de Proximité opérant dans le département (auxiliaires d'élevage). Quant au contrôle de qualité, il sera assuré par les Directions Départementales de l'Elevage (DDEL). Dans les zones où il n'y a pas de mandat sanitaire, les DIPE seront mises en œuvre avec les techniciens des DDEL.

Pour la mise en place de fermes naisseurs de petits ruminants, cet appui ciblera les Auxiliaires d'Elevage et techniciens d'élevage intervenant dans la zone d'intervention du projet (formateurs des DIPE, suivi sanitaires des villages cibles). L'intervention inclura les activités suivantes : (i) appui à la construction et à la préparation du bâtiment (étable répondant aux normes) ; (ii) acquisition et dotation d'animaux ; (iii) dotation d'un kit de produits zoo-sanitaires.

Pour l'introduction des petits ruminants, elle se fera dans les villages ciblés pour les DIPE se déroulera dans un premier temps à travers les groupements féminins. Dans cette optique, le système de chaîne de solidarité et d'entraide – connu sous le nom de « Habanayé » – sera utilisé pour diffuser les animaux issus des fermes naisseurs. La mise en œuvre cette activité inclura les étapes suivantes : (i) appui à la construction et préparation du bâtiment (abri répondant aux normes); (ii) dotation en animaux (1 mâle, 5 femelles par groupement); (iii) dotation d'un kit de produits zoo-sanitaires. Le PRECIS s'inspirera des leçons tirées du ProDAF et d'autres interventions telles que le PPAO qui a mené ce genre d'expérience avec succès.

Pour l'amélioration de l'aviculture villageoise, l'intervention ciblera exclusivement les jeunes et les femmes propriétaires de volailles traditionnelles et désirant améliorer leur exploitation. L'optique choisie pour l'amélioration de l'aviculture est le croisement des races locales avec des males de races améliorées qui sont reconnues pour leurs performances de ponte et appréciées. Budget de mise en œuvre des activités du volet

Les ressources prévisionnelles pour la conduite des activités du volet sont estimées à 1 137 800 000 FCFA sur le FIDA. Leurs répartitions par région et le détail par rubrique sont fournies dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8: Détail des prévisions physiques et financière par activité et par région du volet Amélioration des capacités techniques des exploitations familiales

Activité	Sous activité	Indicateur	Dosso		Maradi		Tahoua		Zinder		Total Cible PTBA	Total Montant PTBA	
			Cible PTBA	Montant PTBA	Cible PTBA	Montant PTBA	Cible PTBA	Montant PTBA	Cible PTBA	Montant PTBA			
Appui au dispositif d'Appui Conseil Agricole Paysan (ACAP)	Contrat avec les Groupe ACAP	Contrat	- 5	5 000 000	5	5 000 000	5-	5 000 000	5-	5 000 000	20	20 000 000	
Mise en place des ACAP	Mise en place de l'appui conseil agricole paysan	Ha	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Prise en charge des ADL	h/mois	24	6 000 000	24	6 000 000	24	6 000 000	24	6 000 000	96	24 000 000	
Mise en place des CEP	appui des CEP en pesticide	litre	300	3 000 000	300	3 000 000	300	3 000 000	300	3 000 000	1 200	12 000 000	
	appui des CEP en semences	kg	300	300 000	300	300 000	300	300 000	300	300 000	1 200	1 200 000	
	Consolidation des CEP existants	nombre	5	2 500 000	5	2 500 000	5	2 500 000	5	2 500 000	20	10 000 000	
	Journées portes ouvertes des CEP	nombre	1	1 700 000	1	1 700 000	1	1 700 000	1	1 700 000	4	6 800 000	
	Mise en œuvre de nouveau CEP (1er cycle)	nombre	10	80 000 000	10	80 000 000	10	80 000 000	10	80 000 000	40	320 000 000	
	Voyage d'étude pour les producteurs CEP	nombre	2	700 000	2	700 000	2	700 000	2	700 000	8	2 800 000	
	Acquisition de motopompe pour les CEP	nombre	20	2 000 000	20	2 000 000	20	2 000 000	20	2 000 000	80	8 000 000	
Mise en Œuvre des CEP	Consolidation des CEP existants	nombre	10	4 750 000	10	4 750 000	10	4 750 000	10	4 750 000	40	19 000 000	
	Journées portes ouvertes des CEP	nombre	2	3 400 000	2	3 400 000	2	3 400 000	2	3 400 000	8	13 600 000	
	Mise en œuvre de nouveau CEP	nombre	20	14 000 000	20	14 000 000	20	14 000 000	20	14 000 000	80	56 000 000	
	Prise en charge des ADL	h/mois	24	6 000 000	24	6 000 000	24	6 000 000	24	6 000 000	96	24 000 000	
	Voyage d'étude pour les producteurs CEP	nombre	4	1 400 000	4	1 400 000	4	1 400 000	4	1 400 000	16	5 600 000	
	Accès aux intrants et services de proximité	Renforcement des capacités des vendeurs des produits phyto	Session	1	1 000 000	1	1 000 000	1	1 000 000	1	1 000 000	4	4 000 000
	Appui à la production animale	Convention avec les agents des SVPP /c	Contrat	40	6 000 000	40	6 000 000	40	6 000 000	40	6 000 000	160	24 000 000
Convention avec les SVPP		Contrat	4	8 000 000	4	8 000 000	4	8 000 000	4	8 000 000	16	32 000 000	
Mise en place des DIPE	Dotation de Kits caprin pour les femmes	kit	100	25 000 000	100	25 000 000	100	25 000 000	100	25 000 000	400	100 000 000	
	Formation et recyclages des formateurs (auxiliaires d'élevage)	Session	2	5 000 000	2	5 000 000	2	5 000 000	4	10 000 000	10	25 000 000	
	Mise en place et conduite des DIPE	lot	10	13 000 000	10	13 000 000	10	13 000 000	10	13 000 000	40	52 000 000	
Accès aux intrants animaux	Appui aux producteurs de boutures et de plants /h	ff/département	4	8 000 000	4	8 000 000	4	8 000 000	4	8 000 000	16	32 000 000	
Amélioration de l'aviculture villageoise	Dotation en couveuses artisanales avec panneaux solaires	nombre	1	1 000 000	1	1 000 000	1	1 000 000	1	1 000 000	4	4 000 000	
	Renforcement des capacités des bénéficiaires	Session	2	5 000 000	2	5 000 000	2	5 000 000	2	5 000 000	8	20 000 000	
Mise en place de modèle d'élevage amélioré (promotion de la stabulation)	Dotation en animaux	kit	0	150 000	0	150 000	0	150 000	0	150 000	1	600 000	
	Dotation en kit de produits zoo sanitaires	kit	3	300 000	3	300 000	3	300 000	3	300 000	12	1 200 000	
	Préparation de bâtiment	abris	3	18 000 000	3	18 000 000	3	18 000 000	3	18 000 000	12	72 000 000	
Appui aux groupements féminins (modèle PPAO)	Caisses de groupement /e	ff	10	1 000 000	10	1 000 000	10	1 000 000	10	1 000 000	40	4 000 000	
	Construction des abris	étable	10	10 000 000	10	10 000 000	10	10 000 000	10	10 000 000	40	40 000 000	
	Dotation de Kits /d	kit	10	2 500 000	10	2 500 000	10	2 500 000	10	2 500 000	40	10 000 000	
	Renforcement des capacités des bénéficiaires	Session	1	500 000	1	500 000	1	500 000	1	500 000	4	2 000 000	
Prophylaxie	Mise en place de cordon sanitaire autour des villages bénéficiaires	nombre	1	3 000 000	1	3 000 000	1	3 000 000	1	3 000 000	4	12 000 000	
	Vaccination contre la maladie de Newcastle	campagne	2	8 000 000	2	8 000 000	2	8 000 000	2	8 000 000	8	32 000 000	
	Vaccination contre la pasteurelle	campagne	2	8 000 000	2	8 000 000	2	8 000 000	2	8 000 000	8	32 000 000	
	Vaccination contre la peste de petits ruminants	campagne	2	8 000 000	2	8 000 000	2	8 000 000	2	8 000 000	8	32 000 000	
	Vaccination contre le charbon bacteridien	campagne	2	8 000 000	2	8 000 000	2	8 000 000	2	8 000 000	8	32 000 000	
Formation des formateurs pour la mise en place des dispositifs d'appui conseil agricole	Formation des formation CEP sur l'agriculture de conservation(CES/DRS/RNA)	Session	2	2 000 000	2	2 000 000	2	2 000 000	2	2 000 000	8	8 000 000	
	Formation et recyclages sur les CEP (CEP, CEP, CEP, CEAP)	Session	2	3 000 000	2	3 000 000	2	3 000 000	2	3 000 000	8	12 000 000	
Total Volet5. Amélioration des capacités techniques des exploitations familiales			943	283 200 000	943	283 200 000	943	283 200 000	945	288 200 000	3 775	1 137 800 000	

Période de mise en œuvre

La mise en œuvre du volet est programmée de janvier 2020 à juin 2021.

Volet Renforcement organisationnel et institutionnel

A travers ce volet, il est visé de renforcer les capacités opérationnelles des acteurs identifiés (STD, ONG, Prestataires privés, fédérations paysannes régionales, RECA/CRA), de façon à leur permettre de jouer durablement leurs rôles d'accompagnement de la société civile rurale organisée à travers : (i) le conseil agricole, (ii) les services marchands, (iii) l'ingénierie sociale.

Objectifs opérationnels du PTBA

Les objectifs visés à travers la mise en œuvre du volet sont spécifiquement de : (i) Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des partenaires stratégiques que sont la CRA, les Fédérations des Organisations paysannes, les SVPP, etc. pour faciliter la mise en œuvre des activités sur le terrain. Les appuis porteront principalement sur la logistique, le fonctionnement, les équipements et la formation.

Modalités de mise en œuvre

Les activités du volet seront mise en œuvre à travers la signature des conventions de partenariats avec la CRA, les fédérations des OP, la DRA et le Code Rural. Ces cadres contractuels définiront entre autres les objectifs visés, les résultats attendus, les activités convenues et les budgets. Pour le cas spécifique des activités qui seront conduites par les CRA, le RECA et les URGP assureront leur supervision. Ces activités seront basées sur un travail récurrent d'ingénierie sociale. La logistique sera acquise par les URGP et mise à la disposition des partenaires.

Budget de mise en œuvre

Les activités du volet sont budgétisées à 293 600 000 FCFA sur fonds FIDA. Le détail par région et rubrique est renseigné dans le tableau ci-après.

Tableau 9: Détail des prévisions physiques et financières du volet Renforcement organisationnel et institutionnel

Sous activité	Indicateur	Dosso		Maradi		Tahoua		Zinder		Total Cible PTBA	Total Montant PTBA
		Cible	Montant	Cible	Montant	Cible	Montant	Cible	Montant		
Appui pour l'organisation des fora, foire, salon de l'agriculture	ff	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	4	6 000 000
Fonctionnement des motos	ff	1	750 000	1	750 000	1	750 000	1	750 000	4	3 000 000
indemnités et Frais de mission des CRA	ff	1	2 000 000	1	2 000 000	1	2 000 000	1	2 000 000	4	8 000 000
Moyens logistique	moto	1	750 000	1	750 000	1	750 000	1	750 000	4	3 000 000
Appui à la mise en des plans de développement des faitières	ff	1	30 000 000	1	30 000 000	1	30 000 000	1	30 000 000	4	120 000 000
Equipements /i	ff	20	10 000 000	20	10 000 000	20	10 000 000	20	10 000 000	80	40 000 000
Kit de produits zoo sanitaire	kit	20	400 000	20	400 000	20	400 000	20	400 000	80	1 600 000
Logistique /j	moto	20	15 000 000	20	15 000 000	20	15 000 000	20	15 000 000	80	60 000 000
Atelier annuel de concertation régionale	ff	1	1 000 000	1	1 000 000	1	1 000 000	1	1 000 000	4	4 000 000
Appui à la mutation des OP	ff/région	2	6 000 000	2	6 000 000	2	6 000 000	2	6 000 000	8	24 000 000
Formation des OPA	Session	2	4 000 000	2	4 000 000	2	4 000 000	2	4 000 000	8	16 000 000
Vulgarisation de l'acte uniforme et la loi nationale sur les coopératives	ff/région	2	2 000 000	2	2 000 000	2	2 000 000	2	2 000 000	8	8 000 000
Total Volet6. Renforcement organisationnel et institutionnel			73 400 000		73 400 000		73 400 000		73 400 000		293 0 000

Période de mise en œuvre

La mise en œuvre du volet est programmée de janvier 2020 à juin 2021.

Sous composante « Education, promotion de bonnes pratiques nutritionnelles et mesures transversales. »

Le PRECIS poursuivra la plupart des activités mises en place par le ProDAF, en assurant une continuité et mise à l'échelle dans les différentes régions. Cependant des petites modifications ont été introduites. En 2018, l'analyse du CIAT sur les activités du FIDA au Niger en matière de nutrition a permis de tirer des leçons qui ont été prises en compte dans la formulation de PRECIS (augmenter la valeur nutritive du stock des greniers de soudure, assurer un meilleur suivi technique à la mise en place des jardins de cases, s'engager à impliquer en mesure majeure les hommes dans les sensibilisations nutritionnelles). Le projet poursuivra aussi les activités d'alphabétisation fonctionnelle selon la même modalité du PRODAF, mais avec un accent majeur sur l'identification de stratégies pour assurer leur durabilité.

La sous-composante 1.3 « Education, promotion de bonnes pratiques nutritionnelles et mesures transversales » est structurée en trois volets : 1) Amélioration de la résilience des ménages les plus vulnérables ; 2) Amélioration des pratiques d'alimentation, de nutrition et d'hygiène des ménages, 3) Education.

Volet Amélioration de la résilience des ménages les plus vulnérables

Ce volet adresse de façon directe l'insécurité alimentaire à travers la mise en place de 80 greniers de soudure féminins dans les régions de Tahoua, Maradi, Zinder et Dosso.

Objectif Opérationnel

Au titre de cet exercice, il est visé de mettre en place 80 greniers féminins de soudure dans les régions de Dosso, Maradi, Tahoua et Zinder.

Stratégie de mise en œuvre

Le projet prévoit d'intervenir d'abord à travers la constitution de comités de gestion, formés exclusivement par des femmes, qui seront choisies sur la base du ciblage participatif entre les ménages les plus vulnérables du village. Il est prévu leur formation pour gérer le système. PRECIS fournira le stock initial de 10 tonnes, constitué par 80% de mil et 20% de niébé. Chaque grenier bénéficiera entre 25 et 30 femmes. Pour cette raison, dans ce contexte le projet s'engage à appuyer la construction de 15 greniers de soudure féminine et la mise en place de leurs systèmes de gestion, à condition que les villageoises contribuent avec la moitié du stock de mil (5 tonnes).

Budget de mise en œuvre

Les activités de ce volet mobiliseront 680 000 000 FCFA sur les ressources du FIDA.

Tableau 10: Détail des prévisions physiques et financières du volet Amélioration de la résilience

Sous activité	Indicateur	Dosso		Maradi		Tahoua		Zinder		Total Cible PTBA	Total Montant PTBA
		Cible PTBA	Montant PTBA	Cible PTBA	Montant PTBA	Cible PTBA	Montant PTBA	Cible PTBA	Montant PTBA		
Construction de bâtiments et équipement /k	nombre	12	72 000 000	18	108 000 000	25	150 000 000	25	150 000 000	80	480 000 000
Dotation en stock initiale	stok	12	24 000 000	18	36 000 000	25	50 000 000	25	50 000 000	80	160 000 000
Formation en gestion de GFS	Session	12	6 000 000	18	9 000 000	25	12 500 000	25	12 500 000	80	40 000 000
Total Volet7. Amélioration de la résilience		102 000 000		153 000 000		212 500 000		212 500 000		680 000 000	

a) Période de mise en œuvre

Les activités du volet seront déroulées de janvier 2020 et 2021.

Volet Amélioration des pratiques d'alimentation, de nutrition et d'hygiène des ménages

Ce volet met ensemble un paquet d'activités pour améliorer la situation nutritionnelle dans les ménages, en particulier pour les femmes enceintes, allaitantes et les enfants de moins de 5 ans. A travers ce volet, le PRECIS appuiera la mise en place de 3500 jardins nutritifs de case et 125 jardins oasis nutritifs, pour permettre aux femmes d'accéder à des produits à haute valeur nutritive, tels que le moringa et cassia tora, pour autoconsommation familiale ; et (ii) la mise en place de 400 Foyers d'Apprentissage et de Réhabilitation Nutritionnelle (FARN), pour le dépistage et la prise en charge des enfants malnutris.

Objectif opérationnel

Les objectifs visés au cours de cet exercice sont de ; i) Mettre en place 4 500 kits JDC et 300 kits agricoles au ménages vulnérables des régions de Dosso, Maradi, Tahoua et Zinder ; ii) Acquérir et mettre en place 700 kits IEC de relais communautaires, 500 kits d'animation pour animateurs, 500 kits de suivi nutritionnel pour la conduite des Formations en éducation nutritionnelle ;

Modalités de mise en œuvre

La mise en place des jardins nutritifs va être organisées selon deux axes : au niveau des jardins de case, ou au niveau villageoise, si des terres sont mises à la disposition de groupements de femmes. La distribution de semences (moringa et Cassia Tora) pour les jardins nutritifs devra être couplée avec des appuis techniques et des suivis, pour assurer la mise en place correcte de ces productions à petite échelle et de bons niveaux de production. Les kits de production agricole (semences améliorées de mil et niébé et engrais biologiques) destinés aux femmes les plus vulnérables seront complétés avec une assistance technique en production.

Pour la Mise en place de Foyers d'Apprentissage et de Réhabilitation Nutritionnelle (FARN), le prestataire de services qui sera recruté à cet effet conduira un dépistage des enfants, pour évaluer le degré de malnutrition présent dans les villages ciblés. Le village où les enfants malnutris sont plus de 11%, les FARN seront mises en place. Elles consistent en la dotation d'équipement pour faire le dépistage des enfants, une balance, des instruments pour faire les démonstrations culinaires et un stock pour pouvoir préparer des aliments plus nutritifs pour les enfants.

Les formations sur les huit pratiques familiales essentielles (PFE) qui sont les comportements à favoriser auprès des ménages et des familles pour améliorer la santé, la croissance et le développement de l'enfant seront dispensées par des formateurs endogènes (relais communautaires), qui seront eux même encadrés par les prestataires de service. Il s'agit de la prévention et traitement du paludisme, de l'allaitement maternel exclusif, la supplémentation en vitamine A, la nutrition, la planification familiale, l'hygiène et assainissement, informations sur l'accès aux services de santé, et la vaccination.

Toutes activités seront conduites sous la supervision et l'assurance qualité des Services techniques de l'Etat.

Budget de mise en œuvre

Pour se faire, le budget estimatif des activités du volet est estimé à 339 000 000 FCFA et positionné sur le financement FIDA.

La répartition du budget par région ainsi que le détail des activités prévues sur le volet sont consignés dans le tableau ci-après.

Tableau 11: Détail des prévisions physiques et financières du volet Amélioration des pratiques d'alimentation, de nutrition et d'hygiène des ménages

Sous activité	Indicateur	Dosso		Maradi		Tahoua		Zinder		Total Cible PTBA	Total Montant PTBA
		Cible PTBA	Montant PTBA	Cible PTBA	Montant PTBA	Cible PTBA	Montant PTBA	Cible PTBA	Montant PTBA		
Formation des relais	Session	3	3 000 000	5	5 000 000	7	7 000 000	7	7 000 000	22	22 000 000
KIT IEC des relais communautaires	nombre	110	11 000 000	160	16 000 000	215	21 500 000	215	21 500 000	700	70 000 000
Test de démonstration et de sensibilisation	nombre	50	10 000 000	80	16 000 000	110	22 000 000	110	22 000 000	350	70 000 000
Kit d'animation pour animatrices (ONG)	kit	75	11 250 000	115	17 250 000	155	23 250 000	155	23 250 000	500	75 000 000
Kit de suivi Nutritionnel des enfants	nombre	75	11 250 000	115	17 250 000	155	23 250 000	155	23 250 000	500	75 000 000
Jardin nutritifs de case (cassia Tora et Moringa)	nombre	700	2 800 000	1 040	4 160 000	1 380	5 520 000	1 380	5 520 000	4 500	18 000 000
Kit agricole (mil et niébé)	nombre	50	1 500 000	70	2 100 000	90	2 700 000	90	2 700 000	300	9 000 000
Total Volet8. Amélioration des pratiques d'alimentation, de nutrition et d'hygiène des ménages.		50 800 000		77 760 000		105 220 000		105 220 000		339 000 000	

Période de mise en œuvre

Les activités du volet sont prévues de janvier 2020 à Juin 2021.

Volet Education

Ce volet prend en charge les activités d'alphabétisation fonctionnelle, des séances d'information sur les pratiques environnementales et des formations interactives sur le genre à travers l'utilisation de méthodologies innovantes axées sur les ménages dont notamment le Système d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS²).

Objectif Opérationnel du PTBA

Au titre du présent PTBA, l'objectif est de mettre en place 440 Centre d'alphabétisation fonctionnelle et renforcer les capacités de 109 000 femmes et jeunes.

Modalités de mise en œuvre

Le PRECIS adoptera l'approche du ProDAF qui est en ligne avec la Cadre de Référence pour la Mise en Œuvre des Programmes d'Alphabétisation et de Formation des Adultes. Le projet promouvra la définition de plans d'autonomisation des centres mises en place, et planifiera, au moins pour ceux dans les zones à plus haute concentration, leur mutation en centres d'éducation permanente des adultes, éventuellement avec l'appui du Ministère de l'Education et la contribution des communautés. L'impliquer active des communautés dans la planification et dans la gestion des activités d'apprentissage dès le début, à travers la création d'un comité villageois d'alphabétisation, qui suivra les activités du centre est très important.

² GALS : Gender Action Learning System

Une fois par semaine, les activités d'alphabétisation incluront aussi des thématiques liées aux 8 pratiques essentielles familiales, pour donner la possibilité aux bénéficiaires de les approfondir.

Des séances de sensibilisation des bénéficiaires à l'adoption de pratiques environnementales durables (économie du bois, réduction et réutilisation des déchets, ...) seront également pris en compte dans la formation. La supervision des activités d'alphabétisation fonctionnelle continuera à être assurée par la Direction Générale de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle (DGAENF).

Budget de mise en œuvre

Les ressources nécessaires pour l'exécution des activités du volet sont estimées à 748 000 000 FCFA sur financement FIDA.

La répartition du budget par centres de gestion concernés est indiquée dans le tableau ci-après.

Tableau 12: Détail des prévisions physiques et financières du volet Education

Sous activité	Indicateur	Dosso		Maradi		Tahoua		Zinder		Total Cible PTB A	Total Montant PTBA
		Cible PTB A	Montant PTBA	Cible PTB A	Montant PTBA	Cible PTB A	Montant PTBA	Cible PTB A	Montant PTBA		
Session d'alphabétisation	Session	70	119 000 000	100	170 000 000	135	229 500 000	135	229 500 000	440	748 000 000
Total Volet9. Education		70	119 000 000	100	170 000 000	135	229 500 000	135	229 500 000	440	748 000 000

Période de mise en œuvre

Les activités seront mises en œuvre de janvier 2020 à Juin 2021.

Composante 2. Promotion de l'entreprenariat des jeunes et accès aux marchés

Cette composante a pour objectifs de : (a) soutenir le développement d'entreprises agropastorales ou de services locaux portés par les jeunes ou les femmes au sein des différents segments des chaînes de valeur agro-pastorales ciblées, à travers l'amélioration de l'offre de services non financiers de proximité et des appuis financiers pour soutenir le démarrage et/ou la consolidation des projets des bénéficiaires, (b) créer les conditions d'accès aux marchés et de commercialisation des produits agro-pastoraux à travers le développement des infrastructures de marchés et l'accompagnement des bénéficiaires à valoriser leur production notamment par la promotion des initiatives transformation, et (c) appuyer la concertation des acteurs autour des marchés pour la gestion des infrastructures mises en place et l'établissement de relations commerciales gagnant-gagnant.

Elle est structurée en deux sous composantes à savoir : (i) sous composante 2.1. « Appui à la création et au développement des entreprises rurales durables des jeunes » ; et (ii) sous composante 2.2. « Développement des marchés ruraux ».

Sous composante 2.1. « Appui à la création et au développement des entreprises rurales durables des jeunes »

Les principaux bénéfices attendus sont: (i) la création et le renforcement de **7300 JER** réparties comme suit: 5000 nouvelles JER, 700 coopératives/Groupements financés et installés, 1600 JER déjà établies renforcées dans leurs capacités techniques et de gestion; (ii) la création d'environ 40.000 emplois directs en milieu rural et 20 000 emplois créés et/ou consolidés; (iii) au moins 40 000 jeunes formés et accompagnés; (iv) l'amélioration de l'offre

de service de formation accompagnement des JER à travers Conseillers en entreprise spécialisés appuyés par la ME dans chacune des régions d'intervention.

Les activités de la sous composante sont organisées autour de quatre volets que sont (i) Amélioration de la connaissance de l'environnement des entreprises rurales (ii) Amélioration de l'offre de Service de Développement d'Entreprises (SDE) (iii) Accompagnement des porteurs d'initiatives d'entreprises (PIE), des entreprises rurales et accès aux innovations et (iv) la facilitation de l'accès aux services Financiers et contribution aux politiques du secteur rural.

Volet Amélioration de la connaissance de l'environnement des entreprises rurales

A travers ce volet, il s'agit de faire un état des lieux de l'environnement des entreprises rurales dans les filières ciblées. Ces résultats, seront pris en compte pour identifier et proposer une offre de service consensuelle adaptée en SDE en s'appuyant des expériences d'autres projets aussi bien au Niger que dans la sous-région.

Objectifs opérationnel du PTBA

Les activités du PTBA visent de : i) Conduire de 7 Etudes des filières et des chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires favorables au développement des entreprises rurales des jeunes au niveau des régions de Dosso, Maradi, Tahoua et Zinder ; Organiser des voyages d'études et d'échanges à leur endroit de l'équipe du ProDAF et les partenaires clés de mise en œuvre tant l'intérieur du pays – auprès d'initiatives co-financées par l'Etat et d'autres PTF – que dans la sous-région pour s'inspirer des expériences d'autres pays, notamment en matière d'appui aux P TPE , MER et PIE ; ii) Conduite des étude sur les besoin des MER et l'établissement d'une typologies au niveau des quatre régions ; iii) organiser 8 réalisation et diffusion d'information radio-télé sur l'activité au niveau des quatre régions.

Modalités de mise en œuvre

Les activités liées aux études et à leur restitution seront confiées à des cabinets d'études ou des consultants individuels et à défaut par la maison de l'entreprise pour celles concernant la typologie des MER. Les résultats de ces études seront partagés avec les principaux partenaires impliqués au PRODAF notamment les CRA, Afrique verte et Lux Développement.

L'organisation et la tenue des voyages d'étude seront facilitées surtout pour celles qui concernent la sous-région par le CENAT dans le cadre d'échange entre les projets cofinancés par le FIDA dans les autres pays.

Le PRECIS négociera un contrat cadre de partenariat avec un opérateur disposant des capacités techniques et à même de se déployer sur le terrain.

a) Budget de mise en œuvre du volet

Les ressources nécessaires pour la conduite des activités du volet sont estimées à 298 980 000 FCFA sur financement FIDA.

Tableau 13: Détail des prévisions physiques et financières du volet Amélioration de la connaissance de l'environnement des MER

Sous activité	Indicateur	Dosso		Maradi		Tahoua		Zinder		Total Cible PTBA	Total Montant PTBA
		Cible PTBA	Montant PTBA	Cible PTBA	Montant PTBA	Cible PTBA	Montant PTBA	Cible PTBA	Montant PTBA		
Voyage d'étude au niveau national	Voyage	3	9 960 000	3	9 960 000	4	13 280 000	4	13 280 000	14	46 480 000
Voyage d'étude dans la sous-région	Voyage	10	13 000 000	10	13 000 000	20	26 000 000	20	26 000 000	60	78 000 000
Réalisation et diffusion d'information radio télé	Nombre	2	6 000 000	2	6 000 000	2	6 000 000	2	6 000 000	8	24 000 000
Session d'information et de sensibilisation /a	Session	1	5 000 000	9	22 500 000	9	22 500 000	9	22 500 000	28	72 500 000
Etude des CVA dans la filière arachide	Etude	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	4	6 000 000
Etude des CVA dans la filière Niébé	Etude	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	4	6 000 000
Etude des CVA dans la filière sésame	Etude	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	4	6 000 000
Etude des CVA dans la filière apicole	Etude	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	4	6 000 000
Etude des CVA dans la filière avicole	Etude	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	4	6 000 000
Etude des CVA dans les filières céréalières (mil sorgho et maïs)	Etude	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	4	6 000 000
Etude des CVA dans les filières maraichères	Etude	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	4	6 000 000
Etude sur les besoins des MER et établissement d'une typologie	Etude	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	4	6 000 000
Acquisition d'un logiciel	Logiciel	1	2 500 000	1	2 500 000	1	2 500 000	1	2 500 000	4	10 000 000
Formation utilisation et animation de la base de donnée	Session	2	5 000 000	2	5 000 000	2	5 000 000	2	5 000 000	8	20 000 000
Total Volet			53 460 000		70 960 000		87 280 000		87 280 000		298 980 000

Période de mise œuvre

Les activités du volet seront conduites de janvier 2020 à juin 2021.

Volet. Amélioration de l'offre de Service de Développement

Ce volet vise la facilitation de l'accès des entreprises rurales aux services non financiers. Il s'agira pour le Projet de mettre en place et opérationnaliser un mécanisme durable chargé de fournir des services de développement aux entreprises rurales

Objectifs opérationnels du PTBA

Au titre de cet exercice, il est visé i) Signer une convention avec la Maison de l'entreprise pour le coaching des Entreprises, ii) recruter un consultants d'appui aux Conseillers d'Entrepreneuriat au niveaux des quatre régions ; iii) recruter et installer 40 Conseillers d'Entreprises au niveau des quatre régions, iv) Conduite 15 formations sur l'entrepreneuriat au profit des prestataires de service (publique et privé) ; Elaborer un manuel d'appui aux MER pour le PRECIS.

Modalité de mise en œuvre

Pour recrutement des conseillers d'Entrepreneuriat, avec l'appui de l'opérateur de mise en œuvre, le PRECIS procédera à l'identification de jeunes hommes et jeunes femmes désirant s'installer à terme dans le métier à titre privé et présentant les aptitudes pour l'accompagnement des entreprises rurales. Après leur recrutement, ils seront formés, certifiés, dotés et installés dans les régions. Ils se chargeront de délivrer un ensemble de services de base ponctuels (sensibilisation, appui à la formalisation d'entreprises ou de groupements, appui à la préparation des dossiers de demande de financement, appui à la prospection et à la mise en relation commerciale, etc.), des services d'appui-conseils généralistes dans la durée (incluant notamment un suivi en comptabilité/gestion) et d'orienter les demandes des entreprises rurales vers d'autres prestataires pouvant traiter des contraintes nécessitant des compétences plus spécialisées (procédés technologique, choix des équipements etc.). A travers un contrat tripartite CE/Opérateur/PRECIS, le PRECIS s'engagera à appuyer financièrement les CE sous la forme (i) d'une mise à disposition en équipements (Kit) (ii) d'une subvention d'exploitation dégressive contre exécution d'une série de tâches et (iii) du paiement de prestations spécifiques. Les formations destinées aux CE seront délivrées en partie par l'équipe de l'Opérateur en partie par des prestataires spécialisés mobilisés par cette dernière.

Un prestataire spécialisé sera recruté pour l'élaboration du manuel d'appui des MER. L'expertise de la Maison de l'Entreprise peut être sollicitée pour ce travail. Les services techniques de l'Etat assureront l'assurance qualité des activités à travers une convention qui sera établi à cet effet.

Budget de Mise en œuvre

Les activités prévues pour la mise en œuvre du volet couteront **1 486 182 000.FCFA** sur Financement du FIDA.

La répartition du budget par activité et centre de gestion est renseignée dans le tableau ci-après.

Tableau 14: Volet Amélioration de l'offre de service de développement

Sous activité	Indicateur	Dosso		Maradi		Tahoua		Zinder		Total Cible PTBA	Total Montant PTBA
		Cible PTBA	Montant PTBA	Cible PTBA	Montant PTBA	Cible PTBA	Montant PTBA	Cible PTBA	Montant PTBA		
Appui institutionnel au STD pour le suivi des CE	ff par mois	24	24 000 000	24	24 000 000	24	24 000 000	24	24 000 000	96	96 000 000
Formation sur l'entreprenariat des prestataires de services (publics et privés)	Session	1	5 000 000	2	3 000 000	6	15 000 000	6	15 000 000	15	38 000 000
Recrutement de consultant d'appui au CE et aux MER sur technologies	forfait/an	2	6 000 000	2	6 000 000	2	6 000 000	2	6 000 000	8	24 000 000
Convention annuelle	Ff	2	90 000 000	2	90 000 000	2	90 000 000	2	90 000 000	8	360 000 000
Elaboration du manuel d'appui aux MER	étude	1	2 500 000	1	2 500 000	1	2 500 000	1	2 500 000	4	10 000 000
Formation des CE et des partenaires sur le manuel	Session	1	2 000 000	1	2 000 000	1	2 000 000	1	2 000 000	4	8 000 000
renforcement des capacités des partenaires	Session	3	1 495 500	3	1 495 500	3	1 495 500	3	1 495 500	12	5 982 000
Fonctionnement des CE	moto	240	36 000 000	240	36 000 000	240	36 000 000	240	36 000 000	960	144 000 000
Honoraire des CE	h/mois	228	79 800 000	228	79 800 000	228	79 800 000	228	79 800 000	912	319 200 000
Dotation de kits d'installation	kit	10	99 000 000	10	99 000 000	10	99 000 000	10	99 000 000	40	396 000 000
Formation sur des CE sur l'établissement des bilan	Session	1	2 500 000	1	2 500 000	1	2 500 000	1	2 500 000	4	10 000 000
Formation sur l'identification des besoins technologique (convention avec INRA)	Session	1	5 000 000	1	10 000 000	3	30 000 000	3	30 000 000	8	75 000 000
Total Volet2. Amélioration de l'offre de services de développement de l'entreprise (SDE)	514	353 295 500	515	356 295 500	521	388 295 500	521	388 295 500	2 071	1 486 182 000	

Période de mise en œuvre

La mise en œuvre des activités du volet couvrira la période allant de Janvier 2020 à Juin 2021.

Volet Accompagnement des porteurs d'initiatives d'entreprises (PIE), des entreprises rurales et accès aux innovations

Objectifs opérationnels du PTBA

Les objectifs visés par la mise en œuvre du volet au titre de cet exercice sont de : i) Appuyer la mise en place d'un Département « Finance Agricole » au sein de la BAGRI dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder, ii) Appuyer la mise en place d'un fonds d'innovation destiné à favoriser le test et la mise à l'échelle d'innovation en matière de production, commercialisation et gestion au niveau des quatre régions ; iii) Appuyer l'accompagnement de la financière des promoteurs à travers l'organisation et la structuration des promoteurs de 2500 MER ; la réalisation de 66 voyages d'études dans le pays et à l'international.

Modalités de mise en œuvre

Le PRECIS accompagnera la mise en place de département de crédit agricole au niveau des IF partenaires en vue de lui faciliter la réalisation des activités suivantes (i) études en vue de l'élaboration de nouveaux produits, (ii) l'organisation de sessions de formation/sensibilisation des MER sur leurs prestations, (iii) la formation de leurs agents sur la problématique des MER, (iv) le suivi de leurs activités, et le reporting qui permettront d'apprécier l'évolution des produits financiers offerts aux MER. Ce département bénéficiera, en plus de la dotation en équipements pour son fonctionnement, d'activité de renforcement de capacités en vue d'accroître sa performance, voyage d'étude au Centre d'innovation financière, formation sur la conception de prototypes de produits financiers, formation sur les politiques de refinancement et le suivi des IMF etc.)

Le fonds d'innovation est un instrument de financement par subventions à coûts partagés sur la base de montages financiers qui associent simultanément les ressources du PRECIS et celles des promoteurs (mobilisées auprès d'une IMF (BAGRI) ou sur ressources propres). L'introduction ou l'adoption de certaines innovations dans les activités des MER pourraient constituer des « leviers » pour leur croissance.

Budget de la mise en œuvre

Les activités prévues dans le cadre de ce volet vont nécessiter un budget de 1 779 432 500 FCFA sur financement FIDA.

Tableau 15: Volet Accompagnement des porteurs d'initiatives d'entreprises (PIE), des entreprises rurales et accès aux innovations

I Activité	Dosso		Maradi		Tahoua		Zinder		Total Cible PTBA	Total Montant PTBA
	Cible PTBA	Montant PTBA	Cible PTBA	Montant PTBA	Cible PTBA	Montant PTBA	Cible PTBA	Montant PTBA		
Appui à l'accompagnement de la relation financière /e	1 250	107 812 500	1 250	107 812 500	1 250	107 812 500	1 250	107 812 500	5 000	431 250 000
Appui à la mise en place d'un département "financement agricole" au niveau de la BAGRI	-		5	32 487 500	5	32 487 500	5	32 487 500	14	97 462 500
Appuis techniques aux MER	104	177 900 000	104	177 900 000	104	177 900 000	104	177 900 000	416	711 600 000
Mise en place fonds d'innovation	2	66 000 000	2	95 000 000	2	130 000 000	2	130 000 000	8	421 000 000
Voyage d'étude sur les innovations	14	26 280 000	14	26 280 000	14	26 280 000	24	39 280 000	66	118 120 000
Total Volet3. Accompagnement des porteurs d'initiatives d'entreprises (PIE), des entreprises rurales et accès aux innovations	1 370	377 992 500	1 375	439 480 000	1 375	474 480 000	1 385	487 480 000	5 504	1 779 432 500

Période de mise en œuvre

Les activités du volet seront mises en œuvre de janvier 2020 à juin 2021.

Volet Facilitation de l'accès aux services Financiers et contribution aux politiques du secteur rural

Objectif opérationnel

Les objectifs visés à travers la mise en œuvre de ce volet sont: i)

Tableau 16: Volet4. Facilitation de l'accès aux services Financiers et contribution aux politiques du secteur rural

Activité	Dosso		Maradi		Tahoua		Zinder		Total Cible PTBA	Total Montant PTBA
	Cible PTBA	Montant PTBA	Cible PTBA	Montant PTBA	Cible PTBA	Montant PTBA	Cible PTBA	Montant PTBA		
Financement à couts partagé	2	118 500 000	2	118 500 000	2	118 500 000	2	118 500 000	8	474 000 000
Appui au renforcement de la Finance inclusive	3	32 703 125	3	32 703 125	3	32 703 125	3	32 703 125	13	130 812 500
Développement de produits adaptés	18	81 650 000	18	81 650 000	18	81 650 000	18	81 650 000	72	326 600 000
Dispositif de communication	10	33 391 875	10	33 391 875	10	33 391 875	10	33 391 875	39	133 567 500
Eduction financière	57	62 293 750	57	62 293 750	57	62 293 750	57	62 293 750	226	249 175 000
Elaboration et mise en place d'outils financiers novateurs	2	48 937 500	2	48 937 500	2	48 937 500	2	48 937 500	7	195 750 000
Participation à l'élaboration et	6	42 262 500	6	42 262 500	6	42 262 500	6	42 262 500	24	169 050 000

internalisation des politiques et stratégies nationales /h										
Total Volet4. Facilitation de l'accès aux services Financiers et contribution aux politiques du secteur rural	97	419 738 750	97	419 738 750	97	419 738 750	97	419 738 750	389	1 678 955 000

Sous-composante 2.2 Développement des marchés ruraux.

Cette sous-composante vise à améliorer les conditions d'accès aux marchés et de commercialisation des produits agro-pastoraux à travers des infrastructures de commercialisation et de désenclavement. Description : Le développement des marchés ruraux est étroitement lié aux Pôles de développement économiques (PDE)³ que doit couvrir le projet. Le PRECIS appuiera l'extension des PDE dans la zone d'intervention actuelle du PRODAF par la couverture de 7 nouveaux PDE (3 à Zinder, 2 à Maradi et 2 à Tahoua) et ouvrira 3 PDE dans la Région de Dosso, autour du Dallol Bosso (CF Tableau des PDE du projet)

La sous-composante comporte quatre volets : (i) les infrastructures de marchés ; (ii) les Pistes de désenclavement et (iii) la promotion des activités commerciales au sein des PDE ; (iv) volet Ingénierie Sociale.

Volet 3.2.1 Infrastructures de marchés

Il s'agit de doter les 10 nouveaux Pôles de développement économiques en infrastructures de commercialisation au niveau des marchés demi-gros et de marchés de collectes. PRECIS appuiera la construction et le fonctionnement de 10 marchés demi-gros (7 dans les régions d'intervention du PRODAF et 3 dans la région de Dosso), de 37 centres de collectes et de 10 Maisons de Paysans.

Objectifs opérationnels du PTBA

Pour les 18 mois du PTBA, il est visé à travers les activités du volet de : i) conduire une étude sur l'identification des PDE, réaliser les études de faisabilités pour la construction de 32 Centre de collecte, 11 Marchés de demi-gros, 12 maison du paysan au niveau des quatre régions d'intervention du projet ; Tenir les ateliers de validations (un par région pour la validation des rapports des études sur les impacts environnemental et social (REIES).

Modalité de mise en œuvre

Les études techniques de faisabilité des infrastructures de Marché seront conduites par les cabinets/Bureau qui seront recrutés à se cet effet. Contrairement à la pratique actuelle au PRODAF, les études techniques et environnementales seront simplifiées et conduites en une seule phase de 3 mois pour les marchés demi-gros et 2 mois pour les centres de collecte et les maisons de paysans. Elles comprendront : (i) le diagnostic du fonctionnement actuel de chaque marché et l'évaluation des flux ; (ii) les investigations géotechniques des sols de fondations, le levé topographique du site d'implantation et de ses accès, la conception participative des différentes infrastructures, des voies d'accès et l'aménagement de la cour en concertation avec les cadres de concertation des PDE ; (iii) l'élaboration du plan de gestion environnementale et des dossiers d'appels d'offres de travaux.

Budget de mise en œuvre

Les activités prévues au titre ce volet couteront un montant de 436 359 000 FCFA sur le FIDA.

Tableau 17: Prévisions physiques et financières du Volet Construction d'infrastructure de marchés dans les PDE

Sous activité	Indicateur	Dosso		Maradi		Tahoua		Zinder		Total Cible PTBA	Total Montant PTBA
		Cible PTBA	Montant PTBA	Cible PTBA	Montant PTBA	Cible PTBA	Montant PTBA	Cible PTBA	Montant PTBA		
Etude Construction CC	Etude	6	24 300 000	6	24 300 000	7	28 350 000	13	52 650 000	32	129 600 000
Etude de faisabilité techniques Maison de paysans	Etude	3	13 500 000	3	13 500 000	3	13 500 000	3	13 500 000	12	54 000 000
Etude identification des PDE	nombre	1	20 000 000	1	20 000 000	1	20 000 000	1	20 000 000	4	80 000 000
Validation de l'étude	Atelier	1	3 000 000	1	3 000 000	1	5 000 000	1	5 000 000	4	16 000 000
Etude Construction MDG	Etude	3	42 750 000	3	42 750 000	2	28 500 000	3	42 750 000	11	156 750 000
Total Volet5. Construction d'infrastructure de marchés dans les PDE		103 550 000		103 550 000		95 350 000		133 900 000		436 350 000	

Période de mise en œuvre

Les activités du volet seront réalisées durant la période allant de janvier 2020 à juin 2021.

Volet Pistes de désenclavement

Ce linéaire total comprendra 400 km de pistes dégradées, nécessitant des réhabilitations et 625 km de pistes sommaires à aménager en routes en terre classées. Le choix des tronçons résultera des concertations au sein des cadres de concertation au niveau des marchés demi-gros et au sein des cadres locaux du niveau des marchés de collecte. Le critère pivot étant que le choix du tronçon soit focalisé sur la continuité territoriale : Sous bassin de production-Centre de collecte satellite- Pole de Développement Economique.

Objectif opérationnel du PTBA

L'objectif assigné au PTBA est de Conduire les Etudes de faisabilité techniques (APS, APD, EIES et DAO) pour permettre les travaux de construction/réhabilitation d'un linéaire de 700 km dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder ; ii) Conduit

Modalités de mise en œuvre

Le processus de réalisation des pistes, sera précédé par les activités d'ingénierie sociale menées au niveau des cadres de concertation des PDE et en concertation avec les communes et les services techniques décentralisés. Il sera attendu de ce processus : (i) la liste des pistes à réhabiliter par PDE ; (ii) une large information des populations riveraines ; (iii) la mise en place des comités villageois d'entretien et de gestion des pistes et des Brigades communales d'entretien routier ; (iv) la clarification des aspects fonciers et leur résolution. Une fois la liste des tronçons définitivement arrêtées, le processus de recrutement du bureau d'études commence en conformité avec les procédures de passation de contrats de services de consultants. Le bureau sera recruté pour la conduite des études et du contrôle des travaux. Les résultats des études de faisabilité feront l'objet d'un atelier de validation avec la participation des partenaires du projet (DRE, DRGR, Communes, les cadres de concertation des PDE...).

Pour les formations techniques des CVER, elles seront conduites avec l'appui des services techniques de l'Équipement.

Budget de mise en œuvre

Les activités prévues au cours de cet exercice sont estimées à un budget de 799 725 000 FCFA sur financement FIDA.

Le détail de sa répartition en les régions et les activités concernées est renseigné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 18: Prévisions physiques et financières du volet pistes rurales de désenclavement

Sous activité	Indicateur	Dosso		Maradi		Tahoua		Zinder		Total Cible PTBA	Total Montant PTBA
		Cible PTBA	Montant PTBA	Cible PTBA	Montant PTBA	Cible PTBA	Montant PTBA	Cible PTBA	Montant PTBA		
Etude (pistes neuves)	Km	75	75 000 000	150	150 000 000	100	150 000 000	50	50 000 000	375	425 000 000
Etude (réhabilitation piste)	Km	50	37 500 000	100	75 000 000	100	87 500 000	75	75 000 000	325	275 000 000
Etude (Forage Motricité humaine)	Etude	7	3 675 000	-	-	13	9 750 000	12	6 300 000	32	19 725 000
Validation Etude	Atelier	1	5 000 000	1	5 500 000	1	5 000 000	1	5 000 000	4	20 500 000
Formation techniques CVER et processus d'ingénierie Sociale				7	59 500 000						
Total Volet7. Pistes de désenclavement		121 175 000		290 000 000		252 250 000		136 300 000		799 725 000	

Période de mise en œuvre

Les activités prévues au titre de ce volet seront déroulées de janvier 2020 à juin 2021.

Volet Promotion des activités commerciales au sein des PDE

Le PRECIS intervient en appui aux promoteurs d'activités agricoles ou en lien avec les activités agricoles (entreprises familiales, groupements de producteurs, coopératives) qui mènent des activités rentables et orientées vers la commercialisation (boutiques d'intrants, commercialisation groupée, stockage groupé, transformation, transport, services marchands). Les actions du projet vont porter spécifiquement sur : (i) l'organisation de 20 foires et journées commerciales au sein des PDE ; (ii) l'organisation de 20 ateliers de partage Public-privé vise des échanges et des réflexions sur les perspectives de développement des PDE ; (iii) la conduite des campagnes de communication pour améliorer la visibilité des potentiels des régions dans lequel sont positionnées les PDE.

Objectif opérationnel du PTBA

Les objectifs visés par le PTBA sont de (i) organiser au niveau de chaque région 1 ateliers de partage Public-privé pour des échanges et des réflexions sur les perspectives de développement des PDE ; ii) organiser des foires et journées commerciales très médiatisées au sein des PDE au niveau des quatre régions.

Modalités de mise en œuvre

Les foires et journées commerciales médiatisées seront organisées avec l'appui des collectivités territoriales, les comités de gestion des plateformes et centre de collecte les faitières des producteurs, des transformateurs et les autres acteurs des filières.

Budget de mise en œuvre

Les ressources prévues pour la conduite des activités du volet sont estimées à 109 800 000 FCFA sur financement FIDA.

Tableau 19: Prévisions physiques et financières du Volet8. Promotion des activités commerciales au seins des PDE

Sous activité	Indicateur	Dosso		Maradi		Tahoua		Zinder		Total Cible PTBA	Total Montant PTBA
		Cible PTBA	Montant PTBA	Cible PTBA	Montant PTBA	Cible PTBA	Montant PTBA	Cible PTBA	Montant PTBA		
Mise en place des points de vente des produits des MER	Contrat	1	10 000 000	1	10 000 000	1	10 000 000	1	10 000 000	4	40 000 000
Organisation d'ateliers de partage Public-Privé au sein des marchés	rencontre	1	4 950 000	1	4 950 000	1	4 950 000	1	4 950 000	4	19 800 000
Participation des MER aux événements commerciaux	Foire	1	7 500 000	1	7 500 000	1	7 500 000	1	7 500 000	4	30 000 000
Promotion des produits des MER	Contrat	1	5 000 000	1	5 000 000	1	5 000 000	1	5 000 000	4	20 000 000
Total Volet8. Promotion des activités commerciales au seins des PDE		4	27 450 000	4	27 450 000	4	27 450 000	4	27 450 000	16	109 800 000

Période de mise en œuvre

Les activités du volet sont prévues de janvier 2020 à Juin 2021.

Composante 3 « Coordination, engagement citoyen, suivi-évaluation, capitalisation et gestion des savoirs »

Sous-Composante 3.1. « Coordination, engagement citoyen »

Cette sous-Composante vise à assurer la gestion des ressources humaines et financières du projet et à développer les partenariats requis pour une mise en œuvre efficace axée sur les résultats.

Le dispositif de gestion administrative et fiduciaire a pour mandat : (i) la coordination de tous les opérateurs et partenaires de la mise en œuvre, leur suivi et évaluation interne; (ii) la programmation, le suivi et l'évaluation des activités réalisées sur le terrain; et (iii) la gestion et l'utilisation efficiente des ressources du projet. Le processus stratégique de mise en œuvre des activités se définit à trois niveaux (i) Le Comité National de Pilotage est chargé de l'orientation stratégique et vérifie la cohérence des orientations du programme avec les stratégies, (ii) La Cellule Nationale d'Assistance Technique (CENAT) est chargée :i) de l'appui en ingénierie de projet, ii) du dialogue politique, iii) du volet pistes rurales, iv) du suivi-évaluation, et v) de la consolidation financière du Programme et (vi) une équipe de management composée des deux assistants techniques nationaux senior de la Cellule Nationale d'Assistance Technique (CENAT) et des trois coordinateurs régionaux donne des orientations pratiques aux équipes.

Le PRECIS mettra également en place des mécanismes de transparence et de participation citoyennes pour l'évaluation de la gestion globale du projet, la mesure indépendante des résultats et de l'impact du projet afin de renforcer la redevabilité des acteurs de mise en œuvre dans l'atteinte des résultats.

Activité	CENRAT	URGP Dosso	URGP Maradi	URGP Tahoua	URGP Zinder	Total général
Acquisition Matériel et mobiliers de bureaux		52 900 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	97 900 000
Acquisition matériels roulants		77 500 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	167 500 000
Assurance Maladie	4 119 104	1 685 088	1 685 088	1 685 088	1 685 088	10 859 456
Entretien et Fonctionnement bureau		16 200 000	16 200 000	16 200 000	16 200 000	64 800 000
Fonctionnement des véhicules et assurances		12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	48 000 000
Formations et Atelier	80 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	180 000 000
Manuel de procédure et logiciel de Gestion	44 000 000					44 000 000
Mission terrain		12 100 000	12 100 000	12 100 000	12 100 000	48 400 000
Prime annuelles CNSS		6 489 000	6 489 000	6 489 000	6 489 000	25 956 000
Réhabilitation siège		15 000 000				15 000 000
Supervision suivi et Audit	394 000 000					394 000 000
Salaire personnel	27 043 200	342 486 000	126 000 000	126 000 000	126 000 000	747 529 200
Total Coordination & Gestion	549 162 304	561 360 088	244 474 088	244 474 088	244 474 088	1 843 944 656

Sous composante 3.2. « Suivi-évaluation, capitalisation, gestion des savoirs et communication »

Le ProDAF et le PRECIS seront dotés d'un dispositif commun et unique de Suivi-Evaluation qui a pour objectif global de contribuer de manière pro-active à une meilleure exécution du Programme Pays du FIDA au Niger, constitué par du PRECIS et des deux autres opérations FIDA en cours dans le Pays (ProDAF et ProDAF Diffa). De façon spécifique, ce dispositif vise à produire constamment et à mettre à disposition des parties prenantes respectives des informations permettant.

Il permettra de mesurer l'état d'avancement de l'exécution du projet, l'atteinte des produits et effets escomptés, et l'impact des interventions sur les groupes cibles ; et de renseigner une liste d'indicateurs conformément au Système de mesure des résultats opérationnels (ORMS) développé par le FIDA. Le projet s'assurera que les ressources humaines et financières appropriées pour mettre en place et opérationnaliser le système, et de bien clarifier les rôles des acteurs impliqués aux différents niveaux.

Objectif opérationnel

Les objectifs des activités suivi-évaluation sont de : (i) former les acteurs internes et enquêteurs sur le SYGRI et mettre en œuvre et coordonner les enquêtes de références (SYGRI et Enquête complémentaire) (ii) Equiper les équipes SE en équipement de bureau et matériels informatiques ; (iii) Acquérir un véhicule pour renforcer le parc auto au niveau des quatre URGP ; (iv) Capitaliser et harmoniser les outils de SE à travers l'organisation des ateliers périodiques ; (v) Tenir les ateliers bilans annuels et semestriel, (vi) mettre en place et faire fonctionner un dispositif d'AEF (vii) Organiser Trois (03) missions de supervision FIDA-Gouvernement d'appui et de suivi de la mise en œuvre du programme ; (viii) Elaborer et diffuser les supports de communication pour améliorer la visibilité du projet ; Appuyer la mise en place/ animation des plateformes d'échanges environnementales.

Modalités de mise en œuvre

Pour mieux gérer ce système S&E complexe du Programme, le PRECIS doit contribuer à doter le dispositif S&E revu, d'une allocation budgétaire conséquente) permettant le renforcement des capacités continus des équipes, l'acquisition des matériels et équipements (matériels informatiques et logiciels, GPS, etc.) performants des unités actuelles de suivi évaluation et la conduite des activités spécifiques du S&E (les Planifications, les renforcements des capacités

des acteurs en S&E, les différents Suivis (, les Evaluations, la communication et la gestion des savoirs). De manière spécifique le PRECIS prendra en charge les couts de toutes les activités de Suivi Evaluation dans la région de Dosso. Une mutualisation des moyens entre le ProDAF et le PRECIS sera appliquées au niveau des autres régions.

L'ensemble des études de référence seront conduites sous le leadership de la CENRAT. Plus précisément, les termes de référence balisant les objectifs, les résultats attendus de toutes ces études seront élaborés avec l'Appui de l'Assistant Technique en Suivi Evaluation du programme en collaboration entre les RSE des 4 URGP (Dosso, Maradi, Tahoua et Zinder) et les autres membres de l'équipe du programme. Un consultant expérimenté sera recruté et pris en charge à part égale sur les budgets des URGP pour chaque étude. Plus spécifiquement pour l'enquête SYGRI sera conduite par un consultant international appuyé par l'INS. Le rapport de chaque étude sera validé selon le mécanisme et les niveaux/instances appropriées de validation (à l'interne, ateliers, etc.).

La mise en œuvre de ce paquet d'activité de communication se fera selon les modalités suivantes (i) information des autorités administratives, (ii) Elaboration /validation des termes référence et/ou des rapports d'activités et des notes d'information, lancement des invitations aux acteurs et préparations des supports de présentation et (ii) tenue des séances/ateliers.

Budget de mise en œuvre des activités du volet

Les activités prévues pour les activités suivi-évaluation et communication sont estimées à 652 018 592 FCFA sur le financement FIDA.

Tableau 20: Prévisions physiques et financières du volet SE

Activité	URGP Dosso		URGP Maradi		URGP Tahoua		URGP Zinder		Total Cib le PT BA	Total Montant PTBA
	Cible PTB A	Montant PTBA	Cible PTB A	Montant PTBA	Cible PTBA	Montant PTBA	Cible PT BA	Montant PTBA		
Conception de support	2	8 000 000	2	8 000 000	2	8 000 000	2	8 000 000	8	32 000 000
Mise en place et opérationnalisation d'un plateforme d'échanges environnemental	2	2 000 000	2	2 000 000	2	2 000 000	2	2 000 000	8	8 000 000
Total Communication et GdS	4	10 000 000	4	10 000 000	4	10 000 000	4	10 000 000	16	40 000 000
Acquisition matériels roulants	1	25 000 000	1	25 000 000	1	25 000 000	1	25 000 000	4	100 000 000
Equipements et mobiliers de bureau	27	15 400 000	27	15 400 000	27	15 400 000	27	15 400 000	108	61 600 000
Total Acquisition de matériels	28	40 400 000	28	40 400 000	28	40 400 000	28	40 400 000	112	161 600 000
Renforcement des capacités en matière de SE	2	16 000 000	2	16 000 000	2	16 000 000	2	16 000 000	8	64 000 000
Total Renforcement des capacités en matière de SE	2	16 000 000	2	16 000 000	2	16 000 000	2	16 000 000	8	64 000 000
Assurance Maladie	6	280 848	6	280 848	6	280 848	6	280 848	24	1 123 392
Prime annuelles CNSS	6	1 423 800	6	1 423 800	6	1 423 800	6	1 423 800	24	5 695 200
Total Salaire SE	12	1 704 648	12	1 704 648	12	1 704 648	12	1 704 648	48	6 818 592
Ateliers et missions annuelles	3	10 000 000	3	10 000 000	3	10 000 000	3	10 000 000	12	40 000 000
Enquêtes et Etudes	5	12 000 000	2	20 000 000	2	20 000 000	2	20 000 000	11	72 000 000
Dispositif de Suivi-Evaluation	5	44 400 000	5	44 400 000	5	44 400 000	5	44 400 000	20	177 600 000
Total Suivi Evaluation et Gestion des savoirs	13	66 400 000	10	74 400 000	10	74 400 000	10	74 400 000	43	289 600 000
Total		134 504 648		142 504 648		142 504 648		142 504 648		562 018 592

Annexe1 : Détail des activités du PTBA par Centre de gestion

Composante	Sous-Composante	Volet	Activité	Sous activité	Indicateur	Dosso		Maradi		Tahoua		Zinder		Total Cible PTBA	Total Montant PTBA		
						Cible PTBA	Montant PTBA	Cible PTBA	Montant PTBA	Cible PTBA	Montant PTBA	Cible PTBA	Montant PTBA				
Composante I «Développement agricole durable et renforcement de la résilience des ménages ruraux»	Ss composante 1.1: Renforcement de la maîtrise de l'eau et Gestion durable des terres	Volet1. Gestion Durable des Terres et des Eaux (GDTE)	Fixation de dunes (mares et cuvettes)	Fixation de dunes (mares et cuvettes)	Superficie traitée	750	240 000 000	750	240 000 000	0		0		1500	480 000 000		
			Mise en place du sytsème de suivi environnement al géolocalisé	Mise en place du sytsème de suivi environnemental géolocalisé	Superficie traitée	50	22 400 000	50	22 400 000	50	22 400 000	50	22 400 000	50	22 400 000	200	89 600 000
			Récupération des terres dégradées en amont des bassins versants	Récupération des terres dégradées en amont des bassins versants	Superficie traitée	500	121 500 000	300	72 900 000	350	85 050 000	350	85 050 000	350	85 050 000	1500	364 500 000
			Traitement des bassins versants contre l'érosion et le ruissellement	Traitement des bassins versants contre l'érosion et le ruissellement	Superficie traitée	4500	63 000 000	4300	60 200 000	5500	77 000 000	5500	77 000 000	5500	77 000 000	19800	277 200 000
		Total Volet1. Gestion Durable des Terres et des Eaux (GDTE)						5800	446 900 000	5400	395 500 000	5900	184 450 000	5900	184 450 000	23000	1 211 300 000
		Volet2. Ouvrages de mobilisation des eaux	Elaboration du schémas d'aménagement des bassins	Elaboration du schémas d'aménagement des bassins	Contrat	1	15 000 000	1	18 000 000	1	18 000 000	1	20 000 000	1	20 000 000	4	71 000 000
			Mini-barrage et AHA	Etudes de faisabilité et détaillées pour les mini barrages et les AHA	Contrat	2	4 200 000	0		0		0		0		2	4 200 000
			Réaliser les seuils de type1	Etudes de faisabilité et détaillées pour les seuils de type1	Contrat	9	33 750 000	12	72 000 000	3	18 000 000	3	22 500 000	27	146 250 000	27	146 250 000
			Réaliser les seuils de type2	Etudes de faisabilité et détaillées pour les seuils de type2	Contrat	12	36 000 000	24	108 000 000	9	40 500 000	9	90 000 000	54	274 500 000	54	274 500 000
			Réaliser un mini-barrage	Etude de faisabilité pour les mini-barrage et AHA	Contrat	0		0		1	35 000 000	1	35 000 000	2	70 000 000	2	70 000 000
			Aménager et proteger des petites mares agropastorales	Elaboration du shéma d'aménagement des mares	étude	0		3	30 000 000	0	-	0	-	3	30 000 000	3	30 000 000
			Etude d'impact	Validation du Rapport	Atelier	1	5 000 000	1	5 000 000	3	15 000 000	3	15 000 000	8	40 000 000	8	40 000 000

	environnement al et social des ouvrages MO	d'Etude Environnementale et Sociale												
Total Volet2. Ouvrages de mobilisation des eaux				25	93 950 000	41	233 000 000	17	126 500 000	17	182 500 000	100	635 950 000	
Volet3. Aménagement des bassins de production	Aménagement de Périmètres avec Pompage Solaire (PPS)	Etude de faisabilité et détaillée (APP solaire)	Ha	70	33 600 000	0		0		0		70	33 600 000	
		Contrôle des travaux (APP solaire)	Ha	30	21 600 000	0		0		0		30	21 600 000	
		Supervision des travaux par les STD et autorités (1%) (APP solaire)	Ha	30	3 600 000	0		0		0		30	3 600 000	
		Travaux d'aménagement et d'équipement des sites (APP solaire)	Ha	30	360 000 000	0		0		0		30	360 000 000	
	Aménagement Petits périmètres irrigués alimenté par un système solaire	Etude de faisabilité et détaillée (APP solaire)	Ha	0		100	48 000 000	0	-	0	-	100	48 000 000	
		Contrôle des travaux (APP solaire)	Ha	0		40	28 800 000	0	-	0	-	40	28 800 000	
		Supervision des travaux par les STD et autorités (1%) (APP solaire)	Ha	0		40	4 800 000	0	-	0	-	40	4 800 000	
		Travaux d'aménagement et d'équipement des sites (APP solaire)	Ha	0		40	480 000 000	0	-	0	-	40	480 000 000	
	Appui à la durabilité des infrastructure MO et PPI	appui à la mise en place et renforcement des capacités des comités de gestion	nombre	21	157 500 000	0		0		0		21	157 500 000	
		Appui à la mise en place et renforcement des capacités des comités de gestion de petits périmètres	nombre	7	52 500 000	0		0		0		7	52 500 000	
		appui à la mise en place et renforcement des capacités des AUE	nombre	9	45 000 000	0		0		0		9	45 000 000	
		Sensibilisation et animation des bénéficiaires	séance	30	90 000 000	0		0		0		30	90 000 000	
	Mise en place de Périmètre Irrigué en aval du mini- barrage	Etude de faisabilité et détaillée pour la mise en place de périmètres irrigués en aval des Mini-barrage	Ha	20	11 200 000	0		0		0		20	11 200 000	

		Mise en place des petits périmètres irrigués en aval des mini-barrages	Etude de faisabilité et détaillée Périmètre irrigué en aval des Mini-barrage	Ha	0	0	100	55 000 000	100	55 000 000	200	110 000 000		
	Total Volet3. Aménagement des bassins de production				247	775 000 000	220	561 600 000	100	55 000 000	100	55 000 000	667	1 446 600 000
	Volet4. Actualisation et mise en œuvre des plans d'aménagement des sites RAMSAR.	Appui à la gestion durable des infrastructures de mobilisation des eaux et des petits périmètres irrigués	appui à la mise en place et renforcement des capacités des comités de gestion	nombre	0	0	-	0	-	0	-	0	-	
Appui à la mise en place et renforcement des capacités des comités de gestion de petits périmètres			nombre	0	10	75 000 000	0	-	0	-	10	75 000 000		
appui à la mise en place et renforcement des capacités des AUE			nombre	0	12	60 000 000	0	-	0	-	12	60 000 000		
Sensibilisation et animation des bénéficiaires			séance	0	46	138 000 000	0	-	0	-	46	138 000 000		
	Total Volet4. Actualisation et mise en œuvre des plans d'aménagement des sites RAMSAR.				0		68	273 000 000	0	-	0	-	68	273 000 000
	Volet4. Aménagement de points d'eau dans les zones de concentration	Fonçage et Equipement de forage à motricité humaine	Etude de faisabilités techniques pour les travaux et équipement de forage avec pompe à motricité humaine	Etude	9	4 725 000	0		0		0		9	4 725 000
		Travaux et équipement de forage avec pompe à motricité humaine		Etude	0		0	-	0	-	0	-	0	-
	Total Volet4. Aménagement de points d'eau dans les zones de concentration				9	4 725 000	0	-	0	-	0	-	9	4 725 000
Ss composante 1.2 Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des bénéficiaires	Volet5. Amélioration des capacités techniques des exploitations familiales	Appui au dispositif d'Appui Conseil Agricole Paysan (ACAP)	Contrat avec les Groupe ACAP	Contrat	0		5	5 000 000	5	5 000 000	5	5 000 000	15	15 000 000
				Contrat	5	5 000 000	0		0		0		5	5 000 000
		Mise en place des ACAP	Mise en place de l'appui conseil agricole paysan	Ha	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
			Prise en charge des ADL	h/mois	24	6 000 000	24	6 000 000	24	6 000 000	24	6 000 000	24	6 000 000
	Mise en place	appui des CEP en	litre	300	3 000 000	300	3 000 000	300	3 000 000	300	3 000 000	1200	12 000 000	

			des CEP	pesticide											
				appui des CEP en semences	kg	300	300 000	300	300 000	300	300 000	300	300 000	1200	1 200 000
				Consolidation des CEP existants	nombre	5	2 500 000	5	2 500 000	5	2 500 000	5	2 500 000	20	10 000 000
				Journées portes ouvertes des CEP	nombre	1	1 700 000	1	1 700 000	1	1 700 000	1	1 700 000	4	6 800 000
				Mise en oeuvre de nouveau CEP (1er cycle)	nombre	10	80 000 000	10	80 000 000	10	80 000 000	10	80 000 000	40	320 000 000
				Voyage d'étude pour les producteurs CEP	nombre	2	700 000	2	700 000	2	700 000	2	700 000	8	2 800 000
			Mise en Œuvre des CEPM	Acquisition de motopompe pour les CEPM	nombre	20	2 000 000	20	2 000 000	20	2 000 000	20	2 000 000	80	8 000 000
				Consolidation des CEPM existants	nombre	10	4 750 000	10	4 750 000	10	4 750 000	10	4 750 000	40	19 000 000
				Journées portes ouvertes des CEPM	nombre	2	3 400 000	2	3 400 000	2	3 400 000	2	3 400 000	8	13 600 000
				Mise en œuvre de nouveau CEPM	nombre	20	14 000 000	20	14 000 000	20	14 000 000	20	14 000 000	80	56 000 000
				Prise en charge des ADL	h/mois	24	6 000 000	24	6 000 000	24	6 000 000	24	6 000 000	96	24 000 000
				Voyage d'étude pour les producteurs CEPM	nombre	4	1 400 000	4	1 400 000	4	1 400 000	4	1 400 000	16	5 600 000
			Accès aux intrants et services de proximité	Renforcement des capacités des vendeurs des produits phyto	Session	1	1 000 000	1	1 000 000	1	1 000 000	1	1 000 000	4	4 000 000
			Appui à la production animale	Convention avec les agents des SVPP /c	Contrat	40	6 000 000	40	6 000 000	40	6 000 000	40	6 000 000	160	24 000 000
				Convention avec les SVPP	Contrat	4	8 000 000	4	8 000 000	4	8 000 000	4	8 000 000	16	32 000 000
			Mise en place des DIPE	Dotation de Kits caprin pour les femmes	kit	100	25 000 000	100	25 000 000	100	25 000 000	100	25 000 000	400	100 000 000
				Formation et recyclages des formateurs (auxiliaires d'élevage)	Session	2	5 000 000	2	5 000 000	2	5 000 000	4	10 000 000	10	25 000 000
				Mise en place et conduite des DIPE	lot	10	13 000 000	10	13 000 000	10	13 000 000	10	13 000 000	40	52 000 000
			Accès aux intrants animaux	Appui aux producteurs de boutures et de plants /h	ff/département	4	8 000 000	4	8 000 000	4	8 000 000	4	8 000 000	16	32 000 000
			Amélioration de l'aviculture villageoise	Dotation en couveuses artisanales avec panneaux solaires	nombre	1	1 000 000	1	1 000 000	1	1 000 000	1	1 000 000	4	4 000 000
Renforcement des	Session	2		5 000 000	2	5 000 000	2	5 000 000	2	5 000 000	8	20 000 000			

			capacités des bénéficiaires												
		Mise en place de modèle d'élevage amélioré (promotion de la stabulation)	Dotation en animaux	kit	0,3	150 000	0,3	150 000	0,3	150 000	0,3	150 000	1,2	600 000	
			Dotation en kit de produits zoo sanitaires	kit	3	300 000	3	300 000	3	300 000	3	300 000	12	1 200 000	
			Préparation de bâtiment	abris	3	18 000 000	3	18 000 000	3	18 000 000	3	18 000 000	12	72 000 000	
		Appui aux groupements féminins (modèle PPAO)	Caisses de groupement /e	ff	10	1 000 000	10	1 000 000	10	1 000 000	10	1 000 000	40	4 000 000	
			Construction des abris	étable	10	10 000 000	10	10 000 000	10	10 000 000	10	10 000 000	40	40 000 000	
			Dotation de Kits /d	kit	10	2 500 000	10	2 500 000	10	2 500 000	10	2 500 000	40	10 000 000	
			Renforcement des capacités des bénéficiaires	Session	1	500 000	1	500 000	1	500 000	1	500 000	4	2 000 000	
		Prophylaxie	Mise en place de cordon sanitaire autour des villages bénéficiaires	nombre	1	3 000 000	1	3 000 000	1	3 000 000	1	3 000 000	4	12 000 000	
			Vaccination contre la maladie de Newcastle	campagne	2	8 000 000	2	8 000 000	2	8 000 000	2	8 000 000	8	32 000 000	
			Vaccination contre la pasteurole	campagne	2	8 000 000	2	8 000 000	2	8 000 000	2	8 000 000	8	32 000 000	
			Vaccination contre la peste de petits ruminants	campagne	2	8 000 000	2	8 000 000	2	8 000 000	2	8 000 000	8	32 000 000	
			Vaccination contre le charbon bactérien	campagne	2	8 000 000	2	8 000 000	2	8 000 000	2	8 000 000	8	32 000 000	
			Variole aviaire	campagne	2	8 000 000	2	8 000 000	2	8 000 000	2	8 000 000	8	32 000 000	
		Formation des formateurs pour la mise en place des dispositifs d'appui conseil agricole	Formation des formation CEP sur l'agriculture de conservation(CES/DRS/RNA)	Session	2	2 000 000	2	2 000 000	2	2 000 000	2	2 000 000	8	8 000 000	
			Formation et recyclages sur les CEP (CEP, CEPM, CEAP)	Session	2	3 000 000	2	3 000 000	2	3 000 000	2	3 000 000	8	12 000 000	
		Total Volet5. Amélioration des capacités techniques des exploitations familiales				943,3	283 200 000	943,3	283 200 000	943,3	283 200 000	945,3	288 200 000	3775,2	1 137 800 000
	Volet6. Renforcement organisationnel et institutionnel	Appui au renforcement des CRA	Appui pour l'organisation des fora, foire, salon de l'agriculture	ff	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	4	6 000 000	
			Fonctionnement des motos	ff	1	750 000	1	750 000	1	750 000	1	750 000	4	3 000 000	
			indemnités et Frais de mission des CRA	ff	1	2 000 000	1	2 000 000	1	2 000 000	1	2 000 000	4	8 000 000	

				Moyens logistique	moto	1	750 000	1	750 000	1	750 000	1	750 000	4	3 000 000		
			Appui aux RECA CRA et OP	Appui à la mie en des plans de développement des faitières	ff	1	30 000 000	1	30 000 000	1	30 000 000	1	30 000 000	1	30 000 000	4	120 000 000
			Appui aux services vétérinaires de proximité	Equipements /i	ff	20	10 000 000	20	10 000 000	20	10 000 000	20	10 000 000	20	10 000 000	80	40 000 000
				Kit de produits zoo sanitaire	kit	20	400 000	20	400 000	20	400 000	20	400 000	20	400 000	80	1 600 000
				Logistique /j	moto	20	15 000 000	20	15 000 000	20	15 000 000	20	15 000 000	20	15 000 000	80	60 000 000
			Promotion de la concertation et des échanges entre partenaires	Atelier annuel de concertation régionale	ff	1	1 000 000	1	1 000 000	1	1 000 000	1	1 000 000	1	1 000 000	4	4 000 000
			Promotion des coopérative	Appui à la mutation des OP	ff/region	2	6 000 000	2	6 000 000	2	6 000 000	2	6 000 000	2	6 000 000	8	24 000 000
				Formation des OPA	Session	2	4 000 000	2	4 000 000	2	4 000 000	2	4 000 000	2	4 000 000	8	16 000 000
				Vulgarisation de l'acte uniforme et la lois nationale sur les coopérative	ff/region	2	2 000 000	2	2 000 000	2	2 000 000	2	2 000 000	2	2 000 000	8	8 000 000
			Total Volet6. Renforcement organisationnel et institutionnel						72	73 400 000	72	73 400 000	72	73 400 000	72	73 400 000	288
	Ss composante 1.3. Education, bonnes pratiques nutritionnelle s	Volet7. Amélioration de la résilience des ménages les plus vulnérables	Mise en place de Greniers de soudure	Construction de bâtiments et équipement /k	nombre	12	72 000 000	18	108 000 000	25	150 000 000	25	150 000 000	80	480 000 000		
				Dotation en stock initiale	stok	12	24 000 000	18	36 000 000	25	50 000 000	25	50 000 000	80	160 000 000		
				Formation en gestion de GFS	Session	12	6 000 000	18	9 000 000	25	12 500 000	25	12 500 000	80	40 000 000		
		Total Volet7. Amélioration de la résilience des ménages les plus vulnérables					36	102 000 000	54	153 000 000	75	212 500 000	75	212 500 000	240	680 000 000	
		Volet8. Amélioration des pratiques d'alimentation, de nutrition et d'hygiène des ménages.	Amélioration des pratique d'alimentation, de nutrition et d'hygiène dans les ménages	Formation des relais	Session	3	3 000 000	5	5 000 000	7	7 000 000	7	7 000 000	22	22 000 000		
				KIT IEC des relais communautaires	nombre	110	11 000 000	160	16 000 000	215	21 500 000	215	21 500 000	700	70 000 000		
				Test de démonstration et de sensibilisation	nombre	50	10 000 000	80	16 000 000	110	22 000 000	110	22 000 000	350	70 000 000		
			FARN	Kit d'animation pour animatrices (ONG)	kit	75	11 250 000	115	17 250 000	155	23 250 000	155	23 250 000	500	75 000 000		
				Kit de suivi Nutritionnel des enfants	nombre	75	11 250 000	115	17 250 000	155	23 250 000	155	23 250 000	500	75 000 000		
Jardin nutritif			Jardin nutritifs de case (cassia Tora et Moringa)	nombre	700	2 800 000	1040	4 160 000	1380	5 520 000	1380	5 520 000	4500	18 000 000			
	Kit agricole (mil et niébé)	nombre	50	1 500 000	70	2 100 000	90	2 700 000	90	2 700 000	300	9 000 000					

		Total Volet8. Amélioration des pratiques d'alimentation, de nutrition et d'hygiène des ménages.				1063	50 800 000	1585	77 760 000	2112	105 220 000	2112	105 220 000	6872	339 000 000		
		Volet9. Education	Alphabétisation fonctionnelle	Session d'alphabétisation	Session	70	119 000 000	100	170 000 000	135	229 500 000	135	229 500 000	440	748 000 000		
		Total Volet9. Education				70	119 000 000	100	170 000 000	135	229 500 000	135	229 500 000	440	748 000 000		
Total Composante I «Développement agricole durable et renforcement de la résilience des ménages ruraux»						8265,3	1 948 975 000	8483,3	2 220 460 000	9354,3	1 269 770 000	9356,3	1 330 770 000	35459,2	6 769 975 000		
La composante 2. Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et accès aux marchés	Ss comp.2.1. Appui à la Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et accès aux marchés	Volet1. Amélioration de la connaissance de l'environnement des MER	Voyage d'étude au Niger	Voyage d'étude au niveau national	Voyage	3	9 960 000	3	9 960 000	4	13 280 000	4	13 280 000	14	46 480 000		
				Voyage d'étude dans la sous-région	Voyage	10	13 000 000	10	13 000 000	20	26 000 000	20	26 000 000	60	78 000 000		
			Campagne de sensibilisation, d'information et de mobilisation des jeunes	Réalisation et diffusion d'information radio télé	nombre	2	6 000 000	2	6 000 000	2	6 000 000	2	6 000 000	2	6 000 000	8	24 000 000
				Session d'information et de sensibilisation /a	Session	1	5 000 000	9	22 500 000	9	22 500 000	9	22 500 000	9	22 500 000	28	72 500 000
			Etude des Chaines de valeurs dans les filières ciblées et typologie des Entreprises	Etude des CVA dans la filière arachide	étude	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	4	6 000 000
				Etude des CVA dans la filière Niébé	étude	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	4	6 000 000
				Etude des CVA dans la filière sésame	étude	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	4	6 000 000
				Etude des CVA dans la filière apicole	étude	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	4	6 000 000
				Etude des CVA dans la filière avicole	étude	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	4	6 000 000
				Etude des CVA dans les filières céréalières (mil sorgho et maïs)	étude	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	4	6 000 000
		Etude des CVA dans les filières maraichères		étude	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	4	6 000 000	
		Réalisation et animation d'une base de données sur les MER	Acquisition d'un logiciel	logiciel	1	2 500 000	1	2 500 000	1	2 500 000	1	2 500 000	1	2 500 000	4	10 000 000	
			Formation utilisation et animation de la base de donnée	Session	2	5 000 000	2	5 000 000	2	5 000 000	2	5 000 000	2	5 000 000	8	20 000 000	
		Total Volet1. Amélioration de la connaissance de l'environnement des MER						27	53 460 000	35	70 960 000	46	87 280 000	46	87 280 000	154	298 980 000
				Volet2. Amélioration de	Autres Appuis	Appui institutionnel au STD pour le suivi des CE	ff par mois	24	24 000 000	24	24 000 000	24	24 000 000	24	24 000 000	96	96 000 000

		l'offre de services de développement de l'entreprise (SDE)	Formation sur l'entreprenariat des prestataires de services (publics et privés)	Session	1	5 000 000	2	3 000 000	6	15 000 000	6	15 000 000	15	38 000 000				
				Recrutement de consultant d'appui au CE et aux MER sur technologies	forfait/an	2	6 000 000	2	6 000 000	2	6 000 000	2	6 000 000	2	6 000 000	8	24 000 000	
			Convention avec la Maison de l'entreprise pour le coaching des E	Convention annuelle	ff	2	90 000 000	2	90 000 000	2	90 000 000	2	90 000 000	2	90 000 000	8	360 000 000	
			Elaboration du Manuel d'appui à la MER	Elaboration du manuel d'appui aux MER	étude	1	2 500 000	1	2 500 000	1	2 500 000	1	2 500 000	1	2 500 000	4	10 000 000	
				Formation des CE et des partenaires sur le manuel	Session	1	2 000 000	1	2 000 000	1	2 000 000	1	2 000 000	1	2 000 000	4	8 000 000	
			Mise en place et renforcement des capacités des CE	renforcement des capacités des partenaires	Session	3	1 495 500	3	1 495 500	3	1 495 500	3	1 495 500	3	1 495 500	12	5 982 000	
			Prise en charge des CE	Fonctionnement des CE	moto	240	36 000 000	240	36 000 000	240	36 000 000	240	36 000 000	240	36 000 000	960	144 000 000	
				Honoraire des CE	h/mois	228	79 800 000	228	79 800 000	228	79 800 000	228	79 800 000	228	79 800 000	912	319 200 000	
			Recrutement et installation des CE	Dotation de kits d'installation	kit	10	99 000 000	10	99 000 000	10	99 000 000	10	99 000 000	10	99 000 000	40	396 000 000	
			Renforcement complémentaire des CE	Formation sur des CE sur l'établissement des bilan	Session	1	2 500 000	1	2 500 000	1	2 500 000	1	2 500 000	1	2 500 000	4	10 000 000	
				Formation sur l'identification des besoins technologique (convention avec INRA)	Session	1	5 000 000	1	10 000 000	3	30 000 000	3	30 000 000	3	30 000 000	8	75 000 000	
			Total Volet2. Amélioration de l'offre de services de développement de l'entreprise (SDE)					514	353 295 500	515	356 295 500	521	388 295 500	521	388 295 500	2071	1 486 182 000	
			Volet3. Accompagnement des porteurs d'initiatives d'entreprises (PIE), des entreprises rurales et accès aux innovations	Appui à l'accompagnement de la relation financière /e	Appui à la formalisation des promoteurs	MER	625	35 937 500	625	35 937 500	625	35 937 500	625	35 937 500	625	35 937 500	2500	143 750 000
					Organisation et structuration des promoteurs	MER	625	71 875 000	625	71 875 000	625	71 875 000	625	71 875 000	625	71 875 000	2500	287 500 000
				Appui à la mise en place d'un département "financement"	Développement d'outils de collecte de données sur les entreprises rurales	étude	0		1,5	4 312 500	1,5	4 312 500	1,5	4 312 500	1,5	4 312 500	4,5	12 937 500

			agricole" au niveau des	Mise à niveau des chargés de crédit au sein des IF sur les PA	nombre	0		2,5	14 375 000	2,5	14 375 000	2,5	14 375 000	7,5	43 125 000			
				Mise en place d'un AT long terme	nombre	0		0,5	5 175 000	0,5	5 175 000	0,5	5 175 000	1,5	15 525 000			
				Mission de supervision du cluster finance rurale	ff	0		0,25	8 625 000	0,25	8 625 000	0,25	8 625 000	0,75	25 875 000			
			Appuis techniques aux MER				Ateliers d'auto-évaluation	Session	10	11 000 000	10	11 000 000	10	11 000 000	10	11 000 000	40	44 000 000
							Formation à la structuration et formalisation des MER	Session	20	22 000 000	20	22 000 000	20	22 000 000	20	22 000 000	80	88 000 000
							Formation des MER sur les opérations post récoltes et le stockage sur le Niébé	Session	6	6 600 000	6	6 600 000	6	6 600 000	6	6 600 000	24	26 400 000
							Formation des MER sur les opérations post récoltes et le stockage sur les céréales	Session	6	6 600 000	6	6 600 000	6	6 600 000	6	6 600 000	24	26 400 000
							Formation des MER sur les opérations post récoltes et le stockage sur l'oignon	Session	6	6 600 000	6	6 600 000	6	6 600 000	6	6 600 000	24	26 400 000
							Formation en BPHP sur la transformation de céréales	Session	3	12 000 000	3	12 000 000	3	12 000 000	3	12 000 000	12	48 000 000
							Formation en BPHP sur la transformation des produits maraichers	Session	3	12 000 000	3	12 000 000	3	12 000 000	3	12 000 000	12	48 000 000
							Formation en BPHP sur le conditionnement du miel	Session	3	12 000 000	3	12 000 000	3	12 000 000	3	12 000 000	12	48 000 000
							Formation en BPHP sur le séchage de la viande	Session	3	12 000 000	3	12 000 000	3	12 000 000	3	12 000 000	12	48 000 000
							Formation en BPHP sur l'extraction d'huile d'arachide	Session	3	12 000 000	3	12 000 000	3	12 000 000	3	12 000 000	12	48 000 000
							Formation en gestion_comptabilité simplifiée	Session	25	27 500 000	25	27 500 000	25	27 500 000	25	27 500 000	100	110 000 000
							Formation GERME 1	Session	6	6 600 000	6	6 600 000	6	6 600 000	6	6 600 000	24	26 400 000
Formation GERME 2	Session	6	6 600 000	6	6 600 000	6	6 600 000	6	6 600 000	24	26 400 000							
Formation intra entreprise en BPHP	Session	1	4 000 000	1	4 000 000	1	4 000 000	1	4 000 000	4	16 000 000							

			dans la transformation de la tomate												
			Formation intra entreprise en BPHP dans la transformation de lait	Session	1	4 000 000	1	4 000 000	1	4 000 000	1	4 000 000	4	16 000 000	
			Formation intra entreprise sur la production avicole	Session	1	5 000 000	1	5 000 000	1	5 000 000	1	5 000 000	4	20 000 000	
			Formation intra entreprise sur l'utilisation et l'entretien d'équipements agricole	Session	1	11 400 000	1	11 400 000	1	11 400 000	1	11 400 000	4	45 600 000	
			Mise en place fonds d'innovation		2	66 000 000	2	95 000 000	2	130 000 000	2	130 000 000	8	421 000 000	
			Voyage d'étude sur les innovations		14	26 280 000	14	26 280 000	14	26 280 000	24	39 280 000	66	118 120 000	
			Total Volet3. Accompagnement des porteurs d'initiatives d'entreprises (PIE), des entreprises rurales et accès aux innovations		1370	377 992 500	1374,75	439 480 000	1374,75	474 480 000	1384,75	487 480 000	5504,25	1 779 432 500	
		Volet4. Facilitation de l'accès aux services Financiers et contribution aux politiques du secteur rural	Financement à coûts partagé	Contribution BAGRI	ff	1	59 250 000	1	59 250 000	1	59 250 000	1	59 250 000	4	237 000 000
				Contribution Bénéficiaire	ff	0,2	11 850 000	0,2	11 850 000	0,2	11 850 000	0,2	11 850 000	0,8	47 400 000
				Contribution PROJET	ff	0,8	47 400 000	0,8	47 400 000	0,8	47 400 000	0,8	47 400 000	3,2	189 600 000
			Appui au renforcement de la Finance inclusive	Amélioration de la connaissance des filière /i	Etude	0,5	4 312 500	0,5	4 312 500	0,5	4 312 500	0,5	4 312 500	2	17 250 000
				Amélioration de la méthodologie du crédit agricole	Etude	1	2 875 000	1	2 875 000	1	2 875 000	1	2 875 000	4	11 500 000
				Appui à la mobilisation des capitaux à MT à travers une foire financière	foire	1,5	21 562 500	1,5	21 562 500	1,5	21 562 500	1,5	21 562 500	6	86 250 000
				Mise en place d'une centrale de risque	base	0,25	3 953 125	0,25	3 953 125	0,25	3 953 125	0,25	3 953 125	1	15 812 500
			Développement de produits adaptés	Revue du portefeuille	Contrat	15	50 025 000	15	50 025 000	15	50 025 000	15	50 025 000	60	200 100 000
				Séances d'information et de sensibilisation sur les nouveaux produits	séances	2	17 250 000	2	17 250 000	2	17 250 000	2	17 250 000	8	69 000 000
				Voyage d'étude	Voyage	1	14 375 000	1	14 375 000	1	14 375 000	1	14 375 000	4	57 500 000
			Dispositif de communication	Animation d'émission radio communautaires	émission	1,5	991 875	1,5	991 875	1,5	991 875	1,5	991 875	6	3 967 500
				Ateliers régionaux et	Atelier	4	18 400 000	4	18 400 000	4	18 400 000	4	18 400 000	16	73 600 000

		Etude d'impact environnemental et social des bâtiments commerciaux	Validation de l'étude	Atelier	1	3 000 000	1	3 000 000	1	5 000 000	1	5 000 000	4	16 000 000
		Marché de demi gros	Etude Construction MDG	Etude	3	42 750 000	3	42 750 000	2	28 500 000	3	42 750 000	11	156 750 000
		Total Volet5. Construction d'infrastructure de marchés dans les PDE			14	103 550 000	14	103 550 000	14	95 350 000	21	133 900 000	63	436 350 000
		Etude d'impact environnemental et social des pistes	Validation Etude	Atelier	1	5 000 000	1,1	5 500 000	1	5 000 000	1	5 000 000	4,1	20 500 000
		Travaux d'aménagement des pistes	Etude (pistes neuves)	Km	75	75 000 000	150	150 000 000	100	150 000 000	50	50 000 000	375	425 000 000
		Travaux de réhabilitation des pistes existantes et dégradées	Etude (réhabilitation piste)	Km	50	37 500 000	100	75 000 000	100	87 500 000	75	75 000 000	325	275 000 000
		Travaux et équipement des forages avec pompe à motricité humaine	Etude (Forage Motricité humaine)	Etude	7	3 675 000	0	-	13	9 750 000	12	6 300 000	32	19 725 000
		Total Volet7. Pistes et désenclavement			133	121 175 000	251,1	230 500 000	214	252 250 000	138	136 300 000	736,1	740 225 000
		Mise en place des points de vente des produits des MER	Mise en place des points de vente des produits des MER	Contrat	1	10 000 000	1	10 000 000	1	10 000 000	1	10 000 000	4	40 000 000
		Organisation d'ateliers de partage Public_Privé au sein des marchés	Organisation d'ateliers de partage Public_Privé au sein des marchés	rencontre	1	4 950 000	1	4 950 000	1	4 950 000	1	4 950 000	4	19 800 000
		Participation des MER aux événements commerciaux /z	Participation des MER aux événements commerciaux /z	foire	1	7 500 000	1	7 500 000	1	7 500 000	1	7 500 000	4	30 000 000
		Promotion des produits des	Promotion des produits des MER /aa	Contrat	1	5 000 000	1	5 000 000	1	5 000 000	1	5 000 000	4	20 000 000
		Total Volet8. Promotion des activités commerciales au seins des PDE			4	27 450 000	4	27 450 000	4	27 450 000	4	27 450 000	16	67 200 000

			MER /aa														
		Total Volet8. Promotion des activités commerciales au seins des PDE			4	27 450 000	4	27 450 000	4	27 450 000	4	27 450 000	16	109 800 000			
		Volet8. Mise en place d'un dispositif d'animation des pistes	Mise en place d'un dispositif d'entretien des pistes	Formation techniques CVER et processus d'ingénierie Sociale	nombre	0	7	59 500 000	0	-	0	-	7	59 500 000			
		Total Volet8. Mise en place d'un dispositif d'animation des pistes			0		7	59 500 000	0	-	0	-	7	59 500 000			
Total La composante 2. Promotion de l'entreprenariat des jeunes et accès aux marchés					2159,25	1 456 661 750	2298,1	1 707 474 250	2271	1 744 844 250	2212	1 680 444 250	8940,35	6 589 424 500			
composante 3. Coordination, engagement citoyen, suivi-évaluation, capitalisation et gestion des savoirs»	ss comp.3.2. Suivi évaluation, capitalisation, gestion des savoirs et communication	Communication et GdS	Conception de support	Conception de support	ff	2	8 000 000	2	8 000 000	2	8 000 000	2	8 000 000	8	32 000 000		
			Mise en place et opérationnalisation d'un plateforme d'échanges environnemental	Mise en place et opérationnalisation d'un plateforme d'échanges environnemental	ff	2	2 000 000	2	2 000 000	2	2 000 000	2	2 000 000	2	2 000 000	8	8 000 000
		Total Communication et GdS				4	10 000 000	4	10 000 000	4	10 000 000	4	10 000 000	4	10 000 000	16	40 000 000
		Acquisition de matériels	Acquisition matériels roulants	Acquisition véhicule	Véhicule	1	25 000 000	1	25 000 000	1	25 000 000	1	25 000 000	1	25 000 000	4	100 000 000
			Equipements et mobiliers de bureau	Acquisition de GPS pour les opérateurs régionaux	nombre	24	8 400 000	24	8 400 000	24	8 400 000	24	8 400 000	24	8 400 000	96	33 600 000
				Equipement audio Visuel	lot	1	2 000 000	1	2 000 000	1	2 000 000	1	2 000 000	1	2 000 000	4	8 000 000
				Equipement de bureau	lot	1	4 000 000	1	4 000 000	1	4 000 000	1	4 000 000	1	4 000 000	4	16 000 000
				Equipements/logiciel informatique pour les enquêtes	lot	1	1 000 000	1	1 000 000	1	1 000 000	1	1 000 000	1	1 000 000	4	4 000 000
		Total Acquisition de matériels				28	40 400 000	28	40 400 000	28	40 400 000	28	40 400 000	28	40 400 000	112	161 600 000
		Renforcement des capacités en matière de SE	Renforcement des capacités en matière de SE	Ateliers de formation	Session	2	16 000 000	2	16 000 000	2	16 000 000	2	16 000 000	2	16 000 000	8	64 000 000
		Total Renforcement des capacités en matière de SE				2	16 000 000	2	16 000 000	2	16 000 000	2	16 000 000	2	16 000 000	8	64 000 000
		Salaire SE				12	1 704 648	12	1 704 648	12	1 704 648	12	1 704 648	12	1 704 648	48	6 818 592
		Suivi Evaluation et Gestion des savoirs	Ateliers et missions annuelles	Atelier bilan annuel et planification participative /a	nombre	2	5 000 000	2	5 000 000	2	5 000 000	2	5 000 000	2	5 000 000	8	20 000 000
				Ateliers d'appropriation,	nombre	1	5 000 000	1	5 000 000	1	5 000 000	1	5 000 000	1	5 000 000	4	20 000 000

				harmonisation et capitalisation														
				Enquêtes et Etudes	Enquête d'évaluation des effets/impacts	nombre	1	5 600 000	2	20 000 000	2	20 000 000	2	20 000 000	7	65 600 000		
					Etudes de cas thématiques	nombre	4	6 400 000	0	-	0	-	0	-	4	6 400 000		
				Dispositif de Suivi_Evaluation	Dispositif d'AEF (exploitations agricoles et MER) /c	nombre	1,5	15 000 000	1,5	15 000 000	1,5	15 000 000	1,5	15 000 000	6	60 000 000		
					Dispositif d'AEF (Marché, piste et maison du paysan /d	nombre	1,5	15 000 000	1,5	15 000 000	1,5	15 000 000	1,5	15 000 000	6	60 000 000		
					Dispositif de ciblage villageois /b	nombre	2	14 400 000	2	14 400 000	2	14 400 000	2	14 400 000	8	57 600 000		
				Total Suivi Evaluation et Gestion des savoirs				13	66 400 000	10	74 400 000	10	74 400 000	10	74 400 000	43	289 600 000	
				Ss composante3. 1. Coordination et engagement Citoyen	Coordination&Gestion	Acquisition Matériel et mobiliers de bureaux	Grande imprimante	nombre	1	1 500 000	0	-	0	-	0	-	1	1 500 000
							Grande Photocopieuse (pool)	nombre	1	5 000 000	0	-	0	-	0	-	1	5 000 000
							Groupe électrogène	nombre	1	20 000 000	0	-	0	-	0	-	1	20 000 000
	Kit Video photo numérique	nombre	2				800 000	0	-	0	-	0	-	2	800 000			
	Laptop	nombre	5				3 750 000	0	-	0	-	0	-	5	3 750 000			
	Mobiliers de bureau et équipements	lot	1				15 000 000	1	15 000 000	1	15 000 000	1	15 000 000	4	60 000 000			
	Onduleurs	nombre	10				1 500 000	0	-	0	-	0	-	10	1 500 000			
	Ordinateurs	nombre	5				3 750 000	0	-	0	-	0	-	5	3 750 000			
	Scanner	nombre	1				400 000	0	-	0	-	0	-	1	400 000			
	Téléphones mobiles	nombre	16				800 000	0	-	0	-	0	-	16	800 000			
	Video Projecteur	nombre	1			400 000	0	-	0	-	0	-	1	400 000				
	Acquisition matériels roulants	Moto DT	moto			10	30 000 000	0	-	0	-	0	-	10	30 000 000			
		Véhicule berline	Véhicule			1	17 500 000	0	-	0	-	0	-	1	17 500 000			
Véhicule de terrain		Véhicule	1			30 000 000	1	30 000 000	1	30 000 000	1	30 000 000	4	120 000 000				
Assurance Maladie	Assurance Maladie	Contrat	58			2 714 864	58	2 714 864	58	2 714 864	58	2 714 864	232	10 859 456				
Entretien et Fonctionnement bureau	Consommation téléphone, internet eau et électricité	ff par mois	18			9 000 000	18	9 000 000	18	9 000 000	18	9 000 000	72	36 000 000				
	Entretien bureau/locaux	ff par mois	18			3 600 000	18	3 600 000	18	3 600 000	18	3 600 000	72	14 400 000				
	Fourniture de bureau et consommables	ff par mois	18			3 600 000	18	3 600 000	18	3 600 000	18	3 600 000	72	14 400 000				
Fonctionnement des véhicules et assurances	Fonctionnement des véhicules et assurances	Véhicule	6			12 000 000	6	12 000 000	6	12 000 000	6	12 000 000	24	48 000 000				

			Formations et Atelier	Atelier régionaux en Gestion financière	ff	2	10 000 000	2	10 000 000	2	10 000 000	2	10 000 000	8	40 000 000			
				Ateliers Régionaux en Gestion financière	ff	2	10 000 000	2	10 000 000	2	10 000 000	2	10 000 000	2	10 000 000	8	40 000 000	
				Séminaire/Renforcement des capacités du personnel	ff	2	10 000 000	2	10 000 000	2	10 000 000	2	10 000 000	2	10 000 000	8	40 000 000	
				Séminaires /Renforcement des capacités du personnel	ff	1	15 000 000	1	15 000 000	1	15 000 000	1	15 000 000	1	15 000 000	4	60 000 000	
			Manuel de procédure et logiciel de Gestion	Logiciel de Gestion	nombre	1	5 500 000	1	5 500 000	1	5 500 000	1	5 500 000	1	5 500 000	4	22 000 000	
				Manuel de procédures	nombre	1	5 500 000	1	5 500 000	1	5 500 000	1	5 500 000	1	5 500 000	4	22 000 000	
			Mission terrain	Frais de déplacements terrain	Pers/jours	440	12 100 000	440	12 100 000	440	12 100 000	440	12 100 000	440	12 100 000	1760	48 400 000	
			Prime annuelles CNSS	Prime d'assurance pour cadre	Année	18	5 670 000	18	5 670 000	18	5 670 000	18	5 670 000	18	5 670 000	72	22 680 000	
				Prime d'assurance pour personnel de soutien	Année	10	819 000	10	819 000	10	819 000	10	819 000	10	819 000	40	3 276 000	
			Réhabilitation siège	Réhabilitation de locaux	local	1	15 000 000	0		0		0		0		1	15 000 000	
			Supervision suivi et Audit	Appui institutionnel MAG et I3N	nombre	2	50 000 000	2	50 000 000	2	50 000 000	2	50 000 000	2	50 000 000	8	200 000 000	
				Mise en oeuvre et suivi	nombre	2	9 000 000	2	9 000 000	2	9 000 000	2	9 000 000	2	9 000 000	8	36 000 000	
				Mission d'audit annuel	nombre	2	17 500 000	2	17 500 000	2	17 500 000	2	17 500 000	2	17 500 000	8	70 000 000	
				Mission de supervision	nombre	4	22 000 000	4	22 000 000	4	22 000 000	4	22 000 000	4	22 000 000	16	88 000 000	
			Salaire personnel	Prime d'assurance pour cadre	Année	8	2 520 000	8	2 520 000	8	2 520 000	8	2 520 000	8	2 520 000	32	10 080 000	
				Prime d'assurance pour personnel de soutien	Année	12	982 800	12	982 800	12	982 800	12	982 800	12	982 800	48	3 931 200	
				Salaire Assistant Administratif	Pers/mois	18	3 258 000	18	3 258 000	18	3 258 000	18	3 258 000	18	3 258 000	72	13 032 000	
				Salaire personnel URGP	Equipe/mois	18	342 486 000	18	126 000 000	18	126 000 000	18	126 000 000	18	126 000 000	72	720 486 000	
			Total Coordination&Gestion						718	698 650 664	663	381 764 664	663	381 764 664	663	381 764 664	2707	1 843 944 656
			Total composante 3. Coordination, engagement citoyen, suivi-évaluation, capitalisation et gestion des savoirs»						777	833 155 312	719	524 269 312	719	524 269 312	719	524 269 312	2934	2 405 963 248
Total général						11201,55	4 238 792 062	11500,4	4 452 203 562	12344,3	3 538 883 562	12287,3	3 535 483 562	47333,55	15 765 362 748			

Niger

Program to strengthen resilience of rural communities to food and nutrition insecurity

Project Design Report

Annex 7: Procurement Plan for first 18 months

Document Date: 01/08/2019
Project No. 2000002678

West and Central Africa Division
Programme Management Department

REPUBLIQUE DU NIGER
 MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
 PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE FAMILIALE (ProDAF)

Seuil d'examen préalable par le FIDA :

Supérieur ou égal à 50 000 USD (25 000 000 fcfa)

Méthode de Passation de marchés

N°	Méthode de Passation de marchés	Montants
1	Appel d'offres international (AOI)	M>=100 000 000 FCFA
2	Appel d'Offres national (AON)	50 000 000 <M< 100 000 000 FCFA
3	Demande de Renseignement et de Prix (DRP)	10 000 000 <M< 50 000 000 FCFA
4	Demande de Cotation (DC)	M =<10 000 000 FCFA

Date élaboration : 13/06/2020

UNITE REGIONALE DE GESTION DU PROGRAMME (URGP) de DOSSO

FOURNITURES/EQUIPEMENTS								LISTES ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES			D.A.O/DCF			EVALUATION DES OFFRES			EXECUTION DU MARCHE			
RP/PTBA	DESCRIPTION	Lots	Appel d'offres n° /CF	source de financement	Montant estimatif en 000 FCFA	Montant estimatif PTBA 2020_2021 en 000 FCFA	Methode de passation de marchés	Prévision/ Réalisation	Service responsable	Date de dépôt	Date d'envoi au FIDA	Date de non objection du FIDA	Date de publication de l'avis d'AO/envoi CF	Date d'ouverture des plis	Date de signature du rapport	Date de non objection du FIDA	Montant total du contrat	Montant du contrat décaissé 2019	Date de signature du contrat/BC	Date d'achèvement des livraisons
Oposante 1:Développement Agricole durable et Renforcement de la résilience des ménages ruraux																				
	Acquisition des matériels aratoires pour les travaux CES/DRS	1	ND	ProDAF/P RECIS	24 000	24 000	DRP	Prévue	URGP/DOSO	07/01/2020	NA	NA	14/01/2020	28/01/2020	30/01/2020	NA			14/02/2020	02/03/2020
	Acquisition Kits COGES des Sites récupérés	1	ND	ProDAF/P RECIS	9 000	9 000	DC	Prévue	URGP/DOSO	10/06/2020	NA	NA	17/06/2020	24/06/2020	26/06/2020	NA			03/07/2020	20/07/2020
	Acquisition en pesticides et semences pour la mise en place des CEP ,des jardins des cases	1	ND	ProDAF/P RECIS	7 600	7 600	DC	Prévue	URGP/DOSO	14/01/2020	NA	NA	21/01/2020	28/01/2020	30/01/2020	NA			07/02/2020	21/02/2020
	Acquisition des plaques et panneaux de visibilité et des matériels agricoles(semoirs et rayonneurs) pour la mise en place des CEP , DIPE et CES/DRS	1	ND	ProDAF/P RECIS	20 000	20 000	DRP	Prévue	URGP/DOSO	07/02/2020	NA	NA	18/02/2020	04/03/2020	20/03/2020	NA			06/04/2020	04/05/2020
	Acquisition équipements au	1	ND	ProDAF/P	10 000	10 000	DC	Prévue	URGP/DOSO	20/01/2020	NA	NA	27/01/2020	04/02/2020	06/02/2020	NA			13/02/2020	27/02/2020

	Aquisition des GPS et équipement audiovisuels pour les opérateurs régionaux	1	ND	ProDAF/P RECIS	10 000	10 000	DC	Prévue	URGP/DOS SO	20/05/2020	NA	NA	27/05/2020	04/06/2020	06/06/2020	NA			13/06/2020	27/06/2020	
								Réalisée													
Total Composante 3					144 400	144 400															
Total URG / DOSSO					326 500	326 500															



Investing in rural people

Niger

Program to strengthen resilience of rural communities to food and nutrition insecurity

Project Design Report

Annex 8: Project Implementation Manual (PIM)

Document Date: 01/08/2019

Project No. 2000002678

West and Central Africa Division
Programme Management Department



Investir dans les populations rurales

République du Niger

Projet de Renforcement de la Résilience des Communautés Rurales à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Niger (PRECIS)

ANNEXE 8 : MANUEL DE MISE EN ŒUVRE

Table des matières

SIGLES ET ACRONYMES	7
<u>I. STRATEGIE DE CIBLAGE, GENRE ET JEUNES</u>	11
A. BÉNÉFICIAIRES GROUPES CIBLES DU PROJET	11
B. STRATÉGIE DE CIBLAGE	13
1. CIBLAGE GEOGRAPHIQUE ET ZONES D’INTERVENTION	13
2. CIBLAGE TECHNIQUE	14
3. STRATEGIE DE CIBLAGE DES BENEFICIAIRES	15
a) Stratégie genre et inclusion sociale.....	15
b) Stratégie jeunes.....	17
c) Mesures d’accompagnement pour soutenir les strategies.....	18
<u>II. DESCRIPTION DETAILLEE DES COMPOSANTES ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</u>	29
A. VUE D’ENSEMBLE	29
B. APPROCHE DE MISE EN ŒUVRE	29
1. APPROCHE PDE :	29
2. INGENIERIE SOCIALE ET CIVILE	31
3. ENTREPRENARIAT RURAL	34
4. NUTRITION	35
C. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS :	35
1. COMPOSANTE 1 : «DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE ET RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES MENAGES RURAUX»	35
a) Sous composante 1.1 « Renforcement de la maitrise d’eau de surface et gestion durable des terres ».....	35
b) Sous composante 1.2 « Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des bénéficiaires ».....	55
c) Sous composante 1.3 « Education, promotion de bonnes pratiques nutritionnelles et mesures transversales. ».....	77
2. COMPOSANTE 2. PROMOTION DE L’ENTREPRENARIAT DES JEUNES ET ACCES AUX MARCHES	87
a) Sous-composante 2.1 Appui à la création et au développement des entreprises rurales durables des jeunes.....	87
b) Sous-composante 2.2 Développement des marchés ruraux.....	106
<u>III. CADRE ORGANISATIONNEL</u>	118
A. PILOTAGE, COORDINATION ET GESTION	118

1. TUTELLE ET PILOTAGE.....	118
2. GESTION DE PROJET ET COORDINATION	118
B. ARRIMAGE AU PRODAF	120
<u>IV. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE</u>	<u>121</u>
A. GESTION FINANCIÈRE	121
B. PASSATION DES MARCHÉS	122
1. CONDITIONS GENERALES.....	122
2. COMPATIBILITE ET PERFORMANCE DU SYSTEME NATIONAL DES MARCHES PUBLICS	123
3. METHODES DE PASSATION DE MARCHES DE FOURNITURES ET DE TRAVAUX	123
4. METHODES DE SELECTION ET D'EMPLOI DE SERVICES DE CONSULTANTS.....	124
5. MARCHE PASSE AVEC LA COMMUNAUTE	125
6. EXAMEN PAR LE FIDA DES DECISIONS RELATIVES A LA PASSATION DES MARCHES	125
7. MARGE DE PREFERENCE	126
8. EXECUTION DE LA PASSATION DES MARCHES	126
C. REVUE DES RISQUES LIÉS À LA PASSATION DES MARCHÉS ET À LA GOUVERNANCE DU PRECIS	126
1. RISQUES LIES A LA PASSATION DES MARCHES.....	126
2. RISQUES LIES A LA GOUVERNANCE	128
<u>V. PLANIFICATION, SUIVI-EVALUATION, APPRENTISSAGE, GESTION DES SAVOIRS ET COMMUNICATION</u>	<u>145</u>
A. PLANIFICATION.....	145
1. PREPARATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUEL.....	145
2. INDICATEURS EXISTANTS UTILISES PAR D'AUTRES ORGANISATIONS	147
B. SUIVI-EVALUATION (S&E).....	147
1. DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION	147
2. ACTEURS DU SSE DU PRECIS.....	149
3. PROGICIELS DE SUIVI-EVALUATION.....	152
4. MECANISMES DE SUIVI-EVALUATION.....	154
5. ÉTUDE DE LA SITUATION DE REFERENCE	156
6. ETUDES THEMATIQUES	157
C. APPRENTISSAGE, GESTION DES SAVOIRS ET COMMUNICATION.....	159
D. INNOVATION ET MISE À L'ÉCHELLE	160
E. PLANS DE MISE EN ŒUVRE	160
<u>VI. PLANIFICATION DES ACTIONS PREALABLES A LA MISE EN ŒUVRE ET DE DEMARRAGE.....</u>	<u>161</u>

VII. SUPERVISION, REVUE A MI-PAROURS ET ACHEVEMENT.....161**APPENDICE 1 : PRESENTATION DE LA ZONE D’INTERVENTION DE PRECIS
.....163**

I. CONTEXTE DE LA ZONE D’INTERVENTION	163
1.1. Localisation et Population	163
1.2. Contexte physique	164
1.3. Ressources en eau	164
II. POTENTIEL EN TERRE IRRIGABLE ET NIVEAU DE VALORISATION	165
III. NIVEAU D’EQUIPEMENT EN INFRASTRUCTURES D’ACCES AU MARCHÉ	167
B. 3.1. INFRASTRUCTURES DE COMMERCIALISATION	167
C. 3.2. INFRASTRUCTURES DE DÉSENCLAVEMENT.....	168

**APPENDICE 2 : SITUATION DES MAISON DU PAYSAN DANS LES PDE
D’EXTENSION DU PRECIS174**

I. RÉGION DE DOSSO	174
a) I.1. Infrastructures.....	174
b) I.2. Dotation en Intrants et/ou Équipements	175
c) I.3. Comités de Gestion (COGES) en place.....	176
d) II.1. Infrastructures	177
e) II.3 Comités de Gestion (COGES) en place	180
f) III.1. Infrastructures.....	181
g) III.2. Dotation en Intrants et/ou Équipements	182
h) III.3. Comités de Gestion (COGES) en place.....	183
II. RÉGION DE ZINDER	184
i) IV.1. Infrastructures	184
j) IV.2. Dotation en Intrants et/ou Équipements.....	185
k) IV.3 Comités de Gestion (COGES) en place.....	187

**APPENDICE 3 : PROFIL ET CARACTERISTIQUES DU GROUPE-CIBLE DU
PRECIS AU NIVEAU DES JER (JEUNES ENTREPRENEURS RURALES188****APPENDICE 5 : MANDATS DE L’OPERATEUR CHARGE D’APPUI A LA MISE EN
ŒUVRE DE LA SOUS COMPOSANTE APPUI A LA CREATION ET AU
DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES RURALES DURABLES DES JEUNE201****APPENDICE 7 : TERMES DE REFERENCE DU PERSONNEL ADITIONNEL.....205**

APPENDICE 8 : RELEVÉ DE POINTS DE DIVERGENCE ENTRE LE DISPOSITIF DE PASSATION DES MARCHES DU FIDA ET DE CELUI DU NIGER.....231

APPENDICE 9 : ORGANIGRAMMES DU PRODAF/PRECIS.....234

SIGLES ET ACRONYMES

ACAP	Appui Conseil Agricole Paysan
AcSSA	Action pour la Sécurité et la Souveraineté Alimentaires
ADL	Assistant(e) en développement local
AEF	Analyse Economique et Financière
AESA	Analyse Agro-Ecosystémique
AGR	Activité Génératrice de Revenus
AMN	Association des Municipalités du Niger
APD	Avant-Projet Définitif
APS	Avant-Projet Sommaire
AREN	Association pour la Redynamisation de l’Elevage au Niger
ARSM	Agence de Régulation du Secteur de la Microfinance
ASAP	Adaptation for Smallholder Agriculture Programme
AT	Assistant(e) Technique
AUE	Association des Usagers de l’Eau
BAB	Boutique d’Aliments Bétail
BCER	Brigade Communautaire d’Entretien des Pistes
BIA	Boutique d’Intrants Agricoles
BTP	Bâtiment Travaux Publics
BV	Bassin Versant
CAIMA	Centrale d’Achat d’Intrants et Matériels Agricoles
CARE	Cooperative for American Relief Everywhere
CC	Selon le contexte : Changement Climatique ou Centre de Collecte
CCIAN	Chambre de Commerce, de l’Industrie et de l’Artisanat du Niger
CCNN	Chambre de Commerce Nigéro-Nigériane
CD	Comité de Direction
CDAP	Commission Départementale d’Approbation des Projets
CENAT	Cellule Nationale d’Assistance Technique
CEP	Champ Ecole Paysan
CEPM	Champ Ecole Paysan Maraicher
CES/DRS	Conservation des Eaux et des Sols/Défense et Restauration des Sols
CFM	Centre de Formation des Métiers
CILSS	Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CMNNC	Commission Mixte Nigéro-Nigériane de Coopération
CNC	Cellule Nationale de Coordination
CNP	Comité National de Pilotage
COFO	Commission Foncière
COFOCOM	Commission Foncière Communale
COFODEP	Commission Foncière Départementale
COGES	Comité de Gestion
CPE	Country Programme Evaluation
CPS	Centre de Prestation de Services
CR	Commune Rurale
CRA	Chambre Régionale d’Agriculture
CRC	Cellule Régionale de Coordination
CRENAS	Centre de Récupération Nutritionnel Ambulatoire Sévère
CRENI	Centre de Récupération Nutritionnel Intégré

CRG	Comité de Représentation des Grappes
CSAOC	Centre de services d'appui aux organisations coopératives paysannes
CVSE	Comité villageois de suivi-évaluation
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DDA	Directeur Départemental d'Agriculture
DGGR	Direction Générale du Génie Rural
DIPE	Dispositif d'Innovation en Petit Elevage
DMP	Dossier de Micro-Projets
DRA	Direction Régionale de l'Agriculture
DRE	Direction Régionale de l'Environnement
DREL	Direction Départementale de l'Elevage
DRF	Demande de Remboursement des Fonds
DRH	Direction Régionale de l'Hydraulique
DT	Dossier Technique
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
EPTIN	Etude de Potentiel des Terres Irrigables du Niger
EU	Etats-Unis
EX-ACT	EX-Ante Carbon balance Tool
FAO	Food and Agriculture Organization
FCFA	Franc de la Communauté Financière de l'Afrique de l'Ouest
FCMN	Fédération des Coopératives des Maraichers du Niger
FF	Forfait
FFE	Fonds Fiduciaire Espagnol
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FUBI	Fédération des Unions des Boutiques d'Intrants
FUMA	Fédération des Unions des producteurs de Maradi
F3I	Fonds d'Investissement pour l'Initiative et l'Innovation
JPO	Journée Portes Ouvertes
K2M	Kano-Katsina-Maradi
GACAP	Groupement d'Appui-Conseil Agricole Paysan
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GATE	Groupe d'Assistance Technique et Etudes
GdS	Gestion des Savoirs
GDT	Gestion Durable des Terres
GF	Groupement Féminin
GFS	Grenier Féminin de Soudure
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GMP	Groupe Motopompe
GRET	Groupe de Recherches et d'Echanges Technologiques
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
GSC	Groupements Services et Conseils
HCI3N	Haut-Commissariat à l'Initiative 3N
HG	Hadin gwiwa
ICRISAT	International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics
IEC	Information Education Communication
IF	Institution Financière
IMF	Institution de Microfinance
INRAN	Institut National de la Recherche Agronomique du Niger
IR	Instance Rurale

I3N	Initiative 3 N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens »
JdC	Jardin de Case
LUCAP	Lutte contre l'Analphabétisme et la Pauvreté
MAECI/DGCS	MinisterodegliEsteri e dellaCooperazioneInternazionale/DirezioneGeneraledellaCooperazione allo Sviluppo
MAG	Ministère de l'Agriculture
MEN	Maison de l'entreprise du Niger
MER	Micro Entreprise Rurale
ML	Mètre Linéaire
MMD	Mata Masu Dubara
MP/AT/DC	Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
MP	Micro Projet
OFID	OPEC Fund for International Development
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation de producteurs
ORTN	Office de la Radio-Télévision du Niger
PACII	Programme d'Actions Communautaires deuxième phase
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAMIRTA	Projet d'Accès aux Marchés et d'Infrastructures Rurales dans la région de Tahoua
PAR	Plan d'Action Régional
PASADEM	Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire et au Développement dans la région de Maradi
PDC	Plan de Développement Communal
PDE	Pôle de Développement
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PF	Plateforme
PFE	Pratiques Familiales Essentielles
PIP	Programme d'Investissement Prioritaire
PIP2	Projet de Promotion de l'Irrigation Privée phase 2
PME	Petite Moyenne Entreprise
PMERSA/MTZ	Projet de Mobilisation des Eaux pour le Renforcement de la Sécurité Alimentaire dans les régions de Maradi Tahoua et Zinder
PPAO	Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest
PPI	Projet de Petite Irrigation
PPILDA	Projet de Promotion de l'Initiative Locale pour le Développement à Aguié
PRECIS	Projet de renforcement de la résilience des communautés Rurales à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger
ProDAF	Programme de Développement de l'Agriculture Familiale
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PUSADER	Projet d'Urgence pour l'Appui à la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural
RECA	Réseau des Chambres d'Agriculture du Niger
REIES	Rapport d'Etude d'Impact Environnemental et Social
RI	Résultats Intermédiaires
RNA	Régénération Naturelle Assistée
SAHEL	Salon de l'Agriculture de l'Hydraulique et de l'Elevage
SE – S&E – S/E	Suivi-évaluation
SFD	Système Financier Décentralisé
SIG	Système d'Information Géographique

SIMA	Système d'Information sur les Marchés Agricoles
SPCR	Secrétariat Permanent du Code Rural
SPR	Secrétariat Permanent Régional (du Code Rural)
SRD	Schéma Régional de Désenclavement
STD	Service Technique Déconcentré
SVPP	Service Vétérinaire Privé de Proximité
SYGRI	Système de Gestion des Résultats et des Impacts
TDR	Termes de Référence
UAM	Université Abdou Moumouni (Niamey)
UCGP	Unité de Coordination et Gestion du Projet
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
URGP	Unité Régionale de Gestion du Programme
USD	United States Dollars

I. Stratégie de Ciblage, Genre et jeunes

A. Bénéficiaires Groupes Cibles du Projet

1 Il est estimé que PRECIS touchera directement 209 722 ménages, soit environ 1 468 054 personnes¹. La population des zones limitrophes devrait également bénéficier de façon indirecte de la dynamique créée par l'approche Pole de Developpement Economique (PDE). Sur la cible totale, le projet prévoit de cibler au moins 50% de femmes et 50% de jeunes (hommes et femmes, entre 18 et 35 ans).

2 Les groupes cibles prioritaires sont: (i) les petits exploitants agricoles sédentaires; (ii) les jeunes hommes et femmes (18 à 35 ans) en activité ou sans emploi et désireux de s'installer dans les différentes filières retenues, porteurs de projets de micro et petites entreprises rurales; (iii) les femmes productrices ou désireuses de mener des activités génératrices de revenus; (iv) les acteurs en amont et en aval de la production, investis dans les métiers connexes dont la distribution d'intrants, la commercialisation, la transformation, l'artisanat (l'installation et l'entretien des équipements agricoles) et la fourniture d'autres services; (v) les organisations professionnelles (groupements de base, coopératives, unions, fédérations); (vi) les ménages agricoles vulnérables motivés et désirant accroître et développer leurs exploitations agricoles et (vii) les populations transhumantes dans les nouvelles zones d'intervention (nord du Dakoro en particulier) ou une analyse spécifique sera faite au démarrage pour mieux affiner la connaissance des besoins des populations concernées dans le cadre des activités prévues dans les corridors de transhumance (mise en place de points d'eau par exemple) et pour appuyer le fonctionnement des comités qui gèrent l'espace.

3 Les détails sur les groupes cibles prioritaires, sur leurs contraintes et les réponses apportées par le PRECIS sont présentés dans le Tableau en Appendice I.

4 **La stratégie de ciblage** devra (i) garantir que les groupes cibles et spécialement les plus vulnérables soient les destinataires de l'appui du projet, et (ii) réduire les risques d'accaparement de certains avantages par des groupes plus dynamiques et/ou influents. Le PRECIS combinera plusieurs angles de ciblage, pour s'assurer que les groupes cibles identifiés participent aux activités prévues. Ces mesures comprennent:

- Un **auto-ciblage** qui garantit que les biens et services offerts par le projet correspondent aux priorités ainsi qu'aux capacités financières et humaines et aux stratégies de subsistance des groupes-cibles identifiés. Ce ciblage touchera en particulier les porteurs d'initiatives économiques (jeunes et femmes) qui desirent accéder aux financements et aux formations pour développer leurs activités entrepreneuriales; il touchera également les personnes qui voudront prendre part aux dispositifs d'intensification agricole (CEP, CEPM, DIPE et Appui- conseil agricole);
- Un **ciblage direct**, qui consiste à définir et caractériser les différents groupes cibles à toucher par le Projet au niveau des secteurs retenues et à travers les différents types d'activités développées. Le ciblage direct sera utilisé aussi pour toucher des ménages vulnérables qui n'ont pas été pris en compte par l'auto-ciblage. Il s'agit spécifiquement des ménages qui ont besoin des kits de production agricole, de petit

¹ En considérant 7 personnes par ménage

élevage, etc.; de participer aux CEP/CEPM et autres types de formation; des appuis spécifiques à la nutrition, comme l'éducation nutritionnelle. Des quotas de ciblage direct seront établies afin de cibler 50% de femmes et 50% de jeunes dans les activités mise en place par le projet.

- Un **ciblage participatif**, pour que dans une communauté, des ménages et/ou personnes spécifiques bénéficient de certains appuis (comme les kits de production, les soins des enfants malnutris, les greniers de soudure). Cette approche fait partie du ciblage direct. Ce ciblage prévoit la participation des communautés à l'identification des bénéficiaires. Dans chaque village, les partenaires d'exécution des activités destinées aux couches les plus vulnérables recenseront les ménages par catégorie de vulnérabilité et à l'intérieur de chaque catégorie, les ménages seront classés par degré de vulnérabilité. Ce «mapping social » sera effectué à l'aide des personnes-ressources du village, qui auront été sélectionnées selon un mécanisme participatif et inclusif au début de l'intervention du Programme. Ce classement pourra être utilisé: (i) pour donner la priorité aux ménages vulnérables dans l'accès aux services du Projet, s'il se trouve que (dans un premier temps) tous les membres appartenant à une catégorie donnée ne peuvent pas y avoir accès; (ii) dans le suivi du ciblage, pour s'assurer que les groupes cibles bénéficient effectivement des services du projet.

5 PRECIS assurera la circulation équitable des informations sur les activités de Projet à travers différents canaux de communication afin de faciliter la participation de tous les potentiels bénéficiaires. Une communication spécifique aux critères de participation aux activités du projet sera faite pour permettre une meilleure participation des bénéficiaires potentiels. Cela permettra aussi de réduire le nombre de demandes qui ne répondent pas aux principes de ciblage du projet.

6 La stratégie de ciblage du Projet sera assortie de mesures d'autonomisation et de renforcement des capacités (formations, voyages d'études, appuis organisationnel, éducation interactive sur le genre, ...). Ces mesures visent à rendre autonomes les groupes qui, traditionnellement, ont peu de moyens d'expression et de pouvoir et à les encourager à participer plus activement à la planification des activités et à la prise de décisions. Des formations spécifiques sont prévues pour toutes les catégories socio-économiques ciblées, selon les besoins (ex.: CEP et CEP/M; voyages d'études ou formations spécifiques pour les membres des organisations de la société civile rurale); néanmoins, des quotas seront prévus pour garantir la participation des femmes (50%) et des jeunes (50%).

7 Dans le cadre du PRECIS, comme déjà dans le PRODAF, les mesures de renforcement des capacités comprendront: (i) la formation/orientation du personnel du projet et des partenaires d'exécution sur l'approche ciblage retenu; (ii) le suivi des partenaires d'exécution sur l'application de cette approche; (iii) l'inclusion de la thématique de ciblage dans la formation des formateurs des CEP et CEP/M et des agents d'appui-conseil agricole; (iv) la promotion de l'inclusion (sociale, par âge et par sexe) dans toutes les organisations de la société civile rurale partenaires; (v) la préparation d'un document (ou des fiches thématiques) d'orientation sur le ciblage pour le personnel et les partenaires d'exécution; (vi) la prise en compte des thèmes de ciblage et du genre dans l'atelier de lancement technique du Projet.

B. Stratégie de ciblage

8 La stratégie du projet se conforme à la politique de ciblage du FIDA. Dans les zones cibles, le Projet adoptera une stratégie de ciblage inclusive au bénéfice des groupes les plus vulnérables, notamment les petits exploitants agro-pastoraux, ainsi que les femmes et les jeunes qui manquent de moyens adéquats pour s'engager dans des activités entrepreneuriales en milieu rural. Le Projet proposera une approche différenciée tenant compte des besoins, contraintes et opportunités spécifiques de chacun des groupes cibles

1. Ciblage géographique et zones d'intervention

9 Le PRECIS sera mis en œuvre dans les régions de Maradi, Tahoua, Zinder et Dosso. Dans les zones actuelles d'intervention du ProDAF Tahoua, Maradi et Zinder, l'intervention du Projet s'étendra légèrement vers la bande Nord de ces régions. Pour la région de Tahoua, l'extension porte sur 9 communes; pour la région de Maradi, il s'agira de couvrir 10 communes et pour la région de Zinder le projet s'étendra dans 12 communes. Dans la région de Dosso le projet couvrira 15 communes localisées le long du Dallol Bosso et le corridor menant vers la frontière du Nigéria, notamment Dosso-Kebbi.

10 Les régions d'intervention du Projet ont été prioritairement ciblées pour leurs hauts taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Le choix d'ajouter la région de Dosso s'explique par la volonté d'intervenir dans un territoire où le paysage fortement dégradé nécessite une restauration. Dans cette région, les populations riveraines seront accompagnées pour limiter l'impact de leurs actions sur le site RAMSAR et garantir un suivi de son plan de gestion²

11 **Le «Pôle de Développement Economique» (PDE)³** est l'unité territoriale et économique de base d'intervention du Projet. On considère que chaque PDE constitue le cœur économique et commercial de la zone environnante, sur un rayon de 50 km environ. L'approche PDE caractérise déjà l'intervention du ProDAF Tahoua, Maradi et Zinder, qui intervient dans 48 communes, regroupées en 21 PDE. Le PRECIS identifiera les besoins en terme de soutien aux infrastructures déjà mises en place dans ces PDE, et soutiendra le développement de 11 nouveaux PDE dans les zones d'extension du ProDAF actuel et dans la région de Dosso, en touchant 46 communes additionnels.

12 **Les critères retenus pour le ciblage des PDE** sont de type agro-écologique et socio-économique, tels que: (i) le potentiel de production (et notamment le surplus commercialisables) en cultures pluviales et irriguées dans les bassins de production environnants; (ii) l'existence d'un marché de demi-gros dynamique; (iii) la présence d'organisations paysannes capables de mobiliser les producteurs tant dans l'amélioration de la production que dans l'accès aux marchés; (iv) la continuité physique entre bassin versant, bassin de production et marché de demi-gros et la concentration territoriale des zones d'intervention; (v) la complémentarité et la possibilité de synergies avec d'autres projets/programmes mis en œuvre dans les mêmes zones d'intervention.

² Les caractéristiques de la zone d'intervention et des PDE sont annexées au présent Manuel (Annexe 1)

³ Le Pôle de développement économique (PDE) se définit comme un espace de concentration des activités économiques liées à la commercialisation des principaux produits agricoles et d'élevage des bassins de productions adjacents.

13 L'identification des onze (11) nouveaux Pôles de Développement Economique dans le cadre du PRECIS a été fait avec la participation des autorités locales et des opérateurs économiques présents sur les marchés. Il s'agit de : (i) deux PDE dans la région de Maradi (Adjekoria/Dokoro, Ourissena); (ii) deux dans la région de Tahoua (Abalak et Tabaram); (iii) trois dans la région de Zinder (Bakin Birji, Koundoumawa et Kazoé) et (iv) trois dans la région de Dosso (Birni N'gaouré, N'gonga, Malgorou, Boumba)

14 Ces PDE seront ancrés autour d'un Marché de Demi-Gros relié à des Centres de collecte satellites et des bassins de production/bassins versants, pour accroître les liens entre la production et les marchés.

15 **Le ciblage spécifique des sites d'aménagement** reposera sur le principe de concentration des interventions autour des PDE. La logique est d'intervenir dans les bassins versants et de production, pour assurer l'approvisionnement de ces marchés, et de mettre en place les infrastructures marchandes nécessaires. Le principe d'intervention est donc de combiner plusieurs spéculations sur les zones autour des PDE afin de mettre en place un système économique plus résilient et de valoriser aux mieux les services et infrastructures soutenus par le Projet.

16 Les communes d'intervention sont ciblées sur la base de leur appartenance à un PDE. A l'intérieur de chaque commune, les villages sont réunis en grappes (sur une base territoriale et de similitude socio-économique) et les grappes sont ciblées sur la base des mêmes critères retenus pour les PDE. A l'intérieur de ces grappes, les villages sont ciblés sur la base des mêmes critères ainsi que sur la base de leurs niveaux de sécurité alimentaire et nutritionnelle (pour toutes les activités spécifiques à la nutrition) et de la présence de terres à récupérer (pour les activités CES-DRS).

17 Les activités du PRECIS en continuation avec le ProDAF (CEP, DIPE, alphabétisation et activités spécifiques en nutrition) cibleront particulièrement les nouvelles zones d'intervention pas touchées par le ProDAF. Les nouvelles activités, telles que l'appui à l'entrepreneuriat, cibleront tout le territoire couvert par PRECIS.

2. Ciblage technique

18 Le PRECIS s'engagera dans les secteurs productifs qui répondent aux spéculations agricoles et activités pratiqués dans les zones d'interventions, avec une attention particulière aux produits qui garantissent les plus hautes valeurs nutritives et assurent la diversification de l'offre alimentaire. Les cultures vivrières (mil, sorgho, souchet) et le riz à Dosso, représentent l'alimentation de base des populations cibles et sont prioritaires en terme de sécurité alimentaire. Les cultures de rente (niébé et arachide) seront ciblées pour leur importance pour la nutrition et aussi les opportunités qu'ils offrent pour la transformation. Les activités de production maraichères et horticoles (chou, oignons, tomates et poivrons) seront soutenues, en particulier pour leur la haute valeur nutritive de ces spéculations. Le PRECIS appuiera aussi les activités de petit élevage (aviculture et petits ruminants), la pisciculture et les produits forestiers non-ligneux (PFNL) pour apports nutritifs. Dans la composante 2, relative à l'entrepreneuriat des jeunes, les activités connexes à la production seront ciblées dans une logique de développement des filières agropastorales sur la base de la demande du marché, de leur approche novatrice et de leur potentiel pour l'employabilité des jeunes.

19 Le projet adoptera l'approche bassin versant pour développer les capacités productives des cultures pluviales et irriguées. Des ouvrages de mobilisation des eaux et de CES/DRS adaptés seront construits pour favoriser l'infiltration et la rétention des eaux de ruissellement qui renforceront le développement du couvert végétal herbacé et ligneux.

3. Stratégie de ciblage des bénéficiaires

a) Stratégie genre et inclusion sociale

20 La stratégie genre du PRECIS devra s'assurer que les activités prévues soient développées et mises en œuvre dans la perspective de genre et d'inclusion afin de lever les barrières et réduire les inégalités en défaveur des femmes et des plus pauvres/vulnérables. En favorisant une discrimination positive à l'égard des femmes, des jeunes et des plus pauvres, le Projet cherchera à promouvoir leur pleine participation aux activités de développement afin que leur résilience soit améliorée dans un premier temps et que leur autonomie soit renforcée à plus long terme.

21 Le PRECIS adoptera un ciblage genre sensible à la parité homme-femme afin que les femmes (jeunes et adulte) représentent 50% des bénéficiaires. Les activités de renforcement des capacités techniques de production et d'accompagnements viseront les femmes productrices et celles impliquées dans les autres segments des filières ciblées. Les jeunes femmes seront également directement ciblées dans les activités de renforcement du leadership d'entrepreneuriat.

22 Au démarrage du projet, l'équipe de gestion devra se doter d'une stratégie genre et ciblage, qui sera produite sur la base des informations disponibles et des expériences passées. En autres, toutes les études prévus (étude genre, chaînes de valeur, diagnostic des organisations des producteurs) devront prendre en considération le rôle des femmes dans ces contextes, leurs contraintes et aussi identifier les mesures pour favoriser leur participation aux activités du projet.

23 PRECIS adoptera une approche transformative au genre, qui ira au-delà du soutien à l'autonomisation économiques des femmes: les interventions prévues chercheront en particulier de redéfinir les équilibres entre les sexes et réduire les inégalités aux niveaux des ménages et des communautés. A cet effet, cinq objectifs sont visés par la stratégie genre du Projet : (i) promouvoir l'autonomisation économique des femmes ; (ii) améliorer le bien-être et réduire la charge de travail des femmes ; (iii) améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (iv) renforcer la participation des femmes et leur rôle dans la prise de décision; (v) réduire les déséquilibres et inégalités de genre.

24 L'amélioration des conditions économiques des femmes sera poursuivi à travers la facilitation de leur accès aux facteurs de production (foncière, financements, équipements), aux formations et, leur participation active aux dynamiques économiques développées autour des PDE. Les femmes porteuses d'initiatives entrepreneuriales, soit en groupe ou individuellement, pourront recevoir un appui pour l'élaboration de leurs plans d'affaire, nécessaires à accéder aux financements sous forme de coût-partagé. Le projet investira surtout dans des secteurs entrepreneuriaux qui incluent une grande participation de femmes (séchage des légumes, extraction d'huile d'arachide, traitement du lait) et en général dans toutes les filières de la production maraichère. Par rapport à la production, des appuis (kits agricoles et kits élevage) seront donnés aux femmes qui vivent dans des

situations de vulnérabilité. Ces femmes pourront être identifiées à travers le système de ciblage participatif au niveau des villages.

25 PRECIS prévoit plusieurs interventions qui contribueront à réduire la charge de travail des femmes. Les aménagements faciliteront le travail dans la production agricole, à travers une meilleur accès et gestion de l'eau et à la dotation en équipements. La mise en place de points d'eaux potables prévues au niveau des aménagements et des marchés contribueront aussi à réduire le temps que les femmes consacrent à la récolte de l'eau. Les soutiens aux activités entrepreneuriales, qui prévoient parfois l'accès à des équipements de transformation ou commercialisation, pourront aussi contribuer à réduire les efforts des femmes.

26 Le projet inclut plusieurs activités sensibles et spécifiques à la nutrition, qui contribueront à l'amélioration de la nutrition dans les zones d'interventions. Le projet reconnaît le rôle que la femme a dans l'amélioration de l'alimentation du ménage, et inclue beaucoup d'activités qui seront directe spécifiquement à elles. En particulier, les greniers féminins de soudure et les jardins nutritifs cibleront les femmes plus vulnérables dans chaque village. Leur présence dans les séances d'éducation nutritionnelle sera aussi garanti (en particulier pour les jeunes mères et les femmes enceintes et allaitantes).

27 La participation des femmes aux activités et à la prise de décision sera renforcée à travers des quotas établis pour leur présence dans les comités de gestion des différents aménagements mis en place. Leur rôle dans les organisations paysannes devra aussi ressortir, à travers la prise en charge de positions décisionnelles au niveau des conseils d'administration ou organes de décision.

28 Pour les formations, les approches d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS) permettront en particulier aux femmes de prendre plus conscience de leurs rôles dans les ménages, mais aussi dans les activités économiques, et de pouvoir progresser dans des contextes plus égalitaires. Ces formations incluront des hommes pour influencer un changement de mentalité au niveau des ménages et communautés.

29 Les groupements MDD (Mata Masu Dubara), déjà appuyés par CARE International et par le PRODAF, sont des points d'entrée pour les activités au niveau des villages qui ciblent les femmes, comme les activités de nutrition, mais aussi les activités entrepreneuriales. PRECIS pourra compter sur ces groupements qui sont déjà formés et qui ont déjà en place des mécanismes d'épargne qui pourraient être précieux pour la participation à des activités d'entrepreneuriat à coût partagé.

30 Comme mesure de facilitation de la mise en œuvre de la stratégie, le Projet devra s'assurer que l'ensemble de l'équipe de mise en œuvre du projet soit sensible au genre. La sensibilité au genre devra être considérée dans les processus de recrutement, et les candidatures féminines devront être promues. Le choix des partenaires de mise en œuvre prendra également en compte la sensibilité des potentiels partenaires à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des jeunes, et l'inclusion sociale. Le projet devra également s'assurer qu'un équilibre de genre (représentativité égale des deux sexes) soit respecté dans le recrutement des conseillers agricoles qui doivent donner un appui direct aux bénéficiaires au niveau local. Un renforcement de capacités de l'équipe du Projet et des partenaires de mise en œuvre sur les thématiques genres pourrait être aussi envisagé.

31 PRECIS devra en outre assurer la prise en compte du genre dans le système de suivi-évaluation (désagrégation des données et analyse prenant en compte le genre. Les exercices de planification et de budgétisation doivent également avoir une bonne sensibilité au genre pour s'assurer que les activités spécifiques relatives au ciblage, genre et inclusion soient effectivement programmées, et que les ressources financières nécessaires à leur mise en œuvre soient disponibles.

32 Le Projet devra enfin développer des mesures de facilitation afin de promouvoir un environnement institutionnel et politique favorable à l'égalité des sexes. Il s'agit entre autres de la participation au dialogue sur les politiques touchant la pauvreté, l'égalité des sexes, l'inclusion des femmes et des jeunes au Niger.

b) Stratégie jeunes

33 La stratégie «Jeunes» du PRECIS a pour objectif de : (i) favoriser l'autonomisation économique des jeunes entre 18 et 35 ans à travers la saisie des opportunités offertes par les métiers du secteur agricole et rural, et (ii) renforcer leur participation dans les différents sphères professionnelles et de la société.

34 Les jeunes pris globalement (jeunes hommes et jeunes filles) représenteront au moins 50% des bénéficiaires directs du projet. La stratégie ciblera: (i) les jeunes déscolarisés précocement à la recherche d'opportunités de travail qui désirent s'impliquer dans le métiers agricoles et non, tout au long des secteurs d'intervention; (ii) les jeunes sortant des centres de formation et d'apprentissage promues par d'autres initiatives/projets, qui souhaitent entreprendre des activités génératrices de revenus ou renforcer leurs microentreprises; (iii) les jeunes qui veulent promouvoir des projets d'entreprises innovantes, et qui cherchent des appuis pour traduire leurs idées en activités rentables.

35 Le ciblage ne sera pas basé seulement sur leurs demandes et aspirations, mais prendra en compte aussi bien les besoins des marchés dans lesquels ils pourront s'insérer. Aussi, les formations seront octroyés en grand partie dans les domaines et secteurs retenues tout en assurant une juste diversification qui évitera la saturation du marché. Les approches pour les jeunes seront différenciées selon leurs âges et expérience, avec des formations qui partent du développement des capacités personnelles à l'engagement dans des projets plus entrepreneuriales. La stratégie jeune posera sur une approche différenciée entre les deux sexes, pour répondre à des besoins et des défis différents (par exemple, en prenant en compte les besoins des jeunes mères chef de ménage, ou des femmes enceintes). Le ciblage prévoit aussi bien des approches individuelles que collectives au niveau de tous les segments des chaînes de valeur ciblées, et dans les services connexes.

36 La stratégie d'intervention vers les jeunes prévoit: (i) la facilitation de l'accès à l'information; (ii) l'alphabétisation fonctionnelle et la participation aux séances d'éducation nutritionnelle; (iii) les activités de renforcement des capacités techniques et transversales (formation sur les bonnes pratiques agricoles, la gestion, l'entrepreneuriat, etc.); (iv) l'orientation vers des activités économiques rentables au niveau des filières et dans les métiers connexes; (v) la facilitation de l'accès aux ressources (financements, foncière, etc.); (vi) l'accompagnement à l'élaboration et la finalisation de projets/business plans; et (vii) l'appui-accompagnement dans la mise en œuvre des projets.

37 Le projet identifiera les prestataires de services nationaux (privés et publics) pour mettre en place ces activités, particulièrement en ce qui concerne la formation professionnelle et les services de conseil pour l'établissement d'entreprises. Le projet ciblera notamment les systèmes de formation existants, en renforçant leurs capacités et la durabilité de leurs activités (incubateurs, maisons d'entreprises, ..).

38 Comme mesures de facilitation de la stratégie Jeunes, le projet prendra en considération des questions liées à la jeunesse en menant une étude spécifique leur caractérisant au démarrage du Projet, en sensibilisant l'équipe du Projet et des partenaires sur l'inclusion des jeunes et l'importance de leur participation, en choisissant les partenaires de mise oeuvre ayant une sensibilité et une expérience avérée dans l'appui des jeunes et en développant un système de suivi-évaluation comportant des indicateurs spécifiques aux jeunes et ventilés par sexe et par âge.

c) Mesures d'accompagnement pour soutenir les strategies

39 Dès son démarrage, le Projet élaborera une stratégie de ciblage inclusive qui permettra d'identifier les enjeux spécifiques par rapport aux zones géographiques et aux secteurs retenues, et de mettre en place des mécanismes de réponse tout en s'assurant d'atteindre les petits exploitants agricoles et les groupes plus vulnérables. Cette stratégie précisera les mesures spécifiques à l'intention des femmes et des jeunes.

40 La mise en œuvre de la stratégie de ciblage sera faite de façon transversale par l'ensemble des équipes des URGP. La responsabilité de sa mise en œuvre repose aux Coordinateurs des URGP et aux partenaires d'exécution, qui seront sensibilisés et formés sur ce sujet et dont le travail sera suivi par la cellule suivi-évaluation de chaque URGP. Cette cellule sera également responsable du suivi du ciblage et de l'évolution des groupes-cibles de l'échantillon où est pratiqué le ciblage nominatif..

41 Les responsables au sein des URGP du volet « Leadership féminin et amélioration de la nutrition», du ProDAF resteront les points focaux des activités de ciblage et de celles touchant les femmes et les jeunes, et seront soutenues par des assistant(e)s qui appuieront aussi les responsables suivi-évaluation, ainsi que les partenaires d'exécution et leurs équipes dans la prise en compte de la stratégie de ciblage dans leurs activités.

42 Le suivi-évaluation du ciblage s'effectuera principalement sur la base des registres des bénéficiaires qui permettent de déterminer exactement: (i) le nombre de ménages qui ont bénéficié des services du Projet; (ii) la participation des différents groupes cibles aux activités; et (iii) l'attribution de l'évolution de la vulnérabilité des ménages aux actions du projet/programme. Les données seront désagrégées par âge, sexe, catégorie cible. Les partenaires et prestataires de services devront assurer un suivi de leurs activités selon ces critères, pour s'assurer de toucher effectivement les cibles principales du PRECIS.

43 Le tableau suivant décrit les caractéristiques des différents sous-groupes cibles, les contraintes exprimées par ces derniers, ainsi que les activités/mécanismes de réponses développées par PRECIS.

Tableau 1: Vue d'ensemble sur les bénéficiaires, leurs contraintes et les réponses de PRECIS

Sous-groupes	Caractéristiques/contraintes exprimées	Réponses apportées par le projet
Micro et petites exploitants agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation des terres • Difficultés d'accès aux facteurs productifs (foncière, semences et engrais, financements) • Faible maîtrise de l'eau • Risques liés au changement climatique • Difficultés d'accès au marché • Manque d'accès aux technologies de production innovantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Construction des ouvrages de mobilisation des eaux (seuils, mini barrages, aménagement de mares) • Régénération naturelle assistée (RNA) dans les systèmes de production en agriculture pluviale • Investissement dans les infrastructures de production agricole: • Facilitation d'accès aux principaux facteurs et technologies de production adaptées à l'environnement • Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des exploitants agricoles (aussi à travers les CEP et CEPM) • Mise en place des Maisons du Paysan • Mise en place de centres de marchés demi-gros et centres de collecte satellites • Construction de routes pour accès aux marchés • Promotion de foires et ateliers pour la promotion des activités commerciales • Formulation de microprojets, soumis à un mécanisme de financement à coûts partagés
Femmes productrices agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés d'accès aux facteurs productifs (foncière, semences et engrais, équipements, financements) • Manque d'organisation • Charge de travail excessive • Pas de pouvoir dans la prise de décision • Difficulté d'accès au foncier 	<ul style="list-style-type: none"> • Distribution de kits d'intrants et engrais pour les femmes plus vulnérables • Soutiens en formation aux regroupements féminins • Utilisation des Foyers améliorés en matériaux locaux • Meilleure accès aux techniques de production qui réduisent la charge de travail des femmes • Meilleur accès aux financements à coût partagés • Participation aux formations GALS
Organisations de producteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Faible structuration • Manque de formalisation des organisations 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des petits exploitants et création de comités de gestion des

Sous-groupes	Caractéristiques/contraintes exprimées	Réponses apportées par le projet
	<ul style="list-style-type: none"> • Faible représentation au niveau politique • Manque de services offerts à leur membres 	<ul style="list-style-type: none"> • aménagements • Renforcement des capacités des organisations • Formations en gestion des organisations de producteurs • Soutien dans la structuration des chaînes agro-pastorales
Eleveurs (aviculture et petit élevage)	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés d'accès aux facteurs de production • Manque d'accès à l'eau pour le bétail • Faible accès aux intrants animaux • Faible transformation des produits de bétail • Manque de soins vétérinaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du Dispositifs d'Innovation en Petit Elevage (DIPE) • Dotation en kits d'animaux (kits ovins, caprins, volailles) pour les femmes vulnérables • Mise en place de fermes naisseurs pour l'élevage de caprins et de caprins • Mise en place de noyaux de petits ruminants et de chaînes de solidarité • Renforcement des capacités des producteurs de fourrages pour améliorer l'accès aux intrants animaux (appui en semences et boutures) • Organisation des campagnes de vaccination annuelles • Renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre impliqués dans la production et santé animales
Jeunes hommes et femmes entrepreneurs	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés d'accès aux financements • Manque de formation professionnelle en gestion d'entreprise • Faible taux d'alphabétisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des services de développement des entreprises à travers l'accompagnement d'un réseau de 42 Conseillers d'Entreprises • Accompagnement à l'élaboration et la finalisation de projets/business plans • Formations en compétences techniques, managériales, de gestion • Vulgarisation de technologies innovations adaptées aux besoins des jeunes • Formations en éducation financière • Partenariats avec les Institutions financières pour améliorer l'offre de produits pour les MER • Appuis à la recherche de financements

Sous-groupes	Caractéristiques/contraintes exprimées	Réponses apportées par le projet
		<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif de financement à coût partagé • Mise en place de 320 centres d'alphabétisation • Participation aux formations GALS pour une meilleure autonomisation des femmes
Agro-pasteurs nomades	<ul style="list-style-type: none"> • Détriment des couloirs de transhumance • Risques de conflits entre agriculteurs et éleveurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de 400 ha d'espaces sylvo-pastoraux au niveau des couloirs de passage des troupeaux pour restaurer la capacité productive de ces passages. • Délimitation des couloirs de passage par des plantations d'espèces traditionnellement utilisées à cet effet • Scarification et ensemencement en herbacées à intérêt fourrager sur les couloirs de passage dégradés
Femmes enceintes et allaitantes	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'accès aux services de santé • Manque de connaissances sur l'allaitement maternelle • Grossesses rapprochées • Charge de travail excessive 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des Foyers d'Apprentissage et de Réhabilitation Nutritionnelle (FARN) • Mise en contact avec les centres de santé plus proches • Séances d'éducation nutritionnelle et planification familiale • Mise en place des jardins nutritifs de case • Soutien pour le développement d'activités économiques agro-pastorales et entrepreneuriales
Ménages agricoles vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> • Insécurité alimentaire et nutritionnelle, avec périodes de soudure de plus de 2 mois par année • Manque de facteurs de production • Risques liés au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Dotation en kits agricoles et d'animaux surtout pour les femmes plus vulnérables • Appui-conseil pour l'amélioration de la production • Mise en place de greniers de soudure féminins • Mise en place des jardins nutritifs de case

Tableau 3: Estimation du nombre de bénéficiaires

Types d'investissement	Bénéfi-ciaires	Unité	Quantité	Ménages bénéfici-aires par unité	Ménages bénéfici-aires	Nombre total de personnes bénéfici-aires	Observa-tions
Composante 1 : Développement agricole durable et renforcement de la résilience des ménages ruraux							
Sous-composante 1.1 Renforcement de la maitrise d'eau de surface et gestion durable des terres							
Appui conseil agricole	Producteurs	hectares	43000	0,8	53750	376250	
Recuperation des terres degradees	Producteurs	hectares	3100	4	12400	86800	
Petits périmètres irrigués en aval de barrage	Producteur	hectare	220	4	880	6160	Hypothese de 4 menages par ha
Petits périmètres alimenté par système solaire	Producteur	hectare	70	4	280	1960	Hypothese de 4 menages par ha
Micro-périmètres individuels liees aux mini-barrages	Producteur	hectare	260	4	1040	7280	Hypothese de 4 menages par ha
Micro-périmètres individuels autour des seuils	Producteur	hectare	4430	4	17720	124040	Hypothese de 4 menages par ha
Micropérimètres individuels autour des mares	Producteur	hectare	50	4	200	1400	Hypothese de 4 menages par ha
Réalisation de mini-barrage	Pêcheurs	Nombre	2	200	400	2800	Les mini-barrages sont en zone sedentaire
	Éleveurs	Nombre	2	750	1500	10500	Les mini-barrages sont en zone sedentaire donc moins d'éleveurs
Aménagement des petites mares	Pêcheurs	Nombre	3	50	150	1050	Les marres sont de petiers tailles et certaines n'ont pas de poisson
	Éleveurs	Nombre	3	200	600	4200	Il s'agit de ceux qui n'ont pas beneficie des activites precedentes

Total					88 920	622 440	
Sous-composante 1.2 Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des bénéficiaires							
Mise en place des DIPE	Femmes et jeunes	Nombre	200	30	6000	42000	
Mise en place de modèle d'élevage de petits ruminants amélioré	Femmes	Nombre	12	5	60	420	
Appui aux groupements féminins (petits ruminants)	Groupes	Nombre	200	5	1000	7000	
Appui aviculture villageoise (Dotation en animaux pour groupement)	Groupes	Nombre	80	5	400	2800	
Appui aux producteurs de boutures et de plants	Departement	Nombre	40	15	600	4200	
					8060	56420	
Sous-composante 1.3 Education, promotion de bonnes pratiques nutritionnelles et mesures transversales							
Greniers de soudure féminins	Femmes	Unité	80	30	2400	16800	
Dotation en kits agricoles	Femmes	Unité	300	1	300	2100	
Jardins nutritifs	Femmes	Unité	4500	2	9000	63000	Hypothese de 02 menages par concession
					11700	81900	
Composante 2 : Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et accès aux marchés							
Sous-composante 2.1 Appui à la création et au développement des entreprises rurales durables des jeunes							
Installation des conseillers en entreprise	Conseillers	Conseiller	42	1	42	294	
PIE/AGR	Femmes/Jeunes	Unité	20000	1	20000	140000	
JER créées et accompagnées	Femmes/Jeunes	Unité	4800	4	19200	134400	
JER collectives renforcées	Femmes/Jeunes	Unité	1300	5	6500	45500	

JER / coopérative	Femmes/Jeunes	Unité	700	25	17500	122500	
Appui des JER individuelles	Jeunes	Unité	3000	1	3000	21000	
					66242	463694	
Sous-composante 2.2 « Développement des marchés ruraux ».							
Réhabilitation de 148 km de pistes dégradées et aménagement de 200 km de pistes sommaires	Menages	Kilometre	348	100	34800	243600	Hypothese de 200 menages par Km et 50% n'ayant pas beneficie des autres activites de la composante 1
TOTAL					209 722	1 468 054	Les cases en rose ne sont pas comptabilis ées.

Tableau 2: Checklist des mesures relatives au ciblage

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
1. Est-ce que le principal groupe cible- les personnes devant tirer le plus parti des interventions - correspond au groupe cible du FIDA tel que défini dans la politique concernant le ciblage ?	Oui, les groupes-cibles du PRECIS comprennent les ruraux pauvres et vulnérables dans des contextes d'insécurité alimentaire et nutritionnelle dont particulièrement les femmes et les jeunes; ils n'ont pas ou peu d'accès à l'éducation, accèdent difficilement aux facteurs de production (terre, eau, financement, etc.) et ont un accès irrégulier aux marchés.
2. Des sous-groupes cibles ont-ils été identifiés et décrits en fonction de leurs caractéristiques socio-économiques, ressources et moyens d'existence particuliers - avec une attention sur les différences entre genre et jeunes ?	Une analyse des contraintes et difficultés des sous-groupes cibles a été conduite, et est résumée dans le tableau de caractérisation des bénéficiaires du projet dans l'appendice 2. Le projet a une attention particulière pour les jeunes et les femmes, et prévoit la mise en place d'activités adaptées à leur besoins.
3. Des indications sont-elles données sur l'intérêt des sous- groupes cibles identifiés pour les activités proposées, et sur leur probable adhésion ?	Oui, la mission de conception a organisée des rencontres et visites de terrain avec les possibles bénéficiaires du projet. Cela a permis d'écouter et mieux comprendre leurs aspiration et contraintes, et de proposer dans le projet des activités qui puissent répondre aux besoins exprimées par les différents groupes cibles. La mission a aussi pris en compte l'expérience du ProDAF et a rencontré ses bénéficiaires, pour pouvoir identifier et inclure dans le nouveau projet les activités qui marchent bien, et trouvent l'intérêt des populations (alphabétisation fonctionnelle, CEP, greniers de soudure, mobilisation des eaux, kits élevage).
4. Le DCP décrit-il une stratégie de ciblage réalisable et opérationnelle conforme à la Politique sur le ciblage, incluant toutes ou certaines des mesures et méthodes ci	

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
- après:	
<p>4.1. Ciblage géographique – basé sur des données sur la pauvreté ou des indicateurs de substitution, il permet d'identifier, pour les projets/ programmes à base territoriale, les zones géographiques (et les communautés de ces zones) à haute concentration de pauvres</p>	<p>Le PRECIS sera mis en œuvre dans les régions de Tahoua, Maradi, Zinder, et Dosso (Dallol Bosso et le corridor du Nigéria). Ces régions ont été prioritairement ciblées pour leurs hauts taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. En particulier à Zinder et Maradi, la malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans dépasse 60%. L'approche du projet prévoit de toucher toutes les communes autour des PDE, mais plusieurs activités cibleront spécifiquement les communautés et les villages qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité et d'insécurité alimentaire. Les données statistiques régionales et les enquêtes faites au niveau des villages devraient permettre leur identification.</p>
<p>4.2. Ciblage direct - lorsque des ressources ou des services sont destinés à des personnes ou à des ménages spécifiques</p>	<p>Oui, des critères d'éligibilité favoriseront l'inclusion des groupes les plus vulnérables, des jeunes et des femmes dans les activités du Programme. L'utilisation du système de quotas (au moins 50 % de femmes et 50 % de jeunes pour l'ensemble des interventions du Programme) renforcera ces critères. Par exemple, certaines activités sont directement orientées à l'endroit des femmes et des jeunes.</p>
<p>4.3. Auto ciblage - lorsque les biens et services répondent aux besoins prioritaires, les dotations en ressources et les stratégies de subsistance des groupes-cibles</p>	<p>Oui, le développement des réponses apportées par le PRECIS (facilitation de l'accès aux technologies d'irrigation économes en eau, aux parcelles aménagées, au financement, au marché, etc.) se base sur la connaissance des besoins et aspirations exprimés par les différentes catégories de groupes-cibles. Les activités ont été identifiées avec les groupes cibles et soutiennent leurs stratégies de subsistance.</p>
<p>4.4. Mesures d'autonomisation – y compris l'information et la communication, ciblé sur le renforcement de capacité et de confiance, appui organisationnel, afin de renforcer et d'encourager une participation plus active et l'inclusion dans la planification et la prise de décision des personnes qui, traditionnellement, ont moins de poids et de pouvoir</p>	<p>Dès son lancement, le PRECIS organisera des campagnes de sensibilisation, d'information et de communication autour des objectifs du projet, ses cibles et son mode opératoire, avec l'objectif de susciter l'intérêt de possibles bénéficiaires et garantir une haute participation aux activités. Ces campagnes seront adressées surtout aux femmes et aux jeunes. Plusieurs activités prévoient aussi le renforcement en capacités des différentes organisations (groupements de femmes, coopératives, brigades des jeunes) pour leur permettre de faire entendre leurs voix et augmenter leur rôle dans les prises de décision. A travers des méthodologies interactives au niveau des ménages et des organisations (groupements/unions), le Projet cherchera aussi à contribuer au rétablissement de l'équilibre social.</p>
<p>4.5. Mesures de facilitation – visant à renforcer les attitudes et l'engagement des parties prenantes et des partenaires à l'égard du ciblage de la pauvreté, de l'équité genre et de l'autonomisation des femmes. Elles incluent le dialogue politique, la sensibilisation et le renforcement des capacités</p>	<p>Le Projet prévoit plusieurs mesures pour renforcer la sensibilité et les capacités de l'équipe du Projet et des différents partenaires aux questions du ciblage de la pauvreté, de l'équité de genre et de l'autonomisation des femmes. Il participera au dialogue politique sur ces questions et s'attachera également à Il s'attachera également à nouer des collaborations avec des partenaires de mise en œuvre sensibles à l'égalité des sexes.</p>
<p>4.6. Attention aux procédures qui pourraient freiner la participation des groupes cibles visés (par exemple, une contribution excessive exigée des bénéficiaires; des procédures juridiques contraignantes, etc.)</p>	<p>La conception et la mise en œuvre du projet repose sur une approche participative et inclusive. Il y aura des activités qui cibleront les plus vulnérables et qui seront totalement subventionnées. Dans les cas de financement à coût partagé, modalités de contribution financière seront adaptées à leur possibilité.</p>

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
<p>4.7. Mesures opérationnelles - modalités de gestion des projets/programmes appropriés, personnel, sélection des partenaires de mise en œuvre et de fournisseurs de services</p>	<p>Le PRECIS pourra déjà compter sur 3 assistants chargés du ciblage dans les 3 URGP; un/une autre assistant sera affecté à l'URGP de Dosso. En outre, au niveau de la CENRAT, l'ATN Sociologue est chargé de les appuyer. Ces postes travailleront en étroite collaboration avec les RSE chargés du suivi de la prise en compte des aspects genre et ciblage et de la mise en œuvre des activités.</p> <p>Le choix des partenaires de mise en œuvre et le renouvellement de leurs contrats doivent être guidés entre autres par leur sensibilité au ciblage des groupes cibles du FIDA et le respect de la stratégie du projet.</p>
<p>5. Suivi des résultats du ciblage. Le DCP précise-t-il que les résultats du ciblage feront l'objet d'un suivi-évaluation participatif, seront évalués lors d'une revue à mi-parcours ?</p>	<p>Oui, dans la Section S&E du PIM précise que le système de suivi-évaluation accompagnera la mise en œuvre de la stratégie de ciblage.</p> <p>Les indicateurs du système de suivi-évaluation seront ventilés selon le genre et l'âge; le suivi sera fait par le RSE avec les responsables ciblage et genre.</p> <p>Les questions de genre et la pauvreté seront intégrées dans les études prévues au démarrage du Programme, seront renseignées continuellement dans le système de suivi-évaluation et seront évaluées à mi-parcours et en fin de Programme.</p>

Tableau 3: Checklist des mesures opérationnelles équité genre

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
<p>1. Le DCP contient – et la mise en œuvre du Projet est basée - sur-des données de pauvreté désagrégées par genre et une analyse spécifique par genre pour les activités/secteurs concernés, ainsi qu'une analyse pour surmonter tout obstacle non intentionnel pour la participation des femmes</p>	<p>Oui, le DCP du PRECIS analyse les disparités hommes-femmes et met en exergue la pauvreté et les inégalités selon le genre, et aussi les contraintes spécifiques vues par les femmes. Les études prévus au début du projet prévoiront la prise en compte de la situation des femmes dans les différents secteurs d'activités, dans la diagnostique des coopératives et permettront d'adapter les interventions à leurs besoin spécifiques. Aussi les risques qui puissent limiter la participation des femmes sont traités et des mesures de mitigation sont proposées.</p>
<p>2. Le DCP contient-et le Projet met en œuvre - des mesures concrètes pour :</p>	
<p>2.1. Développer l'autonomisation économique des femmes grâce à l'accès et au contrôle d'actifs productifs et du foyer</p>	<p>Oui, le Projet facilitera l'accès des femmes aux facteurs de production (dotation des parcelles aménagements, appui à l'accès aux intrants et aux conseils, accès aux équipements pour les jeunes femmes, accompagnement à l'inclusion financière, etc.). Le Projet appuie également l'insertion des femmes dans des activités économiques plus rentables/plus rémunératrices et dans la diversification des revenus (étuvage, appui dans l'activité d'extraction d'huile d'arachide, valorisation des PFNL, etc.) à travers des appuis à la création/développement de microentreprises. Des activités spécifiques aux femmes (greniers de soudure, jardins nutritifs) leur permettront d'avoir un contrôle majeur sur les dépenses en nutrition du foyer. Des méthodologies d'apprentissage interactif selon le sexe seront utilisées au niveau des ménages et des groupements pour promouvoir un accès et un contrôle plus équitables sur les ressources.</p>

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
<p>2.2 Renforcer et assurer la représentation et la participation des femmes dans les organes de décision d'instances locales</p>	<p>La représentation et la participation des femmes dans les organisations paysannes est une des critères de ciblage des ces dernières. Les capacités des femmes seront également renforcées pour promouvoir leur participation, à travers des formations en alphabétisation, gestion d'entreprise, négociation, etc. Elles seront présentes autour de 50% aussi dans les comités de gestion des aménagements. La présence du 50% de femmes dans les organes de décision d'instances locales devra recevoir une attention particulière par les partenaires de mise en œuvre.</p>
<p>2.3 Alléger la charge de travail des femmes et atteindre un équilibre équitable entre la charge de travail des femmes et des hommes</p>	<p>24. PRECIS prévoit plusieurs interventions qui contribueront à réduire la charge de travail des femmes. Les aménagements faciliteront le travail dans la production agricole, à travers une meilleur accès et gestion de l'eau et à la dotation en équipements. L'activité de prévision de points d'eaux villageoises contribuera aussi à réduire le temps que les femmes consacrent à la récolte de l'eau.</p>
<p>3. Le DCP indique dans la section ciblage ce que le Projet apportera dans une perspective de genre</p>	<p>La section ciblage du DCP inclu un ciblage spécifique pour le genre, et les appuis à apporter par le Projet sont déclinés en fonction des besoins et contraintes exprimées par les différents sous- groupes, incluses les femmes.</p>
<p>4. Le DCP décrit les éléments clés pour l'opérationnalisation de la stratégie de genre, dans les composantes concernées</p>	<p>Oui, le DCP décrit les éléments clés de la stratégie genre, ainsi que les activités opérationnelles permettant de soutenir ladite stratégie. Une attention particulière a été accordée pour veiller à ce que les femmes et les jeunes puissent bénéficier des différentes activités dans les différentes sous-composantes.</p>
<p>5. Le DCP décrit et le Projet met en œuvre - des mesures opérationnelles visant à assurer la participation équitable entre les sexes aux activités et aux bénéfices du Projet.</p>	<p>Une approche de gestion de Projet sensible au genre est adoptée : planification et budgétisation sensible au genre, suivi- évaluation sensible au genre, etc.</p>
<p>5.1. Affecter des ressources humaines et financières adéquates pour mettre en œuvre une approche genre</p>	<p>Les 4 URGP prévoient des assistants ciblage et genre, et un ATN Sociologue à la CENRAT pour s'occuper des questions de genre et de garantir que les activités les ciblent. Le RSE sera aussi formé à l'adoption d'une approche sensible au genre. Le budget du PRECIS prévoit pas seulement les activités directes aux femmes, mais aussi le soutien à la mise en place par des partenaires des formations interactives sur le genre.</p>
<p>5.2. Assurer et appuyer la participation active des femmes dans des instances et comités prenant des décisions liées aux activités du Projet, y compris la fixation d'objectifs spécifiques pour leur participation</p>	<p>Des mesures de sensibilisation et renforcement des capacités de femmes pour leur permettre de participer activement dans les instances de décision sont prévues. Il y aura aussi un système de quota qui prévoit leur participation.</p>

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
<p>5.3. Veiller que les arrangements de Projet (composition de l'équipe de Projet, TdR de recrutement pour le personnel et les partenaires d'exécution,...) reflètent l'attention à l'équité genre et aux aspects d'autonomisation des femmes</p>	<p>La dimension genre sera également introduite dans les critères de sélection du personnel de PRECIS. Les TdR du personnel incluront des attributions sur les aspects de genre et l'ensemble de l'équipe sera sensibilisée et formée. L'évaluation des membres de l'équipe prendra aussi en compte leur respect des critères de ciblage et de la stratégie genre du projet.</p>
<p>5.4. Réaliser des efforts spécifiques pour atteindre les femmes.</p>	<p>PRECIS adoptera une discrimination positive à l'égard des femmes et la promouvra dans la mise en œuvre des activités. Les candidatures féminines seront aussi promues dans le processus de recrutement de l'équipe du projet, mais aussi dans les équipes de mise en œuvre des activités. Le Projet veillera à avoir des conseillers techniques et formateurs endogènes des deux sexes.</p>
<p>5.5. Identifier les opportunités pour soutenir des partenariats stratégiques avec le Gouvernement et d'autres institutions de développement pour la mise en réseau et le dialogue politique</p>	<p>Les Projet s'aligne aux orientations stratégiques nationales, inclue la Stratégie d'Autonomisation Economique de la Femme. Le Ministère de la Promotion de la Femme sera aussi impliqué dans les activités qui ciblent particulièrement les femmes, et sera informé des résultats que le projet aura en termes de leur autonomisation. Cela permettra au PRECIS, surtout à travers le l'ATN Sociologue, de participer au dialogue politique. Les activités de formation interactive sur le genre seront directes aussi à des représentantes nationales pour permettre le transfert de cette méthodologie et son éventuelle répliation.</p>
<p>6. Le cadre logique, le système SE et de gestion des savoirs du Projet prévoient des indicateurs de performance et spécifiques sur l'équité genre et l'autonomisation des femmes</p>	<p>Le cadre logique, le système SE et de gestion des savoirs du projet prévoient la ventilation des données selon sexe et âge. Dans le cadre logique a été incluse aussi une indicateur pour mesurer le niveau d'autonomisation des femmes dans l'agriculture (WEAI).</p>

II. Description détaillée des composantes et modalités de mise en œuvre

A. Vue d'ensemble

44 **L'objectif global** du Projet est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux et de renforcer leur résilience face aux chocs climatiques et environnementaux. **Son objectif de développement** est d'accroître les revenus des ménages ruraux, d'améliorer leurs moyens de subsistance et d'existence et assurer l'insertion socioéconomique des jeunes (hommes et femmes) dans les métiers ruraux porteurs.

45 Le Projet appuiera les petits producteurs pour lever les contraintes de production et de commercialisation à travers: (i) des aménagements hydroagricoles pour assurer un accès à l'eau, (ii) des appuis divers pour renforcer les capacités en matière de techniques et technologies de production, (iii) des appuis spécifiques pour permettre l'accès des femmes et des jeunes aux ressources productives et assurer leur autonomie et, (iv) des investissements pour faciliter l'accès aux marchés.

46 **Composantes du Projet** : Pour atteindre ses objectifs, le PRECIS sera mis en œuvre autour des deux (02) Composantes et une composante de gestion. La Composante 1, qui vise le «Développement agricole durable et renforcement de la résilience des ménages ruraux» et la Composante 2 porte sur la «Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et accès aux marchés». Enfin la Composante 3, assure la « Coordination, engagement citoyen, suivi-évaluation, capitalisation et gestion des savoirs».

47 **Effets et impact**. Les effets attendus du projet sont les suivants: (i) l'amélioration durable de la production et de la productivité des exploitations agricoles familiales; (ii) le développement des entreprises agropastorales des jeunes et des femmes, rentables, intégrées dans les chaînes de valeurs, et créatrices d'emplois décents et durables et, (iii) l'augmentation des volumes de produits agropastoraux commercialisés et la création de services ruraux de proximité cogérés par les acteurs locaux.

B. Approche de Mise en œuvre

48 L'approche du PRECIS sera étroitement alignée à l'approche du ProDAF dont il capitalisera les acquis, méthodologies, modalités de mise en œuvre et dispositif institutionnel. Le PRECIS sera mené sous l'approche Pole de Développement Economique (PDE) qui est une approche hybride combinant l'approche bassin versants/bassins de production et l'approche territoriale. Les investissements en génie civil et génie rural seront précédées par l'ingénierie sociale. Un nouvel axe d'intervention s'ajoutera à la stratégie de mise en œuvre du ProDAF : la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes (hommes et femmes) et des femmes. De plus, les interventions en matière de nutrition seront plus importantes que dans le ProDAF. Le mécanisme de financement à coûts partagés mis en place dans le cadre du ProDAF pour faciliter l'accès au financement sera revu et intégré dans les interventions pour la promotion de l'entrepreneuriat agropastoral.

1. Approche PDE :

49 A l'instar du ProDAF, l'unité d'intervention du PRECIS sera le pôle de développement (PDE), entendu comme un espace socio-économique mettant en relation les différents

acteurs des bassins de production et bassins versants corrélés, des centres de collecte et marchés de demi-gros, reliés entre eux par des pistes de désenclavement ou de desserte, en connexion avec les zones de consommation. L'ensemble des interventions seront menées de façon concertée et seront concentrés le long de ces axes des bassins aux marchés afin d'offrir aux populations cibles des paquets techniques pouvant avoir plus d'impact.

50 A travers son approche d'intervention, le PRECIS ambitionne de faire émerger des Pôles de Développement Economiques (PDE) à travers lesquels les producteurs ruraux soutenus par leurs organisations et les collectivités locales s'organisent, aménagent et exploitent de manière rationnelle et durable les bassins de production en vue d'alimenter les marchés ruraux et les centres de consommation urbains et même transfrontaliers.

51 L'approche PDE est schématisée par la figure ci-dessous :

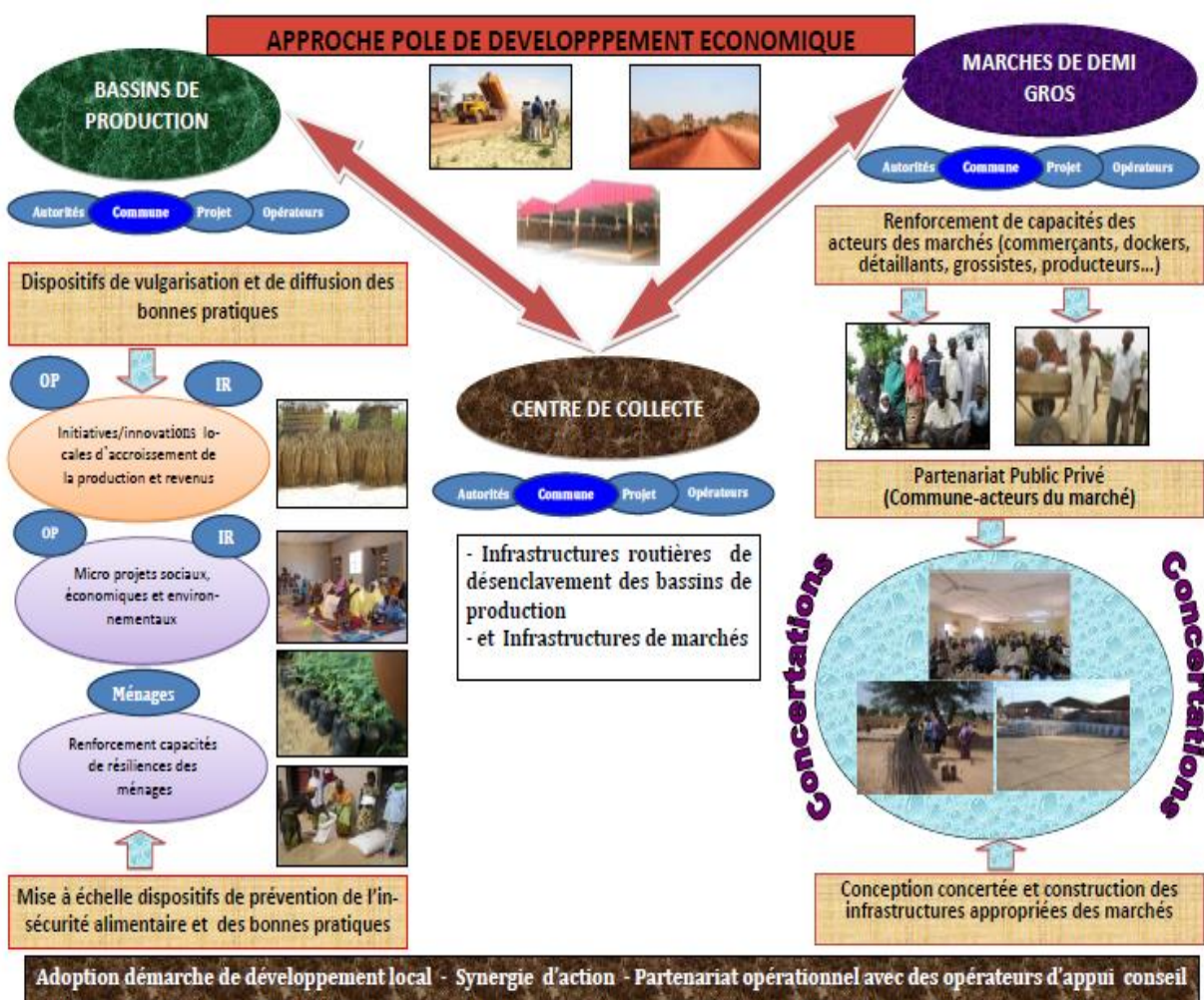


Figure 1: Approche PDE

52 La mise en œuvre de cette approche PDE se matérialise par le déploiement de manière concomitante de deux types d'ingénieries à savoir i) **l'ingénierie sociale et technico-économique** qui se réfère d'une part aux animations participatives permettant d'impliquer toutes les parties prenantes dans la planification puis dans l'utilisation et la gestion des investissements productifs et, d'autre part à l'appui-conseil en techniques de production agricole qui sera couplée aux études prospectives de flux de produits au niveau des marchés pour assurer la rentabilité économique des infrastructures marchandes et, ii) **l'ingénierie civile** – génie civil et génie rural- qui se réfère aux études architecturales et au suivi des travaux de construction d'infrastructures économiques et la réalisation des ouvrages de mobilisation des eaux, répondant aux normes de qualité, adaptées aux besoins des bénéficiaires.

2. Ingénierie sociale et Civile.

53 **Démarche globale.** L'ingénierie sociale développée par les projets du Programme Niger-FIDA (PASADEM, PPI RUWANMU et ProDAF) est une approche innovante et inclusive. Elle pose non seulement les bases de réussite de toutes les activités nécessitant un consensus social local solide pour leur implémentation mais aussi constitue le socle de durabilité des investissements du fait de cette inclusivité des acteurs dans la définition des problématiques et des solutions. Dans le cadre du PRECIS, l'ingénierie sociale s'appliquera à toutes les activités de réalisation des infrastructures de marchés (marchés de demi gros, centre de collectes, maison de paysans) et des pistes de désenclavement des bassins de production pour les relier aux marchés et/ou aux centres urbains de consommation. L'ingénierie sociale sera également incontournable pour la promotion de l'exploitation et de la gestion rationnelle des ressources communes comme les ressources naturelles (eau, foncier, etc.)

54 Pour tirer meilleur parti de cette approche, le PRECIS tiendra compte des leçons apprises et valorisera les acquis du ProDAF en termes de démarche, de mobilisation et renforcement des capacités des partenaires. Ainsi, dans le renforcement de l'approche Pole de Développement Economique (PDE), Le PRECIS poursuivra les appuis aux organisations paysannes de base et aux faïtières qui sont à la fois partenaires et bénéficiaires du Projet en les dotant de compétences, d'infrastructures, de ressources économiques, d'équipements pour bien jouer leur rôle dans l'ingénierie sociale autour des différents domaines de leur intervention. Les membres des structures organisées seront impliqués surtout dans les activités d'ingénierie sociale sur les infrastructures commerciales et pour la gestion de l'eau. Les appuis fournis par le projet leur permettront de diversifier leurs activités et de tendre vers une professionnalisation accrue et un meilleur pouvoir de négociation dans un contexte multi acteurs ou chaque catégorie doit en tirer profit. Les nouveaux PDE prévus seront développés selon un phasage du travail d'ingénierie sociale (et civile) adapté au contexte.

55 **Partenaires d'exécution potentiels.** Pour la mise en place et l'accompagnement des structures de gestion des infrastructures commerciales, ce sont : (i) *les CRA et le RECA* qui mettront en place et accompagneront l'ensemble du processus hadin gwiwa ; (ii) *les Fédérations régionales d'OP* qui interviendront pour le renforcement des capacités de gestion des Unions et l'appui aux services aux producteurs sur les Centres de Collectes ; (iii) *les partenaire spécialisé* qui mèneront le travail de quantification (calcul de la rentabilité) et l'appui à la mise en œuvre du Partenariat Public Privé (PPP) – "Comite de gestion des

marchés (GIE) – Mairies – Organisation paysannes", sur les marchés/comptoirs. Ces partenaires appuieront également la collecte des informations sur les prix des marchés/comptoirs, qui seront diffusés par les CRA/RECA élargie aux SIMA/B.

56 Dans le cadre de l'amélioration de la gestion de l'eau, le PRECIS tout comme le ProDAF définira des arrangements avec les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) ou toutes autres structures pour animer l'ingénierie sociale pour l'émergence et l'accompagnement des associations des usagers de l'eau autour des retenues d'eau qui seront réalisées par le projet. Aussi, pour renforcer les capacités de ces associations, l'implication des Services Techniques Déconcentrés- STD- (DRH, Code Rural) et l'Office National des Aménagements Hydro-Agricoles (ONAHA) dans le cas des aménagements hydro-agricoles liés aux mini-barrages est plus que nécessaire pour diversifier leur compétence.

57 De même, pour les infrastructures de marchés, le PRECIS s'alignera à l'option du ProDAF qui fait des CRA appuyées par le Réseau des Chambres d'Agriculture (RECA), les partenaires privilégiés pour les activités d'ingénierie sociale avec les cadres de concertation des usagers des marchés (Hadin Gwiwa), la diffusion des informations sur les marchés, l'appui aux microprojets des OP.

58 **Infrastructures commerciales.** Sur les marchés, le processus d'ingénierie sociale prévoit :

- *la mise en place d'un cadre de concertation (Hadin Gwiwa en haoussa)* qui regroupe tous les acteurs économiques du site (OP, commerçants et prestataires de services) Pour le cas spécifique du PRECIS qui interviendra dans zones d'extension qui sont à vocation plutôt agropastorale, les cadres de concertations doivent conséquemment s'élargir à des nouveaux acteurs à identifier dans ces zones. Ces cadres de concertation négocieront avec les autorités les emplacements pour des infrastructures de marché. Chaque cadre de concertation développera une « vision » partagée qui débouchera sur un croquis du nouveau marché qui constituera la base de travail de l'ingénierie civile. Le Hadin gwiwa participe ensuite à quantifier les volumes (actuels et potentiels) échangés sur le marché qui constitue la base de l'analyse économique et financière de l'investissement. A ce niveau des appuis méthodologiques sont nécessaires pour éviter les mauvaises estimations en hausse et ou en baisse comme constaté au niveau de certaines infrastructures du ProDAF. Le Hadin gwiwa identifie et priorise les principaux centres de collecte satellites qui alimentent le marché et les pistes qui les relient et rentrent en relation avec les Hadin gwiwa (local) de ces centres de collecte satellites ; il choisit, en concertation avec le PRECIS, les types d'infrastructures qui y seront construites : boutique d'intrants et d'aliments bétail, hangar de stockage, plateforme de transactions, etc. Ce choix constitue la base du travail d'ingénierie civile;
- *la formalisation du Hadin gwiwa du marché de demi-gros en GIE*, à travers la formalisation (reconnaissance juridique) des groupes socio-professionnels qui le composent;
- *la conclusion d'une délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Mairie et l'Union des coopératives locales* pour la gestion du centre de collecte satellite qui stipule

comment le Hadin Gwiwa local et la Mairie sont impliqués dans le contrôle de la gestion.

59 Pour l'animation de l'ingénierie des marchés, le ProDAF utilise en plus des CRA, l'ONG AcSSA Afrique Verte pour l'appui à l'opérationnalisation de la gestion des marchés. PRECIS s'inscrira dans la même logique dans les PDE d'extension et dans la région de Dosso. Une évaluation ou état des lieux de ces structures, de leur capacité de couverture de la zone de densification et surtout des nouveaux PDE d'extension sera faite afin de tenir compte de leur capacités d'intervention sur une zone élargie. Avec PRECIS, les conventions seront amendés pour tenir compte des leçons apprises dans la réalisations du ProDAF. Des nouvelles thématiques pourraient être développées et un accent particulier sera mis sur le respect des engagements contractuels.

60 Le processus d'ingénierie sociale développé sur les infrastructures commerciales (marchés de demi-gros, centres de collecte) doit précéder et accompagner l'ingénierie civile sur tout type d'infrastructure commerciale (la localisation du marché et le foncier, le choix des pistes, centres de collecte à aménager) et doit faire l'objet d'un consensus local solide entre autorités et opérateurs économiques.

61 **Pistes.** Le PRECIS prévoit également la réalisation des pistes répondant aux mêmes objectifs que celles en réalisation par le ProDAF. Dans le même ordre de priorité ; l'entretien des pistes rurales du PRECIS doivent également s'envisager dans la durée et commencer dès la phase des études à travers l'ingénierie sociale pour accompagner les Brigades communales d'entretien routier (BCER) qui seront identifiées et mises en place au fur et à mesure de la réalisation des tronçons. L'ingénierie sociale doit se faire en étroite collaboration avec les Hadin Gwiwa, les communes et les cantons pour : i) aider à régler à la base la question foncière des terrains traversés, ii) participer à la définition d'un meilleur tracé des routes, iii) préparer la mise en place et l'équipement des BCER, iv) identifier et/ou initier, avec l'ensemble des acteurs locaux sur la base des textes existants, de nouvelles sources de financement pour l'entretien des routes, et v) proposer des dispositifs de gestion avec une distinction nette entre la mobilisation des ressources financières locales (par exemple sur le marché de demi-gros) et le financement de l'entretien (par exemple par une coopératives de cantonnier ou une BCER). Le PRECIS pourra étudier l'opportunité d'allouer un budget d'équipement dégressif des BCER qui pourrait être libéré en fonction de la mise en place des structures locales.

62 **Associations d'Usagers de l'Eau (AUE).** Les Associations d'Usagers de l'Eau (AUE) pour la gestion durable de la ressource hydrique au niveau du bassin versant seront mises en place en partenariat avec le RECA/CRA :

- Les AUE sont mises en place par bassin versant et non pas par commune (comme dans des approches précédentes): le bassin versant (ou, dans le cas où il soit trop vaste, le sousbassin) est l'échelle appropriée pour une AUE, en termes de pertinence (identification d'une problématiques-clé et de pistes de solution/gestion) et de durabilité.
- Le processus de mise en place des AUE a été inspiré par l'approche d'ingénierie sociale sur les infrastructures commerciales et a été mis en œuvre en respectant les « temps d'appropriation » de chaque site.

- Les AUE intègrent les COGES des terres récupérées et/ou des ouvrages hydrauliques situés dans le bassin versant. Cette intégration améliore la pertinence des mesures/solutions prises par l’AUE dans la gestion de l’eau du bassin.

3. Entreprenariat Rural

63 Dans le cadre du PRECIS, l’entrepreneuriat est considéré comme une activité dont l’objectif est de générer des revenus. Les entrepreneurs sont ceux qui créent ou qui veulent créer leur propre emploi, ou ceux qui ont créé ou veulent créer une nouvelle entreprise dans le secteur formel ou informel afin de générer des revenus.

64 Les jeunes entreprises rurales (JER) se définissent comme des entreprises locales de par leurs modes de gestion et leurs technologies, utilisant des matières premières locales et mobilisant des ressources humaines locales. Leurs activités manufacturières portent principalement sur la production de biens de consommation et peu sur la production de biens intermédiaires. Il faut noter que la plupart des JER en milieu rural se trouvent dans le secteur informel (non-enregistrement de l’entreprise), ce qui fait que l’on ne dispose pas de données précises ni sur le nombre ni sur leur contribution à l’économie locale et nationale.

65 **Plusieurs types de Jeunes Entrepreneurs Ruraux (JER)** distingués selon leur niveau d’organisation, la nature permanente ou saisonnière et/ou temporaire de leurs activités, et leurs capacités seront ciblés par le Projet. On distinguera ainsi les Activités Génératrice de Revenus (AGR), les Porteurs d’Initiatives Economiques (PIE), les Micro-Entreprises Rurales (MER), les Très Petites et les Petites Entreprises (TPE et PE).

66 Les activités Génératrices de Revenus (AGR). Les AGR sont définies comme des activités économiques de production et/ou de commercialisation d’un bien ou d’un service qui procurent des revenus réguliers, généralement afin d’améliorer les conditions de vie. Les AGR font souvent des activités temporaires et/ou saisonnières et font souvent l’objet d’un faible investissement en équipements. De ce fait, elles génèrent peu de revenus et peuvent être abandonnées par leurs promoteurs sans grandes pertes si d’autres opportunités se présentent. Les AGR sont majoritairement menées par des femmes, dans certains cas au sein de groupements. Ces AGR pourront être éligibles aux appuis du projet à la condition qu’elles soient porteuses de potentiel de croissance et qu’elles soient susceptibles d’évoluer vers des JER en intégrant des innovations dans les techniques utilisées (mécanisation), l’organisation du travail et l’approche marketing (conditionnement des produits).

67 Porteurs d’Initiatives Economiques (PIE). C’est une personne qui a une idée de projet et cherche un appui pour la mettre en œuvre et devenir une entreprise. L’appui recherché peut-être de différentes natures selon la situation de l’individu. Cela peut se limiter à un appui pour murir son idée et finaliser son plan d’affaire, aller jusqu’à un appui technique (renforcement de ses connaissances et compétences par rapport à l’activité qu’il veut mener), voire même un appui financier.

68 Société Coopérative/groupement. La loi Uniforme de l’OHADA passée en 2010 et ratifiée par le Niger définit les Sociétés Coopératives comme des groupements autonomes de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs, au moyen d’une entreprise dont la propriété et la gestion sont collectives et où le pouvoir est exercé démocratiquement et selon les principes coopératifs. Il existe deux types de Sociétés Coopératives : les Sociétés

Coopératives Simplifiées (sans Conseil d'Administration) et les Sociétés Coopératives avec Conseil d'Administration. Le PRECIS fera la promotion de ces deux type de coopératives selon le niveau d'organiosation en place.

4. Nutrition

69 Les sessions d'éducation nutritionnelle consisteront à fournir aux bénéficiaires les informations et les motivations nécessaires pour conserver et consommer une nourriture appropriée, notamment l'amélioration des disponibilités alimentaires familiales et l'utilisation plus efficace des aliments avec les ressources économiques disponibles. L'éducation nutritionnelle portera sur : i) l'amélioration des connaissances nutritionnelles et les relations entre santé et nourriture, les relations entre état nutritionnel et sanitaire, les besoins nutritionnels selon les âges; ii) la promotion de comportements alimentaires et de pratiques nutritionnelles souhaitables (y compris la conservation et le stockage des aliments) et l'augmentation de la diversité et de la quantité des disponibilités alimentaires de la famille.

C. Description détaillée des modalités de mise en oeuvre des activités :

1. Composante 1 : «Développement agricole durable et renforcement de la résilience des ménages ruraux»

70 **Objectif. Il s'agit de** : (a) mettre en place les investissements nécessaires à la gestion de l'eau pour les activités agricoles et pastorales mais également pour la consommation humaine et, à sécuriser le capital naturel pour la production agricole de base (récupération des terres dégradées, gestion de la fertilité et promotion des bonnes pratiques agricoles); (b) assurer l'accès des producteurs aux principaux facteurs et technologies de production adaptées à leur environnement; (c) renforcer les capacités techniques et institutionnelles des acteurs pour assurer leurs métiers dans les segments des chaines de valeur retenues et gérer durablement les investissements mis en place avec l'appui du projet et, (d) promouvoir une alimentation diversifiée et les bonnes habitudes alimentaires pour réduire la malnutrition au sein des ménages.

71 **Effets attendus.** Les producteurs ruraux, femmes et jeunes inclus, vont, au sein de leurs exploitations agricoles familiales, diversifier leurs productions, augmenter leurs rendements et leurs capacités d'adaptation aux chocs externes, notamment climatiques;

72 Cette composante est structurée en trois sous composantes à savoir: (i) la sous composante 1.1 « Renforcement de la maitrise d'eau de surface et gestion durable des terres » ; (ii) la sous composante 1.2 « Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des bénéficiaires ; et (iii) la sous composante 1.3 « Education, promotion de bonnes pratiques nutritionnelles et mesures transversales.».

a) *Sous composante 1.1 « Renforcement de la maitrise d'eau de surface et gestion durable des terres »*

(1) Description de la sous-composante

73 **Objectif** : remédier aux effets néfastes de la désertification et du changement climatique par des mesures de restauration de la productivité hydraulique des bassins

versants et de promotion de technologies assurant une gestion durable des ressources en eau et en terre dans les bassins de production.

74 **Effets attendus** : les aménagements hydrauliques et de Conservation de l'Eau et des sols (CES) structurants ont amélioré un accès durable à l'eau et renforcé la résilience des exploitations agricoles face aux risques climatiques.

75 **Approche stratégique et lien avec ProDAF**. La mise en œuvre du PRECIS en matière de maîtrise d'eau et de gestion durable des terres reposera sur :

- *L'Approche de Pôles de développement*, adoptée par le PRODAF, consistant de partir du marché pour cibler les bassins de production assurant l'approvisionnement du marché et structurer le développement du potentiel productif de ces bassins tout en mettant en place des infrastructures structurantes facilitant l'accès au marché ;
- *L'approche bassin versant*, mis en échelle par le PRODAF et plusieurs autres projets, reconnaissant le lien fonctionnel et complémentaire entre le bassin versant source d'approvisionnement en eau et le bassin de production, source potentiel de sécurité alimentaire et nutritionnelle. En conditionnant le développement des bassins de production au traitement et à la restauration préalable des bassins versants avec la participation des bénéficiaires, le PRECIS tout comme le PRODAF, met en place le fondement d'un développement local durable ;
- *Le « faire faire » dans la réalisation des investissements* à travers deux piliers : (i) le partenariat avec le secteur privé pour les prestations de maîtrise d'œuvre et d'exécution des travaux des infrastructures hydrauliques ainsi que pour le renforcement des capacités des Associations d'usagers de l'eau et des comités de gestion des ouvrages ; (ii) le partenariat avec les collectivités, les services techniques décentralisés (DRGR, DRH) et les organisations faitières des producteurs (CRA, Unions des OP) pour la planification des activités, le suivi et le contrôle de qualité des réalisations et l'accompagnement des AUE et comités de gestion;
- *La participation, avec l'implication des bénéficiaires* depuis la planification (ex : cadres de concertation des PDE, AUE, définissant les bassins de production à développer) et les études préparatoires des infrastructures hydrauliques, constituant ainsi un gage d'appropriation et de pérennisation des investissements.

76 La sous composante a quatre volets : (i) Gestion Durable des Terres et des Eaux (GDTE) ; (ii) ouvrages de mobilisation des eaux ; (iii) Aménagement des bassins de production ; et (iv) Actualisation et mise en œuvre des plans d'aménagements des sites RAMSAR.

(a) *Volet 1.1.1. Gestion Durable des Terres et des Eaux (GDTE)*

Description du Volet:

77 La problématique environnementale exacerbée par les événements climatiques extrêmes (inondations, températures élevées, sécheresse, etc.) au cours de ces dernières années est marquée par une dégradation des terres se traduisant par (i) l'ensablement des points d'eau et la baisse des nappes entraînant l'assèchement de nombreux puits dans les régions de Zinder et Maradi et leur tarissement précoce; (ii) l'envahissement des mares par les plantes aquatiques (*Typha australis*) et des écosystèmes naturels par le *Sida cordifolia*,

(iii) la recrudescence des feux de brousse en zone pastorale; (iv) le rétrécissement de la brousse tigrée, cœur de l'habitat de la girafe du fait de l'extension incontrôlée des superficies agricoles et de l'approvisionnement de la capitale Niamey en bois énergie et (v) la faiblesse des outils de gestion des ressources forestières.

78 Ce volet a pour but d'améliorer l'infiltration de l'eau, de réduire l'érosion et l'ensablement et de restaurer la capacité productive des bassins versants et des espaces agrosylvopastoraux dégradés. La GDTE sera basée sur l'approche territoriale développée par le PRODAF et les projets antérieurs, consistant en une articulation des interventions sur les bassins versants avec celles des bassins de production.

79 Les activités qui sont essentiellement des aménagements de bassins versants, comprendront : (i) la récupération de terres dégradées des franges hautes des bassins versants et le traitement des bassins versants (seuils en pierres sèches, diguettes en terre, murets, banquettes, demi-lunes, cordons pierreux, tranchées et brises vents) sur 10.000 ha ; (ii) la fixation de 400 ha de dunes autour des mares ; (iv) l'aménagement de 400 ha d'espaces sylvopastoraux au niveau des couloirs de passage des troupeaux ; (iii) la diffusion/vulgarisation de la Régénération Naturelle Assistée (RNA) sur 50 000 ha et de 10 000 foyers améliorés.

80 Les activités de GDTE seront préalablement identifiées par une étude de schéma d'aménagement des bassins versants et leur mise en œuvre reposera sur une capitalisation des expériences des projets en cours et notamment du PRODAF. PRECIS renforcera l'outil SIG du PRODAF pour couvrir sa zone d'intervention.

Activités envisagées et modalités de mise en œuvre.

81 L'intervention du PRECIS visera à réduire les impacts ci-dessus énumérés en menant des actions d'atténuation et d'adaptation en appuyant notamment des actions dans les domaines suivants :

- **Activités d'aménagement et de récupération de terres dégradées.** Le projet appuiera le développement des activités de GDTE, à travers un ensemble de paquets technologiques, permettant de mettre en valeur les sites de façon permanente et soutenue. A travers cette activité, il s'agit d'intervenir dans la récupération des terres dénudées et/ou encroutées (glacis) afin de les revaloriser pour un reboisement en espèces ligneuses et herbacées à des fins agros forestiers. La revalorisation se fera par la technique de récupération mécanique (des ouvrages en demi-lune agricole, zai, biologique avec les plantations des ligneux (Acacia senegal pour les gommerais) et l'ensemencement des herbacées à fortes valeurs pastorales, et du développement des cultures vivrières intercalaires comme activité d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique.

Les activités d'aménagement et de récupération de terres dégradées seront réalisées en HIMO par les populations bénéficiaires sous forme de « cash for Assets » sur des sites communautaires localisés dans les franges hautes des bassins versants et dont le statut foncier aura été clarifié. Elles consisteront en soit : (i) la réalisation de banquettes en zone de pente moyenne à faible sur des sols indurés. Chaque impluvium créée, sera ensemencé (en herbacées ou en ligneux) ainsi que les interlignes entre impluviums ayant été préalablement scarifiées. Les banquettes

seront renforcées par des plantations d'arbres en aval immédiat du bourrelet. Dans les zones à plus forte pente et aux sols très compacts, des tranchées forestières pourront être adaptées ; (ii) la réalisation de demi-lunes en zones de faible pente (à vocation fourragère ou agricole) avec ensemencement en herbacées ou céréales et une forme demi-circulaire. En cas d'ensemencement en ligneux, la forme sera de type demi-annulaire ; (iii) la réalisation de « tassa ou Zai » dans des zones encroutées ou compactées (vocation agricole ou forestière) en deux étapes : travaux mécaniques en saison sèche, suivi de ensemencement/plantation en saison humide.

Ces actions ne seront entreprises qu'à l'issue de : (i) la justification technique de chaque site en lien avec l'approche bassin versant et la nature des sols et les contraintes d'érosion et les activités en aval ; (ii) une clarification du statut foncier des sites cibles avec la facilitation des commissions foncières locales ; (iii) la formation des bénéficiaires pour garantir la qualité technique des aménagements et leur appropriation.

Afin d'assurer davantage, la durabilité des investissements, des comités d'entretien des aménagements seront mis en place en relation avec l'Association des Usagers de l'Eau de chaque bassin versant réhabilité. Ces comités ont à charge de veiller à la préservation des ouvrages et à une utilisation rationnelle des sous-produits (fourrage, fruits, feuilles, faune aviaire, etc.) qui en sont issus. Les comités sont appuyés pour leur structuration, leur fonctionnement matériel et la mise en défens intégrale des sites.

L'approche pour la gestion durable des espaces récupérés est la suivante : (i) *clarification et enregistrement du statut foncier de la zone à aménager ;(ii) mise en place d'un comité de gestion dont les représentants sont issus de tous les villages ayant des droits sur la zone aménagée ; (iii) mise en place d'une mise en défens intégrale des sites aménagés via un gardiennage rémunéré pendant 3 ans et équipement des gardiens (vélos, bottes) ; (iv) regarni des sites aménagés en année n+1 et n+2 ; (v) établissement de règles de gestion et de clé de répartition des revenus générés par l'exploitation durable des espaces récupérés ;(v) partenariat avec les services locaux des eaux et forêts pour intervention lors des intrusions indues sur le site aménagé ; (vii) Appui dégressif du projet pour que les autorités locales s'approprient la gestion du site.*

- **Traitements des bassins versants contre l'érosion.** Ils permettront de réduire le phénomène de ravinement aval et de favoriser l'infiltration de l'eau. Les zones à traiter seront identifiées dans le cadre de l'étude du schéma d'aménagement des bassins versants. Elles seront choisies selon des critères techniques par rapport à leur état de dégradation, à un besoin de protection du bassin versant, en lien avec les actions de mobilisation de l'eau en aval et en concertation avec les communautés bénéficiaires. La réalisation des activités dépendra de : (i) la clarification du statut foncier des zones à traiter ; (ii) la disponibilité de gisements de moellons et de moyens de transport de matériaux adaptés ; (iii) la disponibilité de la main d'œuvre pour les travaux divers en HIMO (concassage, transport de matériaux et construction d'ouvrages...).

Les activités seront réalisées en HIMO par les communautés sous forme de « cash for Assets » sur des zones à pente moyenne à forte. Elles concerneront : (i) la réalisation de cordons pierres selon les courbes de niveau sur des zones de glacis et de haut de pente ; (ii) la réalisation de tranchées suivant les courbes de niveau dans les zones de forte pente. Les déblais des tranchées sont réutilisés en bourrelets compactés. L'espace entre le bourrelet et la tranchée sera ensemencé (en herbacés ou ligneux) ; (iii) la réalisation de seuils filtrants en pierres sèches à travers les ravines pour réduire les vitesses des eaux de ruissellement et favoriser le comblement progressif des ravines.

L'appui du projet couvrira l'accompagnement des AUE pour la mise en place et le renforcement des capacités des comités de gestion.

- **Fixation des dunes autour des mares et cuvettes.** Les actions de fixation de dune visent à réduire la formation et l'expansion des dunes de sables autour notamment des mares et cuvettes humides sous l'effet des vents des sols sableux dénudés par l'action de l'homme et de la désertification. Les opérations de fixation sont en deux phases successives : (i) une phase dite de fixation mécanique par un quadrillage de clayons généralement en matériaux ligneux (branchage, baguettes refendues maintenues par un treillis de fil de fer), qui nécessitent d'être rehaussés régulièrement ; (ii) une phase dite de fixation biologique, consistant à ensemencer en herbacées à forte capacité de couverture les casiers délimités par les clayons pendant la saison des pluies afin de mieux stabiliser le sol. La faisabilité de ces actions est liée à la disponibilité d'un gisement de branchage (*Leptadaenia*) sans risque de dégrader de nouveaux espaces. Les aménagements demandent une surveillance régulière et des entretiens récurrents.

Pour le cas spécifique de l'activité de fixation des dunes (mares et cuvettes), les opérations se déroulent notamment sur les sites de cuvettes où les plantes envahissantes réduisent considérablement les potentiels productifs. La technique consiste à couper l'herbe à son plus bas niveau, dessoucher et transporter la biomasse hors de la cuvette à environ 50 m pour faire du compostage. Les travaux sont exécutés par des ménages vulnérables avec l'appui de l'ONG chargée de l'encadrement technique des activités sur le terrain. Le rendement en termes de norme journalière est de 10 m²/HJ toutes tâches comprises. La rémunération est de 1 300 FCFA/hj.

Pour l'activité de réalisation des haies vives, à noter que les haies vives sont des formations denses et alignées d'arbres ou arbustes plantées en agroforesterie de culture pluviale ou maraîchère. Elles sont installées en bandes en sens perpendiculaire à la direction du vent au bord des potentiels à protéger. Les couches vulnérables (femmes) sont privilégiées pour cette activité.

La mise en œuvre de l'opération se déroule de la manière suivante :

- ✓ *Production de plants en pépinière ;*
- ✓ *Plantation linéaire (haie vive): (i) Traçage de lignes en sens perpendiculaire à la direction du vent (Ecartement entre plants: 1-2 m ; (ii) Disposition : 1- 2 rangées de plants en quinconce); (iii) Transport des plants ; (iv)*

Trouaison : 40 cm de diamètre et de profondeur ; (v) Plantation pendant la dernière décade de juillet.

En raison l'enjeu foncier important, cette activité démarre en mettant l'accent sur l'ingénierie sociale afin de mobiliser toutes les parties prenantes. L'accord local sur le foncier est matérialisé avant la réalisation des travaux. Une délimitation géo référencée du site est réalisée avant de commencer les travaux. Les matériaux pour la réalisation des claies sont acquis par les bénéficiaires. Le comité de gestion s'en chargera de la gestion du site et sa mise en défens. Des gardiens seront mis en place pour protéger les claies des dégâts des animaux. Le rendement en termes de norme est de 12 ml /hj toutes tâches comprises. La rémunération est de 2250 FCFA/hj.

Pour créer des actifs productifs, les sites de fixation de dunes sont mis en valeur selon leur vocation (agricole et pastorale).

- **Aménagements des espaces sylvopastoraux.** Les actions seront limitées surtout aux couloirs de transhumance du bétail et visent à maintenir l'intégrité et à restaurer la capacité productive de ces passages de plus en plus menacés par une agriculture itinérante et d'espèces herbacées invasives. Elles permettent de réduire les risques de conflits entre saisonniers entre agriculteurs et éleveurs. Les interventions concerneront : (i) la délimitation des couloirs de passage par des plantations d'espèces traditionnellement utilisées à cet effet comme *Euphorbia balsamifera* ; (ii) l'arrachage de espèces envahissantes et nuisibles comme *Sida cordifolia* sous forme de « cash for assets » sur les zones infestées ; (iii) la scarification et l'ensemencement en herbacées a intérêt fourrager sur les couloirs de passage dégradés ; (iv) la promotion de l'utilisation de *Sida cordifolia* séché comme aliment bétail en association avec le broyage des tiges de mil.

De manière générale pour la préservation de l'environnement, le PRECIS fera la diffusion et la promotion de certaines pratiques et technologies comme :

- **La Régénération naturelle assistée (RNA)** dans les exploitations agricoles, consistant à sélectionner des rejets de différents arbres et arbustes au cours du défrichement des champs (en saison sèche ou saison des pluies). Il s'agit d'une méthode d'agroforesterie participative valorisant les rejets d'arbustes ligneux endogènes et permettant une reconstitution du couvert ligneux des parcelles agricoles. Pour le succès de l'action, les villages seront mis en compétition pour récompenser les villages ayant réalisé les meilleurs travaux. Un prix d'encouragement forfaitaire (en nature) sera mis en jeu. Des concertations avec les villageois et les communes seront préalablement menées afin de dégager les stratégies appropriées. Le principe de "cash for assets " pourrait éventuellement être appliqué pour motiver la population. Mais celle-ci contribuera aux travaux à hauteur de 55% du coût des travaux sous forme de valorisation de leur participation physique aux travaux.

La RNA intègre également l'utilisation des Foyers améliorés en matériaux locaux (argile, sable, bouse de vache) pour réduire la consommation de bois de feu et les émissions de CO2. Par rapport aux méthodes traditionnelles de cuisson, les foyers

améliorés permettent d'épargner jusqu'à 2/3 du combustible nécessaire pour la préparation des repas. PRECIS fera la diffusion de 10000 unités et privilégiera la valorisation des compétences et connaissances locales. Il appuiera le renforcement des capacités des femmes innovatrices dans les techniques de construction de plusieurs prototypes de foyers améliorés. Ce transfert de savoir-faire permettra l'autonomisation des femmes, la réduction de la consommation des ménages en bois de feu et la diminution de la pression exercée sur les arbres pour la collecte de bois de feu.

Pour le cas spécifique de la RNA, Sa mise en œuvre consiste à : i) Repérer les plants à protéger (sans distinction d'âge), ii) Matérialiser les jeunes sujets à l'aide des piquets, iii) Procéder à des éclaircies si nécessaire pour obtenir la densité requise, iv) Assurer une protection contre les animaux pendant les premières années, v) Tailler périodiquement les jeunes sujets pour favoriser leur croissance.

(b) *Volet 1.1.2. Ouvrages de mobilisation des eaux.*

Description du Volet :

82 L'exploitation intensive des ressources et les changements climatiques ont entraîné le repli du couvert végétal, la détérioration des sols et une forte diminution de l'infiltration des eaux de pluie rechargeant les aquifères profonds. Ainsi, dans le contexte actuel du Niger, le PRECIS propose de donner la priorité aux aménagements structurants productifs qui vont permettre de limiter la dégradation des ressources naturelles et favoriser un accès durable aux ressources eau et terre.

83 La construction des ouvrages de mobilisation des eaux (seuils, mini barrages, aménagement de mares) accompagnée par des mesures d'appui au niveau des bassins versants (CES/DRS) permettront de mettre en valeur plusieurs vallées, dans lesquelles, une seule culture est actuellement possible pendant la saison des pluies en raison du déficit hydrique. De plus, les sites de rétention des eaux de ruissellement et les retenues superficielles créés avec les mini-barrages et les mares, favoriseront le retour ou le développement d'écosystèmes diversifiés, sources d'enrichissement de l'environnement.

Activités envisagées et modalités de mise en oeuvre :

84 Il s'agit d'ouvrages hydrauliques variés (selon les conditions géomorphologiques), permettant de mobiliser les eaux de surface, de favoriser leur l'infiltration afin de rendre l'eau disponible et accessible sur une période plus longue. Le projet réalisera des infrastructures de mobilisation des eaux composées de mini-barrages, de seuils d'épandage et de petites mares naturelles.

85 **Mini-barrages :** Dans les zones présentant des conditions favorables à la construction de retenue d'eau, le projet entreprendra la réhabilitation ou la construction de 1 mini-barrages à buts multiples avec une capacité de stockage entre 1 et 2 millions de mètres cubes notamment dans les régions de Tahoua et Dosso. Ces mini-barrages permettront : (i) le développement des cultures irriguées (en aval) et les cultures de décrues (en amont) ; (ii) l'abreuvement organisé du cheptel ; (iii) l'approvisionnement en eau (pour des usages domestiques autre que la boisson) des villages riverains ; (iii) la

création de conditions d’empoissonnement de la retenue et de nouveaux écosystèmes plus riches.

86 Le type préconisé est un barrage en terre de moins de 3 m de hauteur maximum, constitué de : une digue en terre compactée de section trapézoïdale avec des pentes suffisamment faibles pour respecter les normes de stabilité. En fonction de la disponibilité en matériaux (cohésifs), la digue peut être homogène ou en zones avec un noyau en argile ; (ii) un déversoir de sécurité localisé au centre ou latéralement en fonction des conditions du site, pour assurer une évacuation sécurisée des eaux des crues. Le déversoir sera en béton/maçonnerie de moellons ou en gabion en fonction de l’importance des crues, de la hauteur du barrage et des conditions du sol. Il comportera un bassin de dissipation d’énergie en aval (radier en béton et protections) ; (iii) un chenal d’évacuation des crues en aval du bassin de dissipation avec une section revêtue ou non selon les conditions du terrain ; (iv) un ouvrage de prise avec vanne pour l’alimentation du périmètre irrigué en aval du barrage ; (v) des équipements de mesure comprenant 2 piézomètres (amont et aval) pour le suivi du niveau de la nappe et 2 échelles limnimétriques pour l’enregistrement du niveau d’eau en amont (retenue) et en aval (chenal d’évacuation).

87 En aval de chaque mini-barrage, il sera aménagé un périmètre irrigué dont la taille est fonction du volume de la retenue et de la topographie de chaque site. Compte tenu des conditions géomorphologiques des zones visées, il est prévu en aval de chaque barrage, l’aménagement de périmètre irrigué de 20 ha dans la région de Dosso et de 100 ha dans la région de Tahoua. Le potentiel estimé autour de chaque retenue pour les cultures de décrue est de 60 et 100 ha respectivement à Dosso et Tahoua.

88 **Seuils d’épandage :** Les interventions porteront sur la réhabilitation ou la construction de seuils d’épandage au niveau des vallées et des Koris dans les différentes régions afin de créer une zone d’épandage en amont et de favoriser l’infiltration de l’eau sur des superficies plus importantes tout en rehaussant le niveau des nappes. Les superficies bénéficiant des effets de chaque seuil sont fonction de la nature géomorphologique de chaque site. Globalement il est prévu l’exploitation de 5530 ha en cultures de décrue autour des seuils dans les régions d’intervention du projet.

89 Le seuil d’épandage est un ouvrage hydraulique de faible lame d’eau, au travers d’une vallée (bas-fond) ou d’un cours d’eau temporaire ou permanent pour assurer selon son objectif : (i) le rehaussement du niveau des eaux de ruissellement afin de permettre leur épandage sur des superficies plus importantes en amont ; (ii) l’infiltration des eaux tout en rechargeant la nappe phréatique ; (iii) le rôle de barrage sous-terrain, permettant de restreindre l’écoulement souterrain superficiel et rehausser le niveau de la nappe phréatique. Les seuils permettent aussi de freiner l’érosion hydrique en contrôlant la vitesse de ruissellement des eaux, d’améliorer la gestion de l’eau en la rendant disponible sur une plus longue période.

90 Les seuils qui seront développés dans le cadre du projet, seront des seuils de faible hauteur (moins de 2 m) assurant l’épandage et la recharge de la nappe phréatique pour permettre une exploitation en cultures de décrue dans la zone d’épandage en amont et dans la zone en aval immédiat du seuil. Selon les conditions (sol, pente, nature des crues, disponibilité des matériaux) des sites de la zone du projet, il sera privilégié deux types de seuils : (i) un seuil en gabion notamment au niveau des lits des Koris et des vallons avec un

sous-sol sableux et des crues de faible intensité ; (ii) un seuil en maçonnerie de moellons au niveau des cours d'eau ou vallons ayant un sous-sol rocheux ou en matériaux cohésifs (argileux) avec de plus fortes crues. En fonction de la topographie du site, chaque type de seuil pourra être complété par une digue en terre compactée de fermeture.

91 Pour maximiser leurs impacts et assurer une meilleure stabilité des ouvrages, les seuils seront construits en séries pour créer des impluviums en cascade. La série sera constituée d'au moins 3 seuils successifs avec une dénivellé constante pour mieux dissiper les crues, mieux contrôler l'érosion hydrique et créer des zones d'épandage mieux sécurisées.

92 **Aménagement de petites mares.** Les régions de **la zone d'intervention** sont dotées d'un potentiel important de petites mares naturelles permanentes et de cuvettes dont les ressources font l'objet d'exploitation agricole et halieutique. Bon nombre de ces mares sont ensablées et colonisées par le typha avec comme conséquence une réduction importante de leur capacité. Il s'agit donc dans le cadre du projet de réhabiliter de petites mares dans ces régions afin de restaurer leur capacité de stockage et d'optimiser la disponibilité en eau et réduire les risques liés aux sécheresses. Les aménagements de mares permettront de soutenir le développement de cultures de décrue (maraichage) sur près de 280 ha et la pêche par leur empoissonnement. Ils consisteront en des travaux de faucardage et d'arrachage en HIMO du typha et autres herbes nocives dans le lit, accompagnés de traitement des versants immédiats (fixation de dunes et autres actions CES) pour préserver leurs ressources en eau.

93 La répartition des différents ouvrages de mobilisation d'eau et des mares est détaillée dans le tableau ci-après :

Tableau 4: répartition des différents ouvrages de mobilisation d'eau

Ouvrages de mobilisation d'eau	Unité	Dosso	Maradi	Tahoua	Zinder	Total
Mini-barrage	Nombre	1	0	1	0	2
Seuils d'épandage	Nombre	13	21	36	36	106
Aménagement de mares	Nombre	0	1	0	0	1
Sous-total Ouvrages de mobilisation d'eau	Nombre	14	39	25	67	142
Infrastructures de points d'eau (autour des ouvrages et pistes)		17	30	29	46	122

94 Au niveau des mini-barrages, le long des pistes rurales et dans les zones de concentration de seuils et de mares, le projet réalisera 76 forages (dont 28 le long des pistes rurales) équipés de pompe à motricité humaine pour contribuer à l'amélioration de l'accès à l'eau potable au niveau des villages d'implantation de ces infrastructures structurantes. Chaque point d'eau sera doté d'un bloc de 2 latrines (h/F), qui sera construit à proximité en tenant compte de la distance règlementaire d'au moins 20 m. Au niveau de chaque point d'eau potable, un comité de gestion sera mis en place et dont les membres bénéficieront de formation pour mieux assurer leurs fonctions.

(c) Volet 1.1.3. Aménagement des bassins de production.

Description du volet

95 La petite irrigation au Niger désigne «toute exploitation hydro-agricole autonome de taille maîtrisée, individuelle ou collective, économiquement viable et écologiquement durable, aménagée avec des technologies adaptées au savoir-faire local». Les sites de petite irrigation sont soit collectifs, soit individuels. Même lorsqu'ils sont collectifs, l'exploitation est faite de manière individuelle par des personnes organisées en groupement. L'exploitation et la gestion de l'eau sont parfois collectives, parfois individuelles.

Activités envisagées et modalités de mise en oeuvre :

96 Les activités dans le cadre du PRECIS porteront sur : (i) l'aménagement des petits périmètres (10-20ha) en aval des mini-barrages; (ii) l'aménagement des micro-périmètres maraichers individuels (moins de 1 ha) et l'aménagement des petits périmètres maraichers collectifs (5-10 ha) en dehors des zones d'influence des ouvrages de mobilisation de l'eau et dans vallées des Koris.

97 Le projet appuiera la mise en valeur du potentiel en terre irrigable créé autour des différents ouvrages de mobilisation de l'eau et dans les autres zones à nappe peu profonde. Il est prévu de mettre en valeur au total 6640 ha de cultures irriguées/décruées, dont 280 ha autour des mini-barrages (120 ha de périmètres en aval et 320 ha autour des retenues), 5330ha autour des seuils et 310 ha de périmètres avec pompage solaire en dehors des zones d'influence des ouvrages de mobilisation d'eau.

98 Les aménagements seront composés de deux groupes : (i) les périmètres collectifs comprenant les périmètres irrigués en aval de barrage (20 - 100 ha) et les périmètres alimentés par forages et système de pompage solaire (10 ha en moyenne). Ces périmètres collectifs seront entièrement financés par le projet à l'exception des travaux d'aménagement parcellaire à la charge des bénéficiaires ; (ii) les micro-périmètres (0.25- 0.50 ha) sont des exploitations individuelles dans les zones d'influence des seuils, retenues, mares, qui sont alimentées par des forages peu profonds. Ils constituent des microprojets, qui seront soumis à un mécanisme de financement à coûts partagés comprenant une subvention de 40% du projet, 10% d'apport personnel du promoteur et 50% de crédit auprès d'une institution de microfinance.

99 Les périmètres en aval des barrages sont des périmètres classiques à maîtrise totale de l'eau avec irrigation gravitaire. Chaque périmètre comportera : un réseau d'irrigation composé de canaux principaux et secondaires (avec revêtement en béton), des canaux tertiaires en terre, des ouvrages de régulation (débit et niveau d'eau), un réseau de drainage (tertiaire, secondaire, principal) et un réseau de pistes internes et des casiers. Les producteurs au niveau de chaque périmètre seront organisés en OP, qui mettra en place un comité de gestion, qui sera membre de l'AUE du bassin versant. Le projet assurera la promotion de ces OP et le renforcement des capacités de leurs comités de gestion. Il appuiera aussi la mise en place d'un fonds d'entretien basé sur l'instauration d'une redevance hydraulique.

100 Le périmètre collectif alimenté par forage (par fonçage ou washbord selon le sol) et par système de pompage solaire comportera : un forage de profondeur maximum de 50 m, une pompe immergée alimentée par des panneaux solaires, un réservoir tampon d'eau, un réseau de distribution d'eau de type Californien (tuyau de pression basse), des regards, des

vannes et des prises en tuyau galvanisé avec bouchon de fermeture, un réseau de drainage, un réseau de pistes piéton et des casiers. La taille moyenne dans la zone du projet est de 10 ha par périmètre.

101 Les exploitations individuelles seront chacune équipée de : (i) une forge peu profonde (moins 20 m) réalisé à la tarière avec tubage basse ou moyenne pression en fonction de la profondeur ; (ii) un petit groupe motopompe de 2-4 CV en surface, (iii) un réseau de distribution de type californien (environ 100 ml) desservant en eau les planches de cultures. La taille moyenne dans la zone varie de 0.25 à 0,50 ha. Certains exploitants peuvent en fonction du débit partager le même forage. Les dossiers de microprojets seront préparés par les petits prestataires de service d'appui conseils.

102 La répartition des aménagements de périmètres irrigués est donnée dans le tableau ci-après :

Tableau 5: Répartition des aménagements de périmètres irrigués

N	Type d'aménagement des bassins de production	Unité	Dosso	Maradi	Tahoua	Zinder	Total
	Petits Périmètres irrigués collectifs						
	Petits Périmètres irrigués en aval de barrage	ha	20	0	100	0	120
	Petits Périmètres irrigués alimentés par système solaire	ha	70	240	0		310
	Sous-total petits périmètres irrigués collectifs	ha	90	240	100	0	430
	Micropérimètres individuels						
	Micropérimètres individuels autour des retenues	ha	60	60-	100	100-	320
	Micropérimètres individuels autour des seuils,	ha	630	900	1,900	1900	5330
	Sous-total micro-périmètres individuels	ha	690	1020	2,000	2500	6,210
	Total Aménagement des bassins de production	ha	780	1,060	2,100	2,800	6640

(d) Volet 1.1.4 Actualisation et mise en œuvre des plans d'aménagements des sites RAMSAR

Description du volet

103 Au niveau des zones humides, sites RAMSAR, cas de la zone du Dallol Bosso et des mares de Tabalak, Dan Douchi et Lassouri, le projet appuiera la mise en œuvre effective des plans de gestion élaborés et aussi la mise en place de cadre légal et institutionnel pour la conservation et la restauration de la zone girafe et de la brousse tigrée. De plus, le projet apportera un appui à l'actualisation, l'élaboration et/ou la mise en œuvre de plans de gestion des aires classées.

Activités et modalités de mise en œuvre

104 Conformément à la politique nationale de gestion intégrée des ressources en eau, le projet appuiera la mise en place d'Associations des usagers de l'eau (AUE) au niveau des bassins versant des sites d'implantation des ouvrages de mobilisation de l'eau. Les membres des AUE seront issus des différents groupes d'usagers (agriculture, élevage, pêche, artisanat...) des villages à l'intérieur ou riveraines des bassins versants. Au niveau de

chaque mini-barrage ou mare, il sera mis en place une AUE local, constituée des représentants des différents usagers pour assurer la gestion et l'entretien de l'ouvrage ou de la mare. Au niveau des seuils, les bénéficiaires directs des effets des seuils, seront organisés en groupements de producteurs (OP), qui mettront en place un comité de gestion et d'entretien. Les AUE et comités de gestion, bénéficieront d'actions de renforcement de capacité (formation technique, appui à la gestion...) de la part du projet. Le projet appuiera également ces différentes structures de gestion pour mettre en place un fonds d'entretien des ouvrages, basé sur l'instauration d'une redevance hydraulique.

105 Les exploitants de chaque périmètre se constitueront en une OP qui mettra en place un comité de gestion qui sera membre de l'AUE du bassin versant. Le projet assurera le renforcement des capacités (formation technique, appui à la gestion, équipements ...) des OP et leurs comités de gestion. Il accompagnera les comités dans la mise en place d'un fonds d'entretien basé sur l'instauration d'une redevance hydraulique.

106 Le projet appuiera les AUE et les comités de gestion des ouvrages hydrauliques pour une gestion durable des ressources en eau et notamment des eaux souterraines. Ces derniers bénéficieront de formation et d'outils de gestion. Les différents ouvrages de mobilisation de l'eau seront équipés de piézomètres pour suivre l'évolution de la nappe en amont et en aval des ouvrages et d'échelles de crue pour suivre les crues et les fluctuations des retenues d'eau. Les relevés de ces équipements de mesure, seront assurés par les AUE et les comités de gestion, qui les transmettront régulièrement à la Direction régionale de l'hydraulique. Ces informations seront analysées et assorties de conseils pratiques de gestion au profit de ces usagers. Le projet dotera certaines Direction régionale en laboratoire mobile d'analyse de l'eau⁴ pour suivre périodiquement la qualité de l'eau et informer les usagers régulièrement surtout pendant la saison sèche.

(2) Mise en œuvre de la sous-composante 1.1

(a) *Cadre organisationnel*

107 La mise en œuvre du PRECIS, sera assurée par une Unité Régionale de Gestion du Projet (URGP) dans chaque région. Chaque URGF sera structurée conformément aux composantes du projet et assurera la programmation des activités, la coordination de tous les opérateurs de mise en œuvre, leur suivi et évaluation, le suivi et évaluation des activités, la gestion et l'utilisation efficiente des ressources. Dans la zone d'intervention du PRODAF, les URGF (Tahoua, Maradi, Zinder) assureront la mise en œuvre du PRECIS. Chacune de ces URGF dispose à son sein d'un responsable technique chargé de la Composante Agriculture familiale durable, d'un assistant (ingénieur Genie Rural) chargé des infrastructures hydrauliques et d'un assistant en changement climatique et gestion des ressources naturelles. Ce personnel est suffisant pour mettre en œuvre les activités de maîtrise d'eau de PRECIS dans chacune de ces régions PRODAF.

108 Dans la région de Dosso, une nouvelle URGF sera mise en place dans le cadre du projet. L'équipe de l'URGF comprendra entre autres en plus du Coordinateur : un responsable infrastructures rurales (ingénieur GR/CV), chargé de toutes les infrastructures du projet. Il sera appuyé par trois assistants : un ingénieur de GR en charge des

⁴ Une provision de 3 laboratoires mobiles dans le cout du projet.

infrastructures hydrauliques, un ingénieur GC en charge des infrastructures de marchés (pistes rurales, infrastructures de commercialisation) et un ingénieur spécialisé en environnement en charge des aspects de changement climatique et de gestion des ressources naturelles.

109 Les différentes URGP, passeront des conventions (annuelle/pluriannuelle) avec les communes rurales et les CRA pour la maîtrise d'ouvrage des infrastructures hydrauliques structurantes, la Direction régionale du Génie rural pour le suivi des activités d'aménagement hydroagricole et l'accompagnement des AUE, des comités de gestion, la Direction régionale de l'Hydraulique pour le suivi des nappes et la qualité de l'eau et la Direction régionale de l'Environnement pour le suivi et le contrôle de qualité des actions de GDTE. Les commissions foncières locales feront également parties des partenaires institutionnels pour assurer une gestion équitable et pacifique du foncier et des ressources naturelles.

(b) *Plan de mise en œuvre*

Volet gestion durable de la biodiversité et des écosystèmes

110 **Actions CES/DRS pour l'aménagement des terres dégradées et des bassins versants.** Les principales étapes de mise en œuvre sont les suivantes :

- *Les Activités préparatoires d'information et sensibilisation sur l'approche d'intervention auprès des communautés et communes de la zone d'intervention du projet.* Ces activités seront intégrées dans les activités de lancement du projet dans les différentes régions, qui seront conduites par les URGP et leurs partenaires institutionnels;
- *L'élaboration du Schéma d'aménagement des bassins versants* (y compris les bassins de production), pour établir la situation de référence des ressources naturelles, définir la vision des communautés par rapport aux ressources des différents bassins et établir un plan d'actions prioritaires en termes de protection/restauration et de valorisation du potentiel. L'élaboration du schéma d'aménagement des bassins versants sera faite avec la participation des communautés riveraines et sous la conduite d'un bureau d'études recruté par voie de consultation. Le schéma d'aménagement fera l'objet par de validation par la commune et les communautés intéressées avec la participation des STD. Une fois le schéma adopté le projet passera des conventions avec les communes pour sa mise en œuvre.
- *La maîtrise d'œuvre pour l'accompagnement et l'organisation des communautés* dans la mise en œuvre. La mise en œuvre du schéma d'aménagement des bassins versants, nécessite un accompagnement permanent des communautés bénéficiaires, qui sera assuré par une ONG recrutée par voie de consultation. L'ONG appuiera les communes et les communautés villageoises dans : (i) l'organisation de la maîtrise d'ouvrages des actions et la mise en place d'Associations d'usagers d'eau (AUE) en raison d'un AUE par bassin versant ; (ii) l'organisation des chantiers des travaux de CES/DRS ; (iii) la gestion et l'entretien des aménagements CES/DRS. Pour le contrôle de qualité des activités de l'ONG, le projet bénéficiera de l'appui Services techniques décentralisés notamment de la Direction régionale de l'Environnement et DRG ainsi que de la CRA concernant les AUE. Avant toute réalisation, les

communautés mettront en place un AUE au niveau de chaque bassin versant sous la facilitation de l'ONG et de la CRA ;

- *La réalisation des aménagements de CES/DRS et leur suivi.* Elle comportera d'abord un chantier-école pour former les communautés aux techniques de CES afin qu'elles puissent par la suite exécuter elles-mêmes les travaux au niveau de leurs bassins versants. Les travaux seront exécutés en haute intensité de main d'œuvre (HIMO) par les communautés énumérées en « cash for Assets » par le projet, qui les dotera aussi en équipements et matériels pour la réalisation des travaux. Les implantations des différents ouvrages et le contrôle de qualité seront assurés par l'ONG tandis que les AUE assureront la mobilisation de la main d'œuvre, l'organisation et la gestion des chantiers avec l'appui de l'ONG. L'AUE mettra en place un comité de gestion par sous-bassin traitée. Certains travaux spécialisés (seuils d'érosion dans les ravines, murets) pourraient être contractualisés à des maçons locaux.
- *La Mise en défens intégrale des sites aménagés* par « cash- for assets » sur la base d'un gardiennage rémunéré pendant 3 ans avec équipement des gardiens (vélos, bottes...).
- *La consolidation en deuxième année* après leur réalisation des ouvrages CES/DRS par des travaux confortatifs (réparation, renforcement...) et de regarnissage ;
- *La gestion des sites aménagés* par les AUE et leurs comités de gestion par sous-bassins pour assurer la surveillance, l'entretien des aménagements CES ainsi que la gestion des plantations et leurs produits au niveau des sites aménagés. Les AUE seront suivis et accompagnés par les communes, la CRA et les STD (DRE, DRGR).

111 Fixation des dunes autour des mares et cuvettes. La sélection des sites découlera de l'étude du schéma d'aménagement des bassins versants avec un focus sur les sites des petites mares à réhabiliter et des cuvettes de maraichage. La démarche est la même que pour les aménagements de CES ci-dessus avec les étapes suivantes :

- *La maîtrise d'œuvre pour l'accompagnement et l'organisation des communautés* dans la mise en œuvre. Elle sera assurée par une ONG recrutée par voie de consultation, qui appuiera les communes et les communautés villageoises dans l'organisation de la maîtrise d'ouvrage des actions, la mise en place d'Associations d'usagers d'eau (1 AUE/ mare), l'organisation des chantiers de fixation de dunes et la gestion et l'entretien des aménagements. ;
- *La réalisation des travaux de fixation de dune.* Elle commencera d'abord par un chantier-école pour former les communautés aux techniques de fixation afin qu'elles puissent par la suite exécuter elles-mêmes les travaux au niveau de leurs mares. Les travaux seront exécutés en haute intensité de main d'œuvre (HIMO) en « cash for Assets ». Les implantations des clayons et le contrôle de qualité seront assurés par l'ONG tandis que les AUE assureront la mobilisation de la main d'œuvre, l'organisation et la gestion des chantiers avec l'appui de l'ONG.
- *La Mise en défens intégrale des sites aménagés* par « cash- for assets » sur la base d'un gardiennage rémunéré pendant 3 ans avec équipement des gardiens (vélos, bottes...).
- *La consolidation en deuxième année* après leur réalisation des clayons par des travaux confortatifs (réparation, renforcement, rehaussement...) et de regarnissage.

- *La gestion des sites aménagés* par les AUE et leurs comités de gestion pour assurer la surveillance, l'entretien des aménagements de fixation ainsi que pour la gestion de la mise en valeur de la mare ou cuvette. Les AUE seront suivis et accompagnés par les communes, la CRA et les STD (DRE, DRGR).

112 **Aménagements des espaces sylvopastoraux de couloirs de passage.** Ils seront exécutés par les communautés sous la facilitation d'une ONG recrutée par voie de consultation. Les étapes comprennent :

- *Le recrutement de l'ONG assurant la maîtrise d'œuvre ;*
- *L'identification et la délimitation participative des couloirs par tous les acteurs (éleveurs, agriculteurs, AUE) sous la facilitation de l'ONG, des Commissions foncières et de la CRA ;*
- *Travaux de matérialisation du tracé de chaque couloir de passage par plantation de boutures d'Euphorbia balsamifère par les bénéficiaires en HIMO et « cash for assets » sous la conduite des AUE et de l'ONG ;*
- *Scarification et ensemencement en herbacées à intérêt fourrager des couloirs de passage dégradés par les bénéficiaires en HIMO et « cash for assets » sous le coaching de l'AUE et l'appui technique de l'ONG.*

113 **Diffusion-Promotion de technologies de Régénération nationale assistée (RNA) et de foyers améliorés.** La mise en œuvre de chaque technologie sera conduite par un prestataire spécialisé (ONG) qui sera recruté par voie de consultation. La diffusion de la RNA sera faite suivant la méthode champ-école paysan (CEP) avec la facilitation du prestataire. Pour la diffusion des foyers améliorés, les étapes sont : (i) sensibilisation des ménages par rapport à l'importance des foyers améliorés ; (ii) démonstration des prototypes de foyers à l'attention des groupes de femmes ; (iii) démonstration des techniques de construction sous-forme de chantier-école à l'attention des femmes artisanes (en poterie) ; (iv) installation de femmes artisans en fabrication et vente de foyers améliorés.

Volet ouvrages de mobilisation des eaux

114 Les principales étapes de réalisation des ouvrages de mobilisation des eaux (mini-barrages, seuils d'épandage) et des mares sont : (i) l'élaboration du schéma d'aménagement des ressources des bassins versants par les populations riveraines ; (ii) les études techniques et environnementales ; (iii) les travaux d'exécution des ouvrages.

- *L'élaboration du schéma d'aménagement* sera faite avec la participation effective des communautés riveraine de chaque bassin versant sous la conduite d'un consultant spécialisé. Les riverains sous la facilitation du prestataire : (i) établissent la situation de référence des ressources du bassin tout en faisant ressortir les zones dégradées, les zones à potentiel en termes de terres cultivables, de ressources en eau ; (ii) projettent une vision sur les ressources du bassin assortie d'un plan d'action ; (iii) définissent les activités détaillées du Plan notamment en termes de traitements des bassins versants (mesures mécaniques et biologiques de CES), les activités de valorisation du potentiel en termes d'ouvrages de mobilisation des eaux et d'aménagement des terres ; (iv) discutent et conviennent des questions de

sécurisation foncières et d'accès des groupes les plus défavorisées à la terre ainsi que de modalités de gestion des conflits, d'organisation des bénéficiaires et de gestion et d'entretien des différents ouvrages.

- *Les études techniques environnementales* concernant les différents ouvrages identifiés dans le cadre du schéma d'aménagement du bassin. Elles seront menées en deux phases : (i) Une Phase d'études de faisabilité comportant : (a) des études de terrain (topographiques, investigations géotechniques des carrières et sites potentiels d'ouvrages, investigations hydrologiques) et des enquêtes socio-économiques et foncières ; (b) des études de conception sommaire sur la base des investigations de terrain, assorties de propositions de variantes techniques d'aménagement, faisant l'objet chacune d'une analyse économique environnementale et sociale. Les résultats de cette phase consignés dans un Rapport seront soumis à la validation du projet et de ses partenaires avec la participation des bénéficiaires ; (ii) Une Phase d'Etudes détaillées de la variante retenue comprenant : (a) études topographiques détaillées des sites d'implantation des ouvrages, des études géotechniques détaillées des sous-sols et des carrières de matériaux, les études hydrologiques ; (b) la conception des ouvrages assortis des plans, des avants métrés et couts ; (c) l'étude d'impacts environnemental et social assortis d'un Plan de gestion et de suivi ; (d) l'analyse financière des investissements ; (e) l'élaboration des spécifications techniques des ouvrages à réaliser et du Dossier d'Appel d'Offres des travaux. Dans le cas d'un mini-barrage, les études engloberont aussi l'aménagement du périmètre en aval. La durée maximum des études sera de 4 mois pour les seuils et 6 mois pour les mini-barrages. Les études seront réalisées par des bureaux d'études, recrutés par voie de consultation sur la base de listes restreintes établies après appel d'expression d'intérêt.
- *Travaux* : Ils seront réalisés par des entreprises BTP choisies par voie d'appel d'offres selon les procédures de passation nationales et/ou selon celles du FIDA. Des leçons apprises de l'exécution du PRODAF et des autres projets, il ressort que l'exécution de bon nombre de marchés de travaux accusent des retards importants avec souvent plus de 100% des délais d'exécution initiaux, qui sont par ailleurs surestimés par rapport au volume des travaux. Par conséquent la procédure de sélection des entreprises doit être plus rigoureuse et basée sur une présélection des entreprises et leur évaluation annuelle, pour purger celles n'ayant pas pu honorer leur engagement. Les étapes de mise en œuvre des travaux comportent : (i) la mobilisation des matériels, personnel et l'installation du chantier ; (ii) les travaux d'implantation des ouvrages, l'élaboration des plans d'exécution, du planning général des travaux ainsi que la sélection et la préparation des carrières et des voies d'accès au chantier ; (iii) les travaux de défrichement, de décapage des emprises des ouvrages et de fouilles ; (iv) les travaux de gros terrassement (remblais, déblais, purges) et les travaux de construction de seuil (ou déversoir dans le cas de mini-barrage) ; (v) les travaux de protections en aval et de reprofilage du chenal d'évacuation (cas de barrage) ; les travaux de revêtement des digues de fermeture ; (vi) les travaux d'infrastructures connexes (piézomètres) et d'installation d'équipements de mesure (échelles limnimétriques). Les délais d'exécution seront de 6 mois au maximum pour les seuils et 8 mois au maximum pour les barrages. La

période de garantie sera de 12 mois après la date de la réception provisoire conformément aux règlements des marchés publics. Durant cette période, l'entreprise lèvera les réserves et assurera l'entretien des ouvrages. La période propice aux travaux s'étend de Novembre à Juin.

L'exécution des travaux fera l'objet de contrôle quotidien à pied d'œuvre, par le bureau ayant réalisé les études et la supervision des travaux sera assurée mensuellement par un comité technique de suivi composé du responsable chargé des infrastructures hydroagricole au niveau de l'URGP, des représentants des services techniques décentralisés (DRGR, DRH), du représentant de la commune rurale concernée, de l'AUE et du comité de gestion ainsi que des représentants du bureau de contrôle et de l'entreprise. Ce comité de suivi assure également les réceptions provisoires et définitives des ouvrages.

Les AUE et les comités de gestion des ouvrages seront installées durant la phase des études pour qu'ils participent à toutes les phases de mise en œuvre dans le but d'une appropriation des ouvrages et d'une pérennisation des investissements. Aux termes des travaux, les AUE et les comités seront dotées d'un Manuel de gestion et d'entretien des ouvrages (y compris les plans de recollement), qui sera élaboré par le bureau de contrôle des travaux.

115 **Aménagements des mares :** La mise en œuvre des aménagement de réhabilitation d'une mare passe par les activités suivantes : (i) l'établissement participatif du schéma d'aménagement assorti de l'identification des actions de réhabilitation et son adoption par la communautés villageoises concernées ; (ii) la mise en place d'une AUE avec son comité de gestion et le renforcement de capacité de ses membres ; (ii) la sélection et contractualisation du bureau qui sera chargé des études des actions de réhabilitation identifiées ; (iii) la conduites des études techniques et environnementales en deux phases (faisabilité/APS et études détaillées/DAO). Ces différentes études reposeront sur les études de base (topographiques, hydrologique, enquêtes socio-économiques, environnementales et de biodiversité. Elles seront assorties d'études d'exécution des actions proposées ainsi que d'un cahier de charges pour l'utilisation des ressources de la mare ; (iv) les travaux seront exécutés en HIMO par les populations bénéficiaires sous l'encadrement d'un prestataire spécialisé, recruté par voie de consultation restreinte. Il s'agit généralement de travaux de faucardage et d'arrachage des plantes nuisibles (typha), des travaux de fixation des dunes ou de traitement CES des versants immédiats, les travaux de balisage des couloirs d'abreuvement du cheptel et de franges de cultures de décrue. L'AUE de l'eau sera chargé de l'adoption du cahier de charges par toutes communautés bénéficiaires ainsi que de la mobilisation de la main d'œuvre durant la période des travaux. Elle appuiera le prestataire dans le suivi et la coordination des différents travaux. La période propice aux travaux est de Novembre à Juin.

Volet Aménagement des bassins de production

116 Il y a lieu de distinguer la mise en œuvre des périmètres collectifs (en aval de barrage et alimentés par système de forage et pompage solaire) de celle des micro-périmètres individuels.

117 Pour les périmètres irrigués collectifs les étapes de mise en œuvre sont similaires à celles des ouvrages de mobilisation, mais ne comportent pas d'élaboration de schéma d'aménagement. Les études et contrôle des travaux seront assurés par des bureaux d'études choisies sur liste restreinte par voie de consultation. Les travaux d'aménagement seront exécutés par des PME/BTP, sélectionnées au terme de présélection et contractualisées à la suite d'un appel à la concurrence. La supervision et les réceptions seront assurées par le même type de comité de suivis que pour les ouvrages de mobilisation des eaux.

118 Les comités de gestion des périmètres seront installés par les OP bénéficiaires et les AUE du bassin versant durant la phase des études pour qu'ils participent à toutes les phases de mise en œuvre dans le but d'une appropriation des ouvrages et d'une pérennisation des investissements. Aux termes des travaux, un Manuel de gestion et d'entretien de chaque périmètre sera élaboré par le bureau de contrôle et transmis au comité de gestion.

119 La réalisation des aménagements de micro-périmètres individuels, se fera suivant la méthode de microprojets sous la maîtrise d'ouvrage du producteur bénéficiaires en avec l'accompagnement de son OP d'appartenance. Elle comportera les phases suivantes : (i) la sensibilisation et l'information des producteurs sur le mécanisme de financement à cout partagée ; (ii) l'appui au montage des dossiers de demande de financement par les groupes de services de conseils (GSC) avec l'accompagnement de la CRA et de l'OP ; (iii) le suivi du processus de financement par l'OP et le GSC ; (iv) l'exécution de l'aménagement du micro-périmètre par des artisans , tacherons sélectionnés et le suivi technique des travaux par le service local du Génie rural, le GSC et l'OP de tutelle du promoteur ; (iv) les réceptions (provisoire et définitive) des travaux en présence des représentants de l'OP, du CSC et du Génie rural ainsi que du promoteur et des artisans/tacherons contractualisés.

(c) *Calendrier de mise en œuvre*

Volet gestion durable de la biodiversité et des écosystèmes

120 La répartition des différentes actions de protection des terres par région et par année est donnée dans le tableau suivant :

Tableau 6: répartition des différentes actions de protection des terres par région et par année

Actions/technologie	Période (Année)	Cibles	TAHOUA	ZINDER	MARADI	DOSSO
CESDRS (ha)	ANI	500	100	100	100	200
	ANII	1 000	250	250	200	300
	ANIII	1 000	250	300	150	300
	ANIV	1 000	300	250	150	300
	ANV	500	100	100	100	200
		4 000	1 000	1 000	700	1 300
RNA (ha)	ANI	10 000	2 500	2 500	2 500	2 500
	ANII	20 000	5 000	5 000	5 000	5 000
	ANIII	20 000	5 000	5 000	5 000	5 000
	ANIV	20 000	5 000	5 000	5 000	5 000
	ANV	10 000	2 500	2 500	2 500	2 500
		80 000	20 000	20 000	20 000	20 000
PARE FEUX (KML)	ANI	250	50	100	50	50
	ANII	250	50	100	50	50
	ANIII	250	50	100	50	50
	ANIV	250	50	100	50	50

	ANV	-	-	-	-	-
		1 000	200	400	200	200
DUNES (ha)	ANI	-	-	-	-	-
	ANII	100	-	50	50	-
	ANIII	100	-	50	50	-
	ANIV	100	-	50	50	-
	ANV	100	-	50	50	-
		400	-	200	200	-
FOYERS AMELIORES (nombre)	ANI	1 000	250	250	250	250
	ANII	2 000	500	500	500	500
	ANIII	3 000	500	500	500	1 500
	ANIV	3 000	500	500	500	1 500
	ANV	1 000	250	250	250	250
		10 000	2 000	2 000	2 000	4 000
AMENAGEMENT AIRES SYLVOPASTORALES (ha)	ANI	100	25	25	25	25
	ANII	100	25	25	25	25
	ANIII	100	25	25	25	25
	ANIV	100	25	25	25	25
	ANV	-	-	-	-	-
		400	100	100	100	100

Volet Ouvrages de mobilisation des eaux et des périmètres irrigués.

121 Le chronogramme global de réalisation des divers aménagements sera comme suit : (i) Année 1, Etudes d'élaboration des schémas d'aménagement et leur validation; (ii) Année 2, Etudes des ouvrages de mobilisation des eaux (mini-barrages, seuils, mares) et des périmètres collectifs; (iii) Année 3, travaux de construction des ouvrages de mobilisation des eaux, d'un premier de périmètres collectifs et études du dernier lot de seuils et des forages d'eau potable ; (iv) Année 4, réalisation du dernier lots des seuils et des périmètres collectifs ; (v) Année 5, réceptions définitives des derniers ouvrages et appui et accompagnement des AUE et des comités de gestion pour l'exploitation des sites aménagés.

122 Ce chronogramme est détaillé dans le tableau ci-après :

Tableau 7: Chronogramme

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE DES OUVRAGES DE MOBILISATION D'EAU ET PERIMETRES IRRIGUES							
	Unit	An1	An2	An3	An4	An5	An6
A. Renforcement de la maîtrise d'eau et gestion durable des terres							
2. Volet Ouvrages de mobilisation des eaux							
2.1. Schémas d'aménagement des bassins	Nombre	1			-	-	
2.2. Minibarrages							
Etudes de faisabilité et détaillées Minibarrages	Nombre	-	3			-	
Travaux de construction de mini barrages	Nombre	-	-	3			
2.3. Seuils d'épandage en série types 1&2							
Etudes de faisabilité et détaillées	Nombre	-	87	24			
Travaux de construction de seuils	Nombre	-	-	87	24	-	
2.4. Aménagement & protection de petites mares							
Schéma d'aménagement des mares	Nombre	4					-
Etudes de faisabilité et détaillées	Nombre		13	15			
Travaux de réhabilitation	Nombre	-	-	13	15		
3. Volet Aménagement des bassins de production							
3.1. Périmètres irrigués en aval des mini-barrages							
Etudes de faisabilité et détaillées	ha		120				
Travaux de construction périmètres irrigués en aval des mini barrages	ha			20	100	-	-
3.2. Aménagement petits périmètres irrigués collectifs alimentés par un système solaire							
Etudes de faisabilité et détaillées (4%)	ha		270	100			
Travaux d'aménagement et d'équipement des sites	ha			270	100		
3.3. Aménagement de micropérimètres d'irrigation individuels							
3.3.1 Micropérimètres liés aux retenues (barrages) & mares	Ha	-	-	360	360		
3.3.2. Micropérimètres d'irrigation (microprojets) liés aux seuils	Ha		-	3,030	1,550	950	-
4. Aménagement de points d'eau potable/zones concentration barrage, seuils et mares							
4.1. Travaux et équipement de forages avec pompe à motricité humaine							
Etudes (3%)	Nombre			39	14	0	
Travaux de réalisation de points d'eau	Nombre				39	14	
4.2. Renforcement des capacités des comités de gestion	Nombre				39	14	
Subtotal Aménagements de points d'eau potable							
5. Volet Appui aux AUE, Comités de gestion							

(d) Durabilité

123 La durabilité des investissements hydrauliques repose sur : (i) la mise en place des AUE et des comités de gestion des ouvrages hydrauliques et leur implication dans toutes les étapes de mise en œuvre ainsi que leur responsabilisation dans la gestion durable de la ressource hydrique avec la mise en place d'un mécanisme de financement de la maintenance des ouvrages basé sur l'instauration d'une redevance eau ; (ii) le renforcement des capacités des communes et des services techniques locaux (DRGR, DRH) dans respectivement la maîtrise d'ouvrage des infrastructures hydrauliques structurantes (mini-barrage , seuils), le suivi des réalisations, la gestion des ressources en eau et l'accompagnement des AUE et des comités de gestion des ouvrages ; (ii) les investissements et équipements de petite irrigation à coûts partagés pour les producteurs assurent que ces derniers développent une capacité de soumettre des dossiers bancables au

niveau des IMF, ce qui leur permettra d'accroître leur capacité d'autofinancement pour renouveler leurs équipements.

(e) *Risques et mesures d'atténuation*

124 Les principaux risques éventuels de mise en œuvre pourraient être : (i) le risque de retard dans le démarrage des activités par de longues procédures négociations sur le foncier concernant les sites d'implantation des ouvrages hydrauliques ; (ii) le risque de retard d'exécution malgré les précautions prises des études et des travaux confiés aux bureaux d'études et aux entreprises soit du fait de surcharge de travail ou de l'insuffisance de leurs capacités techniques, matérielles et financières.

125 Pour atténuer ces risques, le Projet s'investira au moment de son démarrage dans des activités préalables d'information, de sensibilisation sur ses modalités d'intervention et organisera des séances de concertation avec les autorités administratives compétentes, les collectivités et les OP faitières. L'ingénierie sociale que mènera le projet avant toute activité de réalisation d'une infrastructure, permettra de prévenir ces risques et de réunir toutes les garanties nécessaires concernant le foncier.

126 S'agissant des prestataires, le projet adoptera les mesures suivantes : un allotissement des travaux en lots de taille adéquate, repartis par zones avec un ciblage de PME bien organisées et bien équipées. (ii) limiter au strict minimum le nombre de lots à attribuer à un prestataire et éviter les dispersions ; (iii) indiquer dans les dossiers de consultation, l'obligation à tout soumissionnaire, de fournir les références des marchés/contrats en cours afin de s'assurer de leur charge de travail ; (iii) instaurer une évaluation annuelle des performances des prestataires contractualisés afin de sortir les mauvais prestataires.

b) *Sous composante 1.2 « Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des bénéficiaires ».*

(1) Description de la sous-composante

127 **Objectif.** Cette sous composantes à deux objectifs : renforcer les capacités des petit exploitants agricoles à augmenter leur production et productivité et gérer leurs exploitations de façon durable et renforcer les capacités des services d'appui-conseil de proximité à offrir des services adaptés aux besoins des petits exploitations familiales.

128 **Effets attendus.** L'augmentation de la sécurité alimentaire et des revenus et l'émergence de d'exploitations familiales résiliente face aux chocs externes, y inclus les changements climatiques.

129 **Approche stratégique et lien avec ProDAF.** L'approche de la sous-composante est entièrement alignée avec les interventions du ProDAF, qu'il cherchera à répliquer et mettre à échelle dans les nouveaux PDE. Les activités concerneront d'une part l'amélioration des systèmes de production agro-pastoraux, et d'autre part le renforcement des institutions et organisations accompagnant les exploitations agricoles familiales.

130 Sur le plan de la production végétale, le projet interviendra essentiellement à travers l'amélioration de l'appui-conseil au bénéfice des producteurs œuvrant dans les bassins de

production des PDE d'interventions. L'approche principale sera les champs écoles paysans (CEP) pour les cultures pluviales et les cultures maraichères. Sur le plan de l'élevage, le projet financera également des formations thématiques spécifiques à travers les Dispositifs d'innovations en petit élevage (DIPE) et la dotation des ménages les plus vulnérables (notamment les femmes) de kits leur permettant de se lancer dans le petit élevage et ainsi diversifier leurs revenus et améliorer la nutrition familiale. Trois spéculations ont été retenues pour cette intervention : l'élevage caprin l'élevage ovin et l'élevage avicole villageois amélioré.

131 L'accès aux intrants, produits phytosanitaires et petits équipements de production végétale se fera d'une part à travers les "Maisons du Paysan" et d'autre part à travers les groupements semenciers et les vendeurs d'intrants agréés. Pour ce qui est des espèces à cycles courts, le PRECIS favorisera l'élevage et la dissémination des espèces locales performantes et rustiques adaptés aux différentes régions à travers des modèles déjà testés par d'autres intervenants tels que le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAO). L'accès aux aliments pour bétail se fera à travers les producteurs de fourrages et les points de ventes de provende tandis que l'accès aux produits zoosanitaires se fera à travers les vendeurs agréés. Pour assurer que l'élevage se fasse dans les conditions optimales, le projet accompagnera le Gouvernement dans l'organisation de campagnes de vaccinations contre les maladies les plus débilantes pour les petits ruminants et les volailles, et ce dans tous les départements couverts par le PRECIS.

132 Le volet renforcement institutionnel s'adressera principalement aux partenaires impliqués dans le Conseil Agricole et la promotion des productions de la santé animale le RECA, les CRA, les GSV et les OP et les services techniques déconcentrés. Des partenariats scientifiques seront établis avec des structures impliqués dans la recherche développement.

133 La sous-composante 1.2. a deux volets : (i) un volet relatif à l'amélioration des capacités techniques des exploitations familiales; et (ii) un volet relatif au renforcement organisationnel et institutionnel

(a) *Volet 1.2.1. Amélioration des capacités techniques des exploitations familiales*

Description du volet

134 Les besoins des groupes cibles vont davantage et de plus en plus vers des demandes d'actions de développement pour permettre leur auto-prise en charge en améliorant l'offre en facteurs de production (ouvrage de captage d'eau, moyen d'exhaure), en services de conseils agricoles technico-économiques, en service de financement et en création des conditions de stockage, de transformation et d'accès aux marchés pour les produits issus des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

135 Ce volet prévoit des appuis sur la promotion de la production végétale d'une part et à la production animale d'autre part. Les interventions se concentreront dans les PDE d'extension (14 départements).

Activités et modalités de mise en œuvre

136 Les activités prévues concernent l'appui à la production végétale (cultures pluviales, cultures irriguées) et l'appui à la production animale (petits ruminants, aviculture):

(a) Dans le cadre de l'Appui à la production végétale :

137 Le PRECIS mènera des activités de vulgarisation des principales productions ciblées dans la zone d'intervention et mènera des activités visant l'amélioration de l'accès des producteurs aux intrants agricoles.

138 **Appui conseil agricole.** L'appui conseil agricole sera assuré à travers les CEP (pluviaux et maraichers) et le dispositif d'Appui-Conseil Agricole Paysan (ACAP) de proximité.

139 *Champs Ecoles Producteurs (CEP).* Le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAE) a engagé une réflexion depuis quelques années sur la manière d'intégrer plus de problématiques transversales telles que l'environnement et de mieux intégrer les problématiques liées à l'agriculture et l'élevage. C'est dans cette optique qu'avec l'appui de la FAO, à travers son projet « Intégration de la résilience climatique dans la production agro-pastorale pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales vulnérables à travers l'approche des champs- école paysans », le MAE a introduite à titre pilote l'approche Champs écoles Agro-Pastoraux (CEAP). Cette approche, qui a été introduite il y a environ une dizaine d'années, est relativement nouvelle au Niger. Les CEAP sont une adaptation de l'approche Champs Ecole Producteurs (CEP) développée par la FAO dans les années 80.

140 Par soucis d'harmonisation avec le ProDAF, le PRECIS gardera l'approche classique de CEP, mais pourra transitionner progressivement vers cette nouvelle approche Champs écoles Agro-Pastoraux (CEAP) dès que le MAE sera prêt à la mettre à échelle à travers le pays.

141 Les interventions du PRECIS incluront :

- ✓ Un appui au MAE pour l'actualisation du Guide des CEP et production des Guides CEAP, la formation des Maitre-Formateurs⁵ ainsi que la Vulgarisation de la nouvelle approche de CEAP. L'appui du PRECIS devra tenir compte des appuis apportés par la FAO et d'autres PTF en la matière.
- ✓ La mise en œuvre **215** CEP pour les cultures pluviales (**CEP**) et **250** CEP pour les cultures maraichères (**CEPM**). Les CEP et CEPM seront mis en œuvre dans les quatre régions comme suit :

		Dosso	Maradi	Tahoua	Zinder	Total
Mise en place de CEP (pluviaux)						
Mise en oeuvre de nouveau CEP (1er cycle)	nombre	25	25	25	25	100
Consolidation des CEP existants	nombre	25	25	25	25	100
Mise en place des CEPM						
Mise en oeuvre de nouveau CEPM	nombre	50	50		50	150
Acquisition de motopompe pour les CEPM	nombre	50	50		50	150
Consolidation des CEPM existants	nombre	50	50		50	150

⁵ Les Maitres Formateurs sont en charge du renforcement des capacités des formateurs des CEP. Le Niger compte une quarantaine de Maitre-Formateurs de CEP à travers le pays.

142 Les CEP porteront sur les problématiques relatives aux cultures pluviales et cultures maraîchères ciblées par le projet dans les différentes zones. Les CEP et CEPM regroupent chacun trente producteurs/trices sur un hectare recevant un kit d'intrants et un appui-conseil de proximité sur deux ans. Tirant les leçons du ProDAF, notamment par rapport à la difficulté de mobiliser les ressources pour les motopompes, chaque CEPM sera doté d'un groupe motopompe au bénéfice du groupement de producteurs.

143 Les CEP et CEPM seront mis en place par des formateurs recrutés par des ONG et partenaires privés, tels que dans le ProDAF. La mise en place des CEP et CEPM sera précédée par la formation et/ou le recyclage des formateurs sur la conduite des CEP et sur des thématiques telles que l'agriculture de conservation (CES/DRS/RNA), gestion de la fertilité des sols, gestion intégrée des ravageurs et d'autres thématiques pertinentes selon la région.

144 Des voyages d'études seront organisés localement pour les producteurs bénéficiaires des CEP. A l'instar du ProDAF, des Journées Portes Ouvertes (JPO) seront organisées dans les différents PDE d'extension, à raison d'une JPO par département/par an pour les CEP et une JPO par département/par an pour les CEPM.

145 Dispositif d'Appui-Conseil Agricole Paysan de proximité (ACAP). Les ACAP sont constitués de producteurs relais issus des CEP, pour une intervention étalée sur une durée de deux ans. Un GACAP sera mis en place pour chacun des CEP pluviaux encadrés par le PRECIS pour un total de 205 GACAP. Dans le cadre du PRECIS, le dispositif bénéficiera à 53 750 ménages de producteurs/trices et couvrent environ 43,000 ha (0,8 ha par ménage) :

		Doss o	Maradi	Tahoua	Zinder	Total
Appui au Dispositif d'Appui Conseil Agricole Paysan (ACAP)						
	Contrat avec les Groupe ACAP	contrat	25	25	25	100
	Mise en place de l'appui conseil agricole paysan	ha	5,000	5,000	5,000	20,000
	Prise en charge des ADL	nombre	2	2	2	6

146 Les thèmes enseignés dans les CEP et les parcelles ACAP varient selon les résultats des diagnostics établis au niveau de chaque CEP et des bénéficiaires de l'ACAP et dépendront des cultures en place. Ils toucheront différents autant que la production et post-production: i) la préparation du sol, ii) l'utilisation de semence améliorée, iii) la production et l'utilisation de matière organique, iv) l'entretien de la culture, iv) les traitements post-récolte, v) la régénération naturelle assistée (RNA) et l'amélioration de la fertilité, vi) les techniques de récupération des sols, vii) l'utilisation des produits phytosanitaires, viii) la lutte intégrée, ix) le conseil à l'exploitation agricole

147 Le PRECIS prendra en charge 4 Assistant en Développement Local (ADL) pour le suivi technique des CEP et 4 ADL pour le suivi des CEPM. Les ADL seront chargés des CEP et CEPM menés dans les PDE d'extension à raison de 2 ADL par région (1 pour les CEP et 1 pour es CEPM) pour chacune des quatre régions.

148 **Accès aux intrants et services de proximité.** L'amélioration de l'accès aux intrants et services de proximité se fera à travers les Maison du Paysan, les groupements,

les vendeurs de produits phyto sanitaires agréés et les groupements de semenciers existants.

149 *Maison du Paysan*. La « Maison du Paysan » (MP) est une plateforme de services intégrés conçue et mise en œuvre dans le cadre de l'Initiative 3N dans l'optique de généraliser l'utilisation des techniques et technologies innovantes et adaptées aux réalités écologiques et socio-économiques des populations rurales nigériennes. Les MP vise: (i) le renforcement de la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation des intrants de base (céréales, semences, engrais, matériels d'équipement agricoles, intrants zootechniques et vétérinaires) ainsi que des financements et des informations ; (ii) l'accroissement de l'utilisation d'autres innovations technologiques au sein des exploitations familiales agricoles ou pastorales à travers le système d'appui-conseil ; (iii) l'accroissement des revenus des producteurs à travers le développement des activités agro-pastorales ; (iv) la protection des cultures, l'appui-conseil/ vulgarisation et la mise en valeur des périmètres aménagés ; (v) la facilitation de l'accès des populations rurales à l'énergie, afin de soulager les peines des certaines tâches socio-professionnelles propres à accroître les revenus et le développement économique et social.

150 Les MP sont déployées à l'échelle communale avec un objectif d'avoir une MP opérationnelle dans chacune des 255 Communes rurales du Niger. Les éléments ou services suivants sont envisagés au bénéfice des producteurs et des populations rurales. Il s'agit de : (i) un **Magasin Communal de Stock de Sécurité Alimentaire (MCSSA)** constitué de céréales de base (mil, sorgho, riz et maïs); (ii) une **Centrale Communale d'Approvisionnement en Intrants Agricoles (CCAIA)** constituée de semences, engrais et pesticides ; (iii) une **Centrale Communale d'Approvisionnement en Aliments pour Bétail (CCAAB)** comprenant du son de blé, des grains de coton, du tourteau, des produits zootechniques et vétérinaires ; (iv) un **Centre de Réparation et de Location de Matériels Agricoles (CRLMA)** abritant une unité de réparation, ainsi qu'une gamme de matériels agricoles, notamment des tracteurs, des unités de culture attelée, des unités de transformation de produits agricoles ;(v)une **Radio Communautaire (RC)** ; (vi) une **Institution de Microfinance (IMF)** ; (vii) un **Centre de Formation aux Métiers (CFM)** ; (viii) un **Bloc Administratif (BA)**; (ix) une **Plateforme Multifonctionnelle (PFM)** ; et (x) un **Centre agrométéorologique**.

151 Le Rapport annuel d'activités de la Mise en œuvre de la « Maison du Paysan » pour l'année 2018, élaboré en décembre 2018 par la Direction Générale de l'Agriculture (DGA), montre que tous les PDE d'extension du PRECIS ont au moins une Maison du Paysan. Toutefois aucune des MP de la Zone d'intervention du Projet (ZIP) ne possède tous les éléments.

152 Les tableaux suivants montrent le statut des MP de la ZIP, sur a base des réalisations d'infrastructures (à la date du 31 décembre 2018):

Tableau 8: Réalisations des Infrastructures pour les PDE de la région de Dosso

Région	PDE	Département	Communes	Statut	Nbre Eléments
Dosso	Birni N'gaouré	Boboye	Fabidji	Incomplet	1 élément
			Kankandi	0 MP	0 éléments
			Birni N'Gaouré	Incomplet	5 éléments
		Dosso	Gollé	0 MP	0 éléments
	N'gonga	Boboye	N'Gonga	0 MP	0 éléments
			Kiota	Incomplet	2 éléments
			Harikanassou	0 MP	0 éléments
			Koygolo	Incomplet	2 éléments
	Malgorou	Gaya	Yélou	0 MP	0 éléments
		Dosso	Sambéra	Incomplet	1 élément
Boumba	Falmey	Falmey	Incomplet	5 éléments	
		Guikkadjé	Incomplet	3 éléments	

Tableau 9: Réalisations des Infrastructures pour les PDE d'extension de la région de Maradi

Région	PDE	Département	Communes	Statut	Nbre Eléments
Maradi	Adjekoria/Dokoro	Dokoro	Adjekoria	Incomplet	1 élément
			Birni N'llele	0 MP	0 éléments
			Roumbou	Incomplet	2 éléments
			Dokoro	Incomplet	5 éléments
			Azagor	Incomplet	2 éléments
			Karahane	Incomplet	2 éléments
	Ourissena	Dokoro	Bermo	Incomplet	5 éléments
			Gadabedji	Incomplet	2 éléments
			Bader goula	Incomplet	3 éléments
			Soli Tagris	Incomplet	2 éléments

Tableau 10: Réalisations des Infrastructures pour les PDE d’extension de la région de Tahoua

Région	PDE	Département	Communes	Statut	Nbre Eléments
Tahoua	Abalak	Tchintabaraden	Kaou	Incomplet	3 éléments
		Abalak	Akoubounou	0 MP	0 éléments
			Sud Abalak	Incomplet	3 éléments
			Sud Tamaya	Incomplet	3 éléments
			Nord Azeye	Incomplet	2 éléments
	Tabaram	Tahoua	Tebaram	Incomplet	2 éléments
			Takanamat	Incomplet	3 éléments
			Afala	Incomplet	2 éléments
			Nord-Ouest Bambey	Incomplet	3 éléments

Tableau 11: Réalisations des Infrastructures pour les PDE d’extension de la région de Zinder

Région	PDE	Département	Communes	Statut	Nbre Eléments
ZINDER	Bakin Birji	Tanout	Falenko	Incomplet	1 élément
			Gangara	Incomplet	5 éléments
			Olelewa	Incomplet	3 éléments
			Tenhya	Incomplet	1 élément
			Tanout	Incomplet	5 éléments
	Kazoé	Gouré	Kellé	Incomplet	7 éléments
			Gamou	Incomplet	2 éléments
			Alakoss	Incomplet	1 élément
			Gouré	Incomplet	2 éléments
	Koundoumawa	Takeita	Dakoussa	Incomplet	4 éléments
			Garagoumsa	Incomplet	3 éléments
			Tirmini	Incomplet	1 élément

153 Le rapport de décembre 2018 montre également que le nombre d’éléments dotés en équipements et/ou intrants pour chacune de ces MP déjà réalisées est relativement faible. De même, la plupart des COGES requis ne sont pas en place. Les détails pour des éléments constitutifs des différentes MP ainsi que la dotation en équipements et l’existence de COGES sont annexés au présent rapport.

154 Sur la base de cet état des lieux, le PRECIS retient l’option suivante de compléter les éléments manquant pour au moins une Maison du Paysan dans chaque PDE. Toutes les MP bénéficiant de l’appui du PRECIS seront dotées en équipements et d’un stock initial d’intrants et de produits. Les COGES seront mis en place et/ou recyclées s’ils existent déjà. Le PRECIS mettra en place un plan d’opérationnalisation de chacune de ces MP et veillera à mettre ce plan en œuvre jusqu’à l’opérationnalisation des MP.

Accès aux intrants et services de proximité		Dosso	Maradi	Tahoua	Zinder	Total
Construction d'éléments pour les Maisons de paysans	nombre	3	2	2	3	10
Equipement et dotation de stock initiaux	ff	3	2	2	3	10
Mise en place de comité de gestion	nombre	3	2	2	3	10

155 Une situation exhaustive des MP des PDE d'extension permettra de mieux calibrer l'appui nécessaire tant en matière d'infrastructures et d'équipements et intrants, que d'accompagnement à la mise en place et au renforcement des COGES. Le choix des MP à cibler par le projet pour chaque PDE se fera lors de l'étude des PDE prévue sur les fonds de facilitation au prédémarrage du projet.

156 *Renforcement des capacités des vendeurs de produits phyto sanitaires.* Le Niger a ratifié plusieurs instruments internationaux relatifs à la gestion des pestes et des pesticides et à la protection de l'environnement. Il a en outre adhéré au document sur l'harmonisation des règles gouvernant l'agrément des pesticides dans la région CEDEAO, adopté lors de la 60ème session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO à Abuja les 17 et 18 mai 2008.

157 Au plan national, le Niger est doté d'un cadre juridique visant la réduction des risques d'introduction de produits phyto sanitaires prohibés et réglementer la distribution et l'utilisation des produits autorisés. Le texte de base en matière de règlementent de l'importation et l'utilisation des pesticides au Niger est l'ordonnance 96-08 du 21 mars 1996 relative à la protection des végétaux et son décret d'application – le Décret n°96-68/PCSN/MDRH/E du 21 mars 1996 – qui détermine les modalités d'application de cette ordonnance.

158 La loi n° 2015-35 du 26 mai 2015 relative à la protection des végétaux – qui a été abrogé et remplacé l'ordonnance n° 96-008 du 21 mars 1996 relative à la protection des végétaux – présente un intérêt particulier car elle s'applique à toutes les activités liées à la protection phytosanitaire du territoire national, à la gestion des pesticides et au contrôle à l'importation, à l'exportation des végétaux et des produits d'origine végétale. Elle a pour objet la protection des végétaux et des produits végétaux par le biais de la prévention et la lutte contre les organismes nuisibles dans le respect de l'environnement; la promotion de la protection intégrée des cultures contre les déprédateurs pour un développement durable des productions nationales; la mise en œuvre d'une politique nationale de gestion des pesticides notamment, le contrôle de l'importation, de la fabrication, de l'homologation, du suivi post homologation, de l'utilisation, du stockage et de l'élimination des produits dans le souci de la préservation de la santé humaine, animale et de l'environnement ; la promotion de la qualité sanitaire des végétaux et des produits végétaux à l'exportation.

159 Ce texte prévoit notamment la protection phytosanitaire du territoire à travers la prévention (l'introduction les végétaux et les produits végétaux, les terres, les fumiers, les composts et tous les emballages servant à leur conditionnement au Niger est soumise à un certificat phytosanitaire) ; la surveillance, l'alerte et l'intervention contre les organismes nuisibles; le contrôle sanitaire des établissements de multiplication ; et la protection biologique ; la vente autorisée des pesticides. Le Ministre en charge de l'Agriculture sera assisté dans l'application de la réglementation sur les pesticides par un Comité National de Gestion des Pesticides qui assiste.

160 L'homologation des pesticides au Niger se fait conformément au règlement C/REG.3/05/2008 portant harmonisation des règles régissant l'homologation des pesticides dans l'espace de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et à la réglementation commune aux Etats membres du Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) sur l'homologation des pesticides. Ce règlement prévoit que toute personne qui importe, fabrique, prépare, conditionne ou reconditionne des pesticides doit être titulaire d'une licence délivrée par le Ministre en charge de l'Agriculture sur avis conforme du Comité National de Gestion des Pesticides.

161 Le PRECIS accompagnera le MAE et les services techniques déconcentrés dans le renforcement des capacités des vendeurs agrés de produits phytosanitaires opérants dans la zone d'intervention à travers des formations annuelles qui seront organisées au niveau départemental. Le PRECIS pourra également accompagner la vulgarisation auprès des producteurs et animateurs des CEP et GACAP des différentes lois à travers la production de posters et pamphlets.

162 **Mise en relation des producteurs avec les groupements de semenciers.** En 2012, le Niger s'est doté d'une Politique Semencière Nationale afin d'améliorer l'accès des agriculteurs nigériens aux semences de qualité. L'objectif visé par cette politique est de créer un environnement propice au développement d'une véritable industrie semencière avec forces traçabilités pour mieux sécuriser les producteurs ruraux, à l'amélioration de la productivité agricole et partant du fait, à l'augmentation des productions et des revenus des agriculteurs et enfin, à la conservation de l'agro-biodiversité nationale.

163 La PSN prévoit que la production et la commercialisation des semences doivent se baser sur une approche contractuelle entre les différents acteurs (Institutions de recherche, multiplicateurs de semences de base, Etablissements producteurs de semences, agriculteurs multiplicateurs de semences, agriculteurs utilisateurs de semences, les structures d'encadrement et de développement, etc.) intervenant au niveau des différentes régions et zones de production.

164 Le MAG/EL dispose d'un annuaire produit et actualisé chaque année par la Direction de Contrôle et de la Certification des Semences (DCCS) de la Direction Générale de l'Agriculture (DGA) du MAE avec l'appui technique du Réseau des Chambres d'Agriculture du Niger (RECA). L'Annuaire constitue un répertoire qui indique l'intégralité de tous les lots de semences produites, acceptés et codifiés.

165 Deux objectifs majeurs sont visés avec la publication de cet ouvrage : (i) permettre aux inspecteurs semenciers et aux différentes parties prenantes du secteur de suivre aisément le flux de circulation et d'écoulement des lots de semences produites et codifiés qui se trouvent dans l'annuaire ; et (ii) réduire les manœuvres frauduleuses dans la commercialisation des semences de variétés améliorées par un contrôle régulier des lots de semences.

166 Le PRECIS accompagnera la mise en relation des producteurs encadrés par le projet dans les différentes filières prioritaires avec les producteurs de semences répertoriés dans la région. L'objectif à terme sera d'établir des relations contractuelles entre les OPA bénéficiaires du projet avec les semenciers privés.

167 Un appui aux groupement semenciers des zones ciblés par le Projet pour les activités de production est prévu dans le deuxième volet de la sous-composante (voir Volet 1.2.2 « Renforcement organisationnel et institutionnel »).

(b) Dans le cadre de l'Appui à la production animale (petits ruminants, aviculture), Le PRECIS développera les activités ci-dessous.

168 **Les Dispositifs d'innovation en petit élevage (DIPE).** Le PRECIS mettra à échelle les Dispositifs d'Innovation en Petit Elevage (DIPE) promus par le ProDAF. Cette intervention sera menée par les agents des Services Vétérinaires Privés de Proximité opérant dans le département (auxiliaires d'élevage). Quant au contrôle de qualité, il sera assuré par les Direction Départementales de l'Elevage (DDEL). Dans les zones où il n'y a pas de mandat sanitaire, les DIPE seront mises en œuvre avec les techniciens des DDEL.

169 L'intervention se conformera au guide national sur les DIPE élaboré par le MAE avec l'appui **du** ProDAF. Les agents en charge des DIPE seront formés et/ou recyclés chaque année avant le démarrage notamment les meilleures pratiques de l'élevage.

170 Un **total** de **200 DIPE** seront mis en place dans les départements des PDE d'extension comme suit :

	Dosso	Maradi	Tahoua	Zinder	
Dispositif d'innovation en petit élevage (DIPE)					
Mise en place et conduite des DIPE	50	50	50	50	200
Dotation de Kits caprin pour les femmes	500	500	500	500	2000

171 Chaque DIPE bénéficiera à 30 producteurs, principalement des femmes et des jeunes. Les femmes appartenant à des ménages vulnérables seront dotées de kits d'animaux (kits ovins, caprins, volailles selon la spéculation promue dans la zone), afin de renforcer le capital bétail des ménages et groupes vulnérables. Les critères de ciblage des bénéficiaires des kits ainsi que la composition du kit d'animaux sera similaire à ceux du ProDAF (petits ruminants : 2 femelles pour chaque femme, 1 bouc pour toutes les 10 chèvres, 1 bélier pour toutes les 10 brebis). Un total de 2000 kits seront attribués.

172 Les thématiques de formations incluent: i) la santé animale, ii) l'alimentation du bétail et plantes fourragères, iii) l'amélioration de l'aviculture (contrôle de la maladie de Newcastle, amélioration de l'élevage, l'amélioration du poulailler, options d'alimentation durable, commercialisation, etc.), iv) la production et utilisation de fumier et de compost, v) L'alimentation humaine et spécifiquement l'alimentation de la femme enceinte et de l'enfant de moins de 5 ans, vi) la fabrication de fromage améliorée.

173 Le PRECIS accompagnera la mise en place d'élevage modèles de races locales résilientes telles races Chèvre Rousse de Maradi, la Chèvre du Sahel et les moutons de races Balmali et Bal bali (voir plus bas). La première année pendant la période de mise en place de ces fermes, les animaux seront acquis sur le marché (marchés de bétails, éleveurs connus, centres de multiplication) avec l'encadrement des services techniques. Dès la deuxième année, les kits seront acquis auprès des groupements féminins d'élevages modèles mis en place par le PRECIS (voir plus bas).

174 Tirant les leçons des autres projets mis en œuvre dans le domaine du petit élevage, tels que le PPAO, le PRECIS accompagnera les femmes bénéficiaires dans la construction de petits abris. Cela aura pour avantage d'éviter les croisements des races introduites avec d'autres races moins performantes.

175 Les activités prévues pour l'intervention incluent : (i) la formation et/ou le recyclage des formateurs (1 session par région et par an) ; (ii) la préparation des sites et mise en place et conduite des DIPE ; (iii) la distribution des kits animaux ; (iv) la construction de petits abris pour les animaux des femmes vulnérables bénéficiaires des kits animaux.

176 **Mise en place de modèles d'élevage semi-villageois de caprins et ovins.** Une des grandes innovations du PRECIS dans le domaine du petit élevage sera l'amélioration du patrimoine génétique des races élevées dans la zone, à travers d'une part de l'introduction et dissémination dans la zone d'intervention de races de petits ruminants résilientes et plus performantes et d'autre part par le croisement des poules locales avec des mâles de races améliorées.

177 Mise en place de fermes naisseurs pour l'élevage de caprins et de caprins. Le PRECIS accompagnera la mise en place de fermes naisseurs de petits ruminants. Le système d'exploitation préconisé est le système semi-intensif du fait de la faible disponibilité de l'aliment de bétail dans les zones rurales.

178 Cet appui ciblera les Auxiliaires d'Elevage et techniciens d'élevage intervenant dans la zone d'intervention du projet (formateurs des DIPE, suivi sanitaires des villages cibles) car ils seront plus aptes à pérenniser l'activité du fait de leur formation et expérience et serviront de modèles auprès des producteurs qu'ils encadrent. Le choix de ces agents permet également de les aider à vivre de leur activité, surtout dans un contexte où la plupart des éleveurs qui ont besoin de leurs services n'ont pas les moyens de les payer adéquatement pour les services rendus.

179 Pour les caprins, les services techniques recommandent les Chèvre Rousse de Maradi et la Chèvre du Sahel. Pour les ovins, les races recommandées sont les Balmali et les Bal bali. L'appui inclura une dotation d'un male et 5 femelles, la construction d'un bâtiment répondant aux normes, la dotation d'un kit de démarrage (produits zoo sanitaire.).

180 Un total de **18 auxiliaires d'élevage** et/ou techniciens des services STD par département seront ciblés (50% dans la production ovine, 50% dans la production caprine). L'activité sera encadrée par les SVPP, en collaboration avec les STD concernés. L'intervention inclura les activités suivantes : (i) appui à la construction et à la préparation du bâtiment (étable répondant aux normes) ; (ii) acquisition et dotation d'animaux ; (iii) dotation d'un kit de produits zoo-sanitaires.

	Dosso	Maradi	Tahoua	Zinder	Total
Mise en place de modèle d'élevage de petits ruminants amélioré (stabulation)					
Préparation de bâtiment	3	3	3	3	12
Dotation en animaux	3	3	3	3	12
Dotation en kit de produits zoo sanitaires	3	3	3	3	12

181 Le bénéficiaire de l'appui sera en charge des équipements (abreuvoirs, mangeoires), l'approvisionnement en aliments de bétail et le suivi sanitaire.

182 Appuis aux groupements féminins. L'introduction des petits ruminants dans les villages ciblés pour les DIPE se fera dans un premier temps à travers les groupements féminins. Dans cette optique, le système de chaîne de solidarité et d'entraide – connu sous le nom de « Habanayé » – sera utilisé pour diffuser les animaux issus des fermes naisseurs décrites ci-haut. Traditionnellement, le habanayé consiste à une forme de prêt d'animaux (2 à 5 têtes) que les éleveurs plus nantis font aux plus vulnérables. Après la mise-bas, les éleveurs vulnérables garderont les mises-bas qui deviennent leur propriété et restituent les animaux prêtés.

183 Dans le cadre des projets, un groupement de femmes sera renforcé dans leurs capacités pour accueillir le premier kit d'animaux. A partir de là, les femmes éleveurs membres du groupement pourront bénéficier des mises-bas. Ce système de solidarité fait que les femmes s'impliquent dans l'entretien des animaux du groupement en anticipation pour les animaux dont elles bénéficieront à terme.

184 Ce système aura pour l'avantage de continuer à diffuser les animaux à travers la communauté.

185 Le PRECIS s'inspirera des leçons tirées du ProDAF et d'autres interventions telles que le PPAO qui a mené ce genre d'expérience avec succès.

186 L'intervention inclura les activités suivantes: (i) appui à la construction et préparation du bâtiment (abri répondant aux normes); (ii) dotation en animaux (1 mâle, 5 femelles par groupement); (iii) dotation d'un kit de produits zoo-sanitaires.

187 Les membres du groupement seront renforcés en gestion et sur le plan organisationnel. Le kit de produits zoo-sanitaires sera géré sous forme d'une caisse villageoise; les produits sont vendus aux autres éleveurs et le groupement utilisera les produits de la vente pour reconstituer son stock.

188 Les groupements ciblés par cet appui seront les mêmes que les bénéficiaires des DIPE afin qu'elles puissent mettre à l'œuvre les formations reçues en attendant de recevoir leurs propres animaux.

	Dosso	Maradi	Tahoua	Zinder	Total
Appui aux groupements féminins (petits ruminants)					
Dotation de Kits /d	50	50	50	50	200
Construction des abris	50	50	50	50	200
Caisses de groupement /e	50	50	50	50	200

189 Amélioration de l'aviculture villageoise. Le PRECIS mènera des actions visant à améliorer l'aviculture familiale villageoise par le biais de petits élevages artisanaux à vocation commerciale. L'aviculture villageoise est particulièrement porteuse en raison de son cycle court de reproduction. Il a en outre l'avantage d'améliorer la nutrition des ménages vulnérables, en particulier les jeunes mères allaitantes et les enfants en bas âge, en leur fournissant une source précieuses protéines

190 L'intervention ciblera exclusivement les jeunes et les femmes propriétaires de volailles traditionnelles et désirant améliorer leur exploitation. L'optique choisie pour

l'amélioration de l'aviculture est le croisement des races locales avec des males de races améliorées qui sont reconnues pour leurs performances de ponte et appréciées.

191 La sous-composante interviendra à deux niveaux: (i) les interprofessionnels d'aviculteurs et les groupements féminins. Les jeunes désirant s'installer comme aviculteurs professionnelles seront accompagnés à travers les appuis prévus dans la sous-composante

192 **Appuis aux Inter-Professions.** Depuis quelques années, le MAE œuvre à professionnaliser le secteur avicole, notamment avec l'appui à la mise en place d'inter-professions (IP) à travers toutes les régions du pays. Ces Inter Professions sont très dynamiques et contribuent à la mobilisation des acteurs di secteurs, notamment les jeunes et dans l'offre de services à l'endroit des aviculteurs.

193 Avec l'appui de la Coopération Belge, le MAE a commencé à procéder au renforcement des capacités de ces interprofessionnelles, notamment avec les formations et la dotation d'équipements collectifs.

194 Le PRECIS s'inspirera de cette expérience et la répliquera dans les régions ayant pas encore bénéficié de ces appuis. L'appui du projet portera sur la formation sur différentes thématiques et la dotation de couveuse de capacité moyennes (400 à 500 œufs) afin d'améliorer les taux d'éclosion. Les couveuses sont gérées par les IP; les aviculteurs peuvent utiliser le service moyennant paiement (par nombre d'œufs)

	Dosso	Maradi	Tahoua	Zinder	Total
Dotation en couveuses artisanales avec panneaux solaires	1	1	1	1	4

195 Les couveuses artisanales pourront être acquises localement ou dans la sous-région. Le PRECIS capitalisera l'expérience d'autres initiatives dans la zone d'intervention ou dans le pays. Le MAE a notamment piloté ce genre d'appuis avec des financements de l'UEMOA, avec des modèles de couveuses artisanales utilisant l'Energie solaire.

196 Les activités prévues incluent: (i) l'évaluation des besoins de renforcement des Inter Professions de Maradi, Tahoua, Zinder et Dosso; (ii) la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités techniques (1 formation par an); (iii) dotation des démembrements des Inter Professions au niveau départemental (pour les 14 départements des PDE d'extension).

197 Les agents des IP impliquées dans la réception des œufs et ceux qui opèreront la couveuse seront former à reconnaître les œufs fécondés.

198 Les jeunes membres des IP désireux de s'installer seront sensibilisés sur les différents modèles d'élevage possible (Chauffage de poulets, élevage de ponte d'œufs de table).

199 Appuis aux groupements féminins. A l'instar des interventions visant l'amélioration de l'élevage des petits ruminants, le PRECIS l'introduction des volailles dans les villages ciblés pour les DIPE se fera dans un premier temps à travers les groupements féminins.

200 **Quatre-vingt (80) villages** seront ciblés pour cette intervention, a raison d'un groupement par village bénéficiaires des DIPE. Chaque groupement sera doté de 4 males Isa Brown et 20 femelles (poulettes 3 à 4 mois). Les groupements seront accompagnés

dans la construction de bâtiments répondant aux normes et seront doté d'un kit de démarrage incluant les abreuvoirs, mangeoires ainsi que de provende (aliments de démarrage et aliments de ponte).

201 L'intervention inclura les activités suivantes: (i) appui à la construction et préparation du bâtiment (abri répondant aux normes); (ii) dotation en animaux (4 male ISA Brown, 20 femelles locales par groupement); (iii) dotation d'un kit de démarrage (abreuvoirs, mangeoires, produits zoo sanitaires, aliments).

202 Les membres du groupement seront renforcés en gestion et sur le plan organisationnel. Les formations seront données par les AE, en utilisant les guides produits par le MAE. Les thématiques incluront notamment la gestion de la caisse, la conduite de l'élevage, reconnaître œufs fécondés, etc.

Mise en place d'unités collectives	Dosso	Maradi	Tahoua	Zinder	Total
Dotation en animaux pour groupement	20	20	20	20	80
Préparation de bâtiment/type collectif	20	20	20	20	80
kit de démarrage/type groupement /f	20	20	20	20	80
Caisses de groupement/type collectif /g	20	20	20	20	80

203 Le kit de produits zoo-sanitaires sera géré sous forme d'une caisse villageoise; les produits sont vendus aux autres éleveurs et le groupement utilisera les produits de la vente pour reconstituer son stock.

204 Les groupements ciblés par cet appui seront les mêmes que les bénéficiaires des DIPE afin qu'elles puissent mettre à l'œuvre les formations reçues en attendant de recevoir leurs propres animaux.

205 Les groupements bénéficiaires seront mis en relation avec les IP bénéficiaires des couveuses afin de les aider à planifier les éclosions et éventuellement pré-démarrer les poulettes.

206 **Accès aux intrants animaux.** Sur la base des besoins des éleveurs encadrés par le projet, notamment dans la production de petits ruminants, le PRECIS apportera un appui en semences et boutures (bourgou, luzerne) pour la production de fourrage aux producteurs spécialisé dans ce domaine.

207 **Prophylaxie.** Campagnes de vaccination. Le PRECIS contribuera à l'épidémiosurveillance **dans** la zone du projet par l'organisation des campagnes de vaccination contre les maladies principales des volailles et des petits ruminants.

208 Pour ce qui est des volailles, les maladies retenues sont la **Maladie de Newcastle** et la **Variolose aviaire**. Pour ce qui est du cheptel ovin et caprin il s'agira de la **Peste des Petits Ruminants (PPR)**, la **Pasteurellose** et le **Charbon Bactérien**.

209 Les campagnes se feront selon le calendrier prévu par les services vétérinaires pour les maladies concernés. L'appui consistera à l'appui à l'acquisition des doses de vaccins, la prise en charge des vaccinateurs et éventuellement des équipements pour maintenir la chaîne de froid pour les vaccins instables à la température. Les départements où le projet intervient seront couverts intégralement.

210 Les commandes de vaccins se feront à travers le Laboratoire Central de l'Elevage (LABOCEL). Pour le moment, les vaccins sont importés de l'extérieur, mais le Labo a été équipé pour pouvoir produire un certain nombre de vaccins, dont des vaccins thermostables contre la maladie de Newcastle. Cette avancée importante permettra de transporter les vaccins à la température ambiante, et donc de réduire les pertes encourues pour cause de rupture de la chaîne de froid.

211 A l'instar du ProDAF, le PRECIS étendra le mécanisme de contrôle régulier de la maladie de Newcastle dans les PDE d'extension.

212 L'appui du projet inclura: (i) l'évaluation de la chaîne de froid – pour le stockage et le transport des vaccins – et l'évaluation des besoins d'amélioration (frigos, glacières, équipements pour la fabrication de glace, etc.), (iii) la formation de formateurs, (iv) l'évaluation annuelle des campagnes de vaccinations.

213 *Prophylaxie pour villages bénéficiaires des appuis.* Le PRECIS veillera à établir un cordon sanitaire autour des villages ciblés pour les appuis en production animale. Le cordon sanitaire est un dispositif de prévention contre l'introduction de maladies débilitantes. Il comprend une de mesures y inclus le vide sanitaire dans les bâtiments où seront abrités les animaux et un espace de quarantaine où les animaux seront cantonnés et surveillés avant l'introduction dans le village.

(b) Volet 1.2.2 Renforcement organisationnel et institutionnel

Description du volet

214 L'objectif visé est de renforcer les capacités opérationnelles des acteurs identifiés (STD, ONG, Prestataires privés, fédérations paysannes régionales, RECA/CRA), de façon à leur permettre de jouer durablement leurs rôles d'accompagnement de la société civile rurale organisée à travers: (i) le conseil agricole, (ii) les services marchands, (iii) l'ingénierie sociale. Les partenariats opérationnels avec le monde agricole, paysan et rural des trois régions d'intervention se répartissent comme suit:

Activités et modalités de mise en œuvre

(a) Renforcement des capacités partenaires de mise en œuvre impliqués dans l'appui conseil

215 Le PRECIS procédera au renforcement des capacités des services techniques au niveau central, régional et départemental ainsi que les organisations de la société civile rurale accompagnant les producteurs bénéficiaires du projet (RECA, CRA), ainsi que les OPA et leurs organisations faïtières.

216 **Renforcement des capacités des Services Techniques Déconcentrés (STD).** Le PRECIS renforce les capacités des STD impliqués dans la mise en œuvre, tant sur le plan de la production végétale que de la production et santé animales. Au niveau régional, il s'agira des Directions Régionales de l'Agriculture (DRA) de Maradi, Tahoua, Zinder et Dosso (4). Au niveau départemental (dans les 14 départements des PDE d'extension – Maradi, Tahoua, Zinder et Dosso), il s'agira des Directions Départementales de l'Agriculture (DDA) et des Directions Départementales de l'Elevage (DDEL).

217 **Appui aux services vétérinaires privés de proximité.** A l’instar du ProDAF, le PRECIS renforcera le dispositif de SVPP œuvrant dans la Zone d’Intervention afin que les bénéficiaires du projet dans les volets de production animale puissent bénéficier de prestations de soins vétérinaires de proximité et de qualité. Il s’agira de 10 Services Vétérinaires Privés de Proximité, chaque SVPP disposant en moyenne de 20 Auxiliaires en Elevage (AE).

		Dosso	Maradi	Tahoua	Zinder	Total
Appui à la production animale						
	Convention avec les SVPP	12	12	12	13	48
	Convention avec les agents des SVPP /c	120	120	120	120	480

218 Dans les départements ne disposants pas encore de mandats vétérinaires, l’appui ira aux techniciens des DDEL. L’appui inclura (pour une moyenne de 50 AE par SVPP/département, soit 700 au total):

- Matériel vétérinaire. Le guide recommande de mettre à la disposition des AE un minimum de matériel de travail. Le PRECIS prévoira une trousse vétérinaire de base pour chaque AE. La trousse comprendra du matériel de base (1 sac, stéthoscope, coupe ongles, scalpel, etc.).
- Logistique. Chaque AE sera doté d’une moto. Ils en assureront eux-mêmes le fonctionnement et l’entretien.
- Kits de produits zoo-sanitaires. Chaque AE recevra un kit de produits zoosanitaires avant l’intervention du projet dans son département respectif. Il s’agira notamment de déparasitant, anti-inflammatoires, etc.

219 Il faut noter que les AE ne sont pas des salariés ; ils sont rémunérés sur les bénéfices issus des ventes des produits et les prestations propres (campagnes de vaccination, suivi zootechnique et sanitaire...). L’expérience a toutefois montré que certains AE se découragent à cause de la faiblesse des revenus financiers tirés de leur activité. C’est pour pallier ce risque et pour durabiliser l’activité que les AE seront ciblés pour l’activité de promotion des fermes élevages naisseurs. Ces fermes pourront leur assurer un revenu supplémentaire mais seront également le lieu pour les démonstrations de bonnes pratiques d’élevage et l’introduction d’innovations (ex: transformation du lait des petits ruminants, autres sources d’aliments, etc.)

220 **Appui au RECA, aux CRA et aux OPA.** Diagnostic et renforcement des OPA. Du fait de leur rôle important dans l’interface entre les professionnels du secteur Agricole – y inclus les Organisation Professionnels Agricoles – et les autorités publiques, les RCA et les CRA seront des partenaires privilégiés pour le suivi de l’évolution des OPA.

221 Le RECA, en partenariat avec les CRA des différentes régions, sera en charge de mener une étude diagnostique approfondie sur les OPA. Cette étude, qui devra notamment établir la typologie des OPA et leur niveau de développement organisationnel, sera assortie d’un plan de développement dont la mise en œuvre sera financée par le PRECIS. Cette étude sera actualisée à la Mi-Parcours et à l’achèvement du Projet.

222 Promotion des Coopératives. Suite à l’adoption le 15 décembre 2010 de l’Acte Uniforme relatif au droit des sociétés coopérative par l’OHADA 0 dont le Niger est membre –

le Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage a lancé une procédure de révision de la loi n°96-067 du 9 novembre 1996 portant régime des coopératives rurales et de son décret d’application n°96-430 du 9 novembre 1996. Cette procédure a abouti dès fin décembre 2010 à l’élaboration d’un projet de texte révisé qui n’est toutefois pas encore adopté.

223 En attendant l’adoption d’un texte de loi national, toutes les dispositions de l’Acte Uniforme seront la référence.

224 L’appui du PRECIS se fera à travers le RECA et inclura :

- La vulgarisation de l’Acte Uniforme et la loi national y adossée. Il s’agira d’une campagne de communication pour faire connaître les nouvelles dispositions juridiques concernant les OPA et le modalités et chronogramme de la mutation des OPA en Sociétés Coopératives (media, publications)
- Le renforcement des capacités des OPA. Ce renforcement se fera à travers des formations a raison de trois sessions de formation par an dans chacune des quatre régions
- L’accompagnement à la mutation et formalisation. Il s’agira d’accompagner un nombre d’OPA jugés prêtes à s’engager dans le processus de mutation (au vu du diagnostic des OPA). Le RECA les appuiera dans la préparation des documents requis et pour remplir les conditions. L’appui ira jusqu’au dépôt.

225 Appui au Renforcement du RECA. L’appui des RECA octroyé dans le cadre du ProDAF sera élargi pour inclure les domaines suivants:

- *Appui au fonctionnement du Centre d’appel.* Depuis septembre 2017, un Centre d’appels pour un conseil agricole a été mis en place le cadre du Projet d’Appui à l’Agriculture Sensible aux Risques Climatiques (PASEC) et du Projet de Productivité Agricole en Afrique de l’Ouest (PPAAO). Le Centre d’appel, qui est animé par le RECA, les Chambres régionales d’Agriculture et leurs partenaires, est le premier outil d’un système e-Extension ; en d’autres mots, c’est un outil de vulgarisation qui s’appuie sur les nouvelles technologies de l’information et de la communication, à base d’électronique. Les communications avec des producteurs se trouvant sur toute l’étendue du territoire se fait par téléphone et par WhatsApp. La tendance enregistrée montre que les communications sur WhatsApp prennent le pas sur les appels téléphoniques. Il s’agira pour le PRECIS d’accompagner cette dynamique notamment par la prise en charge d’une partie du budget de fonctionnement du centre, conjointement avec les autres partenaires du RECA.
- *Organisations de foires de savoir.* Ces foires seront ouvertes au grand public et se tiendront une fois par an.
- Le RECA recevra en outre un appui la mise en œuvre de leur plan stratégique du RECA, plus particulièrement de volets d’intérêts pour la mise en œuvre du PRECIS.

226 Appui au Renforcement des CRA. Le renforcement des capacités aura pour but de l’aider à étendre les services déjà couverts par les partenariats avec le ProDAF (y inclus la mise en place et l’accompagnement de l’ensemble du processus hadin gwiwa), aux autres départements et a la région de Dosso. L’appui inclura dans le cadre d’un contrat de service les éléments suivants:

- *Les moyens logistiques. Le PRECIS pourvoira deux motos (pour chacune des CRA ainsi que les frais de Fonctionnement des motos (par moto/an)*
- *Les équipements et fournitures de bureau*
- *Indemnités et frais de mission équipe CRA*
- *La contribution pour l'organisation du forum régional, foire agricole régionale, Salon de l'agriculture.*

227 Appuis aux groupements de semenciers. En partenariat avec le RECA, le PRECIS procédera au recensement des groupements de semenciers par région/pour les filières ciblées par le PRECIS et à l'évaluation de leurs besoins d'encadrement. Cette étude aboutira à un plan de renforcement des capacités de ces groupements semenciers opérant dans les départements ciblés par le Projet pour l'appui à la production.

(b) Promotion de la concertation et des échanges entre partenaires de mise en œuvre.

228 Le PRECIS favorisera les échanges entre les acteurs dans le but de capitaliser les bonnes pratiques et harmoniser les démarches dans la mise en œuvre. Les ateliers mobiliseront les représentants des partenaires de mise en œuvre (STC, STD, RECA, CRA, ONG, Services d'Appui-Conseil Privés, Fédérations d'OPA, etc.), et autres PTF et se feront à deux niveaux:

- Ateliers de concertation National. Seront organisés par la CENRAT et se tiendra une fois par an. Idéalement, ils se tiendront avant le lancement du processus de préparation du PTBA afin que les recommandations de l'atelier puissent être prises en compte dans le PTBA de l'année suivante
- Ateliers de concertation régionaux. Seront organisés une fois par an par les URGP et réuniront les partenaires opérant dans leurs régions respectives. Idéalement, les ateliers régionaux s'organiseront avant l'atelier national afin que les résultats puissent être présentés aux partenaires nationaux et pris en compte dans le PTBA de l'année suivante.

(c) Promotion des partenariats scientifiques

229 Le PRECIS s'inscrira dans la dynamique de collaborations avec des institutions scientifiques initiés par le PASADEM et mise à échelle dans le cadre du ProDAF. Toutefois, les thématiques considérées devront être liées à des problématiques relevées durant la mise en œuvre du PRECIS, et devront aboutir à des résultats et/ou recommandations pratiques qui pourront être appliquées auprès des bénéficiaires du projet.

230 Le partenariat se fera principalement avec les structures scientifiques nationales et régionales et des organisations expérimentées dans la recherche développement (INRAN, Universités de Niamey, Université de Maradi, etc.). Ces structures seront encouragées à mener leur recherche en partenariat avec d'autres structures reconnues de la sous-région, notamment pour ce qui est de l'introduction d'innovations (ex : l'Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies –IRSAT- et le Centre Ecologique Albert Schweitzer – CEAS- du Burkina Faso, Centre Songhai du Bénin, etc)

231 Le partenariat scientifique avec le RECA portera sur la capitalisation et la diffusion des résultats du Conseil de Gestion, au profit des acteurs de mise en œuvre du PRECIS.

232 Des partenariats scientifiques seront également établis avec des Partenaires privés dans le strict cadre de l'introduction d'innovations d'intérêt pour les producteurs. Pour évoquer les conflits d'intérêts, les partenariats avec les partenaires privées seront entièrement à la charge de l'opérateur privée à l'exception des frais relatifs à la prise en charge des agents du Projet ou de partenaires étatiques ou d'ONG partenaires du Projet.

233 Du fait de leur portée, les partenariats scientifiques se noueront au niveau de la CENRAT. Les recherches menées ne devront pas excéder une année, sauf si cela est justifié par la nature des thématiques concernées.

(2) *Mise en œuvre de la sous-composante 1.2 :*

234 Pour la mise en œuvre de la sous-composante 1.2, le PRECIS mettra sur place des partenariats de mise en œuvre au niveau national, pour les structures intervenant dans toutes les quatre régions, et au niveau régional pour les partenaires directement impliqué dans la mise en œuvre.

235 L'équipe des agents de développement locaux (ADL) sera étoffée afin d'assurer un bon suivi des CEP (7 ADL supplémentaires pour les CEP et 7 ADL pour les CEPM).

(a) Volet 1.2.1 Renforcement des capacités techniques des exploitations familiales

236 *Dans le domaine d'appui à la Production végétale :*

- **Partenaires pour l'Appui-conseil agricole.** La mise en œuvre des CEP et de l'appui-conseil agricole paysan fait appel directement à trois types d'acteurs à savoir: (i) les Directions Régionales de l'Agriculture (DRA) pour la supervision et le contrôle de qualité ; (ii) les ONG et les privés tels que les Groupements Services et Conseils (GSC) spécialisés pour l'animation des CEP; et les (iii) Groupements d'appui-conseil agricole (GACAP) (producteurs relais issus des CEP).
- La DGA sera impliquée sur le plan du contrôle de qualité. Du fait des changements dans l'approche des CEP (transition vers des CEAP), le partenariat avec la DGA inclura également la mise à jour du guide, sa vulgarisations et la formation des formateurs.
- Le RECA et les CRA seront sollicité pour s'assurer de la qualité des prestations des ONG et GSC sur la base de contrats. Le RECA interviendra indirectement dans l'appui-conseil à travers un partenariat scientifique avec le PRECIS qui visera la capitalisation des résultats du conseil de gestion (voir volet 1.2.2 ci-dessous).

237 *Dans le domaine de la sante et production animales*

- **Services techniques déconcentrés.** Il s'agira des services suivants : (i) Au niveau central : le Laboratoire Central de l'Elevage (LABOCEL) qui est en charge de la commande et de la production de vaccins pour le cheptel du pays et (ii) au niveau départemental : les Directions Départementales de l'Elevage (DDEL). Les départements visés sont 14 départements des PDE d'extension pour Maradi, Tahoua, Zinder et Dosso.
- **Services Vétérinaires Privés de Proximité (SVPP).** Depuis les années 90, suite aux programmes d'ajustement structurel, l'État nigérien s'est retiré de certaines actions ou activités vétérinaires et a promu les Services Vétérinaires Privés de

Proximité (SVPP). Les SVPP sont un dispositif de santé animale communautaire centré sur un Docteur Vétérinaire privé travaillant dans les communautés à la base avec un réseau d'auxiliaires d'élevage (AE). Dans le cadre de cette stratégie de privatisation, le Docteur Vétérinaire reçoit un mandat pour couvrir un certain nombre d'actions dans le domaine de la production et sante animales.

Le dispositif a l'avantage que les AE sont étroitement encadrés et régulièrement formés et recyclés afin que leur activité soit viable. Le docteur vétérinaire privé est leur responsable technique et il assure le réapprovisionnement régulier. Les services techniques sont responsables du contrôle de qualité du dispositif.

Le mandat des SVPP est défini dans deux arrêtés : (i) l'arrêté 012/MAG/EL du 20 janvier 1993 déterminant les conditions d'exercice de la profession vétérinaire à titre privé et (ii) l'arrêté N° 056 MRA/DSA du 8 octobre 2001 fixant les conditions d'attribution et d'exercice du mandat sanitaire vétérinaire. En 2015, le MAE a élaboré un guide⁶ à l'endroit des SVPP afin de s'assurer que les interventions et les dispositifs sont harmonisés à travers tout le pays.

A travers cette stratégie, l'État est parvenu à créer des compétences villageoises en matière de prophylaxie et de soins vétérinaires de base permettra de surmonter le problème des pathologies du cheptel qui freine le développement de la production et contribuer à la surveillance épidémiologique. Le pays compte dix-neuf SVPP fonctionnels, qui couvrent 22 départements sur les 66 que compte le pays.

Le nombre d'AE par SVPP varie selon la taille du territoire et les besoins en soins vétérinaires. La stratégie recommande 1 AE dans un rayon de 7 à 15 km.

(b) Volet 1.2.2 Renforcement organisationnel et institutionnel.

238 Le renforcement des capacités des OP et les foire des savoirs seront confiés au RECA qui pourra mener ces activités en partenariat avec les CRA. Les forum régionaux seront confiés au CRA.

239 Dans le domaine du Partenariats scientifiques, le PRECIS mettra en place des partenariats avec des structures pouvant mener de la recherche-actions pour contribuer à approfondir les connaissances sur certaines thématiques, systématiser les pratiques et contribuer à lever des contraintes de mise en œuvre du Projet. Tirant des leçons du ProDAF, les partenariats scientifiques favoriseront les structures nationales et régionales telles que l'INRAN, les Universités Nationales du Niger et les institutions régionales de recherche. Bien que n'étant pas une structure de recherche ou une structure académique, le RECA sera sollicité pour un partenariat scientifique dans le cadre de la diffusion des connaissances et pratiques du Conseil agricole, notamment le conseil de gestion.

(b) Planning de mise en œuvre

240 Les interventions d'appui conseil en production végétale et animale (CEP et DIPE) commenceront dès la première année car déjà maîtrisée par le ProDAF. Du fait que les CEP durent deux ans, les derniers nouveaux CEP seront mis en place en année 4 et s'achèveront

⁶ Guide national de mise en place des Services Vétérinaires Privés de Proximité (SVPP), MAE, Décembre 2015

en année5. Durant l'année d'achèvement, le projet ne mènera que des activités de suivi des bénéficiaires pour s'assurer de l'appropriation des technologies et innovations introduites durant les sessions de renforcement des capacités.

241 Les fermes naisseurs et les élevages avicoles villageois améliorés seront mis en place durant la deuxième année. La première année sera mise à profit pour développer les modèles avec l'appui de la DGIA.

242 Les campagnes de vaccination commenceront dès la première année et continueront durant toute la durée du projet jusqu'à l'achèvement. Le chronogramme des campagnes sera déterminé par les services techniques en charge de la santé animale au niveau national et régional (DGSV et DREL).

243 Les partenariats scientifiques seront négociés durant la première année et seront mis en œuvre dès la deuxième année. Chaque contrat de partenariat durera au maximum 1 an sauf si la thématique justifie d'étaler la recherche sur plus de 12 mois.

244 Les foires et ateliers de concertations se tiendront une fois par an jusqu'à la dernière année de mise en œuvre.

245 L'empoisonnement des mares se fera en aval des activités de réhabilitation des mares.

(c) Durabilité

La durabilité des interventions proposées réside dans les approches choisies. En ce qui concerne la production végétale, le PRECIS interviendra essentiellement à travers les CEP, une méthode qui implique les producteurs dans toutes les phases de l'activité, depuis le choix du site d'intervention, l'identification des thématiques et dans certains cas la conduite même des CEP par des paysans relais identifiés parmi les bénéficiaires des CEP. Une fois les CEP terminés, l'opérateur de mise en œuvre passe le relais à des producteurs modèles organisés dans les GACAP qui assureront l'appui conseil pour les producteurs des zones cibles.

246 Pour ce qui est de l'accès aux intrants, le projet appuiera l'établissement de partenariats durables entre les producteurs et les groupements semenciers d'une part et les vendeurs de produits phytosanitaires agréés, qui eux aussi bénéficieront des renforcements de capacités pour pérenniser leur activité.

247 Du côté production animale, les modèles d'interventions pour l'introduction des sujets ont été tous deux choisis pour leur durabilité :

- Petits ruminants. Il s'agit d'accompagner la mise en place de fermes naisseurs de petits ruminants tenus par les auxiliaires d'élevage, ce qui aura non seulement l'avantage de disponibiliser les animaux performants à proximité des villages cibles mais réduira aussi les risques que les Auxiliaires d'Élevage n'abandonnent cette activité encore peu lucrative à ce jour.
- Élevage avicoles. Dotation des organisations professionnelles (Cooperatives) en couvoirs et établissement de fermes avicoles villageoises améliorées tenues par des jeunes membres des interprofessionns. Le choix des organisations professionnelles

cibles et leurs membres permet d’ancrer l’activité dans une organisation déjà structurée et qui bénéficie d’un suivi régulier du MAE

- Pour ce qui est de la diffusion, elle se fera à travers les chaînes de solidarité suivant les modèles traditionnels appelés « habanayé ». Le choix d’un modèle de chaîne de solidarité connu par les populations cibles permet une appropriation plus rapide du modèle. En outre, les chaînes de solidarité font que les femmes s’impliquent dans l’entretien des animaux du groupement en anticipation pour les animaux dont elles bénéficieront à terme. Ce système aura un avantage supplémentaire en termes de durabilité car il permet de continuer à diffuser les animaux à travers la communauté bien au-delà de la durée de l’intervention.

(d) *Risques et mesures d’atténuation*

248 Les principaux risques identifiés pour cette sous-composante sont l’analphabétisme, l’accès au foncier et l’accès aux intrants sur le plan des productions végétales, et le risque de désintéressement de l’activité des DIPE du fait de la faible disponibilité des kits animaux sur le plan de la production animale, et la faible couverture en AE sur le plan de la santé animale.

249 L’analphabétisme a été soulevé dans les différentes régions comme un des freins dans l’apprentissage (les modules doivent être répétés plusieurs fois pour éviter que les participants ne les oublient) et d’autre part car cela empêche d’identifier des paysans relais qui devraient continuer l’animation des CEP après le retrait de l’opérateur. A cet effet, le PRECIS ciblera les bénéficiaires des CEP pour les interventions en matière d’alphabétisation.

250 L’accès au foncier se pose sous deux angles : le premier angle est que le foncier pose un problème au moment du choix du site pour le CEP. En effet, le choix du site est à la charge de la communauté et trop souvent, le village donnera des terres peu productives. L’autre angle est le problème plus généralisé du faible accès au foncier pour les femmes et les jeunes, ce qui fait que ces deux groupes sont souvent sous-représentés dans les CEP. Ces deux aspects seront mitigés à travers une sensibilisation intense des communautés avant l’intervention et une implication des autorités locales.

251 L’accès aux intrants peut poser des difficultés aux bénéficiaires des CEP à reconstituer les kits expérimentés dans les CEP. A cet effet, les animateurs des CEP font l’effort pour former sur des techniques de lutte biologique (ex : utilisation de nîmes pour la lutte contre les insectes) et l’amendement des sols par des composts pour réduire les risques ne pas pouvoir se les procurer soi-même. Dans les régions où il y a des vendeurs agréés et des groupes semenciers, le PRECIS favorisera leur mise en relation avec les producteurs. Le PRECIS favorisera en outre l’installation de fournisseurs d’intrants agréés à travers l’appui de promotion de l’entrepreneuriat (Composante 2).

252 Sur le plan de la production animale, le Projet créera une chaîne de solidarité dans les communautés où seront menés les DIPE afin que tout le village puisse à terme emmener des activités d’élevage. La chaîne de solidarité présente l’avantage de créer une implication des bénéficiaires potentiels dans la gestion des noyaux de départ et une appropriation de l’activité par un plus grand nombre, tous soucieux que l’opération réussisse afin qu’ils soient aussi dotés.

253 Pour ce qui est de la couverture en Auxiliaires d'Élevage à travers la zone, il a été constaté qu'il est difficile de trouver des jeunes désireux de s'installer dans les zones reculées et pour ceux qui y vont, l'activité ne paie pas suffisamment pour qu'ils puissent en vivre. Le PRECIS mitigera ce risque en ciblant les AE pour les activités de fermes naisseurs pour les animaux les spéculations, activité qui les aidera à diversifier leurs sources de revenus.

c) Sous composante 1.3 « Education, promotion de bonnes pratiques nutritionnelles et mesures transversales. »

(1) Description de la sous-composante

254 **Objectif.** La sous-composante "Education, promotion de bonnes pratiques nutritionnelles et mesures transversales" à deux objectifs.

255 Le premier est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers une approche préventif aux problèmes de malnutrition. En particulier, elle vise d'un coté à améliorer la sécurité alimentaire en période de soudure et à soutenir les soins des enfants en situations de malnutrition aigüe et sévère. Au même temps, elle intervient sur les principales causes de la malnutrition, qui sont les habitudes alimentaires peu équilibrées, les grossesses précoces et rapprochés, l'accès limité à l'eau potable qui cause souvent maladies des enfants, l'inégalité de genre qui réduit le contrôle des femmes sur la gestion des aliments. Les actions en nutrition prévues dans cette sous-composante visent à sensibiliser sur les pratiques de bonne nutrition et d'hygiène; informer sur l'accès à la santé, en particulier pour les jeunes mères et femmes enceints; sur la mise en place de systèmes de gestions de céréales pour faire face aux périodes de soudure et sur soutenir la création de jardins nutritifs, pour favoriser la consommation d'aliments à plut haut valeur nutritionnel..

256 Le deuxième objectif de la composante est d'intervenir avec des activités d'éducation dans plusieurs domaines. D'abord les activités envisagées répondent au besoin de faire face aux très bas niveaux d'alphabétisation dans le pays⁷ à travers l'établissement de centres d'alphabétisation fonctionnelle au niveau des villages, en particulier pour les jeunes et les femmes. Les inégalités de genre seront adressées à travers des formations basées sur une approche interactive sur le sexe, qui permettront de sensibiliser sur la question de genre et sur les rôles que chacun a dans les ménages et dans les organisations. Enfin, la stratégie de gestion des savoirs et communication integrera aussi la diffusion d'informations sur les questions environnementales, pour sensibiliser les bénéficiaires sur les bonnes pratiques pour la préservation de l'environnement.

257 **Approche stratégique et lien avec ProDAF.** Le PRECIS poursuivra la plupart des activités mises en place par le ProDAF, en assurant une continuité et mise à l'échelle dans les différentes régions de la ZIP. Cependant des petites modifications ont été introduites. En 2018, l'analyse du CIAT sur les activités du FIDA au Niger en matière de nutrition a permis de tirer des leçons qui ont été prises en compte dans la formulation de PRECIS (augmenter la valeur nutritive du stock des greniers de soudure, assurer un meilleur suivi technique à la mise en place des jardins de cases, s'engager à impliquer en mesure majeure les hommes

⁷ Taux d'alphabétisation au Niger: 19,1% en 2015 (27,3% hommes et 11% femmes)

dans les sensibilisations nutritionnelle). Le projet poursuivra aussi les activités d'alphabétisation fonctionnelle selon la même modalité du PRODAF, mais avec un accent majeure sur l'identification de stratégies pour assurer leur durabilité. La nouveauté du PRECIS est dans son approche transformative au genre, qui va au-delà des appuis à l'autonomisation économiques des femmes. L'introduction de formations axées sur le sexe représente une nouveauté qui a le but de redéfinir les équilibres entre les sexes et réduire les inégalités aux niveaux des ménages et des communautés.

258 La sous-composante 1.3 prévoit des activités spécifiques à la nutrition qui cibleront en priorité les communautés où les taux de malnutrition sont particulièrement élevés. Le projet interviendra avec un paquet d'activités qui sont complémentaire l'une avec l'autre, à travers une approche systématique de mise en œuvre des appuis basés sur la concentration et densification des activités pour atteindre un majeur impact. Cette approche prévoit aussi un engagement du projet à assurer une meilleure coordination des interventions avec les partenaires (surtout UNICEF, PAM et FAO), soit pour rendre les activités complémentaires, soit pour éviter les duplications. En effet, depuis que certaines activités telles que les greniers de soudure et l'éducation nutritionnelle, ne pourront pas toucher la totalité des bénéficiaires du PRECIS, pour garantir une concentration des activités le projet pourra s'appuyer sur des partenariats avec ces structures.

259 L'amélioration de la nutrition est intrinsèquement liée à l'autonomisation des femmes et l'alphabétisation fonctionnelle qui contribuent à réduire les inégalités entre les genres, considérées comme une des causes de malnutrition. En effet, il est établi les inégalités homme/femme limitent le contrôle de la femme sur les achats pour la consommation, l'approche transformative au genre adopté par le PRECIS est bien complémentaire aussi à la stratégie d'amélioration de la nutrition.

260 La sous-composante 1.3 « Education, promotion de bonnes pratiques nutritionnelles et mesures transversales » est structurée en trois volets: 1) Amélioration de la résilience des ménages les plus vulnérables; 2) Amélioration des pratiques d'alimentation, de nutrition et d'hygiène des ménages, 3) Education.

(a) Volet 1.3.1. Amélioration de la résilience des ménages les plus vulnérables

Description du volet

261 Il s'agira pour le PRECIS de renforcer le Leadership féminin et sécurité nutritionnelle. Le paquet d'activités « Leadership féminin et sécurité nutritionnelle » sera mis en œuvre au bénéfice des femmes, jeunes et adultes. Ce volet adresse de façon directe l'insécurité alimentaire à travers la mise en place de **80 greniers de soudure féminins** dans les régions de Tahoua, Maradi, Zinder et Dosso.

Activités et modalités de mise en œuvre

262 **Mise en place de greniers de soudure féminins.** L'objectif de cette intervention est de faciliter l'accès aux ménages vulnérables à des aliments pendant la période de soudure, et introduire un système de stockage périodique de céréales. Un tel système contribue aussi à l'augmentation de la résilience des ménages surtout dans les périodes de soudure.

263 Les greniers de soudure féminines sont des banques céréalières dans lesquelles les villageoises forment un stock initial avec leur production pendant la période de récolte et y ont accès en période de soudure. Une fois qu'un bénéficiaire prend des céréales du stock, il le devra restituer en quantité supérieure de 10%, comme une sorte d'intérêt. Cela permet au stock d'augmenter dans le temps. Seulement ceux qui contribuent avec un dépôt du stock peuvent y accéder en période de soudure. Un comité de gestion des greniers est normalement mis en place pour gérer les prêts en céréales et contrôler la reconstitution du stock.

264 Le projet prévoit d'intervenir d'abord à travers la constitution de comités de gestion, formés exclusivement par des femmes, qui seront choisies sur la base du ciblage participatif entre les ménages les plus vulnérables du village. Il est prévu leur formation pour gérer le système. PRECIS fournira le stock initial de 10 tonnes, constitué par 80% de mil et 20% de niébé. Chaque grenier bénéficiera entre 25 et 30 femmes. Cette activité ci décrit sera implémentée dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder. Dans la zone d'intervention de PRECIS dans la région de Dosso s'enregistre un niveau d'insécurité alimentaire en période de soudure considéré minimale; cependant dans les autres trois régions on parle de situation de stress⁸. Pour cette raison, dans ce contexte le projet s'engage à appuyer la construction de 12 greniers de soudure féminine et la mise en place de leurs systèmes de gestion, à condition que les villageoises contribuent avec la moitié du stock de mil (5 tonnes).

265 Dans les quatre régions cette activité sera exécutée par des prestataires de services qui s'occuperont de la mise en place des groupes de gestion et du renforcement de leurs capacités, ainsi que du suivi de la reconstitution du stock. Le choix des villages sera faite sur la base des informations obtenues par la DRA sur le niveau de déficit alimentaire des villages cibles du projet.

(b) Volet 1.3.2. Amélioration des pratiques d'alimentation, de nutrition et d'hygiène des ménages

Description du volet

266 Ce deuxième volet met ensemble un paquet d'activités pour améliorer la situation nutritionnelle dans les ménages, en particulier pour les femmes enceintes, allaitantes et les enfants de moins de 5 ans. A travers ce volet, le PRECIS appuiera la mise en place de 4500 jardins nutritifs de case, pour permettre aux femmes d'accéder à des produits à haute valeur nutritive, tels que le moringa et cassia tora, pour autoconsommation familiale ; et (ii) la mise en place de 500 Foyers d'Apprentissage et de Réhabilitation Nutritionnelle (FARN), pour le dépistage et la prise en charge des enfants malnutris.

Activités et modalités de mise en œuvre

267 **Mise en place de jardins nutritifs de case et jardins oasis nutritifs.** Les activités de mise en place des jardins nutritifs pourront être organisées selon deux axes: au niveau des jardins de case, ou au niveau villageoise, si des terres sont mises à la disposition

⁸ Femine Early Warning System Network (FEWS NET), Perspectives sur la sécurité alimentaire Décembre 2018 à Mai 2019

de groupements de femmes. La distribution de semences (moringa et Cassia Tora) pour les jardins nutritifs devra être couplée avec des appuis techniques et des suivis, pour assurer la mise en place correcte de ces productions à petite échelle et de bons niveaux de production. Le projet offrira enfin aux femmes les plus vulnérables aussi l'accès à 300 kits de production agricole (semences améliorées de mil et niébé et engrais biologiques). Ces kits seront complétés avec une assistance technique en production.

268 Mise en place de Foyers d'Apprentissage et de Réhabilitation Nutritionnelle (FARN). Les FARN sont des foyers qui ont pour objectif d'éliminer le nombre d'enfants malnutris dans les villages d'intervention. Dans tous les villages le prestataire de services fera le dépistage des enfants, pour évaluer le degré de malnutrition présent. Le village où les enfants malnutris sont plus de 11%, les FARN seront mises en place. Elles consistent en la dotation d'équipement pour faire le dépistage des enfants, une balance, des instruments pour faire les démonstrations culinaires et un stock pour pouvoir préparer des aliments plus nutritifs pour les enfants. Dans chaque village, seront identifiées des mères qui n'ont pas d'enfants malnutris, qui deviennent les mamans lumières. Il y a en moyen une maman lumière chaque 10 enfants malnutris. Elles seront formées par les animateurs des ONG prestataires de services et s'occuperont d'effectuer mensuellement le dépistage des enfants, d'informer les femmes sur les meilleures pratiques en nutrition et santé, surtout en période d'allaitement. La prise en charge des enfants est faite d'abord au niveau communautaire, à travers le stock d'aliments différenciés y présents; dans les cas plus sévères, les mères sont mises en contact avec les centres de santé les plus proches. Dans les foyers s'effectueront des démonstrations culinaires avec les produits locaux provenant aussi des jardins nutritifs mises en place à travers l'appui du projet. Ces démonstrations culinaires permettront aux femmes de connaître les meilleures façons de préparation des aliments et d'apprendre comment les fortifier, pour améliorer la nutrition des enfants du village. La liste des villages où ces FARN sont présentes pourra être partagée avec l'UNICEF, qui intervient dans les mêmes zones avec des appuis en compléments alimentaires pour les enfants malnutris.

269 Formations en éducation nutritionnelle. Ces formations se baseront sur les huit pratiques familiales essentielles. Pour rappel, les pratiques familiales essentielles (PFE) sont les comportements à favoriser auprès des ménages et des familles pour améliorer la santé, la croissance et le développement de l'enfant. Il s'agit de la prévention et traitement du paludisme, de l'allaitement maternel exclusif, la supplémentation en vitamine A, la nutrition, la planification familiale, l'hygiène et assainissement, informations sur l'accès aux services de santé, et la vaccination. Les modules utilisés sont ceux préparés par le Ministère de la Santé en collaboration avec l'UNICEF, et ont été approuvés au niveau national, et seront adaptés aux besoins spécifiques des communautés cibles si nécessaire. Ces formations toucheront environ 18,000 bénéficiaires. Les formations seront dispensées par des formateurs endogènes (relais communautaires), qui seront formés par des prestataires de service.

270 Les prestataires formeront en moyenne deux relais communautaires par village, préférablement un homme et une femme, du fait des pesanteurs culturelles et sociales qui font que les hommes sont parfois plus réceptifs à un message passé par un homme et vice-versa. La présence d'un relais homme pourrait assurer une participation majeure des hommes aux séances, et une leur plus grande sensibilisation. Le caractère endogène des relais à enfin le but d'assurer une majeure appropriation et durabilité de l'intervention.

271 La participation des hommes aux formations en éducation nutritionnelle devra être assuré, en organisant des séances aussi dans des horaires qui favorisent leur participation: le changement d'habitude alimentaire et une amélioration de l'accès à des produits plus nutritifs passe par une majeure sensibilisation aussi des hommes sur les besoins alimentaires des femmes et des enfants. Une cible particulière sera constitué par les femmes enceintes, allaitantes, les jeunes mères et celles avec des enfants de 0 à 59 mois. Des campagnes de sensibilisation seront aussi organisées via radio communautaire.

(c) *Volet 1.3.3 Education*

Description du volet

272 Ce volet inclut les activités d'alphabétisation fonctionnelle, des séances d'information sur les pratiques environnementales et des **formations interactives sur le genre** à travers l'utilisation de méthodologies innovantes axées sur les ménages dont notamment le Système d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS⁹).

Activités et modalités de mise en oeuvre

273 **Alphabétisation fonctionnelle.** Le projet mettra en place **660 centres d'alphabétisation**, répartis entre les quatre régions. Le PRECIS adoptera l'approche du ProDAF qui est en ligne avec la Cadre de Référence pour la Mise en Œuvre des Programmes d'Alphabétisation et de Formation des Adultes. Les modules de formation sont approuvés par le Ministère de l'Education Nationale. Le projet promouvra la définition de plans d'autonomisation des centres mises en place, et planifiera, au moins pour ceux dans les zones à plus haute concentration, leur mutation en centres d'éducation permanente des adultes, éventuellement avec l'appui du Ministère de l'Education et la contribution des communautés. Pour cette raison, il faudra impliquer activement les communautés dans la planification et dans la gestion des activités d'apprentissage dès le début, à travers la création d'un comité villageois d'alphabétisation, qui suivra les activités du centre. La supervision des activités d'alphabétisation fonctionnelle continuera à être assurée par la Direction Générale de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle (DGAENF) pour maximiser aussi les synergies avec les autres initiatives et pour prévoir une future formalisation de ces centres.

274 Chaque campagne d'alphabétisation aura une durée de 12 mois (6+6) et sera adressée à des groupements de 25/30 apprenants en double flux. Les séances d'alphabétisation fonctionnelle seront assurées par des animateurs qualifiés. Cette activité touchera environs 33 000 femmes et jeunes. Dans les centres d'alphabétisation les animateurs organiseront aussi la mise en place de bibliothèques villageoises, la production de matériels de lecture et de journaux ruraux. Une fois par semaine, les activités d'alphabétisation incluront aussi des thématiques liées aux 8 pratiques essentielles familiales, pour donner la possibilité aux bénéficiaires de les approfondir.

275 Les séances d'alphabétisations incluront aussi des séances de sensibilisation des bénéficiaires à l'adoption de pratiques environnementales durables (économie du bois, réduction et réutilisation des déchets, ...). Ces activités seront effectuées suivant la

⁹ GALS : Gender Action Learning System

production et diffusion de modules relatives aux questions environnementales touchées par le projet. Ces informations pourront aussi être diffusées via radio communautaire. Outre les services de l'environnement et du développement durable

276 Formations interactives sur le genre. Ces formations, couplées avec les activités pour l'autonomisation économique des femmes, font partie de l'approche transformative sur le genre adopté par le projet, qui a l'objectif de s'attaquer aux causes fondamentales des inégalités de genre. Elles s'adresseront aux ménages et aux membres des organisations paysannes et des entreprises ciblées, avec l'objectif de contribuer au changement des dynamiques de genre dans les communautés, et de mettre en œuvre des actions visant à réduire les inégalités et les déséquilibres. Cette activité prévoit une active participation des bénéficiaires dans l'analyse et dans la caractérisation de leur situation de départ, l'identification de leurs aspirations à moyen et long terme, ainsi que les moyens pour y parvenir. Cette méthode a pour avantage de faire démultiplier les acquis car le choix des ménages et des organisations participantes est conditionné par leur acceptation à partager et à diffuser la méthode et ses avantages avec leurs pairs.

277 Les actions de formation-sensibilisation seront organisées d'abord sous-forme de pilote dans deux communautés dans la région de Maradi. Une séance de formation¹⁰ sera organisée par des formateurs¹¹ qui donneront aux participants les connaissances et outils nécessaires pour mener les formations/sensibilisations au niveau des ménages et des groupements ciblés. Cette formation initiale devrait également inclure quelques participants venant du Projet et des services publics clés partenaires (Ministère en charge de la Promotion de la Femme, etc.), pour une meilleure diffusion de la méthodologie. La formation des formateurs sera assurée par un binôme d'experts national et régional/international. Le choix d'avoir un binôme d'experts est motivé par la nécessité de renforcer les compétences nationales et donc d'avoir un transfert de compétences allant de l'expert régional/international à l'expert national. Après la formation des animateurs, les sessions auprès des bénéficiaires seront réalisées à raison de 12 sessions¹². Dans cette phase les formations seront adressées à des groupements de producteurs ou de transformateurs. A partir de la deuxième année elles pourront être destinées aux participants aux champs école paysans (CEP) qui constituent une cible adaptée à ce genre d'interventions. Cette activité devra inclure un suivi de l'effective continuation des formations par les premiers bénéficiaires envers leurs communautés.

278 Une fois que la première expérience dans la région de Maradi sera terminée, le projet fera un bilan de l'activité avec les partenaires de mise en œuvre, et adoptera si nécessaires des modifications, soit dans l'approche que dans les modules formatifs. Une séance de formation, cette fois au niveau nationale, sera organisée avant la mise en œuvre de l'activité dans les autres trois régions du projet, pour démarrer les activités chez les membres des CEP.

(2) Modalités de la mise en œuvre de la sous-composante 1.3

¹⁰ Séance avec un maximum de 30 participants

¹¹ Animateurs provenant des structures partenaires que le Projet aura identifiés pour la mise en œuvre de cette activité

¹² Session de 25 participants

(a) *Cadre organisationnel*

279 Les activités de la sous-composante seront coordonnées par les trois responsables en Leadership Féminin et Nutrition du PRODAF, qui devraient avoir **comme titre "Responsable ciblage, genre et nutrition"**. Une responsable Ciblage, genre et nutrition devra aussi être prévue dans l'équipe de coordination de Dosso. Les échanges entre les responsables des quatre URGP devront être continus, pour assurer le partage des bonnes pratiques, l'amélioration des activités et aussi bien la résolution de problèmes éventuels.

280 En considérant l'augmentation des activités dans le domaine de la nutrition, et la nécessité de garantir un alignement aux politiques nationales et une coordination avec les interventions publiques et des autres partenaires, la désignation de l'ATN Sociologue du CENRAT basé à Niamey. L'approche transformative sur le genre adopté par le PRECIS, implique que toutes les activités devront être menées aussi en faveur d'une réduction durable des inégalités entre les sexes.

281 Ces responsables, en plus d'assurer une coordination entre les activités menées dans les différentes régions, s'engageront dans la participation continue au dialogues politiques sur la nutrition et sur l'autonomisation des femmes au Niger, en prenant part aux échanges sur les bonnes pratiques, le partage des résultats avec les Ministères de compétence (agriculture, santé et promotion de la femme) et la contribution à la définition et évaluation des politiques nationales.

282 Les activités spécifiques en nutrition seront **suivies** annuellement par la Direction de la Nutrition du **Ministère de la Santé Publique** du Niger et ses Directions régionales. Des représentants dudit Ministère entreront aussi à faire partie du Comité de Pilotage, pour assurer un suivi constant de l'efficacité de ces interventions. Les directions régionales du **Ministère de l'Agriculture**, en particulier la division de Nutrition, suivront aussi l'exécution de ces activités, et veilleront à leur complémentarité avec les interventions des autres partenaires. Différemment, le **Ministère de l'Education** veillera au suivie des activités en alphabétisation fonctionnelle. Dans ce dernier cas, un partenariat pourrait être envisagé pour développer conjointement des plans de durabilité de ces structures et identifier ensemble ceux qui pourraient se transformer en centres d'alphabétisation formels.

283 Pour la mise en œuvre de la **formation et sensibilisation interactive sur le genre**, le Projet cherchera à nouer des partenariats avec des structures qui ont une expérience prouvée en matière d'intégration du genre, comme par exemple Oxfam, qui a une expertise spécifique dans l'utilisation du Système d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS). Le FIDA devra s'assurer que l'expert régional/international ait une parfaite maîtrise de la méthodologie innovante qu'est le GALS. La mise en place de cette activité qui sera adressée premièrement aux bénéficiaires des Champs écoles paysans sera gérée par les responsables Genre, ciblage et Nutrition du PRODAF, en coordination avec les responsables de la gestion des activités des CEP. Le déroulement de ces formations sera aussi suivi par le Directions régionales du **Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfance**, qui pourrait être envisagé comme partenaire dans cette activité.

284 Toutes les activités seront mise en œuvre en concertation et étroite coordination avec les interventions des autres acteurs présentes dans les mêmes zones (UNICEF, PAM,

FAO). L'objectif est d'assurer une diffusion majeure de ces types d'activités dans toutes les régions du projet et surtout éviter leur duplication. Des partenariats (Conventions ou MoU) seront signés avec ces organisations dans les activités d'éducation nutritionnelle, des greniers féminins de soudure et des jardins nutritifs. Les activités du PAM pour la distribution d'aliments nutritifs dans les cantines scolaires pourraient aussi faire l'objet d'un partenariat. Les producteurs du PRECIS pourraient avoir des contrats d'achat avec le PAM pour voir leurs productions distribuées dans les écoles.

285 Le PRECIS adoptera l'approche du "faire-faire", assurant l'identification de prestataires de services qui aient les capacités, humaines et financières, de mettre en place les activités prévues. Les expériences du ProDAF dans l'exécution des activités en matière de nutrition seront précieuses dans la définition des TDR des activités, et dans le choix de possibles partenaires. Les contrats avec les prestataires de services devraient être de la durée de 1 an, renouvelable sur la base de l'évaluation de performance. A mis parcours, cette évaluation devrait être conduite par des évaluateurs externes. Cela permettra d'assurer la bonne performance des prestataires, et donc des meilleurs résultats du projet.

286 Toutes les activités spécifiques à la nutrition seront concentrées, dans la zone d'intervention du projet, à partir des villages où l'insécurité alimentaire et nutritionnelle atteint les plus hauts niveaux. Suivant le dépistage des enfants de moins de cinq qui sera organisé dans tous les villages, ceux où le taux dépasse 11% d'enfants malnutris sera ciblé par les interventions en nutrition. L'installation des greniers sera prévue en particulier dans les villages où l'insécurité alimentaire est la plus élevée. En particulier, les données sur les villages déficitaires seront fournies par les Directions régionales de l'Agriculture, et les greniers seront installés où le déficit dépasse le 70%.

287 L'identification des villages devra être aussi faite conjointement avec les autres intervenants dans la région (en particulier PAM, FAO et UNICEF), pour assurer une coordination et complémentarité entre les différentes interventions. L'équipe du projet en charge de la nutrition devra aussi partager avec ces partenaires la liste des villages touchés par le projet où les activités spécifiques en nutrition ne pourront pas être mises en place dû aux contraintes budgétaires. Le partage sera fait dans le but de suggérer aux partenaires de cibler (pour leurs activités de nutrition) ces villages, pour assurer la concentration des toutes les interventions (sensibles et spécifiques à la nutrition) dans certaines communautés.

288 Concernant les activités d'alphabétisation fonctionnelle, la mise en place des centres sera faite d'abord dans les villages où les activités spécifiques en nutrition sont organisées, et toucheront surtout les femmes et les jeunes. Les responsables en Leadership Féminin et nutrition continueront, comme dans le ProDAF, à coordonner la mise en place de ces activités.

(b) Planning de mise en œuvre

289 Deux études devraient être incluses dans les activités de prédémarrage du projet. Une étude de base sur la situation nutritionnelle dans les régions et communes cibles sera menée au démarrage du projet. Cette étude devra inclure des enquêtes pour l'évaluation du score de diversité alimentaire des ménages (SDAM), pour obtenir un instantané de la capacité économique d'un ménage à accéder à des aliments variés. La même étude sera

commissionnée aussi à la fin du projet, pour mesurer l'impact des activités sur les niveaux de malnutrition dans les zones cibles.

290 Au début du projet, l'évaluation du niveau d'autonomisation des femmes dans l'agriculture (Women's Empowerment in Agriculture (WEAI)) devra être effectuée et répétée chaque année, pour vérifier comment changent la position de la femme et son indépendance suite à l'intervention du projet.

291 Les activités de cette sous-composante pourront commencer seulement une fois que les villages bénéficiaires auront été identifiés. Ensuite le projet devra dès que possible procéder au recrutement de prestataires de services qui exécuteront les activités. D'abord, ces prestataires organiseront des enquêtes auprès des familles pour déterminer lesquelles sont le plus dans le besoin. Ces enquêtes seront réalisées auprès du chef/de la cheffe de famille, et le résultat classera les ménages enquêtés par degré de vulnérabilité. Les plus vulnérables bénéficieront de la participation aux activités (greniers de soudure, jardins nutritifs, séances d'éducation nutritionnelle). Plusieurs activités pourront déjà démarrer la première année, en particulier les formations des animateurs endogènes, les études pour l'installation des points d'eaux, les jardins oasis nutritifs, mais aussi les activités d'alphabétisation fonctionnelle. L'activité pilote de formation en GALS débutera aussi à Maradi, pour s'étendre dans les autres régions à partir de la deuxième année.

292 A mi-parcours le projet devra avoir réalisé plus de la moitié de la plupart des interventions totales prévues et devra pouvoir faire un bilan, pour les corriger si nécessaire. Aucune intervention directe du projet n'est prévue dans la dernière année, mais un suivi sera nécessaire par le projet et par les prestataires pour s'assurer de la continuation et l'appropriation de certaines activités par les communautés.

Tableau 12: Planning de la sus composante 1.3

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE DE LA SOUS-COMPOSANTE "Education, bonnes pratiques nutritionnelles et mesures transversales"									
	Unit	Pré-démarrage	A1	A2	A3	A4	A5	A6	Total
Activités de pré-démarrage									
Etude situation nutritionnelle	Unité	1						1	2
Etude Women's Empowerment in Agriculture (WEAI)	Unité	1		1	1	1	1	1	6
Activités au démarrage									
Enquêtes identification ménages vulnérables	Unité		1	1	1	1			
1.3.1. Amélioration de la résilience des ménages les plus vulnérables									
1. Greniers de soudure									
1. a Construction du bâtiment et petit équipements	Unité		13	30	17				60
1.b Provision des stocks	Unité			13	30	17			60
1.d Coût formation en gestion des GFS	Unité		13	30	17				60
1.3.2. Amélioration des pratiques d'alimentation, de nutrition et d'hygiène des ménages									
3. Formation en pratiques familiales									
3.b Démonstrations/sensibilisation	Par village		80	90	90	40			300
3.d Formation des personnes relais \b	Unité		5	6	6	3			20
2. Jardins nutritifs / jardins de case									
2.a.Jardins nutritifs de case (Cassia Tora et Moringa)	Unité		1 200	1 150	1 150				3 500
2.b. Kits agricoles (mil et niébé)	Unité par		1 500	1 500					3 000
4. FARN									
4.a Kits suivi nutritionnel des enfants	Kit (par village)		180	120					400
4.b Kit animation pour animatrices (ONG)	Kit		18	12					30
1.3.3. Education									
5. Alphabétisation fonctionnelle									
5.a Alphabétisation des bénéficiaires b\ d\	Campagne		40	70	70	70	70		320
6. GALS (Système apprentissage interactif entre les sexes)									
Mise en place du GALS	Communauté			12	10	16	16	16	70

(c) Durabilité

293 Toutes les activités seront mise en place de façon participative, en assurant leur appropriation par les communautés cibles. Le système des relais communautaires pour les formations en pratiques familiales et la formation des mamans lumières assurent que les compétences en nutrition soient bien présentes dans les villages et puissent être transmises de façon durable. La mise en place des greniers de soudure produit des mécanismes durables pour le stockage des aliments, avec un système de reconstitution qui prévoit une augmentation progressive du stock et favorise une meilleure résilience des populations. En ce qui concerne l'alphabétisation fonctionnelle, une analyse préalable des besoins des centres de formation et un plan pour leur autonomisation seront développés. La contribution progressive des communautés à la fois pour le développement des installations physiques et la prise en charge des formateurs devrait permettre aux centres de pérenniser leurs activités. La formation dans l'approche interactif sur le genre (GALS) sera transmise à des formateurs nationaux, avec aussi l'implication des structures publiques partenaires, pour assurer un transfert de compétences et l'implémentation et diffusion de ces approches à plus grande échelle.

(d) Risques et mesures d'atténuation

294 Un des risques qui limite l'impact de ces interventions est lié au manque de participation des hommes aux activités spécifiques à la nutrition, ce qui en réduit les effets.

Le PRECIS continuera à prévoir la présence de relais communautaires hommes et à offrir les formations aussi dans des heures qui assurent une leur plus grande présence.

295 Un autre risque est lié aux normes socioculturelles qui entravent l'adoption des bonnes pratiques en nutrition; le projet pourrait inclure dans les TDR des prestataires de services l'organisation des visites/échanges avec des villages voisins où les pratiques ont eu bonnes application et des bons résultats. Par rapport à la mise en place des jardins nutritifs, les risques sont liés à la difficulté de l'accès au foncier pour les femmes. Le PRECIS les soutiendra dans la recherche et formalisation des parcelles au niveau du village, qui sera une activité préalable à la mise en place des aménagements.

2. Composante 2. Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et accès aux marchés

296 **Objectif :** la composante 2: «Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et accès aux marchés» vise à: (a) soutenir le développement d'entreprises agropastorales ou de services locaux portés par les jeunes ou les femmes au sein des différents segments des chaînes de valeur agro-pastorales ciblées, à travers l'amélioration de l'offre de services non financiers de proximité et des appuis financiers pour soutenir le démarrage et/ou la consolidation des projets des bénéficiaires, (b) créer les conditions d'accès aux marchés et de commercialisation des produits agro-pastoraux à travers le développement des infrastructures de marchés et l'accompagnement des bénéficiaires à valoriser leur production notamment par la promotion des initiatives transformation, et (c) appuyer la concertation des acteurs autour des marchés pour la gestion des infrastructures mises en place et l'établissement de relations commerciales gagnant-gagnant.

297 **Effets attendus.** Les producteurs ruraux, femmes et jeunes inclus, vont mieux valoriser leurs surplus de production agro-sylvo-pastorale en les commercialisant sur des marchés de demi-gros qui approvisionnent les centres de consommation nationaux et les marchés transfrontaliers et les jeunes entrepreneurs verront leurs entreprises s'intégrer de façon durable dans l'économie locale, régional et national.

298 Cette composante est structurée en deux sous composantes à savoir: (i) sous composante 2.1. « appui à la création et au développement des entreprises rurales durables des jeunes»; et (ii) sous composante 2.2. « développement des marchés ruraux ».

a) Sous-composante 2.1 Appui à la création et au développement des entreprises rurales durables des jeunes.

(1) Description de la sous-composante

299 La sous composante vise à promouvoir l'entrepreneuriat en milieu rural et renforcer les compétences des jeunes entrepreneurs ruraux (JER), leur permettant de créer ou consolider et développer leur entreprise et leur produit. Pour ce faire, le PRECIS se propose de mettre en place un dispositif d'accompagnement adapté, d'appui-conseil de proximité, régulièrement suivi et encadré, chargé d'accompagner dans une démarche séquentielle des

entreprises rurales à la création et ou au renforcement à partir des services de développement d'entreprise¹³ (SDE) et la facilitation d'accès au financement.

300 A la phase de démarrage un Opérateur spécialisé (voir appendice) sera identifié comme partenaire principal dans la mise en oeuvre de cette sous composante. Cet opérateur devra être spécialisé dans l'encadrement, l'accompagnement des jeunes entreprises rurales et spécifiquement dans des micros entreprises. Il devra justifier des compétences avérées en matière d'élaboration d'outil et de méthodologie d'accompagnement, de suivi et de coaching de prestataires de services en micro entreprises. (voir appendice)

301 L'opérateur devra assurer – à travers une équipe nationale et régionale - le renforcement des compétences des Conseillers en Entreprises (CE) et leur encadrement. Particulièrement, il renforcera les compétences des CE en matière de commercialisation et de gestion. Il assurera un accompagnement et un coaching des CE. L'opérateur assurera également l'interface avec les partenaires/autres prestataires de services du PRECIS dans les domaines de la technologie, de la formation et de la microfinance.

302 Pour se faire l'opérateur engagera un chef de programme qui coordonnera la mise en œuvre des activités prévues de la sous composante. Au niveau de chacune des quatre régions concernées le rôle des équipes régionales de l'opérateur composé de spécialistes en Services de Développement d'Entreprises (SDE) sera d'assurer la formation initiale des CE, leur formation continue / renforcement de capacités, leur coaching, leur appui à la planification des prestations, leur appui à la gestion de leur activité et la facilitation de l'accès aux prestataires spécialisés. A travers une convention assortie de contrat d'objectifs, le budget prendra en compte le financement de l'équipement et des frais de fonctionnement de ces équipes nationales et régionales engagée par l'opérateur.

303 Au titre des activités et résultats attendus de l'opérateur figurent :

- Assister le PRECIS dans l'identification et le recrutement de 42 Conseillers en entreprise rural ;
- Apporter un appui accompagnement au PRECIS pour la mise en œuvre des activités à travers l'affectation des spécialistes SDE dans les régions d'intervention permettant ainsi un suivi et un coaching plus rapprochés des CE,
- Former et certifier les Conseiller en entreprises dans divers domaines ayant trait à la gestion, l'enprenariat, la comptabilité, l'élaboration de plans d'appuis et d'affaire, le suivi des JER. Ces certifications doivent être reconnues au niveau national et se baser sur des
- Assurer le coaching et le suivi des CE pour permettre à ces derniesr d'être des entreprises de prestations de service SDE.

304 Des structures comme la Maison de l'Entreprise du Niger (MEN) peuvent jouer un rôle important dans la mise en œuvre de ce volet, du faite des expériences en la matière et de la spécificité de la mission qui est un domaine nouveau pour les interventions du FIDA au Niger et qui demande une excellente compréhension dans les dynamiques de l'entreprenariat rural et une expérience et maitrise dans l'accompagnement.

¹³ Business Development Services (BDS) en anglais

305 **Effets attendus.** Mise en place de prestataire de service adapté de développement des entreprises, amélioration de l'accès des promoteurs ruraux aux services de développement d'entreprise ; et contribution à la création et le renforcement d'entreprises rurales performantes.

306 En termes de bénéficiaires, la sous-composante touchera 67 042 **ménages** répartis dans les différentes communes des quatre régions. Les principaux bénéfices attendus sont: (i) la création et le renforcement de 30 042 réparties comme suit: 20000 porteurs d'initiatives d'entreprises accompagnés; 5000 nouvelles JER, 700 coopératives/Groupements financés et installés, 1300 JER déjà établies renforcées dans leurs capacités techniques et de gestion; (ii) la création d'environ 45.000 emplois directs en milieu rural créés et/ou consolidés; (iii) au moins 67 000 jeunes (hommes et femmes) formés et accompagnés; (iv) l'amélioration de l'offre de service de formation accompagnement des JER à travers Conseillers en entreprise spécialisés appuyés par la ME dans chacune des régions d'intervention.

Typologie	Total	Ménages/ unités	Total ménages	Hommes touchés	Femmes touchées	Emplois Créés
Conseillers en entreprise	42	1	42	30	12	63
PIE/AGR	20 000	1	20 000	12 000	8 000	30 000
JER collectives/groupe créés et accompagnés	5 000	4	20 000	10 000	10 000	7 500
JER collectives/groupes renforcées	1 300	5	6 500	3 500	3 000	1 950
JER / coopérative	700	25	17 500	8 000	9 500	1 050
Appui des JER individuelles	3 000	1	3 000	1 000	2 000	4 500
Total	30 042		67 042	34 530	32 512	45 063

307 **Approche stratégique et lien avec ProDAF.** Le PRECIS ciblera des JER œuvrant en amont, en aval et le long des filières porteuses, y inclus les métiers connexes et les prestations de services. Les maillons et filières suivantes sont donnés à titre d'exemple :

- *Achat Conservation et commercialisation des produits agricoles.* De manière générale la fluctuation des prix des produits agricoles en l'absence de technologie de conservation et les mauvaises campagnes agricoles d'une année à l'autre, contribuent à renforcer les pratiques spéculatives du producteur au commerçant grossiste. Le Projet accompagnera les organisations de producteurs dans leurs initiatives de conservation et de commercialisation (achat, stockage et vente de produits céréaliers) en facilitant l'établissement des relations commerciales plus équitables.
- *Prestataires de services agricoles.* La raréfaction de la main d'œuvre agricole et les coûts élevés des équipements créent de nouveaux besoins en termes d'activités liées aux prestations de services agricoles payants exercées par des jeunes promoteurs qui disposent d'équipements de mécanisation, de transport de collecte et de traitement qu'ils louent et se procurent ainsi de revenus. Ces opportunités sont à

saisir et à renforcer dans le cadre de l'accompagnement à l'entrepreneuriat des jeunes.

- Production et vente de semences certifiées ou de plants maraichers. Afin d'éviter les risques liés à la mauvaise qualité de semences, se développe de plus en plus la pratique de l'achat direct de plants au près des jeunes promoteurs qui se sont spécialisés dans ce domaine et qui peinent à satisfaire une demande de plus en plus croissante dans les bassins de production. Les bénéfices dégagés dans la production et la vente de semences certifiées de céréale varient de 500.000 FCFA à 10.000.000 FCFA/ha.
- Transformation des céréales. Face à l'importation de produits alimentaires de l'étranger et l'augmentation d'une demande en produit prêt à l'emploi, on assiste à la mise en place d'unités de transformation des céréales appuyées par des ONG qui produisent une gamme variée de produit constitués de couscous, semoules, brisures, farines, riz soufflé, vermicelle, pâte de mil séché et biscuits (à base de mil et de sorgho). Avec l'appui des ONG, un réseau d'unités transformation ravitaillent avec succès une centaine de points de vente dans les principaux centres urbains du pays. Les perspectives de développement de micro entreprises dans ce secteur sont une réalité pour couvrir les besoins quoique la nécessité d'améliorer et moderniser les lignes production soit d'actualité.
- Amélioration de la conservation des légumes. Le séchage amélioré des légumes permet non seulement la réduction des pertes post récolte mais d'offrir au consommateur national des produits secs utilisables à tout moment. Le marché national de produit séché notamment du poivron, du Gombo, du gingembre et du piment est très porteur au niveau national. Malheureusement le séchage traditionnel à l'air libre sans protection ni appoint thermique tel que pratiqué limite fortement de manière qualitative et quantitative la conquête d'un marché urbain de plus en plus exigeant.
- Certaines chaînes de valeurs déjà accompagnées par le ProDAF et d'autres interventions pourront cibler de façon prioritaire du fait de leur intégration dans les PDE existants et la demande importante dans les marchés du pays et les marchés transfrontaliers. A titre d'exemple :
- Les chaînes de valeurs de l'arachide. Produite dans les bassins de production de Tahoua, Zinder et Maradi, l'arachide culture de rente par excellence, occupe de nombreux exploitants dont des femmes. Ces dernières s'impliquent dans la production mais plus particulièrement dans la transformation en cacahuète salée sucrée, en pâtes d'arachide, en tourteau comme c'est le cas dans les régions de Tahoua. Bien que la demande soit présente, la transformation de l'arachide en huile est toujours artisanale voir traditionnelle utilisant peu de moyens mécaniques, et limités par ses capacités de traitement. Les perspectives de développement de coopératives d'extraction d'huiles sont sources de revenu et de création d'emploi pour eux que la ligne de production soit améliorée.
- Le Niébé. Ce produit de grande consommation fait partie des produits les plus demandés en Afrique de l'ouest car utilisé comme aliment ; il est consommé seul ou

avec des céréales et constitue une des sources de protéines principales pour les ménages pauvres. Sa culture et sa commercialisation sont très répandues et sont souvent l'œuvre de femmes qui s'y adonnent à partir des lopins de terres cédés ou prêtés. Stocker et commercialiser cette spéculacion fait partie des micro -entreprises à promouvoir.

- Chaîne de Valeur de l'Oignon. La conservation et la commercialisation de l'oignon destinée au marché constitue une alternatives de création d'emplois et de revenu pour peu que les promoteurs jeunes s'y engagent en adoptant des moyens et des techniques de conservation technico économiquement validés. La fluctuation des prix de ce condiment jugé le plus consommé de l'Afrique de l'ouest varie de 8000 à 40.000 FCFA le sac à moins de 5 mois de l'année parallèlement les pratiques de stockage traditionnelles restent peu performantes avec des pertes énormes et des capacités de stockage limitées. Le séchage amélioré de l'oignon et la production de poudre sont des voies de transformation de ce produit. Sur les marchés, l'oignon séché traditionnellement par les femmes des bassins de production vendent les surplus transformés directement aux clients ou à des collecteurs qui les acheminent dans les marchés urbains. L'oignon séché sert à relever les sauces. La poudre d'oignon serait utilisée dans la production de bouillon par des grandes firmes comme NESTLE et constituera une opportunité pour les groupements de femmes engagées dans la production et la transformation de l'oignon. Dans l'ensemble le niveau de transformation de l'oignon est très faible, utilisant des méthodes et équipements traditionnels offrant peu de protection aux produits. En s'inspirant des expériences en cours du PADFA sur la production de poudre d'oignon, au Cameroun, le PRECIS facilitera les échanges en promoteurs en vue de reproduire les modèles d'unités de transformation pouvant ravitailler l'industrielle.
- Séchage amélioré de la viande (Kilichi). L'amélioration de ce produit artisanal pour l'amener normes sanitaires et en améliorer la conservation et l'emballage ouvre des nouvelles opportunités de marché à des jeunes promoteurs qui s'y adonneront. Des initiatives d'introduction de séchoir mixte et d'organisation du cadre de travail ont permis à des jeunes promoteurs de conquérir des marchés surtout en milieu urbain et à l'extérieur du pays.

308 Pour ce qui est du lien avec le ProDAF, la mise en œuvre du PRECIS viendra en complément aux activités déjà engagées par le PRODAP et ses partenaires de la CRA et d'Afrique Verte pour la création, le renforcement des JER et l'accompagnement de ces dernières dans l'accès au crédit auprès de la BAGRI. Tout en tirant leçon des expériences passées ou en cours, le PRECIS intégrera le portefeuille des JER encadrées par le PRODAP et entretiendra des relations avec ses partenaires qui bénéficieront de formations et de mise à jour pour accompagner les MER. Ces JER référées feront l'objet d'un diagnostic approfondi et sur la base des appuis déjà reçus, ceci permettra établir le type d'appuis « complémentaires » à apporter par le PRECIS et éviter de dupliquer des appuis déjà reçus. Le plan d'accompagnement déterminera en outre la phase à laquelle le promoteur peut s'insérer dans le parcours qui lui correspond.

309 En outre le PRECIS s'inspirera de l'approche pôle de développement économique non seulement pour cibler les Porteurs d'initiatives économiques (PIE) et JER à accompagner,

mais aussi pour positionner les Conseillers en entreprises qui seront recrutés pour assurer l'accompagnement.

310 Sur le plan opérationnel, le PRECIS adoptera le même financement à coûts partagés des JER du PRODAF (en partenariat avec la BAGRI). Il sera toutefois amélioré et adapté en tenant compte des leçons apprises dans la mise en œuvre (voir Volet 2.1.4. Facilitation de l'accès aux services Financiers et contribution aux politiques du secteur rural).

311 Enfin le PRECIS à l'instar du PRODAF s'inscrira dans le principe du faire faire surtout en ce qui concerne les formations techniques.

312 Les activités de la sous composante sont organisées autour de quatre volets que sont (i) Amélioration de la connaissance de l'environnement des entreprises rurales (ii) Amélioration de l'offre de Service de Développement d'Entreprises (SDE) (iii) Accompagnement des porteurs d'initiatives d'entreprises (PIE), des entreprises rurales et accès aux innovations et (iv) la facilitation de l'accès aux services Financiers et contribution aux politiques du secteur rural.

(a) *Volet 2.1.1 Amélioration de la connaissance de l'environnement des entreprises rurales.*

Description du volet

313 A travers ce volet, il s'agit de faire un état des lieux de l'environnement des entreprises rurales dans les filières ciblées. Ces résultats, seront pris en compte pour identifier et proposer une offre de service consensuelle adaptée en SDE en s'appuyant des expériences d'autres projets aussi bien au Niger que dans la sous-région.

Activités et modalités de mise en oeuvre

314 **Etudes des filières et des chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires favorables au développement des entreprises rurales des jeunes.** En préparation au démarrage effectif du Projet, le PRECIS réalisera et/ou mettra à jour des études des filières et CVA et Agroalimentaires. Pour ces études, le projet ciblera les filières et CVA plus à même d'attirer les jeunes entrepreneurs ruraux.

315 Ces études, qui seront menées par des prestataires de services recrutés à cet effet, visent à établir (i) une cartographie des acteurs groupés dans des différents maillons (ii) identifier les chaînes de valeurs des produits les plus performantes et rentables qui offrent plus d'opportunités aux Entreprises des jeunes (y inclus les JER et les PIE) ; (iii) établir la nature des liens d'affaires et les flux entre les différents acteurs (iv) identifier les acteurs et prestataires de services du niveau méso des filières (v) identifier les micro pôles économiques qui sont des zones de fortes concentrations d'activités des JER, les contraintes et les solutions pour améliorer la performance de ces chaînes de valeurs. Sept études sont concernées et les résultats feront l'objet de restitution et de partage tant au niveau régionale que nationale.

316 Les études des filières et CVA seront couplées avec des études plus spécifiques sur la typologie des entreprises rurales évoluant dans ces CVA et leurs besoins d'appui. Cette typologie permettra de tenir compte des définitions suivantes qui seront partagés afin de mieux préciser décrire les appuis attendus par type.

317 **Voyages d'étude et d'échanges.** Le concept de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes en milieu rural étant assez nouveau pour l'équipe du ProDAF et les partenaires clés de mise en œuvre, des voyages d'études et d'échanges seront organisés à leur endroit tant l'intérieur du pays – auprès d'initiatives co-financées par l'Etat et d'autres PTF – que dans la sous-région pour s'inspirer des expériences d'autres pays, notamment en matière d'appui aux TPE, MER et PIE. Le Burkina Faso notamment a une grande expérience en la matière. Le FIDA y a co-financé différentes interventions - le PAMER, le PROFINDER et le PASPRU – qui ont permis d'améliorer et de pérenniser l'offre en SDE. Grâce à ces interventions, le pays compte un nombre de Centre de Ressources pour l'Entrepreneuriat Rural (CREER) qui délivrent des services aux JER sur une base marchande. Ces CREER ont été encadrés, formés et certifiés par la maison de l'entreprise du Burkina Faso (MBEF) sur différents outils du BIT adapté au contexte de l'Afrique de l'Ouest en général et du Sahel en particulier. D'autres projets tels que le PEA Jeunes du Cameroun pourront servir d'exemple sur les modalités d'incubation des entreprises agro-pastorales des jeunes et le partenariat avec des institutions financières pour les financements à coûts partagés. Ces expériences méritent d'être partagées avec les cadres et les représentants des Ministères concernés par le projet.

318 Les études des CVA et de la typologie des entreprises rurales ainsi que les échanges avec d'autres initiatives du pays et de la sous-région permettront de mieux tailler sur mesure l'accompagnement des entreprises rurales.

319 **Etudes sur l'offre de formations pour les Entreprises Rurales.** Le renforcement des capacités des JER du PRECIS requerra la mobilisation de formateurs et de structures de formations adaptées aux besoins des entrepreneurs ruraux. A cet effet, une étude sera menée en préparation au démarrage du PRECIS pour répertorier l'offre disponible et les centres de formation qui pourront éventuellement être mobilisées par le PRECIS, y compris les incubateurs et les centres spécialisés dans la formation aux métiers et l'apprentissage. Du fait de la faible couverture territoriale des établissements adaptés aux besoins des JER, l'étude pourra également répertorier les établissements d'enseignement techniques installés dans la zone d'intervention qui ont une expérience dans la formation de courte durée non diplômantes.

320 L'étude devra en outre répertorier les modules et les coûts de formation pratiqués par les différentes structures et les formateurs individuels afin de les capitaliser dans le cadre du PRECIS.

321 **Elaboration d'un manuel d'appui à la micro-entreprise.** Le PRECIS offrira des « paquets d'appuis » aux jeunes entrepreneurs et porteurs d'initiatives qui leur permettront d'évoluer au fur et à mesure vers un plus grand niveau d'autonomie. Le manuel décrira la démarche, les procédures, le type d'appui conseil à délivrer suivant la trajectoire de création et ou de renforcement de l'entreprise rurale. Le manuel servira en outre d'outil de capitalisation et de guide d'aide à la décision, au personnel du projet, aux partenaires et bénéficiaires. Il. L'élaboration de ce manuel sera confiée à l'opérateur partenaire de mise en œuvre (Maison de l'Entreprise).

322 Une fois le manuel validé, le Manuel sera partagé avec tous les partenaires de mise en œuvre afin de se rassurer une compréhension commune dans la mise en œuvre de ce volet important.

323 **Appui / accompagnement direct des CE.** La particularité du PRECIS est de faciliter par la proximité, l'accès des JER aux SDE. Ce rapprochement se traduit depuis la phase d'identification à la phase de suivi par un contact permanent entre le CE qui réside dans la localité et le promoteur qui est accompagné à la création ou au renforcement de leurs entreprises. A partir des diagnostics groupés et ou individuels, des plans d'appui, accompagnés de contrats d'objectifs sont élaborés de manière participative avec le promoteur. Ces plans d'appui et ou contrats d'objectifs définissent le type, la période, les conditions, et les engagements des parties. Traduit dans les PTBA de l'équipe du projet, l'accompagnement du promoteur suit une planification et des orientations vers des cycles de formation et ou de perfectionnement directs faisant intervenir des prestataires pour des durées relativement courtes (2 à 7 jours) ou longue (4 à 6 mois).

324 **Développement d'un modèle d'incubation dans le cadre du PRECIS.** L'accompagnement des JER se fera en deux temps : une phase de renforcement des capacités à travers un dispositif d'incubation ; et une phase de suivi-accompagnement par les CE. Pour l'incubation, le PRECIS s'inspirera du modèle de SIFA (Site Intégré de Formation Agricole) qui est une initiative de SWISS Contact, porteuse de changements pour la formation dans les filières agro-sylvo-pastorales. Elle repose sur le fait de créer dans le village un site de formation de proximité accessible aux jeunes ruraux qui se forment durant 4 mois, selon une approche méthodologique basée sur le « learning by doing » sur les itinéraires de productions autour des planches de culture (planches "pépinière", planches "protection des cultures / aspects phytosanitaire" et "planches fertilisantes") ; par des formateurs endogènes (paysans modèles) sous l'encadrement et la supervision d'un professionnel du secteur agricole à l'issue de la formation les jeunes sont accompagnés dans leurs travaux productifs.

325 Du fait que le PRECIS vise des JER de nature plus variés que le projet de SwissContact, la stratégie d'intervention du PRECIS se voudra flexible pour prendre en compte les besoins différents selon le type de JER (AGR, porteurs d'initiatives, MER, associations de MER, petites et moyennes entreprises) et l'offre de service disponible dans les régions. Le système d'incubation sera en outre adapté pour inclure la formation sur les Bonnes Pratiques d'hygiène et de Production (BPH) et/ou le perfectionnement d'artisans ou JER impliqués dans la fabrication et l'entretien d'équipements agricoles.

326 Les différents types d'appui disponibles durant l'incubation comprendront : l'appui à la formalisation de l'idée de projet, l'appui à la formalisation administrative de l'entreprise et de la coopérative, le renforcement des compétences techniques, managériales, de gestion du promoteur et le renforcement organisationnel de l'entreprise à travers des formations professionnelles, la vulgarisation de technologies et innovations adaptées à leurs besoins et des échanges avec d'autres JER l'appui à la recherche de financement, les services de développement d'entreprises (SDE) adaptés au JER en général.

327 L'incubation se fera en deux temps :

- **Phase d'Orientation:** c'est la phase de contact initial entre le porteur d'initiatives économiques ou le promoteur et le projet. Le porteur d'initiative présente son idée de projet ou besoins de renforcement de capacités et remplit une demande d'appui. Le CE réalise un diagnostic et propose un plan d'accompagnement. Sanctionné par un contrat d'objectifs.

- **Phase de Développement:** c'est la phase où le porteur d'initiative porte son projet à maturité tout en étant renforcé dans ses capacités en entrepreneuriat et gestion et ses capacités Techniques. Pour le promoteur et les coopérateurs, il s'agit de renforcer leurs capacités en les aidant à porter leurs projets éventuels d'expansion à maturation.

328 Durant la Phase de Développement, les JER seront orientés vers trois (3) parcours différenciés:

- **Parcours 1:** Création d'Entreprise pour les Porteurs d'Initiatives Economiques (PIE);
- **Parcours 2:** Renforcement des JER existantes (individuelles ou collectives). Ce parcours s'adresse aux Activités Génératrices de Revenus (AGR), aux MER, TPE, PE et les Sociétés Coopératives
- **Parcours 3:** Renforcement des Capacités des Employés et des Apprentis des MER.

329 Ce dernier parcours en particulier permettra aux jeunes employés et apprentis des micro-entreprises (souvent appelés des aides-familiaux), d'accéder à des dispositifs d'alphabétisation fonctionnelle et d'apprentissages qui leurs permettront avant l'âge adulte d'acquérir des compétences techniques solides et confirmer leur envie de s'engager dans une démarche entrepreneuriale.

330 Les Parcours aboutiront à l'élaboration d'un Plan d'Affaire auquel sera adossé son plan de mise en œuvre et le plan de financement.

331 La Phase de développement sera suivie par le **Suivi-Accompagnement et Investissements**. Pour les JER sortant de l'incubation, ces derniers sont mis en relation par le CE qui assurera le Suivi-Accompagnement. C'est la Phase où le Jeune Entrepreneur est accompagné pour la mise en œuvre du Plan d'Affaire qu'il ou elle a élaboré durant l'incubation. Durant cette phase, les CE suivront les bénéficiaires dans leurs localités. C'est une Phase cruciale car elle aboutira notamment à l'installation de l'entrepreneur et/ou à étendre leurs opérations. C'est à cette phase que le projet accompagne les JER dans l'obtention d'un financement (volet 2.1.4). Le suivi-accompagnement se poursuivra durant au moins un cycle de production.

Tableau 13: Répartition des bénéficiaires par parcours et par phase

Phase	Parcours 1 Création d'entreprise (PIE)/AGR	Parcours 2 Renforcement JER existantes		Parcours 3 Renforcement des capacités des employés
		JER individuelles	JER Collectives (Coopératives)	
Phase 1	10 000	5000	300	45000
Phase 2	7000	2300	200	25000
Phase 3	3000	2000	200	

(b) Volet 2.1.2. Amélioration de l'offre de Service de Développement d'Entreprises (SDE)

Description du volet

332 Ce volet vise la facilitation de l'accès des entreprises rurales aux services non financiers. Il s'agira pour le Projet de mettre en place et opérationnaliser un mécanisme durable chargé de fournir des services de développement aux entreprises rurales

333 Ce volet vise (i) à mettre en place des services de développement des entreprises en milieu rural à travers une offre durable de services d'appui de proximité ; et (ii) faciliter l'accès des entreprises rurales aux services non financiers en vue du développement de leur activités. Il s'agira pour le projet (i) d'identifier et recruter des Conseillers en entreprise motivés par la démarche du projet et les perspectives qu'il offre (ii) de mettre en œuvre un plan de renforcement de capacités de ces Conseillers en entreprise et un programme de certification pilotés par la un opérateur (iii) de mettre au point et en œuvre des modalités de délivrance individuelle et collective des services s'appuyant sur les principes de contractualisation, d'évaluation de suivi et de contribution progressive de entreprise rurales. Les Conseillers d'Entreprises interviendront principalement en **Phase d'Orientation** (promotion des jeunes entreprises rurales au niveau de leurs communes ; réalisation des séances de sensibilisation et d'information sur le projet, et établissement des diagnostics des JER en vue de l'orientation des JER vers les différents parcours) et en **Phase de Suivi-Accompagnement** (élaborer les plans d'appui/accompagnement des JER, orienter les JER vers les IMF et prestataires de services ; recycler les JER en gestion, comptabilité). Durant l'incubation, les CE pourront participer à l'organisation des formations techniques et l'éducation financière et accompagner l'élaboration des plans d'affaires des JER au même titre que les autres prestataires et formateurs mobilisés à cet effet, si il est établi qu'ils en ont les compétences.

334 Les CE participeront en outre au suivi-évaluation de la sous-composante et au suivi de l'évolution des JER (collecte des données utiles pour la base de donnée du PRECIS) sous la supervision du ME et du PRECIS et produiront régulièrement des rapports d'activité.

335 Les CE seront pris en charge par le projet mais seront préparer pour qu'à termes, ils puissent s'établir à leur propre compte pour vendre leurs services aux JER

Activités et modalités de mise en œuvre

336 **Identification et recrutement des Conseillers d'Entreprise(CE) potentiels et élaboration d'un plan de renforcement de leurs capacités.** Avec l'appui de l'opérateur de mise en œuvre, le PRECIS procédera à l'identification de jeunes hommes et jeunes femmes désirant s'installer à terme dans le métier à titre privé et présentant les aptitudes pour l'accompagnement des entreprises rurales.

337 Ces jeunes Conseillers sont sélectionnés sur la base d'un avis d'appel à compétition ouvert dans les différentes régions du PRODAF y compris celle de Dosso. Ils devront répondre aux profils suivants :

- Formation/niveau : BTS Commerciale ou BTS de Comptabilité Gestion, les conseillers devront justifier (i) au moins 5 ans dans le volet Commercial d'un projet ; d'un organisme ou d'une entreprise privée axée sur les technologies appropriées , la transformation des produits agricoles , les conservation de légumes et la fabrication mécanique et (ii) l'expérience du suivi de gestion de petits unités formelles ou informelles .

- Qualité et d'aptitude. Les CE devraient avoir (i) un sens aigu de la communication, affinités pour la recherche d'opportunités (ii) excellente capacité pédagogique à destination des jeunes entrepreneurs (iii) capacité à aider à la rédaction des plans de développement de jeunes entreprises rurales avec compte d'exploitation prévisionnels et (vi) connaissance de l'informatique (logiciel tableurs et traitement de texte)

338 Au total ce sont **42 conseillers** répartis dans les différentes communes a à raison de 12 à Zinder 10 à Maradi 10 à Tahoua et 10 à Dosso Chaque conseiller (Bac +2) est censé accompagner 1000 JER à raison de 200 /an durant 5 ans. Ils seront recrutés formés, certifiés, dotés et installés dans les régions qui se chargeront de délivrer un ensemble de services de base ponctuels (sensibilisation, appui à la formalisation d'entreprises ou de groupements, appui à la préparation des dossiers de demande de financement, appui à la prospection et à la mise en relation commerciale, etc.), des services d'appui-conseils généralistes dans la durée (incluant notamment un suivi en comptabilité/gestion) et d'orienter les demandes des entreprises rurales vers d'autres prestataires pouvant traiter des contraintes nécessitant des compétences plus spécialisées (procédés technologique, choix des équipements etc.).

339 En outre ils s'engageront dans leur tâche à prendre en compte ,les objectifs spécifiques du PRECIS (en termes de ciblage notamment), à tenir leur propre comptabilité, à produire des états financiers et à tenir à jour le système de suivi évaluation qui sera exigé par le PRECIS.

340 Sur la base de l'évaluation de leur besoins, l'opérateur élaborera un plan de renforcement de leurs capacités. Ce plan inclura un programme de certification des services de conseil en entreprise sur le modèle du Burkina Faso avec la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF).

341 **Mise en œuvre du plan de renforcement des capacités des CE et certification des services de conseil en entreprise.** Les conseillers en entreprises bénéficieront d'une formation initiale, de renforcement des capacités continues, d'un coaching/suivi par Un opérateur dans le cadre d'un contrat d'objectifs tripartite PRECIS / Opérateur / conseillers en entreprise pour apporter des appuis aux groupes cibles du Projet. En outre, ils seront appuyés par la l'opérateur à l'élaboration et l'exécution de leur propre plan d'affaire. L'objectif visé est de parvenir promouvoir le marché de BDS, par la mise en place de manière durable de véritables entreprises de conseil en BDS après le retrait du projet.

342 A travers un contrat tripartite CE/Opérateur/PRECIS, le PRECIS s'engagera à appuyer financièrement les CE sous la forme (i) d'une mise à disposition en équipements (Kit) (ii) d'une subvention d'exploitation dégressive contre exécution d'une série de tâches et (iii) du paiement de prestations spécifiques.

343 Les formations destinées aux CE seront délivrées en partie par l'équipe de la Opérateur en partie par des prestataires spécialisés mobilisés par cette dernière. Ces formations porteront sur la connaissance du PRECIS, sur la connaissance du fonctionnement et des caractéristiques des micro entreprises rurales, sur l'élaboration de business plan / dossiers de demande de financement, sur la tenue d'une comptabilité simplifiée, sur la construction de capacités dans le domaine de l'analyse et de la formulation des besoins des JER en technologies appropriées, sur les expériences existantes en matière d'appui à

l'approvisionnement et à la commercialisation, d'accès à de nouvelles technologies, à des formations, à l'information, etc.

344 Comme ces CE seront appelés à offrir leurs services à des Entreprises évoluant le long des filières agricoles, l'Opérateur fera appel aux Services Techniques du MAE compétents en la matière, notamment pour les familiariser avec les modèles de production et transformation des produits agricoles promus par le PRECIS. Le PRECIS financera des formations complémentaires aux CE notamment sur l'identification des besoins en technologie et équipements des MER. Ces prestations seront assurées par une assistance technique dès le début du projet.

345 Le renforcement des capacités des CE passera également par un suivi et un appui à la mise en œuvre de leurs activités par un opérateur qui jouera à cet effet un rôle de coaching. Les équipes régionales de la MEN les appuieront dans le développement de leurs activités et assureront la mise en relation des CE avec les autres prestataires spécialisés qui auront passé une convention avec le PRECIS et avec différents acteurs de l'environnement (autres projets, services techniques, etc.) chaque fois que les CE rencontreront des limites à le faire par eux-mêmes.

(c) *Volet 2.1.3. Accompagnement des porteurs d'initiatives d'entreprises (PIE), des entreprises rurales et accès aux innovations*

Description du volet

346 **Mise en place et gestion d'une base de données des Micro-entreprise.** Le PRECIS se dotera d'une base de données performante pour la gestion des informations relatives aux Entreprises ciblées par le projet et ce à toutes les étapes de leur évolution. Toutes les fiches de collectes de données sur les jeunes entrepreneurs seront conçues pour pouvoir aisément renseigner la base.

347 La base sera renseignée après identification et localisation de la MER, à suivre de manière périodique son évolution tout au long de son parcours (revenu, chiffre d'affaire, emplois créés). La base sera administrée au niveau de la cellule de suivi-évaluation du PRODAF tandis que les utilisateurs seront constitués des CE et la cellule du suivi du projet au niveau des Ministères concernés. Le logiciel et la formation sur son utilisation sont fournis par des prestataires et fournisseurs recrutés à cet effet. Le personnel du projet, les CE et les partenaires impliqués seront formés à l'utilisation du logiciel à travers quatre sessions de formation.

348 **Sélection et le diagnostic groupé des porteurs d'initiatives et des entreprises postulantes sur base de la démarche du projet (Phase d'Orientation).** Le PRECIS à travers les CE organisera et animera localement 12 campagnes de sensibilisation et d'information publiques qui démarreront dès la première année dans les chef lieux de régions et communes permettant de retenir au moins 3040 PIE/JER qui seront dotés de plan d'appui et de contrats d'objectifs. Elles seront animées par les CE et porteront sur l'approche du projet

349 **Incubation des jeunes entrepreneurs ruraux.** Les formations des jeunes se feront par (i) le biais de centres de formation existant, (ii) par des prestataires de services

recrutés par le projet ou en partenariat avec les structures telles que le FAFPA ou (iii) en dans les centres de formations et incubateurs de la zone d'intervention (intra-muros) et des formations pratiques chez des entrepreneurs de référence (extra muros).

350 Un certain nombre de structure de formation, de prestataire individuels et incubateurs opérants dans la zone d'interventions ont été répertoriés et pourront éventuellement entrer en partenariat avec le PRECIS pour offrir les formations et/ou abriter les formations données par des formateurs indépendants. Il s'agit des structures suivantes : du FAFPA, NIGELEH, des Centres de Formantion aux Métier (CFM) qui sont en cours d'être mis en place dans les régions mais qui n'enseignent que des métiers des secteurs secondaires et tertiaires et les SIFA (sites intégrés de formation agricoles) de l'ONG Swiss contact.

351 Les entreprises de références seront identifiées en fonction des intérêts des jeunes formés chaque année. Les entreprises de référence (ou référant). Les référant incluront par exemple des entrepreneurs dans la production animale et végétale, des entreprises de transformation et de restauration, des prestataires de services, et des artisans fabricants de matériel agricole.

352 Le PRECIS, à travers le partenaire de mise en œuvre, mobilisera des formateurs expérimentés en formations professionnelles et andragogie pour offrir les modules proposés pour le renforcement des JER. Les formations seront offertes dans les domaines suivants:

- Formation en entrepreneuriat et gestion simplifiée (70-80% du curriculum). Les CE sur la base d'une simple programmation dans leur plan de travail pour le PRECIS organiseront des sessions groupées de formation sur la gestion, la comptabilité simplifiée et le GERME 1 et 2 au profit des JER /PIE plus avancées. Pour chaque formation les bénéficiaires paieront une petite contribution (à fixer ultérieurement) le PRECIS financera le reste. Ainsi à travers 160 sessions, les CE contribueront à la formation de 4000 responsables de PIE/JER en comptabilité simplifiée et 800 PIE/JER en GERME 1 et 2.
- Formations professionnelles et techniques du curriculum). Le PRECIS prévoit le recrutement de prestataire de services pour assurer des modules de formations sur les BPHP de post récolte et de stockage des céréales, des produits maraichers, de l'oignon, du Niébé, de l'arachide. Des modules spécifiques à la transformation notamment le séchage des légumes, la transformation de la tomate, la séchage de la viande ; l'extraction d'huile d'arachide, le traitement et le conditionnement du miel, le traitement du lait seront également assurés simultanément à l'introduction et à l'utilisation d'équipement techniquement et économiquement éprouvés. Le PRECIS financera à cet effet la formation technique au profit de 7600 personnes comprenant des PIE, des AGR, des JER et PER à travers 304 sessions groupées.

353 **Elaboration et mise en œuvre des plans d'affaire des entreprises rurales ciblées.** Il s'agira pour les CE d'apporter un appui aux porteurs de projets pour l'élaboration de leurs plans d'affaires et leur appropriation. Toutefois, le projet laissera le soin aux promoteurs de soumettre et défendre leurs projets auprès des institutions financières sans y interférer; notamment la BAGRI à travers le processus de financement à coup partagé.

354 L'élaboration du plan d'affaire découlera d'un long processus (identification, orientation, plan d'accompagnement) résultant de la dynamique de collaboration entretenue

par le CE et le promoteur. Afin d'éviter les insuffisances souvent constatées dans la rédaction des PA, les prestataires seront rigoureusement sélectionnés et suivi par l'opérateur partenaire en charge des volet 2.1.2. (Amélioration de l'offre de Service de Développement d'Entreprises) et 2.1.3. (Accompagnement des porteurs d'initiatives d'entreprises, des entreprises rurales et accès aux innovations), qui s'assurera du contrôle qualité. Les contrats des prestataires de service en charge de l'accompagnement à l'élaboration des PA seront indexés à des indicateurs de performance. Les conseillers en entreprises qui ont de l'expérience en la matière seront autorisé à postuler pour ces prestations et formés suivis et coachés par l'Opérateur de mise en œuvre.

355 Ce sont au total **6670 plans d'affaire** qui seront élaboré et orientés vers les IMF (voir Volet 2.14) soit environ 1670 plans d'affaire par région. Dans l'ensemble, les entreprises des jeunes seront financées à travers le mécanisme de financement à coûts partagés. La subvention du projet sera octroyée une seule fois et sera mise en place en tranches selon le plan de financement prévu dans le plan d'affaire du jeune.

356 **Mise en place d'un fonds d'innovation.** Ce fonds sera destiné à favoriser le test et la mise à l'échelle d'innovations en matière de production, commercialisation et de gestion.

357 Le fonds d'innovation technologique sert à financer les activités innovantes pouvant être reproductibles et permettant de lever des contraintes techniques et organisationnelles auxquels les JER sont confrontées. Ce sont au total 1000 JER qui seront concernés par ce fonds qui subventionnera les équipements à 100% et les infrastructures à 90%.

358 Le fonds d'innovation est un instrument de financement par subventions à coûts partagés sur la base de montages financiers qui associent simultanément les ressources du PRECIS et celles des promoteurs (mobilisées auprès d'une IMF (BAGRI) ou sur ressources propres). La mise en place du fonds se justifie par plusieurs facteurs auxquels les JER et leurs organisations font face, dont notamment (i) Des difficultés d'accès au crédit liés à des difficultés à mobiliser les garanties demandées par les institutions de micro finance (IMF) et institutions financières (IF) ;(ii) L'introduction ou l'adoption de certaines innovations dans les activités des MER pourraient constituer des « leviers » leur croissance. Cependant, par manque de ressources ou par ignorance, elles peinent à rentabiliser leurs investissements (iii) le manque d'infrastructures appropriées pour commercialiser et/ou transformer les produits des JER et/ou de leurs organisations.

359 Une compétition est ouverte au niveau de chaque région, ce, à partir des plans d'affaires préalablement élaborés et soumis par les JER. Un comité de sélection logé au niveau des CRA et qui regroupent les structures techniques et les partenaires, les IMF sélectionnent les JER retenus sur la base des critères liés à (i) la pertinence de l'innovation (ii) le nombre d'emploi créés (iii) le groupe cible (femme et jeune) (iv) la rentabilité technico économique (v) au critère liés à la préservation de l'environnement

360 Une convention relie le PRECIS aux promoteurs sélectionnés et les fonds sont libellés aux bénéficiaires par tranches (après justification) à partir d'une IMF et sur la base de sélection de trois fournisseurs identifiés par le promoteur.

361 En cas de difficulté de mise en œuvre, ce fonds sera utilisé dans le financement des sous-volets précédents.

362 **Voyages d'études pour les Jeunes Entrepreneurs Ruraux (JER).** Le PRECIS financera l'organisation de 20 voyages d'études à l'intérieure et 24 voyage d'étude dans la sous région au profit de 220 personnes (5 personnes en moyenne par voyage). Ces voyages portent sur divers thématiques telles que les technologies, l'organisation, la structuration et les marchés. Les bénéficiaires des voyages d'études seront tenus de restituer aux autres MER/PIE

363 **Promotion commerciale des produits.** Pour faciliter l'accès au marché des produits des entreprises des jeunes, le PRECIS financera des actions de promotion(publicité radio télévisés, affiches, label, emballage estampillés) au profit des promoteurs dynamique.

364 Le PRECIS apportera l'appui à l'organisation de 20 foires nationales et ou régionales en collaboration avec les collectivités territoriales et les comités de gestion des plateformes et des centre de collectes en outre le projet accompagnera des jeunes promoteurs à la mise en place et la gestion de 10 points de ventes des produits des JER dans les chefs lieux de régions.

365 LE PRECIS financera également des émissions radio (sur les thèmes qui intéressent les MER, avec des témoignages de JER qui ont réussi.

366 Le PRECIS facilitera l'accès aux informations, technologies et innovations en collaboration avec des prestataires et partenaires externes notamment de la recherche. Préalablement il sera élaboré un répertoire des fournisseurs d'équipement et d'innovation afin de disposer d'inventaire détaillé de l'offre publique et privée de technologies appropriées dans la sous- région.

367 L'accès à l'information par téléphone portable sera étudié en collaboration avec le PRODAF pour que les JER et les associations aient un accès direct et rapide aux informations sur les prix qui sont pratiqués sur les marchés où elles opèrent. Ceci se fera en collaboration avec les autres projets/programmes filières et des opérateurs privés.

(d) Volet 2.1.4. Facilitation de l'accès aux services Financiers et contribution aux politiques du secteur rural.

Description du volet

368 La stratégie Nationale de la Finance Inclusive et sa déclinaison rurale matérialisée par la création du Fond d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnel (FISAN) font de l'appui à la professionnalisation et la diversification de l'offre de produits financiers un axe d'intervention central. L'intervention du PRECIS va servir de leviers pour le renforcement de capacité des Institutions Financières sur la connaissance des Filières et l'accès aux services financiers adaptés et de proximité, pour les MER et les porteurs d'initiatives économiques.

369 A cet effet, le PRECIS se propose d'améliorer l'accès aux services financiers adaptés et de proximité, pour les JER et les porteurs d'initiatives économiques.

370 Il est prévu l'établissement d'un partenariat avec les Institutions Financières (IF) en vue de : (i) relier les JER aux IF pour leurs besoins en crédit et autres services financiers ruraux ; (ii) d'assurer la formation des MER/PIE en éducation financière; (iii) d'accompagner un processus de diversification des services financiers adaptés (iv) de mettre en place des

activités de dialogue sur les politiques. La stratégie d'intervention sera orientée vers le renforcement des capacités des départements de crédit agricole ou des JER des IF.

371 Ce volet sera opérationnalisé à travers un certain nombre d'actions, notamment: (i) l'appui à la mise en place d'un département « Financement des MER » au sein de la BAGRI ; (ii) l'appui à la formation des bénéficiaires (femmes et les jeunes) en éducation financière ; (iii) l'appui à la diversification des produits financiers adaptés aux MER/PIE ; (iv) la participation au processus d'élaboration et internalisation des politiques et stratégies nationales couvrant les centres d'intérêts du Projet ; (v) le renforcement d'une Finance Rurale Inclusive permettant d'enrôler les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) dans le Dispositif de Financement du PRECIS ; (vi) l'appui à la mise en place d'un dispositif d'accompagnement en service Non Financiers dans le cadre de l'amélioration de l'offre en SDE SDE) ; (vii) l'appuis à la mise en place de certains outils Financiers agissants comme leviers pour une réussite du mécanisme de Financement.

Activités et modalités de mise en oeuvre

372 Mise en place d'un département « Financement des MER » au sein des IF partenaires. Un département « Financement des MER » sera créé au sein des IFs partenaires pour leur permettre de renforcer les services qu'elles offrent aux MER. Le PRECIS accompagnera ce département en vue de lui faciliter la réalisation des activités suivantes (i) études en vue de l'élaboration de nouveaux produits, (ii) l'organisation de sessions de formation/sensibilisation des MER sur leurs prestations, (iii) la formation de leurs agents sur la problématique des MER, (iv) le suivi de leurs activités, et le reporting qui permettront d'apprécier l'évolution des produits financiers offerts aux MER. Ce département sera staffé par des agents de crédit spécialisés en financement de MER, équipés et dotés d'outils fonctionnels de travail. Ce département bénéficiera également d'activité de renforcement de capacités en vue d'accroître sa performance : voyage d'étude au Centre d'innovation financière, formation sur la conception de prototypes de produits financiers, formation sur les politiques de refinancement et le suivi des IMF etc.)

373 **Formation des bénéficiaires (femmes et les jeunes) en éducation financière.** Le Projet financera à la préparation des contenus des formations pour disposer d'un cadre harmonisé; la formation des formateurs parmi les opérateurs d'appuis permettant de disposer d'un vivier de personnes ressources. Le Projet appuiera à cet effet la planification, l'encadrement et réalisation des formations sur le terrain et accompagnera les Porteurs de projet à ouvrir des comptes dans les Institutions Financières de Proximité (IFP). La stratégie d'intervention dans sa globalité consistera à favoriser la rencontre de la demande et de l'offre de services financiers ruraux dans la zone du Projet;

374 **Appui à la diversification des produits financiers adaptés aux MER/PIE.** Le PRECIS accompagnera les IFs partenaires dans la réalisation d'études spécifiques visant l'élaboration de protocoles d'expérimentation, le test, le suivi, et la mise à l'échelle des produits financiers adaptés aux MER.

375 **Participation au processus d'élaboration et internalisation des politiques et stratégies nationales couvrant les centres d'intérêts du Projet.** Il s'agit des politiques et stratégies en lien avec le foncier, la petite irrigation, l'appui conseil et le financement rurale et agricole. A cet effet, le projet facilitera la participation des acteurs aux cadres de

réflexions et d'échanges. Pour les services en finance rurale en particulier, Il s'agira de collaborer avec ProDAF pour continuer le développement et à raffinement du mécanisme à coûts partagés mis en œuvre dans le cadre du ProDAF. Plus précisément. le PRECIS contribuera à la mise en place des politiques et mécanismes plus favorables au financement des activités des petits producteurs agricoles. Dans ce cadre, le projet contribuera à la réflexion du gouvernement par la réalisation des études techniques sectoriels (connaissance de l'offre et la demande des produits et services financiers pour le secteur agricole) et la contribution à la concertation les mécanisme de financement des activités des petits producteurs agropastoraux et notamment des femmes et des jeunes."

376 Appuis au renforcement d'une Finance Rurale Inclusive permettant d' enrôler les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) dans le Dispositif de Financement du PRECIS. Le PRECIS accompagnera les SFD existants à fin de renforcer leurs capacités; il s'agit principalement : (i) du *renforcement de capacité sur la connaissance des Filières Agricoles*, (ii) de *l'appui à la méthodologie du Crédit Agricole*, (iii) de *l'appui pour le développement de nouveaux Produits*, (iv) de *la revue du Portefeuille Agricole*, et (v) de *l'appui à la mobilisation des Capitaux*.

377 Mise en place d'un dispositif de suivi-accompagnement en service Non Financiers dans le cadre de l'amélioration de l'offre en SDE. L'objectif ici visé par le PRECIS est de favoriser un climat dans lequel le mécanisme de financement à cout partagé pourrait s'exercer avec un maximum de réussite. Ici il s'agit de faciliter tous les services de Services de Développement d'Entreprises (SDE) tels que décrits dans le Volet 2.1.2. En ce qui concerne l'accès au financement, les SDE incluront entre autres : (i) *l'appui à la formulation de la demande de financement (pré visites et coaching)*, (ii) *l'appui aux conseils de gestion*, et (iii) *le suivi et accompagnement*.

378 Appuis à la mise en place de certains outils Financiers agissants comme leviers pour une réussite du mécanisme de Financement. La mise en place d'un Fond de Garantie est prévue dans le cadre de la facilité 1 du Fond d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) ce fond permettra à terme de couvrir une partie du risque encouru par les Institutions Financières dans le cadre du crédit Agricole. Et en même temps le Fond de garantie permettra d'intéresser plus d'institutions Financières avec le risque qui est abaissé. Le PRECIS n'abondera pas directement ce Fond de Garantie mais participera à tous ce qui est appuis soft tels que : (i) *le financement des études thématiques permettant d'asseoir un Fond de Garantie effectif* ; (ii) *financement de renforcement de capacité des structures chargées de gérer le Fond de Garantie (Fond de solidarité Africain et la SHAFI TANIO)* ; (iii) *le financement de voyage d'étude pour voir le fonctionnement d'autres Fond de garantie* ; (iv) *le financement des services non financiers : dotations en logistiques, logiciels au profit des Ifs en collaboration avec la Direction Générale du FISAN*.

379 Le mécanisme à coûts partagés du Programme de Développement de l'Agriculture Familiale sera modifié pour tenir compte des limites et contraintes relevées durant la mise en œuvre du ProDAF. Il s'agira désormais d'un dispositif dans lequel la subvention des promoteurs deviendrait un Dépôt à Terme (DAT) cela en conditionnant l'accès à la subvention au remboursement total du crédit octroyé.

380 Durant l'incubation, les Jeunes entrepreneurs seront accompagnés dans l'élaborer d'un plan d'affaire viable / pouvant être financé par des banques, qui est présenté à l'institution financière participante. L'institution financière utilisera ses propres critères pour déterminer la crédibilité et la rentabilité du plan d'affaire commercial.

381 Une fois que le plan d'affaire est accepté, le jeune entrepreneur est invité à verser sa contribution (10%), a la suite de quoi la subvention de (40%) est déposée dans le compte de dépôt à terme ouvert par la bienfaisance à l'institutions financière participante. Une fois les deux dépôts confirmés, l'institution financière est autorisée par le PRECIS à octroyer le prêt pour couvrir 100% des besoins en investissement et en fonds de roulement couverts dans le plan d'affaire approuvé par l'IF.

382 Un taux d'intérêt négocié sera payé par l'IF sur le dépôt à terme; un taux d'intérêt négocié sera payé par le bénéficiaire sur le prêt; et le bénéficiaire n'aura accès au dépôt à terme complet plus les intérêts courus qu'après avoir entièrement remboursé le prêt. Cette restructuration tel que définie à deux avantages majeurs : (i) *Il permet aux Institutions Financières en l'occurrence les SFD de disposer des ressources à court et moyen terme pour pouvoir placer des crédits et suivre et (ii) d'inciter les bénéficiaires de rembourser leurs crédits.*

383 Il est à noter que la non prise en compte du Fond de roulement dans le cadre des anciens plans d'affaires financés en s'alignant au dispositif du mécanisme de financement à cout partagé du ProDAF a constitué un véritable frein pour le financement des projets car ça met en cause la viabilité économique des plans d'affaires. Il est donc nécessaire que le PRECIS collabore avec ProDAF pour que ProDAF prenne en compte l'intégration du Fond de roulement comme élément éligible dans le cadre de ce financement restructuré Cette restructuration du mécanisme de financement sera discutée et finalisée lors de la mission de revue à mi-parcours de ProDAF. Tandis que la revue à mi-parcours de ProDAF est toujours attendue au cours de laquelle la restructuration sera décidée, PRECIS supposera que la restructuration proposée sera acceptée sur la base des avantages qu'elle a par rapport à la version existante du mécanisme de financement à coûts partagé. Les plans d'affaires (PA) incluront à la fois le besoin de capital d'investissement et de fonds de roulement.

384 Les informations sur les appuis du projet et les modalités pour y accéder devront être un des aspects centraux traités à travers le dispositif d'informations et sensibilisation du Programme. Un guide d'information et sensibilisation à l'endroit des JER sera notamment élaboré et diffusé à travers divers canaux de communications : radio communautaires, ateliers locaux et régionaux, autorités et leaders d'opinions locaux, OP et Fédérations, partenaires de mise en œuvre.

(2) Modalités de Mise en œuvre de la sous-composante 2.1

(a) Cadre organisationnel

385 Au regard de la spécificité des appuis aux MER, les unités régionales du PRODAP de Zinder de Tahoua et de Maradi et celles de Dosso en création devront être renforcées avec quatre cadres spécialisées en entrepreneuriat rural et ou en technologie afin d'améliorer le suivi du dispositif d'appui de proximité, et la mise en œuvre des conventions avec les partenaires. Ces cadres seront appuyés par l'assistant technique spécialiste en finance rural.

386 Les activités liées aux études et à leur restitution seront confiées à des cabinets d'étude ou des consultants individuels et à défaut par la maison de l'entreprise pour celles concernant la typologie des MER et le manuel d'appui aux MER. Les résultats de ces études seront partagés avec les principaux partenaires impliqués au PRODAF notamment les CRA, Afrique verte et Lux Dév.

387 L'organisation et la tenue des voyages d'étude seront facilitées surtout pour celles qui concernent la sous région par le CENAT dans le cadre d'échange entre les projets cofinancé par le FIDA dans les autres pays.

388 En matière de ciblage, une approche différenciée sera mise en œuvre permettant de cibler spécifiquement les catégories de bénéficiaires les plus vulnérables, notamment les personnes vivant avec un handicap.

389 Au niveau de chaque antenne il est prévu le recrutement des Conseillers en entreprise et au niveau centra le un spécialiste en entrepreneuriat rural qui assurera la planification, la coordination et le suivi des activités de développement des entreprises rurales

390 Le PRECIS négociera un contrat cadre de partenariat avec un opérateur disposant des capacités techniques, et à même de se déployer sur le terrain . Ce contrat cadre prévoira l'ensemble des activités d'appui et de formation aux CE que l'opérateur devra leur fournir, les moyens et les ressources humaines) qu'elle mobilisera à cet effet. A ce titre, des contrats d'objectifs annuels assortis d'évaluation annuelle et d'un système de sanction / incitation financière stimulant seront prévus. Ce contrat pourra faire l'objet d'avenants annuels de mise en œuvre sur la base d'un programme et d'un budget revu et validé chaque année.

(b) Planning de mise en œuvre

391 Le plan de mise œuvre de la sous-composante présente la particularité qui consiste à dérouler dès la première année toutes les activités du volet amélioration de la connaissance de l'environnement des MER ainsi seront réalisées les campagnes de communication, les études des chaînes de valeur et la typologie des MER, et les premières versions du manuel d'appui aux MER

392 L'élaboration et la mise en œuvre des plans d'appui constituent des activités permanentes des CE qui sous la base de synthèse des appuis, nourrissent les PTBA du projet dans une démarche afin que les appuis supportés par le projet au profit des MER, soient budgétisés et fasse l'objet de validation au niveau de l'UGP .Les CE planifieront les appuis de l'année N en années N-1 sur la base de synthèse des plans d'appuis et du parcours des MER.

393 La création des JER doit suivre un parcours qui peut durer un à deux ans, aussi la programmation des paquets d'activité tient compte de cette dynamique pour éviter les formations à la sixième année.

(c) Durabilité

394 Les bases de durabilité économique existent à travers la démarche du projet qui promet le développement d'un marché de service reposant sur le secteur privé représenté

par le CE. L'introduction progressive et l'acceptation par les MER du principe du service payant s'inscrit dans une logique de durabilité car elle permettra au CE de se fixer dans les terroirs pour accompagner les MER tout en diversifiant leurs activités.

395 Le dispositif d'appui conseil de proximité mis en œuvre et porté par une structure nationale impliquera des structures étatiques pérennes afin d'inscrire toute cette dynamique dans la durabilité. Le projet se donnera les moyens pour que les structures étatiques s'approprient les différents outils et manuels conçus

(d) Risques et mesures d'atténuation

396 Le dispositif d'appui de proximité aux MER repose sur des conseillers en entreprise qui devraient s'installer durablement dans les zones rurales pour offrir des services payants. Pour minimiser les risques liés à leur mobilité le projet envisage des mesures telles que la rémunération attractive à partir de certaines prestations qui leur seront confiées, le renforcement de leur capacités, l'appui à l'élaboration et à l'exécution de leur propre business plan et enfin en privilégiaient le recrutement des CE issus des terroirs de la ZIP

397 Par ailleurs les difficultés de mobilisation des contributions par le bénéficiaire, alliées aux procédures trop longues des décaissements des crédits pour financer à coût partagé les activités des MER constituent des risques auxquels le projet sera confronté. Aussi la systématisation de l'éducation financière dans l'appui aux MER, la traduction des plans d'appui des MER sous forme de contrats d'objectifs constituent des mesures d'aide à la décision pour poursuivre et présenter des dossiers de crédit au niveau des IMF. Par ailleurs le PRECIS s'engagera à rapprocher les IMF et la BAGRI dans le but de négocier des alternatives d'un accès plus aisé des MER aux crédits.

b) Sous-composante 2.2 Développement des marchés ruraux.

(1) Description de la sous-composante

398 **Objectif.** Cette sous-composante vise à améliorer les conditions d'accès aux marchés et de commercialisation des produits agro-pastoraux à travers des infrastructures de commercialisation et de désenclavement. Description : Le développement des marchés ruraux est étroitement lié aux Pôles de développement économiques (PDE)¹⁴ que doit couvrir le projet. Le PRECIS appuiera l'extension des PDE dans la zone d'intervention actuelle du PRODAF par la couverture de 7 nouveaux PDE (3 à Zinder, 2 à Maradi et 2 à Tahoua) et ouvrira 3 PDE dans la Région de Dosso, autour du Dallol Bosso (CF Tableau des PDE du projet) .

399 **Effets attendus.** Les infrastructures de collecte et de commercialisation des produits agricoles sont construites au niveau des principaux marchés ruraux et sont connectées aux bassins de production en toutes saisons par un réseau de pistes réhabilitées dont le maillage facilite l'écoulement des produits vers les centres de collectes et les marchés de regroupement.

¹⁴ Unité territoriale d'intervention du projet, qui est un espace socio-économique mettant en relation les différents acteurs des bassins de production et des bassins versants corrélés, des centres de collecte et marchés demi-gros, reliés entre eux par des pistes de désenclavement en connexion avec les zones de consommation nationale et transfrontalières,

400 **Approche stratégique et lien avec ProDAF.** La mise en œuvre du PRECIS en matière d’infrastructures d’accès aux marchés reposera sur :

- L’Approche de Pôles de développement, adoptée par le PRODAF, consistant à considérer les marchés et les bassins de production comme un ensemble cohérent sur lequel doit se baser le développement économique et social local. La compréhension des échanges à l’intérieur de cet ensemble, permet de mieux cibler les investissements d’infrastructures structurantes intégrées de marchés pour améliorer la fluidité des échanges, la qualité et la compétitivité des produits agricoles ;
- le « faire faire » dans la réalisation des investissements à travers deux piliers : (i) le partenariat avec le secteur privé pour les prestations de maîtrise d’œuvre et d’exécution des travaux des infrastructures de marchés ainsi que pour le renforcement des capacités des comités de gestion et des BCER ; (ii) le partenariat avec les collectivités, les services techniques décentralisés (DRGR, DRE) et les organisations faitières des producteurs (CRA, Unions des OP) pour la planification des activités, le suivi et le contrôle de qualité des réalisations ;
- La participation, avec l’implication des bénéficiaires depuis la planification (ex : cadres de concertation, définissant les schémas de développement des PDE) et les études préparatoires des infrastructures, constituant ainsi un gage d’appropriation et de pérennisation des investissements.

401 La sous-composante comporte quatre volets : (i) les infrastructures de marchés ; (ii) les Pistes de désenclavement et (iii) la promotion des activités commerciales au sein des PDE ; (iv) volet Ingénierie Sociale.

(a) *Volet 3.2.1 Infrastructures de marchés :*

Description du volet :

402 Il s’agit de doter les 10 nouveaux Pôles de développement économiques en infrastructures de commercialisation au niveau des marchés demi-gros et de marchés de collectes. PRECIS appuiera la construction et le fonctionnement de 9 marchés demi-gros (7 dans les régions d’intervention du PRODAF et 3 dans la région de Dosso), de 18 marchés (centres) de collectes et de 10 Maisons de Paysans.

Activités envisagées et modalités de mise en oeuvre :

403 **Construction de 9 Marchés demi-gros.** Ils permettront de faciliter les transactions commerciales des produits agricoles, par conséquent, le flux et les volumes des échanges, l’emplacement et l’accessibilité de chaque site constituent les principaux critères de sélection. Chaque site de marché fera l’objet d’une étude spécifique en concertation avec la plateforme des opérateurs de marchés et les communes concernées. La composition et les plans architecturaux des marchés sont normalisés et leurs dimensions sont déterminées en fonction des flux commerciaux et de la nature des produits.

404 Chaque marché demi-gros sera dimensionné en fonction des produits venants des bassins de production et du contexte local. Il peut comprendre entre autres : (i) un site clôturé, avec une seule entrée/sortie, une Guerite et hangar vigile (15 m2), une cour

aménagée et éclairée avec VRD pour faciliter le parking et les chargement/déchargement des camions. La superficie de la cour varie de 2 à 5 ha en fonction de l'importance du marché et de la nature des produits ; (ii) un hall de transaction constitué d'un hangar couvert en tôles en bacs autoportants et ouvert sur les quatre cotés avec un sol bétonné et surélevée pour faciliter les chargement et déchargement des camions. Il est équipé de rampes et d'escalier en béton pour permettre l'accès aux piétons et petits matériels (brouettes, tricycles). Sa surface bâtie sera comprise entre 1000 et 2100 m² en fonction des flux commerciaux ; (iii) 2 magasins de stockage temporaires (1 pour céréales et 1 bien aérée pour produits maraichers) adjacents au hall de transaction avec une capacité de stockage comprise entre 50 et 100 tonnes en fonction des flux ; (iv) un bloc administratif pour la gestion du marché, incluant des bureaux, une salle de réunion, une salle de formation et des sanitaires. Sa surface bâtie sera entre 120 et 150 m² ; (v) 2 blocs sanitaires H/F ; (vi) un raccordement au réseau d'eau potable avec un regard de compteur ou à défaut une alimentation indépendante avec forage avec pompe immergée, château d'eau et réseau de distribution entre les différents lieux d'utilisation ; (vii) un centre de traitement des déchets avec possibilité de leur recyclage; et (viii) des équipements divers de pesée, de contrôle de qualité et un dispositif d'éclairage combinant l'énergie thermique et solaire.

405 Les différentes constructions seront constituées de : fondations au bon sol, des ossatures (poteaux, chainage) en béton armé, dallage en béton armé, chape rapportée (ou carrelage dans les bureaux et sanitaires), maçonneries (murs, cloison) en agglomérés (parpaings) de ciment, charpente métallique, couverture en tôle bac Alu-zinc, menuiserie métalliques extérieures (portes et fenêtres), menuiseries intérieures (portes isoplanes), ventilation dans les combles, finitions enduits (intérieurs/ extérieurs) et peintures (glycérophthalique sur les menuiseries et vinylique sur les enduits).

406 **Construction de 18 Centres de collecte satellite.** Ils ont pour but de faciliter : (i) la collecte des produits agricoles des bassins de production vers les marchés demi-gros ; (ii) l'approvisionnement en intrants ; (iii) le stockage des produits agricoles et d'intrants. Les sites d'implantation sont fixés dans les zones de collecte au cœur des bassins de production en concertation avec les OP bénéficiaires, les collectivités locales et les commerçants. Ils constituent des lieux d'échanges entre les producteurs organisés de la zone et les commerçants ainsi que de centres de service aux producteurs. Ils sont localisés à l'intérieur des bassins de production et sont reliés en toutes saisons par une piste aménagée aux marchés demi-gros.

407 L'ingénierie sociale (concertation entre acteurs) en amont des activités de construction permet de définir les types et dimensions des infrastructures à construire sur la base des flux, du type de produits agricole et de l'animation des marchés.

408 En harmonisation avec le PRODAF, chaque centre de collecte satellite sera composé de : (i) terrain bâti de 1 à 2 ha selon les produits et les flux, avec clôture ; (ii) un hangar de transaction (105 - 1000 m²) avec charpente métallique et couverture en tôle bacs autoportants, ouvert sur les quatre côtés, avec sol en plateforme surélevée ; (iii) un magasin de stockage d'intrants agricoles couplés à un bureau de gestion avec une surface bâtie de 60 m² ; (iv) un magasin de stockage de produits agricoles (60- 150 m²), permettant l'étalement de ces produits ; (iv) un espace ouvert (80 - 1600 m²) pour le

reconditionnement des produits agricoles à l'air libre ; (v) un magasin de stockage des pesticides (12 – 100 m²) ; (vi) un bloc sanitaire et une poubelle /compostière ; (vii) un accès à l'eau potable (raccordement au réseau existant ou mini-adduction d'eau autonome) et des équipements de pesage.

409 Les différents bâtiments seront constituées de : fondations au bon sol, des ossatures (poteaux, chaînage) en béton armé, dallage en béton armé, chape rapportée (ou carrelage dans les bureaux et sanitaires), maçonneries (murs, cloison) en agglomérés (parpaings) de ciment, charpente métallique, couverture en tôle bac Alu-zinc, menuiserie métalliques extérieures (portes et fenêtres), menuiseries intérieures (portes isoplanes), ventilation dans les combles, finitions enduits (intérieurs lissés/ extérieurs à la Tyrolienne) et peintures (glycérophtalique sur les menuiseries et vinylique sur les enduits).

410 Par ailleurs pour soutenir les efforts du Gouvernement dans le développement d'infrastructures communales de stockage et d'approvisionnement au profit des paysans, le projet appuie la construction de 10 Maisons de Paysans dans 10 communes à l'intérieur des 10 PDE à couvrir. Chaque Maison sera composée de : (i) un magasin de stock de sécurité ; (ii) un bloc administratif ; (iii) une central d'approvisionnement en intrants agricoles et une centrale d'approvisionnement en aliments à bétail ; (iv) un centre pour une structure de microfinance ; (v) un centre de formation et un atelier de réparation et de location de matériels agricoles ; (vi) un local pour une radio rurale ; (vii) un bloc sanitaire et un point d'eau.

411 La répartition des différentes infrastructures de commercialisation est indiquée dans le tableau ci-après :

Tableau 14: 480.17 La répartition des différentes infrastructures de commercialisation

Type d'infrastructure de commercialisation	Unité	Dosso	Maradi	Tahoua	Zinder	Total
Infrastructures de marché						
Marché de demi-gros	Nbre	3	2	2	2	9
Centre de collecte satellite	Nbre	6	4	4	4	18
Maison du Paysan	Nbre	3	2	2	3	10
Sous-total infrastructures de marché	Nbre	12	8	8	9	37

412 **Gestion des infrastructures de commercialisation :** Le projet appuiera la mise en place et le renforcement des capacités de structures de gestion pour toutes les infrastructures commerciales (marchés demi-gros, centres de collecte) créées. Il s'appuiera sur le processus d'ingénierie sociale développé par le PRODAF, pour sensibiliser et animer tous les acteurs économiques concernés afin d'asseoir des cadres permanents de concertation entre tous les opérateurs des marchés et des structures de gestion reconnues par tous.

413 **Structures de gestion des marchés demi-gros.** Le résultat attendu de l'ingénierie social sera la mise en place de 09 cadres de concertation (Hadin gwiwa en

Haoussa), regroupant les opérateurs économiques (OP, commerçants, prestataires de service) des 09 PDE du projet. Chaque cadre de concertation, négociera avec les autorités communales un site d’implantation du nouveau marché et élaborera sur une base consensuelle, le schéma d’aménagement du site, qui constituera la base de travail de l’ingénierie civile. Le cadre de concertation, identifiera par ordre de priorité les principaux centres de collecte qui alimentent le marché et les pistes qui les relient. Il établira des relations avec les cadres de concertation au niveau de ces marchés de collecte. Le projet accompagnera chaque cadre de concertation pour la reconnaissance juridique des groupes qui la compose et pour la formalisation du cadre en GIE. Le GIE en concertation avec la mairie de la commune, créeront une SARL (détenue à 60% par le GIE, 40% par la mairie) pour assurer la gestion du marché. Cette SARL, recrutera le personnel nécessaire pour assurer la gestion du marché. Les redevances collectées (60% du GIE) serviront en partie à assurer le fonctionnement (y compris les salaires du personnel) et l’entretien des infrastructures du marché et aussi pour le financement de l’entretien courant des pistes desservant le marché.

414 **Structures de gestion des centres de collecte.** Le résultat attendu du processus de l’ingénierie social sera la mise en place de 18 cadres de concertation locaux, regroupant les opérateurs économiques (OP, commerçants, prestataires de service) des 18 marchés de collectes des 09 PDE du projet. Chaque cadre de concertation, négociera avec les autorités communales un site d’implantation du nouveau marché et élaborera sur une base consensuelle, le schéma d’aménagement du site, qui constituera la base de travail de l’ingénierie civile. Chaque cadre local négociera avec la mairie de la commune concernée, un partenariat public privé (PPP) entre la mairie et l’union locale des OP, pour que cette dernière assure la gestion du centre de collecte. Le cadre de concertation locale, assurera : (i) le rôle de comité de surveillance de la gestion du centre de collecte ; (ii) le rôle de garant du bon climat des affaires au niveau du Centre de collecte ; (iii) la liaison avec le Hadin Gwiwa du marché demi-gros dans la transmission des informations commerciales (demandes du marché demi-gros, opportunités d’achat au niveau du centre de collecte).

415 Les redevances collectées serviront en partie à assurer le fonctionnement et l’entretien des infrastructures du marché et aussi pour le financement de l’entretien courant des pistes desservant le marché de collecte.

(b) *Volet 3.2.2 Pistes de désenclavement.*

Description du volet :

416 Produits attendus : 348 km de pistes desservant les bassins de production en facilitant l’accès aux centres de collecte et aux marchés demi-gros sont réhabilités.

Activités envisagées et modalités de mise en œuvre :

417 Ce linéaire total comprendra 148 km de pistes dégradées, nécessitant des réhabilitations et 200 km de pistes sommaires à aménager en routes en terre classées. Le choix des tronçons résultera des concertations au sein des cadres de concertation au niveau des marchés demi-gros et au sein des cadres locaux du niveau des marchés de collecte. Le critère pivot étant que le choix du tronçon soit focalisé sur la continuité territoriale : Sous-bassin de production – Centre de collecte satellite- Pole de Développement Economique.

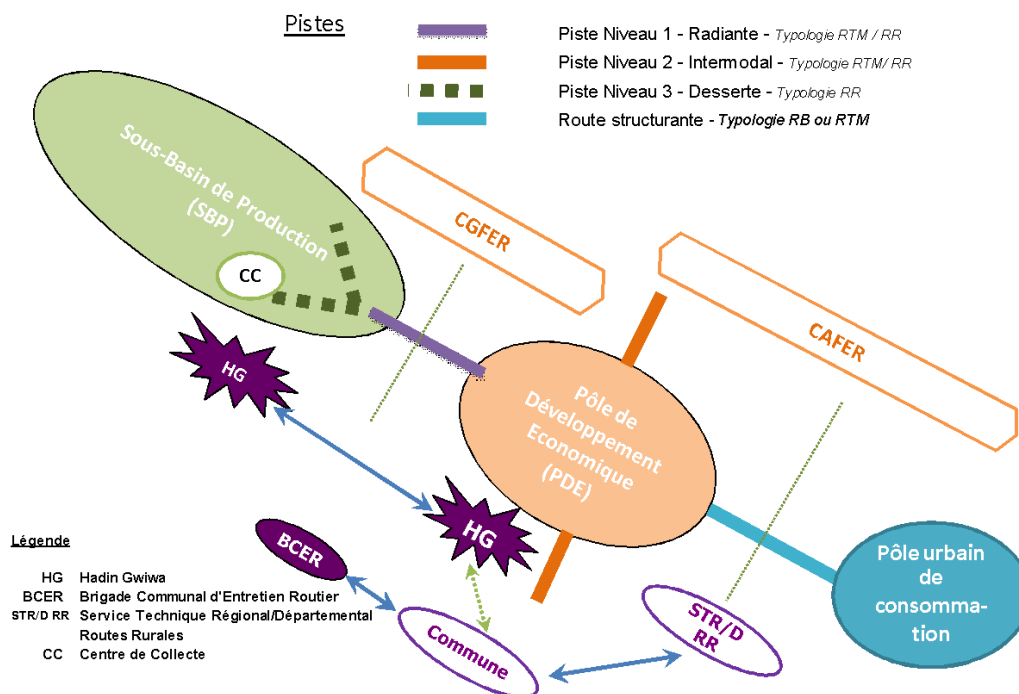
418 Le réseau des pistes au sein de chaque PDE pourra se structurer selon trois niveaux :

419 **Niveau 1** : les pistes radiantes, reliant les PDE vers les centres de collecte satellites dans les bassins de production et qui sont classées soit comme routes régionales ou comme routes non classées ;

420 **Niveau 2** : les routes -pistes internodales, reliant entre eux les PDE ou reliant ceux-ci vers d'autres régions avoisinantes. Ces routes sont soit des routes nationales soit des routes régionales avec revêtement en bitume ou en terre moderne ;

421 **Niveau 3** : les pistes de desserte ou bretelle intra-bassins de production, facilitant la convergence des produits vers les centres de collecte satellite. Ces pistes sont le plus souvent des routes non classées de type Pistes sommaires ou routes rurales nécessitant des réhabilitations lourdes ou des aménagements nouveaux de mise aux normes de service d'une route classée.

422 Le schéma ci-dessous emprunté du PRODAF, donne une illustration des niveaux de structuration du réseau de pistes aux niveaux des PDE.



423 Les pistes envisagées dans le cadre du projet, resteront conformes aux normes de la Stratégie Nationale de Conception et de Construction des Routes Rurales (SNCCRR) et auront pour caractéristiques : (i) emprise : 15 m ; (ii) une plateforme de 7 m comprenant 6 m de chaussée et 0,50 m pour chaque accotement ; (iii) une couche de roulement en matériaux sélectionnés (graveleux latéritique ou argilo-latéritique) d'épaisseur maximale de 20 cm ; (iv) des ouvrages de franchissement (radiers, seuils radier, dalot) ; (v) les fossés (latéraux et divergents de section triangulaire) et les murets permettant de canaliser les eaux de ruissellement. Toutefois les caractéristiques définitives seront fixées durant les études en tenant compte des trois niveaux ci-dessus cités et des conditions de terrain.

424 Le tableau ci-dessous indique la répartition des prévisions de désenclavement entre les régions d'intervention du projet.

Tableau 15:répartition des prévisions de désenclavement entre les régions d'intervention du proje

Type de pistes de désenclavement	Unité	Dosso	Maradi	Tahoua	Zinder	Total
Aménagement de pistes sommaires en routes en terre classée	Km	50	50	50	50	200
Réhabilitation de pistes rurales dégradées	Km	37	37	37	37	148
Sous total Pistes de désenclavement	Km	87	87	87	87	348

425 **Structures de gestion des pistes.** Conformément à la SNCCRR et le Projet à travers un processus d'ingénierie sociale au niveau des PDE, appuiera la mise en place des différentes structures de gestion des routes dès l'initiation des activités. Il s'agit notamment de : (i) Comité villageois de gestion et d'entretien des routes rurales (CVGER), assurant la gestion du tronçon de route qui lui incombe et mobilise les ressources nécessaires pour son entretien ; (ii) la Brigade Communale d'Entretien Routier (BCER) : programme, exécute et contrôle les travaux d'entretien et la gestion des barrières des pluies sur l'ensemble de la commune. Les BCER sont composées d'un chef de brigade routière, de cantonniers et de gardiens des barrières de pluies. Les cantonniers sont identifiés au cours du lancement des chantiers de construction (ou de réhabilitation) et sont formés sur le chantier de construction par l'entreprise et la DATC. Au niveau d'un PDE les différentes BCER, se réunissent en une Union de BCER ; (iii) Comité communal de gestion et d'entretien routier (CCGER) : il regroupe les comités villageois (CVGER) autour du Maire (s'il est intercommunal, il est dirigé par le Maire qui a le plus de tronçons à entretenir). L'appui du projet couvrira également, les actions de renforcement des capacités des différentes structures et l'équipement des brigades communales d'entretien et des comités villageois d'entretien des routes.

426 L'entretien des pistes réhabilitées au niveau des PDE repose sur l'implication des CVGER et des BCER sur les tronçons de pistes radiantes reliant les bassins de production et les marchés de demi-gros ainsi que les pistes de desserte intra-bassins. Le financement de l'entretien courant de ce réseau est assuré en partie par les recettes de redevances de marchés demi-gros et centres de collecte et en principe par le Fonds d'entretien à travers la commune.

(c) *Volet 3.2.3. Promotion des activités commerciales au sein des PDE.*

427 Le PRECIS intervient en appui aux promoteurs d'activités agricoles ou en lien avec les activités agricoles (entreprises familiales, groupements de producteurs, coopératives) qui mènent des activités rentables et orientées vers la commercialisation (boutiques d'intrants, commercialisation groupée, stockage groupé, transformation, transport, services marchands).

428 Ce volet vise d'une part à améliorer la visibilité des PDE par des actions de communication, de valorisation des investissements afin de les rendre plus attractifs. Pour se faire le PRECIS accompagnera la valorisation de l'investissement fait au niveau des PDE

par : (i) l'organisation de 20 foires et journées commerciales très médiatisées au sein des PDE avec l'appui des collectivités territoriales, les comités de gestion des plateformes et centre de collecte les faitières des producteurs, des transformateurs et les autres acteurs des filières. Ces foires seront tenues annuellement et seront cofinancées par le PRECIS et des sponsors ; (ii) L'organisation et la tenue de 20 ateliers de partage Public-privé vise des échanges et des réflexions sur les perspectives de développement des PDE. Ces ateliers permettront d'étudier les conditions et possibilités de mise en place de Zone de Transformation Agro Alimentaire (ZT A) dans une perspective des appuis d'autres bailleurs de fonds en complément aux PFS. L'animation et la coordination de ces ateliers seront confiées à des prestataires de service.

429 Enfin le PRECIS financera toutes les actions de communication afin d'améliorer la visibilité des potentiels des régions dans lequel sont positionnées les PDES. Ce travail sera confié à un prestataire de service qualifié.

(2) Modalités de mise en œuvre de la sous-composante

(a) *Cadre organisationnel*

430 La mise en œuvre du PRECIS, sera assurée par une Unité régionale de gestion du projet (URGP) dans chaque région. Chaque URGP sera structurée conformément aux composantes du projet et assurera la programmation des activités, la coordination de tous les opérateurs de mise en œuvre, leur suivi et évaluation, le suivi et évaluation des activités, la gestion et l'utilisation efficiente des ressources. Dans la zone d'intervention du PRODAF, les URGP (Tahoua, Maradi, Zinder) assureront la mise en œuvre du PRECIS. Chacune de ces URG dispose à son sein d'un responsable technique chargé de la Composante Accès aux marchés appuyé par deux assistants (un pour les infrastructures commerciales et l'autre pour les pistes rurales). Ce personnel est suffisant pour mettre en œuvre les activités de d'infrastructures d'accès aux marchés de PRECIS dans chacune de ces régions PRODAF.

431 Cependant dans la région de Dosso, une nouvelle URGP sera mise en place dans le cadre du projet. L'équipe de l'URGP comprendra entre autres en plus du Coordinateur : un responsable infrastructures rurales (ingénieur GR/CV), chargé de toutes les infrastructures du projet. Il sera appuyé par deux assistants : un ingénieur de GR en charge des infrastructures hydrauliques et un ingénieur GC en charge des infrastructures de marchés (pistes rurales, infrastructures de commercialisation).

432 Les différentes URGP, passeront des conventions (annuelle/pluriannuelle) avec les communes rurales et les CRA pour la maîtrise d'ouvrage des infrastructures de marchés, la Direction régionale du Génie rural, la Direction régional de l'équipement pour le suivi des activités d'infrastructures de marchés et l'accompagnement des Cadres de concertation des PDE, des comités de gestion des marchés et des Brigades communales d'entretien routier et de leurs unions.

(b) *Plan de mise en œuvre de la sous-composante 2.2.*

433 **Volet Infrastructures de marchés.** Les différentes phases de mise en œuvre seront composées de : (i) recrutement dans les quatre régions d'intervention du projet, des

cabinets d'assistance technique (à raison d'1 cabinet par région) devant conduire l'ingénierie sociale pour l'élaboration des schémas d'aménagement des PDE, la mise en place et l'accompagnement des cadres de concertation des PDE et des structures de gestion des différentes infrastructures. Ce recrutement se fera par consultation restreinte, précédée d'un avis de manifestation d'intérêt. (ii) le recrutement sur la base également d'une consultation restreinte d'un bureau d'étude/cabinet d'architecture qui sera chargé des prestations de maîtrise d'œuvre (études et contrôle des travaux) des infrastructures de commercialisation au niveau de chaque région ; (iii) la conduite des études techniques et environnementales et l'élaboration des DAO ; (iv) les travaux de construction des différentes infrastructures de marché confiés à des PME/BTP par voie d'appel d'offres ; (v) le suivi de l'exécution des travaux par le bureau chargé du contrôle ainsi que par les partenaires institutionnels du projet (commune, les cadres de concertation des PDE, les STD/DRGR).

434 Contrairement à la pratique actuelle au PRODAF, les études techniques et environnementales seront simplifiées et conduites en une seule phase de 3 mois pour les marchés demi-gros et 2 mois pour les centres de collecte et les maisons de paysans. Elles comprendront : (i) le diagnostic du fonctionnement actuel de chaque marché et l'évaluation des flux ; (ii) les investigations géotechniques des sols de fondations, le levé topographique du site d'implantation et de ses accès, la conception participative des différentes infrastructures, des voies d'accès et l'aménagement de la cour en concertation avec les cadres de concertation des PDE ; (iii) l'élaboration du plan de gestion environnementale et des dossiers d'appels d'offres de travaux.

435 Les résultats des études consignés dans un Rapport seront soumis à la validation du projet et de ses partenaires avec la participation des bénéficiaires ;

436 **Travaux :** Ils feront l'objet d'un regroupement minimum en trois lots de travaux (chaque lot constituant un marché) afin d'être en adéquation avec la capacité des PME locales et éviter les retards d'exécution. Il s'agit d'un lot concernant les travaux d'aménagement du site (voie d'accès, les aménagements VRD, d'un second lot portant sur les travaux de construction des différents bâtiments du marché et d'un troisième lot concernant la fourniture d'électricité (raccordement au réseau existant ou groupe électrogène), l'alimentation en eau (raccordement au réseau existant ou mini-adduction d'eau autonome).

437 L'exécution des travaux fera l'objet de contrôle quotidien à pied d'œuvre, par le bureau ayant réalisé les études et la supervision des travaux sera assurée mensuellement par un comité technique de suivi composé du responsable chargé des infrastructures de marché au niveau de l'URGP, des représentants des services techniques décentralisés (DRGR, , du représentant de la commune rurale concernée et des représentants du Hadin Gwiwa, ainsi que des représentants du bureau de contrôle et de l'entreprise. Ce comité de suivi assure également les réceptions provisoires et définitives des ouvrages.

438 Aux termes des travaux après les réceptions provisoires des différents lots de travaux, le marché sera transféré au GIE et à la commune. Les différentes entreprises resteront responsables des travaux d'entretien et de la levée des réserves durant la période de garantie (12 mois). Les réceptions définitives ne seront faites qu'une fois toutes les réserves levées.

439 Les partenaires d'exécution pour l'accompagnement des structures de gestion des infrastructures de marchés sont : (i) la CRA et le RECA pour la mise en place et l'accompagnement des cadres de concentration ; (ii) les fédérations régionales des OP, pour le renforcement des capacités de gestions des Unions assurant la gestion des centres de collecte ; (iii) un prestataire privé (consultant, ONG) assurant l'animation et la facilitation des cadres de concertation ainsi que la collecte des prix des marchés et comptoirs, qui seront diffusés par les CRA/RECA.

440 **Volet Pistes de désenclavement.** Le processus de réalisation des pistes, sera précédé par les activités d'ingénierie sociale menées au niveau des cadres de concertation des PDE et en concertation avec les communes et les services techniques décentralisés. Il sera attendu de ce processus : (i) la liste des pistes à réhabiliter par PDE ; (ii) une large information des populations riveraines ; (iii) la mise en place des comités villageois d'entretien et de gestion des pistes et des Brigades communales d'entretien routier ; (iv) la clarification des aspects fonciers et leur résolution.

441 Une fois la liste des tronçons définitivement arrêtées, le processus de recrutement du bureau d'études commence en conformité avec les procédures de passation de contrats de services de consultants. Le bureau sera recruté pour la conduite des études et du contrôle des travaux.

442 Les études techniques et environnementales seront menées sur une période de 5 mois et en deux phases : une première phase de 3 mois, dédiée aux études de faisabilité et une seconde de 2 mois pour les études d'avant-projet détaillée. Les études de faisabilité technique, économique et environnementale comprendront : des études de relevés sommaires du tracé, des points critiques (bourbiers, zones basses encaissées, ouvrages de franchissement, sections à forte pente...), de localisation de zones de carrières, des villages assorties d'un schéma itinéraire avec évaluation des travaux. Ces éléments techniques seront assortis de propositions de variantes techniques, dont chacune fera l'objet d'une étude d'impacts environnemental et social, complétés par une analyse économique. Les résultats des études de faisabilité feront l'objet d'un atelier de validation avec la participation des partenaires du projet (DRE, DRGR, Communes, les cadres de concertation des PDE...). Le choix de la variante prendra en compte aussi des critères comme : (i) la motivation des bénéficiaires par rapport à leur volonté de participer aux structures de gestion de la piste ; (ii) critères techniques comme : une la longueur suffisante de tronçon pouvant justifier la mobilisation d'une entreprise et sa possibilité de l'intégrer dans un réseau minimal de desserte de PDE, se raccordant à des pistes/route en bon état de fonctionnement, la présence de carrière à des distances économiquement justifiables (maximum 5 km de l'axe de la piste) ; (iii) l'importance des impacts environnemental et social du tronçon.

443 Les études de conception détaillée de la variante retenue, comportant des : (i) études de bases (topographiques, hydrologiques, géotechniques) détaillées ; (ii) des études de conception détaillée (terrassement et des ouvrages d'art) ; (iii) études socio-économiques ; et (iv) des études complémentaires d'impacts environnemental et social. Ces études seront complétées par l'élaboration des clauses techniques particulières et des dossiers d'appel d'offres (DAO). Les résultats provisoires de cette phase seront soumis à

l’approbation du projet et de ses partenaires institutionnels (DRE, DRGR) et leurs commentaires éventuels seront pris en charge dans le Rapport définitif.

444 **Travaux de réhabilitation/aménagement** : ils feront l’objet de groupement de travaux en lots homogènes et en adéquation avec la capacité d’exécution des PME/BTP. L’exécution de travaux sera limitée à un délai maximum de 6 mois. Les travaux comprendront : (i) le débroussaillage de l’emprise et le décapage de la terre végétale ; (ii) le reprofilage de tout le tronçon avec réouverture des fosses de drainage et des saignées ; (iii) le traitement des zones de bourbiers (purgés, remblais, drainage) et de remise à profil ; (iv) les travaux de remblais des zones basses encaissées ; (v) construction ou réhabilitations d’ouvrages (radiers, dalots) aux points critiques ; (vi) la fourniture et la pose de barrières de pluie en raison de 2 barrières par tronçon réhabilité. Les travaux seront exécutés en partie à haute intensité d’équipement pour les terrassements et en partie à haute intensité de main d’œuvre (HIMO) pour la construction des ouvrages afin d’offrir des opportunités d’emploi aux jeunes des villages riverains.

445 **Un chantier-école** sera organisé au niveau du premier chantier à l’attention des jeunes des villages engagés dans les comités villageois ou Brigades communales d’entretien des routes. Ces jeunes seront affectés aux différents postes de travail (terrassement, ouvrage d’art) et se formeront dans l’action. L’entreprise assurera leur encadrement technique sous la supervision technique du bureau de contrôle et des STD (DRE, DRGR).

446 Les partenaires d’exécution en matière de gestion et d’entretien des pistes seront : (i) la DGAT/DRGR pour la formation des BCER et la supervision des travaux d’entretien ; (ii) le prestataire privé facilitant le processus d’ingénierie sociale pour la mise en place des différentes structures de gestion (CVGER, BCER, UBCER).

Calendrier de mise en œuvre des infrastructures de marchés et des pistes de désenclavement.

447 Le chronogramme global de réalisation de ces différentes infrastructures sera comme suit : (i) Année 1, Etudes d’identification des PDE et d’élaboration des schémas d’aménagement et leur validation; (ii) Année 2, Etudes des différentes infrastructures et poursuite de l’ingénierie sociale pour la mise en place des structures de gestion en amont de la phase Travaux ; (iii) Année 3, travaux de construction de la première génération d’infrastructures ; (iv) Année 4, réalisation des de la deuxième et dernière génération d’infrastructures ; (v) Année 5, réceptions définitives des dernières infrastructures et appui et accompagnement des structures de gestion (GIE/Hadin Gwiwa, CVER, BCER, UBCER) pour l’exploitation et l’entretien des infrastructures. Ce chronogramme est détaillé dans le tableau ci-après :

Tableau 16: Ce chronogramme est détaillé:

Infrastructures/ Activites	Unites	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6
1 - Volet construction des infrastructures de marches.							
1.1 - Etude d'identification des PDE	nombre	1					
1.2 - Marché de demi gros							
Etude	etude		9				
Contrôle des travaux	nombre			9			
Travaux de construction des marchés	nombre			9			
Supervision par les STD (DRE, DGR)				9			
1.3 - Centre de collecte							
Etude	etude		18				
Contrôle des travaux	nombre			18			
Travaux de construction des centres de collecte	nombre			18			
Supervision par les STD (DRE, DGR)	nombre			18			
1.4 - Maison du paysan							
Etude controle et suivi	ff		10		-	-	-
infrastructure	magasin		-	10	-	-	-
1.5 - Renforcement des structures de gestion des infrastructures économiques			20	17			
2 - Volet pistes et désenclavement							
Etude	km		200	148			
Contrôle des travaux	km			200	148		
Travaux de réalisation des pistes	km			200	148		
Mise en place d'un dispositif d'entretien des pistes							
Etude d'impact environnemental et social des pistes							
3 - Volet aménagement des points d'eau le long des routes							
a. Travaux et équipement des forages avec pompe à motricité humaine ou mini AEP							
Etude	etude		27	34	19	5	
Contrôle	nombre		27	34	19	5	
Travaux de réalisation des points d'eau	nombre		27	34	19	5	
Renforcement des capacités des structures de gestion			27	34	19	5	

(c) *Durabilité*

448 La durabilité des investissements repose sur : (i) la mise en place des cadre de concertation Hadin Gwiwa, des BCER et leur implication dans toutes les étapes de mise en œuvre ainsi que leur responsabilisation dans la gestion des infrastructures de marchés ; (ii) la mise en place d'un mécanisme de financement de la maintenance des pistes et des infrastructures de commercialisation basé sur les recettes des marchés ; (iii) le renforcement des capacités des communes et des services techniques locaux (DRGR, DRE) dans respectivement la maitrise d'ouvrage des infrastructures d'accès aux marchés, le suivi des réalisations, et l'accompagnement des BCER et des cadres de concertation des PDE .

(d) *Risques et mesures d'atténuation*

449 Les principaux risques éventuels de mise en œuvre pourraient être : (i) le risque de retard dans le démarrage des activités par de longues procédures négociations sur le foncier concernant les sites d'implantation des infrastructures de commercialisation ; (ii) le risque lié au fait que les communes n'adhèrent pas au principe de la délégation de gestion des infrastructures de commercialisation ; (iii) le risque de retard d'exécution malgré les précautions prises des études et des travaux confiés aux bureaux d'études et aux entreprises soit du fait de surcharge de travail ou de l'insuffisance de leurs capacités techniques, matérielles et financières.

450 Pour atténuer ces risques, le Projet s’investira au moment de son démarrage dans des activités préalables d’information, de sensibilisation sur ses modalités d’intervention et organisera des séances de concertation avec les autorités administratives compétentes, les collectivités et les OP faitières. L’ingénierie sociale que mènera le projet avant toute activité de réalisation d’une infrastructure, permettra de prévenir ces risques et de réunir toutes les garanties nécessaires concernant le foncier.

451 Préalablement à la mise en œuvre des activités, le projet passera des conventions avec les communes concernant leur rôle de maître d’ouvrage dans l’exécution des infrastructures de marchés et mentionnera dans la convention les modalités de gestion de ces infrastructures.

452 S’agissant des prestataires, le projet adoptera les mesures suivantes : un allotissement des travaux en lots de taille adéquate, repartis zones avec un ciblage de PME bien organisées et bien équipées. (ii) limiter au strict minimum le nombre de lots à attribuer à un prestataire et éviter les dispersions ; (iii) indiquer dans les dossiers de consultation, l’obligation à tout soumissionnaire, de fournir les références des marchés/contrats en cours afin de s’assurer de leur charge de travail ; (iii) instaure une évaluation annuelle des performances des prestataires contractualisés afin de sortir les mauvais prestataires.

III. Cadre organisationnel

A. Pilotage, coordination et gestion

1. Tutelle et pilotage.

453 Le PRECIS sera placé sous la tutelle du Ministère en charge de l’Agriculture et de l’Élevage (MAGEL) qui assure aussi convenablement la tutelle du ProDAF programme auquel s’arrimera le PRECIS ayant l’essentiel de leurs composantes en commun. Le MAGEL a assuré la tutelle des autres projets clôturés du FIDA (PASADEM, PPILDA, IRDAR-RCI et PUSADER, PPI Ruwanmu) ainsi que d’autres projets en lien avec les I3N et du PDES du secteur de l’agriculture et élevage. Le MAGEL dispose d’une forte capacité opérationnelle au niveau déconcentré.

454 **Comité National de Pilotage (CNP).** Le CNP actuel du PRODAF Maradi, Tahoua, Zinder et Diffa sera revu pour intégrer la région de Dosso et les acteurs non encore pris en compte, ceci afin de permettre la cohérence des interventions et faciliter le travail de coordination. Le CNP est créé par décret et est chargé de l’orientation stratégique et vérifie la cohérence des orientations du programme avec les stratégies nationales. Il approuve les PTBA et se réunit deux fois par an. Il est présidé par le SG du Ministère de l’Agriculture et de l’élevage.

2. Gestion de projet et coordination

455 **Coordination.** Le PRECIS sera mis en œuvre selon l’approche programme Pays du FIDA au Niger et intégrera dans un dispositif unique, le dispositif actuel du ProDAF dans les régions de Mardi, Tahoua et Zinder et la création d’une nouvelle unité régionale de coordination de projet dans la région de Dosso. Le personnel du projet sera recruté sur une base compétitive.

456 Un nombre d’amendements seront cependant apportées au cadre organisationnel pour assurer une meilleure efficacité. Ainsi, la structure du PRECIS (structure révisée du ProDAF) comprendra :

457 **Quatre unités régionales de coordinations et de gestion de projet** (URGP de Maradi, Tahoua, Zinder et Dosso) disposant chacune d'une autonomie de gestion technique, administrative et financière pour le pilotage des activités prévues dans la région. La structure organisationnelle de chaque URGP sera identique à celle du ProDAF actuel. Cependant les fiches de postes du personnel de l'équipe fiduciaire des URGP seront restructurés pour avoir deux comptables chargés des saisies des écritures comptables et un Responsable administratif et financier qui assurera le rôle de Chef comptable.

458 **Une Cellule Nationale de Représentation et d'Assistance Technique (CENRAT)**, anciennement appelée "Cellule Nationale d'assistance Technique (CeNAT) du ProDAF" dont le rôle a été revu. La CENRAT sera dirigée par l'Assistant Technique Senior en charge du dialogue politique. Elle assurera la représentation, la cohérence de l'ensemble des interventions du Programme Pays. Toute l'équipe de la CENRAT sera désormais basée à Niamey. En matière fiduciaire, pour plus d'efficacité et de performance, la CENRAT aura l'autorité technique et assurera la supervision de l'ensemble de la fonction et du personnel fiduciaire. Dans ce cadre, la fiche de poste de l'assistant technique Senior en consolidation financière sera restructurée pour intégrer et assurer la fonction de Responsable Administratif et Financier (RAF) du Programme Pays. A ce titre, le RAF du Programme Pays contribuera à l'évaluation technique du personnel fiduciaire du programme (incluant ceux des URGP) selon les critères et le poids relatif définis dans le manuel de gestion administrative. Compte tenu du volume de travail et de la redistribution des responsabilités, l'équipe fiduciaire de la CENRAT sera renforcée à partir de janvier 2020 par un poste de comptable et un poste d'auditeur interne. L'auditeur interne aura la responsabilité de l'audit interne de l'ensemble du Programme Pays. La CENRAT sera également renforcée par un spécialiste en passation des marchés qui apportera un soutien au processus de passation des marchés passés dans les URGP, et le suivi de l'avancement des procédures au niveau national.

459 L'équipe de management du Programme Pays du FIDA au Niger, composée des Assistants techniques nationaux seniors de la CeNAT et des Coordinateurs régionaux des URGP de Maradi, Tahoua, Zinder, Diffa et Dosso se réunira chaque trimestre sous la convocation de l'ATNS/DP ou proposition d'un des membres pour traiter des questions d'orientations stratégiques, d'harmonisation opérationnelle, d'organisation des missions conjointes de supervision et d'évaluation du Projet par le FIDA et le gouvernement du Niger, et de toute question touchant à la mise en œuvre du programme pays dans son ensemble. Le secrétariat de cette équipe est assuré par le Chargé de suivi-évaluation de la CeNAT qui rédige le compte-rendu. Le Chargé d'Appui Programme du FIDA au Niger pourra participer aux réunions de Management à titre d'observateur

460 Des conventions spécifiques seront signées dans le cadre de la mise en œuvre de différents volets d'activités (ex: BAGRI pour la gestion du financement du Fond Vert Climat; le Ministère en charge de l'Environnement pour le suivi de l'initiative FEM basées sur ses fonctions régaliennes). D'autres partenariats seront développés pour la mise en œuvre d'activités conjointes ou complémentaires avec la FAO, dans les domaines thématiques tels que la récupération des terres dégradées (PAM), l'introduction des bonnes pratiques agricoles (FAO), la promotion du genre et la nutrition (FAO, PAM et UNICEF).

461 **Partenariats.** L'approche du ProDAF capitalise les partenariats stratégiques (participation et/ou animation de plateforme multi-bailleurs, multi-acteurs sur des problématiques clés), opérationnels (approche du faire-faire), scientifiques (approche de capitalisation des apprentissages et de production de savoirs), financiers, établis au cours des décennies d'intervention du FIDA au Niger. Ceci constituera le socle de partenariat pour PRECIS.

462 L'essentiel des activités sera mis en œuvre par des opérateurs et prestataires de services, recrutés par voie compétitive et liés au Projet par des contrats de performance, sous la supervision conjointe des URGP et de partenaires institutionnels et / ou clés avec lesquels le projet sera lié par conventions ou protocoles. Ces conventions seront annuellement évaluées et des leçons seront tirées.

463 Au niveau national, l'expérience de collaboration développée par le ProDAF avec les services techniques déconcentrés de l'Etat, le réseau des chambres d'Agriculture du Niger, les Conseils Régionaux, les organisations paysannes et la société civile sera renouvelée pour assurer l'appropriation et la durabilité des investissements.

464 Des conventions spécifiques seront signées dans le cadre de la mise en œuvre de différents volets d'activités (ex: BAGRI pour la gestion du financement du Fond Vert Climat; le Ministère en charge de l'Environnement pour le suivi de l'initiative GEF basées sur ses fonctions régaliennes, PRECIS s'alignera sur les partenariats en cours avec le PAM et la FAO dans le cadre du ProDAF pour les activités de récupération des terres et de promotion des bonnes pratiques agricoles, l'UNICEF).

465 Au niveau international, Le projet mobilisera des co-financements des partenaires suivants: (i) l'OFID pour le développement des infrastructures d'accès aux marchés; (ii) le Fond pour l'Environnement Mondial (FEM) dans le cadre du programme d'impact sur les systèmes alimentaires, l'utilisation des sols et la restauration des écosystèmes; (iii) le Fond Vert climat (FVC) pour les activités d'adaptation et la promotion des énergies renouvelables; (iv) Le Projet bénéficiera également de l'appui technique de l'UNEP et World Resource Institute pour la mise en œuvre des activités du FEM. D'autres perspectives de co-financements sont envisagées, notamment avec la BAD pour couvrir le déficit de financement.

466 La supervision de la mise en œuvre du Projet sera effectuée directement par le FIDA et le Gouvernement du Niger dans le cadre de missions conjointes de supervision et de suivi.

B. Arrimage au ProDAF

467 La conception du PRECIS émanant d'une forte volonté politique des autorités Nigériennes et est alignée aux domaines d'intervention du plan d'action 2016-2020 de l'i3N et du Programme Pro Résilience présenté par le Gouvernement du Niger lors de la visite conjointe du Président du FIDA, du Directeur Général de la FAO et du Directeur Exécutif du PAM au Niger en août 2018. PRECIS est aussi alignés aux priorités des objectifs stratégiques du COSOP 2013 – 2021 du FIDA.

468 Le ProDAF qui a capitalisé les bonnes pratiques de tous les projets du programme FIDA Niger (PASADEM, PPILDA, IRDAR-RCI et PUSADER, PPI Ruwanmu) et avec sa stratégie d'extension linéaire selon le besoin (cas de ProDAF Diffa en 2018) et une volonté

du gouvernement de consolider et densifier les acquis pour un plus grand impact, PRECIS s'est orienté dans la même zone d'intervention que le ProDAF avec une légère remontée vers d'autres bassins au nord de la zone actuelle d'intervention et à Dosso dans le Dallol Bosso. Cette intégration des programmes permet de mieux gérer nos ressources financières et humaines. Cela justifie l'adossement du PRECIS au ProDAF pour une mise effective et efficiente à travers les mêmes équipes existantes en remédiant au besoin supplémentaire suscité par cet arrimage.

IV. Gestion administrative et financière

A. Gestion financière

469 La gestion administrative et financière du Programme ainsi que ses aspects fiduciaires reposeront sur les dispositifs performants en cours au ProDAF qui seront ultérieurement améliorés et dont les faiblesses au niveau organisationnel ont été analysées pendant la mission de revue à mi-parcours en juin 2019. Les mesures correctives au niveau de l'organisation du ProDAF ont spécifiquement porté sur l'étendue du rôle de la CENAT qui sera renforcée en termes de prérogatives et d'effectifs et sur ses relations fonctionnelles et hiérarchiques entre la CENAT et les URGP qui ont été clarifiées. De plus, un poste d'auditeur interne sera créé au niveau de la CENAT et fournira son appui à toutes les URGP dans le cadre d'une approche programme. Les améliorations qui seront proposées capitaliseront aussi sur la bonne performance du système de gestion du ProDAF qui est confirmée par une analyse des données disponibles en particulier la capacité de mobilisation et de gestion de plusieurs ressources pour renforcer et accompagner les ressources FIDA. La capacité d'élaboration des DAO, des dossiers techniques à travers la capitalisation des expériences des équipes techniques chargés des infrastructures (marchés de demi gros, centres de collecte, pistes) qui se traduisent notamment par des réductions de délais qui passent de 5 à 3 mois.

470 Les fonds du Projet seront gérés selon les procédures en vigueur au Niger, ainsi que celles du FIDA en matière de gestion financière des projets. Elles seront détaillées dans la Lettre à l'Emprunteur et dans le manuel de procédures administratives, financière et de gestion du Projet. Ce Manuel fera l'objet d'une actualisation sur la base des recommandations des missions de supervisions, des audits (internes et externe) antérieurs en vue de l'intégration du PRECIS.

471 Il sera ouvert un compte désigné en Francs CFA pour chaque bailleur de fonds, au nom du PRECIS, à Niamey, dans une ou plusieurs banques commerciales agréées par le Ministère en charge du financement extérieur et acceptable par le FIDA. Sur requête de la CENAT chargée entre autres, du contrôle qualité, de la cohérence et de la consolidation financière, les comptes seront mouvementés et gérés selon le mécanisme des fonds renouvelables. Les signataires de ces comptes désignés sont: i) l'Assistant Technique National en Consolidation Financière (ATNCF) du ProDAF et ii) l'assistant technique national senior en dialogue politique (ATNSDP). Les capacités des acteurs du Service Administratif et Financier seront renforcées afin de leur permettre une comptabilisation efficace des fonds provenant des différentes sources de financement.

472 Au niveau des unités régionales, y compris au niveau de la nouvelle unité qui sera créée à Dosso, l'URGP tiendra un seul compte d'opérations en FCFA pour recevoir les fonds

liés au PRECIS. Ce compte recevra les fonds des comptes désignés ouverts à Niamey sur la base d'appel de fonds par l'URGP en fonction des besoins de trésorerie bihebdomadaires. Mensuellement, il sera procédé à une justification des dépenses à la CENAT. Les signataires du compte d'opération sont: i) le/la responsable administratif et financier de l'URGP et ii) le coordinateur régional ou, en son absence et par intérim, le responsable suivi-évaluation régional. Tous les paiements inférieurs ou égaux à un seuil de 100 millions de Francs CFA seront effectués à partir des comptes d'opération au niveau régional.

473 Pour chaque année fiscale les états financiers des opérations du projet, des ressources et des dépenses relatives au projet seront préparés par l'équipe financière de la CENAT. L'audit des comptes du PRECIS tout comme le ProDAF se fera annuellement par un cabinet qualifié.

B. Passation des marchés

1. Conditions générales

474 Les procédures d'acquisition des biens et services ont pour objectifs de :

- guider les acteurs de la mise en œuvre du programme à traiter conformément aux politiques et principes du FIDA en la matière, tant les opérations d'acquisition de fournitures, de travaux et de services (autres que les services de consultants) que les opérations de sélection et emploi de consultants, prévues sur les ressources financières du programme ;
- décrire les modalités pratiques des processus nécessaires ;
- préciser les responsabilités des acteurs concernés par ces processus.

475 Les principes universels en matière d'achats publics suivants doivent être appliqués : l'efficacité et l'économie des processus d'acquisition ; le libre accès à la commande publique ; la transparence des procédures et l'égalité de traitement des candidats.

476 Les marchés de biens, de travaux et de services financés par le fonds seront passés conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation de marchés, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les directives du FIDA pour la passation des marchés. Toutefois, en cas de divergence avec les directives FIDA, c'est la procédure jugée plus flexible qui sera appliquée (voir le tableau de relevé des divergences entre les procédures nationales et les Directives FIDA). Chaque plan de passation des marchés devra préciser les procédures qui doivent être suivies par l'Emprunteur afin de garantir la compatibilité avec les directives du FIDA pour la passation des marchés.

477 Le plan de passation des marchés précise, entre autres, la méthode de passation des marchés pour chaque contrat, les seuils et préférences applicables dans le cadre du Programme. Pour le PRECIS, un Plan de Passation de Marchés relatif à la première année plus 6 mois soit 18 mois de mise en œuvre du programme est élaboré (voir ci dessus) et sera soumis à la non objection du FIDA. Il est mentionné pour chaque marché, la méthode et les seuils proposés.

478 Le PPM sera mis à jour au moins une fois par an, ou en fonction des besoins, pour tenir compte des besoins réels liés à l'exécution du programme et des améliorations des capacités institutionnelles. Le plan actualisé devra être soumis à l'approbation du FIDA.

479 En particulier, les seuils d'examen préalable et les autres mesures d'atténuation des risques associés à la passation des marchés sont réévalués une fois par an en vue de les ajuster en fonction d'éventuels changements intervenus entre-temps dans les risques associés aux marchés et de les adapter à des situations spécifiques.

480 Ensuite et pour chaque année suivante, un plan annuel de passation de marché sera élaboré et intégré au PTBA. Il fera l'objet d'une approbation par le Comité de pilotage et d'une non objection par le FIDA avant sa mise en œuvre.

2. Compatibilité et performance du système national des marchés publics

481 Le dispositif de passation de marchés est porté par: i) la loi n°2011/037 du 28 octobre 2011 portant principes généraux, contrôles et régulations des marchés publics et des délégations de services publics, ii) le décret n°2014-070/PRN/MF du 12 février 2014 portant contrôle à priori des procédures de passation de marchés qui est exercé par la direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers et iii) le décret n°2016-641/PRN/PM du 1er décembre 2016 portant code de marché public et des délégations de service public.

482 Ces nouveaux textes donnent plusieurs avantages en termes d'allègement des délais réglementaires et des seuils pour toutes les procédures d'acquisition ou de travaux inférieurs à 50 millions de FCFA ce qui facilitera la mise en œuvre des plans de passation de marchés. Toutefois, il est fait obligation de procéder à l'enregistrement des contrats supérieurs à 10 millions de FCFA auprès de la direction générale des impôts.

483 Ces textes transposent dans la législation interne du pays les Directives N°004/2005 et 005/2005 de l'UEMOA, relatives aux marchés publics et délégations de service public.

484 Le système fonctionne et répond globalement aux principes fondamentaux des marchés publics, notamment en termes de transparence et d'économie. Ce système n'a pas été jugé contraire aux dispositions de l'Accord de Financement et aux Directives du FIDA.

3. Méthodes de Passation de Marchés de Fournitures et de Travaux

485 Les contrats de fournitures et travaux sont attribués prioritairement et par principe sur la base d'un Appel d'Offres International (sauf si, la méthode n'est ni pertinente ni adaptée), à défaut, les autres méthodes seront utilisées selon les seuils ci-après :

Travaux

- Appel d'Offres International, pour les contrats d'un montant supérieur ou égal à l'équivalent de 1 000 000 USD (soit 500 millions FCFA)
- Appel d'offres National, pour les contrats d'un montant supérieur l'équivalent de 140 000 USD (soit 70 millions FCFA) et inférieur à 1 000 000 USD (soit 500 millions FCFA)
- Demande de cotation, pour les contrats d'un montant inférieur à 140 000 USD (70 millions FCFA)

Bien et services autres que les services de consultant

- Appel d’Offres International, pour les contrats d’un montant supérieur ou égal à 200 000 USD (soit 100 millions FCFA)
- Appel d’Offres National, pour les contrats d’un montant supérieur à 100 000 USD (50 millions FCFA) et inférieur à 200 000 USD (soit 100 millions FCFA)
- Demande de renseignement des prix, pour les contrats d’un montant supérieur à 20 000 USD (10 millions FCFA) et inférieur à 100 000 USD (50 millions FCFA),
- Demande de cotation pour les contrats d’un montant inférieur à 20 000 USD (10 millions FCFA)

Services de Consultants.

- La méthode standard appliquée sera, sauf approbation d’une disposition contraire, la Sélection fondée sur la Qualité et le Coût.
- Les processus appliqués seront les suivants :
- Demande de Proposition (au plan international), pour les contrats d’un montant supérieur à 50 000 USD (25 millions FCFA), et
- Demande de Proposition (au plan national), pour les contrats d’un montant inférieur à 50 000 USD (25 millions FCFA).

Autres méthodes de Passation de Marchés de Fournitures et de Travaux.

- Le tableau ci-dessous détermine les méthodes de passation des marchés autres que l’Appel à la Concurrence Internationale, pouvant être utilisées pour les fournitures et les travaux. Le Plan de passation des marchés spécifie les conditions dans lesquelles ces méthodes peuvent être utilisées.

Tableau 17: Méthodes de passation de marchés applicables

(a) Appel à la Concurrence Nationale (ACN)
(b) Appel à la Concurrence Locale (ACL)
(c) Consultation de Fournisseurs à l’Echelle Nationale (CFN)
(d) Consultation de Fournisseurs à l’Echelle Locale (CFL)
(e) Marché passé avec la communauté
(f) Entente directe

486 Toute la procédure de passation des marchés (appel d’offre national et appel d’offre international) se déroule à Niamey. Toutefois, pour éviter la lenteur constatée avec le ProDAF, tous les marchés inférieurs à 200 millions FCFA seront passés dans les régions.

4. Méthodes de Sélection et d’Emploi de Services de Consultants

487 Sélection Fondée sur la Qualité et sur le Coût. Sauf disposition contraire du paragraphe ci-dessous, les contrats de services de consultants sont attribués conformément à la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût.

488 Autres méthodes de Sélection et d’Emploi de services de Consultants. Le tableau ci-dessous définit les méthodes de passation des marchés, autres que la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût, qui peuvent être utilisées pour les services de Consultants. Le Plan de

passation des marchés spécifiera les conditions dans lesquelles ces méthodes peuvent être utilisées.

Tableau 18: Méthodes de Sélection applicables

Méthodes de Sélection
(a) Sélection du Moins-Disant (SMD)
(b) Sélection fondée sur les qualifications des Consultants (SQL)
(c) Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)
(d) Sélection Fondée sur la Qualité (SFQ)
(e) Sélection avec Enveloppe Budgétaire (SEB)
(f) Sélection par Gré à gré (G/G)

5. Marché passé avec la communauté

489 Lorsque le Programme fera appel à la participation des groupements de bases ou institutions communautaires, il pourra simplifier et adapter les procédures de passation des marchés, le cahier des charges et les clauses contractuelles, en précisant leurs rôles et responsabilités dans le processus, à condition de respecter les principes de l'économie, de l'efficacité et de la justice sociale. Le rôle de l'Unité Régionale de Gestion du Programme (URGP) c'est aussi de superviser et d'encadrer la passation des marchés, les décaissements et l'exécution des activités confiés aux partenaires de mise en oeuvre, de façon à garantir la transparence, l'intégrité et le respect des obligations redditionnelles des comptes.

6. Examen par le FIDA des Décisions relatives à la Passation des Marchés

490 Un Plan de Passation de Marchés relatif à la première année plus 6 mois de mise en œuvre du programme sera élaboré et soumis à non objection du FIDA. Il mentionnera pour chaque marché, la méthode et les seuils proposés. Ce premier plan de passation des marchés sera une des conditions préalables de décaissement.

491 Toutes les activités de passation des marchés dont les seuils requièrent un avis préalable du fonds à une étape quelconque du processus doit obligatoirement faire l'objet de revue, certifié par un avis de non objection en bonne et dû forme obtenu du chargé de portefeuille. Les seuils proposés par catégorie et les étapes nécessitant un avis préalable sont précisés dans le manuel de procédures de gestion administrative, comptable, financière et de passation des marchés du programme, conformément aux accords de prêt et de don.

492 Le contrôle portera sur la conformité de l'activité par rapport au PTBA, au PPM et à la réglementation et il portera également sur l'existence des ressources nécessaires et de son éligibilité ou pas.

493 Les seuils de revue préalable par catégorie sont les suivants (alignement à la lettre à l'emprenteur amendé à la date de 12 Novembre 2015):

- Attribution de tout contrat de fourniture de biens d'équipement dont le coût s'élève à 50 000 USD ou à une valeur équivalente ou supérieure;
- Attribution de tout contrat relatif à des services de consultants dont le coût est estimé à 20 000 USD ou à une valeur équivalente ou supérieure;
- Attribution de tout contrat relatif à des travaux dont le coût s'élève à 50 000 USD ou à une valeur équivalente ou supérieure ;

7. Marge de Préférence

494 Pour les marchés de biens, fournitures et travaux de génie civil passés selon les procédures d'ACI et financés à partir des fonds du programme, il sera accordé une marge de préférence aux biens fabriqués et travaux réalisés sur le territoire de l'Emprunteur, conformément aux dispositions des Directives du FIDA de septembre 2010. Le PPM et les documents d'appel d'offres pour ces marchés doivent refléter i) cette préférence, ii) les modalités pour l'établir dans la comparaison des offres; et iii) les renseignements demandés pour justifier le droit d'un soumissionnaire de bénéficier de la dite préférence. La nationalité du producteur ou du fournisseur n'est pas considérée comme une condition d'admission.

8. Exécution de la passation des marchés

495 **Assistant Administratif chargé de suivi des marchés.** Le programme recrutera un Assistant administratif chargé des marchés qui apportera un soutien au programme en termes (i) d'appui au processus de passation des marchés passés dans les URGP, et (ii) de suivi de l'avancement des procédures au niveau central.

496 Le recrutement de tout le personnel complémentaire du programme sera conduit par le Ministère de tutelle sur la base d'un appel à candidature. Le dossier de recrutement et les résultats issus du processus feront l'objet d'un avis de non objection du FIDA.

C. Revue des risques liés à la passation des marchés et à la gouvernance du PRECIS

1. Risques liés à la passation des marchés.

497 La passation des marchés obéira aux procédures nationales en conformité avec les normes acceptables par le FIDA. En cas de différence, les dispositions du FIDA seront utilisées. Toutefois, l'expérience du ProDAF a montré que la lenteur des processus de passation des marchés a un impact négatif significatif sur la performance financière. Compte tenu du montant du financement qui s'ajoutera à celui du Portefeuille FIDA en cours, il est envisagé d'améliorer l'efficacité du processus de passation de marchés en fixant un seuil d'au moins deux cent (200) millions de F CFA en dessous duquel tous les marchés seront passés au niveau des régions.

498 Le dispositif de passation de marché en place est jugé moyen. Les procédures décrites dans le manuel de passation des marchés couvrent largement les risques essentielles. Cependant quelques risques méritent d'être traités pour renforcer le dispositif.

499 **Cas de préférence nationale.** Aussi bien les directives FIDA que les procédures nationales admettent que les règles de la préférence nationale soient appliquées dans le cas de certains achats. Dans les deux cas il n'a été déterminé ni de seuils, ni la nature des biens ou services concernés.

- Risque : limiter le jeu de la concurrence en effectuant des achats non compétitifs.
- Mesure d'atténuation : préciser dans le dossier d'appel d'offre (DAO) les biens ou services concernés par cette procédure. Faire valider l'option par le FIDA.

500 **Quorum pour les réunions de la Commission Adhoc d'Attribution des marchés (CAAM).** Le quorum appliqué lors des réunions de la CAAM est de 3/5. C'est à dire si les 3/5 des membres de cette commission sont présents ou représentés la réunion peut valablement se tenir.

- Risque : les membres de la CAAM sont désignés es qualité, représentant chacun une institution défendant des intérêts de secteurs d'activités données. La prise de décision en l'absence d'une partie des membres prive ceux-ci du droit de s'exprimer eu égard aux intérêts des institutions qu'ils représentent. Cette pratique ne permet pas en outre de bénéficier des compétences spécifiques de tous pour effectuer des achats efficaces.
- Mesure d'atténuation : appliquer les procédures FIDA qui fixe le quorum à la présence de la totalité des membres de la CAAM.

501 **Règles d'évaluation des offres.** Pour la procédure nationale, une offre est jugée conforme lors de l'ouverture des plis, lorsque toutes les pièces administratives définies par l'arrêté n°137/PM/ARMP du 2/4/2017, sont fournies. Selon les directives FIDA, lorsqu'une soumission répond pour l'essentiel aux besoins, le comité d'évaluation peut ne pas tenir compte de tout défaut de conformité, erreur ou omission ne constituant pas une dérogation matérielle. La soumission est considérée comme conforme.

- Risque lié à l'application de la procédure nationale : en privilégiant les pièces administratives au lieu des besoins essentiels, cette procédure comporte le risque de disqualification d'offres répondant aux besoins essentiels au profit d'une offre administrativement correcte mais techniquement moins compétitive.
- Mesure d'atténuation : (i) appliquer les procédures FIDA pour apprécier la conformité des offres dans le cas d'Appel d'offre international et (ii) appliquer les procédures nationales pour apprécier la conformité des offres dans le cas d'Appel d'offre national.

502 **Information des fournisseurs non retenus.** Selon la procédure nationale en vigueur **au ProDAF**, les fournisseurs non retenus sont informés parallèlement à la notification au fournisseur retenu.

- Risque : en cas de désistement ou de défaillance de l'adjudicataire, il y a risque de reprendre toute la procédure avec ses conséquences en coûts et en retard dans l'exécution de l'activité.
- Mesure d'atténuation : appliquer la procédure FIDA qui consiste à s'assurer que le contrat est entré en vigueur avec l'adjudicataire et que l'éventuelle garantie de bonne exécution a été reçue, avant d'informer les fournisseurs non retenus.

503 **La centralisation de la procédure d'attribution des marchés.** Actuellement toute la procédure d'attribution des marchés (appel d'offre national et appel d'offre international) et de signature se déroule à Niamey.

- Risque : cette pratique a eu pour conséquence une lenteur des processus de passation des marchés avec un impact négatif significatif sur la performance financière.
- Mesure d'atténuation : fixer un seuil en deçà duquel, autoriser que toute la procédure de passation des marchés jusqu'aux signatures, soit effectuée au niveau régional.

2. Risques liés à la gouvernance

504 **Description sommaire du dispositif.** Depuis 2015, le Programme de développement de l'Agriculture familiale (ProDAF) fédère toutes les interventions du FIDA et de ses partenaires au Niger. Le ProDAF est organisé autour d'une Cellule Nationale d'Assistance Technique (CENAT) et quatre unités régionales de gestion de projet (URGP). Les Unités régionales de gestion du programme (URGP) dispose d'une autonomie de gestion administrative et de mise en œuvre financière des opérations inscrites dans leur plan de travail et budget. La CeNAT consolide les informations de gestion financière, assure la responsabilité de la gestion financière et du suivi évaluation du Programme, veille à la cohérence des interventions en apportant des appuis techniques spécialisés à la demande aux URGP (aspects environnementaux, commercialisation et intégration régionale des échanges, etc.), et assure le dialogue avec le Gouvernement. Néanmoins, les faiblesses opérationnelles relevées dans la représentation du programme et, la nécessité de la mise en cohérence des approches et synergies entre les régions exigent l'amélioration de la gestion programmatique du programme Pays pour améliorer les taux de décaissements et la cohérence d'ensemble.

505 Pour ce faire, le PRECIS sera mis en œuvre par le dispositif du Programme Pays actuel "ProDAF" (mais restructuré en maintenant l'autonomie de gestion technique, administrative et financière), dont une unité régionale de gestion sera créée dans la région de Dosso. A ce titre, le dispositif du financement du PRECIS sera le même que celui du financement ProDAF à l'exception de la structure des comptes bancaires utilisés, comme décrite ci-dessous.

506 La CENAT actuelle sera transformée en CENRAT (Cellule nationale de Représentation et d'assistance technique) basée à Niamey, et assurera en plus de son rôle actuel, un rôle de représentation du Programme. En outre, elle présidera les réunions trimestrielles de Management du Programme Pays dans son rôle de pilotage global du Programme Pays (ProDAF, ProDAF Diffa et PRECIS).

507 Compte tenu du volume de travail et de la redistribution des responsabilités, l'équipe fiduciaire de la CENRAT sera renforcée à partir de janvier 2020 par un poste de comptable, un poste d'auditeur interne pour assurer l'audit interne de l'ensemble du Programme Pays et un assistant administratif en charge de suivi des dossiers de marché. Pour l'effectif actuel, les fiches de postes du personnel de l'équipe fiduciaire seront restructurés avec une clarification et redistribution des rôles entre la CENRAT et les URGP.

508 Le PRECIS qui sera placé sous la tutelle technique du Ministère en charge de l'Agriculture sera piloté par le Comité de pilotage actuel intégrant la région de Dosso.

509 La supervision de la mise en œuvre du Projet sera effectuée directement par le FIDA et le Gouvernement du Niger dans le cadre de missions conjointes de supervision et de suivi.

510 Le dispositif de gouvernance du PRECIS tel que décrit ci haut, a capitalisé les acquis du ProDAF tout en corrigeant les insuffisances constatées. Toutefois quelques risques méritent d'être traités. Il s'agit de :

- **Le suivi du compte d'opérations.** Un compte d'opérations unique est désormais créé dans chaque région pour loger les ressources provenant des différents comptes désignés gérés par la CENRAT.

Risque : un état de rapprochement mensuel du compte d'opérations doit être établi par le comptable et validé par le RAFde l'URGP. Or mensuellement la situation de la trésorerie disponible doit être établie par source de financement. L'enjeu pour le comptable, c'est à partir du compte unique d'opérations, extraire les informations nécessaires pour déterminer (périodiquement) les soldes disponibles réels par source de financement (pour le besoin du rapport financier).

Mesure d'atténuation : affecter des codes spécifiques par sources de financement pour les recettes et pour les dépenses enregistrées dans le compte d'opérations. Mensuellement, après avoir établi le rapprochement bancaire, extraire suivant les codes affectés, les opérations de recettes et de dépenses propres à chaque source de financement pour déterminer le solde disponible. Auparavant une formation à l'endroit des comptables est nécessaire sur le fonctionnement du compte d'opérations.

- **Poste d'auditeur interne.** Un poste d'auditeur interne est créé à la CENRAT pour assurer l'audit interne de l'ensemble du Programme Pays.

Risque : émettre des rapports dont les recommandations ne seront pas suivies d'effet totalement ou partiellement. En effet, généralement les rapports de l'auditeur interne sont destinés à une autorité disposant des prérogatives pour instruire la mise en œuvre des recommandations de l'audit, par les audités. Or la CENRAT n'a pas ces prérogatives.

Mesure d'atténuation : après avoir reçu le rapport de l'auditeur interne et arrêté avec les audités, le plan de mise en œuvre des recommandations, la CENRAT doit transmettre au Comité de pilotage le rapport et le plan de mise en œuvre; doter celui-ci de prérogatives suffisantes pour garantir l'application des recommandations de l'audit.

- **Le Comité de pilotage.** Le PRECIS est piloté par un comité de pilotage créé par décision du Ministre en charge de l'Agriculture. Il définit les orientations stratégiques du projet et s'assure de leur mise en œuvre par le Programme pays qui lui rend compte. Le président du comité de pilotage évalue les membres de l'équipe de management du ProDAF sur la base des contrats basés sur le cahier de charge.

Risque : les contrats basés sur le cahier de charge ne garantissent la performance..

Mesure d'atténuation : faire évoluer les contrats basés sur le cahier de charge vers les contrats basés sur la performance.

Tableau récapitulatif de l'évaluation des risques fiduciaires du projet au stade de la conception :

N° du projet PRECIS

Organisme d'exécution __ Unite de Gestion de Projet

	Évaluation initiale du risque	Mesure d'atténuation proposée	Évaluation finale du risque
Risque inhérent			
1. Indice TI ¹	M		M
2. Note PSR ¹⁵	M		M
Risques relatifs aux contrôles			
1. Organisation et dotation en personnel	M	Note 1	M
2. Budgétisation	M		M
3. Flux de fonds et dispositions relatives au décaissement	M	Note 1	M
4. Contrôles internes	M	Note 1	M
5. Systèmes, principes et procédures comptables	F		F
6. Rapports et suivi	F		F
7. Audit interne	M	Note 1	M
8. Audit externe	F		F
Risque fiduciaire du projet au stade de la conception	M		M
Bien que le risque global du PProDAF est moyen, le PRECIS est jugé			

^{1,15} Voir appendice I.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'ÉVALUATION DES RISQUES FIDUCIAIRES DU PROJET AU STADE DE LA CONCEPTION (suite)

<p>Commentaires/Notes: 1</p> <p>Points forts :</p> <p>Les systèmes financiers actuel du ProDAF sont suffisamment adéquats et donc utilisables pour la gestion et l'administration des finances du projet. Le personnel expérimenté maîtrisant les procédures du FIDA.</p> <p>Mobilisation de la contrepartie de l'état sera en exonération.</p> <p>Existence au niveau du PRODAF d'un logiciel de gestion en version multi site et multi-projet qui sera paramétré en prenant en compte le PRECIS. Une licence additionnelle sera acquise pour PRECIS.</p> <p>Capacité adéquate actuel du système de PRODAF à produire les rapports financiers requis.</p> <p>Renforcement de l'équipe de gestion existante du ProDAF par le recrutement dans PRECIS d'un comptable et d'un auditeur interne dont le rôle est de veiller à la bonne gestion des fonds et actifs du projet et à l'application des procédures financières, administratives et techniques.</p>
<p>Points faibles :</p> <p>Le volume des travail dans la fonction financière du Programme est suffisamment élevée pour demander le recrutement d'un auditeur interne et le renforcement de l'équipe CENRAT.</p> <p>Affaiblissement du control de gestion à cause de la répartition géographique et autonomie des URGP.</p> <p>Une grande partie des activités PRECIS sera exécuté par des communautés ou des ONG partenaires.</p> <p>Possibilités de destruction des documents du projet</p> <p>Justification tardive des frais de mission des URGP et du CENAT</p> <p>Le scan des documents justificatives n'est pas effectuées actuellement.</p> <p>Le projet n'as pas indiqué aux employés, aux bénéficiaires et à toute autre partie prenante à qui ils doivent signaler tout soupçon de fraude, gaspillage ou détournement concernant les ressources ou les biens du projet.</p> <p>Les politiques et les procédures ne définissent pas clairement les conflits d'intérêts et les transactions entre parties liées (réels ou apparents) et prévoient-elles des mesures destinées à protéger l'organisation.</p>
<p>Mesures d'atténuation proposées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Restructuration des comptes bancaires d'opération pour gerer au niveau des chaque région un seul compte bancaire. 2. Un auditeur interne sera recruté a l'occasion du projet PRECIS. 3. Les auditeurs n'ont pas soulevées des points saillants concernant les activités PRODAF en partie exécuté par des communautés ou des ONG. Le RAF CENRAT va devoir demander aux auditeur interne des vérifier

<p>régulièrement la complétude, l'exactitude et la ponctualité des soumissions des tous les rapports de la part des communautés ou des ONG.</p>
<p>4. Prendre toutes les dispositions afin de faire le point chaque mois de la situation des avances non encore justifiées en réunion de coordination, et d'interpeler les agents et partenaires concernés.</p>
<p>5. Réviser le paramétrage du logiciel comptable TomPro pour permettre la consolidation efficace des états des dépenses des régions et la préparation du DRF.</p>
<p>6. Scanner et sauvegarder les documents du PRECIS sous forme électronique a une fréquence régulière.</p>
<p>7. S'assurer de l'acheminement des pièces justificatives au CENAT dans les meilleurs délai</p>
<p>8. En vue de l'implémentation ICP le scanne systématique des documents justificatives comptable doit être implémenté. Le projet doit se procurer un application qui permet d'assembler multiples documents pdf dans un seul (Nitro, etc.)</p>
<p>9. Le projet doit désigner une personne à qui le personnel projet doit signaler tout soupçon de fraude, gaspillage ou détournement concernant les ressources ou les biens du projet.</p>
<p>10. Des mesures visant à prévenir des questions de conflits d'intérêts, fraudes, collusions, corruptions devraient être formalisées dans le manuel de procédures, dans le contrat du personnel et aussi doivent être présentées dans des formations réguliers.</p>

Nom du chargé de mission

Date

Appendice III

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉVALUATION DE LA GESTION FINANCIÈRE (QEGF)¹⁶

N° du projet : PRECIS	Date :
Organisme d'exécution : Unite de Gestion de Projet	
Autoévaluation exécutée par Chaibou Magagi	Date : 11/05/2019
Examen exécuté par Radu Damianov	Date : 11/05/2019

NOTES D'ORIENTATION :

Le QEGF donne une liste indicative des problèmes et des questions à prendre en considération aux fins de l'évaluation de la gestion financière. Il est évident qu'un seul questionnaire peut difficilement couvrir de façon adéquate la diversité des projets du FIDA et des contextes opérationnels dans lesquels il intervient. Le QEGF doit donc être adapté pour mieux prendre en compte les circonstances particulières d'un projet en remaniant les questions (ajouts, suppressions ou modifications) de façon à coller de plus près aux objectifs de l'évaluation.

Le QEGF a été conçu principalement pour s'appliquer à l'évaluation d'un agent principal de projet, c'est-à-dire un ministère et/ou une UEP.

Avant d'entreprendre l'évaluation, il est essentiel d'avoir une idée claire des arrangements plausibles relatifs à l'exécution du projet : lorsque les dispositions relatives à la gestion financière sont administrées par une UEP utilisant principalement des systèmes financiers autonomes, l'UEP est de fait l'agent d'exécution, si bien que l'EGF doit porter sur ses propres dispositions relatives à la gestion financière.

Pour utiliser le questionnaire relatif à l'évaluation de la gestion financière aux fins d'une autoévaluation, il est conseillé de consulter le responsable financier de CFS.

S'il y a plus d'un agent d'exécution, il convient de remplir un questionnaire pour chaque organisme ayant vocation à recevoir et à décaisser les fonds du projet.

Organisme d'exécution :

¹⁶Ce questionnaire doit être utilisé en appui à l'évaluation récapitulative des risques fiduciaires du projet au stade de la conception (annexe III).

Sujet		Réponse	Observations
1.	Organisation et dotation en personnel		
	<p>Organisme d'exécution</p> <p>NOTE :</p> <p>Dans le cas d'un organisme gouvernemental, le SGF doit tout d'abord concentrer son attention sur l'état des systèmes de GFP du pays afin d'évaluer le niveau de risques fiduciaires auquel le projet pourrait être exposé.</p> <p>Après avoir déterminé l'environnement de la GFP, le SGF doit descendre au niveau du projet et se concentrer sur l'organisme (les organismes) ou l'unité (les unités) qui sera (seront) responsable(s) de la gestion financière du projet.</p>		
1.1	Quel est l'organisme APP? Quel est le statut juridique de cet organisme?	Tout comme le PRODAF, le projet PRECIS sera placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAG/EL)	R.A.S.
1.2	La gestion financière du projet sera-t-elle du ressort de l'APP ou de l'UEP?	La gestion financière sera assurée par la Cellule Nationale d'Assistance Technique (CENAT)	L'équipe CENAT sera renforcée avec un comptable et un auditeur interne.
1.3	L'organisme a-t-il exécuté précédemment un projet financé par un donateur? Dans l'affirmative, donner des précisions.	Oui, le PASADEM, PPI, Ruwanmu, PRODAF .	R.A.S.
	Personnel		
1.4	Quel est l'organigramme (prévu) du département de la comptabilité? Joignez l'organigramme.	Responsable Administratif et Financier (RAF), 1. Comptable, et 1. Assistant Administratif par région plus au niveau du CENRAT.	La fiche du poste de l'Assistant Technique (Consolidation financière) sera revue pour intégrer les fonctions de RAF Programme (ProDAF, ProDAF DIFFA, et PRECIS) lors de la Révision à mi-Parcours
1.5	Indiquez le personnel comptable (prévu), en précisant le titre et les attributions du poste, ainsi que le niveau d'études et l'expérience professionnelle requis. Joignez les descriptions de poste et les CV du personnel comptable clé.	CENRAT: 1. RAF : 2. Comptable : 1. Assistant Administratif : 1 Auditeur Interne	L'auditeur interne couvrira l'intégralité des régions du Programme (ProDAF, ProDAF DIFFA, et PRECIS).

Sujet		Réponse	Observations
1.6	Existe-t-il des descriptions de poste écrites définissant clairement les fonctions, les responsabilités, le niveau hiérarchique et le champ de compétence, du grade le plus élevé au plus bas ?	Oui, l'ensemble des descriptions sont formulés dans le manuel de procédures du projet (cf. revue des tâches et responsabilités)	Voir Organigramme et TDR Une révision du manuel de procédures est planifiée afin que les postes soient redéfinis a l'occasion de la RMP.
1.7	Le personnel en charge des finances et de la comptabilité est-il suffisamment qualifié et expérimenté ?	Oui (cf. CV RAF et comptable), les missions de supervision du FIDA ont indiqués dans leurs différents rapports que le personnel de finance et de la comptabilité dispose des qualifications et expériences nécessaires.	RAS. Besoin des compétences additionnelles pour le poste d'auditeur interne.
1.8	Le personnel en charge des finances et de la comptabilité du projet est-il suffisamment formé aux procédures du FIDA?	Oui, le personnel en charge des finances et de la comptabilité a bénéficié de plusieurs formations (Par exemple les ateliers régionaux de mise en œuvre des projets FIDA à Abuja, Yaoundé, ainsi qu'une formation sur la gestion financière des projets à Rome	Le RAF programme auras comme responsabilité de s'assurer du niveau cohérent et suffisent des compétences du personnel fiduciaire.
1.9	Y a-t-il des agents contractuels parmi le personnel financier? Quelle est la durée des contrats? Indiquez les postes clés vacants et la date à laquelle il est prévu de les pourvoir.	Tous les postes sont déjà pourvus et les employées bénéficient de contrat de travail renouvelables sur la durée du projet après évaluation.	RAS
1.10	Quelle est la politique de formation du personnel financier et comptable?	Un plan de formation du personnel est prévu dans le PTBA en début d'année.	RAS
1.11	Est-il avéré que le personnel financier est régulièrement muté dans d'autres services gouvernementaux? Indiquez la fréquence des mutations de personnel	Non Le personnel financier et comptable n'occupe pas des postes dans les services du gouvernement	Le personnel est dissocié de la fonction publique.

Sujet		Réponse	Observations
1.12	La fonction finance et comptabilité est-elle dotée d'un personnel suffisant ?	Le besoin d'un comptable additionnel et d'un auditeur interne au niveau de la CERNAT as été identifié.	Le recrutement d'un comptable additionnel et d'un auditeur interne au niveau de la CERNAT est prévue dans le cadre du projet PRECIS.
2.	Budgétisation		
2.1	Qui est responsable de l'établissement et de l'approbation des budgets du projet ?	Le budget est initié par les suivi et évaluateurs des URGP pour être valide en interne par le comité de management ensuite par le comité le Comité de Pilotage.	Processus habituel – Après approbation, le budget est ensuite soumis au FIDA pour commentaires et avis non objection.
2.2	Les budgets du projet sont-ils établis de façon suffisamment détaillée pour les principales activités du projet de manière à permettre le suivi de l'exécution ?	Oui, les rubriques du budget sont enregistrées dans le système par composante, sous composantes, activités structurantes et activités. Ce qui permet de faire un suivi budgétaire par région.	A la fin budget consolide est fait par le CENRAT.
2.3	Des procédures sont-elles en place pour planifier les activités du projet, recueillir des informations auprès des unités chargées de ses différentes composantes et établir les budgets ?	Oui, existence d'une lettre de cadrage pour la préparation et validation du budget.	

Sujet		Réponse	Observations
3.	Flux de fonds/Dispositions relatives au décaissement		
3.1	<p>L'organisme d'exécution a-t-il une bonne expérience du financement des donateurs, et notamment de l'utilisation des avances temporaires et de la procédure des ED?</p> <p>Le personnel du projet a-t-il rencontré des problèmes concernant le fonctionnement des avances temporaires ou la procédure des ED?</p>	<p>Oui, l'organisme dispose d'une expérience avec le projet PRODAF (Maradi, Tahoua et Zinder), PASADEM et Ruwanmu dans l'utilisation des avances temporaires</p> <p>Oui, selon le rapport d'auditeur interne du PRODAF, des insuffisances ont été relevées à ce niveau notamment des retards accusés dans la justification des avances sur les missions.</p> <p>Les régions qui dépensait les fonds plus vite étaient retardées dans le renouvellement des fonds par les régions qui ne dépensait pas suffisamment pour justifier un DRF.</p> <p>Manque d'anticipation et de prévision pour la préparation des DRF à cause de la qualité insuffisante des Etats Certifiées des Dépenses envoyées par les régions à la CENRAT.</p>	<p>Il est important d'appliquer le contenu du manuel de procédures en ce qui concerne la justification des avances de mission.</p> <p>La structure des comptes bancaires du projet PRECIS sera simplifiée par rapport au ProDAF: un seul compte d'opération par région sera créé.</p> <p>L'alimentation des comptes opérationnelles se fera sur la base des prévisions des trésorerie et des demandes des fonds envoyées par les UGRPs à la CENRAT.</p>
3.2	<p>L'organisme d'exécution a-t-il l'expérience de la gestion des décaissements du FIDA ou d'autres donateurs?</p> <p>L'organisme a-t-il précédemment rencontré des problèmes importants dans la réception des fonds?</p>	<p>Oui, l'organisme dispose d'une expérience avec le projet PRODAF (Maradi, Tahoua et Zinder), PASADEM et Ruwanmu dans l'utilisation des avances temporaires</p> <p>Non</p>	<p>Manque d'anticipation et de prévision.</p> <p>RAS</p>

Sujet		Réponse	Observations
3.3	L'organisme a-t-il la capacité de gérer le risque de change ou doit-il la renforcer?	Le projet souhaite emprunter un EUR avec des comptes dédiées en FCAFA pour utiliser le taux fixe.	RAS.
3.4	Les bénéficiaires sont-ils tenus de contribuer aux dépenses du projet? Comment le paiement des fonds de contrepartie est-il prévu? Si les fonds de contrepartie doivent être payés en nature (sous forme d'apport de main-d'œuvre), des directives appropriées ont-elles été établies pour l'enregistrement et le calcul de l'apport de main-d'œuvre?	Oui, les bénéficiaires contribuent à certaines activités du projet La contribution du Budget de l'État est faite en exonération. Les autres co-financements seront apportées en numéraire Programmation annuelle/ (cf. à la mobilisation de la contrepartie) Utilisation du Répertoire National des prix Unitaires des matériaux et services. Pour les contribution des titres fonciers une évaluation de la valeur de la contribution est effectué par la municipalité.	Expliciter dans les procédures la valorisation de la contribution des bénéficiaires et les mettre en œuvre. Ensuite suivi et comptabilisation de ladite contribution.
3.5	Le projet est-il en partie exécuté par des communautés ou des ONG? Les procédures nécessaires de reddition de comptes et de suivi sont-elles intégrées dans les systèmes de l'UEP pour lui permettre de suivre l'utilisation des fonds du projet par ces intervenants?	Oui, certains opérateurs exécutent des activités du projet dans les zones d'intervention Oui.	RAS Les auditeurs n'ont pas soulevés des points saillants sur ces aspects. Le RAF CENRAT va devoir demander aux auditeur interne des vérifier régulièrement la complétude, l'exactitude et la ponctualité des soumissions des tous les rapports de la part des communautés ou des ONG.

Sujet		Réponse	Observations
3.6	Décrivez les dispositions (prévues) concernant les flux de fonds du projet; joignez un organigramme et une explication des flux de fonds du FIDA, du gouvernement et des autres bailleurs.	Voir dispositif des flux	Simplification des flux par rapport au ProDAF: un seul compte d'opération par région avec des comptes dédiées individuelles pour les bailleurs des fonds.
3.7	Dans quelle banque le compte d'avances temporaires sera-t-il ouvert?	BAGRI EcoBank SoniBank BIA	Pour réduire la concentration du risque bancaire, il est recommandé de choisir une autre banque nationale réputée, que celle utilisée par ProDAF.
3.8	Les dispositions (prévues) pour le virement (par le gouvernement/ministère des finances) des fonds provenant du financement à l'organisme d'exécution sont-elles satisfaisantes?	Oui, un compte de dépôt au Trésor est ouvert en faveur du PRODAF qui reçoit les fonds de contrepartie de l'Etat.	R.A.S.
4.	Contrôles internes		
4.1	Séparation des fonctions–les attributions fonctionnelles suivantes sont-elles remplies par des personnes ou des unités distinctes: i) autorisation d'une opération; ii) enregistrement de l'opération; et iii) garde des actifs faisant l'objet de l'opération?	Oui, ces procédures sont décrites dans le manuel de procédures.	Il convient de préciser qu'une mise à jour du manuel ProDAF sera nécessaire après la MTR pour refléter les nouvelles fonctions et responsabilités. Un nouveau manuel PRECIS est préparé dans le cadre de la mission de formulation.
4.2	Les fonctions de commande, de réception, d'enregistrement et de paiement des biens et services sont-elles dûment séparées ?	Oui pour ProDAF: le bon de commande est établi par l'aide comptable, la réception est effectuée par le service concerné, l'enregistrement de paiement est effectué par le comptable	Les assistants comptables sont actuellement surchargés de travail. Une des régions n'as pas eu de comptable pendant 6 mois.

Sujet		Réponse	Observations
4.3	Les rapprochements bancaires sont-ils effectués par une personne distincte de celle qui effectue ou approuve les paiements?	Oui, l'Assistant comptable établit les rapprochements bancaires, le comptable effectue le contrôle technique avant paiement, le RAF effectue le contrôle qualité et le paiement, le coordonnateur approuve.	A revoir pour aligner avec les nouvelles responsabilités après la RMP.
5.	Systemes, principes et procédures comptable		
5.1	L'organisme est-il doté d'un système intégré de comptabilité permettant l'enregistrement correct des opérations financières du projet, y compris la répartition des dépenses par composante, catégorie de décaissement et origine des fonds? Le projet utilisera-t-il le système comptable de l'organisme?	Oui, le projet dispose d'un logiciel Tom2pro qui est performant	Le système en place est Tom2Pro – mais il doit être utilisé de manière optimale. Une nouvelle licence est nécessaire pour PRECIS.
5.2	Des contrôles sont-ils en place pour la préparation et l'approbation des opérations, assurant que toutes les opérations sont correctement exécutées et suffisamment expliquées?	Oui, système de contrôle interne et fiche d'imputation comptable avant paiement	Les contrôles formels sont explicités dans le manuel mais ne sont pas nécessairement suivis scrupuleusement.
5.3	Le plan comptable permet-il de comptabiliser correctement les activités du projet et les catégories de décaissement, et d'en rendre compte?	Oui,	
5.4	La répartition des dépenses entre les diverses sources de financement peut-elle être faite avec précision?	Oui,	R.A.S.
5.5	Le grand livre et les livres subsidiaires sont-ils rapprochés et équilibrés?	Oui le grand livre et les livres sur documents comptables sont rapprochés par le comptable et le RAF périodiquement.	Le comptable et le RAF doivent signer le rapprochement.

Sujet		Réponse	Observations
5.6	Tous les documents comptables et toutes les pièces justificatives sont-ils conservés de façon permanente, dans un système défini auquel les utilisateurs autorisés peuvent avoir facilement accès?	Oui,	Le scan des documents justificatives n'est pas effectuées actuellement. En vue de l'implémentation ICP le scanne systématique des documents justificatives comptable doit être implémenté. Le projet doit se procurer un application qui permet d'assembler multiples documents pdf dans un seul (Nitro, etc.)
5.7	Quelle est la méthode de comptabilité utilisée (par exemple, caisse, exercice)?	Exercice	R.A.S.
5.8	Quelles sont les normes comptables appliquées?	Système comptable SYSCOHADA	
5.9	Le projet est-il doté d'un manuel écrit des politiques et procédures encadrant les activités et définissant les responsabilités du personnel?	Oui, il nécessite une mise à jour du manuel ProDAF	
5.10	Existe-t-il des procédures garantissant que seules les personnes autorisées pourront modifier les principes, politiques ou procédures comptables ou en établir de nouveaux à l'usage de l'organisme?	Oui, il nécessite une mise à jour pour PRECIS	
5.11	Existe-t-il un manuel écrit des principes et procédures couvrant toutes les activités financières courantes du projet? Des manuels sont-ils distribués à tout le personnel concerné?	Oui (cf. manuel de procédures) Oui	

Sujet		Réponse	Observations
Paielements			
5.12	Toutes les factures portent-elles la mention "PAYÉ"? Sont-elles datées, vérifiées, approuvées et clairement marquées pour l'imputation comptable?	Oui, la mention «PAYÉ» est portée sur toutes les factures payées Elles sont aussi approuvées et l'imputation comptable est indiquée sur chacune.	R.A.S.
Caisse et banque			
5.13	L'organisation tient-elle un livre de caisse adéquat et à jour, où sont enregistrés toutes les recettes et tous les paiements?	Oui	
5.14	Les comptes bancaires et la caisse font-ils l'objet d'un rapprochement mensuel?	Oui,	Doivent être signé par le comptable et RAF.
5.15	Indiquer le nom et le titre de tous les signataires autorisés des comptes bancaires du projet.	La signature est conjointe, la signature des comptes désignes à Niamey : Mr Assadeck Mohamed-ATN/DP et Chaibou Magagi – ATN/CF (RAF). Les signataires des comptes d'opérations pour les Unités Régionales sont le Coordonnateur Régional et le RAF	Le système sera reconduit de ProDAF a PRECIS. Il convient de mettre en place un système de suppléants en cas d'indisponibilité des signataires titulaires.
Protection des actifs			
5.16	Existe-t-il un système de comptabilité des actifs immobilisés, comportant un registre des actifs immobilisés pleinement opérationnel – dans le cadre d'un système comptable intégré? Le système est-il tenu à jour?	Oui. A date, le registre des immobilisations généré par Tom2Pro est à jour. Oui	
5.17	Est-il procédé à des rapprochements physiques périodiques des actifs immobilisés et des stocks?	Oui, chaque année, à la fin de l'exercice	

Sujet		Réponse	Observations
	Divers		
5.18	Le projet a-t-il indiqué aux employés, aux bénéficiaires et à toute autre partie prenante à qui ils doivent signaler tout soupçon de fraude, gaspillage ou détournement concernant les ressources ou les biens du projet?	Non, la personne n'est pas désigné et communiqué.	Le projet doit désigner une personne à qui le personnel projet doit signaler tout soupçon de fraude, gaspillage ou détournement concernant les ressources ou les biens du projet.
5.19	Les politiques et les procédures définissent-elles clairement les conflits d'intérêts et les transactions entre parties liées (réels ou apparents) et prévoient-elles des mesures destinées à protéger l'organisation?	Non, mais cela est indiqué d'une façon verbale aux concernés.	Des mesures visant à prévenir des questions de conflits d'intérêts, fraudes, collusions, corruptions devraient être formalisées dans le manuel de procédures, dans le contrat du personnel et aussi doivent être présentées dans des formations régulières.
5.20	Existe-t-il des contrôles sur l'établissement des états de paie, et les changements apportés aux états de paie sont-ils dûment autorisés?	Oui, un contrôle mensuel	
6.	Rapports et suivi		
6.1	Le système de reddition de comptes doit-il être adapté pour permettre l'établissement de rapports sur les composantes du projet?	Oui	
6.2	Le projet a-t-il établi les responsabilités en matière de rapports sur la gestion financière, spécifiant quels sont les rapports exigés, et quelles doivent en être la teneur et la fréquence?	Oui,	
6.3	Quelle est la fréquence de l'établissement des états financiers? Les rapports sont-ils élaborés en temps voulu pour être utiles à la prise de décisions?	Annuelle, les états financiers sont préparés à la fin de chaque exercice, aussi des rapports trimestriels Oui	

Sujet		Réponse	Observations
6.4	Les rapports financiers font-ils la comparaison entre les dépenses effectives et les allocations budgétisées et programmées?	Oui	.
6.5	Les rapports financiers sont-ils produits directement par le système informatique de comptabilité, par des feuilles de calcul ou par d'autres moyens?	Oui,	
6.6	(Si des états financiers consolidés sont nécessaires) Le système comptable est-il suffisamment équipé pour permettre la consolidation appropriée des données financières des organismes?	Oui, logiciel comptable version multi sites pour la consolidation	
6.7	Le système de gestion financière est-il informatisé?	Oui, à travers le logiciel Tom2pro	R.A.S.
6.8	Ce système est-il en mesure de produire les rapports financiers requis?	Oui	R.A.S.
6.9	Le personnel est-il correctement formé à la maintenance de ce système?	Oui	
6.10	Des systèmes adéquats de "sauvegarde" des archives financières existent-ils?	Oui, à travers la sauvegarde périodique des informations financières sur un disque dur externe.	Il n as pas des scans des documents justificatifs.
7.	Audit interne		
7.1	L'APP est-il doté d'un service d'audit interne?	Non, mais la tâche est confiée à un cabinet indépendant qui effectue un audit trimestriel	A partir de janvier 2020, un auditeur interne sera employée.
7.2	Quelles sont les qualifications et l'expérience du personnel du service d'audit interne?	Cabinet indépendant	
7.3	À qui l'auditeur interne rend-il compte?	Coordonnateur et RAF du programme. FIDA et le gouvernement sont copié.	
7.4	Le service d'audit interne inscrira-t-il le projet à son programme de travail?	non	Sera en place avec le nouveau auditeur interne.

Sujet		Réponse	Observations
7.5	Les conclusions de l’audit interne sont-elles suivies de mesures d’application?	Oui, plan d’action	
8.	Audit externe		
8.1	Quel est l’auditeur externe de l’organisme?	Cabinet indépendant KMC	
8.2	L’audit externe de l’organisme subit-il des retards? Quand les rapports d’audit sont-ils publiés?	Non, Les rapports sont toujours transmis au FIDA dans le délai	
8.3	L’audit externe de l’organisme respecte-t-il les normes internationales d’audit?	Oui, le rapport d’audit est préparé en respectant des normes internationales d’audit.	
8.4	D’importants problèmes de responsabilité ont-ils été signalés dans les rapports d’audit des trois dernières années? Des problèmes ont-ils été constatés dans les précédents rapports d’audit concernant le fonctionnement des comptes d’avances temporaires ou l’utilisation des procédures relatives aux ED du projet?	Non	
8.5	Les comptes du projet seront-ils audités par l’auditeur de l’organisme ou par un autre auditeur?	L’auditeur du programme	
8.6	Le projet a-t-il établi un mandat acceptable pour son audit annuel?	Oui, les TDR contenant le mandat de l’auditeur a été valide par le FIDA.	

V. Planification, Suivi-Evaluation, Apprentissage, Gestion des savoirs et Communication

A. Planification

1. Préparation du Programme de Travail et Budget Annuel.

511 La planification et la budgétisation des activités du projet seront réalisées sur une base annuelle, et seront consignées dans les PTBA. Les PTBA constituent l’outil de base pour la planification et la mise en œuvre des activités pour la période concernée. Le séquençage annuel permettra de s’assurer d’une allocation adéquate des ressources en fonction des résultats et des objectifs fixés.

512 Chaque projet de PTBA comprendra : (i) une description détaillée des activités prévues pour l'année à venir assortie des stratégies d'opérations, des modalités d'exécution et des indicateurs de suivi ; (ii) un chronogramme de mise en œuvre des activités ; (iii) un état de l'origine et de l'utilisation des fonds (plan de décaissement) ; et (iv) un Plan de passation des marchés (PPM). Une version préliminaire provisoire de PTBA portant sur les premiers 18 mois et assorti du Ppm est annexé au document de conception du projet ; dans l'optique de soutenir un démarrage rapide de la mise en œuvre du projet. Les projets de PTBA élaborés à partir de la deuxième année porteront sur une durée de 12 mois, et intégreront une synthèse des résultats obtenus et des contraintes rencontrées au cours de l'année précédente.

513 Le processus d'élaboration du PTBA suivra les étapes ci- après :

514 Un cadrage général : qui sera fait au moyen d'une note de cadrage élaborée et soumise par l'ATNSE à la validation par l'Equipe de Management du Programme. Cette note donne la vision globale et les orientations stratégiques de l'exercice. Cette étape s'appuiera sur l'analyse des réalisations antérieures, l'analyse des réalisations cumulées comparées aux objectifs d'ensemble du projet, les recommandations des missions de supervision et les résultats des auto-évaluations et évaluations annuelles menés avec l'ensemble des parties prenantes du projet, y compris les bénéficiaires. La synergie entre les composantes devra être considérée dès ce stade pour s'assurer de la cohérence des activités.

515 L'élaboration des PTBA par URGP: qui reposera sur les orientations du cadrage général et sur la base de l'identification des activités prioritaires auprès des bénéficiaires par l'équipe du projet et/ou les partenaires de mise en œuvre. Les URGP de Maradi, Tahoua et Zinder veilleront à produire des PTBA intégrant les activités prévues sous le ProDAF et sous le PRECIS tout en veillant à bien faire ressortir les activités prévues sous chacun des Projets.

516 La consolidation des PTBA des URGP et de la CENRAT en un document de PTBA unique global du Programme qui intègre toutes les activités et les coûts tels que prévus par les unités de gestion du Programme. Une analyse de cohérence des informations consolidées est produite par l'ATNSE pour servir de support à l'atelier de validation interne du projet de PTBA du Programme

517 Cet atelier dit d'arbitrage programmatique entre les unités de Gestion y compris la CENRAT est organisé pour amender le bilan d'exécution du PTBA en cours, partager les incohérences constatées et proposer les ajustements et les harmonisations des prévisions physiques et financières en lien avec les référentiels de programmation que sont le cadre logique, le cadre de mesure des résultats et dans une certaine mesure le COSTAB

518 La soumission du projet de PTBA finalisé au Comité de pilotage qui a pour, entre autres mandats l'examen et l'approbation des PTBA préparés et présentés par l'équipe du Programme.

519 La finalisation du PTBA par l'équipe qui consiste à l'intégration des observations du Comité de pilotage

520 La soumission du PTBA au FIDA pour demande d'avis de non-objection par le Président du Comité de pilotage.

521 Le processus d'élaboration du PTBA sera piloté par l'Assistant Technique National en Suivi-Evaluation (ATNSE) au niveau programme pays et par les Responsable Régionaux en S&E au niveau des URGP en étroite collaboration avec les responsables de composantes. Dès le démarrage du projet, l'équipe du projet devra définir et s'accorder sur un calendrier clair de préparation du PTBA afin que le processus soit initié à temps, de manière à ce que Gouvernement puisse transmettre le projet de PTBA au FIDA au plus tard le 30 Novembre de l'année qui précède.

522 Une approche souple permettant une éventuelle révision du PTBA au cours de l'exercice budgétaire sera adoptée pour pouvoir prendre en compte l'évolution du contexte de mise en œuvre. L'avancement du projet au cours de l'année sera évalué à travers le taux d'exécution physique et le taux d'exécution financière des activités prévues dans les PTBA.

2. Indicateurs existants utilisés par d'autres organisations

523 Le PRECIS, tout au long de sa mise en œuvre contribuera à renseigner les indicateurs du plan d'action du HC/3N à travers l'actualisation des indicateurs déjà pris en compte dans la base de données S&E du ProDAF. Cette actualisation consistera à sélectionner parmi la liste jointe en annexe les nouveaux indicateurs pertinents pour le PRECIS. A titre d'exemple, le PRECIS, contribuera pour au moins 4% de l'objectif quantitatif du HC/3N avec ses 10720 hectares de superficies à aménager en petite irriguée. Une contribution importante sera également apportée par rapport aux indicateurs liés à la récupération des terres dégradées et des ouvrages de mobilisation des eaux ainsi que par rapport à ceux relatifs aux paquets techniques/technologiques pour booster les productions agro sylvopastorales et halieutiques.

B. Suivi-Evaluation (S&E)

1. Dispositif de suivi-évaluation

524 Le ProDAF et le PRECIS seront donc dotés d'un dispositif commun et unique de Suivi-Evaluation qui a pour objectif global de contribuer de manière pro-active à une meilleure exécution du Programme Pays du FIDA au Niger, constitué par du PRECIS et des deux autres opérations FIDA en cours dans le Pays (ProDAF et ProDAF Diffa). De façon spécifique, ce dispositif vise à produire constamment et à mettre à disposition des parties prenantes respectives des informations permettant :

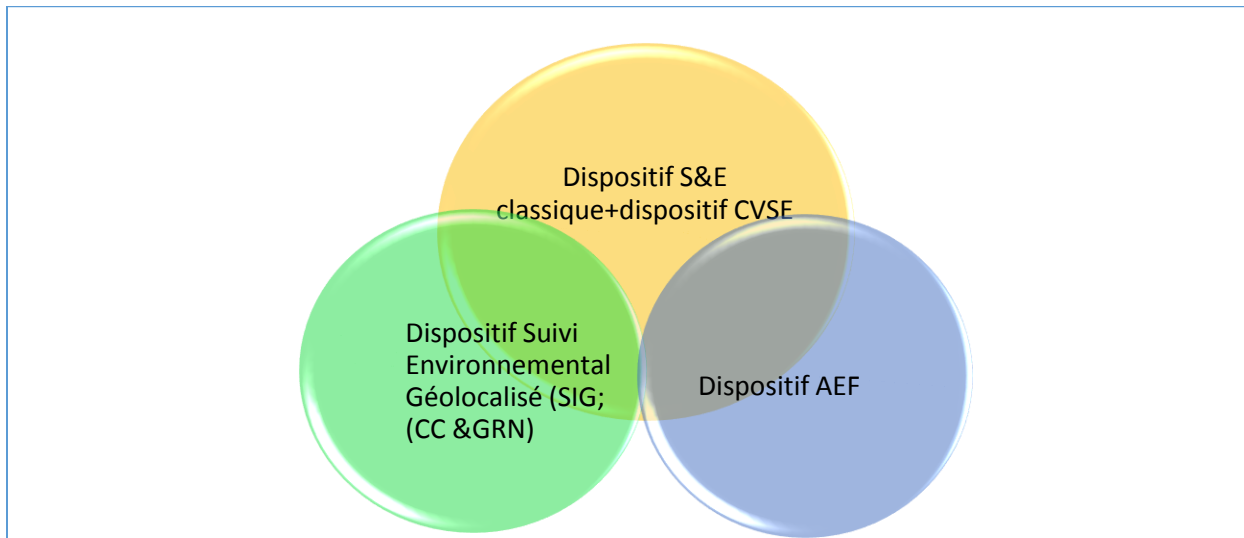
- Une gestion plus efficace et plus efficiente des activités de chaque projet ;
- Une prise de décision en temps opportun et des orientations stratégiques plus pertinente et rationnelles pour assurer l'atteinte des objectifs des différentes opérations ;
- Une communication régulière sur l'ensemble du Programme pays comprenant tous les projets/programme envers l'Etat du Niger, le FIDA, les autres PTF et les populations bénéficiaires, grâce à un mécanisme de capitalisation continue des résultats dans une optique de visibilité des actions du programme mais aussi une culture de redevabilité.

525 Le Système de suivi-évaluation (SSE) de PRECIS sera fondé sur la gestion axée sur les résultats, qui sera conforme aux exigences du Gouvernement du Niger et du FIDA et sera utilisé comme un outil d'aide à la prise de décisions tout au long du cycle de vie du

Projet. Il capitalisera et valorisera l'ensemble de ces outils des dispositifs développés par les deux autres opérations en cours (ProDAF, ProDAF Diffa), afin d'assurer un Suivi- Evaluation global efficace et proactif du programme.

526 Le système aura pour rôles de soutenir une compréhension partagée du projet, d'en améliorer le pilotage et l'efficacité, et de répondre aux fins de redevabilité, de capitalisation et d'apprentissage. Le système développera sa capacité de suivi des orientations stratégiques et des opérations par le développement de mécanismes et outils adaptés pour le Projet. Il permettra de mesurer l'état d'avancement de l'exécution du projet, l'atteinte des produits et effets escomptés, et l'impact des interventions sur les groupes cibles ; et de renseigner une liste d'indicateurs conformément au Système de mesure des résultats opérationnels (ORMS) développé par le FIDA. Le projet s'assurera que les ressources humaines et financières appropriées pour mettre en place et opérationnaliser le système, et de bien clarifier les rôles des acteurs impliqués aux différents niveaux.

527 Le système de Suivi-Evaluation du PRECIS restera innovant en intégrant les trois dispositifs complémentaires du SSE de ProDAF à savoir (i) le dispositif classique de S&E qui gère les activités de planification, de suivi des activités et d'évaluation des effets/impacts du programme (appuyé par les comités villageois de Suivi Evaluation), (ii) le dispositif de suivi environnemental géo localisé, mené en partenariat avec le Centre National de Surveillance Ecologique et environnemental CNSEE et qui assure entre autres le suivi et l'évaluation des effets/impacts des actions de traitement des bassins versants et la séquestration du Carbone et (iii) le dispositif d'Analyse Economique et Financière (AEF) permettant le suivi des hypothèses de rentabilité économique et financière ainsi que les avantages/couts des actions du programme.



528 Le déploiement de ces trois dispositifs dans la région de Dosso sera effectif au cours de la première année de mise en œuvre du PRECIS ainsi que la prise en compte des activités de PRECIS dans les nouvelles zones à toucher par ce projet dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder.

529 Pour mieux gérer ce système S&E complexe du Programme, le PRECIS doit contribuer à doter le dispositif S&E revu, d'une allocation budgétaire conséquente)

permettant le renforcement des capacités continus des équipes, l'acquisition des matériels et équipements (matériels informatiques et logiciels, GPS, etc.) performants des unités actuelles de suivi évaluation et la conduite des activités spécifiques du S&E (les Planifications, les renforcements des capacités des acteurs en S&E, les différents Suivis (, les Evaluations, la communication et la gestion des savoirs). De manière spécifique le PRECIS prendra en charge les couts de toutes les activités de Suivi Evaluation dans la région de Dosso. Une mutualisation des moyens entre le ProDAF et le PRECIS sera appliquées au niveau des autres régions.

2. Acteurs du SSE du PRECIS

530 **CENRAT et URGP.** Le Système global de Suivi- Evaluation du Programme Pays et le SSE du PRECIS seront placés sous la responsabilité de l'Assistant Technique National en Suivi-Evaluation (ATNSE) qui en assurera le développement et la gestion en concertation avec les Responsable Régionaux en S&E des URGP. Ces derniers assureront la gestion des sous dispositifs S&E régionaux, qui tout en étant autonomes doivent être complets et cohérents pour agir en harmonie en vue de satisfaire les besoins en informations des acteurs régionaux et nationaux.

531 Le dispositif S&E du Programme s'élargira pour intégrer le nouveau sous dispositif S&E de la région de Dosso qui devient la cinquième unité régionale de Gestion du programme.

532 **Opérateurs et partenaires de mise en œuvre :** Il s'agit (i) des Groupements de services conseils, des cabinets d'études et des ONG qui agissent plus comme des prestataires de services payants, (ii) des services techniques de l'Etat qui joueront leur rôle régalien de suivi/ contrôle des actions du projet et (iii) des partenaires –bénéficiaires comme les CRA/RECA, les organisations de la société Rurale Organisée (Fédérations et les faitières des OP, les GACAP, etc.)

533 **Participants au projet.** Il s'agit des populations bénéficiaires individuels ou sous l'égide des OP et COGES, des communes rurales qui interviendront dans les activités de S&E par la fourniture d'information sur la mise en œuvre, les résultats en termes de changements sur leurs conditions de vies et sur leurs moyens d'existence. Ils participent également en tant qu'acteurs de premier plan dans l'ingénierie sociale et le ciblage social. Les interactions entre les différents maillons sont illustrées sur la figure ci-dessous.

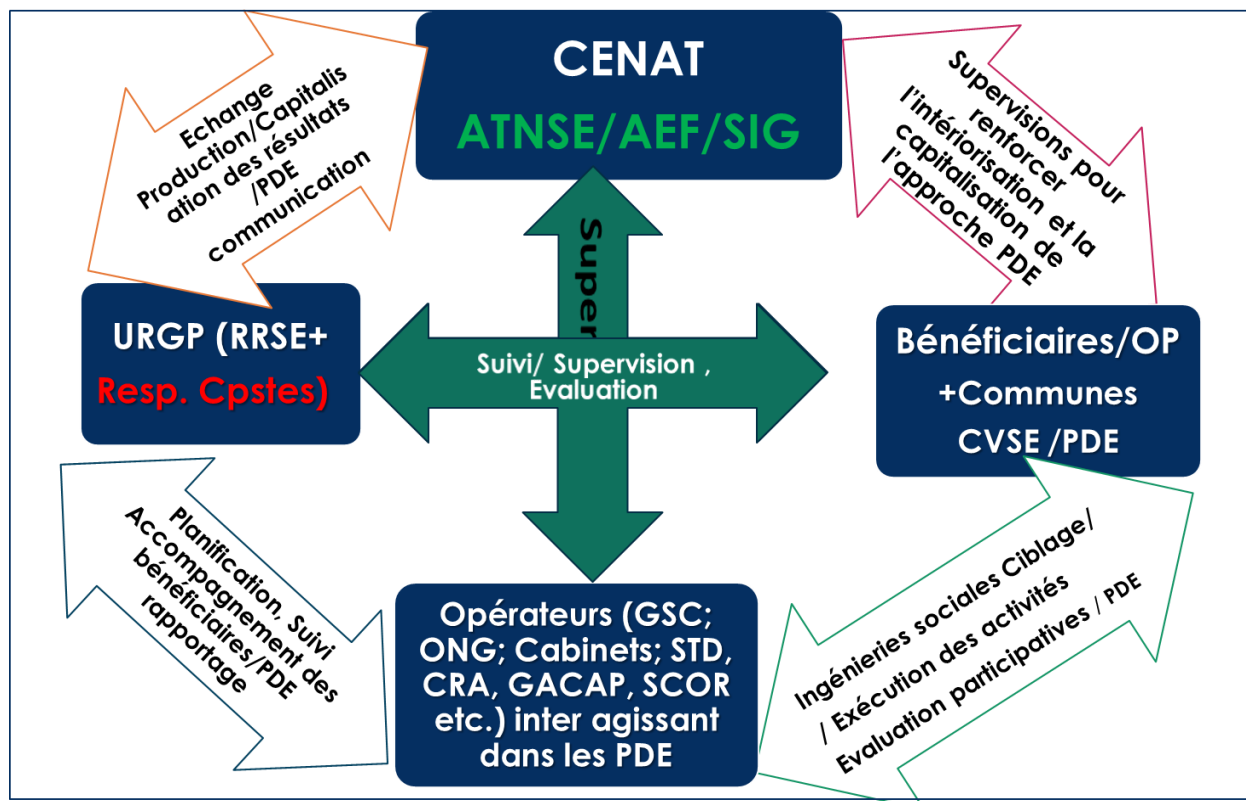


Fig : Représentation simplifiée des interactions entre les acteurs du S&E du PRECIS

534 Sur le plan ressources humaines, la composition de l’équipe S&E sera étoffée en vue donc de permettre au Système S&E de bien produire et gérer le flux d’informations et des demandes d’informations sur le programme et par projet. Il s’agira notamment de compléter chaque unité de gestion (pour les URGP de Tahoua, Maradi Zinder et la CENRAT) avec un assistant S&E devant appuyer la prise en charge de l’implémentation et de l’animation du système de suivi Evaluation du PRECIS ; et (ii) de doter la nouvelle URGP de Dosso d’un responsable régional S&E et d’un assistant S&E. Avec la prise en compte du PRECIS, le dispositif humain du Système S&E se présente donc comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

Poste	UGP						Observations
	Mara di	Tahou a	Zinde r	Diff a	Dosso ¹⁷	CENA T	
Responsable Régional S&E	1	1	1	1	1		
Assistant SE	1+1	1+1	1+1	1	1	1+1	

¹⁷ Equipe S&E à recruter comme les 2nds assistants

Poste	UGP						Observations
	Mara di	Tahou a	Zinde r	Diff a	Dosso ¹⁷	CENA T	
ADL/S&E		1	1	1			L'ADL appuie la mise en œuvre technique des activités
Stagiaire S&E	1	1					Les stagiaires sont en général des étudiants qui viennent pour leurs mémoires de fin d'étude ou pour l'immersion professionnelle qui appuie les activités de suivi-évaluation (collecte de données, saisie, rapportage, etc.)
Assistant Technique National en S&E						1	Assure la coordination et la gestion de la CENAT à Maradi
Agents transversaux							
Responsable SIG	X	X	X			X	Il s'agit de la même personne qui intervient au niveau des 4 UGP + Dosso
Informaticien	X	X	X			X	Il s'agit de la même personne qui intervient au niveau des 4 UGP+ Dosso
Communicateur	X	X	X			X	Il s'agit de la même personne qui intervient au niveau des 4 UGP+ Dosso

535 Pour l'efficacité du SSE du PRECIS et sur la base des leçons apprises dans différents portefeuilles du FIDA, le personnel affecté au SSE bénéficiera dès la première année du programme de formation et de certification PRIME récemment adopté par le FIDA. Le programme de formation du personnel et de perfectionnement du personnel du projet intégrera le volet Prime avec les deux modules obligatoires relatifs aux principes fondamentaux du suivi-évaluation.

536 **Autres acteurs du Dispositif.** La participation des bénéficiaires au suivi-évaluation du programme actuellement actée à travers les comités villageois de S&E bénévoles, doit être améliorée voire repensée afin de mieux impliquer/considérer les bénéficiaires comme des participants réels au programme. Ces comités jouant des rôles importants dans les

collectes régulières de certaines données souvent difficiles pour des personnes exogènes doivent être motivés par des rémunérations symboliques périodiques ou des actions spécifiques de renforcement des capacités par le PRECIS.

3. Progiciels de Suivi-Evaluation

537 Le dispositif de suivi-évaluation du PRECIS s'appuiera principalement sur un Progiciel (Software) de gestion de base de données qui permettra d'une part de suivre l'évolution des indicateurs du cadre logique, l'avancement des Programmes de travail et budget annuels (PTBA), et qui consignera d'autre part les différents résultats obtenus sur les bénéficiaires en fonction des appuis reçus. Le Progiciel intègrera le Cadre logique (CL), le Cadre de mesure de rendement (CMR), les éléments permettant de renseigner l'ORMS. Il pourra générer à tout instant les tableaux de bord standards utilisés dans les projets du FIDA tels que les tableaux de suivi du PTBA, les tableaux de bord thématiques, etc.

538 Le PRECIS capitalisera la base de données informatisée du ProDAF – qui est en ligne – et permet la production et l'archivage des informations relatives à la planification et au suivi des activités et résultats du programme selon les projets, les guichets de financement ainsi que les unités de gestion. Pour garantir l'unicité du système du système S&E des interventions du FIDA au Niger, ou au moins en garantir la possibilité de consolidation des informations des différents projets, le PRECIS, à l'instar de ProDAF Diffa, le Progiciel sera paramétré pour répondre aux besoins d'information définis par le projet tout en veillant que le Progiciel repose sur la structure de gestion du PRECIS. A l'instar des opérations en cours, le Progiciel sera alimenté en informations au niveau des URGP et ces informations seront consolidées au niveau national par la CENRAT. La collecte des informations au niveau local se fera au moyen des fiches de collecte qui seront développées pour les différents types d'activités menées par le projet.

539 L'assistance technique du concepteur du Progiciel sera sollicitée dès le démarrage du PRECIS pour mettre à jour le paramétrage global de la base de données ainsi que les différents algorithmes de calculs et de visualisation des résultats. Certains aspects qui n'étaient pas dans le Progiciel seront ajoutés tels que le Suivi des produits livrés par PDE (en est lien avec l'obtention /livraison des produits/services après la mise en œuvre des activités par PDE) et le Suivi des effets /impacts par PDE : à travers les études /enquêtes menées auprès des bénéficiaires. (Avec des situations de référence au départ) mais également le Suivi Environnemental géolocalisé.

540 Le PRECIS sera doté d'une base de données sur les bénéficiaires dans un échantillon de villages qui permettra : (i) d'enregistrer les bénéficiaires et leur profil/situation socio-économique initiale, (ii) de renseigner les appuis qu'ils ont reçus, et (iii) de suivre leur évolution avant, sur la durée et après les appuis du projet. Pour certaines activités comme la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, cette base de données sera nominative car il sera important de mesurer l'évolution des JER appuyées par le Projet dans tous les villages. Le PRECIS s'appuiera sur les expériences d'autres projets similaires dans le pays ou la sous-région. Il sera important de veiller à l'identification des bénéficiaires (ex : avec leur carte d'identité nationale et le numéro de téléphone mobile) afin d'éviter leur double comptage.

541 Le re-paramétrage du Progiciel de suivi-évaluation et la création de la base de données des bénéficiaires seront pilotés par l'ATNSE en collaboration avec les Responsable

Régionaux de S&E des URGP. Ils seront effectués en étroite concertation avec les responsables techniques (responsables des composantes) afin de s'assurer de la pertinence des informations à collecter et à suivre. Les acteurs et partenaires de mise en œuvre au niveau local auront un rôle important à jouer dans la production des données techniques sur les bénéficiaires. Leurs attributions relatives au renseignement du SSE devront être spécifiées dans leurs termes de référence et leurs capacités seront renforcées dans le cadre de l'opérationnalisation du SSE. Pour y être plus efficace, il sera convenu avec le concepteur de la Base de données du ProDAF des appuis à distance pour prendre en compte au fur à mesure de la mise en œuvre du PRECIS d'autres aspects utiles pour le rapportage et la communication sur le projet. Ceci reste facile d'autant plus que cette de base est hébergée en ligne.

542 Le Progiciel sera périodiquement reparamétré si besoin selon l'évolution du Cadre Logique (CL) du PRECIS, qui restera le principal outil de suivi-évaluation depuis le démarrage jusqu'à l'achèvement du projet. Le CL du PRECIS attaché en Annexe du présent Manuel de Mise en Œuvre a été construit à partir de la Théorie du Changement et de la chaîne de résultats constitués de l'objectif global auquel le projet contribuera, de son objectif de développement décliné en trois effets escomptés (Outcomes) en lien avec les composantes techniques du projet. Ces trois effets sont la résultantes au moins sept produits majeurs issues de la mise en œuvre des paquets d'activités qui seront développées par le PRECIS. Les indicateurs ont été sélectionnés sur la base des nouveaux indicateurs de base ORMS du FIDA (du niveau des produits à l'impact en passant par les effets directs) ainsi que les méthodes de mesure correspondantes

543 Afin de s'assurer que l'ensemble des acteurs notamment l'équipe de gestion du projet, les partenaires stratégiques et les partenaires de mise en œuvre aient la même compréhension de la logique d'intervention du Projet ; un atelier de revue et de validation du CL sera organisé au démarrage du projet.

544 Comme indiqué plus haut, le PRECIS prendra avantage du Système d'information géographique (SIG) du ProDAF, qui sera renforcé par le nouveau projet pour prendre en compte les nouvelles interventions dans les PDE existants et les activités menées dans les PDE d'extension. Le SIG permettra ainsi de faire le suivi cartographique des activités, et particulièrement les activités relatives à la régénération et la gestion durable des ressources naturelles telles que les CES/DRS et la RNA, les aménagements hydro-agricoles (AHA), mais aussi, les infrastructures de marché, les Maisons du Paysan, les pistes de désenclavement, etc.

545 Le PRECIS utilisera le manuel de suivi-évaluation du ProDAF, qu'il étoffera et actualisera pour les besoins spécifiques du PRECIS. Le Manuel de S&E guidera l'opérationnalisation et l'exploitation du SSE. Le manuel caractérisera les différents outils du dispositif, clarifiera les modalités de leur utilisation, définira les rôles des acteurs impliqués à différents niveaux ainsi que la nature des relations à développer entre les uns et les autres, et définira les mécanismes et procédures à suivre pour la collecte, la production, le traitement et l'utilisation de l'information.

546 Mis à part les outils permanents qui seront développés au début du projet, le SSE du PRECIS intégrera également des outils périodiques notamment les PTBA qui constituent la base de planification opérationnelle du projet, et les rapports périodiques d'avancement qui

seront produits pour suivre l'évolution de la mise en œuvre du PTBA sur une fréquence trimestrielle, semestrielle et annuelle. Les rapports périodiques d'avancement consigneront (a) les résultats quantitatifs et qualitatifs atteints sur la période de rapportage, (b) l'analyse des résultats, (c) les problèmes rencontrés au cours de la période, (d) les mesures prises pour remédier à ces problèmes, (e) le programme d'activités proposé et les résultats escomptés au cours de la période suivante, et (f) la performance des structures impliquées dans la mise en œuvre du projet.

547 Considérant l'importance que le FIDA accorde aux questions de genre et jeune, et afin de mieux renseigner les contributions du projet en matière d'équité de genre, d'autonomisation des femmes, d'inclusion et de promotion des jeunes, les indicateurs clés du SSE du PRECIS seront renseignés par genre et par âge.

4. Mécanismes de suivi-évaluation

548 Le suivi-évaluation du PRECIS reposera sur deux types de mécanismes complémentaires : un suivi interne permanent et des suivi-évaluations externes ponctuelles et périodiques.

549 **Suivi interne.** Le suivi interne permanent des activités sera mené par l'équipe de coordination du projet et les partenaires de mise en œuvre. Il reposera sur l'exploitation des tableaux de bord et états de sortie générés par le Progiciel comptable et des bases de données S&E, sur les réunions de Management (réunions de Coordination) trimestrielles/les réunions mensuelles et hebdomadaires aux niveaux national et dans les URGP, et sur les visites d'appui et de suivi de terrain effectuées par l'équipe de coordination.

550 Le suivi interne des résultats constituera la base pour l'élaboration des rapports d'avancement trimestriels, semestriels et annuels requis par le FIDA et/ou le Gouvernement pour l'ensemble du projet, ainsi que les rapports intermédiaires produits mensuellement au niveau des URGP. Le suivi interne permanent s'appuiera également sur des ateliers bilans d'auto-évaluations qui seront réalisés sur une base annuelle afin d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre du PTBA de l'année en cours et de soutenir l'élaboration du PTBA de l'année suivante.

551 Pour le cas spécifique du PRECIS tout comme pour le ProDAF, Ce suivi interne s'intéressera aux taux suivants :

- *Taux d'Exécution physique des activités : qui correspond au suivi des tâches liées aux activités*
- *Taux de réalisations physiques qui en est lien avec les produits/services obtenus/ livrés après la mise en œuvre des activités*
- *Taux d'Exécution financière qui met en relation les 2 types de suivi physiques avec les montants décaissés et/ou engagés pour la mise en œuvre des activités*

552 A partir de la troisième année, le projet pilotera avec l'appui d'une équipe externe¹⁸ sur une fréquence annuelle les évaluations d'effets. Ces évaluations cherchent à évaluer rapidement les effets et les changements (prévus et non prévus, positifs et négatifs, directs et indirects) induits par la mise en œuvre des activités du projet au niveau des groupes

¹⁸ Equipe d'enquêteurs, de superviseurs et d'informaticien/programmeur

cibles. Elles analyseront également la cohérence entre les activités réalisées et les produits et effets obtenus. Les résultats des effets immédiats permettront à l'équipe du projet de réagir et d'orienter rapidement les actions à mettre en œuvre.

553 Suivi-évaluations externes. Les mécanismes de suivi-évaluations externes comprennent:

- *L'étude de la situation de référence* qui permettra de caractériser une situation initiale en l'absence des interventions du projet et d'attribuer des valeurs de référence aux indicateurs prédéfinis. Elle est en général réalisée à travers un ou des consultants individuels ou des cabinets d'études. Toutefois d'autres études de référence à certaines activités spécifiques (CEPM, DIPE, Genre, etc.) pourront être réalisées par les ATN spécialisés de la CENRAT ou des partenaires spécialisés comme le CNSEE pour les situations biophysiques des sites d'intervention du Projet sur les composantes environnements ou les universités et/ou les institutions de Recherche Action (INRAN, AGRHYMET, ICRISAT, etc.) dans le cadre du partenariat scientifique.
- *Les missions de supervision et de suivi* qui seront assurées conjointement par le FIDA et les autorités de tutelle à raison de deux missions de supervision par an. La supervision du PRECIS sera régie par le nouveau système ORMS informatisé et disponible en ligne, ce qui facilitera la mise à jour des données et informations sur l'état d'avancement du projet. Compte tenu des difficultés souvent rencontrées au démarrage des projets, la première supervision sera essentiellement consacrée à appuyer le démarrage du projet dans les aspects relatifs à la mise en place du dispositif de mise en œuvre du projet à tous les niveaux, à la finalisation des termes de référence et au lancement dossiers d'appel d'offres pour les études de base et autres activités prioritaires. Les missions de supervision porteront une attention particulière sur le suivi de la mise en œuvre, l'atteinte des produits et effets, ainsi que l'efficacité des acquis institutionnels. En fonction des besoins, des missions ponctuelles d'appui à la mise en œuvre pourront également être organisées. Outre les missions de supervision conjointe avec le FIDA, le gouvernement, à travers les l'inspection Générale des Services du Ministère de tutelle du Projet (MAG/EL) et d'autres institutions comme le HC/i3N, la Direction des Eaux et Forêts effectuera des missions de supervisions de proximité. Dans le même ordre d'idées, la Commission Développement Rural de l'Assemblée Nationale initie également des sorties de supervisions des projets. Le PRECIS pourra également saisir ces opportunités pour la communication et la visibilité de ses actions au plus haut niveau.
- *Les évaluations participatives avec les bénéficiaires* : Le projet organisera selon une fréquence annuelle au niveau des URGP des sessions d'évaluations avec les bénéficiaires. Ces évaluations permettront de faire le point sur les activités réalisées, et de recueillir la perception des bénéficiaires sur leur pertinence et l'adéquation des mécanismes de mise en œuvre adoptés par le projet pour leur réalisation. Les évaluations avec les bénéficiaires offriront également l'opportunité de faire des évaluations qualitatives à l'exemple des mécanismes de ciblage et d'inclusion des bénéficiaires. Les outputs de ces sessions d'évaluation serviront à orienter les lignes d'action du PTBA de l'année suivante. Au niveau villageois, le PRECIS mettra en

place en place les comités villageois de Suivi Evaluation participatif pour relever les contraintes liées à la mise en œuvre des activités mais aussi les cas de réussite.

- *La revue à mi-parcours* sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la troisième année. Cette revue permettra d’apprécier à la mi-parcours la pertinence du projet et de son approche de mise en œuvre, la réalisation des objectifs et les difficultés rencontrées. La mission de revue analysera aussi l’exécution financière du projet (exécution des coûts par rapport aux réalisations). Elle émettra en conséquence des recommandations relatives aux mesures et dispositions à prendre pour les années restantes de mise en œuvre visant à consolider ou à réorienter le cas échéant la mise en œuvre, afin d’améliorer l’exécution et la performance du projet. Le cadre logique, les activités, le budget, l’analyse économique et financière du projet seront réactualisés en conséquence. Le Gouvernement préparera les termes de référence de cette revue qui seront soumis à l’approbation du FIDA.
- *L’évaluation d’impacts* réalisée à la fin du projet analysera la pertinence, l’efficacité, l’efficience, les effets et impacts, l’innovation et la durabilité des interventions du projet. Elle s’appuiera sur des études thématiques spécifiques identifiées au préalable qui sont destinées à fournir et à compléter les informations qualitatives et quantitatives nécessaires pour mener l’exercice.
- *La mission d’achèvement assortie d’un atelier de clôture* sera organisée avec l’ensemble des parties prenantes à la fin du projet. Elle mettra en exergue les résultats, les effets et l’impact du PRECIS sur les groupes cibles ; et permettra la capitalisation des expériences. Le rapport d’achèvement sera préparé avant la date de clôture du projet et traitera entre autres éléments des points suivants : (a) les bénéfices obtenus du projet, (b) la réalisation de ses objectifs, (c) la performance des parties concernées dans l’exécution du projet (Gouvernement, FIDA, et les autres partenaires), (d) l’exécution des coûts, et (e) les leçons tirées de la mise en œuvre.

5. Étude de la situation de référence

554 Pour mesurer des changements intervenus à la suite d’une intervention/action de développement d’un terroir ou/et d’une population cible, il est naturellement nécessaire de disposer d’une situation de référence qui servira de base de comparaison. De ce fait une série d’études de référence seront menées au démarrage du projet. Il s’agira notamment des études suivantes :

- *Une étude permettant la délimitation des nouveaux Pôles de développement économiques* (notamment dans les zones pastorales et à dans la Dosso) ou la redéfinition des limites des PDE actuels (si Précis sera une extension dans la zone du ProDAF) est également nécessaire pour bien affiner la théorie de changement du PRECIS qui sera construite sous ce même paradigme de PDE. Cette étude sera menée en amont de l’étude de référence proprement dite.

- *Une étude de référence (Baseline survey)* qui sera conduite au démarrage du projet dans sa zone d'intervention en vue de dresser le profil actuel des populations potentiellement bénéficiaires en termes des moyens d'existence notamment ceux sur lesquels compte agir le PRECIS.
- *Etudes nutritionnelle, genre et WEAI (Women's empowerment in Agriculture index) Base line.*
- En partenariat avec le Centre National de Suivi Ecologique et Environnemental (CNSEE), *des études seront également conduites sur les composantes biophysiques (sol, eau, végétation)* dans la région de Dosso dans le cadre du suivi environnemental géolocalisé.

555 Outre le fait qu'elles permettront de caractériser la situation initiale avant l'intervention du projet, elle aura pour objectif de renseigner les variables relatives à la problématique que le projet se propose de résoudre. Les enquêtes de référence permettront d'affiner les valeurs de référence des indicateurs d'impact, d'effets et de résultats escomptés (situation avant) et notamment des indicateurs de base de l'ORMS (SMRO), afin que le projet puisse disposer d'une base de comparaison pour suivre et évaluer la progression et l'efficacité des interventions du projet pendant sa mise en œuvre et après sa réalisation (situation après).

556 Les enquêtes de référence permettront de réviser au besoin le cadre logique du projet. Elle soutiendra également l'affinage du SSE notamment les mécanismes de vérification des indicateurs en clarifiant les sources, les responsabilités, le coût et la périodicité de collecte.

557 Lors de la préparation des enquêtes de référence, il est primordial de bien déterminer les changements à évaluer et les types de comparaison à établir dans le cadre de l'évaluation du changement. Les études de référence devront être étroitement liées au plan de suivi des activités et de suivi des indicateurs du CL, de sorte que les données collectées puissent être reproduites pendant le suivi continu des activités, ainsi que pour l'analyse à mi-parcours, et l'évaluation menée pour l'achèvement du projet.

558 Les données de référence doivent fournir un minimum d'informations nécessaires à l'évaluation de la qualité de la mise en œuvre des activités et des résultats de sa progression. Il peut arriver que les données de référence nécessaires pour mesurer l'ampleur et la qualité des changements intervenus pendant la mise en œuvre du projet existent déjà. Dans ce cas, il convient de réunir et de vérifier les données, et de s'assurer de leur mise à jour à plus long terme. Dans le cas où les données existent partiellement, il s'avère nécessaire de les compléter. Les données tronquées et de mauvaise qualité seront rejetées car elles ne peuvent en aucun cas constituer une bonne base de référence pour le projet.

6. Etudes thématiques

559 Le PRECIS pourra également prendre compte les résultats pertinents des études thématiques en cours dans le cadre de la revue à mi-parcours du ProDAF pour mieux orienter la planification de même que son choix d'option d'interventions en termes d'activités de filets sociaux, de financement des producteurs, etc.

560 **Evaluation de la séquestration du Carbone** qui est en cours dans le cadre du partenariat avec le Centre National de Surveillance Ecologique et Environnementale (CNSEE). Cette étude permettra d'établir le bilan Carbone qui est l'un des indicateurs phares pour les cofinancements ASAP et FEM du programme.

561 **Analyse de l'approche Pole de Développement Economique (PDE)**. Cette étude vise à faire l'analyse SWOT de cette approche afin d'améliorer et mettre à l'échelle son appropriation voire son adoption par les différents acteurs (collectivité, STD, Opérateurs, Programmes, SCOR, etc.) dans les processus de planification ou des schémas de développement territoriaux.

562 **Analyse économique et financières des infrastructures et leur contribution dans l'amélioration des actifs des ménages**. Cette étude permettra d'apprécier la rentabilité et la viabilité ainsi que la contribution des Marchés de demi Gros (MDG), des plateformes de commercialisations des produits agricoles, des Centres de Collecte Satellite, des Maisons de Paysans et Pistes dans l'amélioration des actifs des ménages, de leur accès aux intrants, etc.

563 **Evaluation de Pertinence, efficacité et efficience des dispositifs de renforcement des capacités des producteurs ; CEP/ACAP/CEPM dans l'amélioration de la productivité et production agro-pastorale**. Cette étude permettra de mettre en évidence la corrélation entre les augmentations des rendements/ productions et des revenus des ménages avec l'adoption des techniques et technologie vulgarisées dans le domaine des productions végétales. Elle prendra en compte de l'augmentation des marges brutes additionnelles et l'augmentation de la production

564 **Evaluation de la Pertinence, efficacité et efficience des dispositifs de renforcement des capacités des producteurs ; DIPE/SVPP dans l'amélioration de la productivité et production animale**. Elle vise à mettre en évidence la corrélation entre les augmentations des productions animales et des revenus des ménages avec l'adoption des techniques et technologie vulgarisées dans le domaine de l'élevage. Elle prendra en compte de l'augmentation des marges brutes additionnelles et l'augmentation de la production.

565 **Evaluation de la Pertinence, Efficacité et Efficience du mécanisme de financement à couts partagés dans le cadre du développement des JER**. Elle vise d'une part à examiner **au** peigne fin les difficultés de mise en œuvre de ce financement et d'autre part à analyse la pertinence et les limites du mécanisme pour le financement de la petite irrigation et des MER afin de proposer des mesures d'amélioration.

566 **Analyse de la fonctionnalité des structures de gestion**. Cette étude vise apprécier l'opérationnalité des structures de gestion des infrastructures de marchés (MdG, CC, PF, MP), des pistes et OME (mini barrages, les seuils) dans une optique d'optimisation de leur **durabilité**.

567 **Analyse de Contribution des activités des filets sociaux dans l'amélioration de la résilience des ménages** : Cette étude permettra d'évaluer /apprécier la contribution des Greniers Féminins de **Soudure**, des activités de Cash For Work / Asset, des Kits intrants et des Jardins De Case (JDC) dans l'amélioration de la résilience des ménages vulnérables dans la zone d'intervention du ProDAF.

568 **Analyse de Contribution des activités du ProDAF dans le cadre de l'amélioration de la sécurité nutritionnelle.** L'étude vise à apprécier la contribution des activités du Programme dans l'amélioration de la sécurité alimentaires et nutritionnelle des ménages.

569 **Etude de la prise en compte du genre dans les activités du ProDAF.** Cette thématique permettra de mettre en évidence les niveaux de prise en compte de la dimension genre dans le programme

570 **Evaluation de Pertinence, Efficience et Efficacité de la composante « intégration régionales des échanges dans l'amélioration des échanges transfrontaliers ».** Cette étude vise à apprécier les progrès enregistrés dans la réduction des tracasseries routières, l'amélioration des flux commerciaux et la dynamique des échanges au niveau des corridors.

571 **Analyse du niveau l'appropriation des mesures d'adaptation au Changement Climatique.** Cette étude vise à apprécier le niveau d'adoption des mesures d'adaptation au CC qui est un objectif important du financement FEM et ASAP

572 Par ailleurs, d'autres besoins de connaissance ou de capitalisation des savoirs générés au cours de la mise en œuvre du projet pourront certainement nécessiter la conduite d'autres études thématiques spécifiques. Celles-ci seront prises en charge par la CENAT ou s'inscrire plus durablement dans le cadre du partenariat scientifique.

C. Apprentissage, Gestion des savoirs et Communication

573 La mise en œuvre du PRECIS s'accompagnera d'un processus d'apprentissage et de capitalisation des leçons apprises afin de constituer une masse critique des savoirs et des connaissances tant sur le plan technique qu'en matière de gestion administrative et fiduciaire. Ces leçons serviront à améliorer continuellement la performance du projet mais aussi inspirer la formulation d'autres opérations du FIDA et des autres partenaires techniques et financiers.

574 Aussi, le PRECIS tout comme le ProDAF, valorisera les savoirs paysans à travers le repérage sur le terrain, les expertises locales (GSC, ONG, STD), nationales et internationales (institutions de recherche, Universités), ainsi que les expériences des différents bailleurs intervenant notamment dans le secteur de l'adaptation au changement climatique, l'intensification agricole des cultures pluviales, la petite irrigation, du genre et de la nutrition (cadres de concertation). Ce dispositif permettra : (i) le transfert des compétences aux communautés à la base (cf. champs écoles paysans, voyages d'étude, dispositif participatif de S&E, référentiel technique, etc.); (ii) l'insertion/l'utilisation ponctuelle de jeunes diplômés/stagiaires en vue de renforcer leurs capacités en développement rural; (iii) le renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre; ainsi que (iv) la diffusion des bonnes expériences/pratiques au sein du programme même et avec les partenaires/acteurs externes.

575 Le PRECIS s'alignera à la stratégie du ProDAF en matière de gestion des savoirs qui vise à ancrer les compétences au sein d'acteurs locaux pérennes (en premier lieu les acteurs de la société civile rurale organisée) et d'appuyer ces acteurs locaux à se doter de canaux durables d'accès aux connaissances. Les méthodes d'échanges entre pairs, la mise en réseau et la participation à des cadres de concertation thématiques seront la base des

interventions du Programme pays y compris le PRECIS. Les cadres techniques du ProDAF et du PRECIS seront les principaux responsables et animateurs de ces réseaux. Chacun dans son domaine, devra jouer un rôle de veille, d'identification de partenariats de canal de transmission des savoirs/opportunités au sein de la zone cible et de facilitation pour l'établissement de partenariats intra et inter-programme, ainsi qu'entre les trois régions. De plus, un dispositif a été développé afin de capitaliser les informations et connaissances déjà existantes et poursuivre la production, validation et diffusion des nouvelles

576 Le partenariat scientifique sera l'un des tremplins pour asseoir un système de capitalisation et confirmation/validation des connaissances ainsi que de leur communication aux audiences plus exigeantes en matière de qualité et de solidité des informations pour des décisions plus globales

577 Le ProDAF dispose d'une stratégie de communication mise en œuvre à travers des plans d'actions annuels piloté par le communicateur de manière transversales dans les quatre régions d'intervention. Cette stratégie sera revue pour prendre en compte le PRECIS

D. Innovation et mise à l'échelle

578 En matière de Suivi Evaluation, les principales innovations à mettre à l'échelle sont (i) l'Utilisation des tablettes pour la collecte des données lors des enquêtes/études thématiques, (ii) l'introduction du Drone comme outil de suivi Evaluation fournissant des imageries prises à basse altitudes avant et après les réalisations permettant des comparaisons visuelles des changements et des analyses plus approfondies sur les zones ou les composants impactés

E. Plans de mise en œuvre

579 Le recrutement de l'équipe de l'URGP de Dosso et du personnel complémentaire des autres URGPs de Tahoua, Maradi et Zinder et de la CENRAT afin d'asseoir le dispositif institutionnel

580 Des ateliers régionaux de lancement technique du Projet seront organisés au niveau des régions d'intervention du PRECIS afin de partager les objectifs et les résultats attendus du nouveau projet. Ces ateliers régions ont pour but de permettre aux acteurs régionaux (autorités, services techniques, opérateurs potentiels de mise en œuvre du projet d'internaliser sa théorie de changement ainsi que son approche d'intervention et les modalités d'accès au financement notamment pour les femmes et les jeunes désirant s'engager dans l'entrepreneuriat rural.

581 Un atelier national de lancement officiel sera organisé avec la participation des acteurs de haut niveau. Cette occasion sera saisie pour communiquer sur les résultats des interventions du FIDA au Niger ainsi que leurs contributions aux politiques et stratégies sectorielles de l'Etat du Niger.

582 Pour le volet suivi Evaluation, avec l'arrimage des deux opérations (ProDAF et PRECIS), le PRECIS prendra en charge la mise à jour du manuel de Suivi Evaluation du ProDAF pour la prise en compte des spécificités du nouveau projet. Ce travail pourra être fait par l'équipe S&E du ProDAF en relation avec l'équipe de PRECIS ou confié à un consultant externe.

VI. Planification des actions préalables à la mise en œuvre et de démarrage

583 PRECIS capitalisera sur l'expérience du ProDAF et utilisera son dispositif d'exécution déjà en place pour accélérer sa mise en œuvre. De plus, le projet utilisera le mécanisme d'avance de fonds du FIDA pour le démarrage rapide des projets (FIPS) pour engager par avance l'exécution de certaines activités clé de démarrage, notamment : (i) le recrutement du personnel complémentaire de projet, (ii) la mise en place du système de Suivi-évaluation et l'élaboration de son manuel, (iii) la réalisation de l'études de référence, (iv) la finalisation du manuel de gestion financière et la mise en place du système de gestion, (v) la finalisation du manuel de mise en œuvre, (vi) la mobilisation d'une assistance technique au démarrage pour la préparation des conventions avec les partenaires, les termes de références des activités clés et les dossiers d'appels d'offre des premiers investissements, (vii) l'identification et la caractérisation des pôles de développement économiques dans les bassins de production, (viii) la finalisation et validation des plan de gestion environnementaux (Mise a jours à Dosso et de la zone ProDAF actuelle), (ix) les études de faisabilité des infrastructures, (x) l'organisation de l'atelier de planification régionales avec les bénéficiaires et partenaires et (xi) l'organisation des ateliers régionaux et l'atelier national de démarrage incluant l'appui technique à sa facilitation. Le budget de ces activités est précisé à l'Appendice 11 du DCP.

VII. Supervision, Revue à mi-parcours et achèvement

584 Des missions de supervision et de suivi seront assurées conjointement par le FIDA et les autorités de tutelle à raison de deux missions de supervision par an. La supervision du PRECIS sera régie par le nouveau système ORMS informatisé et disponible en ligne, ce qui facilitera la mise à jour des données et informations sur l'état d'avancement du projet. Compte tenu des difficultés souvent rencontrées au démarrage des projets, la première supervision sera essentiellement consacrée à appuyer le démarrage du projet dans les aspects relatifs à la mise en place du dispositif de mise en œuvre du projet à tous les niveaux, à la finalisation des termes de référence et au lancement dossiers d'appel d'offres pour les études de base et autres activités prioritaires. Les missions de supervision porteront une attention particulière sur le suivi de la mise en œuvre, l'atteinte des produits et effets, ainsi que l'efficacité des acquis institutionnels. En fonction des besoins, des missions ponctuelles d'appui à la mise en œuvre pourront également être organisées.

585 Une revue à mi-parcours sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la troisième année. Cette revue permettra d'apprécier à la mi-parcours la pertinence du projet et de son approche de mise en œuvre, la réalisation des objectifs et les difficultés rencontrées. La mission de revue analysera aussi l'exécution financière du projet (exécution des coûts par rapport aux réalisations). Elle émettra en conséquence des recommandations relatives aux mesures et dispositions à prendre pour les années restantes de mise en œuvre visant à consolider ou à réorienter le cas échéant la mise en œuvre, afin d'améliorer l'exécution et la performance du projet. Le cadre logique, les activités, le budget, l'analyse économique et financière du projet seront réactualisés en

conséquence. Le Gouvernement préparera les termes de référence de cette revue qui seront soumis à l'approbation du FIDA.

La mission d'achèvement assorti d'un atelier de clôture sera organisée avec l'ensemble des parties prenantes à l'achèvement du projet. Elle mettra en exergue les résultats, les effets et l'impact du PRECIS sur les groupes cibles ; et permettra la capitalisation des expériences. Le rapport d'achèvement sera préparé avant la date de clôture du projet et traitera entre autres éléments des points suivants : (a) les bénéfices obtenus du projet, (b) la réalisation de ses objectifs, (c) la performance des parties concernées dans l'exécution du projet (Gouvernement, FIDA, et les autres partenaires), (d) l'exécution des coûts, et (e) les leçons tirées de la mise en œuvre. Le Rapport final de la Mission de Revue d'Achèvement est de la responsabilité du Gouvernement, qui veillera à ce que le Rapport final soit transmis au FIDA au plus tard six mois après l'achèvement du Précis (avant la date de clôture).

Appendice 1 : Présentation de La Zone d'Intervention de PRECIS

I. Contexte de la zone d'intervention

1.1. Localisation et Population

- La zone du PRECIS couvre un territoire de 338 649 km² regroupant 186 communes dans les régions de Dosso, Tahoua, Maradi et Zinder. Elle est limitée au Nord par la Région d'Agadez, au Sud par le Nigeria et le Benin, à l'Est par la Région de Diffa et à l'Ouest par la Région de Tillabéry.
- Dans une logique de mise en échelle de l'approche Pole de Développement économique (PDE)¹⁹ initiée par le PRODAF et les projets antérieurs (PASADEM, PPI Ruwanmu), PRECIS interviendra dans 3 PDE dans la région de Dosso et fera l'extension dans la zone actuelle de PRODAF de 7 nouveaux PDE (2 à Tahoua, 2 à Maradi et 3 à Zinder) en plus des 21 PDE actuellement couverte par ce dernier projet²⁰. Comme indiqué dans le tableau ci-après, PRECIS couvrira 46 communes et 6606 villages supplémentaires en plus des localités de la zone du PRODAF.

Région	PRODAF			PRECIS			TOTAL PROGRAMME FIDA		
	Nbre PDE	Nbre Commune	Nbre village	Nbre PDE	Nbre Commune	Nbre village	Nbre PDE	Nbre Commune	Nbre village
Tahoua	7	38	3,479	2	9	1,119	9	47	4,598
Maradi	7	43	4,609	2	10	1,104	9	53	5,713
Zinder	7	39	4,709	3	12	2,740	10	51	7,449
Dosso	0	0	-	3	15	1,643	3	15	1,643
Total	21	120	12,797	10	46	6,606	31	166	19,403

- PRECIS étendra la zone d'intervention du Programme FIDA au Niger à 4 Régions, 166 communes et 19403 villages. Il faut signaler que certains PDE ne touche qu'une partie de la commune. Ceci a été pris en compte pour éviter le double comptage dans l'inventaire des communes de la zone d'intervention.
- Les régions d'intervention du projet, compte environ 12,9 millions d'habitants, soit en viron 60,2% de la population nationale, avec une densité moyenne de 36 habitants par Km² nettement supérieure à la moyenne nationale (17 habitants par km²). La répartition par région est indiquée dans le tableau ci-après :

Région	Nombre Commune	Superficie km2	Population Habitants (rec.2012)	Densité Habitant/km 2
Dosso	43	31,000	2,037,713	66

1. ¹⁹ Le PDE est un espace (ou ensemble) territorial habité où les évolutions sociales et économiques sont conduites dans le cadre d'un projet. Le PDE est caractérisé par l'existence de bassins de production dont les surplus sont commercialisés et d'un marché dynamique relié aux centres urbains.

²⁰ Voir tableau détaillé des PDE du PRECIS en Appendice.

Tahoua	44	113,371	3,327,260	29
Maradi	44	38,500	3,404,645	88
Zinder	55	155,778	3,556,239	23
Total Zone PRECIS	186	338,649	12,325,857	36

5. Les régions de Maradi et Dosso ont les plus fortes densités avec respectivement 88 et 66 habitants au Km², tandis Zinder et Tahoua sont les plus vastes régions. La population de la zone est composée principalement d’Haoussa, Peulh, Touareg, de Zarma/Sonrai et de Kanouri.

1.2. Contexte physique

6. Le relief de la zone est marqué par des plaines et des plateaux avec des caractéristiques très variables selon la région. (i) Dans la région de Dosso, le relief est marqué par les Dallols ou vallées fossiles (Dallol Bosso, Dallol Maouri et Dallol Foga) , la plaine alluviale du fleuve Niger en extrême Sud, les plateaux du Centre et du Nord, les Plateau du Fakara à l’Ouest et le Plateau de Gaya au Sud ; (ii) Au niveau de Tahoua, on distingue des plaines (Est de Madaoua, Sud-ouest de Konni, Ouest d’Illéla et de Tamesna et d’Azaouagh), des plateaux (l’Ader - Doutchi – Maggia) d’altitude moyenne de 300-500 m et des paysages de Cuesta d’ altitude moyenne de 400m avec des vallées larges et profondes ; (iii) le relief de Maradi est dominé par un vaste plateau du continental intercalaire légèrement incliné du Sud (500 m) au Nord (400 m) avec dans sa partie Sud la présence d’affleurement granitiques et au nord un réseau d’ondulations dunaires ; (iv) Le relief de Zinder est marqué par un vaste plateau du continental Hamadien, avec un seuil cristallin affleurant en boutonnières entre le bassin d’Uillemeden à l’Ouest et le bassin de Termite à l’Est. On remarque aussi de nombreux affleurements granitiques dans la partie Sud-Est et un grand ensemble sableux dans la partie Nord.

7. Le climat de la zone est de : (i) type soudanien dans sa partie Sud-Ouest (Sud de Dosso) avec une pluviométrie annuelle moyenne de 800 mm ; (ii) type sahélien dans le reste de la région de Dosso et dans les parties centrales des régions de Tahoua, Maradi et Zinder avec une pluviométrie moyenne variant de 600 à 200 mm par an ; (iii) type sahélo-saharien à saharien avec une pluviométrie de moins de 150 mm. La saison de pluie est variable de 4 mois au Sud et au Centre à 3 mois ou moins en allant vers le Nord.

8. Le relief a imprimé une variété de sols, composée de : (i) sols sablonneux marqués par des dépôts d’origine éolienne dans la partie Nord ; (ii) sols sableux ferrugineux non ou peu lessivés dans le bassin supérieur de la vallée de la Tarka, (iii) sols peu profonds de texture limono-argileuse dans les plateaux du Nord Ader , de l’Ader Doutchi dans la région de Tahoua ainsi que dans les plateaux de Fakara, Gaya et du Centre de la Région de Dosso ; (iv) des sols gréseux supportés par des cuirasses latériques dans les plateaux et de sols bruns peu évolué des glacis ; (v) des sols alluviaux des bas-fonds, Dallols et lit majeur du Niger avec une texture sablo-limoneuse à argileuse et une hydromorphie plus ou moins prononcée. Ces sols ont un fort potentiel agronomique ;

1.3. Ressources en eau

(1) 1.3.1. Eaux de surface

9. En dehors du fleuve Niger dans la partie Sud de la Région de Dosso, les cours d'eau de la zone sont temporaires et souvent éphémères. Il s'agit de : (i) Dallols Bosso, Maouri et Foga, dans la région de Dosso, qui sont des affluents fossiles du Niger et qui draine d'importantes quantités d'eau durant la saison des pluies ; (ii) l'Ader Doutchi, drainant en moyenne 400 millions de m³/an, provenant des bassins versants de Tarka, Maggia, Badéguichiri, Keita et Taddis en Région de Tahoua ; (iii) les Goulbi de Maradi, et de N'Kaba et la vallée de la Tarka ; (iv) le Koroma et la vallée de la Tarka dans la région de Zinder.
10. La zone du projet renferme d'importants plans d'eau constitués de : (i) mares le long des Dallols Bosso, Maouri et Foga et dans leurs zones de confluences avec le fleuve Niger ; (ii) mares de Tabalack et Dandoutchi, dans la région de Tahoua ainsi que le lac Madaroufa (600 – 800 ha), la mare d'Akadaney dans la région de Maradi ; (iii) les mares de Lassouri et Guidimouni et les retenues d'eau de Kassama, Toumbala, Bakatchiraba dans la région de Zinder.
11. La zone d'intervention du PRECIS compte 6 zones humides, classées sites RAMSAR : (i) Ballol Bosso et les Zones humides (1&2) du Niger Moyen dans la Région de Dosso ; (ii) les mares de Dandoutchi et Tabalack dans la région de Tahoua ; et (iii) la mare de Lassouri dans la région de Zinder.

(2) 1.3.2 Eaux souterraines

12. La zone du projet regorge d'importantes ressources en eau souterraine, qui lui confère un potentiel important en terres exploitables.
13. Il s'agit selon la région de : (i) au niveau de la Région de Dosso de trois (3) principaux systèmes aquifères du continental intercalaire, du continental terminal et des nappes alluviales du quaternaire ; (ii) Dans la région de Tahoua des nappes (100-800 m) du continental intercalaire ayant des débits importants (50-100 m³/h), des nappes du continental terminal (30 à 200 m) avec des débits acceptables (2-15 m³/h) et les nappes alluviales, le long des cinq vallées principales (20 m) avec un débit de 10 m³/h (100 m³/h dans la Tarka) et une recharge annuelle d'environ 300-400 millions de m³ ; (iii) Dans la région de Maradi, les nappes du quaternaire situées le long des Goulbi, la nappe ancienne des alluvions de la vallée de la Tarka, les nappes discontinues du socle, dans la partie sud de la région et la nappe du continental intercalaire (21 et 250 m de profondeur) ; (iv) La région de Zinder avec des systèmes aquifères constitués entre autre des champs de captage de Ganaram, Aroungouza et Gogo qui relèvent tous du Continental intercalaire et du Continental Hamadien avec par endroit des nappes libres à travers les fractures supérieures du socle. Cependant, on rencontre aussi des nappes phréatiques dans les bas fonds et les vallées.

II. Potentiel en terre irrigable et niveau de valorisation

14. Le potentiel en terre irrigable du Niger est mal connu. Il serait de 330 000 hectares pour les eaux de surface et près de 10942000 ha pour les eaux souterraines. Ceci montre que l'agriculture irriguée au Niger dépend essentiellement des nappes souterraines.
15. Comme indiqué dans le tableau ci-après, les régions d'intervention du PRECIS renferme 45% du potentiel irrigable dépendant des nappes.

Potentiel irrigable par région selon la profondeur de la nappe (Source EPTIN 2015)

Région/Profondeur	0-15 m	15-30 m	30-50 m	> 50 m	Total	Taux %
/Superficie ha	ha	ha	ha	ha	ha	
Dosso	526,351	488,722	490,758	248,386	1,754,217	
Tahoua	755,091				1,446,820	

		434,947	187,663	69,119		
Maradi	80,433	99,747	236,929	63,885	480,994	
Zinder	744,860	251,236	151,010	65,276	1,212,382	
Total Zone PRECIS	2,106,735	1,274,652	1,066,360	446,666	4,894,413	45%
Agadez	1,154,352	935,799	303,552	3,219	2,396,922	
Diffa	1,507,101	114,062	2,287		1,623,450	
Niamey	6,190	5,652	22		11,864	
Tillabery	978,715	559,610	363,596	113,991	2,015,912	
Total	5,753,093	2,889,775	1,735,817	563,876	10,942,561	100%

16. Il ressort de ce tableau, qu'environ 53% de ce potentiel dépend des nappes de profondeur entre 0 et 15 m et 80% du potentiel est alimenté par des nappes comprises entre 0 et 30 mètres de profondeur. Le niveau de valorisation de ce potentiel est mal connu et serait de 107 000 ha²¹ en 2012 dont 93 000 ha sous petite irrigation. Cependant depuis il y a eu de nombreuses interventions et plusieurs projets (PASADEM, PIP/RUWANMU, PRODEX, PASEC, PRODAF, PROMOVARE) ont réalisé de nombreuses infrastructures structurantes de mobilisation d'eau pour sécuriser et valoriser durablement ce potentiel.

17. Il existerait au niveau national 400 ouvrages de mobilisation de l'eau²² (mini-barrages, seuils d'épandage) dont 246 dans la zone du PRECIS (Zinder 80, Tahoua 77, Maradi 64 et Dosso 25) représentant 62% du total. Autour de ces ouvrages d'importantes superficies ont été équipées pour l'irrigation de cultures notamment de contre saison (oignon, poivron...). La mise en valeur de ce potentiel repose principalement sur de petites exploitations familiales combinant cultures pluviales (céréales, légumineuses) et cultures irriguées de rente (oignon, poivron).

18. Dans les régions de Tahoua, Maradi et Zinder le PRODAF a identifié 483 sites d'ouvrages de mobilisation de l'eau et 44 mares présentant un potentiel important de développement. Comme indiqué dans le tableau ci-après les besoins d'aménagement restent importants, même après l'intervention du PRODAF.

Ouvrages de mobilisation d'eau	Unité	PRODAF											
		Maradi			Tahoua			Zinder			Total		
		Potentiel identifié	Cible projet	Reste à couvrir	Potentiel identifié	Cible projet	Reste à couvrir	Potentiel identifié	Cible projet	Reste à couvrir	Potentiel identifié	Cible projet	Reste à couvrir
Mini-barrage	Nbre	0			65	3	62	3	3	0	68	6	62
Seuils d'épandage	Nbre	27	12	15	276	77	199	112	77	35	415	166	249
Aménagement de mares	Nbre	4	1	3	2	2	0	38	1	37	44	4	40

²¹Source DGRR 2012

²²Source DGRR 2015

Total Ouvrages mobilisation d'eau	Nbre	31	13	18	343	82	261	153	81	72	527	176	351
--	------	-----------	-----------	-----------	------------	-----------	------------	------------	-----------	-----------	------------	------------	------------

Source URGP PRODAF

19. Il ressort du tableau que la région de Tahoua renferme le potentiel le plus important et est suivie par celle de Zinder. Dans la zone ciblée par PRECIS au niveau de la région de Dosso, la Direction régionale du Génie rural a identifié 11 (onze) sites potentiels d'ouvrages de mobilisation composés de 9 sites de seuils d'épandage et 2 mini-barrages nécessitant des réhabilitations.

III. Niveau d'équipement en infrastructures d'accès au marché

B. 3.1. Infrastructures de commercialisation

61. Plusieurs projets notamment du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAE) ont appuyé des années durant la réalisation d'infrastructures diverses de commercialisation (magasins de stockage et de conditionnement, aires d'abattages, marchés à bétail...), malheureusement la situation de ces infrastructures et leur impact ne sont pas connus. Au cours de ces dernières années, en faveur de la promotion des chaînes de valeur agricoles, prônée par les politiques agricoles récentes, le développement des infrastructures de marché a connu un essor important. Il a été mieux structuré et intégré dans une approche globale de développement des chaînes de valeur, basée sur la complémentarité entre bassins de production des filières agricoles et leurs marchés d'écoulement.

62. Les projets récents du FIDA (PRODAF/PAMITRA, PPI Ruwanmu PASADEM) et d'autres projets du MAE (PRODEX, PASEC) ont fortement contribué au développement d'infrastructures de commercialisation adaptées aux différentes chaînes de valeur des filières au niveau des marchés de collecte et de regroupement. Ils ont également renforcé la gestion de ces infrastructures avec une implication effective des acteurs des filières et sur la base d'un partenariat de ces derniers avec les communes. Ces actions viennent d'être renforcées par une initiative du Gouvernement visant à doter chaque commune d'une Maison du paysan, qui constitue un centre d'approvisionnement en intrants, de commercialisation des produits agricoles, de banque céréalière, de transaction financière et de formation/apprentissage.

63. Le PRODAF a comme indiqué dans le tableau ci-après, identifié dans sa zone d'intervention, 138 besoins en infrastructures diverses de commercialisation en plus des maisons de paysans prévues dans les communes de ses régions.

Infrastructures de marché	Unité	PRODAF											
		Maradi			Tahoua			Zinder			Total		
		Besoins identifiés	Cibles projet	Reste à couvrir	Besoins identifiés	Cibles projet	Reste à couvrir	Besoins identifiés	Cibles projet	Reste à couvrir	Besoins identifiés	Cibles projet	Reste à couvrir
Marché de demi-gros	Nbre	6	6	0	5	5	0	3	2	1	14	13	1
Plateforme commerciale	Nbre	1	1	0	2	2	0	4	3	1	7	6	1
Centre de	Nbre	23	17	6	47	12	35	47	3	44	117	32	85

collecte satellite	r e Nb r e												
Sous-total		30	24	6	54	19	35	54	8	46	138	51	87
Maison du Paysan/a	Nb r e	40	4	36	38	0	38	39	2	37	117	6	111
Total infrast. de marché	Nb r e	70	28	42	92	19	73	93	10	83	255	57	198

Source : URGP PRODAF. a : Maison du paysan selon la prévision d'1 maison par commune(réalisations pas connues).

64. Les besoins à couvrir après l'intervention du PRODAF restent importants pour ces trois régions et se chiffrent à 87 infrastructures de commercialisation dont 85 centres de collecte de produits agricoles.

C. 3.2. Infrastructures de désenclavement

65. Le réseau routier du Niger comptait en 2014, un linéaire total d'environ 19264 km comprenant 10652 km de routes nationales, 2068 km de routes régionales et 6542 km de routes non classées. Ce réseau est constitué sur le plan technique de 4053 km de Routes bitumées, 2447 km de Routes en terre moderne, 1411 km de Routes en terre sommaire, 3164 km de Routes rurales et 8190 km de Pistes sommaires. La classification technique tient compte des normes d'aménagement ci-après :

Type	Largeur empris e m	Largeur Chaussé e : m	Revêtement		Mise en œuvre
			Nature	Épaisseur cm	
Route bitumée (RB)	8-10	6-7	Bitume		Continue
Route en terre moderne (RTM)	7-8	6-7	Matériaux sélectionn és : graves latéritique s compactée s	30	
Route en terre sommaire (RTS)	6-7	4-6		20-30	
Route Rurale (RR) Type 3	6-7	6		20	
Route Rurale (RR) Type 2	6	5		15	Continue ou discontinu e
Route Rurale (RR)Type 1	5	4		10	
Piste sommaire (PS)	< 5	3-4			

66. Les routes rurales (types 2 & 1) et les pistes sommaires constituent le réseau non classé. Le réseau routier national reste largement insuffisant tant sur le plan quantitatif que qualitatif, avec seulement une densité de routes de 15,2 km/1000 km² de territoire et une densité de routes bitumées de 3 km/1000 km² et à 0,188 km/1000 habitants²³. En terme qualitatif selon le Ministère de

²³ Pour comparaison : Cote d'Ivoire : 16 km/1000 km² et 0,384 km/1000 habitants, Ghana : 25 km/1000 km² et 0,354 km/1000 habitants ;

l'Équipement seulement 41% du réseau national était en bon état en 2011 et 28% dans un état peu acceptable et presque le tiers du réseau totalement dégradé.

67. **Le réseau routier dans la zone du projet** totalise 10 475 km représentant 54% du linéaire national et compte 2076 km de routes bitumées soit 51% du réseau national bitumé. Comme indiqué dans le tableau ci-après, le réseau non classé (pistes sommaires et routes rurales) représente 53% du réseau de la zone.

Région	Superficie km ²	Population Habitants	Linéaire Routes en Km					
			Total	RB	RTM	RTS	RR	PS
Dosso	31,000	2,037,713	2,919.0	470.2	605	142.1	858.3	843.4
Tahoua	113,371	3,327,260	2,808.6	541.4	569	188.9	429.9	1079.4
Maradi	38,500	3,404,645	1,832.4	294.7	409.9	191.2	464.4	472.2
Zinder	155,778	3,556,239	2,915.3	769.9	193.6	496.9	472	982.9
Total Zone PRECIS	338,649	12,325,857	10,475	2,076	1,778	1,019	2,225	3,378

Source DGR/MEq.2014.

68. Les régions de Zinder et Tahoua avec une densité de routes de 18,7 et 27,7 km/1000 Km² sont les régions les moins équipées. La densité de route (30,9 km/1000 km²) de l'ensemble de la zone d'intervention reste nettement supérieure à la moyenne au niveau national (15,2km/1000 km²).

69. L'entretien du réseau routier en général est normalement financé par le Fonds routier. Toutefois selon la Stratégie Nationale de Conception et de Construction des Routes Rurales (SNCR), l'entretien des pistes et routes rurales, relève des Communes. Elles doivent mettre en place un dispositif local à travers les populations riveraines pour assurer l'entretien courant préventif et le financement du Fonds ne sera mobilisé que pour les entretiens périodiques, plus lourds.

APPENDICE 2 : SITUATION DETAILLEE DES PDE DE PRECIS

Régions	PDE	Département	Communes	Nbre de villages	Nbre de population	Marchés	
						Marchés principaux	Marchés secondaires
ZINDE R	Bakin Birji	Tanout	Falenko	45	13993	Bakin Birdji, Sabon Kafi	Adjeri;Kokaram;Gangara,SabonKaf,Yagaji;Falenko;Tsamiya;Takoukou;Tanout;Gagawa;Gangara;Baboulwa; (Olléléwa-Est Bakin Birgi).
			Gangara	697	112967		
			Olelewa	351	116895		
			Tenhya	104	31057		
			Tanout	372	154238		
	Kazoé	Gouré	Kellé	254	74425	Daoutcha	Gouré ;Boultoum ;Rafa
			Gamou	31	23218		
			Alakoss	51	19199		
			Gouré	189	73732		
	Koundou mawa	Takeita	Dakoussa	270	61779	Koundamawa, Maguirami	Dan bida; Nasoni;El geta; Takalmawa; Takiéta; Toudoun agoua
Garagoumsa			119	69028			
Tirmini			257	116011			
Dosso	Birni N'gaouré	Boboye	Birni N'gaouré	116	52566	Birni N'gaouré, Fabidji	Kiota; Yeni; N'Gonga; Karra; Dabaga; Margou Bené; Koygourou
			Fabidji	100	39713		
			Kankandi				
		Dosso	Gollé				
	N'gonga	Boboye	N'gong	85	27609	N'gonga	Kiota; Néiberé; Kouringual; Kodo; Birni N'Gaouré;

		a					Harikanassou; Koygolo; Fabidji; Dosso
		Kiota	57	25282			
		Harikan assou	61	23567			
		Koygol o	100	48218			
	Malgorou	Gaya	Yelou	208	68404	Malgorou	Adigua Lélé; Kawaran Délé; Yelou; Sormo; Kamba; Malanville
		Dosso	Sambe ra	155	50820		
	Boumba	Boboye	Falmey	165	75115	Boumba	Falmey; Guilladjé; Diabou kiré; Kouassi; Kotaki; Karey kopto; Saboula; Kirtachi; Karimama; Mossey
			Guilladj é	73	28156		
Mar adi	Adjekoria /Dokoro	Dokoro	Adjekoria	147	79108	Adjekoria	
			Birni N'llele	71	30846		
			Roumb ou	46	13330		
			Dokoro	108	71201		
			Azagor	22	5565		
			Karaha ne	32	12577		
	Ourissena	Dokoro	Bermo	157	30761	Ourissen a, Bermo	
			Gadabe dji	98	21513		
			Bader goula	219	68203		

			Soli Tagris	204	53925		
Tahoua	Abalak	Tchintab araden	Kaou	150	65197	Abalak, Kijgari, Inargan , Kaou, Intalliben, Tiguirnassi, Edouk, Akoubo unou, Taritarkane, Iribakat , abangrit	Achatboukoum, Inadougoum
		Abalak	Akoubo unou	111	47961		
			Sud Abalak	247	74719		
			Sud Tama ya	141	30956		
			Nord Azeye	134	60145		
	Tabaram	Tahoua	Tebaram	90	52293	Tébaram, Inélou, Inkaché wane, Maissou ngoumi, Bilingué , Untakana, Chiguin awane, Affala, Karadji Nord, Abala Sani, Tagaye, Taza, Amaloul	Eza, Innabagargar, Edir, Changnasou, Bagaroua, TakanamattWani, Sanam Badaguichiri, Tahoua, Doutchi, Bagagi, Dogon Kirya, Illéla du Nigeria ,Maradi,telemess
			Takanamat	138	44049		
			Afala	124	68225		
			Nord-Ouest Bambe y	134	112962		

						Nomade , Adran Boukar, (Amalou l, Innabag argar, Takana matt et Tamaka ss	
--	--	--	--	--	--	---	--

Appendice 2 : Situation des Maison du Paysan dans les PDE d'extension du PRECIS

I. Région de Dosso

a) I.1. Infrastructures

Région	PDE	Département	Communes	MCSSA	CCAIA	CCAAB	CRLMA*	RC	IMF	CFM	BA	
				INFRAS.T.	INFRAS.T.	INFRAS.T.	INFRAS.T.	INFRAS.T.	INFRAS.T.	INFRAS.T.	INFRAS.T.	
Dosso	Birni N'gaouré	Boboye	Fabidji	1	0	0	0	0	0	0	0	
			Kankandi	0	0	0	0	0	0	0	0	
			Birni N'Gaouré	1	1	1	1	0	0	0	1	
		Dosso	Gollé	0	0	0	0	0	0	0	0	
	N'gonga	Boboye	N'Gonga	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			Kiota	1	1	0	0	0	0	0	0	0
			Harikanassou	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			Koygolo	1	0	1	0	0	0	0	0	0
	Malgorou	Gaya	Yélou	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Dosso	Sambéra	1	0	0	0	0	0	0	0	
	Boumba	Falmey	Falmey	1	1	0	0	1	1	1	0	
			Guikkadjé	0	0	0	0	1	1	1	0	

Sigles et abréviations

1	MCSSA	Magasin Communal de Stock de Sécurité Alimentaire
2	CCAIA	Centrale Communale d'Approvisionnement en Intrants Agricoles
3	CCAAB	Centrale Communale d'Approvisionnement en Aliments pour Bétail
4	CRLMA	Centre de Réparation et de Location de Matériels Agricoles
5	RC	Radio Communautaire
6	IMF	Institution de Microfinance
7	CFM	Centre de Formation aux Métiers
8	BA	Bloc Administratif
9	PFM	Plateforme Multifonctionnelle
10	CA	Centre agrométéorologique

b) I.2. Dotation en Intrants et/ou Équipements

Région	PDE	Département	Communes	MCSSA	CCAIA	CCAAB	CRLMA*	RC	IMF	CFM	BA
				INTRANTS & EQUIP.	INTRANTS & EQUIP.	INTRANTS & EQUIP.	INTRANTS & EQUIP.	INTRANTS & EQUIP.	INTRANTS & EQUIP.	INTRANTS & EQUIP.	INTRANTS & EQUIP.
Dosso	Birni N'gaouré	Boboye	Fabidji	oui			1				
			Kankandi	0			1				
			Birni N'Gaouré	0			1				
		Dosso	Gollé	0			1				
	N'gonga	Boboye	N'Gonga	0			1				
			Kiota	0		oui	1				
			Harikanassou	0			1				
			Koygolo	0			1				
	Malgorou	Gaya	Yélou	0			1				
		Dosso	Sambéra	0			1				
Boumba	Falmey	Falmey	0			1					
		Guikkadjé	0			1					

CLRMA* = toutes les communes disposent d'au moins d'un tracteur et un lot de matériel agricole (houe, semoir, charrettes) - Rapport Annuel MP (DGA/MAE, Dec. 2018)

Sigles et abréviations

1	MCSSA	Magasin Communal de Stock de Sécurité Alimentaire
2	CCAIA	Centrale Communale d'Approvisionnement en Intrants Agricoles
3	CCAAB	Centrale Communale d'Approvisionnement en Aliments pour Bétail
4	CRLMA	Centre de Réparation et de Location de Matériels Agricoles
5	RC	Radio Communautaire
6	IMF	Institution de Microfinance
7	CFM	Centre de Formation aux Métiers
8	BA	Bloc Administratif
9	PFM	Plateforme Multifonctionnelle
10	CA	Centre agrométéorologique

c) I.3. Comités de Gestion (COGES) en place

Région	PDE	Département	Communes	MCSSA COGES	CCAIA COGES	CCAAB COGES	CRLMA* COGES	RC COGES	IMF COGES	CFM COGES	BA COGES	
Dosso	Birni N'gaouré	Boboye	Fabidji									
			Kankandi									
			Birni N'Gaouré									
		Dosso	Gollé									
	N'gonga	Boboye	N'Gonga									
			Kiota	1								
			Harikanassou									
			Koygolo									
	Malgorou	Gaya	Yélou	0								
		Dosso	Sambéra									
	Boumba	Falmey	Falmey									
Guikkadjé												

Sigles et abréviations

1	MCSSA	Magasin Communal de Stock de Sécurité Alimentaire
2	CCAIA	Centrale Communale d'Approvisionnement en Intrants Agricoles
3	CCAAB	Centrale Communale d'Approvisionnement en Aliments pour Bétail
4	CRLMA	Centre de Réparation et de Location de Matériels Agricoles
5	RC	Radio Communautaire
6	IMF	Institution de Microfinance
7	CFM	Centre de Formation aux Métiers
8	BA	Bloc Administratif
9	PFM	Plateforme Multifonctionnelle
10	CA	Centre agrométéorologique

Région de Maradi

d) II.1. Infrastructures

				MCSS A	CCAI A	CCAAB B	CRLM A*	RC	IMF	CFM	BA
Régi on	PDE	Départe ment	Comm unes	INFR AST.	INFR AST.	INFR AST.	INFR AST.	INFR AST.	INFR AST.	INFR AST.	INFR AST.
Mara di	Adjekoria/ Dokoro	Dokoro	Adjeko ria	0	0	0	0	0	0	1	0
			Birni N'llele	0	0	0	0	0	0	1	0
			Roumb ou	1	0	0	0	0	0	1	0
			Dokoro	1	0	1	0	1	0	2	0
			Azagor	0	0	1	0	0	0	1	0
			Karaha ne	0	0	1	0	0	0	1	0
	Ourissena	Dokoro	Bermo	1	0	1	0	1	1	1	0
			Gadab edji		0		0	1	0	1	0
			Bader goula		0	1	0	0	1	1	0
			Soli Tagris	1	0	0	0	0	0	1	0

Sigles et abréviations

1	MCSSA	Magasin Communal de Stock de Sécurité Alimentaire
2	CCAIA	Centrale Communale d'Approvisionnement en Intrants Agricoles
3	CCAAB	Centrale Communale d'Approvisionnement en Aliments pour Bétail
4	CRLMA	Centre de Réparation et de Location de Matériels Agricoles
5	RC	Radio Communautaire
6	IMF	Institution de Microfinance
7	CFM	Centre de Formation aux Métiers
8	BA	Bloc Administratif
9	PFM	Plateforme Multifonctionnelle
10	CA	Centre agrométéorologique

II.2. Dotation en Intrants et/ou Équipements

				MCSS A	CCAI A	CCAA B	CRLM A*	RC	IMF	CFM	BA
Rég ion	PDE	Départ ement	Comm unes	INTR ANT S & EQU IP.	INTR ANT S & EQU IP.	INTR ANT S & EQU IP.	INTR ANT S & EQU IP.	INTR ANT S & EQU IP.	INTR ANT S & EQU IP.	INTR ANT S & EQU IP.	INTR ANT S & EQU IP.
Mar adi	Adjekoria/ Dokoro	Dokoro	Adjeko ria	0	0	0	oui	0	0	0	0
			Birni N'llel e	0	0	0	oui	0	0	0	0
			Roumb ou	oui	0	0	oui	0	0	0	0
			Dokor o	oui	0	0	oui	0	0	0	0
			Azagor	0	0	oui	oui	0	0	0	0
			Karaha ne	0	0	oui	oui	0	0	0	0
	Ourissena	Dokoro	Bermo	oui	0	oui	oui	0	0	0	0
			Gadab edji	oui	0	oui	oui	0	0	0	0
			Bader goula		0	0	oui	0	0	0	0
			Soli Tagri s	oui	0	oui	oui	0	0	0	0

CLRMA* = toutes les communes disposent d'un tracteur et un lot de matériel agricole (51 houes + 1 tracteur) - Rapport Annuel MP (DGA/MAE, Déc.. 2018)

Sigles et abréviations

1	MCSSA	Magasin Communal de Stock de Sécurité Alimentaire
2	CCAIA	Centrale Communale d'Approvisionnement en Intrants Agricoles

3	CCAAB	Centrale Communale d'Approvisionnement en Aliments pour Bétail
4	CRLMA	Centre de Réparation et de Location de Matériels Agricoles
5	RC	Radio Communautaire
6	IMF	Institution de Microfinance
7	CFM	Centre de Formation aux Métiers
8	BA	Bloc Administratif
9	PFM	Plateforme Multifonctionnelle
10	CA	Centre agrométéorologique

e) II.3 Comités de Gestion (COGES) en place

				MCS SA	CCA IA	CCA AB	CRLM A*	RC	IMF	CFM	BA
Régi on	PDE	Départem ent	Commu nes	COG ES	COG ES	COG ES	COGE S	COG ES	COG ES	COG ES	COG ES
Mara di	Adjekoria/Do koro	Dokoro	Adjekori a	0	0	0	0	0	0	0	0
			Birni N'Illele	0	0	0	0	0	0	0	0
			Roumbo u	1	0	0	0	0	0	0	0
			Dokoro	1	0	1	0	0	0	0	0
			Azagor	0	0	1	0	0	0	0	0
			Karahan e	0	0	1	0	0	0	0	0
	Ourissena	Dokoro	Bermo	0	0	0	0	0	0	0	0
			Gadabed ji	0	0	1	0	0	0	0	0
			Bader goula	0	0	0	0	0	0	0	0
			Soli Tagris	1	0	1	0	0	0	0	0

Sigles et abréviations

1	MCSSA	Magasin Communal de Stock de Sécurité Alimentaire
2	CCAIA	Centrale Communale d'Approvisionnement en Intrants Agricoles
3	CCAAB	Centrale Communale d'Approvisionnement en Aliments pour Bétail
4	CRLMA	Centre de Réparation et de Location de Matériels Agricoles
5	RC	Radio Communautaire
6	IMF	Institution de Microfinance
7	CFM	Centre de Formation aux Métiers
8	BA	Bloc Administratif
9	PFM	Plateforme Multifonctionnelle
10	CA	Centre agrométéorologique

Région de Tahoua

f) III.1. Infrastructures

Région	PDE	Département	Communes	MCSSA INFRAS T.	CCAIA INFRAS T.	CCAAB INFRAS T.	CRLMA* INFRAS T.	RC INFRAS T.	IMF INFRAS T.	CFM INFRAS T.	BA INFRAS T.	
Tahoua	Abalak	Tchintabraden	Kaou	0	0	0	1	1	0	1	0	
		Abalak	Akoubounou	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			Sud Abalak	0	0	0	0	1	1	1	0	0
			Sud Tamaya	1	0	1	0	1	0	0	0	0
			Nord Azeye	1	0	0	0	1	0	0	0	0
	Tabaram	Tahoua	Tebaram	0	0	0	0	1	0	1	0	0
			Takanamat	1	0	0	0	1	0	1	0	0
			Afala	0	0	0	0	1	0	1	0	0
			Nord-Ouest Bambey	1	0	0	0	1	0	1	0	0

Sigles et abréviations

1	MCSSA	Magasin Communal de Stock de Sécurité Alimentaire
2	CCAIA	Centrale Communale d'Approvisionnement en Intrants Agricoles
3	CCAAB	Centrale Communale d'Approvisionnement en Aliments pour Bétail
4	CRLMA	Centre de Réparation et de Location de Matériels Agricoles
5	RC	Radio Communautaire
6	IMF	Institution de Microfinance
7	CFM	Centre de Formation aux Métiers
8	BA	Bloc Administratif
9	PFM	Plateforme Multifonctionnelle
10	CA	Centre agrométéorologique

g) III.2. Dotation en Intrants et/ou Équipements

				MCSSA	CCAIA	CCAAB	CRLMA*	RC	IMF	CFM	BA
Région	PDE	Département	Communes	INTRANTS & EQUIP.	INTRANTS & EQUIP.	INTRANTS & EQUIP.	INTRANTS & EQUIP.	EQUIP	EQUIP	INTRANTS & EQUIP	INTRANTS & EQUIP.
Tahoua	Abalak	Tchintab araden	Kaou	0		oui*	0	0	0	0	0
		Abalak	Akoubounou	0	0	0	0	0	0	0	0
			Sud Abalak	0	0	0	0	0	0	0	0
			Sud Tamaya	0	0	0	0	0	0	0	0
			Nord Azeye	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tabaram	Tahoua	Tebaram	0	0	0	0	0	0	0	0
			Takanamat	0	0	0	0	0	0	0	0
			Afala	0	0	0	0	0	0	0	0
			Nord-Ouest Bambey	0	0	0	0	0	0	0	0

CCAAB de Kao (Tchinta) = 33,5 tonnes de son de blé, 10 cartons de blocs à lecher et 15000 comprimés de produits vétérinaires sur financement du budget National

Sigles

1	MCSSA	Magasin Communal de Stock de Sécurité Alimentaire
2	CCAIA	Centrale Communale d'Approvisionnement en Intrants Agricoles
3	CCAAB	Centrale Communale d'Approvisionnement en Aliments pour Bétail
4	CRLMA	Centre de Réparation et de Location de Matériels Agricoles
5	RC	Radio Communautaire
6	IMF	Institution de Microfinance
7	CFM	Centre de Formation aux Métiers
8	BA	Bloc Administratif

9	PFM	Plateforme Multifonctionnelle
10	CA	Centre agrométéorologique

h) III.3. Comités de Gestion (COGES) en place

Région	PDE	Département	Communes	MCSSA COGES	CCAIA COGES	CCAAB COGES	CRLMA* COGES	RC COGES	IMF COGES	CFM COGES	BA COGES
Tahoua	Abalak	Tchintabaraden	Kaou	0	1	1	1	0	0	0	0
		Abalak	Akoubounou	0	0	0	0	0	0	0	0
			Sud Abalak	1	1	1	1	0	0	0	1
			Sud Tamaya	0	0	0	0	0	0	0	0
			Nord Azeye	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tabaram	Tahoua	Tebaram	0	0	0	0	0	0	0	0
			Takanamat	0	0	0	0	0	0	0	0
			Afala	0	0	0	0	0	0	0	0
			Nord-Ouest Bambey	1	1	0	0	0	0	0	0

Sigles et abréviations

1	MCSSA	Magasin Communal de Stock de Sécurité Alimentaire
2	CCAIA	Centrale Communale d'Approvisionnement en Intrants Agricoles
3	CCAAB	Centrale Communale d'Approvisionnement en Aliments pour Bétail
4	CRLMA	Centre de Réparation et de Location de Matériels Agricoles
5	RC	Radio Communautaire
6	IMF	Institution de Microfinance
7	CFM	Centre de Formation aux Métiers
8	BA	Bloc Administratif

9	PFM	Plateforme Multifonctionnelle
10	CA	Centre agrométéorologique

II. Région de Zinder

i) IV.1. Infrastructures

				MCSS A	CCAI A	CCA B	CRLM A	RC	IMF	CFM	BA
Région	PDE	Département	Communes	INFR AST.	INFR AST.	INFR AST.	INFR AST.	INFR AST.	INFR AST.	INFR AST.	INFR AST.
ZIN DE R	Bakin Birji	Tanout	Falenko	0	0	0	0	0	0	0	0
			Gangara	1	1	1	0	1	0	1	0
			Olelewa	0	0	0	0	2	0	1	0
			Tenhya	0	0	0	0	0	0	1	0
			Tanout	0	0	0	0	1	2	2	0
	Kazoé	Gouré	Kellé	1	1	1	1	1	1	1	1
			Gamou	0	0	0	0	1	0	1	0
			Alakoss	0	0	0	0	0	0	1	0
			Gouré	0	0	0	0	1	0	1	0
	Koundou mawa	Takeita	Dakoussa	1	1	1	0	0	0	1	0
			Garagoumsa	0	0	0	0	1	1	1	0
			Tirmini	0	0	0	0	0	0	1	0

Sigles et abréviations

1	MCSSA	Magasin Communal de Stock de Sécurité Alimentaire
2	CCAIA	Centrale Communale d'Approvisionnement en Intrants Agricoles
3	CCAAB	Centrale Communale d'Approvisionnement en Aliments pour Bétail

4	CRLMA	Centre de Réparation et de Location de Matériels Agricoles
5	RC	Radio Communautaire
6	IMF	Institution de Microfinance
7	CFM	Centre de Formation aux Métiers
8	BA	Bloc Administratif
9	PFM	Plateforme Multifonctionnelle
10	CA	Centre agrométéorologique

j) IV.2. Dotation en Intrants et/ou Équipements

				MCSS A	CCAIA	CCA B	CRLM A	RC	IMF	CFM	BA
Région	PDE	Département	Communes	INTRANTS & EQUIP.	INTRANTS & EQUIP.	INTRANTS & EQUIP.	INTRANTS & EQUIP.	EQUIP.	EQUIP.	INTRANTS & EQUIP.	INTRANTS & EQUIP.
ZIN DE R	Bakin Birji	Tanout	Falenko	60	0	0	0	0	0	0	0
			Gangara	0	0	0	0	0	0	0	0
			Olelewa	0	4	4,5	0	0	0	0	0
			Tenhya	80	0	100	0	0	0	0	0
			Tanout	200	0	0	0	0	0	0	0
	Kazoé	Gouré	Kellé	0	0	0	0	0	0	0	0
			Gamou	0	0	0	0	0	0	0	0
			Alakoss	0	0	0	0	0	0	0	0
			Gouré	0	0	0	0	0	0	0	0
	Koundou mawa	Takeita	Dakoussa	0	0	0	0	0	0	0	0
			Garagoumsa	0	0	0	0	0	0	0	0
			Tirmini	0	0	0	0	0	0	0	0

Sigles et abréviations

1	MCSSA	Magasin Communal de Stock de Sécurité Alimentaire
2	CCAIA	Centrale Communale d'Approvisionnement en Intrants Agricoles
3	CCAAB	Centrale Communale d'Approvisionnement en Aliments pour Bétail
4	CRLMA	Centre de Réparation et de Location de Matériels Agricoles
5	RC	Radio Communautaire
6	IMF	Institution de Microfinance
7	CFM	Centre de Formation aux Métiers
8	BA	Bloc Administratif
9	PFM	Plateforme Multifonctionnelle
10	CA	Centre agrométéorologique

k) IV.3 Comités de Gestion (COGES) en place

				MCS SA	CCAI A	CCA AB	CRL MA	RC	IMF	CFM	BA
Régi on	PDE	Départem ent	Commu nes	COG ES	COG ES	COG ES	COG ES	COG ES	COG ES	COG ES	COG ES
ZIND ER	Bakin Birji	Tanout	Falenko	1	0	0	0	0	0	0	0
			Gangara	0	0	0	0	0	0	0	0
			Olelewa	0	0	0	0	0	0	0	0
			Tenhya	1	0	1	0	0	0	0	0
			Tanout	1	0	0	0	0	0	0	0
	Kazoé	Gouré	Kellé	0	0	0	0	0	0	0	0
			Gamou	0	0	0	0	0	0	0	0
			Alakoss	0	0	0	0	0	0	0	0
			Gouré	0	0	0	0	0	0	0	0
	Koundoum awa	Takeita	Dakoussa	0	0	0	0	0	0	0	0
			Garagou msa	0	0	0	0	0	0	0	0
			Tirmini	0	0	0	0	0	0	0	0

Sigles et abréviations

1	MCSSA	Magasin Communal de Stock de Sécurité Alimentaire
2	CCAIA	Centrale Communale d'Approvisionnement en Intrants Agricoles
3	CCAAB	Centrale Communale d'Approvisionnement en Aliments pour Bétail
4	CRLMA	Centre de Réparation et de Location de Matériels Agricoles
5	RC	Radio Communautaire
6	IMF	Institution de Microfinance
7	CFM	Centre de Formation aux Métiers
8	BA	Bloc Administratif
9	PFM	Plateforme Multifonctionnelle
10	CA	Centre agrométéorologique

Appendice 3 : Profil et caractéristiques du groupe-cible du PRECIS au niveau des JER (Jeunes entrepreneurs rurales)

1. Le PRECIS cible particulièrement les jeunes (hommes et femmes) âgés de 18 à 40 ans. Ses groupes-cibles sont constitués principalement : (i) des jeunes ruraux sortis de centres d'incubation et ou de formation des projets et programmes des partenaires de Lux Dév, de Swiss contact et ou de la CRA (ii) de jeunes ruraux (hommes et femmes) sans emploi porteurs d'initiatives économiques et capables de saisir les opportunités de création d'entreprises (PIE); (iii) les JER établies par des jeunes (hommes et femmes) désirant développer/consolider leur activité économique dans les filières porteuses, elles peuvent avoir la maîtrise d'un savoir-faire à valoriser et dont la réalisation serait source de création d'emplois et d'accompagnement des plus jeunes. ; (iii) des entreprises collectives portées notamment par organisations de producteurs (OP et ou coopératives, groupement) de femmes ou de jeunes;(iv) les jeunes apprentis ou main d'œuvre des JER.

Jeune entrepreneur potentiel (Porteur économiques)	Profil
<p><u>Jeunes diplômés sans emplois</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeunes formés en entrepreneuriat par les différents programmes des partenaires (CRA, Lux dév, Swis contact, FAFPA,NIGELA) - Jeunes sortis des écoles de formation technique agricole - Jeunes producteurs désirant se spécialiser ou se professionnaliser dans les maillons en amont/aval de la production - Jeunes sortis des écoles de formation technique et professionnelle - Jeunes diplômés/universitaires sans emploi 	<p>Généralement des jeunes de 15 à 40 ans désirant se lancer dans le développement des d'entreprises rurales opérant dans le domaine agricole (amont /aval) et dans l'incapacité de réaliser leurs activités par leurs propres moyens, du fait de leur pauvreté, de leur faible esprit entrepreneurial ou de leur méconnaissance des modes de financement, des technologies appropriées et des marchés (ils en sont le plus souvent au stade de l'idée, sans avoir nécessairement exercé l'activité en rapport avec leur projet).</p> <p>Les besoins d'information, de formation, d'encadrement et d'accompagnement sont consistants et nécessitent une approche différenciée selon le cursus et le profil du promoteur ainsi que son idée de projet</p> <p><u>Secteurs/maillons de prédilection</u> : ouverts mais toutefois portés sur la transformation, le conditionnement, le stockage, la transformation, la distribution, la commercialisation adossée à la production agricole, avicole ou le maraichage, compost, provende rie, production et vente de semences céréale et plant maraichers</p>
<p><u>Jeunes moyennement ou faiblement instruits</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeunes artisans (avec un métier) faiblement instruits - Jeunes producteurs faiblement instruits sortis d'un centre de formation et exerçant 	<p>Des jeunes sortant d'un processus d'apprentissage formel comme informel exercé l'activité en rapport avec leur projet. Les besoins de ce groupe se situent surtout dans le domaine de l'information pour susciter de nouvelles activités à plus forte valeur ajoutée, l'innovation avec des équipements et des procédés innovants, la mise en relation avec</p>

	<p>innovateurs, des formations en entrepreneuriat, gestion et comptabilité seront également nécessaires pour une maîtrise des devis/factures de même que des formations techniques, pour la qualité, la finition à travers un dispositif d'apprentissage en intra - entreprise auprès de personnes qualifiées pour se perfectionner besoins d'appui pour l'organisation de leurs activités</p> <p><u>Secteurs/maillons de prédilection</u> : ouverts mais toutefois portés sur l'entretien, la réparation et la maintenance des équipements et matériels agricoles, la fabrication d'équipement, le transport de proximité des produits agricoles le nettoyage, le triage la transformation, séchage de la viande ;le conditionnement, la transformation, la distribution, la commercialisation adossée à la production agricole, avicole...</p> <p>Les jeunes producteurs pourraient s'orienter vers la production de compost</p>
<p><u>Jeunes non instruits</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeunes artisans (avec un métier) - Jeunes producteurs 	<p>Même profil que le groupe ci-dessus à la différence que compte tenu de leur analphabétisme, leur prise en charge requiert une attention particulière (outils d'accompagnement, encadrement et accompagnement, financement)</p>

JER établies par les jeunes et femmes désirant développer /renforcer leurs activités dans les filières ciblées Caractéristiques : JER à fort potentiel de croissance et d'orientation commerciale en réponse à la demande	
<u>En amont de la production agricole:</u> -Prestation de services de travaux agricoles : (labour, irrigation, labour au tracteur, ou charrue pour le travail du sol dans les bas-fonds humides). - Production de supports de culture et d'élevage: production/commercialisation de compost ,et de bio fertilisants; fabrication d'aliments pour la volaille - Entretien, réparation matériel et équipements Agricoles, irrigation ; services après vente de proximité ;(matériel d'irrigation) - Commercialisation des intrants agricoles y, "distribution de proximité" d'intrants et de petits équipements agricoles.	<u>En aval de la production agricole:</u> - Prestation de services de travaux agricoles : battage et décorticage du riz, nettoyage , criblage de semences ; broyage d'aliment de bétail, décorticage d'arachide, égrenage et transformation (farine de maïs, extraction d'huile d'arachides) - Fabrication et réparation d'équipements de transformation: ateliers d'artisans du fer (forgeron, menuiserie métallique, fabrication de broyeuse, et agroéquipements de transformation, fabrication des pièces détachées et l'entretien/réparation des équipements...) - Transformation des produits agricoles/secteur agro alimentaire avec des unités de transformation et des innovations techniques (mécanisation), Presse mécanique, séchoir solaire ou à appoint thermique, conditionnement des produits (céréales transformés, tomates, oignons , viande séchée, tomate transformée, farines et couscous diverses, oléagineux,, légumes, miellerie, mini laiterie, - Mise en marché des produits des JER (revendeurs , point de vente et ou : centrale d'achat, réseau de distribution, transport des produits, , conditionnement, marketing, prospection des marchés, mise en relation commerciale producteurs/distributeur, restaurant
<u>Secteur de l'élevage</u> - Aviculture - Embouche bovine - Elevage de petits ruminants - Production de poussins - Suivi sanitaire. - Installation de pharmacie vétérinaire villageoise	
Contraintes des JER établies 1 Contraintes au plan technique Niveau d'équipement très souvent peu adapté à la taille de la MPER Accès limité aux facteurs à l'électricité/eau Non maîtrise du fonctionnement des équipements Absence de planification dans la production Capacités de production très limitées Procédés mal maitrisé e non aux normes	Besoin d'appui et de formation Sur le plan organisationnel Diagnostic participatif institutionnel et organisationnel -Clarification du statut/forme juridique - Elaboration d'un plan d'appui - Accompagnement dans l'organisation et la gestion du personnel - Mise en place d'outils de gestion du personnel

<p>Taille du marché conditionnée par la production Personnel technique très réduit Local et équipement non aux normes Système d'approvisionnement non fiable</p> <p>2. Compétences en management et gestion financière/comptable très limitées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité d'autofinancement faible - Relation financière très limitée avec les IF - Absence d'outils de gestion comptable et financière - Systèmes de fixation de prix non maîtrisé/Non prise en compte de manière exhaustive des charges 	<p><u>Sur le plan technique et technologique</u></p> <p>Renforcement des capacités productives (techniques et procédés) en relation avec les besoins d'accroissement de la productivité, de la qualité, de l'hygiène (BPHP) Equipements innovations</p> <p>Sur le plan financier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse et évaluation des besoins en financement - Identification des sources de financement en relation avec les capacités de la JER - Elaboration du PA, Mise en œuvre et suivi-évaluation
<p>3.Capacités de mise en marché et de marketing très insuffisantes</p> <p>Dispositif de production peu portée sur le marché Faible capacité de communication sur les produits Faible capacité d'innovation des produits Difficile accès et coût élevé des énergies notamment l'électricité, Très peu de prospection commerciale et pas d'étude de marché systématique avant lancement de produits Disponibilité insuffisante d'emballages de qualité et adaptés aux différents produits et marché</p>	<p>Sur le plan de la gestion et de la gouvernance</p> <p>Renforcement de l'esprit entrepreneurial du promoteur Formation en gestion d'entreprise (bonnes pratiques de gouvernance relations de partenariat Gestion administrative, comptable et financière et élaboration d'outils gestion et de contrôle interne/ Sur le plan du Marketing et de la commercialisation</p> <p>Appui à la commercialisation Accompagnement dans la recherche de marchés en réponse/Contractualisation Connaissance et respect des exigences du marché (qualité, hygiène, normes, délais, conditionnement) Consolidation des parts de marchés acquises Développement d'innovation pour capter de nouvelles niches sur la Définition et mise en œuvre d'une politique de communication</p>
<p>Coopératives de jeunes et de femmes (des entreprises collectives portées notamment par de coopératives de femmes, de jeunes producteurs, mixtes)</p>	<p>Profils</p>
<p>Coopératives désirant assurer la commercialisation collective des produits des membres</p>	<p>JER collective qui mutualise la collecte, le stockage et la commercialisation de leur produit dans un bute purement économique</p> <p>Secteurs/activités ouverts (mise en</p>

	marché, magasin de stockage, production et vente d’emballages/sacs, conditionnement... transformation conditionnement cas de la miellerie)
<u>eunes apprentis et ou main- œuvre familiale</u>	Employés surtout pas ou peu instruit travaillant comme main d’œuvre familiale dont l’apprentissage au métier et ou le perfectionnement améliore la productivité et la qualité des produits . A long terme ces derniers peuvent eux-mêmes créer des JER

Jeunes entrepreneurs potentiel et besoin d'appui	
Contraintes	Besoins d'appui et d'accompagnement
<p><u>Sous-information sur les opportunités de création de entreprises rurales et d'emplois dans les filières ciblées pour la plupart des jeunes</u></p> <p>Manque d'information sur les potentialités du des filières agricoles L'agriculture et la fonction de production peu attractives à leurs yeux</p> <p>2. Potentiel entrepreneurial énorme chez les jeunes mais très peu orienté vers le secteur agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance de l'approche CVA et filière - ignorance sur les niches porteuses dans les différents 	<p><u>Formation sur l'entrepreneuriat</u></p> <p>Information sur les opportunités de créations d'entreprises et d'emplois les CVA à haute potentialités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation en entrepreneuriat/développement de l'esprit entrepreneurial <p>Visite de JERs ou de PME /Aperçu sur le marché potentiel à conquérir</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ciblage des partenaires stratégiques potentiels du secteur et de l'activité : <p>fournisseurs, institutions financières locales, partenaires techniques, clients</p> <ul style="list-style-type: none"> - Confirmation/stabilisation et validation de l'idée de projet - Appréciation du degré de motivation du candidat et de la viabilité du binôme idée de projet/promoteur potentiel - Examen de l'adéquation binôme et identification des besoins d'appui / - Phase d'imprégnation (stage en entreprise ou en d'application selon le secteur d'activité) <p>Accompagnement pour une auto-étude du marché</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du plan d'appui <p>accompagnement</p> <p>Contrats d'objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de business plan
<p><u>Méconnaissance des modes de fonctionnement des Institutions de financement</u></p> <p>Pas de relation avec le secteur bancaire ni le secteur de la finance rurale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fausse /mauvais impression sur l'efficacité et la pertinence de la micro-finance - Méconnaissance presque totale des services de BDS 	<p><u>Informations pratiques sur les institutions de financement</u></p> <p>Facilitation rencontre avec les structures de financement locales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en relation des promoteurs potentiels - avec les structures de financement (modes et plan de financement) - Education financière
<p><u>Peu de connaissance et ou expérience pratique en management/gestion d'entreprise</u></p> <p>Faible connaissance en gestion d'entreprise</p> <p>La formation entrepreneuriat très peu présent dans les cursus ou programmes</p> <p>L'offre de service des structures de formations et ONG très limitée voire absente</p>	<p><u>Formation en management et gestion d'entreprise</u></p> <p>Financement de l'entreprise : calcul de la rentabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation et planification des activités - Développement de partenariats techniques et commerciaux - Gestion administrative, comptable et financière/TIC
<p><u>5. Faible orientation vers le marché</u></p> <p>Attitudes pas systématiquement vers une</p>	<p><u>Formation en marketing/mise en marché</u></p> <p>Accès aux marchés en réponse à la demande</p>

« approché marché avant production	Contractualisation Respect des exigences du marché (qualité, hygiène, normes, délais, conditionnement)
------------------------------------	---

Appendice 4 : Critères d'éligibilité aux appuis du PRECIS

Le PRECIS vise les objectifs suivants :

- améliorer l'accès durable des groupes cibles aux services de développement aux entreprises (SDE) ruraux ainsi qu'à des formations professionnelles et à la technologie ;
- contribuer à créer un environnement propice au développement du secteur privé local en milieu rural.

Pour atteindre ces objectifs, le Projet appuie les bénéficiaires :

- à accéder aux formations, à l'apprentissage et aux métiers ;
- à accéder aux technologies et aux innovations ;

Le public cible du programme se compose de cibles directes : PIE, de JER/AGR, de JER , PEI, de Coopérative /Groupement et Association de MER menant leurs activités en milieu rural ;

Pour bénéficier des appuis, le PRECIS a énuméré un certain nombre de critère pour être éligible à ses appuis.

A- Critères de sélection des bénéficiaires du PRECIS

I- Critères Généraux

Faire partie intégrante du public cible du PRECIS (JER, AGR, PIE, Coopérative ; Association de JER) ;

- Être une personne physique ou morale qui mène une activité économique le long des filières ciblées **ou avoir une idée de Projet dans les filières de services, de transformations agricoles, halieutiques, sylvo-pastorales**
- Résider en zone rurale dans la zone d'intervention du PRECIS et ne pas participer autour des PDE du PRODAF
- Être dans l'une des filières promues par le Projet;
- Avoir au moins 15 ans. ;
- Être motivée ;
- Accepter d'être diagnostiquée et posséder un plan d'accompagnement validé ;
- Accepter d'être suivie et évaluée par le Projet

II- Critères spécifiques aux PIE

- Avoir une idée de projet ;
- Avoir une maîtrise sur la rentabilité de son projet ;
- Avoir un site de mise en œuvre de son projet et cela en milieu rural ;
- Avoir un compte dans une IMF ;
- Avoir une vision pour le démarrage et la conduite du projet.

III- Critères spécifiques aux AGR

- Mener une activité dont le marché est localisé ;
- Avoir du matériel rudimentaire ;
- Accepter de se faire suivre et évaluer par le projet
- Mettre en œuvre les appuis du projet.

IV- Critères spécifiques aux JER

- Avoir un site de production ou de travail qui respecte l'environnement ;
- Etre dans l'activité depuis au moins un an ;
- Avoir un marché potentiel (prospection) ;
- Etre bien organisé et avoir une vision d'évolution sur 5 ans ;
- Avoir capitalisé les appuis antérieurs reçus ;
- Connaître la rentabilité de son activité (chiffre d'affaire et bénéfice).

V- Critères spécifiques aux groupements et associations de JER

- Avoir une reconnaissance officielle (récépissé ou agrément) ;
- Avoir un bureau fonctionnel et tenir régulièrement ses instances de fonctionnement ;
- Respecter les textes statutaires ;
- Avoir un programme de travail, et plan d'affaires ;
- Avoir un site de production ou de travail qui respecte l'environnement ;
- Etre dans l'activité depuis au moins un an ;
- Avoir un marché potentiel (prospection) ;
- Etre bien organisé et avoir une vision d'évolution sur 5 ans ;
- Avoir capitalisé les appuis antérieurs reçus ;
- Connaître la rentabilité de leur activité (chiffre d'affaire et bénéfice) ;
- Tenir des cahiers de gestion.

B- Critères de sélection pour bénéficiaire des appuis du PRECIS**I- Critères Généraux**

- Etre des l'une des typologies suivante : PIE, JER/AGR, JER, Groupement ou Coopérative Association de JER
- Etre dans la zone d'intervention du PRECIS
- Etre dans l'une des filières promues par le Projet

II- Critère d'éligibilité aux formations techniques, en gestion et entrepreneuriat;

- Être informé et sensibilisé sur le mode d'intervention du PRECIS
- Avoir été identifié et diagnostiqué ;
- Avoir un plan d'accompagnement validé ;
- Adhérer aux conditions de mise en œuvre des formations ;
- Accepter participer au financement d'une partie du coût de la formation ;
- Accepter d'être suivie et évaluée par le Projet ;
- Accepter mettre en œuvre une séance de restitution aux autres membres de son groupement ou association ;
- Accepter mettre en application les acquis des formations reçues ;
- Avoir une maîtrise du circuit d'approvisionnement en sa matière première.

III- Critère d'éligibilité pour bénéficiaire des fonds d'innovation

- Etre une personne physique, un groupement ou une association reconnu officiellement par les autorités ;
- Être informé et sensibilisé sur le mode d'intervention du PRECIS
- Avoir été identifié et diagnostiqué ;
- Etre en activité depuis au moins un an ;
- Avoir un bureau fonctionnel disposé document formalisé
- Avoir tous les organes de gestion en règle ;
- Avoir un site approprié pouvant abriter l'activité ;

- S’engager à mettre en place un comité de gestion de l’unité (les membres du bureau ne font pas partie du comité de gestion);
- S’engager à mettre en place un comité de contrôle ;
- Accepter contribuer à la mise en place de l’innovation et s’approprier de la technologie ;
- Accepter suivre une formation technique et en gestion pour la conduite des activités ;
- Accepter les conditions d’utilisation des équipements édictées par le concepteur ;
- Accepter contribuer
- Déposer un projet (plan d’affaire) soumis à un comité de sélection.
- Accepter que les membres marginalisés du groupement bénéficient des retombées de l’unité ;
- Accepter d’être suivi et évalué par le programme ;
- Tenir une comptabilité simplifiée ;
- Avoir une maîtrise du circuit d’approvisionnement en sa matière première ;
- Accepter signer un cahier de charge qui indique les engagements des parties.

IV- Critère d’éligibilité pour bénéficiaire des appuis de facilitation au financement à cout partagé

- Etre une personne physique, un groupement Coopérative ou une association reconnue officiellement par les autorités ;
- Être informé et sensibilisé sur le mode d’intervention du PRECIS
- Avoir été identifié et diagnostiqué ;
- Etre en activité depuis au moins un an ;
- Avoir un bureau fonctionnel pour les groupements/Coopérative
- S’engager à mettre en place un comité de gestion de l’unité (les membres du bureau ne font pas partie du comité de gestion Avoir tous les organes de gestion en règle ;
- Avoir un site approprié abritant ou pouvant abriter l’activité ;
- Posséder un compte mouvementé dans l’IMF ce depuis au moins un an disposant de plus de 15% du montant du financement sollicité ;
- Accepter le principe de rembourser le prêt consenti par l’IMF à hauteur de 50 % du montant global du projet
- Accepter le principe de la subvention par le projet de 40 %
- Accepter de contribuer financièrement ou en nature à l’élaboration du plan d’affaire au CE ;
- Accepter disposer d’une comptabilité et de bilan
- Accepter d’être suivi et évalué par le projet et l’IMF
- Tenir une comptabilité simplifiée ;
- Avoir une maîtrise du circuit d’approvisionnement et de commercialisation des produits;
- Accepter signer un cahier de charge qui indique les engagements des parties.

V- Critère pour bénéficiaire d’un voyage d’étude ;

- Être informé et sensibilisé sur le mode d’intervention du PRECIS
- Avoir une bonne capacité d’assimilation et de communication ;

- Avoir une activité en lien avec le ou les thèmes des voyages d'études ;
- Avoir été identifié et diagnostiqué ;
- Avoir un plan d'accompagnement validé,
- Accepter mettre en œuvre les connaissances acquises ;
- Avoir une vision de changement et d'adaptation de son activité en fonction des goûts et du besoin des consommateurs ;
- Accepter réaliser une séance de restitution aux autres membres de son groupement ou association ;

VI- Critère pour bénéficier d'un appui à participer à une manifestation commerciale

- Être informé et sensibilisé sur le PRECIS
- Avoir été diagnostiqué, et disposer d'un plan d'accompagnement
- Avoir reçu des appuis du PRECIS au moins pendant une année ;
- Avoir des produits présentables, de qualité et en quantité ;
- Avoir des produits issus de la transformation des filières prioritaires retenues ;
- Adhérer aux conditions de mise en œuvre de la participation aux manifestations commerciales ;
- Accepter participer au financement d'une partie du coût de la participation aux manifestations commerciales ;
- Avoir une bonne capacité à communiquer ;
- Accepter d'être évalué.

VII- Critère pour participer à l'alphabétisation

- Avoir été identifié et diagnostiqué ;
- Avoir un plan d'accompagnement validé,
- Accepter d'être dans un groupe d'au moins 25 ou 30 personnes ;
- Adhérer aux conditions de mise en œuvre des séances d'alphabétisation ;
- Disposer d'un local consensuel pour la tenue des sessions d'alphabétisation ;
- Accepter mettre en œuvre et utiliser les outils d'alphabétisation dans son activité ;
- Accepter d'être évalué.

Appendice 5 : Définition des entreprises rurales.

L'entrepreneuriat. Dans le cadre du PRECIS, l'entrepreneuriat est considéré comme une activité dont l'objectif est de générer des revenus: les entrepreneurs sont ceux qui créent ou qui veulent créer leur propre emploi, ou ceux qui ont créé ou veulent créer une nouvelle entreprise dans le secteur formel ou informel afin de générer des revenus.

Les jeunes entreprises rurales (JER) ou souvent appelées Micro entreprises rurales se définissent comme des entreprises locales de par leurs modes de gestion et leurs technologies, utilisant des matières premières locales et mobilisant des ressources humaines locales. Leurs activités manufacturières portent principalement sur la production de biens de consommation et peu sur la production de biens intermédiaires.

La plupart JER en milieu rural se trouvent dans le secteur informel (non enregistrement de l'entreprise), pour lequel on ne dispose pas de données précises ni sur le nombre ni sur la contribution économique. En plus des JER le projet intégrera des activités génératrices de revenus (AGR), majoritairement menées par des femmes, dans certains cas au sein de groupements. Ces AGR pourront être éligibles aux appuis du projet à la condition qu'elles soient porteuses de potentiel de croissance et qu'elles soient susceptibles d'évoluer vers des JER en intégrant des innovations dans les techniques utilisées (mécanisation), l'organisation du travail et l'approche marketing (conditionnement des produits).

Le Porteur d'Initiatives Economiques (PIE). C'est une personne qui a une idée de projet et cherche un appui pour le mettre en œuvre et devenir une JER .L'appui recherché peut-être un appui pour murir son idée et finaliser son plan d'affaire, un appui financier ou un appui technique (renforcement de ses connaissances et compétences par rapport à l'activité qu'il veut mener).

La Société Coopérative. La loi Uniforme de l'OHADA passée en 2010 et adoptée par le Niger définit les Sociétés Coopératives comme des groupements autonomes de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs, au moyen d'une entreprise dont la propriété et la gestion sont collectives et où le pouvoir est exercé démocratiquement et selon les principes coopératifs.

Appendice 6 : Listes des idées de projet recueillies au cours de la mission de formulation

N°	Idées de projet
01	Production et commercialisation de plants maraichers
02	Production et commercialisation de semences des céréales arachides et niébé
03	Production et vente de compost
04	Elevage et commercialisation de petits ruminants
05	Distribution d'intrants
06	Aviculture (pondeuses)
07	Fabrication et entretien d'équipements agricoles
08	Transformation des céréales
09	Transformation des légumes (oignon, tomate, poivron,)
10	Extraction d'huile d'arachide
10	Transformation des produits forestiers (, (morennga,)
11	Séchage amélioré de la viande (kilichi
12	Restauration à base de produits locaux
13	Mini laiterie
14	Transport de proximité de produits agricoles
15	Stockage et commercialisation de l'oignon bulbe
16	Stockage et commercialisation des produits agricoles
17	Prestation de services labour (location de tracteur, culture attelée,
18	Prestation de services de broyage aliments de bétail
19	Egrenage, nettoyage et calibrage de semences certifiées
20	Dépôts de vente de semences certifiées
21	Installation de pharmacie vétérinaire villageoise et vente d'aliments de bétail
22	Prestation de services/accompagnement technique des producteurs/aviculture
23	Apiculture et vente de miel

Appendice 7 : Mandats De L'opérateur Charge D'appui A La Mise En Œuvre De La Sous Composante Appui A La Creation Et Au Developpement Des Entreprises Rurales Durables Des Jeune

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Pour renforcer les acquis et étendre ses interventions à d'autres régions, le Gouvernement, Nigérien et le FIDA se sont engagés à mettre en place le **Projet de renforcement de la résilience des communautés Rurales à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger (PRECIS)**. L'objectif global du PRECIS est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux et de renforcer leur résilience face aux chocs climatiques et environnementaux. Son objectif de développement est d'accroître les revenus des ménages ruraux, d'améliorer leurs moyens de subsistance et d'existence et assurer l'insertion socioéconomique des jeunes (hommes et femmes) dans les métiers ruraux porteurs.

Pour atteindre ses objectifs, le PRECIS s'articule en 3 Composantes : Composante 1 « Développement agricole durable et renforcement de la résilience des ménages ruraux » ; Composante 2 «Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et accès aux marchés» ; et Composante 3 « Coordination, engagement citoyen, suivi-évaluation, capitalisation et gestion des savoirs».

La sous composante 2 composante vise à promouvoir l'entrepreneuriat en milieu rural et renforcer les compétences des jeunes entrepreneurs ruraux (JER), leur permettant de créer ou consolider et développer leur entreprise et leur produit dans les chaînes de valeurs des filières agricoles ciblées. Pour ce faire, le PRECIS se propose de mettre en place un dispositif d'accompagnement adapté, d'appui-conseil de proximité, régulièrement suivi et encadré, chargé d'accompagner dans une démarche séquentielle 40.000 entreprises rurales à la création et ou au renforcement à partir des services de développement d'entreprise (SDE) et la facilitation d'accès au financement.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de cette sous composante le Projet souhaite s'attacher les services d'un opérateur pour appuyer la mise en œuvres des activités.

2. OBJECTIF DE LA MISSION DE L'OPERATEUR

Le mandat de l'opérateur d'appui à la mise en œuvre de la sous composante 2.1 est de mettre en place et de développer un dispositif d'appui conseil de proximité permettant la création et le renforcement d'entreprise rurales viables au profit de 40.000 jeunes dans les quatre région de la zone du projet.

L'opérateur aura pour rôle essentiel à travers la mise à disposition de ressources humaines qualifiées en SDE, d'assister le PRECIS dans le recrutement des conseillers qui seront formés et déployer au niveau des zones afin qu'ils livrent des prestations de services aux jeunes promoteurs ruraux selon une démarche d'appui efficace et efficient permettant la création d'entreprise viables.

Objectifs spécifiques

- 1- Assister le projet dans l'atteinte globale de ses objectifs
- 2- Mettre à disposition du PRECIS des ressources humaines qualifiées dans le SDE au niveau centrale et dans les quatre régions de la zone du projet ;
- 3- Assister les PRECIS pour le recrutement de 42 Conseiller en entreprise rurale déployés dans les quatre régions de la ZIP
- 4- Elaborer un manuel d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux dans les filières ciblées ;

- 5- Former et certifier les 42 Conseiller d'entreprises sur les modules spécifiques portants sur les SDE
- 6- Faciliter la mise en relation avec les autres prestataires de services dans le cadre du renforcement des capacités des CE et des Jeunes entreprises rurales promues ;
- 7- Renforcer les capacités des JER en cas de besoin
- 8- Coacher suivre et évaluer les CE dans le cadre des missions qui leur seront confiées
- 9- Coacher les CE dans la création d'entreprise de prestations de services au JER
- 10- Mettre en place un mécanisme d'assurance qualité des prestations des CE.

3. **RÉSULTATS DE L'OPERATEURS DE MISE EN OUEVRE DE LA COMPOSANTE**

Le personnel de l'opérateur sera intégré eu sein des coordination régionales du projet notamment à Zinder , Maradi, Tahoua ,Dosso et au niveau de CENAT à Niamey.

L'opérateur appuiera ce qui suit mais l'appui n'est pas nécessairement limité à ce mentionné ici :

a. **Aspects techniques**

Au niveau des coordinations régionales du PRODAF

- Le développement et la définition pratique des concept PIE, JER créés, renforcées et ou consolidé et les appuis s'y réfèrent dans les parcours de développement
- L'orientation générale de l'appui aux jeunes ruraux en fonction de la typologie des promoteurs dans les filières ciblées ;
- L'élaboration, la mise en œuvre d'un manuel d'appui à la JER, qui précise la démarche et les paquets d'appui en fonction de la typologie des promoteurs,
- Appui au recrutement et à la mise en place du dispositif des (42) conseillers d'entreprises afin de pérenniser ce dispositif en lien avec les autres partenaires le RECA / CRA /Lux DEV, etc
- L'élaboration et la mise en œuvre de plan de formation sur les modules spécifiques au profit des 42 CE (entreprenariat, gestion, comptabilité, bilan, communication, marketing,bussines plan etc)
- L'accompagnement dans l'identification, la définition des modalités de gestion et la mise en œuvre des infrastructures et équipements mis à la disposition des Conseiller en entreprise
- L'appui au développement d'activités et de partenariats structurants avec les banques Institutions de micro finances, organisme de garanties, au profit des JER à travers les CE pour faciliter la création et le renforcement des JER,
- L'appui des CE au développement d'activités et partenariats structurants avec les autres prestataires de services aux JER
- Appui des CE à la validation des plans d'affaires spécifiques
- La préparation et la mise en œuvre de plans de formation des CE et l'évaluation périodique du niveau d'évolution des performances,
- Appui à la capitalisation des expériences,
- Appui au CE et au projet pour l'élaboration des rapports de la composante, la préparation des rapports d'avancement de la composante, l'assurance qualité des rapports d'avancement, des

rapports techniques, la préparation des programmes annuels d'activité et des budgets annuels de la composante,

- Assurance qualité des documents produits par les CE
- Elaboration d'outils facilitant l'exécution et le suivi des activités des CE et des MER

b. Aspects techniques liés à la gestion

- Gestion des charges de fonctionnement et du personnel
- Gestion des charges liées aux prestations spécifiques des CE
- Gestion des équipements
- Assurer les charges du personnel
- Elaboration exécution et suivi des contrats d'objectifs annuel

c. Aspects Suivi & Evaluation

- Le développement des outils de planification, de suivi évaluation et de capitalisation technique des activités des JER, et formation des CE sur l'utilisation.
- Le développement d'un dispositif de suivi évaluation notamment des effets et impacts au niveau des JER en lien avec le RSE du PRODAF

• **Rapports de l'opérateur**

•

Des rapports périodiques seront produits par l'opérateur ce à partir des contrats d'objectifs annuels signés. Ces rapports suivants décrivant les activités et résultats de l'opérateur proprement dit :

- Rapport de démarrage après trois mois
- Rapports semestriels de progrès
- Rapport de mission
- Rapport annuel

Tous les rapports doivent être rédigés en langue française.

4. INTRANTS PAR L'OPERATEUR

PROFIL	LIEUX D'affectation	Justificatifs
Un expert SDE Chef de projet (Bac + 5 , économie finance , agro économie, agro-industrie)Expérience d'au moins 10 ans	Niamey	Chef de projet , Coordination

dans le SDE. Expérience réussie dans la mise en œuvre de projet similaires ainsi que la problématique d'entreprises en milieu rurale dans les filières agricoles		
Spécialiste en BDS, niveau Bac + 4 ou 5 en économie, gestion des entreprises, finance) Expérience d'au moins 5 ans dans les conseils aux entreprises. Expérience avérée dans les projet similaires	Zinder ; Tahoua Maradi Dosso	Affecté dans chaque région pour accompagner les CE
Formateurs en entrepreneuriat informatique , gestion , bilan à temps partiel selon besoin		En cas de besoin
4 chauffeur à temps plein	Zinder Tahoua Maradi Dosso	

Appendice 8 : Termes de reference du Personnel du PRECIS

A – Termes de references du Personnel de la CENRAT

1. ASISTANT TECHNIQUE NATIONAL SENIOR EN DIALOGUE POLITIQUE.

Mission. Sous l'autorité et l'orientation du Ministère de l'Agriculture, l'Assistant Technique National Senior assure la représentation des opérations du Portefeuille du FIDA (PRECIS, ProDAF Diffa et PRODAF) auprès du Ministère de tutelle, des partenaires et du FIDA et la cohérence des interventions conformément aux dispositions du PCP et du manuel de mise en œuvre.

Responsabilités. Ses principales responsabilités sont :

- Apporter son expérience aux coordinations régionales dans la mise en œuvre des objectifs et les stratégies du PRECIS tels que définis dans le DCP et selon les directives de la tutelle et du Comité de pilotage et, en conformité avec les dispositions de l'accord de prêt et/ ou de Don;
- Représenter le Programme Pays FIDA dans le cadre des relations avec les autorités de tutelle, les partenaires et le FIDA;
- Convoquer et présider les réunions de management du Programme Pays;
- Participer aux plateformes nationales et internationales en termes de connectivité, commerce transfrontaliers et la recherche de la fluidité de transports inter Etat et de dialogues sur les politiques du développement rural.
- Capitaliser les initiatives stratégiques en cours et les mettre à la disposition des coordinations régionales ;
- Contribuer à la préparation, l'harmonisation et la mise en cohérence du PTBA global du programme;
- Aider les projets à aligner leurs programmations stratégiques sur les orientations définies par les politiques et stratégies nationales en vigueur ;
- Faciliter la production et la diffusion des bonnes pratiques capitalisées dans le cadre de l'exécution du Programme Niger FIDA qui pourront nourrir les stratégies au niveau national (institutions nationales, PTF) et au niveau sous régional,
- Participer et représenter le programme Niger FIDA aux réunions et séances de travail des cadres de concertation inter ministérielle et ou inter partenaires techniques et financiers au niveau national pour contribuer au renforcement du dialogue politique autour des stratégies de développement rural ;
- Préparer et partager les contributions du Programme Niger FIDA dans le cadre de l'animation des activités dans le cadre de la création et consolidation des partenariats transfrontaliers et/ou avec les organisations sous-régionales et régionales.
- Participer aux travaux du Comité de Pilotage pour examiner et approuver le rapport annuel d'activités du programme et le Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA) ;
- Accompagner et favoriser les échanges d'expériences/informations, la recherche de synergie et complémentarité au niveau des PTF, les institutions nationales chargées de la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales (PDES, etc.) ;
- Rechercher, identifier, capitaliser et outiller les Coordinations régionales et les différents partenaires opérationnels avec des initiatives d'orientations stratégiques, des bonnes pratiques techniques sociales et organisationnelles ;
- Contribuer à la préparation et réalisation des études initiées par les coordinations régionales et le programmes Niger FIDA ;
- Préparer et participer aux missions de supervision et d'évaluation externe du projet ;

- Mettre en œuvre toutes autres tâches que pourraient être utiles aux coordinations régionale et la CeNRAT
- Gérer le personnel de la CeNRAT.

Qualifications. Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+5 ou équivalent en agronomie, économie, sciences sociales, génie rural ou équivalent et réunir 12 ans d'expériences au moins en pilotage ou gestion de projet de développement rural.

2. ASSISTANT TECHNIQUE NATIONAL EN CONSOLIDATION FINANCIERE, RESPONSABLE FIDUCIAIRE DU PROGRAMME PAYS.

Mission et responsabilités. Sous la responsabilité hiérarchique de l'Assistant Technique Senior en Dialogue Politique, et en étroite collaboration avec l'Assistant Technique en Suivi-Evaluation, l'Assistant Technique National chargé de la consolidation financière, de la CENAT est responsable de la gestion Fiduciaire des opérations du Programme pays notamment le ProDAF, le ProDAF Diffa, le PRECIS et tout autre guichet de financement entrant dans le portefeuille des opérations du FIDA au Niger.

A ce titre, il/elle assure les responsabilités suivantes :

- Assurer la gestion fiduciaire du programme, la gestion de la trésorerie et des comptes désignés de l'ensemble du portefeuille du Programme Pays FIDA au Niger;
- Assurer l'harmonisation et la consolidation des données financière du programme
- Veiller au système d'octroi d'avance accordée aux URGP sur les comptes désignés et aux garanties/qualité et complétude de justification régulière
- S'assurer qu'il y'a aucune dépense inéligible, en relation avec l'auditeur interne, notamment à travers le suivi et l'implémentation des contrats en cours
- Faire vérifier par l'auditeur interne l'archivage des documents et la qualité du dispositif d'archivage
- Veiller, en relation avec l'auditeur interne, au système d'avance accordée par les URGP aux partenaires afin de garantir leur justification complète et de qualité
- Vérifier le patrimoine et le stock grâce aux missions régulières de l'auditeur interne
- Responsable des DRF et de leur qualité
- Responsable Assurance qualité des Etats financiers et des rapports financiers
- Ciblage des compétences disponibles
- Former et renforcer les capacités de l'équipe sur les aspects fiduciaires et les procédures FIDA
- Encadrer tout le personnel SAF des URGP et de la CENRAT et pour tout le portefeuille (PRECIS, ProDAF, ProDAF Diffa)
- Faire scanner chaque jour les pièces justificatives des dépenses pour le besoin des DRF (F101)
- S'assurer de la qualité des SCAN pour le portail ICP et de la conservation des archives en relation avec l'auditeur interne (NB : l'auditeur interne doit veiller à cette fonction clé dans toutes les unités) afin de réduire les risques de destruction de documents
- Mettre en place un dispositif de qualité pour les logiciels comptables, les systèmes de connexion internet et le logiciel de scannage (NITRO par exemple) pour répondre aux exigences du nouveau système ICP
- Contribuer à l'évaluation annuelle de toute l'équipe fiduciaire (RAF 75%, Comptable et Assistants comptable à 25%) sur la base de critères techniques, afin de garantir la

remontée des saisies comptables mensuelle du logiciel, des DRF mensuelles, des SCAN, des rapports financiers trimestriels et toute requête pour assurer la qualité des données financières consolidées du programme

- Assure l'organisation des audits externe du programme et l'envoi des rapports d'audit au FIDA
- Contribuer à l'animation et à la qualité du dispositif de contrôle interne en relation avec l'auditeur interne
- Cosignataire des mouvements des fonds des comptes désignés et des comptes d'opération de la CENAT.
- Participe aux réunions de management, et de supervision
- Contribuer efficacement aux activités d'achèvement et de clôture de l'ensemble des financements du portefeuille.
- Maintenir une relation de collaboration avec le service financier et le service de décaissement du FIDA en vue d'une bonne communication des données financières.

Qualifications. Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+4 ou équivalent en Comptabilité , gestion financière ou équivalent et réunir 10 ans d'expériences au moins en gestion fiduciaire des projets de développement rural financés par les partenaires multilatéraux.

3. ASISTANT TECHNIQUE NATIONAL SENIOR EN SUIVI-EVALUATION.

Mission et responsabilités. Sous la responsabilité hiérarchique de l'Assistant Technique Senior en Dialogue Politique, et en étroite collaboration avec l'Assistant Technique en consolidation financière de la CENRAT, l'Assistant technique senior en suivi-evaluation est responsable de la consolidation des informations du suivi-évaluation global des opérations du Programme pays notamment le ProDAF, le ProDAF Diffa, le PRECIS et tout autre guichet de financement entrant dans le portefeuille des opérations du FIDA au Niger.

A ce titre, il/elle assure les responsabilités suivantes :

- appuyer les coordinations et les assistant en suivi-evaluation des URGP pour mettre au point et opérationnaliser le système de suivi-évaluation du ProDAF
- de s'assurer que le travail de Suivi/Evaluation, au niveau des coordinations fonctionne et produit des données qui permettent de suivre et évaluer les effets et impacts socio-économiques et environnementaux du portefeuille;
- de contribuer à la préparation, l'harmonisation et la mise en cohérence des PTBA du programme et des rapports annuels et faciliter l'élaboration de planification opérationnelle qui favorise une mise en œuvre efficace et efficiente du portefeuille en conformité avec les dispositions de l'accord de prêt et du Don;
- de consolider les données des systèmes de suivi évaluation des coordinations régionales et produire les reportings nécessaires pour le besoin du Programme, de la tutelle et des ministères techniques, des institutions étatiques, du FIDA et ses partenaires financiers ;
- de suivre et renseigner les indicateurs pertinents du cadre logique du programme, du SYGHRI, et des institutions nationales ;
- de Produire les rapports consolidés du programme en lien avec les cellules S/E des coordinations régionales ;
- de contribuer à la réalisation et à la validation de des études techniques conduites dans le cadre des coordinations régionales et du programme FIDA ;
- d'assurer la capitalisation, la diffusion, la communication des résultats du programme contribuer à l'organisation des sessions du comité de pilotage, des missions de supervisions et d'évaluation et la coordination du processus d'élaboration du rapport d'achèvement.

- de participer et assurer le rapportage aux réunions du management du Programme.

Qualifications. Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+4 ou équivalent en Comptabilité , gestion financière ou équivalent et réunir 10 ans d'expériences au moins en gestion fiduciaire des projets de développement rural financés par les partenaires multilatéraux.

4. AUDITEUR INTERNE (AI)

L'AI est contractuel. Sous l'autorité et la supervision du Comité National de Pilotage et en étroite collaboration avec l'ATNS de la CENRAT, le Auditeur Interne a pour mission principale de veiller au bon fonctionnement des différents mécanismes et modalités d'exécution du PRECIS, y compris les procédures de gestion administrative, financière et comptable et les mécanismes de financement à frais partagés.

De façon spécifique, l'Auditeur interne aura pour tâches :

- Evaluer les performances d'exécution des travaux et autres activités ainsi que celles du système de gestion administrative, financière et comptable sur la base des résultats acquis en comparaison avec les objectifs fixés ;
- Veiller au respect des procédures opérationnelles comptables, administratives, informatiques, financières et techniques, et à leur mise à jour ;
- Vérifier le fonctionnement et l'utilisation effective des outils de gestions technique, administrative, financière et comptable (manuels, plans d'actions, différents tableaux de bord, nomenclatures budgétaire et analytique, plan comptable, paramétrage du logiciel de gestion intégré, etc.) nécessaires à la définition et au pilotage des objectifs, à l'élaboration des plans annuels d'activités et au suivi de leurs réalisations. Si besoin est, il y a lieu de procéder à des ajustements en collaboration avec les services concernés ;
- Veiller à l'élaboration des plans annuels de travail et budgétaire (PTBA) fiables et à bonne date, en mettant l'accent sur le suivi des procédures et le calendrier budgétaires auprès du Responsable Administratif et financier et du Spécialiste du Suivi Evaluation du projet ;
- S'assurer du bon déroulement des activités en rapport avec les prévisions des PTBA;
- S'assurer que les achats et les marchés sont réalisés en conformité avec les procédures et le plan de passation de marchés et que les dépenses sont conformes aux budgets approuvés ;
- Valider les plans de trésorerie du projet établis à partir du chronogramme des PTBA ;
- Contrôler la régularité des demandes de retraits des fonds (DRF);
- Veiller à la conformité de l'exécution des activités du PRECIS par les agences d'exécution selon les clauses des contrats ;
- Veiller à la fiabilité et à la production à bonne date des rapports trimestriels et des états financiers de fin d'exercice comptable ;
- Vérifier la mise en œuvre des recommandations des missions d'audits externes et des missions de supervision du FIDA ;
- Participer aux réunions de management organisées périodiquement;
- Elaborer trimestriellement un rapport des activités de l'audit interne à transmettre au Comité de Pilotage, avec copie à l'ATNS ; le rapport comprendra, entre autres, les recommandations d'amélioration.

Qualifications. Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+4 ou équivalent en Comptabilité , gestion financière ou équivalent et réunir 10 ans d'expériences au moins en gestion fiduciaire et audits des projets de développement rural financés par les partenaires multilatéraux.

5. RESPONSABLE EN PASSATION DES MARCHES DE LA DES URGP ET DE LA CENRAT

Missions. Sous l'autorité de l'Assistant Technique Senior en Dialogue politique, le Responsable en Passation des Marchés de la CENRAT assure les missions suivantes :

- Mettre sur pied la fonction de passation des marchés au niveau du projet ;
- Mettre en place les instruments de base de la passation de marchés (textes nationaux de passation des marchés, directives du FIDA et documents de gestion des marchés) ;
- Mettre en place des outils de gestion des marchés adaptés aux besoins du projet, dont le plan annuel de passation des marchés et sa mise à jour périodiquement ;
- Développer des mécanismes de suivi de l'exécution des contrats ;
- Développer des mécanismes, procédures et pratiques nécessaires à l'intégrité du système de passation des marchés dont le système de classement.

Responsabilités. Le RPM sera responsable de la mise en place d'un système simple de gestion de la passation des marchés comprenant (i) la planification des opérations de passation des marchés, (ii) le suivi de l'avancement, (iii) l'analyse des écarts entre les réalisations et le plan de passation des marchés. Il/elle sera responsable de la qualité de l'ensemble du processus d'acquisition, et plus précisément de ce qui suit :

- Faire le suivi auprès des services techniques bénéficiaires de l'acquisition ou de l'unité de coordination du projet de la préparation et la finalisation des termes de référence (TDR), pour les acquisitions de service de consultant, et des spécifications techniques des biens et travaux ;
- Assurer le contrôle qualité des dossiers d'appel d'offres, et des demandes de propositions (suivant les modèles fournis par l'ARMP et le FIDA selon le cas) préparés par les unités techniques devant être soumis à la non objection de FIDA, et assurer leur transmission/vente selon le cas ;
- Procéder au lancement des appels d'offres (le cas échéant aux avis a manifestation d'intérêt ou présélection), selon les modes convenus dans les accords de prêts ou de dons;
- Veiller à la bonne gestion des appels d'offres en cours ;
- Participer aux séances publiques d'ouverture des plis pour fournir des conseils et assurer le contrôle qualité des rapports d'ouverture des offres et propositions reçues, préparés par les unités techniques ;
- Assurer le contrôle qualité des rapports d'ouverture de plis et d'évaluation des offres à signer conjointement par les autres membres désignés de ces commissions ;
- Etre l'interlocuteur du FIDA pour toutes les questions relatives aux acquisitions notamment pour toutes les communications liées à l'obtention des non objections du bailleur de fonds ;

- Assister les Unités techniques dans la préparation des contrats, après l’obtention des avis de non objection si c’est requis, et veiller à leurs signatures par les personnes habilitées à le faire ;
- Concevoir et mettre en place une base de données fournisseurs, et développer des statistiques de gestion qui permettront aux bailleurs de mesurer le niveau de performance de l’équipe chargée de la passation des marchés.

Il/elle sera chargé de planifier, préparer et coordonner le calendrier d’acquisition des services de consultants et de biens et travaux pour chaque projet ;

Il/elle sera responsable de l’établissement de tous les rapports d’activités prescrits par le manuel des procédures d’acquisition de l’unité de coordination du projet, mais également de tout autre rapport que les bailleurs pourraient demander dans le cadre de l’exécution du projet ;

Il/elle devra mettre en place un système de classement des dossiers de passation des marchés qui inclura pour chaque marché tous les documents relatifs à ce marchés y inclus les documents relatifs aux paiements, en vue de permettre toute revue a posteriori du FIDA ou audit externe de passation des marchés.

Incompatibilité avec certaines fonctions d’exécution. Afin d’éviter les situations potentielles de conflit d’intérêt qui pourraient ne pas lui permettre de donner un avis objectif dans le seul intérêt du client, le RPM ne :

- Sera pas membre de la Commission d’Evaluation à laquelle il/elle apporte un conseil utile pour le respect des règles ; il/elle pourrait cependant assurer le secrétariat de la Commission des Marchés, organe de contrôle interne ;
- Devra pas participer aux opérations d’exécution du marché notamment (i) les réceptions de qualité ou de quantité et (ii) le paiement ; il/elle apportera un éclairage en cas de contentieux dans l’interprétation des clauses du contrat ;
- Devra pas être dans une position de gestionnaire comptable de matières.

Rôle de conseil auprès du Coordonnateur de l'URGP ou de la CENRAT selon le cas.

Dans sa mission au sein de l’équipe, le RPM apportera un conseil utile à tous les membres de l’équipe dans :

- La phase d’ouverture des plis, d’évaluation des offres et de proposition d’attribution du marché ;
- L’assistance à la réponse aux demandes de clarification des soumissionnaires ;
- La réponse aux commentaires au FIDA et de tout autre bailleur de fonds ;
- Les propositions de solution alternative lorsqu’un problème de passation des marchés ne peut être résolu à l’interne ;

- L'examen de toute correspondance arrivée ou départ concernant la passation des marchés afin de s'assurer que le courrier a reçu le traitement adéquat dans le parfait respect des règles ;
- L'interprétation des clauses du contrat en cas de différend pendant l'exécution du contrat.

N.B. : Pour le SPM de la CENRAT, en plus des taches ci-dessus il faut ajouter :

- suivre à Niamey des dossiers de passation des marchés des URGP ;
- enregistrer tous les marchés (obligation communautaire UEMOA) du PRECIS dans le système d'information et de gestion des marchés publics (SYGMAT).

Qualifications. Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+4 en science sociales ou équivalent et réunir au moins 3 ans d'expériences en passation des marchés dans les des projets de développement rural financés par les partenaires multilatéraux.

B – Termes de references spécifiques du Personnel des URGP.

B.1.1 Personnel existant du ProDAF.

6. COORDONNATEUR REGIONAL

Mission. Sous le contrôle et l'orientation du Ministère de l'Agriculture, le Coordonnateur du projet sera responsable de l'organisation, l'animation, la coordination et la mise en œuvre de toutes les activités du projet en collaboration avec les différents partenaires conformément aux dispositions du rapport de Pré-Evaluation, des accords de prêt et de don, de la lettre à l'emprunteur, des lois et règlements en vigueur au Niger des règles des manuels de procédures administratives, financières et comptables, d'opérations et de Suivi-Evaluation.

Responsabilités. Il (elle) sera chargé des tâches suivantes:

- Mettre en œuvre les objectifs et les stratégies du projet dans le cadre des mandats reçus de ses organes dirigeants en conformité avec les dispositions de l'accord de prêt et du Don;
- Préparer et soumettre au Comité de Pilotage (CP) le rapport annuel d'activités, le Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA);
- Assurer et contrôler la gestion administrative, budgétaire, comptable et financière du projet;
- Veiller au respect des règles contenues dans les manuels de procédures administratives, financières et comptables et d'opérations du projet;
- Privilégier l'échange d'expériences/informations et les synergies entre les différents partenaires;
- Assurer avec les différents partenaires la cohérence des activités sur le terrain en articulation avec les stratégies et orientations nationales (SDR, SRP et la décentralisation etc.);
- Animer, orienter et superviser l'équipe du Projet;
- Mobiliser les fonds du projet et gérer les différents comptes y afférents;
- Elaborer et soumettre à l'approbation de l'Institution coopérante les demandes de non objection relatives aux adjudications de marchés, conventions de financement et de partenariat;

- Veiller à l'exécution technique et financière des contrats et conventions;
- Veiller à la préparation et à la soumission aux organes de contrôle les rapports techniques et financiers;
- Veiller à la production et à la transmission des rapports périodiques;
- Préparer et organiser les audits externes;
- Préparer et participer aux missions de supervision et d'évaluation externe du projet;
- Représenter le Projet dans le cadre des relations avec les autorités de tutelle, les bailleurs fonds et les partenaires;
- S'assurer que le travail de Suivi/Evaluation, en termes d'impacts socio-économiques et environnementaux est exécuté et que les résultats sont disponibles;
- Veiller au suivi des performances et au renforcement de capacités des agents du Projet;
- Veiller à la gestion et au suivi des contrats de travail des agents;
- Assurer le recrutement du personnel d'appui et des cadres du Projet;
- Animer les réunions périodiques du Projet;
- Mettre en œuvre toutes autres tâches que pourraient lui confier les organes dirigeants dans le cadre de son mandat.

Qualifications. Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+5 ou équivalent en agronomie, économie, sciences sociales ou équivalent et réunir 10 ans d'expériences au moins en pilotage ou gestion de projet de développement rural.

7. RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER (RAF) de l'URGP

Mission. Sous l'autorité administrative du coordonnateur de l'URGP et la supervision technique directe du RAF de la CeNRAT, le/la RAF de l'URGP exerce ses fonctions en référence aux principes d'efficacité et d'efficience en mettant à la disposition du Projet les services de gestion administrative, financière et comptable permettant une conduite optimale des activités techniques. La mise en œuvre des attributions, responsabilités et tâches doit s'inscrire dans le cadre des dispositions: du rapport de pré-évaluation; des Accords de Prêts ou de Dons FIDA/Etat du Niger; des lois et Règlements en vigueur au Niger; des règles du manuel de procédures administratives, financières et comptables.

Responsabilités. Le Responsable Administratif et Financier est garant de la mise à disposition du projet de la logistique administrative, financière et comptable permettant une conduite optimale des activités techniques. A ce titre, il/elle est chargé de :

- Le Responsable Administratif et Financier est garant de la mise à disposition du projet de la logistique administrative, financière et comptable permettant une conduite optimale des activités techniques. A ce titre il est chargé de :
- Gérer les ressources humaines au plan administratif et stratégique
- Assurer la mise à disposition du projet des biens et services dont il a besoin pour son fonctionnement normal
- Assurer la conservation en bon état de fonctionnement et de sécurité de tous les biens meubles et immeubles de l'URGP
- Assurer la planification, la réalisation et la qualité de tous les travaux comptables de l'URGP conformément aux principes et à la réglementation comptable en vigueur
- Assurer le contrôle qualité de toutes les pièces justificatives des opérations comptables et financières
- Gérer la trésorerie du projet
- Assurer l'élaboration des plans d'action semestrielle et des budgets d'activités base d'appel des fonds pour alimenter le compte unique d'opérations des URG
- Réaliser la synthèse des budgets de l'ensemble des structures du projet

- Assurer la préparation des documents nécessaires à transmettre à l'ATNS/CF pour l'établissement des DRF

Il /Elle sera chargé des tâches suivantes:

a/ Système d'information et de gestion

- Participer à la conception du dit système
- Veiller à sa mise en œuvre correcte, à la sécurité des outils qui le constituent (logiciel et matériels) et à la sauvegarde des applications et des fichiers

b/ Organisation générale

- Organiser le plan de travail permettant la bonne réalisation des travaux administratifs, financiers et comptables
- Veiller à la bonne production et au classement des pièces justificatives probantes et des documents de gestion
- Assurer la gestion correcte du personnel conformément à la réglementation en vigueur; veille à la mise à jour des dossiers du personnel et l'établissement régulier des bulletins de paie, veille au respect des délais réglementaires lors des déclarations (ITS, ISB, Taxe immobilière, CNSS/ANPE etc.)
- Appuyer l'élaboration des plans d'action
- Assurer l'élaboration et l'envoi à la CENRAT des budgets d'activités en vue d'alimenter le Compte d'opération
- Assurer l'élaboration des rapports financiers périodiques et des reporting mensuels pour le besoin de l'information de l'URGP
- Assurer la préparation des documents nécessaires à transmettre à l'ATNS/CF pour l'établissement des DRF
- Assurer la gestion des déplacements du personnel : ordres de mission, décomptes des frais et remboursement des frais
- Élaborer et assurer la mise à jour du planning des congés des agents de l'URGP
- Organiser les évaluations annuelles du personnel
- Avec le RSE de la région et celui de la CENRAT, analyser la cohérence et la pertinence des résultats de l'évaluation par rapport aux résultats globaux et sectoriels du programme
- Avec le RSE de la région et celui de la CENRAT, préparer les décisions de gestion issues des résultats de l'évaluation à soumettre à la validation des coordonnateurs et de l'équipe de management
- Établir un plan de formation en rapport avec les responsables de composantes et du suivi-évaluation pour l'approbation du Coordonnateur de l'URGP et assurer son exécution après la non objection du FIDA.

c/ Élaboration, Contrôle et Suivi budgétaire

- Mettre en œuvre tous les éléments nécessaires et prendre toutes les mesures suffisantes quant à la préparation, l'élaboration, la soumission, l'examen par le Comité de pilotage du PTBA
- Analyser et contrôler les demandes de mise à disposition de fonds présentés par les partenaires en relation avec les différents responsables du programme
- Assurer le suivi budgétaire, établir la synthèse des bilans d'exécution des budgets et élaborer les tableaux de bord mensuels et les compilations trimestrielles et semestrielles.

d) Système comptable

- Assurer le suivi et la mise à jour du plan comptable
- Superviser l'élaboration et le contrôle des reporting comptables :
- Grands livres mensuels : généraux et analytiques
- Balances mensuelles : générales et analytiques
- Analyses des comptes mensuels dont il prend en charge, celles relatives aux comptes du bilan (classé 1 à 5)
- Contrôle et validation des rapprochements mensuels des comptes bancaires et l'envoi de la base comptable du logiciel à la CENRAT pour consolidation
- Production des états financiers de fin d'année et des appendices de l'URGP

e) Trésorerie

- Veiller à la bonne exécution des procédures de trésorerie et de financement. En particulier, il veille au respect des obligations de justification des dépenses imposées par les bailleurs de fonds et le Gouvernement pour disposer des ressources nécessaires au fonctionnement du projet
- Vérifier les soldes bancaires dans les délais requis, les contrôler et suivre le traitement des écritures en suspens
- S'assurer régulièrement et formellement de la concordance entre les fonds obtenus et les soldes bancaires : reconstitution des comptes spéciaux
- Assurer le suivi des documents

f) Contrôle

- Veiller au respect des plans de travail
- Vérifier la qualité technique des travaux comptables : imputations comptables, contrôles automatiques, exactitude des balances, fiabilité et consistance des états financiers
- Assurer la validité des pièces justificatives qui sous-tendent les transactions (forme et fonds) et procéder à tout contrôle opportun, régulier ou inopiné permettant d'asseoir la réalité des paiements et leur connaissance.

g) Autres attributions fonctionnelles

- Assurer l'organisation des prises d'inventaire, le contrôle de la valorisation et le traitement des écarts,
- Veiller à une utilisation rationnelle des véhicules, dans des conditions de transparence, d'économie et de sécurité
- Veiller en matière de sécurité des biens et des personnes à la souscription d'assurances crédibles, pour la prise en charge des soins médicaux et pharmaceutiques du personnel ainsi que pour les véhicules et autres biens de l'URGP (meubles et immeubles)
- Assurer la préparation des missions de supervision/revue technique/évaluation du projet et leur fournir l'assistance nécessaire pendant leur séjour
- Mettre en place les plans d'action de suivi des recommandations et veiller à leur exécution
- Participation aux rencontres périodique de synthèse sur l'exécution budgétaire du PRECIS
- Veiller à la compilation du râteau des faiblesses de l'URGP.

Qualifications. Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+4 ou équivalent en Comptabilités, gestion financière et comptable ou équivalent et réunir au moins 5 ans d'expériences dans la gestion administrative et financière des projets de développement rural.

8. ASSISTANT EN LEADERSHIP FEMININE ET PROMOTION DE LA SECURITE NUTRITIONNELLE

Mission et responsabilités. . Sous l'autorité du responsable de la composante 1 du projet l'assistant en Leadership Féminin et promotion de la sécurité nutritionnelle est chargé(e) des principales tâches suivantes:

- Assurer la mise en œuvre des activités de la sous-composante 1.3;
- Entretenir le contact avec les ONG et tous les partenaires impliqués dans la mise en œuvre de la sous-composante (Ex UNPA);
- Appuyer et suivre les activités des opérateurs partenaires et notamment le travail des animateurs et des animatrices/formatrices MMD;
- Rédiger régulièrement des rapports spécifiques sur l'état d'avancement i) des actions en faveur des femmes, des jeunes et des plus vulnérables et ii) de l'amélioration de la sécurité nutritionnelle dans la zone cible du projet;
- S'assurer que toutes les données collectées sont bien désagrégées par sexe et si possible par classe d'âge;
- Diffuser et partager avec les différentes parties prenantes la stratégie de la prise en compte genre du ProDAF;
- Diffuser et partager avec les différentes parties prenantes la stratégie de amélioration de la sécurité nutritionnelle ;
- Analyser le contenu, les modalités de mise en œuvre, et les destinataires des pratiques/initiatives/innovations identifiées, en vue de cibler le groupe socio-économique concerné et d'apprécier l'accessibilité des groupes plus vulnérables et pauvres, dont les femmes et les jeunes;
- Appuyer la formation et le recyclage des différents acteurs sur les thèmes: Genre et développement, ciblage des couches vulnérables, promotion des jeunes;
- Suivre et s'assurer de la bonne mise en oeuvre de la stratégie de ciblage des femmes, jeunes et couches vulnérables (application des quotas de représentation des femmes et des jeunes, activités spécifiques, actions de renforcement des capacités, etc.);
- Suivre et s'assurer de la bonne mise en oeuvre de la stratégie d'amélioration de la sécurité nutritionnelle ;
- Participer à l'élaboration du Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA);
- Participer à toute autre tâche que pourrait lui demander le coordinateur.
-

Qualifications. Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+3 ou équivalent en sciences sociales, agronomie, et réunir 3 ans d'expériences au moins en matière de genre et promotion des activités nutritionnelles dans les projets de développement rural.

9. RESPONSABLE DE LA COMPOSANTE 1

Missions et Responsabilités. Sous l'autorité du Coordonnateur de l'URGP, le responsable de la composante 1 est chargé des principales tâches suivantes:

- Coordonner, animer et orienter l'équipe de son unité sur le plan stratégique et méthodologique;

- Définir en synergie avec les opérateurs la stratégie et la méthodologie de mise en œuvre des sous-composantes;
- Coordonner, suivre, superviser et évaluer le travail des opérateurs partenaires principaux (OPP) et spécialisés (OPS);
- Pourvoir aux besoins en formation des opérateurs partenaires de la mise en œuvre (UCGP, OPP, OPS, STD, Groupements paysans, etc.);
- Assurer la synergie des activités des trois sous-composantes entre elles et avec celles des autres composantes;
- Consolider les rapports d'activités des chargés thématiques et opérateurs, s'assurer du suivi du tableau de bord et de la bonne collecte des indicateurs du cadre logique;
- Contribuer à l'effort d'analyse pour la capitalisation des acquis et expériences des initiatives et innovations organisationnelles;
- Appuyer les intervenants sur le plan méthodologique et veiller à l'harmonisation des approches utilisées en conformité avec les objectifs du ProDAF;
- Appuyer et suivre les activités des prestataires de services spécialisés en approches participative et notamment de leurs animateurs de terrain;
- Vérifier la qualité et la pertinence des plans d'action, des plans d'affaires et dossiers de microprojets élaborés par les groupes cibles avec l'appui des prestataires de services;
- Appuyer la stratégie de pérennisation du dispositif d'appui-conseil en milieu rural;
- Appuyer la mise en œuvre des programmes d'alphabetisation fonctionnelle;
- Superviser le travail des prestataires de services quant à l'atteinte de leurs objectifs et la satisfaction des groupes cibles;
- Identifier les besoins en formation (thèmes) et autres besoins de renforcement des opérateurs partenaires de la mise en œuvre (UCGP, OPP, OPS, STD, Groupements paysans, etc.);
- Animer des réunions régulières des partenaires et un atelier de bilan annuel des opérateurs;
- Assurer le suivi des tableaux de bord des opérateurs;
- Produire des rapports d'activités trimestriels sur la base des rapports consolidés des prestataires de services.

Qualifications. Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+5 ou équivalent en agronomie, économie, sciences sociales, génie rural ou équivalent et réunir 7 ans d'expériences au moins en pilotage ou gestion de projet de développement rural.

10. RESPONSABLE COMPOSANTE 2 :

Missions et responsabilités. Sous la Supervision directe du Coordonnateur de l'URGP, le Responsable DE LA COMPOSANTE 2 aura les tâches suivantes :

- ✓ Coordonner, animer et orienter l'équipe de son unité sur le plan stratégique et méthodologique;
- ✓ Définir en synergie avec les opérateurs la stratégie et la méthodologie de mise en œuvre des sous-composantes et de l'émergence des SCRO
- ✓ Coordonner, suivre, superviser et évaluer le travail des opérateurs partenaires principaux (OPP) et spécialisés (OPS) intervenant au niveau des Pôles de Développement Economique;
- ✓ Contribuer à l'effort d'analyse pour la capitalisation des acquis et expériences des initiatives et innovations organisationnelles;
- ✓ Assurer la synergie des activités des Assistants de son unité entre eux et avec les autres cadres de la Coordination Régionale du Projet ;

- ✓ Consolider les rapports d'activités des chargés des activités thématiques et opérateurs tout en s'assurant du suivi de la bonne collecte des indicateurs du cadre logique ;
- ✓ Appuyer et suivre les activités des prestataires de services spécialisés en approches participative et notamment de leurs animateurs de terrain ;
- ✓ De concert avec les autres Responsables régionaux du Projet, animer des réunions régulières des partenaires sur l'état de mise en œuvre des activités qui leur sont confiées ;
- ✓ Assurer le suivi des tableaux de bord des opérateurs ;
- ✓ Superviser les contrôles et les constructions infrastructures (magasins BI, Pistes, ...)
- ✓ Dresser périodiquement les situations des différents marchés / dossiers relatifs aux infrastructures afin d'aider aux prises de décisions de la Coordination du projet ;
- ✓ Produire des rapports d'activités trimestriels sur la base des rapports consolidés des prestataires de services et des assistants (OP, Infrastructure et Genre);
- ✓ Mettre en œuvre toutes autres tâches que pourrait lui confier les Coordonnateur dans le cadre de son mandat.

Qualifications. Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+5 ou équivalent en agronomie, économie, sciences sociales, génie rural ou équivalent et réunir 7 ans d'expériences au moins en pilotage ou gestion de projet de développement rural.

11. RESPONSABLE DE SUIVI EVALUATION de l'URGP

Missions et Responsabilités. Sous l'autorité du Coordonnateur de l'URGP, le responsable du Suivi-Evaluation sera chargé de la mise en œuvre du système de suivi - évaluation du projet conformément aux dispositions du rapport de pré évaluation, des accords de prêt et de Don, de la lettre à l'emprunteur de l'institution coopérante, des lois et règlements en vigueur au Niger et des règles des manuels de procédures administratives, financières et comptables, d'opérations et de suivi évaluation du Projet.

Le système de suivi-évaluation et son dispositif interviennent à chacune des étapes de la mise en œuvre des actions, ses préoccupations doivent être prises en compte par les différents acteurs. A ce titre, chaque agent (responsables sectoriels, techniciens) aura une responsabilité de production et d'analyse de données, Il sera chargé de:

- Conduire le processus d'amélioration du cadre logique et de la définition des indicateurs de suivi et d'impacts du projet;
- Coordonner la réalisation de la situation de référence sur les aspects socio-économiques, environnementaux et physiques de la zone du projet,
- Coordonner et articuler les dispositifs de suivi évaluation participatif des bénéficiaires, des opérateurs partenaires et du projet;
- Animer et superviser les actions menées par l'équipe du suivi évaluation sur le terrain en relation avec les bénéficiaires, les partenaires et les agents du projet;
- Coordonner les activités d'élaboration du PTBA;
- participer activement à l'élaboration et à la finalisation des PTBA;
- vérifier à tous les niveaux, la bonne tenue des tableaux de bord et la pertinence des informations collectées et saisies;
- Evaluer périodiquement la pertinence des outils d'enquête et de suivi des résultats, des effets et des impacts;
- Organiser et animer des ateliers périodiques de suivi-évaluation avec les agents du projet, des opérateurs partenaires et les bénéficiaires;

- participer à l'analyse des micro-projets retenus et conduits par les bénéficiaires et de leurs impacts socio-économiques et environnementaux;
- rédiger les rapports périodiques sur les activités de terrain en prenant soin de souligner les écarts observés entre les prévisions et les réalisations, et proposer à la direction du projet les mesures correctives qui s'imposent;
- élaborer une base de donnée et mettre place un système de conservation et de diffusion des documents et rapports du Projet;
- concevoir un système opérationnel d'information et de communication interne au projet permettant de mieux faire connaître aux partenaires externes les activités, les acquis et les expériences du projet;
- Préparer et participer aux missions de supervision et d'évaluation externe du projet;
- Analyser en collaboration avec le contrôleur interne les rapports des missions de supervision et d'évaluation, suivre l'exécution des recommandations formulées par celles-ci et en rendre compte régulièrement au Coordonnateur du projet;
- Mettre en oeuvre toutes autres tâches que pourrait lui confier le Coordonnateur du Projet dans le cadre de son mandat.

Qualifications. Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+5 ou équivalent en agronomie, économie, sciences sociales, génie rural ou équivalent et réunir 7 ans d'expériences au moins suivi-évaluation des projets de développement rural.

12.ASSISTANT CHARGE EN DES AMENAGEMENTS STRUCTURANT D'ACCES AUX MARCHES

Mission et responsabilités. Sous la supervision du responsable de la composante 2 l'Assistant chargé aménagements structurant d'accès aux plates formes tâches principales suivantes:

- Appuyer dans l'adaptation des DAO;
- Assurer la tenue et la gestion des différents dossiers d'infrastructures mis en place;
- Superviser des travaux réalisés et représenter le Projet dans les missions de terrain en compagnie des entreprises et cabinets chargés des contrôles des travaux mission de reconnaissance de recueil de données diverses, d'identification de travaux de réparation: consolidation d'ouvrage, de réception d'ouvrage;
- Participer à l'élaboration des attachements et décomptes des travaux / prestations de contrôle faits contradictoirement avec les entreprises et cabinets chargés des contrôles des travaux;
- Rendre compte régulièrement à la Direction du projet; de certaines activités dont il est responsabilisé;
- Organiser et accompagner les différentes missions techniques que l'URGP organise dans le cadre du suivi des chantiers au niveau des bassins de production et des PDE notamment les activités des entreprises, des cabinets de contrôle recrutés par le projet ainsi que les activités des services techniques partenaires ;
- Représenter le projet lors des missions d'identification et d'implantation d'infrastructures et élaboration de leurs états de lieux ;
- Participer à la commission de dépouillement et d'analyse des offres au niveau national et l'URGP ; des attachements des travaux / prestations de contrôle faits contradictoirement
- Appuyer les activités de mise en place et fonctionnement de comités de gestion des pistes ;
- Participer à toute autre tâche que pourrait lui demander la direction du Projet.

Qualifications. Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+ 3 ou équivalent en agronomie, génie rural ou équivalent et réunir 5 ans d'expériences au moins dans le suivi de l'exécution des infrastructures rurales.

13. ASSISTANT EN AMENAGEMENT STRUCTURANTS PRODUCTIFS

Mission et responsabilités. Sous la responsabilité directe du responsable de la composante, l'Assistant en Aménagement de Bassin Versant a pour tâches suivante:

- Assurer la mise en œuvre des activités liées à la protection des bassins selon le document du projet et les PTBA annuels;
- Superviser la mise en œuvre technique de l'aménagement des bassins versants dans le cadre de la gestion durable des ressources naturelles;
- Superviser la mise en place et l'animation des comités de gestion des bassins versants et appuyer au renforcement continu de leurs capacités;
- Rechercher et animer les relations de complémentarité avec les AUE avec les autres projets intervenant dans le même domaine;
- Superviser les prestataires (ONG) en articulation avec les STD (DGGR, DRE, DRA, DRH), les communes et les IMF pré-identifiés en collaboration avec les bureaux régionaux du PAM;
- Animer les relations avec les GOGES de même que le renforcement de la capacité de ces derniers;
- Participer activement à l'identification des sites et la définition des activités appropriées à conduire sur les bassins versants;
- Assurer le contrôle qualité de l'approche d'intervention et des ouvrages, la durabilité des actions et la capitalisation et la rubrique transfert de la maîtrise d'ouvrage aux communes pour la responsabilisation des autorités locales;
- Participer activement aux études et évaluations qui seront initiées dans le domaine de l'aménagement des bassins versant en partenariat avec les institutions impliquées;
- Veiller au ciblage des bénéficiaires selon les critères de vulnérabilité et procédures du projet et de ses partenaires;
- Assurer l'échange d'information et la collaboration avec les partenaires dont le PAM;
- Préparer les rapports d'avancement et les rapports techniques nécessaires;
- Participer à l'élaboration du Programme de Travail et de Budget Annuel (PTBA);
- Exécuter toute autre tâche qui lui sera confiée dans l'exercice de son mandat.

Qualifications. Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+3 ou équivalent en agronomie, génie rural ou équivalent et réunir 5 ans d'expériences au moins dans le suivi de la mise en œuvre et la gestion collective des aménagements productifs dans les zones sahéliennes.

14. ASSISTANT EN RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS LOCAUX

Mission et responsabilités. Sous la responsabilité du responsable de la composante 1, l'Assistant en en Renforcement Capacités à pour tâches suivantes:

- Appuyer dans le suivi du processus de mise en place et d'animation des Champs Ecoles Paysans Maraichers (CEP/M) et des Associations des Usagers d'Eau (AUE);
- Assurer la capitalisation des innovations paysannes portant sur les techniques de production en irriguées porteuses identifiées au sein des bassins de production par le projet et ses partenaires;
- Assister dans l'élaboration des différents documents (Rapport d'activité, PTBA);

- Organiser des visites d'échange entre producteurs des CEP/M;
- Garantir le regroupement et l'organisation des producteurs irrigués se trouvant au niveau des bassins de production afin de faciliter la diffusion des technologies éprouvées;
- Appuyer le renforcement des capacités des organisations qui émergent autour des activités de production sous irrigation et la gestion rationnelle de l'eau au sein de leurs structures;
- Pourvoir au besoin en formation des producteurs organisés autour des CEP/M et des AUE;
- Appuyer la pérennisation des dispositifs d'intensification de la production et la gestion rationnelle de l'eau en proposant des stratégies adaptées aux CEP/M, aux AUE et aux dispositifs de production par goutte à goutte mis en place;
- Superviser le travail des prestataires de services quant à l'atteinte de leurs objectifs et la satisfaction des groupes cibles;
- Produire un rapport annuel sur l'ensemble des activités menées;
- Exécuter toute autre tâche qui lui sera confiée dans l'exercice de son mandat.
- Et assurer la supervision de la mise en œuvre et du suivi des activités du projet concourant au renforcement des capacités organisationnelles et techniques des OP, conformément aux TdR et de contrats respectifs des opérateurs (CRA, RECA, GSC,);
- S'assurer de la réalisation d'une manière optimale des activités de renforcement de capacités prévues au cahier des charges des opérateurs chargés de la mise en œuvre;
- Etablir et maintenir un dialogue permanent avec le RECA/CRA, les autorités administratives (communes) et avec les différents partenaires du projet (population bénéficiaires, les STD);
- Faciliter la communication entre les OP de différents niveaux (local, union, fédération);
- Appuyer les OP dans le montage et le suivi des dossiers de microprojets;
- Produire régulièrement des rapports spécifiques des activités;
- Exécuter toute autre tâche qui lui sera confiée dans l'exercice de son mandat.

Qualifications. Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+3 ou équivalent en agronomie, économie, sciences sociales, génie rural ou équivalent et réunir 5 ans d'expériences au moins en pilotage ou gestion de projet de développement rural.

15. ASSISTANT EN MODE DE GESTION DES INFRASTRUCTURES.

Mission et responsabilités. Sous la responsabilité du responsable de la composante, l'Assistant en mode de gestion des infrastructures a pour tâches suivantes:

- Appuyer la mise en place et l'accompagnement de structures de gestion pour toutes les infrastructures commerciales (marchés de demi-gros, comptoirs et centres de collecte) créées ou réhabilitées
- Etablir et maintenir un dialogue permanent avec les partenaires du ProDAF notamment le RECA/CRA et AcSSA Afrique Verte, les autorités administratives (communes) et avec les différents partenaires du projet (population bénéficiaires, les STD);
- Assurer que les organismes d'appui fournissent les services effectifs au développement des marchés de demi-gros conformément aux TDR de leurs contrats respectifs;

- Assurer que les liens entre marchés de collecte gérés par les OP et marchés intermédiaires de demi gros soient effectifs;
- Faciliter la communication entre les structures organisées de gestion des marchés au niveau de la région;
- Appuyer la mise en place d'un mécanisme de financement à coûts partagés des investissements productifs inclusifs au sein des PDE.
- Produire régulièrement des rapports spécifiques des activités;
- Exécuter toute autre tâche qui lui sera confiée dans l'exercice de son mandat

Qualifications. Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+3 ou équivalent en agronomie, économie, sciences sociales, génie rural ou équivalent et réunir 5 ans d'expériences au moins en pilotage ou gestion de projet de développement rural.

16. COMPTABLE de l'URGP

Mission. Sous la responsabilité du RAF de l'URGP, le Comptable est garant de la fiabilité des informations financières et de la comptabilisation des opérations de l'URGP. A ce titre il est chargé de :

- Assurer la réalisation des travaux comptables et financiers et la production des documents de synthèse y afférents
- Organiser la tenue de la comptabilité
- Gérer les engagements du projet (vis-à-vis des tiers et les banques)

Responsabilités. Le comptable exerce ses fonctions en garantissant la fiabilité, l'exhaustivité, la pertinence, la sincérité et la régularité des opérations comptables. A cet effet, il/elle chargé de:

a/ Comptabilité

- Tenir une comptabilité informatisée
- Codifier (numérotation) les pièces justifiant les transactions faites (achat de biens, fournitures services et investissements, banques, caisse, opérations diverses)
- Editer les différents documents comptables (le journal, grand livre, balance...)
- Tenir la comptabilité matière.

b/ contrôle

- Etablir les rapprochements bancaires mensuels des comptes de l'URGP
- Assurer la gestion de la sauvegarde des applications et des fichiers pour éviter toute perturbation dans la gestion comptable et financière du Projet
- Contrôler et vérifier la fiabilité des liasses - comptables (bon de demande, bon de commande, bon de livraison et bon de réception, factures, certification des factures et les attestations de situation fiscale (ARF) des fournisseurs)

c/ Gestion financière et suivi

- Préparer et établir les budgets d'activités en vue d'alimenter le compte d'opérations
- Etablir les rapprochements bancaires, le reporting mensuels et les rapports financiers périodiques (mensuels trimestriels, semestriels et annuels) de l'URGP
- Participer à l'élaboration du budget des dépenses et leur gestion

- Assurer le règlement des factures des fournisseurs, des prestataires et de toute autre dépense dans le cadre du Programme. Ces paiements sont effectués périodiquement et sur la base d'un plan de liquidation des instances impayées, proposé par lui et qui est validé par le RAF et approuvé par le Coordonnateur.
- Effectuer les enregistrements comptables (saisie des liasses de dépenses) et analyser les comptes de la balance générale.

d) Autres activités d'appui

- Procéder à la l'établissement des bulletins de salaire des agents ; à la paie mensuelle du personnel et les déclarations d'impôts et de la CNSS par rapport aux informations comptabilisées et dans le délai réglementaire.
- Contrôler la Réception des acquisitions de biens et matériels avant leur mise en stock ou en consommation et respecter les procédures de passation des marchés décrites dans le manuel de procédures.
- Participer et préparer la documentation adéquate pour la réalisation des missions d'audit et de supervision.

Le Comptable jouit d'une autonomie relative dans l'accomplissement de ses attributions au plan interne. Ses initiatives sont contrôlées par le RAF, chef comptable de l'URGP. Le titulaire est responsable de la fiabilité et de l'exhaustivité des informations communiquées au Responsable Administratif et Financier et du respect des délais ; de la qualité des documents produits. Aussi sa responsabilité est engagée quant à la confidentialité qui doit entourer les informations à sa possession.

Qualifications. Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+3 ou équivalent en comptabilité et gestion financière ou équivalent et réunir 4 ans d'expériences au moins en tenue de la comptabilité des projets de développement rural.

17. ASSISTANT ADMINISTRATIF

Sous la responsabilité directe du Responsable Administratif et Financier, l'assistant administratif a pour mission de gérer de façon efficace et efficiente les ressources humaines et matérielles du projet.

Il (elle) a pour tâches suivantes:

- Coordonner et superviser le personnel d'appui dans l'exécution de leur cahier de charges;
- Assister le responsable administratif et financier dans l'organisation et la logistique des missions des membres de la cellule nationale;
- Appuyer le responsable administratif et financier dans la gestion administrative et du personnel;
- Assurer la gestion du parc des véhicules du projet (Suivi des carnets de bord, entretien et réparations, préparation des ordres de missions, contrats d'assurances);
- Assurer le suivi et l'entretien des autres biens du projet;
- Assurer le suivi et le versement des déclarations CNSS et IUTS;
- Suivre les dossiers des agents du Projet pour les remboursements des frais de prestations familiales, les classements des différents notes et décisions;
- Participer aux inventaires physiques des biens et stocks du projet;

- Exécuter toute autre tâche qui lui sera confiée dans l'exercice de son mandat.

Qualifications. Avoir un diplôme de niveau BAC ou équivalent et réunir 3 ans d'expériences dans le domaine au sein des projets de développement rural, le secteur public ou privé.

18.ASSISTANT EN INTEGRATION REGIONAL DES ECHANGES

Sous la responsabilité directe du Responsable de la composante 2 l'Assistant en Intégration régional des échanges à pour tâches suivantes :

- ✓ S'assurer de la réalisation d'une manière optimale des activités de renforcement de capacités prévues au cahier des charges des opérateurs chargés de la mise en œuvre ;
- ✓ Etablir et maintenir un dialogue permanent avec le CMNNC, La CCIAN, les OP, les autorités administratives (communes) et avec les différents partenaires du projet (population bénéficiaires, les STD,
- ✓ Facilite, participe et anime le dialogue politique au niveau local et régional ;
- ✓ Participer au renforcement des échanges entre le Niger et le Nigéria ;
- ✓ Participer à la mise en place des cadres de concertations (cellules techniques local) sur les corridors
- ✓ Participer aux conférences internationales sur les initiatives transfrontalières Niger – Nigéria ;
- ✓ Assurer la participation des opérateurs économiques dans le dialogue politique (local et bilatéral) ;
- ✓ Coordonner, suivre et évaluer toutes les activités de la CCIAN et autres partenaires mises en œuvre des activités du PRODAF en lien direct avec l'intégration régionale des échanges au niveau Régional ;
- ✓ Appuyer la mise en place d'un mécanisme de facilitation des échanges (Guichet unique, bons d'enlèvement)
- ✓ Faciliter la communication entre les structures organisées de gestion des marchés au niveau de la région ;
- ✓ Produire régulièrement des rapports spécifiques des activités ;
- ✓ Exécuter toute autre tâche qui lui sera confiée dans l'exercice de son mandat.

19. ASSISTANT EN SUIVI/EVALUATION

Sous la responsabilité directe du Responsable de Suivi/Evaluation, l'Assistant en suivi/Evaluation est chargé des principales tâches suivantes:

- Participer aux ateliers de planification des activités au niveau des villages et des grappes;
- Appuyer le fonctionnement du dispositif villageois et inter villageois de suivi/évaluation mis en place;

- Veiller au remplissage et au traitement des fiches de collecte de données sur les indicateurs ventilés à tous les niveaux;
- Mener et/ou superviser des enquêtes/études sur des thèmes spécifiques identifiés;
- Mettre à jour de concert avec l’informaticien/analyste et régulièrement les bases de données mises en place et assurer les premiers traitements et analyse des résultats;
- Traiter et analyser les informations collectées à tous les niveaux (grappes de villages, partenaires et projet en vue de faire des propositions de rapports analytiques qui feront le point d’exécution des activités;
- Faire un premier traitement et une première analyse des informations collectées sur le ciblage en vue de mieux visualiser la contribution, les effets et impacts des actions au niveau des bénéficiaires;
- Appuyer la réalisation des études et consultations engagées par le projet en fournissant des données, des informations, les documents nécessaires et en participant à la validation des rapports produits;
- Suivre régulièrement les activités et organiser les ateliers d’autoévaluation au niveau des bénéficiaires, des partenaires et du projet;
- Assurer le feed-back régulier des informations analysées à tous les niveaux pour renseigner l’UGP et les partenaires en vue d’aider à la prise de décision;
- Aider au montage et au suivi de la mise en œuvre des dossiers de microprojet retenus et conduits par les bénéficiaires et participer à leur analyse en termes d’effets/impacts socio-économiques et environnementaux;
- Participer à l’animation des ateliers périodiques de suivi évaluation avec les agents du projet, les opérateurs partenaires et les bénéficiaires pour un meilleur fonctionnement du système de suivi évaluation;
- Participer à toute autre tâche que pourrait lui demander la Direction du Projet.

Qualifications. Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+3 ou équivalent en agronomie, économie , sciences sociales, génie rural ou équivalent et réunir 3 ans d’expériences au moins en suivi-evaluation des projets de développement rural.

PERSONNEL d'APPUI

20. SECRETAIRE

Sous l’autorité du Coordonnateur de Projet, la Secrétaire de Direction sera chargée:

- Du traitement du courrier;
- De la distribution du courrier;
- De la réception et de l’envoi du fax et message e-mail;
- De la saisie des documents;

- De l'établissement des ordres de missions;
- De la gestion du matériel mis à sa disposition;
- D'assurer la tenue des registres de courrier et de son classement;
- D'assurer toute autre tâche relevant de sa compétence.

21. CHAUFFEUR

Sous l'autorité du Responsable Administratif et Financier, le chauffeur du projet exerce les attributions suivantes:

- Transporter le personnel, les fournitures et matériels du Projet dans les conditions sécuritaires;
- Tenir à jour le carnet de bord de véhicule;
- Respecter les consignes de travail du responsable de mission;
- Maintenir en état de propreté le véhicule qui lui est affecté;
- Garer, après chaque utilisation le véhicule dans le parking aménagé à cet effet.
- S'assurer et ou assurer l'entretien courant des véhicules (vidanges périodiques, lavage contrôle des batteries, du niveau d'eau et d'huile, de la pression des pneumatiques etc);
- Identifier et signaler au Responsable Administratif et Financier, les problèmes techniques constatés sur les véhicules;
- Identifier et déclarer au Responsable Administratif et Financier, les besoins en produits et matériels nécessaires à l'entretien du véhicule qui lui est affecté.

22. PLANTON

Sous l'autorité du Responsable Administratif et Financier, le Planton exécute les tâches suivantes:

- Récupération des courriers du Projet dans les bureaux de poste et autres correspondants;
- Distribution des courriers et diverses courses.

23. GARDIEN

Sous l'autorité du Responsable Administratif et Financier, chaque Gardien sera chargé:

- D'assurer la sécurité des véhicules et autres biens du projet;

- De travailler de jour comme de nuit pour assurer le gardiennage;
- De surveiller et gérer les entrées et les sorties des personnes externes au projet.

B.1.2 - PERSONNEL ADITIONNEL DU PRECIS

24. RESPONSABLE INFRASTRUCTURES AU NIVEAU DES UNITES DE COORDINATION REGIONALES

Missions et responsabilites. Le responsable des infrastructures rurales fera partie de l'équipe de l'Unité de Coordination Régionale (UCRP) du PRECIS. Il sera chargé de la mise en œuvre des activités de la Sous-composante 1.1 Renforcement de la maîtrise d'eau et gestion durable des terres et des activités des volets d'infrastructures de marché (marché demi-gros, centres de collecte, Maison du paysan) et Pistes de désenclavement de la Sous-composante 2.2 Développement des marchés ruraux. Il sera sous l'autorité du Coordinateur Régional du PRECIS et sera chargé particulièrement de :

- Coordonner et orienter l'équipe de son unité sur le plan stratégique et méthodologique ;
- Contribuer à la préparation du Plan de travail et Budget annuel du projet ;
- Définir en concertation avec les partenaires, la stratégie et la méthodologie de mise en œuvre des volets d'infrastructures ;
- Coordonner les activités de planification des infrastructures rurales (ouvrages de mobilisation de l'eau, aménagements hydroagricoles, infrastructures de marché et pistes de désenclavement) ;
- Assister l'UCRP dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des conventions de partenariat avec les services publics (DRGR, DRH, DRE) et les collectivités ;
- Préparer des Termes de référence concernant les prestations d'études et de contrôle des travaux pour la réalisation des diverses infrastructures rurales (ouvrages de mobilisation de l'eau, aménagements hydroagricoles, infrastructures de marché et pistes de désenclavement) ;
- Préparer des Termes de référence concernant les prestations de renforcement des capacités et d'accompagnement des AUE, des BCER et des comités de gestion des différentes infrastructures ;
- Examiner et approuver en rapport avec les partenaires institutionnels (DRGR, DRH, DRE) les rapports d'études des différentes infrastructures ;
- Organiser en rapport avec les bureaux chargés des études, les ateliers de restitution des résultats des études des différentes infrastructures rurales ;
- Appuyer le spécialiste passation des marchés dans l'élaboration des dossiers d'appel d'offres et participer au processus de passation des marchés des différentes infrastructures rurales ;
- Assurer la supervision des chantiers des différentes infrastructures et des prestataires chargés du contrôle des travaux et examiner et approuver les rapports périodiques des travaux ;
- Vérifier et approuver les décomptes des travaux d'infrastructures et les factures des prestataires de maîtrise d'œuvre (bureaux d'études, de contrôle de travaux, cabinets/ONG de formation...).

- Superviser les activités de mise en place et de renforcement des capacités des AUE, des BCER et des autres Comités de gestion des différentes infrastructures ;
- Rédiger les rapports périodiques (mensuels, trimestriels, et annuels) de mise en œuvre des différents volets d'infrastructures rurales du projet ;
- Participer à la préparation et à l'organisation des ateliers de suivi-évaluation participatif et apporter son entière collaboration aux missions de suivi-évaluation et de supervision du PRECIS ;
- Maintenir des relations étroites avec les autorités administratives, les collectivités territoriales, les OP, AUE, les services publics déconcentrés et autres partenaires du projet ;
- Accomplir toute autre tâche relevant de sa compétence, demandée par le Coordonnateur Régional du PRECIS et qui est de nature à améliorer l'exécution des activités et la performance de l'UCRP.

Qualification et expérience : Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Bac+4 ou équivalent en génie rural et avoir un minimum de 7 années d'expérience professionnelle appropriée dans le domaine de la gestion de programme d'infrastructures rurales, de la conception et la supervision des travaux d'infrastructures rurales notamment des aménagements hydroagricoles et des pistes rurales. Justifier un minimum de : (i) 5 références dans la conception et/ou le suivi de la mise en œuvre des travaux d'aménagement hydroagricoles ; (ii) 3 Références dans la conception et/ou le suivi de la mise en œuvre de travaux de réhabilitation de pistes rurales.

Aptitude : Excellentes compétences en communication et de management d'équipe. Avoir des connaissances de facilitation, et mobilisation de la population ainsi que de l'analyse genre et son application aux projets de développement. Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (logiciels de traitement de texte, tableur,) et des logiciels de dessin assisté (COVADIS, AUTOCAD, Micro piste...). Excellente connaissance orale et écrite du français.

25. AASSISTANT EN INFRASTRUCTURES HYDROAGRICOLES AU NIVEAU DES UNITES DE COORDINATION REGIONALE

Mission et responsabilités : Le Sous la responsabilité du Responsable des infrastructures rurales, l'Assistant en infrastructures hydroagricoles, assure la mise en œuvre des activités de la Sous-composante 1.1 Renforcement de la maîtrise d'eau et gestion durable des terres. Il sera chargé spécifiquement de :

- Contribuer à la préparation du Plan de travail et Budget annuel du projet notamment concernant les activités de la Sous-composante ;
- Assurer la mise en œuvre des activités du PTBA et Veiller au respect de la programmation ;
- Contribuer à l'élaboration des termes de référence et Demandes de proposition pour les prestations d'études, contrôle des travaux, de formation et d'accompagnement des communautés dans les activités de CES/DRS ;

- Assurer l'identification des bassins versants/mares, des sites d'ouvrages hydrauliques et d'aménagement hydroagricole en rapport avec les partenaires publics (DRGR, DRH, ...) et les collectivités ;
- Assurer le suivi des prestations d'études des schémas d'aménagement et des différents ouvrages hydrauliques et aménagements hydroagricoles ;
- Contribuer à la préparation des DAO des travaux et participer aux évaluations des offres ;
- Assurer la supervision des travaux d'ouvrages hydrauliques et d'aménagements hydroagricoles ainsi que protection et restauration des terres des bassins versants;
- Coordonner et Représenter l'UCRP aux séances de supervision des chantiers et de réceptions des travaux ;
- Vérifier les attachements et décomptes des travaux d'ouvrages hydraulique et d'aménagements hydroagricoles ainsi que les factures des divers prestataires de services (études, contrôle de travaux, formation...) ;
- Superviser les activités de mise en place, d'appui et d'accompagnement aux AUE et aux comités de gestion et d'entretien des divers aménagements ;
- Assurer la supervision des activités de gestion et d'entretien des différents aménagements et ouvrages ainsi que le fonctionnement des AUE et des différents comités de gestion et d'entretien ;
- Animer les relations avec les collectivités (communes), les AUE et les comités de gestion ;
- Contribuer à l'examen et à la validation des rapports d'études d'ouvrages hydrauliques et d'aménagements hydroagricoles et organiser les séances de restitution ;
- Rédiger les rapports périodiques (mensuels, trimestriels, et annuels) de mise en œuvre des différents volets relatifs à la GDTE, aux ouvrages hydrauliques et aux aménagements hydroagricoles ;
- Exécuter toute autre tâche relevant de sa compétence, qui est de nature à améliorer l'exécution des activités et la performance de l'UCRP.

Qualification et expérience : Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Bac+3 ou équivalent en génie rural/hydraulicien et avoir un minimum de 5 années d'expérience professionnelle appropriée dans la conception et le contrôle et la supervision des travaux d'ouvrages hydrauliques ou d'aménagements hydroagricoles. Justifier un minimum de 3 références dans la conception et/ou le suivi de la mise en œuvre des travaux d'aménagement hydroagricoles ou d'ouvrages hydrauliques.

Aptitude : Excellentes compétences de facilitation, et de mobilisation de la population. Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (logiciels de traitement de texte, tableur) et des logiciels de dessin assisté (COVADIS, AUTOCAD, Micro piste...). Excellente connaissance orale et écrite du français.

26. ASSISTANT EN INFRASTRUCTURES D'ACCES AUX MARCHES AU NIVEAU DES UNITE DE COORDINATION REGIONALES

Mission et responsabilites. Sous la responsabilité du Responsable des infrastructures rurales, l'Assistant en infrastructures d'accès aux marchés, assure la mise en œuvre des activités des volets infrastructures de marchés et Pistes de désenclavement de la Sous-composante 2.2 Développement des marchés ruraux. Il sera chargé particulièrement de :

- Contribuer à la préparation du Plan de travail et Budget annuel du projet notamment concernant les activités des volets infrastructures de marché et Pistes de désenclavement ;
- Assurer la mise en œuvre des activités du PTBA et Veiller au respect de la programmation ;
- Contribuer à l'élaboration des termes de référence et Demandes de proposition pour les prestations d'études, contrôle des travaux d'infrastructures, de formation et d'accompagnement des BCER/CVER et structures de gestion des infrastructures de marchés ;
- Assurer l'identification des sites de marchés (collectes et groupements) à équiper et des tronçons de pistes/routes rurales en rapport avec les partenaires publics (DRGR, DRE,) les collectivités et les acteurs des PDE ;
- Assurer le suivi des prestations d'études des différentes infrastructures d'accès aux marchés ;
- Contribuer à la préparation des DAO des travaux d'infrastructures d'accès aux marchés et participer aux évaluations des offres ;
- Assurer la supervision des travaux de construction des infrastructures de marchés et de réhabilitation/aménagement des pistes de désenclavement ;
- Coordonner et Représenter l'UCRP aux séances de supervision des chantiers et de réceptions des travaux ;
- Vérifier les attachements et décomptes des travaux d'infrastructures d'accès aux marchés ainsi que les factures des divers prestataires de services (études, contrôle de travaux, formation...) ;
- Superviser les activités de mise en place, d'appui et d'accompagnement aux CVER & BCER et aux structures de gestion des plateformes de commercialisation ainsi qu'aux cadres de concertation des PDE ;
- Assurer la supervision des activités de gestion et d'entretien des différentes infrastructures ainsi que le fonctionnement des BCER/CVER et des structures de gestion et d'entretien des infrastructures de marché ;
- Animer les relations avec les collectivités (communes), les BCER et les structures de gestion des plateformes de commercialisation ;
- Contribuer à l'examen et à la validation des rapports d'études des différentes infrastructures d'accès aux marchés et organiser les séances de restitution ;
- Rédiger les rapports périodiques (mensuels, trimestriels, et annuels) de mise en œuvre des différents volets relatifs aux infrastructures de marché et aux pistes de désenclavement ;
- Exécuter toute autre tâche relevant de sa compétence, qui est de nature à améliorer l'exécution des activités et la performance de l'UCRP.

Qualification et expérience : Être, titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Bac+3 ou équivalent en génie civil et avoir un minimum de 5 années d'expérience professionnelle appropriée dans la conception et le contrôle et la supervision des travaux de routes. Justifier un minimum de 5 références dans la conception et/ou le suivi de la mise en œuvre des travaux d'aménagement/réhabilitation de routes.

Aptitude : Excellentes compétences de facilitation, et de mobilisation de la population. Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (logiciels de traitement de texte, tableur) et des logiciels de dessin assisté (COVADIS, AUTOCAD, Micro piste...). Excellente connaissance orale et écrite du français.

Appendice 9 : Relevé de points de divergence entre le dispositif de passation des marchés du FIDA et de celui du Niger

Directives pour la PM	A préciser dans l'Accord de financement	Code des MP Nigérien	Observations
Directive FIDA pour la PM			
<p>C. Concurrence La mise en concurrence ouverte, régulière et légitime des fournisseurs et entrepreneurs <u>admissibles</u> (par FIDA) est la pierre angulaire des opérations d'achat financées au titre de projets du FIDA.</p>		Seule l'ARMP est habilité à dresser cette liste	Se référer la liste de fournisseurs dressée par l'ARMP
Méthode de passation des marchés	X	Pas de divergence	Préciser les seuils et les méthodes retenus pour le PRECIS
Achat de faible montant : non défini	X	Les seuils sont définis par les arrêtés N°139/PM/ARM P du 24/07/2017 et N°155/PM/ARM P du 15/09/2017	Définir dans la lettre à l'emprunteur
Cas de préférence nationale : possibilité de préciser dans l'Accord de financement	X	Cas de préférence nationale : si la préférence nationale est retenue, le préciser dans le DAO.	Préciser dans le DAO et faire approuver par le FIDA.
<p>G. Passation de marchés avec participation de la communauté 74. Les communautés ou les groupes informels peuvent s'associer pour <u>exécuter</u> les marchés liés au projet. 75. Dans ce cas de figure, ils seront chargés de : a) <u>lancer les appels</u> d'offre sur la base des méthodes reconnues en matière de passation de marchés b) <u>superviser l'adjudicataire</u> du marché de biens, travaux ou</p>		Le code national des PM ne permet pas de déléguer l'attribution	Appliquer la procédure FIDA car plus flexible que les procédures nationales

services			
Manuel procédures FIDA pour la PM			
Délais des procédures : AOI : de 8 à 20 mois AON : de 5 à 6 mois (Tableau 5, Module F5 du manuel de PM)		Délais des procédures de passation des marchés : AOI : de 107 à 138 jours AON : de 87 à 123 jours	Les délais nationaux sont plus favorables
Comité d'attribution des marchés: Se réunit en présence de la totalité de ses membres		Comité d'attribution des marchés : Se réunit en présence des 3/5 de ses membres	Préférable de rester sur les procédures FIDA
Formulaire du DAO a) on peut utiliser, le cas échéant, les modèles nationaux existants; ou b) on doit adopter les modèles d'autres institutions financières internationales ou donateurs (comme la Banque mondiale ou les banques régionales de développement).		Formulaire du DAO : seuls les modèles types ARMP sont utilisés.	Adopter les formulaires selon les cas : - les modèles d'autres institutions financières internationales ou donateurs (FIDA) dans le cas de l'AOI ; - les modèles nationaux pour l'AON.
Module L1 : Règles d'évaluation des offres • une soumission <u>répondant pour l'essentiel aux besoins</u> est une soumission conforme à toutes les instructions, exigences, modalités et conditions énoncées dans le dossier d'appel d'offres, sans dérogations, réserves ou omissions matérielles; • lorsqu'une soumission répond pour l'essentiel aux besoins, le <u>comité d'évaluation peut ne pas tenir compte de tout défaut de conformité, erreur ou omission ne constituant pas une dérogation matérielle, ou y apporter des éclaircissements ou des</u>		Le défaut de produire dans le dossier de soumission de pièces demandées dans le DAO (arrêté n°137/PM/ARMP du 24/2017), constitue un motif de rejet de la soumission	Pour l'AOI, appliquer la procédure FIDA; Pour l'AON, appliquer la nationale.

corrections.			
<p>Avant de notifier aux soumissionnaires non retenus, il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s’assurer que le contrat est entré en vigueur avec l’adjudicataire et que l’éventuelle garantie de bonne exécution a été reçue. 		<p>La notification aux soumissionnaires non retenus est effectuée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en même temps que la notification au soumissionnaire retenu - le marché n'est signé que s'il n'y a pas de recours dans les 5 jours ouvrables après cette notification 	<p>Appliquer la procédure FIDA</p>

Pour dresser ce tableau, nous avons rapproché les documents de passation des marchés du FIDA (Directive et Manuel de procédures) d'une part, les documents (Code des Marchés publics, Décrets et arrêtés d'application) du Niger d'autre part. Compte tenu du nombre des documents exploités et du volume de certains d'entre eux, nous avons priorisé certains aspects saillants de la procédure de passation des

Appendice 10 : Organigrammes du ProDAF/PRECIS

Niger

Program to strengthen resilience of rural communities to food and nutrition insecurity

Project Design Report

Annex 9: Integrated Risk Framework (IRF)

Document Date: 01/08/2019
Project No. 2000002678

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Risk categories	Risk Probability	Risk Impact	Mitigations/comments
1. Political and governance	Medium	Low	<p>Les troubles politiques post-électorales surviennent suite aux élections présidentielles de 2020 et la situation sécuritaire dans les communes au Nord de Tahoua se dégradent.</p> <p>La mauvaise gestion et les pratiques de corruption pourraient affecter la mise en œuvre du Projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La stratégie du faire-faire du projet s'appuie sur les acteurs économiques locaux (producteurs/trices, commerçants, etc.) et organisés (PME, OP, COGES, etc.) et les communautés locales capables d'assurer la durabilité et la continuité des investissements, notamment en situation/période de crises politiques/institutionnelle. Les synergies avec les autres intervenants (UNHCR, PAM, FAO,) ainsi que le dispositif opérationnel des structures techniques déconcentrées des administrations publiques valorisera les capacités techniques et opérationnelles nationales et locales. • Le FIDA suivra de près la mise en œuvre des activités du Projet et le respect des procédures de passation des marchés afin de garantir la transparence et la concurrence dans les achats. • Le projet mettra en place un processus de contrôle interne par un cabinet spécialisé.
2. Macroeconomic	Low	Low	<p>Malgré le fait que les perspectives macroéconomiques à court terme restent favorables, les conditions de sécurité précaires, les fluctuations des prix des produits de base(notamment la baisse des prix à l'exportation de l'uranium) et le changement climatique ne permettent pas à l'Etat de mobiliser la fonds de contrepartie suffisantes pour cofinancer les investissements du projet et assurer le renouvellement des infrastructures dans la durée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La contribution de l'Etat sera limitée au financement des taxes et exonérations diverses . • L'analyse économique et financière sera utilisée par les partenaires de mise en œuvre pour négocier le niveau de contributions/redevances des acteurs utilisant les infrastructures de manière à assurer leur maintenance.
3. Sector strategies and policies	Low	Low	<p>Inadéquation des politique de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes dans les métiers agropastoraux et ruraux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet mettra en place un dispositif d'appui technique et d'accompagnement basées sur les routes d'apprentissage qui valoriseront les expériences concrètes sur le terrain et motiveront les apprenants. De plus le projet adoptera une approche chaines de valeurs qui combinera l'appui à l'élaboration du projet des jeunes (plans d'affaire simplifiée), les appuis techniques, les appuis a la gestion et les partenariats financiers. La capitalisation des résultats du projet servira à alimenter les réflexion sur la mise en place des politiques de soutien à l'entrepreneuriat des jeunes dans les métiers ruraux.
			<ul style="list-style-type: none"> • L'entrepreneuriat rural est faiblement approprié par les

Risk categories	Risk Probability	Risk Impact	Mitigations/comments
4. Technical aspects of project or program	Medium	Low	<p>acteurs de mise en œuvre : (i) la promotion de l'entrepreneuriat dans le programme Pays du FIDA en cours et passés est limitée aux micro-entrepreneurs pratiquant l'irrigation de micro-périmètres individuels; (ii) la faible expérience dans le pays en matière de Soutien au développement des entreprises.</p> <p>Pour atténuer ce risque, le projet devra s'appuyer sur les expériences des pays voisins notamment le Burkina Faso et le Bénin (échanges d'expériences) et les expériences d'incubation des MER au Niger par différents PTF;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le concept de PDE sera nouveau pour la région de Dosso ainsi que toute l'équipe de mise en œuvre du projet, ce qui pourrait retarder l'appropriation et l'exécution des activités. Aussi, la nouvelle URGP bénéficiera de l'encadrement de l'équipe du ProDAF et capitalisera les approches, méthodes et outils déjà existante pour être directement opérationnelle. • En matière d'investissements hydrauliques, les longues procédures/ négociations sur le foncier pour sites d'implantation pourraient occasionner des retard d'exécution. De même, les capacités matérielles et financières des prestataires à exécuter simultanément pourraient retarder l'avancement des chantiers. Pour ce faire, le projet envisage de (i) organisera des séances de concertation avec les autorités administratives compétentes, les collectivités et les OP faitières pour le choix concerté des sites d'investissements; (ii) faire des allotissements raisonnables des travaux, repartis par zones et limiter le nombre de lots à attribuer à un même prestataire et (iii) instaurer une évaluation annuelle des performances des prestataires contractualisés afin de sortir les mauvais prestataires de la liste. • L'analphabétisme des bénéficiaires limite l'appropriation des techniques et technologies. Le PRECIS prévoit l'alphabétisation fonctionnelle au profit des bénéficiaires ciblés et en particulier les femmes. • Les difficultés d'accès au foncier pourrait limiter certaines activités et l'accès aux opportunités offertes par le projet pour les jeunes et les femmes. Le projet mènera systématiquement des actions de concertation de sensibilisation et d'ingénierie sociale dans les communautés avant toute intervention et veillera à accompagner les femmes et les jeunes dans leur démarche d'accès et de sécurisation foncière en étroite collaboration avec les autorités locales; • Les pratiques et normes socioculturelles limitent la participation des hommes aux initiatives d'Education pour la promotion de bonnes pratiques nutritionnelles. Les relais communautaires incluront les hommes et la sensibilisation impliquera les responsables communautés, les autorités traditionnelles et religieuses. <p>Les nouvelles technologies promues par le projet, notamment les énergies renouvelables ne sont pas appropriés par les bénéficiaires. Le projet investira dans la formation du personnel local en maintenance pour assurer un bon service après-vente.</p> <p>Pour les jeunes, le besoin de mettre en œuvre les initiatives économiques qui ont un retour financier à très court termes ne permet pas d'asoir des entreprises suffisamment viables. Notamment certains pourraient trouver dans le projet une opportunité d'avoir des revenus pour s'investir ailleurs. La sélection des projets à financer sera rigoureuse et basée sur l'engagement des porteurs d'initiatives.</p>

Risk categories	Risk Probability	Risk Impact	Mitigations/comments
5. Institutional capacity for implementation and sustainability	Medium	Low	<p>Mauvaise gouvernance et manque de transparence dans la gestion des finances publiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autonomie administrative et financière du PRECIS permettant un contrôle rigoureux et le respect des principes de gouvernance promus par le FIDA.
6. Financial management	Medium	Medium	<p>Des montants très importantes des avances non justifiées par le personnel ProDAF et les partenaires d'implémentation projets ont été constaté. Le RAF CENRAT prendre toutes les dispositions afin de remédier la situation chez ProDAF et ne pas la reconduire au PRECIS. Il va devoir aussi demander aux auditeur interne des vérifier régulièrement la complétude, l'exactitude et la ponctualité des soumissions des tous les rapports de la part des communautés ou des ONG. Un auditeur interne doit être recruté a l'occasion du projet PRECIS.</p>
7. Procurement	Medium	Low	<p>Lenteur des procédures de passation des marchés créant un retard important sur les opérations.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recrutement d'un spécialiste en passation des marchés et formation du personnel impliqués. • Anticipation sur les opérations de passation des marchés notamment en ce qui concerne les infrastructure en démarrant les opérations des marches de l'année N en année N-1.
8. Stakeholders	Low	Low	<p>Des fractures et conflits sociaux au sein des communautés / communes pourraient retarder / empêcher la construction d'infrastructures économiques consensuelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ingénierie sociale développée par le ProDAF Diffa avant toute intervention de génie civil permet la recherche d'un consensus local reposant sur les autorités (communes, chefferies) et les opérateurs économiques organisés en Hadin Gwiwa, impliquant les populations réfugiées/ déplacées/ retournées. Ce processus débouchera à long terme sur l'établissement d'un partenariat public privé local. • Une approche de mise en œuvre progressive et une planification participative pluriannuelle des plans de développement et des pôles économiques avec les institutions locales.

Risk categories	Risk Probability	Risk Impact	Mitigations/comments
9. Environment and social	Medium	Medium	<p>Le Projet est classé à « haut risque climatique » étant donné qu'il intervient dans le Sahel qui est une région très sensible au changement climatique. Ainsi, les bénéficiaires vulnérables peuvent subir les effets des crises sévères (sécheresse, baisse du niveau de la nappe phréatique etc.) qui pourraient entraîner leur décapitalisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet développera un Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) toutes les mesures qui découleront de ce plan et de l'évaluation du risque climatique seront intégrées dans les activités correspondantes des composantes du projet. En outre, il est prévu de la mobilisation d'un cofinancement du Fonds vert climat pour renforcer les activités du projet en lien avec la résilience au changement climatique. • Le projet contribuera à prévoir les évolutions climatiques à travers la production et diffusion des informations météorologiques pour prévenir/anticiper les crises (SIG/téledétection) et fera la promotion des technologies adaptées permettant aux producteurs/trices de pratiquer une agriculture résiliente aux chocs liés aux effets du changement climatique. Les ménages seront encouragés à diversifier leurs sources de revenus.
Overall	Low	Low	<ul style="list-style-type: none"> • Les conflits entre usagers sur l'accès aux ressources naturelles peut entraîner les risques d'accaparement des terres aménagées par les plus influents. Le projet mettra en œuvre l'ingénierie sociale et le système d'entente foncière préalable à toutes interventions pour éviter l'accaparement des terres. Les capacités de l'équipe du projet à opérer rapidement la transition entre les activités du ProDAF en cours et les nouvelles initiatives développées par le PRECIS, notamment en ce qui concerne l'appui à l'entrepreneuriat des jeunes. Des appuis techniques sont prévus pour assister l'équipe du projet et renforcer leur capacités de mise en œuvre.

Niger

Program to strengthen resilience of rural communities to food and nutrition insecurity

Project Design Report

Annex 10: Exit Strategy

Document Date: 01/08/2019
Project No. 2000002678

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Appendice 10: Stratégie de sortie

La stratégie de sortie du PRECIS repose essentiellement sur l'approche de faire faire avec des institutions pérennes et l'implication des bénéficiaires depuis la planification des interventions jusqu'à leur mise en valeur (pour ce qui est notamment des infrastructures). Ce sont autant de garants de la durabilité des acquis du PRECIS après son retrait. L'arrimage du PRECIS au ProDAF, dont il bénéficiera non seulement du personnel déjà aguerri à la plupart des stratégies de mise en œuvre mais également des méthodes, outils et leçons apprises, permettra d'éviter les retards souvent enregistrés au démarrage des projets et donc de rapidement déployer toutes les interventions à temps et avec suffisamment de temps pour suivre la capitalisation de ces acquis par les bénéficiaires. A l'instar du ProDAF, le PRECIS contribuera au renforcement des capacités des structures pérennes avec lesquelles il collaborera pour la mise en œuvre (STC, STD, ONG, RECA, CRA, OP) ce qui leur donnera les moyens de continuer le suivi et éventuellement répliquer les activités leur confiées après la fin desdits partenariats. Pour ce qui est de la stratégie de mise en œuvre, la dualité ingénierie civile/ingénierie sociale favorisera une plus grande appropriation par les bénéficiaires et leur autonomisation. Pour ce qui est du volet entrepreneuriat, la stratégie de sortie sera basée sur la mise en place de prestataires en SDE et le renforcement de leurs capacités pour s'installer à titre privé.

La durabilité du PRECIS repose sur les éléments suivants:

- ✓ **Investissements hydrauliques** : (i) la mise en place des AUE et des comités de gestion des ouvrages hydrauliques et leur implication dans toutes les étapes de mise en œuvre ainsi que leur responsabilisation dans la gestion durable de la ressource hydrique avec la mise en place d'un mécanisme de financement de la maintenance des ouvrages basé sur l'instauration d'une redevance eau ; (ii) le renforcement des capacités des communes et des services techniques locaux (DRGR, DRH) dans respectivement la maîtrise d'ouvrage des infrastructures hydrauliques structurantes (mini-barrage , seuils), le suivi des réalisations, la gestion des ressources en eau et l'accompagnement des AUE et des comités de gestion des ouvrages ; (iii) les investissements et équipements de petite irrigation à coûts partagés pour les producteurs assurent que ces derniers développent une capacité de soumettre des dossiers bancables au niveau des IMF, ce qui leur permettra d'accroître leur capacité d'autofinancement pour renouveler leurs équipements.
- ✓ **Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des bénéficiaires** . Pour le côté production végétale, le PRECIS interviendra essentiellement à travers les CEP, une méthode qui implique les producteurs dans toutes les phases de l'activité, depuis le choix du site d'intervention, l'identification des thématiques et dans certains cas la conduite même des CEP par des paysans relais identifiés parmi les bénéficiaires des CEP. Une fois les CEP terminés, l'opérateur de mise en œuvre passe le relais à des producteurs modèles organisés dans les GACAP qui assureront l'appui conseil pour les producteurs des zones cibles. Pour ce qui est de l'accès aux intrants, le projet appuiera l'établissement de partenariats durables entre les producteurs et les groupements semenciers d'une part et les vendeurs de produits phytosanitaires agréés, qui eux aussi bénéficieront des renforcements de capacités pour pérenniser leur activité. Du côté production animale, les modèles d'interventions pour l'introduction des sujets ont été tous deux choisis pour leur durabilité: Petits ruminants. Il s'agit d'accompagner la mise en place de fermes naisseurs de petits ruminants tenus par les auxiliaires d'élevage, ce qui aura non seulement l'avantage de disponibiliser les animaux performants à proximité des villages ciblées mais réduira aussi les risques que les Auxiliaires d'Élevage n'abandonnent cette activité encore peu lucrative à ce jour. Elevage avicole. Dotation des interprofessionnelles en couvoirs et établissement de fermes avicoles villageoises améliorées tenues par des jeunes membres des interprofessionnelles. Le choix de cibles les interprofessionnelles et leurs membres permet d'ancrer l'activité dans une organisation déjà structurée et qui bénéficie d'un suivi régulier du MAE. Pour ce qui est de la diffusion, elle se fera à travers les chaînes de solidarité suivant les modèles traditionnels appelés « habanayé ». Le choix d'un modèle de chaîne de solidarité connu par les populations cibles permet une appropriation plus rapide du modèle. En outre, les chaînes de solidarité fait que les femmes s'impliquent dans l'entretien des animaux du groupement en anticipation pour les animaux dont elles bénéficieront à terme. Ce système aura un avantage supplémentaire en termes de durabilité car il a l'avantage

de continuer à diffuser les animaux à travers la communauté bien au-delà de la durée de l'intervention.

- ✓ **Education, promotion de bonnes pratiques nutritionnelles et mesures transversales.** Toutes les activités seront mise en place de façon participative, en assurant leur appropriation par les communautés cibles. Le système des relais communautaires pour les formations en pratiques familiales et la formation des maman lumières assurent que les compétences en nutrition soient bien présentes dans les villages et puissent être transmises de façon durable. La mise en place des greniers de soudure produit des mécanismes durables pour le stockage des aliments, avec un système de reconstitution qui prévoit une augmentation progressive du stock et favorise une meilleure résilience des populations. En ce qui concerne l'alphabétisation fonctionnelle, une analyse préalable des besoins des centres de formation et un plan pour leur autonomisation seront développés. La contribution progressive des communautés à la fois pour le développement des installations physiques et la prise en charge des formateurs devrait permettre aux centres de pérenniser leurs activités. La formation dans l'approche interactif sur le genre (GALS) sera transmis à des formateurs nationaux, avec aussi l'implication des structures publiques partenaires, pour assurer un transfert de compétences et l'implémentation et diffusion de ces approches à plus grande échelle.
- ✓ **Appui à la création et au développement des entreprises rurales durables des jeunes.** Les bases de durabilité économique existent à travers la démarche du projet qui promet le développement d'un marché de service reposant sur le secteur privé représenté par le CE. L'introduction progressive et l'acceptation par les MER du principe du service payant s'inscrit dans une logique de durabilité car elle permettra au CE de se fixer dans les terroirs pour accompagner les MER tout en diversifiant leurs activités. Le dispositif d'appui conseil de proximité mis en œuvre et porté par une structure pérenne qu'est la maison de l'entreprise va permettre à cette dernière de développer des outils et manuels adapté
- ✓ **Développement des marchés ruraux.** La durabilité des investissements repose sur : (i) la mise en place des cadre de concertation Hadin Gwiwa, des BCER et leur implication dans toutes les étapes de mise en œuvre ainsi que leur responsabilisation dans la gestion des infrastructures de marchés ; (ii) la mise en place d'un mécanisme de financement de la maintenance des pistes et des infrastructures de commercialisation basé sur les recettes des marchés ; (iii) le renforcement des capacités des communes et des services techniques locaux (DRGR, DRE) dans respectivement la maitrise d'ouvrage des infrastructures d'accès aux marchés, le suivi des réalisations, et l'accompagnement des BCER et des cadres de concertation des PDE .

Niger

Program to strengthen resilience of rural communities to food and nutrition insecurity

Project Design Report

Annex 11: List of eligible activities to be financed by FIPS

Document Date: 01/08/2019
Project No. 2000002678

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Annexe 11: Liste des activités éligibles au financement FIPS (si applicable)

Activités	Type	Budget (USD)
Recrutement du Personnel complémentaire de projet.	Commission avec appui consultant	20 000
Préparation du manuel de Suivi-évaluation	Assistance Technique	40 000
Etudes de base	Assistance Technique	150 000
Mise en place du système de Suivi-évaluation	Consultant/Bureau d'Etude	50 000
Finalisation du Manuel de gestion financière et mise en place du système de gestion	Assistance Technique	30 000
Finalisation du Manuel de mise en oeuvre	Assistance Technique	10 000
Assistance technique au démarrage (Préparation des convention avec les partenaires, TDR, DAO etc)	Assistance Technique	40 000
Identification et caractérisation des Pôles de développement économiques dans les bassins de production	Assistance Technique	60 000
Finalisation et validation des plan de gestion environnementaux (Mise a Jours Dosso et Zone ProDAF actuelle)	Assistance Technique	100 000
Etudes de faisabilité des infrastructures et DAO	Consultants /Bureau d'étude	200 000
Préparation et organisation de l'atelier de démarrage 4 régionaux et un national) et appui technique sa la facilitation	Assistance Technique	150 000
Planification régionales des activités avec les bénéficiaires et partenaires	Atelier	300 000
Salaires	salaires	200 000
Coûts de fonctionnement	Achats	130 000
TOTAL		1 330 000

Niger

Program to strengthen resilience of rural communities to food and nutrition insecurity

Project Design Report

Annex: Precis Aef Analysis Vp 20 Juillet

Document Date: 01/08/2019
Project No. 2000002678

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Modèle de production	Total investissement ('000 FCFA)	Marge nette avec projet (CFA)	Situation avant projet (production de mil)	MB additionnelle par Ha
Poivron	3 740	721 697	60 000	661 697

Situation avant projet

Hypothèse

Les bénéficiaires vendaient leur force de travail pour 30 jours à raison de 2000 FCFA par jour

Modèle de culture irriguée - Oignon (en FCFA/ha) - ha nouvellement aménagés

Rubriques	Unité	Cout Unitaire FCFA	Sans Projet	Avec Projet											
				Y1	Y2	Y3	Y4	Y5	Y6	Y 7-10	Y 8	Y 9	Y 10		
% Augmentation				5.0%	5.0%	5.0%	5.0%	5.0%	5.0%	5.0%	5.0%				
Produit Brut															
Mil		220	385												
Mil tige		25	900												
Produit principal : bulbes	kg	117		20 700	21 735	22 822	23 963	25 161	26 419	27 740	27 740	27 740	27 740	27 740	
Produit secondaire : feuilles	kg (sac)	500		15	20	30	30	30	30	30	30	30	30	30	
Investissements															
1 gmp 2.5CV	unité	250 000		2.0											
1 forage	unité	150 000		2.0											
Réseau californien PVC		150 000		2.0											
1 charrette bovine	unité	260 000		1.0											
Autres Equipements															
Daba	unité	5 000		1											
Binette	unité	1 000		5											
Appareil de traitement	unité	35 000		1											
Charges															
<i>Intrants</i>															
Semences oignons locales	FCFA/sachet	40 000		5											
Semences oignons sélectionnées	FCFA/ha	50 000		6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Semences mil locales	kg	200	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Semences mil sélectionnées	kg	1 000													
Fumure organique	Charrette	1 396		60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
NPK (15-15-15)	kg	251.28	5	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300
Urée (46%)	kg	298	4	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
Insecticide	unité	3750		4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
<i>Autres charges variables</i>															
Défrichage de terrain	HJ	750	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Scarifiage	HJ	750	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
1ere sarclage	HJ	750	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Démariage	HJ	750	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
2eme sarclo binage	HJ	750	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Travaux récolte	HJ	750	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Battage (60botte)	HJ	750	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Transport (sac)	HJ	750	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Préparation du terrain	HJ	750		30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Charge irrigation	tour	1000		40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Carburant, lubrifiant, maintenance	litre	350		144	144	144	144	144	144	144	144	144	144	144	144
<i>Main d'oeuvre</i>															
Main d'œuvre saisonnière	HJ	1500		150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150
Sous-total main d'œuvre			150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150

Budget financier (FCFA)

Rubriques	Unité	Cout Unitaire FCFA	Sans Projet	Avec Projet											
				Y1	Y2	Y3	Y4	Y5	Y 6	Y 7-10	Y 8	Y 9	Y 10		
Produit Brut															
Mil		84 700		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mil tige	FCFA	22 500		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produit principal : bulbes	FCFA	0	2 413 620	2 534 301	2 661 016	2 794 067	2 933 770	3 080 459	3 234 482	3 234 482	3 234 482	3 234 482	3 234 482	3 234 482	3 234 482
Produit secondaire : feuilles	FCFA	0	7 500	10 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Total des produit			107 200	2 421 120	2 544 301	2 676 016	2 809 067	2 948 770	3 095 459	3 249 482	3 249 482	3 249 482	3 249 482	3 249 482	3 249 482
Investissement (aménagement des mares et/ou mini-barrages)															
Aménagement des mares				2 340 000											
Investissements															
1 gmp 2.5CV	FCFA	0	500 000												
1 forage	FCFA	0	300 000												
1 réseau californien	FCFA	0	300 000												
1 charrette bovine	FCFA	0	260 000												
Autres Equipements															
Daba	FCFA	0	0												
Binette	FCFA	0	5 000												
Appareil de traitement	FCFA	0	35 000												
				3 740 000											
Charges															
<i>Intrants</i>															
Semences oignons locales	FCFA	0	200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Semences oignons sélectionnées	FCFA	0	0	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Semences mil locales	FCFA	1 000	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200
Semences mil sélectionnées	FCFA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fumure organique	FCFA	0	83 760	83 760	83 760	83 760	83 760	83 760	83 760	83 760	83 760	83 760	83 760	83 760	83 760
NPK (15-15-15)	FCFA	1 256	75 384	75 384	75 384	75 384	75 384	75 384	75 384	75 384	75 384	75 384	75 384	75 384	75 384
Urée (46%)	FCFA	1 191	59 563	59 563	59 563	59 563	59 563	59 563	59 563	59 563	59 563	59 563	59 563	59 563	59 563
Insecticide	FCFA	0	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
<i>Autres charges variables</i>															
Défrichage de terrain	FCFA	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750
Scarifiage	FCFA	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500
1ere sarclage	FCFA	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750
Démariage	FCFA	2 250	2 250	2 250	2 250	2 250	2 250	2 250	2 250	2 250	2 250	2 250	2 250	2 250	2 250
2eme sarclo binage	FCFA	5 250	5 250	5 250	5 250	5 250	5 250	5 250	5 250	5 250	5 250	5 250	5 250	5 250	5 250
Travaux récolte	FCFA	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000
Battage (60botte)	FCFA	4 875	4 875	4 875	4 875	4 875	4 875	4 875	4 875	4 875	4 875	4 875	4 875	4 875	4 875
Transport (sac)	FCFA	1 125	1 125	1 125	1 125	1 125	1 125	1 125	1 125	1 125	1 125	1 125	1 125	1 125	1 125
Préparation du terrain	FCFA	0	22 500	22 500	22 500	22 500	22 500	22 500	22 500	22 500	22 500	22 500	22 500	22 500	22 500
Charge irrigation	FCFA	0	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Carburant, lubrifiant, maintenance	FCFA	0	50 400	50 400	50 400	50 400	50 400	50 400	50 400	50 400	50 400	50 400	50 400	50 400	50 400
<i>Main d'oeuvre</i>															
Main d'œuvre saisonnière	FCFA	0	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000
Subtotale operating costs	FCFA	34 948	804 307	904 307	904 307	904 307	904 307	904 307	904 307	904 307	904 307	904 307	904 307	904 307	904 307
Total des charges	FCFA	34 948	4 544 307	904 307	904 307	904 307	904 307	904 307	904 307	904 307	904 307	904 307	904 307	904 307	904 307
Total des charges hors investissement	FCFA		34 948	804 307	904 307	904 307	904 307	904 307	904 307	904 307	904 307	904 307	904 307	904 307	904 307
Marge brute															
Marge brute à la récolte	FCFA	72 252	-2 123 187	1 639 994	1 771 709	1 904 760	2 044 464	2 191 152	2 345 175	2 345 175	2 345 175	2 345 175	2 345 175	2 345 175	2 345 175
Marge (hors investissement)	FCFA		72 252	1 616 813	1 639 994	1 771 709	1 904 760	2 044 464	2 191 152	2 345 175	2 345 175	2 345 175	2 345 175	2 345 175	2 345 175
Additionnel (hors investissement)	FCFA			1 544 561	1 567 742	1 699 457	1 832 508	1 972 211	2 118 900	2 272 923	2 272 923	2 272 923	2 272 923	2 272 923	2 272 923
Additionnel (MP au bords de mare)	FCFA			-2 195 439	1 567 742	1 699 457	1 832 508	1 972 211	2 118 900	2 272 923	2 272 923	2 272 923	2 272 923	2 272 923	2 272 923

VAN @12% (FCFA) 7,354 008

TRI 78.3%

VAN B 8 759 821.64
 VAN C 8 091 465.05
 B/C 1.08

Modèle de culture irriguée - chou (en FCFA/ha) - ha nouvellement aménagés

Rubriques	Unité	Cout Unitaire FCFA	Sans Projet	Avec Projet									
				Y1	Y2	Y3	Y4	Y5	Y6	Y7-10	Y8	Y9	Y10
Increase				5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%
Produit Brut													
Maïs	kg	200.0	450.0										
Produit secondaire	kg	20.0	900.0										
Produit principal	kg	110.0		9 000.0	9 450.0	9 922.5	10 418.6	10 939.6	11 486.5	12 060.9	12 060.9	12 060.9	12 060.9
Investissements pour petite irrigation													
1 gmp 2.5CV	unité	250 000.0		2.0									
1 forage	unité	150 000.0		2.0									
Réseau californien P	unité	150 000.0		2.0									
1 charrette bovine	unité	260 000.0		1.0									
Autres Equipements													
Daba	unité	5 000.0		1.0									
Binette	unité	1 000.0		5.0									
Appareil de traiteme	unité	35 000.0		1.0									
Total Investissements													
Charges													
Intrants													
Semences locales	FCFA/sachet												
Semences sélectionn	FCFA/ha			4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
Fumure organique	Charette	500.0		50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0
DAP 1ere apport	FCFA/ha												
NPK (15-15-15)	kg	270.0	5.0	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0
Urée (46%)	kg	270.0	5.0	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0
Insecticide	unité	6 000.0	4.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Autres charges													
Défrichement de terr	HJ		1	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Scarifiage	HJ		6	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0
1ere sarclage	HJ		5	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0
Semis			5										
Epandage engrais/ p	HJ		4										
Démariage	HJ		3	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0
2eme sarclo binage	HJ		7	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0
Travaux récolte			10										
Battage	HJ		6	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5
Transport (sac)	HJ		4	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
Préparation du terrai	HJ	1 500.0		15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0
Carburant, lubrifiant	litre	1 500.0		96.0	96.0	96.0	96.0	96.0	96.0	96.0	96.0	96.0	96.0
Main d'oeuvre			51.0	46.0	46.0	46.0	46.0	46.0	46.0	46.0	46.0	46.0	46.0
Main d'oeuvre saison	h/jour	1 500.0		46.0	46.0	46.0	46.0	46.0	46.0	46.0	46.0	46.0	46.0
Sous-total main d'oeuvre			0.0	46.0	46.0	46.0	46.0	46.0	46.0	46.0	46.0	46.0	46.0

Budget financier (FCFA)

Rubriques	Unité	Cout Unitaire FCFA	Sans Projet	Avec Projet									
				Y1	Y2	Y3	Y4	Y5	Y6	Y7-10	Y8	Y9	Y10
Produit Brut													
Maïs			90 000.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Produit secondaire	FCFA		18 000.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Produit principal	FCFA		0.0	990 000.0	1 039 500.0	1 091 475.0	1 146 048.8	1 203 351.2	1 263 518.7	1 326 694.7	1 326 694.7	1 326 694.7	1 326 694.7
Total des produits			108 000.0	990 000.0	1 039 500.0	1 091 475.0	1 146 048.8	1 203 351.2	1 263 518.7	1 326 694.7	1 326 694.7	1 326 694.7	1 326 694.7
Investissement (aménagement des mares et/ou mini-barrages)													
Aménagement des mares													
Investissements pour petite irrigation													
1 gmp 2.5CV	FCFA		0.0	500 000.0									
1 forage	FCFA		0.0	300 000.0									
Réseau californien P	FCFA		0.0	300 000.0									
1 charrette bovine	FCFA		0.0	260 000.0									
Autres Equipements			0.0	0.0									
Daba	FCFA		0.0										
Binette	FCFA		0.0	5 000.0									
Appareil de traiteme	FCFA		0.0	35 000.0									
Total Investissements			0.0	3 740 000.0									
Charges													
Intrants													
Semences locales	FCFA		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Semences sélectionn	FCFA		0.0	2 000.0	2 000.0	2 000.0	2 000.0	2 000.0	2 000.0	2 000.0	2 000.0	2 000.0	2 000.0
Fumure organique	FCFA		0.0	75 000.0	75 000.0	75 000.0	75 000.0	75 000.0	75 000.0	75 000.0	75 000.0	75 000.0	75 000.0
DAP 1ere apport	FCFA		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
NPK (15-15-15)	FCFA		1 350.0	13 500.0	13 500.0	13 500.0	13 500.0	13 500.0	13 500.0	13 500.0	13 500.0	13 500.0	13 500.0
Urée (46%)	FCFA		1 080.0	13 500.0	13 500.0	13 500.0	13 500.0	13 500.0	13 500.0	13 500.0	13 500.0	13 500.0	13 500.0
Insecticide	FCFA		0.0	6 000.0	6 000.0	6 000.0	6 000.0	6 000.0	6 000.0	6 000.0	6 000.0	6 000.0	6 000.0
Autres charges													
Défrichement de terr	FCFA		1 500.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Scarifiage	FCFA		9 000.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
1ere sarclage	FCFA		7 500.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Epandage engrais/ p	FCFA		7 500.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Démariage	FCFA		6 000.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
2eme sarclo binage	FCFA		4 500.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Battage	FCFA		10 500.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Transport (sac)	FCFA		15 000.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Préparation du terrai	FCFA		9 000.0	22 500.0	22 500.0	22 500.0	22 500.0	22 500.0	22 500.0	22 500.0	22 500.0	22 500.0	22 500.0
Carburant, lubrifiant	FCFA		0.0	144 000.0	144 000.0	144 000.0	144 000.0	144 000.0	144 000.0	144 000.0	144 000.0	144 000.0	144 000.0
Main d'oeuvre													
Main d'oeuvre saison	FCFA		0.0	69 000.0	69 000.0	69 000.0	69 000.0	69 000.0	69 000.0	69 000.0	69 000.0	69 000.0	69 000.0
Sub-total operating	FCFA		72 930.0	345 500.0	345 500.0	345 500.0	345 500.0	345 500.0	345 500.0	345 500.0	182 000.0	182 000.0	182 000.0
Total des charges	FCFA		72 930.0	4 085 500.0	345 500.0	345 500.0	345 500.0	345 500.0	345 500.0	345 500.0	182 000.0	182 000.0	182 000.0
Marge brute	FCFA												
Marge brute à la réco	FCFA		35 070.0	-3 095 500.0	694 000.0	745 975.0	800 548.8	857 851.2	918 018.7	981 194.7	1 144 694.7	1 144 694.7	1 144 694.7
Additionalnel	FCFA			-3 130 570.0	658 930.0	710 905.0	765 478.8	822 781.2	882 948.7	946 124.7	1 109 624.7	1 109 624.7	1 109 624.7

4 985 472.4
498547.2421

VAN @12% (FCF/1 666 384.4)
TRI 21.8%

583 300.27

Analyse cash-flows apres financement

		1 ha	
Investissement	FCFA		1 360 000
Periode de remboursement	ans		2
Periode de grâce	ans		0.5
Taux d'intérêt	%	18%	(BAGRI=13%, SFD=21%)

Subvention	%	30%	40
Apport producteur	%	10%	10
Financement crédit	%	60%	50
Emprunt	FCFA	816 000	

Emprunt a moyen/long terme		Sans Projet	Y1	Y2	Y3	Y4	Y5	Y6	Y7	Y8	Y9	Y10
Remboursement principal	FCFA		204 000	612 000								
Intérêts	FCFA		146 880	146 880								
Annuité totale	FCFA		350 880	758 880								
Solde emprunt	FCFA		612 000									

Analyse cash-flow		Sans Projet	Y1	Y2	Y3	Y4	Y5	Y6	Y7	Y8	Y9	Y10
Inflows												
Revenus productifs	FCFA	108 000	990 000	1 039 500	1 091 475	1 146 049	1 203 351	1 263 519	1 326 695	1 326 695	1 326 695	1 326 695
Emprunt	FCFA		816 000									
Suvention programm	FCFA		408 000									
Apport en capital pri	FCFA		136 000									
Total inflows		108 000	2 350 000	1 039 500	1 091 475	1 146 049	1 203 351	1 263 519	1 326 695	1 326 695	1 326 695	1 326 695
Outflows												
Coûts de production	FCFA	72 930	345 500	345 500	345 500	345 500	345 500	345 500	345 500	182 000	182 000	182 000
Remboursement pri	FCFA	0	204 000	612 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêt	FCFA	0	146 880	146 880	0	0	0	0	0	0	0	0
Total outflows		72 930	696 380	1 104 380	345 500	345 500	345 500	345 500	345 500	182 000	182 000	182 000
Revenus nets apres financement		35 070	1 653 620	-64 880	745 975	800 549	857 851	918 019	981 195	1 144 695	1 144 695	1 144 695

VAN @12% (FCF)	5 097 411
TRI	#NUM!

Analyse cash-flows apres financement

	i	ha	
Investissement	FCFA	1 352 930	
Periode de remboursement	ans	2	
Periode de grâce	ans	0.5	
Taux d'intérêt	%	18%	(BAGRI=13%, SFD=21%)
Subvention	%	30%	
Apport producteur	%	10%	
Financement crédit	%	60%	
Emprunt	FCFA	811 758	

Emprunt a moyen/long terme		Sans Projet	Y1	Y2	Y3	Y4	Y5	Y6	Y7	Y8	Y9	Y10
Remboursement principal	FCFA		202 940	608 819								
Intérêts	FCFA		146 116	146 116								
Annuité totale	FCFA		349 056	754 935								
Solde emprunt	FCFA		608 819									

Analyse cash-flow		Sans Projet	Y1	Y2	Y3	Y4	Y5	Y6	Y7	Y8	Y9	Y10
Inflows												
Revenus product	FCFA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt	FCFA		811 758									
Suvention progra	FCFA		405 879									
Apport en capital	FCFA		135293									
Total inflows		0	1 352 930	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Outflows												
Coûts de product	FCFA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Remboursement	FCFA	0	202 940	608 819	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêt	FCFA	0	146 116	146 116	0	0	0	0	0	0	0	0
Total outflows		0	349 056	754 935	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus nets apres financement		0	1 003 874	-754 935	0	0	0	0	0	0	0	0

VAN @12% (F)	262 454
TRI	-24.8%

ANALYSE ECONOMIQUE

Prix de parité à l'exportation: oignon

	Unité	Coût	
		Prix économique	Financier
Prix FOB des oignons	FCFA/kg	100	100
A déduire de ce prix FOB les coûts suivants :			
Les taxes à l'exportation (FCFA/kg)	FCFA/kg	0	3
Coûts moyens de transport du port au 'bord-champs'	FCFA/kg	7.2	8
Les coûts de mise en sac	FCFA/kg	10.35	11.5
Total à déduire :		17.55	22.5
Prix bord-champ de l'oignon	FCFA/kg	82.45	77.5
D'où le facteur de conversion de :		1.06	

Prix de parité à l'importation – Exemple de l'urée

	Unités	Valeur	Prix
Prix FOB (source: WB pink sheet, moyenne 2013)	US\$/t		340
Fret (au départ de l'Europe)	%	1.38%	4.692
Assurance (au départ de l'Europe)	%	0.62%	2.108
<i>Cost Insurance Freight</i> en devises	US\$/t		346.8
Taux de change officiel 06/2014	CFA/US\$	500	173
Taux d'ajustement sur le change	%	20%	
Taux de change ajusté au pouvoir d'achat	CFA	600	
<i>Cost Insurance Freight</i> en FCFA	CFA/Kg		208
Coûts de transport	CFA/kg	43.2	
Coût Economique	CFA/kg		251
Coût financier	CFA/kg		270
facteur de conversion			0.93

Source: PASADEM et RUWANMU

NIGER

PRECIS

Appendice 1 Analyse Financiere

Tableau 1.1: prix financiers (réactualisé en 2017)

Rubrique	Unité	Prix Fina (FCFA)	Prix écon (FCFA)
Productions végétales			
Niébé	kg	576	576
Niébé fane		20	20
Acquisition des Intrants			
Élevage			
Caprins reproducteurs	tête	27 500	27 500
aniamaux	tête	15 000	15 000
Oueuf		60	60
Pintade		1 800	1 800
Poule couveuse	tête	1 000	1 000
Achat de coq	tête	2 000	2 000
complément Aliment caprin	l	1 000	1 000
complément Aliment volaile		400	400
Transport par tête	tête	100	100
santé animale	par animal	1 000	1 000
santé animale vollaille		300	300
Main d'œuvre familiale			
Main d'œuvre	Jour	2 000	2 000

a/ Les prix économiques ont été calculés par le biais de facteurs de conversion, supposés ou calculés (urée et oignon)
 Supposé un facteur de conversion de 0,75 a été calculé pour déterminer le prix économique des engrais
 en tenant du pourcentage des taxes (32% sur la valeur CAF)

Habitat	1	1	0
Achat poules couveuses	1	3	750
Achat œufs de pintades		75	50
2. Fonctionnement			
Alimentation		43	300
santé		40	200
Main d'œuvre			0



Investing in rural people

Niger

Program to strengthen resilience of rural communities to food and nutrition insecurity

Project Design Report

Annex: Climate Financing Tracking Template Precis Ab

Document Date: 01/08/2019

Project No. 2000002678

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Project details	Project title	PROJET D'ADAPTATION CLIMATIQUE ET DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE EN ZONE RURALE (PROJAC)	Acronym	PROJAC
	Project ID	1000000418	EB assessment	01/02/2019
	Region	WCA	Country	Togo
	Additional financing	Yes	IFAD Project type/sector	Agricultural development
	Environment and Social category (ESCAP)	B	Climate risk (ZICAP)	High
	Development goal	Accroître les revenus des ménages ruraux, améliorer leurs moyens de subsistance et d'existence et assurer l'accès à une alimentation saine et nutritive (hommes et femmes) dans les zones rurales vulnérables	Project objective	Améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux et de renforcer leur résilience face aux chocs climatiques et environnementaux
Strategic Objectives (DO)	[Select] SO1, SO2	Sustainable Development Goals (SDG)	[Select]	
Date of review	16/07/2019	Checklist prepared by	Alexa Buis	

Description of project components / sub-components	Total cost of sub-components (USD)	Cost by financier											
		IFAD Loan	IFAD Grant	Other	Government	Private	Other	Government	Private	Other	Other		
Component 1: Développement agricole durable et renforcement de la résilience des ménages	\$ 83 717 009	\$ 26 116 001	\$ 8 109 002	\$ -	\$ 17 001	\$ -	\$ 5 209 002	\$ -	\$ 2 534 001	\$ 15 965 001	\$ -	\$ -	\$ 25 767 001
Sub-Component 1.1 - Renforcement de la maîtrise d'œuvre de surface et gestion durable des terres	\$ 66 005 004	\$ 18 328 000	\$ 5 214 001	\$ -	\$ 17 001	\$ -	\$ 3 733 001	\$ -	\$ 1 133 000	\$ 12 031 001	\$ -	\$ -	\$ 25 007 000
Sub-Component 1.2 - Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des bénéficiaires	\$ 10 036 001	\$ 3 500 001	\$ 1 474 000	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 1 474 000	\$ -	\$ 408 001	\$ 1 906 000	\$ -	\$ -	\$ 760 000
Sub-Component 1.3 - Éducation, promotion de bonnes pratiques agricoles et services techniques	\$ 7 606 001	\$ 3 868 001	\$ 1 421 001	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 883 000	\$ 1 428 001	\$ -	\$ -	\$ -
Component 2: Promotion de l'employabilité des jeunes et accès aux marchés	\$ 11 717 000	\$ 22 277 001	\$ 9 349 001	\$ 14 934 001	\$ 6 965 001	\$ 2 309 001	\$ 4 000	\$ 3 039 001	\$ 11 331 001	\$ 2 000 000	\$ 1 399 001	\$ 11 399 001	
Sub-Component 2.1 - Appui à l'agriculture et à l'investissement des entreprises rurales durables	\$ 37 754 004	\$ 6 612 001	\$ 18 700 001	\$ 6 612 001	\$ 6 604 001	\$ 2 303 001	\$ -	\$ 2 648 001	\$ 8 291 001	\$ 1 000 000	\$ -	\$ 9 291 001	
Sub-Component 2.2 - Développement des marchés locaux	\$ 43 603 004	\$ 6 547 001	\$ 3 956 001	\$ 14 054 001	\$ 1 000	\$ -	\$ -	\$ 4 000	\$ 951 000	\$ 8 110 001	\$ -	\$ 8 011 000	
Component 3: Programme management costs	\$ 35 402 002	\$ 16 122 000	\$ 7 983 001	\$ -	\$ -	\$ 459 000	\$ -	\$ 711 001	\$ -	\$ 2 321 000	\$ -	\$ 3 193 001	
Total project costs	\$ 135 835 019	\$ 64 513 001	\$ 23 863 001	\$ 14 934 001	\$ 6 982 001	\$ 2 948 001	\$ 5 932 001	\$ 5 973 001	\$ 29 805 001	\$ 1 000 000	\$ -	\$ 40 246 002	
IFAD Total project costs	\$ 88 376 004	\$ -	\$ 64 871 005	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	
IFAD Total Programme management costs	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	

Steps	Is this information present?	Summary information	References
Step 1 Climate vulnerability context	Yes	16. Avec 80% de sa territoire côtier du Sahel et du Sahel, la progression de sécher de 200 000 ha par an, le Niger subit de façon croissante les effets du changement climatique qui se traduit par (i) une diminution de la biomasse et l'hydrique, (ii) une variabilité accrue de la pluviométrie et (iii) une augmentation des températures. Ces conséquences ont ainsi pour impacts les plus visibles (i) l'augmentation du phénomène de désertification et d'érosion des terres, (ii) l'augmentation des événements climatiques extrêmes (sécheresse et inondations) et (iii) la dégradation de la biomasse et les facteurs de stress des écosystèmes. L'augmentation de l'insécurité alimentaire, des risques de malnutrition et de la pauvreté sont les conséquences directes de ces impacts. L'augmentation de la variabilité des systèmes agricoles, l'absence d'adaptation au changement climatique (ZICAP) dans le Niger est classé à la 173ème position sur 181 pays et le Niger est le moins préparé pour lutter contre les effets du changement climatique. SECAP: Ces régions ciblées par le Niger se trouvent en particulier dans une grande aridité et connaissent une très forte variabilité des précipitations d'un an à l'autre. Ceci pousse les bénéficiaires à modifier leurs perceptions relatives à l'importance de la sécurité alimentaire et d'érosion des terres, à la planification des événements climatiques extrêmes (sécheresse et inondations), à la planification des risques de catastrophe et à la mise en place de mesures adéquates et ciblées afin d'augmenter la résilience des systèmes agricoles. Selon l'Indice de vulnérabilité au changement climatique (ZICAP) dans le Niger est classé à la 173ème position sur 181 pays et le Niger est le moins préparé pour lutter contre les effets du changement climatique.	FOR, page 6 SECAP page 65
Step 2 Statement of intent	Yes	21. Un objectif global de Projet est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux et de renforcer leur résilience face aux chocs climatiques et environnementaux. 22. Un objectif social pour orienter les interventions spécifiques au profit des ménages vulnérables exposés aux effets des changements climatiques, notamment les femmes et les personnes vulnérables des zones techniques et financières pour consolider et diversifier leurs activités de production agro-alimentaires. SECAP: Les actions retenues au titre du PRECS visent à atteindre le double objectif de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, en bonne adéquation avec les stratégies d'adaptation au changement climatique. La présente compte des questions environnementales et climatiques de manière transversale sur l'ensemble du Projet notamment les activités productives et les infrastructures, et intègre en outre toutes les stratégies de gestion durable des ressources naturelles et d'adaptation au changement climatique.	FOR, page 10 à 13, 27 SECAP page 61
Step 3 Linkage to project activities	Yes	23. Les actions de gestion durable des terres proposées visent à améliorer les conditions dans une certaine mesure à travers l'augmentation durable des terres agricoles, les activités de restauration des ressources et une planification durable de la lutte contre la hausse de l'évapotranspiration en saison sèche. Composante 1 - Développement agricole durable et renforcement de la résilience des ménages ruraux. 24. Objectifs: Les interventions de cette composante permettent la diversification des productions, l'augmentation des rendements, l'amélioration des capacités d'adaptation des bénéficiaires (hommes et jeunes) aux chocs externes (notamment climatiques) et l'amélioration de la santé et la sécurité nutritionnelles des ménages ruraux vulnérables. 25. Sous-composante 1.1 - Renforcement de la maîtrise d'œuvre de surface et gestion durable des terres: Les objectifs de cette sous-composante visent à renforcer les capacités des bénéficiaires de la désertification et du changement climatique par des mesures de restauration de la productivité agricole des terres vulnérables et de promotion de technologies innovantes pour améliorer la résilience des ménages ruraux dans les zones de production. Les effets attendus sont l'amélioration de l'accès durable à l'eau et le renforcement de la résilience des exploitations agricoles face aux risques climatiques. Ils sont en outre liés aux autres composantes. 26. Sous-composante 1.2 - Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des bénéficiaires: Elle vise à (a) renforcer la capacité des petits exploitants agricoles à former les hommes et les jeunes agricoles, (b) augmenter leur production et productivité et gérer leurs exploitations de façon durable et (c) renforcer les capacités des centres d'appui communautaire à proposer et offrir des services adaptés aux besoins des petits exploitants agricoles. Les effets attendus sont principalement l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus et l'émergence de nouvelles exploitations agricoles résilientes face aux chocs externes, y compris les changements climatiques. Composante 2 - Promotion de l'employabilité des jeunes et accès aux marchés.	FOR, 14

IF ALL INFORMATION IS PRESENT, PLEASE PROCEED TO THE ADAPTATION SHEET.

Steps	Is this information present?	Summary information	References
Step 1 GHG emissions reduced/avoided/absorbed in the PM	Yes	28. Les émissions positives de programmes ont été calculées, telles que les services agro-alimentaires liés aux activités de gestion durable des terres, comme le Registre National Agricole (RNA), la planification des terres agricoles, la mise à jour des cartes de planification agricole durable, les sites vulnérables dans l'analyse économique, la gestion de l'impact - Le Niger Carbon - (analyse économique) (ZICAP), financé par le FIDA à partir d'activités de planification durable. La base de données préliminaire des activités de mesure de l'atténuation de CO ₂ (22 000 t CO ₂ -éq par hectare en 20 ans, soit un bilan annuel de 1,11 t CO ₂ -éq par hectare et par an, réparti à un coût net, la quantité additionnelle de carbone sequestré par hectare et par an est comprise dans le cash flow économique du PRECS.	FOR, page 11
Step 2 Linkage to project activities	Yes	29. Les interventions ciblées ont des liens directs avec les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les émissions de CO ₂ et les émissions de méthane. (a) Promotion des énergies renouvelables sur la chaîne des valeurs pour réduire les coûts et émissions de CO ₂ et effet de serre sur la partie logistique mais surtout pour la réfrigération, cuisson, la conservation des produits, le séchage des matières pour l'éducation des enfants et les soins. Ces pratiques sont liées avec la santé et durable dans le cadre des services communautaires. Cependant, l'action du PRECS en matière de régénération naturelle assistée (restauration des espèces d'arbres dans les champs) va faire du projet un puits de carbone. Intégration de la régénération naturelle assistée (RNA) dans les systèmes de production en agriculture plurielle. L'expérience du PALADIM a démontré que la restauration de couvert végétal par le NINA présente plusieurs intérêts d'un point de vue climatique, génétique et économique: (i) meilleure utilisation des eaux, (ii) amélioration de la terre et matière organique du sol, augmentation du stock de carbone au niveau de la parcelle, réduction de l'évaporation du sol (ombrage et action de brise-vent).	FOR, page 6, 8, 9

IF ALL INFORMATION IS PRESENT, PLEASE PROCEED TO THE MITIGATION SHEET.

IFAD ADAPTATION FINANCE

Project title	Projet de renforcement de la résilience des communautés rurales à l'insécurité alimentaire	Acronym	PRECIS
Project ID	2000002678	EB approval	01/09/2019
Region	WCA	Country	[Insert]
Additional financing	No	IFAD Project type/Sector	Agricultural development
Environ. and Social category (SECAP)	B	Climate risk (SECAP)	High
Development goal	Accroître les revenus des ménages ruraux, d'améliorer leurs moyens de subsistance et d'existence et assurer l'insertion socioéconomique des jeunes (hommes et femmes) dans les métiers ruraux porteurs	Project objective	Améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux et de renforcer leur résilience face aux chocs climatiques et environnementaux
Strategic Objectives (SOs)	[Select], SO1, SO2	Sustainable Development Goals (SDGs)	[Select]
Date of review	16/07/2019	Checklist prepared by	Alice Brie

Phases	Principles	Criteria			
		Step 1. Vulnerability context	Step 2. Statement of intent	Step 3. Linkage to project activities	
Phase 1	Context and location-specific focus	Project document describes the current and anticipated impacts of climate change?	Explicitly states intent to reduce identified vulnerability?	Clearly links vulnerability context to project activities/policies?	
		Yes	Yes	Yes	
		Ranking the Strength of the Vulnerability Context	[Select]	Climatic threats identified	[Insert]
		MDB adaptation sector/topic:	[Select]	MDB adaptation sub-sector/topic:	
		IFAD Project type/Sector	Agricultural development	Other mainstreaming themes	[Insert]

Phase 2	Granularity & Conservativeness	Description of components/sub-components/activities of project (only those relevant to climate)	Total IFAD Loan funding of sub-component/activities (US\$)	Total IFAD Grant funding of sub-component / activities (US\$)	Is this component/sub-component adaptation focused?	% of component/sub-component that counts as adaptation finance	Total amount counted as adaptation finance (excluding Project management costs)	Mitigation co-benefits?	Other notes
		Component 1: Développement agricole durable et renforcement de la résilience des ménages ruraux							
Sub-Component 1.1: « Renforcement de la maîtrise d'eau de surface et gestion équilibrée des terres	\$	18 328 000.42	\$	5 234 000.70	Yes	70%	\$ 17 891 920.86	Yes	
Sub-Component 1.2: Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des bénéficiaires	\$	5 900 000.75	\$	1 674 000.20	Yes	1%	\$ 26 970.00	No	
Component 2: Promotion de l'entreprenariat des jeunes et accès aux marchés								[Select]	
Sub-Component 2.1: Appui à la création de micro-entreprises et entreprises	\$	11 421 000.00	\$	4 111 000.00			\$ -		
Sub-Component 2.2: Développement des marchés ruraux	\$	6 987 000.54	\$	3 959 000.67	Yes	20%	\$ 3 488 832.53	[Select]	
IFAD Total project costs without PMC	\$	64 871 005.30					\$ 21 387 223.39		

Phase 3	IFAD PMC counted as adaptation finance (pro rata)	Programme management costs	Total IFAD PMC (US\$)	% Adaptation finance to be assigned to PMC	IFAD PMC counted as adaptation finance (US\$)
		Component 5	\$ 23 505 000	33.0%	\$ 7 749 328

Phase 4	Total adaptation finance	Amount (US \$)	\$ 29 136 551
		%	33.0%

IFAD MITIGATION FINANCE

Project title	Integrating Climate Resilient Livestock Production	Account	IFAD1
Project ID	2020000019	IB account	IB 000 0000
Region	SSA	Country	Ethiopia
Additional financing	0	IFAD Project Type/Sector	Agriculture/ Livestock
System, and sector categories (ISIC)	0	Climate risk (ISIC)	0
Development goal	Assists to reverse the negative carbon footprint from methane emissions in livestock at national level. Facilitates the implementation of climate resilient livestock production and pasture management in extensive rangeland systems.	Project objective	Assists to reverse the negative carbon footprint from methane emissions in livestock at national level. Facilitates the implementation of climate resilient livestock production and pasture management in extensive rangeland systems.
Strategic Objective (SO)	[Select], SO1, SO2	Sustainable Development Goals (SDG)	[Select]
Date of update	16/07/2023	Checked against by	afca dca

SDG Category	SDG sub-category	Climate sub-category	IFAD project amount		Title of the component	Title of IFAD sub-component	% of program/sub-component that occurs in mitigation finance	Total amount invested in mitigation finance (including Program management costs)	Mitigation in benefits	Other gains	
			Loan	Grant							
Renewable energy	1.1 Electricity generation	Renewable energy capacity of 100 MW	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
		Renewable energy capacity of 200 MW	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
		Renewable energy capacity of 300 MW	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
		Renewable energy capacity of 400 MW	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
		Renewable energy capacity of 500 MW	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
	1.2 Heat production or other renewable energy application	Renewable energy capacity of 100 MW	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
		Renewable energy capacity of 200 MW	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
		Renewable energy capacity of 300 MW	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
		Renewable energy capacity of 400 MW	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
		Renewable energy capacity of 500 MW	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
Lower carbon and efficient energy generation	2.1 Transmission and distribution system	Energy efficiency improvements in existing power lines	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
		Energy efficiency improvements in new power lines	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
	2.2 Power plants	Energy efficiency improvements in existing power plants	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
		Energy efficiency improvements in new power plants	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
	Energy efficiency	Energy efficiency improvements in existing buildings	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
		Energy efficiency improvements in new buildings	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
		Energy efficiency improvements in the utility sector	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
		Energy efficiency improvements in industry	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
		Energy efficiency improvements in transport	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
		Energy efficiency improvements in other sectors	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
Agriculture, forestry and land use	4.1 Agriculture	Adoption of improved agricultural practices and technologies	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
		Adoption of improved agricultural practices and technologies	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
	4.2 Afforestation and reforestation, and mangrove conservation	Planting of trees and other vegetation	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
		Planting of trees and other vegetation	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
	4.3 Livestock	Adoption of improved livestock management practices	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
		Adoption of improved livestock management practices	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
	4.4 Forests	Planting of trees and other vegetation	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
		Planting of trees and other vegetation	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
	Non energy GHG reductions	5.1 Fugitive emissions	Reduction of gas flaring or venting in the oil and gas industry	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]
			Reduction of gas flaring or venting in the oil and gas industry	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]
5.2 Carbon capture and storage		Development of carbon capture and storage technology	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
		Development of carbon capture and storage technology	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
5.3 Air conditioning and refrigeration		Energy efficiency improvements in air conditioning and refrigeration	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
		Energy efficiency improvements in air conditioning and refrigeration	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
5.4 Industrial processes		Energy efficiency improvements in industrial processes	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
		Energy efficiency improvements in industrial processes	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
5.5 Wastewater		Wastewater treatment and reuse	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
		Wastewater treatment and reuse	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
Waste and wastewater	6.1 Solid waste management	Waste management and recycling	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
		Waste management and recycling	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
	7.1 Urban transport	Improvement of urban transport infrastructure	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
		Improvement of urban transport infrastructure	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
	7.2 Transport oriented urban development	Transport oriented urban development	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
		Transport oriented urban development	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
	7.3 Inter-urban transport	Inter-urban transport infrastructure	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
		Inter-urban transport infrastructure	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
	7.4 Infrastructure for low-carbon transport	Infrastructure for low-carbon transport	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
		Infrastructure for low-carbon transport	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
Low carbon technologies	8.1 Products or equipment	Production of low-carbon products or equipment	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
		Production of low-carbon products or equipment	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
	8.2 Research and development	Research and development for low-carbon technologies	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
		Research and development for low-carbon technologies	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
	9.1 Support for advanced, regional or local trading through technical assistance or policy lending	Support for advanced, regional or local trading through technical assistance or policy lending	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
		Support for advanced, regional or local trading through technical assistance or policy lending	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
	9.2 Carbon finance	Carbon finance mechanisms	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
		Carbon finance mechanisms	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
	10. Property rights	Property rights mechanisms	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
		Property rights mechanisms	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]	
10.1 Other activities with net greenhouse gas reduction	Other activities with net greenhouse gas reduction	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]		
	Other activities with net greenhouse gas reduction	[Insert amount]	[Insert amount]	[Insert]	[Insert]	[Insert %]	[Insert]	[Insert]	[Insert]		
IFAD Total project costs without PFC			\$	6471 000.30							

IFAD PFC covered as mitigation finance (Bn YPA)	Programme management costs	Total IFAD PFC (US\$)		% Mitigation finance to be assigned to PFC	IFAD PFC covered as mitigation finance (US\$)	
		Component 1	Component 2		Component 1	Component 2
		\$	20 000.00		\$	
Total mitigation finance	Amount (US \$)	\$			\$	
	%	%			%	0.0%

Phase 1 - Complete Risk for mitigation activities

Phase 2 - Complete PFC

Phase 4 - Total mitigation amount

IFAD TOTAL CLIMATE FINANCE (ADAPTATION + MITIGATION)

Project details	Project title	Projet de renforcement de la résilience des communautés Rurales à l'insécurité alimentaire	Acronym		PRECIS	
	Project ID	20000002678	EB approval		01/09/2019	
	Region	WCA	Country		[Insert]	
	IFAD financing	\$ 88 376 005.66	Co-Financing		\$ 107 459 013.36	
	Total project financing	\$ 195 835 019.02	Project type/Sector		Agricultural development	
	Environ. and Social category (SECAP)	B	Climate risk (SECAP)		High	
	Development goal	Accroître les revenus des ménages ruraux, d'améliorer leurs moyens de subsistance et d'existence et assurer l'insertion socioéconomique des jeunes (hommes et femmes) dans les métiers ruraux porteurs	Project objective		Améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux et de renforcer leur résilience face aux chocs climatiques et environnementaux	
	Strategic Objectives (SOs)	[Select], SO1, SO2	Sustainable Development Goals (SDGs)		[Select]	

Climate finance	IFAD total adaptation finance (US\$)	\$ 29 136 551.33
	IFAD total mitigation finance (US\$)	\$ -
	IFAD total climate finance (US\$)	\$ 29 136 551.33
	CCAM % of IFAD total project cost	32.97%

Environ. and Social category	Climate Risk (SECAP Y/N)		Strength of vulnerability con Project types		Adaptation sectors	Adaptation sub-sectors	Strategic Objectives (SOs)	Sustainable Development Goals (SDGs)	Other mainstreaming topics
A	High	Yes	Robust	Agricultural development	Water and wastewater systems	Water supply	SO1	SDG 1 - No poverty	Youth
B	Moderate	No	Potentially Acceptable	Irrigation	Crop production and food production	Wastewater infrastructure/management	SO2	SDG 2 - Zero hunger	Gender
C	Low		Weak	Fisheries	Other agricultural and ecological resources	Water resource management	SO3	SDG 3 - Good health and well-being	Nutrition
n/a	n/a		Inadequate	Livestock	Industry, manufacturing and trade	Primary agriculture and food production	[Select]	SDG 4 - Quality education	Indigenous Peoples
				Credit and financial services	Coastal and riverine infrastructure	Agricultural irrigation		SDG 5 - Gender equality	Migrants
				Rural development	Energy, transport and other built environment infrastructure	Forestry		SDG 6 - Clean water and sanitation	People with disabilities
				Marketing/Storage/Processing	Information and communications technology	Livestock production		SDG 7 - Affordable and clean energy	Displaced peoples
				Research/Extension/Training	Financial services	Fisheries		SDG 8 - Decent work and economic growth	
				[Select]	Institutional capacity support or technical assistance	Ecosystems or biodiversity		SDG 9 - Industry, innovation and infrastructure	
					Cross-cutting sectors	Manufacturing		SDG 10 - Reduced inequalities	
						Food processing, distribution and retail		SDG 11 - Sustainable cities and communities	
						Trade		SDG 12 - Responsible consumption and production	
						Coastal defences or flood protection barriers		SDG 13 - Climate action	
						River flood protection measures		SDG 14 - Life below water	
						Construction		SDG 15 - Life on land	
						Transport		SDG 16 - Peace, justice and strong institutions	
						Urban development		SDG 17 - Partnerships for the goals	
						Tourism		[Select]	
						Solid waste management			
						Thermal energy generation			
						Energy generation			
						Energy transmission and distribution			
						ICT hardware and software to beneficiary organizations			
						Information technology			
						Banking			
						Insurance			
						Technical services or other professional support			
						Education			
						Health			
						Cross-sector policy and regulation			
						Disaster risk management			

Niger

Program to strengthen resilience of rural communities to food and nutrition insecurity

Project Design Report

Annex: Cges Pro Daf Annexe 6 De La Secap

Document Date: 01/08/2019
Project No. 2000002678

West and Central Africa Division
Programme Management Department



REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE FAMILIALE
(ProDAF)**

Projet de renforcement de la résilience des communautés Rurales à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger (PRECIS)



Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF) et Projet de renforcement de la résilience des communautés Rurales à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger (PRECIS) dans les Régions de Maradi, Tahoua, Zinder et Dosso

RAPPORT FINAL ACTUALISE, JUILLET 2019

RESUME NON TECHNIQUE

Ce Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Programme concerne deux projet du FIDA dont :

Le Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF) dont l'objectif global est de contribuer à assurer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et les capacités de résilience aux crises des ménages ruraux, sera mis en œuvre dans la zone de concentration du FIDA au Niger des régions de Maradi, Tahoua et Zinder où vivent plus de 60% de la population nigérienne. L'objectif de développement est d'augmenter durablement les revenus de 240 000 exploitations agricoles familiales, leur résilience aux chocs extérieurs, dont les changements climatiques, ainsi que leur accès aux marchés locaux, urbains et régionaux des régions de Maradi, Tahoua et Zinder.

Le ProDAF qui découle d'une double volonté du FIDA et du Gouvernement du Niger, vise à remettre l'agriculture familiale au centre des politiques agricoles, environnementales et sociales du pays afin de favoriser la transition vers un développement plus équitable et plus équilibré.

Le Programme, à travers la mise en œuvre des Composantes 1 & 2 notamment, aura des impacts positifs et négatifs sur le plan environnemental et social qui doivent être traités en conformité avec la réglementation environnementale du Niger et les Politiques du FIDA en matière de protection de l'environnement. Les localisations spécifiques des différentes interventions n'étant pas entièrement connus au stade actuel, il a été retenu qu'un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), un Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP) et un Plan de gestion de Pestes et pesticides (PGPP) soient préparés pour ce programme, en vue de faire en sorte que les préoccupations environnementales et sociales des futures activités du projet soient bien prises en compte depuis la planification, jusqu'au suivi de la mise en œuvre.

Le présent rapport constitue le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES).

Description du Projet

L'objectif global du Programme est de contribuer à assurer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et les capacités de résilience aux crises de 290 000 ménages ruraux des régions de Maradi, Tahoua et Zinder.

L'objectif de développement est d'augmenter durablement les revenus de 240 000 exploitations agricoles familiales, leur résilience aux chocs extérieurs, dont les changements climatiques, ainsi que leur accès aux marchés locaux, urbains et régionaux des régions de Maradi, Tahoua et Zinder. Pour atteindre l'objectif de développement, le programme est structuré en trois composantes :

COMPOSANTE 1 : Renforcement de l'agriculture familiale durable,

COMPOSANTE 2 : Accès aux marchés des exploitations agricoles familiales, et

COMPOSANTE 3 : Gestion et coordination du programme, suivi-évaluation et gestion des savoirs.

La population cible du programme sera, de façon directe, la population des zones des Pôles de Développement Economique (PDE), et de façon indirecte, celle des zones limitrophes qui bénéficieront de la dynamique créée par les différentes activités. Environ 2 030 000 personnes (49% hommes, 51% femmes et dont 17% jeunes entre 15 et 24 ans), soit 290 000 ménages sont impliqués dans des activités agro-sylvo-pastorales. Plus particulièrement, le ProDAF se focalise sur 240 000 exploitations agricoles familiales.

Projet de renforcement de la résilience des communautés Rurales à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger (PRECIS) qui vise à contribuer à la mise en œuvre du Programme pro-résilience, le gouvernement de la République du Niger a sollicité l'appui du FIDA pour la préparation et la mise en œuvre du "*Projet de renforcement de la résilience des communautés Rurales à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger (PRECIS)*" dont l'objectif global est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des

1. ménages ruraux et de renforcer leur résilience face aux chocs climatiques et dégradation des ressources naturelles . Son objectif de développement est d'accroître les revenus des ménages ruraux, d'améliorer leurs moyens de subsistance et d'existence et assurer l'insertion socioéconomique des jeunes (hommes et femmes) dans les métiers ruraux porteurs.

2. **Zone d'intervention.** Le PRECIS couvre 186 communes dans les régions de Dosso, Tahoua, Maradi et Zinder. Elle est limitée au Nord par la Région d'Agadez, au Sud par le Nigeria et le Benin, à l'Est par la Région de Diffa et à l'Ouest par la Région de Tillabéry. En matière de population, les régions d'intervention du projet comptent environ 12,9 millions d'habitants, soit 60,2% de la population nationale, avec une densité moyenne de 36 habitants par Km² nettement supérieure à la moyenne nationale (17 habitants par km²).

3. **Groupe cible.** PRECIS touchera directement environ 209 722 ménages, soit environ 1 468 054 personnes.. Plus spécifiquement, le PRECIS ciblera: (i) les petits exploitants agricoles sédentaires investis dans les productions céréalières du milieu sahélien nigérien (maïs, sorgho, mil), la filière riz dans la région de Dosso, le maraîchage, l'aviculture et le petit élevage; (ii) les jeunes hommes et femmes (18 à 35 ans) en activité ou sans emploi et désireux de s'installer dans les différentes filières retenues, porteurs de projets de micro et petites entreprises rurales; (iii) les femmes productrices ou désireuses de mener des activités génératrices de revenus; (iv) les acteurs en amont et en aval de la production, investis dans les métiers connexes dont la distribution d'intrants, la commercialisation, la transformation, l'artisanat (l'installation et l'entretien des équipements agricoles) et la fourniture d'autres services; (v) les organisations professionnelles (groupements de base, coopératives, unions, fédérations); (vi) les ménages agricoles vulnérables motivés et désirant accroître et développer leurs exploitations agricoles. Les activités du projet prendront également en compte les éleveurs transhumants dans le cadre de la gestion des couloirs de transhumances et des espaces communs avec les populations sédentaires.

4. **Composantes du projet.** Le Projet appuiera les petits producteurs pour lever les contraintes de production et de commercialisation à travers deux composantes technique et composante de gestion et coordination.

5. *La Composante 1 « Développement agricole durable et renforcement de la résilience des ménages ruraux »* aura pour effets la diversification des productions, augmentation de leurs rendements et de capacités d'adaptation aux chocs externes, notamment climatiques, pour les producteurs ruraux, femmes et jeunes inclus, vont, au sein de leurs exploitations agricoles familiales, et amélioration de la santé et de la sécurité nutritionnelle des ménages ruraux vulnérables.

6. *La composante 2 « Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et accès aux marchés »* aura quant à elle pour effet de permettre aux producteurs ruraux, femmes et jeunes inclus, vont mieux valoriser leurs surplus de production agro-sylvo-pastorale en les commercialisant sur des marchés de demi-gros qui approvisionnent les centres de consommation nationaux et les marchés transfrontaliers et les jeunes entrepreneurs verront leurs entreprises s'intégrer de façon durable dans l'économie locale, régional et national.

7. *La composante 3 « Coordination, engagement citoyen, suivi-évaluation, capitalisation et gestion des savoirs »*, introduira une innovation de taille pour le portefeuille du FIDA au Niger à savoir des mécanismes de transparence et de participation citoyennes pour

l'évaluation de la gestion globale du projet, la mesure indépendante des résultats et de l'impact du projet afin de renforcer la redevabilité des acteurs de mise en œuvre dans l'atteinte des résultats. De plus, les dispositifs de suivi-évaluation des interventions du ProDAF en cours seront consolidés dans le cadre du PRECIS pour suivre le progrès dans la mise en œuvre du Programme Pays du FIDA au Niger.

8. A travers ces deux composantes techniques, les principaux bénéfices attendus du PRECIS incluent: i) l'accroissement des revenus d'environ 209 722 ménages, soit environ 1 468 054 personnes ; ii) 30 040 Jeunes Entreprises Rurales (JER) créées et ou renforcées dont au moins 30% portées par les femmes; iii) l'appui direct à 35 000 ménages en éducation nutritionnelles permettant d'atteindre 245 000 personnes; iv) la mise en place de 660 centres d'alphabétisation permettant de renforcer les capacités de 33 000 membres des ménages ; v) le renforcement /consolidation de 2080 organisations/groupements de producteurs qui ont vu leurs capacités techniques et de gestion améliorées; vi) la création/consolidation d'environ 45 060 emplois directs en milieu rural dont 10 000 auto-emplois (promoteurs des MPER); vii) au moins 33 000 bénéficiaires formés dans les divers thématiques de gestion et promotion des micro-entreprises comprenant les producteurs, les organisations de producteurs, les acteurs le long des chaînes de valeurs, les prestataires de services et les ONG partenaires; viii) un volume d'environ 1.1 millions d'USD millions d'USD de crédits accordés par les Etablissements Financiers Décentralisés (EFD) pour les investissements des cibles du Projet dans le secteur agropastoral, dans le cadre du mécanisme de financement à coûts partagés; ix) 9 marchés de demi-gros construites et 18 centres de collectes opérationnels; x) 10 maisons du paysan opérationnelles offrant des services d'approvisionnement en intrants et matériels de production aux exploitants familiaux; xi) et 348 km¹ de pistes reliant les bassins de production aux centres de collecte et aux marchés demi-gros sont réhabilités.

Cadre politique, juridique et institutionnel

Le cadre juridique de la présente étude est constitué des conventions internationales signées et ratifiées par le Niger ainsi que les textes nationaux qui encadrent la mise en œuvre des activités dans une perspective de développement durable.

En cohérence avec la déclaration de Rio et en se fondant sur l'ensemble de principes édictés à ladite rencontre, le Niger a repensé son cadre politique, législatif, réglementaire et institutionnel dans le domaine de la gestion de l'environnement. Au plan politique, cela s'est traduit par l'adoption d'un nouveau concept de l'environnement, l'élaboration d'un Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) et la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel adapté.

Le Niger s'est également doté de plusieurs instruments dans le but de rendre opérationnelles les politiques de développement et de soutien aux différents secteurs économiques et en particulier au secteur agricole.

Ainsi, au regard de ses objectifs et de sa finalité, le ProDAF et PRECIS s'intègrent parfaitement et s'aligne sur toutes ces politiques, ces stratégies et ces plans d'action définies et mis en œuvre par le gouvernement du Niger.

De son côté, afin d'améliorer la prise en compte des questions environnementales et sociales dans ses opérations, la direction du FIDA a, en 2009, actualisé ses procédures d'Evaluation Environnementales et Sociales (PEES) dont le code du document est **EB**

¹ Il s'agit des sections de pistes non continues d'une moyenne de 10 Km.

2009/96/R.7. Ces procédures visent à aider le personnel et les partenaires du FIDA à intervenir dans le domaine de l'environnement et la concertation sur les politiques. Destinées à la "gestion de l'environnement et au développement durable", ces procédures tirent les enseignements de l'expérience passée et récente en matière d'environnement acquise par le FIDA et ses partenaires et orientent les activités futures du Fonds s'agissant de l'environnement et des ressources naturelles pour le long terme.

À l'image de la Banque mondiale, les projets financés par le FIDA sont assignés dans l'une des trois catégories (A, B ou C) en fonction de l'importance vraisemblable des problèmes environnementaux et sociaux sur la base des critères établis dans la section 1.6 ("Critères de classification du projet").

Au regard des activités prévues dans le cadre du ProDAF et PRECIS, celui-ci est catégorisé en B pour les risques environnementales et sociales. Cependant, seuls quelques activités seront dans cette catégorie notamment les Seuils d'épandage et mini-barrages, la Petite irrigation (périmètre hydro agricole ou via les eaux de surfaces à proximité des mares) ainsi que la construction de pistes rurales. Toutes les autres activités sont catégorisées en C surtout les études et activités de renforcement de capacités. La procédure environnementale développée au chapitre suivant déclinera la conduite à tenir en fonction de la catégorie environnementale conformément aux textes nationaux et la procédure du FIDA.

Le nouveau projet PRECIS a été classé comme un projet de catégorie B d'évaluation environnementale. Les interventions du PRECIS permettront d'une part de réduire la vulnérabilité des exploitations agricoles à l'érosion et aux inondations et d'autre part de faciliter leur accès aux facteurs de production et la mise en marchés des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques. Le projet devrait avoir des effets positifs sur l'environnement grâce à son soutien aux technologies agricoles qui favorisent l'utilisation plus efficace des ressources en eaux et du sol. **Le projet contribuera à élaborer les plans d'aménagements des différents espaces protégés (sites RAMSAR) sans intervenir directement au sein de ces sites.** Le projet PRECIS ne devrait pas entraîner d'importants impacts environnementaux et sociaux négatifs; les éventuels effets devraient rester temporaires et locaux. Le risque climatique toutefois élevé et des mesures d'atténuations et d'adaptation ont été identifié

Sur le plan institutionnel, le ProDAF et PRECIS sont placés sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, en raison de: (i) sa qualité de maître d'ouvrage des programmes et sous programmes de l'Initiative 3N dans lesquels s'insèrent les composantes et sous composantes du ProDAF. Le MAG/EL est organisé suivant le DECRET 2016-376/PRN/MAG/EL du 22 juillet 2016 en structure spécialisée pouvant appuyer la mise en œuvre du ProDAF y compris pour remplir ses obligations environnementales.

En se fondant les textes juridiques règlementant l'exploitation et la mise en valeur des ressources naturelles et la gestion de l'environnement de manière générale, plusieurs ministères et/ou institutions doivent être impliqués dans la mise en œuvre et la gestion environnementale du ProDAF.

La gestion environnementale relève en premier du Ministère en charge de l'environnement mais avec une nécessaire implication des divers autres Ministères et institutions spécialisées. Le ME/DD est suivant le décret 2016-385 PRN/ME/DD du 22 juillet 2016 organisé en administration centrale, service techniques déconcentrés, services décentralisés ainsi que des Programmes et Projets publics. Ce sont surtout le Bureau des Evaluations Environnementales et des Etudes Impact (BEEEI), le Centre National Surveillance Ecologique et Environnementale (CNSEE), la Direction Générale des Eaux et Forêts qui seront concernés par la mise en œuvre du ProDAF et de PRECIS.

Plusieurs autres Ministères sont impliqués notamment le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, le Ministère de la santé Publique, etc.

Procédures d'évaluation environnementale applicable aux activités du ProDAF/ PRECIS

Classé en catégories B, le PRODAF n'aura pas d'impacts significatifs sur l'environnement ou au niveau social mais un risque d'impact très localisé, limité à certains sites. Cependant, les sous projets, seront soumis à une sélection (screening) environnementale pour catégoriser les et déterminer, le cas échéant, si une étude environnementale et sociale plus précise sera nécessaire. Tout le processus sera supervisé par le BEEEI et ses démembrements. Cela sera détaillé dans la convention de partenariat qui sera signé entre le BEEEI et le ProDAF avant la délivrance du certificat de conformité environnementale.

Les interventions du PRECIS permettront d'une part de réduire la vulnérabilité des exploitations agricoles à l'érosion et aux inondations et d'autre part de faciliter leur accès aux facteurs de production et la mise en marchés des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques. Le projet devrait avoir des effets positifs sur l'environnement grâce à son soutien aux technologies agricoles qui favorisent l'utilisation plus efficace des ressources en eaux et du sol. Le projet contribuera à élaborer et/ou mettre en œuvre les plans d'aménagements des différents espaces protégés (sites RAMSAR) sans intervenir directement au sein de ces sites. Le projet PRECIS ne devrait pas entraîner d'importants impacts environnementaux et sociaux négatifs; les éventuels effets devraient rester temporaires et locaux.

Consultation du public et diffusion de l'information

La participation du public et l'accès à l'information est une règle désormais admise en gestion de l'environnement. Le processus de consultation publique a été conduit selon une approche participative afin de recueillir la meilleure adhésion possible des bénéficiaires des investissements dans les trois régions d'intervention du ProDAF et de PRECIS tout en mettant l'accent sur les aspects environnementaux et sociaux y liés.

Détermination des impacts environnementaux et sociaux du PRODAF et de PRECIS

Les activités qui seront réalisées dans le cadre du ProDAF/ PRECIS auront des impacts négatifs majoritairement modéré sur le plan environnemental et social. En effet, les retours d'expérience du Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire et au Développement dans la région de Maradi (PASADEM) et du ProDAF/ PRECIS témoignent d'impacts négatifs de faible à moyenne ampleur car associés à des surfaces relativement réduites.

Principaux impacts environnementaux et sociaux positifs

Les activités qui seront financées dans le cadre du ProDAF/ PRECIS dans les régions cibles sont supposées avoir des impacts positifs répondant aux besoins de la population. Ces impacts positifs peuvent être résumés comme suit: (i) Gestion Durable des Terres, Augmentation de la productivité, Contribution à la recharge des nappes, Valorisation des bas-fonds, Sécurisation des systèmes de production, Gestion optimale des ressources en eau, Amélioration des conditions de production, Diversification des activités agricoles avec la pratique du maraîchage, Meilleur accès à la ressource en eau, Protection et sécurisation des infrastructures et des ressources foncières y compris les sites maraichers, Amélioration des revenus et donc des conditions de vie des populations et Diminution de l'exode rural, Contribution au désenclavement, Facilité de transport des productions, Accès facile aux marchés, Mise au point de variétés aux meilleurs rendements, Vulgarisation de nouvelles techniques, Mise au point des méthodes de bonne conservation des produits

Principaux impacts environnementaux et sociaux négatifs

Les principaux impacts négatifs sont, entre autres : Dégradation paysagère des sites de prélèvement des pierres, Baisse des écoulements dans le système hydrographique de surface en aval, Débroussaillage ou perte de zones boisées par submersion, Hausse différentielle de la charge pastorale, Conflit foncier ex ante ou ex post, Conflit sur l'usage de l'eau entre agriculture et élevage, Compétition conflictuelle pour l'accès aux zones aménagées, Création d'habitats pour des vecteurs de maladies, Déboisement des terres pour aménagement hydro-agricole et puis érosion, Abaissement de la nappe, Rejet de gaz à effet de serre par les motopompes, Ensablement ou pollution des mares Compétition conflictuelle pour l'accès aux zones aménagées, Insécurité foncière des zones aménagées, Débroussaillage de zone pour fournir le matériau pour les clayons, Augmentation de la pression sur les ressources fourragères et agricoles, Compétition conflictuelle pour l'accès aux zones aménagées, Prémption sur les zones d'installation des nouvelles pistes, Pollution des eaux et terres par les pesticides et fertilisants, etc.

Pour prendre en charge ces différents impacts, des mesures d'atténuations sont proposées.

Mesures d'atténuations

Il s'agit entre autres de :

- Réaliser une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) détaillée pour tous les sites du Programme et élaborer des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) de chantier;
- Intégrer dans les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO), les clauses environnementales et sociales, et rendre obligatoire le respect de l'application desdites clauses ainsi que toute autre disposition devant concourir à la sauvegarde de l'environnement par toute entreprise adjudicataire du marché.

Mesures relatives aux impacts sur le milieu humain et socioéconomique

- Conduire des campagnes d'information et de sensibilisation à l'intention des populations locales. Cette mesure permet d'améliorer l'acceptabilité des activités du programme par ces dernières et garantir des meilleures chances de succès en ce qui concerne les activités à conduire par le programme. Elles permettent aussi de prévenir et de gérer tout conflit qui peut naître entre le projet et les populations.
- Avant toute exploitation des carrières et zones d'emprunt, les entreprises doivent se référer aux autorités communales qui vont les orientés vers la zone où s'effectuera l'activité. Ceci d'un commun accord avec les populations exerçant un droit sur le site.
- La promotion de recrutement de la main d'œuvre non qualifiée par les entreprises parmi les populations locales afin d'éviter des conditions de frustration et de conflits avec ces dernières.

Mesures relatives aux impacts sur la végétation et la faune

- Procéder à la lutte contre les plantes aquatiques envahissantes notamment le *Typha australis*, le *Cyperus sp* afin d'améliorer la qualité de l'écosystème et les conditions d'habitat de la faune aquatique notamment le poisson particulièrement à Guidimouni, Tabalak et Madarounfa.
- Procéder à la restauration des conditions naturelles des zones exploitées pour restituer le plus possible la morphologie d'un milieu naturel en comblant les excavations et en restituant la terre végétale mise en réserve. En plus, il sera procéder aux opérations d'aménagements des berges dégradées et à la promotion des activités agroforestières en collaboration avec les populations.

Mesures relatives aux impacts sur le milieu humain et socioéconomique

- doter les travailleurs de chantier des équipements de protection individuelle. Cette mesure doit être renforcée par l'organisation de campagnes de sensibilisation sur la sécurité routière et sur la sécurité au travail ; mais aussi par l'élaboration d'un Plan d'Hygiène, de Sécurité et de Santé que l'entreprise devra soumettre au maître d'Ouvrage pour validation.
- mener des campagnes d'information et de sensibilisation des travailleurs sur la santé et l'hygiène au travail, notamment les maladies liées à l'eau (paludisme, bilharzioses, les gastro-entérites et les maladies diarrhéiques etc.) et les IST et VIH- SIDA.

Mesures d'atténuation des impacts liés à l'utilisation des engrais, herbicides et fongicides

- Assurer le suivi de la qualité des sols et des eaux souterraines et de surface en procédant à des analyses chimiques et bactériologiques périodiques ;
- Former et encadrer les producteurs sur les bonnes pratiques en matière d'utilisation des produits agrochimiques

Dans le cadre de la mise en œuvre du ProDAF et PRECIS et notamment lors de cette étude, des consultations publiques ont été menées, ce Processus de consultation se poursuivra pour les interventions futures et la diffusion de l'information au public. En effet, la participation du public et une consultation exhaustive des différents acteurs et particulièrement populations bénéficiaires sont indispensables dans la préparation d'un projet.

Pour la mise en œuvre et le suivi environnemental des sous-projets du Programme dans les régions, les organes d'exécution (au niveau local, régional et même national) ainsi que les partenaires stratégiques (maîtres d'œuvre, prestataires privés, etc.) doivent disposer d'une expertise adéquate afin de jouer pleinement les rôles qui leurs sont assignés. A cet effet, des mesures de (i) renforcement des dispositions institutionnelles en environnement au niveau du programme et des zones d'intervention et (ii) formation en matière d'environnement des principaux acteurs impliqués et l'exécution de programmes d'information, d'éducation et de sensibilisation ont été prévues. Les actions de renforcement des capacités à mener, incluent les formations au profit de ces différents acteurs en vue d'assurer une appropriation du contenu du PGES pour créer les conditions idoines de la mise en œuvre de ce dernier.

Coûts de mise en œuvre du PGES

Le tableau ci-dessous donne le coût total de mise en œuvre du CGES y compris la formation et les campagnes d'information et de sensibilisation dans le cadre du ProDAF est estimé à environ Quatre cent quarante-quatre vingt seize millions (496 000 000) de francs CFA répartis comme suit :

Rubrique	Coûts
Mesures techniques	280 000 000
Mesures de sensibilisation/IEC	60 000 000
Suivi et surveillance de la mise en œuvre du PGES du ProDAF y compris les Analyses physicochimiques, biologiques et bactériologiques ; les analyses toxicologiques et suivi épidémiologique et sanitaires, l'Audit environnemental à mi-parcours, le Bilan environnemental et social et l'Acquisition d'un véhicule 4X4 au BEEEE)	111 000 000
Renforcement des capacités des acteurs en gestion environnementale	45 000 000
Total	496000000

Pour ce qui est de PRECIS, le budget est de **236,000,000 FCFA** pour renforcer les mesures mises en œuvre par PRODAF

NON-TECHNICAL SUMMARY

The Support Program for Family Farming (ProDAF) whose overall objective is to contribute to sustainable food and nutrition security, and resilience to crises of rural households, will be implemented in the concentration zone IFAD in Niger Maradi, Tahoua and Zinder where more than 60% of Niger's population. The development objective is to sustainably increase the income of 240,000 family farms, their resilience to external shocks, including climate change, and their access to local, urban and regional markets of Maradi, Tahoua and Zinder.

The ProDAF that stems from a twofold desire of IFAD and the Government of Niger, aims to restore family farming at the center of agricultural, environmental and social of the country to promote the transition to a more equitable and balanced development.

The project, through the implementation of Components 1 and 2 in particular, will have positive and negative impacts on environmental and social plan that must be treated in accordance with the environmental regulations of Niger and IFAD's policies for the protection of the environment. The specific locations of different interventions are not fully known at this stage, it was decided that an Environmental and Social Management Framework (ESMF), a framework of Populations Resettlement Policy (CPO) and a Management Plan pests and pesticides (CPMP) are prepared for the project, to ensure that environmental and social concerns of future project activities are taken into account from the planning to the monitoring of the implementation.

This report is the Environmental and Social Management Framework (ESMF) ..

Project Description

The overall objective of the Programme is to contribute to sustainable food and nutrition security, and resilience to crises of rural households of Maradi, Tahoua and Zinder.

The development objective is to sustainably increase the income of 240,000 family farms, their resilience to external shocks, including climate change, and their access to local, urban and regional markets of Maradi, Tahoua and Zinder. To achieve the development objective, the program is structured into three components:

COMPONENT 1: Enhancing sustainable family farming,

COMPONENT 2: Improved market access to enhance production efficiencies, and

COMPONENT 3: Management and Program Coordination, monitoring and evaluation and knowledge management.

The program's target population will be, directly, the population of the EDP areas, and indirectly that of neighboring areas which will benefit from the dynamic created by the different activities. Approximately 2.03 million people (49% men, 51% women and 17% of young people between 15 and 24 years), or 290,000 households are involved in agro-forestry-pastoral activities. Specifically, ProDAF focuses on 240,000 family farms ..

PRECIS Objective. To contribute to the implementation of the Pro-Resilience Program, the Government of the Republic of Niger requested IFAD support for the preparation and implementation of the "Project to strengthen resilience of rural communities to food and nutrition insecurity in Niger (PRECIS)" whose overall objective is to sustainably improve the food and nutritional security of rural households and strengthen their resilience to climate and natural resource degradation. Its development objective is to increase the incomes of rural households, improve their livelihoods and livelihoods, and ensure the socio-economic integration of young people (men and women) in the promising rural professions.

PRECIS intervention area. PRECIS covers 186 municipalities in the regions of Dosso, Tahoua, Maradi and Zinder including 46 additional municipalities with 6,606 villages in the regions covered by ProDAF² and the Dosso region. It has boundary in the North by the Agadez Region, in the South by the Federal Republic of Nigeria and the Republic of Benin, in the East by the Diffa Region and in the West by the Tillabéry Region. In terms of population, the project's intervention area has an estimated total population of about 12.9 million (60.2% of the national population), with an average density of 36 inhabitants per square kilometre, well above the national average (17 inhabitants per km²).

Target group. PRECIS will directly touch about 209,722 households, which is roughly equivalent to 1,468,054 individuals. More specifically, PRECIS will target: (i) sedentary small-scale farmers invested in cereal production in Niger's Sahelian environment (maize, sorghum, millet), rice in the Dosso region, horticulture, poultry and small-stocks farming; (ii) young men and women (18 to 35 years old) working or unemployed and wishing to settle in the targeted value chains selected as micro and small entrepreneurs; (iii) women producers or women interested in pursuing income-generating activities; (iv) stakeholders of targeted value chains (production, post-harvest, trade, services the sales of inputs and marketing, processing, installation and maintenance of agricultural equipment, etc.); (v) professional organizations (grassroots groups, cooperatives, unions, federations); (vi) vulnerable farming households motivated and wishing to expand and develop their farms and (vii) disable peoples in the rural areas who are engaged or intend to engage in activities along the selected value chains. The Project activities will also consider the transhumant pastoralists as part of the management of transhumance corridors and common areas with sedentary populations. PRECIS ultimately aims to achieve gender parity so that women (young and adults) represent 50% of the project beneficiaries and at least 30% of newly created and / or strengthened Young Rural Enterprises (YERs) are headed by women.

Project components. The Project will support small producers to overcome production and marketing constraints through two technical components and a management and coordination component.

1. *Component 1 "Sustainable Agricultural Development and Strengthening the Resilience of Rural Households"* expected outcomes will be the diversification of production, increase of yields and adaptation to external shocks, particularly climatic shocks, for rural producers, women and men, including young people and improvement of the health and nutritional security of vulnerable rural households.

2. *Component 2 "Promotion of youth entrepreneurship and access to markets"* expect outcomes of enabling rural producers, including women and young people, to better exploit their surpluses of agro-sylvo-pastoral production by marketing them. in midmarket markets that supply domestic consumption centres and cross-border markets and young entrepreneurs will see their businesses integrate sustainably into the local, regional and national economy.

3. *Component 3, "Coordination, Citizen Engagement, Monitoring and Evaluation, Capitalization and Knowledge Management"*, will introduce a major innovation for IFAD's portfolio in Niger, namely transparency and citizen participation mechanisms for the overall assessment of the project management, the independent measurement of project results and impact in order to strengthen the accountability of the implementing actors in the achievement of results. In addition, monitoring and evaluation mechanisms for ongoing ProDAF interventions will be consolidated under PRECIS to track progress in the implementation of the IFAD Country Program in Niger.

² The family farming development programme (PRODAF) operates in the Maradi, Tahoua and Zinder regions and the project is at its 4th year of implementation out of the 8 years planned.

Through the two technical components, the main expected benefits of PRECIS's will include: (i) increased incomes of about 209, 722 households, or about 1,468,054 people; (ii) 30,040 young rural enterprises (JERs) created or strengthened, of which at least 30% are women-owned; (iii) direct support to 35,000 households on nutritional education, reaching 245,000 people; (iv) the establishment of 660 literacy centres to strengthen the capacity of 33,000 household members; (v) the reinforcement / consolidation of 2,080 producer organizations that have had improved technical and managerial capacity; (vi) the creation / consolidation of about 45,060 direct jobs in rural areas, including 10,000 self-employment (promoters of MPEs); (vii) at least 33,000 beneficiaries trained in various domains of management and promotion of rural micro-enterprises including producers, producer organizations, actors along value chains, service providers and NGO partners; (viii) approximately US \$ 1.1 million of credits granted by Decentralized Financial Institutions (DFS) for investments of Project targets in the agro-pastoral sector, under the cost-sharing mechanism; (ix) 9 semi-wholesale markets built and 18 operational collection centres; (x) 10 operational farmer's houses providing input and production supply services to family farmers; and (xi) 348 km³ of tracks linking production areas to collection centres and semi-wholesale markets are rehabilitated. Through the financing of the Green Climate Fund (GCF, Simplified Approval Process) and the partnership with the "Banque Agricole du Niger (BAGRI)", the project beneficiaries will be able to access lines of credit on concessional greens loans to promote low-carbon and climate-friendly agriculture and green entrepreneurship.

Political, legal and institutional framework

The legal framework of this study consists of the international conventions signed and ratified by Niger and national texts that govern the implementation of activities in a sustainable development perspective.

In line with the Rio Declaration and based on all of the principles laid to such a meeting, Niger rethought its policy, legislative, regulatory and institutional framework in the field of environmental management. Politically, this resulted in the adoption of a new concept of the environment, the development of a National Environmental Plan for Sustainable Development (PNEDD) and the establishment of a appropriate legal and institutional framework.

The Niger has also adopted several instruments in order to make development policies and operational support to various economic sectors, particularly the agricultural sector.

Thus, in view of its objectives and purpose, the ProDAF/PRECIS fits perfectly and aligns all these policies, these strategies and action plans defined and implemented by the Government of Niger.

For its part, to improve the consideration of environmental and social issues in its operations, IFAD management has in 2009 updated its procedures for Environmental and Social Assessment (SOEP), the document code EB 2009 /96/R.7. These procedures are designed to help staff and IFAD partners to intervene in the area of the environment and policy dialogue. For the "management of the environment and sustainable development", these procedures derive lessons from the past and recent experience in environmental gained by IFAD and its partners and guide the future activities of the Fund in respect of the environment and natural resources for the long term.

³ **These are sections of non-continuous rural road portions with an average of 10 Km each**

Just like the World Bank, projects financed by IFAD are assigned into one of three categories (A, B or C) depending on the likely significance of environmental and social problems on the basis of criteria established in section 1.6 ("project classification criteria").

In view of the planned activities under the ProDAF/PRECIS, it is categorized B. However, only few activities in this category include the spreading Thresholds and mini-dams, small irrigation (hydro agricultural perimeter or via water nearby surfaces pools) as well as rural road building construction. All other activities are categorized C. Environmental procedure developed in the next chapter will decline to behave according to the environmental category in accordance with national laws and procedures of IFAD.

Institutionally, the ProDAF is under the Ministry of Agriculture and Livestock, due to: (i) its quality master programs and work programs under the Initiative in which 3N fit components and sub components ProDAF. MAG / EL is organized according to the DECREE 2016-376 / PRN / MAG / EL 22 July 2016 specialized structure that can support the implementation of ProDAF/PRECIS including meeting its environmental obligations.

Based legal texts regulating the exploitation and development of natural resources and environmental management so general, several ministries and / or institutions must be involved in the implementation and management of environmental ProDAF.

Environmental management is primarily the Ministry for the environment but with a necessary involvement of various other ministries and specialized agencies. The ME / DD is following the decree 2016-385 PRN / ME / DD of 22 July 2016 organized by central administration, technical services devolved, decentralized services as well as programs and public projects. It is mainly the Office of Environmental Assessments and Impact Studies (BEEI), the Centre National Ecological and Environmental Monitoring (CNSEE), the General Directorate of Forestry that will be affected by the implementation of ProDAF.

Several other ministries are involved include the Ministry of Water and Sanitation, the Ministry of Public Health, etc.

IFAD procedures applicable to the ProDAF /PRECIS activities

Classified in categories B, PRODAF will have no significant impacts on the environment or on the social level but a very localized risk of impact, limited to certain sites. However, subprojects will be subject to environmental screening to categorize them and determine if a more precise environmental and social study is needed. The whole process will be supervised by the BEEI and its dismemberments. This will be detailed in the partnership agreement to be signed between the BEEI and the ProDAF/PRECIS before the issuance of the certificate of environmental compliance.

Public consultation and information dissemination

Public participation and access to information is a rule now accepted in environmental management. The public consultation process was conducted in a participatory manner to gather the best possible adhesion of the beneficiaries of investments in the three intervention areas ProDAF while focusing on environmental and social aspects are related.

Identification of environmental and social impacts of PRODAF and PRECIS

The activities to be carried out under the ProDAF have negative impacts mainly moderate environmentally and socially. Indeed, the experience feedback of PASADEM and ProDAF show negative impacts of low to medium magnitude as associated with relatively small areas. The ProDAF is classified in environmental category B.

Main positive environmental and social impacts

The activities to be financed under the ProDAF/PRECS are expected to have positive impacts that meet the needs of the population. These positive impacts can be summarized as follows: (i) Sustainable Land Management, Increased productivity, contribution to recharge, Valuation of lowlands, Securing production systems, optimal management of water resources, improvement of production conditions, diversification of agricultural activities of gardening practice, improved access to water, protection and security of infrastructure and land resources including market gardening sites Improved income and thus living conditions of populations and decrease the rural exodus, contribution to opening, productions easy transport, easy access to markets, Development of varieties with higher yields, new techniques Outreach, Focus methods for proper preservation of products

Main negative environmental and social impacts

The main negative impacts include, among others: landscape degradation sampling sites stones, Lower flows in the river system downstream surface, Brushing or loss of wooded areas by flooding, differential increase of pastoral care, land Conflict ex ante or ex post, Conflict over the use of water between agriculture and livestock, conflict Competition for access to developed areas, Creating habitats for disease vectors Deforestation land for irrigation development and then erosion, lowering the water table, Rejection of greenhouse gas by motor pumps, silting and pollution of ponds conflict Competition for access to developed areas, land insecurity developed areas, area Slashing to provide the material for clayons, Increase pressure on forage and agricultural resources, conflict Competition for access to developed areas, Preemption on the settlements of new tracks, water and land pollution by pesticides and fertilizers, etc.

To support these various impacts of mitigation measures are proposed.

The mitigation measures

- Conduct a detailed ESIA for all Project sites and develop construction ESMP;
- Include in the bidding documents (DAO), environmental and social terms, and make compliance of the application of these provisions and any other provisions for assisting in saving the environment by any successful bidder of the market.

Measures concerning impacts on human and socio-economic background

- Conduct information and awareness campaigns for the local population. This allows to improve the acceptability of the project by the latter and ensure the best chances of success regarding the activities to be conducted by the project. They also help to prevent and manage any conflict that may arise between the project and the people.
- Before quarries and borrow areas, companies should refer to local authorities which are oriented toward the area where the activity will perform. This mutual agreement with the people exercising a right on the site.
- Promoting recruitment of unskilled labor by companies among the local population in order to avoid the conditions of frustration and conflict with them.

Measures relating to impacts on vegetation and wildlife

- Carry the fight against including invasive aquatic plant *Typha australis*, *Cyperus* sp to improve the quality of the ecosystem and the habitat conditions of aquatic life including fish especially Guidimouni, Tabalak and Madarounfa.
- Complete restoration of natural conditions of the exploited areas to restore as much as possible the morphology of a natural environment by filling excavations and

restoring topsoil in reserve. In addition, it will proceed with the operations of facilities degraded banks and promotion of agroforestry activities in collaboration with the population.

Measures concerning impacts on human and socio-economic background

- equip the shipyard workers of personal protective equipment. This should be reinforced by the organization of awareness campaigns on road safety and safety at work; but also by the development of a Health Plan, Health and Safety that the company will submit to the Master Employer for approval.
- conduct information and awareness campaigns for workers on health and hygiene at work, including diseases related to water (malaria, schistosomiasis, gastroenteritis and diarrhea etc.) and STIs and HIV-AIDS.

Mitigation of impacts associated with the use of fertilizers, herbicides and fungicides

- Monitor the quality of soil and groundwater and surface water by conducting regular chemical and bacteriological analyzes;
- Train and mentor farmers on best practices in the use of agrochemicals

As part of the implementation of ProDAF/PRECIS including in this study, public consultations were carried out, the consultation process will continue for future interventions and the dissemination of information to the public. Indeed, public participation and extensive consultation of stakeholders and beneficiaries particularly populations are essential in the preparation of a project.

For the implementation and environmental monitoring program of the sub-projects in the regions, the executing agencies (at local, regional and even national levels) as well as strategic partners (contractors, private providers, etc.) should have adequate expertise to fully play their roles that are assigned. To this end, measures to (i) institutional arrangements at the project level environmental and operational areas and (ii) environmental training of key stakeholders and implementation of information programs, of education and awareness were planned. Shares of capacity to conduct, include training for the benefit of the various stakeholders in order to ensure ownership of the ESMP content to create suitable conditions for the implementation of the latter.

Implementation costs of ESMP

The table below shows the total cost of implementation of the ESMF, including training and information and awareness-raising campaigns under the ProDAF is estimated at approximately Ninety Nineteen Hundred Million (496,000,000) Of CFA francs broken down as follows::

Item	Costs (FCFA)
Technical measures	280000000
Awareness measures / IEC	60000000
Monitoring and surveillance of the implementation of the ESMP ProDAF including physicochemical analyzes, biological and bacteriological; toxicology, and epidemiological monitoring and health, the Environmental Audit midterm, environmental and social balance and the Acquisition of a 4X4 vehicle BEEEE)	111 000 000
Capacity building of actors in environmental management	45,000,000

Total	496 000 000
--------------	--------------------

For PRECIS, the budget will be 236,000,000 FCFA and will consolidate PRODAAF work . It is not planned any physical activities in the RAMSAR Site

TABLE DE MATIERES

Résumé Non Technique	II
<i>Non-Technical Summary</i>	IX
Table de Matières.....	XVI
Table des Illustrations	XIX
Liste des Photos.....	XIX
Sigles & Abreviations	XXI
Introduction	1
I. Description du ProDAF	6
1.1. Contexte Et Justification Du Prodaf	6
1.2. Objectif De Développement Du Prodaf	7
1.3. Résultats Attendus.....	7
1.4. Composantes Du ProDAF	7
1.5. Activités Du ProDAF	8
1.6. Structures De Coordination Et De Mise En Œuvre Du Prodaf	8
I. Analyse de l'Etat Initial de la Zone d'Intervention et de son Environnement ... 12	
1.1. Zones D'intervention Et Groupes Cibles Du Programme	12
1.1.1. Zones D'intervention.....	12
1.1.2. Groupes Cibles.....	14
2.1.2. Groupes Cibles Du Programme.....	14
2.2. Présentation Des Zones D'intervention	16
2.2.1. Région De Maradi.....	16
2.2.1.1. Milieu Biophysique.....	16
2.2.1.2. Milieu Socio-Economique	19
2.2.2. Région De Tahoua.....	21
2.2.2.1. Milieu Biophysique.....	21
2.2.2.2. Milieu Socio-Economique	25
2.2.3. Région De Zinder.....	28
2.2.3.1. Milieu Biophysique.....	28
2.2.3.2. Milieu Socio-Economique	32
2.2.4. Zoom Sur Les Grands Ensembles Ecologiques De La Zone Du Projet.....	34
2.2.4.1. Zone De Cuvettes De Gassafa (Gouré)	34
2.2.4.2. Zone De Korama (Dungass, Magaria, Kantché, Mirriah).....	35
2.2.4.3. Zone De L'ader Doutchi Maggia Et Basse Tarka	35
2.2.4.4. Mare De Mouléla Et De Rabami Kadayé	38
2.2.4.5. Mare De Nakowa Gao	38
2.2.4.6. Zone Des Goulbi De Maradi Et De N'kaba.....	38
2.2.5. État De Potabilité Des Eaux Dans La Zone D'intervention Du Projet	40
III. Esquisse du Cadre Politique, Juridique Et Institutionnel de L'étude	42
3.2. Cadre Politique Dans Lequel S'insère Le Prodaf	42
3.3. Cadre Juridique	44
3.3.1. Cadre Juridique International.....	44
3.3.2. Cadre Juridique National	48
3.3.3. Procédures Environnementales Du Fida.....	55

3.4.	Comparaison Entre La Politique Environnementale Du Fida Et La Législation Nationale	56
3.5.	Cadre Institutionnel De Mise En Œuvre Du Prodaf	63
3.5.1.	Cadre Institutionnel En Matière De Gestion De L'environnement.....	63
3.5.1.1.	Ministère De L'environnement Et Du Développement Durable (Me/Dd)	63
3.5.1.2.	Ministère De L'agriculture Et De L'élevage.....	64
3.5.1.3.	Ministère De L'hydraulique Et De L'assainissement	65
3.5.1.4.	Ministère De La Santé Publique	66
3.5.1.5.	Ministère De L'emploi, Du Travail Et De La Sécurité Sociale.....	66
3.5.1.6.	Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de La Décentralisation, et des Affaires Coutumières Et Religieuses	66
3.5.1.7.	Conseil National De L'environnement Pour Un Développement Durable (Cnedd) 67	
3.5.1.8.	Les Organisations De La Société Civile Et Les Organisations Socioprofessionnelles	67
3.6.	Évaluation Des Capacités Environnementales Des Acteurs	68
Iv.	Procedures D'évaluation Environnementale Applicables Aux Activités Du Prodaf ..	69
4.2.	Procedures De Selection Des Sous – Projets Du Prodaf	69
4.3.	Procédure Administrative D'évaluation Des Impacts Environnementaux Et Sociaux Des Sous Projets.....	69
V.	Consultation du Public et Diffusion de l'Information	74
5.2.	Consultation du Public	74
5.2.1.	Exigences Réglementaires Nationales.....	74
5.2.2.	Exigences du FIDA.....	74
5.3.	Objectif des Consultations Publiques.....	74
5.4.	Methodologie de Conduite des Consultations Publiques.....	75
5.5.	Categorie d'Acteurs Consultés.....	76
5.6.	Resume des Consultations Publiques.....	76
5.7.	Recommandations et Suggestions	77
5.8.	Diffusion de l'Information au Public.....	77
VI.	Description des Mesures d'Atténuation des Impacts	86
6.2.	Mesures globales.....	86
6.3.	Mesures relatives à la gestion des chantiers.....	87
6.3.1.	Mesures d'ordre techniques.....	87
6.3.2.	Mesures relatives aux impacts sur les sols	87
6.3.4.	Mesures relatives aux impacts sur la végétation et la faune	88
6.3.5.	Mesures relatives aux impacts sur le milieu humain et socioéconomique	88
6.3.6.	Mesures spécifiques	89
6.3.6.1.	Mesures spécifiques pour la protection et la restauration du patrimoine historique, archéologique et culturel.....	89
6.3.6.2.	Mesures d'atténuation des impacts liés à l'utilisation des engrais, herbicides et fongicides	89
6.3.6.3.	Mesures spécifiques relatives aux aménagements de bas-fonds.....	89
6.4.	Synthèse des impacts et des mesures spécifiques d'atténuation.....	90
VII.	Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale.....	93
7.2.	Surveillance environnementale et sociale	93

7.3.	Suivi Environnemental et Social.....	93
7.3.1.	Canevas du programme de suivi environnemental du projet ProDAF	94
7.3.1.1.	Suivi en phase de conception et de travaux.....	94
7.3.1.2.	Suivi en phase d'exploitation	94
7.3.2.	Indicateurs de suivi	95
7.3.2.1.	Indicateurs d'ordre stratégique à suivre	95
7.3.2.2.	Indicateurs à suivre par l'environnementaliste et les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du ProDAF.....	95
7.4.	Responsabilités	99
7.5.	Renforcement des capacités	99
7.6.	Coûts mise en œuvre du CGES.....	102
7.7.	Calendrier de mise en œuvre du CGES.....	104
VIII.	Conclusion et Recomandations	114
Annexes		
	VIII	
References Bibliographique		IX
SYNTHESE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES		lix

Table des illustrations

Liste des Photos

Photo 1 Consultation publique à Sabara	Photo 2 ; : Consultation publique à Bagaye	Photo 3 Consultation publique à Tabalak	Photo 4 : Consultation publique à Guidan Idder	xlvi
Photo 5 Consultation publique à Azarori	Photo 6 Consultation publique à Sabon Guida	Photo 7 : Consultation publique à Dogueraoua		xlvi
Photo 8 Consultation publique à Doungou				lx
Photo 9 Consultation publique à Toudoun Idi				lxi
Photo 10 Consultation publique à Airayé 2				lxii
Photo 11 : Photo rencontre membres de la mission avec le préfet de Magaria				lxiii
Photo 12 Consultation publique à Garin Malloumeye				lxiii
Photo 13 Consultation publique à Babban Roua				lxiv
Photo 14 Consultation publique à Kaba Dan Korao				lxv
Photo 15 Consultation publique à Gabi				lxv
Photo 16 consultation publique à Kaba Dakouna				lxvi
Photo 17 Consultation publique à Dan Bako				lxvii
Photo 18 Consultation publique à Gayi				lxviii

Liste des tableaux

Tableau 1 : Principales activités sources d'impacts du ProDAF par Composante	8
Tableau 2 : Évolution de la production agricole de la région de Maradi	20
Tableau 3 : Évolution du cheptel par espèce dans la région de Maradi	20
Tableau 4 : Répartition de la population dans les différents départements de la région de Tahoua	25
Tableau 5 : Évolution de la production agricole de la région de Tahoua	27
Tableau 6 : Évolution du cheptel par espèce dans la région de Tahoua	27
Tableau 7 : Répartition de la population dans les Communes d'intervention du projet de la Région de Zinder	32
Tableau 8 : Évolution de la production agricole de la région de Zinder	33
Tableau 9 : Évolution du cheptel par espèce dans la région de Zinder	33
Tableau 10 : Potabilité de l'eau des échantillons	41
Tableau 11 : Causes de non potabilité des échantillons	41
Tableau 12 : Conventions internationales applicables au projet	45
Tableau 13 : Textes nationaux applicables au ProDAF	49
Tableau 14 : Comparaison des politiques en matière d'environnement du Niger et du FIDA	57
Tableau 15 : Synthèse des différentes phases de la procédure	72
Tableau 16 : liste des communes visitées dans la région de Zinder	75
Tableau 17 : Impacts environnementaux globaux	84
Tableau 18 : Synthèse des impacts et des mesures spécifiques d'atténuation	90
Tableau 19 : Canevas du suivi environnemental du ProDAF	97
Tableau 20 : proposition de Thèmes de formation	101
Tableau 21 : coûts indicatifs de mise en œuvre du PCGES du ProDAF	102
Tableau 22 : Calendrier de mise en œuvre des mesures	112
Tableau 23 reprendre activites, impacts et mesures	xiii

Liste des Cartes

Carte 1 : localisation des zones d'intervention du ProDAF	13
Carte 2 : Zonage Agro-écologique de la Région de Maradi	16
Carte 3 : Zonage agro-écologique de la Région de Tahoua	21
Carte 4 : Zonage Agro-écologique de la Région de Zinder	28

Liste des Annexes

Annexe 1 : Formulaire de sélection environnemental « screening » des sous-projets	ix
Annexe 2 : Grille d'impact environnemental et social des sous projets et les mesures d'atténuation.....	xiii
Annexe 3 : Formulaire de revue environnemental annuelle pour les Chargés de la Mitigation Environnementale et Sociale du ProDAF.....	XV
Annexe 4 : Liste de personnes rencontrées.....	XVII
Annexe 5 : Termes d Référence de l'étude.....	xxii
Annexe 6 : Synthèse des Consultations Publiques.....	xxxiii
Annexe 7 : Procès verbaux de Consultations Publiques.....	lxix

Sigles & abréviations

ADMT :	Ader – Douchi – Maggia – Tarka
AME :	Accords Multilatéraux en Environnement
ANPEIE :	Association Nigérienne des Professionnels en Étude d'Impact sur l'Environnement
ANPIP :	Association Nigérienne pour la Promotion de l'Irrigation Privée
APD :	Avant-Projet Détaillé
APS :	Avant-Projet Sommaire
BEEEI :	Bureau d'Évaluation Environnementale et des Études d'Impact
CENAT :	Cellule Nationale d'Assistance Technique
CES/DRS :	Conservation des Eaux du Sol, Défense et Restauration des Sols
CGES :	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CNC :	Cellule Nationale de Coordination
CNEA :	Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
CNEDD :	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CNSEE :	Centre National de la Surveillance Ecologique et Environnementale
CNSS :	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COSOP :	Programme d'options stratégiques pour le pays
CPS :	Cahiers de Prescriptions Spéciales
CPRP :	Cadre de Politique de Réinstallation des Populations
CRA :	Chambres Régionales d'Agriculture
CRC :	Cellule régionale de Coordination
DAO :	Dossiers d'Appel d'Offres
DDA :	Direction Départementale de l'Agriculture
DDE/DD :	Direction Départementale de l'Environnement et du Développement Durable
DDGR :	Direction Départementale du Génie Rural
DEESE :	Division Évaluation Environnementale et Suivi Écologique
DGGR :	Direction Générale du Génie Rural
DGRE :	Direction Générale des Ressources en Eau
DRA :	Direction Régionale de l'Agriculture
DRE :	Direction Régionale de l'Environnement
DRH :	Direction Régionale de l'Hydraulique
DRSP :	Direction Régionale de la Santé Publique
EES :	Évaluation Environnementale et Sociale

EIES :	Étude d'Impact Environnemental et Social
EPDPEE :	Exploration Préliminaire et Détermination de la Portée de l'Evaluation Environnementale
FCFA :	Franc de la Communauté Financière Africaine
FIDA :	Fonds International pour le Développement Agricole
GMP :	Groupement Mutualiste des Producteurs
GSC :	Groupements Service-Conseil
Ha :	Hectare
HIMO :	Haute Intensité de Main d'Œuvre
I3N :	Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens
IDH :	Indice de Développement Humain
INRAN :	Institut National de la Recherche Agronomique au Niger
INS :	Institut National de la Statistique
IRDAR-RCI :	Initiative de Réhabilitation et de Développement Agricole et Rural – Renforcement des Capacités Institutionnelles
IST :	Infection Sexuellement Transmissible
Km :	Kilomètre
Km2 :	Kilomètre carré
m :	Mètre (unité de mesure)
m/s :	Mètre par seconde
m³ :	Mètre cube
MAG :	Ministère de l'Agriculture
ME/DD :	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MH/A :	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MH/E :	Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement
mm :	millimètre
MMD :	Mata Masu Dubara (<i>mouvement féminin</i>)
NEES :	Note d'Evaluation Environnementale et Sociale
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OP :	Organisation Paysanne
ONAHA :	Office National des Aménagements Hydro Agricoles
PAC :	Programme d'Actions Communautaires
PAFN :	Projet d'Aménagement des Forêts Naturelles
PASADEM :	Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire et au Développement dans la région de Maradi

PCGES :	Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
PDE	Pôle de Développement Économique
PDES :	Plan de Développement économique et social
PDRT :	Projet de Développement Rural de Tahoua
PEES :	Procédures d'Evaluation Environnementales et Sociales
PFE	Point Focal Environnement
PFRDV :	Pays à Faible Revenu et à déficit vivrier
PGES :	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGPP	Plan de Gestion des Pestes et Pesticides
PIB :	Produit Intérieur Brut
PIP2 :	Projet de Promotion de l'Irrigation Privée phase 2
PIK :	Projet Intégré Keita
PMA :	Pays les moins avancés
PMET :	Projet Mobilisation des Eaux de Tahoua
PNB :	Produit National Brut
PNEDD :	Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable
PPI :	Projet Petite Irrigation
PPISZ :	Projet Petite Irrigation Sud Zinder
ProDAF :	Programme d'Appui à l'Agriculture Familiale
PRODEX :	Projet de Développement des Exportations des produits Agro-Sylvo-Pastoraux
PSN – FIDA :	Programme Spécial National (FIDA)
PSSA :	Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire
PTBA :	Programmes de Travail et Budget Annuels
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
PUSADER :	Programme d'Urgence pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural
RECA :	Réseau des Chambres d'Agriculture
SC :	Sous-Composante
SORAZ :	Société de raffinage de Zinder
SQES :	Spécialiste des Questions Environnementales et Sociales
SRAT :	Schémas Régional d'Aménagement du territoire
STD :	Services Techniques Déconcentrés
UNICEF :	Organisation des Nations Unies pour la protection des Enfants
USD :	United States Dollar (Dollar des Etats Unis d'Amérique)

VIH/SIDA :

Virus de l'Immunodéficience Humaine/ Syndrome d'Immuno Déficience Acquis

Introduction

Le Niger, pays enclavé d'une superficie de 1 267 000 km², fait partie des Pays les Moins Avancés (PMA) et des Pays à Faible Revenu et à Déficit Vivrier.

Le secteur primaire, bien qu'essentiellement informel, est structurellement le principal moteur de la croissance de l'économie nigérienne. Il est dominé par l'agriculture et l'élevage qui demeurent parmi les plus importants de l'économie nigérienne, avec respectivement 26,6% et 10% du PIB en 2014. La progression de la production agricole en 2014, forte de 11,9% après une baisse de 3% en 2013, contribue à une hausse de 9% du secteur primaire (INS, Rapport Economique et financier, 2015).

L'agriculture familiale qui constitue l'armature de ce secteur, demeure très vulnérable aux effets du changement climatique qui altèrent les moyens d'existence sur le long terme avec un impact négatif sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

Les modèles de projection prévoient des baisses de rendements importantes si aucune action n'est entreprise pour améliorer l'adaptation des systèmes productifs nigériens au changement climatique. Ces modèles montrent également que la baisse de rendement pourrait s'accompagner d'une chute des superficies emblavées en mil et sorgho, les deux cultures alimentaires de base du pays.

Le Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF) dont l'objectif global est de contribuer à assurer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et les capacités de résilience aux crises des ménages ruraux, sera mis en œuvre dans la zone de concentration du FIDA au Niger des régions de Maradi, Tahoua et Zinder où vivent plus de 60% de la population nigérienne. L'objectif de développement est d'augmenter durablement les revenus de 240 000 exploitations agricoles familiales, leur résilience aux chocs extérieurs, dont les changements climatiques, ainsi que leur accès aux marchés locaux, urbains et régionaux des régions de Maradi, Tahoua et Zinder.

Le ProDAF qui découle d'une double volonté du FIDA et du Gouvernement du Niger, vise à remettre l'agriculture familiale au centre des politiques agricoles, environnementales et sociales du pays afin de favoriser la transition vers un développement plus équitable et plus équilibré.

Sur la base des orientations de la SDDCI élaborée en 2017, dont l'objectif de développement à l'horizon 2035 est de « bâtir un pays bien gouverné et pacifique ainsi qu'une économie émergente, fondée sur un partage équilibré des fruits du progrès », et du PDES 2017-2021, le Gouvernement du Niger a développé en 2018 un "Programme intégré de résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle" (Programme pro-résilience 2019-2021), programme qui s'aligne avec le Programme d'options stratégiques du FIDA pour le Niger. En effet, le COSOP 2013-2018, révisé en 2016 et étendu jusqu'en 2021, vise à «contribuer à assurer durablement la sécurité alimentaire des ménages ruraux et à renforcer leurs capacités de résilience», sont conformes aux principales politiques publiques de développement adoptées par le Gouvernement du Niger depuis 2012 (SDDCI Niger 2035, PDES 2012-2015, i3N) et son Programme Pro-résilience. Le COSOP s'aligne en particulier sur les axes 1- "Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques", 2- "Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires" et 3- "Amélioration de la résilience des populations face aux crises alimentaires et catastrophes" de l'i3N. Dans ce cadre, le Gouvernement a sollicité l'appui du FIDA pour soutenir la mise en œuvre du Projet de renforcement de la résilience des communautés Rurales à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger (PRECIS), permettant de densifier et consolider les acquis des programmes antérieurs dans les domaines prioritaires indiqués ci-dessus.

Le projet, à travers la mise en œuvre des Composantes 1 & 2 notamment, aura des impacts positifs et négatifs sur le plan environnemental et social qui doivent être traités en conformité avec la réglementation environnementale du Niger et les Politiques du FIDA en matière de protection de l'environnement. Les localisations spécifiques des différentes interventions n'étant pas entièrement connus au stade actuel, il a été retenu qu'un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), un Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP) et un Plan de gestion de Pestes et pesticides (PGPP) soient préparés pour ce projet, pour faire en sorte que les préoccupations environnementales et sociales des futures activités du projet soient bien prises en compte depuis la planification, jusqu'au suivi de la mise en œuvre.

Le présent rapport constitue le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES). L'objectif du CGES est de mettre à la disposition des structures chargées de la mise en œuvre du ProDAF, un ensemble d'outils ainsi que la description du processus de screening ou sélection environnementale et sociale qui leur permettra d'identifier, d'évaluer et d'atténuer les impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités du Projet dès le stade de planification.

Il permettra de façon spécifique à :

- mettre en place des procédures et des méthodologies d'analyse, de sélection, d'approbation et de mise en œuvre des sous-projets qui seront financés dans le cadre du ProDAF ;
- définir un cadre pour déterminer, analyser et évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels des investissements et activités et les mesures d'atténuation y relatives pour, soit éliminer les impacts environnementaux et sociaux adverses, soit les porter à des niveaux acceptables ;
- préciser les rôles et responsabilités institutionnels des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du CGES ;
- proposer le dispositif de rapportage (élaboration et remise des rapports) pour gérer et assurer un suivi des problèmes environnementaux et sociaux liés aux sous-projets ;
- proposer une méthodologie de consultation du public pour les sous-projets à financer ;
- identifier les besoins en formation, d'assistance technique et proposer des thématiques en vue du renforcement des capacités des différents acteurs de la chaîne afin d'assurer une mise en œuvre réussie des conclusions et recommandations du CGES ;
- décrire, dans la pratique, les ressources nécessaires à la mise en œuvre du CGES.

L'objectif global du PRECIS est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux et de renforcer leur résilience face aux chocs climatiques et environnementaux. **Son objectif de développement** est d'accroître les revenus des ménages ruraux, d'améliorer leurs moyens de subsistance et d'existence et assurer l'insertion socioéconomique des jeunes (hommes et femmes) dans les métiers ruraux porteurs.

Le Projet appuiera les petits producteurs pour lever les contraintes de production et de commercialisation à travers: (i) des aménagements hydroagricoles pour assurer un accès à l'eau, (ii) des appuis divers pour renforcer les capacités en matière de techniques et technologies de production, (iii) des appuis spécifiques pour permettre l'accès des femmes et des jeunes aux ressources productives et assurer leur autonomie et, (iv) des investissements pour faciliter l'accès aux marchés.

Trois effets complémentaires sont attendus de la mise en œuvre du PRECIS:

- **Effet 1:** La productivité agricole et l'alimentation des ménages sont durablement améliorées.;
- **Effet 2:** Les entreprises agro-pastorales (de jeunes et femmes), rentables, intégrées dans les chaînes de valeurs, sont créées et sont opérationnelles et créent des emplois décents et durables
- **Effet 3:** Les volumes de produits agropastoraux commercialisés sont augmentés et les services ruraux de proximité cogérés par les acteurs locaux sont développés.

De manière plus spécifique, les principaux bénéfices attendus du PRECIS incluent: i) l'accroissement des revenus d'environ 209 722 ménages, soit environ 1 468 054 personnes ; ii) 30 000 Jeunes Entreprises Rurales (JER) créées et ou renforcées dont au moins 30% portées par les femmes; iii) le renforcement /consolidation de 2080 organisations de producteurs qui ont vu leurs capacités techniques et de gestion améliorées; v) la création/consolidation d'environ 45 060 emplois directs en milieu rural dont 10 000 auto-emplois (promoteurs des MPER); vi) au moins 33 000 bénéficiaires formés comprenant les producteurs, les organisations de producteurs, les acteurs le long des chaînes de valeurs, les prestataires de services et les ONG partenaires; viii) un volume d'environ 1,1 millions d'USD de crédits accordés par les Etablissements Financiers Décentralisés (EFD) pour les investissements des cibles du Projet dans le secteur agropastoral, dans le cadre du mécanisme de financement à coûts partagés; 12 marchés de demi-gros construits et 24 centres de collectes opérationnels; 10 maisons du paysan opérationnels offrant des services d'approvisionnement en intrants et matériels de production aux exploitants familiaux; et 348 km de pistes reliant les bassins de production aux centres de collecte et aux marchés demi-gros sont réhabilités.

Zone géographique d'intervention. La zone du PRECIS couvre un territoire de 338 649 km² regroupant 186 communes dans les régions de Dosso, Tahoua, Maradi et Zinder. Elle est limitée au Nord par la Région d'Agadez, au Sud par le Nigeria et le Benin, à l'Est par la Région de Diffa et à l'Ouest par la Région de Tillabéry. En matière de population, les régions d'intervention du projet compte environ 12,9 millions d'habitants, soit 60,2% de la population nationale, avec une densité moyenne de 36 habitants par Km² nettement supérieure à la moyenne nationale (17 habitants par km²). Les régions de Maradi et Dosso ont les plus fortes densités avec respectivement 88 et 66 habitants au Km², tandis Zinder et Tahoua sont les plus vastes régions. La population de la zone est composée principalement d'Haoussa, Peulh, Touareg, de Zarma/Sonrai et de Kanouri.

Dans une logique de mise en échelle de l'approche Pole de Développement économique (PDE) initiée par le PRODAF et les projets antérieurs (PASADEM, PPI Ruwanmu), le PRECIS interviendra dans 3 PDE dans la région de Dosso et fera l'extension dans la zone actuelle de PRODAF de 7 nouveaux PDE (2 à Tahoua, 2 à Maradi et 3 à Zinder) en plus des 21 PDE actuellement couverte par ce dernier projet. PRECIS couvrira donc 46 communes et 6606 villages supplémentaires par rapport aux localités de la zone du PRODAF.

Groupes cibles. PRECIS touchera directement d'environ 209 722 ménages, soit environ 1 468 054 personnes. Plus spécifiquement, le PRECIS ciblera: (i) les petits exploitants agricoles sédentaires investis dans les productions céréalières du milieu sahélien nigérien (maïs, sorgho, mil), la filière riz dans la région de Dosso, le maraîchage, l'aviculture et le petit élevage; (ii) les jeunes hommes et femmes (18 à 35 ans) en activité ou sans emploi et désireux de s'installer dans les différentes filières retenues, porteurs de projets de micro et petites entreprises rurales; (iii) les femmes productrices ou désireuses de mener des activités génératrices de revenus; (iv) les acteurs en amont et en aval de la production, investis dans les métiers connexes dont la distribution d'intrants, la commercialisation, la transformation, l'artisanat (l'installation et l'entretien des équipements agricoles) et la fourniture d'autres services; (v) les organisations professionnelles (groupements de base,

coopératives, unions, fédérations); (vi) les ménages agricoles vulnérables motivés et désirant accroître et développer leurs exploitations agricoles et (vi) les éleveurs transhumants (nomades touareg) dans le cadre de la gestion des couloirs de transhumances et des espaces communs avec les populations sédentaires.

A ce titre, il servira de guide pour l'élaboration d'Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) spécifiques des investissements, activités ou composantes.

La mission a été réalisée sous la supervision des Unités Régionales de Gestion du Programme (URGP) des régions de Maradi, Tahoua et Zinder et Dosso.

La méthodologie utilisée dans le cadre de cette étude a été orientée principalement sur la problématique de la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans le cadre des projets de développement rural à forte composante agricole. Dans cette optique, il a été adopté une démarche méthodologique axée sur les étapes suivantes : la revue documentaire, les visites de terrain et l'organisation de consultations publiques et des entretiens avec de personnes ressources.

L'analyse des documents relatifs au programme a permis de recueillir des données et des informations nécessaires pour une analyse du cadre politique, juridique, réglementaire et institutionnel des évaluations environnementales au Niger et les politiques environnementales du FIDA, à la description de la situation environnementale et sociale des zones d'intervention du programme, etc.

Des rencontres institutionnelles ont été aussi effectuées au niveau central et décentralisé avec les principaux acteurs de la mise en œuvre du ProDAF et PRECIS . (cf. annexe des Personnes rencontrées).

Les visites de terrain, dont les objectifs essentiels étaient de compléter les informations obtenues à travers la revue documentaire, ont permis surtout de recueillir les attentes des populations dans le cadre de ce projet. Cette démarche a permis d'intégrer les avis et arguments des différents acteurs.

Les informations collectées ainsi que la revue documentaire effectuée ont servi de support à l'élaboration du présent Cadre de Gestion Environnementale et Sociale qui comprend plusieurs volets dont l'identification des impacts, le processus de screening (sélection) des sous- projets, le Plan de gestion environnementale et sociale qui englobe les dispositifs de mise en œuvre, les besoins en formation, le mécanisme de suivi-évaluation et les coûts.

Ces informations ont également permis d'élaborer les autres documents de sauvegardes à savoir le CPRP et le PGPP en documents séparés.

Le rapport est structuré comme suit :

- Résumé non technique
- Introduction
- Description du Projet ProDAF et PRECIS ;
- Analyse de l'état Initial du Site et de son Environnement ;
- Cadre Politique, Juridique et Institutionnelle de l'étude ;
- Procédures d'analyse et de sélection des sous-projets ;
- Détermination des impacts environnementaux et sociaux potentiels du ProDAF/ PRECIS ;
- Description des mesures d'atténuation des impacts ;
- Description du processus d'évaluation environnementale et les instruments de gestion des sous-projets du ProDAF/PRECIS ;

- Processus de consultation du public et diffusion de l'information ;
- Résumé des consultations publiques ;
- Plan de mise en œuvre du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du ProDAF/PRECIS ;
- Conclusion et Recommandations ;
- Annexes.

I. Description du ProDAF

1.1. Contexte et justification du ProDAF

La volonté du Gouvernement du Niger d'éradiquer la faim et de réduire de moitié la pauvreté d'ici 2025 à travers l'agriculture a été réaffirmée avec l'adoption de la Déclaration de Malabo lors de la 23^e Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine qui s'est tenue en Guinée Équatoriale le 3 juillet 2014.

Au Niger, l'environnement naturel marqué par un régime climatique aride caractérisé par une pluviométrie faible et des températures élevées, constituent des contraintes majeures de l'agriculture. De plus, l'accès aux facteurs de production (intrants, équipements), aux services d'appui conseil, à la finance rurale et aux marchés constituent autant d'enjeux. Les modèles de projection prévoient des baisses de rendements céréaliers importantes si rien n'est fait pour améliorer l'adaptation des systèmes productifs nigériens au changement climatique. Dans ce cadre, la bonne gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant et de la fertilité au niveau de la parcelle sont cruciales.

Avec 35% du PIB agricole, l'élevage représente un pilier important de l'économie. Le sous-secteur fait néanmoins face à des contraintes structurelles entravant son développement, parmi lesquelles : i) les difficultés d'accès aux services vétérinaires et d'appui-conseil, ii) la faible sécurisation des espaces pastoraux (de plus en plus en concurrence avec les espaces agricoles), iii) l'insuffisance de points d'eau, iv) la faible disponibilité de fourrages complémentaires, v) la difficulté d'accéder à des financements, et vi) la faible valorisation des produits animaux sur les marchés.

Malgré ces contraintes sectorielles, des opportunités d'amélioration de la productivité agrosylvopastorale et de valorisation de l'élevage existent. Les rendements céréaliers et horticoles peuvent être augmentés substantiellement à travers une amélioration des techniques culturales, notamment la récupération, la valorisation des sols et la gestion de leur fertilité, l'utilisation de semences améliorées, l'introduction de la culture attelée, la vulgarisation d'innovations ou encore la maîtrise de l'irrigation. Ces augmentations significatives de rendement pourraient permettre aux ménages des zones rurales de produire suffisamment pour leur autoconsommation et pour la vente de surplus, tout en renforçant les capacités de résilience au changement climatique.

La conception du ProDAF intervient dans un contexte global où 2014 est déclarée année internationale de l'agriculture familiale (AIAF) dont l'objectif est de remettre l'agriculture familiale au centre des politiques agricoles, environnementales et sociales dans les programmes d'action nationaux, en identifiant les lacunes à combler et les opportunités offertes afin de favoriser la transition vers un développement plus équitable et plus équilibré.

Dans cette dynamique, un forum paysan transrégional s'est tenu à Maradi en février 2014, avec le soutien du FIDA et dont les recommandations sont prises en compte dans le ProDAF. Ce forum a vu la participation des organisations paysannes du niveau local, régional, national (plateforme paysanne du Niger, PFPN) et le mouvement paysan international (Via Campesina, ROPPA).

L'ensemble de ces initiatives complète les politiques du Gouvernement du Niger telles que décrites à la section sur le cadre politique. Ainsi, les actions du FIDA au Niger comme le ProDAF, menées dans le cadre de son Programme d'Option Stratégique pour le Pays (COSOP) 2013-2018 s'alignent et contribuent aux objectifs recherchés par tous les Instruments susmentionnés et en particulier par : i) le PDES ; ii) l'i3N et iii) le Plan d'accélération de l'i3N.

Le ProDAF sera mis en œuvre sur une période de huit ans de 2015 à 2023.

1.2. Objectif de Développement du ProDAF

L'objectif global du Programme est de contribuer à assurer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et les capacités de résilience aux crises des ménages ruraux des régions de Maradi, Tahoua et Zinder.

L'objectif de développement est d'augmenter durablement les revenus de 240 000 exploitations agricoles familiales, leur résilience aux chocs extérieurs, dont les changements climatiques, ainsi que leur accès aux marchés locaux, urbains et régionaux des régions de Maradi, Tahoua et Zinder.

1.3. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont :

- i) l'émergence d'exploitations agricoles familiales durables permet aux producteurs ruraux, femmes et jeunes inclus, de diversifier leurs productions et d'en augmenter les rendements ainsi que de renforcer leurs capacités d'adaptation aux chocs externes, notamment climatiques, et
- ii) les producteurs valorisent mieux leurs surplus de production agro-sylvo-pastorale en les commercialisant sur des marchés de demi-gros qui approvisionneront les centres de consommation nationaux et les marchés transfrontaliers.

1.4. Composantes du ProDAF

Pour atteindre l'objectif de développement et les résultats attendus, le programme est structuré en trois composantes :

Composante 1 : Renforcement de l'agriculture familiale durable. Cette composante vise l'augmentation durable de la productivité des exploitations agricoles familiales par i) la consolidation et l'aménagement de 20 500 ha sur bassins versants qui contribueront à protéger les aménagements en aval et la reconstitution des ressources hydriques, ii) la construction de 150 ouvrages de mobilisation des eaux (seuils, micro-barrages, mares), iii) l'aménagement de 7 500 ha de superficies irrigables en petite irrigation (dont 700 hectares en aménagement hydro-agricole de petits périmètres irrigués), en impliquant 22 associations d'usagers de l'eau (AUE) chargées de la viabilité des dispositifs et de la gestion des ressources ; iv) l'augmentation des rendements de 30% en cultures pluviales et 40% en cultures irriguées ; v) l'amélioration du petit élevage avec la reconstitution du capital petit bétail et volaille de 30 000 exploitations agricoles familiales vulnérables. Elle vise aussi à contribuer à l'amélioration de la sécurité nutritionnelle de 100 000 ménages.

Composante 2 : Accès aux marchés : Cette composante vise l'amélioration de l'accès aux marchés pour les exploitations agricoles familiales par la construction de 18 centres de collecte satellites répartis autour de 9 marchés de demi-gros³⁷ au sein de pôles de développement économique dans lesquels 850 km de pistes rurales seront réhabilités/construits. Ces investissements complètent ceux actuellement en cours des projets PASADEM et Ruwanmu afin d'assurer une continuité territoriale permettant l'émergence de réseaux régionaux et sous régionaux. Le financement ASAP permet une meilleure caractérisation des risques climatiques à travers un exercice de cartographie (risques d'inondations, d'érosion etc.). La prise en compte de ces facteurs dans la conception ou la localisation des infrastructures prévues dans le

cadre du programme est indispensable et permet d'accroître la contribution d'ASAP à la résilience aux risques climatiques qui touchent les infrastructures rurales.

Composante 3 : Gestion et coordination du programme, suivi-évaluation et gestion des savoirs pour 25,5 millions de dollars EU (12,3%) y compris un montant de 5,4 millions équivalent à 3% des composantes techniques pour financer le suivi-évaluation et la gestion des savoirs..

1.5. Activités du ProDAF

Les principales activités sources d'impacts sont réparties dans les deux Composantes techniques : i) renforcement de l'agriculture familiale durable ; et ii) Accès aux marchés.

Tableau 1 : Principales activités sources d'impacts du ProDAF par Composante

Composantes	Activités sources d'impacts
Composante 1 : Renforcement de l'agriculture familiale durable	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement des bassins versants par la mise en œuvre des activités structurantes et la récupération des terres dégradées (CES/DRS, Fixation de dunes, etc.), - Construction des ouvrages de mobilisation des eaux (seuils d'épandage, micro-barrages, aménagement des mares), - Aménagement des bassins de productions (aménagement hydro-agricole, aménagement de petits périmètres irrigués, amélioration des productions maraichères, etc.), - Développement des cultures pluviales et irriguées ; - Amélioration du petit élevage avec la reconstitution du capital petit bétail et volaille de 30 000 exploitations agricoles familiales vulnérables, - Aménagement des Couloirs de transhumance, - Balisage des couloirs de passages, - Récupération des aires de pâturage par la lutte contre le <i>Sida cordifolia</i>
Composante 2 : Amélioration de l'accès aux marchés pour valoriser les gains de production	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de centres de collecte satellites autour de marchés de demi-gros au sein de pôles de développement économique - Réhabilitation/construction de 850 km de pistes rurales.
Composante 3 : Gestion et coordination du programme, suivi-évaluation et gestion des savoirs.	-

1.6. Structures de Coordination et de Mise en œuvre du ProDAF

Le ProDAF est placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAG/EL), compte tenu de : i) sa qualité de maître d'ouvrage des programmes et sous-programmes du PDES et de l'Initiative 3N dans lesquels s'insèrent les composantes et sous-composantes du ProDAF ; ii) sa qualité d'institution de tutelle des projets FIDA déjà clôturés (PPILDA, IRDAR-RCI et PUSADER) et en cours (PASADEM, PPI Ruwanmu) ; et iii) ses capacités opérationnelles au niveau déconcentré.

Créé par Arrêté N°175/MAG/SG/DEP du 27 Août 2015, le Comité National de Pilotage est chargé de l'orientation stratégique et vérifie la cohérence des orientations du programme

avec les stratégies nationales. Il approuve les Plan de Travail de Budget Annuel (PTBA approuvé) et se réunit deux fois par an. Il est présidé par le SG du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage et composé d'un représentant des institutions suivantes : i) Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, ii) Ministère du Plan, iii) Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, iv) Ministère des Finances, v) Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, vi) Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, vii) Secrétariat exécutif du CNEDD, viii) DEP/Ministère de l'Agriculture, ix) le Code Rural, x) les représentants des Gouvernorats de Maradi, Tahoua et Zinder, et des Conseils Régionaux de Maradi, Tahoua et Zinder, xi) RECA, xii) CCIAN, xiii) les communes d'intervention et xiv) les représentants du programme. Le CNP assure aussi le pilotage des projets en cours (PASADEM et PPI Ruwanmu).

Le ProDAF participe aux travaux des trois Comités techniques régionaux de mise en œuvre de la stratégie de l'initiative 3N, présidés par les SGA des Gouvernorats.

En cohérence avec les arrangements déjà adoptés par le PPI Ruwanmu et le PASADEM, le Ministère de tutelle délègue par décret la maîtrise d'ouvrage aux trois unités régionales autonomes de gestion de projet (URGP) qui sont sous sa supervision. Ces unités régionales seront implantées à Maradi, Tahoua et Zinder avec une autonomie administrative et financière. Elles ont sous la responsabilité d'un Coordonnateur assisté d'un responsable administratif et financier, d'un responsable de suivi-évaluation, d'un responsable en passation de marchés et de deux responsables de composante.

Pour garder la cohérence d'ensemble du programme, certains postes sont mutualisés entre les différentes unités de gestion du Programme. Il s'agit : i) du contrôleur interne ; ii) de l'informaticien et iii) du chargé de communication et iv) de la responsable SIG qui sont chacun à tiers temps sur chaque URGP. La mutualisation de l'expert en passation de marchés ne serait pas efficace au vu du volume de financement pour chaque région.

Une Cellule Nationale d'Assistance Technique (CENAT) est créée et chargée : i) de l'appui en ingénierie de projet, ii) du dialogue politique, iii) du volet pistes rurales, iv) du suivi-évaluation, et v) de la consolidation financière du Programme. Elle a été créée par arrêté ministériel. La CENAT n'entretient pas de lien hiérarchique avec les trois URGP. Elle est financée sur la base d'un PTBA avec une clé de répartition équitable de ses activités sur les trois unités régionales de gestion des projets. Les assistants techniques nationaux juniors font partie intégrante de la CENAT. La CENAT est répartie sur deux sites : i) à Niamey pour les activités de dialogue politique et les activités fiduciaires, et ii) à Maradi pour les activités d'appui technique et de suivi-évaluation.

Une équipe de management composée des deux assistants techniques nationaux senior de la Cellule Nationale d'Assistance Technique (CENAT) et des trois coordonnateurs régionaux est constituée. Cette équipe se réunit mensuellement de manière rotationnelle pour traiter des questions d'orientations stratégiques, d'harmonisation opérationnelle, d'organisation des missions conjointes de supervision et d'évaluation par le FIDA et le gouvernement du Niger, et de toute question touchant à la mise en œuvre du ProDAF dans son ensemble. Le secrétariat de cette équipe est assuré par le Chargé de suivi-évaluation de la CENAT qui rédige le compte-rendu à diffuser en interne

Objectif du PRECIS. Pour contribuer à la mise en œuvre du Programme pro-résilience, le gouvernement de la République du Niger a sollicité l'appui du FIDA pour la préparation et la mise en œuvre du "*Projet de renforcement de la résilience des communautés Rurales à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger (PRECIS)*" dont l'objectif global est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux et de renforcer leur résilience face aux chocs climatiques et dégradation des ressources naturelles. Son objectif de développement est d'accroître les revenus des ménages ruraux, d'améliorer leurs moyens de subsistance et d'existence et assurer l'insertion socioéconomique des jeunes (hommes et femmes) dans les métiers ruraux porteurs.

Zone d'intervention. Le PRECIS couvre 186 communes dans les régions de Dosso, Tahoua, Maradi et Zinder. Elle est limitée au Nord par la Région d'Agadez, au Sud par le Nigeria et le Benin, à l'Est par la Région de Diffa et à l'Ouest par la Région de Tillabéry. En matière de population, les régions d'intervention du projet comptent environ 12,5 millions d'habitants, soit 57,3% de la population nationale, avec une densité moyenne de 36 habitants par Km² nettement supérieure à la moyenne nationale (17 habitants par km²).

Groupe cible. PRECIS touchera directement d'environ 209 722 ménages, soit environ 1 468 054 personnes. Plus spécifiquement, le PRECIS ciblera: (i) les petits exploitants agricoles sédentaires investis dans les productions céréalières du milieu sahélien nigérien (maïs, sorgho, mil), la filière riz dans la région de Dosso, le maraîchage, l'aviculture et le petit élevage; (ii) les jeunes hommes et femmes (18 à 35 ans) en activité ou sans emploi et désireux de s'installer dans les différentes filières retenues, porteurs de projets de micro et petites entreprises rurales; (iii) les femmes productrices ou désireuses de mener des activités génératrices de revenus; (iv) les acteurs en amont et en aval de la production, investis dans les métiers connexes dont la distribution d'intrants, la commercialisation, la transformation, l'artisanat (l'installation et l'entretien des équipements agricoles) et la fourniture d'autres services; (v) les organisations professionnelles (groupements de base, coopératives, unions, fédérations); (vi) les ménages agricoles vulnérables motivés et désirant accroître et développer leurs exploitations agricoles et (vii) les personnes handicapées des zones rurales qui participent ou ont l'intention de participer à des activités le long des chaînes de valeur sélectionnées. Les activités du projet prendront également en compte les éleveurs transhumants dans le cadre de la gestion des couloirs de transhumances et des espaces communs avec les populations sédentaires. Le PRECIS vise à terme la parité homme-femme afin que les femmes (jeunes et adultes) représentent 50% des bénéficiaires du projet et qu'au moins 30% des Jeunes Entreprises Rurales (JER) créées et ou renforcées soient portées par les femmes.

Composantes du projet. Le Projet appuiera les petits producteurs pour lever les contraintes de production et de commercialisation à travers deux composantes technique et une composante de gestion et coordination.

La Composante 1 «Développement agricole durable et renforcement de la résilience des ménages ruraux» aura pour effets la diversification des productions, l'augmentation des rendements et des capacités d'adaptation aux chocs externes, notamment climatiques. Les producteurs ruraux (femmes et jeunes inclus), vont également améliorer leur sécurité nutritionnelle et leur santé à travers une alimentation diversifiée, équilibrées et l'accès à l'eau potable.

La composante 2 « Promotion de l'entreprenariat des jeunes et accès aux marchés » aura quant à elle pour effet de permettre aux producteurs ruraux, femmes et jeunes inclus, de mieux valoriser leurs surplus de production agro-sylvo-pastorale en les commercialisant sur des marchés de demi-gros qui approvisionnent les centres de consommation nationaux et

les marchés transfrontaliers et de permettre aux jeunes entrepreneurs de voir leurs entreprises s'intégrer de façon durable dans l'économie locale, régionale et nationale.

La composante 3 « Coordination, engagement citoyen, suivi-évaluation, capitalisation et gestion des savoirs », introduira une innovation de taille pour le portefeuille du FIDA au Niger à savoir des mécanismes de transparence et de participation citoyennes pour l'évaluation de la gestion globale du projet, la mesure indépendante des résultats et de l'impact du projet afin de renforcer la redevabilité des acteurs de mise en œuvre dans l'atteinte des résultats. De plus, les dispositifs de suivi-évaluation des interventions du ProDAF en cours seront consolidés dans le cadre du PRECIS pour suivre le progrès dans la mise en œuvre du Programme Pays du FIDA au Niger.

A travers ces deux composantes techniques, les principaux bénéfices attendus du PRECIS incluent: i) l'accroissement des revenus d'environ 209 722 ménages, soit environ 1 468 054 personnes ; ii) 30 040 Jeunes Entreprises Rurales (JER) créées et ou renforcées dont au moins 30% portées par les femmes; iii) le renforcement /consolidation de 2080 organisations/groupements de producteurs qui ont vu leurs capacités techniques et de gestion améliorées; v) la création/consolidation d'environ 45060 emplois directs en milieu rural dont 10 000 auto-emplois (promoteurs des MPER); vi) au moins 33000 bénéficiaires formés comprenant les producteurs, les organisations de producteurs, les acteurs le long des chaînes de valeurs, les prestataires de services et les ONG partenaires; viii) un volume d'environ 1.1 millions d'USD de crédits accordés par les Etablissements Financiers Décentralisés (EFD) pour les investissements des cibles du Projet dans le secteur agropastoral, dans le cadre du mécanisme de financement à coûts partagés; 12 marchés de demi-gros construites et 24 centres de collectes opérationnels; 10 maisons du paysan opérationnelles offrant des services d'approvisionnement en intrants et matériels de production aux exploitants familiaux; et 348 km⁴ de pistes reliant les bassins de production aux centres de collecte et aux marchés demi-gros sont réhabilités.

⁴ Il s'agit des sections de pistes non continues ne dépassant pas 10 Km chacune.

II. Analyse de l'état initial de la zone d'intervention et de son environnement

2.1. Zones d'intervention et groupes cibles du Programme

2.1.1. Zones d'intervention

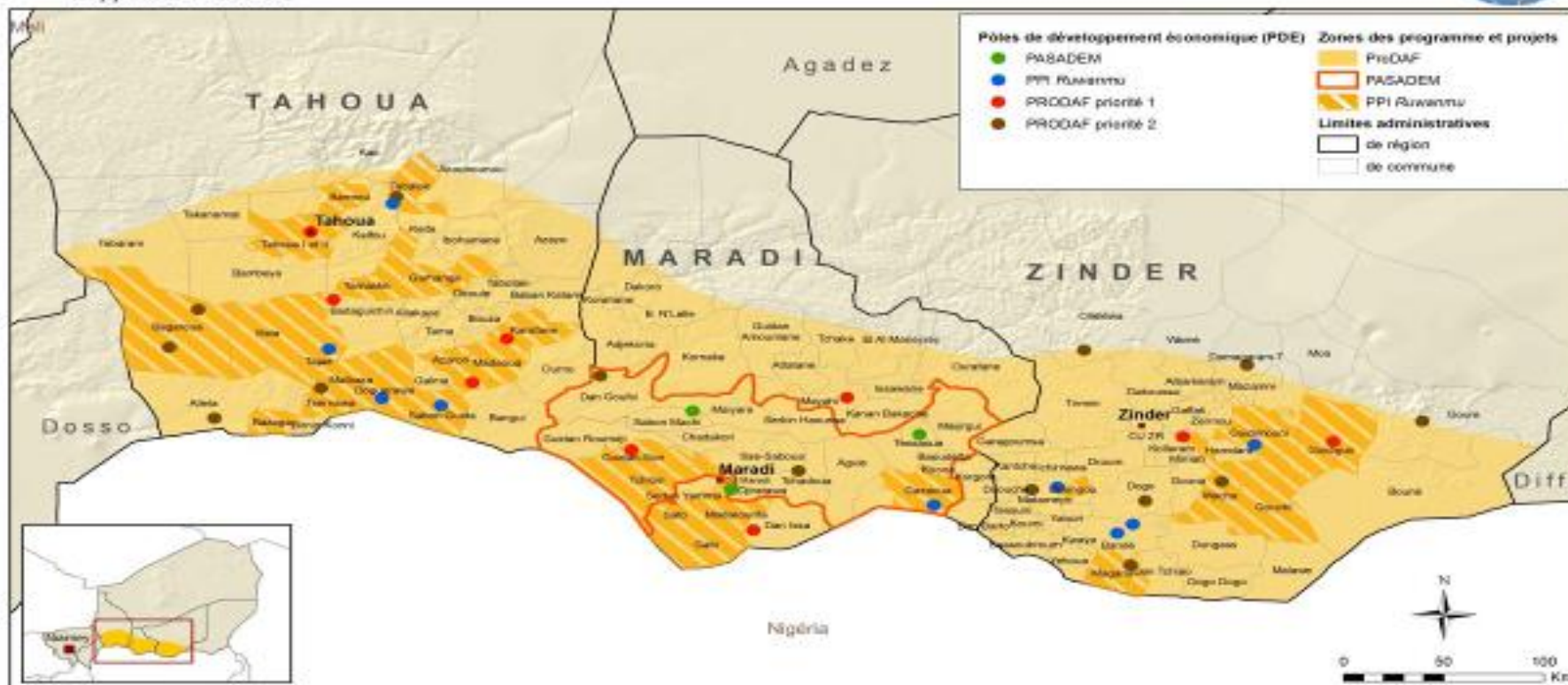
Le ProDAF sera mis en œuvre dans la zone de concentration du FIDA au Niger, identifiée par le COSOP dans la bande centre sud (agropastorale) des régions de Maradi, Tahoua et Zinder alors que PRECIS devrait rajouter Dosso sur les zones initiales. Les zones d'intervention s'étendront au-delà des zones actuelles de mise en œuvre des activités des projets PASADEM et Ruwanmu, autour de sites identifiés lors des missions de conception en accord avec les services techniques et les autorités locales (régionales et communales).

Cette identification a été effectuée selon l'approche géographique du «pôle de développement économique» (PDE), considéré comme l'unité territoriale et économique de base d'intervention du projet, et qui repose sur des critères agro écologiques et socio-économiques précis. Avec la participation des autorités locales et traditionnelles et des opérateurs économiques présents sur les marchés, neuf pôles de développement économique additionnels ont été identifiés, dont : i) trois dans la région de Maradi parmi lesquels un site identifié par le PASADEM (Guidan Roumdji, Dan Issa, Mayahi), ii) quatre dans la région de Tahoua (Badaguichiri, Karofane, Tahoua, Tounfafi) et iii) deux dans la région de Zinder (Guidiguir, Mirriah). Ces PDE viendront s'ajouter aux douze PDE réalisés par les projets PASADEM et Ruwanmu pour un total de vingt-et-un PDE à réaliser par le ProDAF (voir carte de la zone du programme).

République du Niger

Programme de développement de l'agriculture familiale (ProDAF) dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder

Rapport du Président



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 09-03-2015

Carte 1 : localisation des zones d'intervention du ProDAF
 Source : Document de Conception du ProDAF, 2015

2.1.2. Groupes Cibles

La population cible du programme sera, de façon directe, la population des zones des Pôles de Développement Économique (PDE), et de façon indirecte, celle des zones limitrophes qui bénéficieront de la dynamique créée par les différentes activités. Environ 2 030 000 personnes (49% hommes, 51% femmes et dont 17% jeunes entre 15 et 24 ans), soit 290 000 ménages sont impliqués dans des activités agro-sylvo-pastorales. Plus particulièrement, le ProDAF se focalise sur 240 000 exploitations agricoles familiales.

Bien qu'il n'y ait pas eu jusqu'à présent d'étude exhaustive sur l'agriculture familiale nigérienne à l'échelle nationale, le FIDA a, à travers les projets PASADEM et PPI Ruwanmu, financé une étude dans les régions de Tahoua, Maradi et Zinder. Il en ressort des conclusions que dans ces zones, l'agriculture familiale présente trois dimensions essentielles : i) la famille comme unité de production (le patrimoine familial est aussi capital d'exploitation) et centre d'apprentissage des techniques agricoles ; ii) la production basée sur une main d'œuvre familiale non salariée (parfois supportée par une main d'œuvre salariée non permanente) ; et iii) une diversification des activités : la production vivrière est au cœur de toute exploitation familiale, mais elle est appuyée par d'autres activités (agricoles et non agricoles, marchandes et non marchandes) permettant une amélioration des revenus ou l'entretien des « filets de sécurité sociaux ».

Pour permettre l'application plus précise de la stratégie de ciblage du ProDAF, trois principaux types socio-économiques d'exploitations agricoles familiales ont été identifiés au sein des 240 000 exploitations familiales, dans les trois régions, en tenant compte des trois dimensions citées et des critères de vulnérabilité des ménages déjà adoptés et utilisés lors des cibrages effectués par les projets cofinancés par le FIDA au Niger. Ces critères incluent l'accès au foncier (irrigable et/ou non irrigable) ; le capital bétail ; le niveau d'investissement productif ; le recours à la main d'œuvre salariée ; la capacité potentielle d'accès au crédit ; la destination de la production (en année normale) ; les mois de soudure et les stratégies pour y faire face (en année normale) ; et le comportement en cas de crise.

2.1.2. Groupes cibles du Programme

Les trois types d'exploitations familiales identifiés sont les suivants :

- i) les exploitations familiales très vulnérables, dont la préoccupation principale est la satisfaction des besoins alimentaires de base (objectif : reproduction simple). Ces exploitations ont un accès limité (un à deux hectares) et pas toujours sécurisé au foncier ; elles n'ont pas d'accès (ou ont un accès très insuffisant inférieur à un hectare) aux terres irrigables. Le capital bétail est inexistant ou très limité (quelques volailles, deux ou trois chèvres). Ces exploitations ont un très faible niveau d'investissement productif et d'accès au crédit. En année normale, la famille, sur sept à dix mois, fait face à une période de soudure durant laquelle elle recherche des revenus complémentaires à travers la migration saisonnière et/ou le salariat agricole. En cas de crise/choc, ces ménages perdent tout leur capital productif et sans appuis extérieurs, leur redressement sera lent. Dans le cadre du ProDAF, ils bénéficieront surtout des activités « filets sociaux » sous forme de subvention à 100% par le financement de kits spécifiques. Dans cette catégorie, une attention particulière sera donnée aux femmes et aux jeunes, plus vulnérables et qui constituent une force de travail incontournable des exploitations agricoles familiales, ainsi qu'un vecteur dynamique des innovations.
- ii) les exploitations familiales intermédiaires/moyennement vulnérables, constituent la grande majorité des exploitations familiales. Les objectifs de ces exploitations sont partagés entre l'autoconsommation et le développement de cultures de rente et/ou d'activités connexes au secteur agricole (transformation, commercialisation ou artisanat) ou, parfois, non agricoles (petit commerce, restauration, etc.) ; elles sont

orientées vers l'accumulation familiale et sociale. La superficie moyenne de l'exploitation est de 3-5 ha (dont 1-2 ha de terres irrigables) ; le ménage est propriétaire des terres cultivées et l'accès au foncier est généralement sécurisé ; son capital bétail est constitué de volailles, petits ruminants et aussi de quelques bovins/camelins (pour la culture attelée). Le taux d'investissement productif est moyen (accès à un moyen de captage en agriculture irriguée). La période de soudure dure de un à six mois en année normale ; pendant cette période, les membres du ménage peuvent avoir recours au salariat agricole ou à la migration saisonnière. En cas de crise/choc, ces ménages perdent une partie de leur capital productif mais gardent une capacité de redressement assez rapide. Ils sont intéressés à développer des AGR dans un contexte de marché, afin de réduire leurs risques et diversifier leurs sources de revenus. Ils seront appuyés par le Programme à travers un mécanisme de financement à coûts partagés en fonction de leurs activités.

- iii) les exploitations familiales peu vulnérables, dont la logique d'organisation et de fonctionnement est plus orientée vers le marché que vers l'autoconsommation, avec des objectifs d'accumulation familiale, sociale et productive. La superficie d'exploitation est de l'ordre de cinq à dix hectares (ou plus de deux hectares irrigables) et ils disposent d'un capital bétail constitué de bovins, camelins et petits ruminants. Le niveau d'investissement productif est important (avec par exemple la détention/accès à des moyens de captage, d'exhaure et de distribution de l'eau d'irrigation) et ils complètent souvent le travail des membres de la famille par de la main d'œuvre salariée temporaire.

La période de soudure est presque inexistante (un mois au maximum) et en cas de crise/choc, ils ne perdent pas de capital productif. Dégageant des surplus commercialisables issus de cultures pluviales et irriguées, et déjà membres d'organisations paysannes de base et/ou faitières, ils sont intéressés à développer leurs activités (agricoles ou non) ou d'en initier de nouvelles ; pour cela, ils seront éligibles au mécanisme du financement à coûts partagés du Programme. L'objectif du ProDAF est d'augmenter leur productivité pour leur permettre de devenir à terme des acteurs socio- économiques dynamiques dans les filières dans lesquelles ils évoluent. La stratégie adoptée pour atteindre cet objectif est la prise en compte de l'existant et des conditions socio-écologiques comme point d'entrée des interventions pour améliorer les techniques modernes ou rudimentaires pratiquées en agriculture comme en élevage.

Un diagnostic rapide initial permet de catégoriser les ménages dans les communautés ciblées au sein des PDE en fonction de leur niveau de vulnérabilité et de leurs besoins spécifiques et prioritaires. Le ProDAF travaille en priorité avec les ménages des catégories i) et ii), mais travaille aussi avec ceux de la catégorie iii), dans le but de promouvoir une dynamique économique capable de créer une offre pour répondre à une demande solvable de services et de main d'œuvre, ainsi que de nouvelles opportunités de débouchés, au bénéfice des autres catégories d'exploitants, et notamment des femmes et des jeunes.

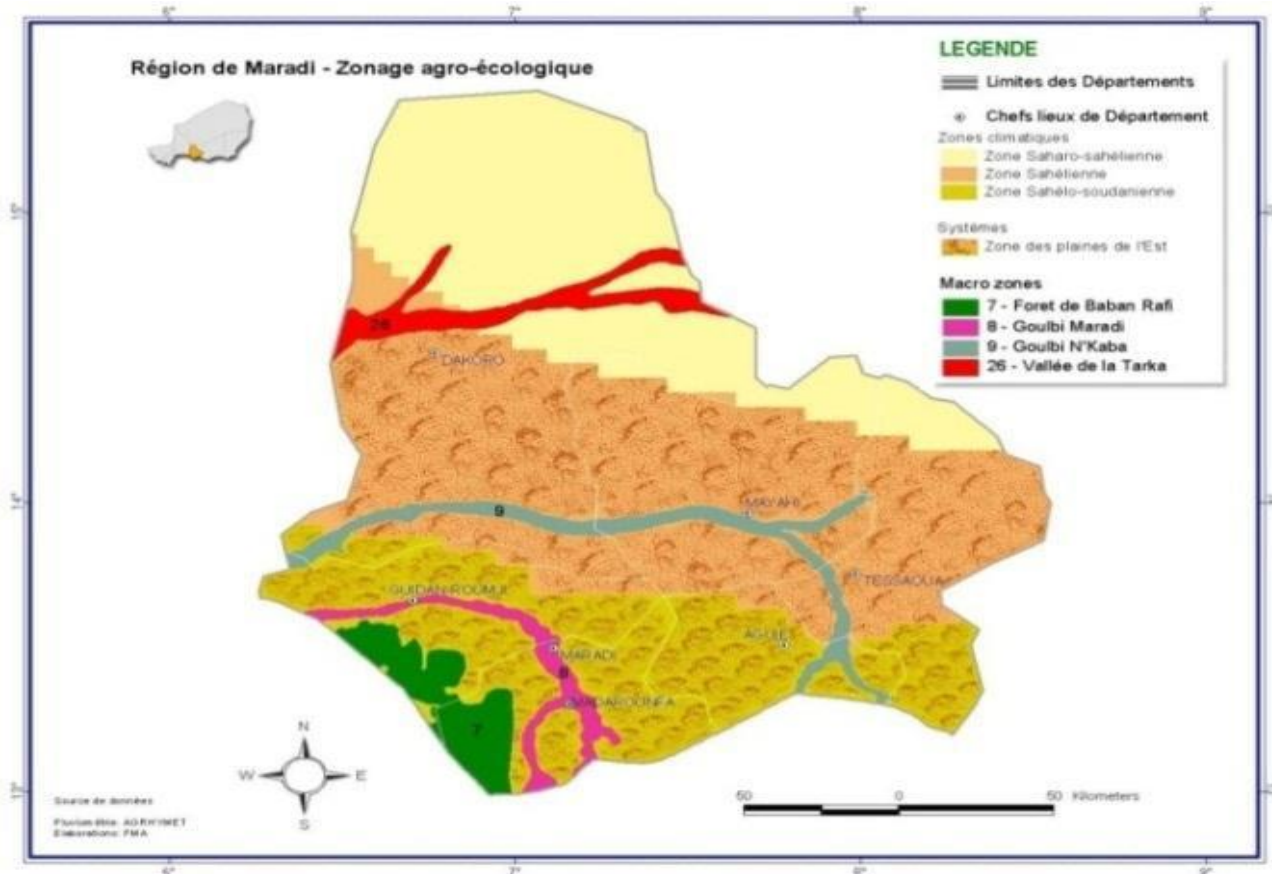
Outre les catégories d'exploitants identifiés ci-dessus, le ProDAF cible les deux catégories démographiques des femmes et des jeunes, au sein des ménages ciblés et surtout des catégories i) et ii). Il s'agit de catégories vulnérables à cause de leur accès difficile à : i) la terre et à l'eau ; ii) des revenus indépendants ; et iii) la prise de décision dans leurs communautés. Parmi les jeunes, une attention spécifique sera portée aux jeunes femmes particulièrement affectées par des mariages précoces (36% sont déjà mariées à l'âge de 15 ans ; UNICEF, statistiques 2002-2012). Les femmes et les jeunes devront représenter respectivement au moins 30% des bénéficiaires de toutes les activités du Programme et seront aussi directement ciblés pour la réalisation d'activités spécifiques.

2.2. Présentation des zones d'intervention

Le ProDAF sera mis en œuvre sur la bande centre sud des régions de Maradi, Tahoua et Zinder, qui comprend les zones d'intervention des projets en cours (PASADEM et PPI Ruwanmu). L'expansion vise à consolider de manière durable 22 bassins versants, au sein desquels les exploitations agricoles familiales vont contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales autour de 21 pôles de développement économique.

2.2.1. Région de Maradi

Carte 2 : Zonage Agro-écologique de la Région de Maradi



Source : PPI Ruwanmu, 2012

2.2.1.1. Milieu biophysique

Relief et géomorphologie

La région de Maradi est caractérisée par un relief marqué par un vaste plateau du continental intercalaire légèrement incliné du sud (550 m) au nord (400 m). Dans la partie sud, on note la présence des affleurements granitiques qui font rapidement place aux sables. La partie nord est quant à elle formée par un réseau d'ondulations dunaires (SRAT de Maradi, 2008-2023).

Au niveau géomorphologique, on distingue dans la région de Maradi, les formations suivantes : les carapaces ferrugineuses et les regs résiduels. Ces carapaces peuvent reposer sur des grès directement (Aguié) ou par l'intermédiaire du sable (Tessaoua) ; les alluvions anciennes caillouteuses (les vallées du goulbi de Maradi et de ses affluents) ; les produits et remplissage des goulbis ; les alluvions anciennes du goulbi N'kaba et ses

affluents ; les produits de remplissage de la vallée du goulbi N'kaba ; et les dépôts récents et actuels du goulbi Maradi.

Au plan géologique, la région de Maradi comprend les unités suivantes :

- le socle, au Sud notamment entre Dan Issa et Chirgué. Il est constitué de granodiorite et de granito-gneiss autour de Chirgué, de leptynites et de gneiss vers Doufounbara, de schistes épimetamorphiques vers le Sud Maraka, de granites porphyroïdes à amphibole ou biotite entre Garin Liman et Kandamao et du grès argileux indifférenciés du crétacé pour le reste jusqu'à Madarounfa ;
- des alluvions anciennes caillouteuses, plus au Nord et le long des Goulbis, jusqu'à la latitude 13°30' ;
- le Continental Hamadien qui caractérise le Sud du Goulbin Kaba.
- des alluvions modernes, dans les vallées du Goulbin Kaba et de la Tarka, ce sont des éléments de comblement de vallées fossiles et dans la vallée du Goulbin Maradi ;
- des dunes fixées anciennes, localisées entre le Goulbi N'Kaba et la Tarka.

Climat

Le climat de la région de Maradi est de type sahélo-soudanien. Il se caractérise par trois saisons distinctes : une saison sèche et froide qui va de Novembre à Février ; une saison sèche et chaude qui va de Mars à Mai ; et une saison pluvieuse qui va de Juin à Septembre, pouvant aller exceptionnellement à la mi-octobre.

Les précipitations ne durent guère plus de 4 mois. Elles sont très irrégulières, mal réparties dans le temps et dans l'espace. La pluviosité varie de moins 300 mm dans la partie nord à plus de 600 mm au sud. Les moyennes annuelles de températures varient quant à elles de 23°C à plus de 33°C.

L'humidité relative atteint son maximum en Août (93%) c'est-à-dire le mois le plus pluvieux de l'année et le minimum est atteint en Mars (8%).

Sols

La région de Maradi est caractérisée de point de vu sols par la présence d'un bassin supérieur de la Tarka région de Maradi qui est dominé en amont de Dakoro par les sols sableux ferrugineux non ou peu lessivé. Au centre, les sols sont faiblement argileux, dans le bassin moyen de Goulbi N'Kaba au sud du Goulbi de Maradi, ils sont lessivés sur les substrats dunaires, tandis que le socle est couvert de sols sablo-limoneux à galets grossiers.

Les bas-fonds ont des alluvions sableuses et sablo-limoneuses aux sols souvent peu évolués malgré les traces d'hydromorphie en profondeur.

Il faut noter que les sols argileux, plus fertiles, localisés dans des vallées sont réservés aux cultures irriguées.

Ressources en eau

Elles sont composées des eaux de surface et des eaux souterraines.

⇒ Eaux de surface

La région ne dispose pas de cours d'eau permanent, mais dispose des ressources facilement mobilisables à partir des grandes vallées longitudinales qui la traversent : le Goulbi de Maradi, le Goulbi N'Kaba et la vallée de la Tarka. Toutefois, seul le Goulbi Maradi

connaît des écoulements importants mais saisonniers. Ces derniers sont devenus par ailleurs aléatoires depuis la construction du barrage de Jibia.

La région dispose aussi d'un lac, celui de Madarounfa sur une superficie variant entre 600 et 800 ha selon la saison. A ce important point d'eau s'ajoute la mare d'Akadaney dont la vocation est essentiellement pastorale même si elle a été empoisonnée depuis 1990.

Les écoulements saisonniers et la recharge des mares dépendent naturellement des apports des eaux de pluies. Cependant, toutes ces mares souffrent de problème d'ensablement important.

⇒ **Eaux souterraines**

Le sous-sol de la région dispose d'importantes ressources en eau encore insuffisamment exploitées, principalement à cause de contraintes techniques. La présence du socle dans le sud et la grande profondeur de la nappe sur les plateaux du Nord rendent sa mobilisation très difficile et coûteuse. Seules les vallées offrent une nappe phréatique peu profonde et facilement exploitable.

Les systèmes aquifères rencontrés dans la région sont : les nappes du quaternaire situées le long des Goulbi, dans les alluvionnements récents et anciens, et dont la recharge peut être mise en péril par les barrages en amont ; la nappe des alluvions de la vallée de la Tarka, plus ancienne et plus profonde que les précédentes ; les nappes discontinues du socle, dans la partie sud de la région ; et la nappe du continental intercalaire (21 et 250 m de profondeur).

Les cultures irriguées utilisent essentiellement les eaux souterraines et jouent un rôle important dans l'économie de la région. Pour la plus grande partie, il s'agit de petites exploitations dotées de puits traditionnels ou de puits modernes avec motopompe. Une seule exception concerne le périmètre hydro-agricole de Djiratawa qui compte 512 ha et est alimenté par 7 stations de pompage.

Des possibilités de développement du secteur irrigué existent mais paraissent essentiellement limitées aux Goulbi, car l'exploitation des nappes profondes ne serait probablement pas rentable. Au niveau des Goulbi, il faut cependant compter avec la concurrence de l'agriculture de décrue, de l'agriculture pluviale de bas-fonds et de l'arboriculture fruitière aussi.

Végétation

La végétation de la région de Maradi est caractérisée par une steppe herbeuse et arbustive concentrée dans les forêts classées, les aires protégées, les zones les plus enclavées du Sud-Ouest (Départements de Guidan Roumdji et Maradounfa), où les conditions pluviométriques sont favorables mais aussi dans la partie Nord de la région (Dakoro).

Les espèces conservées dans les champs sont principalement *Combretum glutinosum*, *Piliostigma reticulatum*, *Guiera senegalensis*, *Combretum micranthum*, *Sclerocarya birrea*, *Prosopis africana*, *Boswellia odorata* et *Acacia albida*.

Aussi, il existe un peuplement résiduel de *Hyphaene thebaica* (doumier) le long de la vallée fossile de Goulbi Kaba partant de Gazaoua à Guidan Roumdji en passant par Mayahi et Dakoro sur une longueur de 170 km.

La zone Nord de la Tarka constitue la plus grande partie des ressources herbacées de la région et représente par conséquent les aires idéales pour le pastoralisme (estimées à plus de 800.000 ha).

Faune

Selon le diagnostic régional (SRAT, 2008-2023), la région de Maradi dispose de deux sites à potentiel faunique important :

- la réserve de faune de Gadabédji (Dakoro) d'une superficie de 76.000 ha à laquelle trois zones cynégétiques sont contiguës (les zones de chasse de Akadaney, de Tin Simitan et de Sala). Les principales espèces rencontrées dans ces zones de chasse sont les gazelles, les outardes, les pintades sauvages et divers rongeurs ;
- la réserve de faune de biodiversité de Baban Rafi (Madarounfa). D'une superficie de 3.400 ha, elle renferme des gazelles, outardes, pintades et singes patas, et connaît souvent des incursions de troupeaux d'éléphants pouvant atteindre cent individus en provenance de la forêt de Roungou au Nigeria.

La dégradation de l'habitat (sécheresses, feux de brousse) et la pression anthropique (défrichements agricoles, braconnage, etc.) ont causé la disparition de certaines espèces telles que la Gazelle dama. La réserve de Gadabédji en particulier a connu une forte réduction de ses effectifs.

Ressources halieutiques

La région compte 48 mares y compris le lac de Madarounfa qui peut permettre des activités piscicoles. Seuls la mare de Kourfin Koura, le lac, la retenue d'eau de Rafin Wada et la mare de Akadaney sont permanents et l'activité piscicole s'y pratique toute l'année. Mais il existe aussi de nombreuses mares semi-permanentes où la pêche est également pratiquée. La pêche saisonnière aussi se pratique intensivement au niveau des Goulbi. Une trentaine d'espèces vivent dans les plans d'eau. Les principales espèces rencontrées sont *Clarias anguillaris*, *Oreochromis nilotica*, *Momyrus rume*, *Bagrus bayad*, *Protopterus annectens*, *Lates niloticus*, *Synodontis shall*, *Shilbae mystus*. On a constaté ces dernières années la disparition de certaines espèces comme *Distichodus rostratus*, *Heterotis niloticus*, *Auchenoglanis occidentalis* et l'espèce *Lates niloticus* devient de plus en plus rare en raison de l'ensablement des plans d'eau.

Les principales contraintes qui entravent la gestion de ressources halieutiques sont entre autres : la destruction des frayères par la mise en culture des berges des plans d'eau, la capture des alevins par l'utilisation d'engins prohibés, le non-respect par les pêcheurs de la durée de fermeture des plans d'eau empoisonnés entraînant la réduction des stocks.

2.2.1.2. Milieu socio-économique

Aspects sociodémographiques

Les principaux groupes ethniques qui composent les populations de la région sont : les Haussa, les Peuhls, les Touareg et les arabes. La population de la région de Maradi est l'une des plus densément peuplées du Niger (72,3 hbt/km²). Selon les résultats définitifs RGP/H de 2012, la région comptait 3 402 094 habitants soit 1 673 783 hommes (49, 19%) contre 1 728 311 femmes (50, 81%) (INS, 2012). La population par ailleurs présente une forte disparité dans sa répartition géographique selon les Départements.

La population de la région est caractérisée par des mouvements migratoires très fréquents, occasionnés surtout par l'état des campagnes agropastorales. En dehors des mouvements de transhumance, la population part en exode, en direction des pays voisins comme le Nigeria, le Ghana, la Côte d'Ivoire, la Libye, et très souvent en direction de certaines villes du pays (Niamey, Zinder). Ces mouvements connaissent un flux important quand les campagnes agricoles deviennent déficitaires.

Aspects économiques

Le potentiel économique de la région repose principalement sur l'agriculture, l'élevage et le commerce. L'agriculture et l'élevage représentent à elles seules plus de 90% du PIB du secteur primaire de la région. S'ajoutent à ces activités, l'artisanat, l'exploitation des

ressources forestières et des carrières. L'économie de la région est essentiellement agro pastorale car 94 % des ménages ont l'agriculture et l'élevage comme activité (SRAT, 2008-2023).

Malgré leur importance, l'agriculture et l'élevage sont marqués par leur caractère rudimentaire. S'agissant de l'agriculture, elle est qualifiée d'agriculture de subsistance du fait du faible investissement qui empêche sa modernisation. La production agricole se retrouve ainsi insuffisante avec peu ou pas de surplus et de valeur ajoutée en argent se traduisant par une insécurité alimentaire quasi permanente. Le tableau 2 ci-dessous renseigne l'évolution de la production agricole de la région de Maradi.

Tableau 2 : Évolution de la production agricole de la région de Maradi

Spécifications	Production annuelles (tonnes)					
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Mil	630 981	776 289	615 704	866 999	650,2	872,0
Sorgho	322 001	336 981	223 620	326 915	282,5	401,5
Niébé	192 780	417 230	168 168	456 728	631,4	306,4
Souchet	3 152	29 280	33 073	30 114	-	-
Sésame	2 697	24 548	47 814	26 535	-	-
Arachide	54 477	145 514	109 784	202 479	217,1	108,9
Oseille	1 801	27 095	14 308	16 159	-	-

Source : INS, 2013

L'élevage qui constitue la seconde activité économique de la région après l'agriculture, est pratiqué partout avec des systèmes différents d'une zone agro-écologique à une autre. La caractéristique essentielle de l'élevage de la région est son intégration progressive avec l'agriculture, intégration qui découle de la pression foncière exercée au détriment des espaces de pâturage. Le tableau 3 ci-dessous donne l'évolution du cheptel par espèce dans la région de Maradi.

Tableau 3 : Évolution du cheptel par espèce dans la région de Maradi

Espèces	Effectif du cheptel (milliers de têtes)				
	2008	2009	2010	2011	2012
Bovins	1 349,3	1 430,2	1 516,0	1 585,5	1 680,7
Ovins	1 685,1	1 745,1	1 806,2	1 796,0	1 858,8
Caprins	2 235,3	2 327,9	2 421,0	2 469,7	2 568,5
Camelins	260,3	264,2	266,5	268,4	271,9
Equins	16,8	17,0	17,2	16,7	15,9
Asins	193,7	197,5	201,5	202,1	205,1

Source : INS, 2013

La pêche, constitue aussi une importante activité dans la région, notamment pour les populations riveraines des points d'eau permanents comme le lac de Madarounfa.

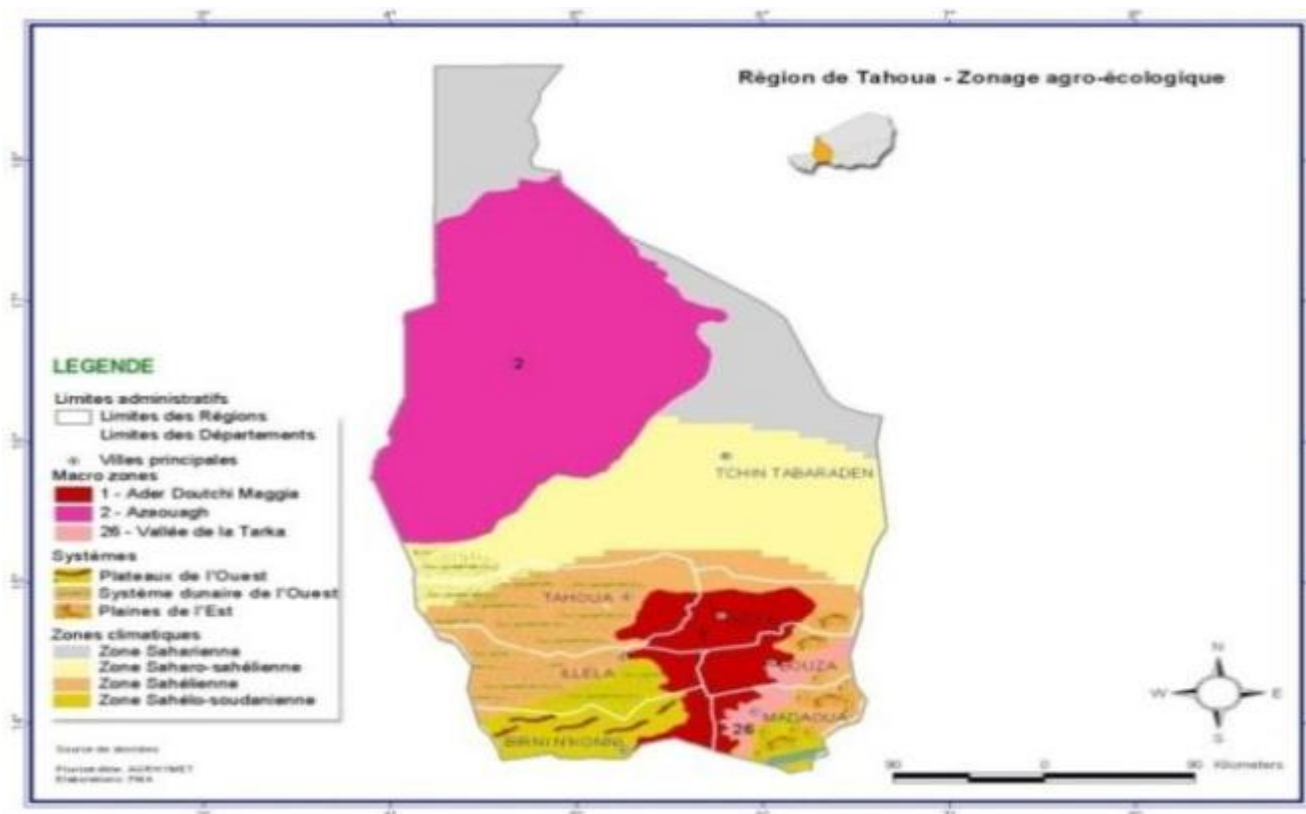
S'agissant du commerce, la proximité du Nigéria favorise des échanges commerciaux importants avec la population de la région qui est très active dans le commerce de divers produits. Le commerce de produits manufacturés et de vivres est très développé entre les deux communautés : la plupart du temps les agents économiques de la région exportent les vivres et les animaux vers le Nigeria et y importent les produits manufacturés et les produits pétroliers. Une particularité de la région tient au fait que les activités commerciales concernent environ 80% des individus actifs de la population sans distinction de sexe et de classe d'âge.

L'artisanat, en outre, même s'il est informel, reste une activité rémunératrice importante dans la vie des populations tant urbaines que rurales. Quant aux industries et les mines,

elles sont au stade de leur commencement avec plusieurs tentatives concernant l'implantation de certaines unités au niveau du chef-lieu de la région (OLGA OIL, ENIPROM, etc.).

2.2.2. Région de Tahoua

Carte 3 : Zonage agro-écologique de la Région de Tahoua



Source : PPI Ruwanmu, 2012

2.2.2.1. Milieu biophysique

✚ Relief et Géomorphologie

La région de Tahoua présente deux grands ensembles. Un ensemble constitué de paysages de Cuesta dans des grès ferrugineux d'une altitude moyenne de 400m. Ces Cuesta présentent des vallées larges et profondes localisés dans les parties Est et Sud de la région (vallée Tadriss, Badaguichiri, Keïta, Majiya, Tarka). L'autre ensemble est celui des formations éoliennes (dunes fixées, dunes vives) localisé dans les parties nord, ouest et est de la région.

La zone de plateau (l'Ader – Doutchi – Maggia) d'une altitude moyenne comprise entre 300 et 500 m et un point culminant (746) localisé à la limite des départements de Keita et Abalak. Ce plateau est découpé par des vallées avec des versants de 200 m à l'Est et seulement 30 m à l'Ouest.

La zone des plaines à l'Est de Madaoua, Sud-ouest de Konni, Ouest d'Illéla et dans le Nord les plaines de Tamesna et d'Azaouagh.

✚ Climat

Le climat de la région est du type sahélien caractérisé par deux grandes saisons distinctes : une saison sèche allant d'Octobre à Mai et une saison pluvieuse allant de juin à Septembre.

La saison des pluies entre Mai et Septembre est relativement courte en comparaison avec la saison sèche qui dure presque huit(8) mois (Octobre- Mai).

La pluviométrie est variable. Ainsi, du Nord au Sud on trouve des zones du climat Sud Saharien (moins de 150 mm de pluies par an), Nord Sahélien (150 à 350 mm) et Sud Sahélien (350 à 600 mm).

Le sud du département de Birni N’Konni est mieux arrosé avec plus de 450 mm, tandis que l’extrême Nord de la région (département de Tchinta) présente une moyenne annuelle des précipitations d’environ 150 mm.

La température moyenne annuelle dans la région, s’élève à 29 °C. Le minimum est atteint en décembre – janvier avec 16°C et le maximum en Avril Mai avec plus de 40°C en moyenne.

Pour ce qui est du domaine des vents, la région est sous influence des alizés. Les principaux vents sont : l’harmattan, vent chaud et sec (souffle d’Est à l’Ouest) et la mousson, vent chargé d’humidité, véhiculant les pluies du Sud-ouest au Nord-Est.

Sols

Du point de vue pédologique, la majeure partie des zones Nord, Ouest et Est de la région présente des sols sablonneux marqués par des dépôts d’origine éolienne. Les zones de l’Ader-Doutchi et du nord Ader sont caractérisées par des sols peu profonds offrant une fine texture limono-argileuse. Ainsi, on peut distinguer :

- les sols de plateaux : sols gréseux que supporte une cuirasse latéritique qui présente une valeur agronomique médiocre ;
- les sols de versants : sols de type minéraux bruts de très faible valeur agronomique ;
- les sols de glacis : sols peu évolués et sols bruns d’une valeur agronomique moyenne à bonne ;
- les sols alluviaux : sols argileux et mal drainés à fort potentiel agronomique et exploités pour les cultures de contre-saison.

Les sols de la région sont généralement très sensibles à l’action du climat car très pauvres en matière organique. De ce fait, l’absence de végétation les expose à l’action négative des pluies et du vent entraînant ainsi une forte dégradation essentiellement due à l’érosion hydrique dans les vallées et à l’érosion éolienne sur les plateaux.

Au Sud, l’érosion hydrique apparaît comme la cause principale de la dégradation des terres des nombreuses vallées que compte la région, et risque de compromettre les opportunités d’une mise en valeur agricole offertes par ces zones.

Ressources en eau

⇒ **Eaux de surface**

La région de Tahoua fait partie du bassin versant du fleuve Niger. Le réseau hydrographique ne présente pas de cours d’eau permanent. L’Ader Doutchi renferme les 5 principaux bassins versants : Tarka, Maggia, Badéguichiri, Keita et Taddis qui drainent environ 400 millions de m³/an en moyenne (Diagnostic régional, 2004). Le caractère saisonnier des écoulements dans ces vallées se traduit par : une érosion hydrique due à la forte intensité des pluies et une série de bas-fonds marécageux. Le sud-ouest de la région (Illéla et Birni N’Konni) formé d’une plaine à pente faible vers l’Ouest ne dispose pas d’un important réseau hydrographique.

La région présente environ 285 mares dont quarante (40) sont permanentes et trente-six (36) artificielles (Diagnostic régional, 2004). Elles sont utilisées pour l’agriculture irriguée,

l'élevage et la pêche. La plupart de ces mares sont sérieusement menacées par l'ensablement.

Il est pratiqué les cultures irriguées au niveau de ces mares, des bas-fonds et dans les plaines de la Tarka. Les systèmes de production irriguée présents dans la région peuvent être répertoriés comme suit :

- le système intensif avec maîtrise de l'eau : il concerne des superficies actuellement limitées à cause des problèmes de gestion et d'entretien des périmètres. Les cultures les plus importantes sont le coton, le blé et les cultures maraîchères.
- le système d'irrigation traditionnelle : ce sont des petites exploitations familiales où les cultures dominantes sont l'oignon et la tomate. Mais l'arboriculture fruitière se développe de plus en plus.

⇒ **Eaux souterraines**

Les ressources en eau souterraine sont abondantes, mais elles ne sont pas toujours faciles à exploiter pour des raisons techniques et/ou économiques. On estime un capital de 1,2 milliard de m³ annuellement renouvelables dans les aquifères profonds de bonne qualité, soit une quantité suffisante par rapport aux besoins (Diagnostic régional, 2004).

Les différents types d'aquifères rencontrés dans la région de Tahoua sont :

- le continental intercalaire, qui s'étend sur une zone d'ensablement à des profondeurs importantes variant de 100 à 800 m, et qui renferme une eau de bonne qualité avec des débits importants (50-100 m³/h). La profondeur importante de cet aquifère ne permet pas son exploitation par des puits. Il ne peut être exploité que par des forages profonds nécessitant de gros investissements ;
- le continental terminal, d'une profondeur variant de 30 à 200 m, qui présente une eau de bonne qualité avec des débits acceptables (2-15 m³/h) pour l'hydraulique villageoise. Mais cet aquifère n'existe que dans les départements de Birni N'Konni, Illéla, Tahoua et le sud-ouest de Tchintabaraden ;
- les nappes alluviales, le long des cinq vallées principales, qui sont les plus exploitables pour l'agriculture et les formations végétales. Elles sont caractérisées par une profondeur d'exploitation d'environ 20 m et un débit de 10 m³/h (100 m³/h dans la Tarka) et dépendent largement de la pluviométrie annuelle, de l'infiltration et de l'intensité du ruissellement. Ces nappes présentent l'inconvénient d'être sensibles à la pollution et peuvent aussi être salées quand elles drainent les nappes salées sous-jacentes (Paléocène et Crétacé). La recharge annuelle moyenne par infiltration des principales vallées de l'Ader-Doutchi-Maggia est d'environ 300-400 millions de m³, soit l'équivalent de 10-15% de la pluviométrie moyenne annuelle (Diagnostic régional, 2004).

Les risques auxquels les eaux souterraines sont exposées restent principalement la sensibilité des nappes alluviales à la pollution.

Végétation

Dans la région, la majeure partie des formations forestières a laissé place à des steppes arbustives, des plateaux latéritiques, des dunes et des champs cultivés. Cette dégradation a entraîné la raréfaction voire la disparition de certaines espèces végétales.

Le couvert ligneux dominé par les Acacias est généralement épars sur les collines et les plateaux rocaillieux sauf sur certains plateaux ou dans certaines vallées inondables où on rencontre par endroit des petites poches de végétation relativement denses où coexistent des grands pieds de *Balanites* et *Acacias ssp.* Une forme de galerie forestière se

développant à la faveur des eaux de ruissellement provenant des bassins versants, c'est le cas également des plateaux où se développe une véritable formation d'espèces *Acacia* (*A. seyal*, *A. nilotica*, *A. raddiana*, *A. senegal*).

Les zones dunaires, elles constituent le domaine de savanes arbustives où l'on rencontre des espèces telles que : *Combretum glutinosum*, *Guiera senegalensis*, *Prosopis africana*, *Sclerocarya birrea*, *Balanites aegyptiaca*, *Ziziphus mauritiana*.

Dans les vallées, où se pratique la culture des céréales se développent quelques grands arbres dont les plus dominants sont : *Faidherbia albida*, *Balanites aegyptiaca* et *Bauhinia rufesens*, *Commiphora africana*, *Hyphaene thebaica*, *Piliostigma reticulatum* et *Acacia spp.*

La strate herbacée constituée essentiellement de plantes annuelles est très riche et variée. On peut citer entre autres espèces : *Cenchrus biflorus*, *Commelina forskalaei*, *Eragrostis tremula*, *Pennisetum pedicelatum* *Diheteropogon hagerupii*, etc.

Dans cette région, les plantations artificielles sont nombreuses et jouent un rôle très important en matière écologique. En effet, c'est les actions de fixation des dunes et de mise en défens des terres, réalisés surtout à partir du milieu des années 80 dans l'Ader Doutchi Maggia, qui ont permis de restaurer un certain potentiel ligneux dans la région.

Les sécheresses et la mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace influent de manière significative sur les capacités de reconstitution et de production du potentiel forestier. S'ajoutent à ceux-là : le mouvement des dunes, l'ensablement des plans d'eau, le surpâturage, etc.

Faune

Autrefois, la région de Tahoua était l'une des plus giboyeuses du pays. On y rencontrait aussi bien des espèces sahariennes que sahéliennes (Gazelles damas, dorcas, Addax, Oryx, Outardes, Autruches, etc.) et les effectifs étaient très importants. De nos jours, suite aux effets conjugués de l'homme (surpâturage, braconnage, destruction des habitats, etc.) et du climat (sécheresse), les effectifs ont considérablement diminué et la plupart de ces espèces ont même disparu. Toutefois, malgré les conditions climatiques défavorables au bon développement de son habitat dans la partie septentrionale (Abalak et Tchintabaraden), la faune sauvage continue d'exister. On note ainsi, la présence de l'avifaune, des gazelles et autres rongeurs.

Aussi, on remarque le retour de la faune dans les zones où sont réalisées des actions de récupération qui ont permis de rétablir la couverture végétale et une amélioration de l'habitat pour la faune

Ressources halieutiques

La région dispose d'importants plans d'eau (mares, retenues artificielles) comme la mare de Tabalak (822 ha en 2009 ; PDC/2010, Tabalak), de Dan Doutchi (25.366 ha, Rapport National Aewa Niger, 2005) qui sont classées sites RAMSAR. Ces mares, y compris celle de Gawel dans le département de Tillia représentent d'importantes potentialités halieutiques pour la région. Toutefois, elles souffrent pour leur plupart de problème d'ensablement et de colonisation par des plantes aquatiques envahissantes qui deviennent de plus en plus préoccupant, du fait des impacts négatifs sur la richesse halieutique.

Il est important de souligner que le statut des mares de Tabalak et de Dan Doutchi (sites RAMSAR), constituent une contrainte à leur mise en valeur, dans le cadre de ce projet. Par conséquent, le projet prendra les dispositions nécessaires afin que les activités qui vont être entreprises cadrent bien avec la gestion durable et acceptées en pareille circonstance.

Dans ce domaine, les atouts les plus importants sont relatifs à la dimension humaine. En effet, les pêcheurs de cette région ont pleinement conscience de l'importance du poisson dans la sécurité alimentaire et dans la lutte contre la pauvreté. Dans certaines localités, des coopératives de gestion et de commercialisation du poisson sont actives.

2.2.2.2. Milieu socio-économique

✚ Aspects sociodémographiques

Les principaux groupes ethniques qui composent les populations de la région sont : les Haussa, les Peuhls, les Touareg, les Arabes et les Zarmas. Selon les résultats définitifs du RGP/H de 2012, la région comptait 3 328 365 habitants soit 1 660 934 hommes (49, 90%) contre 1 667 431 femmes (50, 10%) (INS, 2012). La population présente par ailleurs une forte disparité dans sa répartition géographique selon les Départements.

Tableau 4 : Répartition de la population dans les différents départements de la région de Tahoua

DEPARTEMENT	MASCULIN	FEMININ	TOTAL
ABALAK	144 869	132 213	277 082
BAGARAOUA	38 198	39 953	78 151
BIRNIN KONNI	169 803	168 456	338 259
BOUZA	238 648	242 824	481 472
ILLELA	181 319	181 691	363 010
KEITA	178 688	185 754	364 442
MADAOUA	296 767	293 011	589 778
MALBAZA	127 011	124 249	251 260
TAHOUA DEPT	226 335	241 423	467 758
TASAARA	13 626	12 814	26 440
TCHINTABARADEN	78 566	78 284	156 850
TILLIA	21 688	20 467	42 155
VILLE DE TAHOUA	80 103	81 520	161 623
TOTAL	1 795 621	1 802 659	3 598 280

Source : INS, 2015

La population de la région est caractérisée par des mouvements migratoires très fréquents, occasionnés surtout par l'état des campagnes agropastorales. En dehors des mouvements de transhumance, la population pratique l'exode, en direction des pays voisins comme la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Libye, le Cameroun, le Nigeria, l'Algérie et très souvent en direction de la capitale Niamey. Ces mouvements connaissent un flux important quand les campagnes agricoles deviennent déficitaires. Cependant l'exode devient de plus en plus un comportement habituel et tend à devenir un phénomène culturel et permanent.

Dans cette région, les retombées financières et économiques de l'exode sont souvent importantes. En revanche, les problèmes engendrés sont l'absence de bras valides pour les travaux champêtres, l'insuffisance et la faiblesse de la production, la non-participation à l'éducation des enfants, et la contagion de maladies dans les pays d'accueil, maladies qui constituent de véritables fléaux dans la région (VIH/SIDA).

✚ Aspects économiques

Le potentiel économique de la région repose aussi essentiellement sur l'agriculture, l'élevage et le commerce. L'agriculture occupe plus de 80% de la population. Les cultures pluviales concernent : mil, sorgho, niébé, arachide, coton, gombo, maïs, riz.

En contre saison, se distinguent : les cultures de décrue : patate douce, dolique, niébé, courge, tournesol ; et les cultures irriguées : oignon, blé, chou, laitue, carotte, gombo, piment, poivron.

Le maïs et le manioc sont cultivés en décrue ou par irrigation.

Il est important de souligner que les superficies aménagées sont particulièrement menacées par l'envasement des retenues et les inondations. C'est notamment le cas du périmètre de Konni, et des vallées de la Tarka de Badaguichiri.

Le tableau 5 ci-dessous renseigne l'évolution de la production agricole de la région de Tahoua.

Tableau 5 : Évolution de la production agricole de la région de Tahoua

Spéculations	Production annuelle (millier de tonnes)				
	2008	2009	2010	2011	2012
Mil	725,9	460,1	729,0	548,1	757,4
Sorgho	281,1	184,9	379,1	147,1	388,0
Niébé	296,7	182,6	291,1	182,2	341,1
Arachide	18,0	34,6	30,4	13,0	25,5
Maïs	1,7	ND	2,3	1,4	2,2

Source : INS, 2013

L'élevage qui constitue la seconde activité économique de la région, est dominant dans la zone nord à vocation pastorale et est ailleurs souvent associé à l'agriculture. La zone pastorale couvre les deux tiers (2/3) de la région et les éleveurs (Peuls, Touaregs et Arabes) représentent plus de 20% de la population totale. L'élevage dans la partie sud de la région apparaît comme une activité assez précaire en raison de la dégradation des aires de pâturage. Le tableau 6 ci-dessous donne l'évolution du cheptel par espèce dans la région de Tahoua.

Tableau 6 : Évolution du cheptel par espèce dans la région de Tahoua

Espèces	2011	2012	2013
Bovins	1 907 395	2 021 838	2 143 149
Ovins	2 170 908	2 246 890	2 325 531
Caprins	2 447 246	2 545 135	2 646 941
Camelins	505 939	512 516	519 179
Equins	28 625	28 911	29 200
Asins	421 540	429 971	438 571
Total	7 481 653	7 785 261	8 102 571

Source : INS, 2013

Malgré leur importance, l'agriculture et l'élevage sont restés rudimentaires. S'agissant de l'agriculture, elle est qualifiée d'agriculture de subsistance du fait du faible investissement qui empêche sa modernisation. Quant à l'élevage, il est beaucoup plus extensif et contemplatif car c'est seulement le nombre de têtes possédées qui compte pour les éleveurs. Cette situation fait qu'en période de sécheresse, le dégât reste incalculable. Les paysans se retrouvent assez souvent dépourvus de tout leur cheptel ce qui les pousse à emprunter la voie de l'exode les conduisant au niveau des gros centres urbains à la recherche d'un lendemain meilleur.

A côté de ces deux premières activités, on note la pêche qui est assez développée du fait de la présence d'importantes mares permanentes et de certaines retenues d'eau empoissonnées. Il s'agit notamment de la mare de Tabalak, et celle de Dan Douchi.

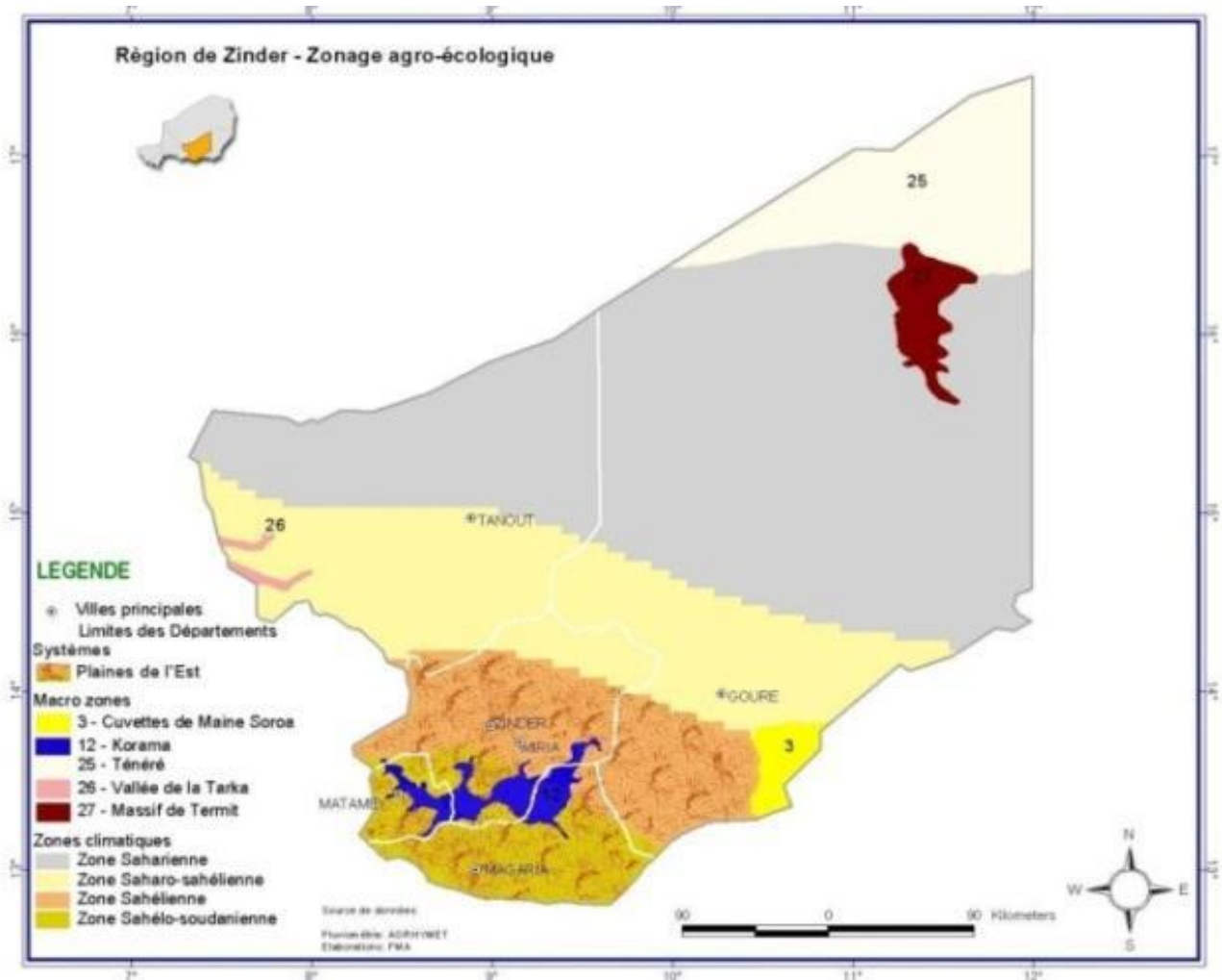
Concernant le commerce, la proximité du Nigéria favorise des échanges commerciaux importants avec la population de la région plus particulièrement le Département de Konni où les populations sont très actives dans le commerce de divers produits. Le commerce de produits manufacturés et de vivres est très développé entre les deux communautés : la plupart du temps les agents économiques de la région exportent les produits vivriers, mais aussi l'oignon, le coton et les animaux vers le Nigeria et y importent les produits manufacturés et les produits pétroliers.

L'activité artisanale est largement répandue dans la région, et apparaît très diversifiée : cuirs et peaux, métaux, argile et produits forestiers (nattes, vannerie). Toutefois, le secteur connaît une baisse importante de ses activités liée à la chute des flux touristiques.

Concernant les activités industrielles et minières, elles sont au stade de leur début de diversification et de développement avec notamment l'accroissement de la capacité de la cimenterie de Malbaza.

2.2.3. Région de Zinder

Carte 4 : Zonage Agro-écologique de la Région de Zinder



Source : PPI Ruwanmu, 2012

2.2.3.1. Milieu biophysique

Relief et géologie

Le relief au niveau de l'observatoire de Zinder est contrasté. L'altitude varie entre 300 et 800 m. Le massif du Termit et les zones dunaires du Mounio constituent respectivement les secteurs les plus élevés et les plus bas au sein de l'observatoire.

Les affleurements dans l'observatoire de Zinder sont dominés par les dépôts sableux quaternaires entrecoupés par des affleurements du socle datant du précambrien. Ces derniers sont représentés par les massifs du Damagaram-Mounio. Dans le Damergou affleure les grès et argiles du continental Intercalaire. Entre ces deux massifs affleurent par endroit les grès du continental Hamadien et du Cenomanien.

Dans la région de Zinder, on y distingue des sols bruns rouges sur les glacis, sableux sur les dunes occupant la partie médiane nord. Ils s'associent à des conglomérats ferrugineux dans le Koutous et le Damergou où apparaissent des vertisols lithomorphes peu évolués sur les roches argileuses, des vertisols hydromorphes structurés dans les plaines alluviales. La partie sud est le domaine des alcalis de la zone de Korama où sont marqués d'hydromorphie dans l'extrême sud entre Malawa et Magaria.

Climat

La région de Zinder est caractérisée par un climat du type sahélien et aride avec deux saisons distinctes : une saison pluvieuse de juin à septembre et une saison sèche d'octobre en mai avec à l'intérieur une saison froide de novembre en février.

Le climat Sud sahélien, concerne le Sud Korama et l'extrême Sud de la région de Zinder avec plus de 400 mm de précipitation par an. Le climat nord sahélien est présent avec des précipitations variant entre 200 et 400 mm par an dans le Sud Damergou, le Damagaram-Mounio et le Nord Korama. Dans le Nord Damergou, le Koutous, le Manga et le Termit, le climat est aride et la pluviométrie est le plus souvent inférieure à 100 mm.

Le régime thermique est caractérisé par des températures moyennes mensuelles élevées, supérieures à 20°C avec deux maximums en mai et octobre et deux minimums en janvier et en août.

Les régimes des vents sont marqués par des vitesses moyennes mensuelles relativement faibles et ne dépassent guère 5 m/s. Cependant des vents aux vitesses supérieures à 20 m/s s'observent en début de la saison des pluies.

Sols

La nature du sol est variable selon les zones agro écologiques. Ainsi, les types de sol rencontrés dans la région de Zinder sont :

- les sols sableux peu évolués d'apports éoliens entre le Koutous et le Termit (extrême Nord Est). Ils se caractérisent par un profil peu différencié dans lequel on peut distinguer un, ou plusieurs horizons humifères reposant sur la roche mère. L'insuffisance de la pluviométrie, la forte dominance sableuse de leur texture leur confère une potentialité pastorale uniquement ;
- les sols lithiques sur affleurement rocheux parfois en association avec les cuirasses ferrugineuses s'observent au niveau des zones rocheuses du Termit, du Koutous, du Damergou du Mounio et du Damagaram. Leurs caractéristiques ne leur confèrent aucune potentialité agro-pastorale ;
- l'association de sols brun rouge subarides durcis sur glacis et sableux sur les dunes parfois en association avec des faciès à concrétions ferrugineuses (dans le Koutous et le Damergou) occupe toute la partie nord médiane ;
- les sols ferrugineux tropicaux non ou peu lessivés à faciès sableux parfois en association à des lithosols divers (centre-ouest de Zinder jusqu'à la latitude de Gouré). Ils sont sableux sur les dunes et encombrés de débris rocheux et souvent à tendance hydromorphe sur les pédiments ;
- il existe aussi des vertisols, à texture argileuse, riches en matière organique, localisés dans les départements de Tanout, Magaria et Mirriah et des sols hydromorphes dans les vallées et les cuvettes de la zone sud qui supportent l'essentiel des cultures irriguées.

Dans la région de Zinder, les effets des érosions éolienne et hydrique se conjuguent au détriment de la fertilité des sols qui ne sont plus à même d'assurer une productivité soutenue. La texture très sablonneuse des sols de la région les expose davantage à des

risques de remise en mouvement, en particulier sur une grande partie des départements de Tanout, Gouré et Mirriah. Mais ce phénomène a tendance à se généraliser à l'ensemble de la région. Outre les facteurs climatiques, les pratiques agro-sylvo-pastorales, constituent les principales causes de la dégradation des terres.

Ressources en eau

⇒ **Eaux de surface**

La région est très pauvre en écoulement de surface et ne dispose pas de cours d'eau permanent. Son réseau hydrographique est constitué de cours d'eau temporaires dans les vallées sèches, localement appelés les koramas. Avant les années 1960, certains de ces koris présentaient des écoulements quasi-permanents (Diagnostic régional, 2004).

La région dispose néanmoins de 326 mares permanentes et semi-permanentes, ainsi que plusieurs cuvettes, vallées et bas-fonds. L'une des plus grandes mares est celle de Guidimouni.

Outre le tarissement précoce, la plupart des mares de la région sont menacées par les plantes envahissantes comme le Typha ainsi que par l'ensablement favorisé par le déboisement des versants. Cependant, il convient de souligner les effets positifs des mini-barrages et retenues réalisés dans le cadre des Projets de développement. Ces ouvrages, en effet, favorisent la recharge des nappes, la régénération des écosystèmes, l'augmentation des superficies irriguées et la création d'emplois. Le volume d'eau mobilisable pour l'ensemble de la région varie entre 150 millions et 300 millions de m³. D'importants sites existent, autour desquels se pratiquent les cultures irriguées et pour lesquels le besoin de leur aménagement se fait ressentir. Les actions à entreprendre vont du fonçage et l'équipement des puisards, au forage dans les koramas et cuvettes, à la mobilisation des eaux de ruissellement par des ouvrages appropriés et à la lutte contre l'ensablement des mares et points d'eau.

⇒ **Eaux souterraines**

Concernant les eaux souterraines, quatre (4) systèmes d'aquifères ont été identifiés :

1. les nappes d'altération et de fracture du socle du Damagaram-Mounio qui sont discontinues et d'extension variable ;
2. le système aquifère du continental intercalaire prédominant au Nord et à l'Ouest de la région ;
3. les aquifères associés aux formations du Lac Tchad qui s'étendent au Sud et Sud-est de la région ;
4. Le bassin des Koramas (Sud de Zinder).

Végétation

La région de Zinder est caractérisée par des ressources végétales naturelles (ligneuses et herbacées) qui sont du type steppe arbustive au Nord et à l'Est, et savane arborée à l'Ouest et au Sud.

Dans la région de Zinder, au plan de la couverture arborée, la prédominance des espèces *Acacia albida* et *Adansonia digitata* est particulièrement frappante. Ces deux espèces sont très présentes dans les systèmes de production agrosylvopastorales.

Le gradient de végétation allant du Nord, Nord-Est vers le Sud, Sud-Ouest, essentiellement lié au gradient pluviométrique et à la nature des sols, se caractérise par des formations forestières de type :

- sylvo-pastorale, composée principalement de *Guiera senegalensis* (espèce dominante), *Acacia nilotica*, *Acacia raddiana*, *Balanites aegyptiaca*, *Leptadenia pyrotechnica*, *Boscia senegalensis* (zone de prélèvement de bois énergie) ;
- agro-pastorale, à dominance de *Prosopis africana*, *Sclerocarya birrea* et *Acacia albida* ;
- ripicole (bas-fonds), à dominance de *Hyphaene thebaïca*, *Borassus aethiopum*, et *Phoenix dactylifera*.

Il convient aussi de souligner que ces peuplements prennent en compte les 35 forêts classées de la région (qui sont à plus de 50% occupées par les champs) réparties comme suit : 3 forêts classées à Magaria, 1 à Matamèye, 11 à Mirriah et 20 à Gouré (Diagnostic régionale, 2004).

Aussi, il faut signaler que d'importantes plantations sont en train d'être réalisées (en bloc et en linéaires). Elles jouent un rôle écologique important, mais également dans la satisfaction des besoins en bois-énergie et de service des populations.

Le tapis herbacé est composé d'espèces vivaces et annuelles : *Cenchrus biflorus*, *Aristida mutabilis*, *Eragrostis tremula*, *Cassia mimoides*, *Schoenfeldia gracilis*, *Cassia italica*, *Brachiaria distichophylla*, *Andropogon gayanus*, etc. Il constitue l'essentiel de l'alimentation de toutes les espèces animales domestiques.

D'une manière générale, les ressources forestières de la région sont extrêmement dégradées du fait des effets conjugués du climat et de l'homme. Par exemple, les grandes sécheresses des années 73 et 84 ont considérablement réduit le potentiel forestier de Zinder, accentuant par là même, le processus de désertification. Cette situation est particulièrement perceptible dans les zones de Gassafa, Bouné et Karguéri dans le Département de Gouré où la présence « d'arbres morts » témoigne de l'acuité du problème.

Un autre phénomène inquiétant observé ces dernières années, particulièrement dans la zone Sud, est le développement d'espèces non appréciées par les animaux (*Sida cordifolia*, *Pergularia tomentosa*) qui envahissent surtout les parcours, compromettant davantage l'élevage.

Faune

La région de Zinder renferme une faune riche et variée. Si les petits mammifères se rencontrent pratiquement dans tous les Départements, les grands par contre ne sont localisés que dans les zones très reculées (le Tadress dans le Département de Tanout et le massif de Termit dans celui de Gouré).

Parmi les grands mammifères on rencontre : les gazelles (dorcas et damas), le mouflon à manchette, le chacal, les singes, les phacochères etc. La région renferme aussi une grande variété d'oiseaux : *Neotis cofra* (outarde), *Numida maleagris* (pintades sauvages), les aigrettes, les hérons, la grue couronnée, etc.

Il faut cependant noter que les sécheresses ont entraîné la dégradation des habitats de la faune engendrant ainsi leur migration, voire la disparition de certaines espèces. Cette situation, couplée aux actions anthropiques dont le braconnage, la pression démographique et ses corollaires (expansion de l'agriculture et de l'élevage, urbanisation, etc.), s'est traduite par une réduction drastique des effectifs de la faune.

Ressources halieutiques

Selon les informations contenues dans l'Avant-Projet du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT, 2014), la Région de Zinder dispose d'un important potentiel halieutique. Les zones de production par excellence sont localisées dans les Départements

de Damagaram Takaya, Kantché, Magaria, Dungass et Mirriah. Elles sont constituées du lac de Guidimouni, des mares permanentes et semi-permanentes, des retenues (Toumbala, Kassama, Lassouri⁵, Gounda, Tambari, Baniwalki, Taguizit, Bargouma, etc.) et de plusieurs cuvettes et bas-fonds.

Cent quatre-vingt une (181) mares à vocation piscicole, parmi lesquelles 50 importantes et 14 retenues (Rapport DRE 2012), pour une superficie estimée à 8500 ha ont été recensées. Certaines de ces mares (Gomba, Bougoum, Gocholo, Lassouri, Wiwi, etc.), constituent des bassins de production de référence.

Les principales espèces de poisson qui alimentent cette filière sont *Protepterus annectens*, *Clarias gariepinus* et *Oréochromis niloticus*, *Lates niloticus*, *Bagrus bayad* et *Heterotis niloticus*, *Tilapia spp.*, etc.

Quant au reste de la faune aquatique, il comprend l'ichtyofaune vivant dans les plans d'eau douce ou saumâtre tel le lac de Guidimouni. Outre les poissons, on a le crocodile du Nil toujours dans le lac de Guidimouni et des tortues dans plusieurs autres cours d'eau.

.Les principales espèces piscicoles par ordre d'importance sont : *Clarias gariepinus*, *Tilapia nilotica* et *Protopterus annectens*.

L'amélioration de la gestion du potentiel piscicole, au-delà de la diversification des sources protéiniques à laquelle elle participe, contribue aussi à l'amélioration du pouvoir d'achat des pêcheurs, et par voie de conséquence à la lutte contre la pauvreté. Cependant, certaines menaces pèsent sur les mares (ensablement et colonisation des plantes aquatiques envahissantes). Ces menaces sont aggravées par les effets conjugués de l'aridité climatique et de l'action de l'homme (coupes abusives de bois, exploitation des terres à des fins agricoles, etc.).

2.2.3.2. Milieu socio-économique

✚ Aspects sociodémographiques

Les principaux groupes ethniques qui composent les populations de la région sont : les Haussa, les kanuri, les Peuhls, les Touareg, les Toubous et les Arabes. Selon l'estimation de 2011, la région comptait 2 916 929 habitants soit 1 477 104 hommes (50, 64%) contre 1 439 825 femmes (49, 36%) (INS, 2011). La population présente par ailleurs une forte disparité dans sa répartition géographique selon les Départements. Le tableau 7 ci-dessous donne la répartition de la population dans les Communes d'intervention du projet de la Région de Zinder.

Tableau 7 : Répartition de la population dans les Communes d'intervention du projet de la Région de Zinder

REGION	DEPARTEMENT	COMMUNE	MASCULIN	FEMININ	TOTAL
ZINDER	MAGARIA	WACHA	46 642	46 850	93 492
	KANTCHE	DOUNGOU	19 046	19 985	39 031
	D. Takaya	GUIDIMOUNI	34 369	35 218	69 587
	MIRRIAH	MIRRIAH	40 196	39 930	80 126
	GOURE	GUIDIGUIR	30 966	31 765	62 731
	MAGARIA	BANDE	56 020	58 222	114 242
		MAGARIA	64 431	66 276	130 707
Dungass	GOUCHI	36 482	35 130	71 612	
Total			328 152	333 376	661 528

⁵ Site RAMSAR

Source : RGP/H, 2012

Comme pour les deux précédentes régions, la population de Zinder est caractérisée par des mouvements migratoires très fréquents. Elle pratique l'exode et les principales destinations sont : le Nigeria, la Libye et le Bénin. Ces mouvements connaissent un flux important quand les campagnes agricoles deviennent déficitaires.

Aspects économiques

L'économie de la région est, comme partout au Niger, basée sur le secteur primaire qui exploite de façon extensive les ressources naturelles. Les deux principaux sous-secteurs qui sont l'agriculture et l'élevage contribuent à hauteur de plus de 90% au PIB du secteur primaire de la région et occupe plus de 82% du total des actifs. Les cultures pluviales concernent : mil, sorgho, niébé, arachide, le sésame. Tandis qu'en contre saison, on cultive : patate douce, niébé, courge, oignon, chou, laitue, carotte, tomate, piment, etc. Le secteur tertiaire, notamment le commerce vient au second rang avec près de 60% des actifs du secteur. Le tableau 8 ci-dessous renseigne l'évolution de la production agricole de la région de Zinder.

Tableau 8 : Évolution de la production agricole de la région de Zinder

Spécifications	Production annuelles (millier de tonnes)				
	2008	2009	2010	2011	2012
Mil	508	437	620	554,7	686,0
Sorgho	380	204	381	249,2	401,2
Niébé	266	88	343	302,8	193,6
Arachide	82	50	105	112,4	112,5

Source : INS, 2013

L'élevage qui constitue la seconde activité économique de la région, est pratiqué aussi bien par les pasteurs (Peuls, Touaregs et Arabes) que par les agriculteurs. La zone pastorale couvre les départements de Tanout, Damagram Takaya et Gouré. Le tableau 9 ci-dessous donne l'évolution du cheptel par espèce dans la région de Zinder.

Tableau 9 : Évolution du cheptel par espèce dans la région de Zinder

Espèces	Effectif du cheptel (milliers de têtes)				
	2008	2009	2010	2011	2012
Bovins	1 933	2 049	2 171	1 997,5	2 117,5
Ovins	2 618	2 710	2 804	2 540,7	2 529,7
Caprins	3 561	3 703	3 851	3 659,8	3 805,2
Camelins	228	232	235	231,5	234,5
Equins	110	112	113	112,7	113,8
Asins	301	307	313	316,5	322,9

Source : INS, 2013

A côté de ces deux premières activités, on note la pêche qui est assez développée du fait de la présence d'importantes mares permanentes notamment de la mare de Guidimouni et de certaines retenues d'eau empoissonnées.

Le commerce dans la région de Zinder bénéficie également du voisinage avec le Nigeria qui crée des conditions favorables aux échanges commerciaux. Ces échanges concernent les produits manufacturés, les vivres et les bétails.

L'activité artisanale est largement répandue dans la région, et apparaît très diversifiée : la poterie surtout dans le département de Mirriah, les cuirs et peaux, les produits forestiers (nattes, vannerie).

Concernant les activités industrielles et minières, elles sont au stade de leur début de diversification et de développement avec notamment la Société de raffinage (SORAZ).

2.2.4. Zoom sur les grands ensembles écologiques de la zone du projet

2.2.4.1. Zone de cuvettes de Gassafa (Gouré)

La zone est caractérisée par des dépressions inter dunaires où la nappe phréatique a une profondeur moyenne de 0,5 m. Il s'agit du domaine de cuvettes. Les sols de type bruns-rouges et vertisols ont une fertilité moyennement bonne. Cependant, la salinisation et la baisse de la nappe consécutive à une pluviométrie faible et à l'ensablement constituent des véritables menaces pour la productivité des cuvettes. Une des caractéristiques des cuvettes est la présence des palmiers doum tout autour des bas-fonds et du natron au centre qui y rend difficile toute action de production. Les peuplements de doumier sont denses et peuvent atteindre 200 pieds à l'hectare. La récolte des feuilles des palmiers doum et du natron est une activité très lucrative dans cette zone.

Le système de captage est constitué de puits maraîchers de typologie différente. Le système d'exhaure est constitué de puisettes, de dalous et de pompes à motricité humaine communément appelé Niyya Da Kokari. Les systèmes de distribution sont le système à canaux en terre et le système de poquet par poquet.

Plusieurs cultures sont développées dans les cuvettes oasiennes, notamment, le blé, le maïs, le manioc, la canne à sucre, la patate douce, le poivron, l'oignon et les fruitiers (dattier, manguier, agrumes, etc.).

L'exploitation agricole dans les cuvettes est très peu intensifiée dans la zone. La pression parasitaire est très forte et cela diminue considérablement les productions. L'ensablement qui devient de plus en plus généralisé constitue une autre contrainte pour la valorisation des cuvettes oasiennes. Il convient également de signaler que les producteurs mettent souvent le feu aux palmiers doum qui ceinturent les cuvettes en vue de gagner plus d'espace et de lutter contre les ennemis de culture. Cette pratique est très endommageant à l'environnement et accélère l'ensablement et en général la dégradation des cuvettes.

Autre production importante de la zone est la gomme arabique obtenue par saignée des pieds d'*Acacia senegal*. La cueillette et la commercialisation de la gomme sont effectuées par les populations des villages environnants et les revenus provenant de la vente de la gomme jouent un rôle économique important. Les autres espèces auxquelles sont associés les gommiers sont *Acacia raddiana*, *Sclerocarya birrea*, *Balanites aegyptiaca* et *Combretum glutinosum*. Faut-il le souligner, le *Leptadenia pyrotechnica* représente l'espèce dominante de la végétation arbustive sur formations sableuses. Espèce appréciée par les camelins, elle est la principale source de matériaux de fixation de dunes.

Contraintes : L'ensablement des cuvettes et la colonisation de l'espace par les plantes envahissantes sont des problématiques environnementales importantes. La divagation des animaux ainsi que l'enclavement des zones des productions sont aussi des contraintes pouvant entraver le développement des activités agrosylvopastorales.

Il faut aussi relever la faiblesse du cadre organisationnel des producteurs. Pour ce faire il sera nécessaire de renforcer l'encadrement des exploitants. La faiblesse des moyens financiers des exploitants pour l'accès aux technologies et intrants, la faible maîtrise des techniques de production constituent par ailleurs autant de contraintes.

2.2.4.2. Zone de Korama (Dungass, Magaria, Kantché, Mirriah)

La Korama : La Korama est une zone de vallées, partagée entre les départements de Dungass, Mirriah, Kantché et Magaria et est constituée par deux koris principales, le Zermou et la Korama, ses affluents et un système de cuvettes. Elle est caractérisée par la présence d'une nappe phréatique peu profonde (2 à 10 m) et de nombreuses mares permanentes, ce qui fait de la Korama une zone à forte potentiel de terres irrigables qui autorisent la culture de canne à sucre et le développement des cultures maraîchères. Les eaux souterraines sont constituées des aquifères du système hydrogéologique du Bassin du lac Tchad dont la nappe de la Korama présente une eau de bonne qualité, un débit moyen des forages supérieur à 9 m³/h, et une réserve mobilisable annuelle estimée à 1 000 millions de m³. Au niveau des mares, on retrouve des oiseaux d'eau, et *Typha australis* comme plante nuisible. En dehors de la culture pluviale, un certain nombre d'activités sont pratiquées à savoir, la pisciculture et l'apiculture. Cette dernière suscite de plus en plus d'attrait au niveau des populations.

L'ensemble géomorphologique présente une topo-séquence comprenant des dunes de sable, de plaines et des dépressions (vallées, cuvettes⁶, bas-fonds). Les sols sont soumis à une surexploitation liée à la pression démographique. L'occupation spatiale est pratiquement terminée et la jachère est inexistante. On assiste alors à une dégradation continue des terres de culture. La végétation se présente sous forme de parcs agro-forestiers. Au niveau des champs, on rencontre *Acacia albida*, *Adansonia digitata*, *Piliostigma reticulatum*, mais la végétation est caractérisée par un état de dégradation très avancée de la strate ligneuse à cause des forts prélèvements pour l'approvisionnement de Zinder et des autres villes.

Le système de production prédominant est semi-intensif sous irrigation traditionnelle. Le captage se fait généralement à partir de puits traditionnels, de puits maraîchers bétonnés, de puits maraîchers maçonnés, de puits tonneau, et de forages maraîchers en PVC. Le moyen d'exhaure le plus utilisé est la puisette. Les motopompes introduites par certains projets comme le Projet Petite Irrigation Sud Zinder (PPISZ), le PSSA et l'ANPIP, sont de plus en plus utilisées. La distribution de l'eau est en grande partie à travers des canaux en terre par gravité ou à l'aide d'arrosoirs et calebasse. Sur les sites pilotes des projets ANPIP et PSSA les canaux maçonnés ou revêtus de films plastiques, et le système californien sont introduits avec succès. Le périmètre de Falki dispose de grands chenaux bétonnés.

La taille moyenne des exploitations est de 0,25 ha par exploitant. Les spéculations pratiquées en irrigué sont : la canne à sucre, le manioc, le chou, l'oignon, la tomate, la courge, la patate douce et le poivron, la pomme de terre, la laitue, le maïs, le blé et le niébé.

Contraintes : les contraintes majeures aux cultures irriguées sont : la prolifération des plantes aquatiques envahissantes, de la baisse de la nappe et l'ensablement. Egalement, toutes les stratégies qui visent à favoriser le développement de l'irrigation dans ces zones devront faire face aux problématiques suivantes : faiblesse des organisations paysannes, absence de circuits fiables de crédit agricole, difficultés dans l'approvisionnement des matériels et intrants agricoles.

2.2.4.3. Zone de l'Ader Douchi Maggia et basse Tarka

Cette zone est constituée par un vaste plateau qui renferme cinq grandes vallées encaissées qui sont : la Tarka, la Maggia, Badaguichiri, Keita, et le Tadriss de Tahoua.

Malgré l'absence de cours d'eau permanents, le réseau hydrographique est très actif et développé, avec plus de 400 mares (30 permanentes) et des barrages utilisés soit à des fins agricoles, piscicoles et d'abreuvement du bétail.

⁶ La zone de Wacha et de Gouchi est considérée comme une zone de cuvettes à l'image de Gassafa

L'ADM est une zone de production semi-intensive par vocation où pour des raisons qui tiennent à l'insuffisance des terres et leur forte dégradation, l'irrigation est pratiquée sous deux formes : traditionnelle et système de production agricole intensif avec maîtrise totale de l'eau sur les AHA Plus des 50 % des superficies sont utilisées pour la production des cultures maraîchères et environ du 20 % pour de cultures industrielles (coton).

Les ouvrages de captage principaux sont les puits et les puisards ; l'exhaure est effectuée par des puisettes et de motopompes, la distribution de l'eau est faite par canaux en terre. Cette zone est de très forte concentration les conflits champêtres sont permanents, les couloirs de passage des animaux sont le plus souvent occupés par les cultures.

Système de production sous irrigation traditionnelle. Il est localisé dans les départements de Tahoua, Illéla, Keita, Bouza, Madaoua et Konni sous climat Sub-sahélien avec 350-450 mm de pluies par an. Les superficies irriguées sous irrigation traditionnelle sont estimées globalement en 2003 à environ 15 000 ha⁷.

Les exploitations agricoles sont de petites dimensions, très morcelées à cause de la configuration du relief et la très forte pression démographique. On rencontre des sols à gley dans les vallées entourées de plateaux à sols bruns rouges dégradés. La superficie moyenne par ménage ne dépasse guère 0,75 ha dans les vallées où les cultures de décrue de sorgho, maïs, dolique, tubercules, courge et tomate sont pratiquées. Sous irrigation traditionnelle, on pratique la culture de l'oignon accompagnée de fruits et légumes sur une superficie moyenne par ménage d'environ 0.15-0.2 ha. Les actions de restauration des terres de vallée par la réalisation des seuils d'épandage à travers les projets (PIK, PDRT, PMET) favorisent le développement des cultures de décrue et le rechargement des nappes phréatiques pour les cultures irriguées. L'irrigation des terres se fait à partir de puits puisards équipés d'exhaure manuelle ou de motopompe. L'oignon est devenu une véritable culture de rente ; en Afrique de l'Ouest aucune région n'atteint la même maîtrise du système de production. De même, il y a un intérêt de la population à la production (car les revenus sont importants à travers les productions de rente et l'embouche), ce qui a permis non seulement d'atteindre un niveau de production stable et élevé, mais aussi d'organiser des circuits de commercialisation assez solides entre les zones productrices et les zones de consommation.

Système de production agricole intensif avec maîtrise totale de l'eau. Il est rencontré dans les départements de Konni, Bouza et Keita. Ce sont des aménagements qui utilisent des retenues collinaires sur des périmètres irrigués (Konni, Kawara, Galmi, Tounfafi, Ibohamane et Munléla). On pratique les cultures du sorgho, du blé et du coton en hivernage avec une irrigation d'appoint. En contre-saison, on cultive le blé et l'oignon en irrigation totale. Les périmètres sont gérés par les structures coopératives appuyées par l'ONAHA. La superficie moyenne par exploitant est de 0,25 ha. Les moyens de production sont alloués aux producteurs sous forme de prêt de campagne par la structure coopérative. Le système d'irrigation utilisé est celui par gravitation. Les travaux de cultures sont traditionnels, avec un matériel aratoire simple composé de houe, daba. La mécanisation est encore très limitée, mais la culture attelée est pratiquée par des exploitants aisés. La majorité des produits sont commercialisés. Le niveau de commercialisation de l'oignon est particulièrement élevé, elle est surtout exportée vers les pays côtiers.

La végétation naturelle ligneuse est très dégradée et est dominée par *Acacia sp.*, *Boscia senegalensis*. Dans les vallées, les fourrés à *Acacia raddiana*, *Acacia seyal* et *Acacia nilotica* sont denses et procurent des pâturages aériens aux camelins et caprins. Cette zone se caractérise par la présence d'importantes superficies de peuplements artificiels (composés essentiellement de *Acacia seyal* et *senegal*, *Prosopis juliflora*, *Azadirachta indica* etc.) qui ont fait l'objet d'intervention des projets (PIK, PDRT, CARE, PSN-FIDA) mais également de l'Etat et des Collectivités. En dehors du rôle de protection de l'environnement qu'elles jouent,

⁷PIP2, Situation de référence dans la zone d'intervention du PIP2, mai 2004

ces formations font l'objet d'exploitation à des fins pastorales, énergétiques et servent également de bois d'œuvre et de service. On assiste dans cette zone à une association des cultures avec la production du bois (agroforesterie).

L'exploitation du bois est destinée à la consommation mais une partie est vendue dans les grandes agglomérations. Il convient aussi de noter que dans cette zone la population pratique la production privée de bois qui est destinée à la commercialisation sous forme de bois d'œuvre et de service. Les espèces concernées sont l'*Eucalyptus camaldulensis*, *Azadirachta indica*. Mais c'est dans la Maggia de Bouza qu'il existe les meilleures plantations linéaires du pays. En effet, Care International a financé la réalisation de 600 Km de brise-vent constitués exclusivement d'*Azadirachta indica*. Tout en protégeant les riches terres de la vallée, ces plantations fournissent du bois de feu et de service aux populations qui sont organisées en coopératives pour l'exploitation. Le bois de service est même acheminé jusqu'à Madaoua qui est devenu un marché important pour ce produit.

La pratique de plantation de brise-vent sur les périmètres des champs est aujourd'hui très répandue et l'offre de bois provenant des particuliers devient de plus en plus importante dans toute la Maggia. De 1984 à 2002, environ 85 410 ha (PRIPAN, 2003) ont été récupérés sur des écosystèmes menacés de l'ADMT. L'essentiel des réalisations a été fait par des projets (PDRT, PIK, ...). La redistribution des produits tirés des sites se fait sur la base d'une clé sociale de répartition (50 % propriétaire des terres et 50 % caisses villageoises pour le bois par exemple-PDRT). Les pâtures sont aussi organisées par un système de pacage alterné de ramassage de l'herbe à vendre. Aussi, grâce à l'organisation des bénéficiaires, les ouvrages sont entretenus sur les sites et parfois les populations, ayant très bien maîtrisé les techniques, procèdent aux regarnis et au renouvellement des nouveaux ouvrages altérés. Cependant, le vide juridique pour la reconnaissance de certaines organisations locales de gestion des sites, la faible maîtrise des capacités de charge sur certains sites sylvo-pastoraux, les difficultés de certaines espèces à rejeter après coupe (*Acacia seyal*) et le faible niveau d'alphabétisation des groupes cibles constituent des faiblesses réelles.

La végétation de la vallée de la Tarka est caractérisée par des formations comprennent des boisements représentés par des zones arborés denses le plus souvent plantés, la savane arbustive, des sols avec une quasi absence de végétation. Il s'agit principalement de formations naturelles et des formations artificielles.

Les formations naturelles, très diffuses, parfois en bosquets mais assez souvent par pieds isolés comprend les espèces caractéristiques des savanes sèches. Il s'agit des *Acacia sp.*, *Piliostigma reticulatum*, des Combretacées, etc.

Les formations artificielles sont caractérisées par des reboisements en *Azadirachta indica* (neem), *Prosopis sp.*, *Acacia sp.*, etc. Il s'agit des plantations à but de protection (brise vent, fixation de dunes et récupération des terres et des sols). Toutes les formations végétales sont soumises à diverses pressions, en particulier l'homme et le bétail et se trouvent dans un état dégradé.

La faune est constituée d'oiseaux sédentaires, des petits mammifères et des reptiles.

La Tarka représente à n'en point douter un véritable exutoire d'eau où toutes les eaux de pluies des bassins versants la constituant sont collectées et drainées vers les pays voisins. Il n'y a présentement aucun ouvrage de régulation. Ce phénomène entraîne automatiquement celui de transport de terres arable et on assiste dans certains endroits à des degrés d'érosion évoluant vers de profonds ravins. Cela met en danger aussi bien les villages, les champs et les infrastructures qui sont menacées d'inondation et de destruction.

La zones est actuellement exploitée par l'agriculture à travers les cultures de bas-fonds à partir des cultures de décrue ou de contre saison, notamment celle de l'oignon, les cultures pluviales (mil et sorgho).

L'environnement des mares de Mouléla et de Rabami localisées dans la vallée de la Tarka, situées en terroirs agricoles, présente une problématique identique. La mare de Mouléla de régime semi permanent est exploitée par l'agriculture, l'élevage et la pisciculture. La mare de Rabami est plutôt de régime permanent. La végétation est partout caractérisée par des espèces locales dispersée et très dégradée. Au niveau de la mare de Rabami, les fronts dunaires menacent de l'ensabler. Cette mare est fréquentée par des oiseaux d'eau (on rencontre des oies de Gambie, des canards, etc.).

2.2.4.4. Mare de Mouléla et de Rabami Kadayé

Le milieu naturel est de type aquatique, caractérisé par quelques poches profondes pouvant retenir de l'eau pendant plusieurs mois de l'année. La végétation est composée de plusieurs espèces notamment des combrétacées et des Acacia dont quelques pieds localisés dans le lit majeur de la mare. La plus importante végétation est localisée aux abords de la mare. Elle sert actuellement de zone de pâture pour les animaux domestiques et de protection physique à la mare.

Il n'a pas été signalé la présence de faune sauvage. Cependant elle constitue un habitat pour de nombreux oiseaux d'eau.

2.2.4.5. Mare de Nakowa gao

La mare de Nakowa gao est située sur la vallée de Takorka dans le Département de Madaoua. Elle est située à proximité du village de Nakowa et est utilisée par les villages de Nakowa, goulbi, Mallelebi, Rinaé et Guidan Adandano. Cette mare est actuellement utilisée par les agriculteurs, les éleveurs et les pêcheurs.

Contraintes : Des contraintes physiques existent au développement de l'ADMT, telles que l'érosion et l'ensablement, mais, étant donnée l'importance des interventions et le niveau technique déjà acquis par les producteurs de la zone, les contraintes principales se placent au niveau du renforcement des productions et de l'amélioration de la commercialisation. L'amélioration de l'exploitation des eaux, le renforcement des organisations paysannes et la conservation des produits résultent les priorités pour assurer le développement de la région. En plus, l'accès au crédit demeure aussi une des contraintes principales pour le développement de la petite irrigation. En particulier, la culture de l'oignon, la plus importante de la zone, montre certaines problématiques spécifiques. Dans le contexte actuel, la récolte de l'oignon et sa mise sur le marché s'effectue sur une courte période de temps en fin de saison sèche. Les prix sont alors à leur plus bas. Au niveau de la commercialisation, il y a la nécessité de moderniser les circuits.

Actuellement on constate un peu partout des griffes d'érosion, d'importants ravinements et le vieillissement avancé des arbres plantés. Au niveau particulièrement de la Tarka, s'ajoutent des menaces d'érosion éolienne où des fronts dunaires constituent actuellement de véritables préoccupations pour la survie des ressources naturelles. Les problèmes d'érosion, de baisse de la nappe phréatique et de traitement des bassins versants se posent.

Le problème d'érosion hydrique au niveau des vallées et leurs affluents a atteint son stade le plus critique par la formation de grandes ravines de profondeur avoisinant les trois à cinq mètres et de largeur dépassant souvent les 100 mètres.

Cette dégradation concerne également les mares de la rive gauche de la vallée de la Tarka et particulièrement les mares de Rabami et de Mouléla.

2.2.4.6. Zone des Goulbi de Maradi et de N'Kaba

Dans la zone des Goulbi il n'existe aucun cours d'eau permanent, mais on y rencontre des vallées fossiles avec des écoulements temporaires et un nombre important de mares dont 4

permanentes. En revanche, la région est très riche en eau souterraine. Le potentiel irrigable est estimé à plus de 10 000 ha.

Le Goulbi Maradi est la zone où se pratique l'essentiel des cultures irriguées. Les systèmes de production agricole sont semi-intensifs sous irrigation traditionnelle. La production se déroule sur sols limono-argileux et argilo-sableux plus ou moins hydromorphes relativement fertiles en fonction du degré d'épandage des eaux charriées. L'irrigation traditionnelle y est pratiquée au moyen de puisards traditionnels ou des puits cimentés pour le captage, l'exhaure manuelle à la puisette.

Les cultures pratiquées sont les cultures de décrue (dolioue, tabac, patate douce, tomate, manioc) et sous irrigation, le poivron, choux, oignons, carotte, laitue, pomme de terre, tomate ainsi que les cultures fruitières (manguier, goyavier, agrumes). Les productions sont faibles et généralement autoconsommées.

Au plan technique, la contrainte majeure de ce système est celle liée au régime des eaux car la plupart des zones concernées sont dépendantes du niveau d'épandage des cours d'eau temporaires pour le rechargement des nappes alluviales. Le niveau d'investissement est faible en raison de la faible capacité financière des agriculteurs limitant la construction d'ouvrages de mobilisation et distribution de l'eau et l'acquisition de matériel et d'intrants agricoles. Sur un autre plan, ce système voit ses performances menacées par des difficultés de conservation des produits périssables.

Cependant des techniques de conservation traditionnelles existent mais sont insuffisantes pour l'échelle de production. Les conflits d'utilisation de la ressource entre agriculteurs et éleveurs sont fréquents surtout si les jardins ne sont pas clôturés.

La grande irrigation est représentée par l'aménagement hydroagricole de Djirataoua où 42 forages dont 2 en panne alimentent l'ancien périmètre de 512 ha grâce aux électropompes alimentées par la NIGELEC et 31 forages avec réseaux californiens (400 ha) et bassins de répartition pour le nouveau périmètre. Une extension au niveau d'Angoul mata est en cours avec 13 forages pour une superficie de 100ha. Il existe par ailleurs un aménagement de 100 ha à Djambali dans le département de Madarounfa.

Au niveau des périmètres de petite irrigation, la technique est basée sur différents types de captages (lac, mare, puisard, forage etc.) et l'exhaure sur la motopompe, la pompe à pédale et sur plusieurs variantes de mini réseaux de distribution. Ces terres sont très recherchées pour les possibilités de diversification et d'intensification qu'elles présentent. Elles sont généralement la propriété de quelques ménages aisés.

Le lac de Madarounfa est le plan d'eau le plus important du Goulbi de Maradi, et couvre entre 600 et 800 ha selon la saison. De nombreuses mares permanentes et semi-permanentes existent dans la vallée. Elles sont toutes naturellement empoisonnées à partir des écoulements du lac. La pêche saisonnière se pratique aussi intensivement au niveau des mares Goulbi. Elle est permanente sur le lac. Une trentaine d'espèces vivent dans les plans d'eau. Les principales espèces pêchées sont *Clarias anguillaris*, *Oreochromis nilotica*, *Momyrus rume*, *Bagrus bayad*, *Protopterus annectens*, *Lates niloticus*, *Synodontis shall*, *Shilbae mystus*. On a constaté ces dernières années la disparition de certaines espèces comme *Distichodus rostratus*, *Heterotis niloticus*, *Auchenoglanis occidentalis* tandis que l'espèce *Lates niloticus* devient de plus en plus rare en raison de l'ensablement des plans d'eau. C'est surtout au niveau du lac de Madarounfa que les effets des sécheresses et de l'érosion hydrique sont visibles. En effet, chaque année le Goulbi Maradi charrie des quantités énormes de sable qui sont déposés dans les deux plans d'eau les plus importants de la zone (lac de Madarounfa et la mare de Kourfin Koura). La protection du lac devrait être assurée par le barrage et le seuil financé par la BID. Autrefois, le lac a la même richesse halieutique que le fleuve Niger. Aujourd'hui, le lac ne dispose que de quelques familles de poissons. Les difficultés de reproduction de l'espèce *Lates niloticus* dues à l'ensablement et

à la dégradation des zones de fraie sont bien connues. La zone du lac dispose aussi de réelles potentialités apicoles compte tenu de la présence d'espèces mellifères (*Diospyros mespiliformis*, *Acacia albida*, *Mytragina inermis*...) et d'eau. Les zones de pratique de cette activité sont principalement situées aux alentours du lac.

Goulbi N'Kaba. Un peuplement résiduel à *Hyphaene thebaica* (Doumier) existe dans la vallée fossile de Goulbi Kaba. Il s'étend sur une longueur de 170 km pour une largeur variant de 200 m à 5 km.

A Mayahi, la doumeraie couvre une superficie de 31 500 ha pour une densité moyenne de 4,5 pieds/ ha d'arbres adultes. Selon le PAFN (2003), il y a 52 tâches de rejets/ ha comptant chacune 32 rejets de souches dans le Goulbi Kaba de Mayahi, soit 1872 rejets/ha. Ce sont ces jeunes rejets (souvent au stade 1 feuille) qui sont récoltés pour l'artisanat. Elles constituent également un fourrage important en toutes saisons pour les troupeaux sédentaires et transhumants. Ces pratiques effectuées à grande échelle et de façon permanente constituent selon le PAFN, les principales contraintes à la régénération de l'espèce.

Contraintes : L'absence de structures formelles de crédit agricole ne permet pas de faire face aux nécessités financières pour développer le système et la faiblesse des organisations paysannes ne permet pas de tirer les meilleurs prix aux producteurs. Pour ce qui concerne la commercialisation, il faudra faire des efforts pour améliorer les techniques de conservation et mettre en place des unités de transformation des produits agricoles surtout périssables. La gestion de la ressource eau est rendue encore plus compliquée car la disponibilité dépend de la quantité d'eau qui vient du barrage de Jibbia au Nigeria.

2.2.5. État de potabilité des eaux dans la zone d'intervention du projet

Cet état de potabilité a été extrait des conclusions d'une étude commanditée en 2009, à l'initiative du Ministère de l'Hydraulique et l'UNICEF. L'étude a évalué les performances (qualité de l'eau, efficacité, durabilité) des systèmes simples d'AEP pour voir dans quelles mesures ils peuvent constituer une alternative à l'alimentation en eau potable en milieu rural. L'étude a porté sur 301 échantillons prélevés et analysés par les Directions Régionales de l'Hydraulique de Zinder, de Maradi, Tahoua et Dosso.

Les conclusions de cette étude étaient entre autres :

- 63% des échantillons ne répondent pas aux normes de potabilité du Niger ;
- Il est ressorti une corrélation évidente entre exhaure à la puisette, utilisation de pompes « non protégées » et point d'eau ouvert avec la contamination de l'eau par des coliformes quel que soit l'ouvrage de captage ;
- En revanche, aucune corrélation évidente entre pollution d'origine agricole (nitrate, sulfates) et profondeur de la nappe captée ou hydrogéologie de la nappe. La pollution par des nitrates peut être induite par l'absence de dalle d'assainissement et de bouchon d'étanchéité : eau stagnante avec matière organique animale en décomposition, zone de lessive ;
- Par principe de précaution il est souhaitable de proscrire la réalisation d'un point d'eau potable dans un jardin ou dans un périmètre hydro-agricole.

Toutefois, vu que les résultats d'analyse d'eau sont issus d'une seule campagne de collecte et ne peuvent être considérés comme représentatifs, seul un suivi dans le temps, sur plusieurs périodes avec plusieurs campagnes d'analyses permettrait de confirmer des tendances. C'est pourquoi, dans le cadre du ProDAF, le dispositif de suivi à mettre en place, doit être minutieusement réfléchi afin que sa fonctionnalité puisse contribuer la collecte de données à même d'éclairer sur la contribution du programme à la pollution des eaux dans sa zone d'intervention.

Les tableaux 10 et 11 ci-dessous présentent respectivement le niveau de potabilité de l'eau et les causes de non potabilité pour les 301 échantillons sur lesquels l'étude a porté.

Tableau 10 : Potabilité de l'eau des échantillons

Captage	Exhaure	Echantillon	Potable	Non potable
Forage manuel	Pompe à corde, Canzee	67	70%	30%
Puits béton/tradi	Puisette	110	17%	83%
Forage manuel	Puisette	26	35%	65%
Forage manuel+puits béton	Volenta, Vergnet, India	20	85%	15%
Forage manuel	Motopompe, pompe à pédale	78	23%	77%
	Total	301	37%	63%

Source : MH/E, 2009

Tableau 11 : Causes de non potabilité des échantillons

Captage	Exhaure	Echantillon	Nitrate s	Nitrites	Sulfate s	Fer	Calciu m	Coliformes
Forage manuel	Pompe à corde, Canzee	19	47%	16%	11%	5%	21%	58%
Puits béton	Puisette	91	46%	22%	2%	16 %	9%	92%
Forage manuel	Puisette	17	12%	41%	29%	6%	18%	82%
Forage manuel	Motopompe, pompe à pédale	60	45%	40%	2%	25 %	2%	65%

Source : MH/E, 2009

III. Esquisse du Cadre Politique, Juridique et Institutionnel de l'Étude

Ce chapitre porte sur le cadre politique et juridique international et national dans lesquels s'inscrivent les activités du projet. Le cadre politique intègre aussi bien les politiques en matière de gestion de l'environnement que celles en lien avec le développement rural et la production agricole notamment. Le cadre juridique international est balisé par les principaux accords multilatéraux en environnement signés et ratifiés par le Niger. Ce chapitre traite par ailleurs des institutions qui de par leurs attributions doivent intervenir dans la mise en œuvre du projet.

3.2. Cadre Politique dans lequel s'insère le ProDAF et PRECIS

En cohérence avec la déclaration de Rio et en se fondant sur l'ensemble de principes édictés à ladite rencontre, le Niger a repensé son cadre politique, législatif, réglementaire et institutionnel dans le domaine de la gestion de l'environnement. Au plan politique, cela s'est traduit par l'élaboration d'un Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) et la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel adapté.

Le constituant nigérien a ainsi enchâssé l'obligation de protéger l'environnement dans la Constitution du pays. Celle-ci stipule à son article 35 que « *toute personne a droit à un environnement sain. L'État a l'obligation de protéger l'environnement dans l'intérêt des générations présentes et futures. Chacun est tenu de contribuer à la sauvegarde et à l'amélioration de l'environnement dans lequel il vit. (...). L'État veille à l'évaluation et au contrôle des impacts de tout projet et programme de développement sur l'environnement.* »

La politique nationale en matière d'environnement était jusque-là définie dans le Plan National de l'Environnement pour un Développement durable (PNEDD), élaboré en 1998 et adopté en avril 2000 par le Gouvernement du Niger et qui tient lieu d'Agenda 21 pour le pays.

Le but du PNEDD est de mettre en place les conditions favorables, à l'amélioration à long terme de la sécurité alimentaire, à la solution de la crise de l'énergie domestique, à l'amélioration des conditions sanitaires et au développement économique durable. À cet effet, il cherche à assurer une gestion plus rationnelle des ressources naturelles, à intégrer les préoccupations environnementales dans la définition des politiques, programmes et projets, à favoriser l'implication, la responsabilisation et la participation des populations dans la gestion des ressources naturelles, et à développer un partenariat efficace entre les acteurs concernés par la gestion de l'environnement et le développement durable.

Le PNEDD compte six programmes qui constituent les priorités d'intervention de la politique environnementale. Il s'agit du :

- Programme d'action national pour la lutte contre la désertification et la gestion des ressources naturelles adopté en 2000 ;
- Programme de gestion de la diversité biologique adopté en 2000 ;
- Programme Eau et développement durable adopté en 2000 ;
- Programme Changements et variabilités climatiques adopté en 2000 ;
- Programme Environnement urbain et cadre de vie adopté en 2002 ;
- Programme Énergie et développement durable adopté en 2004.

Le Ministère chargé de l'environnement en rapport avec les ministères et institutions concernés dont le secrétariat exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SECNEDD), doit s'assurer que les engagements internationaux souscrits par le Niger dans le domaine de l'environnement sont introduits progressivement dans la législation, la réglementation et la politique nationale en la matière depuis le début

des années 1990. Après plusieurs années de mise en œuvre, sous l'impulsion du Ministère en Charge de l'Environnement, le gouvernement vient d'adopter en 2016 une politique nationale en matière d'environnement et de développement durable. Cette politique promulguée par le Décret N°2016-522/PRN/ME/DD du 28 septembre 2016 doit permettre au secteur de Contribuer au développement du Niger à travers une gestion soutenue des ressources naturelles et environnementales qui puisse accroître les capacités de résilience des populations aux aléas naturelles et apte à assurer aux générations présentes et futures, une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable.

Le Niger s'est doté tel que mentionné dans le document d'élaboration du présent programme de plusieurs instruments dans le but de rendre opérationnelles les politiques de développement et de soutien aux différents secteurs économiques et en particulier au secteur agricole. On peut retenir les principaux que sont :

1. La **Stratégie de Développement Durable et Croissance Inclusive (SDDCI) Vision 2035 qui vise à** : i) construire une base de connaissances sur les dynamiques de changement économiques, sociales et culturelles, ii) susciter la participation des acteurs du développement pour analyser les politiques de changement et iii) définir une stratégie et un plan d'action à court, moyen et long terme ;
2. Le Programme de Développement Économique et Social (PDES) 2012-2015 (Une version couvrant la période 2016-2021 est actuellement en cours d'élaboration) qui a capitalisé les objectifs et progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP), des stratégies sectorielles et des plans d'action ministériels et qui constitue l'instrument d'opérationnalisation du programme de renaissance du Président de la République. **Le PDES** est le cadre fédérateur assurant la cohérence et la coordination de l'ensemble des cadres d'orientation du développement de court et de moyen terme, globaux, sectoriels, thématiques et locaux. Il est axé sur les résultats et définit les orientations stratégiques de développement du Niger.

L'orientation principale porte sur l'affermissement des fondements de l'économie et le renforcement de son potentiel à réaliser un rythme de croissance accéléré, à même de répondre au double objectif d'amélioration du revenu et de création d'emplois, et de consolidation des fondements d'un développement durable
3. L'Initiative **3N (i3N) à travers son Plan d'accélération** pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement agricole durable dont l'objectif spécifique est de renforcer les capacités nationales de production alimentaire, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles. Adoptés par le gouvernement respectivement en 2012 et 2014, ils sont bâtis sur les acquis de la Stratégie de Développement Rural (SDR) et s'inscrivent dans le processus de mise en œuvre du Plan de Développement Détaillé pour l'Agriculture en Afrique (PDDAA) et de la Politique Agricole Commune de la CEDEAO (ECOWAP) ainsi que la Politique Agricole de l'UEMOA (PAU);
4. La **Stratégie de Petite Irrigation au Niger (SPIN)** dont l'objectif global est l'amélioration de la contribution de la petite irrigation à l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger à travers une intervention de l'État conditionnée à une participation (financière et/ou physique) des irrigants en matière d'investissement pour les aménagements des périmètres irrigués.
5. La Politique nationale en matière de changements climatiques (PNCC) vient d'être validée et doit prochainement faire l'objet d'un décret d'adoption. Elle définit des objectifs tant en matière d'adaptation que d'atténuation et décrit 7 axes d'orientation

en lien avec ces objectifs ; les activités proposées dans le cadre du ProDAF s'inscrivent en particulier dans l'axe 2 (« Renforcement et développement des capacités d'adaptation des populations et de la résilience des systèmes écologiques, économiques et sociaux aux changements climatiques »), l'axe 4 (« Intégration de la problématique des changements climatiques dans les outils nationaux, régionaux et locaux de planification ») et l'axe 5 (« Renforcement des capacités des acteurs »).

6. Le Plan d'action pour la gestion des risques agricoles au Niger (PAGRA) 2014-2023, actuellement en cours de finalisation, est une déclinaison opérationnelle de l'I3N notamment la dimension « stabilité » de la sécurité alimentaire. La première composante, axée sur la résilience des systèmes de production agricoles, prône : i) l'utilisation d'espèces et de variétés à haut rendement et tolérantes à la sécheresse; ii) la mise en œuvre de techniques de conservation des eaux et du sol et de défense et restauration des sols (CES/DRS); iii) le recours accru à l'irrigation avec maîtrise partielle ou totale de l'eau; iv) la prévention des épizooties, l'aménagement et la gestion durable des terres pastorales ainsi que le développement des cultures fourragères.

Au regard de ses objectifs et de sa finalité, le ProDAF et PRECIS s'intègrent parfaitement et s'aligne sur toutes ces politiques, ces stratégies et ces plans d'action définies et mis en œuvre par le gouvernement du Niger.

3.3. Cadre juridique

Le cadre juridique de la présente étude est constitué des conventions internationales signées et ratifiées par le Niger ainsi que les textes nationaux qui encadrent la mise en œuvre des activités dans une perspective de développement durable.

3.3.1. Cadre Juridique International

Il s'agit des conventions internationales signées et ratifiées par le Niger et qui peuvent être activées dans le cadre du présent projet. Ces dernières ainsi que les textes de loi sont détaillés dans le tableau 12 ci-dessous.

Tableau 12 : Conventions internationales applicables au projet

Intitulé du texte	Dates de signature/entrée en vigueur	Date de Ratification par le Niger	Domaine	Textes
Convention sur la Diversité Biologique	signée le 11 juin 1992 à Rio de Janeiro (Brésil), et entrée en vigueur le 24 mars 1994 :	ratifiée le 25/07/1995	Biodiversité	<p>Article 14 « Études d'impact et réduction des effets nocifs », cette convention précise que : « Chaque Partie contractante, dans la mesure du possible et selon qu'il conviendra :</p> <p>a°) adopte des procédures permettant d'exiger l'évaluation des impacts sur l'environnement des projets qu'elle a proposés et qui sont susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique en vue d'éviter et de réduire au minimum de tels effets, et, s'il y a lieu, permet au public de participer à ces procédures ;</p> <p>b°) prend les dispositions voulues pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement de ses programmes et politiques susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique ».</p>
Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	signée le 11 juin 1992 et entrée en vigueur le 24 mars 1994	ratifiée le 25/07/1995	Changement climatique	l'article 4, alinéa f, que les parties signataires : « tiennent compte, dans la mesure du possible, des considérations liées aux changements climatiques dans leurs politiques et actions sociales, économiques et environnementales et utilisent des

Intitulé du texte	Dates de signature/entrée en vigueur	de de Date de Ratification par le Niger	Domaine	Textes
				méthodes appropriées, par exemple des études d'impacts, formulées et définies sur le plan national, pour réduire au minimum les effets préjudiciables, à l'économie, à la santé publique et à la qualité de l'environnement des projets ou mesures qu'elles entreprennent en vue d'atténuer les changements climatiques ou de s'y adapter. »
Convention Internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification particulièrement en Afrique.	Adoptée à Paris le 14 octobre 1994 et entrée en vigueur le 19 janvier 1996.	Signée par le Niger le 14 octobre 1994 et ratifiée le 19 janvier 1996	Désertification	Préconise « la promotion de nouveaux moyens d'existence et d'amélioration de l'environnement » (article 10.4).
Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau, dite « convention RAMSAR ». Un Protocole amendant cette convention a été adopté et entré en vigueur le 1 ^{er} octobre 1986.	Adoptée le 02 février 1971 (IRAN) et entrée en vigueur le 21 décembre 1975	Elle a été ratifiée par le Niger le 30 août 1987. Et le Protocole a été ratifié par le Niger le 30 décembre 1987.	Zones humides	Protège les zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau
Convention Africaine sur la conservation de la Nature et des ressources Naturelles dite 'Convention d'Alger», adoptée le 15 sept. 1968 et entrée en vigueur le 09/10/1969, révisée et remplacée par la Convention	le 15 sept. 1968 et entrée en vigueur le 09 octobre 1969, puis modifiée le 11 juillet 2003	Elle été ratifiée par le Niger le 26 février 1970	la désertification et les changements climatiques	En Afrique, la désertification et les changements climatiques qui sont des faits réels et perceptibles, ont conduit à la prise de conscience des préoccupations environnementales et de la nécessité de la protection de l'environnement.

Intitulé du texte	Dates de signature/entrée en vigueur	de en	Date de Ratification le Niger	de par	Domaine	Textes
portant le même titre, adoptée par la 2 ^{ème} Session Ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine tenue à Maputo (Mozambique)						
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage dite « Convention de Bonn », signée à Bonn (Allemagne)	du 23 juin 1979 et entrée en vigueur le 1 ^{er} novembre 1983.		Elle a été ratifiée par le Niger le 07/07/1980		Faune (Espèces migratrices appartenant à la faune sauvage)	Elle a pour objectifs de conserver les espèces migratrices sur la totalité des parcours qu'elles empruntent et de protéger certaines espèces migratrices menacées d'extinction : cigognes, Grue couronnée, loutre à joue blanche
Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	signée le 17.12.1975 ; en vigueur depuis le 23.12.1974		Non ratifiée		Patrimoine culturel et Naturel	La convention dispose que « Chacun des Etats parties à la présente Convention reconnaît que l'obligation d'assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel visé et situé sur son territoire, lui incombe en premier chef.
Convention de Stockholm sur la protection de la santé humaine et de l'environnement contre les Polluants Organiques Persistants (POPs)	adoptée à Stockholm le 22 mai 2001, entrée en vigueur le 17 mai 2004		Le Niger a adhéré le 12 avril 2006		Santé humaine	Elle a pour objectifs de protéger la santé humaine contre les Polluants Organiques Persistants.
Charte de l'Eau du Bassin du Niger (ABN)	signée lors du 8 ^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'ABN tenu le 30 avril 2008 à Niamey. Elle est entrée		Ratifiée par le Niger le 30 décembre 2008		Gestion des eaux partagées du bassin du Fleuve Niger	Article 12 : Préservation et protection de l'environnement : Annexe relative à la Protection de l'Environnement ;

Intitulé du texte	Dates de signature/entrée en vigueur	Date de Ratification le Niger	de en par	Domaine	Textes
	en vigueur le 19 juillet 2010.				
Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement (PCAÉ) de l'UEMOA	Adoptée le 17 janvier 2008	Applicable au Niger	au	Protection de l'environnement	Acte Additionnel n°001/CCEG/UEMOA portant adoption de la PCAÉ Article 6 énonce que la PCAÉ respecte entre autres, les principes directeurs suivants : la précaution, la prévention, l'information et la notification préalable et la réparation ou le pollueur-payeur » Article 9 : l'Union et les états membres s'engagent à réaliser systématiquement des EIES préalables à toute politique, tout investissement ou toute opération susceptible d'avoir des impacts sur l'environnement
- la Convention n°155 relative à la sécurité au travail, - la Convention n°161 relative aux services de santé au travail - la Convention n°187 relative au cadre promotionnel en sécurité et santé au travail.	Toutes 3 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) du 19 février 2009	Ratifiées par le Niger en décembre 2009	en	- Sécurité au travail - Services de santé au travail -Cadre promotionnel en sécurité et santé au travail	Elles ont pour objet d'assurer un cadre sécuritaire aux travailleurs qui seront recrutés pour la mise en œuvre du projet
Convention 148	20 juin 1977	28 janvier 1993			

3.3.2. Cadre juridique national

Le cadre juridique national est balisé par la constitution du 25 novembre 2010 et aussi par la Loi n°98-56 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement et qui tient lieu de code de l'environnement.

Tableau 13 : Textes nationaux applicables au ProDAF

Intitulé du texte	Domaine	Références contextuelles
Constitution 25 novembre 2010	Droits et devoirs citoyens	Article 35 « <i>L'État a l'obligation de protéger l'environnement dans l'intérêt des générations présentes et futures. Chacun est tenu de contribuer à la sauvegarde et à l'amélioration de l'environnement dans lequel il vit [...] L'État veille à l'évaluation et au contrôle des impacts de tout projet et programme de développement sur l'environnement</i> ».
la loi 61-37 du 24 novembre 1961, modifiée et complétée par la loi 2008-37 du 10 juillet 2008.	Expropriation pour cause d'utilité publique et occupation temporaire	Article 9 (nouveau) : compositions et attributions de la Commission d'expropriation. Article 15 : elle prévoit qu'un propriétaire ne peut être privé de son droit que pour cause d'utilité publique, qu'après une juste et préalable indemnisation. Voir aussi les articles : 3, 4, 5, 11, 12, 13.
Ordonnance N° 93-015 du 2 mars 93 fixant les principes d'orientation du code rural	Principes d'orientation du code rural Cette ordonnance fixe le cadre d'orientation de la politique foncière de l'État.	Il définit les règles d'accès aux ressources naturelles et leur usage et dégage les règles qui doivent prévaloir pour atteindre un niveau de performance agro économique ; assurer l'équité dans l'accès aux ressources naturelles ; assurer la paix sociale.
Loi n°97-022 du 30 juin 1997 relative à la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine cultural national	Détermine les principes fondamentaux du régime juridique en définissant les règles applicables en matière Patrimoine culturel	Aux articles 2 à 5, le patrimoine culturel est défini comme les monuments, les ensembles et les sites

Intitulé du texte	Domaine	Références contextuelles
		La loi établit aussi les autorités responsables en la matière (articles 57 à 59) et les pénalités applicables en cas d'infraction (articles 60 à 67).
Ordonnance n°97-001 du 10 janvier 1997 portant institutionnalisation des études d'impacts	Études d'Impact sur l'Environnement (EIE)	Article 4 : « <i>Les activités, projets ou programmes de développement qui, par l'importance de leurs dimensions ou leurs incidences sur les milieux naturel et humain, peuvent porter atteinte à ces derniers, sont soumises à une autorisation préalable du Ministre chargé de l'Environnement. ...</i> ».
Loi n°98-56 du 29 décembre 1998 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement	Gestion de l'environnement	Article 31 : « <i>Les activités, projets et programmes de développement qui, par l'importance de leurs dimensions ou leurs incidences sur les milieux naturel et humain, peuvent porter atteinte à ces derniers sont soumis à une autorisation préalable du ministre chargé de l'environnement [...]</i> ».
Loi n° 98-042 du 07 décembre 1998 portant Régime de la Pêche au Niger	Pêche	Article 3 : Le droit de pêche appartient à l'État dans les eaux du domaine public, qu'elles soient, ou non, navigables ou flottables : fleuves, rivières, lacs, étangs, mares, barrages, réservoirs et ouvrages annexes.
Loi n° 98-07 du 29 avril 1998 fixant le Régime de la Chasse	Régime de la chasse	Définit le régime de la chasse et établit la liste des espèces protégées et la réglementation qui s'y rapporte.
Ordonnance n° 99-50 : du 22 novembre	Fixation des tarifs	Les tarifs d'aliénation et d'occupation des

Intitulé du texte	Domaine	Références contextuelles
1999 portant fixation des tarifs d'aliénation et d'occupation des terres domaniales au Niger		terres domaniales au Niger sont fixés selon qu'on est en zone rurale ou en zone urbaine..
Loi n° 2004-040 du 8 juin 2004 fixant le régime forestier au Niger	Forêts	Article 2 : Les ressources forestières constituent les richesses naturelles et, à ce titre, sont partie intégrante du patrimoine commun de la Nation. Article 3 : l'État est garant de la préservation des ressources forestières nationales
Loi n° 2006-26 du 09 août 2006 portant modification de l'ordonnance n°93-16 du 02 mars 1993 portant loi minière complétée par l'ordonnance n°99-48 du 5 novembre 1999	Mine y compris les carrières	<u>Article 2 (nouveau) :</u> L'Etat traite en toute souveraineté les demandes de titre minier ou d'autorisation d'ouverture et d'exploitation de carrière.
Ordonnance n°2010-09 du 1 ^{er} avril 2010 portant code de l'eau	Ressources en eau	Article 12 : « Ceux qui, de par leurs activités, utilisent la ressource en eau, doivent contribuer au financement de la gestion de l'eau, selon leur usage, en vertu du principe Préleveur-payeur, nonobstant le droit de chaque citoyen énoncé à l'article 4 de la présente ordonnance ».
Ordonnance n° 2010-54 du 17 septembre 2010 portant Code Général des Collectivités territoriales	Code Général des Collectivités territoriales	Art. 163 : «Les collectivités territoriales peuvent bénéficier de l'État le transfert des compétences dans les domaines suivants : - foncier et domaine; - planification et aménagement du territoire ;

Intitulé du texte	Domaine	Références contextuelles
		<ul style="list-style-type: none"> - urbanisme et habitat ; - hydraulique ; - environnement et gestion des ressources naturelles ; - équipements, infrastructures de transport »
La Loi 2012-45 du 25 septembre 2012 portant Code du Travail en République du Niger	Code du travail	Interdit le travail forcé ou obligatoire, ainsi que toute discrimination en matière d'emploi et de rémunération fondée notamment sur la race, le sexe et l'origine sociale. Elle établit des directives en matière d'embauche de travailleurs, du recours à des entreprises de travail temporaire ou à des bureaux de placement privés, de même qu'au niveau de la suspension ou rupture de contrats de travail.
Loi n° 2008-03 du 30 avril 2008 portant Loi d'Orientation sur l'Urbanisme et l'Aménagement Foncier	Loi d'Orientation sur l'Urbanisme et l'Aménagement Foncier	Réglementation du sous-secteur de l'urbanisme et de l'aménagement foncier
Décret n°97-006 du 10 janvier 1997 Mise en valeur des ressources naturelles rurales	Mise en valeur des ressources naturelles rurales	Fixe le régime juridique de la mise en valeur des ressources foncières, végétales, hydrauliques et animales, telles que définies à l'art. 2 de l'Ord. N° 93-015 du 2 mars 1993, fixant les Principes d'Orientation du Code Rural.
Décret n°2000-398/PRN/ME/LCD 20 octobre 2000 déterminant la liste des activités, travaux et documents de planification assujettis aux études	Étude d'impact sur l'environnement	Liste des Activités, Travaux et Documents de planification assujettis aux EIE.

Intitulé du texte	Domaine	Références contextuelles
d'impact sur l'environnement		
Décret n°2000-397/PRN/ME/LCD 20 octobre 2000 portant sur la Procédure administrative dévaluation et d'examen des impacts sur l'environnement	Procédure administrative dévaluation et d'examen des impacts sur l'environnement	Précise la démarche administrative à suivre pour une intégration des préoccupations environnementales dans la planification des programmes, projets et activités de développement socio-économique
Décret n°2009-224/PRN/MU/H du 12 août 2009 Fixation des modalités d'application des dispositions particulières de la loi n°61-37 du 24 novembre 1961, modifiée et complétée par la loi n°2008-37 du 10 juillet 2008	Fixation des modalités d'application des dispositions particulières de la loi n°61-37 du 24 novembre 1961, modifiée et complétée par la loi n°2008-37 du 10 juillet 2008	Réglementation des déplacements involontaires et de la réinstallation des populations déplacées.
Décret n°2011-404/PRN/MH/E du 31 Août 2011, déterminant la nomenclature des aménagement, installations, ouvrages, travaux et activités soumis à déclaration, autorisation et concession d'utilisation de l'eau.	Utilisation des ressources en eau	Détermine la nomenclature des aménagements, installations, ouvrages, travaux et activités soumis à déclaration, autorisation et concession d'utilisation de l'eau
Décret n° 2011-405/PRN/MH/E du 31 août 2011 fixant les modalités et les procédures de déclaration, d'autorisation et de concession de l'eau	Utilisation des ressources en eau	Fixe les modalités et les procédures de déclaration, d'autorisation et de concession d'utilisation d'eau.
Arrêté n°140/MSP/LCE/DGSP/DS du 27 septembre 2004 fixant les normes de rejet des déchets dans le milieu naturel.	Gestion des déchets	l'article 1 de cet arrêté stipule que « en vue d'assurer la protection de la santé publique et de l'environnement, les dispositions du présent arrêté ont pour objet de s'appliquer au milieu naturel, aux stations d'épuration, au chantier de recherche et d'exploitation minières, aux carrières et leurs dépendances ainsi

Intitulé du texte	Domaine	Références contextuelles
		qu'aux dépotoirs ». En son article 3, cet arrêté donne les normes de rejet des effluents liquides dans le milieu récepteur.
Arrêté n°00099/ME/SU/DD/SG/BEEEEI/DL du 05 août 2015	Organisation du BEEEEI et attributions de son Directeur	Il porte organisation et fonctionnement du Bureau d'Évaluation Environnementale et des Études Impact (BEEEEI) du Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable et détermine les attributions de son Directeur

3.3.3. Procédures environnementales du FIDA

Afin d'améliorer la prise en compte des questions environnementales et sociales dans ses opérations, la direction du FIDA a, en 2009, actualisé ses procédures d'Évaluation Environnementales et Sociales (PEES) dont le code du document est **EB 2009/96/R.7**. Ces procédures visent à aider le personnel et les partenaires du FIDA à intervenir dans le domaine de l'environnement et la concertation sur les politiques. À ce titre, elles représentent l'un des éléments fondamentaux de l'approche adoptée par le FIDA pour promouvoir le développement durable. Elles affinent les critères d'intégration des aspects environnementaux dans les opérations du FIDA et accordent la priorité aux aspects sociaux au moyen d'un ensemble de principes, d'outils et d'obligations fixées par elles. Elles définissent également les limites du rôle du FIDA et la responsabilité des autres parties, notamment celle des institutions à l'origine des projets, qui cofinancent les interventions du FIDA.

Destinées à la "gestion de l'environnement et au développement durable", ces procédures tirent les enseignements de l'expérience passée et récente en matière d'environnement acquise par le FIDA et ses partenaires et orientent les activités futures du Fonds s'agissant de l'environnement et des ressources naturelles pour le long terme. L'accent est mis sur l'évaluation intégrée des facteurs environnementaux, sociaux et économiques, qui sont essentiels pour la réduction de la pauvreté et le développement durable, auxquels s'ajoutent des facteurs plus vastes, par exemple les institutions et la gouvernance.

Les PEES tiennent compte aussi de l'évolution du contexte mondial et des réalités qui influencent la durabilité écologique. Cependant, eu égard à l'extrême diversité des problèmes environnementaux, économiques, institutionnels et sociaux dans les pays emprunteurs, les PEES du FIDA ne dressent pas une liste exhaustive des questions liées à l'environnement et aux ressources naturelles dans ses pays emprunteurs mais définissent, en conséquence, une approche commune suffisamment souple qui permette d'entreprendre une évaluation environnementale et sociale adaptée aux différents contextes. Elles insistent, toutefois, sur le fait qu'il est indispensable de collaborer avec les pays emprunteurs et les partenaires pour mettre au point et exécuter des politiques, plans, programmes et investissements qui non seulement tiennent compte des liens entre environnement et pauvreté mais aussi adaptent l'appui accordé par le FIDA aux différentes capacités de gestion de l'environnement de chaque pays.

Les procédures environnementales du FIDA se distinguent des directives environnementales existantes élaborées par des partenaires du Fonds dans la mesure où elles mettent l'accent sur les ruraux pauvres et sur la place vitale d'une bonne gestion de l'environnement et des ressources naturelles pour améliorer les moyens de subsistance dans les zones rurales défavorisées.

Toutefois, la responsabilité de toute EES requise durant la conception du programme ou projet appartient au pays emprunteur, au même titre que la préparation du programme ou projet au sens large. Toute EES jugée nécessaire lors de la phase d'exécution relève également de la responsabilité de l'emprunteur. Dans les deux cas, le FIDA appuiera le processus afin de garantir le respect des prescriptions, du FIDA comme de l'emprunteur.

À l'image de la Banque mondiale, les projets financés par le FIDA sont assignés dans l'une des trois catégories (A, B ou C) en fonction de l'importance vraisemblable des problèmes environnementaux et sociaux sur la base des critères établis dans la section 1.6 ("Critères de classification du projet"). Les trois catégories sont les suivantes :

a) **Catégorie A** : le programme ou projet risque d'avoir des impacts environnementaux et sociaux notables qui seraient problématiques, néfastes, irréversibles ou sans précédent et

toucheraient une zone plus vaste que les sites ou installations visés par les interventions physiques. Il sera probablement nécessaire d'effectuer une EIES formelle pour l'ensemble du programme ou projet ou pour l'une ou plusieurs de ses composantes.

b) **Catégorie B** : le projet risque d'avoir un certain nombre d'impacts environnementaux et sociaux sur les populations ou sur des zones sensibles au plan environnemental mais qui seraient spécifiques au site et moins néfastes que ceux de la catégorie A. Même si aucune EIES formelle n'est requise, une analyse environnementale sera effectuée au cours de l'exécution.

c) **Catégorie C** : le projet n'aura que des impacts environnementaux et sociaux négligeables. Aucun travail environnemental spécifique ne sera nécessaire outre l'examen préalable.

Au regard des activités prévues dans le cadre du ProDAF, celui-ci est catégorisé en B. Cependant, seuls quelques activités seront dans cette catégorie notamment les Seuils d'épandage et mini-barrages, la Petite irrigation (périmètre hydro agricole ou via eaux de surfaces à proximité des mares) ainsi que la construction de pistes rurales. Toutes les autres activités sont catégorisées en C. La procédure environnementale développée au chapitre suivant déclinera la conduite à tenir en fonction de la catégorie environnementale conformément aux textes nationaux et la procédure du FIDA.

3.4. Comparaison entre la Politique environnementale du FIDA et la législation nationale

L'expérience en constante évolution du FIDA dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles a permis de tirer nombre d'enseignements mais également d'identifier plusieurs défis, dont les plus importants sont :

- Participation et organisation des communautés.
- Technologies ciblées et flexibles
- Savoirs traditionnels.
- Problématique hommes-femmes.
- Approche globale de la gestion des ressources naturelles
- Évaluation environnementale.
- Mesure des résultats et de l'impact.
- Intégration.

Ces défis constituent, pour le FIDA, les éléments à approfondir pour l'avenir en vue d'asseoir une gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement en général.

Les textes nationaux ne sont pas bien ciblés sur les thématiques ci-dessus, mais il est possible de dresser une analyse comparée à partir de plusieurs références législatives et réglementaires tel que développé dans le tableau 14 ci-après.

Tableau 14 : Comparaison des politiques en matière d'environnement du Niger et du FIDA

Défis/préoccupations en matière de gestion de l'environnement	Politique environnementale du FIDA	Législation Nigérienne en matière d'environnement*	Commentaire
<p>Participation organisation communautés.</p> <p style="text-align: right;">et des</p>	<p>La gestion des ressources naturelles est plus durable lorsque les bénéficiaires contribuent à la gestion des ressources et à l'entretien des structures. L'existence d'institutions locales puissantes est un préalable indispensable à une gestion équitable, et les interventions les plus réussies sont fréquemment celles qui font participer les organisations communautaires telles que les associations d'irrigants. Si l'on s'appuie sur les groupes communautaires formels ou informels qui existent, il est fondamental de veiller à ce que les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables, en particulier les femmes, en fassent partie et aient la possibilité de faire entendre leur voix dans les processus de décision communautaires.</p>	<p>Article 5 : Toute personne a le droit d'être informée sur son environnement et de participer à la prise des décisions s'y rapportant.</p> <p>Article 10 : Les associations œuvrant dans le domaine de l'environnement peuvent être reconnues d'utilité publique et jouir des avantages liés à ce statut.</p> <p>Article 19 : En vue de favoriser la participation des populations à la gestion de l'environnement, l'Etat veille notamment à : - l'accès à l'information environnementale, sous réserve des impératifs de défense Nationale et de la sécurité de l'Etat ; - la conception de mécanismes de consultation des populations ; - la représentation des populations au sein des organes consultatifs et de concertation de l'environnement ; - la sensibilisation, la formation et la recherche en matière environnementale.</p>	<p>Cohérence entre la loi nigérienne et les directives du FIDA. Les procédures nationales seront suivies y compris en matière de diffusion de l'information.</p>
<p>Technologies ciblées et flexibles</p>	<p>Lorsque des technologies existent, leur adoption est freinée par la perspective de faibles revenus à court terme, le manque de main-d'œuvre, les impératifs liés à la sécurité alimentaire, l'insuffisance des possibilités de commercialisation et la médiocrité des services de communication et de vulgarisation. Leur succès repose sur la connaissance approfondie des systèmes agraires intégrés locaux et des stratégies de survie des populations.</p>	<p>Article 20 : L'Etat veille à l'introduction de l'éducation environnementale dans les programmes d'enseignement à tous les niveaux.</p> <p>Article 21 : Afin de favoriser la prise de conscience environnementale des populations et leur participation à la gestion de l'environnement, le ministère chargé de l'environnement élabore et met en œuvre, de concert avec les autres administrations et institutions concernées, un programme d'information et de sensibilisation aux questions environnementales.</p>	<p>Le FIDA encourage la valorisation du savoir local y compris les stratégies locales d'adaptation pour relever le défi de la sécurité alimentaire</p> <p>L'approche rejoint celle recommander par les principes fondamentaux de la loi nigérienne qui encourage le savoir local en</p>

Défis/préoccupations en matière de gestion de l'environnement	Politique environnementale du FIDA	Législation Nigérienne en matière d'environnement*	Commentaire
			inscrivant le principe de subsidiarité basé sur les connaissances et les décisions locales
Savoirs traditionnels.	Les savoirs indigènes sont directement liés à l'utilisation durable et à la préservation d'un écosystème sain et plein de vie. Il existe de nombreux exemples de régénération d'écosystèmes et d'appui aux moyens de subsistance locaux, dans des zones où les utilisateurs eux-mêmes ont mis en place une structure de gestion ou dans lesquelles la gestion repose sur un système indigène. Il est nécessaire de continuer à recueillir des informations sur les systèmes agraires durables traditionnels ainsi que sur les meilleures pratiques et à concevoir des projets associant technologies traditionnelles et technologies modernes.	La loi nigérienne sur la gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles s'inspire des principes dont celui de subsidiarité, selon lequel en l'absence d'une règle de droit écrit de protection de l'environnement, les normes coutumières et les pratiques traditionnelles éprouvées du terroir concerné s'appliquent. En son Article 22, cette loi dit que : L'Etat et les collectivités territoriales encouragent les pratiques traditionnelles de gestion durable des ressources naturelles au niveau des communautés de base.	Concordance entre les deux politiques
Problématique hommes-femmes.	Les femmes rurales ont une connaissance spécifique des ressources et des processus locaux. Elles sont également des gestionnaires expérimentées des ressources naturelles, et il convient de prendre en compte leurs connaissances et leur expérience spécifiques dans ce domaine ainsi que d'en tirer parti. La mise en place de systèmes de subsistance durables nécessite un meilleur accès des femmes aux ressources naturelles productives, comme la terre, les forêts et l'eau, et leur participation aux processus de décision. Le	Article 22 : L'Etat et les collectivités territoriales encouragent les pratiques traditionnelles de gestion durable des ressources naturelles au niveau des communautés de base.	Il n'y a pas de recommandations strictes ou même formelle quant à la problématique Homme-femme dans la loi nigérienne, mais par ricochet, cet aspect est pris en compte dans la politique globale du Niger en matière du genre. Concernant ce volet spécifique, la

Défis/préoccupations en matière de gestion de l'environnement	Politique environnementale du FIDA	Législation Nigérienne en matière d'environnement*	Commentaire
	renforcement du rôle des femmes, notamment dans la conduite des affaires publiques et communautaires, est déterminant pour la gestion des ressources naturelles.		recommandation du FIDA qui est plus sectorielle sera mise en application
Régime foncier et ressources collectives.	Le régime foncier revêt la plus haute importance pour la gestion des ressources naturelles. La sécurité du droit d'occupation des terres encourage les agriculteurs à investir et à adopter des pratiques de gestion durable de la terre et de l'eau. Les ressources collectives jouent également un rôle crucial pour la subsistance de nombreux pauvres, en leur fournissant bois de chauffage et fourrage. Dans bon nombre de pays, pourtant, ils sont encore systématiquement écartés de ces ressources. Le FIDA a constaté que le renforcement institutionnel des ressources collectives pouvait réduire considérablement la pauvreté. Il faut toujours veiller à ce que les pauvres, en particulier les femmes, ne soient pas exclus de la gestion des ressources naturelles communautaires et tenir compte en permanence des droits conflictuels des différents groupes sur les ressources collectives.	L'ordonnance n° 93-015 du 2 mars 1993 fixant les principes d'Orientation du Code Rural fixe le cadre juridique des activités agricoles, sylvicoles et pastorales dans la perspective de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement et de la promotion humaine. Elle assure la sécurité des opérateurs ruraux par la reconnaissance de leurs droits et favorise le développement par une organisation rationnelle du monde rural.	Il y'a concordance de préoccupations de la politique du FIDA et celle du Niger en matière du foncier et de l'accès aux ressources naturelles collectives
Approche globale de la gestion des ressources naturelles	Le FIDA réalise la grande majorité de ses interventions au niveau local. Cependant, la gestion des ressources est également tributaire des conditions économiques, sociales et politiques générales. Les principaux bénéficiaires des projets sont généralement les petits paysans, mais dans certaines régions les	La gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles s'inspire des principes dont, entre autres, le principe de responsabilité, selon lequel toute personne qui, par son action crée des conditions de nature à porter atteinte à la santé humaine et à l'environnement, est tenue de prendre les mesures propres à faire cesser le	Il y'a concordance de vision pour sécuriser les petits producteurs et protéger l'environnement à travers la mise en œuvre des projets et autres activités d'exploitation des

Défis/préoccupations en matière de gestion de l'environnement	Politique environnementale du FIDA	Législation Nigérienne en matière d'environnement*	Commentaire
	<p>grands propriétaires et les exploitations commerciales gèrent la plus grande partie des terres d'un écosystème donné. Le devenir écologique de cet écosystème dépend alors essentiellement de leurs décisions, quel que soit l'appui fourni aux petits paysans. Une approche globale de l'amélioration de la gestion des terres requiert la prise en compte des instances de décision environnementale tant aux niveaux régional, national et international qu'au niveau local, de façon à obtenir une vision plus complète de la situation au moment de la conception du projet et à faire une plus large place au règlement des différends avec les gros agriculteurs.</p>	<p>dommage occasionné ; et le principe de participation, selon lequel chaque citoyen a le devoir de veiller à la protection de l'environnement et de contribuer à son amélioration. A cet effet, les autorités publiques sont tenues d'une part de faciliter l'accès aux informations relatives à l'environnement, d'autre part d'agir en concertation avec les groupes et populations concernés ;</p> <p>L'Etat veille à l'exploitation paisible et équitable des ressources naturelles par les populations. Les différends qui opposent les opérateurs ruraux entre eux à propos de l'utilisation des ressources naturelles, notamment la terre, l'eau et le pâturage son règles conformément aux dispositions prévues par les textes portant principes d'orientation du code rural et ceux portant régime de l'eau.</p> <p>L'ordonnance n° 93-015 du 2 mars 1993 fixant les principes d'Orientation du Code Rural fixe le cadre juridique des activités agricoles, sylvicoles et pastorales dans la perspective de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement et de la promotion humaine. Elle assure la sécurité des opérateurs ruraux par la reconnaissance de leurs droits et favorise le développement par une organisation rationnelle du monde rural.</p>	<p>ressources naturelles</p>
<p>Évaluation environnementale.</p>	<p>Il est nécessaire de s'appuyer davantage sur les évaluations environnementales stratégiques aux niveaux des pays et des régions, et de</p>	<p>Article 31 : Les activités, projets et programmes de développement qui, par l'importance de leurs dimensions ou leurs incidences sur les milieux</p>	<p>Il y'a concordance dans le souci d'anticiper sur les conséquences sur la</p>

Défis/préoccupations en matière de gestion de l'environnement	Politique environnementale du FIDA	Législation Nigérienne en matière d'environnement*	Commentaire
	s'attacher à renforcer les capacités nationales et régionales nécessaires à leur réalisation. Les évaluations elles-mêmes doivent être conduites avec plus d'efficacité pour traiter les problèmes de gestion des ressources naturelles complexes et associer plus étroitement les parties prenantes à leur préparation et aux mesures prises en fonction des recommandations.	naturel et humain, peuvent porter atteinte à ces derniers sont soumis à une autorisation préalable du ministre chargé de l'environnement. Cette autorisation est accordée sur la base d'une appréciation des conséquences des activités, du projet ou du programme mises à jour par une étude d'impact sur l'environnement élaborée par le promoteur et agréée par le ministère chargé de l'environnement. La protection et la mise en valeur de l'environnement font partie intégrante de la Stratégie Nationale de Développement. Les plans, programmes, projets et activités publiques ou privées de développement prennent en compte les exigences de protection et de conservation de l'environnement.	gestion des ressources naturelles qui peuvent résulter de la mise en œuvre des projets, programme et document de politique ou stratégie de développement à travers la réalisation des évaluations environnementales en amont
Mesure des résultats et de l'impact.	Il convient de définir des indicateurs fiables pour mesurer la situation des ressources naturelles dans une zone donnée et évaluer l'impact des projets sur l'environnement. La définition d'indicateurs spécifiques par projet, qui nécessite un processus de suivi participatif, doit être privilégiée.	La loi sur la gestion de l'environnement instituant une étude d'impact sur l'environnement dit en son Article 33 que : L'étude d'impact sur l'environnement comporte au minimum une analyse de l'état initial du site et de son environnement, une description du projet, l'étude des modifications que le projet est susceptible d'engendrer, et les mesures envisagées pour supprimer, réduire et si possible compenser les conséquences dommageables pour l'environnement.	Il y'a concordance entre les préoccupations du FIDA et les prescriptions de la politique environnementale du Niger
Intégration.	L'approche de la gestion des ressources naturelles ne doit plus se limiter à l'apport d'intrants et de processus, mais produire des résultats tangibles venant contribuer à la	La loi sur la gestion de l'environnement dit en son Article 91 que : L'Etat et les collectivités territoriales encouragent et soutiennent les communautés locales désirant s'organiser en vue	Il n'y a pas de recommandations strictes ou même formelle quant à la problématique Homme-

Défis/préoccupations en matière de gestion de l'environnement	Politique environnementale du FIDA	Législation Nigérienne en matière d'environnement*	Commentaire
	mission du FIDA qui est de lutter contre la pauvreté. Le FIDA s'efforce de créer davantage de synergies avec des questions générales telles que la problématique hommes-femmes, la participation, les organisations de la société civile et le renforcement institutionnel.	de la gestion rationnelle des ressources naturelles notamment l'eau et les ressources forestières.	femme dans la loi nigérienne, mais par ricochet, cet aspect est pris en compte dans la politique globale du Niger en matière du genre. Concernant ce volet spécifique, la recommandation du FIDA qui est plus sectorielle sera mise en application

* Sauf indication contraire les articles citées sont celles de la loi N° 98-056 du 29 décembre 1998 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement

3.5. Cadre institutionnel de mise en œuvre du ProDAF

3.5.1. Cadre institutionnel en matière de gestion de l'environnement

En se fondant sur les textes juridiques règlementant l'exploitation et la mise en valeur des ressources naturelles et la gestion de l'environnement de manière générale, plusieurs ministères et/ou institutions doivent être impliqués dans la mise en œuvre et la gestion environnementale du ProDAF.

La loi cadre 98-56 stipule, respectivement en ses articles 13 et 28 que le ministère chargé de l'environnement assure la mise en œuvre de la politique nationale de l'environnement en relation avec les autres ministères et institutions concernés et veille avec eux à la prise en compte de la dimension environnementale dans tous les plans, programmes et projets de développement.

L'article 35 de la loi susmentionnée stipule que «il est institué, sous la tutelle du ministère chargé de l'Environnement, un Bureau d'évaluation environnementale et des études d'impact réunissant les différents spécialistes nécessaires pour une appréciation correcte du rapport de l'étude d'impact et des conséquences d'un projet sur tous les aspects de l'environnement ».

Ainsi, la gestion environnementale relève en premier du Ministère en charge de l'environnement mais avec une nécessaire implication des divers autres Ministères et institutions spécialisées. Ces structures exercent leurs attributions conformément au Décret 2016-207/PRN du 11 mai 2016 portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'état, des Ministres et des Ministres délégués.

3.5.1.1. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (ME/DD)

Le ME/DD est chargé en relation avec les autres ministères concernés de la conception, de l'élaboration de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière de l'Environnement et du Développement Durable. Il conçoit à ce titre, élabore, met en œuvre et évalue les politiques, les stratégies, les projets et programmes de développement dans les domaines de l'environnement, de la lutte contre la désertification et de développement durable notamment par la conservation et la protection des ressources forestières, fauniques, halieutiques et apicoles. Il assure par ailleurs le suivi de l'application des conventions internationales en matière d'environnement, de la loi cadre sur l'environnement et du code forestier.

Le ME/DD est suivant le décret 2016-385 PRN/ME/DD du 22 juillet 2016 organisé en administration centrale, service techniques déconcentrés, services décentralisés ainsi que des Programmes et Projets publics. Ce sont surtout le Bureau d'Evaluation Environnementale et des Etudes Impact (BEEEI), le Centre National Surveillance Ecologique et Environnementale (CNSEE), la Direction Générale des Eaux et Forêts qui seront concernés par la mise en œuvre du ProDAF.

1. le Bureau d'Evaluation Environnementale et des Etudes Impact (BEEEI), créé par l'ordonnance n°97-001 du 10 janvier 1997 va jouer un rôle central en matière d'évaluation environnementale. Le BEEEI est la structure responsable de la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts d'un projet sur l'environnement. Il a compétence au plan national, sur toutes les activités, projets, programmes ou plans de développement pour lesquels une ÉIE est obligatoire ou nécessaire conformément aux dispositions de la loi n°98-56 du 29 décembre 1998, portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement. Le BEEEI est une direction rattachée au ME/DD, et dont l'organisation et le fonctionnement, ainsi que les

attributions du Directeur du BÉÉÉI, sont définis par l'Arrêté N°099/MESU/DD/SG/BÉÉÉI/DL du 5 août 2015.

2. Le CNSEE créé par Décret n°2009-127/PRN/ME/LCD du 23 avril 2009 est chargé de produire et de diffuser des outils d'aide à la décision en matière de politique environnementale et de développement durable. Le CNSEE pourrait effectuer certaines activités de monitoring environnemental qui seront réalisées via des placettes fixes de suivi et le traitement de données satellitaires.
3. La Direction Générale des Eaux et Forêts à travers ses services déconcentrés veillera à l'application des dispositions de la loi portant régime forestier au Niger.

3.5.1.2. Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage est chargé, en relation avec les Ministères concernés, de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière de développement de l'agriculture et de l'élevage, conformément aux orientations définies par le Gouvernement. A ce titre, il conçoit, élabore, met en œuvre et évalue les politiques, les stratégies, les projets et programmes de développement dans les domaines de l'Agriculture et de l'Elevages notamment l'équipement rural.

Il est chargé entre autres de la vulgarisation des résultats de recherches agronomiques et de technologies rurales et de l'approvisionnement des producteurs et organisations paysannes en intrants et matériels agricoles.

Le MAG/EL est organisé suivant le DECRET 2016-376/PRN/MAG/EL du 22 juillet 2016 en structure spécialisée pouvant appuyer la mise en œuvre du ProDAF y compris pour remplir ses obligations environnementales.

3.5.1.3. La Direction Générale du Génie Rural

Elle est chargée, entre autres :

- Veiller à la promotion de la politique nationale en matière d'aménagement de terres agricoles, de mobilisation des eaux de surface et souterraines., de construction des infrastructures rurales et de développement de l'irrigation en relation avec les autres structures concernées
- Contribuer à la mise en œuvre du plan de développement économique et social (PDES 2012-2015) et particulièrement de l'Initiative 3 N et les autres stratégies sous sectorielles
- Élaborer les études techniques et contrôler l'exécution des plans et programmes relatifs à :
 - o L'aménagement hydraulique : hydraulique agricole, aménagement des mares, bas-fonds et cours d'eau, barrages, seuils d'épandage, aménagement pastoral ;
 - o La conservation des eaux et des sols, la défense et restauration des sols de culture et des pâturages en relation avec les structures concernées ;
 - o Le drainage des eaux et l'assainissement rural ainsi que le remembrement des terres agricoles et pastorales en relation avec les structures concernées ;
- Promouvoir la petite irrigation au Niger ;
- Élaborer et établir les normes nationales en matière d'aménagement hydro agricole en relation avec les structures concernées ;

3.5.1.4. L'Office National des Aménagements Hydro-agricoles (ONAHA)

L'ONAHA dont la mission a été définie par l'ordonnance n° 2014-01 du 03 janvier 2014 modifiant et complétant l'ordonnance n° 78-39 du 28 décembre 1978 portant création de l'ONAHA a entre autres missions d'encadrement des paysans en matière de gestion et d'entretien des aménagements ainsi que la vulgarisation, la recherche et le développement agricole et agronomique, en liaison avec l'Institut National de la Recherche Agronomique du Niger (INRAN).

3.5.1.5. La Direction Générale de la Protection des Végétaux (DGPV) est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes dans le domaine de la protection des végétaux et en assurer le contrôle et la supervision, participer à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires relatifs au contrôle phytosanitaire, assurer le contrôle phytosanitaire, assurer le contrôle de la circulation des produits phytopharmaceutiques. Cette direction interviendra dans le cadre du suivi environnemental relatif à la lutte antiparasitaire et l'encadrement des producteurs dans l'utilisation rationnelle des pesticides et les méthodes alternatives de lutte contre les nuisibles.

3.5.1.6. Le Secrétariat Permanent du Code Rural

Le Comité National du Code Rural est l'institution chargée au niveau national d'élaborer, de vulgariser et de veiller à l'application des principes d'orientation du Code Rural. Il est présidé par le Ministre chargé de l'Agriculture et composé des autres ministres impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles (Ministres chargés de l'élevage, de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'intérieur, etc.). A cet effet, il dispose d'un organe exécutif qui est le Secrétariat Permanent du Code Rural, présidé par le Secrétaire Permanent et composé de différents experts (juristes, agronomes, cartographes, etc.). Il est représenté au niveau régional (SP/CR), département (Cofodép), communal (Cofocom) et villageois (Cofob).

Dans le cadre de la mise en œuvre du ProDAF, le secrétariat permanent du code rural apportera son appui au renforcement des capacités des structures déconcentrées en vue d'assurer la sécurisation foncière des investissements dans les meilleures conditions possibles, ainsi que le contrôle de l'effectivité de la mise en valeur des ressources conformément aux dispositions de l'arrêté n°97 -006/MAG/E portant réglementation de la mise en valeur des ressources naturelles et rurales.

3.5.1.7. Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

Le MH/A est chargé de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de l'hydraulique et de l'assainissement de base. Il est ainsi chargé *en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de l'Hydraulique et de l'Assainissement, conformément aux orientations définies par le Gouvernement* ».

Le MH/A comporte trois Directions Générales à savoir la Direction Générale de l'Hydraulique, la Direction Générale de l'Assainissement et la Direction Générale des Ressources en Eau avec lesquelles le Programme doit pour assurer la conservation et la protection des eaux souterraines et de surface en assurant un suivi quantitatif et qualitatif des ressources y compris la pollution par les engrais et les pesticides.

3.5.1.8. Ministère de la santé publique

Le MSP a pour missions entre autres, de définir les normes et critères en matière de santé publique, d'hygiène et d'assainissement ainsi que le contrôle et l'inspection des services sanitaires sur l'ensemble du territoire national.

Dans le cadre de cette étude, ce Ministère est concerné notamment à travers la Direction de l'hygiène Publique et de l'Éducation pour la Santé (DHP/ES), ainsi que de ses directions déconcentrées, pour la protection de la santé des usagers des seuils d'épandage contre les maladies hydriques et la pollution de l'eau par les engrais et les produits phytosanitaires.

3.5.1.9. Ministère de l'emploi, du travail et de la Sécurité Sociale

Pour accomplir ses missions, le Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale est organisé en administration centrale, services déconcentrés (Inspections régionales de travail, Agence Nigérienne pour la Promotion de l'Emploi, Caisse Nationale de Sécurité Sociale). Ainsi, pour le recrutement du personnel, l'Entreprise adjudicataire doit prendre attache avec l'Inspection régionale de travail. Le ProDAF doit collaborer avec les services déconcentrés pour garantir une réalisation et une exploitation des ouvrages en conformité avec les textes nationaux en vigueur notamment le code du travail en république du Niger.

3.5.1.10. Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation, et des Affaires Coutumières et Religieuses

Il est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques nationales en matière d'administration territoriale, de sécurité publique, de décentralisation, de déconcentration et des affaires coutumières et religieuses, conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

Ce Ministère assure la tutelle des collectivités territoriales. Créées par la loi n°2001-023 du 10 août 2001, les communes jouissent de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elles peuvent être dotées des services techniques de l'environnement, de l'agriculture, de l'élevage, d'une Commission foncière, qui ont en charge les questions agropastorales, environnementales et foncières (gestion des déchets, actions de reboisement, éducation et communication environnementales, gestion et prévention des conflits ruraux, promotion de l'irrigation et de l'élevage, ...).

Aux termes de l'ordonnance n°2010-54 du 17 septembre 2010, portant Code Général des Collectivités de la République du Niger, les communes :

- assurent la préservation et la protection de l'environnement ;
- assurent la gestion durable des ressources naturelles avec la participation effective de tous les acteurs concernés ;
- élaborent dans le respect des options de développement, les plans et schémas locaux d'action pour l'environnement et la gestion des ressources naturelles ;
- donnent leur avis pour tout projet de construction d'infrastructures ou d'installation d'établissement dangereux, insalubre ou incommode dans le territoire communal.

Ainsi, avec la mise en œuvre de ce projet, les communes rurales des zones d'intervention doivent être pleinement impliquées. Elles sont incontournables pour de la préparation à l'Exploitation des ouvrages à travers la mise en valeur des sites.

3.5.1.11. Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD)

Le CNEDD est chargé de la coordination et le suivi de la mise en œuvre des conventions internationales. Placé sous la tutelle du cabinet du Premier Ministre, ce conseil est composé des représentants de l'État et de la Société Civile. Il est chargé d'assurer la coordination et le suivi de la politique nationale de l'environnement et de développement durable. Il a été créé par décret n° 96-004/PM du 9/01/1996, modifié et complété par le décret n° 2000-272/PRN/PM du 4 août 2000 conformément aux chapitres 8 et 38 de l'Agenda 21, demandant à chaque pays ayant adhéré aux accords de Rio de Janeiro et à la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement de mettre en place un organe de coordination. Tout récemment le 27 janvier 2011, un décret modifiant et complétant le Décret 2000-272/PRN/PM du 04 août 2000 a été signé par le Président du Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie. Cette modification vise à permettre au CNEDD de remplir sa mission en tant que point focal national politique des conventions de RIO dont celles sur les changements climatiques, en assurant l'intégration de la dimension des changements climatiques et de l'adaptation dans les politiques, stratégies et programmes de développement, ainsi que la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des activités relatives aux changements climatiques

3.5.1.12. Les organisations de la Société civile et les organisations socioprofessionnelles

Plusieurs OSC et OP intervenant au plan national, régional et local peuvent servir d'appui dans le cadre du ProDAF. On peut citer :

1. Réseau des Chambres d'agriculture (RECA)

Les chambres d'agriculture sont des établissements publics à caractère professionnel, créés par la loi 2000 – 15 du 21 août 2000 et son décret d'application 2001-105 /PRN/MDR du 18 mai 2001. Le réseau est composé de : la plateforme paysanne, le cadre d'action et de solidarité paysanne (CASPANI), le Collectif des Associations Pastorales du Niger (CAPAN), la Fédération des Coopératives Maraichères du Niger (FCMN), la Fédération des Unions Coopératives de Producteurs de riz (FUCOPRI) et la Confédération Nationale des coopératives (CONOP).

Le Réseau des Chambres d'Agriculture (RECA) a pour mission entre autres missions d'aider les producteurs ruraux dans la promotion et la réalisation de leur projet et de représenter les chambres régionales auprès des pouvoirs publics ou de toutes institutions.

Le RECA et les Chambre Régionales d'Agriculture (CRA), partenaires privilégiés de mise en œuvre des projets en cours, remplissent pleinement leur mandat d'interface entre la profession agricole et les autorités publiques, et continueront à être des partenaires privilégiés de mise en œuvre du Programme à travers des contrats pluriannuels. Les récentes élections consulaires dans les CRA, à Zinder (fin 2013), Maradi (mai 2014), Tahoua (octobre 2014) et au RECA (décembre 2014), et l'arrivée aux affaires de nouveaux dirigeants et dirigeantes dont les organisations sont déjà partenaires des projets FIDA démontrent la légitimité de ce partenariat. Il est prévu d'améliorer les bases logistiques du RECA et des chambres de Maradi et de Tahoua qui ne disposent pas de siège et de rénover celui de Zinder.

2. Association nigérienne des professionnels en études d'impacts sur l'environnement

L'Association Nigérienne des Professionnels en Etudes d'Impact sur l'Environnement (ANPEIE) est une organisation apolitique à but non lucratif qui vise principalement à promouvoir la prise en compte des préoccupations environnementales dans les politiques, les orientations, les stratégies, les programmes et projets de développement socio-économique dans le cadre des processus de planification. Elle est autorisée à exercer ses activités au Niger par arrêté n° 117/MI/AT/DAPJ/SA du 29 avril 1999. Cette association peut appuyer le projet la formation et la sensibilisation des acteurs de mise en œuvre des mesures environnementales.

3.6. Évaluation des capacités environnementales des acteurs

Depuis l'avènement des évaluations environnementales à la fin des années 90, plusieurs projets et programmes en particulier ceux financés par les bailleurs multilatéraux comme le FIDA, ont eu à réaliser des activités de renforcement des capacités. Toutefois, les différents acteurs qui seront impliqués dans la mise en œuvre du programme auront besoin de renforcement de capacités. Il existe une certaine disparité entre les différents acteurs en matière de gestion environnementale et sociale. En effet, certains acteurs dont le BÉÉÉI, qui a comme mission première de veiller à la prise en compte des préoccupations environnementales et sociales dans l'exécution des actions de développement, ont un réel potentiel dans ce domaine. Ils peuvent donc servir d'appui en matière de renforcement des capacités des autres acteurs. Mais au-delà du renforcement des capacités des acteurs, le programme pourrait s'associer à la réforme engagée dans les domaines législatifs et réglementaires en matière d'évaluation environnementale. Par ailleurs, toutes les structures cibles souffrent de problème logistique, didactique et technique qui peuvent compromettre l'intégration des préoccupations environnementales du programme et qui justifient que le programme s'intéresse à ces problématiques. Par ailleurs, la faiblesse des capacités, comme le manque de moyens au niveau des structures techniques chargées des EIES, ne permet pas d'assurer avec toute l'efficacité voulue, la coordination des procédures d'évaluation environnementale et sociale.

Le plan cadre de gestion environnementale et sociale(PCGE) proposé dans le cadre de cette étude intègre un programme de renforcement des capacités qui détaillent les types d'actions de renforcement des capacités à mener en fonction des acteurs.

IV. Procédures d'évaluation environnementale applicables aux activités du ProDAF/ PRECIS

Ce chapitre traite de la démarche d'intégration de la dimension environnementale dans la mise en œuvre des sous-projets financés par le ProDAF/PRECIS conformément à législation nationale et aux procédures environnementales du FIDA. La démarche proposée tient compte de l'impérative nécessiter de prendre en compte les mesures de sauvegarde environnementales et sociales sans ralentir inutilement les activités du projet. Elle permet de s'assurer que seuls les sous projets sans impacts irréversibles et/ou maîtrisables seront mis en œuvre avec la garantie de la mise en œuvre et du suivi évaluation des mesures environnementales requises.

4.2. Procédures de sélection des sous – projets du ProDAF/ PRECIS

Selon les procédures d'Evaluation Environnementale et Sociale (EES) du FIDA, les sous – projets du ProDAF/ PRECIS seront classés en trois catégories :

- A** – Projet « avec risque environnemental et social majeur certain »
- B** – Projet « avec risque environnemental et social majeur possible », selon la nature des travaux
- C** – Projet « sans impacts significatifs » sur l'environnement

Toutefois, pour les sous projets, une sélection (screening) environnementale sera faite pour les catégoriser et déterminer le cas échéant si une étude environnementale et sociale plus précise sera nécessaire.

4.3. Procédure administrative d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux des sous projets

Tout comme lors de la formulation des Projets et Programmes qui seront soumis au financement du FIDA, l'Exploration Préliminaire et la Détermination de la Portée de l'Evaluation Environnementale (EPDPEE) sera la première étape qui consiste à identifier les principaux problèmes environnementaux et sociaux soulevés par la proposition de sous projets et de définir les besoins essentiels en évaluation environnementale ou en analyse afin d'améliorer la qualité de la conception et de l'exécution du projet. L'EPDPEE débouche sur la Note d'Evaluation environnementale et Sociale (NEES), laquelle fait partie du dossier de vie du projet. Cette étape sera conduite par la coordination régionale en rapport avec les structures techniques chargées des questions environnementales notamment les représentations régionales du BEEEI. Le contenu de la NEES devrait être le suivant :

- a) Un aperçu préliminaire des principaux problèmes en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles et de social dans la zone du sous projet et identification de tout impact significatif sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et de tout problème social potentiel (en indiquant clairement toutes les préoccupations exprimées par les communautés) ;
- b) Justification de la catégorie environnementale (A, B, C) assignée au sous projet sur une base préliminaire, accompagnée de références aux politiques sociales et environnementales du FIDA, à la législation et aux institutions nationales. A ce stade un projet catégorisé en A ne pourra pas être financé.
- c) Des dispositions spécifiques pour la mise en œuvre future du sous projet, à savoir :

- i)* Indications préliminaires concernant l'EIES requise pour les 3 catégories de sous projets assujettis ou les mesures environnementales applicables pour les sous projets de catégories C. ;
- ii)* Exigences de consultation sur les dimensions environnementales de la proposition de sous projet (et, si possible, le point de vue des parties concernées) ; et
- iii)* Exigences budgétaires.

Afin de garantir une approche intégrée de la gestion environnementale, les notes d'orientation/d'apprentissage et les études diagnostiques pertinentes devraient être consultées.

La NEES assigne à la proposition de programme ou projet l'une des trois catégories (A, B ou C) en fonction de l'importance vraisemblable des problèmes environnementaux et sociaux sur la base des critères de classification du projet établis. Les trois catégories sont les suivantes :

- a) **Catégorie A** : le programme ou projet risque d'avoir des impacts environnementaux et sociaux notables qui seraient problématiques, néfastes, irréversibles ou sans précédent et toucheraient une zone plus vaste que les sites ou installations visés par les interventions physiques. Il sera probablement nécessaire d'effectuer une EIES formelle pour l'ensemble du programme ou projet ou pour l'une ou plusieurs de ses composantes.
- b) **Catégorie B** : le projet risque d'avoir un certain nombre d'impacts environnementaux et sociaux sur les populations ou sur des zones sensibles au plan environnemental mais qui seraient spécifiques au site et moins néfastes que ceux de la catégorie A. Même si aucune EIES formelle n'est requise, une analyse environnementale sera effectuée au cours de l'exécution.
- c) **Catégorie C** : le projet n'aura que des impacts environnementaux et sociaux négligeables – aucune analyse environnementale spécifique ne sera nécessaire.

La justification de la décision et de la catégorie assignée figure dans la NEES. L'approbation des fiches de screening incombe au BEEEI et ses démembrements (DRE/DD à travers le Chef de Division Evaluation Environnementale et Suivi et Ecologique (DEESE)).

Tous les sous projets classés en catégorie A, ne seront pas financés. Pour ceux qui sont classés en catégorie B, l'intégration satisfaisante de mesures d'atténuation au niveau de la conception, comme spécifié dans la NEES, répond aux critères d'EES établis pour le sous projet. Cependant, les sous projets des seuils d'épandage et mini-barrages, de petite irrigation (périmètre hydro agricole ou via eaux de surfaces à proximité des mares) et de construction de pistes rurales pourront faire l'objet d'une EIES au sens de la législation nationale. Pour ceux qui sont classés en catégorie C, aucune action spécifique ne sera requise.

Lorsque les informations contenues dans le formulaire de tri préliminaire et/ou obtenues par le truchement de l'évaluation sur le terrain révèlent qu'une sous composante du projet n'exige qu'un plan de gestion de l'environnement parce que les impacts ne sont pas significatifs, alors la mise au point d'un plan d'atténuation et de gestion pendant la construction et le fonctionnement du projet sous forme de prescriptions environnementales sera suffisante. Dans le cas contraire, aucune mesure de sauvegarde ne sera exigée pour

les sous projets ne générant que des impacts minimes. Les différentes étapes se résument comme suit en fonction de la phase de planification des sous projets :

1. Première phase : Planification/Études (APS-APD) du sous projet.

C'est à ce stade qu'a lieu la procédure de l'exploration préliminaire et la détermination de la catégorie du sous projet. L'EE fait partie intégrante de l'étude APD et est réalisée par un bureau d'étude ou un consultant avéré en évaluation environnementale. Elle intègre les étapes suivantes :

a) Étape 1 : élaboration de la Grille de Contrôle environnemental des sous projets et de la fiche de screening

Elle reprend la description de l'activité ou des activités projetées, les étapes susceptibles de générer des impacts, les lieux et sites concernées, les composantes susceptibles d'être touchées, les impacts éventuels, les mesures et les coûts pour gérer les impacts et éventuellement les acteurs concernés. Elle est élaborée par les prestataires identifiés par les bénéficiaires et est transmises au représentant régional du BÉÉÉI ou directement au BÉÉÉI pour les catégories devant faire l'objet d'EIES.

b) Étape 2 : validation de la fiche de screening (tri préliminaire)

Les informations contenues dans la grille de contrôle serviront de base au processus de screening devant permettre de classer les activités selon les catégories A, B ou C telles que définies par le FIDA. Sur cette base et conformément au Décret n°2000-398/PRN/ME/LCD portant sur la liste des Activités, Travaux et Documents de planification assujettis aux EIE (cf. section 1.4), le BÉÉÉI ou son représentant régional déterminera la catégorisation environnementale appropriée. Elle porte donc sur la détermination du type et de l'envergure de l'étude environnementale à réaliser. Il peut s'agir d'une EIES avec plan de gestion environnementale, d'un plan de réinstallation ou d'un plan de gestion de peste et pesticides

c) Étape 3 : Élaboration et validation des TDR

Elle est subdivisée en deux (2) sous-étapes qui sont :

- Sous-étape 1 : Scoping (cadrage) : elle porte sur la détermination des enjeux qui doivent être traités de manière approfondie dans l'étude envisagée. C'est donc une étape cruciale qui donne la base des étapes ultérieures de l'évaluation.
- Sous-étape 2 : élaboration des TDR par le promoteur et validation par le Ministre chargé de l'environnement à travers le BÉÉÉI.

2. Deuxième Phase : réalisation de l'étude environnementale

Sur la base des termes de références, le bénéficiaire des activités réalise ou fait réaliser par un prestataire l'étude environnementale. Elle portera au moins sur la détermination des conditions de base de l'environnement biophysique et humain, l'évaluation de la grandeur, l'importance et la signification des impacts des activités projetées sur les composantes de l'environnement préalablement définies, des propositions des mesures requises pour les annuler ou pour les atténuer dans les cas des impacts négatifs, ou encore pour les maximiser dans le cas des impacts positifs. Elle détermine éventuellement le mécanisme de surveillance et de suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales.

3. Troisième Phase : examen et la validation de l'étude ;

En fonction du type et de l'envergure de l'étude, celle-ci sera soumise à l'examen et la validation du Ministre chargé de l'Environnement.

4. Quatrième Phase : consultations publiques et diffusion

Les résultats de l'étude feront l'objet d'une large diffusion auprès de l'ensemble des acteurs, du nouveau local, régional et national. Cette phase permettra de renseigner les différents acteurs sur leur rôle respectif dans la mise en œuvre et aussi de préciser les engagements souscrits. Le bénéficiaire en rapport avec l'unité de gestion du projet est responsable de la diffusion des résultats des études environnementales.

5. Cinquième Phase : Surveillance, suivi et contrôle

Elles sont associées à deux phases :

Étape 1 : Réalisation/Construction des ouvrages

C'est la phase de surveillance environnementale. La phase de réalisation du sous-projet qui devra appliquer les mesures d'atténuation spécifiques décrites dans l'EE et inscrites dans les Cahiers de Prescriptions Spéciales (CPS), ainsi que le programme de surveillance environnementale. La surveillance sera assurée par le maître d'œuvre des travaux et sera sanctionnée par un rapport de surveillance environnementale à faire valider par le BEEEI et ses démembrements.

Étape 2 : Exploitation

C'est la Phase du suivi environnemental. L'intégration des aspects environnementaux et sociaux lors de cette phase a pour objectif de mettre en place le programme de suivi environnemental. L'EE doit faire état des impacts résiduels et des mesures qui seront mises en place pour confirmer l'évaluation faite sur les impacts (étendue, intensité, durée, etc.), évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation, de compensation, d'insertion, et évaluer tout autre aspect pour lequel il subsiste des incertitudes ou qui concerne un enjeu majeur. Par ailleurs, le suivi devra tenir compte des impacts sur la ressource, sur les aspects sanitaires, sociaux et culturels, entre autres. Le suivi pourra être réalisé par les agents du ProDAF dans le cadre du suivi évaluation du programme ou être délégué à un bureau d'étude.

Tout le processus sera supervisé par le BEEEI et ses démembrements. Cela sera détaillé dans la convention de partenariat qui sera signé entre le BEEEI et le ProDAF avant la délivrance du certificat de conformité environnementale.

Le tableau X ci-après résume toutes les étapes de la procédure administrative d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux des sous projets.

Tableau 15 : Synthèse des différentes phases de la procédure

Phase	Activités	Parties responsables
Phase 1 : Planification/Études (APS-APD) du sous projet.	• <i>Élaboration de la Grille de Contrôle environnemental des sous projets et de la fiche de screening</i>	• Bénéficiaires • Prestataires (Bureau d'Études ou services techniques départementaux)
	• Validation de la fiche de screening	• BEEEI ou représentants régionaux
	• Élaboration des TDR • Validation des TDR	• URGP • Société Civile (ONG, Organisations paysannes) • BEEEI

Phase	Activités	Parties responsables
Phase 2 : réalisation de l'étude environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'EIES 	<ul style="list-style-type: none"> • URGP • Bénéficiaires • Prestataires (Bureau d'Études en charge de la réalisation des études environnementales et sociales ou services techniques départementaux)
Phase 3 : examen et la validation de l'étude	<ul style="list-style-type: none"> • Soumission du rapport au MEDD 	<ul style="list-style-type: none"> • URGP
	<ul style="list-style-type: none"> • Examen interne du rapport (avis de recevabilité) 	<ul style="list-style-type: none"> • BEEEEI
	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification terrain et audiences publiques 	<ul style="list-style-type: none"> • BEEEEI • Société Civile
	<ul style="list-style-type: none"> • Examen externe (Validation) 	<ul style="list-style-type: none"> • MEDD à travers comité ad hoc
Phase 4 : consultation publique et diffusion	<ul style="list-style-type: none"> • Avis d'information du public sur le rapport 	<ul style="list-style-type: none"> • Consultant • URGP
	<ul style="list-style-type: none"> • Publication dans les journaux et autres canaux d'informations (sites web) 	<ul style="list-style-type: none"> • FIDA
	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à la disposition du public des documents pour consultation 	<ul style="list-style-type: none"> • URGP
Phase 5 : surveillance, suivi et contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de la bonne exécution des activités et mise en œuvre mesures environnementales et sociales, respect des lois et règlements nationales 	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau d'Études en charge du contrôle des travaux et du suivi d'exécution des mesures d'atténuation • BEEEEI
	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle et évaluation de l'efficacité des mesures d'atténuation mises en œuvre et proposition les cas échéants d'autres mesures 	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau d'Études en charge du contrôle des travaux et du suivi d'exécution des mesures d'atténuation • BEEEEI

V. Consultation du public et diffusion de l'information

5.2. Consultation du public

La participation du public et l'accès à l'information est une règle désormais admise en gestion de l'environnement. Toute politique de sauvegarde environnementale et sociale repose en effet sur la maîtrise d'une information suffisante devant permettre aux décideurs de poser les choix pertinents en connaissance de cause. Le droit à l'information et à la participation du public est consacré par le principe 10 de la Déclaration de Rio qui précise que « la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités [...] et avoir la possibilité de participer au processus de prise de décision [...] ».

Dans le processus d'évaluation environnementale, un certain nombre de dispositions consacrent ce droit à l'information et à la participation du public.

5.2.1. Exigences réglementaires nationales.

En matière de participation du public au processus de décision et d'accès à l'information la législation nigérienne prévoit un mécanisme de publicité à travers le décret n°2000-397/PRN/ME/LCD du 20 octobre 2000 portant sur la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement notamment en son article 10. Aussi, conformément à ces dispositions, toutes les parties concernées par le projet doivent être au préalable consultées dès le début du processus afin de s'assurer de la prise en compte de leurs avis lors de l'élaboration du rapport d'EIES.

5.2.2. Exigences du FIDA

Dans le cadre des évaluations environnementales et sociales, le FIDA prévoit que l'accent soit mis sur la consultation élargie des parties prenantes – bénéficiaires, populations touchées (notamment les pauvres marginalisés), représentants d'organisations non gouvernementales et communautaires et autres parties intéressées – s'agissant des questions relatives à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles durant les cycles respectifs du programme ou projet.

Concernant l'information environnementale, la Politique du FIDA en matière de diffusion des documents (EB 2006/89/R.5/Rev.1), stipule que les rapports d'EES seront mis à la disposition des parties prenantes et autres parties concernées.

5.3. Objectif des consultations publiques

L'objectif principal visé à travers la réalisation des consultations du public est de porter à la connaissance des personnes consultées, l'information concernant les activités du ProDAF et les impacts environnementaux et sociaux qu'ils peuvent générer.

Spécifiquement, il s'agit de :

- Connaître les besoins réels et les attentes spécifiques des personnes rencontrées relatifs aux aspects environnementaux et sociaux ;
- Recueillir et confronter les avis des bénéficiaires pour une meilleure compréhension des enjeux environnementaux et sociaux qui sous-tendent le projet ;
- Contribuer à renforcer l'implication des acteurs devant participer à la mise en œuvre du projet ;
- Recueillir des avis pluridisciplinaires pour une meilleure compréhension des questions transversales.

5.4. Méthodologie de conduite des consultations publiques

Le processus de consultation publique a été conduit selon une approche participative afin de recueillir la meilleure adhésion possible des bénéficiaires des investissements dans les trois régions d'intervention du ProDAF tout en mettant l'accent sur les aspects environnementaux et sociaux y liés.

Un ciblage des zones à visiter a été effectué de concert avec les URGP du ProDAF au niveau des régions.

- **Pour la région de Tahoua**, il a été retenu onze (11) communes sur les trente-huit communes d'interventions du ProDAF à Tahoua. Ce ciblage a tenu compte de la diversité des activités financées par le programme. Il faut rappeler que le ProDAF intervient selon une approche Pôle de Développement Economique (PDE). Aussi sur les neuf (9) PDE, la mission terrain en a couvert cinq (5).
- **Pour la région de Maradi**, 7 localités réparties dans les différentes communes d'intervention ont été retenues et visitées. Il s'agit de Babayé, Gourgiya, Dadin kowa, bargaja, Soura saraki, Mayahi et Sabon Machi
- **Pour la région de Zinder** : suite à un échantillonnage conduit lors d'une réunion tenue dans la salle de réunion du ProDAF qui a regroupé l'équipe de l'URGP et les membres de la mission de collecte de données sur le terrain sous la présidence du Coordonnateur, 24 villages ont été retenus repartis comme suit :

Tableau 16 : liste des communes visitées dans la région de Zinder

Département	Commune	Nombre de villages
Kantché	Doungou	04
Magaria	Bandé	07
	Wacha	03
Mirriah	Hamdara	03
	Zermou	01
	Mirriah	04
Damagaram Takaya	Guidimouni	02
Total	07	24

Au cours des séances des consultations publiques tenues dans chaque localité visitée, l'exercice a permis de donner aux différentes couches socioprofessionnelles l'occasion de se prononcer en exprimant non seulement leur totale adhésion au Projet mais aussi de dire leurs attentes et formuler leurs préoccupations/recommandations.

Au niveau de plusieurs localités visitées, l'URGP a facilité la rencontre avec les différents acteurs à travers des correspondances ou des appels téléphoniques pour annoncer notre passage.

Aussi, il est important de mentionner que les membres de la mission se déploient d'abord au niveau des autorités préfectorales des quatre (4) différents départements de la région de Zinder retenus après l'échantillonnage que sont les départements de Kantché, Magaria, Mirriah et Damagaram Takaya pour s'annoncer et présenter les objectifs de la mission.

D'autres rencontres de travail ont eu lieu avec les différents services techniques concernés (au niveau des 4 départements mentionnés ci-dessus) tout en commençant d'abord par le niveau régional dont les directions concernées sont les suivantes :

- La Direction Régionale du Génie Rural ;

- La Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable ;
- La Direction Régionale de l'Agriculture ;
- La Direction Régionale de l'Élevage.
- La Direction Régionale de l'Hydraulique
- La Direction Régionale de l'Équipement
- les collectivités territoriales (les maires, les conseillers des communes concernées etc.) ;
- les autorités coutumières (chefs coutumiers et leaders d'opinion) et les populations de la zone du projet.
- les ONG et Associations de Développements œuvrant dans les différents domaines du ProDAF

Les consultations publiques se sont tenues dans les différents villages et ont vu la participation de toutes les couches socioprofessionnelles venues massivement accueillir une mission sur un projet qu'elles attendaient depuis très longtemps.

D'une manière générale, les populations visitées donnent leur totale adhésion aux activités du ProDAF tout en souhaitant cependant une indemnisation proportionnelle aux biens affectés à toutes les personnes impactées.

Le détail des zones visitées est joint en annexe, ainsi que la liste des personnes rencontrées et les PV des consultations publiques.

Les consultations ont été conduites suivant les catégories d'acteurs rencontrés et en fonction de leur disponibilité à travers des entretiens collectifs et/ou individuels.

5.5. Catégorie d'acteurs consultés

Ces rencontres ont concerné les catégories d'acteurs suivantes au niveau régional, départemental et communal :

- Elus locaux ;
- Services techniques de l'agriculture, de l'environnement, du génie, rural, de l'élevage, Code rural, de l'équipement, de l'hydraulique et de l'assainissement ;
- Populations bénéficiaires des investissements ;
- Autres acteurs : Chambre Régionale d'Agriculture, Associations des Usagers de l'Eau ; Organisations Non Gouvernementales (ONG), Groupements d'Intérêt Economique, etc.

5.6. Résumé des consultations publiques

D'une manière globale, les points abordés lors des discussions au niveau des trois régions ont trait :

- Aux principales activités du ProDAF
- Au foncier agricole et pastoral ;
- Aux aires de pâturage ;
- Aux impacts environnementaux et sociaux liés aux interventions du ProDAF, notamment des infrastructures structurantes telles que les seuils, les barrages, les pistes ;
- Aux épizooties et aux maladies des cultures ;
- Aux problèmes des écoulements des produits agro sylvo pastoraux ;
- Accès aux marchés et les prix des produits agricoles ;

- Attentes des populations par rapport au projet ;
Recommandations pour une meilleure exécution du projet et l'atteinte des résultats escomptés.

Pour l'essentiel, les populations rencontrées se sont exprimées comme étant globalement satisfaites des investissements prévus par le ProDAF qui viennent à point nommé pour aplanir des difficultés qu'ils rencontrent dans la pratique de l'agriculture et de l'élevage. Elles ont également émis le souhait que ces réalisations ne tardent pas afin qu'elles puissent en bénéficier le plus tôt possible.

Il est globalement ressorti des différentes consultations, les préoccupations et les attentes suivantes :

- L'information, la formation et la sensibilisation des bénéficiaires sur l'organisation et le fonctionnement d'infrastructures telles que les marchés, les comptoirs et centres de collecte ;
- Formation sur les techniques agricoles modernes et appui en petit matériel ;
- La construction de seuils d'épandage en vue d'étendre les superficies cultivables ;
- Discrimination dans le recrutement de la main d'œuvre locale
- Création d'emplois et de revenus supplémentaires, etc.
- Discrimination lors du ciblage pour l'appui en intrants agricoles et zootechniques
- Appui aux producteurs avec des intrants
- Conflit entre agriculteurs et éleveurs
- Attaques de sauteriaux
- Occupation illégale des espaces communautaires
- Mauvais cibrages/diagnostic pour la mise en œuvre des activités liées à l'amélioration de la production animale et végétale
- Respect de la vocation des terres et l'affectation des usages des espaces
- Disfonctionnement des COFOB et COFOCOM
- Attribution des prestations (travaux d'entreprise notamment)
- Respect des spécifications techniques lors du dimensionnement des ouvrages ;
- Mauvaise utilisation des produits phytosanitaires et les risques qui y sont liés ;
- Développement de maladies d'origine hydrique, etc.

5.7. Recommandations et suggestions

- De manière générale, les personnes consultées ont exprimé le besoin d'accélérer le processus pour qu'elles disposent des infrastructures dans les plus brefs délais ;
- Informer les populations bénéficiaires des actions à réaliser lors de l'identification et lors de l'exécution ;
- Renforcer la sensibilisation des producteurs sur la lutte biologique et les méthodes alternatives et sur l'utilisation des produits homologués ;
- Impliquer les services techniques dans le suivi technique des ouvrages et infrastructures,
- Impliquer les autorités communales et les élus dans la mise en œuvre et à certains niveaux de prise de décision du projet,
- etc.

5.8. Diffusion de l'information au public

La communication des rapports relatifs au processus d'EES du FIDA aux parties prenantes et autres parties concernées par le programme ou projet devra respecter les mêmes procédures que celles actuellement appliquées à la divulgation des rapports de conception.

Conformément à la législation nigérienne et à la Politique du FIDA en matière de diffusion des documents (EB 2006/89/R.5/Rev.1), les rapports d'EES seront mis à la disposition des parties prenantes et autres parties concernées, sous réserve de l'approbation des pays membres emprunteurs. Intégration de l'EES dans le processus d'amélioration de la qualité du FIDA

Ainsi, pour se conformer aux dispositions réglementaires, le CGES sera mis à la disposition des personnes bénéficiaires et des acteurs institutionnels concernés au niveau des mairies, des secteurs, des sièges d'organisations ou d'associations communautaires et éventuellement expliqués dans des langues qui leur soient compréhensibles afin de recueillir leurs commentaires.

VI. Détermination des Impacts Environnementaux et Sociaux du ProDAF

Cette partie explicite les effets associés aux activités du projet ainsi que leurs répercussions sur les milieux biophysique et humain qui peuvent être modifiés positivement ou négativement.

Il est attendu du projet une amplification des impacts positifs de projets FIDA et de plusieurs autres partenaires qui ont intervenus dans les régions concernées.

Les activités qui seront réalisées dans le cadre du ProDAF et PRECIS auront des impacts négatifs majoritairement modéré sur le plan environnemental et social. Il est donc classé en **catégorie environnementale B**.

6.1. Impacts positifs potentiels

Le ProDAF et PRECIS, qui mettront en œuvre les mêmes activités que ses prédécesseurs mais à plus grande échelle, devrait produire des effets/impacts environnementaux et sociaux au moins équivalents et donc majoritairement positifs. Les mesures CES/DRS et les actions de promotion de la RNA vont permettre de **lutter contre l'érosion** hydrique/éolienne **et améliorer la capacité de rétention d'eau des sols**, ce qui réduira la dégradation des terres in situ et en aval des zones aménagées, réduira les apports en termes de sédiments, réduira la perte de la matière nutritive des sols et la sauvegarde des mares de grand intérêt biologique. Les mesures agroforestières permettent d'augmenter la production agricole grâce à (i) la diminution du nombre de semis nécessaire, (ii) la décomposition de la fane et des racines, (iii) la remontée des nutriments à la surface, (iv) la création d'un microclimat favorable servant de tampon aux chocs climatiques, (v) les relations symbiotiques fertilisantes des espèces légumineuses, etc. Les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) issus de la Régénération Naturelle assistée (RNA) représentent (i) des revenus complémentaires et diversifiés, (ii) une valeur nutritive importante pour les ménages et le bétail, (iii) la base de la pharmacopée traditionnelle. Vu la crise énergétique du pays¹⁶⁴, la RNA apparaît comme un moyen pertinent d'assurer une autonomie à travers le bois-énergie et éviter la déforestation autour des centres urbains.

Les mesures CES/DRS permettent la conservation du patrimoine rural productif ainsi que la restauration de terres devenues impropres aux cultures et au pâturage. Elles permettent d'augmenter la résilience des ménages aux chocs climatiques (variabilité de la pluviométrie, diminution de la perméabilité des sols, érosion des terres, etc.) et aux chocs économiques (diversité des revenus, disponibilité en période de soudure, etc.)

Les activités d'extension de l'agroforesterie à grande échelle et de restauration des terres auront un impact positif en termes de **stockage de carbone et de biodiversité des agrosystèmes** (enrichissement quantitatif en arbres et en opportunité d'habitat pour la faune et flore usuelle).

Les activités promues par le ProDAF et PRECIS vont amener localement une **remontée de la nappe** ce qui est profitable à de nombreux végétaux.

Ces différents impacts peuvent être structurés par composantes comme suit :

6.1.1. Impacts sur le milieu biophysique

6.1.1.1. Impacts sur les ressources en eau :

- L'aménagement des bassins versants à travers les activités de fixation des dunes et des seuils d'épandage favorisera la reconstitution des ressources en eaux en améliorant l'infiltration des eaux de pluies et en limitant le ruissellement ;

- Le projet réduira également la pression sur la ressource par unité de surface (ha) en optimisant les procédés d'arrosage par l'introduction des réseaux californiens ;
- Les activités relatives à la Gestion durable des ressources hydriques et aux équipements des parcelles (appuis en motopompes, réalisations des réseaux californiens, etc.) contribueront à améliorer la disponibilité en eau pour les activités de maraichage au niveau des villages cibles et réduiront aussi, le temps et l'énergie que consacrent les producteurs à l'irrigation de leurs parcelles. En outre on assistera à une amélioration de la production.

❖ **Impacts sur les sols**

- L'aménagement des bassins versants à travers les activités de fixation des dunes et des seuils en favorisant la reconstitution du couvert végétal et la régénération des écosystèmes et limitera les érosions (éolienne et hydrique) au niveau des bassins versants tout en améliorant la fertilité des sols.

❖ **Impacts sur la Flore et la faune**

- L'aménagement des bassins versants à travers les activités de protection de lieux ciblés critiques par la réalisation des ouvrages antiérosifs (seuils et fixations de dunes, etc.) aussi la RNA favorisera la reconstitution du couvert végétal et la régénération des écosystèmes en créant un microclimat favorable. Il est escompté que ces activités d'aménagements des bassins versants induisent une augmentation de l'indice de végétation de la zone et contribuer à la préservation de l'environnement.
- La restauration des habitats favorisera le retour et la préservation de la petite faune. Par ailleurs les retenues créées artificiellement par la présence des seuils peuvent servir d'abreuvoirs naturels, pour la faune sauvage et domestique.

6.2. Impacts sur le milieu humain

6.2.1. Impacts sur l'économie et l'emploi

Le ProDAF et PRECIS lors de sa mise en œuvre, généreront des retombées économiques et créera de l'emploi au niveau de :

- a) Pres de 500,000 exploitations agricoles et des agro-éleveurs qui seront les cibles prioritaires des investissements du programme dans les domaines agro-sylvo-pastoraux et sur le renforcement de leurs capacités ;
- b) Des ménages ruraux pauvres et vulnérables qui bénéficieront prioritairement des opérations de « *cash for assets* » à travers la réalisation des travaux communautaires à haute intensité de main d'œuvre (HIMO);
- c) Des femmes et des jeunes à travers l'intégration de la Stratégie de Développement Équitable et Autonomisation des Femmes et des Jeunes (SDA/FJ) : (i) la fixation de quotas minimaux de participation des femmes et des jeunes dans toutes les activités du programme – 30% de femmes et 30% de jeunes (hommes et femmes, (ii) l'identification d'activités spécifiques pour les femmes et les jeunes et (iii) développement d'activités de gestion des ressources naturelles au bénéfice des femmes (revenus et réduction du temps de ramassage et cueillette);
- d) De la société civile rurale organisée qui participera activement à la conception et à la mise en œuvre de toutes les activités.

De manière plus spécifique, les principaux bénéfices attendus du PRECIS incluent: i) l'accroissement des revenus d'environ 209 722 ménages, soit environ 1 468 054 personnes ;

ii) 30 000 Jeunes Entreprises Rurales (JER) créées et ou renforcées dont au moins 30% portées par les femmes; iii) le renforcement /consolidation de 2080 organisations de producteurs qui ont vu leurs capacités techniques et de gestion améliorées; v) la création/consolidation d'environ 45 060 emplois directs en milieu rural dont 10 000 auto-emplois (promoteurs des MPER); vi) au moins 33 000 bénéficiaires formés comprenant les producteurs, les organisations de producteurs, les acteurs le long des chaînes de valeurs, les prestataires de services et les ONG partenaires; viii) un volume d'environ 1,1 millions d'USD de crédits accordés par les Etablissements Financiers Décentralisés (EFD) pour les investissements des cibles du Projet dans le secteur agropastoral, dans le cadre du mécanisme de financement à coûts partagés; 12 marchés de demi-gros construits et 24 centres de collectes opérationnels; 10 maisons du paysan opérationnels offrant des services d'approvisionnement en intrants et matériels de production aux exploitants familiaux; et 348 km de pistes reliant les bassins de production aux centres de collecte et aux marchés demi-gros sont réhabilités

6.3. Impacts négatifs potentiels

6.3.1. Impacts négatifs potentiels sur le milieu biophysique

6.3.1.1. Impact sur l'air

L'aménagement de surfaces irriguées et plus particulièrement l'appui du ProDAF à l'équipement en motopompes thermiques va entraîner des émissions de gaz à effet de serre supplémentaire et régulière via le carburant nécessaire pour réaliser les pompages. De plus, la facilitation du trafic routier via la construction des pistes rurales pourrait augmenter de manière significative les émissions carbonées en plus d'altérer la qualité de l'air au moment des travaux mais aussi en phase d'exploitation des ouvrages. Hydrocarbures aromatiques polycycliques par les moteurs thermiques

6.3.1.2. Impacts sur les ressources en eaux

Une baisse du niveau des nappes phréatiques est constatée depuis plusieurs années au Niger avec un rechargement plus limité, notamment dans la région de Maradi. Parmi les causes possibles de cette diminution, on peut citer les récents déficits pluviométriques observés au Niger couplés avec la dégradation des sols (ensablement, etc.) et l'aménagement en amont de cours d'eau au Nigéria voisin réduisant l'alimentation des principaux goulbis. Le développement de l'irrigation entraîne assez souvent la baisse de la nappe phréatique du fait des prélèvements des eaux pour les besoins de cultures à travers les forages et puits maraichers. Cet impact sera plus ressenti dans les zones à forte densité de populations comme celles des Dallols, Korama et des Goulbis où se déroulent simultanément diverses autres activités et usages.

L'effet de la petite irrigation, à travers l'intensification du pompage des eaux de surface et des nappes alluviales (aménagements de périmètres avec des motopompes) doit être pris en considération dans l'évaluation prospective des disponibilités en eau futures (équation taux de prélèvement/taux de recharge). Le développement de l'usage d'intrants et de produits phytosanitaires dans les zones aménagées pour l'irrigation peut avoir un effet délétère sur la qualité des eaux. Il y a en effet des risques de pollutions bactériologique et physico-chimique (nitrates, sulfates, phosphates, germes fécaux) des sources d'approvisionnement en eau de consommation. Enfin, le développement de la RNA va améliorer la rétention d'eau sur la parcelle et réduire les ruissellements en aval des eaux de surface.

6.3.1.3. Impacts sur les sols

Dans le cadre des interventions liés à la petite irrigation, les sols peuvent être touchés de la façon suivante : (i) l'érosion hydrique ou éolienne avec perte de la couche superficielle la plus fertile ainsi que l'ensablement des terres du fait du déboisement et de l'absence de couvert végétal à proximité des parcelles irriguées; (ii) la salinisation des sols associée à l'utilisation des produits chimiques au niveau des périmètres maraîchers ; (iii) la pollution du sol associée à une mauvaise utilisation intrants agricoles (engrais chimiques et pesticides) ; (iv) la perte de fertilité liée à l'intensification de la production dans un contexte de disparition de la jachère et de restitutions insuffisantes (apports insuffisants de matière organique).

Par ailleurs, la construction et la réhabilitation des pistes nécessitent l'ouverture et l'exploitation des zones d'emprunts et des carrières, les déviations temporaires, la construction des ouvrages d'art et des traversées hydrauliques occasionneront des impacts négatifs sur les sols. Ce sont, entre autres, le compactage, la modification des conditions de stabilité des horizons supérieurs, etc. pouvant entraîner ou accentuer le phénomène des érosions (hydrique et éolienne). Le déversement d'huiles sur le sol pendant les travaux constitue une source d'impacts négatifs.

6.3.1.4. Impact sur la flore

Diverses activités qui seront menées dans le cadre du programme peuvent avoir des répercussions sur les ressources végétales. Ainsi, la mise en place de nouvelles pistes fera disparaître des surfaces forestières ou agricoles sur le linéaire des pistes et de leurs bas-côtés. Par ailleurs, la mise en valeur de terres pour l'irrigation peut conduire d'une part à un déboisement/débroussaillage et d'autre part à la surexploitation du bois pour la construction de haies mortes installées autour des parcelles. Les activités de fixation des dunes pourront avoir un impact significatif sur les formations arbustives de la zone si les clayonnages sont réalisés avec des matériaux locaux. La diminution du couvert végétal peut provoquer une moindre diversité de l'habitat, une augmentation du taux d'érosion hydrique et éolien, l'épuisement des sols, une surcharge sur les parcours pastoraux et une régression des ressources phyto-génétiques. Enfin la reconstitution du cheptel en petits ruminants occasionnera également une forte pression animale sur les ressources fourragères. Cependant, cet impact sera très localisé du fait que les sites sont pour l'essentiel déjà en exploitation.

6.3.1.5. Impacts sur la faune

L'aménagement et la mise en valeur des périmètres maraîchers de même que les travaux de construction ou de réhabilitation des pistes rurales constituent des sources de modification de l'habitat de la faune qui finira par se déplacer ;

Le recours aux produits phytosanitaires (pesticides) au niveau des périmètres maraîchers peut avoir des effets adverses sur les micro-organismes, l'avifaune et même la grande faune terrestre.

6.3.1.6. Impacts sur les écosystèmes

L'utilisation de l'eau des mares pour l'irrigation ou dans les systèmes de décrue peut avoir un impact sur la faune et la flore de celles-ci en modifiant l'écosystème, provoquant une réduction des espèces présentes dans les mares et à proximité, ainsi que des phénomènes d'ensablement des mares et cours d'eau. Le ruissellement des intrants et produits phytosanitaires dans les mares et cours d'eau est également un risque lié à l'intensification ou au développement des cultures maraîchères à proximité des points d'eau. Le prélèvement de blocs pour la construction des ouvrages de lutte contre le ruissellement dans les bassins versants affectera la biodiversité attachés aux gisements de moellons.

6.3.2. Impacts négatifs potentiels sur le milieu humain

6.3.2.1. Impact sur la sécurité et la santé

La mauvaise utilisation (équipements de protection, quantités apportées, etc.) des produits phytosanitaires et de fertilisants qui seront distribués dans le cadre du programme peut provoquer de sérieux effets négatifs sur la santé des utilisateurs. Par ailleurs, la présence de zones à eau stagnante sur les parcelles ou à proximité peut être la source de maladies (paludisme, bilharziose, dysenterie, choléra, etc.). Bien que le risque soit limité pour la petite irrigation privée, les retenues des seuils ou des mini-barrages fournissent un habitat propice à ces vecteurs.

Par ailleurs, le recours à la fertilisation et à la lutte contre les ennemis de cultures par l'utilisation de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, etc.), vont conduire à la modification de la qualité des eaux de surface et souterraines dans le cas de l'usage inadéquat des différents produits et/ou de stockage inappropriés de leurs contenants. La manifestation des maladies liées à l'eau et de cas d'intoxication constituerait une entrave à l'amélioration du cadre de vie des populations et affecterait les possibilités d'accroissement de la production.

Sur le plan sanitaire, la cohabitation entre la population locale et les ouvriers venant d'ailleurs, représente un risque pour la santé des populations. Car, il peut y avoir les risques de contamination liée aux maladies sexuellement transmissibles notamment les IST et le VIH/SIDA.

En outre, la circulation de la machinerie sur le chantier, et le voisinage peut être source d'accidents pour les populations avoisinantes et le personnel du chantier. Il y aura également une augmentation de l'émission de bruit et de poussières qui peuvent affecter les populations riveraines.

6.3.2.2. Impact sur le foncier

La construction d'infrastructures, particulièrement les sites de collecte et les pistes rurales, peut empiéter sur la propriété foncière de certains ménages. Ce risque sera néanmoins atténué par des mesures de compensation en accord avec la législation nationale en la matière et conformément au principe du consentement libre, préalable et informé de l'ensemble des parties prenantes. Les aménagements hydro agricoles (zones irriguées, retenues diverses) peuvent générer des conflits fonciers dans la mesure où ils vont donner du jour au lendemain une très forte valeur à des surfaces. Ces investissements nécessiteront donc une clarification préalable des statuts fonciers afin d'éviter les conflits ou les rentes de situation. L'appui des COFO sera donc indispensable afin de clarifier ces questions dès les phases d'identification des sites aménagés.

Par ailleurs, l'aménagement de surfaces irriguées pose la question des rapports avec l'élevage sur les aspects d'accès à l'eau (cas des mares notamment), de la disponibilité fourragère et de la protection des cultures. Les modalités d'accès à l'eau des animaux doivent être clarifiées lors du choix des sites pour éviter les conflits d'usages et les impacts de divagation animale sur les zones de culture irriguée.

6.3.2.3. Impact sur l'accès aux ressources

L'accès en eau et aux surfaces aménagées par le programme ne pourra être garanti pour l'ensemble des habitants des zones cibles. La priorisation des actions ou l'usage des investissements du projet pour les ménages les plus vulnérables devra donc être expliquée clairement afin d'éviter de générer des tensions sociales dans les zones d'intervention.

La réalisation des aménagements donne de la valeur à la terre, ainsi, la redistribution et la mise en valeur des parcelles, peuvent être source de plusieurs impacts négatifs au niveau

des périmètres aménagés. Il s'agira entre autres : (i) de la frustration de certaines catégories de populations n'ayant pas bénéficié des retombées du Projet ; (ii) des conflits entre exploitants voisins suite à des incompréhensions liées au mode opératoire (fertilisation, traitements phytosanitaires, irrigation, utilisation motopompes, etc.) ; (iii) d'une mauvaise interprétation des clauses contractuelles entre propriétaires fonciers et exploitants ; etc.

Tableau 17 : Impacts environnementaux globaux

Activités sources d'impacts	Impacts positifs potentiels	Impacts négatifs potentiels
1. Traitement anti-érosif des bassins versants	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion durable des Terres • Augmentation de la productivité 	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation paysagère des sites de prélèvement des pierres
2. Régénération Naturelle Assistée (RNA)	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion durable des Terres • Augmentation de la productivité 	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse des écoulements dans le système hydrographique
3. Seuils d'épandage et mini-barrages	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à la recharge des nappes • Valorisation des bas-fonds • Sécurisation des systèmes de production • Gestion durable des Terres • Augmentation de la productivité • Gestion optimale des ressources en eau • Amélioration des conditions de production • Diversification des activités agricoles pratique du maraîchage • Meilleur accès à l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Débroussaillage ou perte de zones boisées par submersion • Hausse différentielle de la charge pastorale • Conflit foncier ex ante ou ex post • Conflit sur l'usage de l'eau entre agriculture et élevage • Compétition conflictuelle pour l'accès aux zones aménagées • Création d'habitats pour des vecteurs de maladies
4. Petite irrigation (périmètre hydro agricole ou via eaux de surfaces à proximité des mares)	<ul style="list-style-type: none"> • Diversification des activités agricoles • Pratique du maraîchage • Meilleur accès à l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Déboisement des terres pour aménagement hydro-agricole et puis érosion • Abaissement de la nappe • Rejet de gaz à effet de serre par les motopompes • Ensablement ou pollution des mares • Compétition conflictuelle pour l'accès aux zones aménagées

Activités d'impacts	sources	Impacts positifs potentiels	Impacts négatifs potentiels
			<ul style="list-style-type: none"> • Insécurité foncière des zones aménagées
5. Fixation des dunes		<ul style="list-style-type: none"> • Protection et sécurisation des infrastructures et des ressources foncières y compris les sites maraichers • Gestion durable des Terres • Augmentation de la productivité 	<ul style="list-style-type: none"> • Débroussaillage de zone pour fournir le matériau pour les clayons
6. Recapitalisation en petits ruminants		<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des revenus et donc des conditions de vie des populations et Diminution de l'exode rural 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la pression sur les ressources fourragères et agricoles • Compétition conflictuelle pour l'accès aux zones aménagées
7. Construction de pistes rurales		<ul style="list-style-type: none"> • Contribution au désenclavement • Facilité de transport des productions • Accès facile aux marchés 	<ul style="list-style-type: none"> • Défrichage et perte de terres agricoles • Préemption sur les zones d'installation des nouvelles pistes
8. Distribution d'intrants agricoles dans les CEP pour le maraichage et les cultures pluviales.		<ul style="list-style-type: none"> • Mise au point de variétés aux meilleurs rendements • Vulgarisation de nouvelles techniques • Mise au point des méthodes de bonne conservation des produits 	<ul style="list-style-type: none"> • Pollution des eaux et terres par les pesticides et fertilisants

VII. DESCRIPTION DES MESURES D'ATTENUATION DES IMPACTS

Pour atténuer les impacts précédemment identifiés, des mesures générales et spécifiques seront appliquées.

7.2. Mesures globales

Ces mesures permettent de s'assurer que les conditions appropriées et favorables à une meilleure exécution des différents travaux et services sont garanties et concourront au succès quant à l'atteinte des objectifs et résultats du projet.

Mesure 1 : Réaliser une EIES au sens de la législation nationale et du FIDA lorsque requis et élaborer des PGES chantier pour prendre en compte tous les impacts environnementaux et sociaux, proposer des mesures d'atténuation ou de bonifications appropriées et prévoir conséquemment les coûts de leur mise en œuvre

Mesure 2 : Élaborer et signer les différentes conventions prévues entre le ProDAF et l'ensemble des partenaires identifiés comme prestataires de services.

Mesure 3 : Intégrer dans les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO), les clauses environnementales et sociales, et rendre obligatoire le respect de l'application desdites clauses ainsi que toute autres dispositions devant concourir à la sauvegarde de l'environnement par toute entreprise adjudicataire du marché.

Mesure 4 : Attribuer les marchés dans la règle de l'art et favoriser les entreprises, ONG et Associations qui sont implantées dans la zone d'intervention du projet pour les activités dont la compétence et la probité sont reconnues.

Mesure 5 : Les entreprises sont tenues de promouvoir le recrutement de la main d'œuvre non qualifiée parmi les populations locales afin d'éviter des conditions de frustration et de conflits avec ces dernières. De même, les achats de matériels doivent privilégier les opérateurs économiques de la zone du projet pour contribuer à la relance de l'économie dans la zone.

Mesure 6 : Une assistance technique qualifiée et de proximité doit être apportée aux différents acteurs dans le cadre de la mise en œuvre du PCGES y compris à travers un programme de renforcement des capacités ciblés des agents.

Mesure 7 : Veiller à ce que le Manuel de procédures du programme intègre des dispositions permettant d'assurer l'effectivité de la prise en compte des questions environnementales et sociales, et du suivi environnemental et social (y compris le reportage).

Mesure 8 : Conduire des campagnes d'information et de sensibilisation à l'intention des populations locales. Cette mesure permet d'améliorer l'acceptabilité environnementale. Les activités de sensibilisation permettront aussi de gérer les conflits pour l'accès aux ressources. Par exemple, ces campagnes peuvent commencer sur le pourquoi du choix de tel site et non l'autre et les enjeux liés au projet, etc. Ces campagnes doivent se faire en continue sur toute la durée du projet et de manière proactive, afin de prendre en compte les nouveaux enjeux du projet qui peuvent émerger.

Mesure 9 : Avant toute exploitation des carrières et zones d'emprunt, les entreprises doivent se référer aux autorités communales qui vont les orientés vers la zone où s'effectuera l'activité pour laquelle une EIES est requise. Ceci d'un commun accord avec les populations exerçant un droit sur le site. Et avant de commencer toute exploitation, les entreprises doivent entrer en négociation avec les propriétaires et acquérir à l'avance leur accord. Egalement, les entreprises doivent payer les droits et taxes prévus à cette circonstance.

Mesure 10 : Mettre en place des comités d'usagers de l'eau et/ou des comités d'irrigants et leur dispenser des formations de gestion. Ainsi, autour d'un périmètre aménagé, les exploitants seront encouragés à s'organiser en bloc/parcelle (contrôler la qualité des semences et intrants utilisés, assurer le fonctionnement des installations de pompage). Le leadership des femmes et des jeunes sera encouragé en vue de leur participation active à la gestion des sites aménagés.

Mesure 11 : Programmer les périodes des travaux de façon à ne pas perturber les activités habituelles sur les différents sites. Les activités HIMO que le programme entend promouvoir, doivent privilégier les populations locales.

Mesure 12 : Clarifier les statuts fonciers des sites qui vont être aménagés. Avant le démarrage des travaux sur les sites, le projet sollicitera les services d'un consultant pour conduire une étude sociale au niveau des différents sites afin de clarifier leurs statuts fonciers notamment identifier les propriétaires et les exploitants. La signature des conventions entre le projet d'une part et les Communes et les exploitants d'autre part permettra de créer les conditions d'équité, de transparence et de sécurisation des exploitants des périmètres. L'enjeu étant la sécurisation foncière des producteurs (femmes, jeunes) sur les périmètres maraîchers, sans discrimination.

7.3. Mesures relatives à la gestion des chantiers

Ces mesures permettent de bien prendre en charge l'ensemble des impacts pertinents que tout chantier est susceptible d'occasionner dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

7.3.1. Mesures d'ordre techniques

Mesure 13 : Le diagnostic des différents sites et activités a fait ressortir plusieurs impacts. Ainsi, la mise en œuvre des mesures suivantes permettrait d'atténuer ces impacts : (i) bien choisir l'emplacement où seront réalisés les ouvrages en évitant au mieux les zones sensibles ; (ii) bien dimensionner les différents éléments de l'ouvrage ; (iii) Intégrer les clauses environnementales dans les cahiers de charge des entreprises adjudicatrices ; (iv) Planifier les travaux en tenant compte de la saison des pluies.

7.3.2. Mesures relatives aux impacts sur les sols

Mesure 14 : Les déchets solides de chantier doivent être collectés et régulièrement enlevés. Les déchets ordinaires seront collectés et évacués conformément aux normes de protection de l'environnement.

Mesure 15 : Les déchets ne doivent pas être enterrés ou brûlés sur place. L'Entrepreneur peut toutefois être autorisé à brûler certains déchets combustibles à condition de respecter toutes les conditions de sécurité et d'éviter le dégagement de fumées toxiques. Seuls les papiers et emballages cartons non pollués, ainsi que les feuilles mortes et branchages secs, peuvent être brûlés.

Mesure 16 : les entrepôts de stockage d'hydrocarbures si nécessaires doivent être suffisamment étanches et munis de réceptacle permettant de collecter les produits en cas de fuite. Egalement, il doit être prévu de dispositifs anti incendie et le choix du lieu doit être opéré en garantissant une distance de sécurité avec les habitations.

Mesure 17 : Dans les zones d'emprunt et de carrières, la terre végétale superficielle sera décapée et mise en réserve avant extraction des matériaux utilisables. Les zones d'emprunt et les carrières doivent être réaménagées après exploitation pour restituer le plus possible la morphologie du milieu naturel en comblant les excavations et en restituant la terre végétale en réserve. Seules les carrières disposant des autorisations requises au sens du code minier et des textes en matière d'évaluation environnementales seront utilisées.

7.3.3. Mesures relatives aux impacts sur les ressources en eaux

Assurer le suivi de la qualité des eaux souterraines et de surface en procédant à des analyses chimiques et bactériologiques périodiques
Mettre en place des comités d'usagers de l'eau et leur dispenser des formations de gestion
Assurer les suivis piézométriques des puits et forages pour relever le niveau de variation de la nappe souterraine afin de ne pas provoquer une situation de déficit pour les populations de la zone
N'entreprendre les travaux de fonçage des puits et forages qu'après les résultats des études géotechniques concluantes et procéder aussi à un bon choix des sites d'implantation des puits et forages afin d'éviter des investissements non durables
Ne pas entreprendre des travaux qui modifieront de façon irréversible le cycle hydrologique de l'eau
Encourager la réalisation des activités CES/DRS

7.3.4. Mesures relatives aux impacts sur la végétation et la faune

Afin d'atténuer les impacts sur la flore et la faune des milieux terrestres et aquatiques, les mesures suivantes sont proposées :

Mesure 18 : Procéder à la lutte contre les plantes aquatiques envahissantes notamment le *Typha australis*, le *Cyperus sp* afin d'améliorer la qualité de l'écosystème et les conditions d'habitat de la faune aquatiques s'il y a lieu

Mesure 19 : Procéder à la restauration des conditions naturels des zones exploitées pour restituer le plus possible la morphologie d'un milieu naturel en comblant les excavations et en restituant la terre végétale mise en réserve. En plus, il sera procédé aux opérations d'aménagements des berges dégradées et à la promotion des activités agroforestières en collaboration avec les populations.

Mesure 20 : Les engins et véhicules de chantier devront le plus possible utiliser les pistes existantes pour accéder au chantier et éviter de couper à travers les terres avoisinantes. Ils respecteront les arbres situés en dehors de la zone d'emprise et des bandes de circulation.

Mesure 21 : Les coupes d'arbres requièrent des autorisations préalables auprès des services décentralisés de l'environnement. Le bois coupé sera valorisé. En compensation, des plantations seront effectués dans l'emprise ou ailleurs selon le choix de la population (après achèvement). Le projet a prévu des actions d'aménagement des bassins versants et la protection ciblée des zones vulnérables.

Mesure 22 : Maintenir autant que possible la couverture végétale existante. Cela constituerait un habitat pour la petite faune, et permettrait de réduire l'érosion des couches supérieures du sol.

7.3.5. Mesures relatives aux impacts sur le milieu humain et socioéconomique

Mesure 23 : Il sera prévu suffisamment de panneaux de signalisation (conformes à la réglementation) sur les lieux d'exécution des travaux (pistes et seuils), de sorte à limiter autant que possible les risques d'accidents de la circulation.

Mesure 24 : Les travailleurs de chantier doivent être dotés des équipements de protection individuelle. Cette mesure doit être renforcée par l'organisation de campagnes de sensibilisation sur la sécurité routière et sur la sécurité au travail ; mais aussi par l'élaboration d'un Plan d'Hygiène, de Sécurité et de Santé que l'entreprise devra soumettre au BEEEI à travers le maître d'Ouvrage pour validation. Il mettra en place des boîtes à

Pharmacie avec les médicaments de base nécessaires aux soins d'urgence. Et en cas d'accident et de maladies professionnelles, l'entrepreneur prendra en charge le travailleur (ouvrier et cadre) conformément aux textes nationaux en la matière.

Mesure 25 : des campagnes d'information et de sensibilisation des travailleurs sur la santé et l'hygiène au travail seront organisées, et couvriront notamment les maladies liées à l'eau (paludisme, bilharzioses, les gastro-entérites et les maladies diarrhéiques etc.) et les IST et VIH- SIDA.

Mesure 26 : Pour éviter d'éventuelles tensions sociales entre les travailleurs résidents et les étrangers, l'entreprise doit instaurer dans son règlement interne le respect des us et coutumes des populations et des relations humaines d'une manière générale. Des séances d'information et de sensibilisation seront organisées à cet effet.

Mesure 27 : Les camions transportant les matériaux doivent être recouverts de bâche afin de limiter l'envol des matériaux sous forme de poussières et le déversement d'une partie de leur chargement en cours de route. L'entreprise devra utiliser des engins en bon état de fonctionnement : elle devra proposer au bureau de contrôle, avant le démarrage des travaux, un calendrier d'entretien du parc roulant.

7.3.6. Mesures spécifiques

7.3.6.1. Mesures spécifiques pour la protection et la restauration du patrimoine historique, archéologique et culturel

Mesure 28 : Suspendre les travaux lorsque surviennent toute découverte de sites historiques, archéologiques et culturels et informer les autorités compétentes pour qu'elles prennent les dispositions utiles de protection des sites

Mesure 29 : Prendre les dispositions pour interdire l'accès aux sites afin d'éviter le pillage et/ou la dégradation des objets. Dans le cas où un site est inévitable, il fera l'objet d'une fouille de conservation en rapport avec les communautés concernées.

7.3.6.2. Mesures d'atténuation des impacts liés à l'utilisation des engrais, herbicides et fongicides

Mesure 30 : Assurer le suivi de la qualité des eaux souterraines et de surface en procédant à des analyses chimiques et bactériologiques périodiques homologuées.

Mesure 31 : Assurer le suivi de la qualité des sols en procédant à des analyses périodiques des périmètres exploités.

Mesure 32 : Former et encadrer les producteurs sur les bonnes pratiques en matière d'utilisation des produits agrochimiques

Mesure 33 : promouvoir la lutte biologique contre les ennemis des cultures

7.3.6.3. Mesures spécifiques relatives aux aménagements de bas-fonds

En plus des mesures 29 et 30 portant sur le suivi de la qualité des eaux et des sols, il y a nécessité de garantir le suivi piézométrique.

Mesure 34 : Assurer les suivis piézométriques des puits et forages pour relever le niveau de variation de la nappe souterraine afin de ne pas provoquer une situation de déficit pour les populations de la zone.

Mesure 35: N'entreprendre les travaux de fonçage des puits et forages lorsque requis pour les travaux qu'après avoir conduit études géotechniques concluantes et procéder aussi à un

bon choix des sites d'implantation des puits et forages afin d'éviter des investissements non durables

7.4. Synthèse des impacts et des mesures spécifiques d'atténuation

Tableau 18 : Synthèse des impacts et des mesures spécifiques d'atténuation

Impacts potentiels	Mesures d'atténuation proposées
Sur le milieu biophysique	
Sur la qualité de l'air	Former et encadrer les producteurs sur les bonnes pratiques en matière d'utilisation des produits agrochimiques
	Arroser les pistes aux traversées des agglomérations
	Utiliser des engins en bon état de fonctionnement
Sur les Sols	Collecter et enlever régulièrement les déchets ordinaires conformément aux normes de protection de l'environnement.
	Assurer le suivi de la qualité des sols en procédant à des analyses périodiques des périmètres exploités
	Assurer le suivi de la qualité des sols en procédant à des analyses périodiques des périmètres exploités
	Réaliser des travaux de récupération des terres
	Bien conduire les travaux d'aménagement des bassins versants
	Bien dimensionner les différents éléments de l'ouvrage
Sur les ressources en eaux	Assurer le suivi de la qualité des eaux souterraines et de surface en procédant à des analyses chimiques et bactériologiques périodiques
	Mettre en place des comités d'usagers de l'eau et leur dispenser des formations de gestion
	Assurer les suivis piézométriques des puits et forages pour relever le niveau de variation de la nappe souterraine afin de ne pas provoquer une situation de déficit pour les populations de la zone
	N'entreprendre les travaux de fonçage des puits et forages qu'après les résultats des études géotechniques concluantes et procéder aussi à un bon choix des sites d'implantation des puits et forages afin d'éviter des investissements non durables
	Ne pas entreprendre des travaux qui modifieront de façon irréversible le cycle hydrologique de l'eau
	Encourager la réalisation des activités CES/DRS
Sur la flore	Procéder à la lutte contre les plantes aquatiques envahissantes notamment le <i>Typha australis</i> , le <i>Cyperus sp</i> afin d'améliorer la qualité de l'écosystème et les conditions d'habitat de la faune

Impacts potentiels	Mesures d'atténuation proposées
	<p>aquatiques</p> <p>Les engins et véhicules de chantier devront le plus possible utiliser les pistes existantes pour accéder au chantier et éviter de couper à travers les terres avoisinantes. Ils respecteront les arbres situés en dehors de la zone d'emprise et des bandes de circulation</p> <p>Les coupes d'arbres requièrent des autorisations préalables auprès des services décentralisés de l'environnement. Le bois coupé sera valorisé. En compensation, des plantations seront effectués dans l'emprise ou ailleurs selon le choix de la population (après achèvement). Le projet a prévu des actions d'aménagement des bassins versants et la protection ciblée des zones vulnérables</p>
Sur les écosystèmes	Procéder à la restauration des conditions naturels des zones exploitées pour restituer le plus possible la morphologie d'un milieu naturel en comblant les excavations et en restituant la terre végétale mise en réserve. En plus, il sera procédé aux opérations d'aménagements des berges dégradées et à la promotion des activités agroforestières en collaboration avec les populations.
Sur la faune	<p>Maintenir autant que possible la couverture végétale existante. Cela constituerait un habitat pour la petite faune, et permettrait de réduire l'érosion des couches supérieures du sol. Il est interdit ou lorsque indispensable, minimiser la réalisation des travaux dans les aires de reproduction durant la période de reproduction.</p> <p>Procéder à la lutte contre les plantes aquatiques envahissantes notamment le <i>Typha australis</i>, le <i>Cyperus sp</i> afin d'améliorer la qualité de l'écosystème et les conditions d'habitat de la faune aquatiques</p>
Sur le Milieu Humain	
Sur la sécurité et la santé	<p>Réaliser des campagnes de sensibilisation sur la sécurité routière et sur la sécurité au travail</p> <p>Élaborer un Plan d'Hygiène, de Sécurité et de Santé que l'entreprise devra soumettre au maître d'Ouvrage pour validation</p> <p>En cas d'accident et de maladies professionnelles, l'entrepreneur prendra en charge le travailleur (ouvrier et cadre) conformément à la réglementation nationale</p> <p>Mener des campagnes d'information et de sensibilisation des travailleurs sur la santé et l'hygiène au travail seront organisées, et couvriront notamment les maladies liées à l'eau (paludisme,</p>

Impacts potentiels	Mesures d'atténuation proposées
	<p>bilharzioses, les gastro-entérites et les maladies diarrhéiques etc.) et les IST et VIH- SIDA</p> <p>Doter les travailleurs de chantier des équipements de protection individuelle. Mettre en place des boîtes à Pharmacie avec les médicaments de base nécessaires aux soins d'urgence.</p> <p>Mener des campagnes d'information et de sensibilisation des travailleurs sur la santé et l'hygiène au travail sur les maladies liées à l'eau (paludisme, bilharzioses, les gastro-entérites et les maladies diarrhéiques etc.)</p>
Impacts sur l'accès aux ressources	<p>Mener des campagnes de communication pour le changement de comportement (CCC) à l'endroit des usagers (exploitants)</p> <p>Clarifier les statuts fonciers notamment identifier les propriétaires et les exploitants</p> <p>Mener des campagnes de sensibilisation à l'endroit des éleveurs et des agriculteurs pour le respect des couloirs d'accès aux ressources (eaux, pâturage...)</p> <p>Procéder à l'identification et au bornage des couloirs de passage</p>
Impacts sur les activités économiques et les revenus	<p>Conduire les travaux en tenant compte du calendrier cultural</p> <p>Former les exploitants sur les techniques culturales et les sensibiliser sur l'utilisation de semences améliorées</p> <p>Favoriser l'emploi de la main d'œuvre locale</p> <p>Favoriser l'emploi de la main d'œuvre locale</p> <p>Favoriser les entreprises locales ou régionales qui ont des compétences requises pour l'attribution de marchés</p>
Impacts sur le patrimoine historique, archéologique et culturel	<p>Suspendre les travaux lorsque surviennent toute découverte de sites historiques, archéologiques et culturels et informer les autorités compétentes pour qu'elles prennent les dispositions utiles de protection des sites</p> <p>Prendre les dispositions pour interdire l'accès aux sites afin d'éviter le pillage et/ou la dégradation des objets. Dans le cas où un site est inévitable, il fera l'objet d'une fouille de conservation en rapport avec les communautés concernées</p>

VIII. PLAN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Malgré la connaissance de certains phénomènes environnementaux et sociaux liés aux impacts génériques du ProDAF/ PRECIS, il n'en demeure pas moins qu'il va toujours subsister un certain degré d'incertitude dans la précision d'autres impacts, notamment en ce qui concerne les impacts diffus et les impacts résiduels. Pour cette raison, il s'avère nécessaire d'élaborer un programme de surveillance et de suivi environnemental qui sera mis en œuvre dans le cadre du ProDAF/ PRECIS.

8.1. Surveillance environnementale et sociale

La surveillance environnementale et sociale a pour but de s'assurer du respect :

- des mesures proposées dans les études d'impacts environnementaux et sociaux, incluant les mesures d'élimination, d'atténuation, de compensation et/ou de bonification ;
- des conditions fixées dans la loi cadre sur l'environnement et ses décrets d'application ;
- des engagements des maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre aux autorisations des ministères sectoriels ;
- des exigences relatives aux lois et règlements au Niger ;
- des exigences du FIDA en matière de sauvegarde environnementale et sociale.

La surveillance environnementale et sociale concerne les phases d'implantation, de construction, d'exploitation des activités du ProDAF/PRECIS. Le programme de surveillance peut permettre, si nécessaire, de réorienter les travaux et éventuellement d'améliorer le déroulement de la construction et de la mise en place des différents éléments du projet.

Le programme de surveillance environnementale et sociale doit notamment contenir :

- la liste des éléments ou paramètres nécessitant une surveillance environnementale ;
- l'ensemble des mesures et des moyens envisagés pour protéger l'environnement ;
- les caractéristiques du programme de surveillance, lorsque celles-ci sont prévisibles (ex : localisation des interventions, protocoles prévus, liste des paramètres mesurés, méthodes d'analyse utilisées, échéancier de réalisation, ressources humaines et financières affectées au programme) ;
- un mécanisme d'intervention en cas d'observation du non-respect des exigences légales et environnementales ou des engagements de l'initiateur ;
- les engagements des maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre quant au dépôt des rapports de surveillance (nombre, fréquence, contenu).

La surveillance environnementale concernera l'ensemble du ProDAF PRECIS et s'appliquera à toutes les phases (construction, aménagement, réhabilitation, mise en exploitation, entretien et maintenance des infrastructures et équipements agricoles et/ou de développement socioéconomique).

8.2. Suivi Environnemental et Social

Le suivi environnemental permettra de vérifier, sur le terrain, la justesse de l'évaluation de certains impacts et l'efficacité de certaines mesures d'atténuation ou de compensation prévues, et pour lesquelles subsistent certaines incertitudes. La connaissance acquise avec

le suivi environnemental permettra de corriger les mesures d'atténuation et éventuellement, de réviser certaines normes de protection de l'environnement.

Le programme de suivi décrit (i) les éléments devant faire l'objet de suivi ; (ii) les méthodes/dispositifs de suivi ; les responsabilités de suivi ; (iii) la période de suivi. Chacun des éléments du dispositif de mise en œuvre devra inclure un mécanisme de suivi dont l'objectif sera de :

- (i) vérifier la survenue des impacts potentiels prédits ;
- (ii) vérifier l'effectivité et l'efficacité de la mise en œuvre des mesures d'atténuation retenues ;
- (iii) d'apporter les mesures correctives au plan de gestion environnementale.

Le suivi va concerner l'analyse de l'évolution de certains récepteurs d'impacts (milieu naturel et humain) affectés par les activités du ProDAF/PRECIS, à savoir : (i) l'évolution de la qualité des ressources en eaux ; (ii) l'évolution des phénomènes d'érosion des sols ; (iii) le suivi de la régénération du couvert végétal et de la reconstitution des espaces dans les zones reboisées ; (iv) la statistique des accidents et intoxications liés aux pesticides ; (v) le niveau d'évolution des maladies liées aux activités du ProDAF/PRECIS dans la zone du projet, notamment les maladies hydriques.

La première étape du programme de suivi consiste à établir la situation de référence par rapport aux mesures concrètes d'atténuation qui sont proposées. Les variations de la situation de référence seront suivies pendant et après l'exécution des travaux. Aussi, le suivi inclura l'effectivité de la mise en œuvre des mesures d'atténuation retenues dans le PGES.

8.2.1. Canevas du programme de suivi environnemental du projet ProDAF et PRECIS

Au niveau de chaque site d'intervention du ProDAF, les indicateurs et éléments techniques ci-dessous sont proposés à suivre par les PFE du secteur du développement rural mais aussi par les services environnementaux les collectivités locales et les producteurs agricoles.

8.2.1.1. Suivi en phase de conception et de travaux

Lors des travaux de construction des infrastructures (hydroagricoles, mini barrages, seuils, pistes, magasin de stockage, etc.), les règlements en vigueur et en particulier ceux concernant l'environnement devront être respectés. La construction des différentes infrastructures dans le cadre du ProDAF/PRECIS devront se faire dans le cadre d'un plan de gestion de la qualité comprenant le respect des contraintes environnementales correspondantes aux mesures présentées dans le Plan de Gestion Environnementale. Les contractants en charge de la réalisation des ouvrages devront fournir et appliquer le règlement qui fixera : les modalités de transport et d'accès aux sites d'aménagement ; les aménagements pour la protection de l'environnement pendant la durée des travaux ; les règles de sécurité concernant les ouvriers et les riverains ; les modalités de gestion des déchets et des eaux usées issus des travaux, etc.

8.2.1.2. Suivi en phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le suivi portera sur les composantes essentielles décrites dans le canevas ci-dessus, notamment : l'Etat des ressources en Eau ; l'Hydrométrie et la qualité des eaux ; la qualité des sols à travers les Propriétés physiques et chimiques et la dégradation ; le comportement et l'utilisation des sols ; l'évolution de Faune et l'état de Flore de la biodiversité ; l'Écologie et protection des milieux naturels ; la Typologie des aménagements ; l'Evolution des techniques et des Performances techniques agricoles ; l'Hygiène et la santé (maladies hydriques, intoxication ; les Pollution et nuisances ; la

Sécurité lors des opérations et des aménagements ; l'exécution des éventuels Plans de Réinstallation ; le suivi des réclamations et des conflits.

8.2.2. Indicateurs de suivi

Les indicateurs sont des paramètres dont l'utilisation fournit des informations quantitatives ou qualitatives sur les impacts et les bénéfices environnementaux et sociaux du ProDAF/PRECIS. Les indicateurs servent, d'une part, à la description, avec une exactitude vérifiable, de l'impact généré directement ou indirectement par les activités des composantes du ProDAF et, d'autre part, à la mise en exergue de l'importance de l'impact. Ils fournissent une description sommaire des états et des contraintes et permettent d'observer le progrès réalisé ou la dégradation subie dans le temps ou par rapport à des cibles. Ils révèlent des tendances passées et servent, dans une certaine mesure, d'instruments de prévision. En tant que tel, ils constituent une composante essentielle dans l'Évaluation Environnementale et Sociale du ProDAF/PRECIS.

En vue d'évaluer l'efficacité des activités du ProDAF/PRECIS, notamment la construction et la réhabilitation des infrastructures agricoles ainsi que leur exploitation et entretien subséquents, les indicateurs environnementaux et sociaux de suivi ci-après sont proposés :

8.2.2.1. Indicateurs d'ordre stratégique à suivre

Les indicateurs stratégiques à suivre par le Responsable Suivi/Evaluation (RSE) de la coordination du ProDAF/PRECIS sont les suivants :

- Renforcement des capacités de l'Assistance technique chargée de la GRN et Changement climatique de la CENAT en matière de sauvegarde environnementale et sociale ;
- Effectivité de la sélection environnementale (Screening) des activités du ProDAF/PRECIS ;
- Réalisation des EIE et mise en œuvre des PGES ;
- Situation de référence et base de données « environnement/développement rural » ;
- Mise en œuvre des programmes de formation/sensibilisation sur le CGES du ProDAF/PRECIS.
- Effectivité du suivi environnemental et du reporting ;

8.2.2.2. Indicateurs à suivre par l'environnementaliste et les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du ProDAF et de PRECIS

Au niveau de chaque composante, les indicateurs ci-dessous sont proposés à suivre par les PFE du ProDAF/PRECIS localisés dans les institutions du secteur du développement rural :

Lors des travaux :

- Types d'aménagements pour la protection de l'environnement pendant la durée du chantier,
- Niveau de respect des règles de sécurité concernant les ouvriers,
- Nombre d'hectare reboisé après déboisement de sites d'aménagement
- % d'entreprises respectant les dispositions environnementales dans leurs chantiers
- Niveau d'application des mesures d'atténuation environnementales et sociales
- Nombre de séances de formation organisées
- Nombre de séances de sensibilisation organisées
- Nombre de producteurs sensibilisés sur les mesures d'hygiène, de sécurité et les IST/VIH/SIDA

- Nombre d'emplois créés localement (main d'œuvre locale utilisée pour les travaux)
- Nombres d'acteurs formés dans l'évaluation, la revue et de gestion environnementale
- Niveau d'implication des collectivités et acteurs locaux dans le suivi des travaux
- Niveau de consensus (approbation) sur le choix des sites d'aménagement
- Niveau de respects des mesures d'hygiène et de sécurité
- Nombre de personnes affectées par les activités du ProDAF/PRECIS et compensées
- Nombre et type de réclamations

8.2.2.3. Indicateurs à suivre par les institutions étatiques en charges des questions environnementales

S'agissant du suivi externe, il a été préconisé que les principales composantes environnementales (eau, sol, végétation et faune, cadre de vie, santé, etc.) soient suivies par les structures étatiques en charge : la DGEF (végétation et faune) ; la DGRE (ressources en eau) ; le BEEEI (procédure d'EIES et mise en œuvre des PGES) ; le MSP (santé et maladies hydriques).

Tableau 19 : Canevas du suivi environnemental du ProDAF

Composantes	Eléments de suivi	Types d'indicateurs et éléments à renseigner	Périodicité du suivi	Responsable	
				Mise en œuvre	Contrôle
Eaux	Etat des ressources en Eau Hydrométrie et la qualité des eaux	<ul style="list-style-type: none"> Analyse physico-chimique et bactériologique de l'eau (pH, DBO, DCO métaux lourds, germes, pesticides, nitrates, ...) Pollution Eutrophisation Sédimentation Régime hydrologique Etat des inondations Suivi des nappes Suivi de la végétation aquatique (typha ; etc.) 	Semestrie I	ProDAF; CNSEE	BEEEI; DRE DRH; CNEA/MH/A DDHA DRHA
Sol	Qualité des sols (Fertilité, Propriété physique et chimique)	<ul style="list-style-type: none"> Erosion/ravinement Pollution/dégradation Taux de matière organique Composition en éléments minéraux Taux de saturation Capacité d'échange 	annuel	ProDAF INRAN, CNSEE	BEEEI, DRA DDA
		<ul style="list-style-type: none"> Superficies aménagées Superficies abandonnées 	mensuel	INRAN ; DRA DDA ; BEEEI CNSEE	
		<ul style="list-style-type: none"> Profondeur, Texture ; Structure ; Porosité ; Capacité de rétention en eau 	annuel	INRAN, DRA DDA, BEEEI CNSEE	
	Comportement et utilisation des sols	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilité à l'érosion éolienne et hydrique (superficie affectée) Taux de 	annuel	INRAN, DRA DDA, BEEEI CNSEE	

Composantes	Éléments de suivi	Types d'indicateurs et à renseigner	Périodicité du suivi	Responsable	
				Mise en œuvre	Contrôle
		dégradation (salinisation, alcalinisation, érosion ...) • Rendements des principales cultures • Existence de jachère et durée • Type de culture			
Végétation Faune	Évolution de Faune et l'état de Flore de la biodiversité Écologie et protection des milieux naturels	• Taux de dégradation • Taux de reboisement • Évolution des types de végétation • Production de biomasse • Taux de recouvrement des sols • Actions de reforestation et mise en défens • Déforestation (taux et conversion forêts pour autres usages) • Altération des habitats et conversion des terres pour autres usages • Inventaire faune sauvage • Inventaire avifaune • Suivi des biotopes végétaux • Suivi de la végétation aquatique	mensuel	ProDAF; INRAN DRE; DDE BEEEI; CNSEE	
Environnement humain	Hygiène et santé Pollution et nuisances Sécurité lors des opérations et des travaux	• Respect des mesures d'hygiène sur le site • Pratiques de gestion des déchets • Présence de vecteurs et apparition de	Quotidien Mensuel Semestriel Annuel	DRSP ; inspection de travail ; CNSS	

Composantes	Eléments de suivi	Types d'indicateurs et à renseigner	Périodicité du suivi	Responsable	
				Mise en œuvre	Contrôle
		maladies liées à l'eau • Actions de lutte contre maladies hydriques • Prévalence des IST/VIH/SIDA • Surveillance épidémiologique • Port d'équipements adéquats de protection • Taux prévalence maladies liées à l'eau (paludisme, bilharziose, diarrhées, schistosomiase, etc.), • Nombre d'intoxication liée à l'usage des pesticides • Disponibilité de consignes de sécurité en cas d'accident			

Ces indicateurs seront régulièrement suivis au cours de la mise en place et l'avancement des sous projets et seront incorporés dans le Manuel d'Exécution du **ProDAF sous la supervision du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage**.

8.3. Responsabilités

Le suivi sera effectué en « *interne* » (par des Bureaux de contrôle des travaux et les collectivités territoriales (pour le suivi permanent de proximité) et par les PFE/ProDAF, durant toute la phase d'exécution des projets.

L'évaluation sera réalisée à « *l'externe* » (par le BEEEI ; les Services du Ministère de la Santé ; du ministère chargé de l'Hydraulique pour les infrastructures hydrauliques (au titre de la supervision) ; des Consultants indépendants (pour l'évaluation à mi-parcours et finale (à la fin des travaux).

8.4. Renforcement des capacités

La capitalisation des acquis et des leçons tirées des projets antérieurs nécessitera de renforcer la gestion environnementale et sociale du ProDAF de PRECIS. Lors des rencontres institutionnelles et consultations locales, plusieurs contraintes ont été soulevées et des recommandations faites pour mieux améliorer la gestion environnementale et sociale du ProDAF et PRECIS.

- Renforcement de la fonction environnementale au niveau des principales institutions de mise en œuvre et de suivi du ProDAF/PRECIS
- Renforcer les capacités des différents acteurs sur l'évaluation environnementale ;
- Dimension environnementale dans la conception des ouvrages hydro agricoles ;
- Données de base pour le suivi qualitatif et quantitatif ;
- Mesures d'accompagnement pour atténuer les effets de certaines activités ;
- Renforcement du suivi et de la supervision du CGES ;
- Implication des Producteurs et des collectivités locales dans la gestion environnementale

Ces différentes suggestions et recommandation formulées par les acteurs ont été à la base des propositions des mesures de capacitations décrites ci-dessous, en termes de mesures d'ordre institutionnel et technique.

Pour la mise en œuvre et le suivi environnemental du projet, la démarche proposée pour gérer les risques environnementaux vise à permettre aux structures opérationnelles impliquées dans la mise en œuvre du ProDAF de jouer pleinement leurs rôles dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'exploitation des infrastructures. Pour atteindre ce but, le CGES suggère des mesures d'appui institutionnel et technique, de formation et de sensibilisation pour renforcer les capacités des structures et des ressources humaines :

- Appui technique aux services impliqués dans la mise en œuvre du ProDAF (fonction environnementale ; élaboration de programmes de Gestion Durables des Terres (GDT) ; procédures et bonnes pratiques environnementales dans les activités agricoles ; situation de références et bases de données « environnement/développement rural » ; etc.) ;
- Formation des principaux acteurs et bénéficiaires du ProDAF /PRECIS pour permettre une prise en compte effective des dispositions environnementales et sociales qui sont partie intégrante de la préparation, l'exécution et le suivi des activités du ProDAF/PRECIS. Les modules seront déterminés et préparés par des consultants spécialisés en évaluation environnementale ;
- Programmes d'Information, d'Education et de Sensibilisation destinés à véhiculer le plus largement possible en direction de tous les types d'acteurs, la bonne compréhension et les bonnes pratiques environnementales et leurs liens avec les projets agricoles..

Ainsi, les recommandations pour le renforcement des capacités des acteurs du ProDAF/PRECIS concernent les mesures suivantes :

8.4.1. Renforcement de l'expertise environnementale de la Coordination du ProDAF/PRECIS

L'expertise en gestion environnementale et sociale au niveau de l'équipe du ProDAF/PRECIS s'avère insuffisante. Il n'existe pas d'Environnementaliste à ce niveau. Cette situation de déficience de gestion environnementale devra être très rapidement corrigée avec le recrutement d'un Expert environnementaliste. Il travaillera en collaboration les autres techniciens du ProDAF/PRECIS et les structures nationales compétentes (BEEEI, CNSEE, DRE, etc.).

8.4.2. Renforcement de l'expertise environnementale des structures impliquées dans la mise en œuvre du Projet

L'intégration de l'environnement dans la mise en œuvre des activités du ProDAF devra s'inscrire dans une démarche progressive. Ainsi, pour alléger les procédures de prise en compte des exigences environnementales et sociales du projet, il serait plus réaliste, dans

l'immédiat, de renforcer les capacités des techniciens des différents services impliqués dans la mise en œuvre du ProDAF pour leur permettre de concevoir ou de s'assurer, dans leurs domaines respectifs, que les mesures environnementales requises sont prises en compte dans les activités à mettre en œuvre.

Ces agents recevront une formation en évaluation environnementale et sociale des projets. Ils bénéficieront de l'appui et de l'assistance permanente du BEEEI pour conduire les activités suivantes :

- Remplissage du formulaire de sélection environnementale et sociale (Annexe 1) ; choix des mesures d'atténuation proposées dans la liste de contrôle environnemental et social ;
- Préparation du projet de TDR pour les activités du ProDAF nécessitant une EIE séparée ;
- Recrutement de consultants et bureaux d'études qualifiés pour mener les EIE, si nécessaire ;
- Diffusion des rapports d'EIE aux institutions appropriées qui sont accessibles au public ;
- Conduite du suivi environnemental et social des activités du ProDAF et ajustements nécessaires au besoin ; et
- Organisation d'ateliers d'information et de formation sur l'évaluation environnementale.

Il s'agira d'organiser, dans chacune des 4 régions ciblées par le ProDAF,/PRECIS un atelier de formation qui permettra aux structures nationales, régionales et communautaires impliquées dans le suivi des travaux de s'imprégner des dispositions du CGES, de la procédure de sélection environnementale et des responsabilités dans la mise en œuvre. Les sujets seront centrés autour : (i) des enjeux environnementaux et sociaux des travaux d'infrastructures et d'équipements agricoles et les procédures d'évaluation environnementales ; (ii) de l'hygiène et la sécurité des travaux de construction/réhabilitation des infrastructures agricoles ; et (iii) des réglementations environnementales appropriées. La formation devra permettre aussi de familiariser les acteurs sur la réglementation nationale en matière d'évaluation environnementale ; les préoccupations environnementales du FIDA ; les méthodes d'évaluation environnementale ; les processus d'évaluation environnementale ; le contrôle environnemental des chantiers et le suivi environnemental.

Des formateurs qualifiés pourraient être recrutés par l'équipe du ProDAF /PRECIS qui pourrait aussi recourir à l'assistance du BEEEI pour conduire ces formations, si besoin avec l'appui de consultants nationaux ou internationaux en évaluation environnementale.

Tableau 20 : proposition de Thèmes de formation

Acteurs concernés	Thèmes
<p>Unités Régionales de gestion du ProDAF /pRECIS Services du Génie Rural, Service de l'Agriculture, Environnement, services communaux concernés, OP, ONG, élus locaux, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation en Évaluation Environnementale et Sociale (sélection et classification des activités ; identification des impacts, choix mesures d'atténuation et indicateurs) • Elaboration des TDR pour les EIE • Sélection de mesures d'atténuation dans les check-lists • Législation et procédures environnementales nationales • Suivi des mesures environnementales

Acteurs concernés	Thèmes
	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des normes hygiène et sécurité • Politique environnementale du FIDA • Etc.

8.5. Coûts mise en œuvre du CGES

Les coûts des mesures environnementales comprennent, entre autres :

- des coûts d'ordre technique ;
- des coûts de Surveillance et de Suivi environnementale et sociale du ProDAF /PRECIS;
- des coûts de renforcement de capacités en termes de formation et de sensibilisation des acteurs ;
- des coûts de surveillance et suivi environnemental.

Tableau 21 : coûts indicatifs de mise en œuvre du PCGES du ProDAF

Mesures	Actions proposées	Description	Coûts F CFA
Mesures techniques	Atténuation des impacts et mise en œuvre de bonnes pratiques	Mise en œuvre de bonnes pratiques	105 000 000
	Réalisation d'Études environnementales et sociales pour les sous projets identifiés du ProDAF/PRECIS	Évaluation environnementale et sociale des infrastructures structurantes (mini barrages, pistes, construction de magasin, etc.) soit 50 000 000 par région	150 000 000
	Provisions pour la mise en œuvre des mesures de Protection des lieux ciblés et Gestion Durables des Terres (GDT)	Élaboration et mise en œuvre de programme de récupération des terres à des fins agrosylvopastorales et la protection des périmètres Amélioration des parcours et aires de pâturage Amélioration des parcours	Voir composante 1
	Elaboration situation de référence et mise en place d'une base des données environnementales et sociales pour le secteur du Développement Rural	Situation de référence et définition des indicateurs de suivi environnemental	25 000 000
Mesures de sensibilisation/ Marketing social	Sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA Campagne de communication et de sensibilisation avant, pendant les travaux	12 campagnes de communication pendant 6 années à raison de 5 000 000 FCFA par campagne (2/an)	60 000 000

Mesures	Actions proposées	Description	Coûts CFA	F
Mesures de suivi et d'évaluation des projets et renforcement des capacités des acteurs du ProDAF en gestion environnementale	Suivi et surveillance de la mise en œuvre du PGES du ProDAF/PRECIS	DSESE/DDE (3) = 1 000 000 FCFA par an pendant 6 ans	PM	
		BEEEI = 2 missions par an sur 6 ans avec 3 000 000 FCFA par mission	36 000 000	
	Analyses physicochimiques, biologiques et bactériologiques ; analyses toxicologiques et suivi épidémiologique et sanitaires	Suivi de la qualité de la nappe dans les zones agricoles et les points d'eau autour des périmètres irrigués	PM	
	Audit environnemental à mi-parcours	Après trois (3) ans d'activité du ProDAF/ PRECIS	25 000 000	
	Bilan environnemental et social	A la 7 ^e année de mise en œuvre du ProDAF sous la supervision du BEEEI	25 000 000	
	Acquisition d'un véhicule 4X4 au BEEEI	Achat à la première année du ProDAF/PRECIS	25 000 000	
	Renforcement des capacités des acteurs en gestion environnementale (cadres du BEEEI et acteurs de mise en œuvre)	3 Ateliers (1 par Région) Participation à des séminaires pour les cadres du BEEEI et du ProDAF /PreCI	45 000 000	
TOTAL			496 000 000	

Le Coût total de mise en œuvre du CGES y compris la formation et les campagnes d'information et de sensibilisation dans le cadre du ProDAF ont estimé à environ cinq cent six millions (**496 000 000**) de francs CFA. Alors que pour PRECIS le budget est de 236,000,000 FCFA

Aspect / Impact	Phase		Mesure de gestion / engagement	Indicateurs de suivi	Responsable de la mise en œuvre et du suivi
		O p e r .			
Généralités	✓				
<ul style="list-style-type: none"> Bruit, circulation, etc. dérangement des résidents 	✓		<ul style="list-style-type: none"> Sélectionnez un site de marché suffisamment éloigné des récepteurs sensibles (par exemple, école, centre de santé) Développer, communiquer et mettre en œuvre une procédure de gestion des conflits 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de conflits enregistrés. Suivi régulier du bruit 	PCMU et les entrepreneurs
<ul style="list-style-type: none"> Impacts sur la biodiversité 	✓		<ul style="list-style-type: none"> Visiter des sites de marché sélectionnés avec des représentants locaux du MEEF avant les travaux afin d'identifier toute espèce de flore menacée et demander l'autorisation de défricher Interdire le personnel du projet et les entrepreneurs, comme condition d'embauche, de ne point participer à la chasse, de l'achat ou du commerce d'animaux sauvages, ainsi que de la collecte de bois et de produits forestiers non ligneux 	<ul style="list-style-type: none"> Changement subi par la forêt/couvert végétal Recensement régulier de la biodiversité pour mesurer les changements dans l'abondance de la biodiversité végétale et animale 	PCMU et les entrepreneurs
<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités locales 	✓		<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les contractants embauchent du personnel local dans la mesure du possible (par exemple, pour des postes 	<ul style="list-style-type: none"> Ratio encadrement du personnel local au personnel non local 	PCMU et les entrepreneurs

			non qualifiés)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'employés locaux formés 	
<ul style="list-style-type: none"> • Santé et sécurité au travail 	✓		<ul style="list-style-type: none"> • Développer une politique HSE et des règles pour les chantiers de construction • Assurer l'utilisation des EPI par les travailleurs de la construction 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'équipements de prévention en matière de santé et de sécurité en stock /en cours d'utilisation • Nombre de dérapages en matière de santé et de sécurité 	PCMU et les entrepreneurs
<ul style="list-style-type: none"> • Moyens de subsistance des populations rurales touchées 	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprendre des enquêtes représentatives régulières pour surveiller les améliorations ou autres changements concernant les moyens d'existence 	<ul style="list-style-type: none"> • Statut des moyens de subsistance des petits exploitants ruraux 	PCMU
Préparation / défrichage	✓				
<ul style="list-style-type: none"> • Perte d'arbres 	✓		<ul style="list-style-type: none"> • Démarquer clairement les chantiers avant les travaux ; s'assurer que la perturbation ne se produit que dans les limites marquées • Préserver les arbres dans la mesure du possible • Intégrer la plantation d'arbres dans la conception du marché, en priorisant les espèces et/ou les arbres menacés ayant une valeur nutritionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Changement subi par la forêt / couvert végétal 	PCMU et les entrepreneurs
<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'érosion du sol 	✓		<ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner des sites sur un terrain plat à > 500 m des cours d'eau • Prévoir du travail en saison sèche 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi régulier de la qualité de l'eau 	PCMU et parties prenantes (autorités locales) et entrepreneurs

			<ul style="list-style-type: none"> • Installer des clôtures limoneuses en descendant du sol nu pour attraper tout écoulement, le cas échéant 		
<ul style="list-style-type: none"> • Risque de déplacement physique / économique 	✓		<ul style="list-style-type: none"> • Sélectionnez les sites inhabités et inutilisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de conflits enregistrés • Nombre d'affaires ouvertes/fermées relatives à un déplacement physique/économique 	PCMU et parties prenantes (autorités locales)
Excavation de matériaux à des fins de construction	✓				
<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des cours d'eau et des fosses d'emprunt 	✓		<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir des matériaux d'agrégats sur des sites d'emprunt existants 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi régulier de la qualité de l'eau 	Entrepreneurs
Machines lourdes et équipement utilisé à des fins de construction	✓				
<ul style="list-style-type: none"> • Risque de contamination du sol (déversement de matières dangereuses) 	✓		<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les matières dangereuses seront stockées de manière appropriée (couverte, etc.) avec un confinement secondaire de capacité suffisante (> 110% du volume) • Utiliser du matériel de prévention des déversements, tel que des faisceaux, des barrages adsorbants, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et volume de matières dangereuses stockées • Nombre d'équipements de prévention des déversements en stock / sur site 	Entrepreneurs
<ul style="list-style-type: none"> • Pollution sonore 	✓		<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer le travail à la lumière du jour (lorsque les niveaux de bruit ambiant sont plus élevés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi régulier du bruit 	Entrepreneurs

			<ul style="list-style-type: none"> • Conseiller les résidents avant les activités bruyantes • Sélectionner l'équipement de machinerie lourde pour s'assurer que les niveaux de bruit ne dépassent pas les normes de bruit guinéennes 		
• Production de poussière	✓		<ul style="list-style-type: none"> • Couvrir toutes les charges pendant le transport • Couvrir tous les stocks (de sable, etc.) pendant le stockage 	• Suivi régulier de la qualité de l'air	Entrepreneurs
Production de déchets					
• Production de déchets de construction, y compris les déchets dangereux	✓		• Désigner un site d'élimination approprié, à au moins 200 m des lignes de drainage et des résidences, de préférence dans une zone précédemment perturbée	• Nombre et volume de types de déchets stockés	Entrepreneurs
• Production d'eaux usées via des installations sanitaires		✓	<ul style="list-style-type: none"> • Installer une unité de traitement des eaux usées pour traiter l'eau avant le rejet • S'assurer que les eaux usées à évacuer satisfont aux normes de rejet guinéennes 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi régulier de la qualité de l'eau • Suivi régulier des effluents 	Concepteurs de projets, PCMU et entrepreneurs

Pour PRECIS

Activité avec une composante suivi	Indicateurs clés de suivi	Responsabilité de la surveillance	Mécanisme de suivi	Fréquence de suivi	Suivi des coûts (estimation en USD)
SUIVI DE L'ENVIRONNEMENT					
Aactualisation et production de plan	Télé-détection et collecte de données SIG, permettant	Responsable	Télé-détection et évaluation rapide	Une fois (étude de	50,000

de gestions	<p>de faire le suivi des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Changement de forêt/couvert forestier • Modification de la couverture des forêts-galeries et des zones humides • Zone de terres reboisées • Statut étude référence des conditions environnementales au niveau du projet, y compris : <ul style="list-style-type: none"> • le suivi de la qualité de l'eau • le suivi du bruit • le suivi de la qualité de l'air • le recensement de la biodiversité 	PCMUHSE	sur le terrain	référence)	
Notice d'impact spécifique au site pour la réhabilitation des routes et la construction du marché	Statu étude de référence des conditions environnementales (comme ci-dessus)	Responsable PCMUHSE	Rapport de notification d'impact	Par intervention	25,000
EIES spécifiques au site pour le développement agricole	Etude de référence des conditions environnementales (comme	Responsable PCMUHSE	Rapport ESIA	Par intervention	50,000

	ci-dessus)				
Évaluation de la dégradation des sols, des sols et de l'eau (y compris les déchets et les produits agrochimiques)	<ul style="list-style-type: none"> • le suivi régulier de la qualité de l'eau • le suivi régulier des effluents • le nombre de voies navigables obstruées lors des audits du site • le nombre d'agriculteurs formés à la préparation durable des terres 	Responsable PCMUHSE	Enquêtes sur le terrain et analyses en laboratoire	Chaque six mois (saison sèche et humide)	20,000
Évaluation de la déforestation des forêts et des zones humides	<ul style="list-style-type: none"> • Changement de forêt/couvert forestier • Modification de la couverture des forêts-galeries et des zones humides • Zone de terres reboisées 	Responsable PCMUHSE	Téledétection et enquêtes sur le terrain	Annuelle	20,000
Enquêtes et recensement de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Changements dans l'abondance de la biodiversité végétale et animale • Nombre d'agriculteurs formés aux techniques d'évitement des dommages causés par les espèces sauvages (épouvantails) 	Responsable PCMUHSE	Enquête de terrain	Chaque 1 an (humide et saison sèche)	50,000

	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agriculteurs formés à la lutte antiparasitaire • Nombre de types de cultures 				
Santé et sécurité au travail	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'équipements de prévention en matière de santé et de sécurité en stock/en cours d'utilisation • Nombre de non-conformités en matière de santé et de sécurité • Nombre d'équipements de prévention des déversements en stock/sur site • Nombre d'agriculteurs formés à la santé et à la sécurité 	Responsable PCMUHSE	Audit	Mensuelle	20,000
Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agriculteurs formés au compostage et à la gestion des déchets • Nombre et volume de matières dangereuses stockées • Nombre et volume de types de déchets stockés 	Responsable PCMUHSE	Audit	Mensuelle	20,000
Suivi SOCIAL					

Etude de référence du projet	<ul style="list-style-type: none"> Statut des moyens de subsistance des petits exploitants ruraux 	Responsable social et communautaire du PCMU	Enquêtes socio-économiques rapides	Une fois (étude de référence)	50,000
Moyens de subsistance des populations rurales touchées	<ul style="list-style-type: none"> Statut des moyens de subsistance des petits exploitants ruraux 	Responsable social et communautaire du PCMU	Enquêtes socio-économiques rapides	Annuelle	50,000
Griefs (négatifs et positifs)	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de griefs enregistrés Nombre d'affaires ouvertes/fermées relatives à un déplacement physique/économique 	Responsable social et communautaire du PCMU	Boîtes à suggestions, réunions régulières des parties prenantes	Mensuelle	20,000
Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> Ratio du personnel local au personnel non local Nombre d'employés locaux formés 	Responsable social et communautaire du PCMU	Audit	Semestrielle I	40,000
Santé et sécurité communautaires	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de membres de la communauté formés à la sécurité routière 	Responsable social et communautaire du PCMU	Réunions régulières des parties prenantes, étude des archives concernant la formation	Semestrielle	20,000

Le montant total pour PRECIS est de **415,000 USD équivalent à 236,000,000 FCFA**

8.6. Calendrier de mise en œuvre du CGES

Le calendrier de mise en œuvre et de suivi des mesures environnementales du ProDAF s'établira comme suit :

Le même calendrier s'appliquera au PRECIS à partir de sa première année

Tableau 22 : Calendrier de mise en œuvre des mesures

Mesures	Actions proposées	Période de réalisation								
		An 1	An2	An3	An4	An5	An6	An7	An8	
Mesures d'atténuation	Voir liste des mesures d'atténuation	Durant la Mise en œuvre								
Mesures institutionnelles	Recrutement de l'expert en Environnement	1 ^{ère} année, avant le début de la mise en œuvre								
Mesures techniques	Réalisation d'EIES et de PGES pour certaines activités du ProDAF /PRECIS		Avant la mise en œuvre de l'activité concernée							
	Elaboration de programmes de Gestion Durables des Terres (GDT)									
	Situation de référence et Base de données	1 ^{ère} et 2 ^{ème} année								
Formation	Formation des acteurs en gestion environnementale des projets	1 ^{ère} à la 3 ^{ème} année								
Sensibilisation	Sensibilisation et mobilisation des populations locales et des Producteurs agricoles	1 ^{ère} année et durant la mise en œuvre								
Mesures de suivi	Suivi et surveillance de l'environnementale du ProDAF/PRECIS	Suivi de proximité	Durant la mise en œuvre							
		Supervision	Tous les mois							
	Evaluation	à mi-parcours					fin 4 ^{ème} année			
		Finale							(8 ^{ème} année) fin du projet	

9. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Ce rapport de Cadre de Gestion Environnementale et Sociale porte sur les activités que compte mener le ProDAF, dans le cadre de sa mise en œuvre au niveau des régions de Maradi, Tahoua et Zinder. L'objectif global du ProDAF est de contribuer à assurer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et les capacités de résilience aux crises de 290 000 ménages (2 030 000 personnes) des régions de Maradi, Tahoua et Zinder. L'objectif de développement est d'augmenter durablement les revenus des exploitations agricoles familiales, leur adaptation au changement climatique et leur accès aux marchés locaux, urbains et régionaux. Deux effets contribuent à l'atteinte de l'objectif de développement : i) le renforcement de l'agriculture familiale durable ; et ii) l'amélioration de l'accès aux marchés des exploitations agricoles familiales.

Conscientes de l'importance de ce programme, les populations de la zone d'étude accueillent très favorablement ce programme. Ces populations, soumises aux diverses contraintes liées au manque d'infrastructures et équipements adéquats pour une meilleure mise en valeur de leurs terres, souhaitent vivement le démarrage de ce programme.

Malgré les impacts potentiels négatifs du projet (particulièrement la pollution des eaux, dégradation des sols par l'utilisation des engrais, herbicides et pesticides, la diminution des réserves d'eau, etc.), les populations ont manifesté leur adhésion à la réalisation de ce dernier car, les impacts positifs potentiels sont plus significatifs.

Au nombre des impacts positifs, il faut retenir, entre autres, l'augmentation de la productivité, la Contribution à la recharge des nappes, la Valorisation des bas-fonds, la Sécurisation des systèmes de production, la Gestion durable des Terres, l'Augmentation de la productivité, la Gestion optimale des ressources en eau, l'Amélioration des conditions de production, la Diversification des activités agricoles pratique du maraîchage, la Protection et sécurisation des infrastructures et des ressources foncières y compris les sites maraichers, l'amélioration des revenus et donc des conditions de vie des populations et Diminution de l'exode rural, la Contribution au désenclavement, etc.

Aussi, pour mieux prendre en charge les impacts potentiels, des mesures idoines visant à atténuer les impacts négatifs et à bonifier les impacts positifs sont proposées à l'intérieur du PGES qui renferme également un programme de Suivi/Évaluation environnemental. Le coût total de sa mise en œuvre est estimé à cinq cent six millions (**506 000 000**) F CFA.

En ce qui concerne le nouveau projet PRECIS

Le projet a été classé dans la catégorie des projets de catégorie B, indiquant que les risques et/ou impacts environnementaux ou sociaux négatifs potentiels sont peu nombreux, généralement spécifiques à un site, grandement réversibles, et facilement résolus par des mesures d'atténuation.

Étant donné que de nombreuses sites Ramsar sont dans la zone d'intervention, l'équipe de conception du projet FIDA et les bailleurs de fonds ont joué la précaution en demandant la réalisation de plan de gestion environnementale et sociale, et la préparation d'un CGES pour les activités futures du projet sur les sites Ramsar.

Les aspects essentiels du cadre environnemental et social des activités du projet proposées dans les sites Ramsar identifiés :

- Des espèces de flore menacées,
- Des espèces de faune menacées, telles que dont la girafe., existent dans ou près des sites du projet.

- Les caractéristiques écologiques des sites font face à de multiples menaces existantes : agriculture à petite échelle (y compris utilisation croissante d'herbicides et de pesticides) et pâturages, chasse et braconnage, exploitation des ressources naturelles, exploitation artisanale.
- Les moyens de subsistance reposent principalement sur les activités agro-pastorales, l'exploitation des ressources naturelles et, dans certaines zones, l'exploitation minière artisanale.
- Les taux de migration des populations, en particulier des jeunes, vers les zones urbaines et les sites miniers artisanaux de la région sont élevés.
- Le projet peut avoir un impact positif ou négatif sur la couverture forestière et la biodiversité, en fonction des sites spécifiques sélectionnés et des activités spécifiques du projet. La gestion durable de plus de 10,000 ha de forêts existantes dans certains sous-bassins hydrographiques est un impact positif majeur du projet. Les programmes de vergers et d'agroforesterie peuvent entraîner une augmentation du couvert forestier dans certaines zones, en fonction de l'état actuel des sites à sélectionner pour ces programmes (c'est-à-dire si les sites sont actuellement boisés). Cependant, il existe un risque de création de vastes zones de monocultures (par exemple des plantations d'acajou) qui ne pourraient pas fournir un habitat adéquat à la faune menacée principale.
- L'impact négatif sur la qualité des sols et de l'eau devrait être associé à l'utilisation d'intrants agricoles tels que les herbicides, les pesticides et les engrais dans les zones ciblées pour le développement agricole par le projet. Ces intrants se déverseront dans les eaux de surface et les eaux souterraines et pourraient, par la suite, nuire à la qualité de l'eau pour les communautés locales et pour la faune et la flore aquatiques et terrestres. Le projet pourrait également entraîner un apport continu de sédiments dans les eaux de surface si la formation aux pratiques agricoles améliorées est inefficace ou si des structures appropriées de contrôle des sédiments et de l'érosion ne sont pas installées avant la construction des marchés, des routes ou des barrages.).

Un projet de CGES a été élaboré conformément à la législation nationale guinéenne, à la Convention de Ramsar et aux exigences du cadre international applicable pour répondre aux impacts identifiés. Le CGES devrait être intégré dans la documentation relative à l'appel d'offres du projet. Le présent rapport devrait également être mentionné lors de la mise en œuvre du CGES afin de comprendre le contexte dans lequel les actions du CGES ont été développées.

Les principales étapes prochaines du projet FIDA PRECIS :

- Soumettre le présent rapport au Point focal Ramsar du Niger pour qu'il l'examine et décide s'il doit soumettre un rapport sur l'article 3.2 au Secrétariat de la Convention de Ramsar.
- S'assurer que la conception détaillée du projet vise à répondre aux principaux besoins et défis suivants :
 - des méthodes spécifiques pour réduire l'utilisation des intrants agricoles et en minimiser les impacts;
 - intégration d'espèces de flore de valeur écologique dans les programmes de plantation et création/maintenance de corridors écologiques;
 - promotion de la gestion des déchets auprès des autorités locales et des communautés.
- Après la conception détaillée des composantes du projet, ces dernières doivent faire l'objet d'une évaluation documentaire pour déterminer si une « notice d'impact » ou une « EIES détaillée » est requise. Cette évaluation doit être examinée par le MEEF/BGEEE

et des conseils doivent être fournis pour savoir si une seule « notice d'impact » peut être préparée pour toutes les composantes du projet nécessitant une notice d'impact et une seule « EIES détaillée » peut être préparée couvrant toutes les composantes du projet nécessitant ainsi une EIES détaillée. Les activités de projet suivantes sont considérées comme les plus susceptibles de faire l'objet d'une notice d'impact/EIES détaillée :

- Notice d'impact :
 - Construction du marché, y compris l'installation d'un bloc sanitaire et d'une installation de traitement des eaux usées et d'un approvisionnement en eau ;
 - Réhabilitation de la route ; et
 - Certaines activités de développement agricole, en fonction de l'étendue des activités.
- EIES détaillée :
 - Activités de développement agricole, y compris l'irrigation, la canalisation, l'utilisation de pesticides, etc., en fonction de l'étendue des activités.
- Lorsqu'une EIES détaillée est requise pour certaines composantes du projet, préparez et soumettez les termes de référence de l'EIES dès que possible au MEEF et commandez les études de base requises.
- Il est recommandé que les futures notifications d'impact et les EIES fassent l'objet d'un examen par une tierce partie pour s'assurer que les documents s'alignent sur le présent CGES.
- Mettre en place des mesures appropriées pour que les entrepreneurs soient gérés conformément aux normes applicables.

En outre, la prise en compte des mesures ci-après permettra de renforcer davantage la prise en charge des impacts potentiels négatifs que pourra générer la mise en œuvre du ProDAF/PRECIS . Il s'agit de :

1. Promouvoir l'approche participative avec les populations des différentes localités dans tout le processus afin de garantir le succès du ProDAF/PRECIS pour l'atteinte de ses objectifs ;
2. Diffuser les rapports (CGES, EIES, PGES) auprès de tous les acteurs concernés après leur validation et approbation par la partie nationale et le FIDA ;
3. Organiser des campagnes de sensibilisations et de communications sociales sur le volet environnemental de l'intervention, pendant toute la durée du Projet, pour accroître la réussite du projet à travers une large adhésion des bénéficiaires.
4. Apporter les accompagnements nécessaires (en termes de formation, d'appui-conseil, de sensibilisation, etc.) aux différents acteurs notamment les bénéficiaires des investissements afin de permettre à ces derniers de mieux en tirer profit. Effet, les producteurs ont beaucoup insisté sur les retards concernant la mise à disposition des intrants, particulièrement les semences améliorées ;
5. Tenir compte des écosystèmes sensibles dans la mise en œuvre des activités du projet au niveau des trois régions d'intervention ;
6. Procéder à une évaluation à mi-parcours et à la fin de la mise en œuvre des PGES afin de mieux apprécier les impacts environnementaux et socioéconomiques générés et l'efficacité des mesures proposées, le cas échéant apporter les corrections nécessaires ;
7. Créer une base des données permettant la capitalisation des expériences y compris en matière de suivi environnemental

ANNEXES

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUE

Banque Mondiale (2005) : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale pour les Projets comportant de multiples sous-projets de petite taille, un jeu d'outils : Région Afrique

FIDA : La gestion de l'environnement et des ressources naturelles Une préoccupation croissante du FIDA

FIDA : Le ciblage de la pauvreté dans les projets appuyés par le FIDA, Note d'orientation

FIDA/République du Niger (2012) : Projet de Petite Irrigation *RUWANMU (PPI-RUWANMU)*, document de conception du projet, Rapport principal, 59 p. + Annexes

FIDA/République du Niger, Programme d'options stratégiques pour le pays, Novembre 2012

ONG "OSE IL ED" YANAYI (2011) : Projet de lutte contre la dégradation des terres et promotion de bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles dans le bassin du lac de Maradounfa, 34 p.

PLANETE 2000 – ALHERI (2011) : Projet de Renforcement du Dispositif de Protection de la Cuvette de Guidimouni, 18 p.

Projet de Développement des Exportations et des marchés agro-sylvo-pastoraux (PRODEX) et du financement additionnel, 2008, Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES).

Projet Eau et Assainissement en Milieu Urbain (PEAMU), Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES), janvier 2011.

République du Niger, Ministère du développement agricole Programme d'Actions Communautaires (PAC) phase II, 2008, Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES).

République du Niger- Commission Régionale d'Aménagement du Territoire/Maradi : Schémas Régional d'Aménagement du territoire (2008-2023), 357 p.

République du Niger-MHE/LCD (2004) : Consultation Sectorielle sur l'Environnement et la Lutte Contre la Désertification (Région de Maradi), 36 p.

République du Niger-MHE/LCD (2004) : Consultation Sectorielle sur l'Environnement et la Lutte Contre la Désertification (Région de Tahoua), 38 p.

République du Niger-MHE/LCD (2004) : Consultation Sectorielle sur l'Environnement et la Lutte Contre la Désertification (Région de Zinder), 33 p.

SE/CNEDD (1998) : Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD), Juillet 1998.

République du Niger-Haut-Commissariat à l'Initiative 3N (2012). Cadre Stratégique de l'Initiative 3N, 2012

REPUBLIQUE DU NIGER, Ministère des Finances, Institut National de la Statistique : Présentation des résultats globaux définitifs du Quatrième (4^{ème}) Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGP/H) de 2012

Annexe 1 : Formulaire de sélection environnemental « screening » des sous-projets

Formulaire de sélection environnementale et sociale		
1	Nom du Village/Ville/Région/Commune où le sous projet sera mis en œuvre	
2	Nom, titre, fonction de la personne chargée de remplir le présent formulaire	
3	Adresse (Contact téléphonique)	
4	Date :	Signature :

Partie A : Brève description du sous projet (activités prévues)

.....

Partie B : Identification des impacts environnementaux et sociaux

Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
Ressources du secteur			
Le sous projet occasionnera-t-il de prélèvements importants de matériaux de construction (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?			
Le sous projet nécessitera-t-il un défrichement important			
Diversité biologique			
Le sous projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importantes du point de vue économique, écologique, culturel			
Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le sous projet ? forêt, zones humides, etc.			
Zones protégées			
La zone du sous projet comprend-t-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserve nationales, forêt protégée, site de patrimoine mondial, etc.)			
Si le sous projet est en dehors, mais à faible distance, de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ? (P.ex. interférence avec les vols d'oiseau, avec les migrations de mammifères)			
Géologie et sols			
y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?			
y a-t-il des zones à risque de salinisation ?			
Paysage / esthétique			
Le sous projet entraînera-t-il une dégradation de la valeur esthétique du paysage ?			
Sites historiques, archéologiques ou culturels			
Le sous projet pourrait-il changer un ou plusieurs sites historiques, archéologique, ou culturel, ou nécessiter des excavations ?			
Perte d'actifs et autres			
Est-ce que le sous projet déclenchera la perte temporaire ou permanente de cultures, de terres agricoles, de pâturage, d'arbres fruitiers et d'infrastructure domestique ?			
Pollution			
Le sous projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?			
Le sous projet risque-t-il de générer des déchets solides et/ou			

Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
liquides ?			
Si « oui » le sous projet prévoit- il n plan pour leur collecte et élimination			
Y a-t-il les équipements et infrastructure pour leur gestion appropriée ?			
Le sous projet pourrait-il affecté la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable			
Le sous projet risque-t-il d'affecter la qualité de l'atmosphère			
Mode de vie			
Le sous projet peut-il entraîné des altérations de mode de vie des populations locales ?			
Le projet peut-il entraîner une accentuation des inégalités sociales ?			
Le sous projet peut-il entraîné des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?			
Santé sécurité			
Le sous projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?			
Le sous projet peut-il causé des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?			
Le sous projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?			
Revenus locaux			
Le sous projet permet-il la création d'emploi			
Le sous projet favorise-t-il l'augmentation des productions agricoles et autres			
Préoccupations de genre			
Le sous projet favorise-t-il une intégration des femmes et autres couches vulnérables ?			
Le sous projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?			

Consultation du public

La consultation et la participation du public ont-elles été recherchées ?

Oui ___ Non ___

Si "Oui", décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet.

.....

Partie C : Mesures d'atténuation

Au vu de l'Annexe 2, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises à cet effet.

.....

Partie D : Classification du projet et travail environnemental

- Pas de travail environnemental (catégorie C)

- Simples mesures ou EIES selon le cas (catégorie B)
- Non éligibles au financement ProDAF (catégorie A)

Annexe 2 : Grille d'impact environnemental et social des sous projets et les mesures d'atténuation

Les mesures d'atténuation sont identifiées pour assurer l'atteinte des objectifs du programme tout en prévenant et minimisant les impacts environnementaux indésirables. Les mesures d'atténuations seront exécutées, en principe, par le contractant lors de la phase de construction et par les services techniques concernés lors de la phase d'exploitation.

Le plan de gestion de l'environnement présente les impacts potentiels associés aux différentes activités du projet et qui sont susceptibles de se produire lors des phases de construction et d'exploitation de ce projet. La check-list décrit pour chaque source d'impact ou pour chaque type d'activité, la nature de l'impact en question et la mesure d'atténuation pour y remédier à l'impact négatif.

Les mesures proposées constituent les actions de base que les gestionnaires des différentes composantes du projet doivent prendre en considération notamment lors de la mise en œuvre des étapes de construction et d'exploitation. Il s'agit de prime abord, de mesures d'atténuations types pour les composantes/activités ayant un impact potentiel sur l'environnement.

Ainsi, en rapport avec ces impacts, des orientations relatives au renforcement des impacts positifs et d'autres relatives à la prévention, l'atténuation et la compensation des impacts négatifs sont déclinés. Ces directives générales sont formulées en tenant compte de la réglementation nationale en vigueur et des exigences des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale dont nous avons jugé, par ailleurs, de l'opportunité de leur considération.

Il est entendu, que d'autres mesures plus spécifiques pour les différentes composantes seront identifiées dans le cadre d'Évaluation Environnementale (étude d'impact approfondie ou analyse environnementale initiale) selon les enjeux en question conformément aux dispositions du code de l'environnement.

❖ Mesures générales d'atténuation des Impacts négatifs

Certaines activités ou projets du ProDAF devront faire l'objet d'une évaluation environnementale et sociale avant tout démarrage, y compris un Plan d'Action pour la Réinstallation en cas de déplacements involontaires (délocalisation de personnes, pertes de biens, etc.) conformément aux dispositions juridiques nationales et aux politiques opérationnelles de la Banque mondiale.

Les autres mesures d'ordre technique, à réaliser aussi bien lors de la phase de construction qu'en période d'exploitation, sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 23 reprendre activites, impacts et mesures

Mesures	Actions proposées
Mesures réglementaires et techniques	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation d'Études environnementales et sociales pour les Sous-projets- Élaboration de manuel de procédures et des directives environnementales et sociales à insérer dans les marchés de travaux ;- Mise en place d'une base de données de suivi du CGES

Mesures	Actions proposées
Mesures d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder au choix judicieux et motivé des sites d'implantation - Élaborer un plan d'action pour la réinstallation en cas de déplacement involontaire des populations - Mener une campagne de communication et de sensibilisation avant les travaux - Veiller au respect des mesures d'hygiène et de sécurité des installations de chantiers - Procéder à la signalisation des travaux - Employer la main d'œuvre locale en priorité - Veiller au respect des règles de sécurité lors des travaux - Assurer la collecte et l'élimination des déchets issus des travaux - Mener des campagnes de sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA - Impliquer étroitement les services des collectivités locales dans le suivi de la mise en œuvre - Réhabiliter les carrières et autres sites d'emprunts - Respects des espèces protégées notamment les arbres

Annexe 3 :_Formulaire de revue environnemental annuelle pour les Chargés de la Mitigation Environnementale et Sociale du ProDAF

1. Région : [taper ici]

2. Année en revue : [taper ici]

3. Sous-projets

	Approuvé cette année	Formulaire de sélection classé	La Commune a effectué la mitigation sans conseil	La CRC a donné des conseils en matière de mitigation réduction	D'autres conseils techniques ont été utilisés (EIE réalisée)
00Amélioration/infrastructure dans le domaine des routes de desserte					
Infrastructures d'approvisionnement en eau (puits, forages)					
Infrastructures socio-économiques (entrepôts de stockage de produits agricoles, etc.)					
Conservation des sols et des eaux (cordons pierreux, fosses fumières, protection des ravins, ré-végétation, protection des berges des koris, etc.)					
Appui structurel à l'amélioration de la production agricole (jardins maraîchers, micro irrigation, production agricole)					
Conservation/gestion des sols et des eaux					
Total					

Prière décrire les principaux problèmes environnementaux et sociaux identifiés à partir de la sélection des sous projets:

[taper ici]

Y avait-il des problèmes environnementaux et/ou sociaux imprévus liés à l'un quelconque de ces sous projets?

Problème	Mesures prises	Mesures à prendre
[taper ici]	[taper ici]	[taper ici]

Y avait-il des sous projets axés sur l'environnement?

Oui non

Si « Oui », les décrire :

[taper ici]

4. Formation

Prrière lister ici toutes les formations que vous avez reçues dans le cadre du ProDAF ou autrement	Donner DEUX domaines principaux de formation dont vous avez besoin pour pouvoir exécuter votre mission au sein du ProDAF
[taper ici]	1) [taper ici] 2) [taper ici]

Rempli par: [taper ici]

Nom: [taper ici]

Fonction: [taper ici]

Date: [taper ici]

Annexe 4 : Liste de personnes rencontrées

Noms Prénom	et	Fonction	URGP/CENAT	Contacts	
				Courriel	GSM
Adda Aboubacar		Resp. S&E	URGP/Zinder	Adda.aboubacar@prodaf.net	99 78 42 30
Sani Maty		Resp. Compsante 2	“	Mati.sani@yahoo.fr	97 59 46 84
Mahamadou Oumarou		Resp. S&E	URGP/Maradi	Mahamadou-oumarou@prodaf.net	97 59 46 84
Issaka Saley		RASE	URGP/Tahoua	Issaka.saley@yahoo.fr	96 49 19 56
Abdourahamane Mahamadou		Resp. Compsante 1	“	Mamane2007@yahoo.fr	97 28 77 28
Boukar Ahmet		Resp.Compsante 2	“	Ahmet.boukar@prodaf.net	99 78 42 28
Djibo Zaneidou		Resp. Compsante1	URGP/Maradi	Djibo.zaneidou@prodaf.net	96 29 48 19
Issa Saadou		ATN Pistes Rurales	CENAT/Maradi	Issa.saadou@prodaf.net	
Saidou laminou		Resp. Compsante 1	URGP/Zinder	Saidou.laminou@prodaf.net	96 49 50 62
Saley Sadickou		ATN/S&E	CENAT	Saley.sadickou@prodaf.net	97 59 46 19

Région de Tahoua : Liste 1 : Consultations publiques

Nom et Prénom	Fonction/structure	Contact
Commune Rurale de Dogarawa		
Maï Birni Yacouba	Maire	99213030
Elh Oumarou Kadir	Vendeur/Produits	98405370
Raphaël Tomety	Commerçant	96993070
Djamilou Radja	Coxeur	96305706
Idi Tawayé	BI	98282080
Saley Amadou	SG AUE	99796373
Maman Adamou	Président AUE	98644841
Souley Sanda	Producteur	98404220
Saâdou Chama	Producteur	99126063
Labo Mahamadou	Producteur	90941609
Alassane Bahari	Producteur	90687822
Idi Maman	Commerçant	96262579
Ibrahim Elh Chehou	Producteur	91585695
Commune Rurale de Sabon Guida		
Mamane Bako	Maire	96600076
Hachimou Ali	Service Communal Elevage	96499609
Ousseini Oumarou	SG	96478835
Illies Boutali	Chef SCE/DD	96930222

Nom et Prénom	Fonction/structure	Contact
Issa Ousseini	Agent GRN	96341991
Idi Hamani	Brigadier CR/Sobon Guida	98513529
Idi Maisabé	R/Chef autogare	98011560
Assoumane Illoua	R/Chef autogare	97145769
Chaïbou Elh Nayoussa	Producteur	96205677
Mahamadou Arzika	Intermediaire	89858844
Hadiza Abdou	Union	96865208
Daway Salaou	Intermediaire	97328369
Aboubacar Kaché	Intermediaire	96195022
Ali Abdou	R/Doker	97302548
Mahamadou Djibo	R/Union	96707316
Ousman Hani	Intermediaire	96692609
Commune Rurale d'Azarori		
Sanoussi Abdou	Maire	94297791
Laminou Housseini	Maire/adjt	94947089
Kassoum Illiassou	SG/COGES	94285125
Nasser Kamil	Président COGES	94135978
Ahmed Ahmadou	SG/COGES	94580160
Awali Assoumane	Président COGES	94635247
Abdou Kamayé	Animateur CEP	94067566
Fatchima Yacoubou	Main d'œuvre	
Rakia Assoumane	Trésorière COGES	94282389
Tchimo Boubé	Main d'œuvre	
Araga Nahantchi	Main d'œuvre	
Zeinabou Souley	Main d'œuvre	
Djoumaye Tanko	Main d'œuvre	
Mariama Issa	Main d'œuvre	
Commune Rurale de Tajaé (Village de Sabara)		
Ahmed Albakr	Chef de Village/Sabara	97019004
Salac Ali	Producteur	97863208
Abou Aléré	Producteur	96125717
Souley Roufan	Producteur	
Oumarou Tanko	Producteur	
Tanko Amaygo	Producteur	
Soumaila Aliou	Producteur	96935904
Mahamed Abdou	Producteur	-
Commune Rurale Tabalak		
Cheffou Icheffer	Maire adjt	96253964
Mohamed El karim	EC	97545214
Agali Almoctar	Maire	96432446
Sanda Saïdou	Environnement	96550065
Lawali Garba	Pêcheur	95761536
Mouhamed Hamid	Pêcheur	97545214

Nom et Prénom	Fonction/structure	Contact
Habibou Sahabi	Agriculteur	99125107
Mamoudou Salaou	Agriculteur	96350340
Abda Sahabi	Agriculteur	96317285
Mahamadou Aboubé	Pêcheur	96947770
Moumouni Salifou	Agriculteur	88988521
Oumarou Mounkaila	Agriculteur	96423011
Aboubacar Sofo Malam	Agri/pêch/éleveur	-
Abdoulaye Abou	Agriculteur	96004621
Hayatou Malam Abouba	Pêcheur	89387818
Abdou Illo	Agriculteur	96589422
Chaibou Abouba	Pêcheur	96550342
Aboubacar Birginba	Pêcheur	98882175
Assoumane Djibo	Agri/pêch/éleveur	96624795
Malik Abou	Agriculteur	96359171
Boubé Mamane		-
Abdoul Kader Abou	Agriculteur	96947792
Commune Rurale de Kalfou (Village de Bagaye)		
Ibrahima Garba	2eme Vice Maire	96573165
Hassane Abdoussalami	1er Maire Adjt	96162885
Mahamadou Sidi	Agriculteur	90848616
Zakari Abou Zaidi	Agriculteur	90046425
Badamassi Abou	Enseignant	97520774
Abdoul Wahid Yahouza	Agriculteur	-
Issoufou Mahaman	Agriculteur	89146317
Ousseini Bahoullatché	Agriculteur	98187704
Mahamadou Souleyman	Chef de Village/Bagaye	91375093
Mahamadou Hamidan	Chef de Village/Bagaye	90665531
Moustapha Salihou	Agriculteur	96403988
Guiddan Idder		
Djamilou Bizo	Chef de village Guidan Idder I	96 09 54 57
Moutari Tamodari	Chef de village Guidan Idder II	96 42 53 09
Ayouba Bahari	Producteur	96 84 55 57
Tsahirou Nomaou	Producteur/ commerçant	94 92 60 40
Ali Moussa	Producteur	-
Sanoussi Djamilou	Producteur	-
Aminou Moussa	Commerçant	-
Mamane Bello	Sage du village	-
Elh Mamane		-
Yacouba Aboubacar	Commerçant	97 90 00 64
Aboubacar Souley	Producteur	-
Adamou Maigada	Producteur	-
Ouma Bahari	Producteur	-
Taher Idder	Commerçant	89 16 93 83

Nom et Prénom	Fonction/structure	Contact
Abdou Mado	Commerçant	92 62 84 38
Habibou Idder	Boucher	-
Aboubacar Aidoka	Producteur	-

Liste 2 : Services techniques et autres acteurs

Département de Madaoua		
Badoua Kalla	DDE/DD	96299447
ILLO Sani	ONG/ARIDEL	96088043
Maman Lawali	Chef PV	96701086
Amadou Mahamadou	SVPP/IIIéla	96271993
Tahoua		
Ibrah Chétima	SRVP/DRA/TA	96474716
Tiemago Aboubacar	SP/CRA/TA	99915831
Yayé Bilou	DREq/TA	96507454
Elh Saidou Souleymane	Vendeur	96883396
Lawaly Gaya	Producteur	S/C 96401672
Rabiou Ibrahima	Producteur	97016258
Maman Ado	Chef CSI Garkawa	96883473
Dr Elh. Soulé Ahmadou	DREL/TA	94 94 0338
Idé Hamadaou	DRH/A adjoint	96 09 09 34
Boubacar Moussa	DRES chef	90 90 72 99
Hachimou Elh Maazou	DRE/DD/Adjoint	96 30 95 31
Mamane Sani Issoufou	DRGR	96 35 56 60
Moussa Akourki	Superviseur Telwa	96576083
Commune Urbaine de Malbaza		
Aboubacar Sahabi	Maire	96497865
Yacouba Ibrahima	SG/Mairie	96550904
Commune Rurale de Tajaé		
Galio Goumour	SG/Mairie	96555540
Tahirou Amadou	Médecin Resp CSI	96383391
Ismael Yahaya	SC Environnement	96547778
Mamane Chaibou M.	CDA/Tajaé	96472337

Région de Maradi : Liste des personnes rencontrées

Nom et Prénom	Institution	Fonction	Contact
Soumaila	URGP/Maradi	Coordonnateur	
Mohamadou Oumarou	URGP/Maradi	RSE	97 59 46 84
Abdoulkarim Alkaly	URGP/Maradi	ASE	96 01 94 95
Issa Saadou	CENAT/Maradi	ATN Pistes Rurales	98 35 00 15
Issaka Djillou	DRA/ Maradi	Directeur	96 99 40 91

Nom et Prénom	Institution	Fonction	Contact
Abdourhamane Guéro	CRA	SG	96 50 94 47
Balla Hamissou	DR/GR/Maradi	Directeur	96 27 35 01
Col Mamane Hamidou	DRE/DD	Directeur	96 55 33 78
Salifou Issiakou	DREL/Maradi	Directeur	96 69 69 42
Boubacar Issa	DDEL/Tessaoua	Directeur	97 41 45 45
Maïguizo Bawa Mamane	Mairie/ Tessaoua	SG	97 07 19 43
	COFODEP	SP	
Sani Illo	ONG Goulbi	Coordinateur	
Saley Kango Larwana	DDEL/Aguié	Directeur	96 15 50 26
Abdoulaye Koura	DDE/DD/ Aguié	Directeur	
	DDGR/Aguié	Directeur	
	DDH/Aguié	Directeur	
Harouna Dan-Fadji	Mairie/ Sabon Machi	Maire	96 16 32 23
Djibo Koraou	GIE/ Hadin Guywa	Président	96 22 49 81
Ousmane Mahamadou	GRAPP/Sabon Machi	SG	97 14 05 54
Salifou Koïni	GRAPP/Sabon Machi	Membre	96 64 69 17
Kané Dan Mallam	Mairie CR Gabi	Maire	96 56 00 73
Balla Almadjir	CU Tibiri/Gobir	Maire	
Moussa Bouzou	DDE/DD/Guidan Roumji	Directeur	
	DDEL/Guidan Roumji	Directeur	96 50 01 03
	DDGR/Guidan Roumji	Directeur	96 89 85 30
Hassane Baka	ONG AREN	Président	

Annexe 5 : Termes d Référence de l'étude

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE FAMILIALE (ProDAF)
Unité Régionale de Gestion du Programme (URGP) de ZINDER
Téléphone : 20 512 614 – Email : urgp.zinder@prodaf.net

TERMES DE REFERENCE : POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE CHARGE DE L'ELABORATION DES DOCUMENTS DE SAUVEGARDE DU PRODAF: CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES) CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION DES POPULATIONS (CPRP) CADRE DE GESTION DES PESTES ET PESTICIDES (CGPP)
--

Imputation : PTBA 2015-2016 ProDAF des 3 URGP de Tahoua, Maradi et Zinder

Composante 3 : Coordination et gestion du Projet, suivi-évaluation, gestion des savoirs et dialogue politique

Code C11013 : Elaboration du cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) du ProDAF

Catégorie de dépenses : « Consultations »

Source de financement : ProDAF /ASAP

Période de mise en œuvre : Mai – juillet 2016

I. CONTEXTE GENERAL DU PROGRAMME

Le FIDA intervient au Niger depuis trois décennies dans les zones rurales où la concentration de familles pauvres est la plus importante, par une approche intégrée de développement de bassins versants et de leurs bassins de production, au sein de pôles de développement économique et en collaboration avec les collectivités territoriales.

Le programme de développement de l'agriculture familiale (ProDAF) a été conçu pour transposer à plus grande échelle (scaling up) les activités des projets en cours PASADEM et Ruwanmu, conformément aux priorités stratégiques définies dans le COSOP 2013-2018, notamment le renforcement de la résilience au changement climatique.

L'objectif global du Programme est de contribuer à assurer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et les capacités de résilience aux crises des ménages ruraux des régions de Maradi, Tahoua et Zinder.

L'objectif de développement est d'augmenter durablement les revenus de 240 000 exploitations agricoles familiales, leur résilience aux chocs extérieurs, dont les changements climatiques, ainsi que leur accès aux marchés locaux, urbains et régionaux des régions de Maradi, Tahoua et Zinder.

II. DESCRIPTION DU PROGRAMME

2.1 . Période d'exécution et zone : Le ProDAF sera mis en œuvre sur **une période de huit ans** de 2015 à 2023, sa zone d'intervention s'étale sur la bande centre sud des régions de Maradi, Tahoua et Zinder, qui comprend les zones d'intervention des projets en cours (PASADEM et Ruwanmu). L'expansion vise à consolider de manière durable 22 bassins versants, au sein desquels les exploitations agricoles familiales vont contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales autour de 21 pôles de développement économique.

2.2 . Groupe-cibles : Les populations cibles du ProDAF comprennent les producteurs/trices agricoles vulnérables dont l'accès à la sécurité alimentaire et aux

marchés reste très aléatoire. Les femmes et les jeunes constituent la majeure partie de cette population cible. On estime que les ménages extrêmement vulnérables, et qui sont fortement exposés aux crises alimentaires, pastorales et environnementales représentent entre 3 et 5% de cette population.

2.3 . Bénéficiaires : Le nombre de bénéficiaires directs des activités du ProDAF s'élève à 290 000 ménages dont les ménages extrêmement vulnérables exposés aux crises alimentaires, pastorales et environnementales (12%).

2.4 . Résultats attendus : Les principaux résultats attendus du programme sont: (i) l'émergence d'entreprises agricoles familiales durables permettra aux producteurs ruraux, femmes et jeunes inclus, de diversifier leurs productions, d'augmenter leurs rendements et leurs capacités d'adaptation aux chocs externes, notamment climatiques et (ii) les producteurs valoriseront mieux leurs surplus de production agro-sylvo-pastorale en les commercialisant sur des marchés de demi-gros qui approvisionneront les centres de consommation nationaux et les marchés transfrontaliers.

2.5. Stratégie d'intervention : La mise en œuvre du ProDAF reposera sur des équipes comprenant des ressources humaines compétentes, des instruments efficaces de suivi évaluation et de gestion fiduciaire, une base de connaissances conséquente, et un réseau de partenaires diversifié. Le ProDAF est bâti sur les leçons tirées des projets du FIDA (PASADEM pour l'agriculture pluviale et les marchés de céréales, Ruwanmu pour la culture irriguée, les AUE et les marchés de produits maraîchers ainsi que le dispositif de pistes rurales commun aux deux projets) et des autres PTF (PRODEX, PMERSA, PADMIF).

Les synergies et complémentarités seront développées avec les autres projets avec lesquels le ProDAF partagera des activités, ainsi qu'avec les autres intervenants dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, de la mobilisation des eaux, de la petite irrigation, du développement des marchés notamment les instances communales, les organisations de producteurs tant à la base qu'au niveau régional, et les services techniques de l'état.

2.6. Mécanisme d'exécution : Le programme est placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture. La maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par trois (3) URGP basées à Maradi, Tahoua et Zinder et dotée chacune d'une autonomie administrative et financière et qui sont appuyées par une Cellule Nationale d'Assistance Technique (CENAT) basée à Maradi et Niamey.

Le ProDAF est structuré en trois composantes dont deux techniques (1 et 2) et une (3) de coordination, gestion du programme, suivi évaluation, gestion des savoirs et dialogue politique qui sont :

- **La composante 1: Renforcement de l'agriculture familiale durable :** Elle vise l'augmentation durable de la productivité des exploitations agricoles familiales par i) la consolidation et l'aménagement de 20 500 ha sur bassins versants qui contribueront à protéger les aménagements en aval et la reconstitution des ressources hydriques, ii) la construction de 150 ouvrages de mobilisation des eaux (seuils, micro-barrages, mares), iii) l'aménagement de 7 500 ha de superficies irrigables en petite irrigation (dont 700 hectares en aménagement hydro-agricole de petits périmètres irrigués), en impliquant 22 associations d'usagers de l'eau (AUE) chargées de la viabilité des dispositifs et de la gestion des ressources; iv) l'augmentation des rendements de 30% en cultures pluviales et 40% en cultures irriguées; v) l'amélioration du petit élevage avec la reconstitution du capital petit bétail et volaille de 30 000 exploitations agricoles familiales vulnérables. Elle vise aussi à contribuer à l'amélioration de la sécurité nutritionnelle de 100 000 ménages.

La composante 1 s'exécutera essentiellement à travers 3 sous composantes à savoir :

✚ **La sous-composante 1.1: Aménagements structurants et productifs résilients aux risques climatiques** avec comme objectif l'accroissement de la résilience des

exploitations agricoles face aux risques climatiques et aux chocs externes par la mise en place des aménagements productifs structurants ;

✚ **La sous-composante 1.2: Renforcement des capacités des acteurs ruraux** avec comme objectifs le renforcement des capacités de production, de postproduction et d'organisation des acteurs ruraux à travers d'une part l'amélioration des systèmes de production, et d'autre part le renforcement des institutions et organisations accompagnant les exploitations agricoles familiales à savoir les organisations de la société civile rurale (OP, CRA/RECA), les services techniques déconcentrés, iii) les autorités territoriales (communes, conseil régionaux) ;

✚ **Et la sous composante 1.3: Leadership féminin et amélioration de la sécurité nutritionnelle** qui se propose, face à la situation nutritionnelle préoccupante dans la zone d'intervention du programme, d'améliorer durablement la situation nutritionnelle des ménages ruraux et réduire le taux de malnutrition chronique des groupes les plus vulnérables.

- **La Composante 2: Accès aux marchés** qui vise l'amélioration de l'accès aux marchés pour les exploitations agricoles familiales par la construction de **18 centres de collecte satellites** répartis autour de **9 marchés de demi-gros** au sein de pôles de développement économique dans lesquels **850 km de pistes rurales seront réhabilités/construits**. Ces investissements complètent ceux actuellement en cours des projets PASADEM et Ruwanmu afin d'assurer une continuité territoriale permettant l'émergence de réseaux régionaux et sous-régionaux. Le financement ASAP permet une meilleure caractérisation des risques climatiques à travers un exercice de cartographie (risques d'inondations, d'érosion etc.). L'opérationnalisation de cette composante d'effectuera à travers 2 sous composantes suivantes :

✚ **La sous-composante 2.1: Aménagements structurants d'accès aux plateformes de com-mercialisation avec la construction des infrastructures de collecte et commercialisation des produits agricoles dans les lieux de concentration des productions ;**

✚ **La sous-composante 2.2: Modes de gestion des infrastructures et de financement des opérateurs économiques avec comme produits attendus suivant:** les acteurs ruraux (secteur privé et public) utilisent et/ou tirent profit des infrastructures économiques gérées durablement en relation avec le secteur financier.

- **La Composante 3: Coordination et gestion du Projet, suivi-évaluation, gestion des savoirs et dialogue politique** dont l'objectif est de mettre en place les mécanismes permettant de planifier, coordonner, gérer, suivre et évaluer la mise en œuvre des activités et les impacts du projet.

III. DURABILITE ET MECANISMES DE PERENNISATION.

La durabilité des résultats attendus du ProDAF est assurée par : i) le partenariat efficace avec les institutions publiques locales, la société civile rurale organisée (OP, GACAP, AUE, *Hadin Gwiwa* etc.) et le secteur privé dans la conception et la mise en œuvre des activités, ii) l'assurance de la rentabilité économique et financière des infrastructures commerciales créées ou réhabilitées, ainsi que des micro-projets financés, iii) l'aménagement des bassins versants, pour une exploitation durable des terres et des ressources hydriques et iv) des investissements en équipements de petite irrigation financés à coûts partagés par des institutions financières locales aux conditions du marché et capables de renouveler ces financements rentables

IV. JUSTIFICATION DE LA CONSULTATION

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires sur la protection de l'environnement en République du Niger et à la Stratégie sur le Changement Climatique du

FIDA, le ProDAF est classé dans la catégorie des projets assujettis à une procédure d'évaluation environnementale et sociale préalable, nécessitant l'élaboration d'un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale. En effet, la réalisation des activités du projet apportera certes des bénéfices aux populations locales mais, si des mesures adéquates ne sont pas prises, elle pourrait engendrer dans certains cas des effets négatifs sur les composantes environnementales et sociales. Le programme devra tenir compte des préoccupations environnementales et sociales dans la planification, la réalisation, et la mise en œuvre de ses investissements. Principalement, les impacts et risques sociaux et environnementaux potentiels pourraient affecter les aspects liés aux êtres vivants humains et animaux, au couvert végétal et au sol. Ainsi, la réalisation des objectifs de développement du ProDAF aura des implications significatives sur les questions de lutte contre les ennemis des cultures et un potentiel d'utilisation accrue de produits agrochimiques dans la production agricole et donc une augmentation des soucis concernant les risques relatifs à la santé humaine et à la protection de l'environnement.

Par rapport au couvert végétal, les principales causes de dégradation inhérentes : (i) aux défrichements culturels liés au besoin de terres cultivées; (ii) à la colonisation des espaces sylvo-pastoraux par le *Sida Cordifolia* ; (iii) aux feux de brousse; et (iv) à la surexploitation du bois dans les champs et les zones forestières existantes. Cette occupation intégrale des espaces par l'agriculture se fait naturellement aussi aux dépens des ressources forestières et fauniques dans la zone du ProDAF. S'agissant des sols, soulignons, qu'à priori, l'effet du climat, en particulier l'intensité des pluies et du vent, a pour conséquence la perte de la couche superficielle la plus fertile des sols. La perte progressive de la fertilité des sols exposés aux agents atmosphériques ne peut être facilement compensée avec des intrants minéraux, et l'apport de fumure organique reste pour le moment insuffisant.

Des impacts négatifs pourraient également être associés au développement des infrastructures et aménagements de mobilisation des eaux (mini barrages, seuils, aménagement des mares...), des marchés ruraux (de demi gros, des plateformes commerciales), des services économiques liés à la production (maison du paysan, centres de collectes etc.) et à la réalisation/réhabilitation des pistes rurales. Cependant, relevons que de par sa conception, le ProDAF aura sans nul doute des impacts essentiellement positifs sur l'environnement, grâce à son approche héritée des projets en cours PPI RUWANMU et PASADEM et qui vise (i) une intensification durable de l'agriculture basée sur des techniques d'intensification adaptées au milieu agro-écologique et sur les savoirs autochtones; (ii) à favoriser la diversification des moyens d'existence afin de réduire la vulnérabilité au changement climatique; et (iii) le renforcement des capacités d'adaptation des ruraux pauvres.

Au regard de ces différents éléments de contexte de mise en œuvre du ProDAF, il est important de procéder à une évaluation environnementale et sociale qui prendra en compte un Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP) et un Cadre de Gestion des Pestes et Pesticides (CGPP). C'est ce qui justifie la présente étude dont les termes de référence sont ici élaborés.

V. OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif principal assigné à la consultation est d'élaborer :

- un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ;
- un cadre de politique de réinstallation des populations (CPRP) ;
- et d'un cadre de gestion des pestes et pesticides (CGPP).

VI. OBJECTIFS DU CGES, DU CPRP ET DU CGPP

4.1. Le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) est conçu comme étant un mécanisme de tri pour les impacts environnementaux et sociaux des investissements et activités inconnues avant l'évaluation du programme. Il se présente donc comme un

instrument servant à déterminer et évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels futurs des activités ou composantes devant être financées par le programme. L'objectif du CGES est d'une part (i) d'établir un cadre pour la détermination, l'analyse et l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux potentiels des investissements et activités à financer dans le programme et d'autre part (ii) de définir le cadre d'identification des mesures d'atténuation et de suivi ainsi que des mesures institutionnelles et de renforcement des capacités à prendre en compte durant la mise en œuvre du Programme pour soit éliminer les impacts environnementaux et sociaux adverses soit les limiter à des niveaux acceptables.

A ce titre, il sert de guide à l'élaboration d'Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) spécifiques des activités ou composantes dont le nombre, les sites et les caractéristiques environnementales et sociales restent encore inconnus. C'est le cas des travaux de protection des bassins versants et des terres dégradées par exemple.

Le rapport provisoire du CGES devrait être soumis à une consultation publique. Une synthèse des consultations publiques avec les procès-verbaux doit être incluse dans le rapport final. Les propositions faites dans le cadre du CGES devront tenir compte à la fois de la réglementation nationale et des directives du FIDA en la matière.

4.2. Le cadre de politique de réinstallation des populations (CPRP) est un document présentant les principes qui guident le Développement d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR), une fois que l'investissement est assez bien défini pour pouvoir déterminer ses impacts. C'est un document cadre en matière d'atténuation des effets de déplacement involontaire. Le CPRP doit autant que possible être concis et prendre la forme d'un manuel d'exécution clair utilisable par les acteurs de mise en œuvre.

4.3. Le cadre de gestion des pestes et pesticides (CGPP) est un document conçu pour minimiser les effets potentiels négatifs sur la santé humaine et animale et sur l'environnement pouvant découler notamment de la lutte anti-vectorielle, et pour promouvoir la gestion intégrée des pestes. C'est un document cadre pour lutter contre les parasites et l'utilisation des produits agrochimiques (pesticides et engrais chimiques). Le CGPP vise aussi l'évaluation des capacités du cadre institutionnel et réglementaire au plan national, à promouvoir et appuyer la gestion sécuritaire, efficace et rationnelle des pestes et pesticides etc.

VII. MANDAT DU CONSULTANT

Le consultant sera chargé de rassembler et analyser les informations et les données de base pertinentes permettant de faire un diagnostic des préoccupations environnementale et sociale du programme relativement aux aspects de promotion des cultures pluviales et irriguées, des pratiques d'élevage, des techniques et technologies de production, les infrastructures de mobilisation des eaux (mini – barrages, seuils d'épandage, ...) et d'accès aux marchés (marchés, plate formes, pistes rurales...), en vue d'évaluer les impacts positifs et négatifs, directs- indirects et cumulatifs du programme sur l'environnement biophysique et humain, et de préparer :

- un Cadre de Gestion environnementale et Sociale ;
- un cadre de politique de réinstallation des populations (CPRP) ;
- et un cadre de gestion des pestes et pesticides (CGPP).

Le consultant se basera sur : (i) les documents existants, notamment le document de conception du Programme et ses annexes, (ii) les consultations effectuées au niveau des institutions pertinentes en charge des Evaluations Environnementales et Sociale (Bureau d'Evaluation Environnementale et des Etudes d'impact) et du Programme notamment au niveau des Directions Générales de l'Agriculture et du Génie rural du Ministère de l'Agriculture et leurs services déconcentrés et les informations issues des enquêtes terrain auprès des populations.

De manière spécifique la mission du consultant portera sur les aspects suivants:

Problématique environnementale et sociale : Il s'agira de faire une analyse des principaux problèmes environnementaux au niveau des différents Pôle de développement économique, des communes et sites potentiels de réalisations des activités (réhabilitation des marchés, construction des mini barrages et des seuils, construction des routes rurales, les sites de récupération des terres etc.) ainsi que les causes de ces problèmes et les réponses idoines à ces causes.

Cadre institutionnel, politique, légal, réglementaire et administratif: Le consultant devra :

- Présenter une description de la structure institutionnelle (au niveau national, régional, communal et local) établie par l'Etat pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et en particulier pour la conduite des EIE ;
- Evaluer sur la base du travail de terrain, les capacités des cadres techniques à chaque niveau institutionnel pour exercer ses fonctions de gestion, suivi et évaluation environnementale;
- Présenter une synthèse de la politique nationale de protection de l'environnement, comme exprimée dans les documents clés de politiques et autres sources, et présenter les principaux textes législatifs, réglementaires et administratifs se rapportant à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et aux procédures d'études d'impact environnemental et social;

Processus de consultation : il s'agit :

- D'une part de conduire l'étude conformément aux dispositions de l'article 10 du décret 2000-397/PRN/ME/LCD du 18 octobre 2000, portant sur la procédure nationale d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement ;
- Et d'autre part évaluer les processus participatifs (au niveau central, régional, départemental, communal et local) et la participation des bénéficiaires (société civile, institutions publiques, secteur privé) dans la mise en œuvre des actions du programme et proposer des recommandations en termes des mesures appropriées pour renforcer les processus de consultation en particulier ceux relatifs au déroulement de EIES spécifiques aux composantes du programme, leur diffusion, la mise en œuvre et le suivi des Plans de Gestion Environnementale et Social (PGES).

Le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale : Il est demandé par rapport à ce point de préparer un CGES type afin de s'assurer que le Programme est conforme aux politiques et règlements nationaux et aux politiques du FIDA ;

Evaluation environnementale et Sociale: A travers ce point la mission devra :

- Spécifier le processus d'évaluation environnementale et sociale, conformément aux procédures existantes pour les EIES spécifiques aux différents composantes du programme ;
- Identifier les rôles et les responsabilités des unités régionales de gestion du programme, de la cellule nationale d'assistance technique, des institutions gouvernementales et des autres organisations impliquées (au niveau central et décentralisé).
- Développer une fiche environnementale qui identifiera les impacts potentiels des différentes composantes susvisées ;
- Développer une matrice des impacts négatifs prévisibles pour des activités types du programme, assortie de recommandations pour les bonnes pratiques, les actions de prévention, et les mesures d'atténuation appropriées.

Surveillance et suivi des paramètres environnementaux et sociaux : Il s'agira pour le consultant de :

- Proposer un processus/cadre de surveillance et de suivi des impacts environnementaux et sociaux des investissements financés par le programme ;
- Identifier les indicateurs clés environnementaux et sociaux qui pourront être utilisés pour évaluer les impacts du programme ;
- Développer un point spécial sur le cadre institutionnel de suivi environnemental et social en relation avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur au Niger.

Renforcement des capacités : Le consultant aura à proposer un programme de formation, de sensibilisation de capacitation en évaluation et gestion environnementale à l'intention des différentes catégories d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme (Bureau d'Evaluation Environnementale et des Etudes d'Impact, INRAN, Organisations de Producteurs, services techniques étatiques, GSC etc.). Un accent particulier devra être porté sur la sensibilisation et la formation des acteurs sur les questions environnementales pour garantir la performance dans l'atteinte des résultats escomptés et la durabilité des actions proposées.

Le consultant devra estimer les coûts de la mise en œuvre du CGES pour le programme, précisément les coûts additionnels du processus d'évaluation environnementale et sociale proposé, ainsi que les coûts du programme de renforcement des capacités institutionnelles et du processus de suivi et surveillance des impacts environnementaux et sociaux.

Le consultant devra ressortir également dans son étude:

- Un mécanisme d'intégration des outils et recommandations des documents de sauvegarde environnementale et sociale (CGES, CPRP et PGPP) dans les différents manuels du programme (manuels des procédures de passation de marché, d'exécution, de suivi évaluation) ;
- Une stratégie de mise à niveau des responsables en charge du suivi environnemental et social et des questions environnementales du BEEEI et du programme avant le démarrage des activités (ateliers ou rencontres de mise à niveau pour une meilleure appropriation du contenu du CGES);
- L'élaboration d'une procédure de sélection environnementale des activités (vulgarisation des paquets techniques, utilisation des intrants agricoles, etc.) agricoles et s'orienter vers un screening des activités.

De façon spécifique, le travail à faire consiste à apprécier les conséquences environnementales des activités mises en œuvre dans le cadre du ProDAF pour en limiter ou atténuer ou compenser les impacts négatifs et de proposer des outils à même de permettre la prise en compte des préoccupations environnementales et sociales dans la mise en œuvre des composantes et sous-composantes du ProDAF.

VIII. RESULTATS ATTENDUS :

Au terme de cette consultation, il est attendu :

A. Un Cadre de Gestion Environnementales et Sociales (CGES) axé sur les points suivants :

1. **Un résumé appréciatif ou résumé non technique** : des renseignements fournis au titre de chacun des points ci-dessous de 3 à 10 et comprenant les principaux résultats et recommandations de l'EIE. Ce résumé est une synthèse succincte qui peut être séparée du REIE.
2. **Une introduction** qui présente les grandes lignes du rapport de l'EIE.
3. **Une description brève du programme** : justification du projet, objectifs et résultats attendus, détermination des limites géographiques de la zone du projet, méthodes, installations, produits et autres moyens utilisés.

4. **Une analyse de l'état initial de la zone d'intervention et de son environnement** : collecte de données de base sur l'eau, le sol, la flore, la faune, l'air, les conditions physico-chimiques, biologiques, socio-économiques et culturelles.
5. **Une esquisse du cadre politique, juridique et institutionnel de l'étude** (rappel succinct de la législation en la matière).
6. **Une évaluation des changements probables** (positifs ou négatifs : directs, indirects ou cumulatifs à court, moyen et à long terme) que le projet est susceptible de générer au cours et à la fin des opérations sur les différents éléments cités à l'alinéa 4 ci-dessus.
7. **Une description des alternatives possibles au projet** concernant le ou les site(s), la technologie à utiliser, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs coûts.
8. **Une identification et une description des mesures préventives, de contrôle, de suppression, d'atténuation et de compensation des impacts négatifs.**
9. **Un cadre de plan de surveillance et de suivi de l'environnement (PSE)** prenant en compte les insuffisances en matière de connaissances et les incertitudes rencontrées pour la mise en œuvre du projet. A la phase de pré-construction, le promoteur soumettra au BEEEI, un plan détaillé de PSE qui présentera l'évaluation du coût de toutes les mesures préconisées.
10. **Le renforcement des capacités institutionnelles** : formation, information et sensibilisation
11. **Le plan de suivi et rapportage**
12. **Un résumé des consultations publiques du CGES**
13. **Une conclusion générale** qui s'articule autour des principales mesures à prendre pour limiter et/ou supprimer les impacts négatifs les plus significatifs et indiquant les insuffisances susceptibles de réduire la validité des résultats obtenus.
14. **Les annexes** qui sont composées de :
 - Formulaire de sélection des activités ;
 - Grille de contrôle environnemental ;
 - TDR du présent CGES ;
 - Liste des personnes rencontrées ;
 - Détails des consultations publiques incluant les localisations, dates, listes de participants, problèmes soulevés et réponses données.

Tout en traitant ces points, le Consultant devra décrire les arrangements institutionnels de mise en œuvre du CGES en clarifiant les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes impliquées dans sa mise en œuvre. Il s'agit en l'occurrence, d'identifier les acteurs et entités impliqués dans chacune des étapes: tri, sélection, catégorisation environnementale de l'activité ou de la composante; préparation et approbation des TDRs et des rapports d'EIES; mise en œuvre, suivi et évaluation des PGES des activités ou composantes qui feront l'objet d'EIES.

Des consultations avec les parties prenantes et les populations affectées, ainsi que l'information fournie aux populations affectées et autres ayants droit devront être organisées par le consultant et être reflétées dans le rapport du CGES. Le rapport du CGES devra également comprendre un plan de consultation du public sur des activités ou composantes spécifiques au cours de l'exécution du Programme.

En préparant le CGES, le consultant suggérera également des actions pour améliorer les conditions environnementales et sociales dans la zone d'intervention du Programme.

B. Un cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP) :

Le plan de rédaction du CPRP devra contenir, entre autres, les points cités ci-après :

1. une brève description du programme et des composantes pour lesquelles une acquisition foncière et des mécanismes de réinstallation sont requis, un exposé des motifs qui explique pourquoi le plan complet de réinstallation de population ou le plan sommaire ne peut être préparé avant l'évaluation du programme ;
2. les principes et objectifs qui gouvernent la préparation et la mise en œuvre du processus de réinstallation ;
3. une description du processus de préparation et d'approbation des plans de réinstallation ;
4. dans la mesure du possible, une estimation du nombre et des catégories de personnes à déplacer ou à relocaliser ;
5. les critères d'éligibilité pour définir les différentes catégories de personnes à déplacer ou à relocaliser ;
6. le cadre légal, en passant en revue la concordance entre les lois et réglementations nationales et les directives du FIDA ainsi que les mesures à prendre pour combler les insuffisances entre ces textes ;
7. les méthodes pour évaluer les biens affectés;
8. les procédures organisationnelles pour déterminer les responsabilités du BEEEI, du gouvernement et des services impliqués dans la mise en œuvre des plans de réinstallation;
9. une description du processus de mise en œuvre avec les différentes étapes liant l'exécution physique du projet et le processus de réinstallation ;
10. une description des mécanismes de plainte et réclamation ;
11. une description des mécanismes pour le financement de la réinstallation, y compris l'estimation des coûts (définition et révision), les flux financiers et les dispositions relatives aux imprévus ; de même qu'une clarification des parties responsables du financement du plan.
12. une description des mécanismes de consultation et de participation des personnes déplacées pour la planification, la mise en œuvre et le suivi/évaluation du projet ;
13. les mécanismes de suivi par le Programme conjointement avec les services déconcentrés et municipaux concernés ;
14. le modèle à appliquer pour les plans de réinstallation particuliers aux sous-projets.

C. Un cadre de gestion des Pestes et Pesticides (CGPP)

Le Cadre de Gestion des Pestes et Pesticides comportera au minimum les rubriques suivantes :

1. Liste des Acronymes;
2. Sommaire;
3. Sommaire exécutif en anglais;
4. Brève description du projet et des sites potentiels incluant la méthodologie qui sera appliquée pour la préparation, l'approbation et l'exécution des sous projets;
5. Cadre politique, administratif, et juridique en matière d'environnement et un aperçu des politiques applicables à la gestion des pesticides et engrais;
6. Dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre et le suivi du plan, évaluation de la capacité institutionnelle, programme détaillé pour le renforcement des capacités, incluant un plan d'action et un budget de mise en œuvre;
7. Cadre de suivi et évaluation participative avec des indicateurs types, simples et mesurables,
8. Calendrier de suivi-évaluation et les parties responsables de la mise en œuvre du ce plan;
9. Budget de mise en œuvre du plan d'utilisation des engrais et de gestion des pesticides;

10. Annexes;
11. Une matrice type présentant les composantes du plan;
12. Références bibliographiques et tout autre document jugé important.

IX. CONDITIONS ADMINISTRATIVES

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec les unités régionales de gestion du Programme (URGP) de Tahoua, de Maradi et de Zinder, sous la responsabilité de l'URGP de Zinder chargée de piloter le processus d'élaboration du CGES du ProDAF.

Il travaillera en collaboration avec :

- la Cellule Nationale d'Assistance Technique (CENAT) du ProDAF et les Directions Régionales de l'Environnement, en particulier les services Régionaux du BEEEI à Tahoua, Maradi et Zinder ;
- les autres Services Techniques Régionaux concernés par le processus ;
- les Autorités Administratives et coutumières ;
- les organisations de la société civile organisées rurales (Groupements des Services Conseils, fédérations, CRA, associations, ONG...) ;
- les populations.

Le ProDAF mettra à la disposition du Consultant toutes les documentations et informations susceptibles de l'aider dans l'accomplissement de sa mission. Le BEEEI veillera à la réalisation des prestations dans le respect des normes, des textes en vigueur et des règles de l'art.

Dans un délai de 24 jours après la signature du contrat, le consultant fournira au ProDAF cinq (5) copies du rapport provisoire de l'étude en français et une copie électronique. Ce rapport sera soumis pour observation au FIDA et au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable pour un avis de recevabilité dans un délai de 10 jours après le dépôt des documents.

Les commentaires du comité interministériel de validation des rapports d'études d'impact sur l'environnement devront parvenir au consultant au plus tard une semaine après la tenue de l'atelier de validation du rapport. L'équipe du prestataire est tenue de participer à cet atelier en vue de soutenir ledit rapport et recueillir les observations qui y seront issues en vue de leur prise en compte.

Le consultant intégrera les commentaires et suggestions du Comité interministériel et du FIDA dans un délai de 6 jours francs après réception des observations. Le document final qui sera diffusé au NIGER et auprès du FIDA sera fourni au ProDAF en dix (10) copies en français incluant un résumé analytique en anglais et toute la documentation pouvant permettre une bonne compréhension du CGES et une version électronique en format Word et PDF pour la demande du certificat de conformité environnementale et sociale.

X. QUALIFICATION ET EXPERIENCES DES CONSULTANTS

L'étude sera conduite par un consultant, chef de mission justifiant une expérience confirmée dans l'évaluation environnementale des projets et programmes de développement rural, élaboration de CPRP, CGPP et une bonne connaissance des procédures et des Politiques environnementales du Niger et du FIDA. De profil ingénieur du Développement Rural (Agriculture, Elevage, Hydraulique, Foresterie) spécialisé en gestion de l'environnement, le chef de mission, doit être un spécialiste ayant au moins dix (10) années d'expériences dans le domaine de l'évaluation environnementale des projets et programmes de développement rural et une solide expertise sur les problématiques de développement rural en Afrique subsaharienne. Il/elle devrait également avoir une familiarité avec les questions de santé publique et des normes de qualité, et disposer d'une solide expérience dans l'analyse des systèmes

de production agro-sylvo-pastorales respectueux de la qualité de l'environnement et de la santé humaine. Il doit justifier d'une expérience d'élaboration d'au moins deux (2) Cadres de Gestion Environnemental et Social des projets/programmes ou d'études similaires. Il doit avoir également une parfaite connaissance des textes législatifs et réglementaires sur l'évaluation environnementale et les études d'impact en vigueur au Niger ainsi que les politiques et procédures d'évaluation environnementale et sociale du FIDA en particulier et des autres bailleurs de fonds intervenant dans la zone ProDAF.

XI. DURÉE DE L'ÉTUDE

Pour atteindre les objectifs assignés à cette prestation, le consultant aura à conduire les activités suivantes sur une période estimée à **30 jours** repartis comme suit :

- Revue documentaire, rencontre avec les partenaires et institutions impliquées dans la mise en œuvre du Projet similaire : **temps estimatif : 3 jours ;**
- Mission de terrain pour la collecte des informations : **temps estimatif : 19 jours ;**
- Rédaction du document provisoire faisant office du CGES : **temps estimatif : 5 jours**
- Atelier de validation du CGES : **temps estimatif : 1 jour ;**
- Rédaction document final y compris l'intégration des amendements: **temps estimatif : 2 jours ;**

XII. METHODE DE SELECTION ET NATURE DU CONTRAT

Le prestataire sera sélectionné suivant la méthode basée sur la qualification fondée sur la qualité et le coût (SFQC).

Les prestations feront l'objet d'un contrat couvrant la totalité des coûts encourus par le consultant (honoraires, perdiems, frais de communication, frais d'édition et de production de documents, etc.) exceptés les frais de location des véhicules au niveau local et du carburant nécessaire aux déplacements des équipes sur le terrain, qui seront pris en charge directement par les trois (3) URGP du programme.

Annexe 6 : Synthèse des Consultations Publiques

Région de Tahoua

Composition de la mission

- Laminou Attaou Nana Hadizatou,
- Issoufou Elh Ahma ;
- Roufaye Abdou ;
- Nafiou Mamane.

Déroulement de la mission

Le tableau 1 ci-après résume les zones ciblées et les activités qui y ont été conduites.

Tableau 1: Ciblage des zones visitées

Départements	Commune	Activités
Tahoua	Tahoua	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec les services techniques : Direction régionale de l'agriculture, de l'élevage, du génie rural, de l'environnement et du développement durable, de l'hydraulique et de l'assainissement ; - Administration de questionnaire à des acteurs : Direction régionale de la protection des végétaux, distributeur de pesticides, - Rencontre avec d'autres acteurs : CRA, Groupement Service Conseil (GSC), ONG partenaire, etc.
Malbaza	Dogaraoua	<ul style="list-style-type: none"> - Visite du site du comptoir d'oignon; - Entretiens individuels avec les producteurs, distributeurs de pesticides et AUE - Consultation Publique ; - Entretien avec le maire.
Madaoua	Sabon Guida	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien avec le maire ; - Consultation publique ; - Rencontre avec les services techniques ; - Entretiens individuels avec les producteurs, brigadier phytosanitaire et AUE
Madaoua	Azarori	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation publique ; - Visite d'un site de CES/DRS réalisé en 2016 ; - Entretien avec le maire ; - Entretiens individuels avec quelques producteurs ;
Malbaza	Guidan Idder	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien avec le maire de Malbaza ; - Consultation publique.
Illéla	Tajaé (Sabara)	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec le SG de la mairie, de Tajaé, le communal environnement et le communal agriculture ; - Entretien avec le Service Vétérinaire Privé de Proximité (SVPP) d'Illéla; - Consultation publique à Sabara;
Tahoua	Kalfou Bagaye-Tchinkaki (Piste)	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien avec les autorités communales à Kalfou ; - Visite du tronçon de piste ; - Consultation publique à Bagaye.
Abalak	Tabalak (Mare et AUE)	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien avec les autorités communales et le communal environnement ; - Consultation publique ;

Départements	Commune	Activités
		- Visite mare

Synthèse des consultations publiques

Département	Commune	Attentes exprimées	Préoccupations soulevées
Malbaza	Dogueraoua	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer de l'information par rapport aux prix ; - Assurer une bonne hygiène et la propreté du marché ; - Ajouter de la valeur aux produits ; - création d'emplois et de revenus supplémentaires ; - Aménager un parking pour les gros porteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune préoccupation ni crainte n'a été soulevée.
	Malbaza (Village de Guidan Idder)	<ul style="list-style-type: none"> - Informer, former et sensibiliser sur l'organisation et le fonctionnement du comptoir et du marché; - Impliquer davantage les femmes ; - Accélérer le processus pour la réalisation des infrastructures. 	<ul style="list-style-type: none"> - -Voies menant au marché impraticables ; - Déplacement de kiosques et pertes d'activités - Processus long pour la réalisation des infrastructures.
Madaoua	Sabon Guida	<ul style="list-style-type: none"> - construction du comptoir permettra une meilleure organisation dans la conduite de la production et de la commercialisation de l'oignon ; - les pistes de desserte conditionnent le développement de la commune et permettront de désenclaver des zones telles que Kournoni ; - Toutes les activités prévues sont très attendues et la population souhaiterait que les infrastructures soient réalisées le plus tôt possible ; - Formation sur les techniques agricoles modernes ; - les populations souhaiteraient également que le projet les appuis pour des travaux de confortation de la latérite principale de Sabon Guida. 	<ul style="list-style-type: none"> - Non réalisation des infrastructures ; - Recensement effectif de toutes les personnes affectées et un traitement équitables lors de l'indemnisation ; - Gestion du marché par une tierce partie autre que commune et Hadin Gwiya a été exprimée comme inquiétude.
Illéla	Tajaé (Village de Sabara)	<ul style="list-style-type: none"> - Construire des seuils d'épandage pour sécuriser les terres de culture ; - Appui pour faire du tassa dans les champs de cultures ; - Appui en petit matériel pour le 	<ul style="list-style-type: none"> - Ciblage des bénéficiaires ; - Attaque de criquets ; - Insuffisance de pistes de desserte ; - Baisse de la nappe

Département	Commune	Attentes exprimées	Préoccupations soulevées
		<ul style="list-style-type: none"> - maraichage ; - Traitement des koris ; - Etendre les superficies de terre récupérées. 	<ul style="list-style-type: none"> - phréatique empêche la culture de la patate douce.
Abalak	Tabalak	<ul style="list-style-type: none"> - Définir un mode de gestion de la mare ; - Réaliser des forages profonds ; - Faire des pistes de dessertes ; - Aménager des bassins d'alevinage ; - Trouver des débouchés aux productions maraîchères ; - Former les pêcheurs ; - Former les producteurs sur les techniques de conservation de la pomme de terre ; - Empoisonner la mare ; - Appuyer les pêcheurs en équipements ; - Délimitation et balisage des aires de pâturage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des engagements dans le temps ; - Disparition de certaines espèces de poisson ; - Difficultés d'écoulement de la production ; - ennemis de culture ; - Utilisation abusive des pesticides ; - Dégâts par les animaux par absence de clôture des sites maraîchers ; - Absence de boutique d'intrants agricoles et zootecniques ; - Absence d'aires de pâturage.
Tahoua	Kalfou (Village de Bagaye)	<ul style="list-style-type: none"> - réhabiliter le pont de franchissement qui a cédé lors des travaux de réhabilitation de la piste ; - Aide à la mise en place d'un comité de gestion, son équipement et la mise en place d'une barrière de pluie ; - Aide en équipement pour l'entretien de la piste ; - Réhabilitation du barrage de Bagaye. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pont qui a cédé ; - Barrage de Bagaye dégradé et a besoin d'être réhabilité ; - Deux seuils d'épandage qui ont cédé et ont besoin de réhabilitation ; - Beaucoup de koris menacent la route et le ruissellement est important et peut rapidement dégrader la piste si des traitements ne sont pas effectués ; - Absence de marché d'oignon.

Synthèse des entretiens avec les services techniques et les autorités communales

Commune	Acteurs rencontrés	Attentes	Préoccupations	Recommandations
Tahoua	Superviseur GIE Telwa	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'attentes exprimées 	<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité des sites parfois difficile par contrainte de 	<ul style="list-style-type: none"> - Doter les producteurs en charrettes pour le transport de la

Commune	Acteurs rencontrés	Attentes	Préoccupations	Recommandations
			<ul style="list-style-type: none"> disponibilité de sites ; - Compréhension de l'objectif du Projet par les paysans est difficile ; - Absence de matériel de transport et de labour limite les paysans. 	<ul style="list-style-type: none"> fumure organique, et de charrue pour le labour.
	DRH/A adjoint et chef division ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> - Etendre le suivi des ressources en eau dans les zones ne disposant pas de piézomètres ; - Appui de la DRH/A en kits pour le suivi de la qualité de l'eau, en sonde et GPS 	<ul style="list-style-type: none"> - Non quantification des ressources en eau prélevées par rapport à leur disponibilité ; - comportement des nappes demeure très peu connu ; - Moyens logistiques de la DRH/A limités 	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrer les usagers de l'eau et les sensibiliser par rapport aux enjeux liés à la ressource eau, notamment concernant sa disponibilité ; - Appuyer la DRH/A afin qu'elle puisse conduire efficacement les activités de suivi aussi bien qualitatif que de la quantitatif de l'eau ;
	DRGR adjoint	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de ces ouvrages permettra de freiner la réduction du capital foncier ; - Contribution à la sécurisation alimentaire ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation ouvrages de mobilisation des eaux conditionnée par la mise en valeur de ces eaux ; - Beaucoup d'enjeux sociaux autour de la réalisation de tels ouvrages notamment les mini-barrages et les seuils ; - Dégradation continue des vallées dans la région de Tahoua (Maggia 	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier la réalisation des seuils d'épandage ; - Renforcer les actions de communication auprès de la population pour qu'elle comprenne l'importance de ces ouvrages ; - les évaluations environnementales et un PGES permettent de réduire les impacts de ces ouvrages.

Commune	Acteurs rencontrés	Attentes	Préoccupations	Recommandations
			et Tarka); - Réduction des superficies cultivables déjà faibles ; - Développement de maladies hydriques ;	
	DREL adjoint	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager des parcelles dédiées aux cultures fourragères ; - conduire une étude comparative des bénéfices tirées des cultures fourragères versus cultures vivrières ; - Pour chaque aménagement réserver lors du morcellement un accès au point d'eau pour l'abreuvement des animaux ; 	- Aucune préoccupation exprimée	<ul style="list-style-type: none"> - En cas d'intervention sur les couloirs de passage, respecter les itinéraires ; - Informer les populations bénéficiaires des actions à réaliser lors de l'identification et lors de l'exécution.
	DRE/DD adjoint	<ul style="list-style-type: none"> - L'aménagement des mares doit se faire de concert avec l'environnement et le génie rural ; - Fixer les dunes en amont par des actions mécaniques et biologiques (notamment pour la mare de Tabalak). 	<ul style="list-style-type: none"> - Ensablement des mares notamment celle de Tabalak ; - Utilisation abusive des pesticides ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les spécifications techniques des ouvrages ; - Impliquer les populations dans le choix des sites à récupérer ; - Tenir compte du statut et de la vocation des terres en proposant les options de récupération ; - Renforce la sensibilisation des producteurs sur la lutte biologique et les méthodes alternatives et sur l'utilisation

Commune	Acteurs rencontrés	Attentes	Préoccupations	Recommandations
				des produits homologués.
	DREq et DREq adjoint	- Réaliser les pistes dans les règles de l'art et prévoir des ouvrages pour ne pas entraver l'écoulement des eaux.	- Entretien et pérennisation des pistes	- Impliquer la DREq dans le suivi technique des activités.
	DRA/PV	- Appui des brigadiers en équipements ; - Privilégier les méthodes de lutte alternatives.	- Disponibilité de produits non homologués sur le marché et à moindre coût ; - Utilisation abusive des pesticides et leurs effets sur la santé humaine.	- Renforcer la sensibilisation des producteurs sur les risques liés à l'utilisation des pesticides non homologués ;
	CRA	- Gestion efficace des produits phytosanitaires ; - gestion efficace des AUE et des couloirs de passage	- Utilisation abusive des produits phytosanitaires ; - Pesticides homologués pas toujours à la portée des paysans ; - Producteurs ne sont pas toujours conscients des dangers liés aux pesticides.	- Appui pour l'organisation et la mobilisation des producteurs.
Dogueraoua	Maire	- - Projet très attendu par la population ; - - Aménager un parking au sein du marché ;	- - Développement d'activités spontanées autour du marché et empiètement dans les champs voisins ; - Stationnement anarchique des gros porteurs ;	- Accélérer le processus pour que l'exécution des travaux démarre.
Madaoua	ONG ARIDEL	- Aucune attente exprimée	- Utilisation des pesticides : les activités en ce	- Former des comités de gestion

Commune	Acteurs rencontrés	Attentes	Préoccupations	Recommandations
			sens n'ont pas encore démarré.	spécialement dédiés à la sauvegarde et à la protection de l'environnement et qui seront sensibilisés pour permettre à la population de s'imprégner de la gestion de leurs ressources.
	Directeur Départemental de l'Environnement	- Tenir compte des préoccupations environnementales et sociales lors de l'identification des sites et de la conception des ouvrages.	- ONG prestataire ne fournit pas toujours d'EPI lors des activités de CES/DRS ; - Ouvrages structurants peuvent affecter des biens et le déplacement de personnes.	- Insérer les clauses environnementales dans les DAO ; - Répercuter l'information environnementale au niveau des populations ; - Conduire des EIES poussées pour les barrages, seuils et pistes.
	Chef service protection des végétaux	- Besoin en renforcement des capacités des services techniques de la protection des végétaux, ainsi que les brigadiers phytosanitaires qui ont besoin d'être formés et recyclés ;	- Attaques récurrentes des ennemis de culture ; - Utilisation abusive et non adaptée des pesticides par les producteurs ; - Parfois la réponse aux attaques tarde ce qui pousse les producteurs à agir d'eux même ; - Stockage des pesticides au niveau du département.	- Vulgariser le PGPP au niveau des départements et des communes.
Sabon Guida	Maire	- Amélioration de la production d'oignon ; - Meilleur écoulement des	- Appui des producteurs via le système de microcrédit à travers la	- le ProDAF et la BAGRI doivent se réunir pour clarifier les termes de la

Commune	Acteurs rencontrés	Attentes	Préoccupations	Recommandations
		<p>productions suite à la réalisation des pistes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation du comptoir d'oignon permettra de pallier à la mévente ; - Formation sur le stockage des produits lors de la mise en place de la maison du paysan. 	<p>BAGRI non efficace (sur plus de 200 dossiers à peine 10 producteurs ont pu bénéficier).</p>	<p>convention en présence des représentants des bénéficiaires</p>
	<p>Services communaux environnement , agriculture et gestion des ressources naturelles et élevage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accélérer le processus pour réaliser les infrastructures ; - Formations dispensées par le CIFA permettront la création d'emplois en favorisant le développement d'initiatives privées ; - Le comptoir permettra la régulation des prix et l'organisation de la commercialisation de l'oignon ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Découpage abusif d'arbres au niveau des plateaux ; - développement d'herbacées non appréciées ; - Empiètement des aires de pâturage et des couloirs de passage par les cultures ; - Faible approvisionnement en intrants zootechniques ; - Développement de maladies d'origine hydrique ; - Points d'eau insuffisants, ce qui entraîne l'utilisation des puits destinés aux usages humains, aussi bien pour l'abreuvement des animaux que pour la consommation humaine, ce qui augmente le risque de transmission de 	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager la culture fourragère en irrigation ; - Appuyer la commune pour la mise en place d'une pépinière communale ; - Informer et sensibiliser les bénéficiaires sur la gestion des infrastructures qui seront réalisées ; - Identifier toutes les personnes et biens pouvant être affectés par la réalisation des infrastructures ; - Sensibiliser et informer les bénéficiaires avant la réalisation des infrastructures ; - Dédommager les personnes affectées ; - Mettre en place un comité de gestion des pistes et prévoir des barrières de pluie ;

Commune	Acteurs rencontrés	Attentes	Préoccupations	Recommandations
			<p>zoonoses ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forte utilisation des produits phytosanitaires non homologués entraîne l'intoxication, voire la mort des animaux par consommation d'herbes ou de fourrage contaminé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les usagers des pistes sur l'utilité des barrières de pluie ; - Sensibiliser sur l'utilisation des pesticides homologués.
Malbaza	SG et maire	<ul style="list-style-type: none"> - financer d'autres activités en plus du volet récupération des terres ; - - Construire des forages pour le maraîchage ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Profondeur de la nappe limite la pratique du maraîchage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer le receveur municipal pour qu'il puisse prendre en compte les activités dans les investissements réalisés dans la commune.
Illéla	Service Vétérinaire Privé de Proximité (SVPP)	<ul style="list-style-type: none"> - - Etendre les actions de renforcement aux autres communes très attendues par la population ; - - Renforcer les capacités des animateurs ; - - Les missions de la DRA doivent coïncider avec les jours de conduite des activités ; 	<ul style="list-style-type: none"> - - les préoccupations des bénéficiaires telles que ressorties par l'étude diagnostique n'ont pas encore été prises en compte ; - - Approche renforcement des capacités du ProDAF pas toujours bien comprise par les bénéficiaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - - Le ProDAF doit conduire des activités de supervision sur le terrain pour mesurer l'impact des activités en cours de réalisation.
CR Tajaé	SG de la commune (également SP COFOCOM), Responsable	<ul style="list-style-type: none"> - - Récupération des terres pastorales très dégradées ; 	<ul style="list-style-type: none"> - - Empiètement des terres pastorales par les terres de 	<ul style="list-style-type: none"> - - Prendre en compte les aspects fonciers lors de la

Commune	Acteurs rencontrés	Attentes	Préoccupations	Recommandations
	agriculture et responsable environnement	<ul style="list-style-type: none"> - - Délimitation et matérialisation des aires de pâturage de la commune (au nombre de 3) ; - - Conduire des actions de sensibilisation dans les vallées pour la conduite de traitement de masse contre les ravageurs ; - - Promouvoir les méthodes de lutte alternative ; - - Traiter les koris ; - - Former et recycler les brigadiers phytosanitaires et les appuyer en équipements; - - Lutte contre les plantes envahissantes. 	<ul style="list-style-type: none"> culture ; - - Envahissement des terres pastorales par <i>S. cordifolia</i> ; - - mares ensablées et ont tendance à devenir temporaires ; - - Aire de pâturage de Guindayé menacée par l'abattage abusif ; - - Attaque de criquets, nématodes et thrips. 	<ul style="list-style-type: none"> réalisation d'ouvrages tels que les seuils, informer et sensibiliser toutes les personnes pouvant être affectées par la réalisation des ouvrages ; - - Impliquer les services communaux de l'environnement et le receveur de la mairie dans la conduite des activités de récupération des terres ; - - la production des plants doit être faite par les locaux et doit être contractualisée en bonne et due forme ; - - Impliquer les services techniques de l'environnement et la commune dans le choix des sites à récupérer ; - - Diversifier les sites de récupération des terres ; - - Former les producteurs sur la régénération naturelle assistée.
CR Tabalak	Maire et vice-maire	<ul style="list-style-type: none"> - - Aide à l'élaboration d'un Plan de Gestion Environnemental et Social de la mare ; 	<ul style="list-style-type: none"> - - Absence d'un plan de gestion global de la mare ; - - Ensablement de la mare ; - - Attaques de 	<ul style="list-style-type: none"> - Le ProDAF doit accélérer le processus car la mare requiert des actions urgentes.

Commune	Acteurs rencontrés	Attentes	Préoccupations	Recommandations
		<ul style="list-style-type: none"> - - Intégrer l'aspect changement climatique dans la conduite des activités du ProDAF concernant la mare de Tabalak ; - - Appuyer les producteurs dans le conditionnement et la conservation des productions maraîchères. 	<ul style="list-style-type: none"> ravageurs fréquentes ; - - Réponses en cas d'attaques de ravageurs tardent ; - - Salinisation des sols ; - - Forte utilisation des pesticides ; - - Absence de débouchés aux productions maraîchères. 	
	Responsable environnement	<ul style="list-style-type: none"> - - Mettre en place un schéma d'aménagement de la mare ; - - Aménagement d'un bassin pour stocker les alevins. - 	<ul style="list-style-type: none"> - - Mare fortement ensablée, et a tarit en mars 2016 ; - - 5 grands koris alimentent la mare et drainent une grande quantité de matériaux contribuant à combler son lit ; - - la mare doit être empoisonnée chaque année, et la recherche des alevins se fait dans des communes parfois éloignées ; - - Déboisement abusif dans le bassin versant de la mare entraîne la glacification des terres par manque d'infiltration ; - - Déversement des déchets solides dans la mare par 	<ul style="list-style-type: none"> - - Traiter les koris et le bassin versant de la mare ; - - entreprendre des actions de fixation des dunes et des berges de la mare ; - - Appuyer les pêcheurs en équipements ;

Commune	Acteurs rencontrés	Attentes	Préoccupations	Recommandations
			absence d'un système de gestion des déchets dans la commune ; - - plantes envahissantes telles que typha australis ;	
CR Kalfou	1 ^{er} et 2 ^{ème} maires adjoints	<ul style="list-style-type: none"> - appuyer les producteurs dans la conduite des activités maraîchères ; - Traiter les bassins versants pour sécuriser la piste ; - Mettre en place un comité d'entretien de la piste ; - Construire des barrages à Gouroungou peulh et Garadji ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Koris menaçant la piste ; - Réaliser des ouvrages pérennes 	



**Photo 1 Consultation publique à Sabara Photo 2; : Consultation publique à Bagaye
Photo 3 Consultation publique à Tabalak Photo 4 : Consultation publique à Guidan
Idder**



**Photo 5 Consultation publique à Azarori Photo 6 Consultation publique à Sabon
Guida Photo 7 : Consultation publique à Dogueraoua**

Région de Maradi

Synthèse des consultations publiques tenues dans les villages

Village ou commune	Impacts positifs identifiés	Impacts négatifs identifiés	préoccupations	Les défis à relever
Babayé	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des techniques agricoles ; - L'augmentation des terres cultivables ; - L'augmentation de la production agricole ; 	RAS	<ul style="list-style-type: none"> - La non-pérennisation du projet pour faire en profiter d'autres villageois 	<ul style="list-style-type: none"> - pérennisation du projet pour faire en profiter d'autres villageois
Gourgiya	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de niveau de vie ; - L'augmentation de la production agricole ; - Le renforcement de la cohésion dans le village ; - L'écoulement de la production agricole ; - Appuis à la formalisation de toutes les corporations qui vont intervenir dans la gestion du marché de demi-gros ; 	RAS	<ul style="list-style-type: none"> - Grande limitation de la superficie à partir de laquelle on peut avoir une aide ; - Difficulté dans la démarche de formulation du dossier de micro crédit ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Revoir la superficie à partir de laquelle on peut revoir une aide ; - Accompagnement dans la démarche de formulation du dossier ;
Dadin kowa	<ul style="list-style-type: none"> - Formation sur la pharmacie vétérinaire ; - Appuie sur les techniques d'élevage pour un élevage productif ; - Formations sur les nouvelles techniques agricoles pour accroître la production ; - Construction de pistes ; - Construction de banques céréalières 	RAS	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté pour accéder au village ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction des pistes pour faciliter l'accès au village ;
bargaja	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des revenus managers ; - Très bon apprentissage des techniques de l'agriculture ; - Haute augmentation de la production 	RAS	<ul style="list-style-type: none"> - La dotation tardive des matériaux de travail ; - L'insuffisance des terres cultivables ; - Négligence des activités effectuées et qui sont d'être effectuées pour manque de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en disposition des moyens matériels au moment opportun au bénéficiaires ; - Visite de temps en temps des agents de projet pour observer les activités effectuées

Village ou commune	Impacts positifs identifiés	Impacts négatifs identifiés	préoccupations	Les défis à relever
Soura saraki	<ul style="list-style-type: none"> - Apprentissage des techniques agricoles - Formation sur la préparation et l'utilisation des bios pesticides 	RAS	<ul style="list-style-type: none"> - Attribution ou donation d'une aide aux non nécessitants ou non méritants ; - Le non-respect des engagements ou promesse ; - Confier un travail à une mauvaise personne ou entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une bonne Sélection des personnes bénéficiaires ; - Le respect de l'engagement et ou de la promesse ; - Travailler avec des personnes sages et expérimentés
Mayahi		RAS	<ul style="list-style-type: none"> - Attaques des cultures par les sauterelles et les oiseaux ; - Privilégier la communication et la sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Centres de collectes rendus formels ; - Formation des structures liées à la question du foncier ; - Renforcement des capacités des acteurs ;
Sabon Machi		RAS	<ul style="list-style-type: none"> - Non implication effective et totale dans les activités du projet ; - Privilégier la communication et la sensibilisation sur les activités du projet ; - Incompréhension d'un programme par manque d'information 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître le projet

Synthèse des avis et préoccupations des acteurs rencontrés

Acteurs services techniques rencontrés ou	Préoccupations	Défis à relevés
Maire de Tchadoua	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits entre acteurs (paysans, commerçants, docker...) selon les rôles qu'ils doivent jouer en fonction des enjeux si ces rôles ne sont pas clarifiés ou s'il y a des interférences ; - Problèmes d'information à 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population sur chaque action à mener ; - S'assurer du statut de l'espace à aménager ; - Prévoir toujours un mécanisme de pérennisation des investissements ; - Identifier les acteurs clés - Définir avec ces acteurs les actions ou

Acteurs services techniques rencontrés ou	Préoccupations	Défis à relever
	<ul style="list-style-type: none"> - temps sur la nature des attaques ; - Non responsabilisation d'acteur chargé de remonter l'information ; - Manque de produits phytosanitaires sur place ; 	<ul style="list-style-type: none"> - activités à réaliser ; - Renforcer le suivi et évaluation.
SP/COFODEP-Tessaoua	<ul style="list-style-type: none"> - Non implication effective de la population dans les activités ; - Problème de rétrécissement des aires et couloirs de passage ; - Problème des actes de sécurisation des sites identifiés 	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer une étude d'impact environnemental avant la mise en œuvre d'une activité ; - Implication de toutes couches de la société civile ; - Respect des engagements pris.
DD/EL de Tessaoua	<ul style="list-style-type: none"> - Extension des terres de cultures sur les couloirs et les aires de pâturage ; - Difficulté d'accessibilité à certains points d'eau de surface 	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les producteurs à mieux prendre en charge les questions environnementales ; - Création d'une unité au sein du projet pour la mobilisation sociale ; - Eviter le cash transfert ; - Créer des poulaillers villageois comme AGR ;
ONG- Goulbi de Tessaoua	<ul style="list-style-type: none"> - Non implication de toutes les couches de la société ; - Non implication des autorités administratives, communales et coutumières ; - Les retards dans le démarrage des activités programmées ; - Problèmes liés au rétrécissement des couloirs et aires de pâturage ; - Problèmes liés aux actes fonciers ; - Problèmes d'acquisition de terrains pour la réalisation de certaines activités ; - Absence des produits phytosanitaires ; - Faible revenu de la population 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une étude d'impact environnemental avant toute intervention afin de minimiser les dégâts liés à l'environnement ; - Privilégier les groupes les plus vulnérables ; - Développer les activités à haute intensité de la main-d'œuvre afin de fixer la population ; - Créer les AGR
Fédération Hadin-guouywa (Gourgia)	<ul style="list-style-type: none"> - Revoir la superficie à partir de laquelle le producteur peut bénéficier de l'appui, à savoir jusqu'à 0,10 ha 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des producteurs dans la démarche pour la formulation du dossier de micro-crédit
COFODEP Aguié (Génie rural)	<ul style="list-style-type: none"> - Faible implication des services techniques ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Responsabilisation des populations dans la mise en œuvre des actions ;

Acteurs services techniques rencontrés ou	Préoccupations	Défis à relever
	<ul style="list-style-type: none"> - Traversée des champs par les engins de terrassement ; - Problème de carrières ; - Attaques des cultures par les insectes floricoles, Chenille mineuse de mil, criquets ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier l'information et la sensibilisation.
DDE aguié	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des parcelles ; - Insuffisances des intrants ; - Changement climatique ; - Moyens de production traditionnels ; - Insuffisances des aires de parcours ; - Les épizooties - Insuffisance des infrastructures de pêche 	<ul style="list-style-type: none"> - Moderniser les techniques de production ; - Intensifier les systèmes de production ; - Moderniser les techniques d'élevage ; - Appui au petit élevage ; - Encadrement des éleveurs ; - Assurer des micro barrages pour capter et stocker l'eau de ruissellement (ensemencer les mares) ; - Mobiliser les outils de pêche
CRA Maradi	<ul style="list-style-type: none"> - Changement de statut de certains espaces ; - Conflit entre agriculteurs et éleveurs ; - Réduction des espaces agricoles ; le non-respect des normes de traitement ; - Absence de synergie d'actions entre les partenaires du projet ; - Absence de cadre de concertation avec les ONG et les AUE ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un mécanisme de suivi de l'utilisation des pesticides ; - Travailler avec le code rural pour clarifier le statut des sites de CES/DRS en zone pastorale; - Mettre le code rural au centre du dispositif du projet et toute autre activité dans la zone de production ; - Application de la loi pastorale sur tous les sites récupérés ; - Traiter avec délicatesse le volet récupération des terres ; - Amélioration fourragères des espaces pastorales ; - Amélioration de revenus des producteurs ; - Respect des lois en matière de protection de l'environnement ; - Développement de la concertation au profit des actions du ProDAF ; - Assurer la pérennisation des activités après ProDAF
DRA Maradi	<ul style="list-style-type: none"> - Attaques de sauteriaux dans une partie de la région ; - Absence d'infrastructure adéquate de stockage ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir des formations et appuis en produits phytosanitaire ; - Prévoir la construction de magasins adéquats de stockage des produits phytosanitaires
DR/GR Maradi	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de personnel qualifié dans les équipes des bureaux de contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les villages riverains aux sites des ouvrages construits ou à construire dans tout le processus du projet ; - Donner aux services techniques leur

Acteurs services techniques rencontrés ou	Préoccupations	Défis à relever
		<ul style="list-style-type: none"> rôles dans le processus du projet ; - Obliger les bureaux de contrôle et de surveillance des ouvrages à travailler avec les services techniques
DRE Maradi	<ul style="list-style-type: none"> - Retard dans l'élaboration des conventions de partenariat ; - Non-respect des normes techniques ; - Déficit de communication inter acteurs ; - Statut foncier des sites non clarifiés ; - Occupation illégale des espaces communautaires ; - Usage de produits non homologués 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des normes environnementales et sociales ; - Application strict du PGES élaborés ; - Evaluation environnementale à terme ; - Renforcement des capacités des acteurs intervenants ; - Opérationnalisation de la gestion rationnelle des équipements ; - Mobilisation de la participation communautaire dans la réalisation des infrastructures et équipements.
DREL Maradi	<ul style="list-style-type: none"> - Disparition d'espèce animale au profit d'une autre ; - Faible budget de l'enveloppe concernant l'amélioration de l'alimentation du cheptel 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi et évaluation de l'impact des interventions du ProDAF ; - Mettre l'accent sur la vaccination surtout sur la volaille ; - Suivi des auxiliaires par les services publics ou privés
Guidan Roumji (Services techniques départementaux)	<ul style="list-style-type: none"> - Respect de la vocation des terres et l'affectation des usages des espaces; - Valorisation de l'activité de pêche ; - Dotation des services techniques en moyens nécessaires pour mener à bien leur rôle dans le processus du projet ; - disfonctionnement des cofob et cofocom ; - renforcement des capacités et l'équipement des organisations ; - 	<ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement de capacité des villageois et des cadres pour mieux assurer l'auto encadrement et l'organisation des producteurs pour la prise en charge de GRN ; - Mettre un mécanisme de pérennisation des acquis et l'évaluation post projet ; - vulgariser la lutte biologique et former les producteurs ; - intervention à temps en cas d'attaque d'ennemis de culture déclarés ; - Intensifier les sensibilisations, mettre en place les COGES, appui en intrant agricole pour diminuer la pression sur les ressources naturelles, mettre un accent sur la perception de la propriété de l'arbre dans le champ et le droit d'usage ; - Appliquer toutes les mesures de compensations notamment l'indemnisation lors des travaux collectifs : les pistes, les seuils l'aménagement des points d'eau
Maire machi Sabon	<ul style="list-style-type: none"> - Non-implication des autorités communales dans les activités du projet ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les autorités communales dans toutes les activités du projet ; - Faire connaître le projet à la

Acteurs services techniques rencontrés	ou	Préoccupations	Défis à relever
		<ul style="list-style-type: none"> - La gestion du marché de demi-gros une fois que les travaux sont terminés ; - Absence de communication dans le processus du projet au niveau de la commune ; - Non-fonctionnalité des structures de gestion des sites mises en place 	population
Maire Sarkin-yamma saboua		<ul style="list-style-type: none"> - Non-implication des autorités communales dans les activités du projet ; - Elargissement de la zone d'intervention du projet le long de la vallée du goulbi 	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les autorités communales dans tous le processus du projet ; - Clarifier les objectifs du projet aux autorités communales
Maire de gabi		<ul style="list-style-type: none"> - Le retard dans le paiement des bénéficiaires ; - Accompagnement des ouvrages réalisés par des opérations de plantation et d'ensemencement ; - Prioriser les intrants locaux ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition des fonds à temps ; - Réalisation des opérations de plantation et d'ensemencement

Région de Zinder

ATTENTES ET RECOMMANDATIONS DES SERVICES TECHNIQUES ET ONG/AD

localité	Institution/ ONG/AD	Recommandations	Attentes
Mirriah	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Contractualiser les activités terrain avec le niveau départemental, au lieu de les mener uniquement au niveau régional 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation continue des agents de terrains d'agriculture sur le thème spécifique acquise
	Génie rural	<ul style="list-style-type: none"> - Doter du service en matériels informatiques. - Aménager les carrières en point d'eau pour servir de lieu d'abreuvement des animaux après les travaux - Protéger la mare de Gayi à travers des ouvrages antiérosifs appropriés 	<ul style="list-style-type: none"> - Le service est doté de matériels informatiques (ordinateurs, imprimante et photocopieuse) - Les carrières transformées en points d'eau à la fin des travaux - La mare de Gayi est désormais sécurisée contre les érosions éolienne et hydrique

localité	Institution/ ONG/AD	Recommandations	Attentes
	COFO	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la COFODEP en moyen roulant pour lui permettre d'être beaucoup plus sur le terrain - Créer les conditions pour que chaque producteur ait son acte de cession - Appuyer les CFOCOM pour les rendre plus actives 	<ul style="list-style-type: none"> - La COFODEP et les CFOCOM sont rendues très opérationnelles et que des moyens conséquents leur ont été octroyés à temps - Des espaces pastoraux et autres ressources sylvo-pastorales sont bien aménagés dans de bonnes conditions au profit des bénéficiaires
	Hydraulique	<ul style="list-style-type: none"> - Doter le service en matériels informatiques et bureautiques - Renforcer les capacités des agents 	<ul style="list-style-type: none"> - Le service dispose désormais de matériels informatiques et de bureau - Les agents bien formés en techniques modernes dans le domaine de l'hydraulique
	Elevage	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter plus de moyens aux agents pour une couverture à l'échelle plus importante - Recycler des agents de vulgarisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Le service de l'Elevage doté en moyens adéquats - Recyclage des agents de vulgarisation exécuté à temps - Formation continue des membres techniques exécutée à temps - Approvisionnement des zones du projet en aliment bétail en qualité et en quantité suffisante
Matameye	Génie rural	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une bonne collaboration avec les partenaires - Réhabiliter le bureau du Génie rural. 	<ul style="list-style-type: none"> - Besoin en matière logistique acquis
	Elevage	<ul style="list-style-type: none"> - Combattre les maladies animales telles que la pasteurellose et autres de façon efficace - Doter les villages cibles de Banque Aliments Bétail pour atténuer les problèmes fourragers très récurrents dans la zone - Intensifier la sensibilisation à l'endroit des bénéficiaires sur les symptômes des maladies animales et leur prompt réaction à informer le service technique - Doter le service en matériels informatiques et roulants pour le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> - La pasteurellose et autres maladies animales sont prises en charge par le ProDAF dans l'ensemble de la zone d'influence du projet - Le service est doté de matériels informatiques et roulants de terrain - Les Banques Aliments Bétail sont créées et garnies de tous les nécessaires dans les différents villages cibles
	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Former les agents sur la 	<ul style="list-style-type: none"> - Les agents de l'agriculture sont

localité	Institution/ ONG/AD	Recommandations	Attentes
		<p>technique de production</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impliquer et doter les agents de moyens suffisants dans le cadre du suivi des activités - Prévoir un accompagnement conséquent - Etre transparent avec les partenaires techniques que nous sommes dans la programmation et la mise en œuvre des activités à mener 	<p>appuyés techniquement et financièrement pour leur permettre de mener à bien leurs tâches dans le cadre du ProDAF</p>
	Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Doter le service de l'environnement de matériels modernes dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des activités du ProDAF - Renforcer les capacités des cadres de l'environnement en nouvelles technologies 	<ul style="list-style-type: none"> - La dimension environnementale est totalement prise en compte dans toutes les activités du ProDAF et dans tous les sites concernés - Les agents sont dotés de moyens conséquents et appropriés pour mener à bien leurs tâches dans le cadre de la mise en œuvre des activités du ProDAF
Damagar am Takaya	COFO	<ul style="list-style-type: none"> - Accélérer la mise en place des COFOCOM et le renforcement de leurs capacités - Renforcement des capacités des membres de la COFODEP 	<ul style="list-style-type: none"> - La COFODEP et les COFOCOM sont désormais munies de moyens conséquents et appropriés de travail
	Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - L'extension des activités dans le cadre de la protection de l'environnement, récupération des terres, la RNA, Bande pare feu et fixation des dunes dans certaines zones du projet - Former, équiper les pêcheurs et les organiser - Informer et sensibiliser la communauté sur les enjeux de la gestion de la mare - Appuyer le service de l'environnement en moto DT, matériel informatique et bureautique - Entretien régulier véhicule 	<ul style="list-style-type: none"> - La dimension environnementale est totalement prise en compte dans toutes les activités du ProDAF et dans tous les sites concernés - La direction départementale de l'environnement est dotée de matériels informatiques et roulants (Moto Tout Terrain etc....) - le mur de clôture du service est désormais construit pour la sécurité du service

localité	Institution/ ONG/AD	Recommandations	Attentes
Zinder	Génie rural	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des agents de Génie rural - Appuyer la DRGR en équipement technique 	<ul style="list-style-type: none"> - La maîtrise technique par les bénéficiaires est assurée - La responsabilisation des bénéficiaires est faite
	Elevage	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des campagnes de déparasitage des animaux à temps - Assurer continuellement l'hygiène des enclos dans toute la zone d'intervention du ProDAF - Assurer la vaccination régulière des animaux - Appuyer les agents en moyens logistiques - Octroyer des moyens conséquents (prise en charge) aux agents de l'élevage 	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place des moyens logistique (moto) effective - L'amélioration de la prise en charge des agents réglée - Renforcement des capacités des agents acquis - Les enclos sont bien assainis - Un déparasitage régulier est assuré
	Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des guides de pratique environnementale - Intensifier la promotion de la pratique de la RNA - Clarifier les rôles des acteurs en charge de la mise en œuvre des activités du ProDAF - Détailler les procédures d'analyse des sous projets pour vérifier la prise en compte des préoccupations environnementales - Former les cadres en cartographie 	<ul style="list-style-type: none"> - La dimension environnementale est totalement prise en compte dans toutes les activités du ProDAF et dans tous les sites concernés - Les agents sont dotés de moyens conséquents et appropriés pour mener à bien leurs tâches dans le cadre de la mise en œuvre des activités du ProDAF - Le niveau départemental est désormais impliqué dans la signature des contrats des activités du ProDAF
	Hydraulique	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les activités par la chambre de l'hydraulique et de l'assainissement et non par la chambre régionale - Former les agents de l'hydraulique sur le logiciel de traitement des données piézométriques et Arc gis - Doter la direction en matériels de travail 	<ul style="list-style-type: none"> - Une bonne partie des cadres de l'hydraulique est formée en techniques modernes de traitement de données
Magaria	Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Elargir les activités du ProDAF (empoissonnement des mares, développement de l'apiculture, pratique de la RNA, fixation des dunes, plantation de protection 	<ul style="list-style-type: none"> - Les cadres sont formés dans le cadre de la mise en œuvre et le suivi des activités du ProDAF - La direction est désormais dotée de matériels bureautiques, informatiques et

localité	Institution/ ONG/AD	Recommandations	Attentes
		etc....) - Impliquer le niveau départemental dans la signature des contrats d'activités - Intensifier la sensibilisation des producteurs sur l'utilisation absolue des produits homologués afin d'éviter les contaminations sur l'homme et sur l'environnement - Renforcer la capacité des cadres de l'environnement pour les activités de la mise en œuvre et du suivi des activités du ProDAF - Doter la direction de matériels bureautiques, informatiques et roulants	roulants - La dimension environnementale est totalement prise en compte dans toutes les activités du ProDAF et dans tous les sites concernés -
	Agriculture	- Intensifier l'appui en intrants agricoles aux bénéficiaires dans toute la zone d'influence du ProDAF - Intensifier la formation des producteurs dans l'utilisation des pesticides et des engrais - Sensibiliser les producteurs sur les dangers des emballages et les former dans leur gestion - Doter les agents de matériels appropriés dans le cadre de la mise en œuvre et le suivi des activités du ProDAF - Appuyer la direction en matériels informatiques, de bureau et roulants	- La direction est bien dotée en matériels adéquats (ordinateurs, photocopieurs, imprimantes etc.....) - Les producteurs sont bien outillés en techniques d'utilisation des pesticides et engrais dans toute la zone d'influence du ProDAF - Les producteurs connaissent bien les dangers des emballages et leur gestion
	COFO	- Doter la COFODEP et les COFOCOM de moyens matériels suffisants leur permettant de bien mener leurs activités - Renforcer les capacités de tous les membres de la COFODEP et des COFOCOM dans le cadre des règlements des conflits	- Les différentes institutions de la COFO sont désormais dotées de moyens nécessaires - Les membres de la COFODEP et COFOCOM sont bien outillés dans le domaine de règlement de conflits et autres - Les 3 COFOB sont mises en place et équipées

localité	Institution/ ONG/AD	Recommandations	Attentes
		<ul style="list-style-type: none"> - Accélérer la mise en place des 3 COFOB dans le département de Magaria et assurer leur équipement en matériels de travail - Préciser les superficies utilisables par le projet pour chaque activité ce qui permet de gérer les conflits fonciers en amont - Sécuriser les superficies (terrain utilisé) par la délivrance des actes de session légaux - Sécuriser les couloirs de passage et les autres infrastructures socioéconomiques de base (CSI, Ecoles, etc....) - Re-borner les forêts classées 	
	Elevage	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en charge la pasteurellose par le ProDAF qui est une maladie très fréquente et qui fait beaucoup de ravage dans toute la zone du projet - Faire des points d'eau pour l'abreuvement - Doter les personnes bénéficiaires d'aliment bétail - Sensibiliser les bénéficiaires sur les dangers de la pasteurellose pour qu'ils les déclarent à temps au service compétent - Mener chaque activité dans son temps opportun - Doter le service en matériels informatiques et roulants de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> - Des points d'eau ont été créés pour l'abreuvement - La pasteurellose est prise en charge par le ProDAF dans toute sa rigueur - Le service est doté de matériels informatiques et roulants de terrain pour mener à bien les tâches qui lui seront dévolues
ONG AFV		<ul style="list-style-type: none"> - Traiter les PDE différemment car ils sont spécifiques, et ne possèdent pas les mêmes propriétés environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> - Les PDE sont traités spécialement avec toutes les précisions possibles
FCMN/F		<ul style="list-style-type: none"> - Initier les activités concourantes dans la 	<ul style="list-style-type: none"> - Les producteurs ont bien maîtrisé l'utilisation des pestes

localité	Institution/ ONG/AD	Recommandations	Attentes
URI/CSA/ OCP		<ul style="list-style-type: none"> protection de l'environnement - Former les producteurs sur l'utilisation et connaissances des produits homologués (produits phytosanitaires, engrais....) - Former les producteurs sur la protection des cultures à base des produits locaux - Renforcer les capacités de des membres de l'OND en techniques de suivi et évaluation - Formation en procédure comptable - Organiser des voyages d'étude au niveau des centres de collecte - Organiser des voyages d'étude sur le CEP, CEPM 	<ul style="list-style-type: none"> et pesticides - Les producteurs ont désormais rompu avec les produits non homologués - Les membres de l'ONG ont été bien outillés en technique de suivi et évaluation des activités du ProDAF - Des voyages d'étude ont été organisés à temps
GSC / HUSA'A		<ul style="list-style-type: none"> - Planifier et mettre en œuvre des activités de protection de l'ennemi des cultures à base des produits locaux - Mieux former les producteurs sur l'utilisation des intrants agricoles, en particulier sur les engrais et les pesticides - Former les producteurs sur les techniques alternatives aux produits phytosanitaires - Renforcement des moyens en informatique et bureautique 	<ul style="list-style-type: none"> - Les capacités en matériels informatiques de l'ONG sont bien renforcées - Les producteurs ont bien assimilé l'usage des intrants agricoles en particulier les pesticides et les engrais
ONG KARKAR A		- RAS	- RAS

SYNTHESE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

Dans le cadre de la conduite de l'étude sur le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale, du Cadre de Gestion des Pestes et Pesticides et du Cadre Politique de Réinstallation des Populations des activités du ProDAF dans la région de Zinder, 24 villages ont été retenus suite à un échantillonnage conduit lors d'une réunion tenue dans la salle de réunion du ProDAF qui a regroupé le staff de la CRGP et les membres de la mission de collecte de données sur le terrain sous la présidence du Coordonnateur. Le nombre de villages est reparti comme suit :

- ❖ 4 villages de la commune rurale de Doungou, département de Matameye ;
- ❖ 7 villages de la commune rurale de Bandé, département de Magaria ;
- ❖ 3 villages de la commune rurale de Wacha, département de Magaria ;
- ❖ 3 villages de la commune rurale de Hamdara, département de Mirriah ;
- ❖ 2 villages de la commune rurale de Guidimouni, département de Damagaram Takaya ;
- ❖ 1 village de la commune rurale de Zermou, département de Mirriah ;
- ❖ 4 villages de la commune urbaine de Mirriah, département de Mirriah.

Au cours des séances des consultations publiques tenues dans chaque localité visitée, l'exercice a permis de donner aux différentes couches socioprofessionnelles l'occasion de se prononcer en exprimant non seulement leur totale adhésion au Projet mais aussi de dire leurs attentes et formuler leurs préoccupations/recommandations.

Au niveau de plusieurs localités visitées, la CRGP a facilité la rencontre avec les différents acteurs à travers des correspondances ou des appels téléphoniques pour annoncer notre passage.

Aussi, il est important de mentionner que les membres de la mission se déploient d'abord au niveau des autorités préfectorales des quatre (4) différents départements de la région de Zinder retenus après l'échantillonnage que sont les départements de Matameye, Magaria, Mirriah et Damagaram Takaya pour s'annoncer et présenter les objectifs de la mission.

D'autres rencontres de travail ont eu lieu avec les différents services techniques concernés (au niveau des 4 départements mentionnés ci-dessus) tout en commençant d'abord par le niveau régional dont les directions concernées sont les suivantes:

- La Direction Régionale du Génie Rural ;
- La Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable ;
- La Direction Régionale de l'Agriculture;
- La Direction Régionale de l'Elevage.
- La Direction Régionale de l'Hydraulique
- La Direction Régionale de l'Equipement
- les collectivités territoriales (les maires, les conseillers des communes concernées etc.) ;
- les autorités coutumières (chefs coutumiers et leaders d'opinion) et les populations de la zone du projet.
- les ONG et Associations de Développements œuvrant dans les différents domaines du ProDAF

Les consultations publiques se sont tenues dans les différents villages et ont vu la participation de toutes les couches socioprofessionnelles venues massivement accueillir une mission sur un projet qu'elles attendaient depuis très longtemps.

D'une manière générale, les populations visitées donnent leur totale adhésion aux activités du ProDAF tout en souhaitant cependant une indemnisation proportionnelle aux biens affectés à toutes les personnes impactées.

Rencontres avec les populations, les autorités administratives, communales et coutumières.

A- Commune rurale de Doungou, département de Matameye

Etape 1 : Village de Doungou

Cette étape a démarré le 19 Aout 2016 avec une visite de courtoisie au Préfet de Matameye avant de nous rendre aux différents services techniques départementaux concernés par les activités du ProDAF (Agriculture, Elevage, COFO, Hydraulique, Environnement et Génie Rural) mais aussi les ONG, AD, GIE...etc. pour des séances de travail.

Le lendemain 20 Aout 2016 nous avons tenu la consultation publique dans le village de Doungou.

Au cours de l'administration du questionnaire en Focus groupe dans le cadre de l'activité de construction d'une plate-forme et de la maison du paysan dans ce village, les participants se sont prononcés autour du sujet en affirmant leur totale adhésion avant de formuler les recommandations suivantes:

- Recruter la main d'œuvre locale non qualifiée lors des travaux de construction ;
- Continuer à appuyer la population dans les activités de développement socio-économique ;
- Confier le marché de construction de ces deux infrastructures à une entreprise qualifiée ;
- Renforcer la capacité du cadre de concertation pour éviter les erreurs dans la réhabilitation, en ce qui concerne la construction de la plate-forme ;
- Construire une Radio communautaire pour renforcer la sensibilisation ;
- Créer des ateliers de construction des matériels agricoles.



Photo 8 **Consultation publique à Doungou**

Etape 2 : village de Toudoun Idi

Au niveau de ce village, la consultation publique s'est tenue dans la cour du chef dudit village Mr Binia Idi le 20 Aout 2016.

Cette rencontre a vu la participation de plusieurs personnes.

Après les explications détaillées sur les différents enjeux environnementaux et socioéconomiques fournies aux populations par les membres de la mission, liés aux activités prévues dans ce village (Démonstration à l'Initiative du Petit Elevage DIPE et kit d'intrants agricoles), les participants dans leur intervention, ont posé des questions d'éclaircissements auxquelles des réponses appropriées leur ont été apportées par les membres de la mission, pour enfin émettre quelques recommandations ci-après :

- Continuer à appuyer la population en produits phytosanitaires et engrais ;
- Former les producteurs en techniques d'utilisation des engrais ;
- Doter le village d'un forage pour l'abreuvement des animaux ;
- Doter les exploitants du village d'une Motopompe pour les activités des cultures maraichères ;
- Doter le village d'un dépôt de produits vétérinaires ;



Photo 9 Consultation publique à Toudoun Idi

Etape 3 : village de Airayé 2

La 3^e étape de la journée du 20/08/2016 a conduit la mission au village de Airayé 2 pour tenir une consultation publique dans la cour du chef du village Mr Souley Ali, encontre au cours de laquelle; le chef de la mission a développé en détails les différents impacts relatifs aux activités du projet (Kit intrants agricoles et Démonstration à l'Initiative au Petit Elevage DIPE). Au terme de la discussion la population a formulé un certain nombre de recommandations :

- Appuyer les producteurs en semences améliorées ;
- Mettre à la disposition des producteurs les semences améliorées à temps ;
- Appuyer les producteurs en engrais en quantité suffisante ;
- Former les producteurs sur l'utilisation des produits phytosanitaires,
- doter la population en motopompe.



Photo 10 Consultation publique à Airayé 2

Etape 4 : village de Airayé 1

Le village de Airayé 1 constitue le 4^e et dernier village concerné par la mission dans la commune rurale de Doungou. La rencontre a vu la participation des différentes couches socioprofessionnelles dudit village. Les membres de la mission ont longuement intervenu pour apporter des explications sur les principaux enjeux environnementaux et socio-économiques relatifs aux activités du ProDAF dans ce village (Champ Ecole paysan 'CEP').

Les participants ont pris la parole à leur tour pour poser des questions d'éclaircissement auxquelles des réponses appropriées leur ont été fournies par les membres de la mission.

Au terme du débat, les participants ont formulé les recommandations ci-après:

- Doter le village d'un moulin à grains ;
- Construire un hangar pour ce Champ Ecole Paysan ;
- Equiper les producteurs en tenue de travail ;
- Créer un centre d'alphabétisation ;
- Assister les femmes vulnérables à la reconstitution du cheptel pour contribuer à l'amélioration de la fertilité du sol à travers la fumure organique et contribuer à l'augmentation du revenu des producteurs paysans;
- Doter le cadre de concertation d'une caisse pour sécuriser les recettes car jusque là emballées dans du plastique avec tous les risques de vol ou autres.

B- Commune rurale de Bandé, département de Magaria

Etape 5 : village de Bandé

Le Mardi 21 Août 2016, la mission s'est rendu à Bandé avec pour première prise de contact le maire de la commune un peu tardivement dans la soirée.

Le Maire de Bandé Mr Abdoul Hamid Abdourahamane nous a réservé un accueil chaleureux car ayant déjà été informé au préalable de la mission par la CRGP du ProDAF. La commune bénéficie des activités du ProDAF dont entre autres la construction d'une piste rurale, d'un Champ Ecole Paysan et d'une maison du paysan.

Par ailleurs la population attendait depuis fort longtemps ce type d'initiation l'a –il souligné.

Cette consultation publique a eu lieu dans l'enceinte même de la mairie sous la présidence du maire en présence de toutes les couches socioprofessionnelles qui, au terme de la discussion, un certain nombre de recommandations a été formulé par les participants :

- Elaborer un plan de type moderne dans le cadre de la construction de la maison du paysan ;

- Créer un cadre d'échange et de concertation entre les producteurs et la CRGP du ProDAF de façon régulière ;
- Informer la population à temps avant le démarrage des travaux ;
- Recruter la main d'œuvre locale.
- A l'endroit des consultants pour l'Etude du CGES, CGPP et du CPRP :
- Relever tous les impacts sur le site, tout en assurant à ces derniers le soutien des autorités locales dans l'accomplissement de leur mission.



Photo 11 : Photo rencontre membres de la mission avec le préfet de Magaria

Etape 6: village de Garin Malloumaye

Le 21 Août 2016, la mission s'est rendue au village de Garin Malloumaye dans le cadre du projet de construction d'un Champ Ecole Paysan (CEP) pour tenir une consultation publique afin de recueillir les avis, les attentes et les recommandations éventuelles des bénéficiaires. La rencontre a eu lieu autour d'une foule nombreuse conduite par le chef du village. Après environ deux heures d'échange entre la population et les membres de la mission sur le projet, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- Doter le village des produits phytosanitaires homologués pour sécuriser les producteurs contre d'éventuels risques d'intoxication ou de contamination ;
- Intensifier la formation et la sensibilisation des producteurs pour qu'ils soient bien outillés ;
- Sensibiliser à grande échelle la communauté sur l'utilisation et la gestion des produits phytosanitaires, surtout sur la gestion des emballages ;
- Doter le village d'une station de transformation des produits agricoles.



Photo 12 Consultation publique à Garin Malloumeye

Etape 7: village de Babban Roua

Le village de Babban Roua a constitué la 6eme étape de la mission où une consultation publique s'est déroulée le Dimanche 21 Août 2016 sous la présidence du chef du village, Mr Alassane Ousmane en présence de toutes les couches socioprofessionnelles de la zone.

Après avoir expliqué l'objectif de la mission (projet de Création d'un centre de collecte d'eau), et les principaux impacts potentiels générés par l'activité du projet, les participants se sont prononcés sur la question pour enfin formuler les recommandations ci-après :

- Doter le village de l'électricité ;
- Construire des latrine au niveau du centre ;
- Créer une banque d'intrants agricoles (surtout les engrains) ;
- Doter le village d'un CSI ;
- Recruter la main d'œuvre locale non qualifiée lors de la construction du centre.



Photo 13 Consultation publique à Babban Roua

Etape 8: village de Kaba Dan Korao

La consultation publique s'est déroulée sous la présidence du chef du village Mr Laouali Dodo le dimanche 21 Août 2016 autour plusieurs personnes appuyées par la présence, des membres du cadre de concertation.

Les membres de la mission ont intervenu pour donner des explications détaillées sur les principaux impacts potentiels relatifs aux activités du projet (Champ Ecole Paysan).

Par la suite les participants ont intervenu à travers des questions d'éclaircissement pour enfin émettre les recommandations suivantes :

- Intensifier la formation du cadre de concertation ;
- Diversifier d'avantage les semences améliorées ;
- Appuyer les producteurs en intrants agricoles (Charrettes pour le transport des produits agricoles vers les marchés) ;
- Equiper le CEP en matériel bureautique adéquat ;
- Assurer un suivi régulier par le ProDAF.



Photo 14 Consultation publique à Kaba Dan Korao

Etape 9: village de Gabi

La journée du 22/08/2016 a débuté avec l'étape du village de Gabi où une consultation publique a regroupé toutes les couches socioprofessionnelles sous la présidence du chef du village Mr Yahaya Abdou. Le chef de la mission a développé en détail les différents impacts relatifs aux activités du projet (Construction d'une piste rurale) et certaines mesures environnementales préconisées. Les participants ont suivi avec beaucoup d'intérêt et attention ces explications. Au terme de la discussion la population a formulé un certain nombre des recommandations qui sont les suivantes :

- Recruter la main d'œuvre locale non qualifiée lors des travaux ;
- Dédommager les personnes impactées selon la nature des biens touchés ;
- Mettre en place un cadre de gestion de la route pour sa durabilité ;
- Sensibiliser les populations sur les risques potentiels de la piste rurale ;
- Construire des cassis lors de la traversée du village et des panneaux de signalisation pour la sécurité routière ;
- Assurer un arrosage régulier du tronçon lors de la construction de la piste.



Photo 15 Consultation publique à Gabi

Etape 10: village de Sawaya Maïkassoua

Au niveau de ce village, la consultation publique s'est tenue au sujet d'un projet que la population rêvait depuis très fort longtemps (la construction de la piste rurale qui relie Bandé-Gabi-Sawaya 1 et 2 et Saboua Tacha). Sous la présidence du chef du village Mr Issaka Abdou, cette rencontre a vu la participation d'une foule très motivée compte tenu de l'ordre du jour. Les membres de la mission ont à leur tour intervenu pour expliquer en détail les principaux enjeux environnementaux et socio-économiques relatif à ce projet et les mesures environnementales envisagées.

Très satisfaits, les participants ont affirmés leur totale adhésion à ce projet tant attendu jusqu'à ne réclamer aucune indemnisation pour la plupart d'entre eux. Cependant, on peut retenir quelques unes de leurs recommandations :

- Construire des cassis à la traversée du village ;
- Recenser toutes les personnes susceptibles d'être impactées et les dédommager selon la nature des bien touchés ;
- Recruter la main d'œuvre locale lors de la construction de la piste ;
- Considérer les lieux sacrés susceptibles d'être situés dans l'emprise de la route;
- Planter et entretenir les arbres le long de la route –plantation d'alignement);
- Assurer un arrosage régulier de la piste en chantier.

Etape 11: village de Kaba Dakouna

Le village de Kaba Dakouna constitue le 7eme et dernier village de la commune rurale de Bandé sur l'échantillonnage de cette étude. La mission s'est rendue dans ce village le Lundi 22 Août 2016 pour tenir une consultation publique dans la cour de la grande mosquée, sous la présidence du chef dudit village Mr Ali Issa. Regroupant toutes les couches socioprofessionnelles autour de la question du jour (Kit intrants agricoles et Démonstration à l'Initiative au Petit Elevage DIPE), la fin du débat a été sanctionnée par un certain nombre de recommandations formulées par les populations dont :

- Intensifier l'appui en semences améliorées pour les producteurs ;
- Sensibiliser les producteurs sur la nécessité d'un changement de comportement avec le changement climatique ;
- Intensifier la formation sur l'utilisation des produits phytosanitaires et vétérinaires ;
- Sensibiliser la population sur le danger des emballages et la former comment les gérer ;
- Former les producteurs sur de nouvelles technologies permettant de 'améliorer significativement le rendement agricole ;
- Aménager des espaces pastoraux pour résoudre le problème de forage pour le bétail.
- Créer une Banque Aliment Bétail dans le village



Photo 16 consultation publique à Kaba Dakouna

C- Commune rurale de Wacha, département de Magaria

Rencontre avec le chef de canton de Wacha

Le lundi 22 Août 2016 tard dans la soirée la mission s'est rendue chez le chef de canton de Wacha pour une séance de travail qui; après les salutations d'usage et les mots de

bienvenue adressée aux membres de la mission par 'honorable chef de canton Mr Laouali Manzo, le chef de la mission a présenté les membres cette mission et l'objectif de notre présence dans la commune. Au cours de cet entretien qui duré environ une heure de temps, le chef de canton, après avoir affirmé sa totale adhésion au projet a répondu au questionnaire qui lui a été administré pour la circonstance dont l'essentiel de ses recommandations se résumant comme suit.

A l'endroit du ProDAF :

- Augmenter le champ d'action du ProDAF dans le canton de Wacha en touchant beaucoup plus de village à travers ces actions salvatrices au profit des communautés ;
- Renforcer la capacité du CSI dans la prise en charge d'éventuel problème lié aux infrastructures de mobilisation d'eau notamment le paludisme et certaines maladies liées à l'eau.

Etape 12: village de Dan Bako

La journée du Mardi 23 Août 2016 a constitué l'étape du village de Dan Bako où la mission a organisé une consultation publique dans le cadre de l'activité du focardage au cours de laquelle les membres de la mission ont longuement intervenu pour apporter des explications sur les principaux enjeux environnementaux et socio-économiques relatifs à cette activité.

Présidée par le chef du village Mr Ado Naroua, cette rencontre a regroupé plusieurs participants qui se sont prononcés sur l'ordre du jour pour finir par des recommandations ci-après:

- Intensifier le faucardage de tous les points d'eau menacés pour permettre d'augmenter les superficies cultivables au profit des bénéficiaires;
- Sécuriser les 4 mares empoisonnées en respectant rigoureusement la période de mise en défens (1 an) ;
- Former et doter les pêcheurs en équipements appropriés de pêche.



Photo 17 Consultation publique à Dan Bako

Etape 13: village de Gayi

La rencontre a eu lieu chez le chef du village Mr Chaibou Barma. Après la présentation des membres de la mission; le chef de la mission a développé en détail les différents impacts potentiels et les mesures envisagées concernant le marché de demi-gros, le seuil et le mini-barrage qui étaient les questions de l'ordre du jour. Les participants ont affirmé leur totale adhésion à ces projets. Au terme de la discussion la population a formulé un certain nombre de recommandations qui sont les suivantes :

- Confier les travaux de construction du marché de demi gros à une entreprise compétente et expérimentée ;

- Recruter la main d'œuvre local non qualifiée lors des activités ;
- Recenser et dédommager les personnes impactées selon la nature des biens touchés;
- Renforcer la capacité matérielle du CSI du village.



Photo 18 Consultation publique à Gayi

Etape 14: village de Karida

Sous la présidence du chef du village Mr Ali Galadima Manzo la consultation publique s'est déroulée devant la e domicile du chef de ce village. Elle a vu la participation de plusieurs personnes venues pour la circonstance écouter attentivement la mission qui a tout d'abord expliqué les principaux enjeux environnementaux et socio-économiques relatifs à l'activité de réhabilitation de la piste rurale Guidan Baouchi- Karida. La rencontre s'est tenue le Mardi 23 Août 2016 dont les conclusions ont fait ressortir les recommandations suivantes émises par les participants:

- Recruter la main d'œuvre locale non qualifiée lors des travaux ;
- Dédommager les personnes impactées selon la nature des biens touchés
- Sécuriser la traversée du village à travers la construction des cassis dans les normes ;
- Construire un forage dans la zone du projet ;
- Assurer un arrosage régulier de la piste lors des travaux.

D- Commune rurale de Hamdara, département de Mirriah

Etape 15: village de Garin Chédou

Le Mardi 23 Août 2016 s'est déroulée une consultation publique dans la cour du chef du village, dans le cadre du projet CEP, DIPE, et intrant agricoles. La consultation a été présidée par le chef dudit village Mr Issa Dan Oumari en présence plusieurs dizaines de personnes à l'endroit desquelles ; les membres de la mission ont intervenu pour expliquer en détail les principaux impacts potentiels relatifs aux activités du projet. A leur tour les participants tres enthousiasmés se sont prononcés à travers des questions d'éclaircissement répondues à leur grande satisfaction par la mission et ont enfin émis les recommandations suivantes :

- Appuyer ou démarrer sans délais l'activité sur la DIPE ;
- Former les producteurs sur les techniques d'utilisations des produits phytosanitaires,
- Sensibiliser et former les populations sur la gestion des emballages ;
- Construire une Banque Aliment Bétail dans le village

- Construire un dépôt de produits phytosanitaires.

Etape 16: village de Sabon Gari

Dans ce village, la consultation publique a été présidée par le chef dudit village Mr Abdou Inoussa devant une foule importante qui a répondu massivement à cette rencontre en cette date du Mercredi 24 Aout 2016. Les membres de la mission ont longuement intervenu pour apporter des explications sur les principaux enjeux environnementaux et socio-économiques relatifs aux activités du CEP, DIPE et kit Intrants agricoles. Par la suite les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- Former les producteurs sur l'utilisation des produits phytosanitaires ;
- Sensibiliser les populations sur les risques potentiels des produits phytosanitaires sur l'homme et sur l'environnement ;
- Intensifier l'appui en intrants agricoles aux producteurs;
- Doter le village d'un forage pour réduire le temps de la corvée d'eau (l'eau constitue une priorité) ;
- Former les populations sur la collecte et l'incinération des emballages vides.

E- Commune rurale de Guidimouni, département de Damagaram Takaya

Etape 17: village de Guidimouni

La consultation publique s'est tenue dans l'enceinte de l'école centre de Guidimouni le Mercredi 24 Août 2016. Sous la présidence de l'un de conseillers locaux Mr Issaka Moussa représentant le Maire et la vice maire tous deux en déplacement. Après un échange fructueux entre la mission et la population, les participants ont émis les recommandations ci-après :

- Confier les travaux de la plate-forme à l'entreprise qui a réalisé la construction de la plate-forme de Jiratawa, Tessaoua et de Sabon Machi pour sa compétence avérée ;
- Recruter la main d'œuvre locale et associer le comité local dans le suivi des travaux de réalisation de la plate forme pour surveiller et détecter les anomalies éventuelles.

Etape 18: village de Lassouri

Dans la même journée du 24 Août 2016, la mission s'est déportée dans le village de Lassouri dans le cadre des activités d'aménagement de la mare de Lassouri pour y tenir une consultation publique au sujet du point à l'ordre du jour. Présidée par le chef du village Mr Kiari Elh Hamidou, la réunion a regroupé plusieurs personnes ont suivi avec attention les explications sur le projet et les impacts potentiels y relatifs ainsi que les mesures envisagées. Après un échange fructueux entre les membres de la mission et les populations, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- Débarrasser la mare des plantes envahissantes ;
- Désensabler la mare ;
- Développer les activités maraîchères autour de la mare ;
- Appuyer les producteurs en semences améliorées pour les activités maraichères ;
- Traiter les 2 koris qui menacent la ville de l'Ouest vers le Sud et du Nord vers le Sud et qui provoquent des inondations périodiques dans le village et les champs.

F- Commune rurale de Zermou, département de Mirriah

Etape 19: village de Houk

La mission s'est rendue tard dans la soirée du Mercredi 24 Août 2016 dans le village de Houk pour tenir une consultation publique sur le projet de construction de la piste rurale qui relie Houk à Mirriah en passant par un certain de villages. Les populations étaient nombreuses dans l'enceinte de l'école primaire du village où s'est tenue cette rencontre co-présidée par les 2 chefs du village. Au terme de la discussion très enrichissante la population a formulé les recommandations suivantes :

- Clôturer l'école et le CSI le long de l'axe e la route ;
- Considérer la présence de cimetièrre le long de l'emprise ;
- Démarrer le PKO à partir du marché de Zangon Houk ;
- Recruter la main d'œuvre locale non qualifiée lors des activités ;
- Confier les travaux à une entreprise compétente et expérimentée;
- Arroser régulièrement la piste lors des travaux.

G- Commune urbaine de Mirriah, département de Mirriah

Etape 20: village d'Angoual Magagi

Le Jeudi 25 Aout 2016, la mission a tenu une consultation publique dans le village de Angoual Magagi sous la présidence du chef dudit village Mr Laouli Kalla. La rencontre a vu la participation des couches socioprofessionnelles de la zone qui ; après un débat enrichissant sur le point à l'ordre du jour (projet de construction de la piste rurale reliant Houk et Mirriah), les participants ont émis les recommandations ci-après :

- Recenser et dédommager toutes les personnes susceptible d'être impactées selon la nature des biens touchés ;
- Recruter la main d'œuvre locale non qualifiée lors des travaux ;
- Construire des cassis dans les normes techniques au cours de la traversée des villages ;
- Prévoir le passage de la piste aux environs du marché hebdomadaire du village.

Etape 21: village de Hotoro

Le village de Hotoro fait partie des villages situés sur le tronçon de la piste rurale en projet qui reliera Houk à la ville de Mirriah chef lieu du département. Aussi, le village bénéficiera aussi de la construction d'un mini barrage dans le cadre des activités du ProDAF en plus de du projet commun de construction de la piste rurale. Présidée par le chef dudit village Mr Mamane Yacoudima, la consultation publique a été organisée le Jeudi 25 Aout 2016 en présence d'une foule qui a répondu massivement à cette rencontre. Après un débat très enrichissant les participants ont formulé les recommandations suivantes:

- Transformer la case de santé en CSI afin de renforcer la capacité de prise en charge des maladies du paludisme et autres maladies liées à l'eau;
- Empoissonner la retenue d'eau afin de permettre le développement des activités piscicoles ;
- Recruter la main d'œuvre locale non qualifiée ;
- Dédommager après recensement toutes les personnes impactes.

Etape 22: village de Falki

Le village de Falki a constitué le dernier village retenu par l'échantillonnage dans la commune urbaine de Mirriah. En effet, la consultation publique s'est déroulée le Jeudi 25 Août 2016 sous la présidence du chef dudit village Mr Falalou Adamou. L'ordre du jour qui était le projet de construction du mini-barrage a regroupé toutes les couches

socioprofessionnelles de la zone. Au terme du débat, les participants ont émis les recommandations ci-après:

- Traiter les koris en amont ;
- Désensabler les mares ;
- Doter les producteurs de grillage pour leur permettre de sécuriser leurs cultures ;
- Construire un canal de distribution d'eau pour les irrigations ;
- Empoissonner les mares du périmètre ;
- Développer les activités maraichères.

Etape 23: ville de Mirriah

Sous la présidence du maire de la commune urbaine de Mirriah Mr Mamane Bachir Abdou, la consultation publique tenue dans la salle de réunion du siège de la mairie le Jeudi 25 Août 2016 tard l'après midi a regroupé essentiellement tous les représentants des différentes couches socioprofessionnelles de la ville (représentant du chef de canton, représentant des commerçants, représentant des transporteurs, représentant, du comité de gestion du marché, représentant des maraichers...etc) . Après une discussion d'environ 2 heures de temps sur le sujet du jour (projet de construction d'un marché de demi gros), les participants à cette rencontre ont formulé un certain nombre de recommandations dont :

- Considérer le site retenu à proximité du marché central de la ville de Mirriah ;
- Recenser et dédommager toutes les personnes impactées selon la nature des biens touchés;
- Aménager l'intérieur du marché central de la ville de Mirriah ;
- Construire le marché en suivant le plan type de celui construit à Tessaoua.

Etude du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale,
du Cadre de Gestion des Pesticides et du
Cadre de Réinstallation des Populations du ProDAF
dans la Région de Zinder

Procès Verbal de Consultation publique dans
le Village de Doungou

L'an deux mille seize et le Samedi Vingt Août,
s'est tenue dans l'enceinte de la Mairie, une
consultation publique autour du projet ci-dessus
mentionné.

Sous la Présidence du représentant du chef dudit
village Monsieur Mamane Sanoussi Seydou, cette rencontre
a regroupé toutes les couches socio-professionnelles
du village qui ont répondu massivement. Après
les explications fournies par les membres de la mission
sur l'objectif de la rencontre et les principaux
enjeux environnementaux et sociaux liés à
ces activités (construction d'une plate-forme et d'une
maison du paysan), les participants se sont prononcés
autour du sujet en affirmant leur totale adhésion à
ce projet avant de formuler les recommandations
suivantes :

- recruter la main d'œuvre locale lors des
travaux de construction ;
- Continuer à appuyer la population dans les ac-
tivités de développement socio-économiques ;
- Confier le marché de construction de ces 2
infrastructures à une entreprise qualifiée.

Fait à Doungou

ont signé :
Pour le représentant du chef
du Village
Mamane Sanoussi Seydou

Pour le Consultant
Abdou Issoufou

Etude du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
du Cadre de Gestion des Pesticides et du
Cadre de Réinstallation des Populations du ProDAF
dans la Région de Zinder

Procès Verbal de Consultation publique
dans le Village de Kaba Dan Koro
Commune rurale de Bandé, Département de

Etude du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
du Cadre de Gestion des Pêches et Pesticides et
du Cadre de Réinstallation des Populations du ProDAF
dans la Région de Zindler
Procès Verbal de Consultation publique dans le
Village de Touidoum Idi, Commune rurale de
Dounkou, Département de Matameye

L'an deux mille seize et le Samedi vingt Août
s'est tenue dans la cour du chef du village, une
assemblée générale dans le cadre du projet ci-
dessus indiqué.

Présidée par le chef de ce village Monsieur Binja
Idi, la rencontre a vu la participation
de plusieurs personnes. La mission a intervenu
pour expliquer en détail les principaux impacts
environnementaux et socio-économiques liés
aux activités prévues dans ce village (démonstration
d'élevage, Kit d'intrants agricoles). En intervenant,
les participants ont demandé des éclaircissements
auxquels des réponses appropriées leur ont été ap-
portées par les membres de la mission. Ensuite, ils ont
émis les recommandations suivantes =

- Continuer à appuyer la population en produits
phytosanitaires et engrais,
- former les producteurs en techniques d'utilisation
des engrais,
- doter les producteurs en motopompes,
- doter le village d'un forage pour abreuvement,
- doter les éleveurs de produits de santé animale.

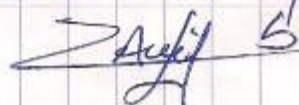
Fait à Touidoum Idi;

ont signé:

Pour le chef du Village
Binja Idi



Pour le Consultant
Abdou Issoufou



Etude du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
du Cadre de Gestion des Pêches et Pesticides et du
Cadre de Réinstallation des Populations du ProDAF
dans la région de Zinder

Procès Verbal de Consultation publique dans
le Village de Airayé 2, Commune rurale de
Doungou, Département de Matameye.

Le mardi deux mille seize et le Samedi vingt Août,
s'est déroulée devant la maison du chef du
village une assemblée générale au sujet du
projet ci-dessus mentionné.

La réunion a regroupé plusieurs personnes du
village sous la présidence du chef Monsieur
Souley Ali. En prenant la parole, les
membres de la mission ont développé en détail
les différents impacts relatifs aux activités du
projet. Satisfaits de ces explications, les parti-
cipants ont intervenu à travers des questions
d'éclaircissement. Au terme de la discussion,
les populations ont formulé les recommandations
suivantes :

- appuyer les producteurs en semences améliorées.
- Mettre à disposition des producteurs les semences
améliorées à temps
- Appuyer les producteurs en engrais en quantité
suffisante.
- Former les producteurs sur l'utilisation des produits
phytosanitaires et doter la population en motopompe.

Fait à Airayé 2
ont signé :

Pour le chef du Village
Souley Ali
M

Pour le Consultant
Abdou Issoufou
A. Issoufou

Etude du ~~Cadre~~ de Gestion Environnementale et Sociale,
du Cadre de Réinstallation des Populations et du
Cadre de Gestion des Pestes et Pesticides du ProDAF
dans la Région de Zinder

Procès Verbal de Consultation publique dans
le village de Airayé s, commune rurale
de Dounkou, Département de Matameye.

L'an deux mille seize et le samedi vingt Août
s'est déroulée dans la place publique du
village, une consultation publique dans le
cadre du Projet ci-dessus indiqué.

Présidée par le représentant du chef Monsieur Tountari
la rencontre a vu la participation des couches
socio-professionnelles dudit village. Les membres
de la mission a longuement intervenu pour
apporter des explications sur les principaux
enjeux environnementaux et socioéconomiques
relatifs à ces activités. Les participants ont
pris la parole à leur tour pour poser des questions
d'éclaircissement auxquelles des réponses appropriées
leur ont été fournies par les membres de la mission.
Au terme de la discussion, ils ont émis les recom-
mandations suivantes :

- doter le village d'un moulin à grains
- Construire un hangar pour ce champ Ecole Poupain
- Equipper les producteurs en tenue de travail
- Créer un centre d'Alphabétisation.
- Doter les producteurs en animaux pour produire
du fumier organique.

Fait à Airayé s
représentant ont signé
Pour le chef du Village
Tountari Issoufa
+

Pour le Consultant
Abdou Issoufou
Issoufou

Etude Au Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
du Cadre de Gestion des Pestes et Pesticides et du
Cadre de Réinstallation des Populations du Pro DAF
dans la Région de Zinder.

Procès Verbal de Consultation Publique dans
la ville de Bandé, Commune rurale de Bandé,
Département de Magaria.

L'an deux mille seize et le Dimanche Vingt-un
Août, s'est tenue dans le siège de la mairie
de Bandé, une consultation publique dans le
cadre du projet ci-dessus indiqué. Sous la
Présidence du Maire Monsieur Abdoulhamid
Abdourahmane, la rencontre a regroupé toutes
les couches socio professionnelles de la ville.
Les membres de la mission ont intervenu pour
expliquer en détail les principaux enjeux environ-
nementaux et socioéconomiques relatifs aux
activités de ce projet. Les participants se sont pronon-
cés autour de cette question par des questions
d'éclaircissement pour ensuite émettre les recom-
mandations suivantes:

- Elaborer un plan de type moderne dans le
cas de la construction de la maison du paysan.
- Créer un cadre d'échange et de concertation
entre les producteurs et le projet de façon
régulière.
- Informer la population à temps avant le démarrage
des travaux et recruter la main d'œuvre locale.

Fait à Bandé
ont signé

Pour le Maire
Abdoulhamid Abdourahmane

Pour le Consultant
Abdou Issoufou

Zouji b

Etude du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale,
du Cadre de Gestion des Pestes et Pesticides et du Cadre
de Réinstallation des Population du TroDAF / Région de Zinder

Procès Verbal de Consultation publique dans
le Village de Babban Roua, Commune rurale
de Banké, Département de Magaria

Le mardi deux mille seize et le Dimanche vingt-un
Août, s'est déroulée dans la cour de la grande
mosquée du village une consultation publique
dans le cadre du projet mentionné ci-dessus.
Sous la présidence du chef du Village, Monsieur
Alassane Ousmane, la réunion a regroupé toutes
les couches socio-professionnelles de la zone.
Après les explications sur l'ordre du jour et les
principaux impacts potentiels générés par
les activités du projet données par les membres
de la mission à l'endroit des participants,
les populations se sont prononcées autour de
la question. Au terme de la discussion, elles
ont formulé les recommandations suivantes:

- doter le village de l'électrification rurale.
- Construire des latrines au niveau du centre.
- Créer une banque d'intrants agricoles
(surtout les engrais).
- doter le village d'un CSI.
- recruter la main d'œuvre locale non qualifiée.

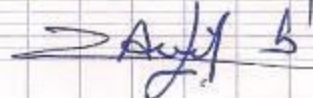
Fait à Babban Roua,

ont signé:

Pour le chef du Village
Alassane Ousmane



Pour le Consultant
Abdou Issoufou



Etude du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale,
du Cadre de Gestion des Pestes et Pesticides et
du Cadre de Réinstallation des Populations du
ProDAF dans la Région de Zinder.

Procès Verbal de Consultation publique dans
le Village de Garin Malloumaye, Commune
rurale de Bandé, Département de Magaria

L'an deux mille seize et le Dimanche Vingt-un
Août, s'est tenue dans la place publique
du village, une consultation publique autour
du sujet à l'ordre du jour (Champ Ecole Paysan).
Présidée par le chef dudit village, cette réu-
nion a vu la participation de plusieurs personnes
de la zone. Après les explications en détail
fournies par les membres de la mission
sur les principaux impacts relatifs à ce
projet, les participants à cette réunion ont
intervenu en posant des questions auxquelles
des réponses appropriées leur ont été fournies
par les consultants. Au terme du débat, les
populations ont émis les recommandations
suivantes :

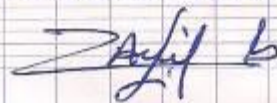
- doter le village des produits phytosanitaires
homologués pour sécuriser les producteurs
contre d'éventuelle contamination.
- Intensifier la formation et la sensibilisation des
producteurs pour qu'ils soient bien outillés.

Fait à Garin Malloumaye

out signé
Pour le chef du Village
Moustapha Badamassi



Pour le Consultant
Abdou Issoufou



Etude du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale,
du Cadre de Gestion des Pestes et Pesticides et du
Cadre de Réinstallation des Populations du ProDAF
dans la région de Zinder

Procès-Verbal de Consultation Publique dans le
Village de Gabi, Commune rurale de Bandé,
Département de Magaria.

Le deux mille seize et le Lundi vingt-deux
Août, s'est déroulée dans la place publique
du village, une consultation publique autour
du projet ci-dessus mentionné. Présidée par le
chef dudit village Monsieur
la rencontre a regroupé toutes les couches socio-
professionnelles de la zone. Après avoir donné
leur adhésion totale à ce projet (construction
d'une piste rurale), les participants ont suivi
avec beaucoup d'intérêt et attention les explica-
tions sur les impacts potentiels socio environnemen-
taux et socio économiques liés à ce projet par les
membres de la mission pour enfin émettre les
recommandations suivantes :-

- recruter la main d'œuvre locale non qualifiée;
recenser et
- dédomager les personnes impactées.
- Mettre en place un cadre de gestion de la
route pour sa durabilité.
- Sensibiliser les populations sur les risques
potentiels de la piste rurale.

Fait à Gabi,
le 22/08/2016

Pour le chef du Village
Yahaya Abdou

Pour le Consultant
Abdou Issoufou

Etude du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale, du Cadre de Gestion des Pertes et Préjudices et du Cadre de Réinstallation des Populations du ProDAF dans la région de Zinder.

Procès Verbal de Consultation publique dans le Village de Sawaya Maïkassoua, Commune rurale de Bandé, Département de Magaria.

L'an deux mille seize et le Lundi vingt-deux Août s'est tenue dans la place publique du village, une assemblée générale dans le cadre du projet indiqué ci-dessus. Sous la présidence du représentant du chef du dit village, cette rencontre a vu la participation de la population qui a répondu massivement. Les membres de la mission ont à leur tour intervenu pour expliquer en détail les principaux enjeux environnementaux et socio économiques relatifs à ce projet de construction de la piste rurale Bandé-Ciabi-Sawaya 1er 2 et Saboua Tacha. Par la suite les participants, après leur adhésion totale à ce projet tant attendu, ont formulé les recommandations suivantes:

- Construire des canis à la traversée du village.
- Recenser toutes les personnes susceptibles d'être impactées et les dédommager selon la nature des biens touchés.
- recruter la main d'œuvre locale non qualifiée.
- Considérer les lieux sacrés se trouvant sur le trajet.

Fait à Sawaya Maïkassoua

ont signé
Pour le représentant du chef du Village
Issahakia Abdou

Pour le Consultant
Abdou Issoufou



Etude du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
du Cadre de Gestion des Pestes et Pesticides et du
Cadre de Réinstallation des Populations du Pro DAF
dans la région de Zinder

Procès Verbal de Consultation Publique dans le
Village de Kaba Dakouma, Commune rurale de
Banda, Département de Magaria.

L'an deux mille seize et le Lundi vingt-deux
Août, s'est tenue dans la cour de la grande
mosquée du village, une consultation publique
au sujet du projet ci-dessus indiqué.

Présidé par le chef dudit village Monsieur Ali
Issa, la rencontre a regroupé toutes les couches
socio-professionnelles de la zone.

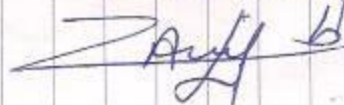
Après les explications des principaux enjeux
environnementaux et socio-économiques liés
à ce projet par les membres de la mission à
l'endroit de la population, les participants se sont
prononcés sur la question à l'ordre du jour. Au
terme de la discussion très enrichissante, la popu-
lation bénéficiaire a formulé les recommandations
suivantes:

- Intensifier l'appui en semences améliorées
pour les producteurs.
- Sensibiliser les producteurs sur la nécessité d'un
changement de comportement avec le changement
climatique.
- Intensifier la formation sur l'utilisation des produits.

Fait à Kaba Dakouma,
Pour le chef du Village
Ali Issa

ont signé:

Pour le Consultant
Abdou Issoufou



Etude du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale, du Cadre de Gestion des Pêches et Pesticides et du Cadre de Réinstallation des Populations du PRODAF dans la région de Zinder.

Procès Verbal de Consultation publique dans le Village de Dan Bakko, Commune rurale de Wadla, Département de Magaria.

L'an deux mille seize et le Mardi vingt-trois Août, s'est tenue une consultation publique autour du Projet ci-dessus indiqué. Cette rencontre a été présidée par le chef de ce village Monsieur Ado Naroua.

Les membres de la mission ont d'abord intervenu pour expliquer les principaux impacts potentiels relatifs aux activités du projet (focardage) avant de donner la parole aux participants. Ces derniers se sont prononcés longuement sur la question avant d'émettre les recommandations suivantes:

- Intensifier le focardage des points menacés pour permettre de d'augmenter la superficie cultivable,
- Sécuriser les 4 mares empoisonnées jusqu'à la fin de la période de mise en défens (1 an);
- Former et doter les pêcheurs en équipements de pêche.

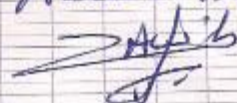
Fait à Dan Bakko,

ont signé:

Pour le chef du Village
Ado Naroua



Pour le Consultant
Abdou Issoufou



Etude du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale, du Cadre de Gestion des Pestes et Pesticides et du Cadre de Réinstallation des Populations du ProDAF dans la région de Zinder.

Procès Verbal de Consultation publique dans le village de Gayi, Commune rurale de Wacha, Département de Maradi.

Le 16 août 2016 et le Mardi vingt-trois Août, s'est déroulée dans la cour du chef du village, une consultation publique dans le cadre du projet mentionné ci-dessus. Les impacts potentiels et des mesures à prendre à propos du marché de demi-gros, du seuil et du mini-barrage étaient les questions à l'ordre du jour exposées par les membres de la mission à l'entrevue des participants. Au tour de ces questions, les populations se sont prononcées longuement pour enfin formuler les recommandations ci-après sous la présidence du chef du village Monsieur Chai'bou Barma;

- Confier les travaux de construction du marché de demi-gros à une entreprise compétente (qualifiée).
- recruter la main d'œuvre locale non qualifiée.
- Recenser et dédommager les personnes impactées;
- Réhabiliter le seuil qui a cédé;
- Renforcer la capacité matérielle du CSI du village

Fait à Gayi,
ont signé:

Pour le chef du Village
Chai'bou Barma

Pour le Consultant
Abdou Moufou



[Signature]

Etude du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale, du Cadre de Gestion de Pêches et Pesticides et du Cadre de Réinstallation des Populations du ProDAF dans la région de Zinder

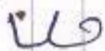
Procès Verbal de Consultation publique dans le Village de Karida, commune rurale de Wacha, Département de Magaria.

L'an deux mille seize et le Mardi vingt-trois Août, s'est tenue dans la cour du chef du village Monsieur Ali Galadima Manzo, une rencontre au sujet du projet indiqué ci-dessus. Présidée par le chef de ce village, cette consultation publique a vu la participation de plusieurs personnes qui ont posé plusieurs questions d'éclaircissement au sujet de l'exposé détaillé par les membres de la mission sur les principaux enjeux environnementaux et socio-économiques relatifs aux activités de réhabilitation de la piste rurale Guidan Baoudin Karida. Les populations ont par la suite émis les recommandations suivantes :

- recruter la main d'œuvre locale non qualifiée.
- dédommager les éventuelles personnes impactées ;
- Sécuriser la traversée du village à travers des carnis dans les normes.
- Construire un forage dans la zone du projet et arroser régulièrement la piste lors des travaux

Fait à Karida

Pour le chef du Village
Ali Galadima Manzo



Pour le Consultant
Abdou Issoufou



Étude des Cadres de Gestion Environnementale et Sociale, du Cadre de Gestion des Pestes et Pesticides et du Cadre de Réinstallation des Populations Au ProDAF dans la Région de Zinder

Procès Verbal de Consultation publique dans le village de Garin Chédou, Commune rurale de Hamdara, Département de Mirriah.

L'an deux mille seize et le Mardi vingt-trois Août, s'est déroulée une consultation publique dans la cour du chef du village, dans le cadre du projet ci-dessus mentionné. Présidée par le chef dudit village Monsieur Issa Dan Oumari, cette rencontre a regroupé plusieurs personnes à l'endroit desquelles, les membres de la mission ont intervenu pour expliquer en détail les principaux impacts potentiels relatifs aux activités CPE, DIPE et instrants agricoles. A leur tour, les participants enthousiasmés se sont prononcés à travers des questions d'éclaircissement répondues à leur grande satisfaction et ont enfin émis les recommandations suivantes:

- former les producteurs sur les techniques d'utilisation des produits phytosanitaires;
- Appuyer ou démarrer sans détails l'activité sur la DIPE.
- Construire une banque Aliment Bétail dans le village.
- Construire un dépôt de Produits phytosanitaires.

Fait à Garin Chédou

Pour le chef du village
Issa Dan Oumari

ont signé

Pour le Consultant
Abdou Issoufou

Etude du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale, du Cadre de Gestion des Pesticides et Pesticides et du Cadre de Réinstallation des Populations du ProDAF dans la région de Zinder.

Procès Verbal de Consultation publique dans le Village de Sabon Ari, Commune rurale de Hamdara, Département de Mirriah.

L'an deux mille seize et le Mercredi Vingt-quatre Août, s'est déroulée dans la cour du chef du village, une consultation publique dans le cadre du projet mentionné ci-dessus. Présidée par le chef du village Monsieur Abdou Inoussa, la rencontre a regroupé plusieurs personnes autour de l'ordre du jour (les impacts potentiels des activités du CEP, DIPE et ^{KEC} intrants agricoles), leurs attentes et leurs préoccupations. Les membres de la mission ont d'abord intervenu pour expliquer aux participants en détail ces questions à l'ordre du jour.

En prenant la parole, les populations se sont prononcées pour enfin formuler les recommandations ci-après :

- Former les producteurs sur l'utilisation des produits phytosanitaires et leurs risques potentiels sur l'homme et sur l'environnement;
- Intensifier l'appui en intrants agricoles;
- Doter le village d'un forage pour réduire le temps de la corvée d'eau (l'eau constitue une priorité).
- Collecter et usiner les emballages vides.

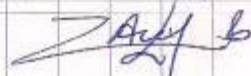
Fait à Sabon Ari,

ont signé :

Pour le chef du Village
Abdou Inoussa

Pour le Consultant
Abdou Ksoufou

(U)



Etude du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale, du Cadre de Gestion des Pesticides et du Cadre de Reinstallation des Populations du Pro DAF dans la région de Zinder

Procès Verbal de Consultation Publique dans le Village de Guidimouni, Département de Damagaram Takaya.

L'an deux mille seize et le Mercredi vingt-quatre Août, s'est tenue dans l'enceinte de l'Ecole Centre de Guidimouni, une assemblée générale regroupant toutes les couches socioprofessionnelle du village. Sous la présidence de l'un des Conseillers Locaux Mounier représentant le Maire et la vice-maire tous deux en déplacement, cette réunion s'est penchée sur les principaux impacts potentiels relatifs aux activités de la plate forme et les préoccupations et attentes des bénéficiaires ainsi que les éventuelles dispositions à prendre. Après un échange fructueux entre la mission et les populations, les participants ont émis les recommandations ci-après :

- Confier les travaux de construction de la plate forme à l'Entreprise qui a réalisé la construction des plate formes de Juratawa, Tessaoua et de Sabon Machi pour sa compétence avérée.
- recruter la main d'œuvre locale non qualifiée et associer le Comité local dans le suivi des travaux.

Fait à Guidimoune

Pour le Conseiller municipal
Issiaka Moussa



Pour le Consultant
Abdou Issoufou



Etude du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale, du Cadre de Gestion des Pêches et Pesticides et du Cadre de Réinstallation des Populations du ProDAT dans la région de Zinder.

Procès Verbal de Consultation publique dans le village de Lassouri, commune rurale de Ouadi-moussi, Département de Damagaram Takaya.

Le 26 août 2016, le Mercredi vingt-quatre Août, s'est tenue dans la cour du chef du village concernant le projet ci-dessus mentionné. Présidé par le représentant du chef Monsieur Kiari Elh. Hamidou, la réunion a regroupé plusieurs personnes qui ont suivi avec attention les explications sur l'activité à mener (aménagement de la mare de Lassouri) et les impacts potentiels relatifs à ces activités, les mesures à prendre et les préoccupations/attentes des populations. Leurs recommandations se résument comme suit :

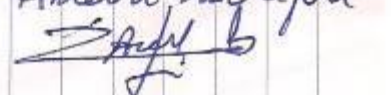
- Débarasser la mare des plantes envahissantes,
- Désensabler la mare menacée d'ensablement,
- développer les activités maraîchères autour de la mare;
- Appuyer les producteurs en semences améliorées pour les activités maraîchères;
- traiter les 2 Roris qui menacent le village de l'Ouest vers le Sud et du Nord vers le Sud qui inondent le village et les champs.

Fait à Lassouri

ont signé:

Pour le représentant du chef du Village
Kiari Elh. Hamidou



Pour le Conseiller
Abdou Issoufou


Etude du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale, du Cadre de Gestion des Pesticides et du Cadre de Réinstallation des Populations du Pro.DAF dans la région de Zinder

Procès Verbal de Consultation Publique dans le Village de Houk, Commune rurale de Zermou, Département de Marriah.

L'an deux mille seize et le Mercredi vingt-quatre Août, s'est tenue dans l'enceinte de l'école Primaire du village, une réunion publique au sujet du projet mentionné ci-dessus sous la co-présidence des deux chefs de ce village. Attentifs aux explications des membres de la mission sur les enjeux environnementaux et socio économiques du projet, par les participants se sont prononcés autour de la questions et ont émis ~~les~~ recommandations:

- Clôturer l'école et CSI le long de l'axe,
- Démarrer le PKo à partir du marché de Zangon Houk,
- Considérer la présence de cimetières le long de l'axe,
- Dédommager en recensant toutes les personnes susceptibles d'être impactées selon les biens touchés,
- Recruter la main d'œuvre locale non qualifiée,
- Confier les travaux à une entreprise compétente pas celle qui a exécuté la piste axe Zermou-Kassama,
- Réaliser les ouvrages d'évacuation des eaux
- Arroser régulièrement la Piste lors des travaux,
- Remettre en état toutes les zones d'emprunt après les travaux

Fait à Houk
ont signé

Pour les chefs des Villages
Houk Boulama / Bou Kari

+

⇒

Pour le Consultant
Abdou Issoufou


Etude du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale, du Cadre de Gestion des Pesticides et du Cadre de Réinstallation des Populations du TroDAF dans la région de Zinder.

Procès Verbal de Consultation Publique dans le Village de Angoal Magagi, Commune urbaine de Mirriah, Département de Mirriah.

Le mardi deux mille seize et le Jeudi vingt-cinq Août, s'est tenue dans le village de Angoal Magagi, une consultation publique dans le cadre du projet ~~Le-Sous~~ indiqué. Sous la présidence du chef de ce village, Monsieur Laouali Kalla, la rencontre a regroupé toutes les couches socioprofessionnelles de la zone sur la question à l'ordre du jour (projet de construction de la Piste rurale qui relie Houk à Mirriah). Les membres de la mission ont intervenu longuement pour expliquer aux participants les principaux enjeux environnementaux et socioéconomiques relatifs à ces activités et certaines mesures de sauvegarde. Les participants se sont prononcés autour du sujet et ont ensuite formulés les recommandations suivantes:

- Recenser et dédommager toutes les personnes susceptibles d'être impactées selon la nature des biens touchés;
- Recruter la main d'œuvre locale non qualifiée.
- Construire des caissons dans les normes techniques lors de la traversée des villages;
- Prévoir le passage de la Piste aux environs des maisons.

Fait à Angoal Magagi

Pour le chef du village
Laouali Kalla



Pour le Consultant
Abdou Issoufou
Zaki b

Etude du Cadre de Gestion Environnementale et Social
du Cadre de Gestion des Pêches et Pesticides et du Cadre
de Réinstallation des Populations du ProDAF dans
la Région de Zinder.

Procès Verbal de Consultation publique dans
le Village de Hotoro, Commune urbaine de
Mirriah.

L'an deux mille seize et le Mercredi vingt-cinq
Août, s'est tenue dans le village de Hotoro, une
consultation publique dans l'enceinte de la
grande mosquée de Vendredi sous la présidence
du chef dudit village Monsieur
dans le cadre du projet ci-dessus mentionné, les
membres de la mission ont présenté un exposé
détaillé sur les enjeux environnementaux et socio-
économiques liés à la construction du mini-barrage
(activité retenue par le ProDAF) ainsi que les mesures
à prendre. Satisfaits de cet exposé, les participants
ont affirmé leur adhésion totale au projet et par
la suite formulé les recommandations ci-après :

- transformer la case de santé en CSI pour
permettre au centre de santé intégré créé de la capa-
cité de prise en charge des maladies du paludisme et
autres maladies liées à l'eau (prolifération des moustiques).
- emprisonner le barrage pour développer les activités
piscicoles.
- Recruter la main d'œuvre locale non qualifiée;
- Dédommager après recensement tous les impacts;

Fait à Hotoro,
ont signé

Pour le Chef du Village
Mamaue Jacoulima

Pour le Consultant
Abdou Issoufou

Etude du Cadre de Action Environnementale et Sociale
du Cadre de Gestion des Pêches et Pesticides et du
Cadre de Réinstallation des Populations du ProDAF
dans la Région de Zinder.

Procès Verbal de Consultation publique dans le
village de Falki, commune urbaine de Mirriah,
Département de Mirriah.

L'an deux mille seize et le Jeudi vingt-cinq Août,
s'est tenue dans la cour du ^{chef du} village de Falki, une
consultation publique au sujet du projet ci-dessus
mentionné. Présidée par le chef dudit village
Monsieur Falalou Adamou, cette rencontre a
vu la participation de toutes les couches socio profes-
sionnelle du village qui, pendant la durée de l'ex-
posé sur les activités du projet (construction du
seuil) et leurs impacts potentiels par les membres
de la mission, ont apporté une attention particulière
sur les explications. Très satisfaites, les popu-
lations ont affirmé leur adhésion au projet avant
de formuler les recommandations suivantes =

- traiter les Koris en amont;
- désensabler les mares;
- Doter les producteurs de grillage pour leur
permettre de sécuriser leurs cultures;
- Construire un canal de distribution d'eau
pour les irrigations.
- Empoisonner les mares du périmètre.
- développer les activités maraîchères;

Fait à Falki,

ont signé:

Pour le Chef du Village
Falalou Adamou
N

Pour le Consultant
Abdou Issoufou
[Signature]

Etude du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale, du Cadre de Gestion des Pesticides et du Cadre de Réinstallation des Populations du ProDAF dans la région de Zinder.

Procès Verbal de Consultation Publique dans la Ville de Mirriah.

L'an deux mille seize et le Jeudi vingt-cinq Août, s'est déroulée dans la salle de réunion de la mairie, une consultation publique au sujet du projet ci-dessus indiqué.

Sous la présidence du Maire de la commune urbaine de Mirriah Monsieur Mamane Bachir Abdou, cette rencontre a regroupé essentiellement les différentes couches socio-professionnelles de la ville et certains particuliers. Après les explications dans le détail sur l'activité de construction du marché de demi-gros et les enjeux environnementaux et socioéconomiques y relatifs, les participants ont montré leur adhésion avant de formuler les recommandations suivantes:

- Considérer le site retenu à proximité du marché central de la ville en dédommagement après recensement tous les impacts.
- Aménager le marché central de la ville
- Construire le marché en suivant le plan type de celui construit à Tessaoua.

Pour le Maire
Mamane Bachir



Pour le Consultant
Abdou Issoufou

[Signature]



Investing in rural people

Niger

Program to strengthen resilience of rural communities to food and nutrition insecurity

Project Design Report

Annex: Annexe Suppl. Precis Aef Analysis Vp 18 Mai 2019

Document Date: 01/08/2019

Project No. 2000002678

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Niger

Program to strengthen resilience of rural communities to food and nutrition insecurity

Project Design Report

Annex: Ne Precis Annexe 7 Ppm Precis Urgp Tahoua 18 Mois

Document Date: 01/08/2019
Project No. 2000002678

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Niger

Program to strengthen resilience of rural communities to food and nutrition insecurity

Project Design Report

Annex: Annexe Suppl. Precis Efa Marches Cereales Donnees Prodaf

Document Date: 01/08/2019
Project No. 2000002678

West and Central Africa Division
Programme Management Department

nombre de camions par semaine	30 camions
Tonnage par camion	40 tonnes
Nombre de dockers nécessaire pour charger un camion	10 dockers
Nombre d'heures pour charger/decharger un camion	2 h
	60 nombre d'heu
	7.5 nombre de jou
	75 nombre de do

res nécessaires

ir.groupe

ckers nécessaires pour 30 camions

Niger

Program to strengthen resilience of rural communities to food and nutrition insecurity

Project Design Report

Annex: Ne Precis Annexe 7 Ppm Precis Urgp Maradi 18 Mois

Document Date: 01/08/2019
Project No. 2000002678

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Acquisition équipements au profit des SVPP	1	ND	ProDAF/P RECIS	10 000	10 000	DC	Prévue	URGP/MI	20/01/2020	NA	NA	27/01/2020	04/02/2020	06/02/2020	NA		13/02/2020	27/02/2020
							Réalisée											
Acquisition Kit caprins pour les femmes	1	ND	ProDAF/P RECIS	25 000	25 000	DRP	Prévue	URGP/MI	20/02/2020	27/02/2020	27/03/2020	03/04/2020	17/04/2020	21/04/2020	21/05/2020		22/06/2020	06/08/2020
							Réalisée											
Acquisition motos aux profits des SVPP	1	ND	ProDAF/P RECIS	15 000	15 000	DRP	Prévue	URGP/MI	16/03/2020	NA	NA	30/03/2020	13/04/2020	17/04/2020	NA		04/05/2020	06/07/2020
							Réalisée											
Acquisition stock initiale pour la dotation de 18 GFS			ProDAF/P RECIS	36 000	36 000	DRP	Prévue	URGP/MI	05/05/2020	12/05/2020	12/06/2020	19/06/2020	03/07/2020	07/07/2020	07/08/2020		07/09/2020	21/09/2020
							Réalisée											
Acquisition des outils de sensibilisation (Pagivolts , matériels de mesures anthropométriques) pour des sensibilisations des relais au niveau communautaires	1	ND	ProDAF/P RECIS	22 000	22 000	DRP	Prévue	URGP/MI	31/01/2020	NA	NA	14/02/2020	28/02/2020	06/03/2020	NA		16/04/2020	16/05/2020
							Réalisée											
Acquisition kits d'animation pour animatrices et kits suivi nutritionnel des enfants	1	ND	ProDAF/P RECIS	23 000	23 000	DRP	Prévue	URGP/MI	10/04/2020	NA	NA	24/04/2020	08/05/2020	11/05/2020	NA		18/05/2020	01/06/2020
							Réalisée											
Acquisition équipements des centres alpha	1	ND	ProDAF/P RECIS	9 000	9 000	DC	Prévue	URGP/MI	10/01/2020	NA	NA	17/01/2020	24/01/2020	28/01/2020	NA		04/02/2020	14/02/2020
							Réalisée											
Acquisition kits pour la dotation des CE	1	ND	ProDAF/P RECIS	99 000	99 000	AON	Prévue	URGP/MI	31/01/2020	14/02/2020	13/03/2020	20/03/2020	21/04/2020	24/04/2020	22/05/2020		22/06/2020	22/07/2020
							Réalisée											
Total Composante 1				200 600	200 600													
Composante 2: Promotion de l'entrepreneuriat de jeunes et accès aux																		
Total Composante 2			NEANT															
Composante C : COORDINATION, SUIVI EVALUATION et GESTION DES SAVOIRS																		
Acquisition Mobiliers de bureau et équipements	1	ND	ProDAF/P RECIS	19 000	19 000	DRP	Prévue	URGP/MI	03/01/2020	NA	NA	10/02/2020	24/02/2020	28/02/2020	NA		13/03/2020	27/03/2020
							Réalisée											
Acquisition Deux véhicules	1	ND	ProDAF/P RECIS	55 000	55 000	AON	Prévue	URGP/MI	15/09/2020	15/10/2020	16/11/2020	23/11/2020	23/12/2020	04/01/2021	04/02/2021		04/03/2021	04/06/2021

Niger

Program to strengthen resilience of rural communities to food and nutrition insecurity

Project Design Report

Annex: Ne Precis Annexe7 Ppm Precis Urgp Zinder 18 Mois

Document Date: 01/08/2019
Project No. 2000002678

West and Central Africa Division
Programme Management Department

REPUBLIQUE DU NIGER
 MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
 PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE FAMILIALE (ProDAF)

Seuil d'examen préalable par le FIDA : Supérieur ou égal à 20 000 USD (10 000 000 fcfa)

Méthode de Passation de marchés

N°	Méthode de Passation de marchés	Montants	observations
1	Sélection fondée sur la Qualité et le Coût à l'international (SFQC/I)	M>= 55 000 000 FCFA	Pour recrutement d'un bureau d'études / cabinet
2	Sélection fondée sur la Qualité et le Coût au niveau national (SFQC/N)	25 000 000 <M< 55 000 000 FCFA	Pour recrutement d'un bureau d'études / cabinet
3	Sélection fondée sur les Qualifications des Consultants (SBQC)	M =<25 000 000 FCFA	Pour recrutement d'un bureau d'études / cabinet
4	Sélection Basée sur les Qualifications des Consultants par Comparaison de CV (SBQC /CCV)	Non déterminé	Pour recrutement d'un Expert

Date élaboration:13/06/2019

Catégorie : SERVICES DE CONSULTANTS

UNITE REGIONALE DE GESTION DU PROGRAMME (URGP) de ZINDER

SERVICES DE CONSULTANTS						TERMES DE REFERENCE			DEMANDE DE MANIFESTATION			DEMANDE DE PROPOSITIONS			EVALUATION TECHNIQUE (T) ET FINANCIERE (F)					EXECUTION DU CONTRAT			
RP/PTBA	Description	Mode de sélection	source de financement	Montant estimatif en (000f CFA)	Montant 2020 en (000f CFA)	Prévision /Réalisation	Service Responsable	Demande de non objection	Date de non objection	Date de publication	Date de short list	Demande de non objection	Date de non objection	Date de transmission aux candidats	Date ouverte technique (T)	Rapport d'évaluation technique (T)	Date de non objection	Date ouverture financière (F)	Date de non objection	Montant du contrat	Montant du contrat décaissé	Date de signature	Date de rapport
Composante 1:Développement Agricole durable et Renforcement de la résilience des ménages ruraux																							
	recrutement consultant pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement des bassins	SBQC/CI	ProDAF/P REICIS	18 000	18 000	Prévue	URGP/ZR	10/02/2020	11/03/2020	18/03/2020	10/04/2020	24/04/2020	22/05/2020	25/05/2020	09/06/2020	12/06/2020	NA	19/06/2020	17/07/2020			17/08/2020	18/01/2021
	Recrutement consultant pour les études de 3 seuils type 1 et 9 seuils	SFQC/I	ProDAF/P REICIS	50 000	50 000	Prévue	URGP/ZR	17/02/2020	17/03/2020	24/03/2020	08/04/2020	22/04/2020	22/05/2020	25/05/20250	25/06/2020	30/06/2020	NA	07/07/2020	07/08/2020			07/09/2020	07/01/2021

SERVICES DE CONSULTANTS						TERMES DE REFERENCE			DEMANDE DE MANIFESTATION			DEMANDE DE PROPOSITIONS			EVALUATION TECHNIQUE (T) ET FINANCIERE (F)					EXECUTION DU CONTRAT			
RP/PTBA	Description	Mode de Sélection	source de financement	Montant estimatif en (000f CFA)	Montant 2020 en (000f CFA)	Prévision /Réalisation	Service Responsable	Demande de non objection	Date de non objection	Date de publication	Date de short list	Demande de non objection	Date de non objection	Date de transmission aux candidats	Date ouverte technique (T)	Rapport d'évaluation technique (T)	Date de non objection	Date ouverture financière (F)	Date de non objection	Montant du contrat	Montant du contrat décaissé	Date de signature	Date de rapport
	de type 1 et de type de type 2 en série		RECIS			Réalisée																	
	Recrutement consultant pour l'études de faisabilité de Mini barrage et AHA	SFQC/N	ProDAF/P RECIS	35 000	35 000	Prévue	URGP/ZR	06/01/2020	05/02/2020	12/02/2020	09/03/2020	23/03/2020	23/04/2020	27/04/2020	27/05/2020	01/06/2020	NA	08/06/2020	08/07/2020			10/08/2020	08/02/2021
						Réalisée																	
	Recrutement consultant pour la l'élaboration de shema d'aménagement des mares	SBQC/C	ProDAF/P RECIS	10 000	10 000	Prévue	URGP/ZR	15/04/2020	15/05/2020	21/05/2020	08/06/2020	22/06/2020	22/07/2020	24/07/2020	23/08/2020	27/08/2020	NA	04/09/2020	05/10/2020			05/11/2020	05/03/2021
						Réalisée																	
	recrutement consultant pour l' Etude de faisabilité et détaillée pour la mise en place de périmètres irrigués en avel des Mini-barrage	SFQC/N	ProDAF/P RECIS	50 000	50 000	Prévue	URGP/ZR	17/02/2020	17/03/2020	24/03/2020	20/04/2020	04/05/2020	04/06/2020	08/06/2020	08/07/2020	13/07/2020	NA	20/07/2020	20/08/2020			21/09/2020	22/03/2021
						Réalisée																	
Total Coût Composante 1				163 000	163 000																		
Composante 2: Promotion de l'entrepreneuriat de jeunes et accès aux marchés																							
	recrutement consultant pour l'Etude d'identification des PDE	SBQC/C P	ProDAF/P RECIS	20 000	20 000	Prévue	URGP/ZR	15/01/2020	17/02/2020	24/02/2020	02/03/2020	16/03/2020	16/04/2020	20/04/2020	05/05/2020	08/05/2020	NA	15/05/2020	15/06/2020			15/07/2020	15/09/2020
						Réalisée																	
	Recrutement consultant pour la réalisation des études de faisabilité technique,EIES,élaboration DAO des centres de collecte	SFQC/N	ProDAF/P RECIS	46 000	46 000	Prévue	URGP/ZR	18/09/2020	20/10/2020	27/10/2020	18/11/2020	02/11/2020	02/12/2020	07/12/2020	07/01/2021	12/01/2021	NA	19/01/2021	18/02/2021			22/03/2021	22/07/2021
						Réalisée																	
	Recrutement consultant pour la réalisation des études de faisabilité technique,EIES,élaboration DAO des maisons de paysans et marchés de demis gros	SFQC/i	ProDAF/P RECIS	55 000	55 000	Prévue	URGP/ZR	15/09/2020	15/10/2020	22/10/2020	16/11/2020	30/11/2020	30/12/2020	04/01/2021	18/02/2021	23/02/2021	NA	02/03/2021	02/04/2021			03/05/2021	03/11/2021
						Réalisée																	
	recrutement consultant pour les études des travaux de construction/réhabilitation des pistes	SFQC/i	ProDAF/P RECIS	125 000	125 000	Prévue	URGP/ZR	02/01/2020	31/01/2020	07/02/2020	09/03/2020	31/03/2020	30/04/2020	04/05/2020	22/06/2020	02/07/2020	NA	09/07/2020	21/08/2020			21/09/2020	21/03/2021
						Réalisée																	
	études de faisabilité techniques pour les Travaux et équipement des forages avec pompe à motricité humaine	SBQC/C P	ProDAF/P RECIS	6 300	6 300	Prévue	URGP/ZR	20/04/2020	20/05/2020	27/05/2020	11/06/2020	NA	NA	15/06/2020	29/06/2020	06/07/2020	NA	13/07/2020	NA			20/07/2020	20/10/2020
						Réalisée																	
Total Coût Composante 2				252 300	252 300																		
Composante 3: Gestion et coordination du Programme,suivi évaluation et Gestion des savoirs (Néant)																							

SERVICES DE CONSULTANTS						TERMES DE REFERENCE			DEMANDE DE MANIFESTATION		DEMANDE DE PROPOSITIONS			EVALUATION TECHNIQUE (T) ET FINANCIERE (F)					EXECUTION DU CONTRAT				
RP/ PTBA	Description	Mode de Sélection	source de financemen t	Montant estimatif en (000f CFA)	Montant 2020 en (000f CFA)	Prévision /Réalisation	Service Respon- sable	Demande de non objection	Date de non objection	Date de publication	Date de short list	Demande de non objection	Date de non objection	Date de transmission aux candidats	Date ouverte technique (T)	Rapport d'évaluation technique (T)	Date de non objection	Date ouverture financière (F)	Date de non objection	Montant du contrat	Montant du contrat décaissé	Date de signature	Date de rapport
Total Coût Composante 3		NEANT																					
Total URG ZINDER				415 300	415 300																		

NA = Non Applicable, RP/PTBA = Ref Poste au niveau du PTBA

